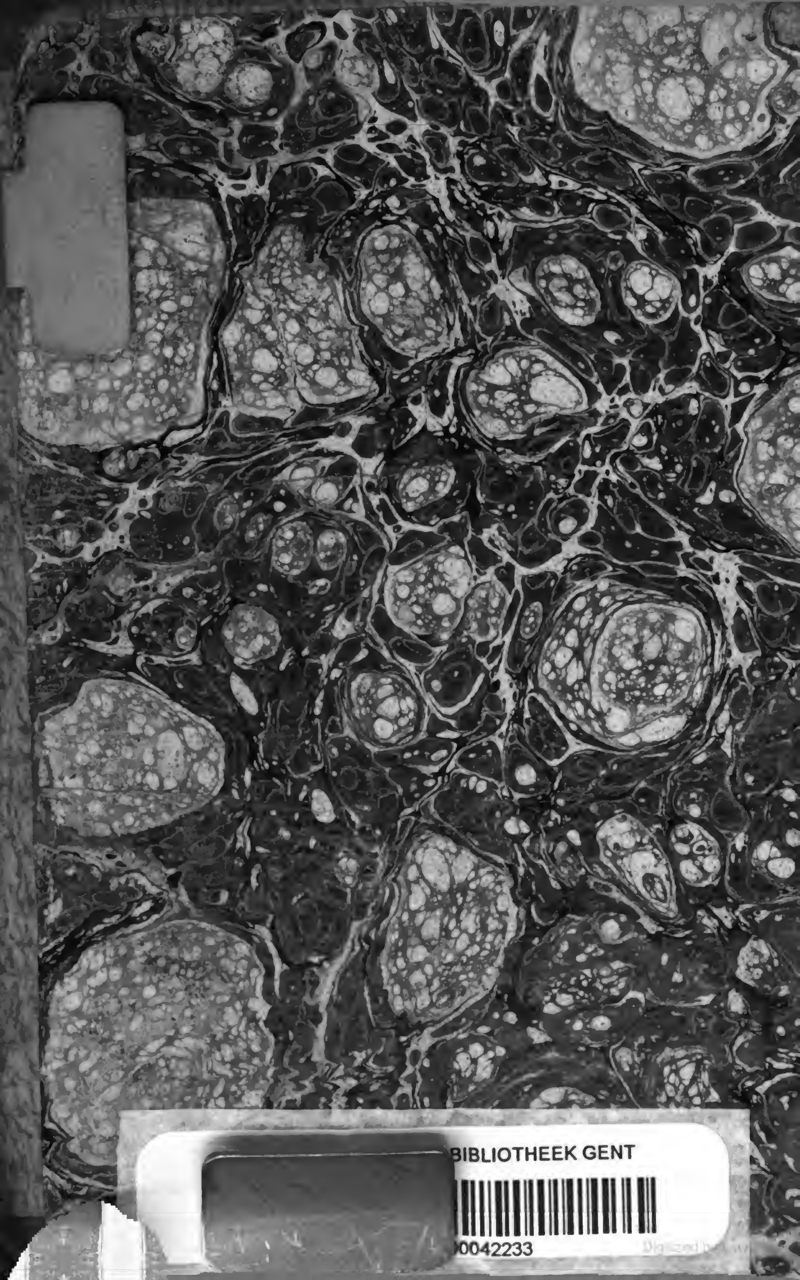
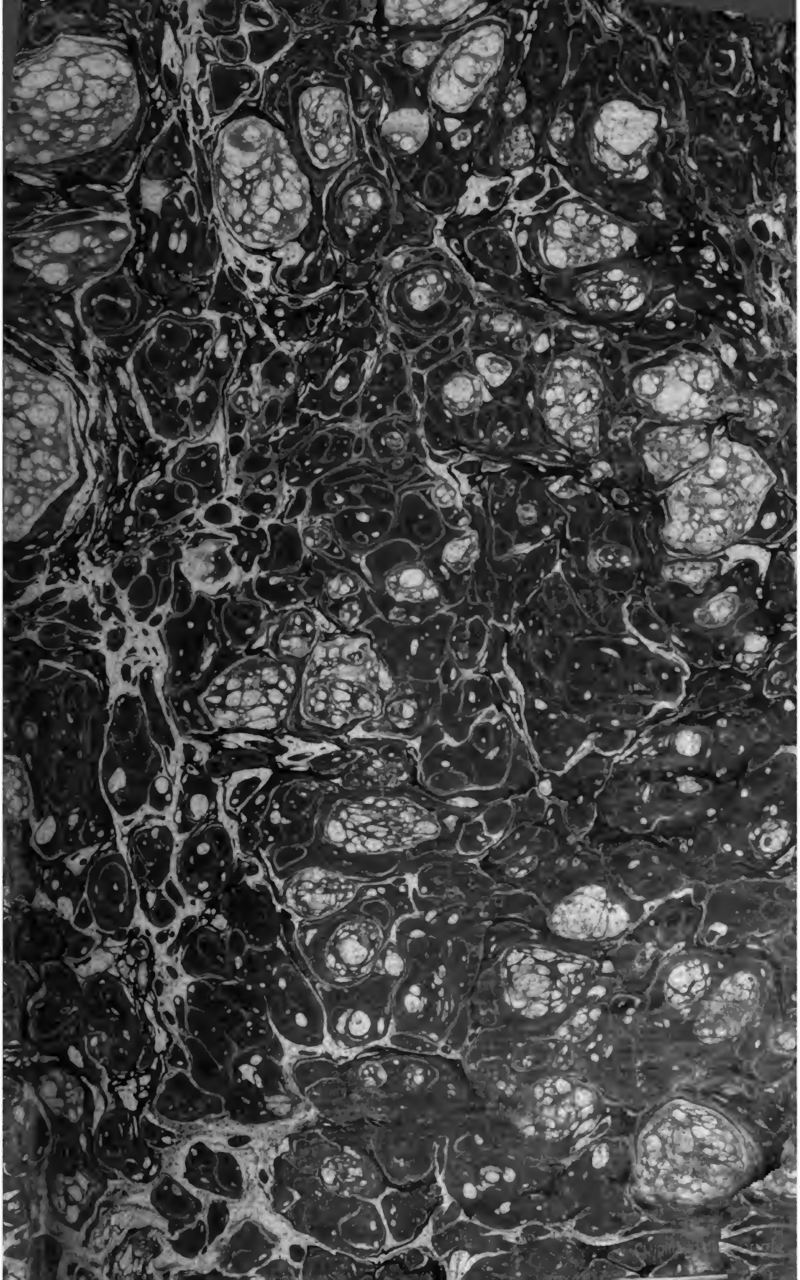



BIBLIOTHEEK GENT
00042233



# BIOGRAPHIE

## DES HOMMES VIVANTS.

FA—KU.

SE VEND

CHEZ

Th. KORN, libraire, à *Breslaw;*
PIATTI, libraire, à *Florence;*
GIEGLER, libraire, à *Milan;*
BOCCA, libraire, à *Turin;*
PIC, libraire dans la même ville;
BOREL, libraire, à *Naples;*
FONTAINE, libraire, à *Manheim;*
GRIESHAMMER, libraire, à *Leipzig;*
SCHAUMBOURG, libraire, à *Vienne;*
BOSSANGE ET MASSON, libraires, à *Londres;*
BOGAERT DUMORTIER, libraire, à *Bruges.*
PASCHOUD, libraire, à *Genève;*
LECHARLIER, libraire, à *Bruxelles;*
MAIRE, libraire, à *Lyon;*
Mme. Ve. BERGERET, libraire, à *Bordeaux;*
RENAULT, libraire, à *Rouen;*
DUMAINE-VALLÉE, libraire dans la même ville;
SENAC, libraire, à *Toulouse;*
DEIS, libraire, à *Besançon;*
VANACKERE, libraire, à *Lille;*
TREUTTEL et WURTZ, libraires, à *Strasbourg;*
DEVILLY, libraire, à *Metz.*

# BIOGRAPHIE
# DES HOMMES VIVANTS,

OU

## HISTOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

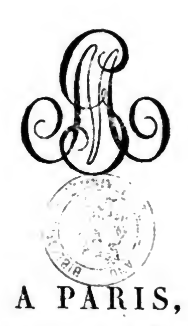
DE LA VIE PUBLIQUE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ACTIONS OU LEURS ÉCRITS.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants; on ne doit, aux morts, que la vérité. (VOLT., Ire. Lett. sur *OEdipe.*)

## TOME TROISIÈME.



A PARIS,
CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

OCTOBRE 1817.

# AVIS PRÉLIMINAIRE

## SUR CE TROISIÈME VOLUME.

---

TANT de personnes sont intéressées à discréditer ce livre, qu'on ne doit pas être étonné qu'il ait rencontré des détracteurs. Ceux qui n'ont pu le trouver inexact sur des faits graves, mais authentiques, qu'ils voudraient pouvoir ensevelir dans l'ombre, se sont récriés sur quelques incorrections de peu d'importance; et ils out cherché à faire juger de l'ensemble d'un ouvrage immense, l'un des plus utiles qui puissent être faits, par quelques détails insignifiants, par quelques erreurs faciles à réparer, et pour lesquelles nous avons offert, dès le commencement, la satisfaction la plus complète.

Nous nous étions d'abord proposé de renvoyer toutes ces rectifications au dernier volume; mais, afin de répondre plus tôt aux desirs de quelques personnes, nous donnons, à la fin de celui-ci, ce qu'il doit y avoir de plus important à l'*errata* des deux premiers. Nous y ajoutons même, pour le troisième, des corrections qui nous ont été indiquées dans le cours de l'impression.

Cette espèce de réparation provisoire ne nous empêchera pas de donner, à la fin de l'ouvrage, un *Errata* général, aussi complet qu'il nous sera possible de le faire. Nous prions en conséquence de nouveau tous les lecteurs, de vouloir bien nous indiquer les inexactitudes, et de nous signaler toutes les lacunes qu'ils pourront apercevoir dans ces trois premiers volumes. Déjà il nous est parvenu un assez grand nombre de renseignements de ce genre; et nous ne pensons pas qu'il puisse nous en rester encore beaucoup à obtenir : mais nous voudrions être à même de ne rien omettre d'utile et de vrai ; nous voudrions qu'il pût être démontré que toutes les assertions du texte qui ne seront pas démenties dans l'un ou l'autre de ces *Errata*, doivent être considérées comme certaines, et aussi authentiques qu'ait jamais pu l'être un récit historique; enfin nous voudrions être appuyés par le témoignage universel des contemporains, et déjà nous pouvons nous flatter d'être arrivés bien près d'un aussi important résultat.

C'est un mérite attaché à ce genre d'ouvrages, et un avantage que ne peuvent contester ceux-mêmes qui ont leurs raisons pour ne pas vouloir qu'on écrive l'histoire contemporaine.

Les hommes impartiaux trouveront, sans doute, que la *Biographie des Hommes vivants* offre encore d'autres avantages : tous lui ont déjà rendu ce témoignage, qu'on ne trouve, dans aucun ouvrage, un répertoire plus étendu et plus commode pour tout ce qui s'est passé depuis trente ans en Europe, dans la politique, dans la guerre, dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, et dans tout ce qui peut intéresser les lecteurs.

En avançant dans la carrière, nous nous sommes aperçus que cinq volumes suffisaient pour la totalité de l'ouvrage ; ainsi il ne sera composé que de ce nombre, au lieu de six que nous avions annoncés. Les deux derniers paraîtront dans les premiers mois de l'année 1818.

Les éditeurs doivent déclarer ici que la plupart des conjectures qui ont été faites relativement aux auteurs, sont dénuées de fondement. C'est par erreur que l'*Ami de la Religion* a attribué trois articles importants à Monsieur G., auteur de la *Politique chrétienne* : ces articles appartiennent à trois rédacteurs différents, et dont aucun n'a pour initiale la lettre G.

M. Michaud de l'Académie française est tout-à-fait étranger à cet ouvrage; son frère n'en est que l'imprimeur.

# BIOGRAPHIE DES HOMMES VIVANTS.

## F

FABBRONI ou FABRONI (JEAN), savant et laborieux chimiste de Florence, correspondant de l'Institut de France, classe des sciences physiques, de la société royale d'agriculture de Paris, et de plusieurs autres sociétés savantes, a été successivement attaché au Musée d'histoire naturelle de Florence, envoyé à Paris au mois de fructidor an VI (1798) pour faire partie de la commission des savants des diverses contrées de l'Europe, chargés de déterminer le nouveau système des poids et mesures, maître des requêtes, conseiller-d'état, directeur-général des ponts et chaussées des départements au-delà des Alpes, député au corps législatif en 1810 pour le département de l'Arno, membre de la Légion-d'honneur, baron de l'empire et commandant de l'ordre de la Réunion. Il est actuellement directeur des mines et monnaies de la Toscane. M. Fabbroni est principalement connu par ses travaux sur la chimie appliquée aux arts et à l'agriculture. L'auteur de la *Bibliographie agronomique* porte à vingt-six le nombre des ouvrages que Fabbroni a publiés, en italien, sur l'agriculture et l'économie rurale : plusieurs ont été traduits en diverses langues ; nous nous bornerons à indiquer les suivants : I. *Del bombice e del bisso degli antichi*, Perouse, 1782, in-8°., fig. Il y examine si la soie ne serait point le *byssus* des anciens. II. *Istruzioni elementari d'agricultura*, Venise, 1787, in-12; composées sur la demande du grand-duc Léopold v. M. Vallée les a traduites en français. III. *Dissertazione sopra la maniera di perfezzionare i vini dello stato pontificale*, Rome, 1793, in-8°. IV. *Guida agli agricoltori d' Italia*, Turin, 1791, in-12; enrichie de *Notes* du docteur J.-A. Giobert. V. *Di una singularissima specie di mattoni*, Venise, 1791. Il y décrit cette espèce de briques flottantes, fabriquées avec la substance connue sous le nom de farine fossile : on sait que M. Faujas de St.-Fond a aussi découvert en France ce fossile extraordinaire. VI. *Nuovo termometro stazionario*. VII. *Antichità, vantaggi e metodo della pittura encausta*, nouv. édit., Venise, 1800, in-8°. VIII. *Synopsis plantarum horti botanici musei regii florentini*, 1797, in-4°. IX. *Della economia agraria dei Chinesi*, Venise, 1802, in-8°. X. *Gli ozj della villeggiatura o discussione libera di alcuni argomenti popolari*, Villa, 1800, in-8° XI. *La biblioteca*, Modène, 1803, in-fol. de 25 pages, et inséré dans les Mémoires *della Società italiana*, II, 92. Dans cette lettre, adressée au P. Pozzetti, des Écoles pies, l'auteur donne un excellent procédé pour garantir les livres de la piqûre des insectes. On en trouve un extrait dans le *Magasin encyclopédique*, août 1805, pag. 424. XII. *Derivazione e cultura degli antichi abitatori d' Italia*, Florence, 1803, in 8°. XIII. *Dei provvedimenti annonari*, ibid., 1804, in-8°. XIV. *Della gravità specifica degli ori e degli argenti*, Modène, 1806, in-4°. XV. *Lo statero filippico, ovvero rilievi sulla bontà o'l titolo dell' oro nativo*. XVI. *Del bronzo ed altre leghe conosciute in antico*, Livourne, 1810. Ces trois derniers ouvrages sont relatifs aux travaux dont il est chargé en sa qualité de directeur de la monnaie. M. Fabbroni est l'un des plus laborieux rédacteurs des *Memorie della società agraria* de Florence. Il a aussi donné d'intéressants morceaux dans divers recueils périodiques : on en trouve de lui dans le *Journal de physique*, *sur la force réfringente des liquides* (ventôse an VII, XLVIII, 215); *sur les Alcarazas d'Espagne* (fructidor an VII, XLIX, 228); *sur l'action chimique des différents métaux entre eux* (ibid. 343), etc. — On a souvent confondu M. J. Fabbroni avec son

frère, Adam Fabbroni, connu par quelques *Dissertations sur des statues antiques*, publiées en 1796 et 1799, et, surtout, par son *Art de faire le vin*, Florence, 1787, in-8°.; ouvrage couronné par l'académie de Florence, traduit en allemand par Hahnemann, 1790, in-8°.; et en français par Fr. Baud, Paris, an x (1801), in-8°. Dans cet ouvrage, l'auteur donne à la fermentation un principe végéto-animal, semblable au gluten du froment, et prétend que ce gluten est contenu dans la pellicule des grains de raisin, et qu'il se mêle à leur jus dans le pressoir. — Un Fabbroni (Charles), de Pistoie, de la même tige que les précédents, vint également en 1810, comme député de l'Arno, au corps législatif, et y siégea jusqu'aux événements de 1814. — Il y a des Fabbroni en Toscane, à Pistoie, Marradi et Florence; leur parenté a été reconnue et prononcée par sentence du tribunal suprême de Florence. Des membres de cette famille passèrent en France avec la reine Marie de Médicis, femme de Henri IV. T.

FABER, littérateur français, a publié, en Russie, en 1810, sous ce titre, *Notice sur l'intérieur de la France*, un ouvrage dont on ne connut long-temps que le premier volume, la paix de Tilsitt ayant livré le pays où il s'imprimait à l'influence de Buonaparte. M. Faber avait rempli en France des fonctions administratives; et il avait été successivement, pendant la révolution, instituteur et journaliste, lorsque, fatigué du despotisme de Buonaparte, il alla se fixer en Russie. « J'ai quitté, dit-il lui-même dans son livre, une terre infortunée, sur laquelle la vérité et le droit n'habitent plus; et j'ai cherché sur un sol hospitalier les principes libéraux expulsés de la France. Je les ai retrouvés; leur asile est devenu le mien, et je respire. » On trouve dans cet ouvrage, qui est une critique sanglante du gouvernement de Buonaparte, des vues saines et quelques renseignements utiles. S. S.

FABRE DE L'AUDE (Le comte Jean-Pierre), né à Carcassonne le 9 décembre 1755, fut, avant la révolution, avocat au parlement de Toulouse, député aux états de Languedoc en septembre 1783, et, en 1790, commissaire du Roi pour organiser le département de l'Aude, premier procureur-général-syndic, et enfin commissaire royal près le tribunal criminel de Carcassonne. Nommé député de son département au conseil des cinq-cents en 1796, il s'occupa particulièrement de finances, s'éleva souvent contre les dilapidations du directoire, et fut, pendant quatorze ans, le rapporteur de la commission des finances, soit dans le conseil, soit au tribunat. Le 30 vendémiaire an IV (21 octobre 1795), il signala les abus qui régnaient dans l'administration des postes, indiqua les améliorations à faire, et s'opposa à ce que le directoire affermât cette branche du revenu public. Le 27 novembre 1796, il demanda la régularisation de la perception du droit pour l'entretien des routes. Réélu député au conseil en janvier 1797, il fit, le 15 mars, la motion que les électeurs fussent assujettis au même serment que les fonctionnaires publics. Cette proposition excita de vives réclamations dans l'assemblée; mais elle fut adoptée. Le 3 avril suivant, il demanda le rétablissement des rentes foncières, *quoique mêlées de féodalité*, et soutint qu'il n'était pas juste que le preneur fût dispensé de la rente, sous prétexte que la féodalité était abolie. Il fit ensuite décréter l'impôt sur les billets de spectacles, au profit des hospices. Le 21 août, il proposa de couvrir un déficit de cent vingt-cinq millions sur les dépenses ordinaires de l'année, par le rétablissement de la loterie, par un impôt sur le sel, etc. Le 24 octobre, il présenta, au nom de la commission des finances, un mode d'imposition et de paiement des charges départementales ou locales. L'année suivante, il fit divers rapports sur les loteries particulières, et sur les moyens de réprimer les falsifications des billets de la loterie nationale; sur le rétablissement des octrois de bienfaisance; enfin sur l'organisation des ponts-et-chaussées. Le 25 octobre 1799, il s'opposa à la proposition du directoire tendant à une coupe extraordinaire des futaies appartenant à l'État. Le 31 du même mois, il s'éleva contre les effets déplorables qu'avaient produits l'emprunt forcé et la loi des otages. « Voilà, dit-il en terminant son opinion, de quoi dessiller les yeux des quinze-vingts. » Cette apostrophe déchaîna contre M. Fabre la fureur de l'assemblée. Plusieurs membres demandèrent qu'il fût détenu à l'Abbaye. Après la journée du 18 brumaire, il fut envoyé, comme commissaire, dans les départements méridionaux, où il seconda les vues du gouver-

nement consulaire, qui cherchait à se populariser en conciliant tous les partis. Nommé membre du tribunat, il continua de s'occuper, presque exclusivement, d'objets de finances; ce qui le fit désigner, en 1801, pour président de la commission des finances. Le 20 février 1802, il fit paraître un écrit intitulé, *Recherches sur l'impôt du tabac, et moyens de l'améliorer*, où il mit en avant une idée dont il fit, l'année suivante, dans un rapport présenté au tribunat, l'objet d'une proposition formelle : c'était de recourir à une administration spéciale qui embrassât la régie de toutes les taxes indirectes pour parvenir au dégrèvement des contributions directes, déjà trop élevées. Cette idée fut adoptée par le gouvernement; et le budget de l'année 1804 présenta l'établissement d'une contribution sur les boissons, et la création d'une régie des droits-réunis. M. Fabre fut chargé de faire le rapport sur ce projet. Buonaparte ayant été proclamé empereur le 18 mai de la même année, M. Fabre, alors président du tribunat, vint le saluer comme empereur, à la tête de son corps, le 22 du même mois. « Sire, lui dit-il, ce nouveau titre n'ajoute rien à votre gloire; il est indépendant de la majesté du trône; vous ne le devez ni à la force des circonstances, ni aux hasards de la naissance, etc. » Le même jour, le tribunat fut admis auprès de l'impératrice Joséphine : « Les femmes, lui dit M. Fabre de l'Aude, reprennent le rang dont une grossière démagogie les avait écartées. Nous ne séparons plus l'épouse de l'époux, etc. » Au mois d'octobre suivant, M. Fabre se rendit en Allemagne à la tête d'une députation du tribunat, pour aller féliciter Napoléon sur ses victoires : mais la députation ne put le joindre. Arrivée à Lintz, elle reçut soixante-dix drapeaux pris sur l'ennemi, et fut chargée de les porter en France. Un décret ayant nommé la mère de Buonaparte protectrice des sœurs de la Charité et des sœurs hospitalières, M. Fabre fut chargé, le 2 avril 1805, de la complimenter à la tête de son corps. C'est à l'occasion du discours qu'il prononça dans cette circonstance, que M. Goldsmith, dans son livre intitulé *Cabinet de St-Cloud*, lui prête la comparaison de la mère de Buonaparte *avec la mère du Christ*, et ces paroles absurdes : « La conception que vous avez eue en portant dans votre sein le grand Napoléon, n'a été assurément qu'une inspiration divine.» Ces citations ont été répétées dans plusieurs Biographies; mais M. Fabre, dans une *Notice* sur sa vie, qu'il a publiée en 1816, réfute cette inculpation en citant le discours qu'il prononça véritablement, tel qu'il se trouve inséré dans le *Journal des Débats* du 11 germinal an XIII. M. Fabre avait été, lors de la création de l'ordre de la Légion-d'honneur, élevé au grade de commandant, en qualité de président d'une des sections du tribunat. Nommé sénateur le 14 août 1807, après avoir été présenté deux fois comme premier candidat par son département, il reçut, en cette nouvelle qualité, le titre de comte de l'empire. En 1810, il fut élu membre du grand-conseil d'administration du sénat; enfin, par décret du 25 mars, Buonaparte le nomma procureur-général près le conseil du sceau des titres. Dans la séance du 1er. avril 1814, il fut l'un des 63 sénateurs qui votèrent la déchéance de Buonaparte et la création du gouvernement provisoire. Ce même jour, il indiqua, par une motion d'ordre, quelques-unes des principales bases constitutionnelles qui furent adoptées par la déclaration de S. M. Louis XVIII, datée de St.-Ouen. Nommé, bientôt après, au nombre des commissaires chargés de faire un rapport sur le projet de constitution présenté par le gouvernement provisoire, il proposa le principe et la rédaction de la disposition qui tendait à abolir la confiscation; et, en énonçant cette proposition, il déclara que jamais il n'avait voulu acquérir ni biens d'émigrés, ni biens du clergé. Il fut compris au nombre des sénateurs créés pairs en vertu de l'ordonnance royale du 3 juin 1814, et vota dans cette chambre contre les mesures qui avaient pour objet de retarder le moment où la constitution aurait son effet, telles que la loi relative à la restriction de la liberté de la presse. Lors du retour de Buonaparte en 1815, M. Fabre fut appelé à la chambre des pairs formée par décret du 2 juin. Le lendemain, il proposa l'adresse d'usage à l'empereur; mais dans la séance du 1er. juillet, il s'opposa à l'adoption de l'adresse au peuple français, par laquelle Napoléon II était proclamé empereur, soutenant qu'elle était contraire aux grands intérêts de la patrie. Le 5 juillet, il demanda et fit prononcer

le rejet du message par lequel Thibaudeau voulait exiger de la commission de gouvernement certaines explications sur ce passage : « Nous devions défendre les intérêts du peuple et de l'armée, également compromis dans une cause abandonnée par la fortune, la justice et la volonté nationale. » — « La fortune et la volonté nationale, s'écria M. Fabre de l'Aude, se sont prononcées contre la lutte engagée pour soutenir sur le trône la famille de Buonaparte. Quant aux explications que vous demandez sur ce que le gouvernement paraît entendre par la volonté nationale, il vous a donné communication de l'état actuel de la France. Il vous a déclaré que des insurrections royalistes avaient éclaté dans une grande partie du territoire ; que la cocarde blanche avait été arborée ; que le drapeau blanc avait été substitué au drapeau tricolore. Ces faits peuvent-ils laisser des doutes sur les sentiments qui animent, dans ce moment, une grande partie des communes de la France ? Vous demandez que le gouvernement explique les garanties qu'il vous annonce. Ces garanties ne sont-elles pas dans nos constitutions, dans nos lois, dans le système représentatif, enfin dans la sagesse et la modération *du Prince qui va nous gouverner ?* » Si l'on en croit une note très curieuse, insérée, page 34, dans une brochure intitulée, *Coup-d'œil sur le budget*, publiée en 1817 par M. Fonvielle, M. Fabre s'était, immédiatement après la bataille de Waterloo, engagé, envers le baron de la Rochefoucauld, à faire au sein de la chambre une motion tendant à envoyer au Roi une députation de pairs et de députés, pour le supplier de rentrer dans sa capitale avant que les armées étrangères pussent y arriver. M. Fabre s'était assuré du concert de plusieurs pairs, pour appuyer sa proposition ; notamment de celui de M. Andréossy, qui fut chargé postérieurement d'aller négocier avec les chefs des armées alliées. (*Voy.* ANDRÉOSSY.) Ce projet échoua, parce que M. le baron de Larochefoucauld ne put obtenir de passeport, et que la négociation n'amena aucun résultat. (*Voy.* FLAUGERGUES.) M. Fabre a été compris dans l'ordonnance du mois de juillet, qui déclare déchus les pairs qui ont siégé dans la chambre de Buonaparte. Il a publié, outre un grand nombre d'écrits et d'opinions sur les finances : I. *A mon fils, sur ma conduite politique* ; deux feuilles in-8°., mai 1816. II. Traduction d'un ouvrage italien, intitulé : *Réflexions philosophiques et morales*, avec des *Notes* du traducteur en italien et en français, vol. in-12, février 1817. M. d'Yvernois a, dans plusieurs endroits de ses écrits, parlé avec éloge de M. Fabre, comme financier. Il a même prétendu que Buonaparte ne l'avait fait président du tribunat, que pour l'empêcher de parler et de critiquer avec trop de franchise son administration des finances. — Jean-Marie-Noël FABRE (Le baron), membre de la Légion-d'honneur, était depuis plusieurs années procureur-général près la cour d'appel à Montpellier lorsqu'il fut admis à la retraite en 1816. Y.

FABRE (Le baron GABRIEL-JEAN), frère du célèbre littérateur révolutionnaire Fabre d'Églantine, naquit à Carcassonne le 12 février 1774, et entra, en 1792, dans un bataillon de volontaires nationaux. Il dut à sa bravoure et à la protection de son frère un avancement rapide ; fut fait général de brigade le 10 mars 1809, commandant de la Légion-d'honneur le 10 février 1812, et chevalier de St.-Louis en 1814. Il commandait, depuis plusieurs années, le département des Côtes-du-Nord, lorsqu'il fut, en 1816, remplacé dans ce commandement par M. le vicomte de Cheffontaines. J. M. N.

FABRE (MARIE-J.-J.-VICTORIN), jeune littérateur né à Vals, dans le département de l'Ardèche, en 1785, a donné, dès son début, les plus brillantes espérances : « Ce n'est pas un arbre qui promet, a dit de lui M. Ginguené, c'est un arbre qui, dès le premier jour, rapporte d'excellents fruits. » M. Victorin Fabre suivit, à dater de l'année 1805, les concours de l'Institut, et obtint toutes les fois, soit le prix, soit l'accessit, soit une mention honorable ; et il reçut dans les journaux des éloges qui trouvèrent peu de contradicteurs. La même année, il débuta dans la carrière académique par une Epître *sur l'indépendance de l'homme de lettres*, qui lui valut l'*accessit*. En 1807, son Discours en vers sur les voyages n'avait également obtenu que l'accessit. L'académie, en le lui accordant, avait exprimé le regret de n'avoir pas un second prix à lui donner. Un ministre, juge éclairé des arts et des talents, ne voulut pas laisser ce regret à l'académie, et il fit les fonds d'un second

prix, qui fut décerné à M. Victorin Fabre dans la séance publique. Après avoir été couronné comme poète, il le fut comme écrivain en prose en 1808, et ce fut son *Eloge de Corneille* qui lui mérita cet honneur. Le public, d'accord avec le jugement flatteur de l'académie, remarqua dans cet ouvrage des beautés brillantes qui appartiennent à la jeunesse, unies à des beautés solides qui caractérisent un esprit et un goût mûris par de bonnes études. Enfin l'*Eloge de La Bruyère* vint en 1810 ajouter une nouvelle couronne aux lauriers de M. Victorin Fabre : ce discours décelait en lui une finesse d'observation, une délicatesse de diction, qui justifiaient dès-lors toutes les espérances attachées à de si brillants débuts. Malheureusement une maladie cruelle a depuis mis ce jeune littérateur dans l'impossibilité de continuer ses travaux. On a de lui : I. *Eloge de Boileau Despréaux*, 1805, in-8°. II. *Opuscules en vers et en prose*, 1806, in-8°. III. *Discours en vers sur les voyages*, 1807, in-8°. IV. *Eloge de P. Corneille*, couronné par l'Institut, 1808, in-8°. V. *La mort de Henri IV*, poème, suivi de *Notes historiques*, 1808, in-8°. Cet ouvrage a été mentionné honorablement en 1810, par la classe d'histoire et de littérature française de l'Institut. VI. *Eloge de La Bruyère*, discours qui a remporté le prix d'éloquence le 4 avril 1810, in-4°. VII. *Tableau littéraire du XVIIIe. siècle*, suivi de l'*Eloge de La Bruyère*, 1810, in-8°. VIII. *Eloge de Montaigne*, 1813, in-8°. M. Victorin Fabre a rédigé l'article Corneille, l'un des plus remarquables de la *Biographie universelle*. Y.

FABRE (Pierre), né à Tarascon, a publié : I. *Essai sur les maladies vénériennes, où l'on expose la méthode de feu M. Petit*, 1758, 2 vol. in-12; quatrième édition, 1783, in-8°. II. *Recherches sur la nature de l'homme, considéré dans l'état de santé et de maladie*, 1776, in-8°. III. *Nouvelles observations sur les maladies vénériennes*, 1779, in-8°. IV. *Réflexions sur divers ouvrages de M. Mittié*, 1780, in-8°. V. *Essai sur les facultés de l'ame*, 1785, in-12; 1787, in-12. Cet ouvrage, qui semble tendre au matérialisme, fut censuré avec beaucoup de chaleur par les défenseurs de la religion. VI. *Recherche des vrais principes de l'art de guérir*, 1790, in-8°. — Fabre (Antoine), chirurgien à Avignon, a publié : I. *Traité d'observations de chirurgie*, 1778, in-12. II. *Essai sur différents points de physiologie*, etc., 1778, in-8°. III. *Recherches sur différents points de physiologie*, 1783, in-8°. IV. *Suite des Recherches*, 1784, in-8°. V. *Réflexions sur la chaleur animale, pour servir de supplément à la seconde partie des Recherches*, 1784, in-8°. Ot.

FABRE D'OLIVET (M.), né à Ganges, le 8 décembre 1768, de la même famille que le célèbre Fabre dont le dévouement filial fut récompensé par Louis XVI, et fournit à M. Fenouillot de Falbaire, le sujet du drame qui a pour titre : *L'honnête criminel*. (Voy. l'art. Fabre dans la *Biograph. univers.*) M. Fabre d'Olivet vint à Paris en 1780, pour apprendre le commerce auquel sa famille le destinait : mais il ne tarda pas à céder au goût exclusif qui l'entraînait vers les lettres; et, dès 1789, il avait composé un grand nombre de pièces de théâtre, telles qu'un opéra intitulé la *Prise de Toulon*, qui ont été jouées avec quelque succès, mais qui sont aujourd'hui tout-à-fait oubliées. Voici le titre de quelques-unes de ses productions : I. *Le sage de l'Indostan*, drame philosophique en un acte et en vers, 1796, in-8°. II. *Azalaïs*, ou *Le gentil Aimar*, 1800, in-8°. III. *Lettres à Sophie sur l'histoire*, 1801, 2 vol. in-8°. IV. *Le troubadour*, poésies occitaniques du XIIIe. siècle, traduites et publiées, 1804, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est évidemment supposé; on y trouve de l'imagination et du talent. V. *Guérison de Rodolphe Grivel, sourd muet de naissance*, 1811, in-8°. En fouillant dans les antiquités orientales, M. Fabre crut avoir trouvé le moyen de faire parler les muets, d'après une méthode pratiquée par les prêtres égyptiens. L'essai qu'il en fit sur le jeune Grivel lui suscita des démêlés dont on peut voir l'objet et le résultat, dans un rapport fait au ministre par MM. Sicard et Prony, ainsi que dans cette brochure. VI. *Les vers dorés de Pithagore, expliqués et traduits, pour la première fois, en vers eumolpiques français*, 1813, in-8°. VII. *La langue hébraïque restituée, et le véritable sens des mots hébreux rétabli et prouvé par leur analyse radicale*, 1816, 2 parties in-4°. Ces ouvrages prouvent, dans leur auteur, de l'imagination et de la singu-

larité. Dans le dernier, il fait du phénicien la clef de la connaissance de la langue hébraïque. Mais c'est expliquer l'incertain par l'inconnu; c'est doubler la difficulté, loin de la simplifier. M. Fabre a été collaborateur de la *Bibliothèque des romans*. Ot.

FABRONY. *Voy*. Fabbroni.

FABROT (Le chevalier de), né dans le Languedoc vers 1740, jouissait, avant la révolution, d'une fortune considérable. Il émigra en 1791, fit les premières campagnes dans les armées des princes, et se trouva à la désastreuse affaire de Quiberon. Il vécut ensuite long-temps en Allemagne, où il s'occupa beaucoup de poésie latine. Rentré en France en 1814, M. de Fabrot obtint la croix de St.-Louis avec le grade de colonel. Il a publié, dans l'étranger, divers morceaux de poésie latine; et, à Paris, en octobre 1815: *Réfutation des Rapports au Roi en date des 9 et 15 août 1815, attribués au ci-devant ministre de la police* (Fouché), avec le texte en regard, et cette épigraphe:

..... Hic murus aheneus esto
Nil conscire sibi, nullâ pallescere culpâ. D.

FABRY (Le baron de) était, depuis plusieurs années, conseiller à la cour royale d'Aix, lorsqu'il fut élu, au mois d'août 1815, membre de la chambre des députés par le département des Bouches-du-Rhône, où il ne prit la parole qu'une seule fois, le 7 février 1816, en comité secret, pour prononcer un discours très énergique contre les conclusions du rapport fait par M. Roux-Laborie sur a proposition de M. de Blangy, relativement aux biens du clergé: « J'espérais, dit-il, que le corps politique, fatigué comme les individus, de tant de changements et de tant d'épreuves également funestes, se serait reposé quelque temps sur la prévoyance et sur la sagesse du gouvernement paternel de S. M..... On veut assurer son existence avant de penser à celle du Monarque. Mais je cherche le chef de cette milice sacrée, à laquelle on veut assigner le premier rang dans l'État, et *je le trouve hors de France*. La piété de vos pères avait enrichi le clergé; mais l'aisance du clergé, conquise aujourd'hui sur le malheur par des impôts, pourra-t-elle ramener la religion dans le cœur de nos enfants? La richesse du clergé a toujours été l'effet, mais jamais la cause de la dévotion. Laissons le clergé dans la dépendance des souverains; car le souverain est l'image de la divinité sur la terre. Le clergé sera ainsi placé dans la plus heureuse position, puisqu'elle assure l'impuissance de faire le mal, et qu'elle laisse tous les moyens de faire le bien. » Ce discours fut réfuté par MM. Benoist et Roux-Laborie. M. Fabry a voté dans cette session avec la minorité; mais n'ayant pas quarante ans, il n'a pas été réélu pour la chambre des députés de 1816. Il a été nommé chevalier de la Légion-d'honneur dans la même année. Y.

FABRY de Liége. Lors de la révolution de cette ville, en 1789, le peuple le nomma bourguemestre-régent et commissaire du tiers-état pour assister aux conférences des trois ordres. Il sollicita ensuite, sans succès, l'assistance de la Prusse, et fut en conséquence excepté de l'amnistie accordée en 1792 par le prince-évêque. Après la conquête du pays de Liége par les troupes françaises, il rentra dans ses foyers, devint fonctionnaire public, et fut élu, en mars 1798, député au conseil des cinq-cents. Il s'y fit remarquer par la modération de ses principes, passa en 1799 au corps législatif organisé après le 18 brumaire an viii (9 novembre 1799), d'où il sortit en 1802, et fut nommé, presque aussitôt, président du tribunal criminel de la Meuse-Inférieure et membre de la Légion-d'honneur. En 1812, il était conseiller de la cour impériale de Liége, où l'on voyait aussi siéger, en la même qualité, un autre Fabry (Dupont). B. M.

FABRY était, depuis 1801, conseiller de préfecture dans le département du Léman, lorqu'il fut envoyé en 1814, par le général autrichien Bubna, comme parlementaire, vers le général Dessaix qui commandait à Genève, pour offrir de remettre cette place, s'il ne recevait pas de renfort avant le 7 du même mois. Le département du Léman ayant été séparé de la France par le traité de Paris du mois de mai suivant, le pays de Gex fut la seule portion de ce département que conserva la France. M. Fabry fut nommé sous-préfet de cet arrondissement, qui fit dès-lors partie du département de l'Ain. Lors de la seconde invasion, six communes du pays de Gex ayant été cédées à la Suisse en vertu du traité du 20 novembre, M. Fabry fut désigné par S. M. l'un des trois commissaires chargés de faire cette remise, qui eut lieu le 4 juillet 1816. M.

Fabry est parent de M. Giraud de l'Ain. — FABRY (Pierre), né à Aix vers 1776, élève du collége de Juilly, était, en 1815, secrétaire de Fouché, membre de la commission de censure pour les journaux, et membre de la chambre des représentants. Le duc d'Otrante ayant été envoyé en qualité d'ambassadeur à Dresde, M. Fabry le suivit; et, depuis ce temps, il paraît être attaché à la fortune de l'ex-ministre. Y.

FABRY, avocat à la cour royale de Paris, est né dans le Languedoc vers 1780; il a publié : I. *La Régence à Blois, ou les derniers moments du gouvernement impérial*, 1814, in-8°.; 6e. édit., 1815, in-8°. II. *Itinéraire de Buonaparte depuis son départ de Doulevent, le 28 mars, jusqu'à son embarquement à Fréjus le 28 avril* 1814, in-8°.; 3e. édition, 1815, in-8°. III. *Itinéraire de Buonaparte de l'île d'Elbe à l'île de Sainte-Hélène*, ou *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de* 1815, 1816, in 8°. M. Fabry est l'éditeur de la collection, intitulée le *Spectateur*, 12 vol. in-8°., 1801-12, dans laquelle on a tâché de réunir les meilleurs articles politiques et littéraires, insérés dans les journaux depuis quinze ans. Il a publié le premier volume d'une autre collection sous ce titre : *Le Spectateur français, depuis la restauration*, tom. 1er., 1815, in-8°. D.

FABULET (ADOLPHE), professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Metz, est né à Saint-Lô le 15 août 1782; il fut élève de Fourcroy, et remporta plusieurs prix dans le cours de ses études, entre autres une médaille en or de la valeur de 500 francs. A l'âge de dix-neuf ans, il publia un ouvrage intitulé : *Nouveaux éléments de chimie théorique et pratique*, etc., 2 vol. in-8°.; 2e. édit., Paris, 1815; 3e. édit., 1817. M. Fabulet a servi, pendant plusieurs années, aux armées, en qualité de pharmacien-major. Lors du rétablissement des hôpitaux militaires d'instruction en 1814, il fut nommé démonstrateur à celui de Paris. Il a publié plusieurs Mémoires sur la chimie et les pharmacies, dans différents recueils. F.

FAGEL (Le baron HENRI), petit-fils du greffier des états-généraux de Hollande, qui mourut, en 1790, à l'âge de 84 ans, après 56 ans de ministère (*Voy.* la *Biograph. univers.*, XIV, 91), succéda à son père dans sa charge, et parut avoir hérité en même temps du dévouement de ce vieux serviteur à la maison d'Orange. Il fut envoyé, au mois de novembre 1793, comme ministre plénipotentiaire, auprès de la cour de Copenhague, avec la mission secrète d'engager le Danemark à accéder à la coalition des puissances contre la république française. Le zèle avec lequel il remplit sa mission, lui attira des injures du parti révolutionnaire, qui voulait renverser la maison d'Orange. Ce parti n'appelait l'ambassadeur que l'*agent de la cour stathoudérienne*, le *commissionnaire de Pitt*. En juillet 1794, il se rendit au quartier-général du prince de Cobourg, pour signer le traité d'alliance des états-généraux de Hollande avec les rois de Prusse et d'Angleterre; traité à la conclusion duquel il avait singulièrement contribué par l'habileté de ses négociations. Depuis la conquête de la Hollande par les Français, le baron Fagel partagea la mauvaise fortune de la maison d'Orange, et vécut loin de sa patrie. Il reparut sur la scène, en 1813, lorsque la puissance de Buonaparte commençait à déchoir. Au mois de novembre de cette année, M. Fagel rentra en Hollande avec le prince d'Orange, et contre-signa le manifeste, daté du 21, dans lequel S. A. S. invitait les Hollandais à se réunir à lui pour se délivrer du joug des Français. Il arriva, avec ce prince, à Amsterdam, le 2 décembre suivant. Envoyé, en 1814, par S. M. le roi des Pays-Bas, en qualité de ministre plénipotentiaire à Londres, il signa, le 18 avril, une convention entre les deux puissances, relative à la restitution de quelques-unes des colonies hollandaises, qui avaient été conquises durant la dernière guerre, par les armées britanniques. Il fut bientôt après nommé conseiller-d'état. Le 19 mai 1815, le baron Fagel conclut, à Londres, au nom de son souverain, une convention avec l'Angleterre et la Russie, pour régler l'emprunt russe, fait en Hollande, par l'intervention de la maison Hope et compagnie, d'Amsterdam. M. le baron Fagel est membre de l'ordre équestre de la province de Hollande. — FAGEL (Le baron), lieutenant-général, parent du précédent, fut d'abord aide-de-camp du général hollandais Lacke, et se distingua au combat de Leucilles en août 1793. Il ne prit aucune part aux affaires publiques, depuis la chute de la maison d'Orange et la con-

quête de la Hollande, et fut, en 1814, par arrêté du prince d'Orange du 12 août, nommé un des principaux membres du gouvernement des Pays-Bas, et chargé provisoirement des fonctions de commissaire-général de la guerre. Il fut envoyé, en 1814, en qualité de commissaire extraordinaire à la cour de France. Le 13 mars 1817, il fit à S. M. Louis XVIII, au nom de son souverain, la notification de la naissance du prince de Nassau, fils du prince d'Orange. Y.

FAGET DE BAURE (Jacques-Jean), président de chambre à la cour royale de Paris, est né à Orthez le 30 octobre 1755, d'une famille distinguée dans la magistrature; il fut envoyé fort jeune au collége de Juilly, et y fit des progrès si rapides qu'il en sortit à quatorze ans, ayant terminé dès-lors son cours de philosophie. A dix-neuf ans, il exerçait, avec un talent extraordinaire, les fonctions d'avocat-général au parlement de Pau, lorsque la révolution vint l'arrêter au milieu de sa carrière. Il vécut éloigné de toutes fonctions publiques jusqu'en 1809, où il devint membre et rapporteur du conseil du contentieux de la maison de l'empereur Napoléon, sur la recommandation de M. Daru, son beau-frère, dont il secondait depuis long-temps les travaux. Bientôt après, il fut élu député au corps législatif, par le département des Basses-Pyrénées (1810) : il fut enfin nommé l'un des présidents de la cour impériale de Paris, en 1811, avec le titre d'officier de la Légion-d'honneur. Le 6 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte, et, le 8, il signa l'acte constitutionnel qui rappelait Louis XVIII au trône. A la séance du 9 août suivant, il se prononça en faveur du projet de loi sur la liberté de la presse, et approuva le maintien de la censure; il proposa néanmoins, par amendement, que les écrits des membres des corps administratifs, judiciaires et des sociétés savantes, fussent exempts de la censure préalable. Le 27 octobre, M. Faget de Baure prononça un discours très étendu en faveur du projet de loi tendant à faire restituer aux émigrés leurs biens non vendus, et appuya les amendements de MM. Sartelon, Noailles et Bouchard, relatifs à la restitution des routes et canaux. Il avait été précédemment nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Farez, tendant à déterminer les cas de l'application de la responsabilité des ministres, et il rédigea sur cet objet un projet de loi qui fut imprimé par ordre de la chambre. Le 17 février 1815, il fut compris, comme conseiller, dans la nouvelle organisation de l'université. Lors de l'invasion de Buonaparte, il se montra au nombre des députés les plus ardents à soutenir la cause royale. A la séance du 14 mars, il fit, au nom d'une commission spéciale, un rapport très énergique sur le projet de loi présenté la veille par l'abbé de Montesquiou, concernant les récompenses nationales. Nous n'en citerons que ce passage : « Un homme, le fléau de l'Europe, qui a trop long-temps opprimé notre patrie sous un joug de fer, et contre lequel nous avons tous unanimement prononcé une sentence solennelle de déchéance, à laquelle il s'est lui-même soumis par son abdication; cet homme ose tenter aujourd'hui d'asservir la France! Il n'avait point d'armée; mais il a compté en former une avec des traîtres et des transfuges, et tel est son mépris pour l'espèce humaine, qu'il n'a pas un instant douté du succès. Il a calomnié nos braves soldats, lorsqu'il les a crus capables d'abandonner la cause de la liberté pour servir celui qui s'en est montré le plus constant oppresseur. Oui, il les a calomniés; j'en atteste les braves garnisons de Lille, de la Fère, de Cambrai et d'Antibes, qui, malgré des suggestions coupables et des ruses perfides, ont donné le premier exemple d'une fidélité inébranlable. Que ne pouvons-nous proclamer ici le nom de tous les braves qui les composent! Nous nommerons au moins leurs dignes chefs, les Corsin, les d'Aboville, les Lions : des récompenses leur seront assignées par le Roi; et nous leur décernons, dans ce moment, la plus glorieuse de toutes, en déclarant qu'ils ont bien mérité de la patrie. » Au mois de juillet 1815, M. Faget de Baure fut nommé, par le Roi, président du collége électoral des Landes, et élu membre de la chambre des députés par le département des Basses-Pyrénées. A l'ouverture de la session, il réunit les suffrages de ses collègues pour la vice-présidence. M. Faget de Baure vota, dans cette chambre, avec la minorité, fut élu membre de plusieurs commissions; et, le 21 novembre 1815, il fit un rapport sur le projet de loi relatif à la nouvelle organisation de la cour

des comptes. Ce fut lui qui présida la chambre, lors de la discussion de la loi des élections. Désigné, après la dissolution de cette chambre, pour présider le collége électoral des Basses-Pyrénées, il en fit l'ouverture le 4 octobre 1816, par un discours dans lequel on remarquait ce passage : « Ce n'est pas vous, Messieurs, qu'il faut prémunir contre les illusions d'un zèle exagéré. Moins on est maître de soi, plus on est près des excès. Le bien politique, comme le bien moral, se trouve toujours entre deux limites. Malheur à qui ne craint point de les franchir ! Ce n'est pas vous qu'il faut prémunir contre ces insinuations ou perfides ou irréfléchies, que les ordonnances du Roi n'expriment point sa volonté propre, et qu'elles sont l'ouvrage de ses ministres. Vous le savez, Messieurs, l'histoire ne vous l'a que trop appris; c'est avec ces artifices et ces précautions oratoires que l'on attaque de front l'autorité royale : ils ont été mis en usage par la Ligue et la Fronde. C'est, pour ainsi dire, un lieu commun de l'éloquence des factions. » Nommé de nouveau député par le collége des Basses-Pyrénées, M. Faget de Baure vota, dans la chambre de 1816, avec la majorité, comme on put s'en convaincre par les opinions qu'il exprima tant sur la loi des élections, que sur le projet tendant à suspendre encore, pendant un an, la liberté individuelle. Magistrat intègre, ce député a aussi la réputation d'un littérateur exercé. Il n'a rien publié sous son nom; mais on lui attribue quelques morceaux de littérature et des poésies estimées, entre autres de très beaux vers sur le Dante, que l'on peut lire dans le *Spectateur du Nord* (journal qui s'imprimait à Hambourg en 1800), et dans quelques journaux des premières années du siècle. On lui attribue aussi l'*Histoire du canal de Languedoc*, Paris, 1805, dont nous avons parlé à l'article ANDRÉOSSY. Dans cet ouvrage, l'auteur combat les prétentions de ce dernier, et revendique les droits de la famille de Caraman. On prétend que M. Faget de Baure a, en manuscrit, une *Histoire du Béarn*, sa patrie. S. S et Y.

FAGNANI (Le comte), d'une des familles patriciennes les plus distinguées de Milan, fut choisi pour un des chambellans du vice-roi Eugène Beauharnais, auquel il montra beaucoup de zèle et de dévouement. Comme il paraissait avoir une grande connaissance des hommes et des choses, et qu'il est doué d'un esprit très délié, le vice-roi crut pouvoir employer très utilement ses talents, alors que Buonaparte commença de méditer cette expédition de Russie, qu'il exécuta en 1812. Le comte Fagnani fut, en conséquence, envoyé pour explorer l'empire russe, en ayant l'air de n'y faire qu'un voyage de plaisir. Il passa par Paris, pour y recevoir ses dernières instructions. La naissance et le titre de M. Fagnani lui procurèrent, en Russie, un accès facile dans les maisons les plus considérables. De retour à Milan, il annonça qu'il allait publier les observations de son voyage; et l'on s'attendit à y trouver des choses neuves et profondément pensées. Il publia, en effet, un volume, intitulé : *Lettera sulla Russia*, Milan, 1813; mais les curieux n'y trouvèrent rien qui pût les satisfaire. L'auteur y parlait de lui-même bien plus que de ce qu'il avait vu; et quand on sut quel avait été l'objet de sa mission, on conclut, à raison du peu d'intérêt de son livre, qu'elle n'avait pas dû procurer au vice-roi des renseignements bien étendus et bien utiles. N.

FAIN (Le baron A.) fut, pendant plusieurs années, l'un des secrétaires intimes de Buonaparte, et reçut de lui successivement les titres de maître des requêtes, de baron et de garde des archives impériales. M. Fain perdit ce dernier emploi, après le rétablissement des Bourbons, en 1814; mais il le recouvra lors du retour de Buonaparte en 1815, et fut alors un des signataires de la délibération du 25 mars. (*Voy*. DEFERMON.) La commission de gouvernement le nomma, le 6 juillet même année, secrétaire-d'état; mais le Roi étant entré dans la capitale deux jours après, M. Fain ne conserva cet emploi que quarante-huit heures. — Son frère était imprimeur de l'université, sous le gouvernement impérial. Il fut nommé, en juin 1815, major de la onzième légion de la garde nationale, et signa, en cette qualité, la déclaration sur les couleurs nationales. (*Voy*. CHOISEUL PRASLIN.) A.

FAISANT était commissaire du directoire près la municipalité de Plumaudan, lorsqu'il fut nommé, en mars 1798, député des Côtes-du-Nord au conseil des cinq-cents. Il s'y fit peu remarquer; et quoique rien ne pût le faire soupçonner d'appartenir au parti anarchique, il ne

fut pas réélu au corps législatif après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) : cependant, en 1800, il obtint la place de commissaire près le tribunal civil de Dinan, dont il exerçait encore les fonctions en 1815 sous le titre de procureur du Roi. Il ne les remplit plus depuis 1817. M. Faisant était, en 1815, membre de la chambre des représentants. Y.

FALAISEAU (Le marquis ETIENNE-ADÈLE-ALEXANDRE DE), né le 27 juin 1756, émigra au commencement de la révolution, et fixa pendant plusieurs années son séjour à Hambourg. Rentré en France après le 18 brumaire, il devint receveur principal des droits-réunis et, président du collége électoral de Fontainebleau; puis député au corps législatif, en 1810, par le département de Seine-et-Marne, et y siégea jusqu'en 1814. Le 3 avril de cette année, il donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte prononcée par le sénat, fit partie de la chambre des députés, et fut créé chevalier de St-Louis le 13 août même année. S. S.

FALATIEU (JOSEPH), né en 1761, fut membre de la chambre des représentants pour le département des Vosges en 1815, et, après la rentrée du Roi, membre de la chambre des députés par le même département; il y vota avec la minorité. Lors de la dissolution de cette assemblée, M. Falatieu alla présider le collége électoral du même département, et prononça, au mois d'octobre 1816, un discours d'ouverture dans lequel on remarquait le passage suivant: « Un ancien législateur, ayant reçu de ses concitoyens le serment qu'ils ne feraient, en son absence, aucun changement aux lois qu'il leur avait données, s'éloigna d'eux pour jamais, afin que, liés par la sainteté de leur serment, ils conservassent religieusement ces lois. Plus heureux, nous n'avons point à gémir de l'éloignement de notre Monarque: par un dévouement non moins absolu, mais plus sûr, il nous consacre les soins d'une tendre vigilance, toujours active, toujours présente; il reste au milieu de nous, pour nous avertir que le bonheur des peuples dépend de la stabilité de leurs institutions; il y reste, pour nous rappeler que, de tout temps, le mieux fut l'ennemi du bien. Ah! puisse-t-il y rester assez, ce Monarque chéri, pour assurer un bonheur qui serait imparfait pour tous, si lui-même n'y trouvait le sien! Et puisqu'il est interdit à notre amour de lui porter l'expression de nos vœux, que du moins les voûtes de cette enceinte en recueillent les accents! » M. Falatieu fait encore partie de la chambre des députés (1817); et il y a voté avec la majorité dans la session de 1816. Jamais il n'a paru à la tribune. Il est chevalier de la Légion-d'honneur. Y.

FALCONER (THOMAS), membre d'un collége d'Oxford, a publié, entre autres écrits: I. *Voyage d'Hannon*, traduit et accompagné du texte grec, éclairci par les relations des voyageurs modernes, 1797, in-8°. II. *Le tocsin*, ou *Appel au bon sens*, traduit du français de Dutens, 1798, in-8°. Il a aussi traduit le *Voyage d'Arrien autour de la mer Noire*, avec une Dissertation géographique et trois Discours, 1805, in-4°. On lui doit une édition gr. lat. de la *Géographie de Strabon*, Oxford, 1807, in-fol. — FALCONER (William), médecin et membre de la société royale de Londres, attaché à l'hôpital-général de Bath, a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue: I. *Essai sur la conservation de la santé des personnes employées à l'agriculture*, in-8°., 1789. II. *De l'influence des passions sur les maladies du corps humain*, in-8°., 1788. III. *Essai sur les eaux de Bath*, 1775, in-8°. IV. *Remarques sur l'influence du climat, de la population, de la nourriture et de la manière de vivre*, etc., 1781, in-4°. V. *Observations sur le pouls*, 1796, in-8°. Z.

FALK (JEAN-DANIEL), poète satirique allemand, naquit à Dantzig en 1770. Fils d'un pauvre perruquier, il trouva, dans la misère et dans les préventions de sa famille, les plus grands obstacles à vaincre pour satisfaire le goût qui le portait vers l'étude. Il parvint toutefois à se procurer, au moyen de ses petites épargnes, les ouvrages des principaux poètes allemands; et, afin de se soustraire à la surveillance de sa famille, il les lisait souvent, pendant l'hiver, dans la rue, auprès d'une lanterne. Il apprit la langue française, de son grand-père, qui était né en France. Enfin, ennuyé de l'état de garçon perruquier, Falk s'enfuit de la maison paternelle; mais l'excès de la misère le força bientôt d'y rentrer. Un maître d'anglais, établi à Dantzig, lui permit d'assister *gratis* à ses leçons. Trop pauvre pour se procurer les livres élémentaires Falk ne fit d'abord que des pre-

grès lents ; mais sa persévérance triompha de toutes les difficultés : ayant obtenu un prix dans cette classe, son professeur s'intéressa vivement à lui, et détermina son père à lui faire faire ses études. A l'âge de seize ans, il entra dans le gymnase de Dantzig, et se livra avec assiduité à l'étude des auteurs grecs et latins. Etant obligé, pour subsister, de donner pendant le jour six à sept heures de leçons, il ne lui resta que la nuit pour ses études. Les stimulants dont il se servait pour se maintenir dans un état de tension perpétuelle, lui causèrent des crachements de sang. Enfin, après avoir consacré à l'étude six années d'une existence malheureuse, Falk quitta le gymnase, et se rendit à l'université de Halle, où, sous de meilleurs auspices, il profita des leçons de Wolf, de Forster, de Klein et d'autres professeurs célèbres. En 1798, il alla à Weimar, où, pour jouir de son indépendance, il ne voulut pas accepter d'emploi. En 1806, après la bataille de Iéna, il rendit de grands services à cette ville, quand les Français y entrèrent en vainqueurs. Le duc l'en récompensa par le titre de conseiller de légation, avec des appointements. Ce fut alors qu'il se fit connaître comme poète, sous les auspices du célèbre Wiéland, et qu'il donna à l'Allemagne l'espoir de voir renaître en lui Juvénal et Lucien. Son premier essai dans ce genre, intitulé, *Les tombeaux de Kom et les prières*, poème satirique en trois chants, justifia cette attente. Si depuis il n'a rien fait pour soutenir sa réputation comme poète, il a acquis des titres plus précieux à l'estime des hommes vertueux de toutes les nations. Dans l'été de 1813, la Saxe ayant été dévastée par les armées ennemies, la misère des enfants abandonnés, au nombre de plusieurs milliers, émut profondément M. Falk ; et comme il venait lui-même de perdre dans l'espace d'un mois quatre enfants à la fleur de l'âge, il résolut de se vouer entièrement à l'entretien et à l'éducation des enfants abandonnés. Il fonda la société des *amis dans le besoin*, destinée à recueillir ces innocentes victimes du malheur, et à leur procurer les moyens d'apprendre un métier. Une école de couture, de filage et de tricot, furent successivement établies. M. Falk est l'ame de cette institution ; et depuis lors sa maison est assiégée du matin au soir par les indigents qui viennent y chercher des secours et de l'occupation. On a vu à l'hôtel-de-ville de Weimar une exposition publique d'ouvrages confectionnés par les élèves de cet établissement. Nous citerons parmi les écrits de M. Falk : I. *Satires*, Leipzig et Altona, 1800, 3 vol. in-12. Les *Tombeaux de Kom* se trouvent dans le second volume. II. *Almanach des amis des saillies et de la satire*, Leipzig, et ensuite Weimar, 1797-1803, sept années, in-12. III. *OEuvres choisies en prose de Swifft et d'Arbuthnot*, traduites en allemand, Leipzig, 1798-1799, 6 vol. in-8°. IV. *Dissertations sur la poésie et les arts*, Weimar, 1803, in-8°. V. *Nouveau recueil de satires et de contes*, Berlin, 1804, in-8°. B. D.

FALLOT-DE-BEAUMONT (ETIENNE-ANDRÉ-FRANÇOIS DE PAULE, comte), né à Avignon le 1er. avril 1750, d'une famille noble, se consacra à l'état ecclésiastique, et fut sacré le 23 décembre 1782, évêque de Sébastopolis, puis nommé coadjuteur de Vaison. Il fut dénoncé, le 20 avril 1791, à la tribune de l'assemblée constituante, par M. Bouche. « A la suite d'une instruction pastorale (dit ce député) de l'abominable évêque de Vaison, de ce prêtre sacrilége, qui marche l'Evangile d'une main et le poignard de l'autre, il y a eu des assassinats de patriotes; huit ou dix ont été coupés en morceaux, et, après ces massacres, l'évêque de Vaison a fait chanter un *Te Deum*. » Un mouvement d'horreur se manifesta dans l'assemblée : l'abbé de Bruges demanda que M. Bouche déposât sur le bureau la lettre qui contenait ces accusations. Le 3 mai, M. Fallot-de-Beaumont adressa lui-même à l'assemblée une lettre dans laquelle il établissait qu'il était à Valréas, à quatre lieues de Vaison, lorsque les assassinats de patriotes avaient été commis, et qu'il était absolument faux qu'un *Te Deum* eût été chanté à cette occasion. « Je déclare, ajoutait-il, que, respectant le caractère actuel de M. Bouche, je me réserve de le poursuivre, après cette législature, devant les tribunaux. » L'abbé Maury, ami et compatriote de M. Fallot-de-Beaumont, demanda et n'obtint pas l'insertion de cette lettre au procès-verbal. Dans une dernière réclamation insérée, quelques jours après, dans le *Moniteur*, l'évêque de Vaison soutint qu'il était, depuis un mois, à Valréas, et annonça que le certificat de la municipalité de cette ville, inséré dans le *Courier* de

Montélimart du 18 mai, prouvait son *alibi* de la manière la plus authentique. Depuis lors, M. Fallot-de-Beaumont vécut dans l'obscurité, jusqu'au moment où, après la signature du concordat en 1802, il fut élevé au siége épiscopal de Gand, et décoré de la croix de légionnaire. Le 22 mars 1807, il passa à l'évêché de Plaisance; et le 26 février 1811, il adressa à Napoléon sa profession de foi ainsi conçue : « Je me suis toujours fait gloire d'appartenir à cette illustre portion de l'Eglise universelle, distinguée dans tous les temps par son inaltérable fidélité envers ses souverains. V. M. unit au titre auguste d'empereur de France, celui de restaurateur des autels: ses victoires ont toutes été à l'avantage de la religion catholique; et la reconnaissance, comme évêque, est un sentiment que je suis obligé d'offrir comme sujet. Je m'empresse donc d'adresser à V. M. la déclaration de mes sentiments, comme une preuve de la fidélité et du dévouement que j'aurai toujours pour sa personne sacrée. » Nommé archevêque de Bourges en 1813, M. Fallot-de-Beaumont prêta serment, le 15 août, entre les mains de l'impératrice Marie-Louise. Buonaparte, qui connaissait son dévouement, l'envoya plusieurs fois, au mois de janvier 1814, vers le Saint-Père, qui était détenu au château de Fontainebleau, pour déterminer S. S. à quelque arrangement: tous ses efforts furent inutiles. « M. l'évêque, répondit le saint pontife, le bon Dieu sait les larmes que j'ai répandues sur le concordat que j'ai eu le malheur d'accepter. J'en porterai la douleur jusqu'au tombeau : c'est un sûr garant que je ne serai pas trompé une seconde fois. » Cependant l'évêque de Plaisance revenant toujours à la charge, Pie VII, fatigué de ses instances, ordonna, le 22 janvier, d'avertir ce prélat, quand il se présenterait, de mettre ses demandes par écrit. Le lendemain, M. de Beaumont, informé de cet ordre, se présenta au château, et remit un papier écrit, en sollicitant l'honneur de voir S. S. Buonaparte, d'après ces nouvelles propositions, consentait à rendre au chef de l'Eglise une partie de ses états, *pourvu que Pie VII cédât l'autre.* L'auguste prisonnier, ayant fait entrer M. de Beaumont, lui dit : « Les domaines de ma » propriété, ils appartiennent à l'Eglise, » et je ne puis consentir à aucune ces» sion : au reste, dites à votre empe» reur que si, pour mes péchés, je ne » dois pas retourner à Rome, mon suc» cesseur y entrera triomphant, malgré » tous les efforts du gouvernement fran» çais. » — L'évêque de Plaisance ayant voulu justifier son maître : « Je me fie » beaucoup plus aux princes alliés qu'à » lui, répondit le souverain pontife. » Le prélat, étonné, demanda une explication de ces dernières paroles. — « Il ne » me convient pas de vous la donner, ni » à vous de l'entendre, répondit le chef » de l'Eglise. » M. de Beaumont, voyant que tous ses efforts étaient inutiles, ajouta que le Saint-Père allait retourner à Rome, que c'était l'intention de l'empereur. « Ce sera donc avec tous mes » cardinaux, répondit Pie VII. » M. de Beaumont dit que cela n'était pas possible dans le moment; que l'empereur *avait les meilleures intentions;* mais que les circonstances ne lui permettaient pas de faire partir en même temps les cardinaux pour Rome. « Eh bien! répli» qua Sa Sainteté, si votre empereur » veut me traiter en simple religieux (et » je n'oublie pas que je le suis), je n'ai » besoin que d'une voiture pour me » conduire. — Saint-Père, dit le pré» lat, Sa Majesté sait ce qu'elle doit au » chef de l'Eglise; elle ne méconnaît pas » votre dignité : elle veut vous donner » *une escorte honorable; un colonel* » *doit vous accompagner.* — Du moins, » reprit avec dignité le Saint-Père, le » colonel ne sera pas dans ma voiture. » Et il congédia M. de Beaumont. Il est aujourd'hui bien certain que ce prétendu retour à Rome n'était qu'un subterfuge grossier pour séparer le pape de ses conseils, les cardinaux, et pour le resserrer dans une prison plus étroite. Les événements de 1814 s'opposèrent à ce que l'archevêque *nommé* de Bourges recueillît le prix de ses services. Aux approches de Pâques, il témoigna le desir d'officier dans la cathédrale de cette ville, pour cette solennité. Le chapitre essaya vainement de l'en détourner. Le samedi-saint, M. de Beaumont fit placer son trône pontifical dans le sanctuaire; mais le chapitre l'en fit retirer à l'instant, et notifia, le même jour, à M. l'archevêque nommé, que s'il se présentait à l'église, tout le clergé la déserterait. M. de Beaumont revint à la charge le jour de la *Quasimodo.* Il parut inopinément au *Te Deum*

que l'on chantait à l'occasion du retour du Roi de France : aucun ecclésiastique ne voulut lui servir d'assistant. Mais le retour de Buonaparte en mars 1815, fut un triomphe pour M. de Beaumont. Nommé son premier aumônier, ce fut lui qui, à la cérémonie du *Champ-de-Mai*, lui présenta, à genoux, le livre des Evangiles, sur lequel Napoléon jura d'observer les constitutions de l'empire. Le décret du 3 juin suivant comprit M. Fallot-de-Beaumont au nombre des pairs; et on le vit assister très exactement aux séances de cette assemblée, ne prenant jamais la parole, mais se levant toujours pour soutenir les motions des partisans les plus exagérés du régime de Napoléon. Tant de services furent assez bien payés; car, d'après la publication du portefeuille de Buonaparte, M. Fallot de Beaumont a figuré pour une somme de 31,652 francs 57 centimes, dans les dépenses de la *maison de l'empereur*, depuis le 20 mars jusqu'au 1er. juin 1815. Il a écrit pour sa justification une *Lettre* qui a été insérée dans quelques journaux. Ce prélat est privé aujourd'hui de l'épiscopat et de la pairie. Y.

FAMIN (P.-N.), attaché autrefois à la maison d'Orléans en qualité de lecteur des enfants, et connu par les cours publics d'électricité qu'il a donnés chez lui, a occupé pendant plusieurs années un emploi au Musée de Versailles. Il a publié : I. *Cours abrégé de physique expérimentale*, 1791, in-8o. II. *L'obligeant maladroit*, comédie en 3 actes, 1792, in-8o. III. *Carmen pacis; Le chant de la paix*, odes latine et française, suivies de *trois autres traductions en vers français et italiens par différents auteurs*, et précédées d'une *Anecdote en forme de préface*, 1801, in-8o. IV. *Divertissement en prose, mêlé de chants*, 1802, in-8o. V. *Considérations sur le danger des lumières trop vives pour l'organe de la vue et sur les moyens de s'en garantir*, 1802, in-8o. VI. *Voyage à Chantilly*, en prose et en vers. Ot.

FANTIN DÉSODOARTS (Antoine-Étienne-Nicolas), né au pied des Alpes en 1738, était, en 1789, prêtre et vicaire-général d'Embrun. Il embrassa avec beaucoup d'ardeur la cause de la révolution, et renonça au célibat dès les premières années. S'étant rendu alors à Paris, il y devint un des écrivains les plus zélés et les plus laborieux du parti révolutionnaire. Son *Histoire philosophique de la révolution* est celui de ses ouvrages qui est le plus répandu; et c'est pour cela qu'il est important d'en faire connaître l'esprit et l'exactitude. Passant sous silence les portraits mensongers de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qu'on trouve dans l'édition de 1796, les erreurs et les faux principes qu'on rencontre à chaque page dans les autres, nous signalerons un mensonge plus extraordinaire encore, et qui a déjà été indiqué dans les *Essais historiques* de M. Beaulieu (1er. vol., pag. 351). « Un homme, dit M. Beaulieu, qui a été placé sur une liste de candidats formée par l'Institut national pour faire partie de ses membres, a écrit dans un livre qu'il intitule, *Histoire philosophique de la révolution de France*, ce paragraphe étrange sur la démarche que fit le Roi le 15 juillet 1789 : « Louis XVI (dit M. Fantin) parut » comme un criminel devant ses juges; » il rejeta sur l'imposture de ses ministres, les fausses démarches auxquelles » il s'était livré. Il déclara que les ordres » étaient expédiés pour l'éloignement des » troupes de Paris et de Versailles; qu'il » rappelait Necker et les autres ministres » disgraciés; et que, désormais, il ne » prendrait d'autre conseil que ceux des » représentants de la nation. Le pré» sident assis (M. l'archevêque de Vien» ne), lui répondit : Un roi est coupable » quand, sous les yeux de l'assemblée, » il écoute des conseils étrangers. Lally-» Tolendal, député de Paris, ajouta : » Un roi qui avoue sa faiblesse et l'insuf» fisance de ses moyens, mérite la clé» mence d'une nation généreuse. Il est » bon que les princes sachent, reprit le » président, en couvrant la voix de Lally-» Tolendal, qu'on ne règne pas long» temps avec sécurité, quand l'intrigue, » la cabale et l'astuce, devenues les mo» biles du gouvernement, sont érigées en » règle de la conduite du monarque. » Cette proposition fut justifiée dans la » suite. » On voit que dans tout ce grossier galimathias, ajoute M. Beaulieu, il n'y a pas un seul mot, à l'exception de l'annonce de l'ordre donné par le Roi, pour l'éloignement des troupes, qui ne renferme un impertinent mensonge. Et cependant un tel ouvrage a été très répandu, très lu, et a formé la croyance d'une quantité considérable de person-

nes. Il faut avouer que, si l'Institut national compose de cette manière sa classe d'historiens, il instituera pour les nations un système d'histoire très véridique et très philosophique. » L'ex-tribun Bailleul l'ayant attaqué en 1803 pardevant les tribunaux, pour quelques assertions dirigées contre lui dans son *Histoire de la révolution*, M. Désodoards gagna son procès. Voici la liste des ouvrages qu'il a fait imprimer : I. *Dictionnaire raisonné du gouvernement, des lois, des usages, et de la discipline de l'Eglise, conciliés avec les libertés et franchises de l'Eglise gallicane, lois du royaume et jurisprudence des tribunaux de France*, 1788, 6 vol. in-8°. II. *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, tomes IV et V, faisant suite à l'ouvrage du président Hénault, 2 parties. III. *Histoire de France, depuis la mort de Louis XIV*, 1788-89, 2 vol. in-12. IV. *Histoire philosophique de la révolution de France, depuis la convocation des notables jusqu'à la séparation de la Convention*, 1796, 2 vol. in-8°.; 4e. édition, 1801, 9 vol. in-8°. 5e. édition, 1807, 10 vol. in-8°. On en annonçait en 1817 une 6e. édition en 6 volumes : c'est un abrégé, ou, si l'on veut, une compilation que M. Fantin fait lui-même de toutes ses compilations et de tous ses fatras philosophiques. V. *Révolutions de l'Inde pendant le XVIIIe. siècle*, ou *Mémoires de Tipoo Saïb écrits par lui-même*, traduits de la langue indostane, 1796, 2 vol. in-8°.; 1797, 4 vol. in-8°. VI. *Andercan et Palanie, histoire orientale*, 1788, 2 vol. in-8°. VII. *Histoire de la république française, depuis la séparation de la Convention nationale jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et l'empereur*, 1798-1800, 3 vol. in-8°. VIII. *Louis XV et Louis XVI*, 1799, 6 vol. in-8°. IX. *L'Ami du Gouvernement*, journal. (Il n'en a paru qu'un N°. en 1801.) M. Fantin fut aussi, avec Mercier, l'un des premiers rédacteurs des *Annales patriotiques*. (Voy. l'article CARRA dans la *Biographie universelle*, VII, 191.) X. *Hey der Azeima, Tippozaeb*, histoire orientale, traduite de la langue malabare, 1802, 3 vol. in-12. XI. *Histoire d'Italie, depuis la chute de la république romaine jusqu'aux premières années du XIXe. siècle*, 1802-3, 9 vol. in-8°. XII. *De l'institution des sociétés politiques*, ou *Théorie des gouvernements*, 1807, in-8°. XIII. *Explication française des monuments inédits de l'antiquité expliqués par Winkelmann*, 1808 et années suivantes, 3 vol. in-4°. XIV. *Histoire de France, depuis la naissance de Henri IV jusqu'à la mort de Louis XVI*, 1806-1810, 26 vol. in-12; les deux premiers volumes d'une édition in-4°. ont paru. M. Désodoards s'est ainsi fait le continuateur de Velly, Villaret et Garnier. Cette entreprise était digne d'un meilleur écrivain; et nous sommes condamnés peut-être, pour long-temps encore, à ne pas avoir de bonne Histoire de France.

D et U.

FARE (ANNE-LOUIS-HENRI DE LA), issu de l'illustre maison de ce nom, établie en Bas-Languedoc dès le 11e. siècle (*Voy.* FARE dans la *Biograph. univ.*), et qu'il ne faut confondre ni avec celle de *Lopez la Fare*, ni avec celle des comtes de *Ruffo la Fare*, lesquelles n'ont de commun avec la première que le nom de la Fare, qui leur vient de terres possédées par elles, et qu'elles ont ajouté à leurs noms primitifs, naquit, le 8 septembre 1752, dans le diocèse de Luçon en Bas-Poitou : il se distingua, dès sa jeunesse, dans ses premières études, soit à l'université de Paris, où il fut plusieurs fois couronné, soit dans son cours de théologie; devint, en 1778, vicaire-général du diocèse de Dijon, et doyen de la sainte-chapelle du Roi de la même ville. Ayant été en cette dernière qualité nommé, en 1784, élu-général du clergé des états de Bourgogne, et chef de l'administration de cette province jusqu'en 1787, il obtint, avec ses collègues le comte de Chastellux (élu-général de la noblesse), et M. Noirot, maire de Châlons-sur-Saône (élu-général du tiers-état), l'amour et la reconnaissance de la Bourgogne, et des témoignages publics, jusqu'alors sans exemple, de la satisfaction des trois ordres de la province. Comme élu-général du clergé des états de Bourgogne, il fut membre de l'assemblée des notables convoquée en 1788. Le Roi le nomma à l'évêché de Nanci, le 7 octobre 1787. Député de son ordre aux états-généraux du royaume en 1789, ce prélat y prononça, à la messe du Saint-Esprit, qui eut lieu pour l'ouverture des états, le discours d'usage. Lorsque les états-généraux eu-

rent pris le nom d'*assemblée nationale*, il écrivit et parla avec énergie contre les entreprises de la majorité (notamment pour faire déclarer, séance tenante, le 12 février 1790, que la religion catholique, apostolique et romaine, était la religion de l'Etat, conformément à la demande de tous les cahiers des bailliages); contre la suppression des ordres religieux des deux sexes (séance du 13 février suivant); contre l'invasion générale des biens et propriétés des églises de France (séance du 12 avril), avec protestation motivée, dans le cas où l'invasion aurait lieu; contre l'admission des Juifs aux droits de citoyens actifs; sur un mode de remplacement provisoire de la gabelle, etc. Echappé, comme par miracle, aux persécutions de tout genre suscitées contre lui, l'évêque de Nanci se réfugia d'abord à Trèves, dans les états de l'archevêque-électeur, son métropolitain, puis à Vienne en Autriche, où il arriva à la fin de 1792. Là, en 1795, le Roi Louis XVIII daigna lui confier la direction de ses intérêts auprès de la cour de Vienne, et le constituer son correspondant dans toute cette partie de l'Europe; fonctions qu'il a remplies durant vingt ans, à travers les épines et les dangers personnels d'une pareille mission. Il fut en même temps chargé de la correspondance et de diverses affaires des princes et princesses de la maison royale, du prince et de l'armée de Condé, et se trouva l'agent de la plupart des émigrés français répandus sur le continent. Il vit arriver à Vienne l'auguste fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, au sortir de sa captivité du Temple: il fut chargé par le Roi et par l'empereur d'Autriche des relations extérieures de MADAME; suivit et termina, auprès de cette princesse et de la cour de Vienne, la négociation du mariage de S. A. R. avec Mgr. le duc d'Angoulême. En 1807, toutes les communications du continent avec l'Angleterre étant impérieusement prohibées, et les militaires de l'armée de Condé ne pouvant plus recourir à Londres pour y toucher du gouvernement britannique leurs pensions alimentaires, l'évêque de Nanci accepta, pour assurer la subsistance de ses compatriotes, l'emploi périlleux de vérifier et d'ordonnancer le paiement de ces pensions sur une maison de banque de Vienne; emploi qu'il a exercé jusqu'à l'époque du retour de Louis XVIII dans ses états. En 1814, ayant suivi son souverain en France, il a été à-la-fois membre de deux commissions royales, l'une concernant les secours à accorder aux émigrés rentrés et sans ressources; l'autre relative à la nouvelle organisation de l'Eglise de France. Le 19 décembre de la même année, MADAME, duchesse d'Angoulême, lui conféra la charge de son premier aumônier. Le 17 janvier suivant, il fut nommé par le Roi, avec MM. Dambray, de Blacas et le bailli de Crussol, commissaire pour la recherche et l'exhumation faites à l'ancien cimetière de la Madelène et le transport à l'église de Saint-Denis, des dépouilles mortelles de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Au mois de janvier 1816, il fut, sur la demande de M. de Talleyrand-Périgord archevêque de Reims, adjoint par le Roi à ce prélat, pour l'administration des affaires ecclésiastiques, qui est ensuite entrée dans les attributions du ministère de l'intérieur. F.

FARE (CHARLES RUFFO, marquis DE LA), né à Aix en Provence, servit, avant la révolution, dans le régiment du Roi infanterie. Il était maire de sa ville natale, et premier procureur des gens des trois états du pays et comté de Provence, lorsqu'il fut au moment de perdre la vie, le 25 mars 1789, en se rendant à l'hôtel-de-ville, où il devait présider le corps municipal. Le comte de Mirabeau était venu en Provence, pour se faire élire député aux états-généraux. Comme il manifestait des principes d'innovation très dangereux, M. de la Fare demanda que, suivant les réglements, il fût obligé de déposer les titres de ses propriétés, d'après lesquels seuls il pouvait avoir droit de siéger dans la chambre de la noblesse. Une telle attaque exposa M. de la Fare au ressentiment de cet homme vindicatif, qui excita contre lui une émeute populaire; et, par suite, il se trouva obligé d'abandonner la province. Il se rendit à Paris auprès des ministres de Louis XVI, pour leur rendre compte de sa conduite, et de l'état malheureux où se trouvait la Provence, sous l'influence des révolutionnaires: il reçut d'eux les plus grands éloges pour sa conduite. Depuis ce temps, M. de la Fare, ayant quitté la France, est resté fidèle à ses principes, et a publié, dans les différentes occasions où les droits de la Provence et ceux de la monarchie fran-

çaise ont été foulés aux pieds par les révolutionnaires, diverses protestations et déclarations, qui prouvent son attachement à sa patrie et à son souverain. Pendant son émigration, s'étant transporté à Naples, il s'y fit reconnaître par une branche de la famille Ruffo. Il était à Londres en 1812. Il occupe aujourd'hui une place au ministère de la guerre. M. de la Fare a épousé la veuve du marquis de Selly, tué à l'armée de Condé. — Fare (Pierre, comte de Bonneval, Ruffo de la), frère puîné du précédent, capitaine des vaisseaux du Roi, et ancien major-général de la marine royale à Toulon, donna de grandes preuves de fidélité et de courage, dans la journée du mois d'avril 1790, à Toulon, où il se trouvait sous les ordres de M. d'Albert, quand celui-ci eut, avec l'état-major de la marine, à se défendre contre les troupes nationales révoltées et soutenues par le peuple. H.

FAREZ (Maximilien), né le 10 février 1769, était, depuis plusieurs années, procureur-général près le tribunal de première instance de Cambrai, lorsqu'il fut nommé membre du corps législatif en 1800. Sorti de ce corps en 1804, il fut réélu, par le sénat, le 8 mai de cette année, député au même corps pour le département du Nord. Le 23 février 1813, il devint membre de la commission de législation, et adhéra, le 14 avril 1814, à la déchéance de Buonaparte et de sa famille. Le 23 août, M. Farez proposa à la chambre de solliciter de S. M. un projet de loi qui, en exécution des articles 15, 55 et 56 de la Charte constitutionnelle, établît des règles nécessaires sur la responsabilité des ministres; et, le 26, il développa les motifs de sa proposition. « La sagesse du Roi, dit-il, ayant voulu des garanties pour la nation, et des sauvegardes pour la royauté, ces garanties et ces sauvegardes ne peuvent s'établir solidement qu'autant que les ministres seront responsables de leurs actes. » Il donna ensuite communication d'un projet de loi qu'il avait rédigé, et que la chambre prit en considération. (*Voy*. Faget de Baure.) Elle nomma une commission, qui ne put faire son rapport à cause de la clôture de la session. M. Farez fut nommé, en 1815, membre de la chambre des représentants par le département du Nord; et lors de la formation du bureau, il obtint plusieurs voix pour être secrétaire. Il n'exerce plus, auprès du tribunal de Cambrai, les fonctions de procureur du Roi. S. S.

FARGUES (Jean-Joseph de Méallet, comte de), né en Auvergne, le 19 décembre 1776, d'une famille noble et des plus anciennes de cette province, émigra avec son père, en 1791 : il fit, dans la *coalition d'Auvergne*, la campagne de Champagne de 1792; passa de là à l'armée de Condé, où il prit part à toutes les campagnes jusqu'en 1801, époque du licenciement. Ayant épousé, à Munich, dans la même année, Mlle. Ballau d'Ardres, petite-fille de M. le baron Fay de Sathonay, ancien prévôt des marchands à Lyon, il rentra en France avec cette famille, et vint s'établir chez M. le comte Fay de Sathonay (fils du précédent), qui fut appelé à la mairie de cette ville. M. de Fargues fut alors nommé administrateur des hôpitaux, et bientôt président de cette administration. Il en remplissait les fonctions lorsque les événements de la fin de 1813 nécessitèrent l'organisation des gardes nationales: il fut fait adjudant-major de celle de Lyon. En 1814, quand Monsieur, frère du Roi, entra en France, M. le comte d'Albon, qui était maire de Lyon, desirant avoir les ordres de S. A. R., chargea M. de Fargues de se rendre à Nanci, avec des dépêches pour le prince. S. A. R. récompensa dès-lors le dévouement de M. de Fargues, en lui donnant la croix de Saint-Louis. Au rétablissement de la souveraineté légitime, M. le comte Alexis de Noailles, commissaire du Roi dans la 19e. division militaire, voulant organiser à Lyon une garde nationale à cheval, en nomma M. de Fargues colonel. Celui-ci ne quitta ce grade qu'en décembre 1814, lorsqu'il fut appelé par S. M. au poste de maire de Lyon. Le 7 mars 1815, à la première nouvelle du débarquement de Buonaparte, M. le comte de Fargues publia la proclamation suivante : « Buonaparte, violant son serment, vient de quitter l'île d'Elbe, et a débarqué sur les rives de Provence, le 1er. de ce mois, accompagné de quelques Français égarés et d'une poignée de déserteurs, la lie de toutes les nations étrangères. Aveugle instrument des ennemis de la France, quel est son espoir ? A-t-il pu croire que son apparition sur un territoire devenu pour lui à jamais une terre étrangère, suffirait pour troubler cette

harmonie, cette paix, cette heureuse tranquillité dont la France, depuis sa retraite, goûtait le charme, sous l'égide d'un gouvernement paternel et légitime?... Fidèles à l'honneur, vos magistrats seront toujours à votre tête; ils fondent leur confiance sur le bon esprit qui, dans toutes les circonstances, vous a constamment dirigés. » Le même jour, M. de Fargues rendit un arrêté, tendant à porter au complet la garde nationale. Une multitude de bons citoyens s'empressèrent de se rendre à l'appel de leur maire. MONSIEUR, étant arrivé à Lyon le lendemain, parut satisfait du bon esprit des Lyonnais, ainsi que des dispositions prises par le maire et par le préfet; et lorsque l'approche de Buonaparte obligea le prince de quitter Lyon, on est certain que S. A. R. donna à M. de Fargues l'ordre de rester à son poste. En conséquence, le 10 mars, jour que Buonaparte fit son entrée à Lyon, au milieu des acclamations d'une populace furieuse, le maire crut encore devoir, afin de conserver sur elle un reste d'ascendant, se rendre au pont de la Guillotière. Là, Buonaparte lui donna l'ordre de venir le trouver à l'archevêché, où il allait descendre. Le maire s'y rendit, et il eut, avec le souverain de l'île d'Elbe, l'entretien suivant: « Vous êtes bien jeune pour être maire, lui dit Napoléon; quel âge avez-vous? — Sire, j'ai trente-huit ans. — C'est bien jeune. Comment vous a-t-on nommé maire? — Je crois le devoir à mon dévouement pour le Roi. — Vous êtes donc bien dévoué? — Oui, Sire, je l'ai été de tout temps. — C'est bien: vous êtes un brave homme. Vous avez bien servi le roi; vous me servirez de même. » Il lui dit alors de convoquer toutes les autorités pour le lendemain à 11 heures du matin. Le soir de cet entretien, M. le comte de Fargues, en costume de maire, se porta, à la tête de cinquante hommes de la garde nationale, sur la place de Bellecour; et comme une bande de malveillants venait de piller le café Bourbon et se portait sur la maison de Lupé, il sauva cette maison, dispersa les bandes dont il arrêta même quelques individus, et resta en bataille sur la place jusqu'à minuit. Le samedi 11, dès sept heures du matin, Buonaparte fit appeler M. de Fargues. « Je veux, lui dit-il, que vous restiez maire. Quelle que soit votre opinion, vous resterez. » M. de Fargues lui répondit qu'il n'avait accepté cette place que par dévouement, n'étant pas destiné à la magistrature. Napoléon lui demanda alors à quelle carrière il s'était destiné. « J'ai servi, lui répondit M. de Fargues. — Dans quel corps? — Dans l'armée du prince de Condé. — C'est égal, vous resterez. » Buonaparte considérait les monuments de Lyon, et en démandait les noms et l'explication au maire. La nomenclature finie, il paraît, lui dit-il, qu'on vous aime ici. Je vous environnerai d'une grande considération. Il faut çá pour un maire de Lyon. ( Voyez *Itinéraire* de B. de l'île d'Elbe à l'île Sainte-Hélène, pag. 80 et suivantes.) Dans cette même journée, M. de Fargues, pour calmer le peuple, crut devoir faire une proclamation ainsi conçue: « Napoléon revient dans cette cité, dont il effaça les ruines, dont il releva les édifices, dont il protégea le commerce et les arts; il y retrouve, à chaque pas, des monuments de sa munificence. Sur les champs de bataille comme dans ses palais, toujours il veilla sur vos intérêts les plus chers: toujours vos manufactures obtinrent des marques de sa généreuse sollicitude. Habitants de Lyon, vous revoyez, dans Napoléon, celui qui vint arracher, en l'an VIII, notre belle patrie aux horreurs de l'anarchie qui la dévorait; qui, conduisant toujours nos phalanges à la victoire, éleva au plus haut degré la gloire des armes et du nom français; qui, joignant au titre de grand capitaine celui de législateur, donna à la France ces lois bienfaisantes et salutaires dont chaque jour elle apprécie les avantages. Citoyens de toutes les classes, au milieu des transports qui vous animent, ne perdez pas de vue le maintien de l'ordre et la tranquillité; c'est le plus sûr moyen d'obtenir qu'il daigne vous continuer cette bienveillance particulière, dont il vous multiplia tant de fois les gages. » M. de Fargues, maintenu dans ses fonctions par Buonaparte, sut profiter de son ascendant sur le peuple, pour entretenir le calme dans la ville de Lyon. La plus grande modération présida à la manière dont il exécuta les ordres de Napoléon. Cependant il entretenait avec le duc d'Angoulême une correspondance, qui dura jusqu'à la capitulation du Pont-Saint-Esprit. Il fut remplacé, à la fin d'avril, par M. Jars. (*Voy.* JARS.) La bataille de Waterloo étant venue renverser Buonaparte, M. de Fargues, qui était

demeuré à Lyon, eut, avec M. de Chabrol, qui venait d'y rentrer secrètement, des conférences dont le but était de rétablir l'autorité royale. Dès le 17 juillet, l'un et l'autre reprirent leurs fonctions, et firent disparaître tous les signes du gouvernement impérial, malgré la présence de quinze cents canonniers et tirailleurs de la garde impériale. Cette révolution, protégée sous main par le maréchal Suchet, s'opéra sans effusion de sang et sans tumulte. Le 24 juillet, M. le comte de Fargues adressa à ce maréchal la lettre suivante : « La ville de Lyon, reconnaissante du service important que lui a rendu votre Excellence, en préservant ses murs des désastres d'un siége, s'empresse de vous présenter le témoignage de sa profonde gratitude. Vous la trouverez exprimée dans la délibération prise par le conseil municipal, dans sa séance du 21 du courant, et dont il m'a chargé de vous transmettre une expédition. Vous y verrez, Monsieur le maréchal, combien la ville de Lyon sait apprécier le sacrifice que votre Excellence a fait à sa gloire pour mettre cette cité à l'abri des fléaux que la guerre entraîne inévitablement à sa suite. Il vous appartenait, plus qu'à tout autre, de préférer le bonheur du peuple aux trophées militaires. Votre Excellence a cueilli assez de lauriers dans sa glorieuse carrière, pour n'avoir pas desiré d'en cueillir de nouveaux dans le pays qui l'a vue naître, et qui se glorifie d'avoir donné le jour à un guerrier aussi recommandable par ses exploits que par sa grandeur d'ame et son humanité, etc. » Tant que les Autrichiens occupèrent Lyon, M. de Fargues contribua, par sa vigilance et sa fermeté, à alléger, pour cette ville, les charges que ce séjour faisait peser sur les habitants. Il fut nommé, au mois d'août suivant, membre de la chambre des députés, par le collége électoral du département du Rhône, et reçut au mois d'avril 1816, étant à Paris, la croix de l'ordre de St.-Léopold, que l'empereur d'Autriche lui envoyait en témoignage de sa satisfaction et de son estime. Lors du renouvellement des maires, qui eut lieu en 1815, M. de Fargues fut réélu maire de Lyon. Il revint dans cette ville, après la dissolution de la chambre, et n'y précéda que de quelques jours Mgr. le duc d'Angoulême, lors de la tournée que ce prince fit dans les départements du Midi. M. de Fargues a été appelé à faire partie de la nouvelle assemblée; mais comme il n'avait pas quarante ans révolus à l'époque de sa nomination, il a attendu qu'il eût atteint cet âge pour se présenter à la chambre. Cette circonstance a donné lieu à une décision portant que nul ne peut être élu député, si, conformément au vœu de la Charte, il n'est âgé de quarante ans. En 1815, M. le comte de Fargues a voté avec la majorité, et, en 1816, avec la minorité. Y.

FARINE (Le baron Pierre-Joseph), né le 2 octobre 1770, servait, avant la révolution, dans un régiment de cavalerie, fit toutes les campagnes depuis 1792, et se trouvait chef d'escadron du 23e. régiment de dragons à l'époque de la création du gouvernement consulaire. Il fut nommé, le 7 janvier 1807, major au 29e. régiment de la même arme, et obtint, pendant la campagne de 1809, le grade de colonel du 4e. régiment. Employé en Espagne en 1810, il se distingua, le 4 mars, au combat de *Torre de la Pena*, où il battit les insurgés et les chassa des montagnes. Il se porta ensuite sur Tarifa, et se rendit maître de cette ville. Il fut encore cité avec éloge pour sa conduite au siége de Badajoz, en 1811, et, le 15 juin de cette même année, aux combats de Santa-Marta et de Villalba. Le baron Farine quitta l'Espagne en 1812, pour faire partie de l'expédition de Russie. Après la désastreuse retraite qui en fut la suite, il se rendit avec les débris de son corps à Dantzig, et s'y fit remarquer pendant le siége, notamment le 2 mars, dans une sortie de la garnison. Après avoir été conduit prisonnier dans l'Ukraine, il rentra en France en 1814. Le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis, par ordonnance du 29 juillet, commandant de la Légion-d'honneur le 23 août suivant, puis adjoint à l'inspection générale de la cavalerie. Il était à Strasbourg à l'époque de l'invasion du 20 mars 1815; et, le 24, il envoya de cette ville une adresse à Buonaparte, dans laquelle il protestait de sa fidélité et de son dévouement, et qu'il terminait par ces mots : « La présence de l'empereur rend à la France son indépendance, à l'armée son énergie et le sentiment de ses forces. » Nommé à un commandement dans la 3e division de réserve de cavalerie, le baron Farine prit part aux opérations

militaires de cette époque, et fut grièvement blessé à la bataille de Waterloo. Après la capitulation de Paris, il fut au nombre des généraux qui se retirèrent sur la Loire. Chargé de licencier, vers la fin de novembre 1815, les 2e. et 20e. régiments de dragons casernés à Moulins, il sut maintenir dans ces corps la plus exacte discipline et le meilleur esprit. Dans un festin qui fut offert par le préfet du département à ce général et aux officiers de la garnison, il porta le toast suivant, qui fut accueilli avec enthousiasme : *A l'union des Français*. Le baron Farine fut en 1816 au nombre des maréchaux-de-camp désignés comme adjoints aux inspecteurs généraux des différentes armes. S. S.

FARINELLI (Le chevalier), colonel de cavalerie, retiré du service de France, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur et de différents ordres étrangers, ancien aide-de-camp du lieutenant-général polonais Sokolnicki, refusa de servir dans les armées de Buonaparte pendant l'interrègne, et manifesta si hautement, à cette époque, son devouement pour la cause des Bourbons, qu'il fut incarcéré. Admis, le 16 octobre 1816, auprès de Mgr. le duc d'Angoulême, il reçut de ce prince des témoignages de toute sa satisfaction pour la conduite qu'il avait tenue. Y.

FARQUHAR (ROBERT-TOWNSEND), vice-amiral anglais, fut installé le 9 juillet 1810 en qualité de gouverneur et de capitaine de l'île Maurice (Ile-de-France) et de ses dépendances. « Je ne doute pas » (disait dans son rapport adressé à l'amirauté le colonel Keating, qui avait commandé l'expédition), que ses manières » douces et conciliantes ne parviennent » à mettre promptement cette île dans » la situation la plus florissante. » Aussitôt que la rentrée de Louis XVIII à Paris lui fut connue, il fit entièrement rétablir les communications avec l'île Bourbon, et publia à ce sujet, le 2 novembre 1815, une proclamation qui fut insérée dans tous les journaux de l'Europe. A peu près à la même époque, M. Farquhar avait formé à Madagascar un établissement, qui fut détruit par les naturels au commencement de 1816; et tous ceux qui en faisaient partie, furent égorgés ou périrent. M. Farquhar se conduisit de la manière la plus honorable, lors de l'incendie qui, le 25 septembre 1816, réduisit en cendres une grande partie de la ville du Port-Louis, capitale de l'Ile-de-France, et détruisit la partie la plus riche et celle où la population la plus nombreuse était réunie. Dès ce moment, le port fut ouvert aux bâtiments de toutes les nations; des secours en argent et en denrées furent accordés à tous les incendiés dont les ressources personnelles ne pouvaient suffire à la reconstruction de leurs habitations. Le gouverneur publia à ce sujet, le 1er. octobre 1816, une proclamation qui suspendit les restrictions imposées au commerce de l'île, le 18 mai précédent. Z.

FARRER, fabricant hollandais, présenta, au concours ouvert par le ministre de l'intérieur en 1810, un assortiment de machines à filer le coton par Mulljenny, assortiment auquel le prix fut adjugé par la classe des sciences mathématiques de l'Institut. Ces deux fabricants sont les premiers qui aient introduit en France les meilleures machines en ce genre; et même c'est de l'époque de ce concours que les établissements de filature ont commencé à se multiplier et à obtenir du succès. S. S.

FARRILL (DON GONZALO O), lieutenant-général espagnol, né, en 1752, à la Havane, où neuf de ses frères sont propriétaires, fut élevé en France à l'école de Sorèze. Il comptait, au mois d'avril 1816, cinquante ans de service militaire. Ce général s'est trouvé à la défense de Mélilla et d'Oran en Afrique, ainsi qu'aux siéges de Mahon et de Gibraltar. En 1780, il obtint l'autorisation de servir, comme volontaire, dans l'armée française destinée à agir contre l'Angleterre. Cette expédition n'ayant pas eu lieu, il resta pendant quelque temps en France, pour y visiter les écoles d'artillerie et du génie, et fut ensuite envoyé à Berlin par le comte d'O-Relly, pour y étudier les manœuvres de l'infanterie prussienne, qu'on voulait faire adopter en Espagne. A son retour, le même O-Relly, son protecteur, le mit à la tête de l'académie du Port-Ste.-Marie, d'où sont sortis les meilleurs tacticiens et généraux espagnols, tels que Castanos, Pardo, etc. Il épousa alors Mlle. Carassa, fille d'un négociant de Cadix. Le général O-Farrill fit les campagnes de 1793 et 1794 à l'armée des Pyrénées, sous les généraux Ventura, Caro et le comte de Colomera, et fut blessé aux journées de Lecumberri et Tolosa. En 1795, il obtint le grade de

quartier-maître-général de l'armée de Catalogne, commandée par D. Joseph de Urrutia, dirigea la bataille de Banolas, prit part à celle du col de Oriol, près Bascara, battit les Français en Roussillon, et s'approcha de Perpignan, d'où il avait dessein de pénétrer dans le Languedoc, pour protéger une insurrection de royalistes qui devait y éclater (*Voy.* Froment); mais il ne put y parvenir. Il fut nommé, en 1796, commissaire-général pour la fixation des limites de l'Espagne et de la France, conformément au traité de Bâle; puis inspecteur-général de toute l'infanterie en 1798. Il obtint, l'année suivante, le commandement de la division envoyée à Rochefort pour une expédition secrète, et fut chargé, quelque temps après, d'une mission diplomatique auprès de la cour de Berlin. Il parcourut, depuis, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Hollande et l'Angleterre, s'attachant à acquérir de nouvelles connaissances politiques et militaires, et transmettant à son gouvernement les notes qu'il croyait utiles. Lors du traité conclu à Fontainebleau en octobre 1807, O-Farill commandait, en Toscane, une division de troupes espagnoles. Une maladie grave l'ayant obligé de revenir à Madrid en mars 1808, il fut nommé par Ferdinand VII, au moment de l'avènement de ce prince au trône d'Espagne, colonel et directeur-général de l'artillerie. Il fut bientôt appelé au ministère de la guerre, et entra en fonctions le 5 avril 1808. Dans les circonstances embarrassantes où se trouvait l'Espagne, Ferdinand VII avait besoin de conseillers fidèles et éclairés; et il croyait devoir surtout s'assurer de l'alliance de Buonaparte, et chercher à s'en faire reconnaître roi. Cette politique, la seule qui lui convînt alors, n'échappa point à l'expérience du ministre O-Farrill; et dans une des conférences qu'il eut avec le roi et ses ministres, il lui conseilla de solliciter de Charles IV une lettre qui contiendrait l'assurance de l'attachement de S. M. pour Buonaparte, et son desir de renouveler les liens qui unissaient les deux nations. Ferdinand goûta cet avis; mais il répondit au ministre: « Je puis tout espérer de la part de mon père; mais je ne dois rien attendre des conseils dont il est entouré. » O-Farrill fut ensuite envoyé avec le duc de l'Infantado auprès du général Savary, qui venait de faire, par ordre de Buonaparte, la demande officielle de la mise en liberté du prince de la Paix; et, comme il annonça à ce général que Ferdinand VII était résolu d'aller au-devant de Buonaparte à Burgos, il obtint facilement qu'il ne serait plus question de cette affaire, du moins momentanément. Ce fut la dernière mission que remplit O-Farrill jusqu'au départ de Ferdinand, le 10 avril 1808, époque à laquelle il fut appelé, par ce prince, à faire partie de la junte suprême de gouvernement, composée des ministres, et présidée par l'oncle du Roi. (*Voy.* Antonio.) Le 16 du même mois, le général O-Farrill eut une discussion avec Murat, qui l'avait mandé auprès de lui sous un prétexte spécieux, mais en effet pour lui annoncer qu'il avait ordre de Buonaparte de ne reconnaître en Espagne d'autre souverain que Charles IV, et qu'il se proposait de le rendre notoire dans une proclamation dont il lui montra le manuscrit. Le ministre espagnol, après avoir lu cette proclamation, déclara à Murat qu'il ne serait obéi par aucune des autorités, et moins encore par la nation, qui avait proclamé roi Ferdinand VII. « Eh bien! dit Murat, le canon et les baïonnettes vous feront obéir. » Le lendemain, ce général envoya un message à la junte pour lui enjoindre de nommer deux de ses membres avec lesquels il pût conférer sur cette affaire. Le choix désigna O-Farrill et Azanza. Ces deux envoyés se conduisirent avec sagesse dans cette circonstance délicate. O-Farrill fut ensuite un de ceux qui contribuèrent à arrêter le massacre du 2 mai à Madrid, et qui sauvèrent la vie à une foule de marchands catalans, accusés d'avoir été pris les armes à la main (1). Lorsque l'infant D. Antonio, président de la junte, eut quitté Madrid, Murat fit annoncer aux ministres, qu'il croyait nécessaire au maintien de l'ordre de s'associer à leurs délibérations; et bientôt il se rendit lui-même à la séance de la junte, où il renouvela sa demande. Mais les ministres Gil, Azanza et O-Farrill, s'opposèrent hautement à cette prétention; et le lendemain, la pluralité des membres

(1) L'usage de ces marchands est de ne jamais se séparer des armes qu'ils portent dans leurs voyages pour leur sûreté, et ils y sont autorisés par le gouvernement.

ayant cru devoir y consentir, O-Farrill, dans le moment même, demanda au secrétaire de la junte, le comte de Casa Valencia, qu'il lui donnât acte de son opinion et de sa protestation: il cessa de paraître aux séances suivantes, et sollicita l'autorisation de se démettre de son ministère. Cependant il accepta de Joseph les fonctions de ministre de la guerre, le 6 juin 1808, et il accompagna ce roi fugitif à Vittoria, après l'issue de la bataille de Baylen, le 17 juillet (*Voy.* CASTAÑOS et DUPONT). C'est lui qui, de concert avec Azanza et les ministres Mazarredo et Cabarrus, rédigea à Buytrago, dans les premiers jours du mois d'août, un mémoire qui fut présenté à Buonaparte par Azanza et Urquijo, et dont l'objet était de préserver la nation espagnole des conséquences fâcheuses de son alliance avec les Français. O-Farrill a conservé le ministère jusqu'à la chute de l'usurpateur. Lorsque Ferdinand VII fut remonté sur son trône, en vertu du traité de Valençay, ce général écrivit à son souverain, le 10 avril 1814, une lettre, dans laquelle il protestait de son dévouement, et expliquait ainsi les motifs de sa conduite: « Sire, tant que j'ai pu être utile à Votre Majesté, j'ai constamment rempli mon devoir et fait preuve d'un zèle égal, sinon supérieur, à celui qui a rempli, sans se démentir un seul instant, mes quarante années et plus de services: mais lorsque les événements provoqués par un souverain dont l'ambition ne rencontrait plus dans l'Europe continentale de digue qui pût l'arrêter, arrachèrent Votre Majesté du trône de ses pères, dans le déplorable abandon où se voyait ma patrie, je me crus obligé d'abandonner le parti qui ne pouvait la sauver; et je suivis en cela les conseils que le cœur paternel de Votre Majesté adressa à ses sujets. Un grand nombre d'entre eux, guidés par une manière différente de voir les choses, ou plus heureusement placés, voulurent agir par eux-mêmes, et s'étayer de l'effervescence des passions, qui, si elles assurent parfois l'indépendance d'un pays, parfois aussi en écartent pour toujours la tranquillité intérieure. Je craignais que ce parti ne couvrît de deuil, pendant de longues années, notre chère patrie, et n'obligeât l'Espagne, après une infinité de pertes et de sacrifices qui ne pouvaient améliorer la situation de Votre Majesté, à succomber et à recevoir du vainqueur des lois plus dures que celles qu'il lui dictait alors: mais l'événement a prouvé que ce parti était aussi glorieux pour ceux qui avaient juré de le soutenir, que profitable aux Espagnols, qui voient rétabli sur le trône l'héritier légitime et le souverain que leurs cœurs appelaient. Dans ce moment d'allégresse générale de toute la nation, qu'il me soit permis, Sire, de porter au pied du trône de Votre Majesté, l'hommage de ma loyauté et de mon obéissance, prêt à les employer en tout ce qui me serait ordonné par sa royale et souveraine volonté. Daignez, Sire, admettre un semblable hommage de la part de tous ceux qui ont été employés dans la partie de l'administration dont j'étais chargé, et qui partagent ma situation. Je peux assurer à Votre Majesté que tous sont et n'ont jamais cessé d'être Espagnols, et que leurs vœux pour le bonheur de la patrie les identifient à une nation généreuse, gouvernée par un souverain à qui nous desirons unanimement un règne long et heureux! » Cet acte de soumission n'a pu empêcher que le général O-Farrill n'ait été déclaré traître à la religion, au roi et à la patrie, par sentence de la junte centrale de gouvernement: ses biens ont été confisqués, et la peine de mort a été prononcée contre lui. Il vit retiré à Paris, où il a publié, dans le mois de mars 1815, conjointement avec D. Miguel Azanza (*Voy.* AZANZA), une apologie de sa conduite politique, intitulée: *Mémoire de D. Miguel Azanza et de D. Gonzalo O-Farrill, et Exposé des faits qui justifient leur conduite politique depuis mars* 1808 *jusqu'en avril* 1814. Cet ouvrage contient des aperçus politiques qui pourront servir à l'histoire de la révolution d'Espagne. Il a été traduit en français par Alex. Foudras, 1 vol. in-8°., Paris, août 1815. S. S.

FAUCHE-BOREL (LOUIS), issu d'une famille noble de Franche-Comté, que la révocation de l'édit de Nantes avait forcée de se réfugier en Suisse, naquit à Neufchâtel le 12 avril 1762. Il dirigeait, avant la révolution, un vaste établissement typographique dans cette ville; et cet établissement rendit alors beaucoup de services aux Français émigrés. M. Fauche fut exilé pendant six mois, en 1793, pour avoir imprimé le Testament de Louis XVI dans un almanach. En 1795,

il abandonna toutes ses affaires pour se vouer sans réserve à la cause de Louis XVIII; et il fut chargé par le prince de Condé de faire, au général Pichegru, des propositions, pour l'engager à quitter les drapeaux républicains, et à passer, avec son armée, au service des Bourbons. En cas de succès, un million d'argent comptant, la direction de l'imprimerie royale et le cordon de Saint-Michel, devaient être la récompense de Fauche. Dans le cas de non-succès, il eut la promesse qu'il lui serait compté une somme de mille louis, pourvu toutefois qu'il abordât Pichegru, et qu'on pût lui communiquer les intentions du prince. Il prit le nom de *Louis*, pour suivre cette négociation périlleuse, qui l'obligea de faire plusieurs voyages à Huningue, à Bâle, à Strasbourg et à Mulheim, où se trouvait le prince de Condé. Le 14 août de cette année, il se présenta devant Pichegru, à son quartier-général d'Altkirch, sous prétexte de lui dédier un ouvrage inédit de J.-J. Rousseau; et, après quelques mots insignifiants sur cet objet, il lui dit, avec un grand courage, le véritable motif de sa visite. Pichegru n'hésita pas, et promit de seconder la cause royale, pourvu toutefois qu'il fût assuré de la coopération des Autrichiens. Fauche Borel se rendit auprès du prince de Condé, pour lui faire part de l'heureux commencement de sa mission; il reçut aussitôt de nouvelles instructions, et l'ordre d'aller suivre cette importante négociation. Arrivé à Strasbourg, centre de l'armée française, il y prit son domicile; et, pour écarter tout soupçon, il s'annonça comme désirant acheter une maison pour y établir une imprimerie. Il se lia avec plusieurs officiers de l'armée française, et prépara leurs esprits à l'exécution de ses plans, correspondant toujours avec le prince de Condé: mais le directoire exécutif, qui venait de s'établir, reçut quelques avis, et Pichegru fut rappelé. M. Fauche lui-même fut arrêté, le 21 novembre 1795, à Strasbourg, comme agent des princes, sur la dénonciation d'un journaliste nommé Cotta. Heureusement on ne trouva rien dans ses papiers qui pût le compromettre, et il fut remis en liberté. Au mois de juin 1796, S. M. Louis XVIII, qui lui témoignait beaucoup de bonté et de confiance, le chargea d'une nouvelle mission auprès de Pichegru, alors retiré à Arbois, son pays natal. Ce général adressa, à S. M., une lettre dans laquelle, en lui réitérant la promesse de servir sa cause, il faisait sentir la nécessité d'abandonner des projets partiels et sans résultat, pour attendre que de grands événements militaires amenassent une occasion décisive. M. Fauche remit cette réponse au Roi à Dillingen. Vers ce même temps, il fut envoyé par S. M. à l'archiduc Charles, qui était à la tête de l'armée autrichienne, pour lui faire connaître l'utilité du séjour du Roi à l'armée de Condé. Pichegru ayant été nommé président du conseil des cinq-cents, Fauche-Borel se rendit à Paris, d'après les intentions des princes. La révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797) vint renverser le plan de contre-révolution qu'avait préparé Pichegru. M. Fauche se trouva nominativement enveloppé dans la proscription de cette époque; et sa correspondance avec Pichegru, saisie dans les équipages du général autrichien Klinglin, servit de base à l'exposé de la conspiration que publia le directoire. N'osant rester dans son domicile, il se réfugia dans la maison d'un certain David Monnier, avec lequel il avait eu des relations commerciales. Là, dès le lendemain même du 18 fructidor, cet infatigable agent des Bourbons s'occupa de nouer les fils d'un nouveau complot, dans l'intérêt de ces princes. Il sut amener David Monnier à se mettre en rapport avec Barras, qui ne s'était opposé au mouvement royaliste que parce qu'on ne s'était pas confié à lui. (*Voy.* BARRAS.) Dès le mois d'octobre, le directeur lui fit remettre, sous le nom de *Borelly*, un passeport pour sortir de Paris. Fauche, après avoir couru les plus grands dangers avant d'arriver à la frontière, passa en Angleterre pour attendre des communications que Barras s'était engagé à faire à S. M. Louis XVIII. Ces communications furent portées à Hambourg, par David Monnier, qui devait de là les faire parvenir en Angleterre à Fauche-Borel, lequel n'attendait que leur arrivée pour se rendre auprès du Roi à Mittau, et les remettre à S. M. Monnier ayant rencontré à Hambourg un autre agent des princes, crut devoir se confier à lui. Cet incident amena des conflits et des malentendus, qui retardèrent l'envoi des lettres de Barras. Fauche-Borel eut toutefois, en Angleterre, la satisfaction de *serrer dans ses bras son admirable Pichegru* (ce sont les expressions de ses Mémoires). Il informa ce général des dis-

positions de Barras, en faveur de la maison de Bourbon, et n'eut pas de peine à l'engager à entrer dans ce nouveau projet. Ayant enfin reçu les lettres qu'il attendait, Fauche se hâta de se rendre d'abord à Hambourg pour se concerter avec David Monnier; mais celui-ci en était parti, après l'avoir long-temps attendu. Ce contre-temps ne diminua pas la confiance du Roi en son courageux serviteur. On peut en juger par la réponse que ce prince fit, dans ce même temps (novembre 1799), au marquis de la Maisonfort, qui voulait obtenir des pouvoirs pour suivre, en Allemagne, avec Monnier, la négociation que M. Fauche avait liée à Paris. « Si je n'écris pas à M. Fauche-Borel, dans cette occasion, disait S. M., c'est parce que j'ignore s'il est à Hambourg; mais les sentiments que je vous exprime à son égard, ne sont pas nouveaux pour lui. Vous ne trouverez pas non plus étrange que ma sensibilité à son zèle soit encore plus vive qu'au vôtre. Il n'est Français que de cœur; vous l'êtes de naissance: mais que Dieu nous aide, il ne tiendra qu'à Louis (Fauche-Borel) de le devenir aussi. » Enfin, Monnier revint à Hambourg. MM. Fauche-Borel et la Maisonfort le virent, et ils s'entendirent avec lui sur les dispositions de Barras, et sur ce qu'il exigeait du Roi, pour prix de ses services. Ils partirent aussitôt pour aller à Mittau, porter à S. M. ces dernières communications. On peut voir, à l'article Barras (Le vicomte de), de quelle nature elles étaient. A la suite de cette entrevue, le Roi chargea MM. Fauche et la Maisonfort de se rendre auprès de l'empereur de Russie, Paul Ier., afin d'instruire de ce qui se passait ce prince, qui venait d'offrir à Louis XVIII un asile dans ses états. Les deux agents du roi de France prirent la route de Berlin, pour y attendre des passeports. Mais l'envoi de deux agents en Russie ayant paru inutile, M. de la Maisonfort partit seul pour St.-Pétersbourg; et M. Fauche, après avoir vu une seconde fois S. M. Louis XVIII à Mittau, reçut l'ordre d'aller s'établir à Wesel pour correspondre avec Monnier, qui était retourné à Paris, afin d'instruire Barras des heureux préliminaires de cette négociation. Impatient de de ne recevoir, depuis deux mois, aucune nouvelle du directeur, Fauche profita du départ d'un courrier, que le cabinet prussien envoyait à Paris avec des dépêches, pour faire parvenir une lettre directement à Barras. Cette lettre, conçue de manière que le directoire pouvait en prendre communication, fut remise dans une séance à Barras lui-même, qui ne put se dispenser de la communiquer à ses collègues. M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, proposa de communiquer avec Fauche, par le moyen de M. Eyriès, qu'il envoyait alors en mission à Clèves. Celui-ci vint à Wesel trouver M. Fauche-Borel, qui, jugeant que cette voie indirecte de communication avec Barras n'était rien moins que sûre, écrivit une seconde lettre, pour le prier de vouloir bien lui envoyer Monnier. M. de Barras envoya alors à Wesel son confident intime, le chevalier Tropez de Guerins, avec lequel Fauche-Borel put s'expliquer avec une entière confiance, et auquel il remit des lettres-patentes du Roi pour Barras. Ce fut pendant le cours de cette négociation, qu'il eut un démêlé avec Montgaillard, au sujet de pièces royalistes que ce dernier voulait soustraire pour les vendre au directoire. Le succès de leur plan paraissait assuré, lorsque la révolution du 18 brumaire vint le renverser, en éloignant Barras du gouvernement. Découragé par ce revers, M. Fauche prit la résolution de se livrer exclusivement aux travaux de sa profession: il partit pour Londres, où un de ses amis l'appelait, afin d'y établir une imprimerie et une librairie française. Alors se négociait le traité d'Amiens; et quelques personnes, dévouées aux Bourbons, crurent qu'il importait, plus que jamais, de réconcilier Moreau, qui était à Paris, avec Pichegru, qui se trouvait à Londres. M. Fauche fut choisi pour aller porter à Moreau des paroles de réconciliation, de la part de son ancien chef. Il trouva ce général sensible à la démarche de Pichegru, et très disposé à entrer dans ses vues. Mais M. Fauche, qui avait été tant de fois signalé à la police de Buonaparte, ne tarda pas à être arrêté par ses ordres, et fut conduit au Temple. Il parvint néanmoins encore, du fond de cette prison, à ouvrir des communications avec Moreau, par le moyen de son neveu Vitel (frère de celui qui depuis a péri si malheureusement), et de Fresnières, secrétaire de ce général: mais la détention prolongée de Fauche détermina Moreau à se servir d'un autre intermédiaire;

et cet agent fut l'abbé David, qui bientôt après fut arrêté. Il y avait déjà dix-huit mois que Fauche était retenu au Temple, lorsque Buonaparte, voulant tirer de lui des aveux contre Moreau, le fit interroger par divers agents, et notamment par Réal. Ces interrogatoires furent inutiles : M. Fauche ne fit aucun aveu, et il ne cessa de protester contre sa détention, en se déclarant sujet du roi de Prusse. Cependant plusieurs autres personnes, détenues pour la même cause, avaient commis des indiscrétions. On conçut des inquiétudes pour le général Pichegru, qui devait arriver à Paris dans cette conjoncture. Fauche tenta tous les moyens imaginables pour s'évader : il y réussit; mais trahi par la personne même qui lui avait donné asile, il fut ramené au Temple, dix-huit heures après son évasion, et jeté dans un cachot. Le conseiller-d'état Réal vint l'interroger de nouveau. Toutes les questions roulèrent sur ses relations avec Pichegru et avec Moreau; M. Fauche persista dans une négative absolue. Il resta encore dix-huit mois prisonnier. Enfin les instances de M. de Lucchesini, ambassadeur de Prusse, et une lettre de S. M. prussienne elle-même, déterminèrent Buonaparte à le mettre en liberté. Des gendarmes le conduisirent jusque sur le territoire prussien. Arrivé à Wesel, il fut informé, par M. le baron de Hardenberg, que le gouvernement français exigeait qu'il ne retournât pas à Neufchâtel. Il partit alors pour Berlin, obtint une audience du roi et de la reine, et recueillit de la bouche de Frédéric-Guillaume ces paroles remarquables : « Je vous ai suivi depuis huit ans; et je n'ai rien ignoré de vos constants efforts pour le service du roi de France. Vous avez été bien malheureux d'avoir affaire à ce comte de Montgaillard, dont j'ai lu les Mémoires. » Fauche s'établit à Berlin, et ne cessa de rendre de nouveaux services à la cause des Bourbons. Il fut chargé, en décembre 1804, par le comte d'Avaray, ministre de Louis XVIII, d'imprimer, à dix mille exemplaires, une déclaration adressée aux Français, que ce monarque avait faite le 2 du même mois. A cette époque, les desseins de Buonaparte sur la Prusse n'étaient plus un mystère. M. Fauche eut, à cet égard, des conférences avec le roi et la reine de Prusse, auxquels il suggéra l'idée d'appeler des États-Unis le général Moreau, pour opposer ses talents, son expérience et sa popularité à l'ambition de Buonaparte. Le roi lui demanda, à ce sujet, des notes conformes à celles que, les 5, 12 et 18 juillet, il avait remises à M. de Novoziloff, ambassadeur de Russie à Berlin, et qu'on peut lire dans ses *Mémoires*. Cependant M. Fauche avait réussi à faire répandre en France un grand nombre d'exemplaires de la déclaration du 2 décembre 1804. Buonaparte, informé de ces démarches, envoya, à la fin de 1805, trois commissaires à Berlin, pour faire de nouvelles réclamations contre lui. Fauche-Borel courait le risque d'être enlevé même dans cette capitale; mais instruit à temps par la reine, il partit pour Londres, passant par Boitzembourg, où il eut une conférence avec M. de Fersen, ministre suédois, et par Lunébourg, où il obtint plusieurs audiences du roi de Suède, auquel il remit deux exemplaires de la proclamation de Louis XVIII. Arrivé à Londres dans le mois de janvier 1806, il reçut l'ordre de suivre, sous la surveillance et l'inspection de M. le comte d'Avaray, une correspondance déjà commencée avec l'ancien journaliste Perlet. Dans cet intervalle, il adressa à S. M. Louis XVIII un projet tendant à rattacher à la monarchie le maréchal Berthier. Il suivait encore, et toujours par ordre, en la communiquant aux ministres, une correspondance particulière, avec MM. d'Entraigues et de Puisaye. En 1813, quelques partisans du Roi, trompés par des agents secrets de Buonaparte, et surtout par Perlet, avaient été amenés à regarder comme possible le débarquement de Mgr. le duc de Berri sur les côtes de France. Fauche-Borel fut envoyé à Jersey, pour voir si cette entreprise était praticable. Les renseignements qu'il obtint, le convainquirent du contraire; et il fit tous ses efforts pour empêcher ce voyage, qui eût infailliblement été funeste au prince, puisque S. A. R. fût tombée dans un piége qui lui était tendu par la police de Buonaparte. Peu de mois après, quand Louis XVIII, quittant le séjour d'Hartwell, se rendit à Londres pour rentrer en France, S. M. remarqua Fauche-Borel parmi la foule, dans l'hôtel de Crillon où il était descendu, et lui tendit les mains avec bonté, en lui disant : « Je suis bien aise de vous voir, mon cher Louis; nous nous reverrons. » Lorsque le Roi arriva à Calais, son épée

s'étant engagée dans sa décoration de l'ordre de la Jarretière, M. Fauche, n'écoutant que son zèle, se précipita aux pieds de S. M., pour le délivrer de cette entrave : mais quelqu'un de la suite de S. M. parut scandalisé de cette liberté. « Soyez tranquille, dit le Roi ; c'est Fauche qui me rend un nouveau service. » En arrivant à Paris, M. Fauche avait porté au roi de Prusse les dépêches que son ministre lui avait confiées pour ce monarque. Il accompagna ensuite M. de Hardenberg à Londres, pendant le séjour que les souverains alliés firent dans cette ville. A leur départ, il se rendit à Neufchâtel, sa patrie, où il arriva le jour même que le roi de Prusse y faisait son entrée ; et quand ce monarque en partit, il le suivit jusqu'à Zurich. En revenant en France, il fut chargé par le gouvernement de Berne et par celui de Lausanne de deux dépêches pour le roi de France, dans lesquelles on faisait connaître à S. M. les trames qui s'ourdissaient sur la frontière du pays de Vaud, et la correspondance que Joseph Buonaparte entretenait avec l'île d'Elbe et l'intérieur de la France. Il revint à Paris, au mois d'octobre 1814, dans l'intention de s'y fixer. Toujours animé du même zèle, il s'efforça plusieurs fois de faire parvenir à S. M. des renseignements utiles et de la nature des communications qu'il avait transmises de la Suisse. Au mois de novembre 1814, il vit plusieurs fois M. de Barras, qui lui donna des renseignements importants sur les desseins et les espérances des agents de Buonaparte. M. Fauche eut, à ce sujet, des entretiens fréquents avec M. le duc d'Havré, dont il fut toujours traité avec bonté. Lors des événements qui précédèrent le 20 mars, il se présenta plusieurs fois aux Tuileries, pour démentir les fausses nouvelles à l'aide desquelles on parvenait à inspirer à la cour une dangereuse sécurité. Le 15, il offrit, avec cinquante Suisses, de se réunir aux volontaires royaux. Le lendemain, le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse, lui confia ses dépêches et celles des autres ministres étrangers, pour le congrès de Vienne. Il était, en outre, chargé d'instructions verbales. Arrivé à sa destination, le 23 mars, il vit successivement le prince de Hardenberg, le duc de Wellington et le prince de Talleyrand. Ce dernier l'accueillit avec d'autant plus d'empressement, que, depuis onze jours, il n'avait aucune lettre officielle de Paris. Après ces différentes entrevues, et deux conférences avec l'archiduc Charles, M. Fauche fut chargé par le roi de Prusse, qui se trouvait alors à Vienne, d'une lettre pour le roi de France. Il partit le 13 avril, et arriva le 22 à Gand ; il se présenta le même jour à M. de Blacas, qui se chargea de remettre au Roi les dépêches qu'il apportait pour S. M. ; il se rendit ensuite auprès de M. de Jaucourt pour lui remettre les dépêches de M. de Talleyrand : mais en rentrant à son hôtel garni, il reçut la visite du directeur de la police de Gand, qui lui intima l'ordre de quitter cette ville dans les vingt-quatre heures. Ce fut en vain que M. Fauche fit, pendant trois jours, les démarches les plus actives auprès de plusieurs personnages importants, et qu'il s'efforça de parvenir jusqu'auprès du Roi. Deux gendarmes lui furent d'abord donnés pour escorte ; et, le 26 avril, il fut transféré à Bruxelles, et jeté dans un cachot, où il resta pendant huit jours. Il ne dut sa liberté qu'aux vives réclamations de M. le baron de Brockhausen, ministre du roi de Prusse à Bruxelles, qui lui donna un passeport et des dépêches pour le prince de Hardenberg. Arrivé, le 7 mai, à Vienne, M. Fauche n'eut pas de peine à se laver entièrement, aux yeux du roi de Prusse et de son ministre, de l'accusation d'avoir servi Buonaparte au détriment de la Prusse, accusation qui avait servi de prétexte à son arrestation. Il établit également sa justification dans un Mémoire adressé au roi de France. Enfin, après le retour de S. M. à Paris, M. le comte de Goltz fit des diligences auprès du gouvernement français pour avoir, d'après les registres de la police, tous les renseignements possibles sur la conduite de Fauche-Borel ; et il résulta de ses recherches la justification la plus positive, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture des pièces justificatives qui accompagnent ses *Mémoires*. Mais, dans cet intervalle, le zèle de M. Fauche-Borel avait trouvé de nouvelles occasions de se signaler. Etant revenu à Neufchâtel en juin 1815, il se mit, à la première nouvelle de la bataille de Waterloo, en devoir de concourir à la réintégration de la monarchie. Les 17 et 18 juillet, il fit, auprès du commandant du fort de Joux, des démarches qui amenèrent ce dernier, dès le 19, à arborer le drapeau blanc, sans attendre

les ordres du maréchal Jourdan. Quelques jours auparavant, il avait, par son crédit, procuré des fonds, pour le service du Roi, à M. Gaëtan de la Rochefoucauld, qui commandait un corps de volontaires royaux, à la tête duquel ce général pénétra en Franche-Comté, par la frontière de Suisse. Enfin, le 7 juillet, il avait écrit à M. le maréchal Jourdan, qui commandait à Besançon, pour lui demander un sauf-conduit qui lui permît d'arriver jusqu'à lui, afin de le seconder dans ses efforts pour arborer le drapeau blanc. Au mois d'octobre 1816, il publia, à Paris: *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. L. Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificatives*, in-8°., fig., avec cette épigraphe, *Pœnam pro munere*. Cet ouvrage fut lu avec beaucoup d'empressement; et l'on y remarqua surtout une accusation très grave contre Perlet, avec qui M. Fauche avait eu si long-temps des relations dans les intérêts du Roi. Mais éclairé depuis peu par des pièces irrécusables, il s'était assuré que cet homme avait abusé de sa crédulité de la manière la plus horrible; qu'il avait attiré perfidement à Paris son neveu Vitel, pour le livrer à la police, enfin qu'il avait causé la mort de ce malheureux jeune homme. (*Voy.* PERLET.) Celui-ci répondit à ce Mémoire en accusant lui-même son adversaire d'avoir trahi la cause qu'il défendait. Il ne resta plus alors à M. Fauche d'autre moyen pour se justifier, que de traduire en justice le sieur Perlet. L'amnistie accordée à tous les crimes révolutionnaires ne lui permit pas de l'attaquer comme meurtrier de son neveu; et il ne put former d'autre plainte que celle de calomnie. Des Mémoires très curieux furent publiés dans cette affaire; et après des débats fort longs, auxquels le public parut prendre beaucoup d'intérêt, il fut établi par un jugement du tribunal de police correctionnelle, en date du 24 mai 1816, que Perlet était un escroc et un infâme calomniateur, et que M. Fauche n'avait manqué ni à l'honneur ni à la fidélité qu'il avait promise aux Bourbons. Celui-ci se retira en Angleterre peu de temps après; et il s'y trouve encore, jouissant d'une pension du gouvernement britannique. Les deux derniers Mémoires qu'il a publiés, sont intitulés: I. *Mémoire pour L. Fauche-Borel contre Perlet, ancien journaliste*, seconde édition, revue, corrigée et augmentée par Lombard de Langres, avocat, avec cette épigraphe: *Le jour vient révéler les crimes de la nuit*, vol. in-4°. et in-8°., Paris, 1816. II. *Réponse de Fauche-Borel à M. Riffé, substitut de M. le procureur du roi, ayant porté la parole dans l'affaire contre Perlet, suivie du jugement rendu contre ce dernier*, 1816, vol. in-8°., orné du portrait de Vitel. On a encore de lui des *Notices* sur les généraux Pichegru et Moreau, Londres, 1807, in-8°. D et Y.

FAUCHET (JEAN-ANTOINE-JOSEPH), né à Saint-Quentin en 1763, achevait son droit au collége de Louis-le-Grand, quand la révolution éclata; il en adopta les principes, et entreprit leur apologie dans une brochure intitulée: *La France heureuse par la constitution*, in-8°., Paris, 1792. Cet écrit décelait en son auteur des talents, qui le firent distinguer par les hommes qui gouvernaient alors; et M. Fauchet fut, en même temps, appelé dans les bureaux de la guerre comme chef, et, à la mairie de Paris, comme secrétaire de l'administration. Dans cette dernière place, alors si dangereuse, il eut souvent l'occasion de rendre des services à des hommes persécutés pour leurs opinions. Parmi ceux-ci, l'on doit citer l'abbé Legris-Duval, prédicateur célèbre, qui vint courageusement à la commune, le 20 janvier, s'offrir pour assister Louis XVI dans ses derniers moments. C'était se vouer à une mort certaine: M. Fauchet parvint à l'y soustraire. Vers le même temps, il fut nommé secrétaire du conseil exécutif; puis envoyé aux Etats-Unis de l'Amérique, en qualité de ministre plénipotentiaire. L'objet principal de sa mission était de concilier à la France les sentiments du gouvernement des Etats-Unis, dont le président, l'illustre Wasinghton, avait été aigri par la conduite inconvenante et les menaces insensées de quelques agents diplomatiques, qui avaient voulu propager l'esprit révolutionnaire dans cette république. M. Fauchet, par une conduite plus sage, calma les esprits, et obtint la bienveillance du gouvernement américain. Son ambassade dura deux ans; et au moment où la France lui envoyait un successeur, il discutait, avec une fermeté convenable à son caractère public, les intérêts de son pays, qui se trouvaient lésés dans quelques articles du traité que M. Jay venait de con-

clure avec l'Angleterre. De retour à Paris en 1795. la conduite de M. Fauchet fut approuvée ; et il remit au gouvernement des mémoires importants sur la situation politique des États-Unis, et sur celle de nos colonies, alors déchirées par les discordes civiles. A cette époque, il se retira à la campagne, et y rédigea une brochure sur les Etats-Unis, et sur les rapports de la France avec ces contrées. La publication de cet écrit fit penser à son auteur; et M. Fauchet reçut, dans sa solitude, un brevet de commissaire du directoire exécutif, pour la colonie de Saint-Domingue. Il refusa ce poste, convaincu qu'il était impossible d'y faire le bien. Le directoire insista; M. Fauchet motiva son refus : on le menaça de ne plus l'employer. C'était ce qu'il desirait. Le directoire ayant été renversé, une nouvelle organisation fut donnée à la France, et M. Fauchet fut appelé à l'administration du département du Var. Ce département était sur le point d'être envahi par les Autrichiens, en même temps qu'il était infesté de voleurs et d'assassins, dont ces temps d'anarchie favorisaient les brigandages. Le préfet déploya, dans ses fonctions, une énergie que les habitants de ces contrées citent encore avec éloge. En 1806, il fut nommé préfet de la Gironde; et il passa de ce poste à celui de préfet de l'Arno, à Florence, en 1809. Les Italiens ont eu à se louer de la sagesse et de l'équité de cet administrateur: et ils l'ont généralement regretté, lorsque les événements de la guerre nous ont fait évacuer l'Italie, en 1814. Pendant le temps qui s'écoula depuis cette époque jusqu'au 20 mars, M. Fauchet ne sollicita point d'emploi. Nommé, durant les cent jours désastreux de 1815, préfet de la Gironde, il refusa d'abord cette place : mais des habitants de Bordeaux, des agents même de l'autorité, le déterminèrent enfin à accepter; cependant ce ne fut qu'après s'être fait assurer, par écrit, qu'il ne serait contraint à exercer aucune réaction. Il finit sa mission, en se jetant au milieu des balles, entre les soldats et une partie des habitants, et parvint à les amener à s'entendre et à terminer, sans effusion de sang, une lutte désormais inutile. Il vit aujourd'hui dans la retraite. M. Fauchet a été nommé baron et commandant de la Légion-d'honneur, sous le gouvernement impérial. Il n'est pas parent du célèbre abbé de ce nom, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire. Fo.

FAUDOAS (PIERRE-PAUL baron DE), évêque de Meaux, né à Lalaine, le 1er. avril 1750, d'une famille noble mais d'une pauvreté excessive, embrassa l'état ecclésiastique. Il était depuis deux ans titulaire de l'abbaye de Gaillac, diocèse d'Alby, lorsqu'il émigra au commencement de la révolution : il rentra en France après le 18 brumaire, et se trouva impliqué dans quelques correspondances royalistes, découvertes par la police de Paris; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût pourvu, le 30 janvier 1805, de l'évêché de Meaux. Après la bataille d'Austerlitz, il publia un mandement dans lequel on remarquait les adulations d'usage à cette époque. M. de Faudoas est oncle de Mme. Savary, duchesse de Rovigo. Il a été décoré de la croix de la Légion-d'honneur sous le gouvernement impérial. Ce prélat a eu de fréquentes communications avec le pape pendant la captivité de Pie VII en France, et a obtenu de ce pontife des témoignages de satisfaction. Il assista à la cérémonie du Champ-de-Mai en 1815. M. de Faudoas continue à faire partie des prélats de l'église gallicane. P.

FAUJAS DE SAINT FOND (BARTHÉLEMI), savant géologue, né à Montélimart vers 1750, est principalement connu par ses recherches sur les matières volcaniques. Il découvrit en 1775, dans la montagne de Chenavari, dans le Velay, une riche mine de pouzzolane, la fit ouvrir à ses frais, fit faire chez lui des essais dans tous les genres avec tant de succès, que le gouvernement ordonna l'emploi de cette précieuse substance pour les constructions du port de Toulon et autres travaux publics. Ancien professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle, M. Faujas de Saint-fond a enrichi cette belle collection d'une foule d'objets précieux, fruits de ses recherches et de ses voyages. On lui doit la découverte de la farine fossile (*Voy.* FABBRONI), et celle de la mine de fer de la Voulte, département de l'Ardèche, l'une des plus riches qui existent, et dont l'exploitation est d'une si grande utilité pour les ports de la Méditerranée. En octobre 1797, le conseil des cinq-cents, sur la proposition d'un de ses membres, M. Dubois des Vosges, accorda à M. Faujas une somme de 25,000 francs, à titre d'indemnité des

avances qu'il avait faites depuis la révolution pour des découvertes utiles. On a de ce laborieux naturaliste : I. (Avec Gobet), les *OEuvres de Bern. Palissi*, avec des notes, 1777, in-4°. II. *Mémoire sur les bois de cerf fossiles*, 1776, in-4°.; 1779, in-4°. III. *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, 1778, in-fol. IV. *Recherches sur la pouzzolane, sur la théorie de la chaux, et sur la cause de la dureté du mortier*, 1778, in-8°. C'est un fragment de l'ouvrage précédent : on y ajoute un *Mémoire sur la manière de reconnaître les différentes espèces de pouzzolane et de les employer dans les constructions sous l'eau et hors de l'eau*, Amsterdam (Paris), 1780, in-8°., fig. V. *Histoire naturelle du Dauphiné*, 1782, 4 vol. in-12. VI. *Description des expériences de la machine aérostatique de MM. Montgolfier*, 1783, in-8°. (Voy. la *Biographie universelle*, au mot GEHLER.) — *Suite*, 1784, in-8°. C'est l'ouvrage le plus complet qui ait paru alors sur cette matière. VII. *Minéralogie des volcans*, 1784, in-8°. VIII. *Histoire naturelle des roches de trapp*, 1788, in-12; 1813, in-8°. IX. Il a joint des *Notes* à la traduction faite par MM. Amaury Duval et Toscan, du *Voyage dans les Deux-Siciles*, de Spallanzani. X. *Essai sur le goudron du charbon de terre, et de la manière de l'employer pour caréner les vaisseaux*, 1790, in-8°. XI. *Voyage en Angleterre, en Ecosse et aux îles Hébrides*, 1797, 2 vol. in-8°., fig. Cet ouvrage a été traduit en allemand, augmenté des *Notes* de J. Macdonald par Wiedemann, Gœttingue, 1799; et en anglais, ibid., 2 vol. in-8°. Cette relation, principalement scientifique, a été fort goûtée en Angleterre, et a été trouvée aussi judicieuse qu'intéressante. XII. *Histoire naturelle de la montagne de St.-Pierre de Maëstricht*, 1799-1803, dix livraisons, in-fol., représentant avec le plus grand détail les diverses pétrifications trouvées dans l'immense caverne de Maëstricht. (*Voy*. l'article HOORN dans la *Biograph. univ.*) — FAUJAS DE SAINT-FOND (Alexandre), fils du précédent, né le 19 novembre 1773, fit partie, en 1797, d'une expédition en Irlande, qui fut retenue pendant quelque temps dans les mers d'Ecosse par des tempêtes presque continuelles, et qui tomba ensuite entre les mains des Anglais, après un combat de quatre heures. On peut lire, dans le *Moniteur* du 11 frimaire an VII, le compte que M. de Faujas rendait à son père de cette malheureuse expédition, dans une lettre datée de Litchfield, petite ville du Strafford-shire, où il était prisonnier sur parole. M. de Faujas fut nommé maréchal-de-camp d'infanterie par le Roi, le 9 novembre 1814, et chevalier de St.-Louis le 11 octobre suivant. Il est aussi décoré de la croix de la Légion-d'honneur, et il commande actuellement à la Martinique. T et OT.

FAULCON (Le chevalier FÉLIX), né à Poitiers le 14 août 1758, était conseiller au présidial de cette ville, lorsqu'il fut nommé député-suppléant du tiers-état de la sénéchaussée du Poitou aux états-généraux, où il remplaça M. Filleau. Dans la séance du 3 mai 1790, il proposa de n'accorder l'inamovibilité qu'aux juges qui auraient passé au scrutin d'épreuve qu'on renouvelerait tous les trois ans. Du reste, il se fit peu remarquer pendant le cours de cette session, et fut élu, en septembre 1795, au conseil des cinq-cents, par le département de la Vienne. Le 9 novembre de cette année, il fit une motion d'ordre relativement aux pétitions dont on accablait le conseil, et proposa qu'à l'avenir on n'en reçût aucune. Le 27 février 1796, il s'opposa à l'admission de sept membres présentés pour compléter le corps législatif, et demanda le rapport de l'article 19 de la loi du 30 vendémiaire. Le 27 juillet, il combattit le recours en cassation des jugements de la haute-cour. Le 10 décembre suivant, il s'opposa à la suppression des feuilles périodiques, et au projet d'interdire aux journalistes l'accès aux séances du corps législatif. Après avoir démontré les inconvénients de cette mesure, et ridiculisé l'irritable amour-propre de plusieurs membres qui s'étaient plaints de quelques traits satiriques, il termina ainsi : « Vous vous indigneriez, sans doute, contre le téméraire qui oserait vous traiter d'*aristocrates*; vous crieriez aussitôt à la calomnie! à l'imposture! Ecoutez cependant ce que Montesquieu a écrit dans le 12e. livre de l'immortel *Esprit des lois*; voici ses expressions littérales : *L'aristocratie est le gouvernement qui proscrit le plus les ouvrages satiriques; les magistrats y sont de petits souverains, qui ne sont pas assez grands pour mépriser les injures*. Sachons donc

mépriser les injures, ou résignez-vous à l'épithète méritée que Montesquieu a d'avance prononcée contre vous. » Dans la séance du 8 juin 1797, M. Félix Faulcon fit une motion relative au divorce, et s'attacha à prouver que l'utilité de cette institution résidait spécialement dans le mode d'incompatibilité : « Cette vérité est tellement démontrée pour moi, dit-il, que si ce mode salutaire était rejeté de notre législation, vous ne m'entendriez plus défendre le divorce, parce qu'alors il serait rabaissé au niveau de ces scandaleuses demandes en séparation de corps, qui, en dévoilant publiquement les turpitudes cachées des ménages, furent le long fléau des mœurs, ainsi que de la dignité du lien conjugal.... Le mode actuel de rompre ce lien n'est pas plus le divorce dont je suis l'apologiste, que l'année affreuse qui précéda le 9 *thermidor* ne fut l'année de la liberté. » Le 16, il fit un long rapport dans le sens de cette opinion. Le 15 décembre, il établit qu'on ne devait pas forcer, mais seulement inviter le peuple à célébrer les décadis; et le 24 mars 1798, il sollicita des ménagements en faveur des prêtres, qu'on voulait exclure des fonctions de l'instruction publique. Le 16 mars 1799, il fit mentionner honorablement un ouvrage posthume de Sylvain Bailly *sur l'origine des fables;* et, le 26 juillet, il soutint qu'il existait toujours en France un parti d'anarchistes, et insista pour le maintien de la formule de *haine à l'anarchie*, dans le serment des officiers de la garde nationale. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), M. Félix Faulcon fit partie du nouveau corps législatif, et en sortit en 1804. Il avait été nommé correspondant de l'Institut en 1803. Le 15 mai 1806, il devint membre du conseil de discipline et d'enseignement de l'école de droit de Poitiers, et fut élu de nouveau, en 1809, député au corps législatif pour le département de la Vienne. Membre de la commission des finances, il parla, le 19 novembre, sur les douanes, développa les bases qui devaient en former le système, essaya d'établir une juste balance entre les intérêts des fabricants et ceux des consommateurs, et vota pour que la taxe sur le sel fût réduite. Lorsque Buonaparte convoqua le corps législatif à la fin de 1813, M. Félix Faulcon fut nommé vice-président le 23 décembre. Ce fut en cette qualité, qu'en l'absence du duc de Massa (Regnier), lors des événements de la fin de mars 1814, il présida le corps législatif. Dans un moment aussi difficile, il montra autant d'énergie que de sagesse. Le 3 avril, il ouvrit la séance par la lecture de l'arrêté du sénat qui excluait Buonaparte et sa famille du trône de France; et la chambre s'étant formée en comité secret, il vota et signa, tant en qualité de député qu'en celle de président, la déclaration suivante : « Vu l'acte du sénat du 2 de ce mois, par lequel il prononce la déchéance de Napoléon Buonaparte et de sa famille, et déclare les Français dégagés envers lui de tous liens civils et militaires, et de toute obéissance; vu l'arrêté du gouvernement provisoire du même jour, par lequel le corps législatif est invité à participer à cette importante opération; le corps législatif, considérant que Napoléon Buonaparte a violé le pacte constitutionnel, adhérant à l'acte du sénat, reconnaît et déclare la déchéance de Buonaparte et des membres de sa famille. » Le lendemain, une lettre rédigée et signée par lui et les secrétaires (*Voy.* FAURE) fut adressée, au nom de la chambre, aux membres du gouvernement provisoire, pour les féliciter de leur nomination, et pour leur rappeler la mission qui leur était confiée par l'acte du sénat, de présenter les bases d'une *Charte constitutionnelle.* Le 14 avril, M. Faulcon vint, à la tête du corps législatif, féliciter S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois, et s'exprima en ces termes : « Monseigneur, les longs malheurs qui ont pesé sur la France, sont enfin arrivés à leur terme; le trône va être occupé de nouveau par les descendants de ce bon Henri, que le peuple français s'approprie avec orgueil comme avec amour; et les membres du corps législatif se glorifient d'être aujourd'hui, près de V. A. R., les interprètes de la joie et des espérances de la nation..... *Plus de divisions*, avez-vous dit, Monseigneur, dès les premiers pas que vous avez faits dans cette capitale : il était digne de V. A. R. de faire entendre ces belles paroles, qui déjà ont retenti dans tous les cœurs. » Le 6 mai, lorsque le corps législatif entier fut admis auprès de S. M., l'honneur de porter la parole fut encore déféré par ses collègues à M. Faulcon. Dans les séances des 23 et 24 septembre 1814, il prit part à la discus-

sion sur les naturalisations, et soutint les amendements de la commission tendant à imposer quelques formalités aux habitants des pays séparés de la France, qui voudraient se faire naturaliser. L'invasion de Buonaparte, en mars 1815, enleva M. Faulcon à ses fonctions législatives, et le rendit à la vie privée. Il a été décoré, en 1816, de la croix d'officier de la Légion d'honneur. M. Faulcon a publié : I. *Extraits de mon Journal, dédié aux mânes de Mirabeau*, 1791, in-8°. II. *Fruit de la solitude et du malheur*, 1796, in-8°. Cet ouvrage est un recueil de morceaux intéressants, traduits de différents auteurs latins, italiens, anglais, espagnols, avec des développements adaptés aux circonstances de la révolution, pendant l'horrible proscription qui eut lieu depuis l'an II jusqu'au 9 thermidor de l'an III. L'auteur, qui cherchait ainsi à charmer les ennuis de sa solitude, et à consoler son ame de la douleur que lui causaient les maux de sa patrie, a joint à ces morceaux des *Notes historiques et philosophiques*, également curieuses et instructives. III. *Vers au héros d'Italie* (dans le *Journal de Paris* du 26 frimaire an VI). IV. *Aux membres du conseil-d'état : Précis historique de l'établissement du divorce, suivi de notes et réflexions relatives au livre II du nouveau projet de Code civil*, Paris, 1800, in-8°. V. *Mélanges législatifs, historiques et politiques pendant la durée de la constitution de l'an III*, 1801, 3 vol. in-8°. VI. *Voyages et opuscules*, 1805, in-8°. On dit qu'il avait composé un poème intitulé, *Le Robespierrisme*. On trouve de lui quelques poésies dans l'*Almanach des Muses*. S. S. et Y.

FAULTRIER (Simon de), maréchal-de-camp, est le fils d'un officier-général de ce nom. Il naquit à Metz, le 22 août 1763, et entra, dès sa jeunesse, dans la même carrière que son père. Nommé lieutenant d'artillerie en 1779, il était capitaine de la même arme au commencement de la révolution; et il fit en cette qualité les premières campagnes dans les armées du Nord, de la Moselle, et de Sambre-et-Meuse, où il se distingua, notamment à Arlon et à Fleurus. Il devint chef de bataillon, puis colonel en 1794; il continua de servir en Allemagne, et passa en 1800 à l'armée d'Italie, où il fut blessé au siége des châteaux de Vérone. Nommé général de brigade en 1805, M. de Faultrier servit en Espagne en cette qualité; et il obtint sa retraite en 1812. K.

FAURAX (De), chevalier de la Légion-d'honneur, lieutenant de Roi à Bellegarde, et auparavant commandant à Landrecies, destitué par Buonaparte pendant les cent jours de 1815, fut accusé de s'être mis à la tête d'une insurrection qui éclata parmi les troupes de la garnison de cette ville le 21 juillet, de s'être porté, avec les insurgés, sur les remparts, et d'avoir, le pistolet à la main, forcé le colonel Plaige, qui commandait pour Napoléon, de rendre la place aux Prussiens. Le chevalier de Faurax avait été traduit, pour cette affaire, devant un conseil de guerre, que les circonstances empêchèrent de prononcer. Le conseil de guerre de la 16e. division militaire l'a acquitté le 18 mai 1816. U.

FAURE (Pierre-Joseph-Denis-Guillaume), né au Havre le 17 août 1726, fut dans sa jeunesse officier de marine, et servit sous le duc d'Anville dans son expédition sur les côtes d'Acadie. Il quitta cette carrière avant l'âge de trente ans pour embrasser la profession d'avocat, et se fit recevoir en cette qualité au parlement de Normadie. M. Faure fut depuis nommé juge au Havre, puis élu député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale en 1792. Le 28 novembre, il soutint que la Convention ne devait pas juger Louis XVI, et que, d'après la constitution, elle n'en avait pas le droit: il invita l'assemblée à déclarer à ce monarque, qu'en lui retirant la couronne elle lui rendait le droit de citoyen; et il conclut enfin à ce qu'en tout état de cause, on consultât le peuple français tout entier. Dans son opinion prononcée quelques jours après, on remarque les passages suivants : « J'ai paru à cette tribune pour soutenir que le ci-devant Roi n'était pas jugeable, d'après la constitution : vous avez proscrit ma prétention. J'ai avancé que ce n'était pas à vous à le juger : vous avez pensé différemment; et ce qui m'afflige, c'est que vous avez porté le desir de juger jusqu'au scandale. Ce n'est point la chaleur effrénée de quelques-uns de vos membres, l'indécence de leurs déclamations, le ton décisif qu'ils prennent dans ce procès, qui prouvent à mes yeux la vérité de leur civisme. Un citoyen modéré me paraîtra toujours beaucoup plus

sûr que ces agitateurs qui prêchent perpétuellement le meurtre et le carnage. Vous remplissez ici scandaleusement tous les rôles de l'ordre judiciaire, de jurés comme de témoins, d'accusateurs comme de juges. Je demande le rapport des décrets relatifs au procès de Louis, qu'on forme un tribunal plus légalement digne que vous, de finir un procès qui étonne toute l'Europe....... » Robespierre, que l'orateur semblait désigner à chaque mot dans ce discours, ne lui pardonna pas. M. Faure vota ensuite pour l'appel au peuple, pour la détention et pour le sursis. Il signa la protestation du 6 juin 1793 contre le despotisme de la Montagne, et fut compris au nombre des soixante-treize députés proscrits. Il rentra à la Convention, après la chute de Robespierre, et reprit l'exercice de sa profession, après la session conventionnelle. M. Faure réside encore au Havre, où il n'exerce plus les fonctions de juge à cause de son grand âge. Ses connaissances dans la marine lui ayant mérité la confiance de plusieurs ministres, entre autres de M. de Choiseul et de M. de Castries, il était sur le point d'obtenir la noblesse lorsque la révolution éclata. Il a été anobli par le Roi en 1814. On a de lui, entre autres écrits, un *Parallèle de la France et de l'Angleterre* relativement à leur marine. Il est auteur de l'article *Marine* inséré dans l'*Encyclopédie* par ordre alphabétique, et attribué par erreur à un libraire de Dieppe qui porte le même nom. Y.

FAURE (Le chevalier LOUIS-JOSEPH), fils du précédent, né au Havre le 5 mars 1760, était avocat à Paris depuis 1780, lorsqu'il fut nommé, en vertu de la loi du 14 mars 1791, commissaire du Roi près les tribunaux provisoires établis à Paris. Le 19 juin de la même année, il fut appelé à la place de substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel de cette résidence, et choisi, en 1793, pour remplir les mêmes fonctions près le tribunal criminel extraordinaire. Il se conduisit, dans l'une et l'autre place, avec beaucoup de modération; fut ensuite employé par le directoire en la même qualité, et entra, en 1799, au conseil des cinq-cents, comme député du département de la Seine-Inférieure. Devenu membre du tribunat après la révolution du 18 brumaire, il s'occupa exclusivement de matières judiciaires, et fit plusieurs rapports sur cette partie. Le 20 février 1800, il fut nommé secrétaire. Le 4 mai 1804, il vota pour que Buonaparte fût déclaré empereur, et combattit, avec une extrême vivacité, le discours de Carnot, qui avait manifesté la crainte de voir ressusciter les prétentions de la maison de Bourbon, si l'on relevait le trône en faveur de Buonaparte. « Que notre collègue, dit-il, cesse d'être agité par la crainte sur les résultats de l'hérédité. Nous avons essuyé plusieurs régimes dans le cours de la révolution; il n'est aucun d'eux qui n'ait produit les effets les plus funestes. Qui peut avoir oublié cette époque affreuse où un comité décemviral couvrit la France de prisons et d'échafauds? Qui peut avoir oublié un temps où l'on disposait de la vie des hommes sur de simples blancs-seings? Qui peut avoir oublié cette autre époque où le directoire ne put empêcher les réactions qui eurent lieu dans le midi, et qui y firent verser des torrents de sang? Qui peut avoir oublié ces agitations de l'an VII, qui manquèrent de nous précipiter une seconde fois dans le gouffre de 1793, et qui eussent de même ensanglanté la France, sans l'heureuse journée du 18 brumaire? J'ai passé rapidement sur tous ces temps auxquels on ne peut songer sans horreur; et si, comme j'aime à le croire, notre collègue ne regrette aucun d'eux, pourquoi vient-il réclamer contre des institutions qui, seules, peuvent empêcher le retour de tant de malheurs? » M. Faure terminait ce discours par une sortie d'un autre genre contre l'ancienne monarchie, dans le retour de laquelle il voyait la perspective des plus grands malheurs, le renouvellement des discordes civiles, la *destruction* d'une partie du peuple *pour donner des fers à l'autre*, la résurrection de l'*hydre féodale*, le rétablissement des 360 coutumes et usages locaux, qui divisaient les provinces et même des villes et des bourgs en autant d'états partiels, et ne servaient qu'à favoriser une autre hydre, non moins odieuse, celle de la chicane. Enfin il se figurait que les acquéreurs de biens nationaux ne tarderaient pas à être dépouillés, et que la France n'offrirait plus qu'un théâtre sanglant de proscriptions et de confiscations. Depuis cette époque, M. Faure fut chargé de présider la section de législation du tribunat, et nommé officier de la Légion-

d'honneur. Il a été aussi du nombre de ceux qui ont présidé le tribunat, et a fait partie de la députation qui alla complimenter Buonaparte à Munich en 1805. (*Voy.* Fabre de l'Aude.) En avril 1806, il fit un rapport au corps législatif sur les premiers livres du Code de procédure, et en vota l'adoption, après en avoir analysé toutes les dispositions. Lors de la dissolution du tribunat en 1807, M. Faure devint membre du conseil-d'état, section de législation, puis substitut du procureur impérial près la haute-cour. Le 12 septembre, il parut à la tribune du corps législatif, pour y exposer, au nom du gouvernement, les motifs d'un projet de loi sur la cour de cassation. Les 6 et 7 février 1810, il fit un rapport sur le nouveau Code pénal. Comme M. Faure connaît la langue allemande, l'empereur le nomma, le 18 décembre même année, membre de la commission de gouvernement des départements formés des villes anséatiques, et le chargea spécialement de l'organisation des cours et tribunaux. Il montra, dans cette mission, beaucoup de prudence et un esprit conciliateur; et il reçut, à son retour, la croix de l'ordre de la Réunion. En 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte, et au rétablissement des Bourbons sur le trône de France, et fut admis au conseil-d'état pour le comité du contentieux. Au 20 mars 1815, il fut exclu, par Buonaparte, du conseil-d'état, dans le sein duquel il est rentré depuis le second retour de S. M. — Faure (Guillaume-Stanislas), frère du précédent, né le 1er. mars 1765, était, avant 1789, négociant et imprimeur : il fut, depuis, commissaire du gouvernement près l'administration du Havre, nommé sous-préfet en l'an VIII, élu par le sénat, le 10 août 1810, membre du corps législatif pour le département de la Seine-Inférieure, enfin secrétaire de ce corps, le 24 décembre 1813. Il vota, le 3 avril 1814, la déchéance de Buonaparte, et fut, le 3 mai, membre de la députation qui alla complimenter le Roi à Saint-Ouen. Le 4 juillet, il fit une motion d'ordre sur la liberté de la presse; et, après avoir cité divers auteurs qui avaient traité ce sujet, il développa ses idées sur les bases qui devaient former la loi à rendre sur cet important objet. Le 19 novembre, il parla sur les douanes, et fit valoir les motifs qui avaient porté la commission à proposer la prohibition des sucres raffinés. Le 5 décembre, il vota la franchise du port de Marseille. Depuis la courte session de mars 1815, M. Faure s'éloigna des affaires publiques. Y.

FAURE était, depuis plusieurs années, receveur des droits-réunis et membre du corps municipal de Briançon, lorsqu'il fut destitué en 1814. Au retour de Buonaparte, il fut réintégré dans son emploi, et nommé; au mois de mai 1815, membre de la chambre des représentants, par le collége électoral des Basses-Alpes. Il vint, le 4 juin, aux Tuileries, à la tête d'une députation de son département, présenter à Buonaparte une adresse dans laquelle il s'exprimait ainsi : « Sire, vous pouvez compter vos années par le nombre de vos victoires; mais le plus beau triomphe de votre vie, c'est le retour de votre exil. Jamais vous ne fûtes plus grand, plus digne de l'admiration de l'univers, qu'en revenant au milieu des Français, sans autre escorte que leur amour, sans autre puissance que la gloire de votre nom : en vain les étrangers vous imputent la volonté d'éterniser la guerre; vous voulez conserver la paix : mais ce n'est pas la guerre qu'ils redoutent; ce qu'ils craignent, ce sont les principes conservateurs des sociétés humaines, les droits solennels des nations, que vous avez solennellement reconnus. Vous êtes leur ennemi pour avoir proclamé que *les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois;* vous êtes leur ennemi, parce que vous respectez cette liberté sainte, acquise par tant de glorieux travaux. » M. Faure garda le silence au sein de la chambre des représentants, jusqu'à la séance du 30 juin, où il voulut enchérir encore sur la fameuse motion de M. Durbach (*Voyez* Durbach), tendant à déclarer aux puissances qu'il n'y aurait point de traité avec elles, sans l'exclusion formelle des Bourbons. Il se présenta à la tribune, et lut, au milieu des murmures, une opinion dans laquelle il concluait pour que le drapeau tricolore avec l'aigle fût déclaré le drapeau de la nation. Le lendemain, il fit imprimer ce discours, dont nous ne citerons que les passages suivants : « Que veut-on donc ! ouvrir la porte aux Bourbons, jeter ainsi parmi vous tous les ferments des discordes civiles. Ce système anarchique est allé bien plus loin : ici,

comme à Mont-Saint-Jean, on crie à la trahison; on annonce que tout est perdu, que la représentation nationale a proclamé Louis XVIII : tout Paris est imbu de ce cri mensonger et funeste. On vous dit que le ministère de ce prétendu roi est nommé, que des lettres closes sont émises pour convoquer les derniers députés au corps législatif : vous ne seriez donc plus, vous représentants du peuple, que des factieux, des séditieux? L'opinion publique attend de vous une déclaration franche, décidée et énergique, contre le retour du *comte de Lille*, même avec des conditions qui seraient nécessairement illusoires. Ce n'est pas avoir assez fait que de reconnaître Napoléon II; il faut attaquer les droits soi-disant légitimes des Bourbons, au moment décisif..... Et la chambre des représentants hésiterait à dire que les champs de Fleurus et de Mont-Saint-Jean ont élevé entre ces princes et nous une barrière éternelle! La nation et l'armée réclament l'expression de vos sentiments. Tel est mon vœu, celui de mes collègues des députations dauphinoises. C'est en leur nom et au mien que j'en demande acte à la chambre.» — Un autre FAURE était, depuis quelques années, auditeur à la cour royale de Grenoble, lorsqu'il fut nommé membre de la chambre des députés par le département de l'Isère. Il y parla, le 1er. mars 1816, sur le projet de loi concernant les élections, et vota pour le maintien des colléges électoraux en rejetant les assemblées cantonales, comme trop tumultueuses. Le 4 juin 1816, il avait été élu membre de la commission nommée sur la proposition de M. de Blangy (*Voy.* ce nom), et, le 12 mars, membre de celle qui fut chargée d'examiner la proposition de M. Dugas-des-Varennes, relative aux mines. Il a voté avec la majorité, et n'a pas été réélu en 1816. Y.

FAURE (NICOLAS-JEAN), médecin oculiste de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, né le 2 juillet 1782, près d'Hautefort, département de la Dordogne, manifesta, dès ses plus jeunes années, une ardente haine contre le despotisme. Se trouvant à Paris pour y perfectionner ses connaissances en médecine et en chirurgie, il s'y était déjà fait remarquer dans plusieurs concours, lorsque le procès de Moreau vint réveiller en lui cette haine généreuse. Il fit, pour exciter un mouvement en faveur de Moreau, des efforts que son inexpérience et son isolement rendirent inutiles. Buonaparte s'étant proclamé souverain de France, le jeune Faure conçut le projet de le frapper à la solennité du Champ-de-Mars pour la distribution des aigles, le 14 frimaire an XIII (1804). Il fut arrêté au moment où, pour exécuter ce coup audacieux, il s'élançait vers le trône de Buonaparte en criant: *A bas le tyran! La liberté ou la mort! vive Moreau!* Il fut conduit à la préfecture, et interrogé d'abord par les commissaires Constans et Martin Gibergues. Ces deux fonctionnaires employèrent tous les moyens pour sauver ce nouveau Brutus : ils le firent d'abord plus jeune qu'il n'était réellement dans leurs procès-verbaux; et tantôt ils adoucissaient l'âpreté de ses réponses, tantôt ils les passaient tout-à-fait sous silence. M. Faure supporta sa captivité avec héroïsme. On doit dire que, soit caprice, soit politique de Buonaparte, il fut traité par lui avec clémence; car après une détention de quelques mois à Charenton, il se vit exilé à Périgueux, lieu du domicile de sa famille. Il obtint ensuite la permission d'aller perfectionner ses connaissances médicales à Montpellier; ce fut là qu'il prit ses grades de docteur, pour revenir à Périgueux. Là M. Faure s'exposa aux plus grands dangers pour sauver d'une épidémie les départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, et les prisonniers espagnols qui l'avaient apportée. M. Texier-Olivier, préfet de la Creuse, dont il eut beaucoup à se louer, malgré les souvenirs qui s'attachaient à son nom, le nomma médecin en chef de l'hôpital; et la société de médecine lui donna le titre de son correspondant. Le même fonctionnaire fit insérer, dans le bulletin statistique de son département, l'éloge le plus complet *de la pénétration d'esprit, de l'active prudence et du courage extraordinaire de ce jeune médecin.* Enfin M. Texier mit le comble à ses bons procédés, en faisant au ministre, à l'insu de M. Faure, la demande de son entière liberté. Ce dernier revint aussitôt à Paris: mais l'amour de son art lui suggéra, quelque temps après, un voyage dans le nord : ce voyage entrepris au milieu des guerres, ne fut pas heureux. Forcé de s'arrêter à Magdebourg, et d'y prendre du service dans les hôpitaux militaires, M. Faure fut récompensé de ses soins par de nou-

velles persécutions. Un des médecins en chef de l'armée ne rougit pas, en cette occasion, de jouer le rôle de délateur, arracha violemment M. Faure à ses fonctions et le menaça de le faire fusiller. De retour en France, entièrement livré à son art, il a trouvé un procédé nouveau pour l'opération de la taille sur les femmes; et une invention non moins heureuse pour établir des pupilles artificielles, a illustré ses efforts. S. A. R. M^me^. la duchesse de Berri l'a honoré du titre de son médecin oculiste. Outre plusieurs observations consignées dans les journaux de médecine de Paris et de Montpellier, on a de lui des Mémoires sur son entreprise et sa captivité, intitulés: *Encore du Buonaparte*, ou *La distribution des aigles au Champ-de-Mars*. Cet ouvrage est écrit avec beaucoup de vigueur et de bonne foi. L'auteur, loin de se faire honneur de sentiments et de motifs étrangers à son entreprise, convient que l'amour seul de la liberté conduisait son bras, lorsqu'il était prêt à frapper Buonaparte. — Le père de M. Faure est un médecin distingué de Périgueux. Il a publié en 1817: *Esquisse d'un tableau général des connaissances humaines*, in plano. Y.

FAURIS DE SAINT-VINCENS (ALEXANDRE-JULES-ANTOINE), arrière-petit-fils de Pauline de Grignan, marquise de Simiane, et ancien président à Mortier au parlement de Provence, né à Aix le 3 septembre 1750, était maire de cette ville, lorsqu'il fut élu membre du corps législatif, en 1809, pour le département des Bouches-du-Rhône. A la fin de la session de 1814, il fit un rapport très étendu sur le projet de loi relatif à la franchise du port de Marseille; et, après avoir développé les motifs qui militaient en faveur de cette mesure, il en proposa l'adoption. M. Fauris a été nommé, le 3 août 1816, associé libre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Il possède un cabinet fort curieux de médailles et d'antiquités, et a fait de savantes recherches dans l'une et l'autre partie, sur lesquelles il a écrit. On assure qu'il a sauvé de la destruction révolutionnaire, à l'époque de la suppression du parlement d'Aix, une foule de matériaux précieux pour l'histoire. Il est aujourd'hui président à la cour royale d'Aix: il avait été appelé à cette place le 1^er^. juin 1811. Il est aussi officier de la Légion-d'honneur. On a de lui: I. *Mémoire sur la position de l'ancienne cité d'Aix*, Paris, Sajou, 1812, in-8°. II. *Mémoire sur une tapisserie du chœur de l'église cathédrale d'Aix, qui était autrefois à Saint-Paul de Londres*, Paris, 1812, in 8°. III. *Notice sur les lieux où les Cimbres et les Teutons ont été défaits par Marius, et sur le séjour et la domination des Goths en Provence*, Paris, Sajou, 1814, in-8°. IV. *Mémoire sur l'état des lettres et des arts, et sur les mœurs et usages suivis en Provence dans le XV^e. siècle*, Paris, 1814, in-8°. V. *Mémoire sur les bas-reliefs des murs et des portes extérieures de Notre-Dame de Paris, et sur les bas-reliefs extérieurs du chœur de la même église*, Aix, Poutier, 1815, in-8°., avec deux planches gravées. VI. *Lettre à M. A. L. Millin, accompagnée de lettres de Peiresc*, Paris, 1815, in-8°. M. de Saint-Vincens a publié en outre quatre suites de Lettres inédites de Peiresc dans différents volumes du *Mag. Encycl.* Il a donné, dans les *Annales encyclopédiques*, une suite à cette collection. E. D.

FAUST (BERNARD-CHRISTOPHE), médecin allemand, connu par les idées philantropiques sur la conservation de la santé du peuple, qu'il a cherché à répandre dans quelques ouvrages estimés, naquit à Rotenburg, en Hesse, le 23 mai 1755. Après avoir terminé ses études, il exerça la médecine depuis 1785 à Alt-Morschen, grand village de Hesse; s'établit ensuite à Vach, petite ville du même pays, et fut, en 1788, nommé conseiller de cour et premier médecin de la comtesse douairière de Schaumburg-Lippe. Ses principaux ouvrages sont: I. *Descriptio anat. duorum vitulorum bicipitum et conjecturæ de causis monstrorum*, Rinteln, 1777, in-4°.; traduite en allemand, ibid., 1780, in-8°. II. *Réflexions sur les sages-femmes et les établissements d'accouchements dans les campagnes*, etc., Francfort, 1784, in-8°. III. *De la manière de diriger, chez les hommes, l'instinct du sexe, et de les rendre meilleurs et plus heureux; avec une preface de J.-H. Campe*, Brunswick, 1791, in-8°. IV. *Projet d'un Catéchisme de santé*, Bückebourg, 1792, in-8°. V. *Sur un vêtement libre, uniforme et national à l'usage des enfants* (en français), seconde édition,

1792, in-8°. Ce même ouvrage reparut, sept années plus tard, sous ce titre : *Idées sur l'éducation physique des enfants*, deuxième édition, Strasbourg, an VII (1799), in-4°. L'auteur fit hommage de cet ouvrage à l'assemblée nationale, par l'entremise de M. André Mayer, fils, instituteur à Strasbourg. Il s'est principalement attaché à y démontrer l'absurdité du vêtement dont on a l'habitude d'affubler les jeunes enfants des deux sexes, dont la constitution, non encore développée, demande sans doute un autre traitement, d'autres aliments, un autre costume que ceux qui peuvent convenir à l'âge mûr. Il proscrit l'usage des culottes, et propose d'habiller les enfants des deux sexes, jusqu'à un certain âge, de la même manière, et de les laisser vivre ensemble en société : il espère par-là prévenir la fougue de la passion produite dans les jeunes cerveaux par la séparation dans laquelle on les élève. VI. *Catéchisme de santé à l'usage des écoles et de l'enseignement domestique*, Bückebourg et Leipzig, 1794, in-8°., avec 4 gravures en bois; neuvième édition, ibid., 1802. On voit, par le grand nombre d'éditions de cet ouvrage, que les idées saines et philantropiques qu'il contient, ont été accueillies favorablement par le public. VII. *Les périodes de la vie humaine*, Berlin, 1794, in-8°., avec fig. VIII. *Règles de santé pour les jeunes gens, avec l'histoire de la petite-vérole, et une instruction sur les secours à donner aux noyés*, etc. Nuremberg, 1795, in-8°. IX. *De l'épizootie provenant uniquement de la contagion, et de la manière de la prévenir et de l'extirper*, Leipzig, 1797, in-8°. X. *Adresse au congrès de Rastadt, sur l'extirpation de la petite-vérole*, 1798, in-fol. ( en allemand et en français); sixième édition, 1800, in-fol. M. Faust a fourni quelques Dissertations intéressantes au *Journal pour la médecine* publié à Francfort, au *Magasin hanovrien*, et à l'*Indicateur de l'empire* (Reichsanzeiger). B. D.

FAUVEL (Aimé-Amand-Fidèle), chevalier de la Légion-d'honneur, député du département du Nord au conseil des cinq-cents, en septembre 1795, est né le 4 décembre 1754. Le 27 janvier 1796, il fit un rapport sur un nouveau mode de rédaction de la liste des émigrés, et présenta un projet de loi qui fut accueilli par de violents murmures. Voici quelles étaient les bases de ce projet : « Le directoire nommera une commission de cinq membres, chargée d'opérer les radiations des listes d'émigrés. Le directoire pourra annuler les actes de cette commission, s'ils sont contraires aux lois. Il pourra en destituer les membres, s'ils prévariquent dans leurs fonctions, et les traduire en jugement. » Au mois de mai 1797, M. Fauvel lut un rapport en faveur de la veuve de l'ingénieur Lamblardie, et demanda qu'on lui assignât une somme de 1500 francs, à titre de pension alimentaire. Il s'occupa aussi des objets de comptabilité; sortit du conseil à la fin de 1797, et fut nommé, après le 18 brumaire, président du tribunal civil de Lille. Il exerce aujourd'hui les mêmes fonctions. Y.

FAUVEL, correspondant de l'Institut, s'était déjà fait connaître avantageusement comme artiste, lorsqu'il fit en 1780 le voyage de la Grèce et dessina les plus beaux monuments de cette contrée. De retour à Paris en 1782, il fit connaître quelques-uns de ses travaux, et retourna dans la Grèce en 1787 pour les continuer. Ses recherches l'ont placé au rang des plus habiles antiquaires. En récompense de ses travaux, le gouvernement français l'a nommé, vers 1803, consul d'Athènes; et il continue d'y jouir de la considération la plus brillante. Tous les étrangers de distinction qui ont visité ce pays, tels que lord Elgin, MM. de Châteaubriand, Cokerell, Avramiotti, Aberdeen, Bartholdy, etc., rendent le plus honorable témoignage de l'accueil qu'ils en ont reçu, et de son zèle à favoriser leurs recherches d'antiquités par ses conseils et sa protection. Ses Mémoires, encore inédits, sont cités par M. de Châteaubriand, qui assure que « M. Fauvel connaît mieux les moindres détails de la » ville de Minerve, qu'un Parisien ne » connaît Paris. » (*Itinér. de Jérusalem*, I, 172.) On lui doit les plus intéressantes découvertes sur l'emplacement d'Olympie, sur la plaine de Marathon, le tombeau de Thémistocle au Pyrée, etc. Le célèbre bas-relief des *Panathénées*, l'intérieur du *Parthenon*, ou temple de Minerve, etc., ont été, d'après ses dessins, reproduits par la gravure, dans le *Musée* de Filhol, dans la *Galerie antique*, etc. Il travaille encore, comme peintre, au *Voyage pittoresque de la*

*Grèce* (Voy. CHOISEUIL-GOUFFIER, I, 168); et l'on a de lui dans le *Magasin encycl.* un grand nombre de Lettres ou Notices sur les diverses antiquités qu'il a découvertes. T.

FAUVRE-LABRUNERIE (CHARLES-BENOÎT) fut élu, en septembre 1792, député du département du Cher à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI de la manière suivante: « Louis est un conspirateur; il doit subir la peine due au crime de conspiration : point d'appel au peuple; point de sursis. » Nommé par le département des Ardennes, membre du conseil des anciens, il fut élu secrétaire en 1797, cessa d'en faire partie en 1798, et y fut aussitôt rappelé pour deux ans. Après le 18 brumaire, il vécut éloigné des affaires; et il a été, en 1816, forcé de sortir de France, comme régicide. Il s'est réfugié en Suisse. Y.

FAVARD (GUILLAUME-JEAN), baron de l'Anglade, né le 2 avril 1762, à Saint-Florent près d'Issoire (Puy de Dôme), fut reçu, en 1785, avocat au parlement de Paris, dont il exerça la profession jusqu'à la suppression de cette cour. Nommé, en 1792, commissaire national près le tribunal d'Issoire, il se constitua un des plus zélés défenseurs des opprimés; ce qui le fit élire, en septembre 1795, membre du conseil des cinq-cents. Il fut réélu en 1798, et se fit remarquer dans cette assemblée par sa modération. Plus occupé de travaux de législation que des discussions politiques qui agitaient alors la France, M. Favard fit divers rapports sur les successions, sur le divorce, sur les enfants naturels, sur le notariat, etc. Il fut élu deux fois secrétaire. Nommé au tribunat en janvier 1800, il travailla aux différents codes. Le tribunat ayant rejeté le premier chapitre du Code civil, concernant la publication des lois, que Buonaparte avait présenté, M. Favard fut nommé un des trois orateurs chargés de soutenir ce rejet devant le corps législatif. Le vœu du tribunat fut adopté; et, le mois suivant, M. Favard se vit appelé à la présidence. Le premier consul, mécontent du succès que le tribunat venait de remporter, fit réduire ce corps à la moitié de ses membres, par un sénatus-consulte. M. Favard, conservé tribun, vota, en 1804, pour l'établissement de l'empire. Dégageant son opinion de considérations personnelles à Buonaparte, il se borna à examiner *si l'unité et l'hérédité d'un chef étaient convenables au gouvernement de la France.* « Il est de la nature des choses, dit-il, qu'un vaste pays dont la sûreté n'est pas garantie par sa position géographique, et dont les rapports avec ses voisins menacent sans cesse sa tranquillité, soit gouverné par un chef unique. Ce fut une grande idée de corriger les abus qu'une vieille monarchie avait laissés s'accumuler en France. Mais une grande erreur amena des abus plus grands : à une monarchie détruite, on crut pouvoir substituer un gouvernement républicain, etc. » Nommé ensuite membre de la députation du tribunat chargée de se rendre au quartier-général de Buonaparte pour le féliciter sur ses conquêtes, il proposa, à son retour, de frapper une medaille qui rappelât les succès du vainqueur. Lors de la suppression du tribunat, M. Favard fut du nombre des tribuns qui entrèrent au corps législatif : il y fut sur-le-champ élu président de la section de l'intérieur, place qu'il a conservée jusqu'au 5 décembre 1809, que le sénat le nomma conseiller à la cour de cassation. Il fut bientôt après envoyé par le grand-juge dans le département de l'Ariége, pour découvrir les auteurs d'un assassinat commis sur un maire protestant et sur son adjoint. M. Favard s'acquitta de cette mission avec tout le succès desirable; et, sur son rapport, Buonaparte révoqua la sentence de déportation qu'il avait prononcée contre deux curés, que le sous-préfet de Saint-Girons avait faussement accusés, à la sollicitation d'un prêtre marié, d'avoir abusé de l'autorité de leur ministère au tribunal de la confession, pour empêcher les témoins de ce meurtre d'en déclarer les auteurs. M. Favard avait été précédemment élu, par le corps législatif, substitut du procureur impérial près la haute-cour, et deux fois présenté premier candidat pour le sénat, par le collége électoral de son département. Au mois de mars 1813, il fut nommé maître des requêtes attaché au comité du contentieux. Le Roi, rétabli sur le trône en 1814, le comprit, sous cette même qualité, dans l'organisation de son conseil d'état; puis, au mois de février 1815, dans l'institution royale d'inamovibilité, donnée à la cour de cassation. S. M. l'avait en outre appelé à deux commissions, l'une pour la restitution des biens invendus des émigrés, et l'autre

pour la liquidation des dettes contractées en pays étranger par le Roi et les princes de la famille royale. Au 20 mars, il conserva sa place de conseiller à la cour de cassation; mais il fut rayé de la liste des maîtres des requêtes. L'assemblée électorale de son département le nomma membre de la chambre des représentants, où il ne parut point à la tribune, et ne fit partie d'aucune commission. Au second retour du Roi, M. Favard fut rappelé aux fonctions de maître des requêtes, et bientôt après désigné pour présider le collége électoral de la Corrèze. Le 18 septembre, il présenta, à la tête d'une députation de ce collége, une adresse au Roi; et peu de jours après, il fut rappelé à la commission de liquidation des dettes du Roi, et nommé membre de celle de la révision des pensions accordées pendant la première restauration. Le département du Puy-de-Dôme avait nommé, au mois d'août, M. Favard député à la chambre de 1815. Il parut peu à la tribune, et vota avec la minorité. Il fut élu membre de la commission chargée de faire un rapport sur la proposition de M. de Bonald, tendant à l'abolition du divorce, et dut cette nomination au souvenir de ce qu'il avait fait, ainsi que son collègue M. Cardonnel, au conseil des cinq-cents, en 1796, pour opposer une barrière à l'accomplissement trop facile de cet acte immoral. Au mois d'octobre 1816, M. Favard a été réélu, par son département, membre de la chambre des députés. Dans cette session, il a été nommé plusieurs fois président ou secrétaire de son bureau, puis membre de plusieurs commissions, notamment de celle sur les journaux, sur la responsabilité des ministres, et sur la formation de la cour des pairs en cour de justice. Il a parlé sur la loi des élections, sur la loi relative aux journaux, et il a voté avec la majorité. M. Favard est en outre membre du conseil contentieux de la maison du Roi, de la commission chargée de la liquidation du domaine extraordinaire, et de la commission de surveillance de la maison royale de Charenton. Il a été nommé conseiller-d'état en service ordinaire par ordonnance du 19 avril 1817. Il avait été nommé chevalier de la Légion-d'honneur, lors de sa création; il fut fait baron en 1811: le Roi lui confirma ce titre en 1815, et vient de le rendre, par ordonnance du 25 janvier 1817, transmissible à son gendre, M. Girot de Langlade, qui a été sous-préfet à Clermont, et qui l'est aujourd'hui à St.-Gaudens. M. Favard a publié: I. *Conférence du Code civil avec la discussion particulière du conseil-d'état et du tribunat, avant la rédaction définitive de chaque projet de loi*, 8 vol. in-12, 1805. II. *Répertoire de la législation du notariat*, 1 vol. in-4°., 1807. III. *Manuel pour l'ouverture et le partage des successions, avec l'analyse des principes sur les donations entre-vifs, les testaments et les contrats de mariage*, 1811, in-8°. L'auteur a joint à cet ouvrage des tableaux généalogiques à l'aide desquels on peut connaître d'un coup-d'œil les degrés de parenté, et la part des droits des divers héritiers. IV. *Traité des priviléges et hypothèques*, in-8°., 1812. Y.

FAVEROLLES ou FAVROLLES (Guenard), a publié: I. *Mémoires historiques de Jeanne Gomart de Vaubernier, comtesse du Barry, dernière maîtresse de Louis XV*, 1803, 4 vol. in-12. II. *Les Capucins*, ou *le Secret du cabinet noir*, 1801, 2 vol. in-8°.; 3e. édition, 1815. III. *Les Forges mystérieuses*, ou *l'Amour alchimiste*, 1801, 4 vol. in-12. IV. *Pauline de Ferrière*, ou *Histoire de vingt jeunes filles enlevées de chez leurs parents, sous le règne de Louis XV*, 1801, 2 vol. in-12; 1803, 3 vol. in-18. V. *Les trois moines*, 1802, in-12; 1815, 2 vol. in-18. VI. *Le chevalier de Clamon*, ou *quelques Folies de jeunesse*, 1802, 3 vol. in-12. VII. *Le Parc-aux-Cerfs*, ou *Histoire secrète des jeunes demoiselles qui y ont été renfermées*, 1803, 4 vol. in-12. VIII. *La duchesse de Kingston*, ou *Mémoires d'une Anglaise célèbre, morte à Paris en 1789*, 1813, 4 vol. in-12. IX. *Nella de Forville*, ou *la Victime des événements de 1814*, 2 vol. in-12. X. *La vallée de Mittersbach*, ou *le Château de Blackenstein*, 1816, 4 vol. in-12. Ot.

FAVIÈRES (Edme-Guillaume-François de), né vers 1760, ancien conseiller au parlement de Paris, gendre du marquis de Mandat qui fut massacré le 10 août 1792, a été électeur du département de Seine-et-Oise depuis 1795. Il s'est occupé de littérature pour se distraire des malheurs de la révolution, et, comme auteur dramatique, a donné: *Paul et Virginie*, 1791. — *Les Espiègleries de garnison*, ibid. — *Le Coin*

*du feu*, 1793. — *Jean et Geneviève*, ibid. — *Lisbeth*, 1798. — *Elisca*, ou *l'Amour maternel*, 1799. — *Fanny Morna*, ou *l'Ecossaise*, 1800. — *Herman et Verner*, ou *les Militaires*, 1803. — *Les trois hussards*, 1804. — (Avec Marsollier) *Le Concert interrompu*, 1802. — (Avec Vial) *Aline, reine de Golconde*, 1803. — *L'aimable vieillard*, comédie en cinq actes et en vers, jouée au Théâtre-Français et non imprimée. Ot.

FAVRAS (Le marquis Mahy de), fils de l'une des premières victimes de la révolution (*Voy.* Favras, dans la *Biographie universelle*), est officier supérieur, chevalier de St.-Louis et de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem : il fut un des otages de Louis XVI en 1793, et, en 1815, un des dix-huit *gentilshommes purs* qui signèrent la pétition adressée au Roi par le comte de Barruel-Bauvert. Y.

FAVRE, curé de la paroisse de Saint-Laurent de Paris, était tranquille dans sa cure, en octobre 1810, lorsqu'il reçut l'avis qu'il venait d'être nommé évêque de Metz. Ne sachant à quoi attribuer cette exaltation inattendue, il ne crut pas cependant pouvoir se dispenser d'aller en soutane violette à Fontainebleau faire les remercîmens d'usage; et ce fut là que le ministre (M. Bigot de Préameneu) chargea M. Costaz, qui venait d'être nommé à l'évêché de Nanci, d'annoncer à son compagnon de voyage que c'était l'effet d'un quiproquo, et que l'évêché de Metz était donné à M. l'abbé *Laurent* (curé de St.-Leu, à Paris), et non au curé de *Saint-Laurent*. Ce dernier répondit avec beaucoup de modestie : « Je ne l'avais pas desiré : la volonté de Dieu soit faite ! » et il est resté curé de Saint-Laurent. — Favre (A.-P.), pharmacien à Paris, a publié : I. *Instruction sur les moyens employés pour rappeler à la vie les personnes asphixiées*, 1806. II. *De la sophistication des substances médicamenteuses et des moyens de la reconnaître*, 1813, in-8°. Ot.

FAYAU, député de la Vendée à la Convention, y vota la mort de Louis XVI, sans sursis, en disant : « Afin de ne » pas faire croire aux nations voisines » qu'il faut 25 millions d'hommes pour » juger un roi, parce que la responsa» bilité de Brutus fut une couronne ci» vique, je dis *non* ; et quand j'aurais » à prononcer sur le sort de Charles » Stuart, je dirais encore *non* ; mais » mon seul regret en mourant serait de » ne pas renaître de mes cendres pour » offrir à mes concitoyens autant de fois » ma vie que de fois ils seraient assez » lâches pour se donner un tyran. » Fayau fut nommé secrétaire de l'assemblée en août 1793, et, peu de jours après, commissaire dans son département, pour organiser les levées en masse. On le vit voter constamment pour les mesures extrêmes. En novembre, il proposa le ravage universel du sol de la Vendée, de manière à le rendre inhabitable pendant un an ; et en 1794, il fit sa fameuse motion des *loups*, qu'il comparait aux *aristocrates*, et dont il provoqua la destruction. Après le 9 thermidor, il fut un des premiers qui s'élevèrent contre la marche rétrograde de la Convention, et défendit vivement les sociétés populaires lors des premières attaques qui leur furent portées. Au commencement de 1795, il fit une vive sortie contre le *modérantisme*, se plaignit de ce que les vrais patriotes étaient persécutés, et invoqua, à cette occasion, l'*ame* de Marat. Il fut enfin décrété d'accusation, arrêté comme coupable de cruautés et de ravages commis dans la Vendée, et comme l'un des chefs de la révolte qui éclata, le 1er. prairial an III (20 mai 1795) contre la Convention, et qui coûta la vie au député Féraud. L'amnistie de brumaire lui rendit la liberté. Après la session, il fut chef de bureau dans le ministère de la justice; devint ensuite commissaire près le tribunal de police correctionnelle de Montaigu, et passa, lors de la réorganisation des tribunaux en 1811, aux fonctions de procureur impérial près le tribunal civil de l'arrondissement de Napoléon-Vendée. Il a conservé ces fonctions jusqu'au retour du Roi. Il a été banni de France en vertu de la loi contre les régicides en 1816. B. M.

FAYDEL (Jean-Félix), né le 9 septembre 1744, exerçait la profession d'avocat à Cahors, lorsqu'il fut député du tiers-état du Querci aux états-généraux de 1789. Il fut élu secrétaire le 28 septembre de la même année. Le 6 février 1790, il rendit compte à l'assemblée des troubles qui avaient eu lieu dans le Querci, et présenta, à cette occasion, des projets de décret, qui furent rejetés. Le 11 mars, il vota contre le renvoi à la sénéchaussée de Marseille, de l'affaire du prévôt de cette ville, accusé d'avoir con-

trevenu aux décrets de l'assemblée nationale : il démontra que cette accusation était fausse, et que les faits dont ce magistrat s'était rendu coupable, pouvaient être, tout au plus, une forfaiture, mais non un crime de *lèse-nation*. Le 22 juillet, Viellet ayant fait un rapport sur les troubles de Montauban, M. Faydel révoqua en doute l'authenticité des pièces sur lesquelles il avait basé son rapport ; et le 26, il annonça qu'on avait tenté de lui enlever, au sortir de l'assemblée, celles qui justifiaient la municipalité, inculpée à cette occasion. Le 28 octobre, il défendit le ministre de la guerre (la Tour-du-Pin), qu'on accusait d'avoir, par sa négligence, donné lieu aux nouveaux troubles excités à Montauban, à l'arrivée du régiment de Touraine. Le régiment de Noailles avait été désigné au ministre par l'assemblée nationale pour être envoyé dans cette ville : M. Faydel attribua à l'abbé Gouttes la non-exécution de cet ordre, disant qu'il avait intrigué dans les bureaux du ministère de la guerre, pour faire partir le régiment de Touraine. Cette assertion lui fit donner un démenti de la part de celui qu'il accusait. M. Faydel fut un des membres de l'assemblée constituante qui professèrent, avec le plus de constance, les principes de la monarchie. Il signa la protestation des 12 et 15 septembre 1791, contre les innovations. Il n'exerça depuis aucune fonction publique, jusqu'au 18 brumaire, qu'il fut nommé conseiller de préfecture. Il fut désigné, par le sénat, pour député au corps législatif, le 10 août 1810. En avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte; et les 6 et 9 septembre suivant, il parut à la tribune pour provoquer un projet de loi sur l'exercice du droit de pétition. Il combattit avec force l'article qui autorisait les visites domiciliaires chez les particuliers soupçonnés de faire ou de favoriser la fraude en matière de droits réunis, et s'écria : « Nos asiles ne seront plus inviolables, quoique, d'après la charte, nos propriétés le soient ! N'est-il pas vexatoire d'appliquer une mesure de cette nature à toutes les classes de citoyens indistinctement, surtout lorsque son exécution doit dépendre de la seule volonté des agents de la direction ? » Il demeura sans emploi pendant l'interrègne, et fut élu, en août 1815, par le département du Lot, membre de la chambre des députés, où il a voté avec la majorité. Il n'a pas été réelu en 1816. M. Faydel a été anobli par lettres-patentes du Roi du 6 septembre 1814. Y.

FAYOLLE (Jean-Raymond), avocat à l'époque de nos troubles politiques, fut élu, en septembre 1792, député de la Drôme à la Convention nationale, et vota la détention de Louis XVI, comme législateur et non comme juge. « Je n'ai jamais cru, dit-il, que la Convention pût s'ériger en tribunal. » Il vota ensuite pour le bannissement à la paix et pour le sursis. Le 12 août 1793, il appuya le décret d'arrestation des suspects, fut lui-même arrêté ensuite, comme signataire des protestations contre le 31 mai, et fut mis en liberté après le 9 thermidor. Rappelé à la Convention en 1795, il passa, au mois de septembre de cette année, au conseil des cinq-cents ; il s'opposa, le 7 octobre suivant, à l'établissement de conseils militaires pour juger les auteurs de l'insurrection de vendémiaire an IV, et demanda qu'ils fussent traduits devant les tribunaux ordinaires. Le 8 novembre, il fit un rapport très étendu en faveur des parents des émigrés, fut souvent interrompu par des murmures, et fit néanmoins approuver la résolution qu'il avait proposée. Arrêté de nouveau le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), il fut renfermé au Temple, et en sortit presque aussitôt par les ordres du directoire. Il cessa de faire partie du corps législatif le 20 mai 1798, et devint, après le 18 brumaire, juge à la cour d'appel de Grenoble, emploi qu'il a occupé jusqu'en 1814. Il est aujourd'hui juge à la cour royale de cette même ville. S. S.

FAYOLLE (François-Joseph-Marie), né à Paris le 15 août 1774, fit ses premières études au collége de Juilly, fut ensuite élève de l'école polytechnique, et suivit la carrière des lettres. Fils d'un dentiste fort riche (ce qui fit dire que sa fortune avait fait crier tout Paris), M. Fayolle n'a pas conservé cette fortune. Doué d'une grande facilité, il a fait un nombre infini de vers qu'on peut lire dans tous les almanachs et autres recueils poétiques depuis 1796 jusqu'à ce jour ; mais peu capable d'un travail suivi, il a rarement châtié ses ouvrages, dont la brièveté a inspiré au poète Beauroche cette épigramme si connue :

Fayolle peut un jour agrandir son destin ;
Le héros du distique est l'espoir du quatrain.

Il a fait insérer dans les journaux, en 1798, des fragments traduits du VIe. livre de l'*Enéide*, notamment la *Descente d'Enée aux Enfers*. Depuis, il a fait imprimer, dans un recueil périodique intitulé, les *Veillées des Muses*, qui n'a eu qu'un instant d'existence, une traduction de l'épisode de *Nisus et Euryale*. Dans le même recueil, on trouve de lui un Discours en vers *sur le Goût*. Il a encore fait insérer des Notices sur des ouvrages nouveaux et sur quelques auteurs, dans le *Magasin encyclopédique*, dans le *Mercure*, dans le *Journal des Arts*, dans le *Courrier des Spectacles*, dans le *Journal des défenseurs de la patrie*, etc. Sa *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Demoustier* est à la tête de la nouvelle édition des *Lettres à Emilie*. Il a professé au Louvre, en 1801, avec Pommiez, et a inséré dans le *Moniteur* le plan d'un cours de mathématiques, qui n'a pas été imprimé. Depuis quelques années, lassé de voir le public goûter peu les ouvrages de son propre fonds, M. Fayolle s'est mis à travailler sur celui des autres. La dernière compilation qu'il a publiée, intitulée, *Acanthologie*, ou *Dictionnaire d'épigrammes*, lui suscita, au mois de mars 1817, un procès qu'il ne perdit pas, mais qui l'exposa à la malignité des journaux. Ce recueil contenait 135 épigrammes, attribuées à Lebrun-*Pindare*. M. Warée, libraire, éditeur des œuvres de ce poète, porta, devant le tribunal correctionnel, plainte contre M. Fayolle et contre l'imprimeur Chaigneau. Ce qu'il y eut de piquant dans cette affaire, c'est que, parmi ces épigrammes, il s'en trouvait plusieurs dirigées contre M. Fayolle lui-même, qui avait eu la générosité de les insérer dans son Recueil, notamment celle que nous avons citée. Le tribunal renvoya les parties hors de plainte, attendu qu'il n'était pas certain que les poésies en litige fussent de Lebrun : mais, en somme, ces épigrammes ne valaient pas plus un procès, que le recueil entier ne valait les 200 francs que M. Fayolle avait reçus du libraire. Outre les ouvrages que nous venons de citer, M. Fayolle a publié : I. *Discours sur la littérature et les littérateurs*, 1801, in 8°. II. *Les quatre saisons du Parnasse* (les tomes 11 à XVI.) III. *Le petit Magasin des dames*, 1802-1809, 8 vol. in-18. IV. Le VIe. livre de l'*Enéide*, traduit en vers français avec des notes littéraires, 1808, in-8°. V. *Notices sur Corelli, Tartini, Gaviniés, Pugnani et Viotti*, 1810, in-8°. VI. (Avec Choron), *Dictionnaire historique des musiciens*, 1810-1811, 2 vol. in-8°. VII. *Elégie de Thomas Gray sur un cimetière de campagne*, traduite en vers français, 1812, in-8°. (*Voy.* GRAY dans la *Biograph. univ.*, XVIII, pag. 361.) VIII. *Le Goût*, ode, 1814, in 8°. IX. *Dialogue des morts, Racine et Mme. de Sévigné, sur l'opinion*, 1814, in-8°. X. *Mélanges littéraires, composés de morceaux inédits de Diderot, de Caylus, de Thomas, de Rivarol, d'André Chénier*, 1816, in-12. XI. *Pour et contre Delille*, ou *Recueil des divers jugements portés sur ses ouvrages par des critiques célèbres, tels que Voltaire, Lebrun, Rivarol, Geoffroy, etc.*, 1816, in-18., fig. M. Fayolle avait grossi cette dernière compilation de plusieurs morceaux importants, extraits des ouvrages de Delille. Ce larcin fut cause de la saisie de l'ouvrage à la requête du libraire propriétaire des œuvres de ce poète. XII. *Cours de littérature en exemples*, ou *Morceaux choisis des meilleurs écrivains français*, 1817, 2 vol. in-12. Il a aussi été éditeur de plusieurs *Opuscules de Condorcet*, etc.; de l'*Esprit de Rivarol*, 1808, in-8°.; des *OEuvres choisies de Châteaubrun*, etc., etc. Y et OT.

FÉ (MARC-ANTOINE), membre du corps législatif du royaume d'Italie, fut, avec MM. Balabio, Frédéric Confalonieri, Jacques Ciani et autres, un des députés choisis parmi les principaux citoyens de Milan, par le gouvernement provisoire de Lombardie formé après la chute de Buonaparte en 1814, pour se rendre au quartier-général des monarques alliés, afin de leur porter le vœu de la représentation nationale italienne, dont telle fut l'expression : « L'indépendance absolue du nouvel état italien qui devra représenter le royaume d'Italie avec la même dénomination, ou avec telle autre qu'il plairait aux hautes-puissances alliées de lui donner; une constitution libérale, basée sur la division des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, avec l'indépendance totale de ce dernier; une représentation nationale destinée à régler les impôts et à assurer la liberté individuelle, de la presse et du commerce; la faculté aux colléges électoraux de

faire cette constitution; enfin un gouvernement monarchique héréditaire par ordre de primogéniture, et un prince qui, par son origine et par ses qualités, pût faire oublier les maux qu'on avait soufferts sous le gouvernement aboli. » La députation était en outre chargée de recommander à la générosité des puissances la remise des prisonniers de guerre italiens. Y.

FEINAIGLE (Grégoire de), Allemand, né vers 1765, s'est fait un nom en France, pendant quelques années, en cherchant à y mettre en crédit la *Mnémonique*, ou Mémoire artificielle, science bien connue des anciens, dans laquelle on s'était beaucoup exercé au commencement du XVII^e. siècle, et à-peu-près abandonnée depuis. M. de Feinaigle n'a point publié sa méthode : mais, outre beaucoup de leçons particulières, il a donné quelques séances publiques pour faire connaître les succès de ses élèves. Son cours, composé de quinze leçons, coûtait soixante-douze francs. Les séances publiques n'ont pas paru offrir des résultats proportionnés à la pompe des annonces; et ses auditeurs n'y ont rien vu de bien merveilleux, ni qui surpassât ce qu'on peut attendre d'une bonne mémoire ordinaire. A cet égard, les expériences publiques faites par Pierre de Ravenne, en 1490, et par Schenkel, vers 1610, en Flandre et à Paris, avaient offert des résultats beaucoup plus extraordinaires. M. Guivart, élève de M. de Feinaigle, a aussi donné des cours publics et particuliers, contre lesquels M. de Feinaigle a réclamé dans les journaux, assurant que ce *prétendu* disciple ne connaissait qu'une partie de sa méthode. C'est à M. Guivart, où à quelqu'un de ses élèves, qu'on attribue l'ouvrage le plus étendu qui ait paru en français sur cette matière; il a pour titre: *Traité complet de Mnémonique*, ou *Art d'aider et de fixer la mémoire en tous genres d'etudes et de sciences, orné d'un tableau d'applications à l'histoire, et enrichi de vingt-cinq gravures*, Lille et Paris, 1808, in-8°. On a aussi publié à Francfort, 1811, in-8°., *Mnémonik*, ou *l'Art de la mémoire pratique, d'après les lectures* (sic) *de M. Feinaigle*, avec fig. (*Journ. gén. de litt. étrang.*, 1811, pag. 215.) Parmi beaucoup de puérilités, ces ouvrages offrent quelques applications utiles, mais qui, au premier coup-d'œil, présentent des absurdités si choquantes, que peu de personnes sont tentées de s'en servir sérieusement. Les auteurs du Vaudeville ont tourné en ridicule M. de Feinaigle, en le mettant sur la scène sous le nom de *Fin Merle* dans une pièce intitulée : *Les Filles de mémoire*. T.

FELETZ (Charles-Marie Dorimond de), né en 1767 à Brive-la-Gaillarde, d'une famille noble, vint en 1782 à Paris, fit ses études au collége de Sainte-Barbe, et y fut pendant trois ans, maître de conférences de philosophie et de théologie. Il se montra, dès le principe, opposé à la révolution, et, ayant refusé tous les serments qu'on lui demanda comme ecclésiastique, il fut condamné à la déportation, et conduit en rade à Rochefort, où il languit successivement sur plusieurs bâtiments. Pendant onze mois que dura cette détention, 530 de ses compagnons d'infortune, sur 760, moururent de mauvais traitements, de privations de toute espèce, et surtout de défaut d'air et de nourriture. M. de Feletz évita une seconde déportation après le 18 fructidor an V (1797), en échappant, à Orléans, avec autant d'adresse que de bonheur, aux mains de trois gendarmes qui dressaient déjà procès-verbal de son arrestation. Revenu à Paris en 1801, il fut attaché à la rédaction du *Journal des Débats*, auquel il travaille depuis plus de quinze ans. Ses articles y sont signés A. Il a aussi contribué, en 1809 et 1810, à la rédaction du *Mercure*. M. de Feletz a publié, en 1810, dans la belle édition de *Télémaque*, enrichie de figures, Tilliard, 2 vol. in-4°., une *Notice sur la vie de l'archevêque de Cambrai*, et des *Réflexions sur Télémaque*. On lui doit encore des *Notes* à un chant de la seconde édition du poème de l'*Imagination*, imprimée en 1816. Ses articles de journaux, surtout ceux où il rendit compte des séances de l'Athénée en 1803, ont eu une véritable célébrité; ils offrent l'heureux assemblage d'une critique sévère et de l'atticisme le plus exquis. On en trouve un grand nombre dans la collection intitulée le *Spectateur*. (Voy. Fabry.) Ces articles, ainsi que les divers écrits que nous venons de citer, font regretter que leur auteur n'ait pas consacré à des ouvrages de plus longue haleine un talent épuré par des principes aussi sûrs en littérature qu'en morale et en politique. M. de Feletz était, depuis la création, membre

de la commission d'examen des livres classiques de l'université, et, depuis 1809, conservateur de la bibliothèque Mazarine. Le ministre Carnot le destitua en avril 1815, pour se venger des articles qu'il avait faits contre son fameux Mémoire. Cet emploi fut rendu à M. de Feletz après le second retour du Roi, et il l'occupe encore aujourd'hui. Pendant les années 1814 et 1815, il a été l'objet des censures les plus amères de la part des rédacteurs du *Nain-Jaune*, qui ne devaient pas le ménager dans la guerre que ces pamphlétaires avaient déclarée aux vrais royalistes. Il a été compris, pendant le mois de mars 1816, au nombre des gens de lettres qui reçurent une pension du Roi. Un article de M. de Feletz, plein d'intérêt et de sensibilité, sur une relation de l'expédition de Quiberon, inséré dans le *Journal des Débats* du 15 janvier 1815, nous apprend que son frère (Antoine-Joseph), ancien officier au régiment de Champagne, fut une des victimes de cette expédition. Enfin l'on voit, dans le *Moniteur* du 14 octobre 1814, qu'un autre frère, ancien officier, fut fait chevalier de St.-Louis par ordonnance du 12 octobre de la même année : il avait fait toutes les campagnes de l'émigration. M. de Feletz a fourni plusieurs articles à la *Biographie universelle*, entre autres l'article Geoffroy. Y.

FÉLIX fut député en 1789 par la commune de Paris, pour féliciter l'assemblée nationale à la suite des journées des 5 et 6 octobre. Le 2 mai 1793, lorsque le conseil de la commune de Paris passa par acclamation à la nomination de trois de ses membres pour accompagner l'armée parisienne qui devait marcher contre les Vendéens, il se présenta volontairement, et fut admis pour cette mission. Le 2 juillet suivant, il adressa une lettre au conseil pour lui annoncer les succès des républicains. Le 30 avril, il l'informa, par la même voie, de la condamnation à mort du contre-révolutionnaire Laplouse, gentilhomme angevin. Le 8 octobre, il fit part au conseil de nouveaux succès remportés sur les Vendéens par l'avant-garde de l'armée dite de Maïence, sous les ordres du général Rossignol ; et vers ce même temps, il présida une commission à Angers, chargée de juger les Vendéens pris les armes à la main. Le 19 floréal an IV (8 mai 1795), il fut désigné par le directoire, comme complice de Babeuf, et mis en arrestation. Acquitté par jugement de la haute-cour de Vendôme du 7 prairial an VII, il est rentré dans l'obscurité. A.

FÉLIX (Le baron) fit, en qualité de commissaire des guerres et de commissaire-ordonnateur, les campagnes d'Italie et d'Allemagne, et fut successivement nommé membre, puis officier de la Légion-d'honneur, chevalier de la Couronne de fer, inspecteur aux revues de la garde impériale, et maître des requêtes en service ordinaire près la section de la guerre. Le 23 avril 1814, il fut nommé, par Monsieur, comte d'Artois, membre et rapporteur de la commission d'officiers généraux spécialement chargée de donner son avis sur les propositions et affaires que le ministre de la guerre devait lui renvoyer. Il fut confirmé par le Roi dans son titre de maître des requêtes, et nommé de plus inspecteur des quatre compagnies rouges de la maison du Roi. M. le baron Félix fut aussi employé, après le retour de Buonaparte en 1815 ; et il a cessé de l'être depuis le second retour du Roi. Y.

FELLENBERG (Philippe-Emanuel de), célèbre agronome et instituteur suisse, est né à Berne le 27 juin 1771. Son père, membre du gouvernement de cette ville, donna les plus grands soins à son éducation. Mais ce fut sa mère, arrière-petite-fille du fameux amiral Tromp, qui contribua le plus à former son caractère aux touchantes vertus qu'inspire l'amour de l'humanité. Cette femme respectable lui disait souvent : « Les grands ont assez d'amis ; sois celui des pauvres ; sois l'appui des malheureux, des opprimés. » De pareilles leçons ne furent pas infructueuses pour le jeune Fellenberg. Ses parents l'envoyèrent, en 1795, à l'institut d'éducation dirigé par M. Pfeffel à Colmar. Le mauvais état de sa santé le rappela en Suisse, quelques années après ; et ce fut alors qu'il vint à bout de s'habituer à ne vivre que de pain et d'eau, et d'endurcir son corps au régime le plus austère. Bientôt après, M. Fellenberg commença ses voyages en Suisse, en France et en Allemagne, s'arrêtant de préférence dans les villages, tantôt comme artisan, tantôt comme simple ouvrier, sous le costume de différents états, pour y étudier les hommes et leurs besoins. Il avait à peine dix-huit ans, lorsqu'un

jour, dans une de ses excursions, il fut supplié par une jeune fille d'entreprendre la conversion religieuse d'un de ses oncles, qui était sourd. Fellenberg se fit bien entendre par des gestes; mais son zèle n'eut d'autre résultat que de lui gagner la confiance et l'amitié de son disciple, quoiqu'il eût pris le parti de vivre avec lui, pendant une année, dans une solitude absolue, près du lac de Zurich. Dès ce moment, M. de Fellenberg consacra tous ses soins à l'éducation des jeunes gens et à l'instruction du peuple, sans négliger toutefois l'étude de la littérature. Dans ses courses philantropiques, il trouva le temps de se familiariser avec les auteurs latins et grecs, et avec la philosophie de Kant. Ce fut à cette époque, que s'établirent ses liaisons avec Pestalozzi. Dans la révolution de 1798, M. de Fellenberg se soumit au nouveau gouvernement, et rendit, en qualité de commandant de quartier à Berne, de très grands services, dans une révolte de paysans. Mais comme l'administration se refusa ensuite à remplir les promesses qu'il avait faites aux révoltés en cette occasion au nom de l'autorité, il se démit de sa charge, et ne voulut plus désormais accepter aucune fonction publique. Depuis lors, il s'est entièrement consacré au perfectionnement de l'agriculture et de l'éducation. Pour exécuter ce plan, il a fait l'acquisition de la terre d'Hofwyl, située à deux lieues de Berne, à gauche de la route de Soleure. C'est là que cet homme industrieux, cet ami de l'humanité et de la véritable philosophie, a successivement établi, 1°. une ferme destinée à servir de modèle, et qui, exploitée par lui, quintuple son revenu; de plus elle offre la réunion de tout ce qu'on a découvert de plus utile en agriculture; 2°. une ferme expérimentale, où des terres sont destinées aux essais que l'on y pratique journellement pour l'instruction des jeunes gens qui viennent pour cela de toutes les parties de l'Europe; 3°. une fabrique d'instruments aratoires; 4°. un atelier pour le perfectionnement des moyens mécaniques de l'agriculture; une école d'industrie pour les pauvres, qui y apprennent, selon leurs dispositions naturelles, le métier de charpentier, de menuisier, de tourneur, de charron, de maréchal, de serrurier, de fondeur, de cordonnier et de tailleur; 5°. un pensionnat pour les enfants nobles; 6°. un institut d'agriculture théorique et pratique; 7°. une école normale, qui n'est plus en activité depuis quatre ans, mais qui réunissait, dans la belle saison, les maîtres d'école de divers cantons de la Suisse. Tous ces différents établissements forment un ensemble dont chacune des parties gagne par le concours de toutes les autres. Les élèves du pensionnat des jeunes nobles reçoivent une instruction très soignée sous tous les rapports. M. Fellenberg est puissamment secondé, dans la direction de cet institut, par treize professeurs, et principalement par M. Wœhrle, jeune homme de vingt-deux ans, d'une intelligence rare. Afin de pouvoir inspecter, à chaque instant, toutes les parties de ce vaste établissement, M. Fellenberg a imaginé de construire une tour très élevée et qui domine toute la contrée. Du haut de cette tour, il voit, à l'aide d'une lunette, tout ce qui se passe dans son domaine, et peut sur-le-champ donner ses ordres sur tous les points, au moyen d'un porte-voix. Enfin, pour rendre cet établissement indépendant de son existence, il a créé une commission perpétuelle chargée de ses dispositions testamentaires en faveur de son école des pauvres; elle est composée de trois commissaires et de quatre suppléants. Plusieurs princes ont envoyé des élèves à M. Fellenberg. L'empereur de Russie chargea, en octobre 1814, M. le comte de Capo-d'Istria de lui faire un rapport sur l'institut d'Hofwyl; et ce monarque envoya au fondateur la décoration de Saint-Wladimir de quatrième classe, avec une lettre autographe très flatteuse. L'institut de M. Fellenberg a été au reste, comme toutes les entreprises nouvelles, diversement jugé, et il a eu quelques détracteurs; on est allé jusqu'à supposer à ce philosophe désintéressé l'intention de se former un parti politique parmi les paysans, parce qu'il a rassemblé chez lui tous les maîtres d'école des villages voisins pour les faire instruire, d'après la méthode de Pestalozzi. Quelque dénués de fondement que soient de pareils soupçons, on doit avouer que tout ce que M. Fellenberg enseigne sur l'économie rurale ne porte pas le type de la perfection: il est même prouvé que s'il a obtenu, sur quelques points, des résultats étonnants, c'est en consacrant à des essais hardis des capitaux très consi-

dérables. Au reste on ne saurait trop louer ses intentions et son zèle à propager les connaissances acquises sur le plus utile et le plus honorable des arts. Voici la liste des ouvrages qu'on peut consulter sur son établissement : I. *Les Lettres de M. de Fellenberg à M. Charles Pictet, de Genève*, dans la Bibliothèque britannique des mois de novembre et décembre 1807. II. *Lettre de M. Charles Pictet à ses collaborateurs à la Bibliothèque britannique, du 20 décembre* 1807. III. *Correspondance de M. le général Vial, ambassadeur de France en Suisse, avec M. Charles Pictet, sur le même objet.* IV. *Coup-d'œil de M. Gauteron sur l'influence morale qu'exercera l'établissement d'Hofwyl sur la masse du peuple.* V. *Lettre de M. Villevieille sur le parti que le midi de la France peut tirer des moyens et méthodes agricoles d'Hofwyl*, Bibliothèque britannique. VI. *Vue sur l'agriculture de la Suisse et les moyens de la perfectionner, par Emanuel de Fellenberg ; traduit de l'allemand par Charles Pictet.* VII. *Rapport sur les établissements d'Hofwyl, à la nation helvétique, par une commission nommée* ad hoc *par le landamman et la diète des dix-neuf cantons de la Suisse.* VIII. *Observations sur ce rapport, par M. Schefold, commissaire de S. M. le roi de Würtemberg auprès de l'institut d'Hofwyl* (en allemand). IX. *Voyage à Hofwyl, par M. Hofmann, envoyé de la princesse de Schwarzenberg Rudolstadt; avec des Observations de M. Thaer, conseiller-d'état de S. M. le roi de Prusse.* X. *Observations sur l'écrit précédent, par Emanuel de Fellenberg.* Ces observations ont paru dans les *Annales d'agriculture* de M. Thaer et dans les feuilles d'Hofwyl ( en allemand ). XI. *Feuilles d'Hofwyl*, 1808, 1809, 1810 *et* 1813, *quatre cahiers, avec plusieurs planches* ( en allemand). XII. *Rapport sur les méthodes et les succès de l'Institut agricole d'Hofwyl, fait au gouvernement du canton suisse de Saint-Gall, par Kuenzli et Vetsch, deux de ses membres, que ce gouvernement a députés, à ses frais, à Hofwyl, pour y suivre tout un cours d'études, et pour communiquer ensuite au public les résultats de leurs observations.* Ce Rapport doit composer 3 volumes. Il n'en a été publié, jusqu'à présent, que le 1er. vol. XIII. *Rapport de M. D.-A. Chavannes à la société d'agriculture et d'économie générale du canton de Vaud, sur l'institut d'éducation des pauvres à Hofwyl*, 1813, in-8o. XIV. *Seconde Lettre de M. Charles Pictet à ses collaborateurs, sur les établissements de M. de Fellenberg, et spécialement sur l'école des pauvres à Hofwyl.* XV. *Rapport présenté à S. M. l'empereur Alexandre, par S. E. M. le comte de Capo-d'Istria, sur les établissements de M. de Fellenberg à Hofwyl*, octobre 1814. XVI. *Rapport sur l'Institut d'éducation des pauvres à Hofwyl, par M. A. Rengger, ancien ministre de l'intérieur de la république helvétique, au nom de la commission établie pour l'inspection de l'établissement*, 1815, in-8o. Ces différents écrits ont été publiés à Genève. B. D.

FELTRE ( Le maréchal HENRI-JACQUES-GUILLAUME CLARKE, duc de), issu d'une ancienne famille irlandaise, fils d'un colonel d'infanterie au service de France, naquit à Landrecies le 17 octobre 1765, et fut élevé avec beaucoup de soins par son oncle, M. Shée, aujourd'hui pair de France, qui était colonel de cavalerie et secrétaire des commandements du duc d'Orléans. Destiné, dès l'enfance, à la carrière des armes, il entra à l'Ecole militaire de Paris à l'âge de quinze ans, en 1781; et, l'année suivante, il devint sous-lieutenant au régiment de Berwick. En 1784, il eut la cornette blanche des hussards, et fut nommé le même jour capitaine dans le régiment du Colonel-général de cette arme. M. Clarke donna sa démission en 1790, pour se rendre en Angleterre, comme gentilhomme d'ambassade. A son retour en France, il reprit son grade de capitaine dans le régiment d'Orléans dragons; se trouva presque aussitôt compris dans une réforme ordonnée par l'assemblée nationale, et fut replacé dans la même année au 14e. régiment de dragons. Le 5 février 1792, il fut nommé chef d'escadron au 2e. régiment de cavalerie; et c'est en cette qualité qu'il fit les deux premières campagnes de la révolution dans les armées des Vosges et du Rhin. Il fut nommé général de brigade sur le champ de bataille à l'affaire d'Herchein près de Landau le 17 mai 1793, et commanda ensuite trois régiments de dragons à l'avant-garde de l'armée du Rhin; il devint peu après chef de l'état-major

général de la même armée. Suspendu de ses fonctions le 12 octobre, par les députés de la Convention à cette armée, il quitta son emploi ce jour même, veille de la prise des lignes de Weissembourg par les Autrichiens : il fut ensuite arrêté, mis sur la liste des suspects, et n'obtint que quelques mois après la permission de retourner en Alsace, où ses propriétés avaient été pillées et séquestrées. Il revint à Paris plusieurs mois après la mort de Robespierre. Profondément versé dans toutes les parties de l'art militaire, le général Clarke fut bientôt remarqué. Les hommes qui gouvernaient alors la France, se voyant obligés de diriger de nombreuses armées sans avoir la moindre expérience de la guerre, prirent le parti de s'entourer des militaires les plus instruits; et ce fut ainsi que le général Clarke devint directeur du cabinet historique et topographique militaire, chargé de diriger les opérations de la guerre. On ne peut donc pas douter qu'il n'ait eu une grande part à la conception des plans qui donnèrent alors un si grand éclat aux armées françaises. L'ordre qu'il rétablit dans cette direction, et les services importants qu'il rendit, lui méritèrent, dès le 7 décembre 1795, le grade de général de division. Il fut chargé, par le directoire, d'une mission importante auprès de la cour de Vienne. L'année suivante, il conclut avec le roi de Sardaigne un traité d'alliance très avantageux pour l'armée d'Italie. L'habileté diplomatique du général Clarke fut dès-lors appréciée. Le directoire en eut une nouvelle preuve dans l'importante négociation avec l'Autriche qui lui fut confiée, et dans laquelle Buonaparte lui fut adjoint. Cette négociation amena la conclusion de la paix qui fut signée le 17 octobre 1797 à Campo-Formo. Aussitôt après ce grand événement, le général Clarke, qui avait été rappelé le 18 fructidor par le directoire exécutif, et que le général Buonaparte, malade, avait retenu à Udine jusqu'à la conclusion du traité, se rendit à Milan, où il reçut, au moment d'en partir pour Paris, un nouvel arrêté du directoire qui l'y rappelait : il fut alors admis au traitement de réforme. A la suite de cette disgrâce, il vécut pendant deux ans dans la retraite; et ce ne fut qu'après le 18 brumaire (9 novembre 1799) qu'il recouvra son emploi. Buonaparte s'empressa de le lui rendre; et, voulant alors se rapprocher de la Russie, il le chargea d'aller préparer le départ des prisonniers de guerre de cette nation, qui se trouvaient à Lille. Le général Clarke sut mettre tant de grâce et de recherches dans les égards qu'il eut pour ces prisonniers, que l'empereur de Russie le fit remercier, et lui envoya une épée magnifique. Cette circonstance contribua beaucoup à inspirer au monarque du Nord des sentiments favorables à la France. Buonaparte l'avait peu auparavant chargé de la mission la plus importante qu'il eût alors à donner: c'était d'entamer les négociations de Lunéville, où l'on sait que son frère ne fût envoyé que lorsqu'on fut sûr du succès. Le général Clarke avait été nommé commandant supérieur de cette ville. Mais, quelque droit qu'il eût acquis par de pareils services, il tomba, à cette époque, dans une espèce de disgrâce du consul, sans que l'on en ait su la cause; et c'est par suite de cette disgrâce qu'il se rendit à Florence, comme ministre de France auprès du jeune prince de Parme, qui venait d'être créé roi d'Etrurie. Il se fit remarquer à cette nouvelle cour par la politesse de ses manières et par les égards que devaient obtenir de lui un prince et une princesse de la maison de Bourbon. Après trois ans de séjour en Toscane, ses affaires l'ayant appelé à Paris, Buonaparte sentit qu'il ne pouvait pas se priver des talents et des lumières d'un homme aussi distingué. Ce fut en 1804 qu'il l'appela au conseil-d'état, et qu'il créa pour lui deux places de secrétaire du cabinet pour la guerre et pour la marine, qu'il exerça en même temps. Le général Clarke fit avec Buonaparte la campagne d'Autriche, l'accompagna à la bataille d'Ulm et à quelques autres affaires jusqu'à la prise de Vienne, dont il fut nommé gouverneur ainsi que de la Haute et Basse Autriche, des provinces de Carinthie, de Styrie, de Trieste, etc. Il se fit remarquer dans cette place importante, par la noblesse et le désintéressement qui forment les principaux traits de son caractère; et le temps n'a pas encore effacé les sentiments d'estime et de reconnaissance qu'il inspira aux habitants. Ce fut alors qu'il reçut le titre de grand-officier de la Légion-d'honneur. Après la paix de Presbourg, le général Clarke fut chargé de

la démarcation des frontières du Brisgau, entre le royaume de Würtemberg et le grand-duché de Bade. A son retour à Paris, et avant la campagne de Prusse, il conclut avec M. d'Oubril, ministre plénipotentiaire de Russie, un traité de paix que cette puissance ne ratifia pas. Il commença presqu'en même temps les négociations pour la paix entre la France et l'Angleterre avec lord Yarmouth; elles étaient près de se terminer heureusement quand lord Lauderdale remplaça lord Yarmouth: M. de Champagny fut adjoint au général Clarke. La mort de Fox changea la face des affaires; la négociation fut rompue, et la campagne de Prusse s'ouvrit. Le général Clarke accompagna encore Buonaparte au début de cette campagne et à la bataille d'Iéna. Après cette bataille, il fut pendant quelques jours gouverneur d'Erfurt, qui était encombré de prisonniers prussiens. Il eut occasion de faire capituler les grenadiers saxons de Hundt, qui lui remirent leur drapeau et une batterie de plusieurs pièces de canon attelées et approvisionnées. Il fut immédiatement après nommé gouverneur de Berlin. Au milieu du désordre et des exactions de tous les genres, il mérita l'estime des habitants par sa fermeté, par sa modération, et surtout par son inflexible probité. On lit dans le *Recueil des pièces officielles* fait par un conseiller prussien, que le général Vandamme ayant voulu enlever les meubles du palais de Potsdam où il avait été logé, le général Clarke l'obligea de les restituer. Lorsqu'il eut rempli, pendant un an, d'une manière aussi honorable, les fonctions de gouverneur de Berlin, il fut nommé ministre de la guerre, à la place du maréchal Berthier; et dès le commencement, il se distingua par l'ordre et la méthode qu'il introduisit dans toutes les parties de ce vaste ministère. Administrateur infatigable, il étendit à tous les objets son active surveillance. L'événement le plus remarquable de son ministère est sans contredit la formation en moins de cinq semaines d'une armée de plus de 100,000 hommes, qu'il porta sur les bords de l'Escaut à l'époque du débarquement de lord Chatam dans l'île de Walcheren avec 55,000 hommes. Plus de 20,000 Français furent opposés à lord Chatam dans la première semaine: au bout de quinze jours, il y en eut plus de 40,000. Buonaparte était alors fort occupé à Wagram, et ses ordres ne pouvaient arriver à temps. Le général Clarke fit voyager dans cette occasion 44,000 hommes en poste. Le danger le plus imminent rendait indispensables ces mouvements accélérés. L'éclatant service que rendit alors le général Clarke, fut récompensé par le grand-cordon de la Légion-d'honneur, et il fut créé duc de Feltre. (L'année précédente il avait reçu le titre de comte d'Hunebourg.) S'il mérita de grands éloges par la constance avec laquelle il soutint les plus pénibles travaux, il s'acquit des titres encore plus réels à l'estime générale par l'exactitude et la scrupuleuse intégrité dont furent empreintes toutes ses opérations Des fonds immenses ont été mis à sa disposition; une grande autorité lui a été confiée; cette autorité s'est étendue sur tous les points de l'Europe; elle a duré plus de sept ans; et, pendant ce long intervalle, on n'a pas eu à reprocher un seul abus de pouvoir au ministre du gouvernement le plus despotique, ni la moindre prévarication au chef d'une administration si long-temps perverse, dans un temps où la plus grande partie des administrateurs semblaient n'avoir reçu d'autre mission que celle de travailler à leur fortune personnelle. La fortune de ce ministre est restée presque la même qu'au commencement de sa carrière; et, lorsque le pouvoir de Buonaparte est venu à s'écrouler, lorsque l'indignation publique a accusé tous ses agents des malheurs de l'Europe, le duc de Feltre n'a été l'objet d'aucune plainte, et il a quitté ses fonctions avec la réputation de l'un des ministres les plus intègres qu'ait eus la France. Le 8 avril, il envoya son adhésion en ces termes au gouvernement provisoire: « Les actes du gouvernement qui vient de finir, m'ayant dégagé de tout ce que j'avais considéré comme devoir envers lui, j'use de la liberté qu'un si grand événement vient de me rendre, pour remettre entre vos mains la promesse d'être fidèle au Roi et à son auguste famille. » Le duc de Feltre fut créé pair de France le 4 juin par le Roi. Il prit peu de part aux affaires publiques jusqu'au mois de mars 1815; mais, au moment où Buonaparte, échappé de l'île d'Elbe, marchait sur Paris, le ministre de la guerre Soult ayant donné lieu de faire soupçonner sa fidélité, tous les regards se fixèrent sur le duc

de Feltre, dont le caractère de franchise et de loyauté inspira, dès le premier instant, une grande confiance. Mais déjà le mal était à son comble; et il n'était plus possible d'y remédier. Le duc de Feltre ne pouvait se faire illusion à cet égard; mais il voulut donner au Roi la preuve de fidélité la moins équivoque qu'on pût lui offrir dans de pareilles circonstances. Nommé le 11 mars au soir ministre secrétaire-d'état de la guerre, il prêta le 12, en cette qualité, son serment entre les mains du Roi; et en moins de vingt-quatre heures, il se mit en état de faire à la chambre des députés un rapport exact et détaillé sur l'état de son département. Forcé, par sa position, de parler de lui-même, il le fit avec une noblesse qui fut admirée de tous les partis: « Sa Majesté, dit-il, m'a proposé le portefeuille de la guerre; il eût été lâche de refuser dans une circonstance aussi pénible. Je n'ai pas craint de répondre à cette honorable confiance, parce que j'ai la certitude d'être fidèle à mes devoirs, comme, toute ma vie, j'ai été fidèle à tous les engagements que j'ai pris. Parvenu à ma cinquantième année, je n'ai jamais trahi personne; et si, lorsque j'étais en Toscane, la ville de Paris a bien voulu me donner un témoignage signalé de son estime, c'est qu'elle savait que j'étais honnête homme et incapable de manquer à mes devoirs (1). Je dis cela, parce que je me suis trouvé sous un gouvernement autre que celui qui a été si heureusement rétabli en France par le retour de Sa Majesté. » Le nouveau ministre publia, au même moment, un ordre du jour, qui se distinguait également par le ton de franchise et la dignité des expressions: « Si l'armée, disait il, m'a constamment donné d'honorables marques de son estime, je puis me rendre le témoignage, que j'ai cherché, sans relâche, à la mériter, pendant sept années d'une laborieuse administration. Quels ne seront pas mes efforts aujourd'hui qu'au milieu de circonstances graves, celui que la France a desiré et qu'elle a tant de motifs de chérir, daigne m'accorder sa confiance! » Puis, faisant un appel à l'honneur de l'armée, le duc de Feltre ajoutait: « On ne capitule point sans infamie, et tôt ou tard sans châtiment, avec des serments libres et solennels: nous avons tous juré fidélité au Roi, qui nous fait jouir de la paix au dehors, et, au dedans, du gouvernement le plus doux, le plus paternel, le mieux intentionné dont la nation ait, depuis longtemps, goûté les bienfaits. Nous avons juré de maintenir cette Charte constitutionnelle qui consacre les droits et les devoirs de tous. Voilà cependant les biens qu'on voudrait nous ravir en un instant et sans retour, etc. » Le calme et la présence d'esprit que M. le duc de Feltre montra, à cette époque, au milieu du trouble et du désordre général, honorent son courage; et ils contribuèrent beaucoup à donner aux opérations du gouvernement le caractère de dignité et de grandeur qu'elles devaient avoir. Il suivit le Roi dans la Belgique; et pendant le séjour que Sa Majesté fit à Gand, il continua d'être chargé du portefeuille de la guerre, et il reçut de son souverain une mission auprès du prince-régent d'Angleterre. Par un de ces événements politiques aussi inattendus que difficiles à expliquer, ce portefeuille lui fut ôté au moment du retour de Sa Majesté à Paris, et il fut remis au maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Le ministère ayant changé trois mois après, le duc de Feltre fut rappelé au département de la guerre, où ses premiers soins se portèrent sur la formation de la nouvelle armée. Si l'on avait pu douter un instant du bon esprit qui a présidé à cette formation, ses heureux résultats ne permettent plus aujourd'hui de méconnaître les services que M. le duc de Feltre a rendus, sous ce rapport, à la monarchie. Cette armée est peu nombreuse, il est vrai, mais elle est animée des meilleurs sentiments; et si l'état actuel de la France ne permet pas d'y ajouter, son organisation indique assez que ce n'est qu'un noyau facile à augmenter dès qu'il sera possible et convenable de le faire. En formant cette nouvelle armée, le duc de Feltre n'a pas perdu de vue les services rendus par l'ancienne; et tous les militaires qui n'ont pu être placés dans les nouveaux cadres, ont obtenu des traitements de réforme supérieurs à tout ce que l'on a fait, en pareil cas, à toutes les époques de notre histoire. Vers la fin de la même année, le duc de Feltre a présenté, de la part du Roi, à la chambre des députés, la loi pour l'institution des cours prévôtales en remplace-

(1) La ville de Paris avait nommé, en 1803, le général Clarke l'un de ses notables.

ment des tribunaux spéciaux. On sait combien l'on a eu peu d'occasions de recourir à ce puissant moyen de répression; et il est évident qu'il suffisait de montrer l'intention positive de déployer de la sévérité, pour qu'on y fût rarement contraint. Le 3 juillet 1816, le Roi a récompensé la fidélité et les longs services de M. le duc de Feltre, par le bâton de maréchal de France. Quelque nombreuses et irrécusables qu'aient été les preuves de talents et d'intégrité données par ce ministre, ses opérations ont été censurées par certains hommes avec beaucoup d'amertume; des mensonges évidents, des pamphlets anonymes et d'un style aussi grossier que ridicule, ont été dirigés contre lui: mais le ton de ces écrits, les opinions et les secrets motifs dont ils sont empreints, ne permettent pas de les réfuter d'une manière sérieuse. Les lecteurs qui pourraient desirer une réponse aussi claire que positive aux accusations dirigées contre les opérations du ministre de la guerre, la trouveront dans le discours que M. Tabarié prononça à la tribune de la chambre des députés le 12 février 1817: c'est là qu'ils verront comment a été opéré, sans secousse, le licenciement de l'armée la plus nombreuse qui ait jamais existé; comment ont été examinées et discutées, dans la même année, les réclamations de tous les officiers et soldats de cette armée; comment ont été réunis tous les éléments d'une armée nouvelle; comment on a pu en même temps organiser la garde royale, reconstituer la gendarmerie; pourvoir à la consommation des armées alliées, au milieu des obstacles qu'une intempérie sans exemple a accumulés; fixer les droits de douze mille officiers des armées royales de l'émigration ou de l'intérieur; prononcer sur le classement de neuf mille officiers de l'armée licenciée; proposer au Roi la nomination de douze mille officiers admis dans la nouvelle armée; régler les soldes de retraite de près de six mille officiers rendus à leurs familles; et vérifier seize mille créances de solde arriérée, représentant une valeur de quarante-six millions, qui ont passé au creuset de la liquidation... Telles ont été, pendant l'année 1816, les opérations du ministre de la guerre, et telle est encore la tâche qu'il remplit avec la même constance et le même zèle. Il crut aussi devoir, dans la séance du 15 février même année, donner lui-même à la chambre des députés quelques explications sur l'excédant de dépenses qui avait été reproché à son administration; et les causes qu'il en indiqua, ne laissèrent aucune réponse à ses adversaires. M. le duc de Feltre possède plusieurs langues; il aime les lettres, et les cultive avec succès dans ses moments de loisir. Il a rédigé lui-même un grand nombre de Plans et de Mémoires sur la guerre, sur la diplomatie et sur l'administration: tous sont remarquables par la clarté, la correction du style, et surtout la pureté des intentions. D.

FÉNÉLON (Jean-Louis-Augustin, baron de Salignac de la Mothe), né vers 1756, agrégé au régiment du Roi, à la mort de son père, passa, l'année d'après, à celui des Gardes-Françaises. Ayant émigré, il fit la campagne des princes en qualité d'aide-de-camp du marquis de Fumel. Il est rentré en France en 1800. C'est le chef actuel de l'illustre famille de Fénélon. Il est lieutenant-colonel d'infanterie, et chevalier de St.-Louis. — Fénélon (Le comte de Salignac), chargé d'affaires de France auprès du prince de Hesse-Darmstadt, est né vers 1775 dans l'Angoumois. Son père, qui servait dans les chevau-légers, portait le nom de Salignac-Dumenadeau, et avait épousé une Dlle. de Salignac Lerrière. Il émigra en 1792. Rentré de bonne heure en France, il fut nommé par le gouvernement impérial, d'abord secrétaire de légation à Stockholm sur la recommandation de Gustave IV, et, en 1811, secrétaire de légation à Francfort, à la suite du comte d'Hédouville. Il fut envoyé par le Roi, en 1814, comme chargé d'affaires auprès de la même puissance; et enfin, il a été envoyé, en cette qualité, en 1816, à la cour de Darmstadt, où il réside encore aujourd'hui. M. de Fénélon a épousé Mlle. de Rainac, d'une ancienne et illustre famille d'Alsace, proche parente du duc de Dalberg. A.

FENOUILLOT (Jean-François), né à Salins, frère puîné de l'auteur de l'*Honnête criminel* (V. l'art. Falbaire dans la *Biograph. univ.*, XIV, 115), était avocat et inspecteur de la librairie à Besançon avant la révolution. Il publia en 1790 une brochure intitulée : *Les Pourquoi du peuple Français à ses représentants*. Cette brochure fut dénoncée au département, qui manda l'auteur, et lui adressa une exhortation très

sévère, ce qui ne l'empêcha pas d'écrire encore plusieurs fois avec le même courage contre les mesures révolutionnaires. Il aurait vraisemblablement été arrêté s'il ne fût sorti de France en 1792. Il suivit l'armée des princes, et s'attacha particulièrement à la personne du prince de Condé, qui le chargea de plusieurs missions délicates et périlleuses. C'était lui qui, pendant la négociation entamée pour détacher Pichegru du parti républicain, était chargé de composer et de répandre sur les frontières ces petites feuilles, en style poissard, propres à instruire le peuple et les soldats. Au mois de juin 1795, il fut envoyé en Franche-Comté, puis à Bâle, afin de communiquer avec M. Wickam. Il accompagna depuis, à Manheim, MM. Fauche-Borel et Courant, chargés d'une mission auprès du général Wurmser et de M. Crafford. M. Fenouillot rentra en France, après le 18 brumaire. Il vint s'établir à Lyon pour y exercer sa profession d'avocat. Le 4 vendémiaire an XII (octobre 1804), il fut arrêté, et renfermé au Temple. M. Fenouillot devint toutefois, en 1811, conseiller à la cour de Besançon, où il siége encore aujourd'hui. M. Fauche-Borel rend hommage, dans ses Mémoires, au talent, à l'énergie, et à la solidité des principes de M. Fenouillot. Ce magistrat a publié le *Cri de la vérité sur les causes de la révolution de* 1815, in-8°. — FENOUILLOT DE LAVANS (Jean), frère du précédent, a donné, *Moyens proposés pour rétablir les finances de l'état*, 1815, in-8°. S. S.

FERAUDY (ANTOINE-DANIEL DE), lieutenant-colonel du génie, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'honneur, est né à Rouen, le 13 juillet 1778, d'une ancienne famille noble de Provence. Il fit ses premières armes dans l'armée royale de Berri, sous les ordres de M. de Phelippeaux. Employé, depuis cette époque, dans la plupart des campagnes des armées françaises, M. de Féraudy s'y fit remarquer par ses talents et par sa bravoure, notamment au siége de Girone en Espagne, où il monta deux fois à l'assaut. Atteint d'un coup de biscaïen qui le renversa sur la brèche, il continua à commander, repoussa une sortie des Espagnols, et ne quitta son poste qu'après avoir fait enlever du champ de bataille tous les soldats blessés. A peine guéri, il retourna au second assaut où il reçut une nouvelle blessure, dont il est resté estropié. Cet accident l'obligea de demander sa retraite à trente-un ans. Rentré en France, il prêta serment de fidélité à la dynastie des Bourbons en avril 1814. Le 15 mars 1815, voyant les dangers qui menaçaient le trône, il reprit momentanément les armes, et sollicita de l'emploi du duc de Feltre qui l'attacha à la maison du Roi, en qualité de lieutenant-colonel. Dès ce moment, M. de Féraudy ne quitta plus les Tuileries qu'après le départ de S. M. Pendant les cent jours, il refusa de répondre à l'appel fait aux militaires en retraite et de prêter le serment qu'on exigeait d'eux. Il est actuellement membre et secrétaire du conseil des bâtiments civils. S. S.

FERDINAND IV, roi des deux-Siciles, troisième fils de Charles III, roi d'Espagne, et d'Amélie de Saxe, naquit à Naples le 12 janvier 1751. Son éducation, ainsi que celle du prince Charles son frère aîné (*Voy.* CHARLES IV, roi d'Espagne), fut confiée au prince Santo-Nicandro, homme probe et sujet fidèle, mais dont les lumières étaient bornées (1). Dès sa plus tendre enfance, Ferdinand montra un amour très vif pour le peuple ; et on le vit souvent, dans ses promenades, s'arrêter au milieu des enfants de son âge, et, quels que fussent leur tenue et leur extérieur, causer avec eux familièrement, leur donner de l'argent, et les inviter à venir le voir. Le plus grand plaisir qu'on pût lui faire, c'était de réunir, les jours de fête, dans une des cours du palais, quelques fils de *Lazzaroni*. Il s'amusait de leurs jeux, et il avait grand soin de recommander qu'on fît faire bonne chère à ses *camarades ;* car c'est ainsi qu'il les appelait. Il conçut pour l'un de ces enfants une telle affection, qu'il ne put plus s'en séparer ; et, dans la suite, il prit soin de sa fortune comme de celle d'un véritable ami. Beaucoup de traits du même genre distinguèrent la jeunesse de Ferdinand, et firent dès-lors de ce prince l'idole du peuple. Son père étant monté sur le trône d'Espagne en 1759, il devint par-là héritier immédiat du royaume des Deux-Siciles; et l'infant don Charles suc-

(1) Duclos, dans son *Voyage d'Italie*, donne des détails intéressants sur tout ce qui manqua à la première éducation de Ferdinand IV.

céda (avec le titre de prince des Asturies) aux droits d'aînesse de son frère don Louis. Ce ne fut pas sans une vive douleur de la part du roi Charles, que se fit cette séparation. Le jour qui précéda son départ, il se présenta au grand balcon de son palais, accompagné de son fils bien-aimé, qui était alors âgé de huit ans, et fit au peuple, qui remplissait la place, et qui fondait en larmes, les adieux les plus touchants. Il prit ensuite Ferdinand dans ses bras; et alors le peuple d'une voix unanime, comme s'il eût deviné l'intention de son souverain, cria : *Vive Charles, roi d'Espagne! vive Ferdinand IV, roi de Naples et des Deux-Siciles!* Le monarque espagnol voulant profiter de cet élan pour recommander son fils aux nouveaux sujets que celui-ci allait gouverner, un grand nombre de voix se firent entendre, dans le jargon napolitain : « Sois tranquille, laisse-nous le petit; nous répondons de lui sur notre tête. » Le chef des *Lazzaroni* vint prêter le même serment aux pieds du roi Charles. Ce prince, avant de partir, eut soin d'établir un conseil de régence, composé des personnages les plus distingués, et présidé par le marquis Tanucci, ancien professeur de droit à Pise, que Charles III avait amené à Naples et comblé d'honneurs. Les premières années du règne de Ferdinand IV se passèrent sans événement remarquable. Les grands murmuraient quelquefois contre le despotisme du marquis Tanucci ; et le peuple desirait toujours voir son souverain en état de prendre les rênes du gouvernement. Mais, dès-lors, un parti puissant à la cour avait formé le projet d'inspirer au jeune roi un éloignement absolu des affaires. A peine Ferdinand fut-il sorti de l'adolescence, qu'on l'environna de tous les plaisirs les plus faits pour le séduire: mais on ne put jamais corrompre le fonds de son excellent naturel, ni effacer en lui le respect qu'il conserva constamment pour son père. Par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), où une triple alliance avait été conclue entre la France, l'Autriche et l'Espagne, l'infante Marie-Isabelle s'était mariée à Léopold I[er]., grand-duc de Toscane; Ferdinand (depuis Ferdinand III), prince de Parme, avait obtenu l'archiduchesse d'Autriche Marie-Amélie ; et Marie-Caroline-Louise, sa sœur puînée, avait été destinée au roi de Naples. La princesse Caroline arriva dans cette ville le 6 avril 1768; et, le jour suivant, on célébra son mariage avec le jeune monarque. Au printemps de son âge, douée de tous les genres d'attraits, elle ne tarda pas à gagner tous les cœurs; elle prit sur celui du roi un ascendant aussi prompt qu'absolu, et tel qu'aucune autre femme n'a jamais pu l'affaiblir, quelques tentatives que l'on ait faites à cet égard. Cependant le marquis Tanucci était devenu premier ministre; et il ne semblait occupé que de suivre son système contre la cour de Rome, et de soustraire le royaume aux droits excessifs que prélevait cette cour. Ce fut lui qui lui fit refuser la présentation de la *haquenée* blanche: cet usage consacré à rappeler que les rois de Naples devaient leur couronne au Saint-Siége, fut entièrement aboli en 1769. Le ministre perdit tout-à-coup les bonnes grâces du roi d'Espagne, qui l'avait soutenu, quoiqu'il n'eût pas toujours approuvé ses opérations. Comme il avait aussi de puissants ennemis à la cour de Naples, Tanucci demanda sa démission, et se retira en 1777. Il fut remplacé par le marquis de la Sambuca, d'une des plus illustres familles de Palerme. Ce nouveau ministre ne manquait ni de talents ni d'adresse; et, en entrant dans le ministère, il aurait voulu jouir de la même autorité que son prédécesseur. Pour y réussir, il chercha d'abord à se concilier la faveur de la reine, qui était la véritable source de toutes les grâces; mais lorsqu'il se crut assez affermi, et par le nombre de ses partisans, et par l'appui du comte de Florida-Bianca, il négligea cette princesse, et voulut s'affranchir du joug qu'elle lui faisait porter. Marie-Caroline, qui ne manquait ni d'esprit, ni de sagacité, avait souvent insisté, auprès de son époux, pour qu'il s'occupât davantage du gouvernement. Cette fois, ses remontrances eurent tout l'effet qu'elle desirait. Le roi travailla dès-lors fort souvent avec son ministre, montrant d'heureuses dispositions pour les affaires, et se distinguant surtout par un grand amour de la justice. Il consultait cependant la reine dans les circonstances les plus délicates, et ne s'écartait jamais de ses avis. La Sambuca, ne pouvant agir seul, et voyant son autorité diminuer de jour en jour, voulut, à tout prix, éloigner le roi des affaires. Il crut en avoir trouvé le moyen. Un Français, nommé Goudar, s'était établi à Naples, où il donnait des

leçons de langue. Un ton hardi, et quelques connaissances superficielles, lui firent d'abord jouer un certain rôle. Il avait épousé une Anglaise, très belle et de beaucoup d'esprit. Leur maison devint le rendez-vous de ce qu'il y avait de plus distingué dans la capitale, et Mme. Goudar fut la beauté à la mode. La Sambuca desira qu'elle fixât l'attention du roi. Il la fit placer au spectacle dans une loge, vis-à-vis celle de Ferdinand. Mme. Goudar avait de l'éclat; elle attira les regards de S. M. : mais la reine en ayant été informée, M. et Mme. Goudar eurent ordre de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures (1). Depuis cette époque, la reine redoubla de surveillance; elle voulut connaître toutes les démarches du roi, et tout fut mis en usage pour prévenir ou rompre les liaisons capables de nuire à l'union qui régnait entre les deux époux. D'habiles courtisans cherchèrent à inspirer au roi des inclinations sans conséquence, et dont les objets vulgaires ne pussent gagner sur lui aucun ascendant. C'est ce qui donna naissance au fameux village de St.-Leucio, dont nous parlerons plus tard. A mesure que la reine acquérait de l'influence, la Sambuca perdait de la sienne. Enfin une lettre que ce ministre adressa au cabinet de Madrid, et qui contenait des détails peu favorables à la reine, ayant été interceptée, l'ordre lui fut intimé de se retirer à Palerme (1784). Il eut le chevalier Acton pour successeur. (*Voy.* ACTON, dans la *Biographie univers.*) Celui-ci fut d'abord ministre de la marine, ensuite de la guerre, des finances, et il établit un conseil dans lequel la reine fut admise. Acton avait des talents et surtout de la fermeté : il se déclara l'ennemi de Rome, de la France et de l'Espagne, parut n'avoir en considération que les intérêts de l'Angleterre et de l'Autriche, et anéantit ainsi toute l'influence du cabinet de Madrid. Le roi, qui conservait de la déférence pour son père Charles III, voulut, dans plusieurs occasions, s'opposer à la marche indépendante qu'Acton avait adoptée ; mais on lui ferma la bouche par les grands mots d'*intérêt de l'Etat*. Un tel ministre ne pouvait être agréable à la cour d'Espagne ; et sur le refus qu'il fit de recevoir une frégate que le roi de France envoyait au secours de la Calabre, désolée par un tremblement de terre, Charles écrivit des lettres très pressantes à son fils, pour qu'il se débarrassât d'un homme qui osait traiter avec si peu de ménagement les chefs de sa famille. Acton, soutenu par la reine, sut conjurer l'orage et braver ses plus puissants ennemis. Le marquis Caraccioli, auparavant vice-roi de Sicile, et qui était, pour la forme, ministre des affaires étrangères, n'avait point de voix au conseil. Ferdinand IV ne pouvait voir sans douleur l'état de mésintelligence où il se trouvait avec son père. Il fit part de son chagrin au marquis de Matallana, ambassadeur d'Espagne; et ce diplomate ménagea un raccommodement entre les deux souverains. On projeta, à cet effet, un voyage de Ferdinand en Espagne : ce fut pour cela que Charles III fit présent à son fils du vaisseau de ligne le *Saint-Joachim*, qui aborda au port de Naples. Le roi et la reine s'embarquèrent dans le mois de mai 1786: mais, à peine arrivés à Livourne, ils renoncèrent à leur voyage, sans qu'on en ait jamais su la véritable cause. Cependant on crut assez généralement que ce fut Acton qui parvint à empêcher, entre le père et le fils, une entrevue qui pouvait le perdre. Les deux augustes époux se bornèrent à visiter quelques villes de l'Italie. Ils s'arrêtèrent plus long-temps à Florence, où Ferdinand revoyait une sœur, et Marie-Caroline un frère, qu'elle aimait tendrement. Ils revinrent dans leur capitale, en novembre 1786. Dans cette même année, on supprima encore, dans le royaume de Naples, des églises et des monastères; et les querelles avec le Saint-Siége recommencèrent. Le marquis de Santo-Marco, créature d'Acton, était alors ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques. Ce fut en vain que Caraccioli essaya de lui faire adopter des mesures moins violentes: Acton, tout en faisant semblant de ne pas vouloir se mêler des querelles de ces deux ministres, appuyait toujours les dispositions de Santo-Marco. La liaison du premier avec le ministre d'Angleterre, l'intervention de la reine dans cette espèce de conseil gouvernant, donnèrent lieu à un grand nombre de pamphlets; et ces pamphlets se multiplièrent, lorsque le comte Caramanica vint faire partie du conseil.

(1) Madame Goudar, séparée ensuite de son mari, est morte dans la misère, à un cinquième étage, à Paris, en 1797.

Il était capitaine des gardes ; il avait occupé plusieurs places importantes, et il était cité comme le plus beau et le plus aimable seigneur de la cour. Il ne se passait pas de jour qu'on ne trouvât placardée, sur le piédestal du géant en marbre qui est au coin de la place du palais, une satire contre Acton et contre Caramanica. Le roi en fut informé ; et il éloigna ce dernier, en le nommant vice-roi de Sicile. En 1788, la mort de Charles III affranchit le ministre Acton de toute espèce de contrainte. Les dégoûts dont on sut alors environner les affaires, en détournèrent tout-à-fait le roi. Bientôt les trônes de l'Europe commencèrent à être ébranlés par les premières crises de la révolution française : Acton n'aimait pas ce pays, quoiqu'il y fût né ; et c'est par cette aversion que l'on explique le peu d'intérêt que la cour de Naples parut prendre, dès le commencement, aux malheurs de Louis XVI, dans le moment où elle fit tout pour contracter une nouvelle alliance avec l'Autriche. Acton suivit en cela les vues de la reine, qui, malgré ses liaisons avec le chevalier Hamilton et sa seconde femme, n'avait jamais voulu consentir à une alliance avec l'Angleterre. Cette princesse avait eu du roi son époux, trois fils et six filles. Le grand-duc Léopold venait de succéder (1790) à son frère Joseph II ; et François, fils aîné du premier et héritier présomptif de l'Empire, était resté veuf de la princesse de Wurtemberg, qui ne lui avait pas laissé d'enfants. On conclut un double mariage : la cour de Vienne et celle de Naples se réunirent à Bologne, en juin 1791 ; et ce fut dans cette ville qu'on fit la remise des deux princesses napolitaines, destinées, la première, à l'archiduc François (depuis François II) ; et la seconde, à son frère Ferdinand III, qui avait succédé à Léopold dans le grand-duché de Toscane. Le même jour, et à la même heure, entrèrent dans Bologne les tantes de Louis XVI, qui descendirent à peu de distance des hôtels où étaient logés l'empereur Léopold et le roi de Naples : on dit que ce dernier leur fit une visite *incognito*. La négociation de cette alliance avait été traitée à l'insu de la cour d'Espagne, qui parut la désapprouver. On célébra ces deux mariages à Naples, avec une pompe extraordinaire ; et l'on répandit beaucoup d'argent parmi le peuple : mais comme ce peuple aimait de bonne foi son souverain, il faisait déjà paraître sa haine pour lady Hamilton et pour le ministre Acton. Ce dernier se trouva alors dans le plus grand embarras. Le gouvernement révolutionnaire de France lui avait intimé de rompre toute relation avec l'Angleterre ; cependant il voulait ménager cette puissance. Sa conduite équivoque, dans une pareille occasion, détermina le gouvernement français (1792) à diriger contre Naples une escadre, commandée par l'amiral La Touche. Pour épargner à la ville un bombardement, Acton fut contraint de souscrire à toutes les conditions que le commandant français lui imposa ; et il promit, au nom du roi, de se détacher de l'Angleterre. Dans cette même année, Ferdinand IV fit un voyage à Rome, où il termina, avec Pie VI, tous les différends qui avaient existé jusque-là entre les deux cours. On convint que les rois de Naples, à leur avénement au trône, paieraient 500 mille ducats au Saint-Siége, qui leur cédait à jamais une partie de ses droits aux nominations d'évêchés et n'exigerait plus l'hommage de la haquenée. Aussitôt après la mort de Louis XVI, la cour de Naples entra ouvertement dans la coalition contre la France : elle signa un traité d'alliance avec l'Angleterre ; et elle envoya à Toulon une escadre, qui se réunit à celles des Anglais et des Espagnols, et mit à terre quelques troupes qui se conduisirent, pendant le siége, avec distinction. Ces troupes passèrent ensuite dans la Lombardie, où elles se réunirent aux Autrichiens : mais la propagande avait déjà gagné le royaume de Naples ; et, comme dans d'autres contrées, beaucoup de têtes exaltées y soupiraient après un changement. Déjà l'on ne se contraignait plus ; et l'on demandait hautement le renvoi d'Acton et de lady Hamilton. Ce fut au milieu de telles dispositions, qu'un nommé Charles Laubère, dirigé par l'amiral La Touche (qui entretenait des relations avec les ennemis du ministre), forma un complot qui fut découvert avant d'éclater. On établit alors une *junte suprême d'Etat*, et plusieurs individus furent sévèrement punis. Laubère et un grand nombre de ses partisans se réfugièrent en France. Une nouvelle conspiration se forma en 1795, et des hommes très distingués y prirent une part active. On arrêta près de sept cents personnes ; mais comme on n'en put tirer aucun

aveu, on fut contraint de les remettre en liberté. Devenu premier ministre, Acton avait cherché à seconder le desir du monarque, pour augmenter sa marine et son armée. On peut même dire que cette augmentation (eu égard à l'étendue du royaume) fut portée trop loin. La marine était composée de cinq vaisseaux de ligne, de huit frégates, de corvettes, de chebecs, et de plus de soixante chaloupes canonnières. L'armée de terre, de trente mille hommes, fut doublée par les milices, avant la première invasion des Français. La démission d'Acton, en 1795, ne fut qu'apparente : il conserva sa faveur. En 1797, le roi, cédant aux exhortations de l'Espagne, signa un traité de paix avec la république française. Mais, de l'un et l'autre côté, cette paix n'était que simulée : Acton traitait toujours avec les Anglais; et Buonaparte, qui se trouvait alors à Milan, entretenait, par le moyen de son agent Moscati, une correspondance suivie avec les jacobins de Naples. L'ambassadeur français, Lacombe-Saint-Michel, agissait dans le même sens, et d'après les instructions du général en chef. Tandis que La *Matta*, journaliste napolitain, à la solde de Lacombe, répandait des maximes révolutionnaires, on intercepta une correspondance de Buonaparte avec l'ambassadeur français, dans laquelle il était question d'une prochaine révolution à Naples.... On y trouvait jusqu'au détail des dépenses déjà faites pour l'exciter, et cette phrase remarquable du général français : « Il faut délivrer Naples d'un roi qui lui est étranger, et envoyer la reine à Vienne, etc. » Après de tels renseignements, le roi de Naples n'avait d'autre parti à prendre que de se préparer à la guerre. L'invasion des Etats romains, exécutée par le général Berthier en 1798, lui en fournit le prétexte. Il négocia avec l'Autriche, la Sardaigne, la Toscane, et parvint à former ce qu'on appela alors la *Ligue italique*. Il continua de lever des troupes. L'armée était de soixante mille hommes, commandés par les généraux Micheroux, Roger de Damas et Mack. Le roi de Naples annonça qu'il ne voulait que rendre Rome à son souverain, et entra triomphant dans cette capitale, avec la division de Damas, forte de dix mille hommes. Un corps français de 800 hommes se retira au château Saint-Ange. Pendant ce temps, la division Micheroux ayant été repoussée près d'Ancone, Mack battu à Civita-Castellana, à dix lieues de Rome; et tous les autres corps napolitains, quoique très supérieurs en nombre, ayant été défaits par les Français, Ferdinand IV quitta Rome, et le comte de Damas se retira à Orbitello. La consternation se répandit à Naples. Dans la nuit du 24 décembre 1798, le roi s'embarqua avec ses trésors et son ministre de la guerre Aicola, qu'il tenait prisonnier, le regardant comme la cause de la défaite de ses troupes. Un de ses fils mourut dans la traversée. Acton et lady Hamilton accompagnèrent la reine à Palerme. Ferdinand avait laissé dans cette capitale, pour vice-roi, don François Pignatelli Strongoli. Mack, voulant contenir les Français qui s'approchaient, réunit une armée dans Capoue; mais la capitale était en proie aux agitations les plus vives, et ces désordres se communiquèrent rapidement à l'armée : un complot s'y forma contre Mack, qui se livra lui-même aux Français. Pignatelli, qui lui succéda, demanda une amnistie à ces derniers; et il leur livra Capoue, en s'engageant à payer dix millions. Les jacobins de Naples, voulant empêcher l'accommodement, feignent beaucoup d'attachement pour le roi, et tentent d'assassiner le commissaire français. Le 16 janvier 1799, les Lazzaronis s'emparent de tous les châteaux; et le peuple devient maître dans la ville. Le désordre était à son comble, et le sang coulait de toutes parts. Le vice-roi fit brûler la marine napolitaine, par des vaisseaux portugais qui se trouvaient en rade, et s'embarqua pour Palerme, où il fut mis en prison à son arrivée. Après trois jours d'anarchie, les députés du peuple nommèrent pour leur chef le prince de Moliterno, qui se rendit aussitôt à Caserta auprès du général français Championnet. Dès qu'il fut parti, le peuple se révolta de nouveau; mais il s'apaisa à son retour, après une procession de Saint-Janvier. Le 21, les Français attaquèrent la ville : le 23, ils s'en emparèrent; et elle ne put se soustraire au pillage qu'en payant cinq millions de ducats. Championnet établit un gouvernement provisoire, à la tête duquel il plaça Charles Laubère. Moliterno fut envoyé en France comme ambassadeur. Le général Duhesme était passé dans la Pouille, pour pénétrer dans les Calabres; mais les habitants se disposaient à lui résister,

excités par don Reggio Rinaldi, curé de la petite ville de la Scalea. Le cardinal Ruffo, qui était arrivé de Messine avec trois hommes seulement, se trouvait déjà dans les Calabres. Il s'unit à Rinaldi, arbora la croix blanche, et toutes les Calabres furent bientôt soulevées. Le fameux Fra-Diavolo, ancien moine, Panganera, Sciarpa, et toute leur bande, se rangèrent sous les drapeaux de Ruffo. Nommé par le roi vicaire-général du royaume, et ayant reçu des renforts de Palerme, ce cardinal parcourut la Pouille, l'Abruzze, portant partout la terreur. Après avoir défait les Français, en plusieurs rencontres, notamment à Cassano, il s'avança vers la capitale, où les chefs du parti républicain s'agitaient dans tous les sens pour se faire des partisans. Un cordelier de Bologne, nommé Belloni, et d'autres ecclésiastiques, établirent leurs chaires dans les rues, sur les places publiques; et là, ils insultaient grossièrement le roi et les royalistes, disant que J.-C. avait prêché l'*égalité* et la *fraternité*. On voyait partout des sociétés patriotiques: celle des *amis des lois* comptait jusqu'à huit mille individus, et s'était attribué le droit de surveiller le gouvernement. La princesse Belmonte, dame du palais de la reine, monta sur le théâtre pour déclamer contre sa souveraine; enfin une femme journaliste, la marquise Fonseca (*Voy.* son article dans la *Biograph. univ.*), enflammait les esprits par de véhémentes déclamations contre le royalisme. On avait levé différents corps de troupes, qui étaient placés sous les ordres des généraux Spinelli, Belpucci, etc. Mais on apprit bientôt la défaite des républicains à Campistrino, et la mort de Spinelli. Dans le même temps, les communications furent interceptées, depuis l'Abruzze jusqu'à Gaète: Sciarpa se montra devant les murs de Talama, et l'alarme se répandit dans Naples. Les ducs et la duchesse de Cassano et de Popoli ouvrirent une souscription, qui produisit assez de moyens pour lever trois légions. Belpucci échoua devant Bénévent; Andria fut obligé de se renfermer dans la forteresse de Pescara; Scipani fut battu par Sciarpa. Roccaromana venait de se déclarer royaliste, et il était allé se réunir à Ruffo. Le 5 juin (1799), le directoire napolitain déclara la patrie en danger, et nomma un tribunal révolutionnaire. Le 11 et le 13, Ruffo (qui, avec son armée, avait suivi de près le lieutenant-général Sciarpa) attaqua la ville; mais il fut repoussé, quoique secondé par les royalistes de Naples, qui furent battus et massacrés. Il fut plus heureux dans une troisième attaque; et les royalistes, s'étant rendus maîtres d'une grande partie de la ville, massacrèrent à leur tour les républicains. Le 15, le cardinal Ruffo gagna encore du terrain. Fra-Diavolo, Sciarpa et Rinaldi réunissaient tous leurs efforts. Scipani, qui était venu au secours des républicains, fut battu et livré au supplice. Le 18, les combats continuèrent; et le 21 la ville fut au pouvoir de l'armée royale. Cette armée forma aussitôt l'attaque de Capoue et de Gaète, où se trouvaient des garnisons françaises, qui se rendirent après une faible résistance. On excepta les Napolitains de la capitulation. Le roi déposa alors Ruffo et nomma une junte d'Etat, composée, en grande partie, de Siciliens, et il retourna en Sicile. Le peuple se livra à un affreux pillage, le 8 et le 9 juillet. On brûla sept malheureux sur la place du palais. Massa, Serra, Strongoli, Julien Colonna, etc., furent mis à mort dans le château de l'Œuf; la marquise Fonseca fut pendue, ainsi que la duchesse de Popoli et les religieux Belloni et Putici; Grimaldi, Pagano, Ciaja et un Pignatelli allèrent à la mort avec courage; enfin depuis le mois de juin jusqu'en décembre 1799, un grand nombre de victimes furent immolées. Ferdinand IV et sa famille revinrent à Naples, en janvier 1800; et le sang cessa de couler. C'est à cette époque que la reine fit un voyage à Vienne, avec les trois princesses ses filles: ce fut, dit-on, par mécontentement de n'avoir plus la même influence dans le conseil, et d'avoir vu diminuer ses revenus particuliers, par l'effet du désordre des finances. Lorsque cette princesse revint à Naples, la cour reprit ses anciennes habitudes, et lady Hamilton continua d'être inséparable de la reine (*Voy.* lady HAMILTON, dans la *Biographie universelle.*) En 1800, l'Espagne conclut avec le consul Buonaparte un traité par lequel l'intégrité du royaume de Naples fut assurée; et la paix semblait ainsi établie entre les trois puissances. C'est alors que l'Espagne put effectuer avec la maison de Naples une double alliance, à laquelle Acton s'était toujours montré contraire;

mais alors ce ministre avait été forcé de s'éloigner. Depuis le 15 novembre 1801, le prince héréditaire des Deux-Siciles était veuf de Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche, qu'il avait épousée en 1797. Il s'unit, en secondes noces, à Marie-Isabelle, infante d'Espagne; et la princesse de Naples fut accordée à Ferdinand (depuis Ferdinand VII, roi d'Espagne), alors prince des Asturies. Les deux mariages furent célébrés à Barcelone le 6 octobre 1802. (*Voyez* CHARLES IV et FERDINAND VII.) Cependant la cour de Vienne ayant conclu, en 1801, malgré son traité d'alliance et de garantie avec Naples, sa paix particulière à Lunéville, Ferdinand IV se trouva à la merci de la France; et par le traité de paix de Florence du 28 mars de la même année, ce monarque fut contraint de renoncer aux *Présides, à Porto-Longone*, dans l'île d'Elbe, à la principauté de *Piombino*, et à garder des troupes françaises dans le royaume de Naples, jusqu'à l'évacuation de l'Egypte par les Anglais. La guerre s'étant rallumée en 1803 entre la France et l'Angleterre, Buonaparte, par une extension arbitraire du traité de 1801, envoya de nouveau des troupes pour occuper plusieurs ports napolitains de l'Adriatique, sous prétexte de forcer les Anglais à abandonner Malte. Dans la guerre entre la France et l'Autriche, en 1805, il conclut un traité de neutralité par lequel Ferdinand s'obligeait à ne permettre « qu'aucun corps de troupes appartenant à aucune puissance belligérante, débarquât et pénétrât sur aucune partie de son territoire : » mais une division de 12,000 Russes et Anglais étant arrivée tout-à-coup à Naples au mois de novembre 1805, la cour de Naples, entraînée par la présence de ces troupes, autant que par ses affections secrètes, se crut dispensée d'une neutralité qu'elle ne pouvait plus garder. Ferdinand venait à peine de nommer au commandement de ses troupes le général russe Lascy, que celui-ci reçut ordre de la cour de Pétersbourg de retourner à Corfou. C'était l'effet de la bataille d'Austerlitz. Cette courte apparition des Anglo-Russes sur le territoire de Naples, en faveur de l'Autriche, n'en causa pas moins la ruine de Ferdinand. Le vainqueur, dans son ivresse, prononça l'expulsion de Ferdinand du royaume des Deux-Siciles; et Joseph Buonaparte fut nommé pour lui succéder. L'Autriche fit la paix à Presbourg, le 26 décembre 1805, avec la France; et Ferdinand, sans se plaindre de l'abandon de la cour de Vienne, se retira à Palerme. Là il continua à se défendre contre l'usurpateur de sa couronne. Gaète soutint un siége mémorable sous les ordres du prince de Hesse-Philipstadt; et les Siciliens, unis aux Anglais, firent, sur les côtes de Naples, de fréquentes expéditions, souvent utiles aux puissances en guerre avec la France, qui fut sans cesse inquiétée par ces diversions. Vainement sollicité, Ferdinand ne voulut jamais composer sur ses droits, ni se détacher de la cause commune, offrant ainsi un exemple magnanime dans lequel il n'eut pas toujours des imitateurs. Murat, cher à Buonaparte à plusieurs titres, et surtout par des qualités analogues aux siennes, vint, sous le nom de *Joachim I*, remplacer Joseph à Naples. Le roi Ferdinand avait été reçu de ses sujets siciliens avec des transports de joie. Les premiers mois se passèrent dans un calme général; mais ce calme fut bientôt troublé par les dissensions qui eurent lieu entre la reine et les Anglais, dont cette princesse avait si long-temps défendu les intérêts. Ils n'avaient pas encore osé porter atteinte à une autorité dont elle était fort jalouse. Mais lorsqu'ils furent devenus les maîtres, ils voulurent tout diriger à leur gré. Acton était rentré à la cour; et quoiqu'il n'eût pas obtenu le titre de premier ministre, il exerçait une grande autorité. Il resta fort lié avec la reine, jusqu'à ce que cette princesse rompît avec les Anglais. S'efforçant alors de se rendre agréable aux deux partis, il concilia plusieurs différends; mais enfin, obligé d'opter, il se déclara pour les Anglais, et voulut commander à sa bienfaitrice et à sa souveraine; il lui dit alors à plusieurs reprises *qu'il était temps que S. M. permît au roi d'être maître*. Ferdinand, accoutumé depuis si long-temps à suivre l'impulsion de son épouse, aurait voulu inspirer aux Anglais la même condescendance : mais ceux-ci refusèrent dans toutes les occasions de traiter avec la reine. Cette princesse se trouvait par-là dans une position très fâcheuse : en butte aux attaques de tant d'ennemis, abandonnée d'Acton, elle n'avait pas une seule amie dans le sein de laquelle elle

pût déposer ses chagrins (lady Hamilton était en Angleterre) : enfin elle se vit délivrée, par la mort d'Acton, de la présence de l'homme le plus ingrat (1808). Pour contre-balancer le pouvoir des Anglais, Marie-Caroline avait cherché un appui dans les grands de Sicile ; mais ceux-ci n'osèrent se déclarer. Elle en appela au peuple, et en fut mieux écoutée. On parla bientôt de faire évacuer l'île par les Anglais ; et, d'après le caractère des habitants, on dut craindre de voir se renouveler les *vêpres siciliennes :* mais les Anglais surent écarter ce danger par de nouveaux renforts qu'ils reçurent ; ils osèrent même à cette époque demander qu'on leur cédât un des ports de la Sicile. Voyant le peuple s'alarmer à cette demande et montrer des intentions hostiles, ils n'insistèrent pas. En 1809, Ferdinand, desirant resserrer de plus en plus les liens qui existaient entre les différentes branches de l'antique maison de Bourbon, et voulant surtout offrir aux malheurs d'un prince exilé un témoignage évident de l'intérêt qu'il lui portait, donna la main de la princesse Amélie, sa seule fille vivante, à S. A. R. le duc d'Orléans. Placé, à cette époque, entre une épouse qu'il aimait et des alliés redoutables, ce monarque, en butte à tous les genres de contrariétés, et se sentant accablé par un aussi pesant fardeau, prit le parti de céder la couronne à son fils. Les Anglais crurent avoir définitivement éloigné la reine des affaires : mais le jeune prince montra une grande déférence aux ordres de sa mère ; et le bruit se répandit de nouveau qu'on allait inviter les Anglais à sortir de la Sicile. Ne pouvant pas douter que la reine ne fût l'auteur d'un tel projet, ils ne gardèrent plus de ménagements ; et après avoir pourvu à leur défense en cas de quelque mouvement parmi le peuple et les troupes napolitaines, ils obligèrent Marie-Caroline à quitter la Sicile, et Ferdinand se vit contraint de se soumettre à cette cruelle séparation. La reine s'efforça de conserver sa dignité ; mais il lui fut impossible de cacher sa douleur dans les tristes adieux qu'elle fit à sa famille. Ces adieux furent les derniers : cette princesse s'embarqua dans la saison la plus rigoureuse (décemb. 1811). Après une longue navigation qui l'entraîna jusqu'à Constantinople, elle arriva enfin à Vienne. Peu de temps après, elle écrivit une lettre que les journaux français ont rendue publique par ordre de Buonaparte, et dans laquelle elle exprimait ses plaintes contre les Anglais. Ceux-ci n'ayant désormais plus rien à craindre de son influence en Sicile, engagèrent le roi, d'accord avec les grands et le peuple, à reprendre les rênes du gouvernement : mais les revers de Buonaparte devaient avant peu changer la face de l'Europe. Après sa retraite de Moscou, Murat avait cherché inutilement à négocier une alliance offensive avec l'Autriche et l'Angleterre contre son beau-frère, dont les pertes lui faisaient craindre pour sa propre conservation. Mais après les revers de Leipzig, il obtint de l'Autriche un traité d'alliance et de garantie de la possession de ses états, moyennant les secours en hommes qu'il devait fournir pendant la durée de la guerre. Lorsque cette guerre eut été terminée par la chute de Buonaparte en avril 1814, par égard pour les promesses de l'Autriche, Murat fut laissé sur le trône de Naples, dans un moment où toutes les couronnes étaient de nouveau soumises aux lois de la légitimité. Mais il reprit bientôt ses liaisons avec Buonaparte confiné à l'île d'Elbe ; et, dès que celui-ci s'échappa pour envahir la France en 1815, son beau-frère, voulant seconder son entreprise, se hâta de faire occuper, par son armée, les Etats du pape, le Bolonais et une partie de la Toscane. Attaqué bientot dans cette nouvelle position par l'armée autrichienne (*Voy.* BIANCHI), il fut entièrement défait, et obligé de se sauver de Naples, où Ferdinand IV ne tarda pas à venir reprendre son autorité. Ce monarque fut reçu dans sa capitale avec un grand enthousiasme par le peuple, qui l'a toujours beaucoup aimé. Aucun prince n'a montré, dans le cours de sa longue carrière, plus de bonté et plus de disposition à secourir la classe indigente. Gorani lui-même, qui a traité avec tant de rigueur la plupart des ministres et des souverains de l'Italie, ne parle de la bonté et de la droiture des vues de ce monarque qu'avec admiration et une sorte d'enthousiasme. Ce fut surtout à l'occasion du tremblement de terre, qui détruisit en 1783 une si grande partie de la population de la Calabre, que Ferdinand IV fit éclater, de la manière la plus admirable, ses sentiments de bienfaisance et d'humanité. Voici comment

Gorani le représente après la nouvelle de ce désastre : « Ferdinand, atteré de ce » coup, fut long-temps sans proférer un » seul mot. *Dieu!* s'écria-t-il enfin, après » un très long silence et après avoir versé » des larmes en abondance : *Messine est* » *donc détruite, et la Calabre entière-* » *ment ruinée! Que je suis malheu-* » *reux!* Il s'appuya ensuite contre un lit, » et y resta pendant deux heures aussi » agité que s'il eût été en délire. Il en- » voya ensuite chercher tous les minis- » tres, leur donna les ordres les plus » positifs pour que l'on secourût les » malheureux dont la vie avait été épar- » gnée, se retira dans sa chambre, et » s'y enferma pendant vingt-quatre heu- » res, livré à la plus extrême douleur. Il » n'en sortit que lorsqu'on lui annonça » de nouveaux courriers. Les détails de » chaque dépêche étaient de plus en plus » déchirants. Cette confirmation jeta le » roi dans un véritable délire; il s'agitait, » parcourait ses appartements et les rem- » plissait des éclats de son désespoir... » Beaucoup d'hospices et d'asiles de tous les genres pour le malheur ont été fondés par ses soins; et dans ce nombre on doit remarquer l'établissement de St.-Leucio. On trouve les détails de cet établissement dans l'ouvrage que le fondateur a publié lui-même, et qui a été traduit en français par l'abbé Clemaron, sous ce titre : *Origine de la population de S.-Leucio, et ses progrès avec les lois pour sa bonne police, par Ferdinand IV.* Ces lois ont été composées par le prince lui-même; et c'est aussi lui qui a surveillé tous les détails de police et d'administration de cette espèce de colonie. « Je desirais ardemment, dit-il dans son ouvrage, trouver, loin du tumulte de la cour, un lieu agréable où je pusse employer avec utilité le peu de moments de loisir que me laissent de temps en temps les graves sollicitudes de mon royaume. Dans les délices de Caserte, et dans le magnifique palais commencé par mon auguste père, et que j'ai continué, je ne trouvais point le silence et la solitude propres à la méditation et au délassement de l'esprit. Au milieu de la campagne, je retrouvais la ville avec tout le luxe et la magnificence de la capitale. Je m'occupai alors à choisir, dans ce territoire même, un endroit plus retiré, qui fût comme un ermitage : le site de Saint-Leucio me parut le plus favorable. Ayant en conséquence, dans l'année 1773, fait environner de murs le bois dans l'enceinte duquel étaient la vigne et l'ancien palais des princes de Caserte, appelé Belvéder, je fis bâtir, sur une hauteur, une petite maison de plaisance, et réparer une autre habitation, où je plaçai cinq ou six personnes. En 1776, on fit du salon une église pour les habitants qui s'étaient accrus jusqu'au nombre de 17 familles, ce qui m'obligea d'agrandir leurs logements. Je commençai alors à y passer l'hiver; mais depuis que ce séjour devint le tombeau de mon fils aîné, je cessai de l'habiter, et je l'ai destiné à un usage plus utile. Le nombre des habitants s'était élevé à 134, vu la merveilleuse fécondité, fruit d'un air sain, de la tranquillité et de la paix domestique. Afin que tant d'enfants, dont le nombre augmentait chaque jour, ne formassent pas une société d'hommes sans mœurs et sans probité, je pensai à établir une maison d'éducation, à faire des règles, et à chercher des sujets propres à en remplir les différents emplois... » On a peine à comprendre qu'un prince si affable et si ami de ses sujets, ait pu donner un consentement, au moins tacite, aux exécutions, trop nombreuses, qui eurent lieu en 1799 et 1800. Mais, lors de sa seconde rentrée dans sa capitale, il n'a permis de punir que les plus criminels; et afin de soulager les nombreux indigents, victimes des circonstances, il leur a accordé, au mois de septembre 1816, des secours considérables. Dans ce même mois, on comptait employer 28 mille ouvriers dans tout le royaume, et exécuter des travaux pour plus de 18 millions, tandis qu'on observait à la cour l'économie la plus sévère. Plus que jamais raffermi dans ses états, Ferdinand y fait régner la modération et la justice. Sa petite-fille, Marie-Caroline, est venue, aux acclamations de tous les Français, unir sa destinée à celle de Mgr. le duc de Berri, et consolider, pour le présent et l'avenir, le bonheur de la France. Le roi de Naples, qui, après une union de quarante ans, a perdu sa première femme, morte à Vienne le 5 octobre 1814, a contracté mariage, en 1816, avec Mme. D'Artano, appelée duchesse de Floridia. Si cette dame est la seule qui ait mérité de sa part une constante affection, sans que la reine en fût offensée, c'est parce qu'elle fut toujours plus occupée de plaire que de dominer. Avec de l'esprit et de la

beauté, elle est modeste et pieuse : ainsi la cour de Naples aura aussi sa *Maintenon*. Louis de Médicis, qui a remplacé Acton dans le ministère, a déployé beaucoup de sagesse et de fermeté. C'est à ce ministre que le roi et le royaume de Naples ont dû la punition exemplaire de l'usurpateur Murat. La police étant informée que, par un coup de désespoir, il avait formé le projet de débarquer en Calabre, afin de soulever cette province, fit soigneusement observer les côtes. La fidélité des habitants de Pizzo dispensa le gouvernement de développer une grande force publique : il n'eut qu'à laisser un libre cours à la justice, qui fut prompte et signalée. La conduite de ces habitants est très honorable pour eux, et aussi pour le monarque, qui a récompensé leur zèle en les exemptant de tout droit de gabelle, et en donnant à leur ville le titre de *très fidèle*. Ferdinand IV est d'une taille haute, d'une physionomie mâle; son teint est un peu basané : il est adroit à manier un cheval, réussit, en général, à tous les exercices du corps, surtout à la chasse, et aime beaucoup les détails militaires. Il a un excellent ton de commandement, fait très bien exécuter les évolutions, et se plaît aussi à commander la manœuvre d'un bâtiment en mer. Il est presque toujours habillé en général. Ceux qui l'ont suivi en Sicile, disent que dans les plus cruelles vicissitudes il montra beaucoup de grandeur d'ame, une haine soutenue contre les principes révolutionnaires, enfin qu'il fut toujours le protecteur des Français fidèles à leur roi. S.

FERDINAND VII, roi d'Espagne et des Indes, fils de Charles IV et de Marie-Louise de Parme, naquit à Saint-Ildéphonse le 13 octobre 1784. A l'âge de six ans, il fut proclamé prince des Asturies, non sans quelque opposition de la part des députés des provinces, qui, avant de prêter le serment de fidélité, prétendaient obtenir le rétablissement des cortès, que Charles IV avait abolis. L'éducation du prince des Asturies fut confiée à des instituteurs habiles, dont l'expérience devait bientôt lui être si utile sous d'autres rapports. C'étaient Escoiquitz et le duc de San-Carlos, tous deux également recommandables par leurs lumières et par leurs vertus. Ferdinand était né avec un caractère doux et facile : mais ces heureuses dispositions pouvaient lui devenir funestes, en l'exposant à l'influence du favori qui cherchait à diriger son éducation politique. Ce danger fut prévu par les deux instituteurs. Formé par leurs leçons et par leurs conseils, Ferdinand fit de rapides progrès dans les sciences, surtout dans les mathématiques; et il conçut pour le prince de la paix (*Voy.* GODOY), une aversion que ne purent surmonter ni les créatures de ce ministre, ni les sévères réprimandes de ses augustes parents. Godoy s'en aperçut; mais toujours sûr de nuire au jeune prince, s'il ne pouvait plus l'accabler de sa protection, il ne cessa de contrarier ses affections, et d'indisposer contre lui le roi et la reine. On avait donné à Ferdinand un nouveau gouverneur, le comte d'Alvarez, homme d'une éminente vertu, et qui avait su se concilier l'attachement de son élève. C'en était assez pour que le comte déplût au favori. Celui-ci sollicita le renvoi du gouverneur, sous prétexte que l'austérité de ses principes ne pouvait qu'exaspérer le caractère du prince, déjà naturellement sombre et exalté. La politique des courtisans avait accoutumé Charles III et Charles IV à passer leur vie à chasser dans les bois. Godoy pensa qu'il était de son intérêt que Ferdinand suivît l'exemple de son aïeul et de son père : mais malgré toutes les instances de la cour et du roi, on ne put déterminer le prince à s'accommoder d'un genre de vie pour lequel il avait un éloignement décidé. Godoy s'était aussi chargé de négocier le mariage de l'héritier de la couronne d'Espagne avec une princesse d'Angleterre : mais la rupture avec cette puissance ayant fait cesser les négociations, on se décida à conclure la double alliance du prince des Asturies avec une princesse de Naples, et d'une infante espagnole (la quatrième fille de Charles IV) avec le prince des Deux-Siciles. Ces mariages furent célébrés à Barcelone, en août 1802. La princesse des Asturies était aimable et douée de toutes les grâces de son sexe; elle avait reçu l'éducation la plus soignée. Dès qu'elle parut à la cour, tout le monde s'empressa autour d'elle; ses appartements furent sans cesse remplis des principaux seigneurs des provinces et des premiers dignitaires de l'État, tandis que la reine-mère se voyait presque abandonnée de ses courtisans les plus affidés. Il en résulta des jalousies, des brouilleries de famille; et la

jeune princesse ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle était aussi loin d'être aimée du roi et de la reine qu'elle était chère à son époux. On l'accusa même d'exercer sur celui-ci trop d'influence, et de lui communiquer sa haine contre les Français. Cette princesse, dont les seuls torts étaient d'être jeune et jolie, de n'avoir pas consenti à s'humilier devant le favori, d'avoir repoussé le genre d'hommage qu'il voulait lui adresser, mourut en 1806, à l'âge de vingt-deux ans, navrée de chagrins et ayant passé une vie triste et monotone : elle ne laissa pas de postérité. Cette mort, si imprévue et si subite, étonna beaucoup; et les douleurs que la princesse éprouva aussitôt après avoir pris une tasse de chocolat, donnèrent lieu à de violents soupçons. Godoy crut devoir aussitôt s'occuper de donner une nouvelle épouse à l'héritier de la couronne : on parlait d'une parente de l'empereur des Français, de la famille des Beauharnais; mais le prince des Asturies se refusa constamment à cette union. Cependant Napoléon avait conçu le projet d'envahir les Espagnes, et d'asseoir un membre de sa famille sur ce trône des Bourbons. Peu accoutumé à prendre conseil d'un sentiment de délicatesse, pourvu qu'il arrivât à son but, il voulut commencer par mettre la désunion entre Charles IV et son fils. Son ambassadeur Beauharnais obtint du prince des Asturies des audiences secrètes, dans lesquelles, disait-il, on devait traiter des affaires de la plus haute importance: mais il ne s'agissait en effet que de persuader au prince de demander à Napoléon une de ses nièces en mariage ( une fille de Lucien ). Ferdinand, auquel il répugnait de recevoir une épouse de la main de son favori, entraîné d'ailleurs par d'autres considérations d'intérêt public, adopta la proposition de M. de Beauharnais: il écrivit pour cela à Buonaparte. Cette démarche, dont Charles IV n'était point informé, parvint bientôt à la connaissance de Godoy, qui en prit occasion de nuire au prince des Asturies. Il présenta, sous un aspect odieux, les entrevues clandestines de Ferdinand avec l'ambassadeur, et la correspondance mystérieuse que ce prince avait entamée avec Napoléon. Il alla même jusqu'à insinuer au crédule Charles IV, que son fils aspirait à lui arracher la couronne. Ce monarque, influencé par les dépositions mensongères de Godoy, fit saisir tous les papiers du prince des Asturies (1) : le même jour, 29 octobre 1807, le prince lui-même fut arrêté et emprisonné à l'Escurial; et le lendemain parut contre lui un décret fulminant, adressé au conseil de Castille, et par lequel il était déclaré traître, lui et ses serviteurs (2). Ces mesures rigoureuses ne produisirent point l'effet qu'en attendait le favori. Signalé par la nation entière comme l'auteur de ce complot, il ne vit d'autre moyen de conjurer l'orage que de feindre de devenir l'arbitre d'une réconciliation entre le père et le fils. Il promit à ce dernier qu'il apaiserait le courroux de Charles IV, et lui fit signer des lettres de soumission, que Ferdinand s'empressa d'adresser au roi. Mais Godoy avait eu soin de glisser dans ces lettres, parmi les sentiments d'une juste déférence, quelques expressions équivoques qui pouvaient éveiller des doutes sur l'innocence du prince des Asturies; expressions dont Charles IV ne se souvint que trop lors de l'insurrection d'Aranjuez. Néanmoins la réconciliation eut enfin lieu entre le père et le fils, avec des témoignages réciproques de confiance et de sincérité. La cour parut alors reprendre une physionomie de bonheur, que les triomphes des armées espagnoles dans le Nord vinrent encore augmenter (3). Mais quand on vit les Français s'avancer sur le territoire espagnol et s'approcher de la capitale, l'illusion se dissipa, et la défiance s'empara des esprits. Le peuple déjà mécontent, exaspéré encore par la certitude des préparatifs du départ du roi pour l'Andalousie, et par la crainte qu'à l'exemple des souverains de Portugal il n'allât s'établir en Amérique, ne put retenir son indignation contre Godoy, qui avait inspiré une telle résolution. Les troubles d'Aranjuez furent la suite de

(1) Ces papiers étaient, 1°. une copie de la lettre écrite par le prince des Asturies à Napoléon, pièce de la main du prince; 2°. un Mémoire du prince au roi son père, sur le despotisme de Godoy et les désordres de son gouvernement; 3°. la nomination faite, par Ferdinand, du duc de l'Infantado comme capitaine-général de la Nouvelle-Castille, en cas de mort de Charles IV.

(2) Selon la déposition sous serment, faite par le Roi actuel et par quatre secrétaires du département de la justice et de la guerre, cet ordre était entièrement écrit de la main de don Manuel Godoy, prince de la Paix.

(3) Le corps auxiliaire espagnol qui s'était réuni aux armées françaises, sous les ordres du comte de La Romana, venait de s'emparer de Stralsund.

cette indignation. Il est constant qu'on n'en voulait qu'au prince de la Paix, et que le peuple, toujours plein d'amour et de respect pour son souverain, ne cessa de crier, *vive le Roi! vivent les Bourbons*! Mais Charles IV ne voulait pas régner sans son favori; et, le 18 du même mois, il abdiqua la couronne en faveur de son fils, qui fut proclamé sous le nom de Ferdinand VII. Le 1er. acte par lequel le nouveau roi signala son avénement, fut l'emprisonnement du prince de la Paix et la confiscation de ses biens. Vingt-cinq millions de francs, trouvés en sa possession, furent employés à payer les arriérés dus aux officiers et aux veuves des pensionnaires. Ferdinand s'occupa aussi de diminuer les impôts, et de consacrer à des usages d'utilité publique ces bois immenses, destinés à la chasse, et qui avaient fait partie jusqu'ici du domaine privé de la couronne. Si l'on veut avoir une idée juste de la position critique où se trouvait Ferdinand VII, il faut considérer les nombreux périls dont le trône d'Espagne était alors environné, et l'ignorance dans laquelle le jeune monarque se trouvait relativement au traité que Godoy venait de conclure avec Buonaparte à Fontainebleau : ne pouvant expliquer la marche des troupes françaises, au centre de l'Etat, il vit toute l'étendue des périls dont il était menacé, sans en savoir la cause et sans pouvoir les éviter. Toute sa destinée était dans les mains de Buonaparte ; et il n'avait aucun moyen de lui résister. Il fallut donc songer à se concilier un aussi redoutable voisin. Ce fut dans cette vue que Ferdinand nomma une députation de trois grands d'Espagne, pour aller le complimenter, et lui réitérer les assurances de son amitié. Mais Napoléon reçut froidement les ambassadeurs; et il leur déclara qu'il ne pouvait reconnaître Ferdinand VII au préjudice de *son allié et ami* Charles IV. De son côté, Murat, à qui le roi avait aussi envoyé un grand d'Espagne pour lui faire part de son avénement au trône, élevait des doutes sur la validité de l'abdication de Charles IV; et il prétendait que, conformément aux ordres qu'il avait reçus, il ne pouvait traiter avec Ferdinand comme souverain. Ce fut dans ces circonstances (le 24 mars 1808), que le nouveau roi fit son entrée dans la capitale. Cette entrée n'eut d'autre pompe que l'immense concours des habitants, qui le regardaient comme le sauveur de la monarchie. Murat venait d'arriver à Madrid avec une partie de ses troupes. Il fut témoin de l'enthousiasme et des transports d'allégresse du peuple espagnol; et sentant l'impossibilité de rien entreprendre, tant que Ferdinand VII serait au milieu de ses sujets, il résolut de mettre tout en œuvre pour l'éloigner. Dans ce dessein, il fit répandre le bruit que l'empereur avait quitté Paris, et qu'il arriverait prochainement à Madrid. Ferdinand ordonna de faire tous les apprêts pour recevoir *son allié* de la manière la plus magnifique; et il permit, sur la demande de Murat, que son frère, l'infant don Carlos, allât à sa rencontre. Quelques jours après, le général Savary parut à Madrid, comme envoyé de Napoléon. Il annonça « que l'unique but de sa mission était de complimenter le nouveau roi, et de savoir si ses sentiments, relativement à la France, étaient conformes à ceux du roi son père; déclarant que, dans ce cas, l'empereur fermerait les yeux sur tout ce qui s'était passé, qu'il n'interviendrait en aucune manière dans les affaires du royaume, et qu'il reconnaîtrait S. M. comme roi d'Espagne et des Indes. » Savary assura, en même temps, que l'empereur était à peu de distance de Baïonne; et il fit auprès du roi les plus pressantes sollicitations pour l'engager à aller au-devant de lui, protestant que cette démarche aurait les plus heureux résultats. Le voyage d'ailleurs devait se prolonger tout au plus jusqu'à Burgos. Ferdinand n'avait aucun soupçon du piége qu'on lui tendait: il partit de Madrid, le 10 avril 1808, ayant soin de se faire précéder par des proclamations, dans lesquelles il annonçait au peuple qu'il serait bientôt de retour. Cette précaution lui avait été conseillée par Savary. Dans toutes les villes où il passait, le peuple, alarmé de son départ, entourait sa voiture, pour l'empêcher de continuer son voyage : tous lui disaient de ne pas se fier à Napoléon..... Lorsqu'il fut à Burgos, celui-ci ne s'y trouva point, et Ferdinand sembla hésiter : mais Savary fit de nouveau usage de toute son adresse, pour le décider à continuer son voyage jusqu'à Vittoria. Alors, se séparant du monarque, il se rendit en toute hâte à Baïonne, pour conférer avec son maître sur le sort de son prisonnier, qui parais-

sait résolu à ne pas quitter Vittoria. Savary revint auprès du roi, avec une lettre de Napoléon, dont les termes n'étaient rien moins que flatteurs, et ne donnaient à Ferdinand qu'une espérance bien équivoque d'être reconnu pour roi. Mais toutes les ruses furent mises en usage par Savary, pour faire oublier le ton brusque et le jargon sententieux de son maître, par les protestations de l'intérêt le plus sincère : « Je veux qu'on me coupe la tête, disait-il à Ferdinand, si un quart-d'heure après l'arrivée de Votre Majesté à Baïonne, l'empereur ne vous a pas reconnu pour roi d'Espagne et des Indes. Pour être conséquent, il commencera probablement par vous saluer d'Altesse ; mais, quelques minutes après, il vous donnera celui de Majesté, et, dans trois jours, tout sera terminé : alors V. M. pourra retourner en Espagne. » C'est par des assurances de cette nature et par tous les dehors de la bonne foi et de la sincérité, que devait se consommer la plus odieuse trame dont on puisse trouver des exemples dans le récit de tous les complots de la politique Le roi se laissa donc conduire à Baïonne (1). Le peuple de Vittoria, le voyant monter en voiture et se diriger vers la France, en vint jusqu'à couper les traits de son attelage, et à menacer Savary en présence des troupes françaises : mais le roi, séduit par les caresses de ce perfide ministre, fut sourd aux prières et aux avis de ses fidèles sujets, et il courut à sa perte. Il fut reçu sur la frontière par Duroc et le prince de Neufchâtel ; et il entra dans Baïonne, le 20 avril, sous l'escorte d'une garde d'honneur que la ville avait envoyée à sa rencontre. Au premier accueil qu'on lui fit, et à la vue de la résidence mesquine qui lui fut donnée, Ferdinand reconnut enfin toute l'étendue de son imprudence. Cependant, une demi-heure après son arrivée, Napoléon vint lui faire visite, accompagné d'une suite nombreuse. Le roi descendit pour le recevoir, et ils s'embrassèrent. Après cette première entrevue, Napoléon envoya Duroc inviter le roi à dîner avec lui au château de Marrac ; il l'embrassa de nouveau à son arrivée, et le traita avec la politesse la plus recherchée. Mais à peine Ferdinand était-il de retour à son hôtel, que le général Savary vint lui annoncer que l'empereur avait irrévocablement décidé à exclure les Bourbons du trône d'Espagne, et qu'en conséquence il exigeait que le roi renonçât à sa couronne en sa faveur. Buonaparte eut lui-même, à ce sujet, plusieurs conférences avec Ferdinand ; et dans l'une de ces conférences, il offrit à ce prince le royaume d'Etrurie et une de ses nièces en mariage. Ferdinand répondit avec fermeté ; « Je ne dois accepter, ni la couronne d'Etrurie, ni quelque couronne que ce soit au monde, tandis que la nature me donne des droits légitimes à celle d'Espagne. Ma seule ambition est de rendre mon peuple heureux ; et mon bonheur serait de mourir au milieu de mes fidèles Espagnols, quand même j'y serais dans les fers de l'esclavage, et qu'il me faudrait renoncer à tout ce qui peut m'attacher à la vie. » En vain les ministres Cevallos, Escoiquitz (*Voy.* CEVALLOS et ESCOIQUITZ) défendirent, avec le plus noble courage, la cause de leur infortuné maître : leurs justes réclamations ne firent qu'irriter davantage l'esprit despotique et ambitieux de Napoléon. Ferdinand commença, dès-lors, à être traité avec moins d'égards ; on lui ôta sa voiture de cérémonie ; on le priva de sa garde d'honneur... Sur ces entrefaites, Godoy, ayant obtenu sa liberté à Madrid par l'entremise de Murat, arriva à Baïonne, où Charles IV et la reine ne tardèrent pas à le suivre. Ce fut alors que le vieux roi d'Espagne, dirigé par Buonaparte, rétracta son abdication, et ordonna à son fils de lui rendre sa couronne. Ferdinand accéda, le 1er. mai, à une résignation conditionnelle, ainsi qu'on en peut juger par la lettre suivante : « Votre Majesté desire que je renonce, en sa faveur, à la couronne qui m'a été transmise par les lois fondamentales du royaume, et par la libre abdication qu'elle en a faite. Pour un fils qui s'est toujours distingué par son amour, son respect et son obéissance pour ses parents, rien ne doit répugner à sa piété filiale de ce qui peut contribuer à faire éclater ses sentiments honorables, surtout si, en remplissant mes devoirs de fils envers Votre Majesté, je ne porte aucune atteinte à ce que je dois,

(1) En cas de refus, le roi devait être enlevé, et les troupes françaises étaient prêtes. La veille du départ, le général Savary, en sortant de chez Ferdinand, informa par un signe un aide-de-camp que, ce prince étant décidé à le suivre, la violence était inutile.

comme roi, à mes bien-aimés sujets. Afin que ces deux objets puissent être remplis, et pour satisfaire, autant qu'il dépend de moi, aux vœux de Votre Majesté, je consens à résigner ma couronne, en sa faveur, aux conditions ci-après : 1°. que Votre Majesté retournera à Madrid, où je l'accompagnerai, pour la servir comme le fils le plus soumis ; 2°. que les cortès y seront assemblés, ou que, si la réunion d'un corps aussi considérable répugnait à Votre Majesté, tous les tribunaux et députés du royaume seront convoqués ; 3°. que ce sera en présence de ce conseil que ma résignation aura lieu d'une manière légale, et en faisant connaître les motifs qui m'auront porté à la faire; 4°. que Votre Majesté ne se fera pas accompagner par des individus qui se sont justement attiré la haine de toute la nation; 5°. que si, comme j'en ai été informé, Votre Majesté ne veut plus régner en personne ni retourner en Espagne, dans ce cas, je prendrai le gouvernement en votre nom royal, comme votre lieutenant. Les prétentions de qui que ce soit ne peuvent passer avant les miennes. Je suis appelé au trône par les lois, par le vœu de mon peuple et par l'amour de mes sujets; et personne ne peut prendre un plus vif intérêt à leur bonheur et à leur prospérité. Ma résignation, renfermée dans ces limites, sera, aux yeux des Espagnols, une nouvelle preuve que je préfère leur salut à la gloire de les gouverner; et l'Europe me jugera digne de régner sur un peuple à la tranquillité duquel je me suis montré prêt à sacrifier tout ce que, dans l'opinion des hommes, la fortune offre de plus flatteur et de plus séduisant. » Ces conditions ne remplissaient point les vues de Napoléon ; il fit entendre à Charles IV qu'une renonciation ainsi conçue n'était qu'un moyen dilatoire, et qu'il devait exiger de son fils une rétrocession pure et simple. Le faible Charles IV consentit à tout. En conséquence, le 5 mai suivant, il manda son fils auprès de lui, et le contraignit à lui faire une renonciation absolue, sous peine d'être traité comme usurpateur. Cette scène se passa en présence de la reine, de Napoléon, des infants, du ministre Cevallos et de Manuel Godoy. Nous épargnerons à nos lecteurs le récit des reproches scandaleux et des invectives dégoûtantes que le roi et la reine adressèrent tour-à-tour à leur fils. Ce malheureux prince, dans l'attitude d'un coupable qui paraît devant ses juges, ne put prononcer un seul mot pour sa justification : prisonnier et sans défense, craignant la haine de son père, et accablé par la puissance de Napoléon, il fit, le 6 du même mois, une seconde cession, plus positive, mais résultat évident de la contrainte et de la violence (1). Avant son départ de Madrid, Ferdinand avait établi dans cette capitale une *junte suprême de gouvernement*, composée des ministres, et présidée par l'infant D. Antonio, son oncle (*Voy*. ANTONIO) : mais pendant son absence, après le massacre du 2 mai, Murat s'en était déclaré président. La junte trouva moyen d'en informer le prince-roi, qui l'autorisa à convoquer les *cortès*, donnant à cette assemblée des pouvoirs illimités, et la faculté de commencer la guerre avec la France. De son côté, Napoléon, voyant que ni la nouvelle constitution qu'il avait fait rédiger pour l'Espagne, ni la junte qu'il avait rassemblée à Baïonne, ne pouvaient ébranler la fidélité des Espagnols, entraîna la famille royale à Bordeaux, où il lui fit signer un acte, par lequel elle renonçait à la couronne d'Espagne en sa faveur. Cet acte avait été rédigé, le 10 mai, à Baïonne, par Duroc et Escoiquitz. Napoléon investit aussitôt de cette couronne son frère Joseph. Ferdinand fut relégué à Valençay en Berri, terre du prince de Talleyrand, avec son oncle l'infant D. Antonio et son frère D. Carlos, ayant à sa suite le chanoine Escoiquitz, le duc de San-Carlos et un secrétaire, M. Macanaz. Pendant son long exil, ce prince partagea sa vie entre la promenade, la lecture, et la société de sa famille, rendant heureux tous ceux qui l'environnaient, et ne cessant de donner des exemples de piété et de générosité. Des espions de toute

(1) Buonaparte était allé jusqu'à dire au malheureux prince : « Il faut opter entre la cession ou » la mort. » Le caractère connu de Buonaparte ne rendait que trop vraisemblable l'exécution de cette atroce menace. L'infant don Carlos, frère de Ferdinand VII, déploya dans cette circonstance un bien noble caractère. Il prit la parole, ainsi que M. de Cevallos, en faveur de l'auguste prisonnier, et reprocha vivement à Buonaparte les moyens obliques dont il s'était servi pour égarer la faiblesse de Charles IV, et dépouiller son frère de ses droits à la couronne. On doit dire à la louange de l'infant don Carlos qu'il s'est montré dans tous les temps le défenseur zélé de Ferdinand. L'amitié qui unit ces deux princes, est fondée sur les rapports de leur caractère, sur leurs opinions politiques et sur tous leurs sentiments.

espèce entouraient sa triste demeure ; et des piéges de tous les genres lui furent tendus. Sans expérience du pays et des hommes au milieu desquels il se trouvait, le jeune monarque réussit, par la plus étonnante sagacité, à éviter toutes ces embûches. En 1810, un émissaire s'introduisit, sous le nom de baron de Kolly, auprès du roi prisonnier, pour lui offrir des moyens d'évasion, de la part du cabinet britannique. Ferdinand se refusa à tout ; et l'on a su, plus tard, que cet émissaire était un agent de la police de Buonaparte. Cinq ans s'étaient écoulés depuis que Ferdinand avait été relégué à Valençay ; et, pendant le temps de sa captivité, ses fidèles sujets avaient fait des efforts héroïques pour lui conserver son trône, lorsqu'enfin Napoléon, attaqué à-la-fois par toutes les puissances du Nord, et ne pouvant plus laisser en Espagne les troupes nécessaires à la garde d'une contrée où le nombre de ses ennemis augmentait chaque jour, tandis que ses troupes y essuyaient des pertes qu'il ne pouvait plus réparer, fit des propositions de paix à Ferdinand. Le duc de San-Carlos et le comte de la Forêt, chargés par leurs souverains respectifs de la rédaction du traité, le signèrent à Valençay, le 11 décembre 1813. Mais ce ne fut que le 3 mars 1814 que le roi quitta la France, pour retourner dans ses états. On prétend qu'avant de partir de Valençay, il envoya aux cortès la promesse de les maintenir dans leurs anciennes prérogatives, en approuvant d'avance tout ce que cette assemblée avait fait en son nom : mais cette promesse était conditionnelle, et S. M. n'indiquait une assemblée des cortès que pour l'époque où la tranquillité du royaume lui permettrait de consulter avec fruit les vœux de ses peuples. Ce prince s'était mis en route avec un passe-port du ministre de la guerre ; et il voyagea, jusqu'à la frontière, sous le nom de comte de Barcelone. Il était accompagné des princes don Carlos, son frère, et don Antonio, son oncle. Malgré l'*incognito*, il fut, sur sa route, l'objet de la curiosité générale. En traversant le Languedoc, il examina quelques parties du canal avec un intérêt marqué par des vues d'utilité publique. Il entra à Perpignan le 19 au soir, à peu près en même temps que le maréchal Suchet, parti le même jour de Figuières, y arrivait d'un autre côté. Le maréchal fit demander à S. M. à quelle heure elle voudrait bien le recevoir le lendemain. Ferdinand répondit avec grâce, « qu'on n'était point fatigué quand il s'agissait de connaître un homme tel que M. le maréchal duc d'Albufera, et qu'il l'attendait à l'instant même pour dîner. » Le roi et les princes accueillirent en effet le maréchal avec une considération particulière, lui parlèrent de ses campagnes en Espagne, et lui témoignèrent presque de la reconnaissance de ce qu'il avait su, quoique à la tête des troupes ennemies, mériter l'estime des peuples espagnols. Le 20 et le 21, le maréchal eut plusieurs conférences, soit avec Sa Majesté, soit avec le duc de San-Carlos. Le roi quitta Perpignan le 22 : partout des troupes avaient été disposées pour lui servir d'escorte d'honneur. En mettant le pied sur le territoire espagnol, le maréchal Suchet s'approcha de la portière, et lui dit, « qu'il formait le vœu de ne plus voir ces limites franchies, et d'être le dernier général qui les traversât avec des soldats armés. » Bientôt S. M. se vit entourée de ses sujets, qui s'empressèrent de lui témoigner la joie qu'ils avaient de le revoir, et leur bonheur d'être enfin délivrés de la guerre. A Figuières, le fort et l'armée française rendirent les honneurs militaires au roi ; et les habitants firent éclater des transports de joie : toute la ville fut illuminée. Une députation admise près de S. M., lui dit : « Depuis six ans, Sire, nous demandons au ciel Ferdinand et la paix ; nous avons l'un, nous jouirons bientôt de l'autre. » Le roi, retenu dans sa marche par le débordement des eaux, passa la journée du 23 à Figuières, reçut de toutes parts des félicitations, s'entretint avec l'état-major de l'armée française, qu'il admit à sa table ; il visita le fort, et en examina avec soin toutes les parties. Les habitants se rappelaient avec satisfaction que ce prince avait visité, douze ans auparavant, ce même fort, qui porte son nom, et qu'il avait donné dès-lors une preuve du caractère qui le leur a toujours rendu cher. On lui parlait du prince de la Paix : « Il n'y a d'autres princes en Espagne que moi et mes frères, dit le prince des Asturies. » Le départ du roi avait été fixé pour le 24 au soir, S. M. et le maréchal ayant eu un motif de le retarder jusque-là. Dès avant la surprise de Lérida, le duc d'Albufera avait sollicité de son gouvernement la permission de s'occuper

de la remise des places espagnoles, et de la rentrée des garnisons françaises; et lorsque le retour de Ferdinand parut contremandé, il entama une négociation à cet égard avec le gouvernement espagnol de Madrid. L'autorisation vint avec des restrictions, qui prescrivaient de *remettre le prince à Barcelone*, et de consommer l'échange des places et des garnisons, mais, en même temps, de *prendre des sûretés et des garanties*. Ces dispositions placèrent le maréchal dans un embarras dont il ne sortit qu'en disant à Ferdinand : « Sire, j'avais proposé qu'on s'en remît à votre loyauté, c'est à elle que je m'adresse; voilà mes ordres: je vous demande de me mettre en règle, en attendant une réponse que j'ai sollicitée avec instance, et que j'attends d'un jour à l'autre. » Le roi convint de laisser son frère quelques jours entre les mains du maréchal : il s'en sépara avec peine, mais se montra empressé de continuer sa route. Dans la nuit du 23, le maréchal, ayant reçu une estafette, crut pouvoir prendre quelque chose sur lui; et, le matin, au moment du départ du roi, il vint lui offrir la liberté de son frère. Ferdinand fut très sensible à ce procédé, et donna de sa main une promesse de faire rendre au plus tôt les garnisons françaises. De Figuières jusqu'aux bords de la Fluvia, la petite armée française borda la haie, et présenta les armes au roi; il fut salué par plusieurs salves d'artillerie. Le peuple couvrait les deux rives du fleuve, que se partageaient les deux armées française et espagnole: une espèce de convention spontanée suspendait les hostilités. Le concours de tant d'habitants et de ces belles troupes, la franche allégresse des uns et la douce satisfaction des autres, le bruit et la fumée du canon, tout cela joint à l'éclat d'un beau jour et à l'aspect d'un site pittoresque, donnait à cette scène une pompe imposante. Au bord de l'eau, le maréchal Suchet descendit de cheval, et prenant avec respect congé du roi, lui dit « qu'il espérait voir bientôt S. M. affermie sur son trône, et les deux nations redevenir amies, puisque déjà les deux armées cessaient d'être ennemies en sa présence. » Ferdinand lui répondit avec émotion : « M. le maréchal, cette journée vaut une victoire; j'espère que l'avenir vous le prouvera. » Il partit alors pour aller recevoir les acclamations de son armée, et pour se rendre à Girone, au milieu de toute la population de la Catalogne, accourue pour le voir. Cependant les cortès étaient toujours assemblés à Madrid; et dans leur séance extraordinaire du 28, l'arrivée de Ferdinand leur fut annoncée par la lettre suivante de S. M., écrite en espagnol de sa propre main, et datée de Girone le 20 mars : « J'arrive à l'instant en parfaite santé, » grâce au ciel, et le général Copons me » remet la lettre de la régence avec les do» cuments qui l'accompagnent. Je pren» drai une connaissance exacte de ce qu'ils » contiennent; en attendant, j'assure la » régence que je n'ai rien tant à cœur » que de lui donner des preuves de ma » satisfaction, et du désir ardent que » j'éprouve de faire tout ce qui peut con» tribuer au bonheur de mes sujets. C'est » une grande satisfaction pour moi de » me trouver sur la terre natale, au mi» lieu d'une nation et d'une armée aux» quelles je dois toute ma reconnaissance » pour une fidélité aussi constante que » généreuse. » Quelques jours auparavant, les cortès avaient envoyé au roi trois députés pour le prier de signer la nouvelle constitution; mais il s'y refusa constamment, et leurs efforts ne purent rien sur l'esprit du roi. Ferdinand envoya à Madrid, deux jours avant son arrivée, le général Eguia, à la tête d'un détachement de sa garde; et ce général fit arrêter, pendant la nuit, la régence et quelques députés des cortès. Ce monarque marcha ensuite droit à la capitale, où il fut reçu au milieu des acclamations et des témoignages universels de la joie publique. Les cortès voulurent protester et en appeler à la nation; mais Ferdinand les fit aussitôt dissoudre, et annula, par différents décrets, tout ce qu'ils avaient établi. Plusieurs hommes qui avaient appartenu à cette assemblée, se réfugièrent en France et en Angleterre; et il s'en trouve encore un grand nombre à Baïonne, à Bordeaux, à Paris, etc. Le roi rétablit en même temps l'inquisition, et ordonna à tous les moines de rentrer dans leurs couvents (1). En

(1) Plusieurs refusèrent d'obéir à cet ordre. Il est à remarquer qu'à l'époque de la révolution, tous les moines, jusqu'à l'âge de cinquante ans, avaient ou servi dans les armées, ou accepté des emplois dans le clergé. Ils étaient par conséquent accoutumés à une vie indépendante; et un grand nombre ne se voyaient qu'à regret obligés de se soumettre de nouveau aux règles de la vie religieuse.

vertu d'un décret publié le 30 mai 1814, S. M. interdit, pour un temps illimité, le séjour de l'Espagne à tous ceux qui avaient prêté serment à Napoléon et à Joseph, et il déclara indignes de porter les décorations d'aucun ordre, ceux qui avaient été revêtus de l'ordre établi par ce dernier. Ainsi, tous ceux qu'on distingue par les noms de libéraux, ou *afrancesados* (francisés), restèrent sous la plus exacte surveillance du gouvernement, ou de l'inquisition, qui n'en est, en effet, qu'un tribunal dépendant. En 1814, le roi a nommé une commission spéciale pour prononcer sur le sort de quarante individus dont la plupart ont appartenu aux cortès. Après six mois de débats et d'enquêtes, ces individus ont été condamnés à différentes peines, telles que la prison et l'exil. Les égards et la bonne intelligence sont maintenant rétablis entre Ferdinand et son père Charles IV. Ce dernier, retiré à Rome avec la reine et l'infant don Francisque, jouit d'un revenu annuel de 12,000,000 de réaux (3,000,000 de fr.), que son fils lui a assignés. (*Voy*. CHARLES IV.) Au mois de décembre 1815, Ferdinand fit célébrer, par toute sa cour, avec une pompe magnifique, l'anniversaire de la naissance de la reine sa mère. Le roi avait auparavant manifesté, de la manière la plus franche et la plus énergique, sa disposition à seconder, de tous ses moyens, la coalition formée contre Buonaparte après son évasion de l'île d'Elbe. Il avait accueilli dans ses états, avec beaucoup d'empressement, les ducs d'Angoulême et de Bourbon, obligés de sortir de France; et déjà ses troupes étaient en mouvement de toutes parts pour y protéger le retour de leurs Altesses, lorsque la bataille de Waterloo renversa entièrement la puissance de l'usurpateur. Ce fut alors que Ferdinand VII, oubliant tous les excès auxquels les armées françaises s'étaient livrées dans ses états, donna à ses généraux les ordres les plus précis pour ménager les habitants des parties de la France où ils pénétreraient (*Voy*. ABISBAL et CASTANOS). Ce seul trait prouve assez que ce prince est bon et généreux, et que ce n'est qu'à regret qu'il a ordonné la punition d'un grand nombre de ses sujets, bien coupables sans doute, mais dont quelques-uns ne demandaient qu'à expier un moment d'erreur par une soumission sans réserve. Plein du desir de faire le bonheur de son peuple, il ne tiendra pas à sa bonté qu'il ne rende une patrie à ceux qui peuvent encore la servir, et qu'il ne consomme ainsi l'acte de clémence qu'il a commencé à l'époque de son mariage. Ce qui prouve encore davantage la bonté de Ferdinand, c'est l'empressement avec lequel il a récompensé les hommes restés fidèles à sa cause; ce sont les sacrifices qu'il a faits pour rebâtir les habitations et pour relever les fortunes renversées par la guerre, et les indemnités qu'il a accordées à Madrid aux parents des victimes du 2 mai 1808. Le mariage de ce prince avec sa nièce la princesse Marie-Thérèse, fille du roi de Portugal et de l'infante d'Espagne Charlotte-Joachime, sa sœur aînée, a été célébré avec beaucoup de pompe à Madrid, en avril 1816, le même jour que son frère l'infant don Carlos a épousé une princesse de la même maison. Un pardon général fut accordé, à cette occasion, à tous les criminels qui pouvaient en jouir, *sans préjudice de la vindicte publique*. Mais une circulaire du conseil de Castille, du mois de septembre 1816, a interdit avec une nouvelle sévérité l'entrée du royaume à tous ceux qui ont servi le gouvernement *intrus*, comme ministres, conseillers, préfets, généraux et officiers, jusqu'au grade de capitaine inclusivement. Une des opérations les plus importantes du gouvernement de Ferdinand VII, depuis son rétablissement sur le trône, est la suppression du ministère de *sûreté publique* inconnu en Espagne avant l'arrivée des Français, et rendu si odieux par la manière dont l'avait exercé le général Etchevarria, qui en avait été chargé par Joseph Buonaparte. L'administration de Ferdinand VII a rencontré beaucoup de détracteurs; et il était impossible qu'il en arrivât autrement après tant d'actes de sévérité que ce prince a regardés comme nécessaires au rétablissement des principes de la religion et de la monarchie. « Quoi qu'il en soit, écrivait-on de Madrid, en mai 1817, de tous les peuples qui ont recouvré leurs légitimes souverains, nous sommes peut-être le plus heureux; et depuis le renvoi d'un homme qui avait su gagner la faveur de Charles IV, de Joseph, des cortès, et même de Ferdinand VII, la composition de notre ministère est excellente et telle qu'on peut le desirer. C'est sous ce ministère qu'ont été publiées les ordonnances relatives à l'am-

nistie générale, à la suppression des priviléges de pêches, à l'obligation du clergé de supporter sa part des charges publiques, à la réduction de l'armée, à la création d'un nouveau système de crédit et d'une caisse d'amortissement, etc. La confiance dans notre ministre des finances s'est manifestée dès le principe par la hausse continue des rentes *valès*. Au surplus, la rentrée considérable de fonds provenant de nos colonies et du Pérou, dont le produit est doublé et va toujours croissant, l'économie de notre monarque et la bonne administration de ses ministres, ne tarderont pas à rétablir nos finances sur une base solide. Il n'existe peut-être aucune nation en Europe qui n'ait à proportion plus de dettes que nous; et il y en a certainement bien peu dont les ressources soient comparables aux nôtres. » Différentes colonies espagnoles de l'Amérique s'étant révoltées contre la métropole à l'instigation des révolutionnaires qui depuis tant d'années agitent l'Europe, le roi d'Espagne envoya dans ces contrées, en septembre 1814, pour les soumettre, 15,000 hommes sous les ordres du général Morillo. Ce général a obtenu quelques succès sur les insurgés; et de nouvelles forces, au nombre de 14,000 hommes, ont été embarquées, en 1816, pour seconder ses opérations. Il se préparait une nouvelle expédition en 1817. D. et S. S.

FERDINAND III (Joseph-Jean-Baptiste), grand-duc de Toscane, archiduc d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, et frère de l'empereur François, naquit le 8 mai 1769. Son père Léopold lui ayant cédé la souveraineté de la Toscane, il en fut proclamé grand-duc le 7 mars 1791. Sa femme, la princesse Louise-Marie-Amélie de Naples, est morte le 17 septembre 1804, après lui avoir donné un fils, le duc héréditaire Léopold-François-Ferdinand-Charles, né le 3 octobre 1797, et deux filles. Protecteur des lettres, le grand-duc Ferdinand a su rendre ses sujets heureux par la douceur de son gouvernement; mais dans ses relations politiques il ne s'est peut-être pas toujours tenu assez en garde contre les principes désorganisateurs des monarchies. Il fut le premier des souverains qui reconnut la république française, et qui consentit à traiter avec elle. Lors de la première coalition formée contre la France, il déclara qu'il garderait une exacte neutralité; et quand le citoyen Laflotte, ministre du roi de France à Florence, fut confirmé dans la même qualité par la Convention, le grand-duc n'hésita pas à le recevoir par un acte du 16 janvier 1793. « Nous nous ferons, dit-il, un vrai plaisir de l'accueillir avec la même bienveillance (que sous son précédent ministère), et de lui prêter pleine et entière foi en tout ce qu'il aura à nous exposer au nom de la république française, à laquelle nous sommes enchantés de pouvoir donner des preuves continuelles de notre scrupuleuse exactitude à observer la plus parfaite neutralité, et de notre desir constant de cultiver la bonne correspondance au maintien de laquelle nous avons toujours attaché un grand prix. » L'Angleterre ne put voir le système adopté par Ferdinand, sans en témoigner un vif mécontentement. Lord Hervey, ministre de S. M. Britannique à la cour de Florence, exprimait ainsi ce déplaisir dans des notes diplomatiques, publiées par la voie des journaux : « Les mesures prises par le grand-duc, relativement à la nation française, *ne pouvaient être attribuées qu'aux instigations et aux conseils d'une seule personne* (le marquis de Manfredini, ancien gouverneur du prince), *dont jusqu'alors il n'avait pas été possible à son Altesse de secouer l'influence et l'ascendant pris sur son esprit, dès le temps de sa première jeunesse......* Les puissances alliées croiront-elles qu'il est juste de permettre, de la part de son Altesse royale, les secours immenses qui sortent de cet état, pour subvenir aux besoins d'un ennemi commun pour la destruction duquel on sacrifie tant de sujets et de trésors? Je n'ai point d'instructions à cet égard; et mon devoir m'interdit de demander comment son Altesse pourra concilier avec sa propre dignité et l'avantage de la Toscane, les secours, l'appui, la bonne harmonie, et même la partialité évidemment démontrée en faveur d'une nation qui s'est rendue coupable de régicide dans la personne sacrée de son oncle Louis XVI, feu roi de France; qui est l'ennemie déclarée de l'empereur son frère, de son oncle le roi d'Espagne, etc. » Le chargé d'affaires de Russie auprès de la même cour, exposa aussi, dans une note, les mêmes griefs, et se plaiguit

de ce que le grand-duc avait empêché de faire insérer, dans les papiers publics de la Toscane, le manifeste de Catherine II contre *les monstres qui, pour le malheur du monde, gouvernaient la France;* et de ce que l'on avait vendu publiquement, à Florence, la constitution française. Au mois de septembre suivant, le ministre anglais déclara au grand-duc que l'Angleterre exigeait l'éloignement du ministre de la république française, l'expulsion de tous les Français jacobins, le châtiment des habitants connus pour être les partisans de cette secte, enfin l'interdiction de tout commerce entre la Toscane et la France; que, si le grand-duc s'opposait à ces mesures, les forces navales de la Grande-Bretagne avaient ordre exprès de les exécuter à toute rigueur. Le grand-duc n'ayant fait aucune réponse favorable, le 8 octobre, lord Hervey entra chez son Altesse royale, et le somma, de la part de l'amiral Hood, de se décider, dans douze heures, à rompre sa neutralité avec la France, sinon que sa flotte, qui était à la vue de Livourne, bombarderait cette place et ferait une descente dans la Toscane. S. A. R. assembla aussitôt son conseil; et le résultat de la délibération fut de demander à lord Hervey sa déclaration par écrit. Le ministre anglais l'envoya sur-le-champ. En conséquence, le grand-duc fit répondre à lord Hervey qu'il saisissait avec empressement l'occasion de témoigner à S. M. Britannique le desir qu'il avait de lui être agréable. Et le lendemain, 9 octobre, à midi, le ministre de France, Laflotte, reçut du secrétaire du grand-duc le billet suivant: « Son Altesse royale m'ordonne de vous annoncer que, d'après les instances pressantes et officielles des puissances coalisées, elle se trouve obligée de vous déclarer que, pour la tranquillité publique, vous ayez à sortir des états de Toscane, vous et vos adhérents, dans le plus bref délai. » Son Altesse royale accéda à la coalition armée contre la France: toutefois elle ne cessa d'avoir pour les Français établis sur son territoire, tous les égards observés entre les gouvernements alliés. Il chassa de ses états les contrefacteurs d'assignats, que protégeaient les puissances ennemies de la république: une quantité considérable de grains appartenant à la république française, ayant été enlevée à Livourne par les Anglais, il fit, par un *motu proprio* du 4 novembre 1794, renvoyer à ses frais et restituer ces grains dans les ports de la Provence; enfin lorsque les succès multipliés de la république dans le Piémont eurent diminué la prépondérance de l'Angleterre en Italie, il chercha l'occasion de rétablir sa neutralité avec la France. Le 30 décembre suivant, il envoya, pour traiter directement avec le comité de salut public, le comte Carletti, qui, selon les journaux de la Convention, passait pour *un excellent patriote*. Arrivé à Paris le 31 janvier 1795, le ministre de Ferdinand conclut, le 9 février, avec les représentants composant le comité, le traité suivant: « Le grand-duc de Toscane révoque tout acte d'adhésion, consentement ou accession à la coalition armée contre la république française: en conséquence, il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le grand-duc de Toscane. La neutralité de la Toscane est rétablie sur le pied où elle était avant le 8 octobre 1793. » Le 2 mars 1795, le grand-duc envoya à son ministre à Paris des lettres de créance, dans lesquelles il s'exprimait ainsi, au sujet du traité qu'il avait ratifié par acte du même jour: « Ce traité, en comblant tous nos vœux, nous a encore persuadés que le peuple français est uniquement animé des sentiments de justice et de modération qui conviennent à un peuple grand et glorieux. » Le 21 mars suivant, le comte Carletti fut admis aux honneurs de la séance, au sein de la Convention nationale; il complimenta cette assemblée au nom de son souverain, et fut complimenté à son tour par le président Thibaudeau, qui vanta beaucoup la politique du grand-duc. Le comte Carletti ayant, au mois de novembre suivant, demandé au ministre de l'intérieur la permission de présenter ses devoirs à son Altesse royale MADAME, fille de Louis XVI, alors détenue au Temple, et qui était sur le point d'être renvoyée en Autriche, le directoire donna ordre à l'envoyé de quitter Paris sur-le-champ; en déclarant toutefois dans son arrêté, que cette démarche du gouvernement français était entièrement personnelle à M. Carletti, et que le directoire espérait qu'elle n'altérerait en rien la bonne intelligence qui régnait entre les deux gouvernements. Le grand-duc s'empressa de désavouer la démarche de son ministre, et envoya à sa place M. Neri Corsini, qui fut reconnu par le direc-

toire le 31 janvier 1796. Dans son discours de réception, le nouvel ambassadeur s'exprima en ces termes : « Je me crois heureux de représenter ici un prince qui, depuis le commencement de la guerre actuelle, s'est armé du bouclier de la raison et de la philosophie pour surmonter tous les préjugés ; qui a reconnu formellement le gouvernement républicain, aussitôt que le vœu sacré du peuple français lui a été annoncé ; qui, contraint de renoncer momentanément à son système politique par une violence connue de toute l'Europe et à laquelle il lui était impossible de résister, n'a été que, pendant un mois, l'ennemi apparent de la France ; qui, franchissant tous les obstacles, a recherché de nouveau son amitié ; qui n'a cru avoir atteint le but de ses desirs qu'en renouant avec elle des liaisons précieuses qui doivent contribuer au bonheur des deux Etats. » Venant ensuite à la démarche faite par son prédécesseur, M. Neri Corsini ajoutait que le grand-duc l'avait jugée depuis long-temps *inconvenante en elle-même, et contraire aux instructions qu'il lui avait données.* Mais tant de concessions faites par le grand-duc à la république n'étaient rien au prix de celles qu'il fut obligé de faire, lors de l'entrée des Français dans ses Etats, au mois de juillet 1796. Dès leur arrivée au pied des Alpes, on signifia de sa part à tous les émigrés qui se trouvaient en Toscane, qu'ils eussent à s'en éloigner ; et lorsque l'armée française, contre la foi des traités, entra sur son territoire, il préposa, pour lui faire procurer tout ce qui lui était nécessaire, le général Staraldo. Le pavillon de la république avait été insulté par les Anglais dans le port de Livourne, et les propriétés des négociants français y avaient été violées : le directoire avait porté ses plaintes au ministre de son Altesse royale à Paris ; mais celui-ci fut obligé d'avouer l'impossibilité où se trouvait le grand-duc de réprimer les Anglais, et de maintenir la neutralité du port de Livourne. Il n'en fallut pas davantage pour autoriser le directoire à faire marcher contre lui une division de l'armée de Buonaparte, qui effectivement prit possession de cette place, le 26 juin 1796. Ce général ordonna la saisie de toutes les marchandises et capitaux du commerce anglais qui se trouvaient dans ce port ; et l'on étendit même cette mesure à des effets toscans, que l'on qualifia de propriétés anglaises. Le chevalier Spanocchi, gouverneur de la ville pour Ferdinand, fut arrêté comme partisan de l'Angleterre, et envoyé au grand-duc par ordre de Buonaparte, qui, dans une lettre adressée à son Altesse royale, disait « qu'il était bien convaincu qu'elle donnerait des ordres pour le faire punir sévèrement. » Le grand-duc répondit : « Le général Spanocchi, arrêté par votre ordre, a été transporté ici : il est de ma délicatesse que je le retienne en arrestation, jusqu'à ce que les motifs de cette arrestation ( que je présume être justes ) me soient connus, afin de vous donner, ainsi qu'à la république française et à toute l'Europe, le plus grand témoignage de cette équité conforme aux lois de mon pays, auxquelles je me suis toujours fait un devoir d'être soumis moi-même. Je charge de cette lettre le marquis de Manfredini, mon majordome, à qui je vous prie de dire en quoi le susdit Spanocchi s'est rendu coupable. Vous pouvez, en outre, avoir toute confiance en lui, pour tous les objets qui peuvent intéresser le repos de mes sujets. Je desire vivement recevoir un écrit de votre main qui, dans les circonstances présentes, puisse me tranquilliser complètement et assurer en même temps le repos de toute la Toscane. » Le principal objet de la mission de Manfredini était de représenter au général en chef, qu'ayant refusé le passage aux troupes napolitaines, il serait injuste de voir les Français violer un territoire que les coalisés avaient respecté. Buonaparte lui promit que les Français ne passeraient pas par Florence, mais qu'ils se porteraient sur Rome par Sienne. Cependant le grand-duc, quoique sollicité de tous côtés de quitter ses Etats, resta dans sa capitale. « Cette conduite, dit Buonaparte dans son rapport, lui a mérité une part dans mon estime. » Ce général se rendit à la cour de Toscane, où il reçut, ainsi que sa femme Joséphine et son oncle le cardinal Fesch, alors fournisseur de l'armée, l'accueil le plus distingué de la part du grand-duc. Un jour qu'il dînait chez ce prince, il se fit apporter au dessert la nouvelle de la prise du château de Milan ; et lisant tout haut sa dépêche, il dit au grand-duc, en se frottant les mains : « C'était la seule place que l'empereur, votre frère, eût encore en Lombardie. » Lors de cette première invasion des Français, la Toscane fut dépouillée

d'une grande partie de ses richesses, en tableaux et en monuments de sculpture, entre autres de la Vénus de Médicis. Tant de sacrifices, tant de condescendance de la part du grand-duc, excitèrent peu la gratitude de Buonaparte et du directoire. Dès la fin de cette même campagne, il fut question de le dépouiller de ses états; et le journal officiel français l'accusa d'avoir pris des mesures pour que les Anglais pussent occuper Porto-Ferrajo. Ferdinand fut bientôt instruit qu'il ne s'agissait de rien moins que de comprendre la Toscane dans la république cisalpine; et alors il envoya le marquis Manfredini à Plaisance, auprès de Buonaparte, avec la mission avouée d'obtenir que les troupes qui devaient aller de Bologne à Livourne ne passassent pas par Florence, mais avec des instructions secrètes dans l'intérêt de l'existence politique de la Toscane. Buonaparte déclara qu'il consentait à faire évacuer cette contrée par les Français, à condition que son Altesse royale paierait à la France une somme de deux millions, et qu'elle fermerait ses ports aux Anglais. Le grand-duc souscrivit à ces conditions. Mais le directoire n'en conserva pas moins des vues ultérieures sur la Toscane; et, malgré les assurances de Buonaparte, le grand-duc se voyait chaque jour à la veille de perdre ses états. L'armistice qui fut signé au mois d'avril suivant, et qui fut suivi de conférences à Udine pour une pacification générale, détourna cet événement. Vers ce même temps, des insultes ayant été faites aux Français à Livourne et à Pise, le grand-duc déclara qu'il donnerait toutes les satisfactions possibles, et fit punir sévèrement les coupables. Il se vit, à cette même époque, obligé de se départir de l'extrême indulgence dont il avait usé jusqu'alors envers les révolutionnaires qui cherchaient à troubler ses états; mais, avant d'accomplir cette mesure, il envoya un de ses officiers vers Buonaparte, pour le consulter à cet égard. Le général assura le grand-duc que les Français n'entendaient en rien protéger les révolutionnaires, et l'exhorta à employer les moyens les plus efficaces pour les réprimer. En conséquence, S. A. R., après avoir conclu avec la république de Lucques un traité dont l'objet était la garantie mutuelle des deux états contre les tentatives des jacobins de l'intérieur, fit des recrutements de troupes assez considérables, ordonna la mise en arrestation d'un grand nombre de séditieux, les livra à la poursuite des tribunaux, et expulsa plusieurs agents démocratiques de Gènes. Le gouvernement provisoire ligurien ayant demandé satisfaction pour cette mesure, le grand-duc jugea prudent de l'accorder, et autorisa les Génois qui se trouveraient dans ses Etats à porter leur nouvelle cocarde nationale. Le directoire de la république cisalpine ayant, quelques jours après, fait part de son installation au grand-duc, le prince reconnut ce nouveau gouvernement. Au mois d'octobre suivant, il fit signifier à l'abbé Dijon, agent de Louis XVIII, l'ordre de sortir du territoire de la Toscane. Dans le mois de décembre, S. A. R. érigea un nouveau tribunal, destiné à juger les procès pour cause de jacobinisme. Au commencement de l'année suivante, lorsque le pape Pie VI, chassé de ses états par les Français, se réfugia dans la Toscane, le premier soin du grand-duc fut de faire préparer, pour recevoir S. S., le magnifique couvent du St.-Esprit à Florence. Mais, peu de jours après, le pape s'étant arrêté à Sienne, S. A. R. lui fit dire qu'elle ne pourrait accueillir S. S. dans sa capitale, avant d'avoir reçu la réponse du directoire de France à ce sujet; qu'en attendant, S. S. pouvait se regarder en Toscane comme dans ses Etats. Le moment vint enfin d'admettre S. S. dans Florence, ainsi que les membres du sacré collége; et il n'y eut sorte de prévenances que le grand-duc ne montrât pour ces vénérables exilés. Cependant les jacobins toscans se livraient à de nouvelles tentatives: à cette époque: on trouva dans la place du Grand-duc un petit arbre de la liberté avec cette inscription: *Il croîtra dans peu*. Le lendemain, on lisait sur la porte du palais de ce prince, *Palais national, ci-devant ducal*; et dans un autre lieu: *Le peuple seul est souverain*. Ces signes étaient les avant-coureurs d'une conspiration qui éclata peu de jours après, et dont le chef était un certain Alétis; elle avait pour objet d'assassiner le grand-duc, d'incendier Florence, et de faire passer le gouvernement de la Toscane entre les mains des révolutionnaires. La découverte de ce complot et de plusieurs autres dans différentes villes engagea le grand-duc à redoubler de sévérité, et à réunir toutes ses troupes, au nombre de 16,000 hommes, pour contenir les factieux. L'on assigna

deux autres motifs à un armement aussi considérable : premièrement le desir de tenir en respect la république cisalpine, dont le gouvernement semblait prendre ombrage de la surveillance que le grand-duc exerçait sur les sujets de ce pays qui passaient dans ses états ; en second lieu, le dessein prémédité par le grand-duc de s'affranchir des liens d'une neutralité qui favorisait l'audace des jacobins en séparant sa cause de celle de tous les souverains de l'Europe. Le voyage de Manfredini à Vienne, à cette époque, justifia pleinement cette conjecture. Aussi, dès le commencement de 1798, le directoire, qui avait pénétré la politique du grand-duc, lui déclara qu'il fallait opter entre le rôle d'allié actif ou d'ennemi de la France ; déclaration qui fut accompagnée de la menace d'envahir la Toscane. Enfin les Napolitains ayant occupé Livourne au mois de décembre de cette même année, le directoire accusa le grand-duc d'avoir favorisé une telle entreprise, et d'avoir ainsi violé sa neutralité. Dans le mois de janvier suivant, le grand-duc eut la douleur de voir une armée française, sous le commandement du général Serrurier, entrer dans ses états, *non pour y porter la guerre*, est-il dit dans la proclamation que publia ce général, *mais pour en chasser les Napolitains et les Anglais* qui s'y étaient établis contre la foi des traités. « La forme du gouvernement y sera maintenue, ajoutait Serrurier, et la religion respectée. Que le grand-duc éloigne de lui toute influence ennemie, et il pourra rester tranquille dans ses états. » Ce prince, qui avait desiré l'entrée des Napolitains, ne songea plus alors qu'à mettre tout en usage pour les éloigner. Il leur paya quinze cent mille francs, afin de les engager à évacuer Livourne. L'armée française sortit bientôt après de la Toscane, sans avoir dépouillé le grand-duc de ses états. Il dut ce ménagement à la politique du directoire, qui ne voulait pas encore renoncer à la paix faite avec l'empereur d'Autriche. Le moment de rompre cette paix ne tarda pas à arriver ; et, dès le mois de mars 1799, la Toscane fut comprise dans la déclaration de guerre faite à l'empereur au nom du directoire. A la fin du même mois, les Français, sous les ordres des généraux Scherer, Miollis et Gautier, entrèrent en Toscane. Ferdinand III ne fit pas la moindre tentative pour arrêter leur marche ; et, le 24 il donna la proclamation suivante : « Au moment de l'entrée des troupes françaises, nous regardons comme une preuve de fidélité et d'affection de la part de nos fidèles sujets, si, en secondant nos paternelles intentions, ils conservent la plus parfaite tranquillité, et respectent la troupe française et tous les individus qui la composent, en s'abstenant de tout acte qui pourrait donner lieu à quelque plainte que ce soit. Cette conduite sage leur assurera de nouveaux droits à notre bienveillance. » Le lendemain, Florence était au pouvoir des républicains. Le grand-duc fit ses préparatifs pour son départ ; et, le 27 au matin, il quitta sa capitale avec sa femme et ses enfants, et se rendit à Vienne. En 1802, le traité de Lunéville n'indemnisa que faiblement le grand-duc de Toscane par le duché de Saltzbourg. Ce même traité lui conféra la dignité électorale. La guerre de 1805 devait encore changer la destinée de Ferdinand III. A l'approche de l'armée française, il s'éloigna de sa résidence, et suivit la cour de Vienne, qui, bientôt après, fut obligée de quitter elle-même la capitale impériale : il perdit, à cette occasion, ses nouveaux états, qu'il fut contraint, par le traité de Presbourg du 26 décembre 1805, de céder à l'Autriche. Ferdinand obtint alors, en échange, le pays de Wurtzbourg avec la dignité électorale. Son accession à la confédération du Rhin valut à ce prince le titre de grand-duc, et plusieurs concessions territoriales assez considérables. Le grand-duc Ferdinand assista en 1810, à Paris, au mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise ; et il témoigna, pendant son séjour en France, une estime particulière à la première épouse de Buonaparte. Toujours disposé à la bienveillance pour ce prince, Buonaparte avait dit, dans sa proclamation aux Polonais en juin 1812 : « Je viens pour vous donner un roi, et pour étendre vos frontières. Votre territoire sera plus considérable qu'il ne l'était sous Stanislas. *Le grand-duc de Wurtzbourg sera votre roi.* » On sait comment Buonaparte accomplit cette promesse. La paix de Paris du 30 mai 1814 rendit la Toscane à Ferdinand III ; et ce prince rentra à Florence au milieu des acclamations universelles. Lors de l'invasion de Murat dans la Toscane au mois d'avril 1815, le grand-duc quitta

sa capitale après avoir fait publier la proclamation suivante : « S. A. I. et R. n'a » donné sujet à aucune puissance d'être » en guerre avec elle, et de toutes parts » elle reçoit des déclarations d'amitié. » Cependant les troupes napolitaines en» trent dans ses états. S. A. croit devoir » s'éloigner de ces troupes, ne connais» sant pas le but de leur mouvement, » attendu qu'il est contraire aux décla» rations formelles de son souverain. Elle » se propose de ne point sortir de ses » états, à moins que les circonstances ne » l'exigent. Dans tous les cas, S. A. I. trou» vera sa consolation dans la droiture de » sa conduite, dans le souvenir de ses » chers sujets, et dans l'assurance où elle » est de vivre dans leurs cœurs tant que » durera son absence momentanée. » Le grand-duc Ferdinand se retira d'abord à Pise, puis à Livourne, avec sa famille. Le général autrichien Nugent ayant chassé les Napolitains de la Toscane, S. A. I. rentra dans sa capitale vers le 20 avril. — Son fils, le prince héréditaire Léopold, vient d'épouser une princesse napolitaine. Y.

FERDINAND, archiduc d'Autriche, fils de Marie-Béatrice d'Este, mariée à Ferdinand d'Autriche, à qui elle avait apporté en dot le duché de Modène, que ce prince échangea contre le Brisgau, est frère du duc de Modene actuel. Il naquit le 25 avril 1781. L'empereur nomma l'archiduc Ferdinand général de cavalerie. En octobre 1805, il avait un commandement en Souabe. Si ce prince ne put empêcher, à Ulm, la défaite du général Mack, qui décida du sort de cette guerre, il est au moins sûr qu'il montra un grand courage dans cette occasion; car, ne voulant point partager la capitulation honteuse qui livra à Napoléon une armée toute entière, il prit la résolution de se faire jour avec ses troupes à travers l'armée française, et de se retirer en Bohême par la Franconie. Il effectua d'abord très bien cette retraite ; mais, toujours poursuivi par les Français que commandait le général Dupont (*Voy.* Dupont), et ayant à vaincre mille obstacles, son corps d'armée se dispersa en route, et il arriva presque seul à Prague. Le commandement des troupes autrichiennes en Bohême lui fut confié après cet événement; et il se distingua dans plusieurs combats, disputant le terrain pied à pied aux troupes bavaroises, jusqu'à la bataille d'Austerlitz, qui mit fin à la guerre. Ce prince eut aussi un commandement dans les campagnes de 1814 et 1815; mais il ne trouva pas l'occasion de se faire remarquer. Le général comte de Hochberg fit, en 1815, avec les troupes sous les ordres de ce prince, le siége de Huningue. L'empereur a nommé, en 1816, l'archiduc Ferdinand commandant-général des forces militaires en Hongrie. B. T.

FERGOLA (Nicolas), professeur de mathématiques à l'université de Naples, est un homme simple dans ses mœurs et très pieux, qui n'a jamais cessé d'être attaché à ses souverains légitimes, et qui a surtout fait éclater ces sentiments dans la révolution de 1797, où il fut constamment l'un des défenseurs du roi Ferdinand; ainsi que pendant les règnes de Joseph Buonaparte et de Joachim Murat. Ses études le dispensaient de se mêler ouvertement des affaires politiques; et la considération que lui avait acquise son grand savoir, le fit toujours respecter. Profond dans la synthèse qu'il a toujours préférée à l'analyse, il eut avec Colecchi, qui s'était prononcé pour celle-ci, une discussion polémique dans laquelle quelques personnes ne le jugèrent pas exempt de blâme. (*Voy.* Colecchi.) M. Fergola a en outre commenté quelques ouvrages de Newton. N.

FERGUSSON, général anglais, membre de la chambre des communes, s'y est toujours prononcé avec énergie dans les rangs de l'opposition. Il faisait, en 1797, partie d'une société, dont les membres s'intitulaient *Amis de la réforme parlementaire*. A la séance du 18 mai de cette même année, il dit : « M. Fox a annoncé hier une motion pour la réforme parlementaire. Si son plan n'est pas conforme au nôtre, j'espère que nous n'en irons pas moins en avant. Nous avons depuis long-temps appris à nous tenir en garde contre les meneurs. Si M. Fox s'engage à n'entrer en place qu'à condition que la réforme parlementaire sera effectuée, je serai le premier à combattre sous lui. Je desire qu'il prenne cet engagement, parce que je sais que, quelque pures que soient ses intentions, elles seront inefficaces sans cette mesure. Je suis persuadé qu'il n'y a en ce pays aucune classe d'hommes assez puissante pour arrêter la liberté dans sa marche. Malgré le conflit des partis opposés, rien n'a pu renverser la liberté en France : elle est

restée assise sur des fondements inébranlables. Le despote de l'Autriche a senti toute sa puissance. Il a été obligé de s'humilier devant ceux qu'il appelait de *détestables régicides*. Notre gouvernement lui-même s'est incliné devant eux. Non, il n'y a aucune classe d'hommes qui puisse empêcher la liberté d'étendre ses fortes racines dans chaque coin de la terre. » Ce discours fut couvert d'applaudissements. Au mois de février de l'année suivante, la société des *Amis de la liberté* fut obligée de se disperser, en vertu d'une proclamation du gouvernement. M. Fergusson, outré de cette mesure, dit hautement qu'il viendrait un temps où les officiers de la police ne seraient plus les interprètes de la loi. Sur ce propos, il fut arrêté et mis en prison par les ordres du juge de paix W. Addington. M. Fergusson porta plainte devant les tribunaux contre ce magistrat, réclamant des dommages et intérêts pour cet acte arbitraire. Un défaut de forme fit rejeter sa plainte; et l'affaire n'eut pas de suite. Élu depuis membre de la chambre des communes, il se signala encore dans le parti de l'opposition. Il fit ordonner par la chambre, en mars 1816, qu'il serait fourni un état des offices civils au cap de Bonne-Espérance, avec la note des honoraires actuels et de ceux de 1796. Y.

FERLENDIS (Joseph), fils d'un professeur de violon et de violoncelle, né à Bergame en 1755, montra, dès sa première jeunesse, un talent prodigieux sur le hautbois, et fut appelé à la cour de Saltzbourg, en qualité de premier hauboïste. On lui doit l'invention ou plutôt le perfectionnement d'un instrument à vent qui porte le nom de cor anglais, lequel imite assez bien la voix humaine, et produit un grand effet dans les concerts. Après deux ans de séjour à Saltzbourg, M. Ferlendis vint à Venise, puis à Londres en 1793, avec le célèbre Dragonetti, professeur de contre-basse. Il a composé des quatuors, trios, duos et concertos très estimés des connaisseurs. Il a deux fils, tous deux excellents musiciens. — L'aîné, Ange Ferlendis, né à Brescia en 1781, a fait, pendant plusieurs années, les délices de l'Allemagne. Il est maintenant en Russie. — Le second, Alexandre Ferlendis, né à Venise en 1783, est élève de son père, qui l'emmena à Lisbonne en 1802. Il passa ensuite à Madrid, où il joua plusieurs fois en présence du roi et de la reine. En 1805, il vint à Paris, et y donna des concerts qui furent très fréquentés. — Ferlendis (Mme.), née à Rome, est fille du chevalier Barberi, célèbre architecte, mort depuis plusieurs années, et épouse de M. Joseph Ferlendis dont nous avons parlé. Jetée par les circonstances dans la carrière théâtrale, elle débuta à Lisbonne, où son excellente méthode et sa voix de haute-contre lui firent de nombreux admirateurs. Le célèbre Crescentini, qui était alors à Lisbonne, s'apercevant qu'on pouvait tirer un grand parti de ses dispositions, l'aida de ses leçons et de ses conseils. Ils jouèrent ensemble, avec le plus grand succès, dans la pièce de *Pygmalion*. En 1803, Mme. Ferlendis fut engagée en Espagne; elle vint ensuite à Milan, pendant le carnaval de 1804. Il serait difficile de peindre l'enthousiasme qu'elle excita dans la pièce intitulée *Il Bettolino*. Elle joua à Paris en 1805, au théâtre de l'Impératrice; et son début, dans la *Capricciosa pentita*, de Fioravanti, fut singulièrement goûté. A.

FERNAN-NUNES (Le comte de), grand d'Espagne de première classe, duc de Montelano, etc., naquit à Madrid en 1778. Élevé sous les yeux de son père, il sut profiter de ses leçons. Cet homme recommandable, qui remplit les principaux emplois dans la diplomatie et fut ambassadeur auprès de la cour de France en 1790, a laissé un ouvrage consacré à l'éducation de ses enfants et qui contient les plus sages maximes: Ce livre fut imprimé à Madrid par Sancha. 1796, in-8°. Le jeune comte de Fernan-Nunes entra de bonne heure à la cour, où il se distingua par ses lumières, et surtout par une noble franchise qui rappelait celle de son père. Ennemi de la flatterie et sans ambition, il ne fléchit jamais devant le ministre tout-puissant; et le prince de la Paix ne s'en vengea pas, parce qu'il n'osait lutter contre un seigneur d'une telle distinction et dont la réputation était si bien établie. Lors de l'emprisonnement du prince des Asturies (*Voy.* Ferdinand VII), il s'éleva hautement contre cette violence. Ferdinand ayant recouvré sa liberté, le comte se rangea définitivement de son parti, et fut un de ceux qui cherchèrent avec le plus d'instance à dissuader le prince de son malheureux voyage à Baïonne, où il

ne tarda pas néanmoins à le rejoindre. Buonaparte, après avoir dépouillé les Bourbons d'Espagne de leurs Etats, et après en avoir donné l'investiture à son frère Joseph, tâcha d'attirer dans son parti les principaux seigneurs de la cour de Madrid, en les nommant aux charges les plus éminentes. Il créa le comte Fernan-Nunes grand-veneur du roi Joseph (4 juillet 1808). Contraint d'accepter, celui-ci suivit Joseph à Madrid : mais, à peine arrivé, il fit armer secrètement ses vassaux, et assigna à la caisse des secours nationaux 40,000 réaux par mois (10,000 francs), pour la défense de la cause commune. Il soudoyait en outre plusieurs bandes d'insurgés dans la Castille. Buonaparte, instruit de ces circonstances, rendit, le 3 novembre 1808, un décret, par lequel il déclarait le comte de Fernan-Nunes ennemi de la France et de l'Espagne, et traître aux deux couronnes. Ce seigneur eut le temps de se réfugier dans ses terres, où il put être encore plus utile à la cause de Ferdinand. Il servit ensuite dans les armées espagnoles, et sembla d'abord appuyer le système des cortès. Mais quand il vit que la *constitution* que ceux-ci rédigèrent, tendait à blesser l'autorité du souverain, il se déclara pour le parti de l'opposition. Lorsque Ferdinand, sorti de sa captivité, retourna dans ses Etats, le comte de Fernan-Nunes alla à sa rencontre; et il ne songea qu'à affermir le pouvoir de ce prince contre les efforts des cortès. Nommé ambassadeur d'Espagne près la cour de Londres en 1815, il le fut près de la cour de France en 1817, fut présenté au roi Louis XVIII, le 11 mai, et lui dit : « Sire, nommé par le roi, mon maître, ambassadeur près de V. M., et pénétré de ses intentions constantes de conserver toujours la plus étroite amitié entre deux États qui, suivant les décrets de la Providence, se trouvent gouvernés par l'auguste maison des Bourbons, et des descendants de Saint-Louis et de Henri IV, il ne me restera rien à faire qu'à maintenir les relations qui existent déjà d'une manière si heureuse, en les resserrant encore, s'il était possible, pour le bonheur des deux nations. Mes sentiments personnels de respect envers V. M. et son auguste famille, seront un garant de mes efforts; et si le heureux hasard pour moi d'être le fils du dernier ambassadeur d'Espagne près S. M. Louis XVI, me faisait espérer de mériter la bienveillance de V. M., mes vœux seraient comblés; déjà même je me regarde comme plus heureux que mon père, puisque j'ai l'honneur de me présenter à V. M. à une époque où sous son règne pacifique et juste tous les malheurs doivent s'oublier. » S.

FERNIG (Le baron JEAN-LOUIS-JOSEPH DE), né le 12 août 1772, était major au 112e. régiment d'infanterie de ligne en 1804. Il fut nommé maréchal-de-camp d'infanterie le 14 juin 1813. Le général Fernig adhéra, en 1814, à la déchéance de Buonaparte, et fut créé, par le Roi, officier de la Légion-d'honneur le 24 août, et chevalier de Saint-Louis le 24 octobre suivant. Il fut employé, en juin 1815, dans le commandement des gardes nationales actives de la 16e. division militaire. — FERNIG (Les demoiselles), filles d'un greffier de Mortagne, embrassèrent avec beaucoup de chaleur les principes de la révolution, se vouèrent, quoique fort jeunes, au métier des armes, et devinrent, en 1792, les aides-de-camp de Dumouriez. Elles animaient les soldats par leur exemple et leur enthousiasme guerrier; et, pendant les campagnes de 1792 et 1793, on les vit toujours, au combat comme à la table, à côté de leur général. A l'attaque du camp de Maulde, par un régiment de hulans, en juillet 1792, elles précédèrent les volontaires et troupes de ligne qui repoussèrent ces assaillants, et on leur vit faire le coup de sabre avec une intrépidité qui étonna les plus braves. Un décret de la Convention déclara qu'elles avaient bien mérité de la patrie, et ordonna même que leur maison, qui avait été brûlée par les Autrichiens, fût rebâtie aux frais de l'Etat. Lorsque Dumouriez fut mis hors la loi par la Convention, les Dlles. Fernig demeurèrent fidèles à leur général; et le décret ci-dessus fut rapporté le 11 avril 1793, sur la proposition de Gossuin, qui prétendit que « ces filles avaient bien effacé les services qu'elles pouvaient avoir rendus dans les plaines de Champagne, en entrant dans la trahison du *scélérat* Dumouriez. » Elles quittèrent la France avec ce général; et l'une des deux sœurs, ayant eu son cheval tué sous elle, lorsque les volontaires de l'Yonne firent feu sur Dumouriez, monta lestement en croupe derrière sa sœur, et elles traversèrent ainsi l'Escaut. Depuis ce moment,

elles vécurent plusieurs années à Altona, en proie à la plus extrême misère. Elles rentrèrent depuis en France. La plus jeune s'est mariée dans les environs de Paris, et remplit, d'une manière exemplaire, ses devoirs d'épouse et de mère. Y.

FEROLLES (LOUIS ACQUET DE), d'une ancienne famille du Poitou, fut capitaine au régiment de Brie infanterie, et épousa, en 1784, Mlle. de Monville. Il émigra en 1791, et fit les campagnes dans l'armée des princes. Etant ensuite passé dans la Vendée, il y obtint un commandement, et s'y conduisit avec beaucoup de valeur. M. de Férolles est chevalier de St.-Louis. Depuis sa rentrée en France, il habite la Picardie. D.

FERRAND (ANTHELME), de l'Ain, député-suppléant de ce département à la Convention, n'y fut appelé qu'après le procès de Louis XVI. En 1793, il combattit le projet de taxe des grains, et vota, le 20 août 1795, pour que la réduction des membres de la Convention fût faite par les assemblées électorales. Réélu membre du conseil des cinq-cents, il proposa de faire payer au cours le dernier quart des biens nationaux vendus, et de vendre les autres à l'enchère. Lorsque, le 28 juillet 1796, Vitet dénonça les troubles de Lyon, qu'il attribuait aux compagnies de *Jésus* et du *Soleil*, Ferrand lui donna un démenti formel. Il sortit du conseil en mai 1797; devint, en 1800, président du tribunal civil de Belley, et il en exerce encore aujourd'hui les fonctions. M. Ferrand a dans tous les temps mérité, par sa conduite, l'estime des honnêtes gens. B. M.

FERRAND (Le comte ANTOINE), ministre d'état, pair de France, né en 1752, d'une famille distinguée tout-à-la-fois dans la robe et dans l'épée, épousa, en 1780, la fille du président Roland, qui périt en 1793 sur l'échafaud révolutionnaire. M. Ferrand était conseiller aux enquêtes dans le parlement de Paris, où il se fit remarquer de bonne heure par ses talents. On se rappelle qu'en 1787, lorsque le Roi présenta au parlement un édit qui portait la création d'emprunts graduels et successifs pendant cinq années, M. Ferrand fut un des orateurs de l'assemblée qui s'efforcèrent de détourner le Roi de cette résolution, qu'ils regardaient comme opposée aux intérêts de la France. Il prononça, en cette occasion, un discours très éloquent, qu'il terminait en rappelant à Louis XVI ce qui s'était passé sous le règne précédent, lorsque Louis XV, étant au parlement en 1770, adopta, contre sa première résolution, l'avis de M. Michau de Montblin, auquel toute l'assemblée revint par acclamation. Il conjura le Roi de se souvenir de cet heureux exemple, et d'adopter l'avis qui réunissait la majorité des suffrages. « Ah! combien dit-il, cet accord entre le monarque et le parlement serait à-la-fois honorable pour les magistrats et avantageux pour la chose publique! Cette séance, ajouta-t-il en finissant, doit faire époque dans le règne de V. M., peut-être dans l'histoire. Elle a été signalée par une grande liberté d'opinions : faites, Sire, qu'elle se termine sous les mêmes auspices. Ce nouveau bienfait est ce qui peut le plus contribuer à affermir le crédit public et à inspirer la confiance. » Ce conseil ne fut point écouté; et la délibération, commencée avec les formes de la liberté, se termina par celles des lits de justice. M. Ferrand se montra, en 1789, très opposé aux principes qui dirigeaient alors les novateurs; et il quitta la France au mois de septembre de cette année. Pendant son émigration, il s'attacha au sort du prince de Condé, qui l'admit à son conseil dès la première campagne. Il publia, dans l'étranger, plusieurs ouvrages pour la cause de la monarchie. Ce magistrat faisait partie du conseil de régence, lors de la mort de Louis XVI. Il se trouvait à Ratisbonne en 1795 avec Mme. de Bombelles, qui lui fournit des notes sur Madame Elisabeth, dont il esquissa l'*Eloge* dès cette époque. Rentré en France en 1801, il se tint constamment éloigné des affaires politiques, et consacra tous ses loisirs à des occupations littéraires. Ce fut pendant cette interruption de ses travaux publics qu'il fit paraître (1801) son ouvrage intitulé *L'Esprit de l'histoire*, qui est rempli de vues saines et profondes, et surtout d'opinions fort courageuses dans un pareil temps : un grand respect pour l'autorité, une juste horreur pour tout ce qui peut plonger les états dans le trouble, telle est la doctrine que M. Ferrand a mise en préceptes dans ces *Lettres politiques et morales d'un père à son fils*. Sa maxime, que nul n'a le droit de vouloir une révolution, mérite d'être consacrée. Le plan de cet ouvrage est,

en général, bien conçu et savamment exécuté. On regrette cependant d'y rencontrer quelquefois des fautes contre l'exactitude de l'histoire, et qui font présumer que l'auteur s'en est trop rapporté à sa mémoire. L'esprit dans lequel il est écrit ne pouvait manquer d'attirer sur M. Ferrand la persécution d'un gouvernement ombrageux. Elle éclata à l'occasion du discours de Viomandus, discours qui donnait lieu à un rapprochement inquiétant pour Buonaparte, en rappelant un général ramenant un roi légitime (Childéric) sur le trône. L'ouvrage fut cartonné; mais il acquit, dès ce moment, une telle faveur auprès du public, qu'un exemplaire se vendait plus de deux louis. L'empereur de Russie envoya à l'auteur, sans doute pour le consoler de l'injustice du gouvernement français, une lettre flatteuse, et une bague d'un grand prix. Une autre entreprise littéraire, dont se chargea M. Ferrand, lui fit éprouver quelques nouveaux désagréments. Les manuscrits de l'*Histoire de Pologne*, par Rulhières, étaient entre les mains du libraire Desenne. M. Ferrand offrit de continuer cette Histoire, et il y travailla pendant trois ans. Il était au moment de la faire paraître, en 1808, lorsque le chef de la police pour la librairie, Esménard, voulut avoir part aux profits de l'édition, et donna lieu à M. Ferrand de le croire au moins complice de la persécution qu'il éprouva. Cependant M. Ferrand avait conservé à peu près le texte de Rulhières. Il en avait seulement retranché le mot de *barbares*, dont l'historien de la Pologne se servait souvent en parlant des Russes; et il avait aussi coordonné toutes les dates et les époques, qui étaient très confuses dans l'ouvrage original. On remit ce travail à M. Daunou, qui avait été chargé par la police de l'examiner, et qui ne manqua pas d'invectiver, dans sa préface, contre M. Ferrand, comme étant, dit-il, plus barbare que les Russes mêmes. En 1812, on répandit le bruit que M. Ferrand figurait dans l'affaire du général Mallet, ainsi que MM. Mathieu de Montmorency et Alexis de Noailles: mais cette désignation, à laquelle il n'avait donné lieu par aucune démarche, n'eut pour lui aucune suite fâcheuse. Le 31 mars 1814, après la déchéance de Buonaparte et l'entrée de l'empereur Alexandre dans Paris, un grand nombre de royalistes, s'étant réunis chez M. Lepelletier de Morfontaine, M. Ferrand y parla des Bourbons avec énergie, et proposa d'avoir recours au sénat pour les rappeler. Les cris multipliés de *point de sénat !* interrompirent l'orateur; et le vœu presque unanime de l'assemblée fut de s'adresser à l'empereur Alexandre. On convint d'envoyer à ce souverain une députation, chargée de demander qu'il rendît à la France la famille de Louis XVI. La députation, composée de cet ancien magistrat, de M. le duc de la Rochefoucauld Doudeauville, de MM. de Châteaubriand, de la Ferté-Meun et de Semallé, fut reçue par M. de Nesselrode, qui répondit des intentions favorables de l'empereur Alexandre. M. Ferrand fut nommé, le 13 mai 1814, ministre d'état et directeur-général des postes. Lorsque le Roi se fut déterminé à donner à la France une charte constitutionnelle, M. Ferrand fut souvent appelé dans le cabinet de S. M.; et ses utiles conseils furent d'un très grand poids auprès du monarque pour cette importante opération. Devenu, à la fin de juillet, membre de la commission chargée de l'examen des demandes en restitution des biens non vendus des émigrés, il développa, le 13 septembre, à la tribune de la chambre des députés, les motifs du projet de loi qui autorisait cette restitution, rappela l'injustice qui avait donné lieu à la spoliation des émigrés, dont il vanta le généreux attachement à la famille royale, et termina son discours de la manière suivante: « Il est aujourd'hui bien reconnu qu'en s'éloignant de leur patrie, tant de bons et fidèles Français n'avaient jamais eu l'intention de s'en séparer; que passagèrement jetés sur des rives étrangères, ils pleuraient sur les calamités de la patrie, qu'ils se flattaient toujours de revoir. Il est bien reconnu que les régnicoles, comme les émigrés, appelaient de tous leurs vœux un heureux changement, lors même qu'ils n'osaient pas encore l'espérer: à force de malheurs et d'agitations, tous se retrouvaient donc au même point; tous y étaient arrivés, les uns en suivant une ligne droite sans jamais en dévier, les autres après avoir parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires au milieu desquelles ils se sont trouvés. Tous étaient donc déjà réunis d'intention; et la bienfaisante ordonnance du Roi, en n'admettant aucune différence entre eux,

n'a été que la déclaration légale d'un fait déjà existant. La loi que nous vous apportons aujourd'hui, dérive de cette ordonnance; elle reconnaît un droit de propriété qui exista toujours; elle en légalise la réintégration... Vous vous empresserez donc, Messieurs, de donner à cette loi une prompte publication; vous reconnaîtrez qu'elle est impatiemment attendue par un grand nombre de sujets dévoués et recommandables, dépossédés pendant plus de vingt ans, qui se sont noblement résignés à cette longue privation, mais qui souffriraient doublement s'ils la voyaient encore se prolonger; vous vous empresserez de seconder les vœux du Roi: sans doute il va jouir du bonheur de ceux à qui il va rendre leurs propriétés; mais croyez aussi qu'il a besoin de cette puissance pour adoucir les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir donner à cet acte de justice toute l'extension qui est au fond de son cœur. Grâces à la sagesse de son administration, grâces aux principes que vous maintiendrez dans les recettes et les dépenses publiques, il est permis de croire qu'un jour viendra où l'état heureux des finances diminuera les pénibles exceptions commandées par les circonstances actuelles...» A l'occasion de ce discours, M. Bedoch attaqua M. Ferrand avec beaucoup de violence (*V.* Bedoch); mais cette attaque ne resta pas sans défense. M. Mutin, dans le *Journal des Débats* du 21 octobre, fit, à M. Bedoch, une réponse pleine de chaleur, et dont voici un extrait: « Le Roi a » statué à l'égard des biens nationaux tout » ce qu'il pouvait statuer; il a déclaré » irrévocables les ventes qui en ont été » faites; elles le sont: leur maintien est » nécessaire à la paix intérieure. Ce n'est » pas comme juge d'un point de morale » particulier; c'est en sa qualité de chef » de la grande famille que S. M. a prononcé que les ventes consommées se» raient hors de toute atteinte; subor» donnant ainsi les intérêts privés au » grand intérêt de la tranquillité publi» que, le bienfait le plus précieux pour » tous. Nous respectons sa parole sacrée. » Si quelqu'un se permettait d'inquiéter » les acquéreurs dans leur possession, » nous le considérerions comme un per» turbateur, et tous les amis de l'ordre » s'éleveraient contre lui. Mais ne de» mandez rien de plus. Nulle puissance » humaine ne saurait légitimer ce qui est » de soi illégitime. Il existe au fond des » cœurs une loi que les hommes n'ont » pas faite, qu'ils ne peuvent ni abolir » ni changer, et qui réclame éternelle» ment contre l'injustice. Son autorité » est supérieure à toutes les autorités; » elle casse tous les arrêts qui ne sont » pas conformes à ses décisions. Si tous » les acquéreurs, obéissant volontaire» ment à cette loi universelle, qui leur » parle à eux comme à nous, se déter» minaient comme on en voit tous les » jours des exemples, à transiger avec » les anciens propriétaires, rien de mieux » pour la société; toute chose se repla» cerait dans l'ordre, et la conscience se » réconcilierait avec la possession. S'ils » refusent d'accomplir ce que leur pres» crit la morale, nul n'a le droit de les » contraindre; leur possession est inat» taquable devant la justice humaine: » Dieu seul est leur juge. Voilà les vrais » principes: jamais de telles maximes ne » troubleront la tranquillité publique.» Pendant la maladie qui conduisit au tombeau M. Malouet, ministre de la marine, M. Ferrand fut chargé du portefeuille par *interim*, et le conserva encore après la mort de ce ministre, jusqu'à l'époque de la nomination de M. Beugnot à ce ministère. Pendant l'intervalle, M. Ferrand avait rédigé et il présenta au Roi, au mois de septembre, un projet de réglement relatif à la traite des nègres, et qui avait pour objet d'empêcher l'exercice de ce commerce sur la partie des côtes d'Afrique, située entre le Cap-Blanc et le cap des Palmes. Le 26 octobre, M. Ferrand parut de nouveau à la chambre des députés, pour y lire un projet de loi sur les dettes des colons de Saint-Domingue: ce projet tendait à proroger, jusqu'à la fin de la session de 1815, le sursis accordé aux colons par le précédent gouvernement. M. Ferrand fit l'éloge de cette disposition bienfaisante. L'invasion de Buonaparte, en 1815, obligea le comte Ferrand de céder la direction des postes à M. de Lavalette, qui vint s'en emparer, *au nom de l'empereur*, dès le 20 mars, à sept heures du matin. M. Ferrand ne put suivre le Roi à Gand, son successeur lui ayant refusé des chevaux de poste. Après un court voyage dans la Vendée, où il ne vit pas toutes ses bonnes intentions remplies, il se retira à Orléans, auprès de sa sœur, et chercha à y vivre ignoré. Il y fut bientôt découvert, et re-

çut un ordre d'exil, qu'il parvint à éluder en alléguant ses infirmités. Après le retour du Roi, il recouvra ses titres et fonctions, à l'exception de celle de directeur-général des postes. Il fut nommé pair de France le 19 août, et membre du conseil privé par ordonnance du 19 septembre. Le 20 novembre suivant, il parut comme témoin dans le procès de Lavalette. (*Voy.* LAVALETTE.) Le 15 décembre, il fit un rapport dans la chambre des pairs, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le rétablissement des juridictions prévôtales, et en soutint la discussion avec beaucoup d'éloquence. Après avoir décrit en traits énergiques les tentatives des ennemis de la tranquillité publique, il terminait ainsi son discours : « Ils craignent de voir se maintenir et se consolider l'ordre établi ; ils redoutent la légitimité ; ils sont d'autant plus exaspérés contre elle, qu'ils la voient aujourd'hui reconnue enfin et proclamée par toute l'Europe... C'est cette reconnaissance qui irrite les ennemis de la légitimité. Il est, plus que jamais, nécessaire de leur prouver que la monarchie, la légitimité et la charte, sont désormais trois choses inséparables, parce que la France veut sa royauté, veut sa charte, veut son Roi ; elle veut transmettre indéfiniment aux générations à venir cette heureuse et triple substitution..... Il n'y a que des factieux qui puissent présenter comme une *réaction* l'action motivée d'une loi nécessaire, lorsqu'au contraire cette action n'a pour but que d'empêcher qu'il n'y ait une réaction; lorsque les mesures du gouvernement sont indispensables pour prévenir ou pour arrêter les violences populaires, parce qu'il est notoire que si le gouvernement néglige de punir, le peuple se hâte de se venger, parce qu'alors la vengeance, même juste, est un crime contre l'Etat, qui doit se reprocher de ne l'avoir pas empêché : car, enfin, il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais que deux moyens de gouverner les hommes, ou une force d'opinion qui agit sur les esprits, ou une force coërcitive ou réprimante qui agit sur les individus. Il faut que le gouvernement fasse par ce pouvoir ce que la conscience des gouvernés ne fait pas, c'est-à-dire qu'il est le complément de la conscience des peuples : tant que leur conscience leur parle, il n'a lui-même qu'à parler pour être obéi ; dès qu'elle se tait, il faut qu'il contraigne... » M. le comte Ferrand a été reçu au nombre des membres de l'académie française, le 21 mars 1816, et nommé, le 16 décembre dernier, grand-officier secrétaire des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Malgré le mauvais état de sa santé, et quoique depuis quelque temps il ait entièrement perdu la vue, ce ministre est allé alors prêter serment dans le cabinet du Roi en cette qualité, et il n'a pas cessé de se montrer très assidu aux délibérations de la chambre des pairs. Il a publié, en 1786, avant son émigration : I. *Accord des principes et des lois sur les évocations, commissions et cassations illégales.* En pays étranger : II. Au mois de décembre 1789, *Nullité et despotisme de l'assemblée prétendue nationale.* III. *Essai d'un citoyen*, Paris, 1789, in-8°. IV. Au mois de janvier 1790, *État actuel de la France.* V. Février 1790, *Adresse d'un citoyen très actif.* VI. Dans les trois mois suivants, douze *Lettres d'un Commerçant à un cultivateur.* VII. Au mois d'octobre 1790, *Le dernier coup de la Ligue.* VIII. Au mois de juillet 1793, *Le rétablissement de la Monarchie.* IX. Au mois d'août 1794, *Considérations sur la révolution sociale.* X. Après son retour en France, il a publié, en 1801, *L'Esprit de l'histoire, ou Lettres politiques et morales d'un père à son fils sur la manière d'étudier l'histoire en général, et particulièrement celle de France*, 4 vol. in-8°. 1809; 5e. édition, 1816. XI. Au mois d'avril 1814, *Eloge historique de Mme. Elisabeth*, in-8°. (Voy. la *Biograph. univ.*, au mot ELISABETH.) M. Barbier lui attribue *Philoctète*, tragédie en 3 actes, 1786. Il a composé deux autres tragédies, qui ne sont pas imprimées. Il vient de faire paraître un ouvrage intitulé : *Théorie des révolutions*, 4 vol. in-8°., Paris, 1817, aussi remarquable que l'*Esprit de l'histoire* par la profondeur des vues politiques, et devenu encore plus digne d'attention depuis les funestes révolutions dont nous avons été les témoins. — BERNARD (Amédée), cousin du précédent, officier des cent-suisses, est fils d'un officier au régiment des gardes-françaises, qui eut la jambe emportée à la bataille de Fontenoy, et entra ensuite dans le parlement de Paris. — M. Jules FERRAND son frère, est sous-préfet à Bressuire. S. S.

FERRIER (FRANÇOIS-LOUIS-AUGUS-

TE) était sous-inspecteur des douanes à Baïonne, lorsqu'il fut nommé directeur de cette administration à Rome. Dans les changements qui eurent lieu en 1814, après la chute du gouvernement impérial, M. Ferrier fut nommé l'un des directeurs de la même administration à la résidence de Dunkerque; et il a conservé cet emploi jusqu'à ce jour sans interruption. Il fut nommé, en 1815, chevalier de la Légion-d'honneur. On a de lui : I. *Essai sur les ports francs*, 1804, in-8°. II. *Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce*, 1805, in-8°. N.

FERRIÈRE (Le comte DE LA). *Voy.* LAFERRIÈRE.

FERRIÈRE (JOSEPH ARGIOT DE LA), d'une ancienne famille, entra au service dès l'enfance, dans le régiment de Languedoc, et passa ensuite dans celui d'Artois, où il était sous-lieutenant au moment de la révolution. Il continua de servir à cette époque, et fit les premières guerres d'Espagne et d'Italie. Il reçut une blessure grave dans cette dernière contrée, et obtint sa retraite en 1798. M. de la Ferrière commandait une légion de la garde nationale en 1814. — Un de ses frères, garde de la marine, a péri au combat de Trafalgar. — Hector DE LA FERRIÈRE, frère des deux précédents, a servi dans la marine française depuis 1801. Il fut blessé grièvement, le 3 mars 1806, à bord du brick l'*Observateur*. Il a été créé chevalier de la Légion-d'honneur, en récompense de sa conduite, le 13 février 1814, sur le vaisseau le *Romulus*, qui résista à trois vaisseaux anglais. — FERRIÈRE (Alexandre DE) a publié : I. *Analyse de la statistique générale de la France*, 1803, in-fol. et in-8°. II. *Archives statistiques de la France*, 1805, in-8°. — FERRIÈRE DE LOYAC est, depuis 1816, conseiller-auditeur à la cour royale d'Orléans. D.

FERRIÈRES (Le comte CHARLES-VICTOR DUMETZ DE), contre-amiral, né le 6 avril 1759, compte vingt-un ans de services militaires. Il entra dans la marine, au port de Toulon, en septembre 1772, et servit, de 1778 à 1780, sur les côtes de l'Amérique septentrionale, sous les ordres du comte d'Estaing. Fait prisonnier par l'escadre de l'amiral Hood, le 19 avril 1782, il fut bientôt échangé, et fit partie, en 1784, d'une expédition sur les côtes d'Afrique, commandée par M. Bernard Marigny. Il fut nommé chevalier de St.-Louis au mois de juin 1786. M. le comte de Ferrières émigra en 1791, et obtint, dans le courant de cette même année, le grade de capitaine de vaisseau. Le 8 avril 1814, il fut nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire dans le département d'Eure-et Loir, pour y rétablir l'ordre et faire prendre la cocarde blanche aux troupes arrivant de Fontainebleau. Le 4 septembre suivant, il fut créé commandeur de Saint-Louis. Le Roi, par ordonnance du 3 mai 1816, l'a décoré de la grand'-croix de cet ordre. Il est actuellement major-général de la marine à Toulon. S. S.

FERRIS (L'abbé), docteur en théologie, ancien chanoine d'Amiens, promoteur-général du même diocèse, et aumônier du Roi, a été nommé chevalier de St.-Louis le 29 janvier 1817. Cet ecclésiastique rejoignit en 1791, dans les plaines de la Champagne, le régiment de Berwick, et fit, en qualité de capitaine, plusieurs campagnes, tant dans les armées des princes, que dans les troupes alliées. Rentré en France sous le gouvernement impérial, l'abbé Ferris fut nommé administrateur du collége des Irlandais à Paris. Il perdit cet emploi en 1814. E.

FERRONAYS (Le comte P.-L.-A. DE LA), chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, premier gentilhomme de la chambre de Mgr. le duc de Berri, est beau-frère du comte de Blacas. Il rentra en France au mois d'avril 1814, avec ce prince, auquel il était attaché depuis plusieurs années en la même qualité. Il a été nommé, par le Roi, maréchal-de-camp, le 4 juin de la même année, puis pair de France le 17 août 1815. M. le comte de la Ferronays a rempli les fonctions de juge dans le procès du général Bonnaire. Y.

FERROUX, de Salins (ETIENNE-JOSEPH), député du Jura à la Convention nationale en septembre 1792, vota la mort de Louis XVI en ces termes : « Nous avons reconnu que Louis était coupable de conspiration. Les raisons d'état ne prédominent pas ma conscience : je vote pour la mort. » Ferroux était un de ceux qui avaient conçu le projet d'établir en France une démocratie pareille à celle de l'ancienne Rome. Il voulait que les lois fussent proposées par le peuple, et discutées ensuite sur la place publique à Paris; c'était précisément le système

de Robespierre. Il s'opposa néanmoins à la révolution du 31 mai, signa les protestations dirigées contre les événements de cette journée, et fut compris au nombre des soixante-treize députés décrétés d'arrestation. Rappelé à la Convention, après la chute de Robespierre, il fut désigné le 30 mai 1795, pour remplacer à Lyon le représentant du peuple Lespinassy, envoyé, avec la même mission, à Toulon; et, le 1er. juillet, il annonça à la Convention la soumission entière des Lyonnais au décret du 6 messidor, et la joie des républicains de se voir délivrés de l'*oppression des assassins*. Il avait adressé, quelques jours auparavant, une proclamation aux Lyonnais, dans laquelle les dénominations injurieuses n'étaient pas épargnées aux émigrés. Le 19 juillet, il écrivit à l'assemblée pour demander que Pétion, Buzot et Barbaroux eussent part aux honneurs rendus à la mémoire des vingt-deux députés victimes de la tyrannie décemvirale. Le 14 août, il annonça de quelle manière la fête du 10 de ce mois avait été célébrée à Lyon. « Un monument qui atteste la destruction de toutes les tyrannies, disait-il dans sa lettre, vient d'être élevé au milieu d'une de ses places: les cris de *vive la république! vive la Convention nationale!* souvent répétés pendant son inauguration, étoufferont les calomnies dont *accablent* la ville de Lyon ceux qui *semblent* vouloir défendre ses intérêts. » Rappelé de sa mission par décret de la Convention du 12 octobre 1795, il fut réélu au conseil des anciens. Le 16 mai 1796, il fit révoquer le décret d'accusation lancé, le 28 mars 1793, contre plusieurs fonctionnaires publics de Longwi. Il fut nommé secrétaire le 18 août, et sortit du conseil le 20 mai 1798. Alors il se retira dans sa province, et devint, sous Buonaparte, directeur des contributions directes du département du Doubs. Compris, en 1816, dans la loi concernant les régicides, il quitta la France au mois de février, et se réfugia dans les cantons suisses, où il obtint, au mois d'août, la permission de résider. S. S.

FERRY-DE-SAINT-CONSTANT (J.-L.), né dans l'état romain, entra dans une congrégation religieuse, et vint à Paris, où il se trouva dans les premières années de la révolution. Il passa ensuite en Angleterre, où il sut recueillir de nombreuses et excellentes observations, qu'il a publiées sous le titre de *Londres et les Anglais*. Il donna aussi, peu de temps après, dans la même ville, un *Traité de Rhétorique*, qui a été compris parmi les livres classiques, par la commission d'instruction. Il a été nommé, en 1807, proviseur du lycée d'Angers; et en 1811, il fut envoyé à Rome pour y organiser l'instruction publique. M. Ferry-de-Saint-Constant a publié : I. *Le génie de Buffon*, 1778, in-12. II. *Les Portraits, caractère et mœurs du XVIIIe. siècle*, 1780, in-12. III. *De l'éloquence et des orateurs anciens et modernes*, 1789, in-8o.; réimprimé en 1805. IV. *Londres et les Anglais*, 1804, 4 vol. in-8o. Cet ouvrage, intéressant et assez bien écrit, peut encore être lu avec fruit, après celui de M. de Baert. On y trouve une impartialité qui parut étonner à cette époque sous la plume d'un Français. V. *Les Rudiments de la traduction*, ou *L'art de traduire le latin en français*, 1808, un vol. in-12; 1811, 2 vol. in-12. L'ouvrage est terminé par une *Notice des traductions des auteurs latins*, morceau bibliographique qui manquait à notre littérature. Quoique beaucoup moins étendue que les ouvrages donnés par Paitoni, Degen, Pellizer, etc. sur les traducteurs italiens, allemands et espagnols, cette Notice indique au moins les meilleures productions, et remplit ainsi une lacune importante de notre histoire littéraire. T et OT.

FERTÉ (DE LA). *Voy.* LAFERTÉ.

FÉRUSSAC. *Voy.* DAUDEBARD.

FESCH (JOSEPH), oncle de Napoléon Buonaparte, né à Ajaccio le 3 janvier 1763, de François Fesch de Bâle, premier lieutenant dans le régiment suisse de Boccard, est le frère utérin de Mme. Lætitia Ramolini. Elevé en Corse jusqu'à l'âge de treize ans, il fut envoyé ensuite au séminaire d'Aix, où il était encore au commencement de la révolution. Agé alors d'environ vingt-six ans, il se montra partisan exagéré des idées nouvelles, quitta l'habit ecclésiastique, et, séduit par la brillante perspective qu'offrait à cette époque la carrière lucrative de l'administration militaire, il fut employé, comme garde-magasin, à l'armée du général Montesquiou, en Savoie : il était, en 1796, commissaire des guerres à l'armée d'Italie. Il fut très bien accueilli, à la suite de son neveu, chez le grand-duc de Toscane,

et fit des profits considérables. Il rentra, depuis, dans la carrière ecclésiastique, et, peu après la signature du concordat, fut nommé à l'archevêché de Lyon, et sacré par le cardinal-légat, le 15 août 1802 : il obtint, en 1803, le chapeau de cardinal, et fut envoyé peu de temps après, en qualité d'ambassadeur, à Rome, où il arriva le 1er. juillet. Il reçut du souverain pontife l'accueil le plus distingué. Pendant son séjour dans la capitale du monde chrétien, le nouveau cardinal eut chez lui, même dans le carême, des concerts auxquels il invita tous les membres du sacré collége; mais ceux-ci refusèrent de s'y rendre, parce qu'un édit du cardinal vicaire la Somaglia s'y opposait. En 1804, il accompagna le pape à Paris, pour y assister au sacre de son neveu. Au mois de janvier 1805, il obtint la charge de grand-aumônier, fut décoré du grand-cordon de la Légion-d'honneur quelques jours après, et nommé sénateur le 1er. février Il reçut aussi, du roi d'Espagne, l'ordre de la Toison-d'or, au mois de juillet de la même année. En 1806, l'électeur-archichancelier de l'empire germanique désigna le cardinal Fesch pour son coadjuteur et son successeur; et, le 31 janvier 1809, l'empereur Napoléon le nomma archevêque de Paris; mais le cardinal n'accepta pas. Elu le 28 février 1810, président du concile de cette ville, on fut étonné de la constance avec laquelle il combattit les vues de son neveu, et de l'énergie qu'il mit à s'opposer aux violences que celui-ci exerçait contre le S. Père. Cette conduite lui gagna l'approbation des gens de bien; mais elle devint très préjudiciable à ses intérêts. Le prince-primat l'ayant nommé son successeur, Napoléon le frustra de cette expectative, qu'il donna au vice-roi Beauharnais, sous le nom de grand-duc de Francfort. Depuis cette époque, le cardinal Fesch vécut dans une espèce de disgrâce. Il se retira d'abord à Lyon, où il fut maintenu archevêque; il y acheta le superbe bâtiment des Chartreux, qu'il embellit des ameublements les plus riches, et qu'il habita jusqu'au moment où les Autrichiens s'approchèrent de cette ville en 1814. Dès le 12 janvier, il quitta son siége, et suivit les autorités civiles à Roanne, peu satisfait de l'esprit des Lyonnais, qui, disait-il, *avaient l'ineptie de ne pas se défendre*. De Roanne, il se rendit à Pradines dans une maison de religieuses qu'il avait fondée; mais il se vit bientôt obligé d'abandonner encore cette retraite, où il faillit être pris par un détachement de cavalerie ennemie, qui ne lui laissa que le temps de se sauver à la hâte. Il arriva à Orléans le jour de Pâques; et de là il prit la route de Rome avec Mme. Lætitia Buonaparte. Dès-lors il parut décidé à vivre ignoré dans cette capitale; mais lorsqu'en mars 1815 il apprit le débarquement et les progrès de Napoléon, il reçut des visites, et commença, pour ainsi dire, une existence nouvelle. Il paraissait enjoué, donnait des soirées, et disait publiquement que le retour miraculeux de son neveu en France était le plus beau triomphe de la Providence. A l'arrivée de ce dernier à Paris, le cardinal Fesch quitta sa retraite, et se rendit dans cette ville, où il fut créé pair le 2 juin 1815; mais son séjour en France fut de courte durée, et il ne tarda pas à reprendre la route de l'Italie avec Mme. Lætitia sa sœur. Lors de son passage à Bourg, le dimanche 23 juillet 1815, il se rendit à l'église paroissiale, où il célébra la messe. La vue de la mère et de l'oncle de Napoléon Buonaparte rappela à la plus vile populace sa malheureuse idole; et des cris de *vive l'empereur!* se firent entendre. Le cardinal Fesch n'eut pas l'air d'y faire attention, et se remit paisiblement en route une heure après. Les journaux de Rome annoncèrent, en 1816, qu'il circulait, dans quelques sociétés, une *Confession* du cardinal Fesch; mais c'était une pièce apocryphe, et une sorte de pasquinade, qui fut imprimée à Paris à cette époque. Y.

FESSLER (Ignace-Aurèle), écrivain hongrois, également fameux dans sa patrie par ses ouvrages et par les événements bizarres de sa vie, est né à Presbourg en 1756; il prit l'habit de capucin à Mœdling, en 1773, et fut, en 1781, transféré dans un couvent de cet ordre à Vienne. L'empereur Joseph le nomma son lecteur, en 1783; et après qu'il eut reçu le degré de docteur en théologie, il enseigna, à l'université de Lemberg, les langues orientales. Il obtint en même temps d'être dispensé d'observer la discipline de son ordre, et professa jusqu'en 1788. A cette époque, on représenta sur le théâtre de Lemberg une tragédie de sa composition, intitulée : *Sidney*. Cette pièce eut un grand succès; mais elle fut

dénoncée à la censure, comme immorale et impie. La révolution venait d'éclater dans les Pays-Bas : on l'attribua aux progrès de la philosophie moderne. M. Fessler, voyant que l'empereur Joseph, son protecteur, était mourant, ne crut pas devoir attendre la fin du procès instruit contre lui : il quitta sa place de professeur, et se réfugia à Breslau, où il fut accueilli avec empressement par le libraire Korn. Bientôt après, le prince de Carolath, en Silésie, lui confia l'éducation de ses fils. En 1791, M. Fessler devint protestant; et, quatre années après, il passa à Berlin, où, pendant quelque temps, il vécut comme simple particulier. La cour de Prusse le nomma consultant pour les affaires de l'église catholique dans ses provinces polonaises, en attachant à cette place des appointements assez considérables. M. Fessler s'occupa alors uniquement de l'instruction, et publia plusieurs ouvrages. Il se maria à Berlin, et quitta cette ville, en 1803, pour aller vivre dans une maison de campagne qu'il avait achetée, à peu de distance. La guerre de 1806 lui fit perdre son emploi, et détruisit sa fortune. Chargé d'une nombreuse famille, et n'ayant d'autre ressource que ses travaux littéraires, il s'établit à Niederschœnhausen, village près de Berlin. Mais enfin l'orage qu'il avait essuyé, se dissipa en 1810 : il fut alors nommé professeur de philosophie et des langues orientales à l'académie d'Alexandre-Newsky à Pétersbourg, avec 2,500 roubles d'appointements. La philosophie qu'il enseignait ne s'accordant pas avec celle des autres professeurs de cette école, il donna sa démission, et fut revêtu, avec le même traitement, du titre de correspondant de la commission législative. Il partit à cette époque pour l'intérieur de la Russie, et s'établit à Volok, au gouvernement de Saratow, comme instituteur dans l'école fondée par M. Robin, riche négociant. Il vit aujourd'hui dans un ermitage sur les frontières de ce royaume. Les principaux ouvrages de Fessler sont des Romans historiques. Nous citerons : I. *Marc-Aurèle*, tableau historique, Breslau, 1790-1792, 3 vol. in-8°.; et ibid., 1799, troisième édition, 4 vol. in-8°. II. *Aristide et Thémistocle*, Berlin, 1792, 2 vol. in-8°. III. *Mathias Corvin, roi de Hongrie et grand duc de Silesie*, Breslau, 1793-1794, 2 vol. in-8°.; ibid., 1796, 2 vol. in-8°. IV. *Attila, roi des Huns*, Breslau, 1794, in-8°. Peu d'auteurs ont traité le roman historique avec autant d'érudition, de talent et de connaissance du cœur humain, que M. Fessler : les dialogues qu'il y introduit souvent, lui servent à mettre à nu les sentiments les plus secrets de ses personnages. Ce savant joint à ces avantages celui d'un style correct. Il n'a pas jugé au-dessus de ses forces de continuer l'ouvrage du savant Barthélemy sous se titre : *Continuation de l'histoire de l'ancienne Grèce, renfermée dans le Voyage d'Anacharsis*, Berlin, 1797-1798, 2 vol. in-8°. B. D.

FETH-ALI-CHAH, roi de Perse, que les journaux appellent ordinairement Fath-Ali-Chah, s'appelait Baba-Khan avant son avénement au trône. Il est issu d'une des familles les plus anciennes de la Perse, et qui appartient à la tribu des Kadiars. Son grand-père, Feth-Ali-Khan, qui a laissé la réputation d'un grand général et d'un administrateur habile, prit beaucoup de part aux troubles qui désolèrent la Perse pendant sa carrière politique et militaire. Il embrassa tour-à-tour le parti d'Azad et de Mohammed-Hassan-Khan, qui se disputèrent la régence sous la minorité d'Ismaël Chah, fils et successeur légitime de Mohammed. Hassan-Khan ayant été assassiné, Feth-Ali-Khan, gouverneur d'Urmia, voulut d'abord résister à Kerim, autre général persan, qui s'était fait reconnaître régent à la place de Mohammed-Hassan. Incapable de tenir long-temps contre Kerim, qui avait pour lui toutes les forces de la Perse, il se soumit; mais convaincu, quelques années après, d'avoir pris part à une conspiration contre le régent, Feth-Ali-Khan eut la tête tranchée. Il laissa plusieurs fils, dont les deux aînés surtout furent appelés à jouer un grand rôle. Le premier, Hussem-Khan, gouverneur de la province d'Asterabad, qui se révolta en 1779 contre Kerim, fut vaincu, et mis à mort par le vainqueur en 1779 : Hussem-Khan était père de Baba-Khan. Le second, Aga-Mehemet-Khan, se fraya une route au trône de Perse par la force des armes autant que par ses crimes multipliés. Il ne tarda pas à reconnaître et à employer les talents de son neveu Baba-Khan. Par ses ordres, ce dernier fut envoyé à Shiras en qualité de gouverneur, avec des troupes, afin de contenir les provinces du midi de la Perse, qui ne se soumet-

taient qu'avec peine à l'autorité de Mehemet. Lorsqu'en 1798 Mehemet mourut assassiné dans sa tente, quatre prétendants se disposèrent à déchirer de nouveau ce malheureux empire. Mais celui des quatre qui était le plus digne du trône, celui que le vœu de la Perse y appelait, fut heureusement le chef qui eut d'abord le plus de troupes, et qui réunit le plus de moyens pécuniaires. Ayant réduit Téhéran, Ispahan et Shiras, Baba-Khan ramena bientôt par sa bravoure et par sa bonne conduite les provinces qui tenaient pour ses compétiteurs. Maître de l'empire, il prit le nom de Feth-Ali-Chah. Ce prince, qui gouverne la Perse avec justice, déploya d'abord beaucoup d'énergie et de courage; mais dès l'instant que Mohammed-Ali, khan de Kermenchah, et Abas-Mirza, de Tauris, ses deux fils aînés, furent en état de prendre le commandement de ses armées, il leur en confia le soin; et depuis, on l'a rarement vu en campagne, excepté dans les temps où sa présence à l'armée était commandée par l'urgence des circonstances. Il avait un frère qui s'appelait Hussein-Kouli-Khan, et qui est mort depuis l'année 1807. Il est à remarquer que, justement irrité contre ce prince à cause des efforts qu'il avait faits pour le détrôner, Feth-Ali-Chah fut plusieurs fois sur le point de lui ôter la vie: mais sa mère, qu'il aimait tendrement, réussit toujours à l'en empêcher; cette respectable femme parvint même à réconcilier les deux frères. Mais à peine fut-elle morte, que, se livrant à son ressentiment, le roi fit crever les yeux à son frère. Hussein-Kouli-Khan ne survécut pas long-temps à son infortune. Feth-Ali-Chah protège les savants, et s'est placé lui-même au rang des bons poètes de sa nation. Quelques-unes de ses poésies ont été traduites en français. On a récemment imprimé à Paris une Notice sur ce prince en persan, en arménien et en français. M. Langlès en avait déjà publié une. Y.

FEUILLANT (Etienne), né à Brassac (Auvergne), faisait son stage en qualité d'avocat en 1789; il s'associa alors à l'entreprise du journaliste Beaulieu (*V.* Beaulieu), qui, à l'époque de la translation de l'assemblée constituante de Versailles à Paris, avait commencé un *Journal du soir*, destiné à rendre compte, le jour même, des séances de l'assemblée. L'année suivante, M. Feuillant quitta cette association, pour publier une autre feuille du même genre, intitulée: *Journal du soir, sans réflexions*, par opposition à celui de M. Beaulieu, qui s'en permettait d'assez hardies. Le nouveau journal, dont la distribution devançait chaque jour de plusieurs heures la publication de l'ancien, ne tarda pas à obtenir un débit prodigieux. Cette vogue se soutint pendant plusieurs années, et fournit à M. Feuillant les moyens de faire de très grandes spéculations. Dans le compte rendu des séances, il s'était imposé l'obligation de ne prendre aucune couleur. La rigueur avec laquelle il suivit cette loi, prolongea le succès de sa feuille, et fut la garantie de sa sûreté personnelle au milieu du choc des partis, sans qu'on pût accuser ce journaliste d'avoir approuvé les excès d'aucun d'eux. Lors de la première restauration, M. Feuillant publia une nouvelle feuille, sous le nom de *Journal général de France*. Il en dirigea lui-même l'esprit et la rédaction. Ce journal fut dès le premier abord très répandu, grâce à la protection de M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, qui accorda des avantages considérables aux propriétaires. Mais ce qui compléta le succès de cette feuille, fut le courage que déployèrent, pendant l'interrègne, M. Feuillant et quelques-uns de ses collaborateurs. Le gouvernement impérial avait préposé, comme leur censeur, M. Dupaty; mais après la publication de l'acte additionnel, M. Feuillant parvint à se débarrasser tout-à-fait de la censure, en vertu de la liberté de la presse que proclamait la nouvelle constitution. On doit à M. Dupaty la justice de dire qu'il eut le bon esprit de ne plus reparaître au bureau du journal, quoique ses confrères, les censeurs des autres feuilles, missent beaucoup de zèle à les diriger. La plupart des actes du gouvernement, certains pairs de Buonaparte, la chambre des représentants, les associations de fédérés, se trouvaient sans cesse attaqués dans le *Journal général*. Le 24 juin, il fut dénoncé à la tribune des représentants, par Regnault de Saint-Jean-d'Angely, pour avoir faussement annoncé la défaite et la mort du général Travot, le jour même que Buonaparte faisait fastueusement insérer dans les journaux la nouvelle des avantages insignifiants de Ligny et de Fleurus. Le *Journal général* fut, en conséquence,

suspendu, et M. Feuillant arrêté par ordre de Fouché. (*Voy.* Auger.) Trois jours après il recouvra sa liberté; et loin de changer le ton de son journal, il redoubla ses attaques contre le gouvernement. Dans un article très piquant, inséré le lendemain de sa délivrance, il reprocha à Regnault de Saint-Jean-d'Angely son procédé envers un journal dans lequel il avait été traité avec beaucoup d'égards en 1814. Élu, en 1815, membre de la chambre des députés par le département de Maine-et-Loire, où il a des propriétés, M. Feuillant vota constamment avec la majorité; et, le 23 décembre, il appuya avec beaucoup de véhémence la proposition de M. Humbert de Sesmaisons, tendant à demander des renseignements aux ministres de la justice et de la police, relativement à l'évasion de Lavalette. « Un grand coupable condamné, dit-il, vient de se soustraire à sa condamnation. Il faut, sans retard, chercher à en pénétrer la cause politique; une enquête est indispensable : il faut savoir si la conspiration du 20 mars trouve encore des protecteurs puissants. A Dieu ne plaise que je veuille impliquer personne; mais il faut savoir s'il est vrai que l'évasion de Lavalette ne soit due qu'aux efforts industrieux de la tendresse conjugale. Quand les lois de la sévère justice l'ont emporté sur la clémence, comment se fait-il qu'on ait pu laisser à ce conspirateur le temps et les moyens de s'évader aussi facilement? Voici des rapprochements qui doivent frapper tous les esprits : il s'est écoulé un long délai entre le jugement prononcé et le jour où l'exécution devait se faire; pourquoi ce délai? La fuite de Lavalette est-elle la suite ou l'effet d'un complot? Toutes les précautions avaient-elles été prises? et si on n'en a négligé aucune, pourquoi avoir été si long-temps à exécuter le jugement? Suivant les lois, le guichetier devait s'emparer du condamné, et ne le quitter ni le jour ni la nuit..... » Quelques jours après, M. Feuillant déclara, par une lettre insérée dans le *Journal général*, qu'il ne prenait plus aucune part à la rédaction de cette feuille; et, en effet, il venait de céder une grande partie de ses actions à M. de Roujoux, fils de l'ancien préfet. M. Feuillant fut nommé membre de la commission du budget, le 19 janvier 1816; il parut plusieurs fois à la tribune pendant la discussion, notamment au mois de mars, où il fut rappelé à l'ordre par le président, pour avoir donné à entendre qu'il existait dans la chambre une division de parti. Le 5 avril suivant, au nom de ladite commission, il fit un rapport sur les contributions indirectes, improuva les cinq nouveaux droits que le projet ministériel proposait de percevoir sur les matières industrielles, telles que le fer, le papier, le cuir, etc., et démontra que ces créations de la *fiscalité* consommeraient la ruine des manufactures. Il ne se montra pas moins opposé à l'impôt sur les transports des marchandises, indiqué au titre IX du même projet, et termina son rapport en proposant, au nom de la commission, l'adoption des contributions indirectes anciennement établies, sauf à y apporter quelques modifications favorables au commerce. M. Feuillant n'a pas été élu membre de la chambre de 1816. — Son fils, à peine âgé de vingt ans, est du nombre des volontaires royaux qui ont suivi le Roi à Gand : il est aujourd'hui officier dans la garde royale. Y.

FEUILLET (Laurent-François), bibliothécaire de l'Institut, né à Versailles en 1768, est considéré, avec raison, comme l'un des bibliographes les plus éclairés de la capitale. Il a publié : I. *Mémoire*, couronné par l'Institut, sur cette question : *L'Emulation est-elle un bon moyen d'éducation?* 1801, in-8°. II. *Les antiquités d'Athènes*, trad. de l'anglais de Stuart et Revett, in-fol. M. Feuillet a été le collaborateur de M. Biot, dans l'article Descartes de la *Biographie univers.* Ot.

FEUTRIER (Jean-François-Hyacinthe), né à Paris en 1785, acheva ses études au seminaire de Saint-Sulpice, sous le respectable abbé Emery. (*Voy.* Emery, dans la *Biographie univers.*) Un vrai talent pour la prédication fit distinguer le jeune Feutrier, dès son entrée dans le sacerdoce; et le cardinal Fesch, qui eut occasion de se convaincre de son aptitude aux affaires et à l'administration, le fit secrétaire-général de la grande aumônerie. L'abbé Feutrier contribua beaucoup, par son influence, à la résistance que le concile opposa aux volontés tyranniques de Buonaparte; et il fut le principal agent des secours pécuniaires qu'on fit passer, à l'insu de Napoléon, au pape et aux cardinaux, retenus en captivité ou privés de leurs revenus.

Lors du premier retour du Roi, Mgr. l'archevêque de Reims appela auprès de lui l'abbé Feutrier, qui fut nommé, par S. M., à la place qu'il avait occupée jusqu'alors. Il la quitta aussitôt après le retour de Buonaparte à Paris, en 1815, et refusa de prêter aucun serment et de remplir aucune fonction, malgré les offres de l'ex-empereur, et les instances du cardinal Fesch, auquel il ne cessa de prédire les malheurs que devait attirer sur la France la présence de Napoléon. Un autre ecclésiastique fut nommé à la place que l'abbé Feutrier occupait. Mais, lors du second retour du Roi, celui-ci fut réintégré dans ses fonctions. Il a reçu, depuis, un nouveau témoignage de la bienveillance de S. M., qui l'a nommé chanoine honoraire du chapitre royal de Saint-Denis. Doué d'une physionomie heureuse, d'un organe sonore et harmonieux, d'une santé robuste, l'abbé Feutrier est, parmi les prédicateurs de la capitale, un des plus distingués par son zèle et ses talents. R.

FEVAL (Le chevalier), ancien avocat, fut nommé, au commencement de la révolution, directeur du contentieux à la ferme générale, et l'un des commissaires de la comptabilité nationale, le 14 novembre 1795. Le 20 floréal an VII (1799), il avait été désigné par le sort pour quitter ses fonctions; mais il fut réélu par les deux conseils. Lors de l'établissement de la commission de comptabilité, il fut nommé par le sénat l'un des sept membres qui la composèrent. Et quand on institua la cour des comptes, M. Feval fut nommé conseiller maître des comptes, en tête du tableau; puis chevalier de la Réunion. En avril 1814, il adhéra, avec tous les membres de sa compagnie, à la déchéance de Buonaparte. Au retour de ce dernier, en 1815, il signa l'adresse que la cour des comptes lui présenta le 26 mars. (*Voy.* COLLIN DE SUSSY.) Lors de l'abolition de l'ordre de la Réunion, il a été nommé chevalier de la Légion-d'honneur. M. Feval fut, en qualité de maître des comptes, rapporteur sur les comptes d'arrérages de la caisse Lafarge, et conclut à ce qu'on accordât aux comptables, Lafarge et Mitouflet, huit deniers pour livres par an, depuis 1799 jusqu'en 1809, sur les deux millions de rentes perdues par les actionnaires en 1798, encore bien que ce droit eût été stipulé sur le produit net des rentes. Les actionnaires se refusaient à payer cette somme, et se fondaient, non seulement sur le contrat de société, mais encore sur la déclaration des comptables qui avaient eux-mêmes reconnu que ce droit était changé, et qu'il y avait nécessité de faire un nouveau contrat depuis l'énorme perte faite par les actionnaires. Le procureur-général et les référendaires avaient conclu en faveur des actionnaires; mais l'arrêt de la cour rendu à la majorité de trois voix contre deux, en décida autrement. — Un autre FEVAL est chef de bureau au ministère de l'intérieur. Y.

FEYDEL (G.) servait dans la maison militaire du Roi, lorsque la révolution éclata. Partisan des nouveaux principes, il en suivit les conséquences avec beaucoup d'ardeur, et les propagea dans divers pamphlets et surtout dans un écrit périodique intitulé l'*Observateur*, dont l'objet principal était de tourner en ridicule les ennemis de la révolution. Entièrement dévoué au parti le plus violent de l'assemblée constituante, M. Feydel écrivait d'après ses instructions : c'est ce qui a fait dire à un biographe mal informé, que M. Feydel fut secrétaire de la société des Jacobins. Il n'eut d'autre tort que celui de siéger au sein de cette société, qu'il abandonna lorsque le parti républicain voulut, après le voyage de Varennes, mettre le Roi en jugement. M. Feydel devint alors un des membres les plus zélés de la société des Feuillants, dont il fut secrétaire. Ce parti, quelque faible qu'il fût, était à cette époque le seul qui défendît la royauté. Avant le 10 août, M. Feydel avait donné divers articles au *Postillon de la guerre*, journal qui avait été établi pour soutenir les intérêts du Roi et de la monarchie. Poursuivi comme constitutionnel, pendant le régime de la terreur, il se déguisa en marchand d'aiguilles, et parvint à échapper à ses persécuteurs, en parcourant les campagnes ayant une balle sur le dos. Après le 9 thermidor, il suivit M. Aubert Dubayet, dans son ambassade à Constantinople, et s'arrêta quelque temps en Corse. Il a écrit, sur les usages et les mœurs des habitants de cette île, une brochure critique assez curieuse (1798, in-8°.), qui fut remarquée lorsque Buonaparte commença à paraître sur la scène politique. M. Feydel a été quelque temps employé au ministère des affaires étran-

gères, et a pris ensuite part à la rédaction du *Journal de Paris*. U.

FIARD (L'abbé), né en Bourgogne, a publié : I. *Lettres philosophiques sur la magie*, 1801, in-8°. II. *La France trompée par les magiciens et les démonolâtres du XVIII<sup>e</sup>. siècle*, 1803, in-8°. M. Fiard prétend, dans ce dernier ouvrage, que la révolution française est l'ouvrage immédiat du diable, exécuté par des hommes et par des femmes qui étaient ou des démons incarnés, ou des adorateurs du diable, des démonolâtres et des magiciens. Il ajoute qu'il a découvert cette grande vérité depuis plus de quarante ans; qu'il n'a cessé de la proclamer à la face de l'univers; qu'il l'a dénoncée dans le *Journal de Verdun*, dans le *Journal ecclésiastique*, et dans le *Spectateur de Toulouse;* et qu'il en a solennellement averti l'assemblée du clergé de France : « Messeigneurs, écrivait-il le 22 octobre 1775, aux neuf archevêques et aux vingt-trois évêques composant cette assemblée, il se commet dans le royaume un crime étrange..... Un déluge de maux est prêt à fondre sur la nation, si on ne surveille pas les *sorciers* ou *diabolâtres*.... Les suites seront, la destruction de la religion, la ruine des peuples, des pertes étonnantes des biens que donne la terre..... des divisions intestines, des troubles dans l'état..... Les *magiciens* et les *sorciers* sapent sourdement le trône et l'autel.... Ils sont ennemis du magistrat, du prince, du ministre, du sujet; ils ne peuvent que nuire et renverser; ils ne sont ni parents, ni amis, ni hommes; ils sont sans cesse et invinciblement poussés à commettre des crimes contre nature, des profanations, des sacriléges, des meurtres. » L'abbé Fiard, dans un paragraphe du même ouvrage, regarde aussi les phénomènes du somnambulisme magnétique comme une opération diabolique; et le *Mystère des magnétiseurs et des somnambules dévoilé par un homme du monde*, 1815, in-8°., pourrait bien être l'ouvrage déguisé du même auteur. M. Deleuze s'est donné la peine de le réfuter sérieusement dans les *Annales du magnétisme animal*. (Voy. aussi les *Annales politiques, morales et littéraires* du 17 décembre 1815.) Cependant M. Fiard a eu le chagrin de voir, même les meilleurs chrétiens, lui refuser le titre de prophète, et révoquer en doute son opinion sur l'*origine diabolique et magique* de la révolution. M. de Labarpe, auquel il soumit, en 1797, une partie de son travail, fut également incrédule, et répondit à l'auteur que les révolutionnaires n'étaient pas *d'assez grands sorciers* pour mériter le soupçon d'un pacte avec le diable, auquel d'ailleurs ils ne croyaient pas. S. S.

FIESCO (Le comte), d'une ancienne famille patricienne de Gênes, plus connue en France sous le nom de *Fiesque*, montra constamment, à l'époque de la révolution française, une grande aversion pour les principes qu'on cherchait à propager dans sa patrie. Lorsqu'enfin Buonaparte les y eut fait triompher, le comte Fiesco, qui déplorait amèrement le sort de son pays, ne put dissimuler ses regrets. Comme l'un des Génois les plus opposés au nouveau système, il devint un des premiers objets de la haine de la populace. Non contents de l'insulter, les révolutionnaires le traînèrent au pied de l'arbre de la liberté, et le forcèrent à le baiser : enfin le comte Fiesco eut beaucoup à souffrir de toutes les vicissitudes auxquelles le pays de Gênes fut soumis, jusqu'en 1814. Lorsque ce pays a été réuni au Piémont, le roi de Sardaigne a honoré la loyauté constante de ce seigneur, et l'a nommé capitaine de ses gardes, quoiqu'il n'eût jamais fait de service militaire. N.

FIÉVÉE (J.), né à Paris vers 1770, perdit son père étant encore en bas âge, et fut élevé à Soissons, où sa mère avait épousé le directeur de la poste aux lettres. Revenu à Paris dans sa première jeunesse, M. Fiévée y embrassa d'abord l'état d'imprimeur, et se livra ensuite à son goût pour les lettres et surtout pour la politique; il travailla alors avec M. Millin à la *Chronique de Paris* : mais ce fut principalement à l'époque du 13 vendémiaire (octobre 1795), qu'il se fit remarquer. Doué d'un extérieur avantageux, d'un bel organe, et de tout ce qui constitue l'homme éloquent, il fut bientôt distingué dans les assemblées sectionnaires qui luttèrent alors avec tant de courage contre la Convention nationale. Nommé président de la section du Théâtre-Français, il y occupa le fauteuil dans les moments les plus orageux, et mérita d'être persécuté par le parti révolutionnaire, triomphant à cette époque. Il resta néanmoins à Paris, et

continua de rédiger la *Gazette française*, l'un des journaux les plus distingués de ce temps-là par le talent de ses rédacteurs et leurs opinions royalistes. Ces opinions firent proscrire de nouveau M. Fiévée, à l'époque du 18 fructidor (4 septembre 1797). Compris dans le décret de déportation qui fut rendu contre les rédacteurs des journaux contre-révolutionnaires, il parvint à se soustraire à son exécution, et vécut plusieurs années à la campagne, où il composa deux jolis romans, qui ont eu de nombreuses éditions. Il continua aussi d'entretenir, de sa retraite, des correspondances avec quelques hommes marquants du parti royaliste. On trouve deux des lettres qu'il écrivit vers ce temps aux commissaires du Roi à Paris, dans le volume que la police de Buonaparte a fait publier sous le titre de *Correspondance anglaise*. Ces lettres qui furent alors saisies dans les mains des commissaires auxquels elles avaient été adressées, causèrent l'arrestation de M. Fiévée, qui fut détenu pendant près d'un an au Temple. Peu de temps après qu'il eut recouvré la liberté, il fit un voyage en Angleterre. Ce fut à son retour qu'il publia, dans les journaux, les résultats de ses observations en une suite de lettres qu'il réunit ensuite sous ce titre : *Lettres sur l'Angleterre, et Réflexions sur la philosophie du XVIII$^e$. siècle*, 1802, in-8°. Ces lettres, où l'auteur juge avec sévérité le pays qu'il venait de visiter, furent critiquées dans plusieurs journaux français, et plus encore dans le fameux journal écossais l'*Edinburgh review*. M. Fiévée reprit la rédaction de quelques articles politiques et littéraires dans les journaux, principalement dans celui de l'*Empire*, dont il fut le censeur et l'un des propriétaires pendant plusieurs années. Il fut envoyé à Hambourg en 1810, par le gouvernement français, pour y examiner une comptabilité où plusieurs personnes se trouvaient compromises. M. Fiévée était alors maître des requêtes et chevalier de la Légion-d'honneur. Peu de temps après son retour, il fut nommé préfet de la Nièvre; et il a conservé ce dernier emploi jusqu'au mois de mars 1815, qu'il fut destitué par Buonaparte. M. Fiévée a entretenu, pendant plusieurs années, une correspondance politique très suivie avec Buonaparte; et il lui a souvent donné des avis que celui-ci a eu quelquefois le tort de ne pas suivre. Mais ce qui lui a surtout valu une réputation aussi étendue que méritée, c'est la publication de son *Histoire de la session de* 1815, et sa *Correspondance politique et administrative* dédiée à M. de Blacas, publiée en 1815 et 1816, et dont la septième partie a paru au commencement de 1817. Ces deux ouvrages, remarquables par des vues profondes en politique et en administration, respirent le royalisme le plus prononcé : ainsi ils devaient rencontrer pour censeurs tous les ennemis de cette cause. Comme M. Fiévée y attaquait des hommes puissants et des intérêts d'une haute importance, on a mis en usage de grands moyens pour le réfuter ; on a recherché et attaqué sa conduite précédente, et l'on s'est livré contre lui à de grossières personnalités : mais aucun de ses adversaires ne lui a refusé beaucoup d'esprit, un grand talent et des vues politiques très remarquables. « Au reste, a dit à cette occasion un des journalistes les plus dignes de confiance, si le zèle du bien public paraît quelquefois entraîner l'auteur au-delà des bornes que des esprits plus froids voudraient lui prescrire, la liberté franche dont il use partout, doit plaire à ceux-mêmes qui ne se sentiraient pas le courage de dire tant de vérités hardies. L'ouvrage de M. Fiévée en est plein. Aussi a-t-il eu un succès indépendant du talent de l'écrivain qui, dans l'élégante facilité de son style, offre partout le charme d'une conversation instructive. Ces vérités sont semées çà et là : elles ont l'air de naître du sujet même comme par une sorte d'inspiration, et ne sentent point le travail d'un auteur de profession, qui range ses idées dans un ordre méthodique, et vise à l'effet par la gradation. Ainsi, soit qu'il fasse sentir la nécessité d'un parti royaliste, soit qu'il blâme l'imprudence qui conserva le mode de perception des droits réunis, soit qu'il signale cette coterie d'ambitieux hypocrites qu'il appelle accapareurs de places, soit qu'il avertisse des dangers où la monarchie peut être précipitée par la vaine rivalité de quelques ministres plus jaloux d'accroître leur autorité que de maintenir celle du Roi, soit qu'au risque d'exciter contre lui les clameurs des nombreux partisans des abus il appuie sur la nécessité de refaire le système d'administration, on ne le voit pas plus occupé de classer les délits que de ménager les intérêts et les amours-pro-

pres : il a la main pleine de vérités, et, moins égoïste que Fontenelle, il l'ouvre parce qu'il est sûr de ses intentions, qu'il est convaincu que les entraves mises à la liberté de la presse ne servent qu'à protéger des intérêts particuliers, et que l'intérêt public est tout pour lui. » La *Correspondance politique* a été traduite en allemand par M. C.-F. Schlosser, qui y a ajouté des *Notes*. Outre les ouvrages que nous avons cités, on a de M. Fiévée : I. *Les rigueurs du cloître*, comédie en deux actes et en prose, jouée avec succès en 1790, et imprimée en 1792, in-8°. II. *La dot de Susette*, 1798, in-12 ; 1803, in-12. III. *Frédéric*, 1800, 3 vol. in-18. ; traduit en anglais, 1802, 3 vol. in-12. IV. *Du 18 brumaire opposé au système de la terreur*, 1802, in-8°. V. *Six nouvelles*, 1803, 2 vol. in-12. VI. *Le divorce*, roman, 1805, in-12. VII. *Des opinions et des intérêts pendant la révolution*, 1815, in-8°. Il a été, conjointement avec M. Petitot, éditeur du *Répertoire du Théâtre français*, 23 vol. in-8°. M. Fiévée a fourni à la *Biographie universelle* de fort bons articles sur des personnages de l'histoire de France ; il a ausssi coopéré à la *Bibliothèque des romans* et au *Mercure*. Enfin il est encore un des rédacteurs du *Journal des Débats*. Ses articles y sont signés T. L. Il a écrit et fait imprimer un volume sur l'histoire de France ; mais cet ouvrage n'a jamais paru. D.

FIFE (Lord), comte du royaume d'Irlande et baron de celui d'Angleterre, est né dans l'Écosse septentrionale, au comté d'Aberdeen, où son père avait des propriétés considérables. Après avoir reçu une éducation distinguée et conforme à son illustre naissance, lord Fife, suivant les traces de James Ogilvie, comte de Finslater, son compatriote et son voisin, s'attacha à faire défricher une partie de ses domaines, et à augmenter son honorable patronage et sa popularité, en procurant du travail et des secours à la classe peu fortunée. Pair d'Irlande et membre de la chambre des communes d'Angleterre pour un comté de l'Ecosse, il y parla peu, et ne se fit remarquer par ses discours qu'après être devenu pair d'Angleterre, par suite de l'union avec l'Irlande. Lord Fife se montra constamment opposé au ministère de M. Pitt, et à la guerre avec la France ; il la regardait comme onéreuse pour l'Angleterre qui se voyait, en la soutenant, obligée de payer des subsides considérables aux souverains étrangers, dont la fidélité à la cause commune était selon lui plus que suspecte. Il a épousé lady Dorothée Sinclair, fille du comte de Caithness ; mais il n'en a pas eu d'enfants. Z.

FIGAROL (Jean-Bernard-Marie), chevalier de la Légion-d'honneur, était, depuis plusieurs années, président de chambre à la cour royale de Pau, lorsqu'il fut nommé par le département des Hautes-Pyrénées, membre de la chambre des députés de 1815. Le 14 février 1816, il prit part à la discussion sur le projet de loi relatif aux élections, et s'opposa au renouvellement intégral, comme portant atteinte aux droits de la Charte. « La réunion totale des colléges électoraux, dit-il, est une lice ouverte à la malveillance. Elle a déjà exercé en France une influence dangereuse, qui n'a été que comprimée par la présence des troupes étrangères, et par le souvenir encore récent du mal éprouvé. Cette réunion offre, dit-on, les moyens de démontrer avec plus d'éclat l'opinion publique : mais quelle nécessité de donner à un peuple malheureusement trop léger, un spectacle inutile à son bonheur ! » Réélu par le même département pour la session de 1816, M. Figarol défendit, au mois de janvier 1817, le projet de loi sur la liberté individuelle. « Si, défenseur né des droits du peuple, dit-il, je pouvais craindre qu'il ne m'accusât d'abandonner sa cause, parce que, pour la conserver toute entière, je pourrais consentir momentanément au sacrifice d'une partie de sa liberté, je me serais abstenu d'émettre une opinion et d'appuyer un projet de loi qui, suspendant une des dispositions les plus essentielles de la Charte, présenterait le caractère de l'inconstitutionnalité ; mais comme je ne puis trouver la loi en opposition avec les véritables intérêts de ma patrie, je viens la défendre : j'aime mieux servir le peuple en paraissant le contrarier, que le desservir en le flattant...... Défions-nous surtout de ces faux amis de la Charte, dont une femme d'esprit a dit avec raison, qu'ils sont comme ces Grecs qui s'introduisent dans le cheval de Troie. » (On croit que M. Figarol désignait ici Mme. de Staël). Ce député a voté, dans la der-

nière session, avec la majorité ; et il a été nommé premier président de la cour de Pau, par ordonnance du mois de mars 1816, en remplacement de M. Claverie, admis à la retraite. S. S.

FILANGIERI, fils de Gaëtan Filangieri (*V.* FILANGIERI, dans la *Biographie univers.*), fut élevé à Paris dans un lycée, embrassa la carrière militaire, et parvint aux premiers grades par sa bravoure. Le général Filangieri commandait, en 1814, les troupes napolitaines qui, en qualité de troupes alliées de la France, étaient destinées à combattre les puissances coalisées. Il fut blessé en 1815, dans la courte campagne qui amena la chute du trône de Murat. Les journaux annoncèrent même que ses blessures étaient mortelles; mais des nouvelles postérieures donnèrent la certitude de sa guérison. Ce général estimé continue à servir dans l'armée de Ferdinand IV. S. S.

FILLI (JOSEPH), chevalier de la Légion-d'honneur, né le 16 juillet 1774, fut architecte-ingénieur, puis capitaine d'artillerie, chef d'escadron de gendarmerie, et sous-préfet d'Acqui, département de Montenotte. Il fut présenté, en 1804, comme candidat au corps législatif, par le collége électoral du Tanaro. Lorsque M. de Chabrol fut nommé préfet de la Seine, M. Filli le suivit à Paris; et il est aujourd'hui chef de la première division de cette préfecture. Y.

FINOT, ancien huissier, habitant le village d'Averolles, fut nommé député de l'Yonne à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il fut en 1795, un des vingt commissaires chargés d'examiner la conduite de Lebon. Etant sorti, en septembre de cette année, du corps législatif, il fut nommé, en 1796, président du département de l'Yonne, et fut ensuite employé comme commissaire du directoire. Il vivait dans l'obscurité depuis cette époque, lorsque la loi contre les régicides l'obligea de sortir de France en 1816. Il se réfugia sur les frontières de la Suisse, où il résida quelque temps. B. M.

FINOT (ANTOINE-BERNARD), membre de la Légion-d'honneur, né en Bourgogne le 2 décembre 1750, a épousé M^lle^. Lejeas, sœur du sénateur de ce nom, et tante de M^me^. Maret. Il fut payeur à Blois pendant la plus grande partie de la révolution. En 1807, il fut nommé conseiller référendaire de première classe à la cour des comptes, et dut, en 1812, à l'appui du duc de Bassano, sa nomination comme député de Loir-et-Cher. Lors de la convocation de la chambre en mars 1815, il fut accusé, en comité secret, de tenir une conduite équivoque. Quelques jours après, il signa l'adresse présentée à Buonaparte par la cour des comptes, le 26 mars. (*V.* COLLIN DE SUSSY.) Après le second retour du Roi, M. Finot fut nommé, par l'influence du préfet du Mont-Blanc, son fils (*Voy.* FINOT fils), membre de la chambre convoquée par S. M.; mais il perdit le droit d'y siéger, par le traité du mois de novembre 1815, qui séparait de la France le département qui l'avait élu. Il fait aujourd'hui partie de la cour des comptes.—FINOT (Le baron Bernard), fils du précédent, né vers 1787, se destina d'abord au génie militaire, fut successivement conseiller d'état, préfet du Mont-Blanc, puis baron de l'empire. Pendant les derniers mois de la puissance de Buonaparte, il seconda avec beaucoup de zèle les efforts du sénateur St.-Vallier, commissaire extraordinaire de l'empereur dans le département du Mont-Blanc, ainsi que les opérations militaires des généraux Dessaix et Marchand. Chambéri étant tombé au pouvoir de l'ennemi, M. Finot quitta le dernier cette ville, dans la nuit du 19 au 20 janvier 1814, pour se rendre dans l'arrondissement de Maurienne, d'où il entretint des relations journalières au-delà des Alpes avec le prince Camille Borghèse, qui lui envoyait des secours. Lorsque les opérations militaires eurent commencé, on le vit toujours aux avant-postes, encourageant les soldats par sa présence, et donnant ses soins aux blessés. Le 19 février, les troupes françaises rentrèrent dans Chambéri. Le baron Finot se mit en communication avec les habitants, avant que l'ennemi eût évacué la ville ; et ce fut sous le canon autrichien qu'il fit proclamer les succès que Buonaparte venait d'obtenir en Champagne. Le conseil-général du Mont-Blanc, assemblé le 5 mars à Chambéri, après l'évacuation de cette ville par les étrangers, vota à M. le baron Finot des remercîments solennels, pour les preuves d'attachement qu'il avait données à ses administrés, pendant ces circonstances difficiles. Ce magistrat envoya, au mois d'avril, son adhésion au rétablissement des Bourbons, et fut conservé dans ses fonctions pendant l'année qui suivit leur

retour en France. Le 15 mars 1815, il donna sa démission, ne voulant pas trahir ses serments. Il dut à sa parenté avec M. Maret d'être porté sur une liste de maîtres des requêtes, pendant l'interrègne; mais il ne siégea point au conseil-d'état, et résista toujours aux sollicitations qui lui furent faites d'accepter une place. Le baron Finot avait repris ses fonctions à Chambéri, par ordonnance du Roi du 3 août 1815; mais ce département ayant cessé de faire partie de la France, il n'exerce plus aucun emploi.
L et Y.

FINSLER, quartier-maître général suisse, commandait, en 1815, l'armée fédérale qui prit part aux opérations militaires des puissances alliées contre la France. Au mois de septembre de cette même année, l'empereur d'Autriche lui envoya la croix de commandeur de St.-Léopold, qui était accompagnée de lettres très honorables du prince de Metternich. Les journaux, en rendant compte de cette circonstance, dirent que le général Finsler avait refusé cet honneur, parce que, d'après une loi du canton de Zurich, établie en 1536, aucun magistrat ou citoyen dudit canton ne peut accepter un don ou une décoration venant de l'étranger. Le général Finsler quitta, le 1er. décembre suivant, le commandement des troupes fédérales; mais par une nouvelle décision, le gouvernement, en le confirmant dans ses fonctions de quartier-maître général, lui confia la direction suprême des conseils de guerre, et le commandement des quatre bataillons de ligne fédéraux. S. S.

FIORAVANTI (VALENTIN), célèbre compositeur florentin, donna au théâtre royal de Turin, en 1797, *Il furbo contro il furbo*, et *Il fabro Parigino*. En 1807, il vint à Paris, et fit représenter, à l'Opéra-comique, *I virtuosi ambulanti*, dont les paroles étaient imitées des *Comédiens ambulants* de M. Picard. Cette pièce n'eut pas moins de succès que sa *Capricciosa pentita*, jouée à Paris en 1805. M. Fioravanti a été choisi, pour maître de chapelle, en juillet 1816, par le collége de Saint-Pierre de Rome. Il était juste, dirent à cette occasion les journaux italiens, que le plus beau temple du monde retentît de la musique d'un virtuose que toute l'Europe admire.
S. S.

FIORELLA, ancien général de brigade au service de la république française, servit sous Buonaparte à l'armée d'Italie, et s'y distingua dans quelques occasions, notamment au mois de juillet 1796, sous les murs de Mantoue: 4,500 hommes de la garnison, ayant fait une sortie dans le dessein de s'emparer des batteries françaises, les généraux Fiorella et D'Allemagne, qui avaient observé leurs mouvements, les attaquèrent avec tant de vigueur, qu'ils les mirent en déroute, et les poursuivirent jusqu'aux palissades de la ville; 600 hommes restèrent sur le champ de bataille. Le 17 novembre de la même année, le général Fiorella fut fait prisonnier près de Rivoli, par les Autrichiens. Il était employé, en 1799, en qualité de général de brigade, et fut chargé de la défense de Turin. Le 26 mai, il fut attaqué par Suwarow, qui le somma de se rendre: Fiorella s'y refusa, et répondit au feu des assiégeants. Alors la ville fut bombardée; le peuple se souleva, et les bourgeois armés ouvrirent leurs portes aux alliés. La garnison, surprise, eut à peine le temps de se retirer dans la citadelle; et Fiorella faillit tomber entre les mains des insurgés. Chargé du siége de la citadelle, le général Kray l'attaqua avec impétuosité. Le 17 juin, après neuf heures d'un feu terrible, Fiorella demanda à capituler: on tint des conférences, mais sans succès; le feu recommença plus vivement. Le 10, tout était prêt pour l'escalade, lorsque Fiorella se rendit. Cette reddition parut prématurée: Fiorella, obligé de se justifier, l'attribua aux canonniers qui, presque tous Piémontais, avaient déserté ou refusé le service. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), Fiorella fut de nouveau employé dans l'intérieur; et il a servi constamment, depuis, dans les armées de Napoléon. Il figure encore aujourd'hui au nombre des commandeurs étrangers de la Légion-d'honneur. B. M.

FIQUET (F.-F.), procureur-syndic du district de Soissons, fut élu, en septembre 1792, député du département de l'Aisne à la Convention, où il vota pour la réclusion de Louis XVI et le bannissement à la paix, ainsi que pour l'appel au peuple et pour le sursis. Devenu, après la session, membre du conseil des cinq-cents, il en sortit le 20 mai 1798. M. Fiquet vivait, depuis cette époque, dans une profonde obscurité, lorsqu'en 1816 il prit à partie le libraire et l'imprimeur d'une *Dio-*

*graphie conventionnelle*, qui l'avaient désigné, d'après le *Moniteur*, comme ayant voté la mort de Louis XVI. Après une longue procédure, le libraire et l'imprimeur furent condamnés à dix francs d'amende. S. S.

FIRMAS-PÉRIÈS (Le comte DE), né en Languedoc, dans la religion protestante, d'une famille noble, était officier au régiment de Piémont, lorsque la révolution commença. Se trouvant dans son pays natal à l'époque du fameux camp de Jalès, il prit part à cette insurrection royaliste, revint aussitôt après à son régiment, qui était en Alsace, et défendit lui-même, devant le tribunal de Colmar, le général de Roch, gouverneur d'Huningue, qui avait été accusé par les révolutionnaires. M. de Firmas émigra immédiatement après, et prit du service dans l'état-major du prince de Condé. Il fut ensuite nommé colonel du régiment de Hohenlohe, et reçut plusieurs blessures à la tête de ce corps, entre autres à l'affaire de Berghen. Après le licenciement, M. de Firmas resta en Allemagne, où il s'est marié; et il obtint un emploi de chambellan, et de grand-maître des cuisines, à la cour de Wurtemberg. Rentré en France après le retour des Bourbons en 1814, il fut nommé maréchal-de-camp. Il a publié : I. *Pasitélégraphie*, Stuttgard, 1811, in-8°., fig. C'est la Pasigraphie de M. de Maimieux, refondue (de concert avec l'inventeur), et adaptée à un système de signaux. II. *Bigamie de Napoléon Buonaparte*, 1815, in-8°. L'auteur y a recueilli des anecdotes piquantes sur les faits qui précédèrent ou accompagnèrent le divorce de Buonaparte. III. *Réflexions politiques d'une constitution pour le royaume de Wurtemberg*, 1815, in-8°. IV. *Le jeu de stratégie*, ou *Les échecs militaires*, 1816, in-12. On lui attribue *Notice historique sur L.-A.-H. de Bourbon-Condé, duc d'Enghien*, brochure in-8°., Paris, 1814, deux éditions. D.

FIRRAO (JOSEPH), Napolitain, né le 20 juillet 1736, fut long-temps nonce du pape à Venise. Il reçut le chapeau de cardinal en 1801, et fait encore aujourd'hui partie du sacré collége. Il habite la ville de Naples, où il vit sans considération, ayant été un des favoris de Murat.— FIRRAO (Marie-Agnès), religieuse dans le monastère de Ste.-Claire à Rome, et depuis fondatrice de la réforme dite le troisième ordre de St.-François d'Assise, fut condamnée, au mois de février 1816, à être renfermée pendant toute sa vie, dans un monastère de règle rigoureuse, pour avoir voulu se faire considérer comme sainte. S. S.

FISCHER (JEAN), évêque de Salisbury, chancelier de l'ordre de la Jarretière, précepteur de la princesse Charlotte de Galles, et conservateur du Muséum britannique, est né en 1749, et a été élevé à Cambridge; il devint gouverneur du duc de Kent. Ayant obtenu une prébende à Windsor, et l'archidiaconat d'Exeter, il fut élevé, en 1803, à ce dernier siége, et, cinq ans après, à l'évêché de Salisbury. Ce prélat a publié plusieurs *Sermons*. Z.

FISCHER (E.-GOLTHELF), chimiste allemand, membre de l'académie de Berlin, a professé les mathématiques et la chimie dans cette ville pendant plusieurs années, et a été bibliothécaire de Maïence lorsque cette ville était au pouvoir des Français. Il a continué un ouvrage du docteur Werner, intitulé : *Vermium intestinalium brevis expositio*, dont il a publié une partie en 1786, et l'autre en 1788. M. Fischer est aussi auteur d'un ouvrage *sur les formes de l'os intermaxillaire*, en allemand, Leipzig, 1800, in-8°.; et d'un autre ayant pour titre : *Physique mécanique*. Ce dernier parut en 1806, avec des *Notes* de M. Biot, membre de l'Institut. (*Voy.* BIOT.) Il s'est aussi beaucoup occupé de bibliographie (*Voy.* l'art. GUTTEMBERG dans la *Biograph. univ.*, XIX, 239). Le même auteur a publié un *Mémoire* pour servir d'introduction à un ouvrage *sur la respiration des animaux*, Paris, 1798, in-8°. Il y donne la Notice raisonnée d'environ 250 ouvrages, avec une bonne table alphabétique des noms d'auteurs. Le docteur Fischer a inséré, en octobre 1816, dans la *Gazette de santé*, des *Observations anatomiques sur une poule dont la tête présentait le profil d'une figure humaine*. Ce phénomène avait été trouvé en Russie dans le district de Belef, gouvernement de Tula, et envoyé à l'université de Moscou par le gouverneur civil, M. Bogdanoff. On en peut voir la figure gravée dans le numéro Ier. des *Annales encyclopédiques*, par M. Millin, janvier 1817, pag. 138, où l'on trouve une Notice détaillée des nombreux écrits de M. Fischer. Y.

FITZ-GERALD (William-Thomas), poète anglais, a été élevé à Greenwich, et envoyé ensuite au collége de Navarre de l'université de Paris. A son retour de France, il se destina au barreau, qu'il suivit quelque temps; mais son inclination pour la poésie et les belles-lettres lui fit bientôt abandonner cette carrière. Il fut un des premiers promoteurs de l'établissement du fonds littéraire. Il a publié : I. *Prologues et épilogues*, 1793. II. *Le Hardi réformateur*, poème. III. *Tribut d'une humble muse à une malheureuse reine captive, veuve d'un roi assassiné*, in-4°., 1793. IV. *Vers sur le meurtre de la reine de France*, in-4°., 1794. V. *Le triomphe de Nelson*, ou *La bataille du Nil*, poème, in-4°., 1799. VI. *Mélanges*, in-8°., 1801. C'est en partie le recueil des poèmes précédents. VII. *Les pleurs de l'Irlande séchées par l'union*, in-4°., 1802. VIII. *La tombe de Nelson*, poème, in-4°., 1805. Les poésies de M. Fitz-Gerald réunissent l'harmonie à la force de l'expression; et il passe pour l'homme d'Angleterre qui sait le mieux lire les vers. On voit son portrait dans l'*European Magazine*, de mars 1804. Ot.

FITZ-JAMES (Edouard, duc de), pair de France, naquit en 1776. Descendant des Stuarts, il est arrière-petit-fils du maréchal de Berwick, petit-fils du maréchal de Fitz-James, et petit-neveu de l'évêque de Soissons. (*Voy.* Fitz-James, dans la *Biographie universelle*, XIV, 586.) M. Edouard de Fitz-James, après avoir reçu l'éducation la plus soignée, émigra en Italie au commencement de la révolution, et puisa des connaissances nouvelles dans cette terre classique des beaux-arts. Deux années après, il rejoignit, en Allemagne, l'armée des princes, et y servit, avec distinction, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Castries. Lors du licenciement, M. de Fitz-James se retira en Angleterre avec sa famille; il s'y consacra à l'étude, visita les trois royaumes-unis, et recueillit, parmi les montagnards de l'Ecosse, la preuve que le nom des Stuarts leur est toujours cher. M. Edouard de Fitz-James épousa, en Angleterre, Mlle. de la Touche, dont il a eu trois enfants. Lorsqu'enfin la tempête révolutionnaire eut commencé à se calmer, il revint en France; mais il ne retrouva plus la fortune qu'il y avait laissée, et il y vécut dans une honorable obscurité. Les offres brillantes du gouvernement impérial ne purent le déterminer à en accepter aucune fonction. A la fin de 1813, il entra comme caporal dans la 1re. légion de la garde nationale de Paris, desirant se trouver plus à portée de saisir les occasions qui se présenteraient d'être utile à la cause du Roi. Le 30 mars 1814, jour de la bataille de Paris, il était de service à la barrière de Mousseaux. Instruit que les ordres secrets étaient de tout tenter pour compromettre la garde nationale avec les alliés, jugeant que la destruction de Paris pouvait en être le résultat, et voyant déjà des tirailleurs de cette garde faire le coup de fusil dans la plaine avec les Cosaques, il était dans la plus cruelle anxiété, lorsque le chef de légion se présenta avec un ordre, signé *Joseph Buonaparte*, de marcher à l'ennemi. Il n'y avait pas un moment à perdre: déjà la colonne était en mouvement pour obéir, malgré la promesse solennelle qu'on lui avait donnée huit jours auparavant de ne jamais envoyer la garde nationale au-delà des barrières. Le duc de Fitz-James sortit des rangs. Montant sur une butte, il harangua la troupe, et lui représenta, en peu de mots, mais avec la vivacité qu'exigeait la circonstance, « que le devoir » était de désobéir; que la sûreté des » habitants de Paris était compromise si » l'on faisait un seul pas en avant; que » c'était une extravagance de penser que » quelques milliers de bourgeois mal ar- » més, fussent capables d'arrêter ceux » devant qui la plus brave armée du » monde était obligée de reculer; que » Paris étant pris de vive force, rien ne » pourrait soustraire les femmes et les » enfants à la fureur d'un soldat irrité » par la résistance; et qu'enfin le seul » but du gouvernement, dans un pareil » ordre, était de sacrifier la capitale pour » donner un élan au reste de la France. » Cette petite harangue fit son effet; en vain des officiers d'état-major vinrent mettre la pointe de leur épée sur la poitrine de l'orateur : le mouvement était donné; on discutait, on s'interrogeait, on trouvait les observations justes : bref, à l'exception d'un petit nombre d'individus, qui même revinrent promptement, le bataillon ne sortit pas de la barrière. Le lendemain, M. de Fitz-James se réunit aux royalistes qui, aux cris de *vive le Roi !* et la couleur blanche au

chapeau, firent connaître à l'empereur Alexandre que les Français n'avaient point oublié les Bourbons. Les vives émotions qu'il éprouva dans ce grand jour, et les agitations qui l'avaient précédé, faillirent lui coûter la vie; il rentra chez lui, atteint d'une fièvre violente, ce qui le priva du bonheur d'assister à l'entrée de MONSIEUR dans Paris: toutefois ce prince, instruit des preuves qu'il avait données de son dévouement, daigna le nommer un de ses aides-de-camp. En cette qualité, il eut l'honneur d'accompagner le frère du Roi dans le voyage que S. A. R. fit dans le midi de la France. Revenu à Paris, il fut nommé premier gentilhomme de la chambre de MONSIEUR. Il avait été créé pair de France par le Roi, le 4 juin. Lors du débarquement de Buonaparte, M. le duc de Fitz-James suivit MONSIEUR à Lyon, et revint à Paris avec S. A. R.; il suivit encore ce prince à Gand, et rentra en France à ses côtés. Il avait été chargé, en 1814, d'une commission délicate auprès du Roi, par le général Bertrand, avec lequel il était uni, non par des liens du sang aussi intimes qu'on l'a dit, mais parce que Mme. la duchesse de Fitz-James, née la Touche, était sœur, quoique d'un autre lit, de Mme. Bertrand, née Dillon. A la fin d'août 1815, M Bertrand de Châteauroux, père du général, ayant réclamé contre l'authenticité d'une lettre dans laquelle son fils avait confié à M. de Fitz-James le soin de mettre aux pieds de S. M. Louis XVIII l'hommage de son dévouement et de sa fidélité, il prétendit que le duc de Fitz-James manquait à la reconnaissance, et se permit, à ce sujet, plusieurs assertions injurieuses ou fausses. Voici la réponse du duc de Fitz-James, en date du 7 septembre 1815, et telle qu'elle fut insérée dans les journaux: « M. Bertrand ne pouvait répondre que par des injures ou des déclamations à une vérité prouvée par devant notaire: ces déclamations sont ridicules; ces injures ne sauraient m'atteindre. Il eût mieux fait de se taire, puisque sa lettre ne désavoue rien de ce que j'ai voulu prouver, l'authenticité de celle de son fils, et les démentis auxquels j'ai dû répondre. Ne pouvant nier ce que j'avance, il a recours à des fables pour attaquer mon caractère. Il a tort: les temps sont passés où l'on ne pouvait repousser la calomnie. Je ne dois au général Bertrand ni la liberté ni la vie; et je m'étonne qu'on ose le nommer mon bienfaiteur. Si j'ai perdu toute ma fortune à faire mon devoir, jamais je n'en fus réduit à recourir à la générosité de personne. Le général est mon beau-frère, ayant épousé ma belle-sœur, et non *ma sœur infortunée*. Je ne lui demandai jamais rien; je ne lui dois rien. Il fit quelques efforts pour m'attirer, comme tant d'autres, aux pieds de son maître: la manière dont il écouta et eut l'air d'apprécier mes refus, me fit croire qu'il était homme d'honneur. Attiré par lui, je le vis souvent, jamais avec intimité: j'étais son parent; je ne fus jamais son ami. J'estimai sa conduite au moment de son départ pour l'île d'Elbe, la trouvant loyale et ne doutant pas qu'elle fût sincère. Ne le croyant pas capable de manquer à sa parole, je remis sa lettre au Roi, et me rendis auprès de S. M. garant de sa fidélité. Le mois de mars a prouvé mon erreur. L'homme qui, à la faveur de faux serments, et pour assouvir une ambition criminelle, trame des complots odieux, dont le résultat est le déchirement de sa patrie, ne peut plus rien être pour moi, eût-il été mon ami le plus intime. Peu m'importe l'idée que se fait de mes principes la famille de M. Bertrand! Ces principes sont connus de mes amis, estimés de tous ceux que j'estime; et certes, je ne les changerai pas pour adopter ceux qui ont perdu le général Bertrand, et qui dirigent encore les personnes qui persistent à voir en lui le modèle de l'honneur et le héros de la fidélité. » (*V.* BERTRAND.) M. de Fitz-James fut nommé par le Roi, en octobre 1815, membre honoraire du bureau gratuit d'administration pour les établissements et colléges fondés en France, des sujets catholiques des trois royaumes-unis de la Grande-Bretagne. Dans la séance tenue à la chambre des pairs le 21 de ce même mois, il proposa des remercîments à Mgr. le duc d'Angoulême, pour la conduite si noble que ce prince avait tenue à l'époque du mois de mars précédent. « Dans ce même temps, dit-il, où de grandes actions, des preuves sans nombre de dévouement et de fidélité, des actes mémorables d'énergie et de patriotisme viennent reposer l'ame et nous rendre encore fiers du nom que nous portons; à la tête de ces hommes généreux qui ont bien mérité du Roi et de la patrie, il en est un, Messieurs, dont le nom sans doute

est déjà sur vos lèvres, comme le souvenir de ses services est gravé dans vos cœurs; c'est ce prince, l'amour du Midi, la gloire et l'orgueil de la France entière. » Au mois de décembre suivant, M. de Fitz-James fut nommé colonel de la garde nationale à cheval, en remplacement de M. le marquis de Boisgelin; et il adressa en cette occasion à cette troupe, si distinguée par son dévouement dès le commencement de la restauration, un discours qu'il terminait ainsi : « Oui, Messieurs, je vous en préviens, si les circonstances l'exigeaient, et si les factieux osaient encore lever la tête, si un usurpateur, quel qu'il fût, venait encore nous livrer à l'étranger (et cette fois ce serait pour toujours), c'est au plus fort du danger que je vous conduirais, pour faire de mon corps un rempart à la France, au Roi et à nos adorables princes; je vous y conduirais, et je suis sûr que vous m'y suivriez tous....... » Ici le duc de Fitz-James fut interrompu par les acclamations de tous les cavaliers qui, aux cris de *vive le Roi!* jurèrent de le suivre partout où il voudrait les conduire. Au mois de janvier 1817, M. le duc de Fitz-James prononça dans la chambre des pairs, à l'occasion du projet de loi relatif à l'organisation des colléges électoraux, un discours où l'on remarquait ce mouvement oratoire : « Le ministre qui a dit, *Ayez des vertus, et vous aurez de l'influence*, a donc eu le bonheur de vivre loin du monde depuis vingt-sept ans! Il n'a donc pas connu les hommes qu'il était destiné à gouverner? Qui donc a-t-il vu monter au Capitole? Qui donc a-t-il vu monter à l'échafaud? Ah! j'aime à croire qu'au moment où, dans la chambre des députés, il prononçait ces inconcevables paroles, si tout-à-coup les portes de la salle se fussent ouvertes, et que, du haut de la tribune d'où il parlait, ses regards fussent tombés sur la place fatale, sur la place du crime, j'aime à croire que sa voix aurait expiré sur ses lèvres; la vérité lui serait apparue, et, à la lueur de son flambeau, il aurait lu sur les pavés, en traits sanglants et ineffaçables : *Non, ce n'est point ici bas; c'est dans un séjour plus élevé, que la vertu doit s'attendre à recevoir sa récompense.* » Dans la discussion relative aux journaux en février 1817, M. de Fitz-James établit la nécessité de ne pas entraver continuellement le droit qu'a tout sujet, soumis à un gouvernement légitime et surtout représentatif, de publier sa pensée dans des termes convenables. Il parla de l'avantage de donner, par la liberté de la presse et des journaux, un contre-poids à la suspension momentanée de la liberté individuelle. « Si le ministre, dit-il, outrepassait les immenses pouvoirs que vous avez remis entre ses mains; si, trompé par de faux rapports, il commettait une injustice involontaire, comment en seriez-vous informés, s'il n'existe aucun moyen pour faire parvenir jusqu'à vous la vérité sur ses erreurs ou celles de ses agents? La presse est là, me dira-t-on; elle est libre ou à-peu-près : les amis du détenu écriront et demanderont justice. Faible moyen! bientôt ils vont rencontrer partout l'œil vigilant et les mains actives de la police.... etc. » L'orateur répondit ensuite au reproche d'inconséquence fait aux royalistes qui avaient voté, en 1815, les lois qu'ils rejetaient en 1817. Il expliqua les raisons d'intérêt public, de salut de l'Etat, qui motivaient leur opposition nouvelle à ces projets de loi. Le 21 mars, il parla contre le titre XI de la loi du budget, comme démentant formellement celui des bienfaits du Roi qui fut accueilli par la France avec les plus vives acclamations, l'abolition des confiscations; et il insista fortement pour la restitution des biens non vendus du clergé, à propos de l'aliénation proposée des bois déclarés biens de l'Etat depuis 1790. « Tous les raisonnements employés pour justifier cette affectation, dit-il, pourraient se réduire à cette maxime burlesque : *Ce qui est bon à prendre est bon à garder.* On conçoit que de tels principes fussent à l'usage de l'usurpateur : une autre morale convient au Roi de France. La Charte qu'il nous a donnée, en maintenant les ventes de biens nationaux antérieures à sa promulgation, n'a point ordonné d'en faire de nouvelles; elle n'a point défendu de restituer les biens invendus : la loi rendue en faveur des émigrés en est la preuve. » Le 24 du même mois, le duc de Fitz-James demanda encore la parole afin de répondre à M. Lally-Tolendal, qui s'était appuyé sur un grand nombre d'autorités historiques pour établir les droits des souverains sur les biens de l'Eglise; et il réclama, en faveur des débris encore subsistants du clergé français, *pauvreté*,

*mais justice.* On a appliqué avec raison à M. de Fitz-James, la devise *Semper ubique fidelis*, donnée au régiment de Berwick, dont la famille Fitz-James était propriétaire. H.

FITZ-JAMES (Le chevalier CHARLES DE), fils du même père que le précédent, naquit vers 1787; il servit, pendant quelques années, sous le gouvernement impérial, et fit entre autres la guerre d'Espagne. Au retour du Roi, en 1814, il lui prêta serment de fidélité; et, lors des événements du 20 mars 1815, il servit avec le plus admirable dévouement sous les ordres de Mgr. le duc d'Angoulême, et, du midi de la France, il passa avec ce prince en Espagne. A son retour, il commanda à Foix, département de l'Ariége. Les journaux publièrent, à cette époque, un ordre du jour, signé le *commandant d'armes*, chevalier de Fitz-James, *lieutenant-colonel*, où on lisait: « Art. 1er. Tout individu qui colportera ou répandra dans tel lieu public ou particulier que ce soit, des écrits insidieux et mensongers, venant, soit de l'armée rebelle, soit de tout autre endroit, et qui ne seront pas revêtus de la signature d'une autorité reconnue par le Roi, sera arrêté, jugé et fusillé, dans les vingt-quatre heures, comme rebelle. » Peu de jours après, on annonça que le ministère avait ordonné que les auteurs de cette œuvre apocryphe fussent recherchés et poursuivis. M. le chevalier de Fitz-James est maintenant chef de bataillon dans le cinquième régiment de la garde royale; il s'est fait remarquer par son courage en mai 1817, dans la lutte à laquelle donna lieu la représentation de la tragédie de *Germanicus*. Il est chevalier de St.-Louis et officier de la Légion-d'honneur. P.

FLACHAT, ancien procureur à Lyon, embrassa la cause de la révolution, et devint fournisseur à l'armée d'Italie, où il acquit une fortune considérable. Il fut arrêté en 1797, par ordre du directoire, qui ordonna sa comparution, comme dilapidateur, devant un conseil de guerre. Il parvint à se soustraire à l'arrestation. Sa femme ayant réclamé au conseil des cinq-cents contre l'ordre du directoire les directeurs adressèrent à l'assemblée un message, où ils déclaraient que Flachat était prévenu de vols et de dilapidations. Buonaparte, dans une lettre publique, le dénonça pour avoir enlevé à la caisse cinq à six millions, et laissé l'armée dans le plus grand embarras. Flachat passa depuis à Constantinople; il revint en France, se jeta de nouveau dans les affaires, et fut encore arrêté, en 1805, comme accusé d'avoir surpris la crédulité d'un agent du duc de Looz, d'avoir forcé ce dernier à la vente de ses biens en France, et de lui avoir extorqué des sommes énormes. Mis au Temple, il obtint sa sortie en donnant caution. Cependant son affaire fut suivie devant le tribunal de police correctionnelle. Mais le duc de Looz ayant déclaré ne pas vouloir se constituer son accusateur, et Flachat ayant produit des actes d'adhésion signés de ce prince, il fut acquitté, mais ensuite remis en jugement par ordre du gouvernement. Il eut alors pour défenseurs MM. Falconnet et Bergasse. Cette affaire se termina par un jugement qui condamna Flachat à un an de prison. Il parvint à se soustraire à l'exécution de cette sentence. B. M.

FLAHAUT (AUGUSTE-CHARLES-JOSEPH, comte DE), fils de la comtesse de Flahaut, mariée en secondes noces à M. le baron de Souza (*Voy.* SOUZA), est né le 21 avril 1785. Son père était officier-général avant la révolution. M. de Flahaut fils entra au service sous le gouvernement impérial, et fut d'abord aide-de-camp du général Murat; il fit plusieurs campagnes avec distinction, s'éleva rapidement au grade de chef d'escadron du 13e. régiment de chasseurs, et fut nommé officier de la Légion-d'honneur, après la bataille de Friedland, le 4 juillet 1807. La campagne de 1809, où il fut blessé au passage de l'Ens, lui mérita le grade de colonel: enfin le maréchal Berthier le choisit pour son aide-de-camp. Employé dans la guerre contre la Russie, M. de Flahaut se distingua, le 26 juillet 1812, au combat de Mohilow. Le 22 février 1813, il prêta serment de fidélité à Napoléon, en qualité de général de brigade, et devint, peu de temps après, son aide-de-camp. Il avait reçu, antérieurement, le titre de baron de l'empire. Le 10 mai de la même année, Napoléon l'envoya au-devant du roi de Saxe, qui rentrait à Dresde sa capitale, et le choisit ensuite pour faire partie de la commission chargée de l'exécution des dispositions de l'armistice conclu, le 4 juin, à Newmark. M. de Flahaut fut promu au grade de général de division, le 8 octobre suivant, en récompense de

sa conduite à la bataille de Dresde. Il se signala de nouveau à Leipzig, puis à Hanau. Le 23 février 1814, il se rendit à Lusigny, chargé de pleins-pouvoirs pour traiter d'une suspension d'armes. La conférence qu'il eut alors avec les plénipotentiaires alliés, ne produisit aucun résultat, Napoléon exigeant, comme condition *sine quâ non*, que les alliés fissent retirer leurs troupes jusqu'au Rhin. Après l'abdication de Buonaparte, le baron de Flahaut envoya, le 16 avril, au commissaire du département de la guerre, sa soumission, ainsi conçue : « Je prie votre Excellence de vouloir bien agréer mon entière adhésion aux actes du sénat et à ceux du gouvernement provisoire. » Il fut nommé par le Roi, chevalier de St.-Louis, le 29 juillet suivant, commandant de la Légion-d'honneur le 23 août, et il prit le titre de comte. Lors des événements du mois de mars 1815, M. de Flahaut se rangea sous les drapeaux de Buonaparte, et redevint son aide-de-camp. Lorsque Napoléon voulut tenter des négociations auprès des souverains alliés, M. de Flahaut fut envoyé à Vienne, avec des dépêches pour M. de Talleyrand; mais à son arrivée à Stuttgard, il fut arrêté par ordre du roi de Wurtemberg, qui lui rendit bientôt après la liberté. M. de Flahaut fut obligé de revenir en France, sans avoir rempli sa mission. Il fut créé pair le 2 juin 1815, avec le titre de comte. Il combattit avec Napoléon à Fleurus et à Waterloo, et revint, après la défaite de l'armée, siéger à la chambre des pairs. A la séance permanente du 22 juin, il se leva pour contredire les details donnés par le maréchal Ney sur la situation de l'armée. Le même jour, il appuya la proposition de Lucien, tendant à faire reconnaître Napoléon II. « Si l'empereur avait été tué, dit-il avec véhémence, n'est-ce pas son fils qui lui succéderait ? Il a abdiqué ; donc il est mort politiquement : pourquoi son fils ne lui succéderait-il pas? » Le 1er. juillet, il obtint de la chambre l'autorisation de s'absenter, pour prendre le commandement d'un corps de cavalerie, auquel il avait été nommé par la commission de gouvernement. Après le retour du Roi, M. de Flahaut se retira sur la Loire. Il ne fut pas compris dans l'ordonnance du 24 juillet; mais il n'en jugea pas moins prudent de s'éloigner. Il se rendit dans les environs de Genève, à Prégny auprès de Mme. Louis Buonaparte, où se trouvaient plusieurs officiers français. Le gouvernement helvétique lui accorda d'abord la permission de demeurer à Genève; mais la correspondance qu'entretenaient avec des Français de l'intérieur la ci-devant reine de Hollande et les réfugiés qui lui formaient une cour, ne tarda pas à exciter les inquiétudes des autorités. M. de Flahaut et ses compagnons eurent ordre de s'éloigner. Il se rendit à Aix en Savoie, où Mme. Louis Buonaparte était allée pour raison de santé; mais les autorités du pays l'obligèrent de se retirer au bout de deux jours. Il est actuellement en Angleterre, où il est question, pour lui, d'un mariage avec la fille de lord Keith, qui assurerait la pairie aux enfants qu'elle pourrait avoir. Le lord a menacé de déshériter sa fille si ce mariage avait lieu. Y.

FLANDIN (Le chevalier Jean-Baptiste), commissaire des guerres de première classe, a fait les campagnes de Russie et celle de Saxe, en 1813. Il jouissait alors d'un grand crédit auprès de M. Daru, intendant-général de l'armée, et était chargé dans ses bureaux, suivant le quartier-général de l'empereur, du personnel de l'administration. Il fut nommé, en 1813, chevalier de la Légion-d'honneur. Comme M. Flandin était grand travailleur et qu'il passait pour intègre, il n'aurait pas manqué d'obtenir un avancement rapide, si les événements de 1814 n'étaient venus l'arrêter au milieu de sa carrière. Il a publié, au mois de mai 1815, sous ce titre, *Examen d'un Mémoire sur les bases de l'administration militaire*, un écrit qui fait honneur aux connaissances et aux vues de son auteur. Y.

FLASSAN (Gaetan de Raxis de), né dans le Comtat-Venaissin et élevé à l'Ecole-militaire de Paris, est d'une famille originaire de Grèce, à laquelle le pape Paul III donna, en 1536, la seigneurie de Flassan, au Comtat-Venaissin. Son père, qui avait servi dans l'étranger et en France, se signala, en 1790, pour la cause de son souverain, à la tête des troupes du haut Comtat, dites l'*Armée de Brantes*. M. de Flassan ayant séjourné assez long-temps à Rome, où il avait un frère officier-supérieur dans les gardes de Sa Sainteté, reçut plusieurs témoignages de bonté du pape Pie VI, qui lui accorda une pension laïque. Il revint à

Paris, en 1787, et publia, en 1790, la *Question du Divorce, sous le rapport de l'histoire, de la politique et de la morale*, in-8°. En 1791, il alla à Bruxelles, et de là à Coblentz, joindre le corps de la noblesse française. Lors du licenciement de cette troupe, il retourna en Italie, et resta deux ans à Florence et à Venise. Rentré en France, après la terreur, il s'attacha à la carrière diplomatique, devint chef de la première division politique du ministère des relations extérieures, et donna bientôt après sa démission. Soupçonné d'émigration à une époque où c'était un crime puni de mort, il se sauva en enfermant dans son appartement le commissaire de police, son adjoint, et deux soldats armés, venus pour l'arrêter. Il se retira à Marseille. Après le 18 brumaire, il revint à Paris, et s'occupa de rédiger l'*Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française, depuis la fondation de la monarchie jusqu'au* 10 *août* 1792, 6 vol. in-8°., 1808; 2e. édit., 7 vol. in-8°., 1811. Cet ouvrage fut honorablement mentionné dans le rapport sur les prix décennaux. Voici le jugement qu'en porta le jury, chargé de l'examiner : « Le sujet a de l'importance et de l'utilité. Pour le remplir dans toute son étendue, l'auteur a eu besoin de beaucoup de recherches et de travail ; et il s'y est livré avec un soin qui mérite beaucoup d'éloges. Les négociations se trouvant naturellement liées avec les grands événements de l'histoire, l'auteur a su habilement relever les détails arides, inhérents au fond du sujet, par la peinture du caractère et le développement des vues des princes et des hommes d'état qui dirigeaient les affaires dans les différentes époques. L'ouvrage de M. de Flassan offrira beaucoup de secours et de lumières à tous ceux qui voudront écrire sur l'histoire de France. Il n'est pas remarquable par l'art de la composition ; et l'on y desirerait plus d'élégance dans le style : mais on y trouve un grand fonds d'instruction solide, et il sera toujours consulté avec fruit. » Quoi qu'il en soit, cet ouvrage a été souvent critiqué dans les journaux ; et l'auteur a répondu aux critiques de manière à ne pas donner une opinion favorable de sa politesse et de sa modestie. M. de Flassan remplissait alors les fonctions de professeur d'histoire a l'école de cavalerie de St.-Germain-en-Laye ; et il n'a quitté cette place qu'en 1814, après le retour du roi. Il a encore publié les ouvrages suivants : I. *De la pacification de l'Europe*, in-8°., 1802. II. *De la colonisation de Saint-Domingue*, in-8°., 1804. III. *Apologie de l'Histoire de la diplomatie française*, in-8°., 1811. C'est une réponse à des critiques de la *Gazette de France* et du *Journal de l'Empire*. L'auteur l'a insérée dans la 2e. édition de son *Histoire*. IV. *De la restauration politique de l'Europe et de la France*, in-8°., 1814. C'est à tort que M. Barbier attribue à M. de Flassan, *De la Servitude des noirs, et d'une colonisation militaire à Saint-Domingue*, 1802, in-8°. V. *Des Bourbons de Naples*, in-8°., 1814. M. de Flassan, ayant suivi la légation française à Vienne en 1814, a écrit pendant son séjour, l'*Histoire du congrès* tenu en cette ville, en 3 vol. Il a également continué l'*Histoire de la diplomatie française* jusqu'à ce jour. Ces deux ouvrages sont encore inédits. M. de Flassan est historiographe du ministère des affaires étrangères, depuis le premier retour du Roi; il est aussi chevalier de Constantin des Deux-Siciles et de Dannebrog de Danemark. — Son frère le chevalier de Flassan, lieutenant de vaisseau, a péri, en 1786, dans l'expédition de La Pérouse. Y.

FLASSEN (SIDI MAHMOUD) fut, en 1815, le meurtrier du dernier rejeton direct de la dynastie qui régnait à Tunis depuis un siècle, et qui descendait d'un *renégat Corse*. Cet homme entreprenant profitait, depuis long-temps, de la confiance qu'il avait inspirée à Sidi Otman, son parent et son souverain, pour le rendre odieux au peuple, auquel il le représentait comme un prince faible et sans talents. Il était, en même temps, parvenu à se former un parti nombreux, à force de promesses et d'argent. Des pamphlets injurieux, des proclamations, des libelles, circulaient secrètement dans toute la ville, lorsque, le 19 janvier, Mahmoud Flassen pénétra dans l'intérieur du palais, à la tête d'une troupe armée, et plongea son poignard dans le cœur du vieux monarque, tandis que ses partisans massacraient tous les amis et parents de ce malheureux prince. Deux fils de Sidi Otman, qui s'étaient échappés en chemise, ayant cherché à ameuter le peuple et à armer les faubourgs, furent arrêtés par les satellites de l'usurpateur, et décapités en sa présence. Mahmoud Flassen se fit en-

suite solennellement reconnaître souverain. Afin de consolider son pouvoir, il donna sa fille en mariage à Sidi Soliman Kiaya, chef d'une faction puissante; et il promit sa sœur à Jussuf Kogia, qu'il nomma son principal ministre. Jussuf commença sa carrière ministérielle par faire empaler un Napolitain, Mariano Stinka, qui avait été le favori de Sidi Otman, et qui avait amassé des richesses immenses. Bientôt il éleva ses vues jusqu'au trône : il résolut de tuer Mahmoud Flassen avec tous ses fils; et dans l'intention de se faire un parti, il parcourut la ville avec un cortége fastueux, distribuant de l'argent au peuple. Mais le nouveau bey, averti à temps, donna l'ordre d'arrêter Jussuf, au moment où il rentrerait au palais. Jussuf et son cortége opposèrent une vive résistance; mais il succomba enfin sous le nombre, et fut décapité. Comme il avait de nombreux partisans, on s'attendait à de nouvelles révolutions : cependant le peuple ne manifesta aucun mécontentement; et les soldats jurèrent de nouveau obéissance à Sidi Mahmoud Flassen. A.

FLAUGERGUES (PIERRE-FRANÇOIS), né en 1759, était avocat avant la révolution. Comme il en adopta les principes, il fut élu, en 1792, président de l'administration du département de l'Aveyron. Le 12 *juillet* 1793, il fut accusé, lui et ses collègues, par Chabot, d'avoir fait incarcérer les *patriotes* qui auraient pu influencer l'opinion du peuple en faveur de la nouvelle constitution. La Convention rendit, en conséquence, un décret qui portait que MM. Flaugergues, et Geraldi, autre administrateur du département, seraient traduits à la barre de l'assemblée : mais, quelques jours après (le 22), le même Chabot dit, à la Convention, que M. Flaugergues et les administrateurs du département de l'Aveyron venaient enfin d'*ouvrir les yeux à la lumière*, puisqu'ils avaient rétracté leurs arrêtés *liberticides*. Le décret du 12 fut révoqué. M. Flaugergues fut depuis nommé sous-préfet à Villefranche; mais, par suite d'une trop longue absence, il perdit cet emploi et reprit son ancienne carrière du barreau. Il fut ensuite présenté comme candidat au corps législatif, par le collége de l'arrondissement qu'il avait administré, et fut élu par le sénat le 6 janvier 1813. Lorsque Buonaparte convoqua le corps législatif en décembre de la même année, après les désastres de la campagne de Saxe, M. Flaugergues fut élu le 22, avec M. Lainé, membre de la commission extraordinaire chargée de prendre communication des pièces originales des négociations entre Napoléon et les puissances alliées. Il appuya, avec un courage qui lui fit beaucoup d'honneur, les mesures tendant à forcer Buonaparte de recourir à la paix comme au seul moyen de sauver la France, et dit au duc de Massa, qui lui reprochait l'inconstitutionnalité d'une de ses observations : « Je ne connais ici rien de plus inconstitutionnel que vous-même; vous qui, au mépris de nos lois, venez présider les représentants du peuple, quand vous n'avez pas même le droit de siéger à leurs côtés. » M. Flaugergues fut choisi, le 30 décembre, avec les quatre autres membres de la commission extraordinaire, pour rédiger l'adresse à Buonaparte. On sait de quelle manière celui-ci accueillit la députation : il traita publiquement les députés de factieux. Lors des événements du 31 mars 1814, M. Flaugergues fut un des premiers à voter la déchéance, à la séance du 3 avril. Le 7, il signa la lettre qui fut adressée par le corps législatif au gouvernement provisoire, et qui contenait l'adhésion à l'acte constitutionnel et au rappel des Bourbons. La chambre ayant été convoquée par le Roi au mois de juin suivant, il fut élu candidat à la présidence. Le 5 août, il s'opposa à ce que la discussion sur la presse fût fermée; il dit que, jusqu'ici, il n'avait encore aperçu que des théories particulières dans les discours des orateurs qui avaient parlé pour ou contre le projet, et déclara que sa conscience n'était pas assez éclairée. Le 2 septembre, il combattit avec chaleur diverses dispositions du projet de loi sur le budget, démontra le vice de la cumulation des exercices, et se plaignit de la non-fixation des pensions : il s'éleva surtout contre la création des bons royaux, prédit les maux résultant de l'agiotage, et vota le rejet de la loi. Le 22 septembre, il se prononça en faveur des habitants des départements ci-devant réunis à la France, et s'étonna qu'on voulût leur contester le droit de cité qu'ils avaient payé si cher. Le 8 octobre, il proposa un sous-amendement à un article ajouté par les pairs à la loi sur la presse. « Lorsqu'il s'agit, dit-il, d'ouvrages attentatoires à la Charte

constitutionnelle, on sentira aisément qu'il est utile d'imposer le devoir au directeur de la librairie d'en arrêter la publication : la simple faculté serait alors un droit entièrement dangereux. Un mot peut être de la plus grande importance : pour mettre toute la pensée du législateur d'accord avec la loi, je propose donc de substituer au mot *pourra* celui de *devra*. » Le 3 novembre, il défendit l'article 16 additionnel au projet de loi sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus; article que M. Lainé venait d'attaquer. Il chercha à démontrer la nécessité de sa conservation pour la garantie et la tranquillité des acquéreurs. « Nous ne pouvons, dit-il, pour l'intérêt d'une classe peu nombreuse et sur laquelle se fixent naturellement les actes de la munificence royale, oublier le premier et le plus sacré de nos devoirs, celui de veiller au maintien de l'ordre, au respect dû aux lois, à l'union nécessaire entre tous les citoyens. » Le 13 novembre, il défendit le droit de pétition à l'occasion des plaintes portées contre M. de Blons (*Voy* de Blons), et appuya le renvoi de la pétition au chancelier. Le 29, il se prononça en faveur de l'impôt sur le tabac. « Si odieux que soit en lui-même le monopole, dit il, si dangereux qu'il puisse être entre les mains d'un gouvernement qui voudrait l'étendre à toutes les branches de commerce, il est encore préférable ce moyen d'exception sagement combiné, au régime des fabricants dont le monopole est aussi dur qu'inévitable. Ce sont eux qui ont conseillé au gouvernement ce qu'il a pu montrer de sévérité envers les planteurs : leur régime est tel, qu'il soumet à leur influence tyrannique la culture et la consommation; ils font naître la fraude, et la protégent eux-mêmes. » Le 17 décembre, M. Flaugergues parla comme rapporteur sur le projet de loi relatif à la réduction des membres de la cour de cassation, et proposa divers amendements au nom de la commission centrale. Le 26 décembre, il défendit à la tribune, toujours comme rapporteur, les amendements proposés au projet de loi sur la cour de cassation, et répondit à toutes les objections. Il reproduisit ensuite tous les arguments déjà mis en avant dans cette circonstance, et établit en principe que le pouvoir de juger n'émanait point du pouvoir exécutif : « On m'a reproché, dit-il en terminant son discours, des rapprochements » que j'ai faits à la fin de mon rapport : si » ces rapprochements sont vrais ce n'est » pas ma faute; il s'agit de savoir s'ils sont » exacts : j'ai dit que la cour de cassa- » tion serait le rétablissement du conseil » des parties; ai-je prétendu pour cela » accuser les ministres? Ils croient peut- » être utile de rétablir le conseil des par- » ties; c'est une opinion qu'on peut sou- » tenir comme une autre : mais le point » de la question est de savoir si telle a » été leur intention, et il n'y a personne » qui soit persuadé, au fond de son » cœur, que tel a été leur dessein. Je » profite de cette occasion pour faire ici » ma profession de foi politique. Je suis » essentiellement convaincu que le bon- » heur du peuple est lié aux préroga- » tives royales; et si l'on voulait les res- » treindre, on me verrait m'y opposer » avec chaleur : mais je pense également » que les étendre serait un véritable in- » convénient, et je me prononcerai en » tout temps contre la moindre exten- » sion. » Quand la chambre fut convoquée au moment du débarquement de Buonaparte, M. Flaugergues appuya, à la séance du 14 mars, la proposition de M. Delorme, tendant à supplier le Roi de faire parvenir aux armées la loi par laquelle des remercîments étaient votés, au nom de la patrie, aux garnisons de la Fère, de Lille, de Cambrai et d'Antibes, ainsi qu'aux maréchaux Mortier et Macdonald, etc. Le lendemain, il soutint que la récompense proposée par M. Blanquart-Bailleul (*Voy*. Blanquart-Bailleul), en faveur des étudiants en droit de Paris, était insuffisante, et demanda le renvoi dans les bureaux, afin de délibérer sur la récompense nationale due à leur dévouement. Le 16, M. Flaugergues combattit la proposition de M. Lainé, tendant à confier la rédaction de l'adresse au Roi à la commission qui avait été chargée d'examiner le projet de loi concernant les récompenses nationales. (*V*. Faget-de Baure.) Il demanda en outre que l'hommage de la chambre fût remis au lendemain, et que cette commission fût nommée au scrutin secret. M. Flaugergues, lors de la formation de la chambre des représentants, fut élu membre de cette assemblée par son département. Au moment de la nomination des candidats à la présidence, il obtint, au premier tour de scrutin, le plus grand

nombre de voix après M. Lanjuinais, et fut élu, le lendemain 7 juin, vice-président. Dans les premières séances, il parla souvent sur des questions réglementaires, et développa, le 9, des principes favorables au droit de pétition. Le 20, il insista pour que la commission proposée par M. Dupin (*Voy.* Dupin) à l'effet de coordonner la constitution de l'empire avec l'acte additionnel, fût nommée dans les formes ordinaires, et non pas composée d'un membre de chaque députation. Le lendemain, M. Flaugergues demanda l'adoption spontanée d'une partie des propositions de M. de Lafayette : la proposition de celui-ci ayant été adoptée, il s'opposa à ce qu'elle fût affichée et envoyée dans les départements. « Nous n'avons pas besoin, dit-il, » d'attendre ces renseignements des mi» nistres pour déclarer notre permanen» ce, pour exprimer nos sentiments en» vers l'armée et envers la garde natio» nale. » Ces paroles excitèrent quelque agitation dans l'assemblée : « Lorsqu'An» nibal eut vaincu à Cannes, reprit » M. Flaugergues, le tumulte était dans » Rome, mais la tranquillité dans le sé» nat. Montrons, en restant impassibles, » que nous ne sommes pas au dessous » des circonstances. » Le même jour, il fut élu membre de la commission chargée de se concerter avec la commission de la chambre des pairs et avec le conseil des ministres, pour proposer des moyens de salut public. A la séance du 22, il improuva les attaques dirigées par quelques membres contre le ministre Davoust, et avança que, si l'assemblée entière avait le droit de censurer un ministre, ce droit ne pouvait être exercé individuellement par ses membres. Peu d'instants après, lorsqu'il fut question de nommer les membres de la commission de gouvernement, M. Flaugergues s'opposa à ce que les choix fussent limités soit dans les chambres, soit hors des chambres : « Vous avez besoin de noms nationaux, dit-il, de noms européens. Un homme du plus grand mérite, mais d'un nom peu connu, pourrait ne pas avoir cette confiance qu'il faut mériter de la France et de l'Europe : le droit populaire doit être exercé ici dans toute sa latitude. » Voyant que la discussion se prolongeait inutilement, et qu'on proposait l'envoi d'une adresse au peuple et à l'armée (*Voy.* Girod *de l'Ain*), il s'écria : « Ceci est encore contraire à la » division des pouvoirs : faites des adresses » aujourd'hui, demain vous exécuterez; » et il n'y aura pas de gouvernement. » Empressez-vous de former le vôtre. Les » journaux sont partis ce matin; et la » France nous voit encore muets sur nos » grands intérêts. Il faut que le courier » qui apportera demain votre délibéra» tion de ce jour apprenne à la France » qu'elle a un gouvernement. » M. Flaugergues proposa ensuite de déclarer que la guerre était nationale, et que tous les Français étaient appelés à la défense commune. Il obtint, dans la même séance, un assez grand nombre de voix pour être membre de la commission de gouvernement. Le même jour, il fit partie de la députation chargée d'aller porter à Buonaparte le résultat de la délibération prise par la chambre sur la *Déclaration de Napoléon au peuple français*. Le 24, il demanda l'adoption d'urgence du projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à assurer, par des réquisitions, le service des armées, et insista pour une délibération moins précipitée sur le projet relatif à des mesures de sûreté générale. (*V.* Fouché.) « Dans le premier projet, » dit-il, il n'est question que de sacrifices » pécuniaires : ici il s'agit de la liberté » publique, de celle des citoyens, et vous » devez attacher à l'adoption de cette » dernière loi d'autant plus d'examen et » de maturité, qu'il y a plus de diffé» rence entre des sacrifices pécuniaires » et celui de la liberté. » Le lendemain, il appuya ce dernier projet, mais avec un amendement dans l'intérêt de la justice et de la liberté. Il demanda, le 26, l'impression et l'ajournement du projet relatif aux réquisitions, fondé sur ce que la commission en avait entièrement changé la nature par un article additionnel, qui stipulait le paiement des réquisitions faites depuis le 1er. janvier de l'année courante. « Il est impossible, ajouta-t-il, » de voter un paiement, quand on n'a » pas prévu les moyens de l'effectuer. » Un membre l'interrompit pour dire : « *Combien y a-t-il de lieues d'ici à* » *St.-Quentin ?* » Et, en effet, les armées coalisées couvraient déjà la Picardie. Le 25 juin, le président de la chambre annonça que M. Flaugergues, étant parti pour remplir une mission extraordinaire du gouvernement, devait être remplacé, comme rapporteur de la commission des

constitutions. La mission dont M. de Flaugergues était chargé, ainsi que MM. Andréossy, Boissy-d'Anglas, la Besnardière et de Valence (*Voy.* ces noms), consistait à négocier un armistice avec les généraux alliés. Ce fut lui qui, dans l'entrevue des commissaires avec lord Wellington, s'opposa le plus fortement à l'avis présenté par MM. Andréossy et la Besnardière, pour le rappel immédiat de Louis XVIII, afin de détourner une partie des malheurs de l'invasion. Le même jour, M. Flaugergues fit demander une entrevue à M. le comte de Semallé, qui venait de rentrer en France à la suite de MONSIEUR, et qui se trouvait à Louvres où logèrent, pendant leur mission, les commissaires du gouvernement provisoire. M. de Semallé, après avoir pris les ordres de S. A. R., alla trouver M. Flaugergues. Celui-ci proposa à M. de Semallé d'engager MONSIEUR à solliciter lui-même l'armistice qu'ils étaient venus demander au nom de la chambre, ajoutant que cette démarche disposerait l'assemblée d'une manière favorable pour le retour du Roi. M. de Semallé, après avoir fait sentir à M. Flaugergues toute l'inconvenance d'un pareille demande, lui proposa de faire, dans la chambre, une motion tendant à envoyer des députés au Roi, afin de donner à S. M. plus de facilité pour détourner les fléaux de la guerre. M. Flaugergues prétendit que cette démarche l'exposerait, sans aucune chance de succès, à l'animadversion de ses collègues. Cette conversation se termina sans amener de résultat. Le lendemain, M. Flaugergues demanda un autre rendez-vous à M. de Semallé. Mêmes propositions furent faites de part et d'autre : seulement M. Flaugergues insista, plus fortement que la veille, sur les dangers qu'attirerait sur sa personne la démarche en question. M. de Semallé offrit alors vainement à M. Flaugergues de partager les dangers auxquels il s'exposerait, en l'accompagnant à Paris et même à la chambre des représentants. M. Flaugergues persista dans sa proposition ; et les choses durent en rester là. Le 26 juillet, le Roi nomma M. Flaugergues président du collége électoral de l'Aveyron, qui l'élut député : mais il eut le bon esprit de ne pas venir siéger dans la chambre de 1815; et lors de la convocation des colléges électoraux, le 5 septembre 1816, il n'a pas été réélu. Y.

FLAUGERGUES (HONORÉ), frère du précédent, né le 16 mai 1755, manifesta, dès l'âge de huit ans, de la curiosité pour l'astronomie : la cosmographie de Mallet lui en inspira le goût. Il s'occupa d'histoire naturelle, de mathématiques et de morale. Cette espèce d'inconstance fut fixée par les prix des académies. Celle de Paris, en 1779 et en 1781, fit une mention honorable de son Mémoire *sur la théorie des machines simples*. Il remporta des prix, à Lyon, sur la différente réfrangibilité des rayons et sur la figure de la terre ; à Montpellier, sur l'arc-en-ciel ; à Toulouse, sur les trombes. Alors il se procura des instruments, et devint un de nos astronomes les plus utiles. M. Flaugergues a été nommé, en 1796, associé de l'Institut, et, en 1797, directeur de l'observatoire de Toulon; mais il n'a pas accepté cette place. Depuis 1798, il a enrichi de beaucoup d'observations, de calculs et de tables, l'ouvrage périodique de Lalande, intitulé : *Connaissance des temps*. Le 25 mars 1813, il fut le premier qui aperçut la comète qui fit tant de bruit à Paris au mois de septembre suivant. L'académie de Nîmes, dont il est associé, ayant, en 1815, mis au concours la question suivante : *Soumettre à une discussion soigneuse toutes les diverses hypothèses imaginées jusqu'ici pour expliquer l'apparence connue sous le nom de queue, chevelure ou barbe des comètes*, M. Flaugergues mérita le prix, qui lui fut décerné le 13 juin 1815. Y.

FLAVIGNY (Le comte LOUIS DE), d'une ancienne maison de Picardie, très maltraitée par la révolution, est né aux environs de Laon. D'abord page de Mgr. comte d'Artois, puis officier dans le régiment d'Enghien infanterie, il émigra en 1791, et fit toutes les campagnes à l'armée de Condé, en qualité d'officier d'état-major. Il est actuellement chef d'état-major des gardes nationales de l'Aisne. Son frère, qui était préfet de la Haute-Saone, est mort en 1816. — FLAVIGNY (Le comte Alexandre DE), parent du précédent, page de MADAME, officier dans le régiment du colonel-général de l'infanterie, est né à Genève en 1770. Il émigra en 1791, et devint lieutenant-colonel au service d'Angleterre. Le comte de Flavigny a aidé M. de Suzannet de tous ses moyens pour relever le parti du Roi, en 1815, et l'a suivi dans

la Vendée à cette époque. Parti de Paris, le 6 mai, avec ce général, il a rempli, près du prince de la Tremoille, commissaire extraordinaire du Roi, à Nantes, les fonctions de chef d'état-major, et a rejoint ensuite Mgr. le duc de Bourbon, à Beaupréau.—Le vicomte DE FLAVIGNY qui est de la même famille, a épousé dans l'émigration une fille du riche banquier Bethmann de Francfort. T.

FLAXMAN (JOHN), sculpteur du roi d'Angleterre et professeur à l'académie royale de peinture de Londres, est le sculpteur le plus distingué que possède aujourd'hui l'Angleterre ; il a travaillé long-temps à Rome, où ses statues et bas-reliefs sont fort estimés. Il est de plus l'auteur de dessins composés d'après les poèmes d'Homère, d'Eschyle et du Dante, et qui ont été gravés et publiés sous le titre de *Série de gravures pour expliquer* (illustrare), etc. L'Homère forme 2 vol. in-4°., 1793 ; nouvelle édition, 1805 ; et l'Eschyle et le Dante, chacun un volume in-fol., 1805. On publie en ce moment (1817) à Londres les gravures de ses dessins pour expliquer *les Ouvrages et les jours, et la Théogonie* d'Hésiode, 1 volume in-fol. Ses dessins au simple trait se distinguent par une touche hardie et animée ; ils ont été déjà trois fois reproduits par la gravure. M. Flaxman a sculpté les monuments du poète Collins, dans la cathédrale de Chichester, celui de lord Mansfield qu'on voit à Westminster, et les mausolées de lord Howe, d'Abercrombie et d'autres. Le buste de Washington et la statue de Reynolds sont aussi son ouvrage. Il a de la correction et de la hardiesse ; mais il manque parfois de grâce et de fini. M. Flaxman fut du nombre des artistes chargés de l'examen des monuments de sculpture antique, rapportés de la Grèce par lord Elgin (*Voy.* ce nom). Son opinion est consignée dans le rapport fait à la chambre des communes par la commission nommée à ce sujet, 1816, in-8°. B. D.

FLEMMING (Le comte DE), parent du prince de Hardenberg, chancelier d'Etat prussien, accompagna, en 1814, en qualité de conseiller de légation, M. de Humbold, ministre prussien auprès de la diète de Francfort. Il a été nommé, en 1817, envoyé extraordinaire du roi de Prusse à la cour de Brésil. — FLEMMING (Le baron DE) est, depuis 1813, conseiller privé en Suède.—FLEMMING, soi-disant professeur de déclamation *polyglotte*, donna, au mois de mars 1816, à Paris, une représentation publique, dans laquelle il déclama des morceaux choisis des meilleurs auteurs, en onze langues. A.

FLEURIEL (L'abbé) demeura constamment attaché à la cause royale pendant l'émigration ; il s'attacha, en 1793, à M. le comte de Blacas, et dut à sa recommandation l'honneur de travailler pendant plusieurs années, en qualité de secrétaire, dans le cabinet du Roi. Au retour de S. M. dans ses états en 1814, il continua de jouir de la confiance de son souverain, et de la bienveillance de M. de Blacas, devenu ministre. L'abbé Fleuriel fut alors nommé chapelain ordinaire du Roi, et écrivain du cabinet : il possède encore ces deux emplois. Il fut envoyé, en juillet 1816, comme aumônier de la légation française près du St.-Siége. Ainsi, il se trouve de nouveau attaché à M. de Blacas, avec lequel il était parti pour la Belgique lors des événements du mois de mars 1815. Buonaparte, dans le *Moniteur* du 14 mai suivant, fit insérer une diatribe virulente contre cet ecclésiastique, par annotation à la discussion qui avait eu lieu le 2 dans le parlement d'Angleterre, relativement aux négociations du congrès de Vienne avec Murat. Il l'accusait d'avoir falsifié les minutes des lettres de Napoléon au roi de Naples. Y.

FLEURIGEON a publié : I. *Manuel administratif*, 1801, 3 vol. in-8°. ; 1806, 7 vol. in-8°. ; réimprimé en 1811. II. *Observations sur la propriété, l'administration, la police des cours d'eau non navigables, ni flottables*, 1810, in-8°. III. *Le guide des jurés*, 1811, in-8°. Ot.

FLEURIOT DE LA FLEURIAYE (Le chevalier), général vendéen, était garde-du-corps de Louis XVI, à l'époque de la révolution. Se trouvant dans l'Anjou, sa patrie, en 1793, il y prit les armes dès le commencement de l'insurrection, sous les auspices de Charette, son parent, et fut nommé chef de division, au mois de novembre 1793, après que son frère aîné eut été tué au siége de Nantes : ce fut lui qui couvrit la retraite de l'armée lorsqu'elle eut passé la Loire à Ancenis. Echappé au carnage du Mans au mois de décembre de la

même année, M. Fleuriot se concerta avec le prince de Talmont, pour diriger la marche de l'armée royale, qui n'avait pu repasser la Loire. Les officiers réunis à Blin, le nommèrent général en chef. On sait dans quel état déplorable était alors cette malheureuse armée, sans armes, sans munitions, réduite de plus des trois quarts, et poursuivie sans relâche par l'ennemi le plus acharné. Son nouveau chef ne put éviter de combattre; et malgré tant de désavantage, il montra une extrême bravoure. Lorsque tout fut désespéré, il se fit jour l'épée à la main à travers les colonnes ennemies; et il gagna, avec un petit nombre de braves, les bois environnants, d'où il parvint à repasser la Loire. Après la mort de Henri de la Rochejaquelein, M. Fleuriot reparut dans l'Anjou; mais, mécontent d'être sous les ordres de Stofflet, il alla joindre Sapinaud, et fit avec lui la campagne de 1794 à l'armée du centre. Au mois de février 1795, il signa, à l'instigation de Charette, le traité de paix conclu avec la république. Stofflet, en ayant eu connaissance, voulut le faire arrêter au quartier-général de Beaurepaire. Fleuriot n'eut que le temps de prendre la fuite, et il se réfugia avec Sapinaud auprès de Charette. Depuis, il vécut tranquille à Ancenis, lieu de sa naissance. Il a été élevé par le Roi au grade de maréchal-de-camp, dans les premiers jours de juillet 1816. P.

FLEURY (Jacques-Pierre), né le 5 février 1758 à Mamers, dans le Maine, fut nommé curé de Notre-Dame de Vieuvy le 16 novembre 1788. Enlevé de sa paroisse par la gendarmerie en juillet 1792, sur son refus de prêter le serment exigé des prêtres, il fut emprisonné à Laval, puis déporté en Angleterre; et malgré les certificats des commissaires républicains sur sa soumission à la loi de la déportation, on l'inscrivit sur la liste des émigrés, et tous ses biens furent livrés au pillage. Après cinq mois de séjour en Angleterre, M. Fleury rentra en France par l'ordre de ses supérieurs, au mois d'août 1797, et fut jeté dans les prisons de Vannes à l'époque du 18 fructidor. A Rennes, à Laval, au Mans, où il fut successivement détenu, il s'exposa aux plus grands périls, pour arracher à la mort des émigrés et des Vendéens prisonniers comme lui. Une telle conduite le fit déporter de nouveau. Il fut conduit à l'île de Rhé, d'après un ordre signé Merlin. Lorsque Buonaparte, de retour d'Egypte sur la fin de l'année 1799, demanda une rétractation aux prêtres catholiques, pour prix de la liberté qu'il leur promettait, M. Fleury fit imprimer un ouvrage dans lequel il avançait que Buonaparte serait *un grand homme pour les grands crimes*, et il rappelait la nation française à l'amour et à la fidélité envers son souverain légitime. Fouché n'était pas non plus épargné dans cet écrit courageux : l'auteur le qualifiait d'*impie* et de *blasphémateur*. M. Fleury fut dénoncé à ce ministre, qui le fit enlever de la citadelle de l'île de Rhé pour être transporté à Saintes, et de là à Nantes, devant un conseil de guerre. Ce conseil s'assembla le 28 août 1801. Le jugement était prévu, et les apprêts du supplice étaient faits. Ni les menaces, ni les promesses, ni l'appareil de la mort, ne purent ébranler le courage de M. Fleury. Condamné à mort par deux membres seulement du conseil, il fut déporté à l'île d'Oléron pour avoir favorisé des évasions de la citadelle de l'île de Rhé, et pour avoir exprimé hautement son attachement à des principes royalistes. Ayant été transféré dans le lieu de son exil par des gendarmes qui le dévalisèrent, il arriva au mois de novembre 1801 à Oléron, où il vécut dans le dénuement le plus absolu. La publication du concordat en 1802 fut pour l'abbé Fleury le signal de nouvelles persécutions. Les menaces et les offres d'une place brillante furent tour-à-tour employées pour l'engager à souscrire à ce nouveau pacte religieux. Il fut inébranlable, et se vit dès-lors en butte à l'animadversion des prêtres qui s'y étaient soumis. Pendant les huit années qu'il passa dans l'île d'Oléron, M. Fleury consacra la plus grande partie de son temps à l'instruction de la jeunesse; et, s'il goûta quelques moments de tranquillité, il en fut redevable à la protection du préfet Richard, qui refusa d'écouter les dénonciations qu'on lui adressait. Dénoncé directement à Fouché en 1809, il fut exilé à Pierre-Châtel, sur les frontières de la Savoie, comme séditieux et fanatique. Le séjour affreux de cette prison était appelé par les détenus l'*Enfer des vivants*. Ce fut là que M. Fleury, confondu avec les forçats et les femmes publiques, vécut pen-

dant quatre années, dont il passa neuf mois enchaîné dans un souterrain...... Lorsque les troupes alliées se dirigèrent sur la France en 1813, le duc de Rovigo donna ordre d'évacuer Pierre-Châtel. Les prisonniers furent partagés en quatre convois, deux de prisonniers d'état et deux de condamnés. M. Fleury fut encore une fois confondu avec les forçats, et embarqué avec eux sur le Rhône, pour être transféré à Riom. A son arrivée à Lyon, des ordres supérieurs firent prendre au convoi une direction à travers les Cévennes. Le froid était excessif; M. Fleury eut les jambes gelées : il tomba malade à Mende. Pendant son séjour dans cette ville, la proclamation du Roi y fut affichée le 16 avril. M. Fleury, tout malade qu'il était, n'en fut pas moins jeté dans une mauvaise charrette, pour être conduit dans la prison de Riom. Il arriva à Issoire presque mourant; et il ne dut la vie qu'à l'humanité du maire et des royalistes du pays, qui le tirèrent des mains des gendarmes et lui donnèrent toute espèce de secours. A peine convalescent, il se rendit à Vichy, où se trouvait MADAME, duchesse d'Angoulême. Toute la suite de cette princesse parut sensible aux malheurs de cet infortuné ecclésiastique : enfin, par les démarches de M. de la Laurencie, évêque de Nantes, il obtint des lettres de grâce qui furent entérinées à la cour royale de Rennes à la mi-février 1815. M. Fleury, dénué de tous moyens d'existence, se retira à Fougères en Bretagne, où une dame respectable lui offrit l'hospitalité. Le caractère de ses opinions politiques et religieuses le mit bientôt en opposition avec les autorités locales; et il fut obligé de quitter sa résidence le 21 mai 1816. Il se rendit à Paris, pour demander justice, et fut d'abord bien accueilli des ministres Laîné et Decazes. Ce dernier lui donna même, sur-le-champ, l'ordre de retourner à Fougères, lui fit délivrer un passeport, et remettre une somme d'argent pour les frais de son voyage, en lui promettant de le protéger contre la malveillance. M. Fleury arriva à sa destination dans les premiers jours de juillet; mais, à peine était-il entré chez sa bienfaitrice, qu'il fut assailli par un attroupement de plus de 300 personnes, et par toute la municipalité. Obligé de quitter de nouveau Fougères, il se retira d'abord à Rennes, et ensuite à Nantes, chez un de ses amis. Il avait présenté au Roi, le 20 juin, une brochure intitulée : *Apologie de la conduite des prêtres français, confesseurs de la foi pendant vingt-cinq ans*, 4 pages in-8°. Le 29 juillet, il reçut une assignation par laquelle il était sommé de répondre sur deux chefs d'accusation, 1°. pour avoir demandé, dans cette brochure, l'abolition du concordat de Buonaparte; 2°. pour avoir professé des maximes contraires à l'inviolabilité des ventes des biens nationaux. On instruisit son procès dans le même temps que celui de l'abbé Vinson, dont l'ouvrage intitulé, *Le concordat expliqué au Roi*, était publié depuis cinq mois; et, le 16 novembre 1816, M. Fleury, après six audiences, fut, en vertu de la loi du 9 novembre 1815, condamné à trois mois d'emprisonnement, à 50 francs d'amende, 300 francs de cautionnement et une année de surveillance de la haute police. M. Fleury avait annoncé en même temps dans sa brochure apologétique, une *Histoire de ses souffrances*, et un autre ouvrage intitulé : *Réparation soit faite à N. S. Jésus-Christ, à sa sainte-Mère, à notre mère la sainte Eglise, à notre bon Roi*. Au mois de décembre suivant, il présenta une pétition à la chambre des députés, pour réclamer contre le jugement qui l'avait condamné : il s'y est toutefois soumis, et après trois mois de détention dans les prisons de Nantes, il a été mis en liberté. A.

FLEURY (Le chevalier ROHAULT DE), colonel du génie, entra au service en 1802, et fit avec le plus grand éclat toutes les campagnes des armées françaises. En 1807, il fut blessé en montant le premier à l'assaut, et fait officier de la Légion-d'honneur sur le champ de bataille. En 1812, le chevalier de Fleury épousa Mlle. Desèze, fille de M. Desèze, pair de France. A la fin de 1814, il fut décoré de la croix de Saint-Louis. Au mois de mars 1815, nommé pour commander l'arme du génie sous le général Dupont, qui devait opérer dans le Nivernais contre Buonaparte, il fut obligé de se replier sur Orléans, où il voulut organiser une défense sous les ordres du maréchal Gouvion St.-Cyr : mais les événements devenant plus forts que toutes les résistances, il fut obligé de suivre le sort du maréchal et de quitter Orléans. M. de Fleury est demeuré inviolablement fidèle à la cause du Roi. Nommé colonel en 1816, il commande aujourd'hui le régiment d'Arras :

le Roi a permis que MADAME, duchesse d'Angoulême, donnât les cravattes du drapeau de son régiment, et déléguât Mme. de Fleury pour les attacher en son nom. — FLEURY (Jean-Baptiste-Madelène) fut élu, par le sénat, en 1809, membre du corps-législatif pour le département de l'Isère. Membre de la chambre des députés en 1814, il prononça, le 6 août, un très long discours en faveur du projet de loi sur la liberté de la presse, et combattit les opinions émises par M. Raynouard dans son rapport à ce sujet. — FLEURY, notaire à Paris, a publié : *Manuel pratique du notariat*, 1813, in-8o. — FLEURY (A.-M.); on a de lui: *Discussion des torts qu'on impute à Louis XVIII, des intentions qu'on lui suppose, et Réfutation des reproches qui lui sont adressés*, 1815, in-12. II. *Réponse au Mémoire de Carnot*, 1815, in-12. — FLEURY, l'un des secrétaires de Buonaparte en 1815, adressa à celui-ci, le 6 juin même année, une lettre, datée de Bourg-Libre, qui a été insérée dans le *Portefeuille pris à Charleroi*.—FLEURY, peintre d'histoire, connu par différents tableaux exposés au Salon, qui ont obtenu des éloges, notamment le *Songe d'Oreste*, fut chargé par le ministre de l'intérieur, au mois de juillet 1816, de faire, pour la cour de cassation, le portrait du Roi, d'après celui de M. Gérard. Ce portrait, entouré de figures allégoriques, a paru à l'exposition de 1817. Z.

FLEURY (BENARD), doyen de la comédie française, débuta, le 7 mars 1774, dans le rôle d'*Egiste* de *Mérope*. Cet essai ne fut pas heureux; mais le jeune acteur ne se rebuta point. Il fit de nouvelles études, et reparut quatre ans après, le 20 mars 1778, dans les rôles de *Sainville* de la *Gouvernante*, et de *Dormilly* des *Fausses infidélités*. Il fut alors mieux accueilli : cependant on le trouva minaudier, dépourvu de grâce et de naturel. Son organe était rauque, sa prononciation vicieuse. Un travail assidu, le constant amour de son art et beaucoup d'intelligence, firent insensiblement disparaître ces défauts, et l'aidèrent à surmonter les obstacles que la nature opposait à ses succès. Il continua ses débuts par le *Saint-Albin* du *Père de famille*, *Lindor* d'*Heureusement*, le *Comte de Clarendon* d'*Eugénie*, et fut reçu la même année. Le grand talent auquel est parvenu Fleury, est d'autant plus estimable, qu'il ne le doit qu'aux plus pénibles efforts, à la persévérance la plus soutenue. La conformation de son organe semble lui avoir interdit la faculté de prononcer de suite un vers entier; et il ne parle que par saccades. Mais, en revanche, la nature l'a doué d'une ame ardente, d'un esprit fin et observateur, d'un goût pur et délicat. N'osant de prime-abord se mesurer avec Bellecourt, avec Molé, dans les grands emplois, il sentit la nécessité de se créer un genre, et s'empara du caractère des petits-maîtres, qu'il a peints de manière à désespérer ses successeurs. Son talent est surtout très remarquable dans l'*Homme à bonnes fortunes*, dans le *Chevalier à la mode*, dans l'*Ecole des bourgeois*, dans le *Marquis* du *Cercle*. Son ton est constamment celui de l'ancienne cour; et l'on peut dire que lui seul en a conservé la tradition. Ces rôles, ne sont pas les seuls dans lesquels cet acteur ait excellé. On se souvient avec quelle supériorité il a joué celui du *jeune frère* dans les *Victimes cloîtrées*; de *Saint-Albin* du *Père de famille*; et, plus récemment, le *Conciliateur* et le *Philosophe marié*: nous pourrions citer aussi le *Tartuffe*, quoiqu'il laisse à desirer dans quelques parties de ce rôle. On se rappelle avec quelle vérité, avec quel aplomb il représentait le roi *Frédéric II* dans les *Deux pages*: l'imitation était si parfaite, qu'elle arracha des larmes au prince Henri de Prusse, qui assista à la première représentation, et le lendemain fit remettre à l'acteur une riche tabatière ornée du portrait de celui dont il avait si fidèlement reproduit l'image. Fleury a été moins heureux en essayant de représenter Henri IV dans la *Partie de chasse*. Il partagea les persécutions qu'éprouvèrent ses camarades sous le règne de la terreur, par suite du zèle qu'ils avaient mis aux représentations de l'*Ami des lois* (Voy. LAYA). Mis en jugement par ordre de Collot-d'Herbois, MM. Fleury, Dazincourt, Larive, et Mmes. Contat et Raucourt, eussent infailliblement péri, si M. la Bussière, employé alors au comité de sûreté-générale, n'eût soustrait les pièces qui formaient leur acte d'accusation. Depuis sa rentrée au théâtre, M. Fleury n'a compté qu'une longue suite de succès; et un grand nombre de pièces n'ont dû qu'au talent de cet acteur la réputation dont elles ont joui (*V*.

RIBOUTTÉ.) Sujet à la goutte et vaincu par l'âge, cet acteur a, depuis long-temps besoin de repos. Il a obtenu, au mois de mars de cette année (1817), sa représentation de retraite; et l'affluence du public en cette occasion a dû lui prouver combien il en est aimé. Ses camarades, effrayés de la perte dont ils sont menacés, l'ont vivement sollicité de rester encore quelque temps avec eux. Il s'y est prêté par condescendance : mais l'instant n'est pas éloigné, sans doute, où Thalie aura à gémir de la retraite absolue d'un de ses plus chers favoris. Fleury a été long-temps professeur de déclamation au Conservatoire; et il est encore attaché à cet établissement, modifié aujourd'hui sous le nom d'Ecole royale de musique et de déclamation. Il fut, en juin 1813, du voyage que Buonaparte fit faire aux comédiens français pour aller donner des représentations d'abord à Maïence, et ensuite à Dresde. YE.

FLEURY (Madame) a publié : I. *Herbert et Virginia*, ou *Le château de Monclar*, 1800, 2 vol. in-12. II. *Montelaïs*, ou *Le choix de ma tante*, 2 vol. in-12. III. *Philippe et Clémencin*, ou *Les crimes de la jalousie*, 1802, 2 vol. in-18. IV. *La petite maison du Rhône*, 1803, 2 vol. in-12. V. *Le suicide*, ou *Charles et Cécilia*, 1806, 3 vol. in-12. VI. *L'épouse soupçonnée*, ou *Le procès frauduleux*, 1808, 3 vol. in-12. VII. *Caroline de Belfonds*, 1808, 3 vol. in-12. VIII. *Athaella*, ou *Voyage d'une jeune Française en Afrique*, 1809, 2 vol. in-12. OT.

FLINT (SIR CHARLES-WILLIAM) est né en Ecosse en 1777. Après avoir fait ses études au collége d'Edimbourg, il fut placé par lord Grenville dans les bureaux des affaires étrangères, à la fin de 1793, et chargé par le même ministre, au commencement de 1795, d'accompagner, en qualité de secrétaire confidentiel, M. Wickham, alors ministre anglais en Suisse, avec lequel M. Flint forma la plus étroite liaison. Il fut remplacé par M. Talbot, en 1797, pour être de nouveau employé confidentiellement dans le bureau des affaires étrangères. Le nouvel *alien bill* ayant passé au parlement, en 1798, lord Grenville choisit M. Flint pour le mettre à exécution, et le fit nommer surintendant de l'*alien office*, par le duc de Portland, alors secrétaire-d'état de l'intérieur. C'est dans cette place, et dans les circonstances les plus difficiles de la révolution française, qu'il rendit les services les plus importants à son pays, ainsi qu'aux émigrés de toutes les classes. A son retour de Caïenne, le général Pichegru, qui avait été à même d'apprécier ses talents et son caractère, fit de lui son confident et son ami. En 1800, le duc de Portland lui ayant accordé un congé, M. Flint fut envoyé par lord Grenville, avec le rang de secrétaire de légation, auprès de M. Wickham, alors envoyé extraordinaire près les armées alliées en Allemagne. Après avoir été témoin de la campagne de cette année en Bavière et en Autriche, il revint en Angleterre en 1801, et reprit ses fonctions dans le département de l'intérieur, où il resta jusqu'au mois de mai 1802. A cette époque, il accompagna M. Wickham en Irlande; et depuis, il est resté employé dans l'administration de ce royaume. Il fut fait chevalier en 1812. Lorsque S. M. Louis XVIII, quittant Hartwell pour retourner en France, arriva à Londres, en avril 1814, le chevalier Flint fut présenté à ce monarque, qui lui manifesta toute sa reconnaissance pour les nombreux services qu'il avait rendus à ceux de ses sujets, victimes de la révolution, qui s'étaient réfugiés en Angleterre. En août 1815, le chevalier Flint fit un voyage à Paris, où il fut accueilli de la manière la plus distinguée par les princes de la famille royale. Peu d'administrateurs ont une aussi grande facilité pour le travail, et sont plus propres que le chevalier Flint aux détails d'une grande administration. A.

FLOIRAC (Le comte LAGRANGE GOURDON DE), chevalier de St.-Louis, fut nommé maréchal-de-camp le 4 juin 1814, préfet du Morbihan en 1815, et préfet de l'Hérault au mois de février 1816. En prenant possession de cette dernière préfecture, il adressa à ses administrés une proclamation éloquente, dans laquelle il donnait des conseils également sages aux militaires, aux manufacturiers, aux commerçants, aux habitants des campagnes, aux parents et aux instituteurs. « Qui mieux que vous, di-
» sait-il aux militaires, peut indiquer à
» nos neveux le chemin de l'honneur?
» Mais enseignez-leur, ce qu'on a oublié
» dans ces derniers temps, *que la bra-*
» *voure seule n'est pas l'honneur.* » A.

FLOREZ (DON IGNACIO), président

de la junte suprême des Asturies, adressa, le 8 juillet 1812, à ses concitoyens, une proclamation d'un style tout-à-fait original. Nous n'en citerons que ce passage : « Lorsque nos armes vengeresses auront » exterminé les restes des troupes fran» çaises, et que ces glorieux compa» triotes, Cuesta, Acevedo, Palafox, » Caro et autres braves, n'auront plus à » exercer leur valeur dans les limites de » notre péninsule, croyez-vous que les » travaux de la guerre et la fureur des » batailles auront pour cela un terme? » Non. Nous devons offrir au monde le » bel exemple des effets miraculeux de » la réaction d'un peuple juste et puis» sant, qui a juré la mort des esclaves » et des lâches. Les vainqueurs de Saint» Quentin ne descendront-ils pas des » Pyrénées sur les rivages de la Garonne » et de l'Adour, pour demander justice, » au nom du peuple français, de l'exé» crable tyran qui l'opprime? Ne sera» t-il pas utile que le bruit des exploits » de nos courageux bataillons retentisse » un peu plus clairement aux oreilles » de l'*Institut national*..... Pénétrons, » l'épée à la main, au centre de cette » France dégradée; invitons ses braves » habitants à s'unir à nous, pour la des» truction du monstre qui les insulte et » les outrage.... Ne croyez pas, vaillants » soldats, que tous les Français soient » complices des injustices que nous dé» plorons. Nous savons même que, par» mi ceux qui composent les armées du » tyran, il en est qui, au milieu du vice » et de la corruption, ont nourri les se» mences de la justice..... » A.

FLOTTE (JEAN-S...), ancien agrégé professeur de l'université de Paris, professeur de philosophie et secrétaire de la faculté des lettres d'Amiens, a publié, en 1815 : *Leçons élémentaires de philosophie, destinées aux élèves de l'université qui aspirent au grade de bachelier ès-lettres*. Cet ouvrage, en 2 vol. in-12, obtint des éloges, et eut une seconde édition en 1816. A.

FLOWER, orateur démagogue, né en Angleterre, a plusieurs fois déclamé avec emportement contre le ministère de son pays, notamment en août 1816. Après avoir parlé de l'énormité des subsides prodigués aux puissances étrangères, il cita l'anecdote d'un homme tellement ennemi des subsides, qu'il voulait qu'il y eût toujours deux pistolets chargés sur le bureau de la chambre des communes, et que l'orateur de la chambre en présentât un pour toute réponse, au membre qui voterait pour des subsides, etc. Le 20 février 1817, il protesta contre la suspension de la loi d'*habeas corpus*. Z.

FLOWER (BENJAMIN), imprimeur anglais, après avoir suivi le commerce d'épicerie à Londres, perdit toute sa fortune par suite de spéculations sur les fonds publics. Il fut ensuite imprimeur à Cambridge, et y commença, en 1793, un journal hebdomadaire, qui eut un succès prodigieux, et qui portait le titre du Nouvelliste de Cambridge (*Cambridge intelligencer*). La liberté avec laquelle il rédigeait cette feuille, le fit traduire quelquefois en prison : le succès en diminua bientôt, et enfin elle fut discontinuée. B. Flower réside maintenant à Harlow, en Essex, où il s'occupe toujours de travaux typographiques; il dirige le *Political review*, ouvrage qui paraît tous les mois. Il a publié différentes brochures sur la constitution française, sur la nécessité d'une réforme parlementaire, une édition des *Œuvres mêlées de Robert Robinson*, avec la Vie de ce théologien, 1804, 4 vol. in-8°., etc. Z.

FLURY (Le chevalier CHARLES), membre de la Légion-d'honneur, était très jeune lorsqu'il partit, à la suite de l'ambassade de M. de Choiseul-Gouffier, pour Constantinople. Les premiers événements de la révolution ayant déplacé cet ambassadeur, M. Flury revint en France, et fut chargé, en 1792, d'une mission diplomatique, peu importante, en Allemagne. De retour dans sa patrie, il fut envoyé par le gouvernement, en qualité de consul, à Bucharest. Le grand-visir, ayant eu à se plaindre de la république française, fit enfermer M. Flury au château des Sept-Tours. A sa sortie de cette prison, celui-ci regagna la France, resta long-temps sans emploi, et se maria, en 1798, avec une petite-fille du comédien Grandmesnil. Il était, en 1804, commissaire-général des relations commerciales à Iassy. Buonaparte s'étant fait couronner roi d'Italie, et ayant besoin d'avoir à Milan un homme qui eût toute sa confiance et qui y déployât un caractère honorable, y envoya M. Flury en qualité de consul-général, quoique Milan ne fût point une place de commerce. Le nouveau consul fut traité par le vice-

roi, et par la princesse sa femme, avec une distinction marquée. Eugène lui accorda même le rang et les honneurs d'ambassadeur en titre. Pendant la crise qui précéda la chute de Napoléon, M. Flury montra du zèle pour sa cause; mais dès qu'il eut reçu les actes de déchéance et d'abdication, il s'empressa d'y adhérer, et se montra dévoué à la cause des Bourbons. Comme Milan ne devait plus avoir de consul général, il fut envoyé, par le Roi, en qualité de consul à Gênes. Il resta au même poste jusqu'au mois d'avril 1817, époque à laquelle il fut nommé un des cinq administrateurs des postes en remplacement de M. Schiaffino, gendre de M. Corvetto, lequel fut appelé à le remplacer lui-même au consulat de Gênes. Un mois après M. Flury perdit son nouvel emploi par l'ordonnance royale qui supprima les administrateurs des postes, et M. Schiaffino conserva son consulat.—Son frère, plus jeune que lui, est chevalier de la Légion-d'honneur, conseiller-d'état et chef de division aux affaires étrangères.—Son fils (Prosper), né vers 1799, a été nommé, en 1815, vice-consul à Smyrne. N.

FOCKEDEY, député du Nord à la Convention nationale, se fit remarquer à l'époque de la discussion sur le jugement de Louis XVI, par la sagesse de ses principes. « Vous jugez Louis comme » roi ou comme citoyen, dit-il le 29 » décembre 1792. Vous ne le jugez pas » comme citoyen; car un citoyen accusé » n'est pas jugé par une assemblée natio- » nale: vous le jugez donc comme roi. Eh » bien! comme roi, c'est devant le sou- » verain qu'il doit paraître : or, vous » n'êtes pas le souverain. La souverai- » neté ne peut pas plus être représentée » qu'aliénée; car la souveraineté est la » volonté générale, et la volonté ne se » représente pas. Les députés de la na- » tion ne sont que ses commissaires; et » toute loi qu'elle n'a pas ratifiée est » nulle. Vous avez reconnu ce principe. » Je conclus à ce qu'on aille aux voix » par l'appel nominal sur cette question: » Louis est-il ou n'est-il pas coupable? » Et s'il est déclaré coupable, je de- » mande qu'on renvoie aux assemblées » primaires pour l'application de la pei- » ne. » M. Fockedey fut le seul député de son département qui n'opina pas pour la mort: « Je sais, dit-il, que Louis est la » cause de la mort de plusieurs milliers » de Français, de la dévastation de nos » terres, de l'anéantissement de nos re- » lations commerciales: mais le principe » conservateur de la république entière, » c'est de ne compromettre, par notre » jugement, ni la sûreté ni la propriété de » ceux qui nous envoient. D'après ces » motifs, et comme législateur, je vote » pour la détention jusqu'à ce que la ré- » publique ne soit plus en danger. » M. Fockedey vota aussi pour l'appel au peuple et pour le sursis. Après la session, il retourna à Dunkerque au sein de sa famille, et fut nommé, en 1800, juge au tribunal d'appel de Bruxelles. A.

FODÉRÉ (FRANÇOIS-EMANUEL), docteur en médecine, d'une famille originaire de Bessan, et connue depuis deux siècles dans la république des lettres (*V*. FODÉRÉ dans la *Biograph. univ.*), est né à Saint-Jean-de-Maurienne le 8 janvier 1764. Après avoir pris ses degrés à la faculté de Turin, il vint se perfectionner à Paris. De retour dans sa patrie, les connaissances qu'il possédait déjà sur la médecine légale, le firent nommer médecin-juré du duché d'Aoste; il obtint aussi la place de médecin du fort de Bard. Lorsque la Savoie fut réunie à la France, M. Fodéré prit du service dans l'armée française en qualité de médecin militaire. A l'époque où les écoles centrales furent instituées, il obtint la chaire de physique et de chimie à celle des Alpes maritimes, et fut aussi membre du jury d'instruction publique du même département. La ville de Marseille lui offrit la place de médecin de son hôtel-dieu et de l'hospice des insensés; et il fut élu secrétaire de la société de médecine de la même ville. Il a lu à l'académie de Marseille, en 1814, une *Notice sur les poisons minéraux*, dont les Annales de la société de médecine de Montpellier (octobre 1814) ont rendu un compte avantageux. Le roi d'Espagne, Charles IV, pendant son séjour à Marseille, le nomma son médecin-consultant. En 1811, Ferdinand VII, alors à Valençay, l'appela auprès de lui en qualité de médecin. Quelques tracasseries qui lui furent suscitées, l'obligèrent à donner sa démission. En 1814, la chaire de médecine légale de la faculté de Strasbourg ayant été mise au concours, ce médecin alla la disputer, et remporta la victoire sur plusieurs concurrents d'un mérite distingué. M. Fodéré a publié divers écrits estimés: dans

tous on reconnaît un homme instruit, et surtout un véritable ami de l'humanité. Voici la liste de ses ouvrages : I. *Opuscules de médecine philosophique et de chimie*, Turin, 1789, in-8°. Ce volume se compose de trois Mémoires intéressants ; le premier traite du goître et du *crétinisme ;* le second renferme d'utiles expériences sur la distillation de l'acide muriatique, sur les oxides de manganèse, de plomb, de fer et de mercure ; le troisième est relatif aux distillations des acides sulfurique, nitrique, muriatique, arsénical, etc. Le Mémoire sur le goître et le crétinisme, augmenté de nouvelles recherches, a été publié de nouveau, par ordre du gouvernement sarde, Turin, 1791, in-8°. Cet ouvrage a souvent été réimprimé. Il a été traduit en allemand par G.-W. Lindemann, Berlin, 1796, in-8°. II. *Mémoire sur une affection de la bouche et des gencives, endémique à l'armée des Alpes*, Embrun, in-8°., an III. III. *Analyse des eaux thermales et minérales du Plan de Saly, sous Montlion*, Embrun, in-8°., an III. IV. *Essai sur la phthisie pulmonaire, relativement au choix à donner au régime tonique ou au relâchant*, etc., Marseille, an IV, in-8°. Ce livre renferme une excellente doctrine, et mérite toute l'attention des praticiens. V. *Les lois éclairées par les sciences physiques*, ou *Traité de médecine légale et d'hygiène publique*, Paris, an VII, 3 vol. in-8°. La seconde édition de ce livre important a été imprimée à Bourg (chez Janinet) en 1812, et publiée en 1815, à Paris, avec le portrait de l'auteur, 6 vol. in-8°., sous ce titre : *Traité de médecine légale et d'hygiène publique*, etc., avec le portrait de l'auteur. Ce livre est le plus beau titre de gloire de M. Fodéré. Avant lui rien de complet n'avait été publié sur un sujet qui intéresse la société entière. A l'aide des plus savantes recherches, l'auteur a porté la lumière sur toutes les questions que peut offrir la médecine légale. Cet ouvrage, composé dans un excellent esprit, est également utile à l'homme de loi et au magistrat. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'être un peu verbeux ; mais ce défaut est effacé par l'intérêt soutenu des matières et par la vaste érudition qui brille à chaque chapitre. VI. *Mémoire de médecine pratique sur le climat et les maladies du Mantouan ; sur la cause fréquente des diarrhées chroniques des jeunes soldats, et sur l'épidémie de Nice*, Paris, an VIII (1800), in-8°. VII. *Essai de physiologie positive, appliquée spécialement à la médecine pratique*, Avignon, 1806, 3 vol. in-8°. VIII. *De apoplexiâ disquisitio theorico-practica*, un vol. in-8°., Avignon, 1808. IX. *Recherches expérimentales sur les succédanés du quinquina, et sur les propriétés de l'arséniate de soude*, Marseille, 1810, vol. in-8°. X. *De infanticidio*, Strasbourg, 1814, in-4°. Cette dissertation a valu à l'auteur la chaire qu'il occupe à Strasbourg. XI. *Manuel du garde-malade*, Strasbourg, 1815, in-12. Cet ouvrage a été imprimé par ordre du préfet du Bas-Rhin. XII. *Traité du délire, appliqué à la médecine, à la morale et à la législation*, Paris, 2 vol. in-8°., sous-presse. M. Fodéré est associé correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin ; et il a enrichi le recueil de cette société d'*Expériences pour examiner les effets de la distillation des acides vitrioliques, nitreux, marin, arsénical, sur le spath fluor, avec une analyse du spath de Corse*, et d'un *Essai sur la nature de l'acide muriatique distillé, sur la manganèse, et sur les oxides de fer et de plomb très colorés*. (Séance de l'Acad. de Turin du 1er. juin 1807.)

F. R.

FOISON était quartier-maître de gendarmerie à la résidence de Caen, en 1808, lorsqu'il fut choisi pour commander le détachement de cinq hommes, chargé de s'emparer de la personne du comte Daché (1), à la recherche duquel Buonaparte appliquait inutilement, depuis plusieurs mois, tous les moyens de sa triple police. Après avoir rempli en Normandie, par les ordres de M. de la Chapelle, son oncle, alors ministre de S. M. Louis XVIII, une mission importante, M. Daché se disposait à repasser en Angleterre, sur une embarcation dont on lui avait fait payer le fret à très haut prix, et qu'il devait trouver disposée sur un point

(1) Le comte Daché était capitaine au corps royal de la marine, et l'un de ses officiers les plus distingués. Un caractère ferme, audacieux, le rendait propre aux actions périlleuses. Buonaparte ne l'ignorait pas : tout fut mis en usage pour se délivrer d'un aussi dangereux ennemi. On ne fait qu'indiquer ici l'horrible intrigue qui se termina par le massacre de ce zélé royaliste.

sonnu de la côte. Conduit, au milieu d'une nuit très obscure, par le domestique de Mme. Vaubadon, le comte Daché avait déjà gagné la paroisse de Leu, peu distante du rivage, lorsqu'aux cris inattendus de *qui vive?* son guide prend la fuite, et le laisse seul aux prises avec les gendarmes, secondés par un gros dogue, dont le sieur Foison se faisait suivre dans les expéditions périlleuses. Vigoureux autant qu'intrépide, le comte Daché lâche au hasard deux coups de pistolet, et saisit dans l'ombre l'un des gendarmes qu'il allait étouffer, lorsqu'attirés par les cris de ce dernier, ses camarades se précipitent sur le comte, lui fracassent le crâne avec la crosse de leurs mousquets, et lui font déchirer le corps par le dogue au point que le cadavre n'étant plus reconnaissable, on fut obligé de faire venir des habitants de Rouen pour constater l'identité. Le procès-verbal des gendarmes, censuré par le préfet du Calvados (*Voy.* CAFFARELLI), donna lieu de sa part à de sévères observations, qu'il adressa au ministre de la police, et dont le résultat fut la destitution du secrétaire-général du département, la disgrâce du préfet, et l'avancement du sieur Foison, à qui Buonaparte se hâta d'envoyer la décoration de la Légion-d'honneur. Ce militaire partit bientôt après pour l'armée d'Espagne, où il a servi pendant plusieurs années. L. E.

FOLEY, colonel anglais, membre de la chambre des communes, s'exprimait ainsi, en mars 1816 : « La situation de » notre pays est telle, que nous ne devons » pas employer un seul soldat qui ne soit » nécessaire, soit que l'on considère le » danger auquel serait exposée notre » constitution, soit que l'on ait égard à » la possibilité de payer les taxes indis» pensables pour leur entretien. Si la » chambre, au lieu de voter des impôts qui » écrasent le peuple, prenait à tâche de » diminuer ceux qui existent, on n'aurait » plus besoin d'une nombreuse armée; » si la chambre suivait une autre règle » de conduite, la moindre force militaire » serait suffisante. » Le 28 février 1817, il protesta contre la suspension de la loi d'*habeas corpus*. Z.

FOLKSTONE (Lord), membre de la chambre des communes, figurait en 1816, dans le parti de l'opposition. Il a manifesté son opinion contre les ministres dans plusieurs occasions, et entre autres au mois de mars de l'année précitée, lorsqu'il s'efforça de prouver qu'il existait une résolution bien ferme d'établir un gouvernement militaire dans le Royaume-uni, en citant, comme preuves de cette assertion, le système de la cour, les clubs qui se formaient, la distribution abondante d'honneurs et de décorations militaires, l'escorte nombreuse qui, depuis quelque temps, accompagnait le prince-régent lorsqu'il se rendait au parlement au milieu d'une haie considérable de troupes, tandis que le roi son père se contentait de vingt à trente hommes; l'éducation toute guerrière qu'on donnait, au bruit du tambour, aux jeunes gens élevés à Chelsea et à Bagshot, etc. Dans le même mois, lord Folkstone parla contre les dépenses de la marine, et chercha à réfuter quelques observations faites à ce sujet par M. Robinson. Z.

FOLLEVILLE (ROBERT-ARMAND LESENS DE LION, marquis DE), entra, en 1770, dans le corps des carabiniers, alors commandé par MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII. En 1776, il fit partie du parlement de Rouen, où il devint président à mortier en 1777. Le 22 novembre 1810, il fut nommé président du collége électoral du département du Calvados, et fut présenté à l'empereur, en cette qualité, le 10 février 1811. M. le marquis de Folleville fut nommé par le Roi, en 1814, premier président de la cour royale d'Amiens, et officier de la Légion-d'honneur le 23 août de la même année. — Son fils, Hippolyte LESENS DE FOLLEVILLE, est officier dans le régiment des chasseurs de Vaucluse. — FOLLEVILLE (Louis-Jean-André), propriétaire à la Vespière, près Lisieux, était, avant la révolution, conseiller au parlement de Rouen. Il présida, en 1815, le collége électoral de l'arrondissement de Lisieux, et fut nommé député du Calvados à la chambre de la même année, où il vota constamment avec la majorité. Il fut réélu en 1816, et vota dans cette chambre avec la minorité. M. de Folleville s'est montré dans tous les temps dévoué à la royauté. IT.

FOLMON (ROUZET DE), ancien avocat au parlement de Toulouse, naquit dans cette ville en 1743. Nommé, en 1790, colonel-général de la garde nationale de trente-deux départements, M. Rouzet s'attacha, dans ces nouvelles fonctions, à rapprocher les esprits; mais il fut destitué après le 10 août 1792. Appelé à

la législature, et depuis à la Convention, par le département de la Haute-Garonne, il y conserva le noble caractère de conciliateur au milieu des partis qui déchiraient la France. Une élocution sage et mesurée, une physionomie heureuse, une très grande franchise, inspiraient pour ses opinions cette confiance qui concilie les intérêts et les partis les plus opposés. Ce fut lui qui, le premier, osa, le 13 novembre 1792, prendre, à la tribune, la défense de Louis XVI, et demanda que la nation fût invitée, non à prononcer sur la décision de l'assemblée concernant Louis XVI, mais à émettre son vœu *sur le sort à lui faire*, ainsi qu'à sa famille. Il fut aussi le premier qui, sur la question, *Louis est-il coupable?* alla signer sur le bureau son opinion, prononcée à la tribune en ces termes : « Je » déclare que mon opinion est indivisible; en conséquence, vu l'abolition de » la royauté et la proclamation de la république, je demande que, lorsqu'il » sera présenté une constitution au peuple, il soit interrogé sur le sort à faire » à Louis XVI et aux membres de sa » famille. » M. de Folmon soutint cette opinion dans les autres appels nominaux. Après une conduite aussi courageuse, il ne pouvait échapper à la proscription; il fut donc du nombre des soixante-treize députés que Robespierre voulut envoyer à la mort. M. de Folmon eut le bonheur de se faire connaître en prison d'une vertueuse princesse, victime comme lui de la fureur de ces temps-là, Mme. la duchesse douairière d'Orléans. Dès qu'il fut rendu à la liberté, après le 9 thermidor, il consacra ses jours à la défense de cette auguste princesse; et il donna sa démission de membre du corps législatif, pour suivre là vertu malheureuse et partager son exil. S. M. le Roi d'Espagne, en accordant, l'année dernière, une nouvelle décoration à M. Rouzet de Folmon, a cru devoir le récompenser de son dévouement à la cause des Bourbons, et de son inviolable attachement à Mme. la duchesse douairière d'Orléans, qui avait obtenu asile dans ses états. M. de Folmon est revenu en France avec cette princesse; et il est aujourd'hui le président de son conseil. C. M.

FONCEZ était président du tribunal criminel de Jemmape, lorsqu'il fut député par ce département au conseil des cinq-cents, en mars 1798. Le 2 fructidor an VI (1798), il s'opposa à ce que l'article 49 du projet de loi de Jourdan, sur la conscription, devînt applicable aux départements réunis, attendu que la loi de la réquisition n'avait pu être promulguée en 1793 dans ces départements. Le 12 fructidor, il fit une motion sur la vente des domaines nationaux, et sur la dette consolidée, qu'il présenta comme le seul moyen de rétablir un crédit public et national. Le 27 du même mois, il proposa de réduire au quart du taux actuel, le bénéfice beaucoup trop considérable, selon lui, des administrateurs. Cet avis fut adopté par le conseil. Le 14 nivôse an VII (1799), M. Foncez combattit le projet de Villers sur la poste aux lettres, et témoigna son étonnement de ce que la France, plus riche en population et en territoire, ne tirait pas des postes aux lettres un produit plus élevé que dans l'ancien régime, surtout lorsque le tarif ancien avait été déjà considérablement augmenté. Le 24 germinal, il attaqua le projet de Lecointe-Puyraveau, tendant à accorder un nouveau délai aux acquéreurs de domaines nationaux. Il prétendit que ce projet était injuste, inconstitutionnel, et proposa à l'assemblée d'en adopter un autre, dont l'objet était également d'accorder un délai, mais avec des modifications des dispositions annoncées par la commission. Le 15 thermidor même année, il dénonça diverses dilapidations. Il ne fut point appelé au corps législatif après le 18 brumaire (9 novembre 1799); mais il devint, le 5 août 1800, juge à la cour d'appel de Bruxelles, et ensuite membre de la Légion-d'honneur. Il exerçait encore les mêmes fonctions judiciaires en 1810. S. S.

FONTAINE (P.-F.-L.), célèbre architecte de Paris, a dirigé, avec M. Percier, l'érection de la plus grande partie des monuments qui ont été commencés ou élevés sous le gouvernement de Buonaparte, entre autres l'arc du Carrousel, qui obtint, en 1810, le grand prix de première classe, établi par l'Institut pour l'architecture. M. Fontaine était alors architecte du Louvre, des Tuileries et des bâtiments impériaux; il a conservé le même emploi sous le gouvernement royal. Il a été aussi un des chefs de bataillon de la garde nationale de Paris, où il est chef de bataillon honoraire depuis le commencement de 1816. M. Fontaine

a publié, en société avec M. Percier : I. *Description des cérémonies et des fêtes qui ont eu lieu pour le mariage de S. M. l'empereur Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise*, 1810, grand in-folio. II. *Choix des plus célèbres maisons de plaisance de Rome et de ses environs*, 1810-13, in-folio, complet en douze livraisons. III. *Recueil de décorations intérieures concernant tout ce qui a rapport à l'ameublement*, 1812, in-folio, en douze livraisons. IV. M. Brunet lui attribue : *Palais, maisons, et autres édifices modernes, dessinés à Rome, publiés à Paris* (par Percier, Fontaine et Bernier), 1798, in-folio. — FONTAINE (Le chevalier), commissaire-principal de la marine à Baïonne en 1805, passa à Gènes en 1808, et fut nommé, le 29 mai 1814, membre de la commission chargée d'examiner les réclamations des officiers civils de la marine, contre des actes ou décisions de l'ancien gouvernement. Il fut nommé par le Roi, à cette même époque, commissaire principal à Baïonne; et après le retour de S. M. en 1815, il fut employé à Rochefort. OT.

FONTANA (FRANÇOIS), cardinal, né à Casalmaggiore le 27 août 1750, entra de bonne heure dans la congrégation des Barnabites, dont il fut provincial à Milan, puis procureur-général, et ensuite général à Rome, où il devint secrétaire de la congrégation des livres orientaux, consulteur du saint-office, des rits, et censeur de l'académie de la religion catholique. Membre de l'académie Florentine, de celle des Arcades, et de plusieurs autres d'Italie; très versé dans les langues grecque, latine, toscane et française, il est aussi distingué par ses connaissances en philosophie, mathématique, histoire naturelle, littérature, que par la science ecclésiastique, la critique, l'érudition sacrée et profane. Il publia, en 1790, étant professeur au collége des nobles à Milan, les Vies intéressantes de plusieurs savants italiens, insérées par Fabroni dans les volumes IX, X et XI de ses *Vitæ Italorum doctrinâ præstantium*. Imitateur du zèle éclairé du cardinal Gerdil, le P. Fontana déplora une perte si difficile à réparer, avec autant d'onction que d'éloquence, dans un Eloge prononcé à Rome aux obsèques de cette Eminence, dans l'église de son ordre (*San Carlo de' Catinari*). Toutes les notes, non moins importantes qu'étendues, qui en accompagnent la traduction, dédiée aux Français, par M. l'abbé d'Hesmivy d'Auribeau, ont été soumises à son examen, et sont d'autant plus authentiques, qu'appelé, depuis plusieurs années, auprès du cardinal, le P. Fontana fut le témoin journalier de ses vertus et de ses travaux. Le même orateur présenta, peu de temps après, une savante et profonde analyse des écrits de ce grand homme, dans un discours à l'académie des Arcades, réunie en présence des cardinaux pour célébrer sa mémoire. A l'exemple de son vénérable confrère le même cardinal, barnabite, dont il mérita l'estime, l'affection et la plus intime confiance, le P. Fontana consacra sa vie et ses vastes talents à la défense de la religion, et aux progrès des lettres. Les diverses congrégations où se traitaient dans les temps de persécution les affaires les plus difficiles de l'Eglise, se sont toujours empressées de rechercher son avis et de s'environner de ses lumières. Il a composé plusieurs épitaphes de la plus élégante latinité, entre autres celles du cardinal Gerdil à Rome, et du cardinal Luchi à l'abbaye de Subiac. On connaît aussi de lui quelques inscriptions et poésies grecques, à l'imitation de celles de saint Grégoire de Nazianze. Le professeur Lazare-Jean Romani, qui a recueilli soigneusement et avec beaucoup de goût, au nombre de plus de cent, les *Memorie elogistiche sugli nomini più illustri della Patria*, lui dédia, en 1806, l'éloge du P. Joseph-Antoine Martinelli, postulateur de la cause de la vénérable Satellico, en reconnaissance des matériaux sur la vie et les ouvrages de ce théologien distingué, ainsi que de plusieurs autres documents très étendus, dont il était redevable à l'amour du P. Fontana pour sa patrie, et surtout à son zèle pour conserver le souvenir des savants personnages qui ont honoré son illustre congrégation. Secondé par le P. Scati, confesseur et exécuteur testamentaire de Gerdil, le P. Fontana entreprit, la même année (1806), une nouvelle édition, in-4°., des Œuvres complètes de ce cardinal, dédiée à Pie VII. Le XVIe. volume était près de paraître, lorsque de nouveaux troubles, auxquels il semblait que Rome ne dût plus s'attendre, firent suspendre cette importante collection, que l'on continue aujourd'hui; et le XXe. (dernier volume) sera terminé par la vie de

l'auteur, écrite par le P. Fontana. Il eut l'honneur d'accompagner le pape en France, en qualité de son théologien, dans son premier voyage, en 1804. Mais le savant cardinal Borgia, qui tomba malade, et mourut à Lyon, pendant la route (*Voy.* Borgia, dans la *Biographie univers.*, tom. V, pag. 183), l'ayant retenu auprès de lui, pour confesseur et exécuteur de ses dernières volontés, il ne put arriver à Paris que quelque temps après le souverain pontife. Il y mena la vie la plus retirée, et n'assista jamais à aucune cérémonie publique. De retour à Rome avec le chef de l'Eglise, il se livra de nouveau aux plus graves occupations pour le Saint-Siége. Buonaparte ayant mandé à Paris tous les généraux d'ordre en 1809, le P. Fontana essuya, dans cette capitale, une longue maladie, qui l'empêcha de paraître à l'assemblée ecclésiastique convoquée pour opiner sur le nouveau mariage de Napoléon. Il fut accusé auprès de lui d'avoir désapprouvé ce projet dans un écrit que l'on prétendit avoir trouvé à Savone, parmi les papiers du Saint-Père. Pie VII l'avait chargé, ainsi que Mgr. de Gregorio, aujourd'hui cardinal, de signifier son bref du 5 novembre 1810 au cardinal Maury. (*Voy.* Dastros.) Plusieurs cardinaux, prélats et ecclésiastiques ayant été incarcérés dans la tour de Vincennes, en janvier 1811, à l'occasion de ce bref, le P. Fontana fut compris au nombre de ces prisonniers, qu'il ne cessa d'édifier et de consoler par son amabilité, sa pieuse résignation et sa douceur inaltérable, pendant une si longue et si rigoureuse détention. Pie VII ayant recouvré ses Etats, le P. Fontana revint bientôt à Rome, où le Saint-Père, au mois d'août 1814, le nomma secrétaire de la congrégation des affaires de l'Eglise, composée de quinze cardinaux, dont huit avaient droit de suffrage. Il fut encore obligé de s'éloigner, à la suite de sa Sainteté, lorsqu'elle se réfugia à Gènes, avec dix-neuf cardinaux et l'ambassadeur de France. Rentré enfin dans la capitale du monde chrétien, en 1815, le pape récompensa sa fidélité et ses services, en le décorant de la pourpre romaine. En 1816, il fut chargé, avec quelques prélats, de rédiger un code nouveau pour restreindre les pouvoirs de l'inquisition ecclésiastique; et, au mois d'août de la même année, il fut encore choisi par le pape pour faire partie de la congrégation destinée à régler le système des études de l'université, et à déterminer les villes où seraient fixés les établissements d'éducation publique dans tous les Etats pontificaux. Son Eminence préside la Propagande, la congrégation de l'*index*, celle de la correction des livres de l'Eglise orientale, etc. etc. (*Voy.* Gerdil, dans la *Biograph. univers.*, et Hesmivy, dans celle-ci.) P. d'A.

FONTANELLI (Le comte), général italien, après avoir fait les dernières guerres dans les armées françaises, était, en 1813, ministre de la guerre et de la marine du royaume d'Italie. Nommé, en 1815, feld-maréchal-lieutenant des armées d'Autriche, il fut chargé du commandement des troupes autrichiennes du royaume lombardo-vénitien, et fut traité avec beaucoup de distinction par l'empereur d'Autriche. S. S.

FONTANES (Le comte Louis de), naquit à Niort en 1762, d'une famille noble et protestante (*Voy.* Fontanes, dans la *Biograph. univers.*), ainsi qu'il le dit lui-même dans son *Epître sur l'édit en faveur des non-catholiques*, qui fut couronnée en 1789 par l'académie française :

> . . . Né d'aïeux errants, qui, dans le dernier âge,
> Du fanatisme aveugle ont éprouvé la rage.

Il s'était déjà fait une brillante réputation par d'heureux essais, tels que sa traduction en vers de l'*Essai sur l'homme* de Pope, dont le discours préliminaire est un morceau très distingué, sa *Journée des morts*, quelques fragments de Lucrèce, son poème du *Verger*, enfin des poésies fugitives insérées dans les *Almanachs des Muses*. Lorsque la révolution vint diriger tous les esprits vers la politique, on vit M. de Fontanes renoncer à une carrière qui déjà avait fait plus que de lui promettre des succès. Il s'attacha à la rédaction du journal intitulé *Le Modérateur*, et garda toujours, dans le genre polémique, ce ton de décence et d'urbanité dont la tradition se serait perdue en France, sans le soin qu'un trop petit nombre d'écrivains mirent à la conserver. Les seuls vers que M. de Fontanes rendit encore publics, avaient un but politique; il donna un *Poème séculaire*, pour la fête du 14 juillet 1790. On ne doit pas oublier qu'il ne craignit point, à cette époque, de proclamer dans ce Poème, digne de son talent, la gloire de Turenne et le nom du grand Condé.

Pendant la terreur, il eut le courage de rédiger, en faveur des malheureux Lyonnais, une pétition qui fut présentée à la Convention nationale par Changeux de Bourges. Après le 9 thermidor, il fut nommé membre de l'Institut, et professeur aux écoles centrales. Il concourut alors à la rédaction du *Mémorial* avec Labarpe et l'abbé de Vaucelles. Les principes de morale et de politique que ces hommes célèbres professèrent dans ce journal, les firent comprendre dans la proscription du 18 fructidor an v (4 septembre 1797). Après avoir erré pendant quelque temps d'asile en asile, dans les environs de Paris, M. de Fontanes se réfugia en Angleterre, où il reçut un accueil très honorable des principaux émigrés français qui s'y trouvaient. Ce fut alors qu'il se lia d'une étroite amitié avec M. de Châteaubriand, qu'il avait déjà vu en France vers la fin de 1790. Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il revint à Paris, travailla au *Mercure* avec Labarpe, Esmenard, et M. de Châteaubriand, qui l'avait suivi de près dans la capitale. Lorsqu'on apprit en France la mort de Washington, M. de Fontanes fut chargé de faire l'oraison funèbre de ce grand homme; et il la prononça dans le Temple de Mars (la Chapelle des invalides), le 8 pluviôse an VIII (1800). On ne lira pas sans étonnement aujourd'hui le passage touchant de ce discours où M. de Fontanes eut le courage de rappeler une belle action de la reine Marie-Antoinette: « O jeune Asgill! toi, dont le malheur » sut intéresser l'Angleterre, la France » et l'Amérique; avec quels soins com- » patissants Washington ne retarda-t-il » pas un jugement que le droit de la » guerre permettait de précipiter! Il at- » tendit qu'une voix alors toute-puis- » sante (c'était la voix de la reine de » France) franchît l'étendue des mers » et demandât une grâce qu'il ne pou- » vait lui refuser. Il se laissa toucher » sans peine par cette voix conforme aux » inspirations de son cœur; et le jour » qui sauva une victime innocente doit » être inscrit parmi les plus beaux de l'A- » mérique indépendante et victorieuse. » Ce morceau d'éloquence, qui a fixé la réputation de son auteur, comme orateur, est sans contredit une des plus belles productions que notre langue possède dans ce genre. Les portes de l'Institut se rouvrirent une seconde fois pour M. de Fontanes, qui, pendant sa proscription, en avait été exclu. Il fut, peu de temps après, nommé membre du corps législatif. Là commença pour lui une carrière nouvelle : ce fut celle de la politique et des honneurs. Après avoir été nommé membre légionnaire lors de la création, il fut, au mois de janvier 1805, appelé à la présidence du corps législatif pour un an; et bientôt après, il devint commandant de la Légion-d'honneur. Le 29 février suivant, ce fut sous la présidence de M. de Fontanes que des commissaires du gouvernement vinrent proposer au corps législatif de rendre un décret par lequel les personnes qui recèleraient les généraux Pichegru et George seraient punis de six années de fers si le recèlement avait eu lieu avant la promulgation du décret, et condamnés à mort s'il avait lieu postérieurement. M. de Fontanes déploya dans cette circonstance toute la dignité et tout le courage d'un beau caractère; il garda le plus profond silence sur le fond de l'odieuse proposition qui venait d'être faite à ses collègues, et ne répondit que par l'éloge de Moreau et par des réflexions aussi justes que sévères. « Comment un nom célèbre se » trouve-t-il associé, dit-il, au nom de » quelques vils assassins? Un guerrier » qu'on estima si long-temps, a-t-il pu » manquer de respect à sa propre gloire? » La patrie s'afflige en voyant passer » dans les rangs de ses ennemis un de » ses plus grands défenseurs. *Les lois » ont seules le droit de condamner ou » d'absoudre, et le corps qui les sanc- » tionne doit attendre leur jugement.* » Il était impossible de condamner les commissions spéciales d'une manière plus positive et plus forte. Le 24 mars, lorsque les conseillers-d'état Fourcroy et Dauchy vinrent, après la discussion des dispositions des différents codes, annoncer que la session était close, M. de Fontanes leur répondit par un discours dont voici les traits les plus remarquables : « Une grande entreprise, conçue » vainement par Charlemagne lui-même, » est enfin terminée. Un Code uniforme » va régir trente millions d'hommes. » Tous les anciens peuples de la Gaule, » réunis en un seul peuple, s'embrassent » au nom des mêmes aïeux; et comme » ils ont une origine commune, ils vi- » vront sous les mêmes lois et partage-

» ront les mêmes destinées. La France » était naguère semblable à l'empire en» vahi par les Barbares. Ils n'étaient » point cette fois accourus d'une contrée » sauvage; ils étaient nés au milieu de » nous de l'excès de notre corruption. » Toutes les volontés de l'anarchie étaient » des lois; et pour me servir de l'expres» sion énergique d'un historien de l'an» tiquité, *nous étions alors plus oppri» més par nos lois que par nos vices » mêmes.* » M. de Fontanes, à la tête d'une députation du corps législatif, se rendit le même jour auprès du premier consul, pour lui communiquer un arrêté commandé la veille, et qui portait que le buste en marbre blanc de Buonaparte serait placé dans la salle des séances du corps législatif. On eut dans cette circonstance une preuve évidente des moyens audacieux qu'employait Buonaparte pour supposer des louanges qu'on avait le courage de lui refuser. L'orateur du corps législatif avait dit, en ne parlant que du Code civil: « La sage uniformité de vos » lois, dans un empire immense, en va » réunir de plus en plus tous les habi» tants. » Buonaparte fit substituer aux mots *de vos lois* ceux *de vos mesures*, qui pouvaient, dans son idée, s'appliquer aux horribles mesures si voisines du 30 ventôse. Ce changement révolta M. de Fontanes; il ne déguisa point son indignation; il eut le courage de réclamer contre cette ruse inique: ses cris furent si animés et eurent tant de persévérance, que le véritable texte de son discours fut rétabli dans le *Moniteur* par un *errata* exigé sous le numéro 186 en date du 6 germinal an XII. Ce fut le 26 nivôse an XIII, à la solennité de l'inauguration de cette statue de Napoléon, que M. de Fontanes prononça ces paroles si connues: « La première place était vacante; » le plus digne a dû la remplir: en y » montant, il n'a détrôné que l'anarchie » qui régnait seule dans l'absence de *tous » les pouvoirs légitimes.* » Cette phrase était digne d'une époque plus heureuse et plus récente. Buonaparte, ayant tout disposé pour se faire proclamer empereur, convoqua le corps législatif au mois d'avril suivant. Dès-lors M. de Fontanes eut plus que jamais occasion de faire briller, dans des occasions solennelles, les prestiges de son éloquence. De tous les discours qu'il prononça dans cet intervalle, nous ne citerons que celui qu'il adressa au pape, lorsque S. S. vint à Paris pour sacrer Napoléon. « Très Saint-Père, lui dit-il, » le corps législatif..... convertit le con» cordat en loi nationale.... Jour mémo» rable! également cher à la sagesse de » l'homme d'état et à la foi du chrétien: » c'est alors que la France, abjurant de » trop longues erreurs, donna les plus » utiles leçons au genre humain; elle » sembla reconnaître devant lui que » toutes les pensées irréligieuses sont » des pensées impolitiques, et que tout » attentat contre le christianisme est un » attentat contre la société. » La présidence de M. de Fontanes étant expirée, les suffrages unanimes de ses collègues le nommèrent premier candidat à l'ouverture de la session de 1805; et Buonaparte confirma cette nomination par son choix. Il nous serait impossible de retracer ici les discours les plus importants qu'il eut occasion de prononcer depuis cette époque jusqu'au moment où il cessa de présider le corps législatif. Tous sont remarquables par le talent de louer avec noblesse l'homme à qui tant d'autres n'offraient dans leurs harangues d'apparat qu'un encens grossier, et dont s'indigna plus d'une fois l'idole qu'on voulait déifier. Buonaparte mit au contraire toujours un très grand prix aux louanges de M. de Fontanes; et cet orateur profita souvent des avantages que lui donnait une telle confiance, pour mêler adroitement à ses éloges des leçons fort utiles, et pour y glisser des conseils qui, dans une autre bouche, n'eussent pas été soufferts. C'est surtout dans les discours qu'il prononça les 11 mai 1806 et 23 août 1809, que ce genre de courage se fit remarquer au plus haut degré. Voici ce qu'à l'occasion des drapeaux envoyés de Naples, M. de Fontanes osa dire au milieu de l'assemblée la plus nombreuse, en présence de tous les ambassadeurs de l'Europe et devant la famille même de Napoléon: « Mal» heur à moi, si je foulais aux pieds la » grandeur abattue! Je respecte la Ma» jesté royale jusque dans ses humilia» tions; et même, quand elle n'est plus, » il reste je ne sais quoi de vénérable » dans ses débris » Cette heureuse expression des sentiments les plus nobles fut couverte d'applaudissements; et ce succès parut un outrage. Les conseils que M. de Fontanes donnait dans le discours suivant ne sont pas moins dignes

d'estime : « Le traité de Tilsitt, dit-il, » ne laisse plus de prétextes à la guerre » continentale. C'est dans ce grand jour » que les royaumes et les peuples, les » anciens pouvoirs et les pouvoirs nou- » veaux, ont pris leur place déterminée. » La nation, Sire, peut espérer que » votre présence ne lui sera pas plus » long-temps ravie, et que sa prospérité » intérieure s'accroîtra sous vos regards » paternels. Un jour on dira en par- » lant de vous, et ce sera le plus beau » trait d'une histoire si merveilleuse, » que la destinée du pauvre occupait » celui qui fait la destinée de tant de » rois, et qu'à la fin d'une longue guerre » vous avez diminué les charges publi- » ques...... » Mais Buonaparte redoutait trop la vérité, pour ne pas se lasser enfin des leçons que M. de Fontanes avait l'art de lui présenter sous le voile d'un éloge adroit. Si l'on parcourt en effet les différents discours de cet orateur, ils paraissent aujourd'hui, dans certains passages, d'une liberté qui va jusqu'à l'audace. La police de Buonaparte en avait sans doute cette opinion, puisqu'elle ne voulut jamais permettre que la collection en fût imprimée, et qu'elle répondit à l'éditeur, qui s'étonnait d'un pareil refus, « que c'était bien assez qu'on eût entendu » ces discours une seule fois. » Il est à remarquer, au surplus, que M. de Fontanes n'a jamais, en son nom personnel ni comme particulier, fait un vers ou écrit une seule ligne en faveur du premier consul et de l'empereur, et qu'il ne lui a jamais adressé la parole que pour remplir le devoir obligé de la place qu'il occupait. De vils courtisans, de misérables agents de police, l'avaient dénoncé plusieurs fois auprès de leur maître. Une disgrâce vint l'honorer; et la présidence à laquelle l'avait appelé, pendant six années de suite, le suffrage unanime de ses collègues, lui fut enlevée. Dès-lors, le corps législatif cessa de porter ombrage à Napoléon; il retomba dans une nullité absolue, jusqu'au moment où, ranimé par le danger de la patrie, il se vengea noblement du silence forcé qu'on l'avait vu garder. M. de Fontanes avait été précédemment décoré du titre de comte de l'empire, et nommé, au mois de septembre 1808, grand-maître de l'université. Plusieurs fois il vint complimenter l'empereur à la tête de ce nouveau corps; et l'on put remarquer dès-lors dans ses discours une teinte plus grave et plus réservée. Le 5 février 1810, il fut appelé au sénat; et lors des événements qui en déterminèrent la convocation au mois de décembre 1813, il fut nommé membre de la commission chargée d'examiner les pièces relatives aux négociations qui avaient été commencées avec les puissances coalisées. Chargé de rédiger le rapport au nom de cette commission, s'il ne dit pas la vérité avec autant d'énergie que les commissaires du corps législatif le firent dans la même occasion, il insista au moins sur la nécessité de la paix. Le 1er. avril 1814, M. de Fontanes vota, comme sénateur, la déchéance de Napoléon, et il parla fortement pour le rappel de la maison de Bourbon. Ce fut en ces termes, qu'en qualité de grand-maître de l'université, il adressa, le 6 avril, au gouvernement provisoire, son acte d'adhésion : « ...... L'université ne peut voir qu'avec » une joie pleine d'espérance un ordre » de choses qui, sous l'abri des lois d'une » véritable monarchie, assure pour ja- » mais le règne des bonnes mœurs et les » progrès des sciences et des lettres; » elle hâte de tous ses vœux le moment » où elle pourra présenter au descendant » de St. Louis, de François Ier. et de » Henri IV, l'hommage de son amour et » de sa fidélité. » Le 9 avril, il reçut du gouvernement provisoire l'ordre de continuer ses fonctions de grand-maître. Admis le 22 avril à l'audience de MONSIEUR, il présenta avec beaucoup de noblesse à ce prince les plus brillants souvenirs de ses ancêtres. Le 3 mai, il adressa au Roi, qu'il abordait pour la première fois, ces paroles remarquables : « L'univer- » sité, dont l'existence nouvelle ne compte » que cinq années, a vu plus d'un obs- » tacle arrêter sa marche et contrarier » le bien qu'elle eût voulu faire; mais » elle peut se rendre ce témoignage, » qu'elle a du moins empêché quelque » mal. On ne peut contester qu'une ins- » truction forte et variée ne développe » avec avantage, dans les écoles moder- » nes, toutes les facultés de l'esprit. Il » est vrai que l'éducation qui forme les » mœurs n'y est pas au même degré que » l'instruction. Ce n'est pas que l'univer- » sité n'ait fait de constants efforts pour les » perfectionner ensemble. Un succès aussi » desirable était dans ses vœux plus que » dans sa puissance. V. M. ne l'ignore

» pas. » Le public apprécia la noble franchise avec laquelle M. de Fontanes convenait du bien que n'avait pas pu faire l'université sous l'influence de Napoléon. Mais cette franchise n'empêcha pas, à cette époque, un grand nombre de pamphlétaires de censurer avec beaucoup d'aigreur l'administration de l'université. Un de ces pamphlets avait pour titre : *Le grand-maître Fontanes et son université ;* libelle qui n'offrait qu'un amas d'injures grossières et de personnalités indécentes. La réfutation qu'on fit de ce pamphlet, sous ce titre, *Aux détracteurs de l'université*, offre les traits suivants : « La constitution générale de » l'université, ses abus, la rétribution si » fort attaquée, tout cela était décidé » en principe avant la nomination du » grand-maître..... C'est le conseil-d'état » entendu, que Napoléon décréta les sta- » tuts de l'université. M. de Fontanes ne » fut point appelé à la discussion. Les » attributions du grand-maître, les pou- » voirs attachés à cette place éminente, » M. de Fontanes s'en trouve revêtu; » mais il ne les avait point proposés, » point provoqués ni directement ni indi- » rectement (1). On attaque ses choix : » il a pu appeler dans son conseil les *Bo-* » *nald*, les *Emery*, etc. ; il l'a fait. » Cet abbé *Emery*, ce vénérable vieil- » lard, lâchement persécuté par Buo- » naparte, s'indignerait, s'il vivait en- » core, des efforts de la calomnie contre » l'homme dont il se vit toujours traité » avec ce respect dû au malheur et aux » vertus, avec cet intérêt délicat dont » M. de Fontanes connaît si bien le se- » cret, et dont si souvent il a donné des » preuves à MM. *de Châteaubriand* et » *Frayssinous*, etc...... Les pensionnats » auraient été fermés depuis long-temps, » ainsi que Buonaparte l'avait décidé » en principe, pour obliger tous les pa- » rents à envoyer leurs fils aux lycées : » M. de Fontanes a suspendu le coup » qu'on voulait leur porter. Des ordres » sévères étaient aussi donnés pour for- » cer les pères à livrer leurs enfants à » l'éducation publique : M. de Fontanes » a constamment retardé l'exécution des » mesures ordonnées par le gouverne- » ment, quand il n'a pu les éluder ; et » c'est surtout ce qui est arrivé relati- » vement au recouvrement de cette ré- » tribution si décriée : les exemptions » possibles ont été innombrables et faci- » lement accordées. Par caractère, M. » de Fontanes est généreux; par prin- » cipe il le serait devenu. Enfin, per- » sonne autant que lui, et dans la mê- » me place, n'aurait su soutenir avec » plus de bonheur l'intérêt des familles; » personne n'aurait fléchi la volonté de » Buonaparte avec plus de succès : et, » pour cela, il fallait bien apprivoiser » son esprit farouche; il fallait l'enivrer » d'éloges fréquents, le forcer quelque- » fois à moins mal faire, en le louant » d'avance d'avoir bien fait. Voilà le » mot de l'énigme des louanges exagé- » rées, adressées à Buonaparte par M. de » Fontanes..... » Il fut nommé, à cette époque, membre de la commission formée dans le sénat pour préparer le travail qui devait servir de base à la Charte constitutionnelle. Le 4 juin, il fut créé pair de France. La distribution solennelle des prix du concours des quatre lycées royaux qui eut lieu le 22 août, lui imposa la tâche, bien facile pour lui, de parler des Bourbons à une jeunesse à laquelle on avait à peine permis de lire dans l'histoire le nom de leurs aïeux. Son discours parut au public un modèle de convenance, de noblesse et de raison ; et il produisit les plus heureux effets sur son jeune auditoire. La refonte de l'université s'effectua au mois de février 1815, dans les proportions de l'étendue actuelle de la France : ce corps dut être dès-lors dirigé par un conseil, dont le président n'est que le premier entre ses égaux. La dignité de grand-maître fut donc supprimée; et M. de Fontanes, ne pouvant retrouver sa place dans l'organisation nouvelle, fut nommé par le Roi grand-cordon de la Légion-d'honneur. Pendant les trois mois de l'usurpation de Buonaparte, M. de Fontanes vécut dans la retraite; et, au second retour du Roi, il fut nommé président du collége électoral des Deux-Sèvres. Arrivé à Niort, il se vit accueilli d'une manière flatteuse par les habitants de sa ville natale qu'il revoyait pour la première fois depuis trente ans. « Messieurs, » dit-il aux électeurs le 22 août 1815,

(1) On sait que ce travail avait été préparé par M. Fourcroy, directeur-général de l'instruction publique, qui, en donnant de si hautes attributions au grand-maître, avait cru travailler pour son propre compte. La nomination de M. de Fontanes le détrompa cruellement; et il en mourut de chagrin.

» la nation ne s'est jamais assemblée dans » des circonstances plus graves et plus » difficiles. Il ne faut pas se le dissimuler, » ce jour va décider, peut-être, de nos » destinées futures... L'Europe en armes, » au milieu de nos villes et de nos campa- » gnes, nous regarde et va nous juger. Les » événements arrivés au mois de mars ont » été les plus funestes de la tragique his- » toire de nos révolutions. Puissent-ils » du moins ne pas être sans utilité! Ils » ont fait voir avec évidence de quel » côté se trouvaient les véritables amis » de la monarchie. Les bons Français » sont aisés à reconnaître. Ce titre est dû » sans exception à tous ceux qui, dans » la dernière catastrophe, ont cru que » la France était perdue sans son Roi, » et qu'elle ne pouvait être sauvée qu'a- » vec lui. » Par ordonnance du 19 septembre suivant, M. de Fontanes fut nommé membre du conseil privé. Il se fit peu remarquer dans le cours de la session de 1815. Il eut depuis plusieurs occasions de faire briller son éloquence, en parlant au nom de l'académie française. Il fit, en qualité de vice-président, les honneurs de la séance d'installation, le 24 avril 1816, et prononça un discours dans lequel, en retraçant les services que l'académie, comme *tribunal de la langue et du goût*, avait rendus à la littérature, il rappela ce qu'elle avait fait pour le maintien du *sentiment de toutes les bienséances*. Ces considérations amenèrent l'orateur à présenter le tableau de ce qu'était la société française avant la révolution. Ce tableau donne une idée trop juste du talent et du genre d'esprit de M. de Fontanes pour ne pas le citer : « Il fut » un temps, dit-il, où la société fran- » çaise était le modèle des sociétés » polies. Là, dans un même cercle, on » voyait se confondre les dignités et les » talents. Toute grandeur, dit-on, effa- » rouche un peu la liberté; mais les dis- » tinctions du rang, et même celles du » génie, n'avaient rien d'incommode en » ces lieux où l'art de plaire était le pre- » mier de tous les titres. On a peint la » fortune distribuant les places au ha- » sard et sans choix : le goût qui prési- » dait à ces assemblées d'élite, était moins » aveugle que la fortune; il laissait la » prééminence au plus aimable. C'est là » qu'au milieu des inégalités naturelles » et sociales se trouvait une parfaite » égalité, mais sans désordre et sans li- » cence. L'amour-propre lui-même avait » caché ses prétentions ; et la dispute » bruyante n'osait élever sa voix. Une » bienveillance mutuelle respirait sur » tous les visages, et s'exprimait dans » tous les discours. La conversation était » tour-à-tour légère et instructive, ja- » mais trop libre, et jamais trop pe- » sante. On venait de toutes parts cher- » cher dans cette capitale, comme au- » trefois dans Athènes, tous les plaisirs » de la société. La ressemblance était » exacte : car on trouvait surtout, dans » ces réunions que je regrette, des fem- » mes aimables et éclairées, dignes éga- » lement de sentir et les grâces d'Alci- » biade et la dignité de Platon. Oh! que » les temps sont changés! Elles ne sont » plus ces réunions, où chaque heure » en fuyant laissait un plaisir, où l'heure » du départ arrivait trop vite après la » plus longue soirée. S'il est encore quel- » ques lieux où l'on se rassemble, on y va » par bienséance, on y reste avec ennui, » on en sort avec promptitude. Les fem- » mes y causent à part, comme si nous » étions restés Gaulois et si nous n'étions » pas devenus Français. Quelques-unes, » à la vérité, se mêlent à la conversa- » tion : mais ce n'est plus pour apaiser la » haine des partis; c'est pour entretenir » des controverses souvent obscures, » toujours hasardeuses : et ne devraient- » elles pas bien plutôt se féliciter du bon- » heur de ne pas les comprendre! Vous » connaissez, Messieurs, les causes de » ce changement; elles sont trop déplo- » rables pour les rappeler. Puissent enfin » les esprits divisés par tant de partis con- » traires depuis vingt-cinq ans, se réunir » dans les jouissances littéraires! » La réponse que M. de Fontanes fit, le 25 août, au discours de réception de M. de Sèze, n'offre pas des traits moins remarquables. « Votre voix courageuse, dit-il, » a donc soutenu cette cause sacrée où » la Providence a permis le triomphe » du crime pour l'éternelle instruction » de la postérité !.... Eh quoi ! dans ce » tribunal, dans ce tribunal de sang, » n'était-il pas des hommes accessibles à » la honte et à la pitié ? Sans doute on » en comptait plusieurs qui ne doivent » pas être compris dans l'anathème géné- » ral. Mais chaque instant redouble le » danger : les poignards menacent par- » tout la faiblesse ; il faut être ou com-

» plice ou victime. Le juste est condamné » d'avance. Qu'on l'immole ou qu'on » meure ! Un jour viendra, et ce jour » n'est pas loin, que l'échafaud punira un » moment d'irrésolution ou de repentir. » Enfin l'arrêt fatal est porté contre Louis. » Ses vertueux défenseurs se voilent le » visage, et se réfugient dans le désert : » tout a pâli d'effroi, jusqu'à ses juges. » Une consternation universelle s'est ré» pandue de la capitale jusqu'aux pro» vinces les plus reculées ; et ce jour-là, » dans la France entière, il n'y eut de » calme et de serein que le front de l'au» guste victime. » Après avoir rappelé les titres de M. de Sèze à l'estime des gens de lettres, M. de Fontanes ajoutait : « Mais l'éclat des lettres s'efface devant » celui de la vertu. Votre plus bel éloge » est dans ce Testament, simple et subli» me, où, déjà détaché de la terre et » presque dans les cieux, Louis vous a » légué ses bénédictions et sa reconnais» sance. Plus auguste en ce moment que » sur le trône même, il vous commu» niqua, de son lit de mort, je ne sais » quoi de sacré. Votre souvenir désor» mais s'associera, dans les siècles les plus » reculés, à celui du meilleur et du plus » infortuné des rois. » M. de Fontanes prit la parole dans la chambre des pairs, pendant la session de 1816, lors de la discussion du projet de loi concernant les journaux. ( *Voyez* DECAZES. ) Il vota pour l'adoption du projet, présenté par ce ministre : l'opinion qu'il prononça, à la séance du 2 mars 1816, offre une distinction très ingénieuse et pleine de justice entre la constitution anglaise et la constitution de la France. Sous le gouvernement impérial, depuis que M. de Fontanes était parvenu à d'éminentes dignités, on pouvait regretter qu'il eût non seulement renoncé entièrement aux travaux littéraires, mais qu'il parût attacher peu de prix à sa renommée comme littérateur. Si l'on avait sujet d'applaudir à l'usage généreux qu'il fit alors de son crédit en faveur des gens de lettres, ces derniers n'avaient-ils pas quelque sujet de déplorer la chaleur avec laquelle il se défendait de se livrer à la poésie, quand parfois l'empressement du public à voir éclore les productions de sa verve lui attribua des pièces dont il n'était pas l'auteur ? On l'a même accusé de porter cet éloignement pour le titre d'auteur, jusqu'au point d'avoir fait retirer de la circulation le petit nombre d'exemplaires de son poème du *Verger*, qui s'y trouvaient encore, et de tenir soigneusement enfermée une édition toute entière de ses *Poésies*, qu'il a fait imprimer dans un temps où il pensait autrement. Toutefois, lors de la publication des *Martyrs*, son amitié pour M. de Châteaubriand réveilla les cordes de sa lyre ; et pour consoler son illustre ami des critiques de l'esprit de parti, il lui adressa, en février 1810, des stances, restées manuscrites, dont nous regrettons de ne pouvoir citer que les suivantes :

Du grand peintre de l'Odyssée
Tous les trésors te sont ouverts,
Et dans ta prose cadencée
Les soupirs de Cymodocée
Ont la douceur des plus beaux vers.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ainsi les maîtres de la lyre
Partout exhalent leurs chagrins :
Vivants, la haine les déchire ;
Et ces dieux, que la terre admire,
Ont peu compté de jours sereins.

Long-temps la gloire fugitive
Semble troubler leur noble orgueil ;
La gloire enfin pour eux arrive,
Et toujours sa palme tardive
Croît plus belle au pied d'un cercueil.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

Contre toi du peuple critique
Que peut l'injuste opinion ?
Tu retrouvas la muse antique
Sous la poussière poétique
Et de Solyme et d'Ilion.

Enfin, depuis le retour du Roi, M. de Fontanes, rendu aux douceurs de la vie privée, s'est occupé des lettres avec plus de suite et moins de mystère ; et la littérature a triomphé de voir l'homme d'état s'honorer d'être un des académiciens les plus distingués de son âge. M. de Fontanes a publié : I. *Nouvelle traduction de l'Essai sur l'homme, de Pope*, 1783, in-8°. II. *Le Verger*, poème, 1788, in-8°. III. *Poème sur l'Édit en faveur des non-catholiques*, qui a remporté le prix de l'académie française, 1789, in 8°. IV. *La Journée des morts*, poème séculaire, ou *Chant pour la Fédération de* 1790, in-8°. V. *Éloge de Wasinghton*, 1800, in-8°. Ce morceau d'éloquence, comme tous les autres écrits, du même auteur, est aussi rare que recherché. VI. *Le retour d'un exilé, ode sur la violation des tombeaux de St.-Denis*, 1817, in-4°. et in-8°. Cette ode, que l'auteur avait lue dans la séance général de l'Institut du 24 avril, et dont le succès a rappelé les plus beaux jours

de l'académie française, a été imprimée au profit des pauvres. Elle est insérée dans le *Moniteur* du 9 mai 1817. On savait dans la république des lettres, dès 1790, qu'il s'occupait d'un poème épique, intitulé, *La délivrance de la Grèce*, dont on trouve un fragment dans les Mémoires de l'Institut et dans le *Nouvel almanach des Muses* de 1810. Ce fragment présente le portrait de *Thémistocle et d'Aristide :* c'est un morceau achevé. On le retrouve dans le recueil intitulé *Leçons de littérature et de morale*, par MM. Noel et Laplace, où se trouvent cités divers autres fragments des écrits de l'auteur du *Verger* et de *Wasinghton.* M. de Fontanes avait lu à l'Institut, en 1796, un *Fragment historique de la vie de Louis XI, faisant partie d'un travail sur les principales époques de l'histoire de France.* On croit que cet ouvrage est termiué depuis long-temps, et que la politique soupçonneuse de Buonaparte fut un obstacle à sa publication. M. de Fontanes devait être éditeur des Œuvres de Rollin. MM. Gueneau et Rendu l'ont remplacé dans ce travail, et n'ont, au reste, publié que le *Traité des études*, 1805, 4 vol. in-12 et in-8°. M. Ersch prétend que M. de Fontanes a travaillé, pendant la révolution, au journal des *Amis de la constitution monarchique;* et on lui attribue aussi les *Remarques sur les beautés de l'Enéide*, qui ont été imprimées avec la traduction de Delille pour le v^e^. et le vi^e^. livre. — Fontanes (Le chevalier de Saint-Marcellin de), né en 1790, neveu du précédent, élève du lycée impérial, puis de l'Ecole militaire de Fontainebleau, fit, en qualité de sous-lieutenant, la campagne de 1812 en Russie, sous les ordres d'Eugène Beauharnais. Il déploya la valeur la plus brillante à la bataille de la Moskowa, où, dans une charge de cavalerie, il reçut plusieurs coups de sabre à la tête. Buonaparte le nomma, sur-le-champ, chef d'escadron et officier de la Légion-d'honneur. Lors du retour des Bourbons en 1814, M. de Saint-Marcellin de Fontanes prêta, à la dynastie légitime, un serment auquel il demeura fidèle. En mars 1815, il rejoignit le Roi à Gand; mais son zèle ne lui permit pas de rester long-temps oisif dans cette ville: il sollicita et obtint l'honorable mission d'accompagner dans la Vendée le général Donadieu. (*Voy.* ce nom.) Arrivé à Bordeaux, M. de Saint-Marcellin fut arrêté par l'ordre du général Clausel, qui le fit conduire, sous l'escorte de deux gendarmes, à Paris, pour y être jugé. A Angoulême, il eut l'adresse de se soustraire à la surveillance de ses gardiens; et il se rendit à Paris au moment même où le Roi venait d'y rentrer. On attribue à M. de Saint-Marcellin de Fontanes, *Wallace*, ou *le Ménestrel écossais*, opéra-comique, représenté le 24 mars 1817, deux jours après la première représentation de la tragédie de *Germanicus*. Cet opéra, d'une conception noble, est une espèce de drame-héroïque mêlé de chants, et présente le phénomène unique d'une œuvre lyrique sans intrigue amoureuse. Il a mérité les honneurs de la parodie sous ce titre : *Wallace*, ou *la Barrière du Mont-Parnasse*, représentée au Vaudeville. Comme on attribua cette parodie sans esprit à l'auteur même de l'Opéra, M. de Saint-Marcellin réclama dans les journaux contre cette assertion. — Fontanes (Le chevalier de), parent de M. le comte de Fontanes, pair de France, mais issu d'une branche de la famille établie dans les Cévènes, est maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, et secrétaire-général des chasseurs. Il a servi dans les guerres de l'émigration, ainsi que son frère, qui a été tué. Y.

FONTANIER, boulanger à Lille, découvrit, en 1815, un complot formé contre la vie du Roi, pendant son séjour à Gand. Muni des documents nécessaires, il se rendit sur-le-champ auprès de S. M.; et les informations qu'il donna, servirent à déjouer les mesures des conspirateurs. Il ne revint à Lille que le 12 juillet, et fut accueilli par ses concitoyens avec les démonstrations de la reconnaissance et de la joie la plus vive. Cet acte de dévouement a fourni le sujet d'une pièce qui a été représentée, en 1815, sur le théâtre de Lille. S. S.

FONTANGES (Le vicomte François de), lieutenant-général, autrefois garde de la reine, d'une ancienne famille noble d'Auvergne, est né en 1732. Il commandait, à l'époque de la révolution, les parties du sud et du nord de St.-Domingue, et passa ensuite au service d'Espagne, en qualité de maréchal-de-camp. En 1814, M. le vicomte de Fontanges accepta, malgré son grand âge, une mission bien pénible; ce fut d'aller à St.-Domingue, avec

deux autres officiers supérieurs, s'assurer de l'état de la colonie, et voir s'il y avait pour la France quelque moyen de la recouvrer pour la métropole. Les trois commissaires furent parfaitement accueillis par Pétion et Christophe; mais ces chefs ne leur parurent nullement disposés à se soumettre à l'autorité de Louis XVIII. M. de Fontanges et ses collégues étaient de retour de leur mission à la fin de 1816; et ils en rendirent au gouvernement un compte qui fit ressortir, avec évidence, toute la fausseté des données supposées par de précédents commissaires sur les dispositions politiques des deux chefs de la colonie. (*Voy.* DAUXION-LAVAYSSE.) M. de Fontanges a été nommé commandeur de Saint-Louis le 3 mai 1816. — Son fils, Amable DE FONTANGES, est major-général du 5e. régiment d'infanterie de la garde royale. A.

FONTENAY (Le comte HENRI DE), gentilhomme du Perche, fut nommé suppléant de la députation du tiers-état de Touraine aux états-généraux de 1789; mais n'ayant pas été appelé à l'assemblée nationale, il exerça la charge de membre du comité provisoire de Tours, jusqu'à la fin de 1790. En 1791, il devint commandant de la garde nationale de Marolles, et conserva cette place jusqu'en 1793. Il s'occupa alors de recrutement; mais en novembre il fut arrêté, et mis en jugement: la commission militaire de Tours l'acquitta; et il fut successivement assesseur du juge de paix, agent national, administrateur du district, électeur, et enfin député d'Indre-et-Loire au conseil des anciens en 1796. Comme il se trouvait inscrit sur une liste d'émigrés, il fut d'abord exclu des fonctions de législateur jusqu'à la paix; mais il vint à bout de se faire rayer de dessus cette liste, et réintégrer dans le conseil. En décembre 1799, il fut nommé membre du corps législatif, puis, en juillet 1804, officier et trésorier de la 15e. cohorte de la Légion-d'honneur, dont le chef-lieu était Chambord. M. de Fontenay est père de Mme. de Ruolz, dame de beaucoup d'esprit, qui a traduit de l'anglais plusieurs romans. H.

FONTENOY (ERASME LE PREUDHOMME, comte DE), d'une famille noble et originaire du Cambrésis, ayant eu la faveur d'être appelé en qualité de page, en remplacement de son frère que le comte d'Artois estimait beaucoup, fut le dernier des pages de la chambre de ce prince au moment de la révolution. Il émigra en 1792, fit les campagnes dans l'armée du prince de Condé, et servit ensuite dans le corps à cocarde blanche en Angleterre. De retour en France, il épousa, en 1801, Mlle. de Franqueville. A l'arrivée du comte d'Artois à Nanci, en 1814, le comte de Fontenoy fut un des premiers gentilshommes qui prirent l'uniforme du prince, et qui se dévouèrent au service des Bourbons. Il est membre du collége électoral de la Meurthe, et maire de Saint-Jean de Barthelemont. — FONTENOY (Pernot DE), chevalier de la Légion-d'honneur, fut nommé membre de la chambre des députés de 1815, par le département de la Meuse. S.

FONVIELLE (B.-F.-A.), né à Toulouse vers 1770, était employé supérieur à l'ancienne régie des aides à Perpignan, lorsqu'il fut nommé secrétaire-général de l'assemblée provinciale du Roussillon, place que la régie ne lui permit pas d'accepter. M. Fonvielle se montra, dès le commencement, très opposé aux principes de la révolution; et le courage qu'il déploya dans toutes les occasions, lui fit donner, au club de Montpellier, le surnom, alors honorable, de l'*abbé Mauri*. Elu commissaire pour délibérer sur le projet d'émission du premier milliard d'assignats, il combattit l'avis de Cambon, et fit publiquement cette prédiction, que l'expérience ne tarda pas à justifier: « Les assignats, » dès qu'ils ont perdu seulement un pour » cent, ont été plus près de zéro que de » leur valeur entière, vers laquelle ils ne » rétrograderont plus. » Le 14 novembre 1791, M. Fonvielle remplissait les fonctions de secrétaire de son assemblée primaire, occupée alors de l'élection des députés qui devaient composer le corps législatif, lorsque des factieux, armés par le club, forcèrent les membres de l'assemblée à se séparer. Au milieu du désordre qui en fut la suite, M. Fonvielle reçut sept coups de fusil, et n'échappa à la fureur des assassins qu'en se réfugiant à Marseille, où il ne se fit remarquer qu'à l'époque du 31 mai. Ce jour-là même, le club de cette ville fut fermé sur sa proposition: le lendemain, sa section le choisit pour son secrétaire, et, animée par son énergie, devint en quelque sorte le centre du mouvement qui se fit alors à Marseille en faveur de la coalition dé-

partementale. Deux commissaires ayant été nommés pour aller prêcher l'insurrection dans les départements restés sous le joug de la Convention, il accepta ce périlleux apostolat; et, en un mois, il souleva sept départements, ce qui lui attira un décret qui le mit nominativement hors la loi. Entré dans Lyon, il se réunit à l'assemblée départementale, et obtint dix-huit cents hommes, à la tête desquels il devait marcher sur les derrières de Cartaux, qui s'avançait contre Marseille. Un membre du comité militaire, secrètement vendu à Dubois de Crancé, fit échouer cette opération. Des commissaires du Doubs, du Jura et de l'Ain, venus à Lyon pour proposer de reconnaître la Convention et d'accepter sa constitution, étaient couverts d'applaudissements à l'assemblée départementale, et voyaient leurs propositions près d'être accueillies par acclamation : M. Fonvielle entre, apprend la cause de cet enthousiasme, court à l'orateur de la députation, le saisit au collet, l'entraîne au milieu de la salle, le secoue de ses deux bras, en lui adressant ces paroles: « Lâche ! mes commettants m'ont ordonné » d'étouffer les complices de la Convention, ou de me faire étouffer par eux : » à ta place ! » Il le repousse en effet vers son siége, et, par un discours véhément, produit un tel changement dans les esprits, qu'à sa proposition de chasser ignominieusement des députés qui voulaient que Lyon se couvrît de honte, de toutes parts on se précipite sur eux, et ils sont jetés à la porte. C'est de ce moment que cette ville prit une attitude imposante qui amena le siége qu'elle soutint avec tant de gloire. Sorti de Lyon avec un député du Calvados, aujourd'hui curé de Saint-François à Paris, et un conventionnel proscrit, M. Fonvielle traverse la Suisse et l'Italie, pour rentrer à Marseille par Gènes, et enfin se jeter dans Toulon, occupé par les Anglais et les Espagnols. Après la prise de Toulon, il erra en Espagne et en Italie, et arriva à Vérone, où le régent de France, aujourd'hui Louis XVIII, l'honora d'un diplôme, signé de sa main, reconnaissant qu'il était demeuré fidèle au Roi et à la monarchie, et le recommandant aux puissances chez lesquelles il irait demander un asile. Sacrifié par la politique de la Toscane, qui avait négocié sa paix avec le comité de salut public, M. Fonvielle fut ensuite arrêté pour être conduit en France; mais il recouvra bientôt sa liberté, et quitta la Toscane, où il avait composé une tragédie de *Louis XVI*, encore inédite, et une tragédie d'Annibal, refusée depuis au Théâtre-Français; la première, dédiée au régent de France, à Vérone; la deuxième, à S. A. R. Mgr. le prince de Condé. M. Fonvielle rentra en France, par Lyon, après le 9 thermidor, et composa, sur les ruines de cette ville, une tragédie de *Collot d'Herbois dans Lyon*, qui était à l'étude au théâtre de cette ville, lorsque le 13 vendémiaire vint en empêcher la représentation. Rentré à Marseille, le repos que M. Fonvielle y trouva d'abord, fut troublé, à cette même époque du 13 vendémiaire: on voulut l'arrêter, en pleine bourse, comme émigré; il conserva sa liberté en se défendant avec vigueur, se renferma ensuite chez lui, composa ses *Essais sur la situation de la France, au 1er. mai* 1796, et se rendit à Paris, où il publia cet ouvrage. M. Fonvielle a été pendant plusieurs années, sous le gouvernement impérial, un des chefs de bureau de l'administration de la guerre. Le Roi l'a nommé chevalier de la Légion-d'honneur en avril 1817. Il a publié : I. Des *Essais de poésie*, en 2 vol., où se trouvent une *Ode à Louis XVI*, et une *Ode sur l'émigration*, qui lui attirèrent un mandat d'arrêt, qu'il prévint en se présentant au préfet de police, désarmé par sa contenance. II. *Essai sur l'état actuel de la France, le 1er. mai* 1796, in-8°. III. *Les mœurs d'hier*, satire, 1799, in-8°. IV. *Résultats possibles de la journée du 18 brumaire an VIII*, ou *Continuation de l'Essai sur l'état actuel de la France*, 1799, in-8°. V. *Essais de poésie*, 1800, in-8°. VI. *Situation de la France et de l'Angleterre à la fin du XVIIIe. siècle*, ou *Conseils au gouvernement de la France*, et *Réfutation de l'Essai sur les finances de la Grande-Bretagne* par F. Gentz, 1800, 2 vol. in-8°. VII. *Essais historiques, critiques, apologétiques et économico-politiques sur l'état de la France, au* 14 *juillet* 1804, in-8°. VIII. *Ali*, ou *les Karégites*, tragédie en cinq actes et en vers, 1811, in-8°. IX. *Considérations sur la situation commerciale de la France, au dénouement de la révolution*, 1814, in-8°. X. *La théorie des factieux dévoilée et jugée par ses résultats*, ou *Essai sur l'état actuel de*

*la France*, 1815, in-8°. XI. *Ode à Louis XVI*, martyr, présentée au Roi, à Vérone, le 21 janvier 1795; 1816, in-8°. XII. *Coup-d'œil sur le budget, sur nos besoins, sur le projet d'emprunt, sur la théorie moderne du grand-livre, sur nos ressources, sur nos vacillations politiques; et Projet d'un emprunt pour acquitter notre contribution de guerre*, 1817, in-8°. A.

FORBES (James), auteur anglais, membre de l'académie des arcades de Rome, de la société royale et de celle des antiquaires de Londres, etc., est né en 1748. Ayant obtenu une place d'écrivain à Bombay, il quitta l'Angleterre avant d'avoir atteint sa seizième année, et voyagea dans différentes parties de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, durant près de vingt ans. Pendant cette période, il résida long-temps parmi les bramines, à une grande distance des établissements européens dans les Indes-Orientales. Ses dessins et ses descriptions pittoresques des principaux endroits des contrées qu'il a visitées, des mœurs et coutumes des habitants, et des divers objets d'histoire naturelle, forment 150 volumes in-folio, renfermant au-delà de 52,000 pages, toutes de sa propre main. Vers 1784 il retourna en Angleterre; et, en 1803, il visita la France, avec sa femme et sa fille. Détenu dans ce pays au commencement des hostilités, il parvint, en se présentant comme homme de lettres à Carnot, alors président de l'Institut, à être traité plutôt comme un cosmopolite que comme un captif, et il n'eut pas beaucoup à se plaindre de sa situation. Il parcourut une partie des départements, le crayon et la plume à la main; et il a donné depuis au public les résultats de ses observations. Ayant insinué qu'il n'attendait que son retour dans sa patrie pour livrer au public les résultats d'un long séjour dans des contrées éloignées, il fut entièrement rendu à la liberté. En 1816, il fit un nouveau voyage à Paris, et fut fort bien accueilli du Roi, qui s'entretint avec lui sur ses ouvrages. On a de M. Forbes: I. *Lettres écrites de France, en 1803 et 1804, renfermant une description de Verdun, et de la situation particulière des prisonniers anglais*, 2 vol. in-8°., 1806. II. *Réflexions sur le caractère des Hindous, et sur l'importance de les convertir au christianisme*, in-8°., 1810. III. *Mémoires orientaux*, choisis et extraits d'une suite de lettres familières écrites pendant un séjour de dix années dans l'Inde, contenant des observations sur diverses parties de l'Afrique et de l'Amérique méridionale, et une relation de particularités recueillies dans quatre voyages dans l'Inde, Londres, 1813, 4 vol. in-4°. C'est l'ouvrage qu'il s'était, en quelque sorte, engagé de publier en quittant la France en 1804. Z.

FORBIN (Auguste, comte de), chevalier de Malte et de la Légion-d'honneur, est de la même famille que Cl. Forbin, sur lequel on lit un article dans la *Biogr. univers.*, tom. XV, pag. 239. Il fut baron et chambellan de la princesse Borghèse, sous le gouvernement impérial. Après son second retour, le Roi l'a nommé membre de l'académie royale des beaux-arts, et directeur des Musées royaux, à la place de M. Denon. Il cultive avec succès la littérature, et surtout les arts du dessin. On a de M. de Forbin: (Avec Revoil) *Sterne*, ou *le Voyageur sentimental*, comédie mêlée de vaudevilles, 1800, in-8°.; et on lui attribue, *Charles Barimore*, 1810, in-8°., deux éditions; 3e. édition, 1817, in-8°.; roman dans le genre sentimental. En juillet 1816, il eut l'honneur d'offrir à S. M. son tableau représentant la mort de Pline pendant une éruption du Vésuve. Mme. de Genlis a publié *les Tableaux de M. le comte de Forbin*, ou *la Mort de Pline l'ancien*, et *Inès de Castro*, nouvelles historiques, 1817, in-8°. M. de Forbin a mis, à l'exposition de 1817, deux tableaux de sa composition. A.

FORBIN-JANSON (Charles-Théodore Antoine-Palamède-Félix, comte de), cousin du précédent, né à Paris en 1783, suivit, encore enfant, sa famille en émigration, et habita long-temps la Suisse et l'Allemagne. Malgré sa grande jeunesse, on obtint qu'il fût fait chambellan de l'électeur, aujourd'hui roi de Bavière. Il résulte des registres déposés aux bureaux de la guerre, que M. de Forbin-Janson, sortant du service de Bavière, a été nommé, le 4 février 1814, chef d'un corps de partisans et chef de légion du département de la Nièvre, et, le 20 février 1815, chef d'escadron. Trois autres certificats, déposés au ministère de la justice, attestent qu'il ne quitta point Paris depuis le mois de février de ladite année

1815 jusqu'au mois de mai suivant, époque où il fit un voyage de dix jours dans sa terre du Nivernais. « Buonaparte tenait en ses mains l'armée et la France » presque toute entière (dit le marquis » de Forbin-Janson), lorsque mon fils, » au mois d'avril, accepta de lui une nomination civile (la place de chambellan), et, le 20 mai, le grade de colonel attaché à l'état-major de l'armée. » Il fut nommé pair par décret impérial du 3 juin : il servit sous Buonaparte depuis le 9 juin jusqu'à la bataille et la retraite de Waterloo. Le comte de Forbin-Janson remplaça ensuite à la chambre des pairs, comme le plus jeune, un des secrétaires alors en mission (M. le comte de Valence), et prit aussi part aux délibérations sur les capitulations de l'armée et la défense de Paris. Lorsque le Roi fut revenu à Paris en juillet 1815, M. de Forbin-Janson fut invité à s'absenter de la capitale. Le 25 du même mois, il se trouva compris dans l'ordonnance relative aux attentats qui venaient de renverser le trône, et figura à l'article 2 parmi les 38 individus éloignés momentanément de la France. Son père, le marquis de Forbin-Janson, lieutenant-général, ayant porté ses réclamations aux pieds du trône, le Roi répondit que, s'il y avait erreur, on pourrait la réparer aux chambres. La chambre des députés reçut, le 16 décembre 1815, une pétition à ce sujet, et décida le renvoi à la commission nommée pour faire un rapport sur le projet d'amnistie. Le marquis de Forbin-Janson publia alors un Mémoire justificatif, tendant à prouver que son fils n'avait point *trahi le Roi avant le 23 mars*, point *attaqué la France et le gouvernement à main armée*, enfin qu'il ne s'était point, *par violence, emparé du pouvoir;* qu'il avait voulu, au contraire, s'opposer à ces attentats, et résister à la rebellion qui menaçait le trône, jusqu'au moment où il s'était *uni à la défense du territoire français contre les étrangers seuls*...... Plus loin, ce père malheureux parle de *l'erreur qui sépara quelques sujets, jusque-là fidèles, des vrais principes, sans lesquels les peuples cherchent en vain leur conservation.* Il ajoute : « Un faux » honneur a trompé mon fils sur les » moyens de sauver sa patrie; mais il » voulait qu'elle fût sauvée, même aux » dépens de ses intérêts et de sa vie. » L'ordonnance du 24 juillet eut néanmoins son effet plein et entier. Une épouse intéressante voulut partager le sort de cet exilé, qui obtint d'abord l'autorisation de s'établir à Rome. Il habite maintenant Prague, loin d'un père désolé et dont la conduite politique a toujours été sans reproches. — FORBIN-JANSON (Charles, abbé DE), frère du précédent, auditeur au conseil-d'état sous Buonaparte, se décida tout-à-coup à entrer au séminaire, fut ordonné prêtre, et devint vicaire-général à Chambéri. Il fut persécuté, en même temps que M. le comte Alexis de Noailles, pour le zèle religieux qui les avait portés, l'un et l'autre, à répandre une bulle du Pape. M. l'abbé de Janson faisait comme missionnaire, de concert avec M. l'abbé de Rauzan, des conférences à Beauvais, lorsque Buonaparte arriva à Paris; et il contribua beaucoup par ses prédications à ramener un grand nombre de personnes à l'obéissance du souverain légitime. Il fut ensuite nommé aumônier général de l'armée de la Vendée, et partit pour s'y rendre. Les journaux de 1817 ont beaucoup parlé des effets merveilleux qu'il a produits dans une grande partie de la France, comme chef de mission. L.

FORBIN DES ISSARTS (Le marquis CHARLES-JOSEPH-LOUIS-HENRI), colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des gardes-du-corps du Roi, ancien membre de la chambre des députés de 1815, né à Avignon, entra au service dans la marine, au département de Toulon, en avril 1789; il émigra en 1790, et passa au service d'Espagne dans la marine, où il servit jusqu'en 1803. Il se trouva ainsi successivement aux siéges de Toulon, de Roses, et à divers combats maritimes. Rentré en France, il y vécut dans sa famille jusqu'au moment de la restauration. Il était à Paris à l'époque du 31 mars 1814, et faillit être la victime de son dévouement dans cette mémorable journée, où il fut un des plus zélés promoteurs du rétablissement des Bourbons. Assailli par des partisans, sur le quai voisin de la Grève, aux cris de *vive l'empereur!* jeté à bas de son cheval, blessé, maltraité et emmené comme prisonnier, il ne dut son salut qu'au non-succès de la tentative qui avait pour but de faire soulever Paris. Après la rentrée du Roi, ce monarque lui donna une récompense honorable de

son dévouement et des malheurs de sa famille (1), en le nommant officier-supérieur des gardes-du-corps. Au 20 mars 1815, il marcha avec sa compagnie, et accompagna les princes jusque sur les frontières. De là, il tâcha vainement de rejoindre l'armée de Mgr. le duc d'Angoulême dans le Midi. Alors il abandonna une seconde fois, son pays, sa fortune et ses enfants, et se rendit à Gand auprès du Roi. Rentré avec S. M. à Paris, au moment où elle convoquait les colléges électoraux pour la formation d'une nouvelle chambre, M. de Forbin fut nommé président de celui du département de Vaucluse, qui le choisit pour un de ses députés. Il se montra dans cette chambre un des membres les plus zélés de la majorité. Quelques circonstances particulières, et la gravité de la question qui s'agitait au sujet de la loi des élections, amenèrent une discussion assez vive entre le président de la chambre (M. Lainé) et M. de Forbin, discussion qui n'acquit quelque importance que par la retraite momentanée du président. M. de Forbin n'a pas été nommé député à la session de 1816. P. D.

FORESTIER, avocat à Cusset, à l'époque de la révolution, et depuis procureur-syndic de son district, fut élu, en septembre 1792, député du département de l'Allier à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Au mois d'août 1793, il fut envoyé en mission dans le département de la Nièvre. Le 19 novembre, il dénonça un arrêté des représentants du peuple près l'armée du Centre, pour l'échange des assignats dans le département de l'Allier: le 20, il fit décréter des secours aux ecclésiastiques qui abandonnaient leur état, et fut exclu de la société des jacobins le 26 du même mois. Le 25 août 1794, il défendit Maignet, accusé par le maire d'Aix d'avoir pris à Avignon une mesure générale contre les prêtres et les nobles, et fit approuver ses arrêtés comme *éminemment patriotiques*. Dénoncé lui même, quelques jours après, comme agent de Robespierre et comme terroriste par deux habitants de Moulins, il se justifia en accusant à son tour d'exactions et de violences ses dénonciateurs. Il était cependant bien prouvé que Forestier avait été un des plus dévoués agents de la terreur; on en peut juger par les passages suivants d'une lettre qu'il écrivit pendant sa mission au comité révolutionnaire de Moulins: « Je suis étonné de » votre embarras; il vous manque des » farines: prenez-en chez les aristocra- » tes. Il vous manque des blés: organi- » sez votre armée révolutionnaire, et » mettez sur l'échafaud les fermiers et » propriétaires qui seront rebelles aux » réquisitions. Il vous manque des loge- » ments; emparez-vous des hôtels de vos » détenus: en un mot, que rien ne vous » arrête dans vos mesures. » — « Rien » n'est plus beau, s'écria-t-il un jour, » rien n'est plus majestueux qu'un tri- » bunal révolutionnaire, que cette foule » d'accusés qui y passent avec une rapi- » dité incroyable, et que ces jurés qui » font feu de file. » Au mois de novembre 1794, Forestier fut envoyé en mission dans les départements des Hautes et des Basses Pyrénées; et il y suivit les mêmes principes. Ayant pris une part active à la révolution du 20 mai 1795 (1er. prairial an III), il fut décrété d'arrestation sur la demande de Sévestre; et le 29 mai, le tribunal révolutionnaire le condamna à la réclusion sous la surveillance du comité de sûreté générale. Compris ensuite dans l'amnistie du 4 brumaire (25 novembre 1794), il se retira dans son département, et abandonna la carrière politique. La loi contre les régicides l'a obligé de quitter la France; il s'est réfugié en Suisse, où il résidait en 1816, âgé de quatre-vingts ans. S. S.

FORESTIER (GASPARD-FRANÇOIS), né en Savoie le 14 mars 1767, servait en 1793 dans la légion des Allobroges. Il fut employé en qualité de chef de bataillon dans la première campagne d'Espagne, et obtint la croix d'officier de la Légion-d'honneur et le grade d'adjudant-commandant, le 14 août 1808, à la suite de la bataille de Medina-del-Rio-Secco. Détaché, en 1809, à l'armée d'Italie, il se signala aux passages de la Piave et du Tagliamento, et alla de nouveau servir en Espagne. Il fut cité avec éloge, le 19 février 1811, dans le rapport du combat de la Gébora, et fut proposé, en cette occasion, pour une baronie qu'il n'obtint pas. A la fin d'août de la même année, il contribua, par une attaque hardie, à la défaite d'un corps de trois mille hommes, commandés par Balleste-

(1) Il avait perdu la presque-totalité de sa fortune, et deux de ses frères, victimes de leur fidélité et des fureurs révolutionnaires.

ros. Nommé maréchal-de-camp de cavalerie, le 30 mai 1813, il montra une grande valeur à la bataille de Brienne, où son frère fut tué. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis le 29 juillet 1814, et commandant de la Légion-d'honneur le 27 décembre suivant. Il obtint des lettres de naturalisation par une ordonnance du 26 mars 1817.—FORESTIER, officier de la Légion-d'honneur, et ancien chef de la division du personnel au ministère de la marine, demanda, en 1814, sa retraite de cette place, où il eut pour successeur M Bourdon de Vatry. Il reçut bientôt après de S. M. le titre de conseiller-d'état, et devint intendant des dépenses de la maison du Roi. Le 24 août 1816, M. Forestier fut nommé membre de la commission chargée d'examiner les paiements faits et à faire, en vertu de la convention du 20 novembre, et de constater la libération de la France envers les puissances étrangères. D.

FORGET (Le marquis CÉSAR-CLAUDE DE), lieutenant-général des armées du Roi, propriétaire, depuis la mort de son frère et de son neveu, de la charge de capitaine-général du vol du cabinet, charge dont les fonctions n'ont pas encore été remises en activité, est né à Versailles le 13 juillet 1733. Il descend d'un neveu de Pierre Forget-de-Fresnes, secrétaire-d'état sous Henri IV, et rédacteur de l'édit de Nantes. (*Voy.* l'article Pierre FORGET, dans la *Biographie universelle.*) En 1747, M. de Forget entra au service en qualité de sous-lieutenant dans le régiment du Roi. En 1761, à la bataille de Filinghausen, étant à la tête d'une compagnie de grenadiers du même régiment, il fut renversé par un coup de canon, qui lui emporta une partie de la cuisse. A son retour à la cour, le roi Louis XV, par un sentiment de bienveillance qui lui était naturel, et pour récompenser d'une manière particulière la bravoure d'un officier de son régiment, lui permit de paraître régulièrement au lever sans chapeau et avec des béquilles. Le Roi lui fit même délivrer cette permission par écrit, dans les termes les plus honorables. Au moment de la révolution, M. de Forget, quoiqu'âgé de cinquante-huit ans, suivit les princes et fit plusieurs campagnes dans leur armée. Il a été confirmé dans le grade de maréchal-de-camp le 4 juin 1814; et il est aujourd'hui le doyen d'âge des lieutenants-généraux. Son second fils, le vicomte de Forget, est maréchal-des-logis des gardes-du-corps de MONSIEUR. M. le chevalier Artaud, premier secrétaire d'ambassade à Vienne, a épousé sa fille aînée. A.

FORKEL (JEAN-NICOLAS), docteur en philosophie, est né à Meerder, le 22 février 1749. Il s'appliqua, dès son bas âge, à l'étude de la musique, devint organiste à Gœttingue, et mit à contribution la bibliothèque de l'université de cette ville, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à s'en former une des plus riches et des plus nombreuses que l'on connaisse sur l'objet de ses études. Il fut ensuite nommé directeur de musique de l'université de Gœttingue. On a de lui : I. *Sur la théorie de la musique*, Gœttingue, 1774, in-4°. II. *Bibliothèque musico-critique*, Gotha, 1778, in-8°., 3 vol. III. *Sur la meilleure organisation des concerts publics*, Gœttingue, 1779, in-4°. IV. *Développement de quelques idées sur la musique*, ibid., 1780, in-4°. V. *Almanach de musique*; plusieurs années, à commencer de 1782. VI. *Histoire générale de la musique*, Leipzig, 1788-1802, in-4°., 2 vol. C'est l'ouvrage le plus complet et le plus profond qui existe sur cette matière. VII. *Histoire du Théâtre italien*, traduction de l'italien d'Arteaga, avec des notes, Leipzig, 1789, in-8°., 2 vol. VIII. Beaucoup d'*observations*, de *discussions* et de *dissertations critiques* dans le *Journal littéraire* de Gœttingue. Tous ces ouvrages sont en allemand. IX. *Algemeine litteratur der musick* (Littérature générale de la musique), Leipzig, 1790; ouvrage destiné à faire connaître tous les écrits qui ont été publiés sur cette matière depuis les Grecs jusqu'à nos jours. Ce livre, conçu sur le plan le plus vaste, et dont l'exécution laisse peu de choses à desirer, manquait à l'histoire générale des sciences. Comme compositeur, M. Forkel a publié des *oratorio*, des *cantates*, des *chansons*, des *symphonies*, *des sonates* et des *concertos* pour le clavecin. YE.

FORLENZE (Le docteur J.), célèbre oculiste, né dans le royaume de Naples, a fait à Paris et dans toute l'Europe, un grand nombre d'opérations. Ce fut lui qui, en 1805, rendit momentanément la vue à M. Portalis, alors ministre des cultes. Il était à Marseille dans le mois de mars 1815, et il y fit, en présence d'un

grand concours et des personnes les plus distinguées, avec beaucoup de sang-froid et une admirable dextérité, un grand nombre d'opérations de cataracte; mais malheureusement une partie des personnes opérées retomba dans le même état quelque temps après. On a de lui : *Considérations sur l'opération de la pupille artificielle, suivies de plusieurs observations relatives à quelques maladies graves de l'œil*, 1805, in-4°. D.

FORNIER DE SAINT-LARY (BERTRAND-PIERRE-DOMINIQUE), né le 11 mars 1763 d'une des plus anciennes familles du Roussillon, ainsi qu'il a été constaté dans des lettres récognitives de noblesse qui lui ont été accordées par le Roi en 1814, embrassa les idées nouvelles en 1789, et fut un des députés de sa province à la fédération du 14 juillet 1790. Nommé, en 1791, député à l'assemblée législative par le département des Hautes-Pyrénées, il vota avec la minorité. Poursuivi le 10 août par les révolutionnaires, il fut forcé de s'élancer par une fenêtre pour se soustraire à leur fureur, et vécut dans la retraite jusqu'après le 18 brumaire, époque à laquelle il fut nommé membre du conseil général de son département. Il présida, en 1811, le collége électoral de l'arrondissement de Bagnère, et fut élu, le 3 mai de cette année, par le sénat, député au corps législatif. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte. Le 22 juillet, il demanda que le Roi fût supplié de donner un état de ses dettes, afin qu'elles fussent acquittées par la nation. Le 8 août, il se prononça en faveur de la liberté illimitée de la presse, et vota le rejet du projet de loi présenté par les ministres. Le 1er. septembre, il attaqua diverses dispositions du budget, et vota pour que la dette arriérée fût inscrite sur le grand-livre, et pour le prompt établissement d'une caisse d'amortissement, indépendante du gouvernement. Le 4 octobre, il appuya le projet de loi contre la prohibition des fers étrangers, et ajouta : « Puisque » tous les gouvernements ont la plus » grande tendance à adopter le système » mercantile qui multiplie les entraves, » les restrictions, les prohibitions, il me » semble que les représentants de la nation française doivent tâcher de rétablir l'équilibre en faveur des principes » les plus conformes à la liberté du commerce et aux droits de la propriété. » Il vota ensuite contre les prétentions des maîtres de forges, et pour le projet de loi *amendé*. Le 19 novembre, il parla sur les douanes avec beaucoup de chaleur; s'éleva contre le système des prohibitions dont il démontra les inconvénients, rappela divers faits historiques à l'appui de son opinion, et vota l'ajournement de toute prohibition jusqu'à la session prochaine. L'invasion de Buonaparte en 1815, fit cesser les fonctions législatives de M. Fornier de St.-Lary. Il se rendit à Bordeaux, y demeura jusqu'au départ de la duchesse d'Angoulême, et adhéra, en sa qualité de député, à la fameuse déclaration de M. Laîné contre Buonaparte. Le Roi l'ayant nommé, après son second retour, président du collége électoral de Bagnère, il fut réélu pour la session de 1815, où il vota avec la minorité, et fit partie de plusieurs commissions. Dans la séance secrète du 2 mars 1816, il prononça un discours sur le rapport de M. Trinquelague relatif à l'abolition du divorce, et demanda que la loi fût conservée pour les mariages qui n'auraient pas été bénis par un prêtre catholique, et pour cause d'adultère. Par ordonnance du 3 juillet suivant, M. Fornier de Saint-Lary fut nommé commissaire-juge en vertu de la convention du 20 novembre 1815 pour la liquidation des créances des puissances alliées. Le 5 septembre 1816, il fut nommé président du collége électoral de son département, et, le 4 octobre, réélu député pour la session de la même année. Le 14 novembre, il fut nommé questeur de la chambre. Il a fait imprimer son opinion sur le budjet de 1817, dans laquelle il votait pour l'adoption du projet ministériel avec cet amendement : « Que les fonds d'amortissement seraient exclusivement employés pendant les douze années qui allaient suivre, à l'extinction des emprunts qui seraient ouverts en vertu de la loi des finances. » Y.

FORTIA D'URBAN (Le comte AGRICOL-JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER-PIERRE-ESPRIT-SIMON-PAUL-ANTOINE DE), d'une famille originaire de Catalogne, est né à Avignon le 18 février 1756. Il a reçu tous ces noms de baptême, parce qu'il a été tenu sur les fonts par la ville d'Avignon, dont son père était alors viguier, et que chacun des magistrats lui a donné le sien. M. de Fortia fit ses études au collége de la Flèche et à l'Ecole

militaire de Paris, d'où il sortit, en 1773, avec la croix de St.-Lazare, pour prendre du service dans le régiment du Roi infanterie, en qualité de sous-lieutenant. Quelques années après, il fut appelé à Rome pour des affaires de l'issue desquelles sa fortune dépendait, et qui furent jugées en sa faveur. Il fut nommé, par le pape, colonel des milices d'infanterie du Comtat-Vénaissin. M. de Fortia fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur, le 26 mars 1811; il est membre de plus de dix académies, telles que celles d'Avignon, de Marseille, de Toulouse, des antiquaires de Rome, de Viterbe, etc. etc. On a de lui un grand nombre d'ouvrages remplis d'érudition, mais qui ne sont peut-être pas exempts de paradoxes. I. *Traité d'arithmétique*, in-8°., 1781, 1790, 1794. On y remarque des vues neuves et profondes. La première édition renferme, de plus que les deux autres, la solution de quelques problèmes généraux sur les divers systèmes de numération. II. *Principes et questions de morale naturelle*, Yverdon, 1784, in-12; 3e. édition, Avignon, 1803, in-12, petit format; idem, Paris, 1804, in-12. L'édition d'Avignon contient quelques additions importantes. III. *Amusements littéraires*, Yverdon, 1784, 1 vol. in-8°. IV. *Discours sur les nombres poligones, figurés et piramidaux de tous les ordres*, Paris, 1795, in-8°. V. *Traité des progressions par addition*, 3e. édition, 1795, in-8°. VI. *Vie de Xénophon; suivie d'un Extrait historique et raisonné de ses ouvrages*, 1795, in-8°. VII. *Maximes et œuvres* (morales) *complètes de François, duc de la Rochefoucauld*, Paris, 1796, 2 vol. in-12; 2e. édit. à Avignon, petit format; 3e. édit., Paris, 1803, 2 vol. in-12. VIII. *OEuvres complètes de Vauvenargues*, 1797, 2 vol. in-8°. ou in-12. IX. *Mélanges de géographie, d'histoire et de chronologie anciennes*, 1805, in-12, fig. C'est une suite ou un supplément à la Vie de Xénophon; et les deux cartes qui y sont insérées, sont relatives à la retraite des Dix-mille. X. *Introduction à l'histoire de la ville d'Avignon*, 1805, in-8°. C'est un premier volume dont la suite n'a point paru. XI. Edition grecque et latine du *Traité d'Aristarque de Samos*, sur les distances du soleil et de la lune, la 1re qui ait été publiée en France, et dont le texte a été revu sur sept manuscrits; suivi de l'*Histoire de ceux qui ont porté le nom d'Aristarque, avant Aristarque de Samos, et du commencement de celle des philosophes qui ont paru avant ce même Aristarque*, 1810, in-8°. Cette histoire n'a pas été continuée. XII. *Introduction à l'étude de l'histoire ancienne*, 1805-1809, 10 vol. in-12. Le premier volume a reparu, en 1811, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe terrestre*. Ce recueil se compose des ouvrages suivants: 1°. *Histoire ancienne des Saliens, nation ligurienne ou celtique, et des Saliens prêtres de Mars*; précédée d'un *Discours sur les Egyptiens, les Celtes*, etc. C'est le titre de la seconde édit., 1811. — 2°. *Considérations sur l'origine et l'histoire ancienne du globe*, 1807, in-12, fig. — 3°. *Mémoire et plan de travail sur l'histoire des Celtes ou Gaulois*, 1807. — 4°. *Histoire de la Chine avant le déluge d'Ogigès*, 2 vol. in-12, 1807. — 5°. *Essai sur l'origine des anciens peuples*; suivi d'une *Théorie élémentaire des comètes*, 1807. Dans ce volume se trouve la liste des souverains qui ont régné à la Chine jusqu'au déluge d'Yao. — 6°. *Berose et Annius de Viterbe*, ou *Les antiquités chaldéennes*, 1809. L'auteur s'efforce d'établir l'authenticité du premier et la véracité du second. — 7°. *Essai sur quelques-uns des plus anciens monuments de la géographie, terminé par les preuves de l'identité des déluges d'Yao, de Noé, d'Ogigès et de l'Atlantide.* — 8°. *Histoire ou théorie du déluge d'Ogigès ou de Noé.* Partout l'auteur cherche à prouver la non-universalité du déluge de Noé. — 9°. *Nouveau système préadamite*, ou *Conciliation de la Genèse avec l'antiquité de l'histoire; précédé de Nouvelles Observations sur l'antiquité de la Chine.* XIII. *Antiquités et monuments du département de Vaucluse*, 1808, deux parties in-12, fig. On y trouve une bonne discussion sur le passage d'Annibal. XIV. *Mémoires pour servir à l'histoire des propriétés territoriales dans le département de Vaucluse*, et huit autres pièces du même genre, in-12 et in-8°. XV. *Histoire de la maison de Fortia, originaire de Catalogne*, in-12. XVI. *Plan d'un Atlas historique portatif* (de 216 cartes en 6 vol. in-12), avec un *Catalogue rai-*

*sonné des géographes grecs*, ouvrage inédit de Luc Holsténius, in-12. XVII. *Tableau historique et géographique du monde, depuis son origine jusqu'au siècle d'Alexandre*, 1810, 4 vol. in-12. Les trois derniers volumes sont consacrés aux traditions historiques relatives aux Celtes ou Gaulois. Cet ouvrage doit avoir une suite. XVIII. *Histoire de la marquise de Ganges*, in-12. (Voy. la *Biograph. univers.*, au mot GANGES.) XIX. *Mémoires de l'athénée de Vaucluse*, 1802-1806, cinq pièces, in-8°. XX. *Vie de Pétrarque*, 1804, in-16, avec deux portraits. XXI. *Catalogue de la bibliothèque de la ville d'Avignon; livres in-folio*, 136 pag. in-8°. XXII. *Principes des sciences mathématiques*, 1811, in-12. XXIII. *Projet d'une nouvelle histoire romaine*, lu à Rome par l'auteur, à l'académie des Lincées, où il a obtenu une médaille d'or; in-8°., avec six planches en taille-douce, 1813. XXIV. *Discours sur les murs saturniens ou cyclopéens*, lu à Rome, à l'académie d'archéologie, in-8°., 1813, avec trois fig. en taille-douce. XXV. *Tableau historique et généalogique de la maison de Bourbon*, présenté par l'auteur à Mme. la duchesse de Berri, à son passage à Avignon, 1816, in-8°. F.

FORTIA DE PILES (Le comte ALPHONSE-TOUSSAINT-JOSEPH-ANDRÉ-MARIE-MARSEILLE DE), de la même famille que le précédent, né à Marseille le 18 août 1758, fut pourvu, à l'âge de neuf ans, de la charge de gouverneur-viguier de cette ville, en survivance de son père et de son grand-père. Il entra au service, le 1er. octobre 1773, dans les chevau-légers de la garde du Roi, et, en juin 1776, dans le régiment d'infanterie du Roi, où il était lieutenant lors de la dissolution de ce corps en 1789. M. de Fortia de Piles est chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem. Il a hérité, en 1801, du titre de duc de Fortia, accordé à son grand-père et à ses descendants, par une bulle du pape Pie VI, du 14 juin 1775. Il a épousé, en 1786, Mlle. de Cabre, fille de M. de Cabre, président à mortier au parlement d'Aix. Voici la liste des ouvrages de M. Fortia de Piles : I. *Correspondance philosophique de Caillot Duval*, Nanci (Paris), 1795, in-8°. II. *Voyage de deux Français en Allemagne, Danemark, Suède, Russie et Pologne, fait en 1790-92*, Paris, 1796, 5 vol. in-8°.; ouvrage estimé pour son exactitude. (Le compagnon de voyage de l'auteur était le chevalier de Boisgelin, mort en 1816.) III. *Six Lettres à L. S. Mercier sur les six tomes de son* NOUVEAU PARIS, 1801, in-12. IV. *Examen de trois ouvrages sur la Russie* (Voyage de M. Chantreau ; Révolution de 1762, par Rhulières; et Mémoires secrets sur la Russie, par Masson), 1802, in-12. V. *Quelques mots à M. Masson, auteur des Mémoires secrets sur la Russie*, 1803, in-8°. VI. *Quelques erreurs de la Géographie universelle de M. Guthrie et du Cours de cosmographie de M. Mentelle*, Marseille, juin 1804, in-8°. VII. *Coup-d'œil rapide sur l'état présent des puissances européennes, précédé d'observations critiques sur deux ouvrages politiques, publiés en l'an V* (par MM. Pommereul et Ginguené), Paris, 1805, in-8°. Cet ouvrage n'a pu être mis en circulation qu'en 1814. VIII. *Omniana*, ou *Extrait des archives de la société universelle des Gobe-mouches, par C. A. Moucheron* (en société avec M. Guys de Saint-Charles), ibid., 1808, in-12. IX. *Quelques réflexions d'un homme du monde sur les spectacles, la musique, le jeu et le duel*, ibid., 1812, in-8°. X. *A bas les masques*, ou *Réplique amicale à quelques journalistes, déguisés en lettres de l'alphabet*, 1813, in-8°. Cette brochure est une suite du précédent écrit. XI. (Avec M. G. D. S. C.) *Souvenirs de deux anciens militaires*, ou *Recueil d'anecdotes inédites ou peu connues*, ibid., 1813, in-12. XII. *Nouveau recueil d'anecdotes inédites ou peu connues*, ibid., 1814, in-12; suite du précédent. XIII. *L'ermite du faubourg Saint-Honoré à l'ermite de la Chaussée d'Antin*, ibid., 1814, in-8°. On y annonce que cet ouvrage aura une suite. XIV. *Quatre conversations entre deux Gobe-mouches*, ibid., 1816, in-12. Elles avaient paru séparément, en 1814 et 1815. Une cinquième a été imprimée, mais non publiée. M. de Fortia de Piles a été éditeur de *Malte ancienne et moderne, par L. de Boisgelin*, édition française, 1809, 3 vol. in-8°.; il a fait graver, avant la révolution, plusieurs ouvrages de musique instrumentale, et fait représenter sur le théâtre de Nanci, de 1784 à 1786, quatre opéras de sa composition. T. et SS.

FOSCOLO (Hugo), né vers 1772, dans l'île de Zante, fut doué, par la nature, d'une ardeur qui devait, en dépit d'une condition et d'une fortune médiocres, le porter aux plus grandes choses. Il adopta avec enthousiasme les principes de la liberté révolutionnaire. Accouru à Venise après que Buonaparte en eut détruit l'antique gouvernement et y eut laissé former une république démocratique, Foscolo se flattait d'y occuper une des premières places : mais ses espérances furent déçues, lorsque Buonaparte céda Venise à l'empereur d'Autriche. (*V.* Dandolo.) La passion de l'amour parut un instant servir d'aliment à l'ame ardente de Foscolo; et il composa un roman qu'ensuite il vint publier a Milan, en 1802, sous le titre de *Ultime lettere di Jacobo Ortis*. M. de Senones en a donné une traduction, 1814, 2 vol. in-12. Cet ouvrage n'est guère qu'une paraphrase de *Werther*, roman alors peu connu des Italiens. La marche et le dénouement en sont les mêmes; mais le style de l'impétueux Foscolo est tout-à-fait différent de celui du sentimental Goëthe. On a prétendu y reconnaître deux ou trois lettres traduites du roman de Léonard, intitulé, *Les deux amants de Lyon*. Les Italiens accueillirent avec beaucoup d'empressement le roman d'*Ortis*, où l'auteur avait affecté d'étaler toutes les beautés de leur langue; mais les puristes y remarquèrent des latinismes et des grécismes. Les républicains de Venise goûtèrent surtout les premières lettres, qui étaient de véritables catilinaires contre la cession de leur ville à l'Autriche. Malgré cette disposition contraire aux plans de Buonaparte, Foscolo vivait sans inquiétude à Milan, sous l'égide d'un grade militaire, que son ami le général Pino lui avait fait obtenir dans l'armée cisalpine. C'est dans ce temps-là qu'un juif nommé Wolf, sous-traitant de l'armée française, ayant offensé Foscolo, celui-ci l'appela en duel : on se battit au pistolet, et Wolf eut le genou cassé. De plus en plus avide de renommée littéraire, Foscolo prit tout-à-coup de l'humeur contre la considération dont jouissaient quelques érudits; et il se mit à en faire la satire, se présentant lui-même comme un savant. Il publia dans ce dessein, en 1803, un énorme commentaire ironique sur un petit poème de Callimaque, intitulé *La chevelure de Bérénice*, que l'on ne connaît que par la traduction latine de Catulle. Quelques savants s'y méprirent; et, prenant le commentaire pour un écrit sérieux, ils en relevèrent gravement les bévues. Ce livre annonçait cependant des connaissances peu communes dans le grec et le latin. Quelques corps de troupes cisalpines s'étant rendus en France, Foscolo profita de l'avantage de son grade militaire pour les y suivre; et il vint passer plusieurs mois à Paris, où il fréquenta beaucoup Ginguené. Revenu à Milan, il composa, *sur les Tombeaux*, un petit poëme qu'il alla faire imprimer à Brescia en 1807, sous ce titre: *Dei sepolcri, carme di Ugo Foscolo*. Les Milanais y étaient fort maltraités; aussi jugèrent-ils sévèrement l'ouvrage, disant avec raison que les vers en étaient âpres et sans harmonie. Découragé par ces critiques, l'auteur voulut essayer d'une autre carrière: il conçut l'idée de se donner comme tacticien; et, sans avoir fait la guerre, sans même en avoir étudié la théorie dans les livres, il publia à Milan, en mai 1808, un premier volume, grand in-folio, intitulé : *Opere di Raimondo Montecuccoli, illustrate da Ugo Foscolo*, dédié au ministre de la guerre du royaume d'Italie, le comte François Caffarelli. Malgré cette dédicace, Foscolo se montrait fort injuste envers les Français. Il y parlait très mal des commentaires de Turpin de Crissé sur les œuvres de Montecucculi, et rabaissait avec beaucoup d'affectation les exploits de nos guerriers en Italie, sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. D'un autre côté, il prétendait donner des manuscrits jusqu'alors inédits de Montecucculi, et une table de son système de l'art de la guerre, qu'il supposait inconnue. Ce pompeux appareil ne trompa que les ignorants: Foscolo ne put produire les manuscrits autographes des morceaux inédits. Les hommes instruits se communiquèrent avec empressement l'édition latine de Montecucculi faite à Vienne en 1718, sur les manuscrits autographes italiens, et dans laquelle se trouvent non seulement les tables, mais encore le fonds de la plupart des notes de Foscolo : c'était évidemment de là qu'il les avait tirées. Le peu de succès de ce premier volume l'empêcha d'écrire le second. Jusqu'alors il avait été lié avec le poète Monti à un tel point, qu'il donna, en 1806, une fastueuse apologie du poëme de celui-ci, *Il Bardo della Selva Nera*.

Cette apologie se trouve réunie au poème dans l'édition de Brescia. Mais Foscolo, voyant Monti prêt à publier le commencement de sa traduction de l'*Iliade*, en vers *sciolti*, mit au jour presqu'aussitôt les deux premiers chants de l'*Iliade*, qu'il avait traduits aussi dans le même mètre; et il les accompagna de dissertations qui tendaient à dénigrer d'avance l'ouvrage de Monti, en faisant comprendre que celui-ci, ne sachant pas le grec, ne pouvait faire une bonne traduction d'Homère. Monti, pour se venger, révéla que ce qu'il y avait de bons vers dans les *Sepolcri* de Foscolo avait été fait par l'auteur du *Bardo;* et dès-lors toute liaison cessa entre les deux poètes. On croit que ce fut pour entrer en lice avec Monti, que Foscolo se mit à composer une tragédie, qu'il intitula: *Ajace*. Cette pièce fut représentée sur le grand théâtre de Milan le 9 décembre 1811. Mais étant d'une longueur démesurée, manquant d'action, et n'offrant qu'une longue suite de déclamations philosophiques, elle n'eut aucun succès. Le vice-roi Beauharnais, s'étant laissé persuader que l'auteur avait voulu y fronder les idées religieuses, et plus encore la politique de Buonaparte, allait lui faire donner l'ordre de s'éloigner de Milan, lorsque l'ami de l'auteur, le général Pino, pour lui épargner la honte d'un exil, l'envoya à Mantoue, avec l'apparence d'une mission militaire. Le public n'entendit plus guère parler de lui jusqu'à la chute de Buonaparte en 1814. Redevenu alors très actif, Foscolo se lia avec les officiers anglais qui vinrent de Gènes à Milan; et il plaida chaudement auprès d'eux la cause de l'indépendance de l'Italie, déclarant qu'il préférait, si cette contrée ne pouvait être indépendante, un prince de la maison d'Angleterre, à un prince de la maison d'Autriche. On doit dire, à la louange des Anglais, que cette dernière proposition les décida à ne plus recevoir Foscolo. Il resta tranquille jusqu'à l'époque où Murat, encore roi de Naples, fit son incursion dans l'Italie septentrionale. Les intrigues de Foscolo l'ayant alors rendu suspect au gouvernement autrichien, il crut devoir passer en Suisse, et de là en Russie. Quel que soit le mal qu'on ait dit de Foscolo, on doit lui rendre justice sous beaucoup de rapports. Ses détracteurs eux-mêmes n'ont pas trouvé trop d'exagération dans la manière dont Mme. Albrizzi l'a peint dans son *Recueil de portraits*. « C'est un génie vif, rapide, » dit-elle, nourri d'idées vigoureu» ses et sublimes. Compatissant, géné» reux, reconnaissant, il ne paraît être » cependant qu'un sauvage grossier en » comparaison des philosophes de nos » jours. La liberté, l'indépendance, sont » les idoles de son cœur. Il se l'arracherait » de la poitrine, si tous les sentiments » qu'il en tire ne lui semblaient pas li» bres. Cette douce illusion le console: » c'est comme une rosée qui rafraîchit » son ame trop bouillante. S'il ac» corde un fil à l'amour impérieux, c'est » pour le retenir; mais c'est un fil long, » faible et mal assuré contre le torrent » impétueux de ses mâles passions. Sa » vaste mémoire est une cire pour rece» voir, et un marbre pour retenir. Into» lérant par réflexion plus que par na» ture, il est adorateur outré des mœurs » de sa patrie et contempteur de celles » de l'étranger. Tantôt il parle avec fa» cilité, bonheur et éloquence; tantôt il » est muet de voix et d'action; et l'on » dirait que l'existence ne lui est chère » que parce qu'il peut en disposer selon » son caprice. » M. Foscolo habitait en 1817 la capitale de l'Angleterre. N.

FOSTER (JOHN), dernier orateur de la chambre des communes d'Irlande, membre du parlement, lord de la trésorerie d'Irlande, garde des archives et gouverneur du comté de Louth, etc., est fils aîné d'Antoine Foster, lord premier baron de l'échiquier d'Irlande. Né en 1740, il fut élevé au collége de la Trinité à Dublin, et parut au barreau en 1766. Il obtint bientôt une place dans le parlement irlandais, et y représenta le comté de Louth, qui l'a depuis toujours réélu. John Foster se fit distinguer par un nouveau système de lois sur les grains (1) qu'il fit adopter, et par son attention à encourager le perfectionnement des manufactures de toiles. En 1785, il fut élevé à la dignité de chancelier de l'échiquier d'Irlande, place qu'il résigna l'année suivante, pour remplir celle d'orateur de la chambre des communes qu'il conserva jusqu'à l'union, mesure à laquelle il s'opposa avec beaucoup de force. Dans l'année 1804, nommé de nouveau chancelier

(1) Par suite de ce système, son pays natal eut non seulement de quoi nourrir tous ses habitants, mais encore put exporter annuellement pour 200 mille livres sterl. de blé.

de l'échiquier d'Irlande, il conserva cette place jusqu'en 1812. En 1764, il avait épousé une fille de Thomas Burgh, qui fut créée baronne d'Oriel en 1790, et vicomtesse Ferrars en 1797. Il en eut un fils, Thomas-Henri Foster, membre du parlement pour Drogheda, et une fille, qui fut mariée à lord Dufferin. Il a publié : I. *Discours sur le bill ayant pour objet d'accorder aux catholiques d'Irlande le droit de voter à l'élection des membres du parlement*, 1793, in-8°. Il prétend que ce bill a une tendance directe à renverser le culte protestant, et à séparer pour toujours ce royaume de la Grande-Bretagne. II. *Discours sur l'union proposée entre la Grande-Bretagne et l'Irlande*, 1799, in-8°. Z.

FOUCAULT (Le marquis DE), né à Saint-Yrieix, en Limousin, vers 1780, était capitaine du génie sous le gouvernement impérial. Il fut désigné, en 1814, secrétaire-rapporteur de la commission nommée par le ministre de la guerre, pour prononcer sur les réclamations des anciens officiers émigrés, et des royalistes des armées de l'Ouest. Le département de la Corrèze l'élut, en septembre même année, membre de la chambre des députés; et il vota, dans cette assemblée, avec la majorité. Le Roi le chargea, en septembre 1816, de présider l'assemblée électorale de la Corrèze; mais n'ayant pas atteint quarante ans, il ne put être réélu. M. de Foucault a été créé, depuis 1814, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'honneur, lieutenant-colonel et enfin colonel du génie. De telles faveurs ont fait naître quelque surprise; et les mécontentements que M. de Foucault a dû exciter dans l'exercice de ses fonctions ont donné lieu à de vives réclamations. M. Froment a surtout fait éclater, avec beaucoup de force, ce mécontentement, dans la brochure qu'il a publiée, en 1817, sous ce titre : *Lettre à M. le marquis de Foucault, colonel du génie* (régiment de Montpellier), *officier de la Légion-d'honneur*. — FOUCAULT-DE-MALEMBERT (Le vicomte DE), oncle du précédent, était, avant la révolution, officier de marine. Il émigra en 1792, fit les campagnes de l'armée de Condé, et rentra en France après le 18 brumaire. Il fut créé chevalier de St.-Louis en 1814, et nommé membre de la commission dont son neveu était rapporteur : après la dissolution de cette commission, il fut fait colonel de la 12e. légion de gendarmerie à Périgueux. D.

FOUCHÉ (JOSEPH), duc d'Otrante, naquit à Nantes le 29 mai 1763. Son père, capitaine de navire marchand, le fit élever chez les oratoriens, où il montra fort peu de dispositions et d'activité. Son esprit ne pouvant se soumettre à aucune gêne, on jugea qu'il ferait peu de progrès : toutefois il rechercha les lectures sérieuses, et finit par surmonter ses mauvaises dispositions. Destiné à suivre la même carrière que son père, il étudia les mathématiques : mais sa constitution délicate ne lui permettant pas de se livrer à la navigation, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et fut reçu dans la maison de l'institution de Paris, où il continua ses études avec quelque succès. S'étant voué à l'enseignement, il professa au collége de Juilly, à Arras, et à l'école militaire de Vendôme. La révolution le trouva préfet du collége de Nantes. Un club s'étant formé dans cette ville, l'oratorien Fouché, philosophe et esprit-fort, en devint un des membres les plus assidus et les plus ardents. L'exaltation de ses idées révolutionnaires le fit nommer, par son département, député à la Convention nationale. Dépourvu de talents oratoires, Fouché se présenta rarement à la tribune. Ce ne fut que dans les débats sur le jugement de Louis XVI, qu'il prit la parole, et que sa frénésie cruelle commença d'éclater. Il s'exprima en ces termes, sur la question de l'appel au peuple : « Je ne m'attendais pas à énoncer à cette » tribune d'autre opinion contre le tyran » que son arrêt de mort....... Il semble » que nous sommes effrayés du courage » avec lequel nous avons aboli la royauté : » nous chancelons devant l'ombre d'un » roi..... Sachons prendre enfin une at- » titude républicaine; sachons nous ser- » vir du grand pouvoir dont la nation » nous a investis; sachons faire notre de- » voir en entier, et nous sommes assez » forts pour soumettre toutes les puis- » sances et tous les événements. Le temps » est pour nous contre tous les rois de » la terre. Nous portons au fond de nos » cœurs un sentiment qui ne peut se » communiquer aux différents peuples » sans les rendre nos amis, et sans les » faire combattre avec nous, pour nous » et contre eux. » Fouché vota ensuite la

mort, sans appel et sans sursis. Il appartenait alors à la faction de Danton qui, tout en affectant le mépris des richesses, cherchait à se gorger d'or, à la faveur de la désorganisation sociale, des massacres et des proscriptions. ( *Voy.* Danton, dans la *Biograph. univers.* ) Le premier décret que Fouché fit rendre ( 14 mars 1793 ) eut pour objet la recherche des biens des émigrés. Plus avide de missions que des travaux souvent inutiles de la tribune, il se rendit d'abord dans le département de l'Aube, puis dans celui de la Nièvre, vers la fin de 1793. Là il mit *à l'ordre du jour* l'immoralité, le pillage, la mort et la dissolution de tous les liens sociaux. Ce fut dans ce dernier département qu'il fit inscrire sur les tombeaux : *La mort est un sommeil éternel*. Les églises pillées, dévastées, quatre-vingt-trois prêtres envoyés à Nantes pour y être précipités dans la Loire, tout le pays asservi sous l'autorité des démagogues les plus barbares, tels sont les traits les plus saillants des opérations de Fouché, pendant ses premiers proconsulats. Il fit à la Convention de nombreux envois des dépouilles des églises et des châteaux. « L'or et l'argent, » écrivit-il à cette occasion à ses col- » lègues ( 1er. nov. 1793 ), ont fait plus » de mal à la république, que le fer et le » feu des féroces Autrichiens et des lâches » Anglais : avilissons l'or et l'argent ; traî- » nons dans la boue ces dieux de la mo- » narchie. » L'énergie révolutionnaire de Fouché le fit associer, par le comité de salut public, à Collot-d'Herbois, chargé d'aller mettre à exécution l'horrible décret de destruction prononcé contre la ville de Lyon. Il témoigna à la Convention ses regrets de quitter le département de la Nièvre, où il commençait à *jouir du fruit de ses travaux*. « Le goût des » vertus républicaines et des formes aus- » tères, écrivait-il le 7 novembre, a pé- » nétré ici toutes les ames, depuis qu'elles » ne sont plus corrompues par les *prê-* » *tres :* quelques-uns de ces imposteurs » s'avisent encore de jouer *leurs comé-* » *dies religieuses ;* mais les sans-culottes » les surveillent, renversent tous leurs » théâtres, et placent sur leurs débris » l'arbre immortel de la liberté. » A son arrivée à Lyon, Fouché annonça, le 10 novembre, à la Convention nationale, que l'ombre de Chalier était satisfaite. « Ceux qui dictèrent l'arrêt de son sup- » plice, dit-il, sont frappés de la foudre.... » Nous le jurons, le peuple sera vengé : » ce sol, qui fut rougi du sang des pa- » triotes, sera bouleversé ; et sur les dé- » bris de cette ville superbe et rebelle » s'élèveront des chaumières éparses, que » les amis de l'égalité s'empresseront de » venir habiter. » Fouché avait pris un arrêté portant que tous les condamnés seraient conduits, en plein jour, en face du lieu même où les *patriotes* avaient été exécutés, *pour y expier, sous le feu de la foudre, une vie trop long-temps criminelle*. Le 12 décembre, il adressa aux Lyonnais la proclamation suivante : « Les représentants du peuple seront im- » passibles dans l'accomplissement de la » mission qui leur est confiée. Le peuple » leur a mis entre les mains le tonnerre » de sa vengeance ; ils ne le quitteront » que lorsque tous ses ennemis seront » foudroyés : ils auront le courage éner- » gique de traverser les vastes tombeaux » des conspirateurs, et de marcher sur » des ruines, pour arriver au bonheur » des nations et à la régénération du » monde. » On ne trouve, pendant toute cette époque, aucun ralentissement, aucune trêve, dans les cruautés de cet impitoyable révolutionnaire. « Rien ne peut » désarmer notre sévérité, mande-t-il à » la Convention nationale : nous devons » vous le dire ; l'indulgence est une fai- » blesse dangereuse.... Nous continuons, » sans interruption, à frapper les enne- » mis du peuple ; nous les anéantissons » de la manière la plus éclatante, la plus » terrible et la plus prompte : il faut que » leurs cadavres ensanglantés, précipités » dans le Rhône, offrent, sur les deux » rives et à son embouchure, l'impres- » sion de l'épouvante, et l'image de la » toute-puissance du peuple...... La ter- » reur, la salutaire terreur, est vraiment » ici à l'ordre du jour ; elle comprime » tous les efforts des méchants : elle dé- » pouille le crime de ses vêtements et de » son or. » Le 19 décembre, Fouché, à l'occasion de la prise de Toulon, manda à Collot-d'Herbois, son collègue, qui venait de retourner à Paris : « Et nous » aussi, nous avons contribué à la prise » de Toulon, en portant l'épouvante » parmi les lâches qui y sont entrés, et » en offrant à leurs regards des milliers » de cadavres de leurs complices........ » Nous n'avons qu'une manière de célé- » brer la victoire ; nous envoyons ce soir

» deux cent quinze rebelles sous le feu » de la foudre. » Cette horrible correspondance, dont on ne rapporte ici que de minces échantillons, est écrite dans un style si cruellement uniforme, qu'on y reconnaît toujours la manière de Fouché, qui rédigea lui-même la plus grande partie des actes de cette commission, chargée de consommer l'opération la plus féroce et la plus insensée qu'on puisse trouver dans l'histoire des nations. Cette commission dressait, tous les jours, les listes des malheureux qu'elle faisait périr par centaines, soit par la mitraille, soit par les fusillades. Dans ces actes sanguinaires, Fouché renouvelait souvent la proposition de partager les biens des aristocrates et des *rebelles* entre les *sans-culottes*. Le 13 février 1794, il écrivit à la Convention, que Lyon offrirait à la postérité *le tableau effrayant de ses vastes ruines, comme le témoignage le plus terrible de la colère républicaine et du pouvoir démocratique*. De retour à Paris, le 8 avril, il se hâta de rendre compte de sa mission à la société des jacobins, et il ajouta : « Le sang du » crime fertilise le sol de la liberté, et établit le pouvoir sur d'inébranlables fon» dements. » Le 4 juin, il fut choisi pour présider cette société; mais devenu suspect à Robespierre, qui l'accusait de *déshonorer la révolution par ses excès*, et lui reprochait ses anciennes liaisons avec Chaumette, *qui avait voulu détruire jusqu'à l'idée d'un être suprême*, Fouché trembla de partager le sort de Chaumette, que Robespierre avait envoyé au supplice; et, dans une séance des Jacobins, il désigna son ancien ami comme un scélérat et un conspirateur. Robespierre, indigné de la lâcheté de Fouché, s'écria : « Il ne s'agit pas de jeter à présent de la » boue sur la tombe de Chaumette, lors» que ce monstre a péri sur l'échafaud. » Il fallait lui livrer combat avant sa » mort. » Peu de jours après, il dénonça Fouché comme un conspirateur, dont les mains étaient pleines de rapines; et son exclusion fut décidée. La mort de Robespierre put seule calmer les craintes de Fouché, qui se vanta beaucoup d'avoir contribué à le renverser. Comme la plupart des autres proconsuls, il s'empressa de rejeter sur ce tyran démagogue, qui n'était plus, tout le blâme de ses propres cruautés. Il parla même *de la profonde douleur dont il était pénétré*, en contemplant les horreurs qui avaient été commises à Lyon; et il les attribua *au brigandage féroce exercé au nom de Maximilien Ier*. Mais bientôt le pamphlet intitulé la *Queue de Robespierre* (*Voy.* Guffroy), ayant dévoilé les complices du tyran, qui lui avaient survécu, Fouché dénonça cet écrit comme un libelle, dans le *Moniteur* du 5 septembre 1794; et il fit un premier effort pour ramener le règne de la terreur. Il s'éleva contre le système de *sensibilité fausse et hypocrite*, qui se développait depuis quelque temps, et parla de la nécessité d'*établir la terreur dans l'ame du méchant comme dans les camps de l'ennemi*, ajoutant que toute pensée d'indulgence et de modération était une pensée contre-révolutionnaire. Se montrant ainsi opposé à la faction thermidorienne, dirigée par Tallien, Fouché se rangea parmi les partisans de la démocratie la plus exaltée, et se concerta avec Babeuf, qui commençait à s'intituler le *Tribun du peuple*. Tallien, en dénonçant Babeuf, dit que ce forcené démagogue *n'était qu'un jouet entre les mains de Fouché, occupé à corriger ses écrits incendiaires*. Celui-ci avoua ses relations avec Babeuf, et termina son apologie par cette phrase : « Au » reste, les actions de toute ma vie dé» fient les calomnies de mes ennemis. » Mais il fut bientôt accablé sous le poids des dénonciations que les départements où il avait été en mission, adressèrent à l'assemblée. La ville de Gaunat l'accusa d'avoir prêché la dépravation des mœurs, et d'avoir fait égorger à Lyon, sans jugement, trente-deux habitants de Moulins. Toutes les autorités de la Nièvre reproduisirent les actes de la mission de Fouché, parmi lesquels se trouvait la provocation suivante, adressée aux administrateurs du département : « Que la » foudre éclate par *humanité*; ayons le » courage de marcher sur des cadavres, » pour arriver à la liberté !.... » Fouché voulant détourner cet orage, abandonna Babeuf, et rechercha la protection de Tallien et de Legendre, qui le défendirent comme un des auteurs de la révolution du 9 thermidor, qui avait renversé Robespierre : mais Laurençot et Lesage prétendirent qu'il n'avait eu aucune part à cet événement. Le 9 août (1795), un rapport ayant été présenté à la Convention sur les diverses accusations portées

contre Fouché, il fut chassé immédiatement de l'assemblée, *comme un voleur et un terroriste, dont la conduite atroce et criminelle communiquerait le déshonneur et l'opprobre à toute assemblée quelconque, dont il deviendrait membre* Il resta en prison jusqu'au 16 octobre, époque à laquelle la Convention, en établissant une nouvelle constitution, publia une amnistie générale pour les délits révolutionnaires. Fouché, amnistié, trouva protection auprès du directoire-exécutif, qui, en s'installant, prodigua les fonctions publiques et les places aux plus fougueux révolutionnaires. Appelé à remplir une mission sur les frontières d'Espagne, il fut exilé à son retour, comme *terroriste*, dans la vallée de Montmorenci. Il paraît que Fouché avait alors repris ses liaisons avec le parti *Babouviste*, qui voulait exterminer le directoire et établir la loi agraire, mais qu'il révéla ensuite à Barras les projets de ce parti, afin de se ménager un protecteur puissant. Après le 18 fructidor (septembre 1797), il profita du crédit de Barras, occupa d'abord quelques emplois subalternes, et se fit nommer, en septembre 1798, ambassadeur près de la nouvelle république cisalpine. Ici se termine la vie politique de Fouché comme démagogue : là, cet homme entre dans une nouvelle carrière; et, tel que le serpent, il se dépouille de sa peau rude et hideuse, pour prendre des formes moins repoussantes. Ce n'est plus un prédicateur de la loi agraire: c'est un ambitieux qui va rechercher toutes les faveurs du pouvoir, qui va se montrer plus avide d'honneurs et de richesses que le courtisan le plus corrompu. Il trouva la république lombarde faible et divisée en deux partis, dont l'un était soutenu par Reubell et Merlin (membres du directoire), et l'autre par Barras et le général Joubert, alors commandant en chef l'armée d'Italie Fouché, ayant formé une étroite liaison avec Joubert, pensa comme lui que Merlin et Reubell avaient résolu d'opprimer les nouveaux républicains; et, voulant les soustraire à l'accomplissement de ce projet, il exhorta ceux qui gouvernaient à Milan à déployer plus d'énergie. « Citoyens directeurs, leur dit-il, élevez vos ames au niveau des événements; ne vous inquiétez pas de l'avenir. La solidité des républiques est dans la nature des choses. La victoire et la liberté couvriront le monde. » Cette conduite de Fouché dépiut à la majorité du directoire français, qui le rappela avec quelques marques de mécontentement; mais, fort de l'appui de Barras et de Joubert, il s'obstina à rester à Milan. Un décret lui ordonna expressément de quitter le territoire de la république cisalpine: son successeur, Rivaud, saisissant cette occasion de l'insulter, requit par écrit le directoire cisalpin de s'adresser à lui dans le cas où Fouché refuserait d'obéir. Regardé comme rebelle aux ordres du directoire, Fouché eût été ramené à Paris chargé de fers, si le général Joubert ne s'y était opposé. Il céda cependant, et eut la satisfaction, à son arrivée en France, de trouver le crédit de Merlin et de Reubell sur son déclin. Quand il vit Sieyes siéger au directoire, et préparer sourdement, avec une faction puissante, le renversement de la constitution de l'an III, que les événements avaient replacée sous l'influence des démocrates, Fouché jugea que le pouvoir allait bientôt se concentrer dans les mains de quelques hommes, et peut-être même d'un seul : il en acquit la certitude quand il sut que la faction recherchait l'intervention et l'appui des généraux; et il fut au comble de la joie lorsqu'elle eut jeté les yeux sur Joubert, auquel Sieyes confia d'abord le commandement de Paris. Fouché, ayant toujours le même goût pour les missions et les ambassades, profita du crédit de Joubert pour se faire envoyer en Hollande. Les plans de la faction acquirent, dans l'intervalle, plus de maturité : Joubert partit pour l'armée d'Italie avec l'espoir de vaincre et de revenir mettre aussitôt ces plans à exécution. Il fallait un homme capable de comprimer le parti populaire désigné alors sous le nom de parti anarchique, un homme à qui toutes les ressources et toutes les menées de ce parti fussent connues. On choisit Fouché; et il revint tout-à-coup de la Hollande, et reçut le portefeuille de la police. Il débuta en disant dans une proclamation, « qu'il avait pris l'engagement de veiller pour tous et sur tous, pour rétablir la tranquillité intérieure et mettre un terme aux *massacres*. » Il fit ensuite un rapport contre les sociétés politiques, les accusa d'attentats contre la constitution, et demanda des mesures répressives. Ce rap-

port excita de violentes clameurs dans la société du Manége, où s'étaient réunis les démagogues : il fut aussi attaqué avec chaleur au conseil des cinq-cents. Fouché, pour atténuer les effets de cette dénonciation, présenta un rapport contre les royalistes du Morbihan. Ce qui décela plus encore les vues de la faction et le zèle que Fouché mettait à la servir, ce fut le coup hardi et décisif de la suppression de onze journaux des plus accrédités, la saisie des presses, et l'arrestation des auteurs, sous prétexte, selon Fouché, « qu'ils se» maient la division entre les citoyens, » l'établissaient à force de la supposer, » déchiraient toutes les réputations, ca» lomniaient toutes les intentions, rani» maient toutes les factions, réchauf» faient toutes les haines..... » Il fut alors évident que Fouché voulait détruire toute liberté publique, et établir un despotisme révolutionnaire plus concentré. Le député Briot l'attaqua dans une *Lettre à Baudin des Ardennes;* et il dévoila toute l'atrocité de ses missions. Fouché brava ces attaques, et tint ferme. Joubert ayant été tué à la bataille de Novi, Buonaparte accourut d'Egypte pour se rendre maître du pouvoir, se concerta avec Sieyes, et se servit de Fouché, qui contribua à préparer le succès de la journée du 18 brumaire (8 novembre 1799), où toutes les visions de liberté et d'égalité s'évanouirent devant le despotisme militaire. Fouché se présenta un des premiers pour adorer le soleil levant. Il dirigea l'arrestation des démagogues regardés comme dangereux, et fit tout pour affermir le pouvoir de Buonaparte. Son principal objet était de conserver le portefeuille de la police, et d'obtenir par-là une fortune considérable et rapide. Avec le produit des jeux, il donna des gratifications secrètes à des personnes de la cour et même de la famille de Buonaparte, capables de soutenir son crédit. C'est ainsi qu'il s'attacha Joséphine et le parti Beauharnais, opposé à Lucien que Buonaparte lui-même desirait écarter. En même temps il se rendit utile par des mesures relatives aux émigrés, au clergé, aux Vendéens, aux journaux, aux domestiques du palais. Observateur fin et adroit, profondément versé dans l'histoire secrète des hommes et des choses de la révolution, il réunissait toutes les qualités nécessaires au ministre de la police d'un despote ombrageux, placé entre deux partis opposés, mais également ennemis de son pouvoir Fouché eut plusieurs mesures de rigueur à exercer : il sacrifia quelques démocrates, saisit et publia la correspondance de divers agents royalistes, fit échouer le complot d'Aréna, Ceracchi et Topino-Lebrun; découvrit, après l'explosion du 3 nivôse, les auteurs de la machine infernale, et suggéra auparavant l'idée de déporter, sous ce prétexte, à-peu-près 300 individus du parti démagogue qui donnaient de l'inquiétude à Buonaparte, mais qui n'avaient pas eu la moindre part à cette entreprise. Cependant si ce fut sous le ministère de Fouché que prévalut le système des déportations, des emprisonnements et des exils arbitraires, si ce fut lui qui organisa l'espionnage dans toutes les classes de la société, on doit convenir qu'il se montra moins porté aux mesures violentes et sanguinaires que pendant sa mission de démagogue, et que ce fut presque toujours par des moyens de séduction et de corruption qu'il parvint à enchaîner un grand nombre de républicains et de royalistes aux pieds de Buonaparte. Protégeant et contenant à-la-fois le parti révolutionnaire, il s'en servait pour se garantir des caprices d'un maître qu'il avait apprécié mieux que personne. D'un autre côté, présentant sans cesse aux royalistes Buonaparte comme un furieux, il s'offrit à eux comme un refuge, et se fit aimer d'un grand nombre par quelques adoucissements aux mesures de rigueur qu'il avait lui-même provoquées. Toutes les fois que Buonaparte se portait par instinct vers le parti monarchique, Fouché l'effrayait du danger de trop s'y livrer, et jamais les faits ne lui manquaient pour faire prévaloir ses conseils : au besoin, il savait inventer, ou faire une conspiration avec de simples manifestations de mécontentement. Si quelquefois il servait Buonaparte, le plus souvent il le fatiguait; et après la paix d'Amiens (septembre 1802), son ministère parut inutile et dangereux au despote. Ses frères, Lucien et Joseph, qui avaient repris leur crédit, firent réunir la police au ministère de la justice, confié alors au grand-juge Regnier. Fouché, nommé membre du sénat-conservateur, fut pourvu de la sénatorerie d'Aix; c'était une honorable retraite : il resta 21 mois loin des affaires. La conspiration de George et de Pichegru, le passage du consulat à l'empire, firent ju-

ger à Napoléon qu'il avait encore besoin de la police déliée de Fouché pour vaincre toutes les oppositions et pour affermir le trône impérial. Ce rusé révolutionnaire fut donc rappelé au mois de juillet 1804; et le ministère de la police reprit dans ses mains son ancienne organisation. Cette seconde administration de Fouché fut plus orageuse que la première. La police fut mise partout à la place de la justice, et tout devint arbitraire : l'influence de ce ministère sur l'opinion publique fut immense. Devenu le modérateur du gouvernement, il fut prôné par les deux partis, et même dans les pays étrangers. On le représenta comme le seul homme capable de remplir une place si difficile, comme un être sans passions, ne se laissant jamais dominer par la haine ni le ressentiment; distingué d'ailleurs par un esprit souple, une élocution facile et un caractère élevé : enfin, on était persuadé généralement que c'était par lui seul que Buonaparte s'était affermi sans convulsions et sans orage. Jamais on n'avait été plus tranquille dans l'intérieur que lorsque, Napoléon poursuivant le cours de ses conquêtes, Fouché restait en quelque sorte l'arbitre de l'Etat. Mais plus le ministre grandissait dans l'opinion publique, plus il devenait suspect à son maître. Celui-ci avait établi plusieurs polices pour l'observer. Après la paix de Tilsitt, Fouché se vanta d'avoir cherché à détourner Buonaparte de la conquête de l'Espagne. Cette opposition fut sans doute courageuse; mais on l'attribue généralement au prince de Talleyrand, qui tomba, à cette époque, dans une sorte de disgrâce. Les événements de Baïonne excitèrent dans Paris une grande fermentation, qui fut représentée comme l'indice d'une conspiration dans l'Etat. Buonaparte, effrayé, se hâta de revenir; et, à son arrivée, la conspiration disparut comme un fantôme. Engagé l'année suivante (1809) dans la guerre contre l'Autriche, il perdit la bataille d'Esling, et on crut voir dès-lors que *son étoile pâlissait*. L'influence de Fouché n'en devint que plus grande. Chargé en même temps de la police et du portefeuille de l'intérieur, il fit lever en masse les gardes nationales, à la première nouvelle que les Anglais avaient débarqué à Walcheren. « Prouvons à l'Europe, dit-il dans une » circulaire, que si le génie de Napo» léon peut donner de l'éclat à la France » par les victoires, sa présence n'est pas » nécessaire pour repousser nos enne» mis. » Par les soins du ministre de la guerre (*Voy.* FELTRE) et par ceux de Fouché, le mouvement s'opéra, et il fut général : les Anglais se rembarquèrent; et Buonaparte, qui avait fait la paix de Vienne sous les auspices de la victoire de Wagram, renvoya la garde nationale, et disgrâcia le ministre, qui avait osé dire qu'on n'avait pas besoin de Napoléon pour vaincre. On croit aussi que Fouché s'était attiré sa disgrâce en désapprouvant le mariage de Buonaparte avec une archiduchesse, et en faisant avertir Lucien qu'il n'avait plus d'autre ressource que la fuite pour ne pas être arrêté (1). Quoi qu'il en soit, Fouché fut écarté une seconde fois des affaires, parce qu'il était devenu trop puissant dans l'opinion publique. Toutefois il fut nommé gouverneur de Rome; mais, avant son départ, Napoléon lui envoya demander par Berthier sa correspondance, c'est-à-dire les ordres et les instructions émanés directement du cabinet impérial. Fouché répondit qu'elle contenait sa propre justification, et qu'il ne pouvait pas la livrer. Il fut exilé dans sa sénatorerie d'Aix. Là, soit terreur, soit espérance de rentrer en grâce, il livra tous les papiers que réclamait le despote, moyennant l'assurance qu'il ne serait inquiété pour aucun des actes de son ministère. Mais il ne rentra point en faveur. Buonaparte, accablé déjà de revers, et menacé par une coalition puissante, appela un moment Fouché à Dresde, et, redoutant son influence dans l'intérieur, il l'en-

(1) Le Mémoire que Savary vient de publier à Londres indique une autre cause de la disgrâce de Fouché. Buonaparte, vers l'époque de son mariage, avait essayé d'ouvrir des négociations de paix avec l'Angleterre, par l'entremise d'une maison de commerce de Hollande. Fouché ne fut point mis dans le secret; et il était si éloigné de le pénétrer, qu'il imagina d'intriguer lui-même auprès du marquis de Wellesley. Il lui adressa un vieil officier irlandais, nommé Fagan. Le ministre anglais, frappé du peu d'accord qui existait entre les propositions des deux émissaires, et n'en soupçonnant point le motif, regarda ces deux hommes comme également suspects, et les chassa l'un et l'autre. Buonaparte, surpris de cette brusque conclusion, employa sa contre-police à découvrir la vérité. On sut bientôt que M. Ouvrard était l'agent principal de Fouché. Pendant que celui-ci assistait au conseil à St-Cloud, Savary eut ordre d'aller arrêter M. Ouvrard à Paris et de le conduire à Vincennes. Fouche reçut la défense de communiquer avec le prisonnier; et bientôt le portefeuille de la police lui fut ôté. (3 juin 1810.)

voya, comme gouverneur, dans les provinces illyriennes. Fouché arriva à Laybach le 29 juillet 1813. Là, ne pouvant opposer aucune résistance à l'invasion autrichienne, il se mit en route pour rentrer en France après la bataille de Leipzig; mais Buonaparte, menacé lui-même d'une invasion, et redoutant plus que jamais la présence de Fouché dans Paris, lui envoya l'ordre de se rendre à Naples. Il paraît certain qu'il conseilla à Murat de se déclarer pour la coalition contre Buonaparte, dont il présageait la chute, et qu'il trompait par une correspondance insidieuse. Il était en route pour Paris, quand la journée du 31 mars amena la catastrophe qu'il avait prévue. Qu'on juge de la vivacité des regrets de Fouché, de n'avoir point fait partie du gouvernement provisoire! Buonaparte venait d'abdiquer quand il arriva. Le repentir hypocrite de Fouché, ses démarches pour approcher, à la faveur de ses nombreuses créatures, du trône des Bourbons, sont connues. Sa lettre à Buonaparte du 25 avril 1814, où il lui conseillait de se retirer, non à l'île d'Elbe, mais aux Etats-Unis d'Amérique, lettre que Fouché communiqua à un personnage auguste, avait dès-lors pour objet de se frayer un chemin au ministère. N'ayant pu, malgré les intrigues de ses partisans, réussir à se faire nommer ministre de la police de Louis XVIII, il se retira dans son château de Ferrières, d'où il lui fut encore plus facile de faire agir ses nombreux espions, et de surveiller l'état politique de Paris. Il s'attacha surtout à se maintenir dans la confiance des royalistes, et eut constamment un parti à la cour. Il prétend, dans un des écrits apologétiques dont il a inondé l'Allemagne, qu'un homme étant venu, à cette époque, lui proposer de prendre part aux projets d'un changement, et l'inviter à se rendre dans un lieu où s'assemblait un comité secret, il répondit : « Je ne travaille point en *serre - chaude;* je ne veux rien faire qui ne puisse paraître au *grand air.* » Il est certain que Fouché ne voulait pas plus alors de Buonaparte que de Louis XVIII, et qu'il refusa d'abord son assentiment au retour de l'échappé de l'île d'Elbe. Mais forcé ensuite de sacrifier son plan de *dynastie illégitime* à la nécessité de rallier l'armée au moyen du talisman qu'offrait le nom de Buonaparte, il se prêta aux vues de ses adhérents intimes. Il exigea toutefois des garanties au nom du parti révolutionnaire, dont il était le chef et l'organe. Il avoue, dans la même apologie, qu'il répéta souvent dans ses conversations avant le 20 mars, que la marche des événements provoquerait en France de nouvelles secousses et le retour de Buonaparte. Fouché était à Paris quand Buonaparte débarqua, et il ne dissimula point sa persuasion qu'il réussirait dans son entreprise. Dans son entrevue avec un personnage auguste, chez Mme. la princesse de Vaudemont, il dit qu'il était trop tard pour qu'il pût servir la cause du Roi. On voulut alors s'assurer de sa personne pour l'emmener en otage à Lille : mais il avait tout prévu; il se joua des agents de la police royale venus pour l'arrêter, et s'esquiva par une porte secrète dans la maison d'Hortense Beauharnais, voisine de la sienne, et où s'étaient tenus les conciliabules. Le 21 mars, il redevint ministre de la police de Napoléon. Cette fois, il fut plus puissant que son maître. Il aurait d'abord voulu établir une sorte de république provisoire, dont Buonaparte n'eût été que le généralissime : le parti militaire l'emporta, et Buonaparte resta empereur malgré Fouché. Mais il avait forcé Buonaparte à des concessions telles, qu'il pouvait le braver sans crainte, et s'ériger ouvertement en protecteur des royalistes et en patron des révolutionnaires. Il établit dans toute la France des lieutenants de police qui lui étaient dévoués; il eut seul le choix des agents secrets: il s'empara des journaux, et devint le maître de l'opinion publique. Aussi révolutionnaire qu'ambitieux, il s'unit aux Buonapartistes pour faire la guerre à l'Europe et pour proscrire les Bourbons, employant tout son pouvoir et toute son énergie à nuire à la cause des souverains légitimes. Chaque phrase de ses circulaires était une accusation contre le Roi et contre le gouvernement royal, qu'il qualifiait de *gouvernement né de la trahison.* Dans son rapport insidieux fait le 29 mars en conseil des ministres, sur la déclaration du 13, émanée du congrès de Vienne, il chercha à faire considérer cette pièce comme apocryphe, et qualifia de *libellistes* les mandataires des principales puissances. Dans sa circulaire du 13 avril, il présenta à l'Europe les Bourbons comme ne pouvant

plus recevoir d'autres secours que ceux de l'hospitalité. S'attachant surtout à ce que le parti royaliste n'eût aucune influence dans l'Etat ni sur les événements, il envoya dans la Vendée des émissaires qui, sous un vain prétexte de pacification, étaient chargés de diviser les chefs et de leur faire poser les armes. Mais, déterminé en même temps à contenir Buonaparte par la peur, il lui fit, le 7 juin, un rapport, où il lui prouvait que les trois quarts de la France étaient royalistes. Quand il vit son parti menacé d'une ruine prochaine, il envoya des missionnaires à Gand, chargés de protester de son desir de servir la cause royale, se ménageant ainsi, au besoin, des ressources auprès du parti royaliste qu'il enchaînait dans l'intérieur. Meneur de la chambre des représentants, il y établit le foyer d'une grande opposition contre le pouvoir de Buonaparte. Immédiatement après la journée de Waterloo, il donna impérieusement à celui-ci le conseil d'abdiquer sur-le-champ, et le fit menacer de la déchéance. Le 22 juin, il se présenta à l'assemblée, pour lui persuader de se conduire avec fermeté, en consacrant les *principes* et les *lois* de la révolution. Ecartant avec la même adresse le système de la régence et le rétablissement des Bourbons, il se fit porter à la tête du gouvernement provisoire, et devint à-peu-près le maître des destinées de la France avec l'appui du parti révolutionnaire dont il se montra ouvertement le chef et le guide. Se berçant de l'espoir qu'il obtiendrait des puissances alliées un *souverain illégitime*, il leur envoya des plénipotentiaires pour entamer des négociations, et fit partir en même temps des agents secrets pour négocier séparément avec le duc de Wellington sous les murs de Paris. Il s'opposa fortement à ce qu'une seconde bataille fût livrée, en vint à une capitulation qui fut conclue à St.-Cloud; et certain que Louis XVIII approchait et serait rétabli sur son trône, il conçut le dessein de devenir médiateur entre le Roi et les factieux. Déjà une coalition puissante s'était formée en sa faveur à mesure que le Roi avançait en France. Il ne fut plus possible d'y résister : bientôt tous les partis s'y mêlèrent. On cria de toutes parts que sans Fouché, il n'y avait ni sûreté pour le Roi, ni salut pour la France. Le 6 juin, il eut une conférence à Neuilly avec le duc de Wellington; et, le lendemain, il fut présenté au Roi, à St.-Denis, par le prince de Talleyrand. Fouché parla du mauvais esprit des Parisiens, et du danger qu'il y aurait pour le Roi de se montrer aux portes de la capitale avec la cocarde blanche et accompagné des *émigrés de Gand*. Son plan consistait à maintenir les chambres de Buonaparte, à faire prendre au Roi la cocarde tricolore et licencier toute sa maison militaire; en un mot, il voulait que Louis XVIII devînt le chef de la révolution. Il écrivit à ce prince, le 7 juillet, une lettre insidieuse, où, ne gardant plus aucun ménagement, l'audacieux régicide réclamait des concessions de la part du monarque, déclarant que, si elles n'étaient pas accordées sur-le-champ, elles seraient *arrachées* au milieu des troubles. Mais le Roi tint ferme, et ne voulut point signer une transaction indigne du petit-fils d'Henri IV. S. M. se résigna cependant au plus grand sacrifice qu'un roi puisse faire à ses sujets : il immola ses sentiments personnels au bien de l'Etat, et, dans cette crise horrible, il prit Fouché pour ministre de la police du royaume. De-là l'ordonnance du 26 juillet, l'arrestation de Ney et de Labedoyère, la soumission de l'armée de la Loire, et le désarmement des factieux sans déchirement. Mais le ministre de la police s'aperçut bientôt qu'il n'était que l'instrument du rétablissement de l'autorité royale, et qu'il ne pourrait se maintenir dans la confiance d'un monarque dont il avait envoyé le frère à l'échafaud. En effet, Fouché, ministre de Louis XVIII après avoir voté la mort de Louis XVI, se trouvait dans une fausse position : son ambition n'était pas tellement aveugle, qu'il ne sentît que plus les Français s'attacheraient au Roi, plus ils auraient d'horreur pour les régicides, et enfin, que *l'opinion publique, cet élément nouveau dans l'ordre social, qui a acquis tant de force et de puissance qu'elle est devenue la rivale de l'autorité* (Lettre de Fouché au duc de Wellington), obligerait le Roi de le renvoyer. A l'aide de son parti revenu de son premier abattement, il prit une attitude menaçante : il entretint autour du trône et dans le public l'inquiétude et la terreur; en un mot, il rallia tous les révolutionnaires sous ses étendards, afin de

pouvoir réaliser au besoin les dangers dont il avait fait naître la crainte. Ses notes adressées aux ministres des puissances alliées, ses rapports insidieux et perfides faits au Roi en plein conseil, et auxquels il donna une publicité factieuse, avaient pour but de faire craindre à l'Europe une insurrection nationale, et de l'effrayer tellement des suites d'une explosion révolutionnaire, qu'elle consentît, pour prix de la conclusion d'un traité de paix définitif, à lui accorder la *dynastie illégitime* qu'il réclamait secrètement, et qui était l'objet de tous ses vœux et de tous ses efforts. Mais la nomination d'une nouvelle chambre de députés, qui, contre son attente, fut composée de royalistes, renversa les espérances de Fouché et de son parti. La cause de la légitimité et de la monarchie triompha. Voyant l'orage près de fondre sur lui, il donna sa démission, et par une prudente retraite prévint l'explosion de l'indignation publique. Le Roi, pour adoucir l'amertume de cette retraite obligée, le nomma son ministre à Dresde. Mais, bientôt après, les chambres donnèrent un grand exemple de justice nationale : elles proscrivirent tous les régicides. Rentré dans une sorte de néant politique, mais possédant une fortune immense (plus de 14,000,000), Fouché ne put supporter le tourment de la nullité; et, pour que l'Europe s'occupât encore de lui, il rédigea plusieurs écrits apologétiques de sa vie. Les journaux étrangers répandirent avec profusion sa lettre au duc de Wellington; et ce nom lui a servi de prétexte pour transmettre aux révolutionnaires de France une justification à-la-fois ostensible et mystérieuse de sa conduite dans ces trois circonstances principales : 1°. le retour du Roi; 2°. son acceptation du ministère de la police; 3°. l'ordonnance du 24 juillet. On s'aperçoit, en lisant cette lettre, qu'il a surtout voulu se justifier aux yeux des Buonapartistes, et remettre de l'ensemble et de l'unité dans les diverses factions révolutionnaires. C'est dans cet étrange écrit, monument d'orgueil et de délire, que Fouché fait la modeste déclaration suivante : « Toute mon ambition est sa» tisfaite, puisque j'ai obtenu, parmi les » Français, une estime qui accompagne» ra partout mon nom et ma personne. » C'est encore dans cette lettre, qu'il dit avoir *honoré sa vie*. Les Mémoires de sa vie politique en 2 volumes ont été annoncés chez le libraire Brochans, à Dresde; mais ils n'ont pas encore paru. L'annonce de ces Mémoires se trouve dans une petite brochure publiée en 1816 à Londres et à Leipzig sous ce titre : *Précis de la vie publique du duc d'Otrante*. Au reste les réticences, les sophismes et les détours capteux de Fouché, ne peuvent détruire les monuments historiques du *Moniteur*; c'est là qu'on trouve la preuve irréfragable qu'il fit couler le sang avec une fureur qu'aucun proconsul de cette horrible époque n'a surpassée. Si sa participation aux cruautés secrètes de Buonaparte n'est pas aussi avérée, elle n'en est pas moins certaine. Savary, dans sa justification sur le meurtre du capitaine Wright, insinue que Fouché eut part à ce crime, et qu'il en avait confié la direction à un nommé d'Hénout, avocat, qui était alors prisonnier au Temple. Ce meurtre a eu lieu en novembre ou décembre 1805; et Fouché avait, à cette époque, la prison du Temple sous sa surveillance (1). Fouché a épousé, dans le mois d'août 1815, en secondes noces, M[lle]. de Castellane. Après la première restauration, on a fait imprimer : *Copie d'une lettre adressée à S. A. R. Mgr. le comte d'Artois par M. le duc D***., le 25 avril* 1814, Paris, juin 1814, in-8°., demi-feuille. Lorsque cette lettre parut, le prince, à qui elle semble adressée, fit annoncer par le journal officiel qu'il n'avait jamais rien reçu de pareil. M. de Saint-Victor a publié *quelques Observations sur la Lettre de Fouché au duc de Wellington, suivies du texte de cette Lettre et de quelques notes explicatives*, Paris, Nicolle, 1817, in-8°. M. Liébaud (du Jura) a fait imprimer, en 1815, une petite brochure intitulée : *Quelques mots sur deux ex-ministres*, in-8°., deux feuilles. Les deux ex-ministres sont MM. de Talleyrand et Fouché. Un anonyme a publié : *Fouché de Nantes, sa vie privée, politique et morale, depuis son entrée à la Convention jusqu'à ce jour* 1816, in-12. Il avait paru peu de temps auparavant un *Mémoire historique sur*

(1) Les expressions de Savary sont remarquables : « On ne pardonnera jamais à Fouché l'obs» tination avec laquelle il s'est refusé à donner la » plus légère explication sur cet événement. Cette » négligence ou cette folie m'ont suffisamment ré» vélé son projet de paraître n'avoir été instruit » de rien, et de tout rejeter sur moi, comme » chef de la *contre-police*. »

*Fouché de Nantes, maintenant duc d'Otrante, par un Anglais*, Paris, Egron, 1815, in-8°. C'est encore à un anonyme que l'on doit, *Sept mois de la vie de Fouché de Nantes* (1793-94), Paris, Audin, 1816, in-12. P.

FOUCHER (J.) du Cher, homme de loi et notaire à Aubigny, fut député à l'assemblée législative et ensuite à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI et se déclara contre l'appel au peuple. Il était absent par commission à l'époque de l'appel nominal pour le sursis. Le 19 février 1793, il fit, au nom du comité des domaines, un rapport sur la terre d'Aubigny, possédée par le duc de Richemont, pair d'Angleterre, et proposa de la séquestrer, ce qui fut aussitôt décrété. Le directoire l'employa après la session en qualité de commissaire. Il reprit ensuite l'exercice de son état; mais il a été obligé de sortir de France en 1816, par suite de la loi contre les régicides, et il s'est réfugié en Suisse. A.

FOUCHER (Louis-François), baron de Careil), d'une famille noble originaire de Bretagne, est né le 18 décembre 1762. Général de brigade en 1805, il fut élevé au grade de général de division d'artillerie le 3 mars 1807, et obtint la croix de grand-officier de la Légion-d'honneur, le 19 novembre 1813. Le baron Foucher fut nommé, en avril 1814, commissaire du Roi pour la reddition de Hambourg. Il arriva dans cette ville le 6 mai; et, sur les ordres dont il était porteur, la garnison arbora le drapeau blanc. Créé chevalier de Saint-Louis le 8 juillet suivant, il fut mis en retraite le 6 octobre 1815. Mais il fut employé de nouveau; et il est aujourd'hui commandant de la 16e. division militaire à Lille. — Son fils, Antoine-Achille, né le 3 mai 1795, entra dans les mousquetaires gris en 1814. Au licenciement, il fut nommé sous-lieutenant dans le 2e. régiment de grenadiers à cheval de la garde royale. S. S.

FOUDRAS (Alexandre de), ancien officier-général, maire de Demigny, fut le 21 janvier 1810, présenté à l'empereur Napoléon, comme député du collége électoral de Saone-et-Loire, pour le féliciter sur ses victoires et sur la paix de Vienne. Après l'avoir remercié d'avoir donné à la députation le cardinal Fesch pour président, il ajouta : « Témoin des sentiments » qui nous ont animés, il peut dire à » V. M. que, si vous n'avez qu'une pen» sée, nous ne formons qu'un vœu. Vi» vez, Sire, pour accomplir vos hautes » destinées; elles feront notre bonheur » et notre gloire. » Il fut nommé chevalier de St.-Louis le 17 septembre 1814. — Foudras (Alex.), né à Lyon, a traduit le *Mémoire justificatif de D. Miguel-Joseph Azanza et Gonzalo O-Farrill.* S. S.

FOULAINES-DUFRICHE, jurisconsulte, né en Bretagne vers 1760, est de la même famille que le conventionnel Valazé, et le frère du docteur Desgenettes. M. de Foulaines se fit remarquer, en mars 1815, parmi les volontaires-royaux de Paris; et il a, dans toutes les circonstances, montré un grand dévouement à la monarchie. On a de lui : I. *Code des prises, contenant lettres-patentes, ordonnances, arrêts, décisions, traités de paix, messages, consultations sur la course et l'admin. des prises depuis 1400 jusqu'à présent*, 1804, 2 vol. in-4°. II. L'auteur des *Tablettes biographiques des écrivains français*, 1810, 2 parties in-8°., lui attribue : 1°. *Notice sur Cabanis*; — 2°. *Notice sur Valazé et autres.* On lui attribue aussi un ouvrage *sur les événements de 1815*, qui n'a pas été achevé. A.

FOULON de Doué (Joseph-Pierre-François-Xavier), fils de l'une des premières victimes de la révolution (*Voy.* Foulon dans la *Biographie universelle*), est né à Saumur en 1750. Ses ancêtres ont, de père en fils, occupé la charge de lieutenant-général-criminel en la sénéchaussée de Saumur depuis 1737; et l'un d'eux fut nommé par Anne d'Autriche maître des requêtes en 1666. M. Foulon a été successivement avocat du Roi au Châtelet, maître des requêtes et intendant de Moulins, où il a laissé les plus honorables souvenirs. Sorti de France en 1789 après le massacre de son père, et de son beau-frère, M. Berthier, et rentré en 1800, il a vécu dans la retraite pendant toute la durée du gouvernement impérial, et a été, aussitôt que le Roi a reformé son conseil, nommé conseiller d'état honoraire. — Foulon-d'Écotier (Eugène-Joseph-Stanislas), frère cadet du précédent, est né en 1753. Il a été conseiller au châtelet, puis à la cour des aides, et maître des requêtes. M. Foulon était intendant de la Martinique en 1789, à l'époque de la mort de son père. Le décret qui supprima les inten-

dants en 1790 ayant occasionné son rappel, M. Foulon revint en France au mois d'août de la même année. Il avait administré la Guadeloupe pendant plusieurs années, et s'était concilié l'affection des habitants par la douceur, la justice et l'économie de son administration. M. Foulon-d'Ecotier, depuis son retour en France, vécut éloigné des affaires, et resta toujours attaché à la cause des Bourbons, pour laquelle il fut persécuté et incarcéré pendant plusieurs années. En 1814, il fut créé, par le Roi, conseiller-d'état honoraire et chevalier de la Légion-d'honneur. Il a été nommé, en 1816, intendant-général de la Guadeloupe. S. S.

FOUQUEAU-PUSSY a publié : I. *Marie-Louise à la Vierge, hymne pour l'anniversaire de la naissance du roi de Rome*, 1812, in-8°. II. *Ode aux Français*, 1813, in-8°. III. *Ode à S. A. R.* MONSIEUR, *comte d'Artois*, 1814, in-8°. OT.

FOURIER (Le baron JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), géomètre-mécanicien et ancien oratorien, né à Auxerre, fut adjoint en 1795 à M. de Prony, à l'école polytechnique, comme professeur d'analyse appliquée à la mécanique et au calcul de l'effet des machines. Il accompagna Buonaparte en Egypte, et y fut nommé son commissaire près de l'espèce de gouvernement que ce général y établit. Il devint, en 1803, préfet de l'Isère, et fut décoré, en 1806, de la croix de la Légion-d'honneur. A l'époque de la restauration, M. Fourier envoya son adhésion au rétablissement du trône des Bourbons, et fut confirmé dans ses fonctions. En mars 1815, il fut révoqué par Buonaparte, qu'il ne seconda point à Grenoble, ayant même quitté la ville; mais Buonaparte s'étant rendu maître de Lyon, le baron Fourier, à son passage dans cette ville, alla se présenter à lui, et accepta la préfecture du Rhône. Sa conduite dans cette place fut telle, que Buonaparte, ou plutôt la faction révolutionnaire, le fit révoquer : un autre préfet fut nommé à sa place; et c'est alors que Lyon devint le second boulevard des fédérés et des buonapartistes. Après la rentrée du Roi, M. Fourier cessa d'être employé. Il fut nommé, le 27 mai 1816, associé libre de l'académie des sciences; mais le Roi n'agréa pas cette nomination. Le 12 mai 1817, il réunit la majorité des suffrages pour une place de membre de la même académie (section de physique). M. Fourier a composé, *sur le principe des vitesses virtuelles*, des *Dissertations* qui ont été insérées dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*. (Voy. les *Mémoires de la classe des sciences mathématiques de l'Institut*, page 90.) Il est aussi membre de la commission d'Egypte, et l'auteur de la préface des Mémoires qu'elle a publiés. S. S.

FOURNEL, l'un de nos plus savants jurisconsultes, et le doyen des avocats de Paris, a publié : I. *Traité des injures considérées dans l'ordre judiciaire, par Dareau, avec des observations*. (Voy. la *Biograph. univers.*, au mot DAREAU.) II. *Traité de l'adultère considéré dans l'ordre judiciaire*, 1778, in-8°.; 1783, in-12. III. *Traité de la séduction*, 1781, in-12. IV. (Avec Vermeil), *Code des transactions avec des explications*, 1796, in-8°. V. *Explication de la loi du 19 floréal sur l'action en rescision pour cause de lésion*, 1796, in-8°. VI. *Dictionnaire raisonné*, ou *Exposition par ordre alphabétique des lois concernant les transactions entre particuliers*, 1798, in-8°. VII. *Traité de la contrainte par corps, considérée dans tous ses rapports avec les lois nouvelles*, 1798, in-12. VIII. *Traité du voisinage considéré dans ses rapports avec l'ordre judiciaire*, 1799 in-12; 3e. édit., 1812, 2 vol. in-8°. IX. *Code de commerce, accompagné de notes et observations*, 1807, in-8°. X. *Formule des actes et opérations relatifs aux faillites*, 1808, in-8°. XI. *Histoire des avocats au parlement et du barreau de Paris, depuis Saint Louis jusqu'au 15 octobre 1790*, 1813, 2 vol. in-8°.; une suite en a été publiée en 1816, in-8°. On lui attribue l'*Analyse critique du projet du Code civil*, an IX (1801), in-8°.; et l'*Etat de la Gaule au Ve. siècle, à l'époque de la conquête des Francs, extrait des Mémoires d'Uribald*, ouvrage inédit et contenant des détails sur l'*entrée des Francs dans les Gaules*, 1805, 2 vol. in-12. M. Fournel a été nommé, en mars 1816, bâtonnier de l'ordre des avocats, et, en août, membre du conseil de discipline. OT.

FOURNIÉ (NICOLAS), propriétaire, domicilié à Lauraguel, département de l'Aude, prit une part ostensible aux événements qui replacèrent la France, en

1815, sous le gouvernement de Buonaparte, et signa l'acte additionnel à sa constitution. Après le retour du Roi, M. Fournié manifesta les plus vifs regrets; et il fit, entre les mains de son maire, une rétractation solennelle: « Je » déclare, dit-il, que, déchiré par les » remords de ma conscience, qui me » reproche sans cesse la trop grande » part que j'ai prise aux funestes événe- » ments qui ont suivi le 20 mars 1815, » et qui m'ont porté à signer l'acte ad- » ditionnel, je ne crois pouvoir mieux » les étouffer qu'en rétractant cette fa- » tale signature, ni mieux prouver mon » repentir, qu'en abjurant avec elle » tous les écarts dans lesquels je suis » tombé à l'égard des autorités civiles » et ecclésiastiques pendant l'interrègne; » écarts que je déteste du profond de » mon cœur, comme n'étant que le fruit » de mon ignorance et surtout de mon » ingratitude envers le meilleur des Rois. » Je proteste, en outre, que, vraiment » pénétré de confusion pour tous mes » susdits égarements, j'entends en faire » ici un désaveu aussi sincère que solen- » nel. » S. S.

FOURNIER dit l'*Américain*. C'est par erreur que l'on a consacré un article à cet individu dans la *Biograph. univers.* Fournier, dit l'Américain, n'a presque pas cessé d'être détenu, dans les prisons d'Etat, pendant toute la durée du gouvernement impérial; et il était encore prisonnier à la Force en 1816. (*Voy.*, pour sa vie politique, la *Biographie univers.*, tome XV, page 386.)

FOURNIER-SARLOVÈSE (Le comte FRANÇOIS), lieutenant-général, né dans le Périgord, en 1775, d'une famille de négociants, fut destiné au barreau, mais quitta l'étude du droit, en 1792, pour entrer au service comme sous-lieutenant de dragons. Parvenu au grade de chef d'escadron, il commandait un régiment, en cette qualité, à la bataille de Fleurus; et après les campagnes de Sambre-et-Meuse, où il se distingua, il fut fait colonel de hussards, en 1798, à l'âge de vingt-trois ans. Ses opinions étaient alors fortement empreintes des idées républicaines. Cependant, s'étant trouvé à l'irruption nocturne faite dans l'hiver de 1798, par une bande d'assassins, au café de Garchi, rue de Richelieu, contre les hommes appelés alors *chouans* et royalistes, le colonel Fournier combattit les agresseurs, et en blessa plusieurs en défendant leurs victimes. Atteint de six coups de sabre, et baigné dans son sang, il se fit jour l'épée à la main, et sortit avec beaucoup d'honneur d'une lutte peut-être plus glorieuse, à une telle époque, que les exploits sans nombre qui illustraient les armées. Buonaparte, devenu premier consul, voulut d'abord attacher le colonel Fournier à sa fortune; et, à l'époque de la bataille de Marengo, les bulletins de l'armée retentirent souvent du nom du 12e. régiment de hussards et de son chef. Sous le fort de Bard, dans la vallée d'Aoste, sur les rives de la Chiuselle, près Romano, et à Montebello, ce corps détermina des succès très importants. Mais il paraît que les idées politiques du colonel ne se plièrent pas au système du consul; et l'on rapporte, à ce sujet, l'anecdote suivante: Au mariage d'une nièce de Réal à Nanterre, Buonaparte fit causer le colonel Fournier sur la littérature, et finit par lui dire qu'on s'apercevait bien qu'il avait quitté récemment les bancs de l'école. « Mon général, » répondit le colonel, elle a surtout laissé » dans mon souvenir, comme règle des » actions de ma vie, les époques glo- » rieuses des républiques de Sparte et de » Rome. » A ces mots, le consul fit la grimace, et tourna le dos. Bientôt après, il fallut voter pour le consulat à vie; l'armée fut consultée; les chefs de corps pouvaient influencer leur régiment: le colonel du 12e. de hussards fut arrêté à l'Opéra sur l'ordre donné, dans ce lieu même, par le consul, qui était dans sa loge. Le général Junot, chargé de cette arrestation, fit conduire M. Fournier chez le ministre Fouché, *comme prévenu de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat*. Le lendemain, amené par des agents de la police dans son appartement, pour assister à l'enlèvement de ses papiers, il enferma ses gardiens dans sa chambre, et se sauva de leurs mains. Quelques jours après, il fut arrêté de nouveau: cinq cents hommes de la garde consulaire, et la gendarmerie d'élite, avaient marché pour cette expédition. Le bruit se répandit alors qu'un certain nombre d'officiers-généraux avaient formé le projet de faire partager à Buonaparte la destinée de César, et que c'était le colonel Fournier qui s'était chargé de porter le premier coup à la grande parade des Tuileries. Il est

certain qu'il y eut une dénonciation faite dans ce sens, et que le délateur, connu et cité alors, se servit de l'intermédiaire du général Menou pour arriver à Buonaparte, dont il fut ensuite amplement récompensé. Envoyé dans un cachot du Temple, le colonel Fournier y trouva le général Donnadieu, alors chef d'escadron, qu'il ne connaissait point, et qui avait été arrêté *comme son complice*. Enfin un ordre d'exil le confina en Périgord; et un second ordre l'envoya en Amérique, sur les vaisseaux de l'expédition de l'amiral Villeneuve. Les événements de la guerre maritime le ramenèrent en France, malgré la volonté de Buonaparte. A peine débarqué, un nouvel ordre d'exil lui fut signifié; mais plus tard il reçut des lettres de service, et se rendit à la grande-armée d'Allemagne, où il se trouva à la bataille d'Eylau. C'est là que Buonaparte lui tint ce propos si connu : « Dans votre affaire, colonel, il » faut un baptême de sang. » Nommé général de brigade et membre de la Légion-d'honneur, après la bataille de Friedland, en 1807, M. Fournier fut ensuite employé en Espagne. Il fit les campagnes de 1808 et 1809, sous les ordres du maréchal Ney, et obtint le titre de comte et la croix d'officier de la Légion-d'honneur, pour sa belle conduite à Lugo, qu'il défendit avec trois bataillons et deux escadrons, contre une armée entière. Il retourna ensuite à la grande-armée d'Allemagne, fit la campagne de Russie en 1812, et fut promu au grade de général de division, après le passage de la Bérézina, où il avait fait une brillante charge de cavalerie. Il ne se distingua pas moins à la bataille de Leipzig en 1813, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur. Après les revers de cette campagne, le général Fournier tint à Buonaparte, sur ses éternels projets de guerre, un langage qui fut traité de séditieux. L'empereur le fit arrêter sur-le-champ par sa garde, et remettre entre les mains des gendarmes. Des cosaques parurent et menacèrent cette colonne de gendarmes, chargée de la translation du général à Maïence; et ce fut à ces cosaques qu'il dut sa liberté. On répandit d'abord le bruit qu'il avait passé à l'ennemi; et lorsque Buonaparte apprit qu'il se présentait volontairement à Maïence, en demandant des juges, il s'écria que cette conduite était digne d'un chevalier; mais bientôt, comme s'il se fût repenti, il destitua le général par décret, et ordonna sa mise en surveillance illimitée, c'est-à-dire son exil perpétuel. Le général Fournier était dans cet état en Périgord, lorsque le retour du Roi lui rendit son épée et sa liberté. Il fut décoré de l'ordre de Saint-Louis le 13 août 1814. C'est à cette époque qu'il composa un ouvrage intitulé, *Considérations sur la législation militaire*, qui fut imprimé, mais non publié. Cet écrit est fort estimé des hommes de l'art. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la page 37, où il prédit le retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, et indique ce qui pourrait amener la réussite d'une pareille entreprise. Quoiqu'il n'eût pas été employé lors de la première restauration, le général Fournier ne se crut point pour cela dispensé de fidélité envers le Roi : il se fit remarquer dans la funeste période des cent jours, par un noble caractère, une fermeté inébranlable, et une hardiesse dans ses propos que rien ne put retenir. Un grand personnage de la cour de Buonaparte (Savary) le rencontra un jour, et lui dit : *Vous faites le Mardochée, insultant Aman aux portes du palais; ce rôle est dangereux, je vous en préviens : — Pour Aman*, répliqua le général; *car on en a déjà pendu un.* Le besoin d'acquérir des partisans avait fait oublier à Buonaparte, du moins en apparence, son ancienne haine contre le général Fournier. On vint le trouver, à différentes reprises, pour le presser d'aller aux Tuileries; mais il répondit toujours : « Si Buonaparte envoie la force armée pour m'arracher de chez moi, je serai forcé de le voir; mais je ne paraîtrai jamais volontairement devant lui. » — FOURNIER (Le baron Alphonse), frère du précédent, colonel des hussards en non-activité, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 1er. novembre 1814. Le 8 avril de la même année, il avait adressé de Lisieux, au prince de Talleyrand, son adhésion aux actes du sénat contre Buonaparte et sa famille. Il a publié, en 1815 : *Reflexions, l'amour du bien, l'intérêt de tous*, où il signale et attaque les vrais ennemis du gouvernement, les courtisans et les flatteurs. — Un frère du précédent (Raimond), ex-capitaine de dragons, est actuellement employé comme receveur des finances. — Un autre frère (Joseph), capitaine de hussards, fut tué à la bataille de Zurich en 1799. S. W.

FOURNIER (Antoine), après avoir rempli des fonctions municipales dans son département (Rhône-et-Loire), fut nommé en 1792, par le même département, député à la Convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix. Il se déclara ensuite contre le sursis. Depuis, il resta obscurément dans la foule des députés, et réparut pour proposer la déportation de Vadier, dans la journée du 12 germinal an IV (1er. avril 1795). Après la session, il fut nommé messager-d'état du conseil des cinq-cents, ensuite messager du corps législatif, et il conserva cette place jusqu'en 1815. — Fournier, professeur de langues française, latine, anglaise, allemande et italienne, a publié, en 1816: *La langue française et l'orthographe enseignées par principes et en vingt-quatre leçons*, ou *Grammaire française à l'aide de laquelle on peut seul, et sans le secours d'aucun maître, apprendre à parler et à écrire correctement cette langue*, 1803, in-8o.; 18e. édition, 1815, in-12; 20e. édit., 1816; 21e. édition, 1817. — Fournier (François-Ignace), né à Paris vers 1777, est libraire dans cette ville. Il a publié: I. *Essai portatif de bibliographie, rédigé et imprimé par un imprimeur-libraire de 18 ans*, 1795, in-8o. II. *Dictionnaire portatif de bibliographie*, 1805, in-8o.; 2e. édition, 1809, in-8o. Ot.

FOURNIER (L'abbé Marie-Nicolas), né à Gex en 1758, de la même famille que l'abbé Emery, fit sa licence avec distinction. Grand-vicaire d'Auch sous M. de la Tour-du-Pin, il entra dans la congrégation de St.-Sulpice en 1790, et professa la théologie au séminaire d'Orléans. Il passa la révolution caché chez un ami riche et pieux de cette ville, vint prêcher à Paris en 1800, et le fit avec beaucoup d'éclat. Arrêté en 1801, par ordre du préfet de police Dubois, il fut enfermé à Bicêtre, tondu et confiné dans un cabanon parmi les fous les plus maniaques. Ses amis ayant découvert le lieu de sa détention et commençant à solliciter pour lui, le préfet de police le fit, au bout de dix jours, transférer à la citadelle de Turin. Le cardinal Fesch obtint son élargissement en 1804, et l'emmena à Lyon, où l'abbé Fournier recommença ses prédications. Peu de temps après, son protecteur le fit nommer chapelain de l'empereur Napoléon. M. Fournier, de retour à Paris, prêcha de nouveau dans plusieurs églises et fut très suivi. En 1806, il fut nommé évêque de Montpellier, et sacré en cette qualité le 8 décembre de cette année par le cardinal Fesch. Il asssista au concile de 1811, et s'y conduisit de manière à mériter l'animadversion de Buonaparte. Il est toujours évêque de Montpellier. T.

FOURNIER de PESCAY (François), docteur en médecine, né à Bordeaux le 7 septembre 1771, est chevalier de la Légion-d'honneur, et secrétaire du conseil de santé au ministère de la guerre. M. Fournier est un des fondateurs de la société de médecine de Bruxelles; et il a été, pendant plusieurs années, le secrétaire-général de cette société. Il a aussi été professeur de pathologie générale, à l'école de médecine de la même ville. Le roi d'Espagne, Ferdinand VII, pendant son séjour à Valençay, le nomma son médecin; et lorsqu'il quitta ce service, S. M. lui accorda une pension. Il a participé à la rédaction de plusieurs recueils et journaux scientifiques et littéraires. Ce fut lui qui, en 1803, rétablit l'*Esprit des journaux*, qu'il rédigea pendant cinq ans. On a encore de lui: I. *Essai historique et pratique sur l'inoculation de la vaccine*, Bruxelles, 1801, in-8o.; 4e. édition, avec figures, 1802. II. *Du tétanos traumatique*, Bruxelles, 1803, in-8o.; mémoire couronné, en 1802, par la société de médecine de Paris. III. *Encore un mot sur Conaxa et les Deux Gendres*, ou *Lettre d'un habitant de Versailles*, etc., Paris, 1811, (anonyme.) Cet écrit était favorable à l'auteur des *Deux Gendres*. IV. *Le vieux troubadour*, ou *Les amours, poème en cinq chants, de Hugues de Xentralès, traduit de la langue romane, sur un manuscrit du XIe. siècle*, etc., Paris, 1812, in-12. Quelques personnes ont cru que cet ouvrage était effectivement une traduction. L'on sait aujourd'hui que c'est un poème de M. Fournier. V. *Les étrennes*, ou *Entretiens des morts*, par Francis Edmond, etc......, in-8o., Paris, 1813. On attribue cette brochure à M. Fournier. VI. *Nouveau projet de réorganisation de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en France*, etc., in-8o., Paris, 1817 (anonyme). M. Fournier est rédacteur, conjointement avec M. Biron, des Mémoires de médecine, de chirurgie et pharmacie militaires, dont

les deux premiers volumes ont été publiés sous le titre de *Journal de médecine*, etc. Il est aussi un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales* et de la *Biograph. univers.* Parmi les nombreux morceaux qu'il a fournis à la première de ces collections, on peut distinguer les articles *Armée*, *Cas rares*, *Dysenterie*, *Engastrimythe*, *Fièvre*, *Femmes*, *Gale*, etc.; et dans la *Biographie universelle*, les articles *Dessault*, *Fizes*, *Harvey*, etc. — L.-M. FOURNIER, docteur-médecin, ancien élève à l'hospice du faubourg St. Jacques, a donné *Manuel de siphilixie*, ou *Notice sur le virus, le traitement, les préservatifs, etc. de la maladie vénérienne*, Paris, 1817, in-8°. OT.

FOURQUEVAUX (Le marquis DE) fut élu, en 1812, membre du corps législatif par le département de la Haute-Garonne. Le 28 octobre 1814, il s'éleva avec force contre le projet de la commission relatif à la restitution des biens des émigrés non vendus, demanda que cette restitution fût entière, et qu'on y comprît tout ce qui était encore à la disposition du gouvernement, comme le mobilier et les bijoux. « La chambre, ajouta-t il, ne » fera pas un acte de générosité, mais de » pure justice. C'est le moyen d'ailleurs » d'inspirer une sécurité entière aux ac- » quéreurs de biens nationaux. » Le 3 novembre, il parla encore avec beaucoup de chaleur contre l'article 16 du projet de la même commission, le déclarant contraire à l'esprit de la Charte, à la justice et aux principes d'équité que la Convention et Buonaparte n'avaient point osé enfreindre. « Les émigrés, dit-il privés de tous » secours, même dans l'avenir, pourront » donc inscrire au-dessus de la porte » de cette enceinte : *Ici, il n'y a plus* » *d'espérance!* Non, non; on ne peut » mentir à sa conscience, à celle du gou- » vernement..... Le 5 septembre. M. de Fourquevaux prononça un discours éloquent contre l'impôt sur les boissons et le système des exercices, et il se prononça pour le système des licences et des abonnements, déclarant qu'il adoptait, dans tout son contenu, le projet de M. Raynouard. Le 17 octobre, il développa les dispositions d'un projet de loi qu'il avait présenté le 15, sur l'exercice du droit d'exportation pendant l'intervalle des sessions des deux chambres; mais sa proposition ne fut pas appuyée. V.

FOUSSEDOIRE, député de Loir-et-Cher à la Convention, y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Envoyé en mission à Strasbourg, il s'y conduisit avec assez de modération, quoiqu'il fût attaché au parti des *terroristes:* mais il est vrai de dire qu'il y figura plus comme *dirigé* que comme *dirigeant*, et que ce ne fut qu'en tremblant lui-même qu'il contribua à propager la *terreur*. Le 20 nivôse (9 janvier 1795), il appuya l'exception à la loi proposée par Laurenceaux en faveur des émigrés alsaciens. « La Convention, dit-il, doit être sévère » contre les véritables émigrés; mais elle » ne doit pas souffrir qu'on immole une » foule de gens que la terreur a forcés » de fuir. J'ai acquis la preuve que, sur » 40,000 individus des départements des » Haut et Bas Rhin, il y en a à peine dix » que l'on peut regarder comme contre- » révolutionnaires. Il faut que ceux-ci » périssent sous le glaive de la loi; mais » il faut aussi être justes envers les » autres. » Le 9 mars, il proposa, comme moyen d'empêcher les abus introduits par la tyrannie de Robespierre, d'enjoindre à toutes les autorités de présenter au comité de sûreté générale, à la fin de chaque décade, un état nominatif de tous les détenus. Cette proposition fut adoptée. Le 25 ventôse, il soutint la motion faite par Gaston de renvoyer de Paris les citoyens dangereux. Le 20 mars, il fit décréter la restitution des sommes arrachées par les taxes révolutionnaires, et demanda que la mesure du désarmement des *terroristes* s'étendît jusqu'aux royalistes et aux aristocrates. Le 1er. avril, époque de la conspiration jacobine qui éclata contre la Convention, Foussedoire fut accusé par André Dumont d'avoir excité les groupes à désarmer la garde nationale, et fut décrété d'arrestation avec Châles et Choudieu. L'amnistie du 4 brumaire (26 octobre 1795) lui rendit la liberté. Foussedoire vécut depuis dans l'obscurité. Compris en 1815 dans la loi contre les régicides, il quitta la France au mois de février 1816, et se réfugia à Genève. S. S.

FOX (JOSEPH), chirurgien anglais résidant à Londres, membre du collége des chirurgiens, est un des partisans les plus zélés du système d'éducation de Joseph Lancaster. Il a publié : I. *Histoire naturelle des dents de l'homme*, 1803, in-4°. Cet opuscule, de cent pages,

est estimé. II. *Traitement dans les maladies des dents*, 1806, in-4°. III. *Vue comparative des plans d'éducation de Bell et de Lancaster*, 1806, in-8°.; 3e. édition, 1811. IV. *Education tirée de l'écriture, la gloire de l'Angleterre*, ou *Défense du système de Lancaster*. V. *Appel aux membres de la société des missions de Londres contre une résolution des directeurs*, 1810, in-8°. VI. *Second appel*, 1810, in-8°. Z.

FOY (Le comte MAXIMILIEN-STANISLAS), lieutenant-général d'infanterie, né à Villeneuve près Sens, le 2 février 1775, entra dans la carrière militaire dès les premières années de la révolution. Il était adjudant-commandant en 1801. Nommé général de brigade, il fut employé dans l'armée de Portugal, et défit complètement un corps ennemi dans Arrago-del-Puerco, le 12 mars 1806. Au mois de novembre suivant, il fut envoyé à Paris par le maréchal Masséna, pour donner à l'empereur des renseignements sur l'armée de Portugal. Promu au grade de général de division le 29 novembre 1810, il mit en fuite, près d'Almeida, un corps d'Espagnols, vers la fin de décembre 1811. En août 1812, il se distingua dans la poursuite de plusieurs corps anglais, qu'il força de rentrer en Portugal. Le 23 octobre, il attaqua de nouveau, avec succès, les Anglais, au moment où ils venaient de lever le siége de Burgos. Le 25, il se rendit maître de Palencia, et le 29, de Tordesillas. Le 20 janvier 1813, il détruisit, à Gracos, un escadron des hussards dits de Caramansel. Le 11 mai, il mit le siége devant la place de Castro-Urdiall, et s'en empara, quoiqu'elle fût défendue par une forte garnison. Enfin, le 13 décembre, il fut cité avec éloge pour sa conduite au combat de Los-Terenia. En 1814, le général Foy donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte, et fut nommé inspecteur-général d'infanterie de la 14e. division. Le 8 juillet, il fut créé chevalier de St.-Louis, et, le 29 du même mois, grand-officier de la Légion-d'honneur. Le Roi lui conféra aussi, cette même année, le titre de comte. Après le 20 mars 1815, le général Foy fut employé dans le 2e. corps de l'armée du Nord. S. S.

FRADIN (C.-P.), membre de l'athénée et de la société d'émulation de Poitiers, et professeur de géographie et d'histoire à l'école centrale de la Vienne, a publié, en 1804, *Pomponius Méla*, traduit en français sur le texte d'Abraham Gronovius, le texte en regard de la traduction, avec des notes, etc., 3 vol. in-8°. Cette traduction est médiocre; et l'auteur, tout en voulant se donner le mérite de la concision pèche souvent par le défaut contraire. Les notes sont la partie la plus considérable, et plusieurs sont fort étendues et assez intéressantes. — FRADIN-BRIZÉ a publié: *Essai sur la tolérance politique et religieuse*, 1801, in-8°. (*V.* BRIZÉ-FRADIN.) OT.

FRANÇAIS DE NANTES (Le comte ANTOINE), né à Valence en Dauphiné le 17 janvier 1756, était, avant la révolution, avocat et chef de la direction des douanes à Nantes. Il devint officier municipal de cette ville, puis, en septembre 1791, député de la Loire-Inférieure à l'assemblée législative. Le 6 avril 1792, il demanda que les ci-devant fermiers et régisseurs-généraux fussent tenus de rendre compte de l'emploi des fonds de retraite, provenant des réductions prélevées sur les traitements des employés. Le 26 du même mois, il prononça un discours véhément sur les moyens de faire cesser les troubles suscités par le brigandage et le *fanatisme*, dans plusieurs parties du royaume. Ce discours fut applaudi jusqu'à trente fois par l'assemblée; et l'impression en fut ordonnée par une acclamation unanime. Voici comment l'orateur s'exprimait au sujet des prêtres: « Depuis l'origine des cultes, le culte respectable des chrétiens est un de ceux qui ont eu le plus à se plaindre de leurs ministres. Lorsque, voisins encore de son berceau, ils furent pénétrés de son esprit primitif, ils adoucirent, éclairèrent et affranchirent les hommes; mais bientôt on les vit, tenant le glaive, allumant des bûchers, usurpant les biens, asservissant la pensée, abrutissant les peuples, flattant ou assassinant les rois, former cette théocratie monstrueuse qui avait placé sous la sauve-garde de l'Evangile le premier anneau de la servitude de vingt peuples, etc. » Puis en parlant du pape: « Ce prince, burlesquement menaçant, cherche à prendre l'attitude du Jupiter tonnant de Phidias; mais ses traits impuissants viennent s'émousser contre le bouclier de la liberté, placé sur le

» sommet des Alpes. Les prêtres promènent, sur toute la France, l'image courroucée du saint-père, comme les décorateurs font paraître des fantômes sur les théâtres. Eh ! que nous veut l'évêque de Rome? Pourquoi se mêle-t-il de nos affaires? Lui demandons-nous à voir le testament de Constantin, et comment il se fait que l'humble serviteur de Dieu ait pris la place des Césars et commande aujourd'hui au Capitole? Lui demandons-nous pourquoi il tient dans la servitude la postérité des Catons et des Scévola, et pourquoi on ne voit plus que des croix là où parut, durant tant de siècles, la gloire des aigles romaines? Ah ! bientôt les esclaves d'un prêtre se rappelleront qu'ils furent autrefois citoyens de Rome; que le sang des Gracques et des Scipions coule dans leurs veines; que le sol qu'ils habitent fut le théâtre des plus grands exploits, et honoré de la présence des héros; et s'arrêtant devant les monuments qui leur retracent tant de vertus généreuses, ils diront : C'est ici que vécut Brutus ; et l'Italie sera libre. » Le 5 mai, même année, M. Français prononça un nouveau discours dans lequel il accusait les prêtres d'arrêter la marche de la constitution, l'église d'être une des bases du despotisme, et proposait des mesures sévères contre les dissidents. Le 10 du même mois, il attaqua les auteurs des crimes d'Avignon, accusa les commissaires Bertin et Rebecqui de forfaiture, et demanda qu'ils fussent traduits à la barre. Le 21, il fit un rapport sur la fixation des relations commerciales entre le département de la Corse et les autres départements, et présenta à ce sujet un projet de décret, dont la chambre ordonna l'impression. Le 18 juin 1792, M. Français, occupant le fauteuil, présenta à l'assemblée le jeune William Priestley, de Birmingham, fils du docteur Joseph Priestley, prononça un éloge de ce dernier, et obtint que des lettres de naturalisation fussent accordées au fils. Le 29, lors de la discussion relative au mariage, il demanda que l'âge prescrit fût fixé à seize ans pour les filles, à dix-huit pour les hommes, et qu'il ne pût jamais y avoir une différence de plus de trente ans dans l'âge des deux époux. Le 10 août, il fit décréter le partage des biens communaux, à l'exception des bois. M. Français resta dans l'obscurité pendant les orages de la terreur, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1798, époque à laquelle il fut nommé député de l'Isère au conseil des cinq-cents. Il en fut élu secrétaire, le 20 février 1799. Le 28 mai, il dénonça les projets des royalites du midi de la France, enhardis par les succès des coalisés, et proposa que les veuves et enfants des patriotes massacrés fussent traités comme ceux des défenseurs de la patrie. Le 6 juin, il fit adopter une proclamation sur les circonstances où se trouvait la république, et donna lecture, quelques jours après, d'une adresse des habitants de Grenoble sur le même objet. Le 12, il exposa les avantages dont la société était redevable à l'imprimerie, et défendit la liberté de la presse. « Quand les routes, dit-il, sont » infestées de voleurs, et que les voleurs » ne sont pas réprimés, il faut allumer » les réverbères. Les réverbères de l'ordre social sont les journaux libres. Je » sais que beaucoup jetteront de fausses, » de trompeuses lumières; mais d'autres » aussi éclaireront les prestiges des premiers. » C'est ainsi que M. Français préludait aux attaques du 30 prairial (19 juin) : dans cette même séance, il fit décréter la mise hors la loi de quiconque oserait attenter à la sûreté ou à la liberté du corps législatif. Membre de la commission des onze, il retraça, dans un long rapport, l'état de la république sous le directoire, qui venait d'être renversé; et, le 9, il annonça que cette commission avait rempli l'objet pour lequel elle avait été instituée, et qu'elle venait de se dissoudre. Après avoir proposé quelques mesures partielles, il fit adopter une proclamation appuyée par Lucien Buonaparte, et ne reparut qu'après la révolution du 18 brumaire. Il fut d'abord nommé préfet de la Charente-Inférieure et membre du conseil-d'état, puis chargé de la direction générale des contributions indirectes, place qu'il a occupée, depuis la création en 1800, jusqu'en 1814, où il fut remplacé par M. Bérenger. M. Français, en qualité de conseiller-d'état, défendit, en 1803, auprès du corps législatif, la création des tribunaux spéciaux, et fut nommé, en 1808, conseiller-d'état à vie. Il avait admis dans les bureaux des droits réunis, une quantité considérable de gens de lettres, qui s'y occupaient fort peu des détails de l'administration. C'était de la part du directeur une espèce de

munificence, tolérée par le gouvernement de ce temps-là. Elle fit beaucoup de partisans à M. Français; et peu s'en est fallu qu'on ne le surnommât le Mécène du XIXe. siècle. Au nombre de ceux qui jouirent de cette faveur, Parny fut en première ligne. Ce poète vécut long-temps dans une grande intimité avec M. Français; et la reconnaissance lui inspira fréquemment des vers à la louange de son protecteur. Cet administrateur fut nommé conseiller-d'état, par le Roi, le 29 juin 1814. Il fit aussi partie du conseil-d'état formé par Buonaparte, en 1815; et il signa la délibération du 25 mars. (*Voy.* DEFERMON.) Depuis le second retour du Roi, il est resté sans emploi. S. S.

FRANCASTEL, député-suppléant de l'Eure à la Convention nationale, n'y entra qu'après le procès de Louis XVI, et embrassa le parti de la Montagne. Le 4 juillet 1793, il fut adjoint au comité de salut public. Nommé, en octobre, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, il entretint avec la Convention une correspondance dans le style révolutionnaire; ce qui a depuis donné lieu de le peindre comme un être féroce, bien que tous ceux qui l'ont vu de près, en avouant qu'il a professé des principes monstrueux, conviennent n'avoir trouvé en lui qu'un caractère doux et même estimable sous quelques rapports. Il fut d'abord envoyé dans la Vendée avec Hentz, et se rendit à Angers, d'où il fit de fréquents rapports à la Convention sur les noyades des prêtres et les fusillades des Vendéens. Une note, inscrite sur les registres de cette ville, atteste qu'il donna ordre de faire *filer* à Nantes soixante-un prêtres de la Nièvre, qui y avaient été envoyés par Fouché. Ces malheureux furent noyés dans des bateaux à soupape. S'étant rendu auprès des généraux Grignon et Huchet, Francastel y fut témoin, avec son collègue Hentz, des exécutions nombreuses de prisonniers vendéens, principalement au camp de Sorinières. On a publié de lui la lettre suivante, adressée à Grignon : « Tu feras » trembler les brigands, auxquels il ne » faut pas faire de quartier : nos prisons » regorgent. *Des prisonniers dans la* » *Vendée!*..... Il faut *incendier* les mai» sons écartées, les moulins, surtout les » châteaux, enfin achever la transfor» mation de ce pays en *désert*. Point de » mollesse ni de grâce.... *Ce sont les vues* » *de la Convention*. — Qu'ils viennent » dans la Vendée, écrivait-il aux Jaco» bins de Paris, ces modérés qui abu» sent de la morale, de la justice, qui » énervent l'esprit public par les senti» ments d'honnêteté : pour moi, péné» tré de mes *devoirs*, je le jure, la » Vendée sera *dépeuplée*. » Arrivé à Nantes, Francastel organisa, avec Carrier, la fameuse compagnie de Marat, et concourut à ses opérations. Il accusa néanmoins Carrier, après le 9 thermidor, ainsi que le général Turreau, d'être le dévastateur de la Vendée, et ne fut nullement accusé lui-même, à cette époque, d'avoir été l'ordonnateur ou le complice de tant de crimes; ce qui prouverait qu'il avait moins agi d'après sa propre impulsion, que d'après les circonstances et les ordres de la Convention. Après la session de cette assemblée, Francastel remplaça Gilbert, en qualité de commissaire du gouvernement sur les frontières d'Espagne, pour l'introduction des béliers de race espagnole. En 1799, il était chef de bureau au ministère de l'intérieur; et il en sortit à la retraite de Quinette. Il dirigeait, en 1806, la Ménagerie de Versailles; ce qui a donné lieu à de nombreuses plaisanteries sur son compte. Il s'occupe encore, dans une propriété qu'il a acquise, près de cette ville, des soins de l'agriculture et surtout de l'éducation des mérinos. B. M.

FRANCESCHETTI (Le chevalier), général italien, arbora le drapeau de Murat, à l'époque de sa dernière agression. Après la défaite et la mort de ce dernier, il se retira dans les montagnes de Monte-Léone; mais las enfin de mener une vie inquiète et vagabonde, il se rendit aux autorités de Cosenza. Le 8 juillet 1816, le conseil de guerre du royaume de Naples, présidé par le marquis de St.-Clair, ayant fait un rapport au roi sur sa conduite, S. M. répondit au conseil, « qu'un criminel qui se livrait » lui-même aux lois, méritait la clémence » et non la justice du prince. » En conséquence, il n'y eut aucune enquête contre ce général; et il obtint la permission de se retirer en Sicile, avec défense seulement de résider à Palerme. S. S.

FRANCESCHINI (L'abbé FRANÇOIS), professeur à l'université de Padoue, en était recteur, lorsqu'en 1809 les Autrichiens, ayant pénétré en Italie par le Frioul, avancèrent vers cette ville.

Franceschini alla solennellement à leur rencontre, avec quelques autres membres de cette université : mais les Autrichiens ayant été repoussés, il sentit qu'il avait tout à craindre du ressentiment de Buonaparte et de son vice-roi. Il alla se réfugier à Vienne. Le comte Annoni, premier chambellan, demanda une demi-grâce au vice-roi pour Franceschini, à qui il fut permis, par l'effet des sollicitations de ce protecteur, de venir à Milan. Il n'avait pas obtenu plus de faveur en 1814, lorsque le vice-roi fut forcé de quitter l'Italie; alors Franceschini retourna à Padoue. Il est un de ceux que Mme. Albrizzi a caractérisés dans ses *Ritratti* (Portraits). (Voy. Albrizzi.) « Il n'a point de volonté, dit-elle; si on » l'invite à marcher, il marche, quoi- » que las d'avoir marché; il dîne en sor- » tant d'un dîner; à peine est-il couché » qu'il se lève, et, à peine levé, il » revient se coucher; et pour plaire aux » autres, il paraît s'occuper du jeu le plus » frivole avec le même transport que s'il » composait une délicieuse ode anacréon- » tique. Ce qui le caractérise particuliè- » rement, c'est une grande activité d'es- » prit, jointe à une inertie incroyable. » Les mathématiques, la poésie, la légis- » lation, tout se présente à sa mobile » imagination, et il commence mille beaux » ouvrages:... mais survient l'inertie qui » l'en détourne. Doué d'un esprit abon- » dant et orné, il est en proie à une dis- » traction impérieuse, qui l'empêche d'a- » chever tout ce qu'il a commencé. » N.

FRANCIS (Philippe), Anglais, fils du célèbre traducteur d'Horace et de Démosthènes (*Voy.* Francis (Philippe) dans la *Biograph. univers.*), naquit à Dublin en 1740. En 1756, il obtint une place dans les bureaux de la secrétairerie d'état. Deux ans après, il fut secrétaire du général Bligh, qui commandait l'expédition contre Cherbourg; et, en 1760, il suivit, en la même qualité, le comte de Kiennoul, ambassadeur à la cour de Lisbonne. Il obtint, en 1763, dans les bureaux de la guerre, une place qu'il résigna, en 1772, pour se rendre dans les Indes-Orientales, comme membre du conseil du gouvernement du Bengale. Il retourna en Angleterre, par suite de quelques différends avec M. Hastings, alors gouverneur-général, différends qui se terminèrent par un duel : il prit une part très active à l'accusation de ce gouverneur. En 1781 et 1784, il fut élu membre du parlement par Yarmouth dans l'île de Wight; en 1790, par Blechingley, et en 1802 et 1806, par Appleby : il obtint l'ordre du Bain, cette dernière année. Il a parlé fort souvent dans la chambre des communes sur divers sujets, et particulièrement dans le procès du général Hastings, et toutes les fois qu'il s'est agi des affaires de l'Inde, ou de la traite des nègres, contre laquelle il s'est toujours élevé avec la plus grande énergie. Sir Francis n'a laissé échapper aucune occasion de démontrer combien les fréquentes guerres dans l'Inde, et les agrandissements successifs du territoire de la compagnie, étaient impolitiques et injustes. On a imprimé plusieurs de ses discours et autres écrits. — Francis (Sophie) a publié des poésies et des romans, assez attachants, dans le genre de ceux de Mme. Radcliffe. Nous en citerons les deux suivants, qui ont été traduits en français: I. *La Sœur de la miséricorde*, ou *la Veille de la Toussaint*, 1807 et 1809, 4 vol. in-12; traduit par M. V....ne. II. *Constance de Lindendorf*, 1807, 4 vol. in-12. Z.

FRANCIS, auteur dramatique. *Voy.* ALLARD (Marie).

FRANCLIEU (H. de), de Senlis, a voté, pendant les cent jours de 1815, contre l'acte additionnel, et a publié : I. *Opinion sur la Charte qui nous est annoncée*, avril 1815, in-8°. II. *Considérations critiques et politiques sur les Réflexions politiques de M. de Châteaubriand* (et autres ouvrages), écrites en décembre 1814, publiées en mai 1815, in-8°. Si ces deux brochures ne sont pas d'un grand écrivain, elles sont remarquables par la singularité et la hardiesse des principes. — Franclieu (Anselme-Florentin-Marie Pasquier, baron de), d'une famille distinguée de l'Ile-de-France, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, a fait la guerre d'Amérique de 1780 à 1783. Il émigra en 1791, fut aide-de-camp du duc de Bourbon, et se trouva au siége de Maëstricht, en 1793. Il est rentré en France après le 18 brumaire. A.

FRANCOEUR (L.-B.), fils du directeur de l'Opéra, de ce nom, fut nommé examinateur de l'école polytechnique en avril 1815, et perdit cet emploi après le retour du Roi. Il a publié : I. *Traité de mécanique élémentaire, à l'usage des élèves de l'École polytechnique*, 1801, in-8°.;

4e. édition, 1807. II. *Cours complet de mathématiques pures*, 1809, 2 vol., in-8o. III. *Eléments de statique*, 1810, un vol. in-8o. IV. *Uranographie*, ou *Traité élémentaire d'astronomie, à l'usage des personnes peu versées dans les mathématiques*, 1812, in-8o. OT.

FRANÇOIS Ier. (JOSEPH-CHARLES), empereur d'Autriche, fils de Léopold II et de Marie-Louise, fille du roi Charles III d'Espagne, est né le 12 février 1768. Il succéda à son père le 1er. mars 1792, dans les états héréditaires; fut couronné roi d'Hongrie le 6 juin, et roi de Bohème le 5 août suivant. Il avait été élu empereur des Romains le 7 juillet. Dans la série des empereurs d'Allemagne, il fut alors nommé François II. Mais, par une sorte de pressentiment de l'avenir, et après que la France eut été élevée au rang des empires, François II, par patente du 11 août, et par une proclamation du 7 décembre 1804, prit le titre d'empereur héréditaire d'Autriche, et assura, par cette précaution, à sa personne et à sa maison, sa dignité et son titre, quand par la force des événements il fut obligé de renoncer, le 6 août 1806, à la couronne d'empereur d'Allemagne et à celle de roi des Romains: c'est à cette époque qu'il prit, comme empereur d'Autriche, le nom de François Ier., au lieu de celui de François II. Ce monarque reçut sa première éducation sous les yeux de son père. Cependant son oncle, l'empereur Joseph II, se chargea de l'achever, et fit venir à Vienne le jeune archiduc, qu'il confia aux hommes les plus habiles. Les règnes de Joseph II et de Léopold II, fertiles en événements, surtout dans l'administration intérieure, furent une école pour tous les princes. Ces deux souverains mirent beaucoup d'ardeur à tout ce qui pouvait concourir aux progrès des lumières; mais ils se laissèrent souvent entraîner au-delà des limites qui séparent les *réformes* des *révolutions*. C'est dans l'exemple de ces expériences trop souvent funestes, que François Ier. a puisé son attachement aux anciennes institutions. On se rappelle que Léopold II se livra à des innovations telles, que ses peuples, et surtout les Hongrois, furent près de se soulever. Ce fut alors que le prince de Kaunitz, regardé par la famille impériale comme un de ses membres, adressa à son souverain le discours suivant: « Sire, je suis bien vieux; mais » si V. M. continue, je la reverrai en» core simple archiduc d'Autriche. » Ces paroles du vieux ministre de Marie-Thérèse sont restées gravées dans l'esprit de François Ier. Ce jeune prince, à l'âge de vingt ans, accompagna son oncle dans la guerre contre les Turcs; et, l'année suivante, il y commanda en chef, ayant pour conseil le général Laudon. Dans cette campagne, il annonça un caractère persévérant; il mit lui-même le feu au premier canon tiré sur la forteresse de Belgrade, et réduisit cette ville à capituler, le 9 octobre de la même année. Après la mort de son oncle, en 1790, il s'occupa beaucoup des affaires du gouvernement, jusqu'à l'arrivée de son père à Vienne. Il présida les délibérations du conseil qui eurent pour objet de se préparer à la guerre contre la Prusse. Frédéric-Guillaume II avait provoqué, par l'entremise de M. de Bischoffwerder, envoyé à Pise, cette conférence de Pilnitz qui eut lieu, le 27 août 1791, entre l'empereur Léopold II, Fréderic-Guillaume II, roi de Prusse, et le roi de Saxe, alors électeur. L'archiduc François, Frédéric-Guillaume, prince-royal de Prusse, et MONSIEUR, comte d'Artois, y furent présents. François Ier., après la mort de son père, se mit en mesure d'exécuter les clauses de cette convention; mais il ne fut pas l'agresseur, puisque le gouvernement français lui déclara la guerre le 20 avril 1792. Les premiers événements de cette guerre eurent des résultats variés et de peu d'importance: les troupes autrichiennes étaient peu nombreuses; mais elles avaient sur les Français la supériorité que donnent l'expérience et la discipline: elles obtinrent quelques avantages à Tournai, à Mons, à Maubeuge. (*Voy.* BEAULIEU et CLERFAYT dans la *Biograph univ.*) Elles prirent peu de part à l'expédition que les Prussiens firent en Champagne; mais elles eurent bientôt à supporter tous les efforts des Français sous les ordres de Dumouriez (*Voy.* DUMOURIEZ), pour l'invasion des Pays-Bas. Dirigées ensuite par le prince de Cobourg, non seulement elles recouvrèrent les pays que les Français avaient envahis: elles s'emparèrent encore d'une partie de la Flandre et de ses places de guerre; mais elles ne profitèrent pas de leurs succès avec assez de rapidité. Les Français eurent le temps de faire des levées nombreuses; et la

lutte devint tout-à-fait inégale. Ce fut en vain que l'empereur lui-même parut sur le champ de bataille, et qu'il voulut par sa présence encourager ses soldats. Rejetée bientôt au-delà du Rhin, l'armée autrichienne se vit abandonnée par tous ses alliés, notamment par la Prusse, qui fit sa paix, en 1795, avec la république française. Malgré cette défection de la cause des rois, l'empereur François continua la guerre avec énergie; et il fut puissamment secondé par le dévouement et l'amour de ses peuples. Des enrôlements vinrent doubler le nombre de ses troupes; et des sacrifices volontaires, joints aux subsides de l'Angleterre, le mirent en état de couvrir, avec ses seules armées, une ligne immense depuis la Méditerranée jusqu'aux frontières de la Hollande. Ce fut surtout en Italie que la lutte devint plus difficile à soutenir. (*Voy.* BUONAPARTE et BEAULIEU.) Cette contrée devait offrir de grands moyens aux Français; et ils avaient dirigé sur ce point tous leurs efforts. Après deux ans d'une guerre meurtrière et dans laquelle l'Autriche fit des pertes immenses, cette puissance se vit réduite à accepter la paix dont les conditions fort dures lui furent dictées par les Français, déjà parvenus à trente lieues de sa capitale. Par le traité de Campo-Formio, qui fut signé le 17 octobre 1797, l'empereur renonça à la Belgique et à toutes ses anciennes possessions en Italie; il reçut en échange Venise, l'Istrie, la Dalmatie et les îles vénitiennes. Ce traité lui donna quelques moments de paix: mais, en 1799, l'empereur de Russie, Paul Ier., qui venait de monter sur le trône, et qui avait toujours manifesté une grande haine pour les révolutionnaires de France, forma une puissante coalition contre la nouvelle république; et il ne lui fut pas difficile d'y faire entrer l'Autriche, impatiente de réparer ses pertes. Ses armées obtinrent à Vérone, dès l'ouverture de la campagne, des avantages remarquables; et le concours des armées russes que commandait le général Suwarow, ne tarda pas à rendre ces succès décisifs. François Ier. rentra en possession du Milanais, et ses armes victorieuses furent portées jusqu'aux frontières de France : mais son armée ne seconda pas assez efficacement le général russe Korsakow en Suisse; et de cette circonstance naquirent bientôt entre les alliés des germes de mésintelligence. Paul Ier. accusa les généraux autrichiens de la défaite de ses troupes, et il fit revenir son armée en Russie: la coalition fut dissoute, et l'Autriche resta encore une fois seule aux prises avec la république française. L'ascendant que venaient de prendre ses armées, et les revers qu'avaient éprouvés les Français, lui permettaient sans doute encore de se soutenir avec avantage : elle ne parut pas, du moins alors, craindre les résultats de cette lutte; mais une nouvelle révolution venait de placer l'autorité en France entre les mains d'un seul homme. Cet homme était Buonaparte; et déjà l'unité d'action qu'il avait imprimée au gouvernement, la réputation de ses talents militaires, et plus encore son activité et son ambition, avaient donné aux opérations une marche plus rapide et plus assurée. Dès le commencement de 1800, il se mit à la tête d'une nouvelle armée, traversa les Alpes, et vint offrir à Mélas, au milieu de la Lombardie, une bataille que celui-ci perdit lorsque toutes les chances étaient en sa faveur. Cette bataille de Marengo fut suivie d'une capitulation plus honteuse encore. Gènes, qui venait de se rendre aux Autrichiens, rentra sous le pouvoir des Français; et ceux-ci furent encore une fois les maîtres dans toute l'Italie. Des négociations de paix furent aussitôt entamées: mais l'empereur ne voulut pas séparer sa cause de celle du cabinet de Londres; et Buonaparte, qui avait d'abord consenti à traiter simultanément avec les deux puissances, n'hésita pas à reprendre les armes, lorsque les Anglais eurent positivement refusé de laisser passer une flotte chargée de porter en Egypte des secours à l'armée française, qui s'y défendait encore. Le général Moreau, qui fut alors investi du commandement de l'armée française en Allemagne, remporta, à Hohenlinden, une victoire décisive; et il allait entrer à Vienne, lorsque François Ier. se décida à demander la paix. Le traité de Lunéville, dont les préliminaires furent signés le 3 février 1801, consacra d'une manière encore plus formelle la cession de la Belgique. Il y ajouta plusieurs contrées de la rive gauche du Rhin : les limites de la république italienne furent reculées; et l'antique constitution de l'empire germanique fut changée jusque dans ses bases. Le duc de Modène et le

grand-duc de Toscane furent obligés de renoncer à leurs états, sauf à être dédommagés en Allemagne. De telles conditions étaient bien capables de satisfaire l'ambition du vainqueur; cependant elles ne purent interrompre le cours de ses envahissements : c'est après le traité de Lunéville, que fut consommée par lui la destruction du gouvernement helvétique; qu'il s'appropria le Piémont, le duché de Parme et l'état de Gênes; qu'il plaça sur sa tête la couronne d'Italie; enfin, qu'il envahit le royaume de Naples. Dans une telle position, l'Autriche, menacée de toutes parts, dut songer à sa sûreté. Cette puissance augmenta donc le nombre de ses troupes; elle forma une alliance avec la Russie, fit occuper la Bavière par une nombreuse armée, et entraîna l'électeur dans son parti. Mais bientôt l'inexplicable défaite de Mack à Ulm (17 octobre 1805), celle de l'archiduc Ferdinand en Bohême (*Voy.* DUPONT et FERDINAND), ruinèrent tous les plans des alliés. Les Russes n'étaient pas encore arrivés sur le champ de bataille, déjà l'armée autrichienne était obligée d'abandonner la capitale au vainqueur; et l'empereur François, avec sa famille, était contraint de s'en éloigner. La perte de la bataille d'Austerlitz, où les deux empereurs d'Autriche et de Russie avaient uni leurs efforts, mit le comble aux revers de François Ier. Ce prince alla lui-même trouver son orgueilleux vainqueur; et celui-ci le reçut à son bivouac. C'est là que furent établies les bases du traité de Presbourg, qui fut définitivement signé le 22 décembre 1805. Par ce traité, les états de Venise furent réunis au royaume d'Italie, et le Tyrol fut cédé à la Bavière. Ces nouvelles concessions achevèrent la ruine de l'empire germanique; et Buonaparte remplaça bientôt cet antique édifice par la confédération du Rhin, dont il se déclara le protecteur. Revenu dans sa capitale, l'empereur François fut obligé de renvoyer ses ministres les plus fidèles, et ceux que Buonaparte regardait comme ses ennemis, parce qu'ils avaient conseillé à leur souverain d'avoir recours aux armes. Tant de sacrifices lui donnèrent cependant quelques années de paix; et il observa la neutralité la plus exacte pendant la guerre que la Prusse et la Russie eurent à soutenir en 1806 et 1807 : il offrit même sa médiation à ces puissances, et il se consola du refus qu'il en reçut, en redoublant d'efforts pour éloigner de ses états le fléau de la guerre. Mais le traité de Tilsitt, qui vint alors unir la France et la Russie d'une manière si imprévue et si subite, plaça l'Autriche dans une situation très embarrassante; et les envahissements dont Buonaparte fit encore suivre ce traité de paix, ne permirent plus à cette puissance de rester tranquille sur les dangers qui la menaçaient de toutes parts. Les pertes que les Français ne tardèrent pas à éprouver au-delà des Pyrénées, semblèrent lui fournir une occasion favorable de se soustraire à leur joug, devenu de plus en plus intolérable; et ce fut alors que François fit des préparatifs de guerre, et qu'il publia une déclaration que Buonaparte considéra comme un acte d'hostilité. Cette pièce importante, datée du 27 mars 1809, offre un tableau exact de la situation où se trouvait l'Autriche : elle contient d'ailleurs un aperçu des faits les plus importants du règne de François Ier. Nous ne croyons donc pouvoir nous dispenser d'en citer les passages les plus remarquables : — « L'empereur d'Autriche, en consentant, par le traité conclu à Presbourg le 26 décembre 1805, à la cession d'une partie très importante de ses États et à des stipulations onéreuses à sa monarchie, avait espéré trouver la compensation de tant de sacrifices dans le rétablissement sincère de la bonne harmonie entre la cour de Vienne et celle des Tuileries... Cependant le traité était à peine ratifié, que l'empereur se vit trompé dans son attente..... Les articles qui assuraient aux princes puînés de la maison d'Autriche des établissements fort inférieurs aux pertes qu'ils avaient faites, n'eurent point et n'ont pas eu, jusqu'à présent, leur entière exécution. Le terme fixé pour l'évacuation des provinces autrichiennes et celui de la rentrée des prisonniers de guerre ne furent point observés. Il avait été stipulé que l'armée française n'aurait, sous aucun titre, plus rien à exiger des provinces autrichiennes : l'empereur, ne consultant que le repos de ses peuples, avait même consenti à donner quarante millions de livres en numéraire, pour assurer l'exécution de cet article important. Néanmoins des exactions de tous genres eurent lieu, avec la promesse de les acquitter, et d'indemniser les sujets

de S. M. Le gouvernement autrichien avait cédé encore, de gré à gré, dans les provinces d'Italie, divers objets au gouvernement français : mais quand il a été question de payer ses comptes, qui s'élevaient à vingt-quatre millions de florins, la cour de France, en contravention à ses engagements réitérés et formels, n'a pas même voulu entrer en pourparler. La première année, après le traité, ne se fit remarquer que par l'exigeance du cabinet français, et par une suite de condescendances de celui de Vienne. Une partie des troupes françaises n'eut pas plutôt quitté les Etats de l'empereur, en conservant néanmoins des positions menaçantes le long de leurs frontières vers l'Allemagne, que le cabinet des Tuileries força le gouvernement autrichien à une convention contraire au traité de Presbourg, et par laquelle il fut établi, pour les troupes italiennes, une route d'étapes à travers les provinces maritimes de l'Autriche. En vain la cour de Vienne fit-elle valoir la lettre du traité, et l'observance à laquelle l'ancienne république de Venise avait toujours été soumise: la menace de reporter de nouveau, dans les places de l'Autriche, les malheurs de la guerre, fut la seule réponse du gouvernement français. Dans ce même temps, un incident que la cour de France ne pouvait imputer qu'à elle-même, servit encore de motif à une nouvelle infraction de la paix. Les bouches du Cattaro devaient être rendues dans le terme de six semaines après les ratifications. Les commissaires autrichiens invitèrent plusieurs fois les commandants français à en prendre possession : ceux-ci en retardèrent le moment; et, dans l'intervalle, une escadre russe s'empara de ce district. Le cabinet des Tuileries trouva bientôt, dans cet événement, le prétexte d'une foule de prétentions et de demandes. Non seulement il se maintint en possession de la ville de Braunau, qu'il s'était engagé d'évacuer; mais, faisant rentrer ses troupes dans la partie du Frioul située sur la rive droite de l'Isonzo, il reprit de fait un territoire qui, par le traité de Presbourg, appartenait à l'Autriche; enfin, il força la cour de Vienne à fermer ses ports de l'Adriatique aux vaisseaux russes et anglais, et à porter par-là le plus grand préjudice à son commerce maritime. L'empereur n'eut que le choix de céder ou de voir ses ports occupés par des troupes françaises, et ses Etats exposés derechef à tous les fléaux de la guerre. C'est ainsi que le cabinet français tenait la cour de Vienne dans un état non interrompu d'alarmes et d'inquiétudes. La paix avait été signée : mais cette situation n'en était pas moins un état de guerre continuel; et bientôt les événements qui survinrent en Allemagne, développèrent de nouvelles combinaisons politiques, qui ne pouvaient être pour l'Autriche qu'une source de nouveaux dangers. Un acte, signé à Paris, le 12 juillet 1806, anéantit un grand empire, qui avait résisté aux révolutions de dix siècles. Cet antique édifice était remplacé par une association nouvelle, qui, par ses conséquences, étendait d'un seul trait la puissance de l'empereur Napoléon jusqu'aux frontières et dans le cœur de l'Autriche; et, quoique la paix de Presbourg eût sanctionné l'existence de l'empire d'Allemagne et reconnu S. M. I. et R. pour le chef de cet empire, ce changement ne s'en fit pas moins, au mépris du droit des gens, sans l'y appeler, et au milieu de la sécurité de la paix. La demande faite à l'empereur de renoncer à la couronne d'Allemagne suivit de près ce bouleversement. S. M. I. et R. l'avait prévenu. Les attributions de cette couronne avaient passé au protecteur de la nouvelle association rhénane; et, quelle que fût l'étendue de ce sacrifice, l'empereur n'ayant que l'alternative de céder ou de faire la guerre, préféra encore, dans cette occasion, l'espoir d'amener enfin un véritable état de paix et de tranquillité pour sa monarchie, aux nouveaux et dangereux efforts qu'une conduite différente aurait entraînés. Huit mois s'étaient écoulés depuis la paix de Presbourg. L'état de guerre avait continué sans interruption; les armées françaises bordaient encore toute la frontière occidentale de l'Autriche. La guerre qui éclata, peu de temps après, au nord de l'Allemagne, et qui s'étendit dans le nord de l'Europe, eut pour suite la retraite momentanée d'une grande partie des troupes françaises de la frontière de l'Autriche : mais la ville de Braunau et la rive droite de l'Isonzo n'en restèrent pas moins occupées par des garnisons françaises....... La paix de Tilsitt fut signée; elle produisit un changement essentiel dans les relations de l'Europe; elle établit le pouvoir politique de l'empereur Napoléon sur toute la ligne des frontières occidentales

et septentrionales de la monarchie autrichienne. Les troupes françaises revinrent en Allemagne : elles furent cantonnées dans la plupart des pays dont le traité de Tilsitt avait disposé ; et, par les positions qu'elles prirent en cernant la monarchie sur les points les plus essentiels de sa défense, l'Autriche se trouva placée dans une situation aussi précaire que dangereuse. La cour des Tuileries ne tarda pas à s'en prévaloir. La reconnaissance des rois établis par le traité de Tilsitt fut impérativement exigée. La remise des bouches du Cattaro avait eu lieu ensuite du traité de Tilsitt ; et cependant S. M. I. dut se soumettre à une nouvelle convention, pour obtenir l'évacuation de la ville de Braunau et la conservation d'une partie du Frioul, au lieu de la possession entière de cette province, qui lui était assurée par le traité de Presbourg. Cette convention, signée à Fontainebleau le 10 août 1807, imposa à l'Autriche de nouvelles cessions et une nouvelle perte de territoire ; et la cession de Montefalcone n'en était qu'une vaine compensation. Non content de tous ces sacrifices, l'empereur Napoléon insista bientôt après sur la cessation de toute relation diplomatique et commerciale de l'Autriche avec la Grande-Bretagne : elle contraignait ainsi la cour de Vienne à tarir les sources de la prospérité d'une partie très intéressante de ses Etats.... Dans le même temps que sa navigation fut exposée ainsi au ressentiment de la marine anglaise, les armateurs italiens, sous la protection de leurs autorités, se livraient, contre les navires de l'Autriche, à tous les genres de rapine et d'insulte. Il en est résulté une perte immense ; et toute satisfaction a été refusée....... S. M. vit à regret que, tout en restant fidèle au système qui l'avait guidée jusqu'alors, elle ne pouvait cependant trouver à l'avenir la sûreté et la conservation de ses Etats que dans l'emploi sage et mesuré des moyens de défense que lui offraient l'attachement de ses peuples et le patriotisme des provinces de son empire..... La prévoyance de S. M. fut bientôt justifiée ; car à peine s'occupait-elle de la première organisation de ces institutions intérieures, que de nouvelles circonstances vinrent lui en montrer l'urgente nécessité. C'est, en effet, dans ce même temps, que le cabinet des Tuileries fit à Vienne des insinuations tendant à engager S. M. dans des projets contre un Etat voisin, dont la conservation fait partie de son système politique, projets qui, en occupant les forces de l'Autriche sur une partie éloignée de ses frontières, auraient laissé ses provinces allemandes sans défense, et ouvert toutes les routes et tous les points de la monarchie aux armées françaises. C'est encore dans ce même temps, que l'exemple d'un prince voisin et allié de la France, qui tombait victime de son amitié et de sa confiance envers l'empereur des Français, indiquait à l'Autriche le sort qui lui était réservé si elle ne trouvait pas en elle-même la garantie de son existence. Il ne fut plus possible de se méprendre sur la certitude des dangers. Plus les *mesures défensives* de l'Autriche étaient propres à maintenir la paix, plus le cabinet des Tuileries y trouva des raisons de s'en plaindre. Une note que le ministre des relations extérieures adressa de Bordeaux, le 30 juillet 1808, à l'ambassadeur comte de Metternich, à Paris, porte la déclaration précise, « que si S. M. I. et R. » n'arrêtait, ne révoquait pas ces me- » sures, et ne prenait des mesures dans » un sens tout contraire, la guerre était » inévitable. » Des effets suivirent aussitôt cette menace ; la déclaration fut suivie tout-à-la-fois de l'ordre donné à tous les princes de la confédération d'assembler, dans un très court espace de temps, leurs contingents, et de mouvements des troupes françaises stationnées en Silésie et le long de l'Elbe. La guerre allait donc commencer ; et rien de la part de l'Autriche ne l'avait provoquée. Il était même impossible de l'éviter ; car, par cette déclaration du 30 juillet, le cabinet des Tuileries ne laissait à l'empereur que l'alternative de la guerre ou d'une déclaration par laquelle S. M. renoncerait pour toujours à toute possibilité de défense contre une invasion étrangère quelconque, et abandonnerait ses fidèles sujets aux hasards de la bonne ou mauvaise volonté de ses voisins. Si des événements imprévus appelèrent, dans le même temps, une grande partie des forces de la France à l'extrémité de l'Europe, si le cabinet des Tuileries trouva, dans ces événements, des raisons de ne pas faire éclater sur-le-champ les hostilités, de donner aux troupes de la confédération une disposition moins concentrée, et de surseoir à l'exécution des de-

mandes renfermées dans la déclaration du 30 juillet, tous ces délais ne furent dus qu'aux hasards des circonstances : la déclaration n'en subsistait pas moins. La guerre, déjà certaine et déclarée, n'était que suspendue; l'empereur se vit donc forcé par le plus rigoureux devoir, non seulement de continuer les mesures de défense qu'il avait ordonnées, mais de rassembler dès-lors tous ses moyens contre une invasion soudaine de troupes étrangères. Le cabinet des Tuileries, de son côté, persistant dans ses desseins, puisque la déclaration du 30 juillet n'était pas révoquée, et réduit seulement à différer l'agression contre l'Autriche, n'en devint que plus actif à préparer les armes qu'il voulait employer contre elle. Le voyage de l'empereur Napoléon en Allemagne, et le séjour qu'il fit à Erfurt, eurent principalement pour but de chercher à l'Autriche de nouveaux ennemis, et de lui faire une nouvelle demande : celle de la reconnaissance immédiate du frère de l'empereur des Français comme roi d'Espagne, fut mise en avant pour multiplier les embarras de la cour de Vienne. En retour de cette reconnaissance, l'empereur Napoléon promettait de retirer ses troupes de la Silésie prussienne, et de les stationner sur l'Elbe : mais cette mesure était déjà dans ses plans militaires ; elle changeait un des points de l'attaque, et n'en écartait pas le danger. Depuis ce moment, les délais de l'agression ont été abrégés, autant que les circonstances ont pu le permettre. L'empereur Napoléon était à peine parvenu à faire rentrer son frère dans Madrid, et à se rendre maître des côtes du nord de l'Espagne, que de son quartier-général de Valladolid il a décidé la guerre. Le ministre français n'a plus même voulu d'explication de celui de Vienne. Il n'y avait effectivement pas matière à en demander. Les mesures défensives de l'Autriche, quoique continuées pendant l'hiver et pressées avec activité, se renfermaient dans ce que la défense du pays exige, et ne prêtaient pas même à une interprétation différente ; mais le cabinet des Tuileries avait trop long-temps médité ses projets pour en changer : une circulaire, partie de Valladolid, a donc ordonné aux princes de la confédération du Rhin de rassembler, avec célérité, leurs contingents au plus grand complet ; les conscrits ont été appelés pour compléter les armements contre l'Autriche, et toutes ces mesures hostiles ont été encore accélérées par le retour de l'empereur des Français dans sa capitale. En un mot, chaque jour a apporté, et apporte encore, à la cour de Vienne, la nouvelle des dispositions que l'on prend pour l'attaque résolue contre elle. En même temps, le signal a été donné aux journalistes d'inonder la France et l'Allemagne des paragraphes les plus injurieux et les plus calomnieux contre l'empereur, contre son auguste famille, contre la nation autrichienne : ces paragraphes, sortis des presses de Paris, décèlent l'intention la moins équivoque d'égarer l'opinion publique en Autriche, et de faire perdre au gouvernement la confiance du peuple. On y prêche ouvertement la désobéissance aux lois et la révolte ; et l'on voudrait ainsi préparer la guerre des armes par la dissolution de tous les liens moraux qui attachent les sujets à leur prince.... » — Cette déclaration de l'empereur François doit être considérée comme l'un des monuments les plus importants de l'histoire de notre temps. Elle indique assez comment les Etats autrichiens se trouvaient alors environnés de troupes françaises : il fut donc bien facile à celles-ci de se porter sur le principal point d'attaque ; et quelque célérité que l'archiduc Charles mît à occuper la Bavière, ce prince fut bientôt obligé de l'évacuer devant l'armée que Buonaparte vint commander en personne. Celui-ci obtint, dès le 10 avril, à Obensberg, un avantage important ; et, le 23, il prit d'assaut Ratisbonne Ce fut à cette époque que, près d'entrer à Vienne, il se permit, dans un de ses bulletins, les injures les plus grossières contre le monarque autrichien. Obligée de se retirer derrière le Danube, l'armée de l'archiduc Charles y fut suivie par Buonaparte, qui pensa payer bien cher la témérité avec laquelle il avait passé ce fleuve à Essling. Mais le général autrichien ne profita pas des avantages que lui donnait cette victoire ; il laissa à son ennemi le temps de se renforcer, de construire des ponts ; et, bientôt après, il fut accablé à Wagram par des forces innombrables. Il ne resta plus alors à l'empereur d'Autriche, d'autres moyens de salut que de demander encore une fois la paix au vainqueur. Les conditions de ce nouveau traité (Vienne, 14 octobre 1809) furent plus dures que toutes celles qui l'avaient précédé. L'ar-

chevêché de Saltzbourg fut sécularisé et donné à la Bavière ; les Français prirent possession de Trieste, de Fiume et de toutes les côtes orientales de l'Adriatique. Une partie considérable de la Gallicie fut cédée à la Russie ; et l'autre fut jointe au duché de Varsovie, qui, depuis le traité de Tilsitt, était sous l'influence de Buonaparte. Mais le plus pénible des sacrifices pour l'antique maison de Lorraine, fut celui de la main de l'archiduchesse Marie-Louise, qui fut promise à Napoléon par un des articles secrets. Une seule pensée put, dans cette occasion, apporter quelque adoucissement au chagrin que dut éprouver le monarque autrichien, c'est qu'en admettant au nombre de ses enfants celui qui jusqu'alors s'était montré le plus redoutable ennemi de sa maison, il l'obligeait au moins à respecter sa tranquillité et à le traiter avec plus de modération. Cet espoir ne dura que deux ans; et lorsque Buonaparte conçut, en 1812, le projet d'envahir la Russie, il voulut entraîner son beau-père dans ses projets insensés. L'empereur d'Autriche se rendit à Dresde, en mai 1812 ; et, dans cette entrevue où Buonaparte fit plus que jamais sentir aux rois de l'Europe le joug de sa puissance, François fut obligé de souscrire à un arrangement, d'après lequel il fit marcher un corps de ses troupes qui forma la droite de l'armée française. Ce corps d'armée, qui fut commandé par le prince de Schwartzenberg, ne prit au reste que le moins de part qu'il lui fut possible aux opérations ; et dès que les revers de Buonaparte eurent mis les puissances de l'Allemagne à l'abri de son ressentiment, le général autrichien cessa entièrement de combattre. En 1813, l'empereur François resta quelques mois spectateur des événements militaires qui eurent lieu en Saxe et en Franconie ; et il parut d'abord résister aux efforts que firent les monarques russe et prussien pour l'entraîner dans leur alliance. Cependant, vers le commencement de juin, il quitta sa capitale pour se rendre en Bohême; et il fit marcher vers le même point des forces considérables, afin d'être à portée de négocier une paix générale, ou de pousser avec vigueur les préparatifs de la guerre, s'il se trouvait obligé de recourir à cette extrémité. Il eut plusieurs conférences avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse ; et il leur proposa sa médiation, que ces monarques s'empressèrent d'accepter. Après quelques hésitations, Napoléon l'accepta également ; et la ville de Prague fut désignée pour la tenue d'un congrès, qui dut s'ouvrir le 5 juillet ; mais Buonaparte n'y envoya d'abord point de plénipotentiaire : ce ne fut que quinze jours plus tard que M. de Caulaincourt vint l'y représenter avec des pouvoirs insuffisants, et des instructions telles que la paix dut paraître impossible. L'empereur d'Autriche publia alors un manifeste (août 1813) où, après avoir exposé sa conduite relativement à la France, il déclarait qu'il allait se réunir aux puissances armées pour leur indépendance. On y remarquait le passage suivant : « Dans » les conjonctures critiques où l'Etat » se trouvait (après le traité de Vienne), une paix de ce genre ne pouvait être obtenue que par une résolution extraordinaire. L'empereur le » sentit : il prit cette résolution. S. M. » *donna*(1), par l'intérêt le plus sacré de » l'humanité, et pour écarter des maux » incalculables, comme gage d'un meilleur ordre de choses, ce qui était le » plus cher à son cœur. Ce fut dans ces » sentiments élevés au-dessus des considérations ordinaires ; ce fut en s'armant » contre les fausses interprétations du » moment, que l'on serra un nœud qui, » après les désastres résultant d'une lutte » inégale, devait relever la partie faible » et souffrante, et porter la partie forte » et victorieuse à la modération et à la » justice....... L'empereur était d'autant » plus fondé à concevoir de pareilles espérances, qu'à l'époque où ce lien fut » formé, l'empereur Napoléon était arrivé à ce point où l'affermissement de » ce que l'on a acquis devient plus désirable que des efforts continuels pour » acquérir encore...... » Le 9 septembre suivant, l'empereur François conclut un traité d'alliance, à Tœplitz, avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse ; et, dans le même temps, ses troupes prirent part aux événements de la guerre qui eurent lieu sous les murs de Dresde. Ce début ne fut pas heureux pour elles. Mais la bataille de Leipzig, qui fut livrée par toutes les forces des puissances alliées réunies (16, 17 et 18 octobre 1813), présenta des résultats plus im-

(1) Le mot *donna* ne rend pas très bien le mot *ingeben* de l'original ; *sacrifia* serait trop fort ; *livra* serait plus exact.

portants et plus avantageux à la nouvelle coalition. Les troupes autrichiennes y jouèrent un grand rôle; et le prince de Schwartzenberg, leur général, y commanda en chef. Peu de jours auparavant, un traité de paix avait été signé à Ried, entre l'Autriche et la Bavière. Cette dernière puissance avait renoncé à la confédération du Rhin; et l'empereur lui avait garanti toutes ses possessions actuelles. Un traité semblable fut signé à Fulde, le 2 novembre, avec le roi de Wurtemberg. Le 1er. mars 1814, après avoir fait de nouvelles et inutiles tentatives pour amener Buonaparte à une pacification générale, les alliés signèrent à Chaumont un traité par lequel ils s'engagèrent à ne pas déposer les armes avant d'avoir atteint le but qu'ils s'étaient proposé. Tandis que de nombreuses armées russe et prussienne envahissaient les provinces françaises de l'Est, l'armée autrichienne, qui avait pénétré en France par la Suisse, occupait la Franche-Comté, la Bourgogne et Lyon. L'empereur François suivait tous les mouvements militaires; et il dirigeait toutes les négociations. Ce monarque se trouvait à Dijon, lorsque les armées russe et prussienne entrèrent à Paris; il se rendit aussitôt dans cette capitale, où il entra le 15 avril 1814. Quatre jours après, le prince de Bénévent étant venu le complimenter à la tête du sénat, S. M. répondit : « Je reçois avec sensibilité l'expression de vos » sentiments. Le repos et le bonheur de » la France sont intimement liés au bonheur et au repos de mon peuple. Voisin de la France, ses intérêts ne peuvent pas m'être indifférents. Les époques les plus heureuses pour l'Autriche et pour la France ont été celles » où leurs princes étaient unis par les » liens de l'amitié. *J'ai combattu pendant* » *vingt ans ces principes qui ont désolé* » *l'univers*. Par le mariage de ma fille, » j'ai fait, comme souverain et comme » père, un immense sacrifice au desir » de mettre fin aux malheurs de l'Europe. Le sacrifice a été fait en vain; » mais je ne regretterai jamais d'avoir » fait mon devoir. La paix, si récemment impossible, va devenir facile et » stable sous le gouvernement régulier » et paternel rétabli en France. Que tous » les partis se rallient autour du Roi; » qu'un seul sentiment anime la nation; » et mes efforts, réunis à ceux de mes » puissants et généreux alliés, seront » couronnés du plus grand succès que » j'ambitionne : la France sera puissante, » tranquille et heureuse. » Le sénat français refusa d'inscrire sur ses registres la réponse de l'empereur à cause de cette phrase remarquable: « J'ai combattu pendant vingt ans ces principes qui ont » désolé l'univers. » Il décelait ainsi le mécontentement de la plupart de ses membres, qui s'étaient flattés que l'empereur d'Autriche aurait fait prévaloir le système de la régence. Le monarque autrichien suivit toutes les négociations qui amenèrent le traité de Paris. Pendant le séjour de deux mois qu'il fit dans cette ville, il visita tous les établissements importants, et partout chercha à acquérir des connaissances qui pussent être utiles à ses sujets. Etant allé visiter la bibliothèque Mazarine, ce prince considéra avec une attention particulière le globe de bronze que Louis XVI avait fait faire pour son usage. L'exemplaire du projet de voyage de La Pérouse fixa surtout les yeux du monarque; et il lut avec beaucoup d'attention les remarques qui se trouvaient en marge. On lui fit observer qu'elles étaient de la main de Louis XVI lui-même, et qu'elles offraient une preuve du savoir de ce prince, auquel les révolutionnaires avaient refusé des connaissances. « Il en est des rois comme des » autres hommes, répondit François: » ce ne sont pas ceux qui font le plus de » bruit qui méritent le plus de renommée; et souvent on ne leur rend justice qu'après leur mort. » L'empereur d'Autriche partit de Paris au commencement de juin; et il retourna à Vienne, où les souverains alliés et les plénipotentiaires de toutes les puissances ne tardèrent pas à se réunir pour régler tous les intérêts. Ces importantes discussions n'étaient pas terminées, lorsque l'invasion de Buonaparte, échappé de l'île d'Elbe, vint encore jeter le désordre et la confusion dans les affaires de l'Europe. François n'hésita pas à se réunir aux autres puissances : il adhéra à leur déclaration du 13 mars, comme au traité du 21 avril, contre la nouvelle usurpation de Napoléon; et il fit de nouveau marcher ses armées, qui occupèrent bientôt les mêmes provinces qu'en 1814. Les révolutionnaires français se bercèrent cependant encore de l'idée que

l'empereur d'Autriche favoriserait le parti de Napoléon II; mais il fut, au contraire, le premier à se déclarer ouvertement pour Louis XVIII. Dès le 9 juillet, ayant fait son entrée à Châlons-sur-Marne avec Alexandre et le roi de Prusse, il s'exprima en ces termes devant la députation municipale : « Le roi de » France doit être maintenant sur son » trône ; aimez-le bien et oubliez vos » dissensions. » S'étant rendu à Paris, il y dirigea encore une fois les plus importantes négociations. Ses troupes (celles du corps d'armée du général Bianchi) furent les seules qui combattirent dans l'intérieur (le département du Gard), après la capitulation de Paris, les révolutionnaires et les fédérés qui osaient former des rassemblements contre les royalistes. Ce monarque retourna dans ses états par l'Italie. Dès-lors il ne fut plus occupé que de réparer, pour ses sujets, les maux causés par une guerre aussi longue et aussi funeste; et, dans ce but, les meilleurs plans de finances, les réglements d'administration les plus sages, furent mis en activité. L'année suivante, il se rendit dans le Tyrol, afin d'y recevoir en personne la prestation de foi et hommage des habitants de cette contrée, si connus par leur dévouement à la maison d'Autriche. La cérémonie qui eut lieu pour cet objet à Inspruck, le 30 mai 1816, fut extrêmement touchante; et l'empereur y parla avec beaucoup d'attendrissement aux sujets qu'il venait de recouvrer après les avoir perdus pendant six ans. Ce monarque avait conclu, le 11 janvier 1814, avec Murat, un traité, que celui-ci rompit lui-même en 1815, en préparant ainsi la catastrophe qui devait le précipiter d'un trône usurpé. Ce trône fut rendu au souverain légitime, par la coopération des armées autrichiennes. (*Voy.* FERDINAND IV.) Par suite des derniers traités de Paris, la Toscane et le duché de Parme furent restitués à des princes de la maison d'Autriche, et cette puissance eut sous sa domination la plus grande partie de l'Italie : elle obtint encore quelques agrandissements en Allemagne et en Pologne; enfin, elle porta sa population et l'étendue de son territoire au-delà de ce qu'elle avait possédé depuis Charles-Quint. François I^er^. s'est marié quatre fois : il épousa, en premières noces, la fille du duc Frédéric-Eugène de Wurtemberg, qui mourut le 17 janvier 1790. Marie-Thérèse, fille du roi Ferdinand IV de Sicile, sa seconde femme, lui donna treize enfants, dont sept sont vivants. De ces sept enfants, l'archiduchesse Marie-Louise, née le 12 octobre 1791, épousa Napoléon le 2 avril 1810. L'archiduchesse Clémentine a été mariée, en 1816, au prince-royal de Naples; et l'archiduchesse Léopoldine est destinée au prince-royal du Brésil. Le prince-impérial, Ferdinand-Charles-Léopold-Joseph-Marcellin, né le 17 avril 1793, est le second fruit de ce mariage. L'impératrice Marie-Thérèse mourut le 13 avril 1807; et François I^er^. se maria, pour la troisième fois, le 6 janvier 1808, avec Marie-Louise-Béatrix, la plus jeune des princesses de feu l'archiduc Ferdinand, duc de Modène de Brisgau. Il n'eut pas d'enfant de ce mariage. Cette impératrice mourut, au commencement de 1816, en Italie, pendant le voyage de l'empereur, qui, vers la fin de cette même année, se maria, en quatrièmes noces, avec la princesse Charlotte-Auguste, fille du roi de Bavière, née le 8 février 1792. Voici comment les journaux de Vienne répondirent aux assertions erronées qui circulèrent dans le public lors du mariage de cette princesse, généralement regardée comme un modèle de perfection : « Quel» ques écrivains publics ont annoncé » d'une manière inconvenante le mariage » de l'empereur, en qualifiant de *femme* » *divorcée* la fille du roi de Bavière. » Cette expression peu séante donne » une idée désavantageuse et bien injuste » de cette auguste princesse, et du sou» verain religieux qui l'a jugée digne de » ceindre son front du diadème impé» rial, et de porter avec honneur qua» tre brillantes couronnes. La princesse » de Bavière n'a pas été *réellement* ma» riée, puisqu'il a manqué à son préten» du mariage avec le prince-royal de » Wurtemberg, tout ce qui constitue la » sainteté et l'irrévocabilité de l'union » conjugale, savoir, le consentement libre, » la cohabitation et la consommation. » La jeune princesse de Bavière n'est pas » une *femme divorcée*, mais une vierge » rendue à la liberté: elle peut donc accep» ter la main du souverain qui la lui offre, » comme à la plus digne selon son cœur. » On admire dans le caractère de François I^er^. une patience extrême, un grand attachement à son pays, dont il se plaît à

suivre l'administration dans les plus petits détails. Il s'exprime toujours dans le dialecte autrichien, quand il parle en allemand, possédant néanmoins cette langue dans toute sa pureté. Doué d'une mémoire étonnante, il se souvient toujours des lois et des événements; et il serait, dans toutes les circonstances, en état de présider toute espèce d'assemblée civile et judiciaire. Ayant un goût décidé pour la vie privée, il se plaît souvent, comme on le raconte du khalife Haroun-al-Raschid, à se mêler parmi le peuple, qu'il observe et étudie, sans garder cependant l'*incognito*. Il prête même des sommes d'argent à des particuliers, en suivant, dans ces sortes d'affaires, toutes les formes prescrites par la loi. A des jours réglés il donne des audiences, où tous ses sujets sont admis, sans distinction, à réclamer la justice et la protection du souverain. Enfin, pour nous servir, en parlant de ce monarque, d'une comparaison si souvent fausse dans son application et usée par les flatteurs, nous dirons que François Ier. est réellement le père de son peuple. Sa constitution est très faible; mais une frugalité exemplaire l'a tellement fortifiée, qu'on l'a vu à la tête de ses armées en marche, pendant le froid le plus rigoureux, rester sept à huit heures à cheval. Il a créé, en janvier 1809, un nouvel ordre de chevalerie, en l'honneur de son père, sous le nom de St.-Léopold. D.

FRANÇOIS, avocat à Macon, vint en octobre 1790 à Paris, pour défendre le comte de Bussy, arrêté dans son château, près Villefranche, comme chef d'un parti qui se formait pour Louis XVI. Il obtint, le 8 janvier 1791, le décret par lequel l'accusé et onze autres furent absous. M. de Bussy partit quelque temps après pour Turin, où M. François l'accompagna, muni d'une lettre de recommandation du comte de Serent pour son père, gouverneur de LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berri, qui l'admit à l'éducation à titre de secrétaire. En 1795, l'éducation ayant cessé, M. François fut envoyé à Paris, près de MM. Lavilleheurnois et Brotier, commissaires du Roi, pour tenir une correspondance avec les personnes chargées des principaux rapports de S. M. avec le cabinet britannique, et remplir toutes les autres missions qui lui seraient confiées pour le service du Roi. En 1797, un individu fut expédié à Londres par M. de la Villeheurnois. Il revint en septembre, époque du 18 fructidor, avec une multitude de lettres. M. de Mentque, qui ignorait les événements de Paris, ne craignit pas de faire connaître sa mission à Calais. Il fut arrêté avec toutes ces lettres, et conduit à Paris. Plusieurs autres personnes, désignées par ces correspondances, éprouvèrent le même sort. M. François parvint à s'y soustraire, en s'embarquant à Calais avec le prince de la Trémouille. Il importait cependant au service des princes que la correspondance ne fût pas interrompue. M. François fut renvoyé à Paris, pour la continuer, après avoir reçu des instructions détaillées sur les réponses qu'il aurait à faire dans le cas où il serait arrêté et interrogé, relativement aux lettres saisies. Il l'a effectivement été, à la fin de 1797, et devait périr; mais le ministre Sotin, au moyen d'un sacrifice d'argent qui fut fait d'accord avec le directoire, commua la peine de mort prononcée contre M. François en une détention au Temple, jusqu'à ce qu'on pût le transporter à Caïenne. Tous les autres détenus, menacés de la même peine, furent successivement mis en liberté. A la fin de 1799, le gouvernement directorial ayant cessé, le ministre Fouché consentit à l'élargissement de M. François, à condition qu'il travaillerait dans ses bureaux et dans son cabinet particulier, où il serait chargé de la rédaction du bulletin de chaque jour. M. François, par l'entremise de M. Portier, son correspondant, en donna sur-le-champ connaissance à Londres, d'où il lui fut répondu que *lui seul* (M. François) *pouvait juger si la proposition qui lui était faite devait lui convenir*. M. François accepta cet emploi, qu'il exerce encore en ce moment (1817). F.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (Le comte NICOLAS-LOUIS), né au bourg de Lifol-le-Grand, en Lorraine, le 7 octobre 1752, avait été assuré, dès son entrée dans le monde, de la protection de M. le bailli d'Alsace (M. d'Hennin-Liétard), grand'-croix de l'ordre de Malte, qui appartenait à la maison de Chimay. Il obtint, par lui, la place de contrôleur des actes à Vrecourt, en Bassigny. Dès 1766, le jeune François ajoutait à ce nom (le seul qu'il eût en naissant), celui de Neufchâteau; et un arrêt du parlement de Nanci l'au-

torisa, en 1777, à porter ce dernier nom. Il fit de bonnes études au collége de Neufchâteau, et entra dans le barreau. Il écrivit alors une *Histoire du droit commun de Lorraine*, qui lui acquit une certaine réputation : mais son goût dominant l'entraînait vers la poésie; et, à l'âge de treize ans, il avait déjà publié un Recueil de vers. Voltaire, qui adressait toujours des lettres flatteuses aux poètes qui annonçaient quelques talents et qui surtout lui faisaient hommage de leurs premières productions, appelait M. François son successeur. Celui-ci s'occupa beaucoup plus de la littérature que de l'étude des lois; et le grand-prieur l'ayant emmené avec lui à Lyon, puis à Marseille, il fut reçu membre des académies de ces deux villes, et fut aussi associé à celles de Dijon et de Nanci. Il se rendit ensuite à Paris, et fut reçu avocat au parlement sous les auspices de Linguet; mais il ne tarda pas à être rayé du tableau, pour avoir consenti à reconnaître l'enfant naturel d'un homme de la plus haute naissance. Après un voyage de Bordeaux, où il eut des rapports assez intimes avec Dupaty, il épousa, vers 1776, Mlle. Dubus, fille d'un danseur de l'Opéra, et nièce du célèbre acteur Préville. Devenu veuf, il dut à la générosité de sa belle-mère les moyens d'acheter la charge de lieutenant-général au présidial de Mirecourt. Il eut aussi vers ce temps des obligations à l'intendant envoyé par le Roi en Lorraine. Nommé par lui subdélégué de l'intendance à Mirecourt en 1781, il acquit dans sa maison des protecteurs d'un ordre très élevé. Il en avait déjà dû plusieurs à une ingénieuse pièce de vers qu'il fit pour le régiment de la Reine, à l'occasion de la naissance du Dauphin. Il lisait alors des ouvrages de sa composition à l'académie de Nanci, ou dans des sociétés particulières de cette ville; notamment une traduction en vers des neuf premiers chants de l'Arioste. Il contracta, en 1782, un nouveau mariage avec la veuve d'un chirurgien, officier municipal de Mirecourt. M. François de Neufchâteau fut nommé, en 1783, procureur-général au conseil supérieur du Cap, à Saint-Domingue, et partit pour cette colonie. Après avoir occupé quelque temps sa charge, il obtint la permission de revenir en France. Dans la traversée, il éprouva un naufrage qui lui fit perdre tous ses manuscrits, parmi lesquels il regretta surtout sa traduction du *Roland furieux*. Le conseil supérieur du Cap ayant été supprimé en 1786, M. François de Neufchâteau songea à revoir la Lorraine. Avant de s'y fixer de nouveau, il avait beaucoup recherché la faveur de la maison d'Orléans. Lié avec madame de Genlis, alors gouvernante des enfants du duc, il cultiva les lettres avec plus d'ardeur encore. Il embrassa, en 1789, la cause de la révolution, et fut arrêté à Toul, en 1790, par ordre du lieutenant du Roi, pour avoir provoqué un rassemblement illégal. Relâché presqu'aussitôt par ordre de M. de Bouillé, il fut nommé juge de paix du canton de Vicherey, ensuite membre du département des Vosges, et enfin, en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative. Le 3 octobre; il en fut élu président; et, le 16 novembre suivant, il fit un rapport à la suite duquel il proposa de rendre responsable tout prêtre non assermenté, des désordres dont la religion serait le prétexte, et de le chasser du pays: le projet de décret qu'il présenta dans cette circonstance, fut adopté par l'assemblée; mais le Roi refusa de le sanctionner. En mars 1792, M. François appuya l'amnistie proposée en faveur des révolutionnaires avignonnais. On le vit aussi voter pour la vente, par petits lots, des biens nationaux, afin d'attacher les pauvres à la cause de la révolution. Le 26 août, il engagea tous les membres de l'assemblée (dont quelques-uns avaient demandé des passeports, afin de quitter Paris à l'approche de l'armée prussienne) à prêter serment de rester à leur poste, jusqu'à ce que la Convention nationale fût installée. Cette proposition, qu'on regarda alors comme hardie, fut vivement applaudie, et aussitôt décrétée. Le 20 septembre, il fit rendre un autre décret, qui ordonnait que tous les membres de la législature qui n'entreraient pas à la Convention, lui serviraient de garde pendant sa première séance. N'ayant pas été réélu lui-même, il se trouva au nombre de ces gardes-législateurs; et il adressa à la nouvelle assemblée un discours dans lequel il protesta de son patriotisme. Le 6 octobre 1792, la Convention le nomma ministre de la justice; mais il refusa cette place à cause de la faiblesse de sa santé. Vers la fin de cette année, on lui attribua une *Fable* com-

posée *pour orner la mémoire des petits sans-culottes*. Le roi, la reine et le dauphin y étaient désignés sous les dénominations les plus révoltantes. Mais comment croire qu'elle eût pu partir du même auteur qui, dans sa jeunesse, avait, comme on l'a vu, fait les vers les plus flatteurs en l'honneur de la reine et du dauphin? En août 1793, il fit jouer au théâtre de la Nation une pièce intitulée, *Paméla*, ou *La vertu récompensée*: elle eut un succès auquel contribua beaucoup le jeu de Fleury et de M^lle^. Lange. Ce n'est, au reste, qu'une traduction de la *Pamela maritata* de Goldoni : le comité de salut public y exigea de l'auteur des changements : il les fit; et, malgré cela, la pièce n'étant pas encore jugée assez *civique*, il fut emprisonné au Luxembourg, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il avait composé une *Hymne à la liberté*, pour l'inauguration de son temple dans l'église de St.-Jacques-du-Haut-Pas, en novembre 1793. Il composa, dans sa prison, en juin 1794, une *Prière à l'Être-suprême*, lors de la fête ordonnée par Robespierre. Après le 9 thermidor, il fut juge au tribunal de cassation. A la fin de 1795, le directoire l'envoya, en qualité de commissaire, dans le département des Vosges, où il usa de beaucoup de sévérité contre les prêtres insermentés. Le 16 juillet 1797, il fut nommé ministre de l'intérieur, à la place de Bénezech; et dès-lors il obéit aveuglément aux trois directeurs qui dominaient, et mérita, par sa complaisance, de remplacer Carnot au directoire, après la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797). Il fut aussi, à cette époque, élu membre de l'Institut. M. François sortit du directoire le 9 mai 1798, et fut censé en avoir été exclu par le sort; mais c'était le résultat d'une négociation bien connue à l'avance. Treilhard le remplaça; et l'ex-directeur reprit, le 17 juin, le ministère de l'intérieur, qu'il ne conserva que jusqu'au 22 juin de l'année suivante. Avant de rentrer à l'intérieur, il était allé à Seltz, où il ouvrit avec M. de Cobenzl des conférences assez insignifiantes sur l'événement qui avait expulsé de Vienne l'ambassadeur français Bernadotte : ce fut à son retour qu'il prit le portefeuille. On lui doit l'exposition publique des produits de l'industrie française, qui a eu lieu plusieurs années depuis son administration. Son second ministère fut marqué par un nombre prodigieux de circulaires et d'instructions très étendues : celle du 15 mars 1799, relative aux élections, dirigée en même temps contre l'anarchie et le royalisme, fut dénoncée au conseil des cinq-cents par Quirot, comme attentatoire à la souveraineté du peuple; et au conseil des anciens, par Marbot qui, à cette occasion, accusa François de Neufchâteau d'avoir, comme poète, chanté Marat, Châlier et Robespierre, tandis que, comme ministre, il désignait les républicains aux poignards du royalisme. Garat le défendit contre ces inculpations, sans néanmoins justifier la circulaire. Il fut ensuite accusé par Garrau, Génissieux et Briot, d'employer les fonds de son ministère à la représentation de pièces de théâtre anti-républicaines, telles que l'opéra d'*Adrien*. Le directoire l'avait chargé d'examiner cette pièce : il en rendit compte, et conseilla de supprimer les passages qui pourraient prêter à des allusions *inciviques*. Il dirigea, comme ministre, en 1798, la fête de la réception des monuments des arts conquis en Italie, et lui fit donner une grande solennité. On doit aussi lui rendre la justice qu'aucun ministre de l'intérieur n'a montré autant de zèle pour encourager les savants, en faisant acheter des exemplaires de tous les ouvrages importants, pour en envoyer à la bibliothèque de chaque département. Il fut remplacé par Quinette, après la chute de Merlin. A la suite du 18 brumaire (9 novembre 1799), M. François fut appelé au sénat-conservateur : il en fut nommé secrétaire le 25 mars 1801, en fut président annuel, depuis le 19 mai 1804 jusqu'au 19 mai 1806, et fut pourvu de la sénatorerie de Dijon. Il reçut aussi, dans ce même temps, le titre de grand-officier de la Légion-d'honneur. En 1805, il fut choisi par le sénat pour complimenter Buonaparte sur son avénement au trône; et il méritait d'être, dans une telle occasion, l'interprète d'un pareil corps. Il termina son discours en disant que *Dieu protégeait la France puisqu'il avait créé Buonaparte pour elle*. M. François se rendit ensuite auprès du St.-Père, et félicita S. S. d'être *désignée par la Providence pour sacrer Buonaparte*. Au mois de janvier 1806, il prononça un long discours à l'occasion de la bataille d'Austerlitz. « Chaque journée de ce grand hom-

» me, dit-il, est une page de l'histoire: » chaque marche prépare aux Xénophons » et aux Polybes les matériaux d'un vo- » lume. O monarque auguste, que les » Français sont fiers de t'obéir! tu n'as » plus de conquête à faire, ni hors de » nos limites, ni dans le sein de ton em- » pire: tous les cœurs sont à toi. Comme » l'astre du jour fait tout vivre de sa » chaleur et tout briller de sa lumiere, » ainsi, autour de toi, ton mouvement » s'imprime et tes rayons se communi- » quent...... » Une autre fois, on l'en- tendit s'exprimer ainsi: « Napoléon est » le premier qu'une pitié profonde pour » les malheurs publics ait engagé à s'ar- » rêter sur le chemin de la victoire; *il » a droit à des autels, à des tem- » ples*.... Quel Dieu nous a fait ces loi- » sirs? » M. François de Neufchâteau publia, à la même occasion, une ode à Clio, intitulée les *Quatre dynasties*, ou l'*Histoire de France*, avec cette épigraphe, *Quem virum aut heroa*, etc. Le 14 janvier, il fut chargé par le sénat de répondre aux communications qui lui avaient été faites par l'archichancelier, relativement au traité de Presbourg. « Ce traité, dit-il, deviendra un code » politique pour une partie de l'Eu- » rope. Le passé n'eut rien de semblable, » parce que les victoires de notre empe- » reur sont sans exemple, et ses traités » sans modèle. Mais quel bonheur pour » le présent, et quel espoir pour l'ave- » nir! Le sort du monde entier peut en » être amélioré: Napoléon-le-Grand sera » l'ami des peuples et le père du genre » humain. » M. François de Neufchâteau passa, au mois de juin 1806, à la sénatorerie de Bruxelles. Nommé, en novembre de cette même année, avec MM. Colchen et d'Aremberg, pour aller féliciter Buonaparte à Berlin sur le succès de ses armes, il en reçut, ainsi que ses collègues, un accueil très gracieux. Buonaparte les chargea, à leur départ, de rapporter à Paris les trois cent quarante drapeaux pris sur l'armée prussienne, ainsi que l'épée, l'écharpe, le hausse-col et le cordon du Grand-Frédéric, pour être déposés à l'hotel des Invalides. Pendant le temps qui s'est écoulé depuis cette époque jusqu'aux événements de 1814, M. François de Neufchâteau s'est beaucoup occupé d'objets d'agriculture. Il a parcouru souvent les provinces, visitant les haras, et recueillant toutes les observations qu'il croyait propres à perfectionner cette branche de l'industrie. Le 3 avril, il envoya son acte d'adhésion aux mesures prises, les 1 et 2 du même mois, par le sénat; et il fut présenté au Roi, dans le mois de mai, à la tête d'une députation de la société d'agriculture du département de la Seine « Sire, dit-il, la société » royale d'agriculture établie à Paris par » Louis XV, renouvelée et dotée par » Louis XVI, dépouillée et dispersée » par un décret révolutionnaire, ressusci- » tée d'elle-même par le zèle de ses mem- » bres, a été fidèle à son institution: au » milieu de tous les obstacles, elle n'a » cessé de travailler, de concert avec les » sociétés de même genre dans les dépar- » tements, suivant le mandat qui lui en » avait été donné par Louis XVI. Dans » l'espace de seize ans, la société a pu- » blié seize volumes de mémoires, qu'elle » demande à Votre Majesté la permission » de déposer dans votre bibliothèque..... » Voilà, Sire, une partie des efforts que » la société a faits dans des temps bien » difficiles: que ne fera-t-elle pas sous » le gouvernement tutélaire d'un père de » famille qui nous est enfin rendu, pour » éclairer et animer la classe la plus utile » et la plus nombreuse de vos sujets, les » hommes des champs. Ce sont eux, Sire, » dont les bras doivent remettre en va- » leur le sol dévasté de la patrie; ce sont » leurs sueurs qui doivent en cicatriser » les plaies... » Le 27 décembre, M. François de Neufchâteau fit hommage à la chambre des députés, du recueil de ses œuvres poétiques. Il fut admis, le 24 janvier 1815, à le présenter au Roi, qui l'accueillit avec bonté. Resté sans fonctions publiques pendant l'interrègne, il ne s'occupa que de littérature et de ses travaux de prédilection. Après le retour des Bourbons, il offrit à l'Etat le tiers de la pension dont il jouit comme ancien sénateur. M. François de Neufchâteau s'est exercé dans presque tous les genres, poésie, jurisprudence, agriculture, morale, histoire. Lalande l'avait inscrit sur son Supplément au *Dictionnaire des athées*, publié en 1805, sans doute d'après l'opinion de Carnot, qui, dans ses Mémoires sur le 18 fructidor, l'a accusé de faire profession publique d'athéisme. Mais cette distinction ne plut point à M. François de Neufchâteau; et il s'en plaignit vivement dans le *Moniteur* du 24 novembre de la même année. Membre de l'Institut, depuis sa

fondation, il a été compris dans la réorganisation de ce corps savant, comme membre de l'académie française, par ordonnance royale du 21 mars 1816. Ses écrits sont : I. *Poésies diverses*, 1765, in-12. II. *Pièces fugitives de François de Neufchâteau*, etc., Neufchâteau, 1766, in-12. III. *Ode sur les parlements*, 1771, in-8°. IV. *Le mois d'Auguste, épître à Voltaire*, 1774, in-8°. V. *Discours sur la manière de lire les vers*, Paris, 1775, in-12. VI. *Anthologie morale*, 1784, in-16. VII. *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine*, 1784, 2 vol. in-8°. VIII. *Les études du magistrat*, au Cap-Français, 1786. IX. *L'origine ancienne des principes modernes*, ou *Les décrets constitutionnels conférés avec les maximes des sages de l'antiquité*, 1791, in-8°. X. *Les lectures du citoyen*, 1792. XI. *Paméla*, comédie en cinq actes et en vers, 1793, in-8°. XII. *Des améliorations dont la paix doit être l'époque*, 1797, in-8°. XIII. *Les Vosges*, poëme, 1796, in-8°.; seconde édition, 1797. XIV. *L'institution des enfants*, ou *Conseils d'un père à son fils*, imités des vers latins de Muret, 1798, in-8°. XV. *Méthode pratique de lecture*, 1799, in-8°. XVI. *Le Conservateur*, ou *Recueil de morceaux choisis d'histoire, de politique, de littérature et de philosophie*, 1800, 2 vol. in-8°. XVII. *Lettres sur le robinier*, 1803, in-12. XVIII. *Tableau des vues que se propose la politique anglaise dans toutes les parties du monde*, 1804, in-8°. XIX. *Histoire de l'occupation de la Bavière par les Autrichiens, en 1778 et 1779, contenant les détails de la guerre et des négociations que ce différend occasionna, et qui furent terminées en 1779 par la paix de Teschen*, 1806, in 8°. XX. *Voyage agronomique dans la sénatorerie de Dijon*, 1806, in-4°. XXI. *Fables et contes en vers*, suivis des *Poëmes de la Lupiade et de la Vulpéide*, 1814, 2 vol. in-12. XXII. *L'Art de multiplier les grains*, 1810, in-8°. Il a été l'éditeur des *Œuvres posthumes de Nivernais*, 1807, 2 vol. in-12. Un anonyme a publié : *Essai historique sur la vie et les écrits de François de Neufchâteau, entremêlé de quelques conseils qu'on lui adresse sur son ministère*, an VII (1799), in-8°. Il vient de publier (1717), *Lettre à M. Suard sur la nouvelle édition de sa traduction de l'histoire de Charles-Quint, et sur quelques oublis de Robertson*; insérée dans les *Annales encyclopédiques*, et tirée à part à 100 exemplaires. H.

FRANCONI jeune (HENRI), né à Rouen, fils d'un fameux écuyer, et écuyer lui-même fort distingué, tient à Paris un spectacle de voltige et d'équitation, supérieur à tout ce que l'on peut trouver dans ce genre en Europe. Il ne s'est pas borné à dresser des chevaux à ses tours de force; il a encore formé à ses exercices un cerf, qui a fait affluer tout Paris à son cirque pendant plusieurs années. M. Franconi a composé, pour son spectacle, soit seul, soit en société avec MM. Cuvelier ou Cames, quelques pantomimes, dont voici les titres : — En 1810, *Le passage du pont de Lodi*. — 1811, *Le jugement suprême*, ou *L'innocence sauvée*. — 1812, *La mine de Beaujonc*. — 1813, *La famille Darmincourt*, ou *Les voleurs*. — Idem, *Arsène*, ou *Le génie maure*. — Id., *La dame du Lac*, ou *L'inconnue*. — Id., *Gulliver*, ou *La manie des voyages*. — 1814, *La mort du capitaine Cook*. — Id., *Le maréchal de Villars*, ou *La bataille de Denain*. — Id., *Gérard de Nevers et la belle Euriant*. — 1815, *L'entrée de Henri IV dans Paris*. — Id., *La paix*, ou *La fête d'un bon roi*. — 1816, *Sancho dans l'île de Barataria*, etc. OT.

FRANCOVILLE (CHARLES-BRUNO), avocat à Saint-Omer, fut député du tiers-état du bailliage de Calais aux états-généraux de 1789. En 1791, il défendit le ministre Montmorin, au sujet du passeport, signé de lui, qu'avait la reine dans son voyage de Varennes. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il devint juge au tribunal civil de Saint-Omer, et il cessa d'en exercer les fonctions en 1802. Au mois de juin 1809, il fut élu, par le sénat, membre du corps législatif, pour le département du Pas-de-Calais. En février 1814, il rédigea, en sa qualité d'officier de la garde nationale d'Ardres, une adresse à l'impératrice Marie-Louise. Élu membre de la chambre des députés, par le département du Pas-de-Calais, en septembre 1815, M. Francoville y déclara qu'il n'avait point partagé l'avis de la commission relativement au projet de loi sur le budget, dont il attaqua successivement les dispositions. Il s'étendit ensuite sur le

mode de paiement des créanciers, se plaignit de l'inégalité établie entre eux, et vota le rejet de la loi. Le 12 novembre, il fit, au nom de la commission, un rapport très étendu sur les douanes, et proposa quelques amendements au projet présenté par les ministres. Le 5 décembre, il parla contre la franchise du port de Marseille, fit valoir les motifs qui s'opposaient aux franchises en général, et demanda que celle de Marseille fût restreinte à la faveur de l'entrepôt fictif. M. de Francoville a voté, dans cette session, avec la majorité. Il n'a pas été réélu pour la session de 1816. A.

FRANK (Jean-Pierre), médecin allemand, né à Rodalben, dans le grand-duché de Bade, le 19 mars 1745, était d'une famille originaire de France (1), et fut reçu docteur en médecine à Pont-à-Mousson. Après avoir exercé la médecine à Pirmaseus et à Bitche pendant quelque temps, il fut nommé conseiller-intime et médecin du prince-évêque de Spire, à Bruchsal. En 1784, M. Frank obtint le titre de conseiller de cour du roi de la Grande-Bretagne, et la place de quatrième professeur de médecine à l'université de Goettingue. Le gouvernement autrichien, en 1785, le nomma professeur de clinique à l'université de Pavie, avec le titre de conseiller impérial et royal de gouvernement. Après dix années des plus brillants succès à Pavie, M. Frank fut appelé à Vienne en 1795, avec le titre de conseiller de cour impérial et royal, directeur du grand-hôpital, et professeur de clinique à l'université. Vers 1804, M. Frank, cédant aux honorables instances de l'empereur de Russie, accepta la place de professeur de clinique à l'université de Wilna. L'année suivante, il obtint le titre de médecin de l'empereur de Russie, et la place de professeur de clinique à Pétersbourg. S. M. lui donna, selon l'usage de sa cour, le rang de général-major. En 1808, il a quitté la Russie avec une pension de 3000 roubles, pour revenir à Vienne, où il tient le premier rang parmi les praticiens. Il accueillit, avec beaucoup de distinction et de confraternité, ceux des médecins français qui suivirent l'armée à Vienne, en 1809. Buonaparte voulut, par les offres les plus brillantes, l'attirer à Paris : il s'excusa en alléguant qu'il voulait consacrer le reste de sa vie à mettre la dernière main à ses ouvrages. Voici la liste des principaux écrits de ce médecin : I. *Epistola invitatoria ad eruditos de communicandis quæ ad politiam medicam spectant, principum et legislatorum decretis*, Manheim, 1776, in-8°. II. *System einer medicinischen policey.*, Manheim, 1777-1785, 4 vol. in-8°. Cet important ouvrage n'est point achevé. Les Allemands en regardent le style comme classique. III. *Ankündigung die Klinischen instituts zu Goettingen, wie solches bey seiner Wiederherstellung zum Vortheil*, etc., Goettingue, 1784, in-4°. IV. *Delectus opusculorum medicorum, antehac in Germaniâ diversis Academiis editorum*, etc., Pavie, 1785-1795, 10 vol. in-8°. V. *Plan d'école clinique*, ou *Méthode d'enseigner la pratique de la médecine dans un hôpital académique*, Vienne, 1790, in-8°. Cet ouvrage, destiné pour l'université de Gênes, est écrit en français. Quoique l'auteur parle facilement cette langue, son style est incorrect. VI. *De curandis hominum morbis epitome*, Manheim, 1792-1807, 6 vol. in-8°. Cet ouvrage, l'un des plus précieux que nous possédions sur la médecine pratique, n'est point achevé. VII. *Biographie du D. Jean-Pierre Frank, écrite par lui-même*, Vienne, 1802, in-8°., de 174 pag. (en allemand.) Il raconte, avec autant de simplicité que d'exactitude, l'histoire de sa vie jusqu'à la fin de 1801 : elle a été traduite en italien. M. Frank a composé la préface de l'ouvrage de son fils (Joseph), intitulé : *Ratio instituti*, etc. Cette préface est une excellente philosophie médicale, dont l'objet était principalement de montrer combien est vaine la théorie de Brown. F.

FRANK (Joseph), fils du précédent, né à Rastadt le 23 décembre 1771, a fait éprouver des modifications nombreuses à la théorie médicale de Brown, qui a joui, pendant quelque temps, en Allemagne et en Italie, d'une faveur portée jusqu'à l'enthousiasme. Les modifications de M. Frank ont peu contribué à discréditer cette doctrine; et elles ont donné lieu à autant de systèmes di-

(1) Il raconte lui même qu'ayant, dans sa jeunesse, une très belle voix, la margrave de Bade eut l'idée de l'envoyer en Italie pour lui faire faire certaine opération qui en aurait fait un excellent *soprano*. Le général Dreger, protecteur de Frank, eut beaucoup de peine à faire renoncer la princesse à son projet. Frank était, à cette époque, à l'école des pianistes, à Rastadt.

vers, que l'on a compris sous le titre général de *Théorie de l'irritation*. On trouve sur cette matière des notions très détaillées dans le *Magasin de l'art de guérir*, par Roschlaub, et dans *Le XVIII<sup>e</sup>. siècle, ou Histoire des découvertes, théories et systèmes*, par M. Hecker. M. Frank a succédé à son père dans la chaire de médecine à l'université de Pavie. On a de lui : I. *Ratio instituti clinici Ticinensis à mense Januario usque ad finem Junii anni* 1795, Vienne, 1797, in-8°. Frédéric Schæfer en a publié une traduction allemande avec des notes. II. *Introduction à la connaissance et au choix d'un médecin*, ibid., 1800, in-8°. III. *Manuel de la toxicologie, ou de la doctrine des poisons et des contre-poisons, d'après les principes du système de Brown et de la chimie moderne*, ibid., 1800, in-8°. IV. *Almanach de santé pour l'année* 1803, Vienne, 1803, in-8°., avec le portrait du docteur Jenner. V. *Voyage à Paris, à Londres et dans une grande partie du reste de l'Angleterre et de l'Écosse, sous le rapport des hôpitaux, des instituts pour les pauvres, des établissements sanitaires et des prisons*, ibid, 1804-1805, in-8°., avec une planche et un grand nombre de tableaux. VI. *Acta instituti clinici cæsareæ universitatis Vilnensis, annus 1*, Leipzig, 1808, in-8°. VII. *Explications de la théorie de l'irritation*, seconde édition, Heilbronn, 1803, in-8°. — Joseph-Salomon FRANK, médecin israélite à Vienne, a publié : I. *Observationes medicinales circa res gestas in clinico instituto nosocomii Vindobonensis*, Vienne, 1796, in-8°. II. *Essai d'un manuel théorique et pratique de matière médicale, d'après les principes de la théorie de l'irritation*, ibid., 1802, in-8°. B. D.

FRANKFORT (Lord, baron GALMOY), pair du royaume d'Irlande, dont le nom de famille était Lodge *Evam Morris*, est fils aîné de Redmond-Morris, membre au parlement pour la ville de Dublin. Il descend d'une des anciennes familles d'Irlande. Admis de bonne heure à siéger au parlement, il s'y fit remarquer comme un zélé partisan de la famille Ponsonby, et comme très opposé à l'administration de lord Townshend. N'étant encore connu que sous le nom de Morris, il soutint avec force la proposition de conférer la régence au prince de Galles, lors de la première maladie de S. M. : cette opinion lui fit perdre une place de trésorier de la poste, et la *sine cure* encore plus lucrative de secrétaire-contrôleur du bureau des licences. Il fut nommé, depuis, sous le comte de Fitz-William, secrétaire du département civil; place qu'il résigna peu de temps après. Il fut adjoint au conseil privé de S. M., et commissaire de la trésorerie pendant l'administration de lord Capmden. Il contribua beaucoup à l'union des deux royaumes, et fut créé pair avec le titre de Frankfort, dérivé de terres situées dans le comté de Kilkenny. Lord Frankfort est vice-prédent de la société de Dublin, et membre du club harmonique d'Irlande. Il avait épousé miss Fade, riche héritière, qui est morte sans lui laisser d'enfants. Z.

FRANKLIN (WILLIAM), capitaine au 19<sup>e</sup>. régiment d'infanterie d'Indiens au service de la compagnie des Indes-Orientales, membre de la société asiatique, a résidé pendant vingt-huit ans dans l'Inde. Il a publié : I. *Observations faites pendant un voyage du Bengale en Perse en* 1786 et 1787, in-8°, 1790. II. *Les amours de Camarupa et Camalata*, traduits du persan, in-8°., 1793. III. *Histoire du règne de Shah-Aulum*, 1798, in-4°. IV. *Remarques sur la plaine de Troie, faites pendant une excursion en* 1799, in-4°., 1800. V. *Mémoires militaires de M. George-Thomas, qui, par des talents extraordinaires et un esprit entreprenant, s'éleva d'une condition obscure au rang de général au service des puissances du nord-ouest de l'Inde*, Calcuta, in-4°.; et réimprimé à Londres, 1805, in-8°. VI. *Traités politiques, géographiques et commerciaux sur les souverainetés d'Ava et de la partie nord-ouest de l'Indoustan*, 1811, in-8°. Z.

FRANQUEMONT (Le feld-zeugmeister comte DE), général wurtembergeois, commandait, en 1813, les troupes auxiliaires que le Wurtemberg fournit à la France. Toujours à l'avant-garde en avançant, et à l'arrière-garde dans la retraite, ce général donna souvent des preuves du plus grand courage : mais il se trouvait, par cela même, exposé aux plus grands dangers. Il s'en plaignit un jour à un général français : ce dernier lui répondit : « Vous devez vous » y attendre; nous sommes intéressés à » vous faire tous tuer; car, sans cela,

» vous vous mettriez bientôt contre » nous. » Le comte de Franquemont fit la campagne de 1814 contre la France, et se distingua dans le combat qui précéda la prise de Troyes le 8 février. Il a été appelé au ministère de la guerre en octobre 1816. S. S.

FRASANS (Aimé-Philippe-Hyacinthe-Louis de), lieutenant-colonel, chevalier de St-Louis et de l'ordre du Phœnix d'Hohenlohe, d'une ancienne famille de Bourgogne, né en 1766, fut élevé aux écoles militaires de la Flèche, de Brienne et de Paris : il entra ensuite dans le régiment de la Sarre, infanterie. En 1791, lorsque l'assemblée nationale voulut faire prêter aux troupes un serment d'obéissance *où le Roi n'était pas mentionné*, il émigra, en protestant solennellement, avec un de ses frères, officier dans le même régiment, contre le décret de l'assemblée (Voy. l'*Ami du Roi*, du 23 septembre 1791). Il fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, dans le corps des chasseurs nobles. Rentré en France dans l'année 1801, il fut placé au ministère de la guerre en 1807, par le duc de Feltre, son ancien condisciple, et y devint chef de bureau. En 1815, il refusa le serment exigé par Buonaparte, revenu de l'île d'Elbe, et il se rendit à Gand. Au retour, il fut nommé chef de la 4e. division du même ministère; place qu'il occupe encore aujourd'hui. — Frasans (Le chevalier Hippolyte de), frère du précédent, né en 1768, fit ses études dans la célèbre maison fondée par le cardinal de Joyeuse à Rouen. Il passa les premières années de sa jeunesse à voyager dans les pays étrangers. En 1799, il rédigeait, à Paris, les *Annales universelles*, l'une des feuilles qui, à cette époque, servaient avec le plus de courage la cause de la royauté. Compris dans le décret de déportation du 19 fructidor, il subit une longue détention d'abord au Temple, ensuite à Brest et à l'Orient, où il fut embarqué pour Caïenne. De là, il trouva moyen de se rendre à la Guadeloupe, s'y maria et y fut nommé juge d'un tribunal d'appel, Une insurrection de Nègres ayant éclaté dans cette dernière colonie en 1801, il y rendit de grands services, au risque de sa vie et aux dépens de sa fortune : pour récompense, il fut enfermé à la Conciergerie de Paris pendant plus d'un an, sous le *consulat* de Buonaparte. Il exerça, depuis, la profession d'avocat, tant à Paris qu'à la Guadeloupe. Le Roi, par ordonnance du 27 décembre 1814, lui donna la croix d'officier de la Légion-d'honneur. Il suivit S. M. en Belgique. Au mois de septembre 1814, il a été nommé conseiller à la cour royale de Paris. On a de lui : I. Un *Mémoire historique sur les événements de la Guadeloupe*, ouvrage qu'il rédigea conjointement avec M. Langlois, ancien avocat, son ami; 2 vol. in-8o., Paris, 1803. II. Une Traduction du *Voyage de Robert Adam, dans l'intérieur de l'Afrique*, 1 vol. in-8o., Paris, 1817. F.

FRAYSSINOUS (Denis), prédicateur du Roi et membre honoraire de la commission d'instruction publique, est né le 9 mai 1765 à Curières, arrondissement d'Espalion, diocèse de Rhodès. Après avoir achevé ses études théologiques, et exercé quelques fonctions subalternes, il commença en 1801, dans l'église des Carmes, les conférences sur les preuves du christianisme, qui ont fait sa réputation, et les continua depuis 1807 dans l'église de Saint-Sulpice, où la police de Buonaparte l'obligea de les interrompre. Il les a reprises au premier et au deuxième retour du Roi, et les continue aujourd'hui avec un talent très distingué. La facilité de son élocution, la force de ses raisonnements, la méthode, le choix et le jugement qui brillent dans sa composition; le ton auquel il sait s'élever lorsque le sujet le demande; l'art d'approprier le style aux choses, tout a contribué à donner à cet orateur une grande réputation. C'est surtout à la jeunesse que M. Frayssinous s'était proposé d'adresser ses éloquentes prédications : il travaillait à la prémunir contre les objections de l'incrédulité, et à dissiper les préjugés dont on a si ardemment cherché à l'environner dans ces derniers temps. Ce but fut deviné par un gouvernement qui se disait ami de la religion; et, à sa troisième conférence, l'orateur fut mandé à la police, et interrogé avec beaucoup de sévérité. On lui déclara qu'il ne pourrait pas continuer de prêcher, à moins qu'il ne consentît à recommander à ses auditeurs l'obéissance aux lois de la conscription. M. Frayssinous répondit que cette matière était tout-à-fait étrangère à son sujet, et qu'il croyait assez bien servir le gouvernement établi, en formant de bons chrétiens; et ce fut avec la plus grande

difficulté qu'il obtint la permission de continuer sa prédication. Il se borna à remercier Dieu d'avoir employé une main puissante à redresser les autels. Ayant été nommé inspecteur de l'académie de Paris par M. de Fontanes (car Buonaparte s'était toujours opposé à sa nomination à un canonicat à N.-D. que lui offrait le clergé de la métropole), M. Frayssinous fut maintenu dans ses fonctions, par le Roi, en 1814. A l'époque du 20 mars, il se retira dans les montagnes de l'Aveyron, et ne revint à Paris qu'après la rentrée de Louis XVIII, qui le nomma l'un des cinq membres de la commission d'instruction publique, le 14 août 1815. L'année suivante, il donna sa démission; et S. M. a récompensé son zèle et ses travaux par une pension de 6,000 fr. L'académie française l'a choisi pour prononcer un discours dans sa séance publique du 25 août 1817. H.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, roi de Prusse, fils de Frédéric-Guillaume II, et de Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt, naquit le 3 août 1770. Très jeune encore, ce prince annonça un caractère énergique; et le grand Frédéric eut pour lui une prédilection particulière. Le goût des armes est, depuis long-temps, héréditaire dans la maison de Brandebourg : il se manifesta de bonne heure chez Frédéric-Guillaume; et ce prince a toujours conservé le maintien et les manières militaires avec des mœurs simples et austères. Il assista, comme prince-royal, à l'expédition de Champagne en 1792, puis à la prise de Francfort, au siége de Maïence et au blocus de Landau. Il commanda même, à cette époque, un corps d'avant-garde, qui obtint des succès. Le prince royal de Prusse se maria le 24 décembre 1793, avec Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie de Mecklenbourg-Strelitz, princesse aussi distinguée par sa beauté que par son esprit. Une des taches les plus odieuses dont se soit souillé Buonaparte, c'est d'avoir grossièrement insulté dans ses bulletins cette belle et vertueuse reine, qui ne fut pas moins chérie de son époux que de ses sujets et de tous ceux qui ont connu sa bonté. Le courage qu'elle opposa aux revers qui accablèrent les siens, et les sages conseils qu'elle leur donna dans leur infortune, décèlent les qualités les plus admirées dans son sexe; et ces qualités étaient d'autant plus étonnantes dans la reine de Prusse, qu'elle y joignait une sensibilité excessive. Frédéric-Guillaume III monta sur le trône le 16 novembre 1797. Les principales bases du gouvernement de Frédéric II avaient été ébranlées sous le règne précédent. On avait changé le code des lois, et créé plusieurs nouvelles institutions; et l'on avait laissé relâcher tous les ressorts de la discipline militaire. La prédilection de Frédéric-Guillaume II pour les étrangers, et surtout les Saxons, dont il entoura sa personne en leur confiant les charges les plus éminentes, la libéralité impolitique de ce prince, qui dissipa le trésor de Frédéric II croyant ainsi faire du bien, et ne soupçonnant pas que, par cette conduite, il donnait accès à la plus dangereuse corruption; enfin le fameux édit de 1788, sur les religions, qui ouvrit un vaste champ à l'intolérance, avaient laissé, à sa mort, le peuple prussien dans les dispositions les plus funestes. Frédéric-Guillaume III commença son règne par l'arrestation de la comtesse de Lichtenau-Riez, maîtresse du feu roi, et le renvoi de plusieurs personnes de la cour de son père, désignées par l'indignation publique. Les édits concernant la religion et la ferme des tabacs furent abolis. S'il est possible de concilier une censure quelconque avec la liberté de la presse, on peut dire que les ordonnances royales tendaient vers ce but : l'inquisition contre les opinions politiques cessa; et la Prusse, sans avoir de lois constitutionnelles qui garantissent cette liberté, en jouissait cependant à cette époque bien plus réellement que beaucoup de pays où elle est stipulée comme une des lois fondamentales de l'Etat. La solde des troupes fut augmentée, et le respect du citoyen armé, pour le citoyen industrieux, sévèrement recommandé aux militaires. Une sage économie remplaça la dissipation. Le couple royal fut pour la nation le modèle de la simplicité, du plus tendre attachement, et des mœurs les plus pures. Mais les rouages de l'administration politique, combinés par Frédéric II, pour soutenir, dans d'autres temps et d'autres circonstances, le frêle édifice de la monarchie prussienne, ces relations sans fin entre les conseillers intimes du cabinet et les ministres, furent maintenus encore long-temps; et ce n'est qu'après la paix de Tilsitt que le roi, aussi

persévérant dans ses résolutions que réfléchi avant de prendre un parti, se décida, après avoir changé plusieurs fois les ministres, de donner à la monarchie une nouvelle organisation. Il nomma le baron de Hardenberg chancelier d'état; et ce ministère devint le point central des différents rayons de l'administration politique. Cette mesure, qui rendit l'unité d'action au gouvernement, sauva la monarchie. On prétend que ce fut la reine qui en inspira l'idée. Les combats toujours renouvelés des puissances du continent contre la France, les promesses de subsides faites par l'Angleterre, les négociations et les menaces de la Russie, rien ne put déterminer Frédéric-Guillaume III à renoncer au système de neutralité que son prédécesseur avait adopté. Les loisirs de la paix furent employés à étendre les anciennes et les nouvelles provinces de la monarchie, et surtout à établir, dans ces dernières, une base solide de prospérité. Par le recez de l'Empire, le royaume fut agrandi de 189 milles carrés d'Allemagne et de 494,000 habitants qu'il obtint, en compensation des provinces situées sur la rive gauche du Rhin et cédées à la France par le traité de Bâle. Jaloux de prévenir tout ce qui pouvait altérer la bonne intelligence entre la Prusse et la France, le roi fit, en 1803, arrêter à Bareuth, quelques émigrés français, et notamment Imbert-Colomès, accusés de correspondre avec des royalistes dans l'intérieur de la France; et il fit remettre leurs papiers à l'ambassadeur de la république française. Il accueillit néanmoins dans ses états le Roi Louis XVIII, et permit, jusqu'en 1804, qu'il fixât sa résidence à Varsovie. A cette époque, un agent anglais près du cercle de Basse-Saxe, nommé Rumbold, ayant été arrêté à Hambourg, Napoléon le renvoya en Angleterre sur la demande de la cour de Berlin. La coalition entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, qui se forma en 1805, ne troubla pas encore la paix dont jouissait la Prusse; mais quand une armée russe se réunit sur ses frontières, et qu'on voulut la forcer de prendre part aux combats contre la France, ou de laisser du moins le passage aux troupes russes, l'armée prussienne prit des positions en Silésie et sur les bords de la Vistule que menaçait la Russie. Ces germes de dissensions furent cependant étouffés à leur naissance. L'empereur Alexandre se rendit à Postdam; et le roi conclut avec ce monarque, le 3 novembre 1805, une convention par laquelle il accorda aux troupes russes le passage par ses états. Frédéric-Guillaume III sembla vouloir jouer alors le rôle de médiateur entre les puissances belligérantes; et il envoya le comte d'Haugwitz auprès de Napoléon, qui, déjà, se trouvait à Vienne. On ignore encore les instructions qu'avait ce ministre; mais il est sûr que ses négociations n'eurent point de résultat immédiat, et que la bataille d'Austerlitz vint mettre toute l'Allemagne sous la puissance de Napoléon, sans que la Prusse y eût apporté aucun obstacle. Cette puissance avait déjà occupé, en 1800, l'électorat d'Hanovre; un corps de troupes prussiennes prévint les armées russe et suédoise, et prit de nouveau possession de cet Etat le 27 octobre 1805, en conséquence d'un traité que le comte de Haugwitz signa à Vienne, le 15 décembre, avec l'empereur Napoléon. Par ce traité, la France abandonnait à la Prusse la possession de l'électorat d'Hanovre, et la Prusse cédait à la France les pays d'Anspach, Clèves et la principauté de Neufchâtel. La proclamation que le roi de Prusse adressa, le 27 janvier 1806, aux habitants de l'électorat d'Hanovre, apprend que ce prince devait occuper ce pays jusqu'à la paix générale. Ce traité stipula, en outre, la garantie réciproque des possessions anciennes et des acquisitions nouvelles, et les résultats de la paix de Presbourg. Mais le roi ne voulut le ratifier que moyennant de certaines modifications relatives aux relations de la Prusse et de l'Angleterre. Le comte de Haugwitz, fut envoyé en janvier 1806, à Paris, pour faire admettre ces modifications: mais le traité qu'il signa le 15 février, avec le général Duroc, fut loin de remplir le but que la cour de Berlin s'était proposé. Le roi de Prusse fut en même temps forcé d'agir hostilement contre l'Angleterre, en fermant aux navires britanniques l'entrée des trois fleuves qui traversent ses états pour se jeter dans la mer du Nord. Le gouvernement anglais, à son tour, expédia, le 29 mai 1806, des lettres de marque contre la Prusse, et lui déclara la guerre le 11 juin suivant, après avoir protesté contre l'occupation du pays d'Hanovre, dans un manifeste du 20 avril 1806, où l'on remarque le passage sui-

vant : « Il est évident que la conduite » de la cour de Berlin n'est pas le résultat » libre de la volonté de son souverain ; » mais qu'elle est la suite de l'influence » que nos ennemis exercent dans le cabi- » net de ce prince, etc. » La possession de l'electorat d'Hanovre brouilla aussi la Prusse avec la Suède. Cette puissance prétendit qu'elle devait protéger le duché de Lauenbourg au moyen des subsides qui lui avaient été payés par l'Angleterre ; ce qui n'empêcha pas les Prussiens de s'emparer de ce pays, qui fut évacué par les Suédois, le 23 avril, après un petit combat près du lac de Schaalsée. Le roi de Suède mit alors un embargo sur tous les navires prussiens qui, à cette époque, se trouvaient dans les ports de la Suède et de la Poméranie; il donna également l'ordre de bloquer les ports prussiens dans la mer Baltique. Bientôt, le projet de la confédération du Rhin, présenté à Buonaparte par une cour d'Allemagne dans d'autres vues que celles qui en furent le résultat, seconda merveilleusement ses intentions hostiles contre la Prusse; et cette confédération devint l'objet des négociations les plus importantes. Le marquis de Lucchesini était, depuis plusieurs années, le ministre du roi de Prusse à Paris. On ne peut douter que ses rapports et ses négociations n'aient beaucoup contribué à inspirer alors à la cour de Berlin une sécurité qui devait causer sa ruine. Lorsque cette cour parut sortir de sa léthargie, elle se réconcilia avec la Suède; et, changeant de langage envers la France, elle demanda non-seulement que cette puissance retirât ses troupes de l'Allemagne, mais même qu'elle ne s'opposât en aucune manière à une confédération du Nord qui aurait compris tous les Etats allemands non désignés dans l'acte fondamental de la confédération du Rhin. Le ministre prussien, M. de Knobelsdorf, qui avait remplacé M. de Lucchesini, demandait encore, au nom de son souverain, que la forteresse de Wesel fût séparée de l'empire français, et que les abbayes d'Essen, Elten et Verden, occupées par les troupes françaises, fussent restituées; enfin qu'une négociation fût immédiatement entamée pour arranger tous les différends. Le terme fixé pour la décision de la guerre ou de la paix étant écoulé, le roi de Prusse exposa tous ses griefs dans un manifeste daté d'Erfurt, le 9 octobre 1806, et publia, le même jour, une proclamation à son armée. Un corps de 22,000 Saxons s'était réuni aux Prussiens sous les ordres du prince de Hohenlohe; et, le 8 octobre 1806, ils commencèrent les hostilités en passant la Saale près de Saalfeld; le 9, Bernadotte remporta une victoire près de Scheltz; le 10, périt le prince Louis de Prusse, à la tête de l'avant-garde, près de Saalfeld; et, le 14, la bataille de Iéna ou d'Auerstaedt, sembla avoir décidé du sort de la monarchie prussienne Le roi eut, dans cette journée, deux chevaux tués sous lui, et reçut une balle dans la manche de son habit. Après la défaite de ses armées, et la prise des places-fortes, il obtint une suspension d'armes, qui fut signée à Charlottenbourg le 16 novembre, mais qui ne fut pas ratifiée par Napoléon, sous le prétexte qu'une partie des provinces prussiennes se trouvait occupée par les troupes russes. Cette attaque avait été formée avec tant de confiance, que personne n'avait songé à la retraite. Les forteresses prussiennes furent livrées aux Français; elles n'étaient donc pas préparées à se défendre, et elles se rendirent avec une précipitation inouïe; des corps d'armée isolés capitulèrent sans combattre : le général Blücher fut presque le seul qui résista (*Voy.* Blucher); mais il fut aussi obligé de capituler. Des malheurs si grands et si imprévus accablèrent à-la-fois l'ame du monarque, sans abattre son courage. Il exposa à ses peuples les malheurs de sa situation, et les négociations auxquelles il avait eu recours, par une proclamation du 2 décembre 1806: « Dans la guerre de sept » ans, dit-il, la Prusse était seule, sans » aucun secours considérable d'aucune » autre nation, contre les principales » puissances de l'Europe. Dans la guerre » actuelle, elle compte sur le secours du » puissant et magnanime Alexandre, qui » emploiera toutes ses forces en sa fa- » veur. Dans cette grande contestation, » la Prusse n'aura qu'un seul et même » intérêt avec la Russie. Toutes deux » vaincront ou périront ensemble. » Par une ordonnance du 1er. décembre, datée d'Ortelsbourg, le roi ordonna la punition des officiers qui avaient contribué à la capitulation des forteresses de Stettin, de Custrin, de Spandau et de Magdebourg. La France avait essayé de faire insurger

les provinces de la Prusse méridionale: le roi comprima ces mouvements séditieux par sa proclamation d'Osterode, du 18 novembre 1806, qui ordonna de traduire devant une commission militaire quiconque prendrait part à la révolte. Le théâtre de la guerre fut transporté dans les provinces insurgées de la Pologne prussienne Frédéric-Guillaume III avait fait alliance avec l'empereur Alexandre; et les troupes françaises rencontrèrent l'armée russe en Pologne. Ce souverain arriva le 1er. avril à Polangen, et eut avec son allié une entrevue. Sans proférer une parole, et les larmes aux yeux, ils se tinrent long-temps embrassés. Quand le lendemain l'empereur Alexandre fit son entrée à Memel, il se jeta aux pieds de la reine de Prusse : *Cher cousin*, furent les seuls mots que cette princesse put prononcer. Le lendemain, Alexandre donna pour mot d'ordre à sa garde : *Memel et Frédéric*. Dès-lors les armées russe et prussienne unirent leurs efforts; et elles soutinrent avec succès, à Pultusch et à Eylau, des attaques multipliées. Mais leur défaite, le 14 juin (*V.* Alexandre), amena la paix de Tilsitt après une entrevue de l'empereur de Russie et de Napoléon. Par ce traité (8 juillet 1807), la monarchie prussienne perdit à-peu-près la moitié de sa population, en renonçant aux principautés de l'Ost-Frise, à Minden, Hildesheim, Paderborn, Münster, Bayreuth, Erfurt et l'Eichsfeld, à l'électorat d'Hanovre, à la principauté d'Osnabruck, aux comtés de la Marck, Ravensberg, Teklenbourg et Lingen, à la vieille marche et au duché de Magdebourg, à la principauté de Halberstadt, à la Prusse méridionale, à la nouvelle Prusse orientale, à une partie considérable de la Prusse occidentale, etc., Enfin le roi de Prusse reconnut le royaume de Westphalie et le grand-duché de Varsovie, formés, pour la plus grande partie des anciennes provinces prussiennes. La Russie, alors allié de la Prusse, fut agrandie aux dépens de cette puissance. Dantzig fut déclaré ville libre anséatique sous la protection des rois de Prusse et de Saxe; et l'on stipula, en même temps, que la navigation sur la Netz et le canal de Bromberg serait exempte de tout impôt. Une convention particulière établit une route militaire à travers les Etats prussiens; enfin la Prusse s'engagea encore à fermer tous ses ports au commerce britannique. Des corps français continuèrent d'occuper la plupart des provinces prussiennes, nommément Stettin, Custrin et Glogau, sous le prétexte de faire rentrer les contributions arriérées. Le roi quitta, le 27 décembre 1808, la ville de Kœnigsberg, et se rendit avec la reine et ses deux fils à Pétersbourg, où il arriva le 7 janvier: il en partit le 31 du même mois, après y avoir reçu l'accueil le plus flatteur; et le 23 décembre 1809, il rentra dans Berlin. Accablé par ses malheurs et la misère de ses sujets, exposé, dans sa propre capitale, à être insulté par le vainqueur, Frédéric-Guillaume ne trouva de consolation que dans sa famille, dans l'attachement de ses sujets, et dans une activité constante à soulager son peuple. Il travailla sans cesse à donner à la monarchie une nouvelle organisation politique. Le baron de Hardenberg fut nommé chancelier de l'Etat. Un décret du 19 novembre 1808 établit un nouvel ordre municipal dans les villes; celui du 6 novembre 1809 arrêta que les domaines royaux seraient aliénés; celui du 30 octobre 1810 sécularisa les couvents et autres biens ecclésiastiques. Mais l'année 1810 couvrit de deuil la famille royale et toute la Prusse. La mort enleva la reine le 19 juillet; et ni le monarque ni ses sujets n'ont encore pu se consoler de cette perte. La Prusse toute entière célèbre chaque année l'anniversaire de sa mort, sans qu'aucune ordonnance l'invite à cet hommage de sa vénération; et, ce jour-là, le roi se tient toujours dans un entier isolement de sa cour. Le despotisme de Napoléon et les vexations des troupes restées en Prusse avaient cependant porté l'indignation des Prussiens à ce degré de haine et d'exaspération qui déjoue toutes les combinaisons de la politique. L'Alliance de la vertu (*Tugendbund*) naquit de cette disposition générale des esprits; et bientôt cette société eut des ramifications nombreuses dans tous les Etats d'Allemagne (*Voy.* Arndt). La sagesse et le calme du roi pouvaient seuls contenir l'impatience qu'avaient ses sujets de secouer le joug, lorsqu'en 1812 la guerre éclata de nouveau entre la Russie et la France. La Prusse était dans une position qui pouvait amener sa ruine absolue, si elle eût essayé de résister à la France. Cette considération décida le roi, malgré la clameur gé-

nérale, à négocier à Paris, par l'entremise de M. Krusemark, un traité (24 février 1812) par lequel les deux puissances se garantirent l'intégrité de leur territoire, et un secours mutuel en cas de guerre. Dans le courant du mois de mai, le roi se rendit avec sa famille à Dresde, où il eut plusieurs conférences avec Napoléon, qui partit aussitôt après pour attaquer la Russie. On parla diversement de ce traité; ceux qui connaissaient bien la position de la Prusse, l'horrible situation de ses finances, le discrédit des billets du trésor public et la force des Français, admirant la prudence de son souverain, encourageaient en silence le patriotisme, et préparaient au roi, à son insu, et sous les yeux de son ennemi, une armée formidable de soldats exercés et animés du patriotisme le plus ardent. Un corps auxiliaire prussien, commandé par le général York, s'avança, sous les ordres du maréchal Macdonald, de la Prusse orientale dans la Courlande, et fut destiné à faire le siége de Riga. Ce corps eut à soutenir, sur ce point, des combats meurtriers; mais les désastres que l'armée française éprouva dans sa retraite de Moscou, fournirent bientôt aux Prussiens les moyens de recouvrer leur indépendance. Le général York saisit la première occasion qui se présenta, pour se séparer des Français; et, bien que Frédéric-Guillaume III parût alors désapprouver sa conduite, il est probable que ce général ne fit que se conformer aux intentions de son souverain; et peut-être même qu'il suivit les instructions qu'il en avait reçues. La défection du général Bulow, qui s'était retiré sur l'Oder, suivit de près celle du général York. Cependant la situation du roi était encore bien difficile : l'armée française effectuait sa retraite à travers ses provinces dans un grand désordre; mais le monarque prussien n'avait pas réuni assez de troupes auprès de sa personne. Il fut souvent insulté; et, dans la nuit du 17 au 18 janvier, il se vit près d'être fait prisonnier au château de Charlottenbourg par un détachement de gendarmes français. Ce fut alors qu'il prit le parti de transporter sa résidence à Breslau. Il établit à Berlin une commission chargée du gouvernement pendant son absence. En partant, il exhorta ses sujets à éviter tout ce qui pourrait choquer les autorités et les troupes françaises. Le 9 février, des proclamations énergiques appelèrent tous les Prussiens à la défense de la patrie; et bientôt une foule innombrable de guerriers s'empressa de répondre à cet appel. C'est de cette époque que date l'institution militaire des corps de chasseurs volontaires, qui se formèrent d'abord en Prusse, et ensuite dans toute l'Allemagne. En moins d'un mois, une armée toute nouvelle fut rassemblée à Breslau, et réunie aux Russes. Elle suivit les Français, qui évacuèrent successivement la Prusse, la Saxe, et se retirèrent en Franconie. Les alliés passèrent le reste de l'hiver à se préparer à la campagne de 1813, et les deux monarques, Alexandre et Frédéric-Guillaume, ne cessèrent pas d'être ensemble, se concertant sur toutes leurs opérations, et vivant dans la meilleure intelligence. On sait combien cette intimité des deux souverains, fondée sur les sentiments d'estime et de reconnaissance les plus mérités, a contribué aux succès de leurs armes. Ils firent dès-lors l'un et l'autre beaucoup d'efforts pour attirer l'Autriche dans leur alliance : mais la cour de Vienne parut encore dans l'incertitude; et les armées russe et prussienne durent soutenir seules. au commencement de 1813, les efforts des Français, qui avaient reçu de puissants renforts, et que Buonaparte était revenu commander en personne. Les deux batailles de Bautzen et de Lutzen furent très sanglantes, mais ne furent pas décisives : cependant les alliés se virent obligés de se retirer derrière l'Elbe; et là, ils convinrent avec Buonaparte d'un armistice de quarante jours. Pendant ce temps, des négociations furent entamées à Prague par la médiation de l'Autriche. (*Voy.* François I<sup>er</sup>.) Mais Napoléon était encore loin de desirer réellement la paix; et les hostilités recommencèrent. Cette fois, ce fut avec le secours de l'Autriche, qui avait enfin consenti à faire cause commune avec les alliés. Les armées prussiennes eurent alors à soutenir des attaques très vives en Silésie (*Voy.* Blucher) : elles ne combattirent pas avec moins de vigueur pour la défense de Berlin, à Denwitz (*Voy.* Bernadotte), et surtout à Leipzig, les 17 et 18 octobre. Cette victoire acheva d'assurer l'indépendance germanique; et les Français furent rejetés sur la rive gauche du Rhin. Le roi de Prusse fonda, à cette époque (décembre 1813), l'ordre de

la Croix-de-fer, pour récompenser les militaires qui s'étaient distingués; et il fit fondre, avec les canons pris sur l'ennemi, une médaille qui fut donnée à tous ceux qui avaient fait la campagne de 1813. On se rappelle qu'arrivés à Francfort, les souverains alliés firent encore quelques tentatives pour obtenir la paix (novembre 1813). Ces tentatives n'ayant eu aucun succès, ils prirent le parti d'entrer en France. Les Prussiens passèrent le Rhin sur différents points; ils traversèrent la Lorraine, et vinrent en Champagne, où leur armée de Silésie obtint d'abord quelques avantages à Brienne, et essuya ensuite des pertes considérables à Champ-Aubert et à Montmirail. (*Voy.* Blucher.) Ces revers ne firent que retarder la prise de Paris. Les alliés se présentèrent devant cette ville le 30 mars 1814; et, dès le lendemain, ils l'attaquèrent avec beaucoup de vivacité. La garde royale prussienne déploya surtout un grand courage, et éprouva des pertes considérables, en enlevant les hauteurs qui défendent le Nord de cette capitale. Le roi n'avait pas cessé de suivre tous les mouvements de ses troupes, et de les animer par sa présence. Il fit son entrée dans Paris avec l'empereur de Russie, le 31 mars; et il prit part à toutes les négociations qui amenèrent le traité de Fontainebleau. Pendant le séjour de près de trois mois que ce monarque fit dans la capitale de la France, il visita tous les établissements utiles, et se montra partout avec une simplicité et une modestie qui excitèrent l'admiration générale. Le traité de Paris (30 mai 1814) fixa les premières bases des accroissements que la Prusse fit consacrer définitivement au congrès de Vienne. Les provinces du Bas-Rhin, une partie de la Saxe et de la Pologne, lui offrirent une forte compensation des pertes qu'elle avait essuyées. Frédéric-Guillaume quitta Paris le 4 juin, pour se rendre en Angleterre avec son fidèle compagnon d'armes l'empereur Alexandre; et ces deux monarques furent accueillis dans ce royaume par le prince-régent et par toute la population, avec une magnificence et un empressement sans exemple. (*Voy.* Alexandre.) Le roi de Prusse se rendit ensuite à Vienne par la France et par la Suisse; et il y suivit toutes les négociations, jusqu'au moment où Buonaparte, échappé de l'île d'Elbe, vint encore une fois apporter le trouble et la discorde en Europe. Frédéric-Guillaume s'empressa d'adhérer à tous les actes des puissances contre cette nouvelle usurpation; et il écrivit lui-même au Roi de France pour l'informer de cette résolution (*Voy.* Fauche-Borel.) Il adressa en même temps à ses peuples une proclamation par laquelle il promit de grandes récompenses aux volontaires, et déclara inhabiles à remplir toutes fonctions civiles ceux qui, n'ayant pas concouru au service de la patrie depuis 1790, refuseraient encore d'y concourir. « La trahison et le parjure, ajoutait le monarque, ont rompu des traités que nous avions conclus généreusement, à la suite de nos glorieux avantages; et à l'espérance d'une paix durable, a succédé, par une étrange perfidie, la nécessité d'une lutte prochaine. » Le seul nom de Napoléon, et la crainte des maux dont il avait accablé les Prussiens, suffirent pour soulever encore une fois cette nation. De nombreuses armées se dirigèrent bientôt contre la frontière de France, que cependant elles ne dépassèrent pas: ce ne fut que vers le milieu de juin, que Buonaparte passa la Sambre, et vint lui-même attaquer les Prussiens, qui furent d'abord repoussés avec perte. (*Voy.* Blucher.) Mais ayant ensuite occupé la position de Wavres, qui couvrait Bruxelles, ils s'y défendirent avec fermeté; et bientôt un de leurs corps d'armée, commandé par Bulow, en se portant à la gauche de l'armée anglaise, détermina la victoire des alliés à Waterloo. Pendant ce temps, le roi de Prusse était à Francfort avec l'empereur de Russie. Il se rendit à Paris avec le monarque russe, peu de jours après l'entrée de ses troupes dans cette capitale; et il y suivit encore les négociations du traité, dont les conditions devaient être bien plus dures, pour les Français, que celles de l'année précédente. Par ce nouveau traité, la Prusse obtint une part considérable de la contribution que l'on imposa à la France; tous les monuments et objets d'arts qui avaient été enlevés de ses États lui furent rendus; et 30,000 hommes de ses troupes durent faire partie du corps destiné à occuper les frontières françaises pendant cinq ans. Frédéric-Guillaume fit toutefois cesser quelques actes de violence aux-

auxquels ses généraux s'étaient livrés, dès les premiers moments de leur entrée à Paris; et ce prince retourna dans ses Etats vers la fin de septembre. Il reçut bientôt après, dans sa capitale, l'empereur Alexandre; et les deux monarques cimentèrent de plus en plus les liens qui semblent avoir uni leurs intérêts et leur politique d'une maniere indissoluble. Depuis son retour dans ses Etats, le roi de Prusse n'a pas cessé de s'occuper de leur prospérité. Des ordonnances remarquables ont été rendues sur l'administration des finances; et un conseil, composé de princes, de généraux et des personnages les plus éminents et les plus éclairés, a été institué pour surveiller et diriger les opérations des ministres. Deux commissions ont été nommées : la première, pour préparer un code des contributions; et la seconde, pour conférer avec les principaux habitants, sur les moyens les plus convenables de former une représentation nationale, et de donner à la monarchie une constitution que Frédéric-Guillaume a promise à ses peuples dans plusieurs de ses proclamations. — FRÉDÉRIC-GUILLAUME, prince-royal de Prusse, est né en 1795. A peine sorti de l'enfance, il s'est distingué par des talents militaires et une rare intrépidité dans les batailles de 1813. A.

FRÉDÉRIC VI, roi de Danemark, fils de Christian VII et de Caroline-Mathilde d'Angleterre, né le 28 janvier 1768, fut élevé par le docteur Struensée, que la protection de la reine avait porté aux premières places de l'Etat, et qui devint la cause innocente des malheurs de cette princesse. (*Voy.* MATHILDE, dans la *Biographie universelle.*) Frédéric VI épousa, le 28 octobre 1790, Marie-Sophie-Frédérique de Hesse-Cassel. Deux princesses ont été le fruit de ce mariage. Une indisposition mentale obligea le roi son père à lui abandonner de bonne heure les rênes du gouvernement; et le jeune prince devint régent des royaumes de Danemark et de Norvége, peu de jours après sa confirmation. Ses ministres et ses principaux conseillers furent successivement les comtes de Bernstorf, père et fils. La régence imprima au gouvernement un caractère de publicité, de loyauté et de justice qui lui concilia l'estime des partis les plus opposés; et, malgré tous les orages qui ont agité l'Europe, la sagesse du prince-royal et de ses ministres conserva aux deux royaumes la paix intérieure et extérieure. Cette tranquillité ne fut interrompue qu'en 1788, lorsque l'alliance de la Russie força le Danemark à envoyer un corps de troupes contre la Suède; mais, dès le mois d'octobre de la même année, un armistice conclu par la médiation de l'Angleterre et de la Prusse lui rendit la neutralité, qu'il a conservée pendant les premières guerres de la révolution française, et qui a tant contribué à la prospérité de l'Etat et à celle des habitants. Le papier-monnaie, dont la première émission eut lieu en 1736, avait commencé à tomber après la guerre d'Amérique; et, en 1789, il perdait déjà un quart de sa valeur nominale : mais le commerce se releva ensuite, et devint très florissant. Une convention obligea le Danemark, conjointement avec la Suède, depuis 1794 jusqu'en 1799, à protéger la neutralité de ces deux royaumes par une flotte, composée de vaisseaux des deux nations; et le déploiement seul de cette force maritime contraignit l'Angleterre à traiter ces puissances avec plus de modération. Un petit succès que la valeur danoise obtint dans la Méditerranée, valut à son pavillon l'avantage de naviguer dans ces parages avec sécurité. Quelques nuages qui semblèrent menacer cette heureuse situation, furent encore écartés pendant l'année 1800. Ce fut alors que le Danemark entra dans la ligue du Nord formée par Paul Ier. et Buonaparte, et qu'il s'engagea à mettre sa flotte en mer contre l'Angleterre. Cette puissance sentit bientôt les dangers auxquels l'exposait une pareille coalition, et la guerre devint inévitable. La lutte était tout-à-fait inégale; et la flotte danoise, attaquée par l'amiral Nelson, reçut un échec considérable. Par la convention qui fut alors conclue dans la rade de Copenhague, le Danemark rentra à la vérité en possession des îles de St.-Thomas et de Ste.-Croix, dans les Indes-Occidentales; mais il fut contraint d'évacuer Hambourg. En 1804, le prince-royal s'étant rendu, à la tête de quelques troupes, dans le voisinage de cette ville, cette démarche donna de l'ombrage au gouvernement français. Cependant la paix ne fut pas interrompue, et le Danemark en jouit jusqu'en 1807. Mais alors Buonaparte ayant renoué la ligue du Nord sur ses premières bases, le cabinet britannique exigea impérieusement

que la flotte danoise lui fût livrée jusqu'à la paix générale; et comme cette demande fut rejetée avec indignation, les forces anglaises attaquèrent Copenhague. Cette capitale fut bombardée pendant trois jours; des magasins immenses furent incendiés, l'arsenal de la marine fut dépouillé; et des navires chargés de marchandises pour plus de cent millions furent pris en mer. L'armée anglaise ne se retira qu'au mois de mars 1808, en emmenant dans les ports d'Angleterre la flotte danoise, composée de quinze vaisseaux de ligne, quatorze frégates et cinq bricks. Cet événement fit encore perdre aux Danois leurs colonies, les îles d'Anholt et de Heligoland, et enfin le fruit de dix-sept années de paix et de travaux. Pendant cette malheureuse catastrophe, le prince-royal s'était empressé de se rendre de Kiel à Copenhague, pour ramener sur le continent danois le roi son père: mais Christian VII mourut à Rendsbourg, le 13 mars 1808 (*Voy.* CHRISTIAN VII, dans la *Biographie universelle*); et Frédéric VI, regardé depuis long-temps par les Danois comme leur génie tutélaire, monta sur le trône. Des événements de la plus haute importance signalèrent le commencement de son règne. La veille de son avènement, le Danemark avait déclaré la guerre à la Suède. L'attaque des Suédois sur la Norvége fut repoussée; et la fermentation que cet événement causa à Stockholm fut telle, que plusieurs voix demandèrent hautement que la tête de Frédéric VI fût ceinte du diadême scandinave. Peu s'en fallut qu'on ne vît renaître l'union de Calmar. Cependant la paix fut signée, le 10 décembre 1809, à Jœnkœping: mais le Danemark resta en guerre avec la Grande-Bretagne. Cette guerre ne pouvait être soutenue par la marine danoise; elle fut continuée par des corsaires. Lorsque l'alliance de la France eut duré dix ans, le cabinet danois chercha enfin, après les désastres de Napoléon en Russie, à faire sa paix avec l'Angleterre: mais il tint encore à son système de neutralité; et, pendant l'année 1813, ce fut en vain que les puissances alliées cherchèrent à le faire entrer dans leur coalition. Les troupes danoises occupèrent les villes de Hambourg et de Lubeck; mais il paraît que ce fut pour les restituer à la France, dans le cas où le sort des armes lui eût été favorable. A la fin de 1813, les troupes suédoises faisant partie des armées alliées, sous le commandement de leur prince-royal, pénétrèrent dans les pays de Holstein et de Schleswig. Le 15 décembre, un armistice fut conclu par le général suédois, comte de Lœwenhielm, et le major de Bardensleth, chef de l'état-major-général de l'armée danoise, sous les ordres du prince Frédéric de Hesse. Cet armistice devait expirer au bout de quinze jours; mais, sur la demande du roi de Danemark, il fut prolongé jusqu'au 6 janvier 1814; et il prépara la paix du 14 du même mois. A la même époque, le roi Frédéric VI exposa sa conduite politique, dans la déclaration suivante: « Grâces aux soins du gouvernement, » la guerre, qui depuis quinze ans ra» vageait l'Europe, n'avait pas troublé » le repos du Danemark. Mais le roi se » vit tout-à-coup dans la nécessité de » prendre des mesures de défense, soit » pour protéger la navigation de ses » sujets, soit pour garantir ses pays con» tigus à l'Allemagne. L'attaque de la » capitale des Etats de S. M., et l'enlè» vement de sa flotte par les Anglais en » 1807, mirent fin à cet état de tranquil» lité dont S. M. avait eu le bonheur de » faire jouir ses sujets. Les Etats danois » eurent, par cette attaque, un ennemi » commun avec la France, et qui fit re» chercher et conclure une alliance avec » cette puissance. L'empereur Napoléon » promit, publiquement et formellement, » des hommes et de l'argent. Une armée » nombreuse entra en effet dans les Etats » de S. M. Il était convenu que l'entre» tien de ces troupes serait aux frais du » gouvernement français; il se montait » à plusieurs millions de rixdallers. Cette » armée resta, sans rien entreprendre, » plus long-temps à la charge du gou» vernement qu'il ne l'eût souhaité. Les » frais de son entretien ne furent pas » remboursés au Danemark; et ses ré» clamations, à cet égard, furent aussi » infructueuses que celles qu'il fit rela» tivement à l'argent promis. Les finan» ces d'un Etat dont la guerre maritime » avait déjà diminué les ressources, et » que cette nouvelle dépense avait tota» lement épuisées, ne tardèrent pas à » éprouver les effets les plus désastreux » de l'introduction du système continen» tal, que l'on faisait regarder comme » un moyen d'amener la paix générale. » L'incorporation à l'empire français des

» villes anséatiques et des provinces voisines devint ensuite le plus pesant fardeau, relativement aux relations commerciales avec l'Allemagne. Les effets » s'en étendirent même jusqu'aux communications scientifiques. Des promesses formelles, réitérées plusieurs fois, » avaient fait espérer que ces obstacles, » si contraires à la bonne intelligence » que S. M. s'efforçait d'entretenir avec » le gouvernement français, seraient écartés ; mais cette espérance fut encore » vaine. Pendant la retraite de l'armée » française, dans l'hiver de 1812 à 1813, » les troupes de cette nation, qui, conformément à la convention, auraient » dû couvrir les frontières du Holstein, » disparurent..... L'intérêt du roi exigeait qu'il acceptât l'offre qui lui était » faite de renouveler l'alliance avec la » France et de lui donner plus d'extension, afin de s'assurer un secours puissant contre les souverains qui déclaraient leur résolution constante de soutenir les demandes de la Suède, en » opposition directe avec l'intégrité du » Danemark. S. M. a, de son côté, rempli scrupuleusement les conditions du » traité. Pendant que ses troupes combattaient comme auxiliaires à côté des » troupes françaises, elles n'ont pourtant » reçu qu'une partie de la solde qui, conformément au traité, leur revenait ; et » les sujets de S. M. ont éprouvé des » pertes sensibles, tant par le séquestre » mis sur les marchandises qui leur appartenaient à Lubeck et à Hambourg, et » dont le gouvernement français se permit de disposer, que par l'enlèvement » du fonds de la banque, qui existait dans » la dernière de ces deux villes. Les promesses de faire droit aux demandes de » remboursement n'ont pas été remplies ; » et toutes les réclamations sont restées » sans succès. Il avait été stipulé par le » traité qu'il y aurait vingt mille hommes » de troupes, pour défendre les duchés » et le Jutland ; mais le maréchal prince » d'Eckmühl quitta la position qui mettait ces provinces à couvert, se retira » à Hambourg avec toutes les troupes » qu'il commandait, et abandonna à lui-même le corps d'armée du roi, qui » n'était pas assez fort pour résister à une » armée bien plus nombreuse. L'irruption » des ennemis dans les duchés, et la perte » des places-fortes, tels ont été les résultats de l'abandon éprouvé par le roi » de la part d'un allié sur l'aide duquel » il devait compter. S. M. s'est vue dans la » nécessité de consentir aux sacrifices les » plus pénibles, afin de garantir le reste » de ses États de l'invasion dont les menaçaient, par terre, les troupes réunies » de plusieurs puissances. S. M. déclare » qu'elle se réunit aux souverains alliés » contre la France, pour coopérer au » retour de la paix générale, objet des » vœux de toutes les nations de l'Europe, » et dont les États danois ont le plus » grand besoin. » Par le traité du 14 janvier 1814, il fut stipulé que le Danemark recevrait, en échange de la Norvége, la Poméranie suédoise ; et cette puissance s'engagea à fournir un contingent de dix mille hommes à l'armée des puissances coalisées. Les souverains alliés décidèrent néanmoins, dans leurs conventions arrêtées à Paris, en 1814, que la Norvége serait donnée à la Suède. Ce fut alors que le prince héréditaire, cousin du roi (*Voy.* CHRISTIAN-FRÉDÉRIC), entreprit de défendre cette contrée ; mais n'ayant pas de forces suffisantes, et ne pouvant s'opposer à une invasion qui était appuyée par les plus puissants souverains, il fut obligé de renoncer à son projet. Lorsque la paix fut définitivement conclue, Frédéric VI se rendit au congrès de Vienne. La sagesse et les lumières de ce prince lui acquirent l'amitié de tous les souverains réunis dans cette capitale, et surtout celle de l'empereur François Ier. Lorsqu'en 1815 l'Europe se décida de nouveau à combattre Napoléon, la guerre fut terminée avant que le contingent danois pût y prendre part. Cependant ce contingent fait partie de l'armée d'occupation ; et le Danemark participe aux contributions de guerre que la France s'est engagée à payer. Frédéric VI protége les sciences et les arts. L'université de Kongsberg en Norvége fut fondée par lui en décembre 1811, et celle de Christiania en 1812. L'administration intérieure du Danemark est un véritable modèle ; c'est un des pays de l'Europe où l'on jouit de plus de liberté politique, et de la tolérance religieuse la plus étendue. Le roi s'occupe surtout du commerce, du crédit public ; et son papier-monnaie, malgré la perte de *cinq septièmes* depuis que sa valeur nominale a été réduite, conserve encore plus de confiance que celui de ses voisins. B. D.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, roi de

Saxe, fils aîné de l'électeur Frédéric-Christian, est né le 23 décembre 1750. Il n'avait que treize ans lorsque son père mourut; et la régence fut confiée au prince Xavier, l'aîné de ses oncles, jusqu'en 1768. Lorsque Frédéric-Auguste prit les rênes du gouvernement, la Saxe avait beaucoup souffert de la guerre de sept ans, et de l'administration du prince Xavier; mais la sage conduite et l'économie du jeune électeur, secondé par le talent supérieur de son ministre Gutschmid, eurent une heureuse influence sur toutes les parties du gouvernement. Le commerce et l'industrie se rétablirent; et la confiance qu'inspirait la probité du souverain produisit des effets si étonnants sur le papier-monnaie, que son cours s'éleva, en peu de jours, au-delà de sa valeur nominale. En 1769, Frédéric-Auguste épousa la princesse Marie-Amélie-Auguste, sœur du roi de Bavière. Il ne reste aujourd'hui de ce mariage d'autre enfant que la princesse Marie-Auguste, née le 21 janvier 1782. Dix années d'un règne paisible eurent aussi une influence salutaire sur la législation. L'ancien code saxon, connu pour sa sévérité en matière criminelle, fut perfectionné; et la torture fut entièrement abolie en 1770 Une intrigue de cour, dirigée contre la personne de l'électeur, troubla, quelque temps, en 1776, le repos de ce prince: il fut averti du complot, par la cour de Prusse, assez à temps pour le déjouer par l'arrestation d'un colonel saxon, nommé Agdolo. Le bruit se répandit que l'électrice-mère, mécontente de n'exercer aucune influence, n'était pas étrangère à cette entreprise. Marcolini, Italien, alors chambellan de l'électeur, et qui fut, dans la suite, ministre puissant et favori du prince, donna, dans cette occasion, à son souverain, des marques de dévouement, qui furent cause de son élévation. L'électeur de Bavière, dernier enfant mâle de sa maison, mourut le 30 décembre 1777; et Frédéric-Auguste, pour soutenir les droits de sa mère à sa succession, s'allia contre l'Autriche, avec Frédéric II, roi de Prusse. Mais cette guerre ne fut pas de longue durée. L'Autriche renonça, par le traité de Teschen (10 mai 1779), à ses droits sur la Bavière. L'électeur de Saxe, substitué aux droits de sa mère, recueillit une somme de six millions de florins; et il fit reconnaître tous les droits que la couronne de Bohême avait sur les seigneuries de Glaucha, de Walsenbourg, de Lichtenstein, etc. L'intérêt de la Saxe et sa position géographique avaient obligé l'électeur à son alliance avec la Prusse; et ce prince fut un des premiers de l'Allemagne à entrer dans le *Fürstenbund* (l'Alliance des princes), proposé par Frédéric II, et qui avait pour but de maintenir une neutralité armée, afin de surveiller les projets de l'Autriche. Les mêmes principes de sagesse déterminèrent Frédéric-Auguste à refuser la couronne de Pologne, qui lui fut offerte, en 1791, par le prince Adam Czartorisky, au nom de la nation polonaise (*V.* CZARTORISKI, tom. II, pag. 274). Frédéric-Auguste, malgré son desir de monter sur un trône où il était appelé par le vœu d'une nation entière, consulta les Etats de Saxe, et préféra d'assurer par un refus la tranquillité de son peuple. Le 27 août 1791, la fameuse conférence entre l'empereur Léopold et le roi de Prusse, au sujet de la révolution française, eut lieu à Pilnitz, château de plaisance de l'électeur. Frédéric-Auguste, ne pouvant pas empêcher la guerre, hésita du moins long-temps à entrer dans la coalition contre la France: ce ne fut que l'année suivante, quand les Français eurent pénétré dans les provinces du Rhin et des Pays-Bas, que ce prince fit marcher le contingent qu'il était obligé de fournir comme prince de l'empire. Il prit aussi, pendant quatre ans, part à la guerre contre la France: mais après le traité de Bâle entre le roi de Prusse et la république française, lorsque le général Jourdan pénétra dans la Franconie en 1796, l'électeur signa un armistice, et se contenta de placer, sur les frontières méridionales de ses Etats, un cordon de troupes, destiné à faire observer la neutralité. Au congrès de Rastadt, depuis 1797 jusqu'en 1799, ce prince fit tous ses efforts pour assurer l'existence de l'empire germanique; et lorsqu'il fut, en 1802 et 1803, un des huit membres de cet empire chargés de régler les indemnités, son opinion sur la répartition fut toujours conforme aux principes de la justice la plus sévère. L'électeur ne prit aucune part à la guerre de 1805, entre la France et l'Autriche; mais ses relations avec la Prusse l'obligèrent à permettre le passage des troupes de cette puissance par ses Etats, et de faire marcher, l'année suivante, contre la France, un corps auxi-

taire de vingt-deux mille hommes. Les batailles de Iéna et d'Auerstaedt livrèrent la Saxe au vainqueur des Prussiens ; mais la considération inspirée par les vertus de son prince adoucit un peu les malheurs de sa position. Cependant ce pays, après avoir été accablé de réquisitions de toute espèce, fut encore soumis à une contribution de guerre de 25 millions de francs, payables dans une année. Buonaparte y établit une administration provisoire des revenus du souverain, et divisa, à cet effet, le pays en quatre arrondissements, Naumburg, Leipzig, Dresde et Wittenberg. A ces conditions, il permit à l'électeur de rester neutre. Frédéric-Auguste soulagea du moins son peuple par tous les sacrifices personnels qui furent en son pouvoir; il fit des avances considérables tirées de sa caisse particulière, et chargea ses domaines d'une grande portion des fournitures exigées par l'armée française. Par suite du traité de paix, signé à Posen le 11 décembre, les fortifications de Dresde furent rasées : mais la Saxe fut élevée au rang de royaume, et Frédéric-Auguste donna son accession, en qualité de roi, à la confédération du Rhin. Il céda au royaume de Westphalie le bailliage de Gommern, le comté de Barby et une partie du comté de Mansfeld, pour lesquels il reçut en échange le cercle de Cotbus. Par le traité de Tilsitt, ce prince obtint, dans la suite, les provinces méridionales qui furent séparées de la monarchie prussienne, une partie de la nouvelle Prusse orientale et occidentale, ainsi que de la nouvelle Silésie : ces dernières provinces furent réunies sous le nom de duché de Varsovie. Les nouvelles dignités de roi de Saxe et de duc de Varsovie imposèrent à Frédéric-Auguste, comme membre de la confédération du Rhin, l'obligation de tenir sur pied un contingent de vingt mille hommes aux ordres de Buonaparte, et de prendre part à toutes les guerres de la France. Ce fut ainsi qu'il se vit dans la nécessité, en 1809, de faire marcher ses troupes contre l'Autriche, et de publier une proclamation aussi contraire à ses principes de prudence et de modération qu'à son desir, si souvent manifesté, de conserver la paix. Le roi de Saxe ne fit d'ailleurs, dans cette guerre, rien audelà de ce qu'exigèrent ses engagements envers la France : mais quelque bornés que fussent ses sacrifices, ils aggravèrent beaucoup les maux qui pesaient sur les Saxons. Les proclamations de Frédéric-Auguste, datées de Francfort sur le Mein, où ce souverain s'était retiré avec sa famille, quand ses Etats furent envahis par l'Autriche ; celle du 18 juin au peuple Saxon, et celle du 24 du même mois, adressée à ses sujets polonais, furent évidemment écrites sous la dictée de Napoléon. Frédéric-Auguste retourna dans ses Etats, aussitôt que sa capitale fut évacuée par les troupes autrichiennes, qui, pendant leur séjour en Saxe, s'étaient cependant conduites avec beaucoup de ménagement; et le traité de Vienne, du 14 octobre 1809, agrandit le duché de Varsovie des districts de l'ancienne et de la nouvelle Gallicie, que l'Autriche avait acquis en 1772 et 1795. Quand Napoléon réunit à Paris, tous les princes de la confédération du Rhin, pour assister à la fête anniversaire de son couronnement, le roi de Saxe fut du nombre des conviés. Ce prince, digne appréciateur des arts, examina, avec la plus grande attention, les monuments de cette capitale. Forcé de grossir le cortége de Buonaparte, il conserva encore la dignité de son rang, et gagna, par son affabilité, le cœur de ceux qui approchèrent de sa personne. Il ne se conduisit pas avec moins de dignité, dans une circonstance encore plus importante, au mois de juillet 1812, lorsque Buonaparte passa par Dresde, pour son expédition de Russie, et qu'il reçut dans cette capitale l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et tous les souverains de l'Allemagne, auxquels le conquérant fit plus que jamais sentir le poids de sa puissance. C'était alors une dure nécessité que de supporter l'orgueil de Buonaparte; mais lorsque trois mois après il passa dans les états du roi de Saxe, seul et en fugitif, Frédéric-Auguste n'était pas obligé d'user d'autant de circonspection : cependant il eut encore les mêmes égards pour son allié; et il ne lui montra pas moins de soumission, lorsqu'il pouvait, par un mot, s'emparer de sa personne et mettre fin à la guerre. Obligé bientôt luimême de quitter sa capitale devant les armées russes, Frédéric-Auguste s'adressa ainsi à ses peuples, dans une proclamation du 25 février 1813 : « Au mi» lieu des dangers qui souvent ont envi» ronné notre royaume, il n'a dû sa con» servation qu'au système politique au» quel, depuis six ans, nous avons été

» constamment attachés. Toujours fidèles à nos traités et à nos engagements, » nous comptons encore aujourd'hui, » avec assurance, sur l'heureux résultat que nous promettent l'appui de » notre puissant allié, le secours des » puissances confédérées, et la bravoure » éprouvée de nos guerriers, etc. » Après cette déclaration, le roi de Saxe remit aux Français les forts de Wittemberg, de Torgau, et celui de Kœnigstein. Le 12 mai 1813, le roi rentra dans sa capitale, avec Napoléon, après les batailles de Lutzen et de Bautzen. C'est à cette époque que la Saxe fut plus que jamais livrée à toutes les horreurs de la guerre. Dès le printemps, le passage des armées russes et prussiennes avait causé aux habitants des pertes et des sacrifices considérables. Le séjour de l'armée française dans la capitale, qui fut de nouveau fortifiée; la bataille meurtrière de Gross-gorchen, près de Leipzig, le 2 mai; l'attaque de Dresde par les alliés; la bataille du 26 août, sous les murs de cette ville; le blocus qu'en firent les Russes et les Prussiens; enfin tous les désastres qui furent les suites des sanglantes batailles des 18 et 19 octobre sous les murs de Leipzig, tous ces événements achevèrent la ruine et la désolation de cette malheureuse contrée. Le roi Frédéric, qui était resté le dernier allié de Buonaparte, fut conduit à Berlin; et, malgré les honneurs qu'on y rendit à son rang, il lui fut impossible de se faire illusion sur sa triste situation. Un gouverneur russe, le prince Repnin, établit le siége de son administration à Dresde. On croit que, par une convention conclue dès long-temps à Kalitsch entre la Russie et la Prusse, la plus grande partie de la Saxe devait être remise au roi de Prusse. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au congrès de Vienne, Frédéric-Auguste ne trouva d'autres appuis que la France et l'Autriche. La Prusse persista dans sa demande d'administrer provisoirement les Etats saxons; et le gouverneur-général russe déclara, le 27 octobre 1814, qu'il avait reçu l'ordre de remettre l'administration du royaume de Saxe aux commissaires prussiens qui venaient d'être nommés à cet effet; ainsi que de faire remplacer les troupes russes par des troupes prussiennes, afin de préparer la réunion de la Saxe à la Prusse, qui serait sous peu de temps proclamée d'une manière plus positive. En effet, la remise aux Prussiens se fit entre les mains du baron de Ruk et du baron de Gaudi, le 10 novembre suivant; et ces commissaires promirent aux habitants, par une déclaration, « que » leurs efforts seraient dirigés de manière » à remplir les desseins bienfaisants que » leur auguste maître avait conçus pour » le royaume de Saxe. » Frédéric-Auguste protesta, de Frédérichsfeld, le 4 novembre, contre l'occupation de ses Etats. Après avoir exposé sa conduite politique dans cette protestation, et rappelé à l'empereur de Russie la déclaration qu'il lui avait faite, que son éloignement de la Saxe n'était commandé que par les intérêts militaires, Frédéric terminait ainsi: « Nous manquerions à des devoirs » sacrés envers notre maison royale et » envers notre peuple, si nous gardions » le silence sur la nouvelle mesure projetée contre nos Etats, au moment où » nous sommes en droit d'en attendre la » restitution. L'intention manifestée par » la cour royale de Prusse, d'occuper » provisoirement nos Etats de Saxe, nous » oblige de prémunir, contre une démarche pareille, nos droits bien fondés, et » de protester solemnellement contre les » conséquences qui pourraient être tirées » de cette mesure. C'est auprès du congrès de Vienne, et en face de toute » l'Europe, que nous nous acquittons de » ce devoir, en signant de notre main les » présentes, et en réitérant en même » temps publiquement la déclaration » communiquée il y a quelque temps aux » cours alliées, que nous ne consentirons jamais à la cession des Etats que » nous tenons de nos ancêtres, et que nous » n'accepterons aucun dédommagement » ni équivalent qui puisse nous être offert. » Les plénipotentiaires français au congrès de Vienne distribuèrent, dans le même temps, un mémoire raisonné sur le sort de la Saxe et de son souverain. Frédéric-Auguste, sur l'invitation de l'empereur d'Autriche, se rendit alors à Pressbourg: des négociations furent entamées; et une convention ratifiée, le 9 février, par les empereurs de Russie, d'Autriche et le roi de Prusse, fixa le sort de la Saxe et de la Pologne. Par ce traité, le roi Frédéric fut obligé d'abandonner à la Prusse huit cent soixante-quatre mille habitants: il perdit la Pologne, céda à la maison de Weimar les parties du pays ci-devant électoral sur la Saale et dans le Henne-

berg, et à l'Autriche un petit district sur les frontières de Bohême. Les provinces qui lui sont restées renferment une population d'un million cent vingt-huit mille habitants. En mai 1815, le roi de Saxe signa l'arrangement fait au congrès, relatif à ses Etats, et nomma des plénipotentiaires, pour remettre à la Prusse les provinces de son royaume qui avaient été cédées à cette puissance. Il se réunit aussi aux autres souverains alliés contre la France, et fit marcher son contingent, qui fait encore partie de l'armée d'occupation. Depuis cette époque, ce monarque, par une sage économie et une administration qui protège l'industrie et le commerce, s'attache à fermer des plaies qui furent trop profondes pour être déjà cicatrisées. Sur l'invitation du roi de Prusse, il a accédé, le 1er. mai 1817, à la Sainte-Alliance. — Frédéric-Auguste (Le prince), héritier de la couronne de Saxe, est fils du prince Maximilien, frère du Roi, et de Caroline-Marie-Thérèse de Parme. Il naquit le 18 mai 1797. Quand Napoléon vint à Dresde en 1806, il fit beaucoup de caresses au prince Maximilien et à son fils qui y étaient restés. Le jeune prince vint en France en 1815 avec l'armée saxonne. Il est fiancé à une fille de l'empereur d'Autriche. B. d.

FREEMANTLE (T.-F.), amiral anglais, commandait, en 1813, l'escadre que le gouvernement britannique destina à seconder les opérations du général Nugent en Italie. Le 5 octobre, il débarqua des troupes devant Trieste, dans le dessein d'en former le siége, et fut soutenu dans cette opération par les Autrichiens. Il présida lui-même à tous les travaux et dirigea toutes les batteries avec une grande activité. Voici ce que le général Nugent écrivit à lord Bathurst, à l'occasion de ce siége : « J'ai trouvé » partout l'amiral Freemantle prêt à me » seconder; et la confiance qu'il m'a accor- » dée m'a mis en état d'entreprendre des » opérations qui, autrement, auraient » été destructives. Mais votre Seigneurie » verra facilement que le principal mérite » de ce siége appartient à l'amiral Free- » mantle et à la marine; et il est de mon de- » voir de le reconnaître. » Trieste capitula le 12 octobre; la garnison mit bas les armes, et fut transportée en Italie; 50 bâtiments tombèrent au pouvoir des assiégeants. — Freemantle, aide-de-camp du lord Wellington, fut chargé, après la bataille de Vittoria, de porter au comte Bathurst les dépêches qui en donnaient avis, et de remettre au prince-régent le bâton de commandement du maréchal Jourdan, qui avait été pris par le 87e. régiment. S. S.

FRÉGEVILLE (Charles, marquis de), lieutenant-général de cavalerie, frère de Henri Frégeville, mort en 1803, est né à Castres, le 1er. novembre 1765, d'une famille noble : il était capitaine de dragons au régiment de Condé lorsque la révolution éclata. Devenu successivement lieutenant colonel, et colonel des hussards de Chamboran en 1792, il fit, en cette qualité, les campagnes de la Champagne et de la Belgique sous Dumouriez. Il se fit remarquer à la retraite de Grand-Pré le 15 septembre, et à la bataille de Jemmape, où il emporta une redoute. Nommé général de brigade le 15 mai 1793, il fut employé à l'armée des Pyrénées-Orientales, et s'y distingua en plusieurs rencontres. En août 1799, le directoire lui conféra le commandement supérieur des 9e. et 11e. divisions, avec les pouvoirs les plus étendus, pour comprimer les efforts de l'insurrection royaliste qui avait éclaté dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers et du Tarn. Il s'acquitta de cette mission avec un zèle extraordinaire, mit beaucoup de communes en état de siége, et sollicita auprès des autorités espagnoles l'extradition de trois cents royalistes, qui, après la bataille de Montrejeau, s'étaient réfugiés au-delà de la frontière dans la vallée d'Aran. Cette réclamation, à laquelle s'empressa d'obtempérer le gouvernement espagnol, livra au directoire un grand nombre de ces malheureux, dont la plupart furent condamnés à mort par une commission militaire. Elevé au grade de général de division le 28 décembre 1800, le général Frégeville fut envoyé à l'armée de l'Ouest en qualité d'inspecteur-général de cavalerie, et passa ensuite au commandement de la 9e. division à Montpellier. En 1806, il servit à l'armée de Naples, et força plusieurs corps d'insurgés de mettre bas les armes. M. de Frégeville fut créé chevalier de St.-Louis, par ordonnance du 8 juillet 1814, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 27 décembre suivant. Il était employé, en juin 1815, au deuxième corps d'obser-

vation. Depuis le second retour du Roi, il vit retiré à Montpellier. S. S.

FREMIN DE BEAUMONT (NICOLAS), né en 1744, membre du corps législatif sous le gouvernement impérial, fut nommé, le 16 septembre 1808, membre de la commission des finances, et, en décembre 1809, président de cette commission. Le 20 avril 1810, il parut à la tribune, au nom de la commission, pour demander l'adoption du budget présenté par le gouvernement. « L'ordre établi dans l'administration publique, dit-il, permettra bientôt au monarque le plus puissant d'être aussi le plus heureux, en réduisant les dépenses. Uni à la jeune princesse qui, par ses éminentes qualités, méritait de monter sur le premier trône de l'univers, il jouira du bonheur de ses peuples; il jouira du bonheur que donnent les plus doux sentiments de la nature : double récompense accordée rarement aux vertus des plus grands princes, et due au généreux souverain qui ne desire de vivre que pour le bonheur de ses peuples. » M. Fremin de Beaumont fut nommé, le 23 avril, préfet des Bouches-du-Rhin : il en exerça les fonctions jusqu'à la chute du gouvernement impérial; et, le 10 juin 1814, il fut appelé à la préfecture de la Vendée. Après le retour du Roi en 1815, il a été remplacé par M. de Roussy. On lui doit une traduction des *Saisons* de Thompson, 1806, in-8°.—FREMIN-DU-MESNIL, son frère, né en 1751, présidait en 1811, comme député du collége électoral de la Manche, la députation qui fut présentée à l'empereur le 29 mai. Le 6 janvier 1813, il fut nommé membre du corps législatif pour le même département, et membre de la chambre des députés en 1815. S. S.

FRENILLY (A.-F. DE), propriétaire dans le département de l'Oise, et l'un des membres de l'assemblée électorale de ce département les plus distingués par la fortune et la considération publique, a publié, en 1807, un recueil (in-8°.) de poésies, qui décèlent du talent; et, en 1814, un ouvrage intitulé : *Fin du poème de la révolution française*. Cet ouvrage est versifié avec force et élégance. L'auteur fut présenté au Roi, qui lui témoigna sa satisfaction. On attribue à M. de Frenilly : I. *Considérations sur une année de l'histoire de France*, publiées à Londres en octobre 1815, et réimprimées à Paris. II. *Des assemblées représentatives*, novembre 1816, in-8°. III. *Lettre à un membre de la chambre des députés*, brochure in-8°., Paris, novembre 1816. Tous ces écrits sont remarquables par la profondeur des vues et la pureté des principes. M. de Frenilly a en manuscrit une traduction en vers de l'*Arioste*. D.

FRÈRE (Le comte GEORGE), lieutenant-général, né le 2 octobre 1764, entra au service, en 1791, dans le 2e. bataillon de l'Aude, et fut nommé capitaine le 28 septembre 1792, après une action très vive, et dans laquelle il s'était distingué. Il servit ensuite dans l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il fut nommé chef de bataillon, le 9 mai 1793. Il passa bientôt après, avec son bataillon, à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il se fit de nouveau remarquer par sa bravoure. Un de ses frères (Jean), qui servait dans la même armée, avec le grade d'adjudant-général, fut tué à l'attaque d'une redoute sur la Montagne de Louis XIV en avril 1794. M. Frère fit les campagnes d'Italie en 1794 et 1795, et fut blessé aux redoutes de Sera, lorsque l'armée française entra dans le Piémont. Il fut encore blessé à l'affaire de la Brenta, et nommé chef de brigade dans le corps où il avait obtenu tous ses grades. Après la paix de Campo-Formio, il rentra en France, à la tête du 4e. de ligne, et fut envoyé à l'armée de l'Ouest contre les Vendéens. Chargé d'attaquer l'île de St-Marcou, il échoua dans cette entreprise, et passa à l'armée de Hollande, assista aux dernières affaires livrées dans le Nord-Holland, et passa à l'armée du Rhin. Il fut appelé à Paris, pour commander les grenadiers de la garde des consuls. Nommé général de brigade le 26 fructidor an x, il fut employé d'abord à l'armée d'Hanovre, puis à la grande armée d'Allemagne dans le 1er. corps, fit les campagnes de 1805, 1806 et 1807, et fut souvent cité dans les bulletins. Le 6 novembre 1806, quelques jours après la bataille de Iéna, il contribua, avec le général Drouet, à la prise de la ville de Lubeck, et fut un des premiers qui y entrèrent. Dans la campagne de 1807, le général Frère défendit la tête de pont de Spanden sur la Passarge, avec un régiment et quatre pièces de canon, contre 10,000 Russes, qui tentèrent l'assaut six fois de suite, et, en se retirant, laissèrent sur la place plus

de 1000 hommes, morts et blessés. Il fut, par suite de sa conduite dans ces différentes affaires, fait commandant de la Légion-d'honneur, comte d'empire, puis général de division le 6 mars 1808. Alors il passa en Espagne, où il prit le commandement d'une division, qui emporta de vive force la place de Ségovie, le 7 juin 1808. Il vint ensuite appuyer le corps d'armée du maréchal Moncey, qui s'était porté sur Valence. Etant à Requina, le général Frère sauva sa division, par sa prompte détermination à la retraite. Il servit, en qualité de chef d'état-major du maréchal Lannes, au siége de Sarragosse. Appelé par Napoléon à servir sous ses ordres dans la campagne d'Autriche, il se signala à Wagram, où il fut blessé. Etant revenu en Espagne, il contribua aux siéges d'Hostertin, de Tortose et de Tarragone, où il déploya sa valeur accoutumée. Il fut nommé, en 1813, au commandement de la 13e. division à Rennes, et passa depuis à celui de la 16e. à Lille. Il adhéra, en avril 1814, à la déchéance de Buonaparte, fut nommé chevalier de St.-Louis le 8 juillet, et commandait encore, en 1815, la 16e. division, où il se conduisit avec beaucoup de réserve. Le général Frère est en non-activité depuis 1816. Y.

FRÈRE : deux ambassadeurs anglais de ce nom ont été successivement chargés de missions diplomatiques auprès de la cour d'Espagne. Le premier, M. John-Hookham Frère, fut employé, en 1803, pour les négociations relatives au traité d'alliance offensive et défensive signé précédemment par ces deux puissances. L'Angleterre avait fait déclarer au gouvernement espagnol que l'entrée des troupes françaises en Espagne serait considérée comme un motif légitime de guerre. L'Espagne ayant violé cette clause en fournissant des secours pécuniaires à la France, et en accordant le passage sur son territoire à 1500 hommes destinés à renforcer l'escadre française alors au Férol, M. Frère s'en plaignit à M. de Cévallos, et lui déclara que l'Angleterre regarderait cette permission comme une infraction au traité. De nombreuses explications, suivies de plaintes nouvelles, prolongèrent les négociations jusqu'au mois de mai 1804, époque à laquelle M. Hookham Frère fut remplacé par son frère, M. B. Frère. Celui-ci avait reçu de son gouvernement l'ordre exprès de forcer l'Espagne à prendre l'engagement de ne faire aucun armement dans ses ports. Mais l'Espagne ne voulut pas consentir à un arrangement qui la rendait dépendante de l'Angletere. Le temps se passa encore cette fois en délibérations et en correspondances, qui ne décidèrent rien. En conséquence, M. Frère demanda ses passeports. Il les reçut le 7 novembre 1804, et il quitta l'Espagne avec M. Hunter, consul-général à Madrid. Cette négociation avait duré dix-huit mois. M. Frère fut nommé, en 1807, ministre plénipotentiaire auprès du roi de Prusse. En 1808, il succéda à M. Stuart, dans les fonctions d'envoyé britannique auprès du gouvernement espagnol. Il eut, en cette qualité, de fréquentes relations avec M. Canning, et D. Martin de Garay, secrétaire de la junte. (*Voy.* Garay.) On a publié en Angleterre, par ordre du parlement, un *Recueil de pièces relatives à l'Espagne*, dans lequel se trouvent les détails des négociations auxquelles M. Frère prit part pendant sa mission, et sa correspondance, depuis la fin de 1808 jusqu'au 12 août 1809, époque où il fut remplacé par le marquis de Wellesley. S. S.

FRÈRE. *Voy.* Freyre.

FRESIA d'OGLIANICO (Maurice-Ignace, baron), lieutenant-général, né à Saluces, le 1er. août 1746, d'une famille noble du Piémont, et élevé à l'académie royale de Turin, entra, en 1766, au service de Sardaigne, en qualité de *cornette* dans le régiment du Roi-dragons, où il parvint au grade de major. En 1793, il fut nommé colonel du régiment de Chablais-dragons, et, en 1796, brigadier des armées et colonel du régiment des chevau-légers du Roi. Il fit, avec l'armée piémontaise, les campagnes de 1792 à 96. Le roi de Sardaigne, par suite d'une convention conclue avec le général Joubert, ayant abandonné ses états de terre-ferme, et délié ses troupes de leur serment, le général Frésia, qui avait la réputation d'un bon officier de cavalerie, fut nommé général de brigade, et partit avec la cavalerie piémontaise pour se joindre à l'armée d'Italie. A l'ouverture de la campagne de 1799, il commandait une brigade de dragons dans la division du général Hatry; et il se trouva aux deux batailles livrées aux Autrichiens sous les murs de Vérone, les 26 mars et 5 avril. Dans cette dernière, il se fit

remarquer du général Moreau, par une charge qu'il exécuta à la tête de deux faibles escadrons, contre un bataillon qu'il fit prisonnier, et au milieu duquel il était d'abord entré seul avec son aide-de-camp. Dans ces deux affaires, et dans le combat du 30 mars, qui eut lieu sur la rive gauche de l'Adige, sous les ordres du général Serrurier, les troupes piémontaises, ayant passé en totalité sous le commandement du général Frésia, montrèrent cette valeur qu'elles n'ont cessé de soutenir depuis dans les rangs français. Prisonnier de guerre sur l'Adda, il partagea le sort de Serrurier, qui venait de combattre avec tant d'opiniâtreté à Verderio, le 29 avril, contre les Russes et les Autrichiens, et qui déclara, dans son rapport officiel, que la cavalerie commandée par le général Frésia avait fait des prodiges. Lors de la réunion du Piémont à la France (1802), le général Frésia fut revêtu du commandement du département de la Haute-Loire; et, en 1803, il organisa, à Montpellier, la légion du Midi, composée de Piémontais. Nommé, dès la première promotion, commandant de la Légion-d'honneur, il fit en Italie, sous les ordres du maréchal Masséna, les campagnes de 1805 et 1806. Il fut envoyé ensuite à la grande-armée, en Prusse, avec une division de cuirassiers. En 1807, devenu général de division, il commanda, en cette qualité, un corps de cavalerie étrangère, à la bataille de Friedland. Au mois de décembre de la même année, le général Frésia prit le commandement de la cavalerie du 2e. corps d'observation de la Gironde, avec lequel il entra en Espagne. Il se trouva compris dans la convention qui suivit le combat de Baylen, où, après une sanglante défense, un petit corps de troupes françaises fut accablé par 30,000 Espagnols (*Voy.* DUPONT). De retour en France, il fut nommé commandant de la 18e. division militaire, à Dijon. En 1809, il fut chargé d'une mission en Toscane; puis il passa à la grande-armée, à la tête des régiments de cavalerie organisés en Italie. Après la campagne d'Autriche, il retourna en Italie, et prit le commandement de la 4e. division militaire du royaume. Après la mort de l'amiral Villaret-Joyeuse, il fut nommé gouverneur provisoire de Venise. Appelé en Saxe à l'ouverture de la campagne de 1813, il y fut mis à la tête d'une division de cavalerie, puis nommé commandant militaire des provinces illyriennes, dont Fouché était gouverneur-général. Il fit mettre en état de défense les châteaux de Laybach et de Trieste : la vigoureuse résistance du colonel Rabié, auquel avait été confié ce dernier poste, prouve l'efficacité des dispositions qui furent adoptées. Après l'évacuation de ces provinces, le général Frésia reprit le commandement de l'une des divisions de l'armée de réserve que l'on organisait en Piémont. Le 1er. février 1814, il fut chargé de la défense de la ville et de la rivière de Gênes, où il se maintint jusqu'au 18 avril, malgré la faiblesse des moyens laissés à sa disposition, et les attaques simultanées, qu'il essuya par mer et par terre, sur un aussi long développement de côtes. Il conclut alors, avec le général Bentink, une convention honorable pour l'évacuation du pays, sortit de Gênes avec les honneurs de la guerre, et ramena ses troupes en France, où le Roi le nomma chevalier de St.-Louis. Après 49 ans de service, et un grand nombre de campagnes, le général Frésia obtint sa retraite, en 1815. F.

FRESNEL (Le feld-maréchal-lieutenant comte DE), général bavarois, né en Lorraine, servit d'abord en France dans un régiment de hussards, et passa au service de Bavière au commencement de la révolution. Il se distingua, le 30 octobre 1813, à Hanau, et reçut du comte de Wrède, les éloges les plus flatteurs sur la bravoure et l'activité qu'il avait déployées en cette occasion. Le lendemain, il fut blessé étant à la tête de sa division; et le comte de Wrède ayant reçu lui-même une blessure, le général de Fresnel prit le commandement, en vertu d'un ordre du général en chef, ainsi conçu : « Une blessure » grave m'oblige à quitter le comman- » dement de l'armée jusqu'à présent » soumise à mes ordres, et à le remettre » au comte de Fresnel. Soldats, vous » m'avez aimé; vous m'avez témoigné » une obéissance illimitée. Je vous re- » mercie; mais j'exige que vous donniez » votre confiance à M. le comte de » Fresnel. Aimez-le aussi, et obéissez- » lui. » Ce général dirigea l'armée bavaroise dans l'expédition qui se fit en France à cette époque; et lorsque le comte de Wrède vint en reprendre le commandement, M. de Fresnel se remit à la tête de

sa division. Le 24 janvier, il rendit d'importants services au combat de Bar-sur-Aube; et, le 28 février, il se signala encore à la Ferté, où, pendant que le comte de Giulay attaquait avec trois brigades les hauteurs de la ville, le général de Fresnel inquiéta les Français par une vive canonnade, força le pont qu'il trouva rompu, le rétablit à la hâte, et se joignit au comte de Giulay; ce qui décida le succès de la journée. S. S.

FRESSAC (Le chevalier de), ancien député à l'assemblée nationale, y signala son courage et son dévouement à la monarchie. Rentré dans la vie privée, il fut emprisonné et détenu jusqu'après le 9 thermidor. Aux élections de l'an IV (1796), il fut nommé président de l'administration, où il siégea jusqu'à l'époque du 18 fructidor. Il fut alors proscrit de nouveau, et forcé de s'éloigner. Le 30 juin 1815, lorsque le département presque entier de la Lozère secoua le joug de Buonaparte, M. de Fressac, désigné préfet par Mgr. le duc d'Angoulême, rendit les plus grands services à la cause des Bourbons, en y ralliant tous les partis. Le Roi l'a nommé au même emploi le 19 février 1816. M. de Fressac, qui appartient à l'église réformée, s'est constamment opposé aux persécutions que les prêtres catholiques ont éprouvées. S. S.

FRESSINET (Le baron PHILIBERT), lieutenant-général, né le 21 juillet 1767, était adjudant-général en 1800, devint général de brigade en 1801, et fut employé, en cette qualité, à l'armée de Naples, sous les ordres de Murat. Le 8 février 1814, il se distingua à la défense du haut Mincio, et fut cité avec éloge dans les bulletins de l'armée. En avril de la même année, il signa l'adresse que les maréchaux-de-camp présentèrent au vice-roi, en témoignage de leur dévouement. De retour en France, il fut fait chevalier de St.-Louis, le 17 septembre 1814. A l'époque de l'évasion de Buonaparte de l'île d'Elbe, le général Fressinet fut nommé commandant-supérieur de la 15e. division, à Rouen; et, le 24 mars, il adressa la proclamation suivante aux troupes de la garnison: « Soldats! vous » avez appris le retour glorieux de votre » empereur! Le peuple et l'armée ont » revu avec enthousiasme le héros qui » nous rapportait la gloire et la liberté! » Nos compagnons d'armes ont compris » et devancé les vœux de la nation. Ils » ont rempli ses espérances en se ralliant » sous ces nobles drapeaux, sous ces ai- » gles victorieuses qu'insultaient auda- » cieusement des hommes étrangers à nos » exploits, et qui, pendant vingt-cinq » ans, n'ont travaillé qu'à déchirer le » sein de la patrie. La patrie qui les re- » pousse avec indignation, se relève sous » une dynastie déjà consacrée par la » gloire et soutenue par ces grandes idées » d'honneur et de liberté. La nation re- » prend une nouvelle énergie; et le fruit » de nos travaux, de nos dangers, de nos » victoires, ne sera plus désormais dévoré » par l'ineptie, l'ignorance et l'orgueil... » Le baron Fressinet fut nommé, quelque temps après, commandant par *interim* de la 10e. division militaire, à Toulouse; et, le 8 juin, il y publia un ordre du jour, où l'on remarquait les passages suivants: « Citoyens, vous en conviendrez, Louis » XVIII était trop redevable à l'étranger » pour pouvoir s'en faire craindre; et il » méconnaissait trop ce qu'il devait à la » nation, pour qu'il se crût obligé de » respecter nos droits. Nous aurions été » esclaves sous un roi tributaire lui-même » de ces monarques que nous avons abais- » sés tant de fois. Nous avions donc be- » soin d'un prince créé par nos institu- » tions nouvelles, qui fût jaloux de notre » amour, et qui, par le souvenir de ses » triomphes immortels, fît estimer et » redouter nos armes. Napoléon réunit » ce triple avantage; et en redevenant le » souverain de notre choix, il nous a re- » placés au rang que nous devions occu- » per parmi les nations. Rejetés par la » France, les Bourbons sont allés de » nouveau mendier le secours des puis- » sances étrangères et nous susciter la » guerre... » Après la bataille de Waterloo, le général Fressinet se réunit à l'armée sous les murs de Paris, et signa le 30 juin l'adresse des officiers et soldats à la chambre des représentants. (*Voy.* DAVOUST.) Il se retira ensuite sur les bords de la Loire. Compris, au retour du Roi, dans l'article 2 de la loi du 24 juillet, il fut obligé, par celle du 17 janvier 1816, de sortir de France; et il se réfugia dans la Belgique. S. S.

FREVILLE (Le baron MAXIMILIEN-VILLOT), ex-tribun, faisait partie de la commission qui fut nommée dans la séance secrète du tribunat du 24 septembre 1806, pour rendre compte d'un discours prononcé par l'empereur Napoléon au sénat

et d'un exposé de la conduite réciproque de la France et de l'Autriche, depuis la paix de Lunéville. Cet exposé, dont une députation du conseil-d'état venait de donner communication, contenait une justification des motifs qui avaient déterminé la guerre entre les deux puissances. Il s'agissait de prouver que cette guerre avait été suscitée par l'Autriche, et qu'elle devait procurer à la France de grands avantages. M. Fréville, rapporteur de la commission, prononça, sur cet objet, un discours fort étendu. Le 26 septembre, MM. Jaubert, Jubé, Carion-Nisas et Albisson parlèrent dans le même sens. Après cette séance, M. Fréville et les autres membres de la commission se rendirent à Strasbourg, pour présenter à l'empereur une adresse du tribunat. La députation fut très bien reçue par Buonaparte qui, après la dissolution du tribunat, se souvint que M. Fréville en avait fait partie, et le nomma maître des requêtes en service ordinaire, puis préfet de Jemmape, par décret du 7 août 1810. Le 28 mars 1813, M. Fréville prêta serment en cette qualité; et le 15 décembre, il passa à la préfecture de la Meurthe. La déchéance de Buonaparte, en 1814, le priva de ses fonctions de préfet; mais il fut maintenu dans celle de maître des requêtes, par le Roi, et ensuite par Buonaparte. Il signa, en cette qualité, la délibération du conseil-d'état du 25 mars 1815. (*Voy*. DEFERMON.) M. Fréville avait reçu le titre de membre de la Légion-d'honneur, sous le gouvernement impérial. S. S.

FREVILLE (A.-F.-J.), ex-professeur aux écoles centrales de Versailles, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'éducation : I. *Nouveaux essais d'éducation*, ou *Choix des plus beaux traits de l'histoire ancienne et moderne*, 1789, 3 vol. II. *Correspondance de milady Cécile avec ses enfants*, ou *Recueil de lettres relatives aux études, aux mœurs et aux jeux de la jeunesse des deux sexes*, 1795, in-8°.; 1802, in-12. III. *Le domino-mentor*, ou *Moyen d'enseigner par l'attrait du jeu à plusieurs disciples à-la-fois les lettres, les chiffres, les nombres et la lecture*, 1795, in-8°.; 1802, in-18; 4e. édit., 1813. IV. *Histoire des chiens célèbres, entremêlée de notices curieuses sur l'Histoire naturelle*, 1796, 2 vol. in-18; 1808, 2 vol. in-12, avec 9 gravures. V. *Les contes jaunes*, ou *Le livre de l'enfance*, 1797, in-16; 1802, in-12; 1803, in-18. VI. *Les jeux, les fables et les maximes pour enseigner la lecture et la morale aux enfants*, 1799, in 8°. VII. *La pirouette instructive*, ou *Jeu d'alphabet de symboles joint au livre des fables et des jeux*, 1800, in-8°. VIII. *Principes élémentaires d'orthographe française, suivis de jeux de fiches orthographiques*, 1800, in-8°. IX. *La vie des enfants célèbres*, 1803, 2 vol. in-12; 1810, 2 vol in-12. X. *Beaux exemples de piété filiale et de concorde fraternelle*, 1803, in-12; 5e. édit., 1817. XI. *La grammaire notée*, ou *Les parties du discours démontrées par des signes analytiques qui ne laissent aucun doute sur les principes, la syntaxe et l'orthographe des participes français*, 1803, in-12. XII. *Les vers homonymes, suivis des homographes*, 1804, in-12; 1810, in-12. XIII. *Le courrier alphabétique*, 1804, in-12. XIV. *Le courrier grammairien*, 1804, in-12. XV. *Le courrier encyclopédique*, ou *Le petit jeu de tout un peu*, 1804, in-12. XVI. *Encyclopédie grammaticale*, 1810, in-12, fig. XVII. *Manuel des frileux*, 1813, in-18. XVIII. *Agenda des enfants*, 1815, in-18. — Un autre Fréville a donné, 1°. *Hydrographie de la mer du sud*, 1774, 2 vol. in-8°. — 2°. *Voyage agronomique*, 1774, 2 vol. in-8°. C'est une traduction de quelques voyages d'Arthur Young, qui trouva cette traduction si peu ressemblante à l'original, qu'il ne s'y reconnut pas lui-même. — 3°. *Voyage dans la mer du Sud par les Espagnols*, etc., trad. de Dalrymple, 1774, in-8°. (*Voy*. la *Biograph. univers.*, au mot DALRYMPLE), etc. etc.

FREYCINET (LOUIS DE), capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, né vers 1775, a entrepris plusieurs voyages au profit de l'histoire naturelle. Il faisait partie, en 1800, de l'expédition de Baudin; et l'atlas qu'il a dressé pour la relation de cette expédition, publié par Péron et Lesueur, peut passer pour un chef-d'œuvre. Il a joint à ce *Voyage*, dont il a composé le tome II sur les manuscrits de Lesueur, un volume d'*Observations nautiques*, in-4°. Le capitaine Freycinet vient de partir pour une nouvelle expédition aux Terres australes. Le but de son voyage est de faire des observations pour le perfectionnement de la

géographie, de l'art nautique et de la physique générale. Il s'est occupé, avec le plus grand succès, comme on le voit dans les *Annales de chimie* (mars 1817), de concert avec M. Clément, d'expériences pour dessaler l'eau de la mer par la distillation, procédé connu des anciens, mais qui n'avait jamais été exécuté en grand dans les temps modernes (*Voy.* l'extr. de son *Mémoire*, dans le *Moniteur* du 18 mai 1817). S.S.

FREYRE (Don Manuel), lieutenant-général espagnol, se distingua à la tête des troupes de S. M. C., pendant toute la dernière guerre. Il commanda le 4e. corps d'armée espagnol, d'abord conjointement avec Castagnos, puis comme général en chef, pendant les années 1813 et 1814. Il signala sa valeur et son habileté à la bataille d'Ocana, et ne cessa de harceler les armées françaises sur tous les points, poursuivit la division de Godineau depuis Gibraltar jusqu'aux portes de Séville, et lui fit essuyer des revers si multipliés que cet officier prit le parti de se brûler la cervelle, pour échapper à la disgrâce de Buonaparte. Les 30 et 31 août 1813, don Manuel Freyre contribua par ses habiles manœuvres à la prise du fort de Saint-Sébastien. Il occupa, avant l'action, les hauteurs de Saint-Martial et d'Irun, et protégea, par cette position, l'arrivée de l'armée anglaise devant la place. Le duc de Wellington, dans son rapport lui donna les plus grands éloges. Le 7 octobre 1813, don Manuel Freyre se signala encore au passage de la Bidassoa, qu'il opéra à la tête de ses troupes, conjointement avec le général Graham. Il tourna habilement les redoutes des Français, situées sur les hauteurs, et s'en empara, après une action très vive. Entré sur le territoire français à la suite du duc de Wellington, il prit une part brillante aux différentes actions qui rendirent l'armée anglo-espagnole maîtresse du Béarn. Le 7 novembre, il occupa le village d'Ascain, près de St.-Pé. Le duc de Wellington ayant alors jugé à propos de ralentir ses opérations, le général Freyre reçut, au mois de janvier 1814, l'ordre de rapprocher d'Irun les cantonnements de son corps, et de se tenir prêt à se mettre en mouvement, lorsque l'aile gauche de l'armée anglaise aurait passé l'Adour. Le succès de la bataille d'Orthès, qui se donna le 25 février, ayant levé tous les obstacles qui s'opposaient à ce passage, don Manuel Freyre se porta en avant. Il se distingua, le 14 avril 1814, à la bataille de Toulouse. S. M. Ferdinand VII, rétabli sur le trône, récompensa sa fidélité en le nommant ministre de la guerre. Au mois de novembre de la même année, le général Freyre ayant exposé à ce prince que la bataille livrée sur les bords de la Bidassoa était une des plus glorieuses actions qui eussent signalé les armées espagnoles, proposa et obtint, pour les troupes qui y avaient pris part, une médaille distinctive; enfin, en février 1815, Ferdinand VII, desirant honorer encore plus particulièrement ce général, institua, en sa faveur, une nouvelle croix de mérite, qui fut brodée dans les quatre angles des drapeaux appartenant au corps d'armée que le général Freyre avait commandé. Y.

FREYRE-D'ANDRADE (Gomez), d'une des familles les plus distinguées de Portugal, naquit, vers 1762, à Vienne, pendant la résidence qu'y fit son père, en qualité d'ambassadeur de la cour de Lisbonne. Destiné, dès son enfance, au métier des armes, il entra, comme cadet, dans le 13e. d'infanterie portugaise, devint bientôt après sous-lieutenant, passa dans la marine, et fut lieutenant de vaisseau. Il passa au service de Russie, lors de la guerre qui éclata entre Catherine II et la Turquie, et fut le premier qui arbora le pavillon russe sur les murs d'Oczakow; ce qui lui valut, de la part de l'impératrice, le grade de colonel, une épée d'honneur, et la décoration de St.-George. De retour en Portugal, le colonel Freyre fit, à la tête du 4e. de ligne, les campagnes de la Catalogne et du Roussillon depuis 1792 jusqu'en 1794. Il fut, après la paix, nommé maréchal-de-camp, puis lieutenant-général. Ce fut en cette dernière qualité que, par suite des événements de 1808, il passa au service de France à la tête d'une division portugaise. Il fit la campagne de Russie en 1812, s'y distingua, et fut nommé en 1813 gouverneur de Dresde; il commandait cette place lors de la capitulation de l'armée sous les ordres du maréchal Gouvion-St.-Cyr. Le général Freyre demeura prisonnier de guerre jusqu'en 1814, époque à laquelle il rentra en France, d'où il partit, au commencement de 1815, pour rentrer dans sa patrie. Il y possède des biens considérables. Au mois de mai 1817, il fut arrêté par

ordre du maréchal Béresford, comme chef d'une conspiration qui devait éclater à Lisbonne, et dont le but était de chasser les Anglais du Portugal, et de mettre sur le trône le duc de Cadaval, prince de la famille royale. — FREYRE-D'ANDRADE (Jean), cousin du précédent, né à Lisbonne le 17 janvier 1773, entra au service le 10 avril 1790, et parcourut tous les grades jusqu'à celui de colonel, auquel il parvint le 14 mars 1808. Il fit, dans les mêmes corps d'armée que son cousin, les campagnes de Catalogne et de Roussillon en 1793 et 1794, entra ensuite au service de France, et fit les campagnes de 1812 et 1813 en Russie et en Saxe. Il avait fait, en 1809 sous le duc de Bellune, en 1810 sous Masséna, les campagnes de Portugal et d'Espagne. En Russie, il fut chef d'état-major du marquis d'Alornal, général en chef de la légion portugaise, dont il était premier aide-de-camp depuis plusieurs années. Il reçut deux blessures à l'affaire de Proposk, le 6 octobre 1812, et fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 5 novembre 1813. Il était proposé pour le grade de maréchal-de-camp, lors des événements de 1814. Il commandait un régiment à Waterloo, et réside aujourd'hui à Paris, où il jouit d'un traitement de non-activité. Y.

FRIANT (Le comte LOUIS), lieutenant-général, né à Morlincourt, en Lorraine, le 28 septembre 1758, entra dans les gardes-françaises le 9 février 1781. Un caractère liant et un extérieur avantageux lui eurent bientôt gagné l'estime des officiers. Au bout de six mois, il fut nommé caporal des grenadiers, et, peu de temps après, sous-officier-instructeur du dépôt des gardes. Il conserva ce grade pendant sept ans, et quitta le service le 7 février 1787. Le 14 juillet 1789 vint réveiller ses espérances; et, le 4 septembre suivant, il reprit du service, comme sous-officier, dans les troupes de Paris dites du centre, et fut nommé, peu de temps après, adjudant-major, à la section de l'Arsenal. Devenu, presque aussitôt, lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires parisiens, il se distingua, en 1793, à la bataille de Kayserslautern, aux combats des lignes de Weissembourg et au déblocus de Landau, où il fut blessé. A peine guéri de sa blessure, il combattit à Arlon, sous les ordres du général Jourdan, puis à Charleroi et à Fleurus (7 juin 1793), où il se distingua particulièrement. Ce fut surtout à l'estime du général Championnet, qu'il dut d'être élevé au grade de général de brigade, au mois de juillet 1794. Il passa, en cette qualité, sous les ordres de Kléber, qui lui confia le commandement d'une division. Après la prise de Maëstricht, où il se fit de nouveau remarquer, le général Friant se réunit au corps du général Hatry, destiné à relever les troupes de l'armée de Rhin-et-Moselle, sous les murs de Luxembourg. La part qu'il eut à la reddition de cette place, lui valut le gouvernement de la province de ce nom, et du comté de Chimay. S'étant cru obligé d'employer des mesures sévères pour la rentrée des contributions, il fut dénoncé au gouvernement comme ayant outrepassé ses pouvoirs, et fut remplacé par le général Micas. Friant invoqua le témoignage des députés Garreau et Joubert; et le directoire lui rendit son emploi. Alors Friant quitta le commandement de Luxembourg, et fut employé au siége d'Ehrenbreitstein, sous les ordres de Marceau. Il y courut plusieurs fois risque de la vie, et fut un jour entièrement couvert de terre, par l'effet des bombes et des boulets qui partaient de la place. Le siége ayant été suspendu, il fut chargé d'occuper les gorges de Braubach, et de protéger la retraite des troupes employées au siége de Maïence. Il servit ensuite dans la division du général Bernadotte, destinée à faire partie des renforts que le gouvernement envoyait en Italie. La bataille du Tagliamento et la prise de Gradisca lui offrirent une occasion de signaler son courage. Admirateur enthousiaste des succès de Buonaparte, il s'embarqua pour l'Egypte, en 1798, et fut employé, sous Desaix, à l'expédition de la Haute-Egypte. Il donna des preuves de valeur à Sédiman, où les Français découragés n'osaient retourner à la charge; à Samanhout, où l'ennemi laissa le champ de bataille couvert de morts; à Aboumana et à Souhama, où des hordes nombreuses d'Arabes et de Mameluks furent précipitées dans le Nil. Lorsque Buonaparte eut quitté l'Egypte, Kléber éleva le général Friant au grade de général de division; et il lui confia le commandement de la Haute-Egypte. Ce fut dans cette seconde période de l'expédition d'Egypte, que le général Friant se fit surtout remarquer; il eut beaucoup de part à la mémorable vic-

toire d'Héliopolis, et ensuite à la prise de Belbeys, comme à celle de Boulac et du Caire. Ces deux opérations étaient à peine terminées, qu'une flotte anglaise parut devant Alexandrie. Le général Friant sortit de la place, et arrêta quelque temps les progrès de l'ennemi : mais l'infériorité de ses forces l'obligea de se renfermer dans la ville, où il fut assiégé par les troupes ottomanes et anglaises réunies. Après six mois d'un siége meurtrier, il fallut enfin songer à une capitulation : les conditions en furent signées à la fin de septembre 1800. Le général Friant quitta cette contrée, et il arriva en France trois mois après. Le premier consul le nomma inspecteur-général d'infanterie. Employé à la grande-armée, il eut quatre chevaux tués sous lui à la bataille d'Austerlitz, le 4 décembre 1804, et fut nommé, à la suite de cette journée, grand-cordon de la Légion-d'honneur. Le 14 octobre 1806, il se fit encore remarquer à la bataille de Iéna, puis dans la campagne de 1809 contre l'Autriche, notamment à la bataille de Tann, le 19 avril. Soutenu par le général Saint-Hilaire, il attaqua l'ennemi, et fit six cents prisonniers. Le général Friant devint, en 1811, commandant des grenadiers de la garde impériale; et ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne de Russie, en 1812. Il combattit avec distinction à Smolensk, le 17 août, et, le 7 septembre, à la bataille de la Moskwa, où il fut blessé. En 1813, il commanda la 4$^e$. division de la jeune garde, organisée à Maïence; et, le 30 novembre, il se distingua encore à la bataille de Hanau. Il prit part ensuite à la plupart des opérations de la campagne de 1814, surtout à la bataille de Champ-Aubert. Il adhéra, dans le mois d'avril, à la déchéance de Buonaparte, et fut nommé, par le Roi, le 2 juin, chevalier de Saint-Louis, puis commandant des grenadiers-royaux qui furent envoyés en garnison à Metz. Après l'invasion du 20 mars, il fut créé pair par Buonaparte, et combattit à Waterloo, où il fut grièvement blessé. Au mois de novembre 1815, il parut, comme témoin, dans le procès du maréchal Ney, et déclara qu'il n'avait eu avec le maréchal aucune relation. S. S.

FRIEDLANDER, médecin allemand, fixé à Paris, où il pratique la médecine depuis plusieurs années, a rédigé la partie hygiénique des *Annales d'éducation*, publiées par Fr. Guizot, en 1812 et 1813; et c'est des divers articles qu'il a insérés dans cet ouvrage périodique, qu'il a composé un recueil intitulé : *De l'éducation physique de l'homme*, 1814, in-8°.; il a aussi coopéré au *Dictionnaire des sciences médicales*. La *Gazette de santé* (n°. 1, an. 1817) contient une *Lettre* critique, par M. Friedlander, *sur l'état actuel du magnétisme en Allemagne*, ou plutôt dans quelques contrées de ce pays qu'il a visitées. L'institut magnétique de M. Wolfart, professeur à l'université de Berlin, est l'objet principal de cette lettre. OT.

FRIMONT (Le baron DE), gentilhomme français de la province de Lorraine, émigra en 1791, et fit avec beaucoup de distinction les campagnes des armées des princes. Après le licenciement, il entra dans les chasseurs de Bussy, et en devint colonel après la mort de cet officier. On sait que ce corps resta à la solde de l'Autriche. Ce fut ainsi que M. de Frimont passa au service de cette puissance. Il y fit avec beaucoup de distinction toutes les campagnes des derniers temps, et parvint par degrés au grade de feld-maréchal-lieutenant. M. de Frimont commandait en cette qualité, en 1814, le 5$^e$. corps d'armée faisant partie du contingent de l'Autriche, dans la coalition contre la France; et il eut beaucoup de part aux événements qui amenèrent le renversement de Buonaparte. Après la bataille de Montereau, le 18 février, le général de Wrède lui confia toute la cavalerie, pour former la queue de l'armée bavaro-autrichienne. Le 24, les Français ayant attaqué trois bataillons de la 2$^e$. brigade d'infanterie, le baron Frimont se mit à la tête de ces bataillons, et il repoussa la cavalerie française jusqu'à une distance considérable. Le 1$^{er}$. mars, il fut chargé de faire une reconnaissance générale, et s'avança sur la petite route de Vandœuvre avec le gros de son corps de cavalerie, tandis qu'une division sous les ordres du général russe comte de Pahlen, suivait la grande route par Doulencourt. Le 4, la ville de Troyes se rendit au comte de Wrède; et le général Frimont poursuivit les Français sur la route de Nogent jusqu'à Trainel. En 1815, il fut nommé commandant en chef de l'armée autrichienne en Italie; il rassembla ses troupes entre Casal-Maggiore et Piadena; et, le 6 avril, il publia un ordre du

jour dans lequel il annonçait à l'armée les premiers succès du général Bianchi sur le Tanaro. Il se dirigea ensuite vers les Alpes, traversa le Simplon et le Mont-Cénis, força les premiers postes du maréchal Suchet; et, le 1er. juillet 1815, il adressa la proclamation suivante aux Français : « L'homme qui, foulant aux pieds » les traités, s'était ressaisi de l'autorité » souveraine, vient encore une fois d'en » abandonner les rênes. Il livre, au mo» ment du danger, la France à l'Europe » qu'il a provoquée; mais l'Europe n'est » point l'ennemie de la France. Elle ne » veut, pour sa propre sûreté, qu'y voir » établir un gouvernement dont les maxi» mes soient de nature à garantir la foi » des traités. Nous arrivons, comme des » protecteurs, pour comprimer les trou» bles intérieurs qui vous menacent, et » pour appuyer les vœux que manifes» tera la nation. Je n'userai de mes for» ces que là où je trouverai de la résis» tance. Vos armées ne doivent pas en » opposer. Elles ont eu trop de gloire » pour le bonheur de la France et pour le » repos de l'Europe; elles peuvent, sans » y porter atteinte, céder aujourd'hui à » la supériorité des forces que la politi» que a coalisées contre la France..... Ne » vous laissez pas entraîner à un senti» ment généreux dans son principe, mais » inutile, puisque l'indépendance de vo» tre patrie n'est pas menacée. L'Europe » en a fait la déclaration; elle est fidèle à » ses promesses..... » Le baron de Frimont s'avança ensuite vers Lyon, défendu par un camp retranché. Une capitulation semblable à celle qu'on venait de conclure à Paris lui en ouvrit les portes. Après le second traité de Paris, il reçut le commandement des troupes autrichiennes destinées à tenir garnison en France, et il se rendit en Alsace, où il réside encore. S. S.

FRIRION (Le baron), lieutenant-général, né, le 7 février 1766, à Pont-à-Mousson, où son père était instituteur, fut nommé colonel du 69e. régiment d'infanterie, le 10 février 1807, et fit, en cette qualité, la guerre d'Espagne, où il se distingua, le 5 mai 1809, au combat de Fuentes Onoro. Il devint, bientôt après, général de brigade, et prêta serment de fidélité à l'empereur le 4 février 1813, comme général de division. Le 1er. juin 1814, il fut nommé inspecteur-général d'infanterie de la 2e. division, et reçut la croix de St.-Louis le 8 juillet suivant. Il fut mis en retraite le 6 octobre 1815. — Fririon, maréchal-de-camp, frère du précédent, né le 12 septembre 1771, fut nommé général de brigade d'infanterie le 22 juin 1811, et chevalier de Saint-Louis le 22 juin 1814. Il commandait, en juin 1815, la 15e. division au 5e. corps de l'armée du Rhin. — Fririon (Nicolas), inspecteur-général aux revues du grand-état-major de l'armée, fut nommé commandant de la Légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz, où il s'était distingué. Le 15 septembre 1806, il remit aux commissaires bavarois, comme commissaire de l'empereur, la ville de Mariembourg, et fut ensuite employé à Paris. A.

FROCHOT (Le comte Nicolas-Thérèse-Benoît) était notaire et prévôt royal d'Arnay-le-Duc, lorsqu'il fut élu député de Châtillon-sur-Seine aux états-généraux. Il s'attacha particulièrement à Mirabeau, et lui voua une amitié qui ressemblait à une espèce de culte. Lorsque Mirabeau présidait l'assemblée, M. Frochot se tenait assis à côté du fauteuil, afin d'être à portée de lui passer des notes de reconnaissance, genre de service très utile à un orateur sans cesse emporté par sa fougue. Pendant l'année 1790, M. Frochot ne parut qu'une seule fois à la tribune (ce fut le 28 février), pour établir, dans un discours fort étendu, la nécessité de supprimer les banalités de four, même conventionnelles, comme étant un droit entaché de féodalité. Après la mort de Mirabeau, dont il fut nommé l'exécuteur testamentaire, il parla avec succès dans plusieurs occasions importantes. Le 31 août 1791, lors de la discussion relative à la réforme des constitutions et aux conventions nationales, il développa des principes très favorables aux idées de liberté qui dominaient alors, et présenta un projet dont la base dérivait de la souveraineté du peuple, et qui réunit la majorité des suffrages. Son discours fut proclamé *digne de l'ami de Mirabeau*, et l'impression en fut ordonnée. Le 21 septembre suivant, il appuya la proposition de ne rien changer à la constitution, et fit décréter, le lendemain, que l'assemblée de révision prêterait serment de se borner aux objets qui lui seraient soumis. Le 20 octobre, il déclara à la barre l'insolvabilité de Mirabeau, et demanda que les frais de ses

funérailles fussent payés par le trésor public : M. Frochot saisit cette occasion pour défendre son ami des soupçons de vénalité qui entachaient sa mémoire. La famille de Mirabeau s'offensa vivement de cette démarche. Mme. Dusaillant, sœur du défunt, consigna ses réclamations dans le *Moniteur* du 24 octobre. « On dirait, à » entendre le pétitionnaire, écrivit cette » dame, qu'il ne manquait plus à M. de » Mirabeau, pour être un grand homme, » que d'être déclaré insolvable. Je de» manderais s'il aurait osé tenir ce lan» gage à mon frère de son vivant. M. » Frochot aurait dû garder pour lui » ses étranges idées de morale, respecter » davantage les devoirs de l'amitié, s'en » tenir à ses fonctions d'exécuteur testa» mentaire, et surtout se connaître as» sez en procédés pour ne pas faire une » démarche aussi importante sans l'aveu » de la famille de M. de Mirabeau. » M. Frochot, établit dans sa réponse que Mirabeau pouvait bien passer pour insolvable, puisque ses créanciers recevaient à peine 50 pour %; il ajouta : « Si je me trompe, il ne tient qu'à » Mme. Dusaillant de me donner un dé» menti formel. M. son fils est légataire » universel de Mirabeau; elle est sa sœur. » A de si beaux titres, ils peuvent l'un » et l'autre rassurer, dès aujourd'hui, les » créanciers de sa succession, et se por» ter garants de la totalité des créances. » Un engagement de cette nature eût » fait beaucoup plus d'honneur à Mme. » Dusaillant qu'une réclamation insigni» fiante, où, tout en repoussant l'idée » d'insolvabilité, on se garde bien d'affir» mer que cette insolvabilité n'existe pas, » ni de promettre des sûretés contre elle » si elle existe. Quant à mon étrange » morale, il n'est pas étonnant qu'elle » déplaise à ses héritiers; je conçois fort » bien que pour Mme. Dusaillant, Mira» beau serait un beaucoup plus grand » homme, s'il fût mort millionnaire. » Mais certes, les amis de sa gloire » d'homme public, ceux qui avaient à » défendre sa mémoire contre des calom» nies accréditées par sa famille elle-mê» me, ceux-là, dis-je, ont dû penser » autrement. » M. Frochot fut nommé juge de paix à Paris, en 1792. Depuis cette époque, resté partisan des nouveaux principes, mais ennemi des excès de la révolution, il vécut dans une honorable obscurité jusqu'au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) : il fut alors nommé député au corps législatif; et lors de la création des préfectures, il fut appelé à celle de la Seine. (*Voy.* BEUGNOT.) M. Frochot fut installé dans cette nouvelle place le 22 mars 1800; et il donna, peu de jours après, sa démission de membre du corps législatif. Sa conduite administrative ayant justifié l'idée qu'on avait conçue de ses talents, il fut nommé conseiller-d'état le 28 mai 1804, ensuite commandant de la Légion-d'honneur, comte de l'empire, et enfin grand-officier de la Légion-d'honneur. Déjà depuis douze ans il dirigeait, avec l'approbation générale, l'immense administration de Paris, lorsqu'un événement imprévu vînt le frapper de la disgrâce la plus complète. Le 23 octobre 1812, à sept heures du matin, le chef de bataillon Soullier, commandant la 10e. cohorte en garnison à Paris, muni des ordres du général Mallet, se présenta à l'hôtel-de-ville pour en prendre la garde et pour se concerter avec le préfet, dans le moment où M. Frochot revenait tranquillement de sa maison de campagne, située à Nogent. Ce ne fut qu'à huit heures du matin, comme il traversait le faubourg Saint-Antoine, qu'il reçut un billet d'un de ses chefs de division, qui contenait ces mots : « On attend M. le préfet : *fuit imperа» rator.* » Il ne comprit rien d'abord à cet avis; mais, arrivé sur la place de l'hôtel-de-ville, et la voyant couverte de peuple et de soldats, il ne doute plus de la mort de Napoléon. Le commandant Soullier lui confirme cette nouvelle avec toutes les marques d'une profonde douleur. « *L'empereur*, dit-il, *est mort* » *le 7 de ce mois devant Moscou.* » Puis, il lui fait lire une lettre du général Mallet, *faisant fonctions de major de la place, le général Hullin, commandant, étant blessé.* Cette lettre contenait l'ordre d'occuper le poste de l'hôtel-deville, et portait les indications suivantes : « L'abolition du gouvernement impérial; » l'établissement d'une commission pro» visoire qui siégerait à l'hôtel-de-ville; » l'appel du peuple par le moyen du toc» sin. » L'esprit troublé et prévenu du préfet accueille sans examen toutes ces assertions. « Eh bien! que voulez-vous, » dit-il au commandant? — Il nous faut » un endroit pour mettre la commission, » et un autre pour l'état-major. » M. Frochot n'hésite pas à faire disposer une

salle *pour la commission*. Il se retire dans ses appartements, demande sa voiture, et veut aller chez l'archichancelier Cambacérès, pour savoir où en sont les choses, et demander ce qu'il doit faire. Au même instant, l'adjudant Laborde et M. Saulnier, secrétaire-général du ministère de la police, arrivent à l'hôtel-de-ville pour y rétablir l'ordre. Mallet venait d'être arrêté; et cette conspiration, dont le seul but qui soit connu, était le renversement du trône de Buonaparte, venait d'être déjouée. M. Saulnier découvre au préfet la fausseté des nouvelles auxquelles il a cru si légèrement. Dans l'*ivresse de sa joie*, M. Frochot, quoiqu'il connût peu M. Saulnier, *l'embrassa je ne sais combien de fois* (ce sont ses propres expressions, tirées des déclarations qu'il fit sur cette affaire, et qui sont insérées dans le *Moniteur* du 24 décembre 1812); puis il invita le commandant de la cohorte à se retirer. Cette joie si vive, ce retour si prompt, le ton de franchise et de simplicité qui se fit voir dans toutes les déclarations de M. Frochot, et plus encore la loyauté connue de son caractère, ne permirent à personne de douter qu'il fût étranger à un complot tendant à renverser le gouvernement qui l'employait. Cependant sa position n'en était pas moins critique. Buonaparte n'était pas homme à lui pardonner le trouble et l'hésitation qu'il avait montrés. En allant le surlendemain rendre compte de ce qu'il avait fait au ministre de l'intérieur, M. Frochot lui dit, comme une chose toute naturelle, qu'il avait donné des ordres pour la réunion de la *commission provisoire*. « S. Exc., » dit encore M. Frochot, dans une des » déclarations précitées, poussa, avec » un accent qui exprimait tout à-la-fois » l'étonnement, la colère et l'intérêt, » cette exclamation : Quoi, vous l'avez » fait! — Oui, Monseigneur, je l'ai fait. » — Il faut que je l'entende de vous pour » le croire. — Mais, Monseigneur, re» marquez donc pourquoi et avec quelle » intention je l'ai fait. — Eh ! vos inten» tions, reprit le ministre, qui peut sa» voir quelles elles étaient? et puis, les » conspirateurs ne vous avaient-ils pas » nommé un des fonctionnaires qu'ils » conservaient? » Anéanti par cette objection tirée d'un fait qu'il avait ignoré jusqu'à ce moment, M. Frochot écrivit à Napoléon, « comme ne pouvant avoir, » dit-il, après moi, de meilleur juge de » moi-même. » Buonaparte, à son retour de Moscou, n'eut rien de plus pressé que de faire tomber sur M. Frochot tout le poids de sa colère. En répondant, le 20 décembre, deux jours après son arrivée, au discours de félicitation du sénat, il désigna le préfet de la Seine par cette phrase : « Des magistrats pusillanimes dé» truisent l'empire des lois, les droits du » trône et l'ordre social lui-même. » Le 22 décembre, les cinq sections du conseil-d'état réunies donnèrent leur avis sur cette affaire. Toutes reconnurent « que M. » Frochot n'était pas complice de la con» juration; mais qu'il avait cru trop légè» rement à une funeste et mensongère » nouvelle; qu'il avait oublié les obliga» tions que les constitutions de l'empire » lui imposaient envers le prince impé» rial, qu'enfin sa conduite avait été » pusillanime. » Toutes conclurent pour sa destitution : la section de la guerre parla seule de le mettre en jugement, pour examiner quelles avaient été ses intentions. Le lendemain, 23 décembre, Buonaparte destitua M. Frochot de ses fonctions de conseiller-d'état et de préfet de la Seine, et le remplaça par M. de Chabrol. M. Frochot trouva dans les regrets de ses administrés un dédommagement à sa disgrâce. Au retour du Roi en 1814, S. M. lui rendit le titre de conseiller-d'état; puis, d'après le vœu des maires et du conseil municipal de Paris, elle lui accorda une pension de 15,000 francs, payable sur les fonds de cette ville. Au mois d'avril 1815, Buonaparte lui offrit la préfecture des Bouches-du-Rhône. Si M. Frochot eut le tort d'accepter, il se le fit pardonner par la modération de sa conduite pendant cette courte administration, qui ne dura que jusqu'au second retour du Roi. Il n'exerce plus aujourd'hui aucune fonction, et ne jouit plus même du titre de conseiller-d'état honoraire. — Son fils, né vers 1788, après avoir fait des études brillantes à Ste.-Barbe et aux écoles centrales, a été successivement auditeur au conseil-d'état, intendant en Espagne, et sous-préfet à Groningue. Lors de l'occupation de la Hollande en 1813, il ne quitta son poste qu'après avoir soutenu une espèce de siége contre les troupes suédoises qui entrèrent dans cette ville. Par ordonnance du Roi, du 6 juillet 1814, il fut nommé maître des requêtes surnu-

méraire; et, en avril 1815, rappelé par Napoléon au conseil-d'état, en qualité d'auditeur, il est aujourd'hui sans emploi. Y.

FROMENT (Le baron FRANÇOIS-MARIE DE), né à Nîmes, le 9 juillet 1756, d'une famille originaire d'Italie, était avocat dans cette ville lorsque la révolution éclata. Il se fit remarquer dès le commencement, ainsi que son père et ses deux frères, par son opposition aux principes des novateurs; donna contre eux le premier signal de l'insurrection dans le midi de la France, et fut un des principaux instigateurs du camp de Jalès. Il eut aussi beaucoup de part à la requête que les catholiques de Nîmes présentèrent à l'assemblée nationale pour que leur religion restât dominante, et il fut exposé aux plus grands dangers dans les massacres du mois de juin 1790. La relation de ces événements se trouve dans un écrit de M. de Froment, imprimé à Nîmes, à Lyon et dans l'étranger, sous ce titre : *Mémoire historique et politique, contenant la révolution du massacre des catholiques de Nîmes en juin 1790, et des réflexions sur les événements qui l'ont amené.* Ce mémoire curieux est devenu fort rare. Après avoir échappé à tous ces périls, M. de Froment se rendit à Turin, auprès de Mgr. le comte d'Artois, en 1790; fut parfaitement accueilli par ce prince et par la noblesse du Languedoc, qui demanda unanimement des lettres de noblesse pour lui et sa famille, *illustrée par la vertu.* Cette faveur lui fut accordée par les princes français; et il remplit ensuite des missions importantes, pour leurs intérêts, en Espagne, en Angleterre et dans sa patrie, où il s'exposa aux plus grands périls. Rentré en France en 1814, M. de Froment fut confirmé dans ses titres de noblesse, et dans celui de secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, qui lui avait été donné en 1793 : mais il resta sans fonctions, et ne put faire adopter les avis qu'il envoya au ministère, ni obtenir les indemnités qu'il réclamait pour ses pertes et ses nombreux services. Lors du retour de Buonaparte, en 1815, il se réfugia en Espagne, et il revint à Paris en 1816. Il a publié, à cette époque : *Recueil de divers écrits relatifs à la révolution, par M. Froment, secrétaire du cabinet du Roi*, vol. in-8°. On a encore de lui : *Lettre à M. le marquis de Foucault, colonel du génie, secrétaire-rapporteur de la commission des anciens officiers*, etc., vol. in-8°., Paris, 1817. — FROMENT (Jean-Baptiste-Alexandre, baron DE), frère du précédent, avait une sous-lieutenance dans Orléans-infanterie, en 1790. Elève de la marine royale en 1792, il fut renvoyé de ce corps, comme noble, en 1793. Il fut un des principaux agents de l'insurrection royaliste qui s'organisa dans les provinces méridionales de la France, contre la Convention. De retour dans ses foyers, après la prise de Toulon, il fut incarcéré avec toute sa famille, à cause de son attachement connu à la famille de Louis XVI. Sous le gouvernement impérial, M. de Froment ne cessa de seconder de tous ses moyens les efforts des agents des princes dans l'intérieur. Il fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 12 novembre 1814, fait capitaine de cavalerie le 1er. novembre 1815, et ensuite admis à la retraite. S. S.

FROMENT (Le chevalier JEAN-BAPTISTE), aide-de-camp du général Pannetier, est né le 16 mars 1770. Nommé chef de bataillon, le 27 février 1807, à la suite de la bataille d'Eylau, il devint adjudant-commandant le 14 novembre 1808. Il servit en Espagne en cette qualité; et, le 19 août 1812, il se distingua au combat d'Osmillos, où il battit Salazar. L'adjudant Froment fut créé chevalier de Saint-Louis en 1814, par ordonnance du 13 août, et officier de la Légion-d'honneur le 14 février 1815. Il fut employé, en juin de cette année, comme chef d'état-major de la 13e. division d'infanterie, 4e. corps d'observation. — FROMENT (Dominique) a publié, en 1798 : *Du commerce des Européens avec les Indes, par la mer Rouge et par l'Egypte*, vol. in-8°., où l'on trouve un tableau du commerce annuel de l'Egypte, avec Marseille, Londres, Venise, Livourne, Constantinople, etc.; la valeur des différentes monnaies d'Egypte, comparées à celles de France, etc.; une carte indiquant les voies de communication les plus courtes de France aux Indes-Orientales. S. S.

FROTTÉ DE LA RIMBLIERE (Le comte PIERRE-HENRI DE), père du général de ce nom, si perfidement assassiné en 1800 (*Voy.* FROTTÉ, dans la *Biographie universelle*), et de Henri de Frotté, mort en Portugal après avoir

servi la cause royale dans l'armée de Normandie, commandée par son frère, est né à Alençon, en 1743, d'une famille de tout temps adonnée au métier des armes. Entré au service dans le régiment de Vatan infanterie, il fit, avec le grade de lieutenant, les campagnes de 1759, 1760 et 1762, en Allemagne, sous les ordres de MM. de Contades, de Castries, de Broglie et de Saint-Germain. Il passa ensuite dans un régiment de grenadiers-royaux, émigra en 1792, servit dans l'armée de Condé, et fut constamment employé aux avant-postes. Le comte de Frotté fut compris, comme adjudant-major, dans le cadre du corps d'Oléamson, qui se formait en Angleterre, et se trouva à la seconde expédition de Quiberon, en 1795. De là, il se rendit auprès de ses deux fils, dont l'aîné commandait en chef l'armée royale de Normandie. Il en refusa le commandement, et fut employé comme simple officier et membre du conseil d'état-major-général, dans le corps où son second fils, Henri de Frotté, était volontaire. A cette même époque, Charles de Frotté, son père, à qui son grand âge interdisait les fatigues de cette guerre, secondé par l'héroïque activité de Mme. de Frotté, sa belle-fille, favorisait les efforts de sa famille par des secours en argent, et par des intelligences utilement ménagées dans le pays environnant. Rappelé en Angleterre par ordre supérieur, M. de Frotté ne devait plus revoir la France que pour s'y trouver seul au milieu des cercueils de toute sa famille. Dès 1799, il avait reçu de MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, le grade de colonel; le Roi lui conféra celui de maréchal-de-camp, le 30 décembre 1814. A la première nouvelle de l'évasion de Buonaparte de l'île d'Elbe, M. de Frotté fut envoyé en Normandie, pour concerter, avec les autorités militaires, les mesures qu'exigeraient les circonstances. Mais après le départ de M. le duc d'Aumont, qui commandait la 14e. division, le maréchal Augereau, alors à Caen, intima à M. de Frotté l'ordre de s'éloigner : cet officier se réfugia à Jersey, et revint en France vers la fin de 1815, pour se fixer à Paris, où il réside en attendant sa pension de retraite. DE.

FROTTÉ DE COUTERNE (CHARLES DE), de la branche aînée de la famille du précédent, naquit vers 1781, au château de Couterne en Normandie. Trop jeune à l'époque de la révolution pour marcher comme militaire sur les traces de ses parents, il a constamment partagé et suivi leurs principes politiques. En 1814, il entra, en qualité de maréchal-des-logis, dans la compagnie des mousquetaires gris, suivit le Roi à Gand, et se retira dans ses terres après le licenciement de son corps. Nommé, par le collége électoral de son département, à la chambre des députés de 1815, il y vota constamment avec la majorité. Son âge ne lui a pas permis d'aspirer aux mêmes fonctions dans la session de 1816. Il est inspecteur des gardes nationales de l'arrondissement de Couterne. — FROTTÉ (Le chevalier DE), de la même famille, servit dans l'armée royale, sous les ordres de son cousin, et fut emprisonné au Temple à l'époque de l'assassinat de ce général. Il a obtenu sa retraite comme colonel. — FROTTÉ (Jacques DE), de la même famille, entra, en 1814, dans la compagnie du duc d'Havré, au retour de Gand, où il avait suivi le Roi. Ayant été réformé à cause de sa taille, il entra, en qualité de lieutenant, dans une légion où il sert encore. DE.

FUENTES (Le comte DE), né à Paris en 1771, lorsque le comte son père y résidait en qualité d'ambassadeur, reçut dans cette ville sa première éducation, et conserva toujours un véritable attachement pour la France. Il servit avec distinction dans la guerre de 1793, contre la république française, en qualité de colonel d'un régiment de hussards. En 1801, le prince de la Paix le nomma lieutenant-général ; ce qui excita beaucoup de jalousie. En 1806, il fit un voyage à Paris, avec son frère cadet ; et ils s'y livrèrent, l'un et l'autre, à des dépenses excessives. La cour d'Espagne, en ayant été informée, les rappela à Madrid. Le cadet, se trouvant malade, ne put se rendre à cet ordre; et il mourut à Pau, quelques mois après. La cour, s'étant aperçue que l'aîné cherchait à temporiser, le menaça de la confiscation de ses biens. Contraint d'obéir, il retourna dans sa patrie, où il reçut un froid accueil et du souverain et du ministre. Il s'éloigna de la cour ; et, depuis lors, on le regarda comme faisant partie des mécontents. Lors de l'invasion de l'Espagne en 1808, il se retira dans ses terres près de Saragosse, semblant ne vouloir prendre aucune part aux événements : mais les

habitants de cette ville s'étant insurgés, soit que le comte eût tenu quelques propos imprudents, ou qu'étant né en France, cette circonstance le rendît suspect, il fut accusé d'entretenir des correspondances avec l'ennemi. On alla l'attaquer dans sa maison. Un officier aragonais parvint cependant à le sauver de la fureur du peuple. Il fut transporté à Sarragosse, et jeté dans un cachot, où il resta sept mois, et ne fut délivré que par les Français, quand ils prirent cette ville. Le comte de Fuentes vint alors se soumettre au roi Joseph, qui lui donna un commandement, et le combla de faveurs. Il suivit ce nouveau maître en Andalousie, et fit toutes les campagnes à son service. Ferdinand VII étant remonté sur son trône, le comte de Fuentes se réfugia en France, où il réside encore. Il est doué de beaucoup d'instruction, et parle avec une égale facilité le français et l'espagnol. — FUENTES (Olivier, marquis DE), né en 1772, se trouvait à Sarragosse sa patrie, en 1808, lorsqu'il fut nommé chef de la junte-suprême qu'on établit dans cette ville, après le départ de Ferdinand VII pour Baïonne. Sarragosse étant tombée au pouvoir des Français, le 20 février 1809, le marquis de Fuentes se présenta à la junte, et lui fit entendre combien il était indispensable de céder aux circonstances et de prêter hommage au roi Joseph. Ce fut lui-même que la junte choisit pour remplir cette mission. Il partit pour Madrid, complimenta le nouveau roi, et prêta, entre ses mains, le serment de fidélité, au nom de la province d'Aragon. Le marquis de Fuentes s'attacha dès-lors à la cause de Joseph, et remplit près de lui les emplois les plus éminents. La chute de Napoléon (1814) ayant rendu le trône à Ferdinand, le marquis de Fuentes vint chercher un asile en France, où il continue de résider. S.

FUESSLI (HENRI), célèbre peintre établi à Londres, où il est professeur de dessin à l'académie royale, est né à Zurich en 1742. Il reçut sa première éducation au sein de sa famille, dans laquelle on comptait un grand nombre de savants et d'artistes distingués. (*Voy.* FUESSLI, dans la *Biograph. univ.*, tom. XVI.) Il alla ensuite étudier à Berlin, sous le professeur Sulzer. Le génie du jeune Fuessli s'enflamma à la lecture des poèmes de Klopstock, de Kleist et de Wieland, qui, à l'époque de 1750 à 1760, agitaient tous les esprits en Allemagne. Après avoir voyagé dans cette contrée avec Lavater, en 1761, M. Fuessli passa en Angleterre, où Reynolds encouragea son goût pour la peinture; il se rendit ensuite à Rome en 1772, où il étudia les monuments de l'antiquité et les ouvrages des grands peintres. Michel-Ange surtout fut le modèle qu'il choisit. En 1778, il revint en Angleterre, et y acquit bientôt une grande réputation. Les connaisseurs lui assignèrent unanimement le second rang après le célèbre B. West, parmi les peintres anglais. Ses *Leçons sur l'art de la peinture*, qu'il prononça en 1801, à l'académie de Londres, et qu'il publia la même année (in-4°.) avec des additions et des notes, furent sévèrement critiquées, sous les rapports du style et des jugements qu'on y trouve sur des artistes distingués. M. Fuessli n'a pas craint, par exemple, de dire, en parlant de la statue du czar par Falconet: *Le ridicule colosse de Pierre-le-Grand.* Il n'est pas plus juste envers Salvator Rosa. Cet ouvrage a été traduit en allemand par Eschenburg, Brunswick, 1803, in-8°. L'imagination de ce peintre s'exalte quelquefois trop dans ses compositions, et l'entraîne à des bizarreries. Les meilleures productions de son pinceau sont: *Le spectre de Dion* (d'après Plutarque); *Lady Macbeth*; Quelques *Scènes de l'Espiègle*, qu'il composa en 1756; et *Le combat d'Hercule contre les chevaux de Diomède.* On cite encore de lui une suite de tableaux, dont les sujets sont tirés de Milton, et qui furent exposés aux yeux du public en 1799. *L'OEuvre complet de Fuessli* a été publié à Zurich, avec un *Essai sur sa vie*, 1806, 4 parties in-fol. Outre ses *Leçons*, on a de lui: I. *Réflexions sur la peinture et la sculpture chez les Grecs, avec des instructions pour le connaisseur, et un essai sur la grâce dans les ouvrages de l'art, traduit de Winckelmann*, 1765, in-8°. II. Une édition du *Dictionnaire des peintres* (de Pilkington), *avec des changements, des additions et un appendix*, 1805, in-4°. Il a mis en 1817, à l'exposition annuelle des peintures et sculptures de l'école anglaise, à Sommerset-House, un tableau de *Persée qui vient de couper la tête de Méduse.* On y a trouvé une attitude forcée et presque impossible. Les Anglais écrivent toujours son nom: FUSELI. Z.

FUMERON-DE-VERRIÈRE (JEAN-PIERRE), conseiller-d'état, né à Versailles en 1743, fils et petit-fils de chefs des bureaux de la guerre, occupa la même place à dater de 1766. Il partagea avec son père une marque signalée de la confiance du duc de Choiseul, qui, accablé de signatures, leur avait donné (à eux seuls) sa griffe pour le suppléer. M. Fumeron avait d'abord été commissaire des guerres, et avait fait, en cette qualité, les dernières campagnes de la guerre de sept ans. Il fut créé chevalier de Saint-Louis en 1768, et se démit de sa place dans les bureaux de la guerre, sous le ministère du comte de Saint-Germain, pour entrer dans la magistrature. Il fut reçu, en 1777, conseiller à la cour des aides; et, ayant été appelé au conseil du Roi, en 1781, comme maître des requêtes de l'hôtel, il fut chargé successivement de plusieurs commissions de confiance. Il ne quitta ses fonctions qu'à la dissolution du conseil, et partit alors pour se réunir, en Brabant, à la noblesse émigrée de Champagne. Il fut du nombre des défenseurs de Maëstricht en 1793. Après la seconde retraite des Pays-Bas, il parcourut l'Allemagne, puis se fixa en Italie, où il resta jusqu'au retour du Roi. Il fut alors fait conseiller-d'état en service extraordinaire. Sorti de France une seconde fois à la fin de mars 1815, il a été nommé de nouveau conseiller-d'état en service extraordinaire, par ordonnance du 24 août de la même année. M. de Fumeron a fait partie, à cette époque, d'un comité chargé de répartir les secours accordés aux émigrés. — FUMERON-D'ARDEUIL, fils du précédent, a été nommé, par ordonnance du 24 août 1815, maître des requêtes en service ordinaire. Il est membre du comité des finances. H.

FURSTEMBERG (FRANÇOIS-EGON, baron DE), évêque de Paderborn et de Hildesheim, descend d'une ancienne famille wetsphalienne. (*Voy.* FURSTEMBERG, dans la *Biograph. univers.*, XVI, 197.) Ce respectable prélat se fit chérir à Munster par la douceur de son administration et par son esprit de tolérance. Il exerça surtout une influence salutaire sur l'instruction publique. A la mort de l'électeur de Cologne, le chapitre de Paderborn le nomma prince-évêque de cette ville et de Hildesheim. En 1806, il perdit, par la sécularisation des principautés ecclésiastiques, la souveraineté sur ces évêchés, qui furent incorporés au royaume de Westphalie; mais il en conserva la dignité ecclésiastique. Il se fit remarquer par sa bienveillance particulière pour les prêtres français émigrés; et plus de vingt mille d'entre eux trouvèrent chez lui la plus généreuse hospitalité. Sa charité est encore aujourd'hui une grande ressource pour les pauvres de ce pays; et elle ne se borne pas aux catholiques : elle s'étend à toutes les sectes sans distinction. B. D.

# G

GABALÉON DE SALMOUR (Le comte CHRISTIAN-ANTOINE-JOSEPH-PIERRE-JEAN DE), né le 12 janvier 1755 à Turin, d'une famille distinguée, servit d'abord dans les troupes du roi de Sardaigne, et passa ensuite au service de Saxe, où il acquit de grandes propriétés. Il a été ministre de Saxe à Paris, sous le directoire; puis député au corps législatif pour le département du Pô. Le comte Gabaléon adhéra, le 3 avril 1814, à la déchéance de Buonaparte, et donna, le 8, son consentement à l'acte constitutionnel. Il est actuellement à Vienne. A.

GABRIAC (Le comte DE), auditeur au conseil-d'état, près le ministre et la section de l'intérieur sous le gouvernement impérial, fut nommé, le 16 mai 1811, secrétaire de légation à Naples, à la suite de M. Durand. Il est, depuis 1814, premier secrétaire d'ambassade à Turin. Lors de la conspiration qui éclata à Grenoble en mai 1816, M. de Gabriac, qui se trouvait remplir par *intérim* les fonctions d'ambassadeur, réclama l'extradition de Didier et de ses complices, ce qui lui fut accordé. — GABRIAC (Le marquis DE), ancien officier, fut fait chevalier de St.-Louis le 27 novembre 1814. — GABRIAC (DE), négociant à Marseille, fut nommé, en 1816, président du collége électoral du Var, en remplacement de M. Gallois. A.

GABRIELLI (JULES), cardinal, évêque de Sinigaglia, né à Rome le 20 juillet 1748, fut nommé, le 6 mars 1808, pro-secrétaire-d'état, et remplaça provisoirement le cardinal Joseph Doria-Panfili, exilé par le général Miollis, avec neuf autres cardinaux. Le 26 mars, il se plai-

gnit à M. Lefebvre, chargé d'affaires de France à Rome, des outrages que l'on faisait éprouver aux cardinaux des royaumes de Naples et d'Italie; et, le 30, il enjoignit à tous les officiers du pape, de donner leur démission. si, par suite de *quelque événement malheureux*, on voulait les forcer d'exercer leurs fonctions au nom d'une autorité qui ne serait pas celle du chef de l'Eglise. Le 11 avril, il écrivit de nouveau à M. Lefebvre, pour l'instruire des motifs qui avaient déterminé Sa Sainteté à donner une nouvelle cocarde au petit nombre de ses troupes qui n'avait pas encore été incorporé et mis sous les ordres du général français. « Sa Sainteté, dit-il, inébranlable dans sa façon de penser, déclare formellement que les ordres du jour qu'on a publiés, insultent à son caractère personnel, à sa dignité et à sa souveraineté; qu'ainsi que chaque prince peut choisir, pour ses officiers, les couleurs qui lui conviennent, elle a de même donné aux siens une nouvelle cocarde, pour faire connaître à toute la terre qu'elle ne reconnaît plus pour sienne la cocarde portée par ses troupes incorporées dans l'armée française. » Le 17 juin, deux officiers français s'étant transportés chez le cardinal Gabrielli, enfoncèrent, en sa présence, l'armoire qui renfermait les papiers d'Etat, placèrent une sentinelle dans son appartement, et l'obligèrent à le quitter, pour se rendre à son évêché de Sinigaglia. Le cardinal se plaignit de cette violence aux ministres étrangers; et, dans une circulaire adressée à tous les cardinaux, il déclara qu'il ne s'éloignerait pas de S. S. Cependant il ne put continuer d'exercer les fonctions de pro-secrétaire-d'état; et il fut remplacé par le cardinal Pacca. Le cardinal Gabrielli fait toujours partie du sacré collége. Ainsi que les autres cardinaux, il s'est démis de son siége en 1816. S. S.

GACON-DUFOUR (Marie-Armande-Jeanne), d'abord Mme. d'Humières, née à Paris en 1753, a eu, pendant longtemps, des liaisons littéraires avec Sylvain Maréchal, et le consulta, dit-on, fréquemment sur ses écrits, qui se ressentent peut-être trop des principes d'un tel maître. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils ont été l'objet de beaucoup de critiques dans les journaux. En voici la liste : I. *Le préjugé vaincu*, ou *Lettres de madame la comtesse de *** à madame de *** réfugiée en Angleterre*, 1787, 2 vol. in-12; 1803, 2 vol. in-18. II. *Les dangers de la coquetterie*, 1787, 2 vol. in 12; 1788, 2 vol. in-12. III. *Georgeana*, 1798, 2 vol. in-12. IV. *La femme grenadier*, roman historique, 1801, in-8o. V. *Contre le projet de loi* (de Sylvain Maréchal) *pour défendre d'apprendre à lire et à écrire aux femmes*, 1802, in-8o. VI. *Mélicerte et Zirphile*, roman historique et moral, 1802, 2 vol. in-12. VII. *Le voyage de plusieurs émigrés et leur retour en France*, 1802, 2 vol. in-12. VIII. *Recueil pratique d'économie rurale et domestique*, 1804, in-12; seconde édition, 1804, in-12; troisième, 1806. IX. *De la nécessité de l'instruction pour les femmes*, 1805, in-12 X. *Manuel de la ménagère à la ville et à la campagne, et de la femme de basse-cour*, 1803, 2 vol. in-12. XI. *Correspondance inédite de Madame de Châteauroux*, précédée d'une notice biographique sur Mme. de Châteauroux, 1806, 2 vol. in-12. L'authenticité de cette correspondance a été mise en doute, vu l'emploi de certains mots inusités à l'époque où les lettres auraient été écrites. (Voy. la *Biographie univers.*, au mot Chateauroux.) XII. *Les dangers de la prévention*, roman anecdotique, 1806, 2 vol. in-12. XIII *Moyens de conserver la santé des habitants de la campagne et de les préserver des maladies dans leurs maisons et leurs champs*, 1806, in-12. XIV. *La cour de Catherine de Médicis*, *de Charles IX*, *de Henri III et de Henri IV*, 1807, 2 v. in-8o. XV. *Correspondance de plusieurs personnages illustres de la cour de Louis XV*, 1808 3 vol. in 12. XVI. *Dictionnaire rural raisonné*, 1808, 2 vol. in-8o. XVII. *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, 1809, 2 vol. in-8o. XVIII. *Les voyageurs en Perse*, 1809, 3 vol. in-12. Ot.

GAGERN (M.-H.-C., baron de), grand'-croix du Lion-d'or de Hesse et de la Fidélité de Bade, était, en 1791, chargé d'affaires du prince de Nassau-Usingen à la diète de Ratisbonne. Sa mission avait pour objet de réclamer de l'empereur les indemnités que les princes allemands, possessionnés en France, sollicitaient, pour les pertes qu'ils avaient éprouvées sur la rive gauche du Rhin. En 1815, M. de

Gagern fut envoyé, comme ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas, au congrès de Vienne; et, le 27 avril, il signa le traité d'accession des villes libres et de la Prusse à la confédération européenne contre Napoléon Buonaparte. Le 9 mai suivant, le congrès, ayant nommé une commission pour examiner s'il serait nécessaire de procéder à une nouvelle déclaration, M. de Gagern, sur l'avis affirmatif de la commission, fut un des signataires de cette déclaration, qui fut ratifiée le 12 mai. En 1816, il fut nommé, par le roi des Pays-Bas, son ministre plénipotentiaire, pour le Luxembourg, à la diète de Francfort; et il s'exprima dans toutes les séances de cette assemblée, en faveur du pacte fédératif et des constitutions représentatives, fondées sur la distinction des ordres. Dans la correspondance qu'il entretenait, avant l'ouverture de la diète, avec le prince de Metternich, il ne cessait de répéter à ce ministre que ces principes étaient les seuls qui pussent sauver l'Allemagne, et lui assurer une indépendance politique plus réelle que celle qu'avaient imaginée les philosophes modernes. Les journaux français ont rendu compte, dans le temps, d'une lettre de ce ministre, dans laquelle il assurait qu'il avait toujours insisté sur l'unité de l'Allemagne comme nation, et qu'il avait même demandé au congrès de Vienne que l'on conservât le nom d'*empire*. On a de lui un excellent Mémoire sur cet objet. Le baron de Gagern citait à l'appui de son opinion lord Castelreagh, comme ayant déclaré à Vienne qu'il fallait rétablir l'autorité impériale; mais que peut-être elle devrait être donnée en commission à plusieurs princes, si l'on ne pouvait pas s'entendre sur le choix d'un empereur. Enfin il ajoutait qu'il desirait qu'on plaçât la couronne de l'ancien empire germanique sur la table de la diète fédérale, afin qu'elle servît de symbole à l'unité politique de l'Allemagne. Le 5 novembre 1816, la diète fit l'ouverture de ses séances; et le baron de Gagern y prononça un discours, où l'on remarquait les passages suivants : « ..... C'est incontes-» tablement le plus haut titre de gloire » des puissances alliées, d'avoir voulu » que l'Allemagne et les Pays-Bas for-» massent la clef de la voûte de l'édifice » social. S'il était resté, à cet égard, le » moindre doute, les mémorables jour-» nées de Waterloo eussent porté jusqu'à » l'évidence la nécessité de cette union : » le sang de mon courageux prince-» royal l'a confirmée et scellée. On sait » en Belgique quelle part de ces jour-» nées, où la bravoure de l'ennemi » a été surmontée, mais non pas sur-» passée, doit être attribuée au grand » Wellington, aux Anglais, aux Ecossais; » celle qui doit être laissée à Blücher et » aux Prussiens, et la part de gloire ac-» quise à la maison de Brunswick. Le duc » lui-même y a trouvé la mort des héros! » Il m'appartient, plus qu'à tout autre, de » célébrer sa mémoire. Lié avec les deux » ducs de Brunswick, j'eus, à Londres, » le bonheur de détourner le premier de » ces princes de suivre d'autres projets » militaires, et de le décider à se donner » tout entier au Roi George III. Le fils, » tombé sur des lauriers, a vengé la » mort de son père..... Personne ne con-» naît mieux que moi les dernières pen-» sées des deux princes. Soyons *unis*, » *fidèles et armés!* disaient-ils, et notre » destin changera.... » Le baron de Gagern porta encore plusieurs fois la parole dans cette assemblée; et ses discours éloquents produisirent sur les esprits de fortes impressions. Le 2 décembre, M. de Hendrich, ministre plénipotentiaire de Saxe-Weimar, ayant présenté la constitution de ce grand-duché, et prié l'assemblée de la déposer aux archives de la diète et de la prendre sous sa garantie, M. de Gagern établit que la diète, en admettant cette garantie, faisait le premier pas vers ses hautes destinées. Il conclut à ce qu'il fût voté des remercîments à S. A. R. le grand-duc de Weimar. Le baron de Gagern est très versé dans l'histoire, et passe pour un des plus habiles publicistes de l'Europe. Le *Mercure du Rhin*, en rendant compte, en 1816, des opérations du congrès, lui reprochait d'être un peu trop disposé à devenir cosmopolite, et de n'avoir pas contre les Français cette *haine ferme et soutenue qui distingue le ministre de Stein*. Il a présenté, en 1817, et publié un Mémoire *sur l'Emigration* nombreuse d'Allemands indigènes, qu'il regarde comme propre à compromettre la sûreté intérieure de l'Allemagne. — Son fils était, à la même époque, secrétaire de la légation des Pays-Bas à la diète de Francfort. S. S.

GAGNEUR (Le chevalier) fut nommé en 1815, et réélu en 1816, par le département du Jura, membre de la chambre des députés. Lors de la discussion sur

les élections, il proposa d'ajouter à l'article 8 de la loi, que, dans le cas où il serait fait dans l'assemblée électorale une délibération, et même une proposition contraire à cet article, le président eût le droit de prononcer sur-le-champ la dissolution du collége, dont les opérations antérieures seraient annulées. Cette proposition ayant excité des murmures, M. Gagneur ajouta : « Je ne suis pas de ces » esprits-forts qui regardent les craintes » qu'inspirent les assemblées électorales » comme une vaine fantasmagorie. Le » fantôme électoral me glace d'effroi; je » le vois armé de torches révolutionnai- » res; et mon épouvante redouble, quand » je me rappelle ces paroles d'un impru- » dent orateur : *Si vous n'acceptez pas* » *cette loi, le peuple la veut; le peuple* » *l'aura*. Ainsi, lorsqu'il s'agira du bud- » get, si vous proposez des mesures con- » tre la cumulation des emplois, on vous » dira aussi : Ne le demandez pas; car le » peuple ne le voudra pas. Mon but est » d'empêcher que la *matière électorale*, » pour me servir d'une expression du » même orateur (M. Royer-Colard), ne » devienne une matière inflammable. » M. Gagneur vota avec la majorité en 1815, et avec la minorité en 1816. S. S.

GAIBEL, prédicateur calviniste, a formé, à Lubeck, en 1816, une société mystique, qui a pris le nom de *Société de Jésus*. Ses membres affectent des singularités extérieures : leurs habits ont une forme gothique, et leurs cheveux sont assujétis par un gros peigne. Ils prennent aussi le nom de *Christler*. M. Gaibel a, dit-on, beaucoup de talents pour la prédication; et ses disciples, ceux du sexe féminin surtout, sont animés de l'enthousiasme le plus exalté. Ses conférences ressemblent, sous quelques rapports, à celles que tient M^me^. de Krudener, dans les environs de Bâle. (*Voy.* KRUDENER.) S. S.

GAIL (JEAN-BAPTISTE), né à Paris le 4 juillet 1755, de parents sans fortune, s'adonna, dès sa jeunesse, à l'étude de la langue grecque, et fut nommé suppléant de Vauvilliers à la chaire de littérature grecque du collége royal, le 5 avril 1791. Il devint titulaire de cette chaire, lorsque M. de Vauvilliers fut obligé de donner sa démission en 1792. M. Gail n'ayant pas toutefois considéré cette démission comme libre, crut devoir n'accepter cet emploi que comme un dépôt; et il en fit la déclaration, en présence des professeurs assemblés, le jour de son installation. Il ajouta même qu'aussitôt que M. de Vauvilliers exprimerait le desir d'y rentrer, il s'empresserait de lui céder la place. Cette déclaration fut consignée dans le procès-verbal, et revêtue de la signature des professeurs présents, entre autres Dupuis, Lévêque, Portal, Lalande, Cousin, etc. M. Gail publia alors sa première édition des *Idylles de Théocrite*; ouvrage par lequel il essaya de justifier sa nomination au premier collége du royaume. Depuis ce temps, il a exercé, sans interruption, les fonctions de professeur de littérature grecque; et dans l'ardeur de son zèle, il a fait, pendant plusieurs années, un cours gratuit de grec, qui a été continué jusqu'à ce que l'instruction régulière de cette langue, dans nos écoles, ait rendu ses soins moins nécessaires. Nommé membre de la troisième classe de l'Institut en 1809, M. Gail a été compris dans l'organisation de l'académie des inscriptions en 1816. En 1814, le Roi l'a créé chevalier de la Légion-d'honneur. Déjà l'empereur de Russie, à qui il avait adressé un de ses ouvrages, lui avait envoyé, en 1809, la croix de Saint-Wladimir. Les travaux assidus de ce laborieux et zélé professeur lui avaient fait espérer la première place parmi les hellénistes mentionnés par le jury des prix décennaux. Indigné de ce qu'on avait préféré, aux nombreux volumes qu'il a publiés, la traduction faite par M. Coray d'un morceau grec, qui, dans l'original in-folio, n'occupait que sept pages, il en appela au public par deux volumes in-4°., qui contiennent un examen critique de la version couronnée (1). M. Gail exprimait dans cet écrit un grand étonnement de ce que le jury avait préféré au travail d'un Français celui d'un étranger, à qui, disait-il, l'harmonie de notre langue est inconnue, au point que dans une phrase il met de suite les trois syllabes SI SON SO... Ce n'est pas la seule occa-

(1) Voici le titre de ces deux volumes : I. *Réclamations de J.-B. Gail contre la décision du jury*, ou *Observations sur l'opinion en vertu de laquelle le jury, institué par S. M. l'empereur et roi, propose de décerner un prix à M. Coray, à l'exclusion de la Chasse de Xénophon, du Thucydide grec-latin français, et des Observations littéraires sur Théocrite et Virgile*, 1810, in-4°. II. *J.-B. Gail, membre de l'Institut, etc.; sa réponse à dix chefs d'accusation*, 1810, in-4°., suite de l'opuscule précédent.

sion où M. Gail a éprouvé de pareilles contrariétés : son système et ses opinions sur le grec et sur les antiquités ont rencontré beaucoup de contradicteurs ; et ses *Recherches historiques et militaires sur la géographie comparée par époques* ont excité de vives réclamations. Il a osé rayer de ses cartes deux villes fameuses, savoir, Delphes et Olympie ; et il a présenté sous un aspect tout-à-fait nouveau les batailles de Mantinée, de Platée et de Marathon. On conçoit que des idées aussi nouvelles ont dû fixer l'attention des savants : tous n'ont pas été persuadés ; et les collègues mêmes de M. Gail à l'académie se sont élevés contre ses prétentions avec tant de force, qu'il n'a pu attribuer leur critique qu'à un *système d'opposition permanent* (ce sont ses expressions). M. Jannet, éditeur de la Grammaire de Furgault, l'a aussi traité avec beaucoup de sévérité dans la préface de cet ouvrage. Malgré ce système d'opposition, l'infatigable professeur n'a pas cessé de marcher à son but ; et il a obtenu du Roi, en novembre 1814, la place de garde des manuscrits grecs et latins de la Bibliothèque royale, vacante par la mort de M. Dutheil. On a de lui : I. *Les dialogues des morts de Lucien*, traduits en français, avec des remarques, 1780, in-12 ; 1784, in-12. II. *Extraits de Lucien et de Xénophon*, 1786, 2 vol. in-12. III. *Discours grecs*, choisis de divers orateurs, 1788, in-12. IV. *Théocrite, Bion, Moschus, Anacréon*, (en grec), 1788, in-12. V. *Divers traités de Lucien, Xénophon, Platon et Plutarque*, 1788, in-12. VI. *Idylles et autres pièces de Théocrite*, traduites en français, 1792, in-8°. ; 1794, 2 vol. in-4°. VII. *Odes, inscriptions, épitaphes, épithalames et fragments*, traduits en français, 1794, in-8°. VIII. *Thucydide*, 12 vol. in-4°. et in-8°., grec, traduit en latin et en français, avec des notes critiques en deux volumes, et les variantes de treize manuscrits. IX. *Œuvres de Xénophon*, traduites en français, avec le texte grec et l'ancienne version latine de Leunclavius, retouchée par l'éditeur, 1795 et années suivantes, 10 vol. in-4°., compris 3 volumes de variantes, tables chronologiques, etc., avec cartes et fig. Les caractères grecs de Garamont ont été remis en œuvre pour cette édition. (*Voy.* GARAMONT, *Biograph. univers.*) X. *Anacréon*, 1 vol. in-4°., texte grec, traduction latine et française, avec notes et musique. XI. *Idylles de Bion et de Moschus*, trad. en français, 1795, in-8°. XII. *Républiques de Sparte et d'Athènes*, trad. de Xénophon, 1795, in-8°. XIII. *Les trois fabulistes, Esope, Phèdre et La Fontaine*, avec des *Notes de Champfort* sur le dernier, 1796, 4 vol. in-8°. XIV. *Nouvelle Grammaire grecque à l'usage des écoles centrales*, 1798, in-8°. XV. *Homère grec, français et latin*, avec la Clef d'Homère, 7 vol. in-12 et in-8°. XVI. *Essais sur l'effet, le sens, la valeur des désinences grecques, latines, françaises, et sur divers points de Grammaire*, Paris, 1808, in-8°. Ce volume forme le 33e. de la collection in-8°. des ouvrages de M. Gail sur la langue grecque, offrant la plupart des auteurs classiques grecs avec une version interlinéaire. La collection de ces ouvrages in-18 ne forme que 13 volumes; l'in-4°. en forme 28. M. Gail a été éditeur d'un *Nouveau Testament grec*, des *Racines grecques* de Port-Royal, et d'un grand nombre de *Traités* d'auteurs grecs avec sommaires et notes de sa façon. Enfin il a fourni divers morceaux aux *Mémoires de l'Institut*, au *Magasin encyclopédique*, au *Classical Journal*, au *Mercure*, etc. D.

GAIL (Mme. SOPHIE), épouse séparée du précédent, réunit chez elle une nombreuse compagnie, et fait le charme de ces réunions par ses talents et son esprit. Après avoir pris des leçons de M. Perne, elle composa des romances dont les motifs parurent très heureux. Encouragée par ce succès, elle se livra à des études plus sévères, et mit en musique quelques opéras. Mme. Gail donna *Les deux jaloux* au théâtre de Feydeau le 27 mars 1813. On remarqua dans cette musique, ce qui est si rare même parmi les compositeurs de profession, un caractère original, et surtout une grande vérité d'expression. Le 16 décembre suivant, Mme. Gail donna *Mademoiselle Delaunay*, pièce qui n'est plus au théâtre depuis la retraite de Gavaudan. Cette composition fut jugée très inférieure à celle des *Deux Jaloux*. *Angela* fut donnée le 13 juin 1814, et la musique en fut goûtée; mais le poème fut l'objet de critiques malheureusement fondées. Enfin, *La méprise*, qui fut jouée pour la première fois le 20 septembre 1814, mérita de nouveau la bienveillance

du public, bien que le poème n'en fût peut-être pas plus digne que celui d'*Angela*. Mme. Gail a aussi cultivé avec succès le genre des nocturnes. *Isabelle*, surtout, a, depuis long-temps, une vogue qui tient de l'engouement. Sa romance, *N'est-ce pas d'elle*, a aussi eu beaucoup de succès. F. R.

GAILHARD (Jean-Laurent-Fortunat), président du tribunal de Valence, fut député de la Drôme à l'assemblée législative, et s'y montra l'un des plus modérés. En 1795, il fut réélu, par le même département, au conseil des cinq-cents, et demanda si la loi du 3 brumaire lui était applicable comme parent d'émigré. On forma d'abord le projet de l'exclure; mais il fut maintenu, vu qu'il avait toujours servi la république, tant à l'armée que dans des fonctions civiles. En 1798, il fut dénoncé comme royaliste par les habitants de Valence. Il sortit du conseil le 20 mai 1799, et devint juge du tribunal criminel de la Drôme. M. Gailhard a été nommé, en 1816, membre de la chambre des députés par le même département. B. M.

GAILLARD (Maurice-André), né à Château-Thierry le 13 octobre 1757, appartenait à la congrégation de l'Oratoire, et professait au collége de Juilly, en même temps que Fouché. Pendant que son ancien collègue acquérait une si funeste célébrité à la Convention, M. Gaillard s'était retiré à Melun, où il exerçait les fonctions de défenseur officieux auprès du tribunal criminel. Il fut assez heureux pour sauver beaucoup de victimes, surtout parmi les ecclésiastiques. Au bout de quatre ans, des circonstances moins fâcheuses permirent à M. Gaillard de se rapprocher de son collègue, qui le recherchait et qui lui accorda une confiance illimitée. Il s'en servit d'une manière très noble et très généreuse. Un grand nombre d'émigrés et de fidèles serviteurs du Roi, tels que MM. de Polignac, Belloc, Boscheron-Desportes, etc., lui durent la liberté et la vie. Ce fut surtout à M. de Vitrolles qu'il rendit les plus grands services pendant les cent jours de 1815. Le jour même de l'abdication de Buonaparte, M. de Vitrolles sortit de prison; et, dès le lendemain, il écrivit deux lettres, l'une à S. A. R. Monsieur, et l'autre à lord Wellington, lettres que M. Gaillard porta à Cambrai, sous la protection de Fouché, qui lui en facilita les moyens. S. A. R. eut la bonté de donner à M. Gaillard les témoignages les plus touchants de satisfaction; et, le 28 août 1815, il fut nommé à une place de conseiller à la cour de cassation, qu'il occupe encore aujourd'hui. Il avait été auparavant juge, ensuite président au tribunal criminel de Melun, et enfin conseiller à la cour royale de Paris. Il avait souvent présidé les assises dans cette dernière cour avec beaucoup de distinction, notamment dans la fameuse affaire de Michel et Regnier. — Gaillard, frère du précédent, fut nommé lieutenant-général de police à Bordeaux, le 31 mars 1815, et remplit ces fonctions délicates avec intégrité et modération. Le sieur Resigny écrivait, le 10 juin, à Buonaparte, « que la commission » de haute-police ne faisait rien; que le » lieutenant-général de police, Gaillard, » était incapable d'obtenir de bons résultats, parce qu'il avait la prétention de » faire dire dans la ville qu'il était un » brave homme, et que, pour y parvenir, il ne servait S. M. ni avec cette » vigueur, ni avec ce dévouement qu'exigeaient les circonstances. » Au mois d'août 1815, M. Gaillard fut rappelé à Paris, et remplacé par M. de Cazes. D. S.

GAILLARD (Armand), l'un des co-accusés de George Cadoudal, est né, en 1775, à Querville, près Rouen. Il partit, en 1792, avec un bataillon de volontaires, servit pendant deux ans, et revint dans son pays, où il prit parti parmi les chouans. Après la pacification de la Vendée, il rentra dans sa famille, partagea la succession de son père avec ses frères, et partit avec l'un d'eux pour l'Angleterre, où il fut placé dans le dépôt du régiment de la Châtre émigré. En 1804, M. Gaillard fut envoyé en France, et débarqua avec Pichegru sur la falaise de Béville. Il parvint à se soustraire à la vigilance de la police, et demeura caché dans Paris, jusqu'au moment de l'ouverture des barrières qui avaient été fermées pour s'assurer des conjurés. Il en sortit alors avec son frère (Raoul) et Deville; ils passèrent la première nuit dans la forêt de Montmorenci, et se présentèrent le lendemain pour traverser la rivière d'Oise: le gendarme de service au bac leur demanda leurs papiers; n'en ayant pas, ils prirent la fuite vers la forêt; on cria au voleur: ils furent entourés et opposèrent une vigoureuse résistance. Raoul Gaillard fut blessé mortellement, et mou-

rut le lendemain; Armand fut conduit à Paris, mis en jugement avec George, et condamné à mort le 10 juin 1804. Sur les instances de sa sœur, l'empereur commua la peine en une détention de quatre ans au château de Bouillon. M. Gaillard occupe aujourd'hui une place dans l'administration de la maison du Roi. B. M.

GAIN-MONTAGNAC (Le comte J.-L.-M. DE), d'une famille de Limousin, et gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, a publié : I. *Mémoire de Louis XIV*, 1806, deux parties in-8°. II. *Le marquis de Sévigné*, comédie jouée au Théâtre-Français vers 1813. III. *Fouquet*, jouée au même théâtre en 1814. IV. *Journal d'un bon Français, depuis le 9 mars jusqu'au 13 avril 1814*, 1816, in-8°. Cet ouvrage présente le récit des services que M. de Gain-Montagnac a rendus à la cause des Bourbons dans le mois de mars 1814, le résultat de ses conférences avec MM. de Metternich, de Hardenberg, lord Castlereagh, les éloges qu'il reçut publiquement de S. A. R. MONSIEUR, et la considération que lui témoignèrent les souverains, lorsqu'ils furent réunis dans Paris. M. le comte de Gain-Montagnac a été nommé, en 1817, gouverneur du château royal de Pau. S. S.

GAISFORD (THOMAS), professeur royal de grec à l'université d'Oxford, né vers 1775, a publié plusieurs ouvrages qui l'ont placé au nombre des plus habiles philologues de l'Angleterre, notamment une excellente édition du *Manuel d'Héphestion sur les mètres des poètes grecs* (Oxford, 1810, in-8°.); et une édition non moins recommandable des *Poetæ minores Græci*, en 2 vol. (Oxford, 1814, in-16), qui contient Hésiode, Théognis, Archiloque, Solon, Simonide, Mimnerme, Phocylide, et d'autres poètes gnomiques, Théocrite, Bion et Moschus. Un troisième volume renfermera les scholiastes d'Hésiode, corrigés d'après les manuscrits. M. Gaisford a fait réimprimer les *Suppliantes* et les deux *Iphigénie* d'Euripide, Oxford, 1811, d'après l'édition et avec les notes de Markland. Il a aussi donné une édition de l'*Alceste*, Oxford, 1806, à l'usage de l'école de Westminster, et a publié la première partie du *Catalogue des manuscrits* du docteur Clarke, qui appartiennent à la bibliothèque Bodleienne, Oxford, 1812. XX.

GALDI, Napolitain, se montra partisan de la révolution qui eut lieu dans sa patrie avec l'assistance des Français en 1798. Il était né avec quelques talents, auxquels son caractère ardent donna l'essor, et que l'étude a perfectionnés. Le gouvernement républicain l'envoya en Hollande comme ambassadeur. A son retour dans sa patrie, celui-ci publia une *Statistique de la Hollande*. Il fut ensuite nommé, par Murat, directeur-général de l'instruction publique. M. Galdi a publié, en 1797, un *Discours sur les rapports politiques et économiques de l'Italie avec la France et l'Europe*. N.

GALL (Le docteur JEAN-JOSEPH), né, en 1758, à Tiesenbrunn, dans le pays de Wurtemberg, étudia la médecine et l'exerça à Vienne, où sa nouvelle doctrine devint l'objet de l'attention générale. Il s'était déjà fait connaître par ses *Recherches philosophiques et médicales sur la nature et l'art dans les états de santé et de maladie*, Vienne, 1791, 2 vol. in-8°. Étant encore sur les bancs de l'école, il avait commencé ses observations sur les différences de forme de la tête. Il remarqua que ceux de ses condisciples qui avaient de grands yeux retenaient plus facilement leur leçon que lui, malgré l'attention plus assidue qu'il y apportait. De cette première observation qu'il fit également sur les comédiens du premier ordre, il déduisit l'hypothèse que l'organe de la mémoire avait été placé par la nature vers cet endroit de la tête. Quelque temps après, M. Gall changea d'opinion : mais il y revint, et établit, comme principe, que les qualités des facultés intellectuelles dépendent de la conformation de certaines parties de la tête. Il forma une collection de crânes d'hommes et d'animaux, s'occupant à étudier l'organisation du cerveau des uns et des autres, à observer leurs facultés intellectuelles, en même temps que les *protubérances* de leurs crânes; il en crut découvrir, de cette manière, les dispositions pour une vingtaine d'organes ou autant de résidences des facultés intellectuelles du premier ordre. Il prétend que les dispositions intellectuelles, comme qualités innées, ont leur siége dans le cerveau, et que c'est là que sont les organes des facultés; que plus ces points isolés du crâne font saillie à l'extérieur, plus la faculté intellectuelle, dont l'organe s'y trouve placé, est active; qu'enfin la partie du cerveau où cette faculté s'exerce, en poussant le crâne en dehors, forme sur sa partie convexe une pro-

tubérance qui annonce extérieurement l'existence de l'organe. M. Gall a désigné ces organes, selon le penchant ou la faculté qu'il leur attribue. Il exposa ce système dans des cours publics, dans des universités du premier rang, et dans les grandes villes de l'Europe. Sa doctrine trouva un grand nombre de partisans et d'adversaires en Allemagne, à Paris et surtout en Angleterre, ou il développa son système, étant secondé par son ami le docteur Spurzheim : l'arme de la plaisanterie avec laquelle la science cranologique a été attaquée, particulièrement par l'auteur d'un article de l'*Édinburgh review*, 1815, ne détruit point les résultats de ses observations. On est allé jusqu'à l'accuser d'athéisme ; et il a répondu à cette accusation dans son ouvrage intitulé : *Des dispositions innées de l'ame et de l'esprit*, ou *Du matérialisme*, etc., Paris, 1812, in-8°. Sans examiner la solidité de la découverte du savant médecin, et son influence sur l'ordre social, on ne peut lui contester le mérite d'avoir avancé, par ses observations, la connaissance du système cérébral. M. Gall se montre surtout grand anatomiste. Il a démontré, ce qui n'avait été que soupçonné, que la matière cérébrale ne tire point son origine du cerveau, mais de la moëlle épinière qui va en s'épanouissant, et forme les deux hémisphères dans lesquels il se partage. L'un des ouvrages les plus clairs et les plus impartiaux publiés sur ses découvertes est intitulé : *Analyse d'un cours du docteur Gall*, vol. in-8°., Paris, 1808. C'est l'ouvrage de l'un de ses élèves (*V.* ADELON). Le professeur en a lui-même approuvé la rédaction et revu les épreuves. On a imprimé : *Introduction au cours de physiologie du cerveau*, ou *Discours prononcé à la séance d'ouverture de son cours public*, 1808, in-8°. — *Mémoire concernant les recherches sur le système nerveux en général et sur celui du cerveau en particulier*, 1809, in-4°. — (Avec Spurzheim) *Anatomie et physiologie du système nerveux en général, et du cerveau en particulier*, 1810 et suiv., in-4°. et in-fol. Il n'en a paru qu'un volume et demi dans l'un et l'autre format. Parmi les attaques dont son système a été l'objet, on peut citer *la Craniade*, ou *Spurzheim éclairci*, poème en deux chants (en anglais), Londres, 1817, in-8°. Le docteur Gall habite maintenant Paris, et il y pratique la médecine avec succès. B. D.

GALLAIS (JEAN-PIERRE), né à Angers en 1757, était, avant la révolution, professeur de philosophie dans un collége de bénédictins. Il annonça, dès l'origine de nos troubles, les malheurs qui en seraient la suite, dans plusieurs opuscules, qu'il publia en 1789, 90 et 91, sous les titres d'*Histoire persane*, de *Dictionnaire inutile*, de *Démocrite voyageur*, etc. En 1792, il rédigeait le *Journal général*, dans lequel il osa dire, peu de jours avant le 10 août : « Les » hommes honnêtes de tous les pays se » sont détachés de la nation française, » lorsqu'ils ont été témoins de son in- » gratitude envers un monarque qu'elle » avait elle-même désigné sous le nom » de *restaurateur de la liberté*; lors- » qu'ils ont vu que les Français abandon- » naient le meilleur des princes aux viles » et lâches insultes des hommes les plus » méprisables. » Trois jours avant le jugement de Louis XVI, M. Gallais publia, contre les hommes qui se disaient les juges de Louis, un mémoire sous le titre d'*Appel à la postérité*. Le libraire Webert, qui distribuait cette brochure au Palais-Royal, fut pris et périt sur l'échafaud. M. Gallais fut arrêté le 17 septembre 1793, et envoyé à la Force, où il demeura sept mois. Après la mort de Robespierre, il rédigea la *Quotidienne*, puis le *Censeur des journaux*, et fut proscrit après le 18 fructidor. Ses presses furent brisées et sa maison fut pillée : il n'échappa à la déportation qu'en vivant caché pendant deux ans. M. Gallais publia, dans cet intervalle, l'*Histoire de la révolution du 18 fructidor*, où on lit la réponse énergique qu'il fit à la lettre qu'on prétendait avoir été trouvée dans les papiers de Durand-Maillane, et la preuve que cette lettre était l'ouvrage du directoire. Il ne craignit pas non plus de faire cette profession de foi politique, « qu'il n'y a point de salut » pour la France sans monarchie, et » point de monarchie sans les Bourbons » (*Histoire du 18 fructidor*, 1re. partie, chap. 12.) Ce fut dans le même ouvrage, imprimé en 1799, que l'auteur, qui avait deviné les projets de Buonaparte long-temps avant son usurpation, le peignit sous les traits les plus caractéristiques. Rendu à la liberté par le décret qui rappela les députés du 18 fructidor,

M. Gallais fut chargé de la rédaction du *Journal de Paris*; et, pendant dix ans qu'il se livra à cette occupation, il eut le secret de conserver l'indépendance de ses opinions, sans blesser les égards qu'exigeait une autorité ombrageuse et despotique. Il fut nommé, en 1800, professeur d'éloquence et de philosophie à l'académie de législation, et s'y fit remarquer par l'éclat de ses exercices publics, et par ses leçons de morale chrétienne, à une époque où l'on ne parlait de mœurs et de religion que pour s'en moquer. Peu de jours après la chute de Buonaparte en 1814, M. Gallais fit paraître l'*Histoire du 18 brumaire*, que le public éclairé a su distinguer des ouvrages éphémères que chacune des phases de notre révolution a vus naître. Deux des agents subalternes de l'ancien gouvernement, que M. Gallais avait signalés dans cet ouvrage, lui intentèrent, l'un après l'autre, un procès en calomnie. Le premier retira sa plainte; le second, Méhée, profitant de la rentrée de Buonaparte au mois de mars 1815, le poursuivit avec acharnement; et M. Gallais, qui n'avait pas jugé à propos d'attendre Buonaparte à Paris, ne pouvant se défendre sans paraître, ni paraître sans danger, fut condamné, sans être entendu, à un mois de prison, et à 50 francs d'amende. Retiré dans le fond d'une campagne, il écrivit l'*Histoire de la révolution du 20 mars*. Cet ouvrage a eu le même succès que l'*Histoire du 18 brumaire*, dont il est la suite. F.

GALLAND (Antoine), né à Saint-Pardoux-Latour, en Auvergne, en 1763, était imprimeur à Paris, lorsqu'il partit pour l'Égypte en 1798 avec l'expédition de Buonaparte. Revenu en France, il fut employé dans l'administration de l'imprimerie impériale, et compris dans la réforme des anciens employés en activité, lorsque cette imprimerie passa entre les mains d'un directeur particulier. (*V.* Anisson.) On a de M. Galland : I. *Réflexions politiques et philosophiques*, ou *Coup d'œil impartial sur la révolution de France et sa constitution*, 1795, 1796, in-8°. II. *Antonio*, ou *Les tourments de l'amour*, 1797, in-12. III. *Tableau de l'Egypte pendant le séjour de l'armée française*, 1804, 2 vol. in-8°. IV. *Le sort des femmes*, ou *Le club d'amour*, suivi des *Infortunes de deux amants*, 1808, in-12. V. *Extrait de mes opinions politiques pendant la révolution à 1815*, in-8°. VI. *Du retour des Bourbons en France, et du gouvernement paternel de Louis XVIII*, mai 1815, in-8°. — Galland (P.-J.), chef d'institution de jeunes demoiselles, est auteur des ouvrages suivants : I. *Cours pratique d'éducation à l'usage des jeunes demoiselles, et convenable aux jeunes gens qui ne sont pas à portée de suivre les études de collège, ou qui les ont suivies sans succès*, 1817, 3 vol. in-12, dédiés à Madame, duchesse d'Angoulême. II. *Education de l'enfance, extraite du cours pratique d'éducation*, 1817, in-12. — Galland (Zacharie), de Poitiers, a donné : *Vœu d'un Français pour parvenir à payer la dette de l'État, sans augmentation d'impôts*, 1814, in-8°. II. *De la conservation du numéraire en France*, 1816, in-8°. Ot.

GALLATIN (Le comte Albert), de Genève. A son arrivée en Amérique, il fut réduit, faute de ressources pécuniaires, à donner des leçons de langue française; il se lia ensuite avec M. Jefferson, parvint aux premiers emplois, et fit une fortune considérable. Il est aujourd'hui ministre d'état, et secrétaire de la trésorerie des Etats-Unis d'Amérique. Il fut envoyé, en 1813, pour négocier la paix entre son pays et l'Angleterre. Mais n'ayant pu parvenir à aucune conclusion définitive, il revint en Amérique au commencement de 1814. Il a été nommé, en 1815, ambassadeur à la cour de France. On a publié en 1796, à New-York (en anglais), *Esquisse des finances des Etats-Unis*, par Albert Gallatin, in-8°. — Gallatin (Le comte de), chambellan du feu roi de Wurtemberg, fut nommé, en 1816, son ministre plénipotentiaire à la cour de Bade. Il fut décoré, au mois de juillet de cette même année, de la croix de commandeur de l'ordre du Mérite civil. Il est aujourd'hui ambassadeur à Carlsruhe. S. S.

GALLE, un des graveurs les plus estimés de la capitale, est auteur d'un grand nombre de médailles, parmi lesquelles on remarque celles qu'il a exécutées pour la fête du couronnement de Buonaparte, pour la prise de Vienne, pour la victoire de Friedland, et pour le retour de Buonaparte de son expédition d'Egypte; enfin un portrait de Louis XVIII. La classe des beaux-arts de l'Ins-

titut, dans son rapport sur les ouvrages de gravure, lors du concours de 1810, décerna le prix de première classe à M. Galle, à mérite égal, avec M. Rambert Dumarest, mort en 1807. M. Galle a exposé au Musée, le 1er. novembre 1812, un cadre de médaillons contenant les portraits de Buonaparte, de Marie-Louise et de son fils; et, le 1er. novembre 1814, un autre cadre renfermant les sceaux de l'Etat, les armes du Roi, etc. S. S.

GALLES (La princesse CAROLINE-AMÉLIE-ELISABETH DE), seconde fille du duc de Brunswick-Wolfenbuttel, tué à la bataille de Iéna, et d'Augusta d'Angleterre, sœur aînée de George III, est née à Brunswick le 17 mai 1768, et fut mariée au prince de Galles, George-Frédéric-Auguste, son cousin, le 8 avril 1795. Ce mariage, desiré par le roi George, s'accomplit, dit-on, avec quelques regrets de la part de son fils; ce prince ne céda qu'à des considérations politiques et aux ordres de son père, qui avait promis, en faveur de son obéissance, d'éteindre toutes ses dettes, et de lui assurer un revenu considérable. Celui de la princesse fut fixé par le parlement à 50,000 liv. sterling. L'union des augustes époux ne tarda pas à être troublée : quelques mois après la naissance de la princesse Charlotte, leur fille, arrivée le 7 janvier 1796, des discussions d'une nature assez délicate amenèrent une séparation, amiable cependant. Ce fut à l'occasion de cet événement que le prince de Galles écrivit à la princesse, le 30 avril 1796: « Madame, comme lord » Cholmondeley m'informe que vous de» sirez que je définisse par écrit les ter» mes auxquels nous allons vivre, je vais » tâcher de m'expliquer avec autant de » clarté et de propriété que la nature » du sujet le permet. Nos inclinations » ne dépendent pas de nous; aucun de » nous deux ne peut être responsable en» vers l'autre, de ce que la nature a fait » que nous ne nous convenons pas. Ce» pendant il est en notre pouvoir d'éta» blir une société tranquille et aisée : » que nos relations se bornent donc à » cela; et je souscrirai volontiers à la » condition que vous avez demandée » par l'entremise de lady Cholmondeley, » que, même dans le cas où il arriverait » quelque accident à ma fille (ce que » j'espère que Dieu dans sa bonté pré» viendra), je n'enfreindrai point les » termes de la restriction, en ne pro» posant, en aucun temps, une liaison » d'une nature plus intime. Je termine» rai maintenant cette désagréable cor» respondance, espérant que, comme » nous nous sommes complètement ex» pliqués respectivement, le reste de » notre vie se passera dans une tran» quillité non interrompue. » La princesse répondit, le 6 mai : « Le récit » de votre conversation avec lord Chol» mondeley ne me surprend, ni ne m'of» fense: il ne fait que me confirmer ce » que vous m'avez donné tacitement à » entendre depuis un an. Mais après ce» la, il y aurait, de ma part, un manque » de délicatesse, ou une bassesse indi» gne, à me plaindre des conditions que » vous imposez vous-même. Je n'aurais » fait aucune réponse à votre lettre, si » elle n'avait pas été conçue en termes » qui peuvent faire douter si cet arran» gement vient de vous ou de moi : et » vous n'ignorez pas que l'honneur en » appartient à vous seul. La lettre que » vous m'annoncez comme étant la der» nière, m'oblige de communiquer au » roi, comme à mon souverain et à » mon père, votre déclaration et ma » réponse. Vous trouverez ci-incluse une » copie de ma lettre au roi. Je vous en » informe, afin de ne pas encourir de » votre part le moindre reproche de » duplicité. Comme je n'ai plus d'autre » protecteur que S. M., je m'en rapporte » uniquement à elle sur ce sujet; et si ma » conduite obtient son approbation, je » serai au moins consolée jusqu'à un cer» tain point. Je conserve toute sorte de » reconnaissance pour la situation dans » laquelle je me trouve, comme prin» cesse de Galles; étant en état, grâces » à vous, de me livrer au libre exercice » d'une vertu qui est bien chère à mon » cœur, je veux dire la charité. Il sera » également de mon devoir de me con» duire de manière à donner un exemple » de patience et de résignation au milieu » de toutes les épreuves. Rendez-moi » la justice de croire que je ne cesserai » jamais de prier pour votre bonheur, » et d'être votre très dévouée CARO» LINE. » Les dix années qui suivirent cet arrangement, ne présentent rien d'important. En 1806, des rapports injurieux pour la princesse de Galles s'étant répandus dans le public, le roi ordonna qu'il fût fait une enquête sur la vérité de

certaines déclarations communiquées à S. M. par le prince de Galles, et qui tendaient à faire croire que la princesse aurait eu des liaisons avec le capitaine Manby, l'amiral sir Sidney-Smith, etc., et qu'enfin elle avait été mère d'un enfant mâle. Le ministère était composé alors des personnes connues sous le nom des *amis du prince de Galles*, M. Fox, lord Grey, etc. Les commissaires nommés pour cette enquête, connue dans le monde sous le nom de la *délicate investigation*, furent lord chancelier, lord Grenville, lord Erskine, le comte Spencer et lord Ellenborough. De nombreux témoins, parmi lesquels se trouvait le duc de Kent, furent entendus; et le résultat du rapport fait à S. M. par les commissaires, fut que la princesse de Galles était absoute de l'accusation de *grossesse* et d'*accouchement*, et que l'enfant connu sous le nom de *Billy Austin* était le fils d'une pauvre femme de Deptford, que S. A. R. avait pris sous sa protection. Les commissaires crurent devoir toutefois représenter à S. M. que la conduite de S. A. R. n'avait pas été exempte de légèreté et d'indiscrétion. M. Perceval, qui avait cessé, à la mort de M. Pitt, de faire partie du gouvernement, et qui était alors à la tête de l'opposition, fut le défenseur de la princesse, et publia un ouvrage sur toute la procédure. Le ministère de lord Grenville et de lord Grey ayant été dissous, M. Perceval devint, sous le feu duc de Portland, ministre dirigeant. Il fut résolu alors, que le recueil de la procédure, ainsi que la défense de la princesse par M. Perceval, qui allait paraître, seraient supprimés. Comme il importait à la famille royale, et même aux intérêts de l'état, que l'innocence de cette princesse fût reconnue d'une manière solennelle, le roi lui fit, à la recommandation des ministres, une visite de cérémonie à sa résidence de Blackheath, et combla publiquement S. A. R. d'attentions et d'égards. La princesse reçut de pareilles visites des princes ses beaux-frères, parut à la cour et à l'Opéra, accompagnée du duc de Cumberland, l'un de ses plus zélés défenseurs. Une partie du public témoigna une grande satisfaction de la voir sortir victorieuse des accusations que l'on disait avoir été portées contre elle par sir John et lady Douglas. Sous le ministère de M. Perceval, une décision du conseil-d'état non seulement confirma l'absolution de la princesse, mais ajouta même que les témoins dont les dépositions avaient entaché sa conduite de soupçons de légèreté, n'étaient pas dignes de confiance; ce qui emportait une disculpation à peu près complète (1). Les choses restèrent dans cet état pendant six années. Le prince et la princesse vivaient séparés, d'après des arrangements convenus dès 1796; et chacun d'eux gardait, sur ce qui s'était passé, le silence le plus profond, silence à peine interrompu par quelques écrivains indiscrets qui, de temps à autre, osaient annoncer une publication prochaine du fameux livre *The Book*, et placardaient les rues de l'affiche du roman relatif à l'*investigation royale*. Cet heureux calme fut troublé tout-à-coup, et la question délicate reportée devant le public, par une démarche inattendue de la princesse de Galles. Le 14 janvier 1813, S. A. R. adressa au prince-régent son époux des plaintes générales sur sa situation particulière, sur l'éducation de la princesse Charlotte, et principalement sur l'espèce de séparation que l'on effectuait chaque jour en rendant moins fréquentes les visites de la jeune princesse à sa mère. Cette lettre fut envoyée deux fois à Carlton-House, et en fut deux fois renvoyée sans avoir été ouverte. La troisième fois elle fut reçue, et, bientôt après, rendue publique, au grand étonnement de tout le monde. La rédaction en fut attribuée à M. Brougham, conseiller de la princesse. On y remarquait les passages suivants : « Tandis que je n'ose importuner V. A. R. » de mes sentiments maternels, il doit » m'être permis de dire qu'aux yeux d'un » monde observateur et jaloux, cette séparation d'une fille d'avec sa mère n'admettra qu'une seule interprétation: interprétation funeste à la réputation de » cette mère. V. A. R. me pardonnera » aussi d'ajouter qu'il n'y a pas moins » d'inconséquence que d'injustice dans ce » traitement. Celui qui ose conseiller à V. » A. R. de fermer les yeux sur les preuves » de mon innocence, et de n'avoir aucun

(1) Il est, au reste, très digne d'observation que, dans le même temps, le chancelier lord Erskine écrivait a lady Douglas une lettre remplie de témoignages d'estime, et où il traitait nettement de *faussetés* (*falsehoods*) les récriminations que l'on avait tentées contre cette dame, appelée, malgré elle, en témoignage contre la princesse.

» égard à la sentence de complète justification qu'elle a produite, et qui est » assez méchant et assez faux pour vous » insinuer encore des soupçons, trahit » son devoir envers vous, Monsieur, » envers votre fille et envers votre peu- » ple, s'il vous conseille de laisser passer » un jour sans faire un examen ultérieur » de ma conduite. Je sais qu'un tel ca- » lomniateur n'osera pas recommander » une mesure qui doit promptement tour- » ner à son entière confusion. Permettez » donc que je vous supplie de réfléchir » sur la situation où je suis : n'ayant » pas contre moi l'ombre d'une accusa- » tion ; sans qu'il y ait même un accusa- » teur; après une enquête qui a produit » mon ample justification, je suis cepen- » dant traitée comme si j'étais plus cou- » pable encore *que les parjures mes » calomniateurs subornés* me représen- » tent, et dénoncée à l'univers comme » une mère qui ne doit pas jouir de la » société de sa fille unique !..... » Cette lettre produisit une sensation prodigieuse dans le public : on fut étonné et affligé de l'indiscrétion que commettaient les conseillers de S. A. R., en la portant à renouveler des discussions dont tant de motifs de délicatesse auraient dû la détourner (1). Tous les paragraphes en furent discutés et réfutés dans les papiers publics. Plusieurs membres de l'opposition, parmi lesquels on distinguait sir Cochrane-Johnston et sir Francis Burdett, se préparaient à faire des motions à ce sujet, lorsque le prince-régent jugea à propos de soumettre aux membres du conseil-privé de S. M. la lettre de S. A. R., et la totalité des documents et pièces, en demandant leur avis. Les membres du conseil-privé, après avoir examiné toutes ces pièces, pensèrent unanimement que les imputations faites à la princesse étaient calomnieuses; mais, en même temps, que les restrictions mises aux communications de S. A. R. avec la princesse Charlotte, devaient être maintenues : ils justifièrent ainsi les mesures prises par le prince-régent. La princesse de Galles crut alors devoir demander, par une lettre qu'elle adressa à l'orateur de la chambre des communes, à être jugée publiquement. De grands débats suivirent la lecture de cette lettre; et après plusieurs séances orageuses, les ministres firent écarter les diverses motions. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que sir John Douglas et sa femme n'hésitèrent pas à présenter, de leur côté, une pétition à la chambre des communes, annonçant qu'ils étaient prêts à témoigner de nouveau sous serment, devant une cour de justice, tout ce qu'ils avaient déclaré, en 1806, aux commissaires du roi, sur la grossesse de la princesse, et la probabilité de son accouchement vers le 1er. novembre 1802; et cela en contradiction avec vingt autres dépositions et trois décisions ministérielles qui disculpaient la princesse (1). Depuis cette époque (août 1814), sans doute avec l'assentiment de S. A. R. le prince-régent, la princesse de Galles a quitté l'Angleterre, et a voyagé successivement en Allemagne, à Jérusalem, en Turquie, à Vienne, à Rome, à Naples, à Alger, etc. (2) S. A. R. a acheté une belle maison de campagne sur le lac de Come, où elle va résider de temps en temps. La plupart des personnes de sa suite portent la croix de l'ordre du Saint-Sépulcre, et la décoration de l'ordre de Caroline, qu'elle a elle-même fondé. Elle a offert dernièrement au pape quelques curiosités, et des reliques qu'elle avait rapportées de Jérusalem. Les papiers publics ont parlé, en 1817, de tentatives odieuses qui ont été faites sur sa personne, à Gènes et à Come. Mais ces récits paraissent peu vraisemblables. Cette princesse a fait distribuer en Allemagne, en 1817, un écrit intitulé, *Journal d'un voyageur anglais*, renfermant le récit de ses propres voyages, et l'exposé de plusieurs événements de sa vie. On a publié à Paris, en 1812, comme traduit de l'anglais, des *Mémoires de la princesse de Galles*. C'est un ouvrage diffamatoire que la police de ce temps-là avait fait composer, mais où l'on trouve cependant des faits qui n'ont pu être mis en doute. Z.

(1) Des journaux anglais ont rapporté, au mois de mai 1817, des lettres écrites, quelques années auparavant, par la princesse de Galles, à MM. Whitebread et Burdett, les chefs les plus violents de l'opposition; et ces lettres n'ont pas été démenties.

(1) Il faut remarquer que sir John Douglas était universellement regardé comme un des plus dignes généraux de l'armée anglaise, et que sa femme jouit encore de la plus haute considération.

(2) Dans son voyage à Vienne, la princesse n'a point paru à la cour; et aucun membre de la famille impériale ne lui a fait de visite. L'archiduc Charles a fait démentir, par les journaux allemands, les papiers anglais qui avaient supposé une entrevue entre la princesse de Galles et lui.

GALLES (Le prince de). *V.* George.

GALLET (Pierre) a publié : I. *Le véritable Evangile*, 1793, in-8°.; 1794, in-8°. II. *Les puissances de l'Europe au tribunal de la vérité*, poème en 3 chants, 1799, in-8°. III. *Dieu*, poème en 8 chants, 1799, in-8°. IV. *Précis sur la paix, contenant le tableau de la situation politique de la France envers les puissances armées, et les moyens propres à accélérer l'œuvre de la pacification*, 1799, in-12. V. *Epître à Buonaparte*, 1800, in-8°. VI. (Avec Pappadopoulo) *Choix des meilleurs morceaux de la littérature russe*, trad. en français, 1800, in-8°. VII. *Voyage sentimental de Paris à Berne*, 1801, 2 vol. in-12. VIII. *Zeïr et Zulica*, histoire indienne, 1801, 2 vol. in-12. IX. *Thaira et Fernando*, ou *Les amours d'une Péruvienne et d'un Espagnol*, 1802, in-12. X. *Bythès*, ou *L'élève de l'Africain*, 1802, in-12. XI. *Voyage d'un habitant de la lune à Paris sur la fin du 18e. siècle*, 1803, in-12. XII. *A l'Europe et au gouvernement anglais*, ou *Aperçu sur les causes de la guerre et les résultats pour la puissance aggressive*, 1803, in-8°. XIII. *Examen analytique et raisonné de la déclaration du roi d'Angleterre, avec les développements relatifs à la justification de la France*, 1803, in-8°. XIV. *Lerixa, chef de voleurs, victime de l'ambition paternelle, chez les solitaires de l'Apennin*, 1803, 2 vol. in-12. XV. *Commentaire politique du Poème de la Pitié, suivi de l'analyse morale et littéraire de ce poème*, 1803, in-8°. XVI. *Galerie politique*, ou *Tableau historique, philosophique et critique de la politique étrangère*, 1805, 2 vol. in-8°. — Gallet (A.) a publié : *Politique d'Auguste et de Charlemagne, précédée du tableau des principes qui constituent le système nécessaire des grands rois*, 1810, in-8°. — Gallet (Félix) de Château-Neuf sur Loire, a publié : *La Grammaire française par tableaux analytiques et raisonnés, soumis à l'Institut national*, 1801, in-4°. Il existait déjà un travail du même genre (*Voy.* l'article Grimarest dans la *Biographie univers.*, VIII, 501); et M. Lemare, dans son *Cours théorique et pratique de langue française*, a laissé bien loin de lui ces deux devanciers. Ot.

GALLIEN (Mlle. S.....) est la nièce du professeur Wyttenbach, et a publié : *Théagène*, poème moral en prose, Paris, 1817, in-12. C'est un dialogue en français, dans le goût de Platon, entre le philosophe Théagène, fils d'Hermias, et son élève Cléobuline, sur les *Prières* que l'on adresse aux Dieux. Il a obtenu des succès en Allemagne, où il a été honoré des suffrages de M. Gœthe. M. Van Campen, professeur à l'université de Leyde, l'a traduit en hollandais; et M. Schmid, d'Ulm, vient d'en publier, à Leipzig, une traduction allemande. E.

GALLIMARD (M.-P.-G.) a publié : I. *Nouvelle méthode, simple et facile, pour apprendre l'orthographe en vingt leçons*, 1799, in-8°. II. *Méthode abrégée, simple et facile, pour apprendre, en trois mois, les vrais principes de la langue française*, 1800, in-12. III. *Préceptes abrégés et élémentaires de rhétorique à l'usage des maisons d'éducation et des pensionnats*, 1803, in-12. IV. *Le rudiment des dames*, 1803, in-12; 6e. édit., 1804; 12e. édit., 1809. Plusieurs de ces éditions ne sont que la même avec un nouveau frontispice. V. *L'arithmétique des dames*, 1804, in-8°.; 4e. édit., 1808. VI. *Méthode pour apprendre les vrais principes de la langue française*, 1804, in 12. VII. *Le guide de l'enfance*, ou *L'aimable précepteur*, 1806, un vol. in-12. VIII. *Vélocifère grammatical*, ou *La langue française et l'orthographe, apprises en chantant* (ouvrage mis en vaudeville par Mlle. Stéphanie de Warchouf), 1805, in-12; 2e. édition, 1806, in-12, fig. IX. *Vocabulaires des mots homonymes les plus usités*, 3e. édit., 1808, in-12. X. *Jeu analytique grammatical*, ou *Méthode instructive et amusante pour apprendre seul, en trois mois, la langue française*, 2e. édition, 1816. Ot.

GALLO (Le marquis Marzio Mastrilli de), ancien ministre et ambassadeur de Naples, fut employé par cette cour dans les négociations les plus délicates. Au mois de mai 1795, il fut nommé pour remplacer le chevalier Acton dans les fonctions de premier ministre, mais il refusa cet emploi, qui fut confié au prince de Castel-Cicala. En 1797, M. de Gallo assista aux conférences d'Udine; et, le 17 octobre de cette année, il signa, en qualité de ministre plénipotentiaire de la cour de Naples, le traité de Campo-Formio. L'empereur lui conféra, à cette épo-

que, l'ordre de la Toison-d'or. Le marquis de Gallo fut de nouveau employé en 1798, 1799 et 1800, dans différentes négociations avec le gouvernement français; et il eut, à la même époque, une lutte à soutenir contre le ministre Acton, qui, entouré de nombreux ennemis, voulait déployer, à Naples, une extrême rigueur. Le marquis de Gallo, au contraire, conseillait de la modération. Nommé vice-roi de Sicile, il crut pouvoir donner un libre essor à ses principes; mais bientôt il reçut l'ordre de ne plus agir que de concert avec le ministre Acton. A la fin de 1802, le marquis de Gallo fut envoyé, en qualité d'ambassadeur, d'abord auprès de la république italienne, et ensuite auprès du gouvernement français. Il assista en mai 1805, à Milan, au couronnement de Napoléon comme roi d'Italie, et signa, à Paris, le 21 septembre de la même année, un traité avec la France, pour l'évacuation du royaume de Naples par les troupes françaises, traité qui fut aussitôt rompu que signé. Il donna sa démission quelque temps après, lorsque les Russes et les Anglais débarquèrent sur le territoire de Naples: mais Napoléon étant revenu à Paris, au mois de janvier 1806, le marquis de Gallo reçut ordre de quitter la capitale. Après l'avènement de Joseph Buonaparte au trône de Naples, il s'attacha à la fortune du nouveau roi, qui lui confia le portefeuille des relations extérieures. Il le suivit encore à Baïonne, au mois de mai 1808, et fut nommé grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles. Lorsque Murat vint à son tour s'emparer du trône de Ferdinand, le marquis de Gallo devint son ministre des affaires étrangères. Il signa, en cette qualité, le 11 janvier 1814, un traité d'alliance avec l'Autriche. Après ce traité, les hostilités cessèrent entre l'Angleterre et Murat; et le marquis de Gallo signa de nouveau, à Naples, le 3 février, une convention avec lord Bentinck. Cependant Murat s'égarait de plus en plus dans ses projets d'envahissement; et le retour des anciennes dynasties aux trônes de France et d'Espagne ajoutait aux difficultés de sa position: le marquis de Gallo n'en devint que plus dévoué à ses intérêts. Le 18 avril 1815, il se rendit à Ancône, où Murat ne tarda pas à venir après sa défaite. Le marquis de Gallo le suivit dans sa fuite; et depuis ce temps il est resté dans l'obscurité. S. S.

GALLOIS (Jean-Antoine Cauvin), membre associé de l'Institut, dans la classe de l'économie politique, fut employé, au commencement de la révolution, en qualité de commissaire de l'instruction publique. En juillet 1791, il fut envoyé, ainsi que Gensonné, avec le titre de commissaire civil dans la Vendée, pour y prendre des renseignements sur les troubles. Le 9 octobre suivant, M. Gallois fit à l'assemblée un rapport sur le résultat de sa mission. Dans ce rapport, les commissaires parlèrent surtout de l'impossibilité de faire reconnaître la constitution civile du clergé par les peuples de ces contrées. Ils dirent que, dans les campagnes, les églises desservies par les curés constitutionnels étaient totalement abandonnées, et que les habitants aimaient mieux, le dimanche, faire trois ou quatre lieues pour assister à la messe d'un prêtre insermenté, que de fréquenter l'église où était installé, à leur place, un curé constitutionnel. (*Voy.* Gensonné, dans la *Biograph. univers.*) En 1798, il fut chargé de traiter de l'échange des prisonniers français en Angleterre; mais il ne put obtenir du gouvernement britannique aucun résultat. Il reçut même du ministère la défense de résider à Londres. De retour en France, il fut nommé membre du tribunat en 1799, en devint président au mois de mai 1802, et secrétaire le 22 janvier 1804. Le 13 mai de cette même année, M. Jard-Panvilliers ayant proposé d'émettre un vœu tendant à ce que Napoléon Buonaparte fût déclaré empereur, et que la dignité impériale fût déclarée héréditaire dans sa famille, M. Gallois donna des développements au dernier article de cette proposition, et fut un des signataires du procès-verbal qui en fut rédigé sur la demande du général Saluc. En janvier 1805, il fut un des orateurs qui entretinrent l'assemblée des communications qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre; et, le 8 février, il fit un rapport sur la lettre adressée par Napoléon au roi George. Il reçut, à cette époque, la croix de la Légion-d'honneur. Après la dissolution du tribunat, M. Gallois passa au corps législatif; et, le 22 décembre 1813, il fut élu, avec MM. Laîné, Flaugergues, Raynouard et Maine de Biran, membre de la commission nommée pour prendre connaissance des pièces relatives aux négociations avec

les puissances alliées. Dans son rapport, dont M. Lainé donna lecture le 28, la commission exprimait son vœu pour la paix, comme le seul moyen de conserver à la France son indépendance et sa force. Le 31, veille du jour de l'an, M. Gallois fit partie de la députation qui vint présenter à Napoléon les compliments d'usage : on se rappelle qu'il traita ces députés de traîtres et de factieux. Malgré les dangers auxquels ils eurent lieu dès-lors de se croire exposés, M. Gallois ne s'éloigna pas de la capitale. Il adhéra à la déchéance de la famille impériale, dans la séance du 3 avril ; et le 8 du même mois, il signa l'adresse de l'assemblée, contenant son adhésion à l'acte constitutionnel. Le 7, il fut un des candidats à la présidence. Le 6 août suivant, il attaqua le projet de loi sur la presse, et dit qu'il n'appartenait qu'aux gouvernements despotiques de la craindre et de la comprimer. Le 26 novembre, il combattit les dispositions de l'article 34 du projet de loi sur les douanes, comme inconstitutionnelles et subversives des transactions commerciales. L'invasion du 20 mars 1815 vint mettre fin aux fonctions législatives de M. Gallois. M. Flaugergues présenta, le 9 juin, dans la chambre des représentants, comme le fruit des recherches les plus profondes et comme un modèle de prévoyance, un travail fait par M. Gallois, en 1814, pour la préparation et la division des matières à traiter dans les assemblées délibérantes. Ce travail fut jugé digne d'être renvoyé à la commission du réglement, pour être substitué à celui qu'elle-même avait proposé. On a de M. Gallois une traduction de l'ouvrage de Filangieri *sur la Science de la législation*, 1791. (Voy. FILANGIERI, dans la *Biograph. univers.*) S. S.

GALLON LABASTIDE a publié : I. *Traduction nouvelle des Traités de la vieillesse et de l'amitié, et des Paradoxes de Cicéron, avec le texte latin de l'édition de l'abbé d'Olivet*, 1804, in-12. II. *Les Offices de Cicéron, ou Traité des devoirs*, traduction nouvelle, 1806, 2 vol. in-12. III. *Tableau littéraire de la France au 18e. siècle*, 1808, in-8o. IV. *Traduction nouvelle des œuvres de Tacite*, 1812, 3 vol. in-12. OT.

GAMBA (BARTHÉLEMI), académicien de Florence, né à Bassano, a publié une histoire abrégée des illustres écrivains et des savants Bassanais, sous ce titre : *De' Bassanesi illustri narrazione di Bartolomeo Gamba*, Bassano, 1807, in-8o. Cet ouvrage, peu volumineux, mais plein de connaissances biographiques et bibliographiques, est accompagné d'un Catalogue des écrivains et des artistes de Bassano au XVIIIe. siècle, ainsi que de leurs différentes productions. N.

GAMBERT, chef de bataillon de l'armée royale, connu par sa bravoure et son dévouement, servit dans l'armée de Bretagne, en juin 1815, sous les ordres de Leridant, commandant la légion de Vannes, et se distingua à l'affaire de Ste.-Anne, et ensuite à l'attaque de Redon. M. Gambert avait été proscrit et excepté des amnisties pendant toute la révolution. Son fils, âgé de 16 ans, marchant en avant au combat de Muzillac, se trouvait à cinquante pas de l'ennemi : le père lui ordonna d'en essuyer le feu sans riposter, afin de ménager ses cartouches ; de le laisser approcher à cinq pas, de tirer alors, et de fondre ensuite à la baïonnette. Ce jeune homme exécuta cet ordre avec tant de sang-froid et de précision, que les paysans, transportés d'admiration, le proclamèrent leur capitaine. NE.

GAMBIER (JAMES), amiral anglais, commandait en 1807 la flotte destinée à seconder les opérations de lord Cathcart dans la guerre contre le Danemark. Le 16 août, il fit débarquer ses troupes au village de Wisbeck, à dix milles au nord de Copenhague ; et, le 17, la ville fut complètement investie. Le 18, il adressa une proclamation aux habitants, de concert avec lord Cathcart. L'attaque commença le jour même ; et, le 21, l'amiral Gambier publia un ordre du jour par lequel il était défendu à tous les bâtiments neutres de faire le commerce dans l'île de Sélande, et dans les autres îles adjacentes, jusqu'à la cessation des hostilités : le port de Stralsund fut même mis en état de blocus. Le 5 septembre, le général Picman, gouverneur de Copenhague, envoya un parlementaire à l'amiral Gambier et au général Cathcart, pour demander un armistice, pendant lequel on pût traiter des articles d'une capitulation. Les termes de cette capitulation en furent convenus le 7 ; et, le 8, la citadelle, l'arsenal et toute la flotte danoise, furent mis à la disposition des Anglais. L'amiral Gambier commandait, en 1809, la flotte anglaise qui attaqua les Français devant Rochefort. (*Voy*. ALLEMAND.) Les succès

de cette expédition furent dus principalement au capitaine Cochrane. (*Voy.* Cochrane.) Il fut depuis créé pair d'Angleterre. Au mois de mai 1814, le ministère anglais le désigna l'un des trois commissaires chargés de se rendre à la Haye pour négocier avec les envoyés américains, chargés de stipuler un traité de commerce entre les Etats-Unis et S. M. Britannique. S. S.

GAMON (François-Joseph), né à Entraigues, où il était avocat avant la révolution, fut nommé, en 1792, député suppléant de l'Ardèche à l'assemblée législative, où il remplaça Valladier, démissionnaire. Devenu membre de la Convention, il soutint, dans la séance du 3 décembre, que Louis XVI devait être entendu avant le décret d'accusation. Il vota ensuite pour l'appel au peuple, et pour la mort avec sursis à l'exécution jusqu'à l'invasion du territoire français par les étrangers. Au mois de mai 1793, il fit partie du comité des inspecteurs de la salle; et, le 16, il rendit compte de la police qu'exerçaient dans les tribunes les dames dites *de la Fraternité*, qu'il prétendit être salariées par les ennemis de la Convention. Le 6 juin, M. Gamon fut un des signataires des protestations du 31 mai; et, le 28 juillet, il fut décrété d'accusation comme partisan des Girondins. Il vint à bout de se soustraire à l'exécution du jugement; et, le décret ayant été révoqué, il rentra dans le sein de la Convention en 1795. Le 4 mai, il attaqua vivement les confiscations révolutionnaires, et vota pour la restitution des biens aux parents des condamnés. Elu secrétaire le 25, il demanda la création d'une commission chargée de faire un rapport sur tous les représentants dénoncés et prévenus de complicité avec les tyrans abattus le 9 thermidor. Le 3 juin, il fut porté au comité de salut public. Le 6 août, il appuya un projet de Henri Larivière, contenant un mode de jugement des *terroristes* détenus, et insista, à cette occasion, pour que la Convention frappât tous ses ennemis *terroristes* et *royalistes*. Après la célébration de l'anniversaire du 10 août, M. Gamon proposa d'établir une fête consacrée à la *Réconciliation*. Le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), il présenta, au nom des comités, un projet d'adresse aux Parisiens, pour leur expliquer les motifs du réarmement des citoyens accourus à la défensé de la représentation nationale: mais la Convention passa à l'ordre du jour, sur l'observation de Chénier, « qu'il n'y » avait plus pour elle que la victoire ou » la mort. » Le surlendemain, il sortit du comité de salut public. Nommé dans une lettre de d'Entraigues, saisie chez Lemaître quelques jours après, il donna à la Convention, le 26 octobre, des détails sur ses anciennes liaisons avec cet ex-constituant, qui, « après avoir, dit-il, professé, en 1788, les principes les plus républicains, était devenu le partisan le plus effréné de la tyrannie, et l'ennemi le plus implacable de la liberté. » M. Gamon fut ensuite élu membre du conseil des cinq-cents; mais il ne parut point à la tribune, et il sortit de ce conseil au mois de mai 1797. Elu, en 1800, juge d'appel à la cour de Nîmes, et président du tribunal criminel de l'Ardèche, il fut décoré, en 1804, de la croix de la Légion-d'honneur, et fit hommage à Buonaparte, le 4 mars 1806, d'un drame de sa composition, intitulé: *Beaurepaire*, ou *La prise de Verdun en* 1792. Le 26 du même mois, il présida la députation du collége électoral de l'Ardèche, qui vint féliciter Buonaparte sur son retour d'Espagne, et fut nommé, par le même département, en 1808, candidat au corps législatif. M. Gamon devint, le 10 juin 1811, un des présidents de la cour impériale de Nîmes. A l'époque de la restauration en 1814, il obtint sa retraite avec une pension de 1800 fr., et vécut dès ce moment, au sein de sa famille, dans les montagnes du Vivarais. Après le 20 mars 1815, il fut rappelé par Buonaparte à ses fonctions de président de la cour impériale de Nîmes; mais il continua de résider à Paris, ayant été élu, par le département de l'Ardèche, membre de la chambre des représentants. M. Gamon ne prit qu'une fois la parole dans cette assemblée: ce fut le 28 juin, à l'occasion des mesures de salut public dont on avait proposé de s'occuper exclusivement. « L'en» nemi s'avance, dit-il: quelle planche » aborder au milieu de ce grand nau» frage? Je vous l'ai dit, la constitution » de 1791. Cette constitution veut un » chef, veut un roi: qui de vous le pre» mier nommera le monarque? Ce ne » sera pas moi. Je veux éloigner de ma » personne tout soupçon de servir un » parti, en faisant une indication, on

» prenant une initiative, qui pourrait » néanmoins résulter d'un sentiment pur » et patriotique. Je sais que Napoléon » II, que Louis XVIII, que le duc d'Or- » léans, que d'autres encore ont des par- » tisans; mais je suis, moi, étranger à » tous les partis : ce que je veux, ce que » je vous demande au nom du peuple » français, c'est une constitution libre, » une constitution qu'un roi constitution- » nel fasse exécuter religieusement pour » son intérêt et pour le nôtre. Je vous de- » mande un roi qui soit juste et bon, qui » soit Français, par les sentiments du » moins, qui termine la guerre, et donne » à l'Europe des garanties d'une longue » paix, en respectant nos lois, en se diri- » geant d'après les graves intérêts du » corps de la nation et d'après les » principes de l'Europe civilisée..... Et » vous, représentants qui m'écoutez, » vous serez voués à un opprobre éter- » nel, si cette constitution, qui naquit » dans les beaux jours de la révolution, » qui fut véritablement l'expression du » vœu national, ne devient à l'instant même » votre point de ralliement, votre centre » d'union, et si vous ne la défendez jus- » qu'à la mort. » Lors du retour du Roi, M. Gamon se vit éloigné de toutes fonctions publiques. S. M. ayant, par ordonnance du 18 octobre, créé une commission chargée de constater l'origine et le motif des pensions accordées depuis le 1er. avril 1814, M. Gamon, craignant de perdre la sienne, adressa aux membres qui composaient cette commission un mémoire justificatif, qu'il fit imprimer sous le titre d'*Exposé de ma conduite politique, depuis le 20 mars jusqu'au 7 juillet* 1815, et dans lequel il se qualifiait de *pensionnaire du Roi*. La loi rendue trois mois après contre les régicides obligea M. Gamon de quitter la France. Il se réfugia en Suisse, où il a obtenu la permission de résider. Y.

GANAY (Charles-Antoine, marquis de), ancien officier de cavalerie, d'une famille du Nivernais, naquit le 1er. février 1769 près d'Autun. Il émigra en 1790, et revint en France après le 18 brumaire. Devenu membre du collége électoral de Saone-et-Loire, et ensuite député de ce département au corps législatif, il adhéra à la déchéance de Buonaparte en 1814; et quand le Roi forma sa maison militaire, M. de Ganay fut nommé sous-lieutenant des mousquetaires gris. Il fut, en 1815, membre de la chambre des députés, nommé par le département de Saone-et-Loire, et colonel de la légion départementale de l'Yonne. Au mois de juillet 1816, lorsque les troupes en garnison à Auxonne reçurent des mains du duc d'Angoulême les drapeaux qui venaient d'être bénis, M. de Ganay leur parla en ces termes : « Voici » nos drapeaux; nous les défendrons jus- » qu'à la dernière goutte de notre sang » pour le service du Roi! n'est-ce pas, » mes camarades? » A ces mots, les soldats rompirent leurs rangs, se précipitèrent sur leurs drapeaux, et, aux cris de *vive le Roi! vive le duc d'Angoulême! vive notre colonel!* jurèrent de mourir pour le service de S. M. Le marquis de Ganay a été appelé de nouveau par le département de Saone-et-Loire à la chambre des députés formée en 1816. Il n'a pas paru à la tribune de cette chambre; il a voté en 1815 avec la majorité, et avec la minorité en 1816. S. S.

GANDON (Y.-N.-M.), ancien avocat, fut nommé, en 1796, membre de la haute-cour nationale de Vendôme, convoquée pour instruire contre Babeuf, Drouet et autres prévenus de conspiration jacobine. M. Gandon présida ce tribunal; et ce fut lui qui annonça la convocation des hauts-jurés. Sa conduite fut digne d'éloges. Après la révolution du 18 brumaire, il fut confirmé dans sa place de juge de la cour de cassation, et, en 1803, devint membre de la Légion-d'honneur. En avril 1805, l'empereur Napoléon le désigna pour aller présider le collége électoral du département d'Ille-et-Vilaine, où il est né, et par lequel il fut élu candidat au sénat-conservateur. M. Gandon exerçait encore les fonctions de juge en 1814; et, le 3 avril, il fut un des signataires de l'adresse de la cour de cassation aux membres du gouvernement provisoire. Maintenu dans sa place par le Roi, il le fut aussi par Buonaparte en 1815, et il signa tous les actes et déclarations politiques de ce temps-là. (*Voy.* Barris et Muraire.) Il est encore au nombre des juges de la même cour. B. M.

GANILH (Charles), né en Auvergne vers 1760, était avocat à Paris en 1789, lorsqu'il devint électeur de cette ville. Il fut, à l'époque du 14 juillet, envoyé à Versailles auprès de l'assemblée nationale par le comité permanent de l'hôtel-de-ville, avec M. Bancal-

des-Issarts, pour demander la formation d'une garde bourgeoise ou nationale, qui déjà était en activité; rendre compte du désordre qui régnait à Paris, et requérir l'intervention de l'assemblée pour le faire cesser. M. Ganilh fut renvoyé dans la capitale avec cette réponse: « Que » l'assemblée n'avait cessé de demander » au Roi le renvoi des troupes cantonnées » autour de Paris et de Versailles; et » qu'elle réitérerait ses instances jusqu'à » ce qu'il y eût été fait droit. » Il déposa, au mois de décembre suivant, dans l'affaire de Bezenval; et de sa déposition il n'est résulté aucune charge contre cet accusé. Après la révolution du 18 brumaire au VIII (9 novembre 1799), dont il avait été un des principaux auteurs, M. Ganilh fut nommé membre du tribunat. En janvier 1800, il parla contre le projet de réforme du tribunal de cassation, et manifesta des craintes sur l'indépendance des jurés dans le nouvel ordre judiciaire proposé. Au mois de décembre, il s'opposa à la réduction des justices de paix. En janvier 1801, il combattit le projet de loi concernant l'établissement des tribunaux spéciaux; et en mars, il attaqua les dispositions du projet relatif à la dette publique. M. Ganilh continua ainsi à se faire remarquer dans l'opposition; et il fut éliminé à l'époque du premier renouvellement du tribunat en 1802. Elu, en 1815, membre de la chambre des députés par le département du Cantal, il parla, le 2 janvier 1816, en faveur de la loi d'amnistie présentée par les ministres, et prétendit, à l'exemple de MM. Siméon et de Germiny, qu'il serait impolitique d'adopter l'avis de la commission qui avait proposé de frapper par catégories tous les coupables que l'on pourrait atteindre. Au mois de mars suivant, il prit part à la discussion sur le budget, et prononça, le 15, un discours dont la chambre ordonna l'impression, et dans lequel il combattait également le projet des ministres et celui de la commission. Quelques jours après il fit imprimer une série d'amendements, qui donnèrent lieu à une longue délibération. M. Ganilh a voté, dans cette session, avec la minorité; et il a été appelé de nouveau, en 1816, à la chambre des députés, où il a voté avec la majorité. Il y a été membre de plusieurs commissions, notamment de celle du budget. On a de lui: I. *Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen âge, des siècles modernes*, etc., 1806, 2 vol. in 8°. II. *Des systèmes d'économie politique, de leurs inconvénients, de leurs avantages*, 1809, 2 vol. in-8°. III. *Réflexions sur le budget de 1814*, 1814, in-8°. IV. *Considérations générales sur la situation financière de la France en 1815*, in-8°. V. *La théorie de l'économie politique fondée sur les faits résultant des statistiques de la France et de l'Angleterre, sur l'expérience de tous les peuples célèbres par leurs richesses, et sur les lumières de la raison*, 1815, 2 vol. in-8°. VI. *Des droits constitutionnels de la chambre des députés en matière de finances*, ou *Réfutation des doctrines de M. le comte Garnier, dans son rapport à la chambre des pairs, sur le budget de 1815*, 1816, in-8°. Ces divers écrits prouvent des connaissances en finances, mais en même temps un esprit systématique et dénué de justesse. A.

GANTEAUME (Le comte Honoré), vice-amiral, né à la Ciotat en 1759, se destina de bonne heure au service de la marine, et débuta dans la guerre d'Amérique. Nommé officier auxiliaire en 1778, il fut remarqué par le comte d'Estaing, au combat de la Grenade, servit ensuite sur l'escadre du Bailli de Suffren dans l'Inde, et devint sous-lieutenant de vaisseau en 1786. En 1791 et 1792, il commanda un vaisseau de la compagnie des Indes, avec lequel il pénétra jusqu'à Suez, par la mer Rouge, et fut fait prisonnier au commencement de 1793. Elevé au grade de capitaine de vaisseau, après sa sortie des prisons d'Angleterre, et devenu chef de division en 1795, il fut chargé d'une expédition dans l'Archipel, où il débloqua l'escadre française, retenue dans le port de Smyrne, et revint à Toulon avec la conserve anglaise la *Némésis*, dont les frégates la *Sensible* et la *Sardine* s'étaient emparées. Au mois de juin 1797, il eut le commandement d'une escadre, destinée à observer les mouvements de l'ennemi, protéger le cabotage, et faire le service d'avant garde de l'armée navale alors en rade. En 1798, il accompagna Buonaparte en Egypte, en qualité de chef de l'état-major de l'escadre, et déploya beaucoup de talents et de sang-froid à la bataille d'Aboukir, où il faillit perdre la vie par l'explosion du vaisseau amiral sur le-

quel il se trouvait. Buonaparte demanda alors pour lui au directoire le grade de contre-amiral. Après la destruction de la flotte, Ganteaume fut chargé de quelques expéditions sur les côtes d'Egypte et de Syrie; et ce fut lui qui, en août 1799, reçut ordre d'armer la frégate la *Carrière*, l'aviso la *Revanche* et la tartane l'*Indépendante*, qui ramenèrent Buonaparte en France. Le 28 brumaire (19 novembre 1799), il fit partie de la commission nommée par les consuls pour s'occuper d'un travail relatif à la marine. Il passa, quelque temps après, au conseil-d'état, avec le titre de commandant d'une division de la flotte de Brest. En janvier 1801, il commanda l'expédition sortie du port de cette ville, s'empara d'un vaisseau anglais de 74, et tenta, mais sans succès, de porter des renforts à l'armée d'Egypte. En 1802, il fut désigné pour diriger l'expédition de Saint-Domingue, où il arriva au mois de février. Il revint en France avec son escadre, en avril suivant. Nommé, le 30 mai, préfet maritime à Toulon, et vice-amiral quelque temps après, il présida, en 1804, le collége électoral du Var, et fut décoré du grand-cordon le 1er. février 1805. Il prit ensuite le commandement de l'escadre de Brest; et le 18 septembre 1807, il fut chargé, comme orateur du gouvernement, de notifier au tribunat le sénatus-consulte qui ordonnait sa dissolution. En janvier 1808, le vice-amiral Ganteaume partit de Toulon avec son escadre et celle du contre-amiral Allemand, pour ravitailler Corfou, qui était alors bloqué par une escadre anglaise. Il arriva à Corfou le 23 février, y fit entrer ses convois, et remit à la voile pour Toulon, où il était de retour le 10 avril. Le comte Ganteaume fut nommé, à la suite de cette expédition, inspecteur-général des côtes de l'Océan, et, le 10 janvier 1812, président du collége électoral du Cher. Au mois de décembre 1813, il fut envoyé dans la huitième division à Toulon, pour y prendre des mesures de salut public. En avril suivant, il envoya son adhésion, ainsi conçue, à la déchéance de Buonaparte et au rappel des Bourbons: « Messeigneurs, » j'ai l'honneur de vous supplier de vouloir bien recevoir mon adhésion entière » et absolue à l'acte constitutionnel dé- » crété par le sénat, qui rappelle au trône » de France les princes de cette antique » dynastie qui, pendant huit cents ans, » fit la gloire et le bonheur des Fran- » çais. » Le 29 mai 1814, le comte Ganteaume fit partie de la commission chargée d'examiner les services des officiers de la marine, et fut créé chevalier de Saint-Louis le 3 juin suivant. Resté sans emploi pendant l'interrègne, il accepta, après le second retour du Roi, une mission délicate, dont il s'acquitta avec autant de zèle que de succès: ce fut d'aller proposer au général Brune, qui était alors à Toulon, de se soumettre aux ordres de S. M. Il fut nommé pair de France le 17 août 1815, et commandeur de Saint-Louis le 3 mai 1816. On trouve dans la *Correspondance interceptée de l'armée d'Égypte*, Paris, 1799, des lettres de l'amiral Ganteaume, qui jettent un grand jour sur le désastre de notre marine à Aboukir. S. S.

GARAT (Le comte DOMINIQUE-JOSEPH), né à Ustarits vers 1760, habitait la capitale avant la révolution, et s'y était fait une certaine réputation littéraire par quelques compositions d'une élégante correction, et qui lui avaient mérité des prix à l'académie française. Lié avec le parti *philosophique* de ce temps-là, il se trouva naturellement lancé dans la faction qui préparait la révolution; et il concourut à la rédaction du *Journal de Paris*, qui commençait à se faire remarquer. Les éloges que lui donnèrent alors ses collaborateurs dans cette feuille, ne contribuèrent pas peu à fixer sur lui les yeux du tiers-état de Bordeaux; et il fut élu député de cet ordre aux Etats-généraux, où on l'appela Garat jeune, pour le distinguer de son frère aîné, aussi député de la même province. Ces nouvelles fonctions ne l'empêchèrent pas de continuer son travail au *Journal de Paris*; il en devint même le rédacteur principal, en se chargeant d'y donner le tableau des opérations de l'assemblée: tableau exécuté avec talent sans doute, mais dans lequel le peintre cherchait moins à représenter les faits sous leur véritable jour, qu'à signaler ses opinions et celles de ses amis. D'un caractère facile, M. Garat a toujours paru entraîné, par une force irrésistible, à ne jamais écrire ce qu'il pense et à ne jamais agir selon sa volonté. En observant sa conduite jusqu'au 10 août 1792, on croit avoir affaire à un royaliste constitutionnel très prononcé; il vous échappe aussitôt,

et l'on suppose qu'il va devenir *girondin :* mais il ne caresse cette faction qu'un instant, et devient, dans un clin-d'œil, sinon *Robespierriste*, au moins *Dantoniste;* et le voilà philosophe servant, si l'on peut s'exprimer ainsi, et l'agent le plus actif d'une secte féroce à laquelle son caractère doux et facile devait le rendre étranger. Les révolutionnaires dont il a embrassé la cause, voulant produire de l'effet sur la populace, s'expriment, à dessein, dans un langage grossier et barbare : ce sont des exclamations boursoufflées, où la raison et le goût sont également foulés aux pieds. En visant au même but, le style de M. Garat est, au contraire, toujours compassé, fleuri, académique ; on retrouve enfin le favori des Muses jusque dans la fange de la démagogie : c'est réellement le jacobin malgré lui. Lorsqu'on pouvait encore, sans danger, montrer de l'humanité et de la justice, M. Garat prouva qu'il y était naturellement porté. Les révolutionnaires poursuivaient le baron de Bezenval, qui avait tenté, dans la journée du 14 juillet 1789, d'empêcher qu'ils ne s'emparassent de la Bastille ; cette affaire fut débattue dans l'assemblée. M. Garat soutint, dans un discours éloquent, qu'une amnistie devait couvrir tout ce qui s'était passé depuis le commencement des troubles : mais Barnave et Mirabeau ne furent pas de cet avis. M. Garat parut effrayé de l'opposition de ces idoles du parti populaire ; et il aima mieux marcher sous leurs drapeaux que de les combattre. Il est probable que cette circonstance, qu'on a peu remarquée, a beaucoup influé sur sa conduite ultérieure. Ce député parut depuis très rarement à la tribune. Il vota néanmoins pour la spoliation de l'église et l'abolition des prérogatives royales : c'est à peu près tout ce qui mérite d'être rappelé de ses opinions et de ses travaux à l'assemblée constituante. Après le 10 août, il s'empressa, à l'exemple de son collègue Barère, d'affecter le républicanisme le plus déterminé. Les conventionnels, qui ne demandaient pas mieux que d'avoir dans leur parti un homme de talents, l'élevèrent au ministère de la justice, à la place de Danton. (*Voy.* DANTON, dans la *Biograph. univers.*) Celui-ci avait quitté ce poste pour les fonctions de député, où il espérait avoir plus d'influence sans responsabilité ; et il avait désigné un homme de lettres pour son successeur, imaginant qu'il pourrait disposer de lui lorsqu'il en serait temps : c'est ce qui arriva bientôt. M. Garat fut nommé ministre, le 3 octobre 1792 ; et dans le mois de novembre, le parti *girondin*, ayant résolu de faire punir les auteurs des massacres de septembre, fit appeler le nouveau ministre, et lui demanda des explications. M. Garat, après avoir déploré ces scènes atroces, prétendit néanmoins que de tels crimes ne pouvaient donner lieu à des poursuites judiciaires, parce qu'*ils appartenaient à l'insurrection du peuple, qui s'était ressaisi de ses droits.* « C'est » presqu'un crime, dit-il, de penser que » ces événements n'appartiennent pas à » l'insurrection....... Comment le mou- » vement terrible que le peuple de Paris » avait dû prendre pour briser les nou- » veaux fers qu'on lui préparait avec tant » d'art, aurait-il pû être arrêté dans le » court espace de quelques jours? La tem- » pête, qui devait épurer l'atmosphère de » la France, avait soulevé les passions à » une trop grande profondeur, pour que » le calme pût sitôt renaître..... Les glai- » ves ne se promenaient pas entièrement » au hasard ; et les victimes les plus con- » nues attestent qu'on cherchait ceux qui » avaient voulu frapper eux-mêmes d'un » coup mortel la liberté et les lois d'une » grande nation. Ce trait, et c'est celui » qui domine, est celui qui imprime leur » vrai caractère à ces journées qui ont » été des prolongations de combats de la » liberté avec le despotisme. » Après ce qu'on a dit de M. Garat, il est aisé de voir que cette horrible opinion fut un sacrifice à la peur ; c'est le timide constituant qui se défend de son modérantisme, pour se réfugier sous l'égide de la terreur. On ne peut douter que ce ne soit de ce rapport que M. Larivière ait voulu parler lorsque, peu de temps avant le 18 fructidor an V (1797), il apostropha M. Garat, en l'appelant *Garat septembre.* Celui-ci répondit par une note imprimée ; et il prouva aisément qu'il n'était pas un des égorgeurs de *septembre :* mais il ne justifia au jugement de personne l'épouvantable doctrine qu'il avait professée. En sa qualité de ministre de la justice, M. Garat fut chargé de notifier à Louis XVI son arrêt de mort. Il entra dans la chambre du monarque, suivi d'un nombreux cortége, le chapeau sur la tête, et lui dit : « Louis, le conseil exécutif a été » chargé de vous communiquer l'extrait

» du procès-verbal des séances de la Con» vention nationale, des 16, 17 et 20 jan» vier. » M. Grouvelle, secrétaire du conseil, fit ensuite, d'une voix mal assurée, lecture de l'arrêt. Le Roi écouta, sans faire paraître la moindre altération sur son visage ; il reçut, des mains du secrétaire, le papier sur lequel il était inscrit, le plia et le mit dans son portefeuille, d'où il tira un autre papier qu'il présenta à M. Garat. « Monsieur le ministre de la jus» tice, dit-il, je vous prie de remettre sur» le-champ ce papier à la Convention. » A cette demande, M. Garat ne répondit rien, et il n'osa pas toucher au papier. « Je » vais vous en faire lecture, dit le Roi. » Ce prince demandait, pour se préparer à la mort, un sursis de trois jours, un confesseur qu'il désigna, et la faculté de communiquer avec sa famille. Ce fut M. Garat qui eut encore la mission de déclarer au Roi qu'il devait mourir le 21 janvier ; et il amena à la prison le confesseur que ce prince avait demandé. Malgré la froideur de son caractère, il parut très affligé d'une pareille mission ; et, chemin faisant, l'abbé de Firmont l'entendit dire plusieurs fois, avec un accent douloureusement concentré, *quelle commission affreuse!*..... Depuis on l'a vu dans quelques sociétés raconter cet événement les larmes aux yeux et avec une telle expression de douleur, qu'il faisait sanglotter tous les auditeurs. M. de Bertrand-Moleville, dans son *Histoire de la révolution*, a accusé M. Garat d'avoir soustrait des pièces à la décharge de Louis XVI : M. Garat a repoussé cette accusation, sur laquelle il ne nous appartient pas de prononcer. Il échangea, le 18 mars 1793, le ministère de la justice pour celui de l'intérieur. La mission de ce ministère n'était pas alors de veiller au maintien de l'ordre et à la régularisation de l'administration, mais au contraire de développer le désordre institué par les décrets de la Convention : une pareille tâche ne semblait pas faite pour M. Garat. On doit dire cependant qu'à l'époque du 31 mai, il entra fort bien dans les vues de ceux qui préparaient une révolution; et lorsqu'on lui demanda des renseignements sur ce qui se passait à la commune, il justifia Hébert et Pache, qui étaient à la tête du complot. (*V.* HÉBERT, dans la *Biograph. univers.*) Le 29 mai, le lieu des séances de l'assemblée était entouré d'une foule innombrable qui épouvantait la ville par ses cris et ses menaces forcenées : à peine pouvait-on pénétrer jusqu'à l'assemblée. M. Garat, appelé pour rendre compte des événements, fut obligé de traverser cette foule; et il vint dire, avec une incroyable tranquillité, que l'ordre le plus parfait régnait partout ; qu'il n'avait rencontré que de *bons citoyens*, tous dévoués à la représentation nationale. On observa néanmoins qu'en disant ces mots, il fixait ses regards sur la partie gauche de la Convention. « Je crois, dit-il, que les mem» bres de la commission des douze ( le » parti *girondin* avait fait nommer une » commission de douze membres, pour » rechercher les auteurs de la conspira» tion qui était sur le point d'éclater ) » ont l'imagination frappée ; ils estiment » qu'ils doivent avoir un grand courage, » qu'ils doivent mourir pour sauver la » république : je les crois des hommes » vertueux ; mais la vertu a aussi ses er» reurs. » Après la catastrophe, on accusa M. Garat, comme ministre de l'intérieur, d'avoir fait distribuer, dans le Calvados, d'énormes liasses d'assignats, pour gagner le peuple, et le détacher du parti des proscrits, qui s'étaient réfugiés dans ce département. Le 16 juillet 1793, il fut loué par Danton, dans le club des jacobins, pour les services qu'il avait rendus au 31 mai ; mais ce député lui reprocha, en même temps, de ne pas écrire assez dans l'intérêt d'une cause pour laquelle il avait tant fait. M. Garat contribua beaucoup à l'acceptation de cette constitution de 1793, imaginée pour perpétuer le désordre et le bouleversement. Le 2 août, il fut dénoncé par Collot-d'Herbois, pour avoir adressé aux communes des questions indiscrètes. Son protecteur Danton convint de sa faiblesse, mais défendit ses intentions : on rappela sa conduite au 31 mai, et le décret d'arrestation n'eut pas de suite. Mais Garat sentit combien sa position était dangereuse ; il quitta le ministère le 15 août, et annonça que, pour continuer d'être utile à la république, il allait rédiger un journal républicain. Ce journal était la feuille dite de *Salut public*, particulièrement dévouée au comité de ce nom, et chargée de préparer le peuple à toutes les violences qu'on voulait faire exécuter. Mais le rédacteur avait trop de modération naturelle pour imprimer à une telle feuille le caractère de férocité

et l'atroce énergie qu'on exigeait alors : il fut obligé d'y renoncer, et fut même momentanément emprisonné, à cause de son *modérantisme*. Le souvenir de sa conduite au 31 mai, et peut-être aussi son rapport sur les événements du 2 septembre, ouvrirent les portes de sa prison Après le 9 thermidor, il fut mis à la tête de l'instruction publique, et presque aussitôt remplacé par Ginguené. Il devint ensuite professeur d'analyse de l'entendement à l'école normale, où il débita, dans un style didactique d'une éloquence spécieuse, les maximes d'une philosophie qui n'admet pour principe des connaissances que le sens physique : mais il trouva dans le fameux spiritualiste St.-Martin un courageux et vigoureux défenseur du *sens moral*. Cette conférence publique, qu'on a nommée la bataille de Garat, et où le maître fut vaincu par l'élève, se trouve consignée dans le 3e. volume des *Débats des écoles normales*. M. Garat fut dénoncé vers cette époque pour sa conduite politique du 31 mai, qui lui avait été si utile peu de temps auparavant. Il parut alors un pamphlet intitulé : *Garat et Ginguené, membres de la commission d'instruction publique, intrigants et dilapidateurs*, in-8o. M. Garat y fit une réponse sous ce titre : *Garat au comité d'instruction publique, sur un libelle publié par Chalmel*, in-8o. Cette discussion n'eut pas de suite. M. Garat continua d'écrire dans les mêmes principes, et fut signalé plusieurs fois comme *terroriste*. Il batailla longtemps contre Laharpe, dans le journal intitulé la *Clef du cabinet*, prétendant que la qualification de *citoyen*, qu'on donnait à l'homme des rues, comme au personnage le plus considéré, devait être définitivement substituée à celle de *Monsieur*. Après le 18 fructidor, il fut porté sur la liste des candidats destinés pour remplacer les directeurs Carnot et Barthélemy : mais il n'obtint point cette place, et fut nommé à l'ambassade de Naples, où il entreprit d'introduire un nouveau système de diplomatie. Il s'agissait d'intercéder pour ceux qui avaient essayé de révolutionner le royaume : M. Garat adressait sans cesse au roi, et sur tout à la reine, tantôt verbalement, tantôt par écrit, des homélies philosophiques, qui furent jugées au moins inconvenantes. L'ambassadeur, n'ayant réussi dans aucune des parties de sa mission, revint à Paris, et il entra au conseil des anciens. Le 21 janvier 1799, se trouvant président de cette assemblée, il prononça un discours commémoratif de la mort de Louis XVI. Lors de la déclaration de guerre au roi de Naples, il déclama, avec beaucoup de violence, contre ce souverain, l'accusant de mauvaise foi et de tyrannie. Au mois de mai suivant, il voua à la vengeance de tous les peuples, les auteurs de l'attentat commis à Rastadt, et fut chargé de prononcer l'oraison funèbre des envoyés français. A l'époque des élections de cette année, il prit la défense de M. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, dénoncé pour avoir voulu diriger les suffrages. Aux approches de la crise du 30 prairial (19 juin 1799), il s'éleva contre les dilapidateurs, et parut désigner l'ex-directeur Rewbell, qui siégeait alors à côté de lui. Celui-ci repoussa hautement ses attaques, et demanda qu'elles eussent lieu à découvert : M. Garat ne les renouvela pas. Il s'attacha, sans aucune transition, au gouvernement qui s'établit par la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799.) Ce fut lui qui, en qualité de président de la commission législative du conseil des anciens, prononça le discours qui précéda l'acceptation de la constitution consulaire. L'éloge de la révolution du 10 août, dont M. Garat ne s'était pas mêlé, l'avait fait nommer ministre de la justice, sous le régime conventionnel : celui de la révolution du 18 brumaire, à laquelle il n'avait pas contribué davantage, le fit nommer membre du sénat-conservateur, commandant de la Légion-d'honneur, comte, etc. En janvier 1806, il prononça, devant le sénat, un discours, dans lequel il éleva Buonaparte au-dessus de César et du grand Frédéric. Un autre jour, étant encore chargé de le haranguer au nom de l'Institut, il lui parla d'une *milice spirituelle*, non moins redoutable que la *milice armée*. Cette expression choqua tellement le nouvel empereur, qu'il ne permit plus qu'on prononçât en sa présence aucun discours avant qu'il ne lui eût été soumis. Depuis ce temps, le comte Garat sembla être tombé dans une disgrâce complète ; il ne parut plus s'occuper que de littérature, et il se montra fort assidu aux séances de la seconde classe de l'Institut, dont il faisait partie. Le 2 avril 1814, il vota, au sénat, pour la formation d'un

gouvernement provisoire, et l'expulsion de Buonaparte du trône de France : il fut membre de la commission spéciale du sénat, qui, le 3 avril, fit proclamer la déchéance et délia les Français du serment de fidélité à l'ex-empereur. Au retour de Buonaparte de l'île d'Elbe en 1815, M. Garat ne fit point partie de la chambre des pairs, que celui-ci forma ; mais il fut nommé à la chambre des représentants par le département des Hautes-Pyrénées, où il a des propriétés. Le 23 juin, lorsque M. Boulay de la Meurthe et les autres ministres nommés par Buonaparte, qui venait d'abdiquer pour la seconde fois, demandèrent que le fils de l'ex-empereur fût proclamé son successeur, M. Garat prétendit que cette question, décidée par la constitution, ne devait point souffrir de difficulté ; et il demanda qu'il fût enjoint aux commissaires chargés de négocier la paix avec les alliés, de réclamer cet enfant qui n'appartenait plus à son père, mais à la France. Il déclara ensuite que, si on laissait le moindre espoir aux Bourbons, la guerre civile était inévitable. M. Garat fut un des commissaires envoyés par la chambre auprès de l'armée française, alors en position aux portes de Paris. « Les émotions que j'ai » recueillies, dit-il à son retour, ne sor» tiront jamais de mon ame ; les expres» sions me manquent pour peindre l'en» thousiasme des généraux, des officiers » et des soldats, lorsque les représentants » ont fait entendre les mots de *patrie*, » de *liberté*, de *gloire*...... » M. Garat ajouta qu'il avait vu, avec attendrissement, couler des larmes de ces *énormes visages ;* et cette expression, qui fut entendue avec gravité par l'honorable assemblée, donna lieu à beaucoup de plaisanteries de la part du public. Dans la séance du 4 juillet, après la lecture de la convention souscrite par les chefs des armées respectives, il monta, pour la dernière fois, à la tribune, et proposa à la chambre de décréter une déclaration des droits des Français, et des principes fondamentaux de leur constitution, dont il développa les motifs. Il demanda ensuite que ce fût le président de la chambre des représentants qui ceignît l'épée au souverain, tandis que le président de la chambre des pairs lui mettrait le sceptre à la main. Depuis le retour du Roi, le comte Garat est resté sans fonctions. Il n'a pas été compris dans la liste des membres de l'Institut, lors de la nouvelle formation de ce corps. On a de lui : I. *Eloge de L'Hôpital*, 1778, in-8°. II. *Eloge de Suger*, 1779, in-8°. III. *Eloge de Montausier*, 1781, in-8°. IV. *Eloge de Fontenelle*, 1784, in-8°. V. *Précis historique de la vie de M. de Bonnard*, 1787, in-8°. (*Voy*. la *Biograph. univers.*, au mot BONNARD.) VI *Considérations sur la révolution française et sur la conjuration des puissances de l'Europe contre la liberté et les droits des hommes*, ou *Examen de la proclamation des Pays-Bas*, 1792, in-8°. VII. *Mémoires sur la révolution*, ou *Exposé de ma conduite dans les affaires et fonctions publiques*, 1795, in-8°., traduit en anglais par R. Héron, 1797, in-8°. VIII. *Eloge funèbre de Joubert*, 1799, in-8°. IX. *Eloge funèbre des généraux Kléber et Desaix*, 1800, in-8°. Cet Eloge fut prononcé par l'auteur dans la cérémonie qui eut lieu à cette époque sur la place des Victoires. X. *Mémoire sur la Hollande*, 1805, in-8°. XI. *De Moreau*, 1814, in-8°. M. Garat a eu l'honneur de présenter ce dernier ouvrage à l'empereur Alexandre, qui se trouvait à Paris à l'époque de sa publication. Comme tous les écrits de M. Garat, c'est un morceau éloquent, mais souvent inexact, et où l'auteur dévoile beaucoup moins de faits qu'il ne l'annonce : il exprime surtout une opinion très erronée, lorsqu'il dit que le général Moreau n'eut jamais l'intention de servir la cause des Bourbons. Comme littérateur, M. Garat a été trop sévèrement jugé par Laharpe, dans sa *Correspondance littéraire*. U.

GARAT (PIERRE-JEAN), neveu du précédent, ancien professeur de chant au conservatoire de musique, naquit à Ustaritz, dans le pays Basque, vers 1760. Il reçut ses premières leçons de chant de Lamberti, et se perfectionna ensuite à Bordeaux, sous la direction du célèbre harmoniste François Beck. En 1782, il vint à Paris, et chanta dans plusieurs concerts avec Mme. Saint-Huberti et la fameuse Mme. Todi, dont la voix était le plus beau contr'alto connu. En 1795, M. Garat se fit entendre, avec un égal succès, dans les concerts de Feydeau et dans ceux de la rue de Cléry, où ce chanteur sembla se surpasser lui-même, en exécutant, dans une même soirée, un chant de Gluck et un air de Cimarosa. M. Garat est le véritable Protée musical. Nul ne saisit mieux toutes les intentions d'un compositeur et

ne les rend avec plus d'expression : il semble avoir composé tous les morceaux qu'il chante. On a pourtant cru long-temps qu'il ne savait pas la musique. Piccini, entendant ce propos, s'écria : « Garat est » la musique même. » Dans une soirée, où Asvedo et Garat s'étaient fait entendre, le comte de Guibert dit à l'abbé Arnaud : « L'un est l'ouvrage de l'art, et » l'autre l'ouvrage de la nature. — Point » du tout, répondit l'abbé Arnaud, pour » chanter comme Garat, il a fallu faire » de longues études, et l'art y est aussi » nécessaire que la nature. » La voix de M. Garat excelle également dans les airs de bravoure et les morceaux de sentiment : sa voix peu éclatante, mais flexible, passe rapidement des sons graves de la basse-taille, aux sons aigus de la haute-contre, sans cesser d'être juste. Doué d'une mémoire étonnante et d'un talent singulier d'imitation, il s'est amusé souvent, en récitant un opéra, à contrefaire la voix des divers acteurs qui avaient exécuté la pièce, de manière à faire illusion à ceux qui les entendaient journellement. M. Garat n'est pas ce qu'en termes de l'art on nomme *Lecteur*, et il ne chante pas à *livre ouvert*; on assure toutefois, que, si dans un nombreux orchestre, quelque instrument fait une fausse note, il s'en aperçoit à l'instant, tant il a l'oreille musicale. Il chante la musique de Gluck avec un accent passionné, une simplicité noble, qui contraste avec les agréments qu'il ajoute à la musique italienne, dont il rend si bien toutes les beautés. Viganoni, l'entendant un jour chanter en italien, répondit à quelqu'un qui lui demandait son avis : « Ce Fran- » çais a un goût plus à lui, plus original » que nos Italiens mêmes. » Parmi les nombreux élèves, formés par ses leçons au conservatoire de musique, on compte mesdames Branchu, Boulanger, Duret, et MM. Levasseur et Ponchard, surtout M^lle. Duchamp, aujourd'hui son épouse. On se rappelle l'émotion qu'excitèrent ces deux artistes, en exécutant ensemble le second acte de l'*Orfeo* de Gluck. Attaché, lors de la révolution, à la reine de France, qui lui avait fait accorder une pension sur la loterie, M. Garat n'a jamais trahi les devoirs de la reconnaissance. Le succès qu'eut, dans le temps, son morceau intitulé, *Vous qui portez un cœur sensible*, composé après les journées des 5 et 6 octobre, et dans lequel il faisait allusion aux malheurs de son auguste bienfaitrice, lui attira une longue captivité, dont il a décrit les peines dans sa touchante complainte du troubadour, *Vous qui savez ce qu'on endure*, qu'on peut regarder comme un modèle du genre, et qui a servi de type à une multitude de romances qui ont été publiées depuis. La musique qu'il mit sur un Ode de Lemercier, intitulée *Bélisaire*, et quelques allusions que Buonaparte crut apercevoir dans deux autres compositions, l'une sur Henri et l'autre sur Baïard, lui coûtèrent, pendant quatorze mois, la retenue de son traitement de professeur, qui ne lui a été rendu qu'en 1814. M. Garat, dont la réputation musicale s'est également soutenue dans les voyages qu'il a faits en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Italie et en Espagne, a composé un grand nombre de romances, que les amateurs savent par cœur. Il est chargé, à l'école royale de musique, de la classe de perfectionnement; et il vient d'être envoyé (en 1817) par M. le directeur-général du ministère de la maison du Roi dans les provinces méridionales de France, pour y faire la recherche et l'examen de voix et de sujets propres aux différents emplois du chant. L.

GARAT (Le chevalier DE) commandait, au mois de février 1815, la frégate la *Fleur de lys*, en croisière dans les parages de l'île d'Elbe, et fit tous ses efforts pour empêcher Buonaparte d'effectuer son débarquement sur le golfe Juan. Mais, entravé par les ordres qu'il avait reçus, il ne put y parvenir. Sa frégate stationnait habituellement vers l'île de Capraïa, au nord de l'île d'Elbe; et il lui avait été sévèrement défendu, quelque temps qu'il fît, de mouiller à cette dernière île. Il fut même rappelé à cette époque ; et l'ordre de son rappel fut expédié de Toulon, et porté au général Bruslart, gouverneur de l'île de Corse : mais ce général, qui connaissait les principes de M. de Garat, garda l'ordre dans sa poche. Cependant Buonaparte naviguait vers les côtes de France. Le colonel Campbell, qui s'était absenté de Porto-Ferrajo pendant quelques jours, y rentra le 28 février, et, n'y trouvant plus le prisonnier, fit voile vers la France. Il rencontra, dans la nuit du 28 février au 1er. mars, la frégate la *Fleur de lys*, à laquelle il apprit l'évasion de Buonaparte. Le chevalier de Garat

montra quelque défiance à l'officier anglais; mais celui-ci lui ayant demandé la permission d'écrire une dépêche pour instruire l'ambassadeur d'Angleterre, à Paris, de la fuite de Buonaparte, M. de Garat n'hésita plus à prendre la route de France, avec la dépêche du colonel. S. S.

GARAY (Don Martin de), secrétaire-général de la junte centrale qui se constitua à Aranjuez le 25 septembre 1808, rédigea, en cette qualité, diverses proclamations adressées à la nation espagnole, pour lui annoncer les succès de ses armées, afin d'exciter sa haine contre les Français. On doit surtout remarquer, parmi ces manifestes, celui du 1er. janvier 1809. C'est l'exposé le plus fidèle des intrigues de Buonaparte et de la marche tortueuse de sa politique. On voit, dans la correspondance relative aux affaires d'Espagne, qui a été imprimée en Angleterre par ordre du parlement, que M. de Garay ne manqua ni de sagesse ni d'énergie dans les négociations qu'il dirigea. Cependant, au mois de juillet 1809, il s'attira des reproches de la part de sir Arthur Wellesley, depuis duc de Wellington, qu'il avait présenté, dans un rapport à la junte, comme ayant contribué à la défaite de Cuesta, par la nécessité où il avait mis ce général de soutenir seul l'attaque des Français. La justification du général anglais, dont M. Frère donna communication à la junte, changea totalement l'opinion qu'on avait conçue de ses opérations militaires; et M. de Garay fut chargé de faire part de ce changement à sir Arthur Wellesley. En lui faisant connaître que la junte approuvait la conduite des troupes britanniques dans les journées des 26 et 27 juillet, il lui annonça sa nomination au grade de capitaine-général de l'armée. Il se concerta en même temps avec le marquis de Wellesley, ambassadeur d'Angleterre, pour écarter du commandement le général Cuesta, et pour lui donner un successeur plus expérimenté. M. de Garay eut alors avec l'ambassadeur anglais plusieurs conférences relativement à l'approvisionnement de l'armée anglaise; et il mit sous les yeux de la junte le plan que lui communiqua à cet égard le marquis de Wellesley: mais il paraît qu'on procéda avec tant de lenteur, que l'armée anglaise se vit obligée de se retirer en Portugal. Cependant M. de Garay adressa, au mois d'octobre, au marquis de Wellesley, un exposé dans lequel il s'efforçait de prouver que la junte avait pris les mesures les plus promptes pour procurer à l'armée anglaise des moyens de subsistance et de transport, et insinuait que le chef de cette armée avait été déterminé à se retirer en Portugal par des motifs différents de ceux qu'il avait annoncés. Cette accusation occasionna de nouvelles plaintes de la part de sir Arthur Wellesley. M. de Garay fut un des premiers qui sentirent la nécessité de nommer une régence et de convoquer les cortès. Un complot qui éclata à cette époque contre la junte centrale, vint ajouter aux motifs que l'on avait de les réunir; et leur convocation fut annoncée pour le 1er. mars 1810. M. de Garay a toujours déployé dans sa conduite, pendant la captivité de Ferdinand VII, le zèle et le dévouement d'un fidèle sujet. S. M., par décret du 23 décembre 1816, l'a nommé ministre des finances *par interim* en remplacement de D. Manuel Lopez Araujo. Son administration a été signalée par de belles opérations, et surtout par le fameux édit des finances du 30 mai 1817, dont la conception lui appartient. S. S.

GARBÉ (Le baron Marie-Théodore-Urbain), né le 25 mai 1769, fut employé en Espagne en qualité de colonel du génie, et nommé membre de la Légion-d'honneur le 8 mars 1807. Le 7 août 1809, il se distingua, par de savantes dispositions, au combat d'Oropesa, et obtint le grade de maréchal-de-camp d'artillerie. Le 22 février 1810, il prit le commandement des travaux du blocus de Cadix, avec les officiers employés à la brigade du siége, et s'y fit de nouveau remarquer. Rentré en France, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814, et, le 28, commandant de la Légion-d'honneur. Devenu quelque temps après inspecteur du génie, il fut présenté au Roi le 5 septembre par M. de Marescot. Le général Garbé fut employé, dans le mois de juin 1815, au 1er. corps de l'armée du Nord; et il est aujourd'hui au nombre des maréchaux-de-camp en activité. S. S.

GARCIA (Manuel), né à Séville en 1779, a fait ses premières études musicales à la cathédrale de cette ville, sous la direction de don Antonio Ripa et de Juan Almarcha. Son premier opéra fut *Le prisonnier*, en un acte, joué à Malaga en 1801. Il avait précédemment composé

à Madrid plusieurs *tonadilles*, qui répondent aux vaudevilles français. Il a donné sur le théâtre de Madrid les opéras suivants, qui ont eu beaucoup de succès : *Le prisonnier par amour*, en un acte ; — *L'aubergiste* ; — *La persévérance vient à bout de tout* ; — *L'horloge de bois* ; — *Le faux domestique* ; — *L'esclavage apparent* ; — *Les chevilles de maître Adam* ; — *Le tableau parlant* ; — *Le babillard* ; — *Le poète calculateur*, joué depuis ce temps à Paris, etc. Sur le théâtre de Saint-Charles à Naples, il a fait exécuter la cantate de *Diane et Endymion* ; la *Pucelle de Rap*, grand opéra en trois actes ; et le *Califo di Bagdad*, en 2 actes. Ce dernier, joué avec le plus grand succès à Naples en 1812, vient de l'être à Paris au théâtre italien en 1817, malgré l'opposition des sociétaires de Feydeau. L'auteur, chargé du rôle principal, n'a pas peu contribué au succès de l'ouvrage. Il a en portefeuille, *Zémire et Azor*, opéra en deux actes, et l'*Hulla*, ou *Gulistan*, opéra en 3 actes. Il a fait trois Messes, dont deux pour la cathédrale de Séville, et une pour celle de Naples. Comme chanteur, il a paru à Cadix, à Madrid et dans plusieurs autres villes d'Espagne ; et depuis à Turin, à Rome, à Naples, et deux fois à Paris : la première, de 1806 à 1810 ; et la seconde, de 1816 à 1817. — Mme. Garcia, sa femme, née à Madrid en 1783, a été une actrice très distinguée du théâtre royal de cette ville. C'est elle qui a joué le rôle de *Zénaïde* dans le *Calife de Bagdad*, représenté à Paris. Es.

GARDANNE (Le comte Gaspard-André de), né à Marseille le 11 juillet 1766, fit, comme officier de cavalerie, les premières campagnes de la révolution, et parvint progressivement au grade de général de brigade, qu'il obtint le 12 mai 1799. Buonaparte le nomma, en septembre 1804, gouverneur de ses pages, puis son aide-de-camp. Pour engager le roi de Perse Feth-Ali-Chah dans ses projets contre la Russie, Buonaparte envoya, en 1807, le général Gardanne en qualité de ministre plénipotentiaire près la cour de Téhéran. Ce qui sans doute motiva ce choix, c'est que l'aïeul de M. de Gardanne avait été, en 1715, chargé d'une mission diplomatique auprès du roi de Perse. Ce général partit du camp de Finkenstein, près Vienne, dans le courant de mai, traversa la Hongrie et la Turquie, et s'embarqua, le 10 septembre, à Scutari, pour l'Asie mineure. Il reçut sur toute la route l'accueil le plus favorable des autorités turques et persanes ; et aucun incident ne troubla le voyage, si ce n'est dans l'Arménie, où il eut à soutenir, à la tête des officiers de la légation, une escarmouche contre les Courdes, peuple de brigands, qui assiégeaient une abbaye de moines catholiques, située non loin du mont Ararat. Voulant élever un monument à Napoléon au pied de cette montagne, il fit graver sur une pierre, du côté de la Perse, le nom de l'empereur des Français, et laissa dans cet endroit des monnaies d'or et d'argent à son effigie. Arrivé à Bagasied, ville frontière de la Turquie et de la Perse, il fit agréer au pacha un portrait de Napoléon, et le bulletin traduit en turc de la bataille de Iéna. A Tauris, M. de Gardanne fut présenté à Abas-Mirza, troisième fils du roi Feth-Ali-Chah, et héritier de la couronne de Perse. Il offrit le médaillon de l'empereur et de l'impératrice à ce prince, qui lui fit en retour de riches présents. Le 4 décembre, il arriva à Téhéran, la ville royale, et fut admis, le 7, à l'audience de Feth-Ali-Chah, auquel il présenta ses lettres de créance. Le roi lui donna le titre de *khan*, qui est, en Perse, le plus honorable après celui de roi. Les négociations se poursuivirent, les jours suivants, à la grande satisfaction de l'ambassadeur français, à qui Feth-Ali-Chah conféra le grand ordre du Soleil, et fit de magnifiques présents, ainsi qu'à toutes les personnes de sa suite. Au retour de sa mission, le général Gardanne fut employé en Espagne. Le 10 septembre 1810, lors de la retraite de Portugal, il éprouva un échec qui le mit dans la disgrâce de Napoléon, et lui fit perdre ses emplois de gouverneur des pages et d'aide-de-camp. Néanmoins, quelque temps après, il obtint le titre de comte de l'empire, et une dotation de 25,000 fr. Le comte Gardanne, qui se trouvait dans le département de la Lozère lors des événements de mars 1815, commanda, sous les ordres du général Ernouf, une brigade du 1er. corps de la petite armée du duc d'Angoulême. On sait quelle fut, dans cette occasion, la conduite de ce général, à qui le prince avait tout récemment témoigné assez de confiance pour le nommer inspecteur-général

des gardes nationales des Basses-Alpes. Non seulement il se laissa entraîner, le 31 mars, dans la défection du général Chabert; il voulut encore y porter le comte Loverdo, qui résista à ses sollicitations. Cette défection rendit vaines toutes les dispositions du général Ernouf. Toutefois le comte Gardanne ne fut pas du nombre des généraux employés dans le midi à qui Napoléon fit témoigner sa satisfaction par son ministre de la guerre. Il a été admis à la retraite le 4 septembre 1815. Ce général est cousin du général de division de ce nom, qui avait fait avec distinction les guerres d'Italie, et qui mourut à Breslau le 14 août 1807. On a, dans plusieurs Biographies, confondu ces deux généraux. — GARDANNE (Ange DE), frère du comte, l'accompagna, en qualité de premier secrétaire, dans son ambassade en Perse. Le souvenir que l'on conservait encore dans ce pays de la mission de leur aïeul, ajouta beaucoup à l'accueil que les deux frères y reçurent. Le roi Feth-Ali-Chah donna aussi à M. Ange de Gardanne le titre honorifique de *khan*. Les négociations avec ce monarque étant terminées, M. de Gardanne fut envoyé par son frère pour rendre compte à Napoléon du résultat de cette mission. Il partit, le 27 janvier, de Téhéran, fut bien accueilli à Kermanchah par Ali-Mirza, fils aîné du roi et gouverneur de la province; et après quelque séjour à Bagdad, il s'engagea dans les vastes plaines de la Mésopotamie, non sans être souvent inquiété par les Courdes qui infestent la contrée: il laissa la Syrie à sa gauche, traversa la Cappadoce et l'Anatolie, et s'embarqua de Nicomédie à Constantinople, où il arriva le 18 avril. De là il se rendit par la Hongrie à Vienne, en partit le 22 mai, et, le 9 juin, remit à Baïonne, à M. de Champagny, ministre des relations extérieures, les dépêches de son frère, et deux décorations de l'ordre du Soleil, l'une pour M. de Talleyrand, et l'autre pour le secrétaire-d'état Maret. De retour à Marseille, M. Ange de Gardanne publia: *Journal d'un voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse, fait en 1807 et 1809*, 1 vol. in-8°. Cette relation indique avec exactitude les distances, la population, et contient sur les antiquités de la Perse, et sur le roi régnant Feth-Ali-Chah (*Voy.* ce nom), des détails très curieux. — GARDANNE (Charles-Pierre-Louis DE), cousin des précédents, fils et neveu de deux célèbres médecins de ce nom. (*Voy.* GARDANE, dans la *Biograph. univers.*), naquit à Paris le 12 novembre 1788. Reçu docteur en 1812, et nommé médecin de charité de son arrondissement, il se fit connaître avantageusement comme praticien, et fonda sa réputation, comme écrivain, par des mémoires et des articles distingués dans différents journaux de médecine. Il publia, en 1816: *Avis aux femmes qui entrent dans l'âge critique*, in-8°. Ce livre est le premier où l'on ait embrassé tout ce qui a trait à cette crise inévitable, pour laquelle l'auteur a créé l'expression de *ménespausie*, que l'usage finira par consacrer. Y.

GARDEL (PIERRE-GABRIEL), directeur des ballets de l'Opéra, est né à Nanci. D'abord maître des ballets du roi de Pologne, il vint débuter, comme danseur, à l'Opéra, en 1774, dans l'*Union de l'amour et des arts*. Il se distingua bientôt par la pureté de son goût et la noblesse de sa danse. Nommé adjoint de son frère aîné, dans la place de maître des ballets du roi et de l'académie royale de musique, il le remplaça, à l'époque de sa mort, en 1787. P. Gardel avait fait une étude particulière de la composition musicale, et avait joué, avec succès, plusieurs concertos de violon au concert spirituel, en 1781. Il a composé un grand nombre de ballets-pantomimes, dans lesquels on admire l'heureux choix des sujets, l'art de la mise en scène, et les moyens chorégraphiques habilement employés. Plusieurs personnes ont pensé que les ballets-pantomimes de *Psyché* et de *Télémaque* s'étaient trouvés dans les papiers de son frère, ainsi que le premier acte du ballet de *Pâris*. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Gardel n'a rien fait d'ailleurs qui pût en approcher. Voici la liste des ballets qu'il a donnés à l'Opéra: En 1790, *Psyché*, et *Télémaque*; — en 1793, *le Jugement de Pâris*; — en 1800, *la Dansomanie*, dans laquelle il exécutait lui-même un solo de violon, au troisième acte; — en 1802, *le Retour de Zéphire*; — en 1803, *Daphnis et Pandore*; — en 1804, *Une demi-heure de caprice*; *Achille à Scyros*; *Alexandre chez Apelle*; — en 1806, *la Fête de Mars*; *Paul et Virginie*; — en 1808, *Vénus et Adonis*; — en 1810, *Persée et Andromède*; *Vertumne et Pomone*; — en 1812, *l'Enfant Prodigue*; sans

compter le nombre immense de compositions particulières dont il a enrichi les opéras mis en scène. — GARDEL (Mme.), née Miller, femme du précédent, débuta sur le théâtre de l'Opéra, comme danseuse, en 1786, dans *Dardanus*, et remplaça Mlle. Guimard dans tous ses rôles. Elle reçut sa retraite en 1816, après un service de trente années, et sans avoir demandé un seul congé. Mme. Gardel établit les rôles d'*Eucharis* dans *Télémaque*, de *Psyché* dans le ballet de ce nom, et ne brilla pas avec moins de goût et d'expression dans les rôles de la *Chercheuse d'esprit*, de la *Fille mal gardée*, etc. Ce qui vaut encore mieux que la réputation d'excellente danseuse, c'est la réputation d'honnêteté et de bonnes mœurs, si remarquable à l'Opéra, que Mme. Gardel a constamment méritée. L.

GARDIEN (CLAUDE-MARTIN), né à Tarjet dans le Berri, le 14 juillet 1767, après avoir terminé ses études au collége de Bourges en 1784, y fut nommé professeur de physique et de mathématiques. A la fin de 1791, il se consacra à la médecine, et passa deux ans à l'hôpital de Clermont-Ferrand, puis se rendit à Paris, comme élève de l'école de santé. Il fut admis à l'exercice de son art en 1799; et en 1803 il prit ses lettres de docteur. M. Gardien s'était spécialement adonné à l'étude des accouchements, des maladies des femmes et des enfants. Il en a fait l'objet d'un cours public, jusqu'en 1811. A cette époque s'ouvrit un concours à la faculté de médecine de Paris, pour y disputer la chaire d'accouchements, vacante par la mort du célèbre Baudeloque; M. Gardien se distingua dans ce concours, qui fut très brillant. Le public le désignait comme réunissant le plus de titres; cependant un jeune homme, jusqu'alors obscur, sortit vainqueur de l'arène : et, il faut le dire, M. Desormaux a prouvé depuis, dans ses leçons à la faculté, qu'il était digne de la préférence qu'il obtint. Depuis ce temps, M. Gardien, renonçant à l'enseignement, s'est renfermé dans la pratique des accouchements, et du traitement des maladies des femmes et des enfants; et on le cite comme l'un des plus habiles dans ce genre. Il a publié un grand nombre de Mémoires estimés, sur l'art des accouchements; tous ont été refondus dans un même ouvrage, intitulé : *Traité complet d'accouchements, de maladies des femmes et des enfants*, Paris, 1807, 4 vol. in-8o.; 2e. édition augmentée, Paris, 1816. Parmi les écrits de M. Gardien, qui ne sont point compris dans son grand ouvrage, il convient de citer sa dissertation inaugurale sous ce titre : *Examen des effets que produisent sur l'économie animale les qualités physiques de l'air, soit essentielles, soit accidentelles et variables*, Paris, an VII, in-8o. Lors du concours public pour la chaire d'accouchements, il composa une dissertation qui lui fit grand honneur, et dont le sujet lui échut par le sort; elle est intitulée : *Du Toucher*, in-8o., Paris, 1811. M. Gardien a pratiqué, dans une occasion très opportune, l'opération de la symphyse du pubis, et en a obtenu le succès desiré. Les circonstances qui ont rendu cette grave opération nécessaire, et les détails du procédé, sont consignés dans un mémoire d'*Observations* qu'a publié l'auteur. FR.

GARDNER (Lord ALAN), amiral anglais, est né à Uttoxeter dans le comté de Stafford, le 12 avril 1742. Son père était Irlandais, et lieutenant-colonel dans le 11e. régiment de dragons. Lord Gardner entra, comme cadet, dans la marine, à l'âge de treize ans, sous les ordres de Pierre Denis, officier distingué; et bientôt après, il servit avec le commodore, depuis lord Anson, l'amiral Hewke, etc. Après avoir passé par tous les grades, il fut nommé, en 1766, capitaine du *Preston*, de cinquante canons. En 1778, il eut le commandement du *Maidstone*, frégate de vingt-huit canons, avec laquelle il fit d'heureuses croisières dans les Indes-Occidentales; et quelques années après, il obtint un vaisseau de ligne, avec lequel il se trouva à l'engagement qui eut lieu contre le comte d'Estaing, auprès de la Grenade. Il était également présent au fameux combat du 12 avril 1782, et y commandait le *Duke*, de quatre-vingts canons. Le courage, et les talents qu'il avait déployés dans ces différentes affaires, le firent nommer, en 1790, lord de l'amirauté, puis contre-amiral en février 1793; et, un mois après, commandant en chef dans les Iles-sous-le-Vent. Cette campagne fut malheureuse, puisqu'elle consista dans l'attaque infructueuse de la Martinique, où il fut vigoureusement repoussé. Sir Alan Gardner, après s'être fait remarquer dans les engagements qui eurent lieu dans la Manche en 1794,

sous le commandement de lord Howe, fut créé baronnet à la suite d'une action brillante, et reçut une médaille de S. M. avec le grade de vice-amiral. En 1797, il apaisa, par sa fermeté, une mutinerie violente qui s'était manifestée sur la flotte, a Porstmouth; et après avoir été toujours employé activement, il obtint, en 1800, le rang d'amiral, et de pair d'Irlande, avec le titre de baron Gardner. Il avait, peu de temps auparavant, été promu au grade de major-général de la marine. Il entra au parlement en juin 1796, choisi par Westminster; il y soutint des discussions fort sérieuses, en défendant les ministres contre les attaques de M. Tooke, et s'attira les éloges mêmes des membres du parti opposé, et entre autres de M. Fox. En août 1809, lord Gardner, aujourd'hui le doyen de la marine anglaise, fut employé dans l'expédition contre l'île de Walkeren. Z.

GARNERIN aîné (JEAN-BAPTISTE-OLIVIER), physicien, inventeur d'un procédé d'éclairage pour les billards, était, avant la révolution, employé dans les bureaux des fermes. Après la suppression de cette administration, il fut placé dans les bureaux de la Convention nationale, et devint secrétaire de la commission des vingt quatre. Il parut comme témoin dans le procès de la reine. Sa déposition portait qu'ayant été chargé du dépouillement des papiers trouvés chez M. de Septeuil, il avait vu, parmi ces papiers, un bon d'environ 80,000 livres, signé *Antoinette*, au profit de la *ci-devant* Polignac, avec une autre pièce qui attestait que l'accusée avait vendu ses diamants pour faire passer des fonds aux émigrés. Il déclara, en outre, qu'il savait qu'il y avait, dans toute la France, des préposés, chargés de titres, pour opérer des accaparements, à l'effet de produire un surhaussement dans le prix des denrées, de dégoûter ainsi le peuple de la liberté, et le forcer à redemander lui-même des fers. Garnerin se livra entièrement depuis à la profession d'*illuminateur*, et fut, à ce titre, attaché à la maison de l'ex-reine Hortense et de Joseph Buonaparte. Au mois de septembre 1815, il s'associa au physicien Robertson, pour les préparatifs et les frais de la descente en parachute, qu'exécuta sa fille Elisa, âgée de vingt-quatre ans, le 21 septembre, en présence du roi de Prusse. Quand la courageuse aéronaute coupa la corde qui retenait le parachute, elle était à dix-huit cents toises de hauteur. De vives discussions eurent lieu ensuite entre Robertson et Garnerin, qui se disputèrent les produits de cette expérience : les *factum* de ces deux rivaux furent placardés dans tout Paris. M^lle^. Garnerin eut, quelques jours après son ascension, l'honneur d'être présentée au Roi; et S. M. lui adressa les paroles les plus obligeantes. Elle devait, au mois d'octobre suivant, renouveler son expérience, au profit des victimes de l'explosion de Soissons; mais les querelles de son père avec Robertson, jointes aux intempéries de la saison, retardèrent sa descente jusqu'au 24 mars 1816. Elle exécuta alors cette seconde entreprise avec autant de courage et de succès que la première, et la renouvela plusieurs fois depuis. Cette demoiselle se donne, dans les affiches qui annoncent ses ascensions, le titre d'*aéroporiste*. Quoique M. Garnerin aîné, son père, prenne le titre de physicien-*aéronaute*, il ne s'est jamais enlevé en ballon; ce qui a fait dire de lui à un journaliste : « Illuminateur obs- » cur, il se contente de la gloire de son » frère et du courage de sa fille. » — GARNERIN (André-Jacques), frère cadet du précédent, est, sans contredit, après Blanchard, le plus habile et le plus courageux aéronaute que l'on ait connu. C'est lui qui inventa la descente en parachute, expérience qu'il exécuta, en 1800, devant la cour de Saint-Pétersbourg. Depuis ce temps, il prend la qualité de *premier aéronaute du Nord*. Il en avait fait la première expérience à Paris le 3 messidor an VII (juin 1799), et en a donné la description et la figure coloriée dans le *Mois*, n°. IV. M. Lenormand et d'autres physiciens avaient aussi, de leur côté, fait des expériences du même genre. M. Garnerin eut, en 1815, de violents débats avec son frère, qu'il accusait d'usurper son titre et sa réputation; et il mit dans ses réclamations une violence excessive, surtout dans celle qu'il publia au mois de novembre sous ce titre : *Usurpation d'état et de réputation par un frère, au préjudice d'un frère*, 1815, in-4°. Au mois d'août 1816, M. Garnerin jeune composa le *Triomphe des Lys*, divertissement proposé à la garde nationale, à l'occasion de la fête du Roi. Il a une fille adoptive, âgée de sept ans, qui a déjà fait l'expérience de

*la descente* du parachute. On trouve des détails curieux sur la vie de ce physicien dans une brochure de sa composition, intitulée : *Voyage et captivité du cit. Garnerin, prisonnier d'état en Autriche*, 1797, in-8°. Y.

GARNIER DE SAINTES (Le chevalier JEAN), avocat avant la révolution, fut élu, en 1792, député de la Charente-Inférieure à la Convention nationale. Il demanda, le 22 octobre, la peine de mort contre tous les émigrés, sans distinction d'âge ni de sexe; et, dans le procès de Louis XVI, il vota la mort de ce prince, sans appel et sans sursis. Lors de la défection de Dumouriez, il proposa à la Convention de s'emparer de tous les pouvoirs, et de les confier à un comité de douze membres, attendu qu'il n'avait vu jusqu'alors que des ministres traîtres. Au mois d'août suivant, il proposa de déclarer Pitt ennemi du genre humain. Le discours qu'il prononça à cette occasion, contenait des déclamations violentes contre le cabinet de Saint-James et contre le roi George. « Oui, dit-il, » je déclare qu'il se trouvera un homme » assez ami de l'humanité, un nouveau » Scævola, qui délivrera le monde de ce » monstre. Je dis que chacun a le droit » d'assassiner un homme qui a conçu le » projet d'assassiner le genre humain. » Cette motion fut rejetée. Envoyé dans le département de la Manche, Garnier de Saintes arrêta, « que tout citoyen qui » passerait d'un département dans un » autre, sans avoir justifié des motifs » de cette absence, encourrait la peine » du séquestre, et que ses meubles et » denrées seraient vendus au profit de la » nation. » Cet arrêté fut confirmé par un décret de la Convention. Après le passage de la Loire par les Vendéens, il se rendit au Mans et à la Flèche, où, digne émule de Carrier, il se livra aux plus odieuses cruautés contre les royalistes. Ce fut de là qu'il applaudit à la chute de Danton, et qu'il écrivit, le 15 avril 1794, que ce député avait des complices au Mans, et que la conspiration qu'il y déjouait avait des ramifications avec celle de Paris. Il tint la même conduite dans le département de la Charente-Inférieure, où il séjourna peu de temps, et dans celui de la Gironde, où il fut chargé de surveiller la commission militaire qui envoya tant de victimes à l'échafaud; mais il ne remplit, pour ainsi dire, que le rôle de spectateur à Bordeaux, pendant trois mois qu'il y resta, grâces à Tallien et à Ysabeau qui avaient *organisé* cette commission. Deux mois après le 9 thermidor (1794), il se plaignit à la Convention de ce que les amis de la liberté étaient maltraités à Paris sous le nom de *Jacobins*; et, deux jours après, il parla à la société des Jacobins sur les dangers que couraient les patriotes, et contre les modérés qui recommandaient une *pitié meurtrière*. Le 14 octobre, il fut nommé président de cette société. Au mois de novembre suivant, lors de l'arrestation de Carrier, Garnier de Saintes fut un de ceux qui tentèrent de le soustraire au supplice. N'osant pas se déclarer son défenseur dans le sein de la Convention, il parla plus d'une fois en sa faveur dans l'assemblée des Jacobins. Cependant le nombre de ces factieux diminuait tous les jours : la terreur qu'ils avaient si long-temps inspirée, les saisissait à leur tour; et la caverne, qu'ils appelaient le temple de la liberté, devenait déserte. On trouve la note suivante, sur cette désertion, dans les mémoires du temps. « Garnier de Saintes se promenait un jour sur les hauts bancs de » la salle de la société, dans l'attitude de » ces personnages dont les poésies d'Ossian nous ont laissé l'idée; et là il déplorait douloureusement l'abandon dans » lequel les montagnards avaient laissé le » rocher de la montagne sainte. Je suis » monté sur la montagne, disait-il; j'ai » vu ses habitants épars: j'ai gravi sur » le rocher d'où naguère le patriotisme » révolutionnaire lançait la foudre; je » l'ai trouvé désert, abandonné... » Le 7 décembre, Garnier de Saintes appuya le rapport de la loi qui éloignait de Paris les ex-nobles, et fit rendre un décret en faveur des veuves et enfants des condamnés. Le lendemain des troubles de prairial (21 mai 1794), il se déclara contre les *terroristes*, et provoqua un *coup de vigueur* contre ceux qui étaient allés soulever les faubourgs. « S'il faut que le » canon gronde aujourd'hui, dit-il, qu'il » gronde contre les assassins. » Quinze jours après le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), il proposa que les comités de gouvernement fussent chargés de présenter des mesures *énergiques* contre les sectionnaires. Réélu au conseil des cinq cents, il provoqua, au 18 fructidor (4 septembre 1797), la déportation des *mauvais journalistes*, en désigna plu-

sieurs, appuya le projet d'une fête commémorative du 18 fructidor, la déportation des parents d'émigrés, et l'exclusion des nobles de tous les emplois. En janvier 1798, il demanda une adresse aux Français sur la descente en Angleterre, et invoqua des mesures pour assujettir à une forte taxe les nouveaux enrichis. Le 21 mars, il fut nommé secrétaire; et, deux mois après, il sortit du conseil, et fut désigné pour remplir la place de vice-consul aux Etats-Unis; mais il ne s'y rendit pas, et fut nommé, en 1806, président du tribunal criminel de Saintes, et membre de la Légion-d'honneur. Il resta en fonctions jusqu'à la suppression de ces tribunaux, en 1811. Après le retour de Buonaparte en 1815, Garnier de Saintes fut au nombre des députés du Champ-de-Mai, et fut, en même temps, élu membre de la chambre des représentants par le département de la Seine-Inférieure. Là se revoyant avec les Barère, les Merlin, les Félix le Pelletier, il retrouva son exaltation et son éloquence de 93. Le 17 juin, à la suite du rapport de Fouché, il repoussa, avec véhémence, une observation faite par divers orateurs, qui voulaient que la proposition de mesures de sûreté générale ne pût venir que du gouvernement. « L'ennemi va toujours en avant (s'écria-t-il, » malgré des murmures toujours croissants). Le sang coule par la main des » Français, et nos délibérations se perdent en distinctions subtiles, en formalités minutieuses! Que l'initiative » des mesures de circonstance vienne de » vous ou du gouvernement, qu'importe » à la chose publique! J'appuie le projet » d'une commission qui, établissant des » rapports directs avec les ministres, s'entendrait particulièrement avec les dé» putés des départements de l'Ouest. » Cette proposition, soutenue par Barère et Durbach, et qui tendait à ressusciter la Convention, fut écartée par l'ordre du jour, à une faible majorité, après une épreuve douteuse. A la séance du 28 juin, Garnier proposa de rétablir les commissaires auprès de l'armée, comme sous le règne de la Convention. « Rappelez-vous, » dit-il, ces temps où un seul représentant, au milieu d'une armée, électrisait » tous les esprits... Nous irons encore » combattre dans les rangs. Pour ceux qui » y trouveront la mort, ce jour sera le jour » de leur *résurrection.* » L'impropriété burlesque de l'expression donna un côté plaisant à cette sortie révolutionnaire. Au retour du Roi, Garnier de Saintes fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet : cependant il resta à Paris, où il fut arrêté dans le courant d'août. Contraint de quitter le royaume, il se retira à Bruxelles, où il demeura cinq mois, consacrant son temps à des écrits périodiques. Compris comme régicide dans les exceptions de la loi d'amnistie, il fut banni à perpétuité; et bientôt après forcé de quitter Bruxelles, par ordre du gouvernement belge. Il consigna dans les journaux ses *Adieux à Messieurs les habitants de Bruxelles.* « On m'impose » aujourd'hui l'exil de l'exil », disait-il dans cette pièce. Le *Journal des Débats* rappela à cette occasion les opinions de ce conventionnel relativement aux émigrés, contre lesquels il avait demandé la peine de mort *sans distinction d'âge ni de sexe.* Garnier de Saintes a publié, pendant les cent jours de 1815, une brochure, intitulée : *Le retour de la vérité en France.* Y.

GARNIER (Le comte GERMAIN), pair de France, né à Auxerre le 8 novembre 1754, était procureur au Châtelet, lorsqu'il obtint, en 1789, la place de secrétaire du cabinet de M^me^. Adélaïde, tante de Louis XVI. Il fut élu député-suppléant de Paris aux états-généraux, puis membre du directoire du département. En 1790, il s'attacha à la société monarchique. Le 15 novembre 1791, il fit le rapport des travaux du directoire du département de Paris. Dans le même mois, il refusa le ministère de l'intérieur, qui lui fut offert lorsque M. de Lessart passa aux affaires étrangères. M. Cahier de Gerville prit ce ministère à son refus. Persécuté en 1792, M. Garnier fut forcé de s'expatrier. Son éloignement fit mourir de chagrin un frère aîné, dont il ne s'était jamais séparé, et qui a laissé un nom estimé dans les lettres. (*Voy.* GARNIER, Charles-George-Thomas, dans la *Biographie univers.*) Après le 18 brumaire, il fut nommé préfet de Seine-et-Oise, puis sénateur, comte de l'empire, commandant de la Légion-d'honneur, et enfin porté à la sénatorerie de Trèves. Nommé président annuel du sénat le 1er. juillet 1809, il fut maintenu dans cette dignité jusqu'en 1811. Le 29 décembre 1809, il avait été désigné titulaire de la sénatorerie de Limoges; et il fut réélu, le 28 du

même mois, membre du grand-conseil d'administration pour 1810; enfin, cette même année, Buonaparte le nomma président des donataires dans les principautés de Bareuth et d'Erfurt. Comme président du sénat, il fut plusieurs fois chargé de haranguer Napoléon, notamment en 1809, à l'occasion de la paix de Vienne; le 2 décembre 1810, pour l'anniversaire du couronnement; et le 21 mars 1811, sur la naissance du roi de Rome. Le 3 août 1813, il fut nommé grand'-croix de la Réunion. Après les désastres de la campagne de 1813, on proposa à M. Garnier de l'envoyer dans la 11e. division militaire, pour y prendre des mesures de salut public; il refusa cette mission. Le 2 avril 1814, il vota la déchéance de Buonaparte et tous les autres actes du sénat qui contribuèrent au rappel des Bourbons. Au mois de mai suivant, il fut désigné membre de la commission du sénat, chargée de l'examen de la charte constitutionnelle, et fut créé pair par le Roi le 4 juin même année. Dans le cours de la session qui s'ouvrit peu de jours après, il figura dans plusieurs commissions importantes, et parla à la tribune sur toutes les grandes questions de la liberté de la presse, du commerce des grains et des finances. Son opinion sur le budget de 1814, prononcée le 21 septembre, fut très remarquée. Ce fut lui qui composa l'adresse présentée à S. M. par la chambre des pairs deux jours avant le 20 mars 1815. Trois jours après l'arrivée de Buonaparte, il quitta Paris, ayant rejeté les offres qui lui furent faites par Cambacérés de reprendre les fonctions de conseiller du sceau des titres. Il ne reparut sur la scène politique qu'après le 8 juillet, époque à laquelle le Roi le nomma président du collége électoral de Seine-et-Oise, membre du conseil privé, ministre-d'état, et grand officier de la Legion-d'honneur. Le comte Garnier parut souvent à la tribune : le 5 novembre 1816, il fit une proposition tendant à inviter les ministres à s'abstenir de faire intervenir le nom du Roi dans les discussions. Il fut membre de plusieurs commissions, notamment de celle du budget, dont il rédigea le rapport : ce rapport, prononcé dans la séance du 27 avril 1816, présentait une critique fort vive de la latitude avec laquelle la chambre des députés avait discuté et amendé le budget; mais M. Garnier sembla tomber dans l'excès contraire, en prétendant renfermer dans des bornes très étroites le droit d'examen et d'amendement en matière d'impôt. Du reste, il proposait d'adopter le projet tel qu'il avait été amendé par l'autre chambre, attendu qu'un plus long retard compromettrait les intérêts de l'Etat. Dans l'intervalle des deux sessions, M. Garnier fut nommé membre de l'académie des inscriptions; et au mois de mars 1817, il lut dans cette assemblée un Mémoire *sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité*, Paris, 1817, in-4°. Ce Mémoire a paru présenter des idées paradoxales. Elu de nouveau membre et rapporteur de la commission du budget dans la session de 1816, M. Garnier prononça, le 25 mars 1817, un rapport entièrement conforme au projet présenté par le gouvernement. On a de lui : I. *De la propriété, considérée dans ses rapports avec le droit politique*, mars 1792, in-12. II. *Aventures de Caleb-Williams*, traduites de l'anglais de Godwin, 1796, 2 vol. in-8°. III. *Abrégé élémentaire des principes d'économie politique*, 1796, in-8°. IV. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, par Ad. Smith, traduction nouvelle, avec un grand nombre de notes et d'observations, 1802, 5 vol. in-8°. Cette traduction est bien supérieure aux trois qui l'avaient précédée. V: *Description géographique, physique et politique du département de Seine-et-Oise*, 1802, in-8°. VI. *Rapport au nom de la commission spéciale de sept membres, chargée par la chambre des pairs de l'examen du projet de loi sur les finances*, 1816; réimprimé trois fois. VII. L'édition des *OEuvres de Racine* avec les *Commentaires de Laharpe*, 1808, 7 vol. in-8°. On a attribué à M. Garnier la jolie chanson si connue sous le règne de Louis XVI : *J'ai vu Lise l'autre soir.* Il est possesseur d'une bibliothèque très précieuse; et c'est un des hommes de France dont la tête est la mieux meublée en connaissances relatives à notre histoire. Y.

GARNIER (Le baron JEAN-BAPTISTE-ETIENNE), ancien conseiller au Châtelet de Paris, fut député aux états-généraux, et ensuite membre de l'assemblée constituante, où il se fit peu remarquer. Nommé en 1803 préfet de

Jemmape il donna sa démission, et entra, en 1806, à la comptabilité nationale, en qualité de commissaire. Quand la comptabilité fut érigée en cour des comptes, il en fut nommé procureur-général-impérial, et fut créé, en 1813, baron de l'empire. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte, et fut élevé par le Roi, le 17 octobre suivant, au grade d'officier de la Légion-d'honneur, dont il était membre depuis plusieurs années. Lors de la réinstallation de la cour des comptes faite par le Roi au mois de mars 1815, il fut maintenu dans ses fonctions, prêta serment le 4, et signa ensuite l'adresse à Buonaparte. (*Voy.* Collin de Sussy.) Dans le mois de mai suivant, il fut élu membre de la chambre des représentants par le département de la Seine, mais ne parut jamais à la tribune. Il continua d'exercer ses fonctions après le second retour du Roi, jusqu'au 25 avril 1816; époque à laquelle il fut admis à la retraite, et remplacé, sur sa demande, par M. Rendu, son gendre. — Garnier (J.-G.), professeur à l'école polytechnique, a publié divers ouvrages de mathématiques, adoptés dans les écoles publiques: I. *Cours complet de mathématiques de Bezout, revu et augmenté*, 1798-99, six volumes in-8°. II. *Éléments d'algèbre*, par Clairaut, sixième édition, précédée d'un *Traité d'arithmétique*, par Théveneau, 1801, 2 volumes in 8°. III. *Cours d'analyse algébrique*, 1802, in-8°. IV. *Traité élémentaire d'arithmétique*, 1803, in-12. V. *Traité d'arithmétique à l'usage des élèves de tout âge*, 1809, in-8°. VI. *Réciproques de la géométrie, suivis de théorèmes et problèmes*, 1810, in-8°. VII. *Leçons de statique*, 1810, in-8°. VIII. *Leçons de calcul différentiel*, 1811, in-8°.; troisième édition, 1812. — Garnier (Louis), ancien maître des enfants de Fouché, né en Normandie, est également versé dans les langues grecque et hébraïque; il a composé: *Leçons de langue hébraïque*, 1809. M. Garnier est, depuis plusieurs années, professeur d'humanités au collége Bourbon à Paris. Y.

GARNIER de la BAREYRE (Le chevalier Alexandre-Laurent), membre du collége électoral de la Drôme, et commandant de la garde nationale de Valence, fut présenté, le 21 janvier 1810, à Napoléon, à la tête d'une députation du collége électoral de son département, chargée de le féliciter sur ses victoires et sur la paix de Vienne. Lors des événements du mois d'avril 1814, il fut des premiers à proclamer à Valence le retour des Bourbons. Après le débarquement de Buonaparte au golfe Juan, il fit, jusqu'au 23 mars, tous ses efforts pour maintenir le département dans l'obéissance au Roi. Il fit arrêter plusieurs officiers supérieurs, agents de Buonaparte, et fut ensuite destitué du commandement de la garde nationale par les autorités impériales. A l'arrivée du duc d'Angoulême, il alla au-devant de ce prince, qui le chargea du commandement des corps-royaux dans la 7e. division. Après le licenciement de l'armée royale, il fut proscrit, ses propriétés furent pillées; et il se vit obligé de se réfugier dans les montagnes du Vivarais, où, pendant les cent jours, il entretint des intelligences très actives avec les royalistes de Lyon, de l'Ardèche et de la Drôme. M. Garnier se trouvait à Saint-Denis le 7 juillet; et, le lendemain, il fit partie de l'escorte qui accompagna le Roi dans sa capitale. Tous ces faits sont consignés dans un écrit imprimé à Paris en septembre 1815, intitulé: *Exposé succinct des événements qui ont eu lieu dans le département de la Drôme, depuis l'invasion de Buonaparte jusqu'au 7 avril 1815.* — Garnier-Dufougeray, négociant à St.-Malo, fut élu député d'Ille-et-Vilaine en 1815; il vota avec la majorité, fut membre de plusieurs commissions, notamment de celle du budget, et parla plusieurs fois sur des matières de finances. Ce fut lui qui proposa à la chambre de voter des remercîments à M. de Vaugiraud, pour avoir sauvé la Martinique pendant les cent jours de 1815. Réélu en 1816, M. Garnier-Dufougeray vota avec la minorité; et, dans la séance du 4 février, il prononça un discours fort étendu, dans lequel il attaqua avec beaucoup de force toutes les parties du projet de la loi de finances présentée par la commission. Y.

GARREAU (P.-A.), ancien avocat, fut élu, en 1790, président du district de Libourne; en 1791, député de la Gironde à l'assemblée législative; et, en 1792, député à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI de la manière suivante: « Je n'examine point si nous devons porter un

» jugement contre Louis, ou prendre » une mesure de sûreté générale. Louis » est convaincu d'avoir conspiré contre la » sûreté publique : dès-lors j'ouvre le li- » vre de la loi; je trouve qu'elle porte la » peine de mort contre tout conspira- » teur: je vote pour la mort, sans sursis. » Garreau avait voté auparavant contre l'appel au peuple, et motivé ainsi son opinion : « Comme je ne veux ni roi ni » royauté, et que l'appel au peuple est » peut-être le seul moyen de nous ren- » dre l'un et l'autre; comme je crois im- » possible que le peuple juge avec con- » naissance de cause dans une affaire où » il n'a ni la faculté d'entendre l'accusé, » ni la possibilité d'entendre la procé- » dure; comme je crains plus les ducats » et les guinées des puissances étrangères » que leurs canons, je dis : *Non.* » Dans la journée du 16 janvier, il demanda que le suffrage de Duchâtel en faveur de Louis XVI, fût compté, quoiqu'il eût été apporté après la clôture du scrutin. « Pour l'honneur de la Con- » vention, dit-il, au nom de la jus- » tice, de l'humanité et de votre propre » gloire, je demande que son suffrage » soit reçu : s'il eût voté pour la mort, » j'eusse moi-même réclamé la radia- » tion de son suffrage. Il a voté pour l'in- » dulgence : je demande que sa voix soit » portée au recensement. » Quelques jours après, Garreau dénonça un placard dans lequel on excitait le peuple à soustraire Louis au supplice, et demanda que Kersaint fût mandé à la barre, pour faire connaître les assassins du 2 septembre, qu'il disait être dans l'assemblée. Envoyé, dans ce même temps, à l'armée des Pyrénées-Occidentales, en qualité de commissaire, il passa ensuite à l'armée de l'Ouest, et reçut, au mois de juillet de la même année, une nouvelle mission auprès de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Le 18 août 1795, il pressa l'assemblée d'empêcher que les prévenus d'émigration, au lieu de se retirer dans leurs communes, n'allassent grossir le parti des *chouans*, et demanda qu'aucun de ceux qui avaient été inscrits avant le 31 mai sur des listes d'émigrés, ne pût réclamer sa radiation avant de s'être constitué prisonnier. Le 27, il sollicita des mesures rigoureuses contre les prêtres non sermentés: « De toutes parts, » dit-il, ces prêtres s'entendent avec les » émigrés pour prêcher le royalisme et » l'anarchie; et l'on parle de *terroristes!* » Quel plus grand terroriste que celui » qui prêche le retour à la royauté et à » l'anarchie! » Il fut élu secrétaire de la Convention le 1er. septembre 1795. A la fin de la session, il passa au conseil des cinq-cents, en vertu de la réélection des deux-tiers, et donna aussitôt sa démission, parce qu'il n'avait pas été nommé par le peuple. En 1796, il fut envoyé par le directoire à l'armée d'Italie, et fut rappelé à la fin de cette même année. Réélu, en 1798, au conseil des cinq-cents, il y apporta les mêmes principes qu'à la Convention, devint secrétaire le 21 janvier 1799, et, le 7 juin, accusa François de Neufchâteau d'employer les fonds de son ministère à faire représenter des pièces contre-révolutionnaires. Le lendemain, il lut une motion d'ordre sur les dangers de la patrie, et fit créer diverses commissions pour assurer le libre exercice de la souveraineté du peuple dans les assemblées politiques, et organiser la responsabilité des ministres. Le 13, il dénonça l'espionnage établi autour de l'assemblée. Le 28 prairial (17 juin), lorsque le conseil se déclara en permanence contre le directoire, Garreau se montra un des plus ardents à renverser cette autorité. Le 10 juillet, il attaqua l'administration de Schérer. Le 30, il appela l'attention du conseil sur les persécutions dirigées contre les républicains, reprocha à leurs adversaires leurs déclamations contre le régime de 1793, mises en avant, disait-il, pour que l'on ne s'occupât point de leurs projets de retour vers 1791. Lors de la retraite de Bernadotte du ministère de la guerre, Garreau signala les symptômes d'une réaction nouvelle. « Peut-on en douter, » dit-il, quand on entend parler d'un » Talleyrand et d'un Rœderer pour le » département de Paris? N'est ce pas là » le signal d'une réaction? » Il invita ensuite les républicains à se réfugier dans le *sein de la loi*, s'ils étaient persécutés. « Mais, si la loi est impuissante, » s'écria-t-il, n'avez-vous pas du fer, » des bras et du courage? » Ce fut encore Garreau qui fit adopter, au mois de septembre, un projet de résolution, déclarant traître à la patrie quiconque proposerait, appuierait ou signerait un traité de paix portant atteinte à la constitution et à l'intégralité du territoire de la républi-

que. Après le 18 brumaire, il fut exclu du corps législatif, et fut ensuite nommé sous-inspecteur aux revues à Brest. Devenu inspecteur par décret du 19 octobre 1806, il fut employé, en cette qualité, à l'armée d'Espagne, et obtint, le 15 avril 1811, le commandement de Mont-Louis. En 1812, il n'avait pas encore quitté l'Espagne, où il remplissait les fonctions d'inspecteur en chef à l'armée du Midi. Les événements de 1814 le privèrent de tout emploi; mais, après la révolution du 20 mars, il fut nommé membre de la chambre des représentants par le département de la Gironde. Le 22 juin, il donna lecture de l'article 67 de l'acte additionnel, contenant la défense de faire aucune proposition en faveur des Bourbons. Cette disposition fut accueillie très chaudement par le côté droit, et excita un grand mouvement dans l'assemblée. Le 30, Garreau attaqua avec violence M. de Malleville, essayant de l'opposer à lui-même dans ses discours et dans ses écrits pour et contre la famille royale. Le général Sorbier venait de proposer de nommer douze représentants pour aller visiter les hôpitaux militaires : « Et moi aussi, s'écria Garreau, j'ai voulu visiter ces braves troupes; et, je dois le dire, j'ai vu plusieurs soldats *terrorifiés* par un écrit d'un représentant du peuple : c'est le même qui, il y a quatre jours, à cette tribune, vous invitait à déclarer séditieux les cris de *vivent les Bourbons! vive Louis XVIII!* Aujourd'hui ce même représentant a l'infamie (le mot n'est pas trop fort) de vous proposer de redemander Louis XVIII, comme le seul gage du bonheur et de la tranquillité publique. Son père dut à l'empereur ses titres, ses décorations, ses revenus. Ce Malleville, au retour de Napoléon, alla se jeter aux pieds de son maître : car de pareils hommes n'ont pas de chefs; ils n'ont que des maîtres. Mais son père n'a pas été placé dans la chambre des pairs, et voilà pourquoi le fils a changé. Je demande qu'on le déclare *aliéné*, et qu'on l'envoie à une maison de santé. Je ne demande pas qu'on attente à sa liberté, son caractère le rend inviolable; mais je desire que l'on imprime contradictoirement, sur une colonne, le nouvel écrit de M. Malleville, et, sur l'autre, les mesures qu'il vous a proposées il y a quinze jours. » Compris dans la loi contre les régicides, M. Garreau quitta la France au mois de janvier 1816, et se réfugia à Bruxelles. Il fut ensuite arrêté dans cette ville, par ordre du roi des Pays-Bas, pour être conduit hors du royaume; mais il parvint à se soustraire à la surveillance des gendarmes, et se sauva de leurs mains à Aix-la-Chapelle. B. M.

GARROS (Pierre-Ascension), ingénieur, membre de plusieurs sociétés savantes, est l'inventeur d'une machine télégraphique perfectionnée, à l'usage de la marine et des armées. Cette machine produit 4096 signes différents. M. Garros en construisit cinq au Havre, en 1800. Ils furent distribués sur la côte, et expérimentés avec le plus grand succès. En 1801 et 1802, le télégraphe de M. Garros resta long-temps élevé dans la cour de l'hôtel du ministre de la marine, et sur l'Observatoire et l'hôtel des Invalides, en expérience journalière. Le conseil de la marine l'avait adopté en remplacement des pavillons pour la garde des côtes, après la rupture du traité d'Amiens; et, plus tard, le général Macdonald avait fait le plan d'une légion télégraphique, pour employer le télégraphe de M. Garros à la correspondance et au commandement des armées. Mais ce projet ne fut pas mis à exécution; et l'on finit par substituer au télégraphe à mât de M. Garros, une machine, appelée *semaphore*, qu'il regarde comme une imitation de la sienne. M. Garros est auteur d'un ouvrage intitulé : *De la sauve-garde des peuples contre les abus du pouvoir, fondée sur les règles de la procuration établies dans le Code civil des Français, applicables à la formation d'une constitution stable et durable*, mai 1815, in-8°. Ot.

GARZONI VENTURI (Le marquis) était ambassadeur de la reine-régente d'Etrurie à Paris, en 1807. Pendant que la Toscane a fait partie de l'empire français, Buonaparte l'a nommé gouverneur du palais impérial et grand-maréchal de la cour à Florence, baron de l'empire, commandeur de l'ordre de la Réunion et son chambellan. Il est actuellement chambellan du grand-duc de Toscane son souverain. F.

GASE (Jean-Charles), né à Cahors en 1781, vint étudier la médecine à Paris, où il fut le disciple et l'ami de l'im-

morte Bichat. Reçu docteur, il retourna dans sa province, où il exerçait la médecine avec succès, lorsqu'il fut appelé aux armées, en qualité de médecin ordinaire. Naturellement studieux, M. Gase, qui se trouvait employé en Allemagne, s'adonna à l'étude de la langue de ce pays, et à celle de la littérature médicale. Le premier fruit de ses travaux fut de traduire, en français, l'excellent traité du docteur Hildenbrand, *sur le typhus contagieux*, le meilleur des ouvrages que nous possédions sur cet important sujet. Le traducteur ajouta au livre du médecin allemand, un fort bon Discours préliminaire, et un grand nombre de Notes utiles. Depuis la paix, M. Gase, qui a fait la fameuse campagne de Russie, exerce sa profession à Paris, où il cultive en même temps la littérature médicale. On a de lui: I. *Dissertation sur la maladie des femmes, à la suite des couches, connue sous le nom de fièvre puerpérale*, Paris, 1801, in-8°. L'auteur est l'un des premiers qui soutint l'opinion que cette maladie n'est point une fièvre essentielle, et que ce qu'on avait regardé comme tel jusqu'alors, n'était qu'une inflammation au péritoine. II. *Existe-t-il deux variétés de rhumatisme, dont l'une affecte le système musculaire de la vie animale, et l'autre le système fibreux des articulations?* L'auteur résout la question affirmativement. M. Pinel a consacré cette division dans sa Nosographie philosophique. III. *Matériaux pour servir à une doctrine générale des épidémies, et des contagions*, traduit de l'allemand de Schnurrer, Paris, 1815, in-8°. (L'auteur a été aidé par son collègue, le docteur Breslau.) A la suite de cet ouvrage, M. Gase a publié l'*Histoire de l'épidémie de fièvre typhoïde*, qui a régné à Wilna, en 1817, et qu'il a eu l'occasion d'observer, étant resté sur les lieux avec les malades de l'armée française. IV. *Mémoire sur la plique polonaise*, couronné par la société de médecine de Paris, en 1816. Ce mémoire est imprimé dans le 1er. volume de ceux de la société. M. Gase a fait imprimer un grand nombre d'Observations et de Dissertations, sur divers sujets de médecine pratique, soit dans *les Annales cliniques de Montpellier*, soit dans le *Journal général de médecine, chirurgie et pharmacie*. F—R.

GASSENDI (Le comte Jean-Jacques-Basilien), lieutenant-général d'artillerie, né le 18 décembre 1748, de la famille du célèbre Gassendi (*Voy*. Gassendi, dans la *Biographie universelle*), était, avant 1789, officier d'artillerie, et a servi avec distinction dans les campagnes de la révolution. Nommé général de brigade, il fut désigné, en mars 1800, pour commander le parc d'artillerie au camp de réserve formé à Dijon. Il passa, en 1805, au ministère de la guerre, en qualité de chef de la 6e. division, et fut nommé conseiller-d'état quelque temps après. Au mois de février 1811, il fut élu candidat au sénat par le collége électoral du Var, et obtint le titre de grand-officier de la Légion-d'honneur le 30 juin de la même année, puis la dignité de sénateur le 3 avril 1813. Il avait été nommé, le 5, grand'-croix de la Réunion. M. Gassendi fut créé pair de France par le Roi, le 4 juin 1814. Après l'invasion du 20 mars, il fut inscrit de nouveau sur la liste des pairs de la création de Buonaparte. Pour cette raison, le Roi ne l'a point appelé à la chambre des pairs actuelle. On a de lui: *Aide-mémoire à l'usage des officiers du corps royal d'artillerie, attachés au service de terre*, 1789, in-12; 1798, 2 vol. in-8°.; 4e. édition, 1809, 2 vol. in-8°. A.

GASTELIER (René-George), docteur en médecine, et ancien maire de Montargis, né à Ferrières en Gâtinais le 1er. octobre 1741, exerçait son art avec distinction avant la révolution. En 1776, le ministre Turgot lui demanda un rapport sur l'agriculture, le commerce et les moyens de salubrité de la province de Gâtinais; et il eut lieu d'être satisfait de s'être adressé à lui. M. Gastelier fut nommé, en 1792, maire de Montargis, et en 1787 membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais. En 1780, il fut réélu maire, à la presque unanimité, selon les nouvelles formes populaires; et le duc d'Orléans lui ayant fait présent, à la même époque, d'un bâtiment situé à Montargis, il ne l'accepta que pour le consacrer à l'usage des habitants. Il fut nommé, en 1791, député du Loiret à la législature; et, le 21 avril, il fit hommage à l'assemblée de cinq médailles d'or et quatre-vingt jetons en argent, qu'il avait obtenus en prix de la société de médecine. Le 11 juillet, il s'éleva contre les pétitions dont l'assemblée était assaillie par les habitants de la capitale

et représenta que quatre-vingt-deux départements n'avaient pas envoyé des députés pour écouter sans cesse le quatre-vingt-troisième. La loyauté et le courage avec lesquels il avait rempli ses devoirs de législateur et de maire irritèrent contre lui la populace révolutionnaire, en 1793: il fut déclaré traître à la patrie, arrêté; et il allait périr sur l'échafaud lorsque la révolution du 9 thermidor vint le sauver. Ses ennemis l'obligèrent cependant encore à se tenir éloigné de son domicile pendant cinq ans. On inventa contre lui d'odieuses calomnies, dont sa vieillesse est encore abreuvée, et qu'il a cru devoir repousser dans un ouvrage publié en 1816, sous ce titre : *A mes concitoyens.* « C'est, dit-il, pour empêcher que mes ennemis ne me poursuivent au-delà du tombeau qui m'attend, que je me suis déterminé à donner de la publicité à cet écrit. » Depuis plusieurs années, M. Gastellier a quitté Montargis, et s'est fixé à Paris, où il exerce la médecine. Ses principaux ouvrages sont : I. *Traduction des principes de médecine de M. Home, médecin anglais*, Montargis, 1772, in-8°. II. *Histoire d'un enfant monstrueux, en tout genre, par laquelle il est physiquement démontré que l'enfant peut se nourrir et croître dans le sein de sa mère, sans le secours du cordon ombilical.* (Journal de médec., tome 39, an 1773.) Haller rapporte cette curieuse observation dans sa *Bibliotheca anatomica.* III. *Avis à mes concitoyens*, ou *Essai sur la fièvre miliaire essentielle*, etc. Montargis, 1773, in-12. Cet ouvrage important, et renfermant une excellente doctrine, a été réimprimé plusieurs fois, avec d'utiles additions. IV. *Observation sur la végétation d'une espèce de corne de bélier, qui avait pris naissance à la partie inférieure du temporal gauche d'une femme octogénaire.* (Mémoires de la soc. roy. de méd., an 1776). V. *Mémoire sur la topographie médicale, et sur l'histoire naturelle du Gâtinais*, couronné par la société royale de médecine. (Mémoires de la soc. roy., 1779). VI. *Mémoire sur les maladies chroniques auxquelles les bestiaux sont sujets dans le Gâtinais*, couronné par la société royale de médecine (1780). VII. *Mémoire contenant une série d'observations météorologiques, nosologiques, etc., ainsi qu'un précis historique des épidémies qui ont régné pendant douze ans dans le Gâtinais*, couronné par la société royale de médecine, 1783. VIII. *Annus physicus; annus medicus*, mémoire couronné par la société royale de médecine (1783). Ce mémoire est d'un très haut intérêt, surtout à cause du rapprochement de tous les faits relatifs à la météorologie, pendant l'année 1783, qui a présenté de singuliers phénomènes en ce genre. IX. *Traité sur les spécifiques en médecine*, dédié au célèbre Franklin, Paris, 1783, in 8°. L'académie de Dijon avait, en 1779, mis la question suivante au concours : *Y a-t-il des spécifiques en médecine?* M. Gastellier soutint la négative, et combattit l'opinion dominante. L'académie, en donnant de justes éloges au talent de l'écrivain, déclara que le système qu'il avait défendu l'avait empêché d'obtenir le prix. M. Gastellier fit appel à la société de médecine, qui, en 1782, adopta son opinion, et ordonna que son mémoire fût imprimé sous le privilége de la compagnie. X. *Histoire d'une épidémie du genre des catarrheuses-putrides, des plus graves et des plus contagieuses*, mémoire couronné par la société royale de médecine (1785), Orléans, 1787, in-8°. XI. *Dissertation sur le supplice de la guillotine*, Sens, in-8°., an IV. « J'ai composé, étant en prison, cette dissertation, dit l'auteur, sur un supplice que je devais subir le 15 thermidor, sans la mort de Robespierre, arrivée le 9. » L'objet de M. Gastellier était de détruire une erreur qui venait d'être accréditée par le savant physiologiste, M. Sœmmering, et répétée par M. Sue le fils; ces médecins disaient qu'après la décapitation, le supplicié éprouve de longues et vives douleurs. M. Sue ajoutait qu'il avait vu le visage de Charlotte Corday rougir d'indignation, après que la tête eut été séparée du corps. M. Gastellier réfuta ce système en vrai physiologiste; il fit voir que, par la décollation, le passage de la vie à la mort est si rapide qu'il est impossible d'éprouver la plus légère sensation. XII. *Traité sur les maladies des femmes en couche*, Paris, 1811, in-8°. Ce livre, qui renferme, sur la *péritonite*, une doctrine contraire à celle des modernes, est d'ailleurs rempli de faits intéressants, et d'aperçus pratiques, infiniment judicieux. XIII. *Notice chronologique sur mes ouvrages*, Paris, 1816,

in-4°. M. Gastellier a publié beaucoup d'autres écrits dans divers recueils scientifiques. Le Roi l'a décoré du cordon de Saint-Michel, dans la promotion de 1817. F—R.

GASVILLE (Le comte MARIE-JEAN-MAURICE-GOUJON DE), est né en Normandie le 8 septembre 1789. D'abord auditeur au conseil-d'état, il devint sous-préfet de Rouen, où il épousa Mlle. Dambray fille du chancelier de ce nom, et fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur. Le Roi, en juillet 1815, le nomma à la préfecture de l'Eure. Plus d'un million d'impôt qu'acquitta sur-le-champ ce département, qui souffrait beaucoup par le séjour et le passage des troupes prussiennes, fut envoyé au trésor royal qui était épuisé. Le général Blucher, qui en avait facilité le recouvrement, fut si irrité contre le préfet, qui en outre gênait la levée des contributions de toute espèce exigées avec violence par les Prussiens, qu'il l'enleva et le fit conduire à Aix-la-Chapelle, où ce magistrat resta prisonnier pendant cinq semaines. M. de Gasville signala son retour par des mesures très sévères, surtout relativement à la garde nationale : ce fut lui qui organisa l'*embrigadement* des gardes champêtres. Quoique le conseil général de département se fût prononcé contre son administration, il est demeuré à Evreux jusqu'en mars 1817, qu'il est passé à la préfecture de l'Yonne, en place de M. de Goyon, actuellement préfet de l'Eure. — GASVILLE (Joseph-François-Eugène DE), frère du précédent, mousquetaire en 1814, rejoignit la maison du Roi à Gand, après le licenciement. Nommé, à vingt ans, sous-préfet des Andelys (Eure), il seconda avec une grande ardeur son frère aîné dans toutes ses mesures. — Le marquis DE GASVILLE, leur père, ancien officier dans le régiment du Roi dragons, est aujourd'hui maréchal-de-camp et commandeur de Saint-Louis. UN.

GATTEAUX (NICOLAS-MARIE), né le 2 août 1751, fut destiné, dès son enfance, à la profession de graveur sur bijoux, et s'éleva de la condition d'ouvrier au rang des meilleurs artistes. En 1781, il obtint le brevet de graveur des médailles du Roi, et fut appelé, à l'époque de la révolution, à exécuter tous les objets de gravure pour les administrations. Il fut surtout l'inventeur des principaux procédés qui servaient à la fabrication des assignats, des billets de loterie et des effets de commerce. Ces procédés ne furent pas autre chose que celui qui a été adapté depuis à la typographie, sous le nom de stéréotypage. M. Gatteaux est aussi l'inventeur de la presse mécanique qui appose à-la-fois le timbre sec et le timbre humide. Ses principales médailles sont : la médaille du *Prix de vertu*; — l'*Ecole de médecine*; — l'*Abandon des privilèges*; — six médailles pour l'*Histoire de Louis XVI*; — quatre médailles pour l'*Histoire d'Amérique*; — les portraits de *Maurepas*, de *Dalembert*, de *Haydn*, de *Lalande*, des *frères Montgolfier*, d'*Ambroise Paré*, de *Jean Fernel*. — GATTEAUX (Jacques-Edouard), fils du précédent, né le 4 septembre 1788, a fait les humanités les plus brillantes au collége Ste.-Barbe, et a été, pour la gravure, élève de son père et de M. Moitte. Il remporta le grand prix de gravure en médailles au concours de 1809, et fut, pendant 3 ans, pensionnaire à l'école française des beaux-arts à Rome. Destiné à hériter du talent de son père, il a, quoique bien jeune encore, exécuté plusieurs médailles qui passent pour des modèles. Ses principaux ouvrages sont : *Mars suivi de la Victoire*, médaille qui obtint le prix en 1800; — la *Capitulation de Mantoue*; — le *Rétablissement de l'école des beaux-arts à Rome*; — les portraits de *Philibert Delorme*, grande et petite dimensions; du *Pujet*, de *Rameau*, de *Malherbe*, de *Ducis*, de *P. Corneille*, de *Lafontaine*, de *Montaigne*, de *Buffon*, *de Grétry*; — la médaille du collége électoral du département de la Seine, session de 1815, représentant le buste de *S. A. R.* MONSIEUR, *comte d'Artois*; cette médaille est un chef-d'œuvre. M. Gatteaux, fils, a en outre gravé un assez grand nombre de jetons. Enfin il s'est exercé avec succès dans la sculpture. On a vu de lui, aux expositions de 1814 et 1817, plusieurs portraits modelés en cire; et un buste en marbre de M. Moitte, statuaire. Y.

GATTEY (FRANÇOIS), parent du libraire de ce nom, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire le 14 avril 1794, est né à Dijon le 8 juillet 1756. Il fut autrefois secrétaire de M. de Villedeuil, puis receveur-général à Chalons-sur-Saone. M. Gattey fut appelé, en 1795, à la direction des nouveaux poids et me-

sures, et devint ensuite chef de bureau au ministère de l'intérieur pour la même partie. Il fut mis à la retraite en 1816 après 20 ans de travaux des plus utiles. M. Gattey a publié : I. *Tablettes pour convertir les toises, pieds, pouces et lignes, en mètres et parties du mètre.* II. *Tablettes pour convertir, sans calcul, les poids anciens en nouveaux, et réciproquement*, 1799. III. *Instruction sur l'usage du cadran logarithmique*, 1799, in-8o. Aug.-Sav. Leblond avait imaginé en l'an III, et publié en l'an VII, un instrument du même genre et sous le même nom; mais le cadran de M. Gattey est moins compliqué et bien supérieur pour l'exécution. IV. *Eléments du nouveau système métrique*, 1801, in-8o. C'est le recueil le plus complet des diverses mesures agraires de la France. V. *Avis instructif sur l'usage des nouveaux poids et mesures, publié avec l'approbation du ministre de l'intérieur*, 1803, in-8o.; 1805, in-8o. VI. *Explication des usages de l'arithmographe, instrument portatif, au moyen duquel on obtient en un instant les résultats de toutes sortes de calculs*, 1810, in-8o., fig. Cet instrument est la même chose que le cadran logarithmique perfectionné et rendu plus portatif. (*Voy.* l'art. GUNTER dans la *Biograph. univers.*) VII. *Table des rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles, précédée des Eléments du nouveau système métrique*, 2e. édition, revue et corrigée du no. IV ci-dessus, 1810, in-8o.; 3e. édit., 1812. VIII. *Explication de la jauge logarithmique*, 1806, in-8o., fig. IX. *Usage des aréomètres à capsule*, 1813, in-16. X. Des *Mémoires* dans le *Journal des mines*, etc. OT.

GAU (JOSEPH-FRANÇOIS), né à Strasbourg le 21 novembre 1748, était commissaire-ordonnateur avant la révolution, et remplit, jusqu'en 1792, l'emploi de directeur des fonds de la guerre; à cette époque, il se retira dans le département de l'Yonne. Après le 9 thermidor, il fut mis en réquisition par le comité de salut public, pour réorganiser l'armée. Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), la Convention, sur la demande de Villetard et de Dubois-Crancé, le décréta d'accusation, comme contre-révolutionnaire. Elu, dans le même temps, député au conseil des cinq-cents par le département de l'Yonne, il en fut exclu presque aussitôt par la loi du 3 brumaire, comme beau-frère du général de Manson, émigré : mais, cette loi ayant été rapportée en mai 1797, M. Gau rentra au conseil, fut nommé membre du comité des inspecteurs avec le général Pichegru, et compris, peu de temps après, au nombre des députés condamnés à la déportation le 18 fructidor (4 septembre): il parvint à s'y soustraire. Appelé par les consuls, en 1801, au ministère de la guerre, comme directeur des fonds, il devint conseiller-d'état en 1802, puis commandant de la Légion d'honneur, et resta attaché, depuis cette époque, à l'administration de la guerre jusqu'au 1er. avril 1814. Le 30 mars, M. Gau fut envoyé à Blois, par le gouvernement impérial, en qualité de commissaire; mais dès qu'il apprit la déchéance de Buonaparte, il s'empressa d'envoyer son adhésion au rétablissement des Bourbons. Il fut nommé par le Roi conseiller-d'état honoraire le 19 juin; mais il demanda sa retraite, et ayant été rappelé au conseil par Buonaparte, le 27 mars 1815, il n'y parut pas. Le Roi confirma son titre de conseiller-d'état honoraire, le 30 août 1815, et lui confia la direction de l'approvisionnement de la réserve de Paris, fonctions qu'il remplit encore. S. S.

GAUDIN (MARTIN-MICHEL-CHARLES), duc de Gaëte, naquit, en 1756, à St.-Denis près Paris. Son père était avocat au parlement; et son aïeul exerçait les fonctions de bailli, juge et subdélégué de l'intendance de Paris. A 17 ans, il fut admis dans les bureaux des contributions publiques par M. d'Ormesson, intendant des finances, après avoir fait des études brillantes au collége de Louis-le-Grand : il se fit bientôt remarquer par une singulière aptitude aux combinaisons financières, et par une rare exactitude à remplir ses devoirs. Trois ans après, sous le premier ministère de M. Necker, en 1777, il fut mis à la tête d'une des divisions de la direction générale des contributions, nouvellement établie sous les ordres de M. D'Ailly, qui avait beaucoup contribué à son avancement. Il fut continué dans le même emploi lors du rétablissement des intendants des finances, sous le ministère de M. Joly-de-Fleury, jusqu'en 1791, époque à laquelle il fut nommé l'un des six commissaires de la trésorerie nationale, qui venait d'être créée. Son éloignement pour les excès

révolutionnaires lui fit une loi, ainsi qu'à ses collègues, de donner sa démission le lendemain du 10 août 1792 : elle leur fut refusée, avec injonction de rester à leur poste. M. Gaudin et quatre de ses collègues réitérèrent cette démarche en 1793, par une lettre insérée dans les journaux, et à laquelle était joint un compte général de l'administration de la trésorerie, depuis son institution : mais ce ne fut qu'en 1794, que cette démission, offerte pour la troisième fois, fut enfin acceptée. Il se retira alors dans les environs de Soissons. Au mois d'octobre 1795, le directoire le nomma ministre des finances : il refusa, et le ministère fut confié à Faypoult. Désigné, au commencement de 1797, commissaire de la trésorerie nationale par le conseil des cinq-cents, M. Gaudin refusa encore. Peu de mois après, le président du directoire exécutif l'invita à se rendre à Paris, pour conférer avec lui sur les finances. M. Gaudin quitta enfin sa retraite, donna d'excellents conseils dont quelques uns furent suivis, et ne refusa pas la place de commissaire-général des postes, que le directoire lui offrit, afin de le fixer dans la capitale. Appelé pour la troisième fois au ministère des finances, après le 18 brumaire (1799), il accepta enfin. Mallet-Dupan s'exprima ainsi, sur cette nomination, dans le N°. du 10 décembre 1799 de son *Mercure Britannique* : « Ce » ministère (des finances) est passé à » M. Gaudin, joignant l'application et » l'habitude du travail, à l'intégrité et à » l'expérience. Il avait eu la sagesse de » refuser antérieurement cette adminis- » tration, où il portera, sinon de grands » talents et de grandes vues, du moins » de la rectitude, de l'intelligence, l'es- » prit d'ordre, d'exactitude et de fidé- » lité. » M. Gaudin reconstitua avec une promptitude remarquable l'assiette et la perception des contributions, désorganisées par les mesures révolutionnaires. Il avait trouvé le trésor vide, une partie des revenus de l'année consommés d'avance, et le crédit tellement anéanti, que ses premières négociations ne purent se faire qu'à cinquante pour cent de perte ; mais, grâce à la confiance que sut inspirer la loyauté du nouveau ministre, les valeurs du trésor se négociaient, dès le commencement de l'an x (1801), avec autant de faveur que les meilleurs effets de commerce. Dès l'année précédente, il avait fait payer avec exactitude, en numéraire, les rentes qui, depuis plusieurs années, ne l'avaient été qu'avec des bons admissibles en paiement de contributions. En 1803, il fit adopter et commencer l'exécution d'un cadastre général pour remédier aux inégalités intolérables qui avaient toujours existé dans la répartition de l'impôt foncier. Cette opération s'est continuée depuis avec un grand succès. En juillet 1805, il se rendit dans l'Etat de Gènes, pour organiser l'administration de ce pays, qui venait d'être réuni la France ; et, en 1811, il alla remplir une mission semblable dans la Hollande et dans les villes anséatiques. Ce ministre a introduit, pour l'administration des finances, une forme de comptes tellement claire et précise, qu'elle met l'œil le moins exercé à portée de suivre, d'année en année, les recettes et les dépenses de tous les services. La forme de ces comptes, qui ont été imprimés et publiés pendant les quatorze années de son ministère, a surtout l'avantage de ne pas permettre de rien dissimuler. M. Gaudin, créé duc de Gaëte le 15 août 1809, avait été nommé grand-officier de la Légion-d'honneur le 14 juin 1804, et grand-aigle le 2 février 1805. La même année, pendant qu'il était à Gènes, il reçut, de la part du roi de Portugal, la décoration de l'ordre du Christ. Lors des événements du mois de mars 1814, il suivit à Blois l'impératrice Marie-Louise. Il adhéra à tous les actes du gouvernement provisoire, et revint à Paris, où il vécut dans la retraite, après avoir toutefois fait connaître au ministre des finances qui lui avait succédé, qu'il était prêt à l'aider de tous les renseignements qui pourraient lui être utiles. Dans l'exposé de la situation du royaume, présenté aux deux chambres au mois de juin suivant par ce même ministre, l'ancien gouvernement était accusé d'avoir mis de la fausseté dans ses comptes rendus, et d'avoir présenté sciemment de faux budgets. Cette inculpation tombait sur le duc de Gaëte ; il répondit dans une brochure intitulée : *Observations et éclaircissements sur le paragraphe concernant les finances dans l'exposé de la situation du royaume, présenté à la chambre des pairs et à celle des députés.* Cet écrit, deux fois réimprimé, fut vivement attaqué dans un pamphlet anonyme, intitulé : *Opinion d'un créan-*

*cier de l'Etat sur le budget, et sur les observations et réflexions dont il a été l'objet.* Le duc de Gaëte répliqua dans une seconde brochure, ayant pour titre : *Notes concernant la première partie de l'Opinion d'un créancier de l'Etat*, etc., et signée : *l'Ami de la vérité*, in-4°. Après le retour de Buonaparte en 1815, il fut rappelé au ministère des finances, nommé pair le 3 juin; et, quelques jours après, il présenta aux deux chambres un rapport sur la situation des finances. Le 7 juillet suivant, il rentra dans la retraite, et fut, un mois après, élu par le département de l'Aisne membre de la chambre des députés convoquée par le Roi. Il n'y parut point à la tribune, et vota avec la minorité. Le 10 novembre 1815, il fut nommé membre de la commission chargée d'examiner le projet relatif à la nouvelle organisation de la cour des comptes. Après la présentation du budget, il publia : 1°. *Opinion préliminaire sur les finances ;* — 2°. *Opinion sur le budget ;* — 3°. *Observations sur l'écrit intitulé : Examen impartial du budget.* Dans ces divers écrits, il insistait surtout pour que le remboursement des créanciers de l'Etat fût assuré. Le 16 mars, il se vit impliqué, avec M. Mollien, ministre du trésor pendant l'interrègne, dans la proposition de M. le marquis de Blosseville, tendant à *faire traduire devant les tribunaux ceux qui avaient autorisé et ceux qui avaient profité de la spoliation qui avait été faite à la caisse d'amortissement le* 16 *mai* 1815, *de trois millions six cent mille francs de rentes.* Le duc de Gaëte fit à cette inculpation une réponse intitulée : *Eclaircissements sur la proposition de M. de Blosseville.* Il établissait, dans cet écrit, que la négociation à laquelle on donnait le nom de spoliation était tout-à-fait personnelle à Buonaparte, qui l'avait traitée directement ; qu'elle ne pouvait être imputée ni au ministre des finances, qu'elle ne concernait pas, ni au ministre du trésor, qui s'y était opposé; qu'au reste, comme il n'avait rien signé, aucune responsabilité ne pouvait peser sur sa tête. Quelques jours après, on distribua à la chambre le rapport d'une commission que le Roi avait nommée, dès le 15 juillet 1815, pour examiner l'affaire. Ce rapport, fait par M. Lainé, reconnaissait qu'il ne s'était jamais élevé aucune incertitude sur l'application faite au service public des fonds provenant de cette négociation, et que, vu l'impérieuse nécessité qui les dominait alors, les ministres des finances et du trésor étaient affranchis de toute responsabilité. Le duc de Gaëte, dans un nouvel écrit intitulé : *Observations sur le rapport de la commission nommée par le Roi*, etc., releva quelques inexactitudes du rapport. Les journaux donnèrent une grande publicité aux réclamations du duc de Gaëte; et une ordonnance du Roi vint mettre fin à ce débat, en déclarant qu'il n'y avait lieu à aucun recours, ni contre lui, ni contre M. Mollien, relativement à l'opération ordonnée par l'acte du 16 mai 1815. Quelques mois auparavant, lors de la discussion de la loi d'amnistie, le duc de Gaëte avait trouvé un apologiste éloquent dans M. de la Bourdonnaie: « A Dieu ne plaise, avait dit ce député dans » son opinion contre ceux qui avaient » servi Buonaparte pendant l'interrègne, » que je veuille faire planer le plus lé- » ger soupçon sur ce ministre que quinze » ans d'une administration sage, et l'é- » loignement de toute intrigue politique, » justifient assez! La France entière ré- » clame une exception en sa faveur. » Après la session de 1815, le duc de Gaëte fut désigné par le Roi membre de la commission extraordinaire instituée pour préparer le budget de 1817 ; et, la chambre ayant été dissoute, il fut réélu par son département à celle de 1816, où il vota avec la majorité. Pendant cette session, il fut nommé membre de la commission des finances. La faiblesse de son organe l'empêchant de paraître à la tribune, il chargea son collègue, M. Bourdeau-Fontenay, de lire pour lui deux opinions sur le budget. La première, prononcée à la séance du 6 février, en faveur du projet présenté par le gouvernement et amendé par la commission, peut être considérée comme un traité abrégé sur les finances et le crédit : la seconde, lue dans une des séances du mois de mars suivant, offre une réfutation de toutes les objections faites contre le cadastre. Ces opinions ont été imprimées par ordre de la chambre. Y.

GAUDIN (Émile), d'une autre famille que le précédent, avait à peine vingt ans, lorsqu'il fut envoyé, en 1793, à Constantinople, en qualité de secrétaire de la légation dont M. Descorches

était le chef. De retour en France il fut nommé commissaire du directoire dans le département de la Loire, et fut élu député au conseil des cinq-cents en mars 1799. Il s'y montra favorable à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), proposa, à la séance de St-Cloud, des mesures propres à la hâter, invita ses collègues à montrer le même dévouement qu'au 18 fructidor (4 septembre 1797), et signa, comme secrétaire, le décret par lequel le corps législatif excluait de son sein les opposants à cette journée et conférait tous les pouvoirs aux trois consuls. Il devint en conséquence membre de la commission intermédiaire, et ensuite du tribunat. Le 21 décembre 1800, M. Gaudin rappela les motifs qui avaient engagé Buonaparte à entreprendre l'expédition d'Egypte, les obstacles que les Anglais y avaient mis dans la crainte de voir détruire leur commerce de l'Inde, la conduite des généraux et les victoires de l'armée française dans cette partie du monde, et proposa l'impression des pièces officielles envoyées de cette armée. Il parla ensuite sur le projet relatif à la dette publique, fut élu secrétaire le 21 juin 1803, et sortit du tribunat en 1804. Il obtint depuis une place d'inspecteur du cadastre, qu'il a conservée jusqu'en 1813, époque à laquelle il a cessé toutes fonctions publiques. Y.

GAULT DE SAINT-GERMAIN (PIERRE-MARIE), né en 1755, est ancien pensionnaire du feu roi de Pologne, et auteur des ouvrages suivants : I. *Explication des monuments et antiquités qui se trouvent dans le département du Puy-de-Dôme* (imprimée à la suite du *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne*, par Rabany-Beauregard, 1802, in-8°.) II. *Traité de la peinture, de Léonard de Vinci*, 1803, in-8°. III. *Mesures de la célèbre statue de l'Antinoüs*, 1803, in-8°. IV. *Vie de N. Poussin, considéré comme chef de l'école française*, 1803, in-8°. V. *Des passions et de leur expression générale et particulière sous le rapport des beaux-arts*, 1804, in-8°. VI. *Collection de fleurs et de fruits peints d'après nature par J.-L. Prevost, avec un discours d'introduction*, 1805, 12 livraisons. VII. *Les trois siècles de la peinture en France*, ou *Galerie des peintres français, depuis François Ier. jusqu'au règne de Napoléon, empereur et roi*, 1808, in-8°. VIII. *Guide des amateurs de peinture*, 1816, in-8°. IX. *Choix des productions de l'art les plus remarquables, exposées dans le salon de* 1817, in-8°. Ot.

GAULTHIER DE BRÊCY, d'abord inspecteur des douanes à Cherbourg, était receveur-général à Lyon, lors de la première occupation de cette ville par les alliés. Il réussit à soustraire au séquestre sa caisse et son portefeuille, qu'il apporta lui-même à Paris. Buonaparte ayant été relégué à l'île d'Elbe, il reprit ses fonctions de receveur-général des douanes, et fut nommé, en 1814, lecteur de la chambre et du cabinet du Roi. Lors de la révolution du 20 mars 1815, M. Gaulthier quitta Lyon une seconde fois pour accompagner MONSIEUR, comte d'Artois. Il est auteur d'un ouvrage ayant pour titre, *Révolution royaliste de 1793 à Toulon*, présenté au Roi en septembre 1814. S. S.

GAULTIER (L'abbé LOUIS) a consacré sa vie entière à l'éducation, tant à Londres qu'à Paris, et s'est principalement attaché, avec autant de zèle que de succès, à la méthode des jeux instructifs. On pourrait reprocher à ses jeux un peu de monotonie ; c'est dans presque tous une espèce de loto. Le cours complet se compose de 21 volumes in-12 ou in-18, avec deux atlas, etc. M. Gaultier a aussi contribué avec beaucoup de zèle à l'établissement en France des écoles à la Lancaster. Il a publié : I. *Leçons de grammaire, suivant la méthode des tableaux analytiques* ; 1787, in-8°. II. *Leçons de géographie, par moyen de jeu*, 1788, in-8°.; 1795, in-8°.; 10e. édition, 1811, in-12. III. *Petit livre pour les enfants de trois ans*, 1788, in-12. IV. *Leçons de chronologie et d'histoire*, 1788, in-8°.; 3e. édition, 1811, 3 vol. in-12. V. *Jeu raisonnable et moral pour les enfants*, 1791, in-8°. VI. *Lectures graduées pour les enfants*, 1798, 3 vol. in-8°.; 2e. édition, in-12. VII. *Exposé du cours complet de jeux instructifs*, 1802, in 8°. VIII. *Méthode pour analyser la pensée et la réduire à ses principes élémentaires*, in-8°. IX. *Méthode pour apprendre grammaticalement la langue latine, sans connaître les règles de la composition*, 1804, 2 vol. in-18. X. *Méthode pour faire la construction des phrases et des périodes sans rien changer à l'or-*

*dre de la diction latine*, 1805, in-fol., nouvelle édition, 1808, in-fol. XI. *Méthode pour exercer les jeunes gens à la composition française et pour les y préparer graduellement*, 1811, 2 vol. in-12. XII. *Traits caractéristiques d'une mauvaise éducation*, ou *Actions et discours contraires à la politesse et regardés comme tels par les moralistes tant anciens que modernes*, 1812, in-18. C'est un extrait de son *Jeu de morale et de politesse*, publié à Londres et très rare en France. XIII. *Jeu typographique*, 1814. C'est le Bureau typographique de Dumas, réduit à la dimension d'un volume in-8°. alongé. XIV. *Jeu des fables, sujets tirés de Lafontaine*, 1817, in-18. XV. *Notions de géométrie pratique, nécessaires à l'exercice de la plupart des arts et métiers*, 1817, in-12, de 12 pages. — GAULTIER DE CLAUBRY (H.-F.) a publié : I. *Nouvel avis aux mères qui veulent nourrir*, 1783, in-12. II. *Eléments de chimie expérimentale*, par M. W. Henry, traduits de l'anglais, 1812, 2 vol. in-8°. III. *Lettre à M. Virey, l'un des rédacteurs du Journal de pharmacie, sur son article d'un miracle de Moïse pour adoucir les eaux saumâtres*, 1815, in-8°. OT.

GAURAN (PAUL) du Gers, né le 2 avril 1758, avocat avant la révolution, en devint un des plus chauds partisans, et fut nommé juge de paix à Lectoure, puis procureur-syndic et administrateur de son département. Ayant été accusé, en 1796, d'avoir fomenté des troubles dans cette ville, son élection fut annulée par le corps législatif; mais ses amis ayant pris le dessus, il fut élu député du Gers au conseil des cinq-cents en mars 1797. Le 14 mars 1798; on le vit, à la suite d'une motion d'ordre, parodier le *Delenda est Carthago* de Caton, et demander que toutes les séances fussent terminées par ce cri : *Vengeance! vengeance contre le gouvernement anglais, oppresseur de toutes les nations!* Le conseil ordonna l'impression de sa motion. Le 21 avril, il fut nommé secrétaire. Lors de la discussion de la loi du 22 floréal (12 mai 1798), il combattit le projet directorial, fit l'éloge du département de la Haute-Vienne, dont on voulait casser les élections, et de Lamarque, qu'on proposait d'exclure. Il témoigna son étonnement de voir, au nombre des membres admis, Bailly, membre du conseil, *apôtre de la réaction*, et qu'il signala comme un *conspirateur de fructidor*, ou tout au moins comme un *lâche*. A ces mots, un murmure général couvrit la voix de l'orateur. Il se prononça, en 1799, pour la déclaration des dangers de la patrie. En septembre, il rendit compte des troubles élevés dans le Gers et les Hautes-Pyrénées, où une société dite des *Affidés philantropiques* attaquait les républicains. Exclu du corps législatif à l'époque du 18 brumaire, il devint juge au tribunal civil de Lot-et-Garonne, et passa en 1804 à la cour d'appel d'Agen. Lors de la récomposition des tribunaux en 1811, il fut maintenu dans ses fonctions, avec le titre de conseiller à la cour impériale d'Agen; et il n'a pas cessé de les exercer. B. M.

GAUSS (FRÉDÉRIC), célèbre géomètre et astronome de Brunswick, est auteur d'un ouvrage sur l'analyse indéterminée, intitulé : *Disquisitiones arithmeticæ*. Cet ouvrage offre la démonstration du théorème de Fermat, concernant les nombres triangulaires. M. Gauss y donne en outre une forme nouvelle à la recherche des propriétés des nombres, en considérant, sous le nom de *congruence*, la relation qui lie entre eux tous les nombres qui laissent le même reste, lorsqu'on les divise par un nombre indiqué. Il établit sur ce modèle des congruences du second degré, et rattache ainsi à ses principes toute l'analyse indéterminée. « L'ouvrage de M. Gauss, dit la classe » des mathématiques de l'Institut dans » son rapport de 1810, est un des traités » les plus marquants d'analyse pure : il » nous est impossible d'en donner une » idée, parce que tout y est nouveau, » jusqu'au langage et à la notation. » Il a été traduit en français par M. Poulet de l'Isle. M. Gauss s'est aussi occupé de la théorie des équations. Ce savant est également connu comme astronome; et il est un de ceux qui ont déterminé de la manière la plus positive l'orbite et les perturbations de la planète de Cérès, découverte par M. Piazzi. Il a, de plus, calculé les quatre planètes qui ont été aperçues depuis le 1er. janvier 1801, et qui avaient échappé jusque-là à l'observation des astronomes. S. S.

GAUTHIER (Le baron ÉTIENNE), maréchal-de-camp, né le 13 août 1761, fut employé, en 1806, contre les Prussiens et les Russes, et occupait, au mois

de décembre, la tête de pont de Varsovie, sur le Bog, avec les 25e. et 85e. régiments d'infanterie. Le 16 avril 1808, il fut autorisé à porter la décoration de Saint-Henri de Saxe, et nommé officier de la Légion-d'honneur le 1er. octobre 1810. Il alla depuis servir en Espagne, et fut élevé au grade de général de brigade le 7 février 1812. Le 2 octobre, il se distingua au combat de Prodanos contre les Anglais, ainsi qu'à l'attaque de Caravajalès, en mars 1813. Mais, dans les premiers jours du mois d'août suivant, il essuya un échec à Elisonda. Chargé d'escorter un convoi destiné pour Pampelune, il fut atteint par la brigade du général Byng, et obligé d'abandonner le convoi et 500 prisonniers. Le général Gauthier fut nommé chevalier de St.-Louis par le Roi le 5 octobre 1814. Il fut attaché au 7e. corps de l'armée des Alpes en juin 1815. S. S.

GAUTHIER DES ORCIÈRES (A.-F.), plus connu sous le nom de Gauthier de l'Ain, né à Bourg en Bresse d'une famille estimée, était avocat au présidial de cette ville. Le tiers-état de ce pays le nomma député aux états-généraux de 1789. Il n'ouvrit pas une seule fois la bouche dans cette assemblée; et on peut le classer parmi les députés auxquels on avait donné le sobriquet d'*use-culottes*, et qui se levaient et s'asseyaient sans mot dire, à l'appel des chefs du parti qu'ils avaient embrassé. Il ne serait cependant pas exact de dire que M. Gauthier fût sans moyens de se faire remarquer : il s'était fait, au contraire, la réputation méritée d'un homme cauteleux et rusé, qui savait profiter des circonstances, et se retrouver toujours sur ses pieds après la chûte de ceux dont il paraissait avoir le plus chaudement servi la cause. Ce député avait siégé au côté gauche à l'assemblée constituante, et il se plaça du même côté à la Convention nationale, où il fut député par le département de l'Ain. Il se fit un peu plus remarquer dans cette nouvelle assemblée, sans cependant occuper la tribune, mais en agissant très activement dans les comités. Il vota la mort du Roi, sans appel au peuple et sans sursis. Le comité de salut public l'envoya à Lyon avec Nioche et Dubois-Crancé, lors de l'insurrection de cette ville; et ce fut lui qui fit le premier rapport des événements du siége. Ce rapport, où les malheurs des Lyonnais étaient présentés avec une sorte d'exagération qui devait intéresser en leur faveur, fit juger que les commissaires n'étaient pas *à la hauteur des circonstances*; et ils furent rappelés le 7 octobre 1793, sur la proposition de Billaud-Varennes. (*V.* DUBOIS-CRANCÉ dans la *Biographie univers.*) M. Gauthier passa assez obscurément le reste de la session conventionnelle, et ne se déclara ostensiblement ni pour ni contre Robespierre à l'époque de la révolution du 9 thermidor. Quelque temps avant le 13 vendémiaire, il devint membre du comité de sûreté générale, où il se montra l'un des plus ardents ennemis des sectionnaires royalistes, et où il fut chargé des détails relatifs à la police. Après la dissolution de la Convention, M. Gauthier devint membre du conseil des anciens, en sortit en 1798, fut immédiatement réélu, et fut nommé, après le 18 brumaire, juge au tribunal de première instance de Paris, dont on lui donna la vice-présidence en 1811; place qu'il occupait encore au retour de Buonaparte en 1815. Celui-ci le nomma conseiller à la cour impériale du département de la Seine. Ayant accepté ces dernières fonctions et signé l'acte additionnel, M. Gauthier a été banni comme régicide. U.

GAUTHRIN (Le baron PIERRE-EDME), né le 12 août 1770, a fait plusieurs campagnes pendant la révolution. Il était adjudant-commandant en 1799, et avait obtenu, en 1804, la croix d'officier de la Légion-d'honneur. Devenu maréchal-de-camp de cavalerie le 21 septembre 1809, il servit, depuis cette époque, jusqu'à la restauration. Le Roi le nomma chevalier de St.-Louis, le 30 août 1814. Le général Gauthrin servait, en juin 1815, dans le 4e. corps de l'armée de la Moselle, 5e. division de réserve de cavalerie. Il est au nombre des maréchaux-de-camp en activité. S. S.

GAUTIER (JOSEPH) de la Corrèze, né le 7 juin 1757, était, avant la révolution, docteur en médecine. Il devint successivement agent national, commissaire du gouvernement dans son département, agent des contributions, enfin député au conseil des anciens en mars 1799. Il entra au corps législatif après le 18 brumaire, et n'en sortit qu'en 1806 pour être sous-préfet à Brives. Elu candidat de cet arrondissement au corps législatif en 1812, il ne fut pas admis. M. Gautier était encore sous-préfet en 1815; mais de-

puis il a été remplacé par M. Devins. — Gautier (Joseph-Fabien-Isidore), député du Var au conseil des cinq-cents, publia, le 22 prairial an VI (10 juin 1798), une lettre dans laquelle il donnait des détails très étendus sur les assassinats du Midi. Du reste, il ne se fit pas remarquer, et ne parut jamais à la tribune. Il a publié, en 1815: *Réfutation de l'Exposé de la conduite politique de M. Carnot*; et, en 1816, de concert avec un anonyme: *Annales historiques des sessions du corps législatif, années* 1814 *et* 1815, et *Parallèle des opinions des auteurs avec celles de M. Fiévée*. — Gautier (Jean-Jacques), ancien curé de la Lande-de-Goult, a publié: I. *Essai sur les mœurs champêtres*, 1787. II. *Histoire de l'Essai sur les mœurs champêtres*, 1788. III. *Les caractères ou mœurs de ce siècle*, 1789. IV. *Précis sur la ville d'Exmes*, ibid. V. *Histoire abrégée des habitants de la Lande-de-Goult*, ibid. VI. *Jean-le-Noir*, ou *le Misantrope*, ibid. VII. *Histoire d'Alençon*, 1805. — Gautié, professeur de belles-lettres, a publié, en 1814: *Le Roi et la Paix*, poème dédié à Madame, duchesse d'Angoulême. A.

GAUVILLE (Louis-Henri-Charles, baron de), d'une ancienne famille de Normandie, était page de Louis XV en 1763. Il entra ensuite dans un régiment de carabiniers, passa, en 1784, avec le rang de lieutenant-colonel, dans les gardes-du-corps d'Artois, et fut nommé à la même époque chevalier de St.-Louis. La révolution l'ayant obligé de quitter la France, il fit les campagnes de l'armée des princes, et rentra comme colonel, en 1814, dans les gardes-du-corps de Monsieur. Il a obtenu sa retraite en 1815, avec le grade de maréchal-de-camp. — Son fils (Adolphe-François-Charles), élève de l'École-militaire, fut fait sous-lieutenant au 54e. de ligne à la bataille d'Austerlitz; lieutenant à la bataille de Friedland, et capitaine à celle d'Albuéra, en Espagne. Il fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Leipzig. Il est chevalier de la Légion-d'honneur. S. S.

GAVAN, jeune, habitant de Lyon, connu par son courage et par ses opinions royalistes, a publié, en 1816, dans cette ville: I. *Les crimes des fédérés*, in-8o. II. *La faction civile dévoilée*, in-8o. Ce dernier ouvrage fut saisi par la police. Ot.

GAVEAUX (Pierre), compositeur et ci-devant acteur du théâtre Feydeau, est né à Beziers en 1764. A l'âge de sept ans, il fut reçu enfant de chœur à la cathédrale de cette ville. Il avait une telle passion pour la musique, qu'il l'étudiait la nuit pendant que ses camarades dormaient. A dix ans, il commença un cours de latinité et de philosophie. C'est surtout à l'étude des ouvrages de Pergolèse, qu'il dut son goût pour la composition. Après avoir éprouvé beaucoup de contrariétés, il s'engagea, en qualité de *tenor*, à l'église de St.-Séverin à Bordeaux. François Beck en était l'organiste: il prit le jeune Gaveaux en affection, et lui enseigna le contrepoint. L'élève parut bientôt sur le théâtre de Bordeaux, et, en 1788, sur celui de Montpellier. C'est en 1789 qu'il débuta au théâtre de Monsieur, comme premier tenor dans l'Opéra-comique. Il devint l'appui de la troupe italienne, et y resta jusqu'au moment où elle fut réunie au théâtre Feydeau en 1800. Les compositions de M. Gaveaux respirent un chant suave, et qu'on retient dès qu'on l'a entendu. Les motifs en sont pour la plupart heureux; et le rhythme en est bien marqué Aussi excelle-t-il dans les airs de ballets. Son premier ouvrage, l'*Amour filial*, l'annonça de la manière la plus brillante. Il fut suivi des *Deux ermites*; — de la *Famille indigente*; — de *Sophie et Moncars*; — du *Traité nul*; — de l'*Enfant prodigue*, etc. Il a entrepris une chose unique dans notre langue: c'est de mettre en musique *le Pygmalion* de Rousseau, en prose, sans rien retrancher aux paroles. M. Gaveaux fit en 1795 la musique des strophes intitulées, le *Réveil du peuple*, dont M. de Souriguières était l'auteur. Il fut un de ceux qui, après la révolution du 9 thermidor, se prononcèrent avec le plus d'énergie contre les hommes qui avaient inondé de sang le sol français. L.

GAVOTY (Célestin), né le 22 janvier 1770, fut nommé maréchal-de-camp le 9 septembre 1814, et employé, en juin 1815, dans la 6e. division de réserve des gardes nationales, armée des Alpes. Il commande aujourd'hui le département du Calvados. — Gavoty a publié: I. *Manuel du fileur cordier*, 1810, in-8o. II. *Opinion sur les idées du jour*, 1814, in-8o. III. (Avec Toulouzan), *Essai sur l'histoire de la nature*, 1815, 3 vol. in-8o. Le but que les auteurs se sont pro-

posé dans cet ouvrage, est d'expliquer, ou du moins d'aprofondir le système des lois créatrices et conservatrices de l'univers. — GAVOTY fut nommé, au mois de septembre 1815, sous-préfet à Tarbes, et perdit cet emploi en 1816. Il est auteur d'un ouvrage intitulé, *Réflexions sur les anniversaires*, qui parut le 1er. mars 1816, et fut destiné à détruire des bruits que la malveillance propageait pour égarer les esprits crédules. Les autorités des Hautes-Pyrénées lui firent donner la plus grande publicité. S. S.

GAY (JEAN-ANTOINE), de l'ancienne faculté de médecine, est célèbre par son horreur pour la saignée; il a publié : I. *Vues sur le caractère et le traitement de l'apoplexie, dans lesquelles on réfute la doctrine du docteur Portal sur cette maladie*, 1807, in-8°. II. *Traité contre la saignée*, 1808, in-8°. III. *Essais de médecine contre l'usage de la saignée*, 1808, in-8°. IV. *Dissertation sur les propriétés du sucre*, 1810, in-8°. On se rappelle qu'à cette époque le système continental de Buonaparte obligeait les Français à se servir de sucre de betterave. M. Gay soutint que le sucre de canne était un poison. Ce docteur suivit le Roi à Gand en mars 1815, et se rendit ensuite à Londres, d'où il adressa à S. M., par l'entremise de M. le duc de la Châtres, un Mémoire inédit *sur la goutte*. Quelques journaux se permirent à ce sujet des plaisanteries, dont M. Gay fut vivement affecté : il crut ne pouvoir mieux y répondre qu'en déclarant qu'il ne ferait pas au public un secret de son traitement, afin de prouver que son unique but avait été de coopérer au soulagement de l'humanité. S. S.

GAY-LUSSAC, de l'académie des sciences, est l'un des physiciens-chimistes les plus distingués de la capitale; il a été nommé, en 1816, professeur de chimie à l'école polytechnique, avec M. Thénard. Il a commencé à se faire connaître par une expérience aérostatique qu'il fit avec M. Biot, en s'élevant du jardin du Conservatoire des arts et métiers, jusqu'à une hauteur très supérieure à toutes celles auxquelles l'homme fût jamais parvenu (3600 toises). M. Gay-Lussac a enrichi la physique de plusieurs découvertes, et on lui doit, sur cette partie, les expériences les plus ingénieuses : telles sont celles qu'il a faites sur le mercure et sur tous les fluides élastiques. Cette dernière expérience, qui a été répétée en Angleterre par M. Dalton (*Voy.* DALTON) a prouvé que, quelle que soit la nature du fluide, il se dilate d'une quantité totale, égale, pendant qu'il monte de la température de la glace à celle de l'eau bouillante, et qu'il acquiert un peu plus du tiers de son volume primitif. (*Bulletin des sciences*, thermidor an x, n°. 65.) M. Gay-Lussac a démontré de plus que les vapeurs sont soumises à la même loi. Il a fait, en commun avec M. de Humboldt, des observations sur la théorie de M. Biot, qui a essayé de déterminer, par les observations de la Pérouse, la position de l'équateur magnétique, et son intersection avec l'équateur terrestre. Le résultat des observations de ces deux célèbres physiciens est que les grandes chaînes de montagnes, les volcans même embrasés, n'ont aucune influence sensible sur la force magnétique, et que cette force diminue progressivement à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur terrestre. Les ascensions aérostatiques de M. Gay-Lussac l'ont aussi mis plusieurs fois à même de remarquer que la distance de la terre n'apporte aucune diminution sensible à l'intensité du magnétisme; et cette observation est d'autant plus certaine, que M. Gay-Lussac s'est souvent élevé à des hauteurs qui surpassent celles de toutes les montagnes du globe. Outre différents Mémoires dont il a enrichi la collection des *Annales de chimie*, le *Bulletin de la société philomatique*, les *Mémoires de la société d'Arcueil*, etc., il a publié, avec M. Thénard, des *Recherches physico-chimiques faites sur la pile galvanique, et les préparations du potassium*, Paris, 1811, 2 vol. in-8°. T.

GAY-VERNON (LÉONARD), né à St.-Léonard, dans le Limousin, était, avant la révolution, curé de Compuignac, près de Limoges. Il fut nommé évêque de Limoges le 13 mars 1790, en vertu de la constitution civile du clergé, fut député à la seconde assemblée nationale par le département de la Haute-Vienne, et ensuite à la Convention, où il vota la mort du Roi, sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution. Cet ecclésiastique parut toujours aux premiers rangs dans la lutte révolutionnaire; ainsi on aurait tort de l'accuser de variation dans sa conduite publique. M. Torné, évêque constitution-

nel du Cher, ayant demandé dans l'assemblée législative, qu'il fût défendu aux ecclésiastiques de porter, hors de l'exercice du saint ministère, les signes et l'habit religieux, M. Gay-Vernon appuya, avec beaucoup de vivacité, la motion de son confrère, qui fut décrétée après une assez courte discussion. Alors on vit tous les membres ecclésiastiques de l'assemblée se découvrir et mettre leurs calottes dans leurs poches, au milieu des applaudissements et surtout des éclats de rire des spectateurs, à qui cette scène grotesque parut fort divertissante. Après avoir ôté sa calotte, M. Gay-Vernon détacha sa croix pectorale, et vint la déposer sur le bureau des secrétaires, disant qu'il en destinait la valeur à l'équipement d'un défenseur de la patrie, et qu'il ne porterait désormais qu'une croix de bois : mais il ne porta ni croix de bois, ni croix d'or, et renonça à la dignité épiscopale, déclarant qu'il n'ambitionnait plus d'autre titre que celui de *citoyen*. Il fut un des ennemis les plus prononcés du parti girondin ; et dénonça plusieurs députés de son département, comme ayant professé des opinions contraires à la révolution du 31 mai. En attaquant les Girondins, il gravissait de plus en plus sur la crête de la montagne, comme on le disait alors : le 9 thermidor même ne l'en fit pas descendre ; car il essaya de défendre son collègue Carrier, au club des jacobins et à l'assemblée. Long-temps après cette époque, devenu membre du conseil des cinq cents par la réélection des deux-tiers de conventionnels, il persista encore dans son système, attaqua avec violence les personnes frappées par la révolution du 18 fructidor ; et repoussa avec dureté une pétition de Mme. Paradis, qui implorait l'indulgence de l'assemblée en faveur de son mari, compris dans la proscription ; il demanda ensuite que tous les nobles fussent exclus des fonctions publiques, et appuya la motion de les bannir de France, que fit Boulay de la Meurthe. Il sortit du conseil en 1798, fut nommé consul à Tripoli, ne s'y rendit pas, et alla remplir la place de secrétaire du consulat momentanément établi à Rome, place qu'avait occupée avant lui un autre prêtre nommé Bassal. Cependant M. Gay-Vernon ne se comporta pas dans ses fonctions au gré du directoire, qui empêcha qu'il ne fût admis au conseil des cinq-cents, où il venait d'être réélu, en lui appliquant les dispositions de la loi du 22 floréal, et le déclara ensuite déchu du titre de citoyen français, comme étant devenu Romain en exerçant les fonctions de secrétaire de la nouvelle république. M. Gay-Vernon réclama avec succès contre la sévérité du directoire. Après la crise de prairial (19 juin 1799), il abdiqua la dignité romaine pour redevenir Français, et fut nommé par le nouveau directoire commissaire-général près l'administration départementale de la Somme. A cette époque, quelques personnes pieuses d'Abbeville avaient cru pouvoir rendre un hommage public à la mémoire de Pie VI. Le commissaire Gay-Vernon publia une proclamation, dont voici un fragment: « Cet impie qu'on nomme Pie VI, et » que Rome même avilie méprisait, s'est » ligué avec les barbares du Nord et de » l'Orient, c'est-à-dire avec ce qu'il appelait le schisme, l'hérésie et le paganisme, pour réasservir le monde, le » plonger dans les ténèbres de l'ignorance, et anéantir toutes les *idées libérales*. Cet impie qu'entouraient tous » les vices personnifiés, et qu'une crapule honteuse déshonorait, a couvert » notre patrie de sang et de carnage. Il » a fait prêcher au nom de Dieu, par » ses émissaires répandus partout, le » meurtre et l'assassinat des hommes libres et vertueux ; et c'est à la mémoire » de cet ennemi du nom français, de la » raison et des vertus, qu'on a osé rendre des hommages publics ! etc. » Gay-Vernon donna sa démission après le 18 brumaire. Il vit, depuis cette époque, à Paris dans l'obscurité, et n'a pas été compris dans l'exil des régicides, n'ayant pas signé l'acte additionnel. — Deux de ses frères étaient, comme lui, curés dans le Limousin, et, comme lui, ils ont embrassé avec enthousiasme le parti de la révolution. L'un d'eux, avec lequel on l'a quelquefois confondu, et qui est mort depuis quelques années, avait épousé une veuve. — Un quatrième frère, M. Gay, baron de Vernon, qui a été, depuis 1798 jusqu'en 1812, sous-directeur de l'école polytechnique, puis commandant de la place de Torgau en Saxe, était entré au corps royal du génie en 1779. Il n'a été membre d'aucune assemblée représentative, et passe pour un homme sage et de beaucoup de talents. U.

GAZAN DE LA PEYRIÈRE (Le

comte Honoré-Théophile-Maxime), né à Grasse le 29 octobre 1765, était, à l'âge de quinze ans, sous-lieutenant dans les canonniers gardes-côtes d'Antibes, et il entra, le 6 octobre 1786, dans la compagnie écossaise des gardes-du-corps du Roi. Lorsque la révolution éclata, il fut nommé major de la garde nationale de Grasse; et le 12 janvier 1792, il passa, avec le grade de capitaine au 27e. régiment d'infanterie, à l'armée du Rhin. Il fit la campagne de 1796 sous les ordres du général Moreau, et se distingua dans plusieurs rencontres, notamment au combat de Kuppenheim, et à la bataille d'Etlingen, le 21 messidor an IV (1796). Nommé général de brigade à la fin de cette campagne, il demeura sans emploi militaire jusqu'en 1799, époque à laquelle il fut élevé au grade de général de division. Il servit en cette qualité en Suisse sous Massena, qui, voulant empêcher la jonction des deux corps d'armée de Korsakow, dont l'un occupait Zurich, et l'autre Frendnau, le chargea d'attaquer la partie occidentale de Zurich-Berg, et Houg, village voisin de la ville. Le général Gazan enleva cette position avec impétuosité, se réunit ensuite au général Oudinot, et se rendit maître des faubourgs de Zurich. Après le combat de Vinterthur, où il s'était fait remarquer, le général Gazan reçut ordre de se porter sur Constance; et, le 6 octobre 1799, il attaqua, en avant de cette ville, le corps de Russes et d'émigrés commandé par le prince de Condé en personne. Il le poussa avec tant de vigueur, que ses troupes entrèrent pêle-mêle dans la ville avec les vaincus. Tout ce qui s'y trouvait alors, fut fait prisonnier. Masséna ayant été appelé au commandement de l'armée d'Italie, le général Gazan fut désigné pour l'accompagner. Le 19 germinal (8 avril 1800), il battit les Autrichiens à Agua-Santa, puis à Macarollo, et leur prit six cents hommes et deux pièces de canon. Le 10 du même mois, le général Soult, ayant résolu d'attaquer l'ennemi dans sa position de Verreria, confia le soin de cette entreprise au général Gazan. Au bout de douze heures de combat, les Autrichiens furent contraints à la retraite sur Zagliarino, qu'ils évacuèrent bientôt après, laissant deux mille prisonniers et sept drapeaux au pouvoir des Français. Le général Soult, dans son rapport, donna les plus grands éloges au général Gazan. Cependant les munitions étaient épuisées; les troupes manquaient de pain, et déjà l'ennemi s'était emparé de Sassello, d'où il menaçait les derrières de l'armée française. Il fallut songer à le débusquer de cette position. Le général Gazan en fut chargé, et il réussit complètement. Au mois d'avril, il passa au commandement de la 2e. division, à la tête de laquelle il fut blessé, quelques jours après, au combat de la Coronata. A peine guéri de sa blessure, il reparut à la tête des troupes: il commandait la colonne de gauche, le 12 mai, à l'attaque de Monte-Cretto, où la victoire abandonna les Français. Après la bataille de Marengo, le général Gazan fit partie de l'armée d'Italie commandée par Brune, et se distingua de nouveau au passage du Mincio, à l'attaque de Pozzolo et au combat de Bassano. A la fin de la guerre, il fut nommé commandant de la 1re. subdivision de la 27e. division militaire, en Piémont. Employé, en 1805 contre les Autrichiens et les Russes, il fut fait grand-officier de la Légion-d'honneur, en récompense de sa conduite au combat de Dierustein, le 11 novembre. Il contribua, l'année suivante, au succès de la bataille de Iéna, et fut encore cité en cette occasion. En 1808, il fut désigné pour servir en Espagne, et se distingua aux deux siéges de Saragosse en janvier et février 1809, et, le 8 août, au passage du Tage, près Talavéra. Attaqué par Ballesteros le 25 mars 1810, il soutint le combat avec des forces très inférieures; et, le 26, il culbuta l'avant-garde de l'ennemi et resta maître du champ de bataille. Le 19 mai 1811, il fut blessé au combat d'Albuéra; et le général Soult rendit témoignage des services qu'il avait rendus dans cette journée. Le général Gazan fut nommé grand'-croix de l'ordre de la Réunion, par décret du 3 avril 1813, et chevalier de St.-Louis le 2 juin 1814, après qu'il eut donné son adhésion aux mesures prises pour rappeler la famille des Bourbons. Il avait été nommé, la veille, inspecteur-général d'infanterie dans les places de Lille, Condé et Valenciennes. Il commandait aussi la 1re. subdivision de la 9e. division militaire à Montpellier. Le général Gazan se trouvait à Grasse, lorsqu'on y apprit la nouvelle du débarquement de Buonaparte. Le conseil-mu-

nicipal s'étant assemblé, il s'y rendit sur l'invitation du maire, qui n'oublia rien pour le déterminer à se mettre à la tête des jeunes gens de la commune, qui étaient réunis à l'hôtel-de-ville, et qui demandaient à marcher contre Napoléon. Le général Gazan parut hésiter : il vit le général Cambronne... Un mois après, il fut du nombre des pairs nommés par Buonaparte, et vint siéger dans cette assemblée. Le 28 juin, il fut désigné avec le duc de Dantzig pour porter à l'armée l'adresse de la chambre proposée par Thibaudeau. Il était chargé, à la même époque, du commandement de la 16e. division. Le Roi le nomma, en novembre même année, gouverneur de la 2e. division à Mézières; mais il ne put se rendre dans cette ville occupée par les Prussiens. Le 21 janvier 1816, se trouvant à Chaumont-sur-Marne, il réunit chez lui tous les chevaliers de St.-Louis et tous les militaires en retraite et à demi-solde, et se rendit, à leur tête, à la cathédrale, afin d'assister au service expiatoire pour la mort de Louis XVI. Il n'est plus en activité. S. S.

GAZES (Antimos), archimandrite grec, auteur de l'*Hermès* ou *Mercure littéraire*, a publié à Vienne, en 1795, un *Dictionnaire grec*, en 2 vol. in-fol., contenant le grec littéraire expliqué par le vulgaire, d'après le plan du grand *Dictionnaire* d'Adelung, et de celui de l'académie française. Pendant un voyage qu'il fit en Grèce en 1804, M. Gazes trouva en Thessalie, sous d'antiques ruines, les bustes en marbre d'Aristote et d'Anacréon, et une statue de Cérès. Non loin de l'endroit où l'on avait fait cette découverte, on trouva encore un monument de seize pieds géométriques de profondeur, avec une monnaie de Lysimaque, quelques colonnes de marbre, et un ancien manuscrit grec, contenant un commentaire de Nicéphore sur les antiphones (*antiennes*). M. Gazes est le fondateur de l'école de Mélies, bourg situé près de Zagora, où l'enseignement comprend l'Evangile, la philosophie de Socrate, le grec ancien et moderne; les langues allemande, française et italienne; les sciences convenables aux ecclésiastiques, aux professeurs, aux agriculteurs et aux commerçants. Cet établissement, qui date de 1770, possède une bibliothèque de huit mille volumes. S. S.

GEMMINGEN (Otto-Henri, baron de), auteur dramatique allemand, fut conseiller de la chambre du Palatinat, chambellan, et membre de l'académie de Manheim. Après avoir vécu à Vienne depuis 1784, il s'est retiré à Würtzbourg en 1797. Ses ouvrages ont beaucoup contribué à épurer le goût dramatique en Allemagne. Son imitation du *Père de famille* de Diderot, et sa comédie *Pas plus de six plats* (Voy. Grossmann, *Biographie univers.*, tom. XVIII), qui furent représentés à peu près à la même époque, produisirent une sorte de révolution, et firent naître le talent d'Iffland. M. de Gemmingen a publié : I. *Pygmalion*, action lyrique par Rousseau, traduit pour la scène allemande, Manheim, 1778, in-8o. II. *L'Héritage*, comédie, ibid., 1779, in-8o. III. *Dramaturgie de Manheim*, ibid., 1779, in-8o. IV. *L'Allegro et le Penseroso de Milton*, traduit en allemand, avec le texte anglais en regard, Manheim, 1782, in-8o. V. *Le Père de famille allemand*, ou *La famille*, drame en cinq actes, imité de Diderot, Munich, 1780, in-8o.; 4e. édition, Manheim, 1790, in 8o. VI. *La Mère de famille allemande*, drame en cinq actes, Manheim, 1790, in-8o. VII. *Richard II*, tragédie de Shakespeare, ibid., 1782, in-8o. VIII. *L'Homme du monde*, journal, Vienne, 1782-1783, in-8o. IX. *Magasin pour les sciences et la littérature*, Vienne, 1784-1785, 2 vol. in-8o. X. *Ephémérides de Vienne*, Vienne, 1786, 3 numéros in-8o. — Gemmingen (Le baron de), né vers 1790, de la même famille que le précédent, est officier dans le régiment des chasseurs de la Vendée. Il avait commencé par servir dans les gardes-du-corps, et, en cette qualité, avait suivi le Roi à Gand. Bt.

GENCE (Jean-Baptiste-Modeste), né à Amiens le 15 juin 1755, fit ses humanités sous les célèbres professeurs de l'université Sélis et Delille. Il se lia ensuite avec le P. Daire, ex-bibliothécaire des Célestins de Paris, et avec le grammairien Wailly. Il prit ainsi du goût pour les études sérieuses, en même temps que pour la poésie; et dans ses voyages en Flandre et en Italie, où il visitait tour-à-tour les musées et les monastères, il portait habituellement un *Horace* dans une poche, et l'*Imitation de J.-C.* dans l'autre. Quelques traductions de poésies latines, publiées dans les journaux, l'ayant fait connaître de l'abbé

Coger, il fut proposé pour remplir les fonctions de maître de quartier au collége de Navarre. Mais ayant été appelé à une place d'archiviste au Dépôt des chartes, il quitta l'enseignement bruyant des classes pour un travail paisible d'*Extraits* des anciens *Olim*, etc., dont le résultat, en plusieurs volumes in-folio, existe aux archives de la Chancellerie. Quoique la révolution l'eût dépouillé de son état, il accompagna jusqu'à Marseille l'un de ses amis malheureux, partant pour l'Italie (l'auteur de la *Balance naturelle* et de la *Mécanique morale*), et lui marqua de nouveau son attachement en allant le chercher à Rome. Son voyage fut taxé, plus tard, d'émigration. De retour à Paris en 1791, il eut part à la rédaction du *Journal de la langue française* par Urbain Domergue, et à celui de l'*Assemblée nationale*, rédigé par Maret. Ce dernier journal ayant été réuni au *Moniteur*, qui offrait aux séances un champ plus étendu, M. Gence resta attaché au *Journal de la langue française* pour la partie de la grammaire générale, jusqu'à l'interruption de cette feuille. Il concourut ensuite, avec Wailly père et de Vauxcelles, à la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Cependant, vers la fin de 1793, il était rentré au département de la Chancellerie, sous le ministère de la justice; et, par suite, il revit, à l'imprimerie du gouvernement, le Bulletin des Lois, comme correcteur en chef, les éditions des Codes in-4°., et celles des premiers ouvrages littéraires sortis de cette imprimerie, tels que le *Voyage de la Pérouse*, les *OEuvres de Xénophon*, la *Grammaire d'Harris*, la *Géographie de Strabon* (non encore terminée), etc. Mais, après la restauration de 1814, lorsque l'imprimerie royale fut donnée à un directeur particulier (*Voyez* ANISSON), M. Gence se trouva compris dans la réforme des anciens employés. Depuis il est devenu l'un des collaborateurs de la *Biographie universelle*, à laquelle il a fourni, entre autres articles, celui du chancelier Gerson, et ceux des grammairiens Girard et Harris. Il a aussi publié, en 1815, la *Revue littéraire de la quinzaine* dans le Mémorial religieux, et en 1816 et 1817, diverses analyses d'ouvrages dans les *Annales politiques, morales et littéraires*. Les écrits principaux de cet auteur, plus remarquables par leur concision que par leur volume, sont: I. *Examen raisonné* de la composition du tableau de David représentant *Socrate prêt à boire la ciguë*, 1787; inséré dans le Journal encyclopédique. — *Examen analytique* du livre de la *Mécanique morale* d'Antoine Lasalle; dans le même journal, en 1790. II. *Odes philosophiques et sacrées*, dont la première, intitulée *Dieu ou l'Etre infini*, fut lue par son auteur, membre de la société académique des sciences de Paris, dans la même séance que le poème impie *sur la Nature*, imité de Lucrèce, par Martin de Bussy. Cette Ode, imprimée d'abord chez Leclère (Paris, 1801), avec un discours préliminaire, le fut ensuite, avec un grand nombre de notes, à l'imprimerie impériale en 1804 (mais sans publication), et enfin, à l'imprimerie de Migneret, en 1806. La plupart des journaux, et même l'*Année littéraire*, firent l'éloge du plan et de l'exécution. Mais le feuilleton du *Journal de l'Empire* s'attacha à relever quelques défectuosités de détail ou de forme: c'en fut assez pour arrêter le cours d'un ouvrage utile. L'*Oraison dominicale*, en vers, qui le termine, fait partie de la collection des *Pater* publiés par M. Marcel en deux cent cinquante langues, et se trouve réimprimée dans le recueil de Bodoni. III. *Tableau méthodique des connaissances humaines*, avec une explication. Paris, Migneret, 1806, in-fol. IV. *Notice* biographique *des Pères et autres auteurs cités par Bourdaloue*; annexée à la table de l'édition des OEuvres complètes de ce prédicateur, Versailles, Lebel, 1812. V. *Notice sur le caractère des éditions ou traductions françaises les plus remarquables de l'Imitation de J.-C.*, insérée au Journal des curés des 14, 20 et 28 septembre 1810. On y voit reparaître l'*Internelle consolation*, ancien gothique français, le jumeau de l'*Imitation* latine. VI. *Considérations sur la question relative à l'auteur de l'Imitation*, imprimées à la suite de la Dissertation de M. Barbier sur les traductions françaises de ce livre, Paris, Lefèvre, 1812. Ces *Considérations* montrent évidemment que Gersen, reproduit comme auteur, en 1808 et 1809, par MM. Napione et Cancellieri, n'est que l'homonyme de Gerson. (*Voy.* GERSEN, dans la *Biographie univers.*) M. Gence a, en portefeuille, une nouvelle traduction, ainsi qu'une édition revue de l'*Imitation* latine, accompagnée des va-

riantes discutées des différents textes. S. M. en a agréé la dédicace. E.

GENDEBIEN (JEAN-FRANÇOIS), né le 21 février 1753 à Mons, était, avant 1789, conseiller pensionnaire des états de Hainaut, et, depuis la réunion de la Belgique à la France, membre du conseil-général du département de Jemmape, puis administrateur des hospices, et président de canton. Il fut nommé député de son département au corps législatif en 1804, et y fut réélu en 1809. Il fut, à la même époque, décoré de la croix de la Légion-d'honneur. M. Gendebien cessa de faire partie du corps législatif, à la fin de 1813. Devenu membre de la chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, il se prononça, le 16 août 1816, contre le projet de loi proposé par M. Membrède, relativement à la manière dont les états devaient répondre aux communications du roi. Le 24 septembre, il combattit le projet de loi sur la répression de la liberté de la presse. S. S.

GENEVOIS (LOUIS-BENOÎT), avocat avant la révolution, fut nommé, en 1791, président du tribunal criminel de Grenoble, et, en 1792, député de l'Isère à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis : « J'ai déclaré que Louis est coupable de conspiration contre l'Etat, dit-il; en conséquence, je vote pour la mort. Je déclare, en outre, qu'il me paraît absolument nécessaire pour la chose publique, que ce jugement soit exécuté sans aucun retard. » Genevois fut envoyé dans les départements de la Meurthe et de la Moselle, après le 9 thermidor, et s'y montra l'ennemi des Jacobins. Il annonça à la Convention, au mois de janvier 1795, qu'il avait réparé de son mieux les torts et les bévues du gouvernement *à bonnet rouge*. Rappelé de sa mission pour cause d'infirmité, il devint membre du comité de sûreté générale, le 3 juin 1795. Le 16 juillet suivant, il présenta, au nom de ce comité, le plan de rétablissement d'une commission de police extraordinaire destinée à prononcer sur les délits révolutionnaires. Génevois entra ensuite au conseil des cinq-cents, et il en sortit en mai 1798. Nommé, au mois d'avril 1800, membre du tribunal de cassation, il fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur en 1804. Il perdit sa place en 1814, lors de la première réduction ordonnée par le Roi. Buonaparte la lui rendit en 1815. Compris dans la loi contre les régicides, il se réfugia en Suisse, au mois de mai 1816. S. S.

GENGA (ANNIBAL DELLA), cardinal, né le 2 août 1760 au château de la Genga, fief de sa famille, entre le duché d'Urbin et la Marche d'Ancone, était nonce du pape auprès du roi de Bavière et des petits états d'Allemagne. Après être venu en France en 1807 pour le concordat germanique, il retourna à Rome, d'où les circonstances l'obligèrent de se retirer comme les autres prélats et cardinaux qui n'étaient pas nés dans les états restés au pape. A l'époque de la restauration, envoyé par le S. Père pour complimenter S. M. Louis XVIII à Paris, il y essuya une très grave maladie. De retour à Rome, il fut élevé à la dignité de la pourpre romaine en 1816 : il lut à haute voix, devant l'autel, la formule du serment exigée par les constitutions apostoliques; et à la fin de la cérémonie, il adressa au St.-Père, au nom de ses collègues, un compliment de reconnaissance, auquel sa Sainteté répondit avec une vive émotion. Le bourg de Rocca-Contrada, qu'il habitait, ayant été compris, en 1816, au nombre de ceux qu'un édit du St.-Père avait élevés au rang de *Cité*, M. della Genga, en annonçant cette nouvelle au conseil des notables, en voulut signaler l'époque par l'institution d'une école d'arts et métiers, et par la fondation de six lits à l'hospice. Il a avancé de plus les fonds nécessaires à la reconstruction d'un oratoire, destiné à perpétuer le souvenir du retour de S. S. dans ses Etats. S. S.

GENGOULT (Le baron LOUIS-THOMAS), né le 21 décembre 1767, fut nommé général de brigade le 6 août 1811. Employé dans la campagne de 1813, il se distingua, le 12 mai, au combat de Willemsbourg près Hambourg. Il fut fait par le Roi, commandant de la Légion-d'honneur le 2 septembre 1814, et chevalier de Saint-Louis le 29 octobre suivant. Le baron Gengoult commandait, en juin 1815, une brigade au 3e. corps de l'armée du Nord. Il fut élevé au grade de lieutenant-général, le 5 juillet, par le gouvernement provisoire; mais cette nomination fut annulée après le retour du Roi. S. S.

GENLIS (STÉPHANIE-FÉLICITÉ DUCREST DE SAINT-AUBIN, comtesse DE) est née aux environs d'Autun en 1746.

Très maltraitée par la fortune, elle n'apporta dans le monde qu'une jolie figure et un talent musical fort agréable. C'en était assez pour être accueillie dans de grandes maisons, plutôt à la vérité comme artiste, que comme demoiselle de condition. Cette position délicate eût embarrassé beaucoup de jeunes personnes : Mlle. de St.-Aubin en profita pour observer la société, en attendant qu'il lui fût permis d'y figurer. Elle sut, de bonne heure, saisir les ridicules, étudier les usages, discerner toutes les nuances qui forment ce qu'on appelle le *bon ton*. Cette connaissance des formes et du langage des hautes classes, s'est fait remarquer dès ses premiers ouvrages : ils lui ont dû ce vernis brillant, qui a ébloui la plupart des lecteurs sur l'absence de qualités plus solides. La figure et les succès de Mlle. de St.-Aubin ne tardèrent pas à lui attirer d'éclatants hommages; mais, comme il arrive souvent, le hasard disposa de sa main. Un homme qui ne l'avait jamais vue, frappé du style d'une lettre tombée par aventure entre ses mains, conçut pour l'auteur un sentiment d'admiration si vif, qu'il ambitionna le titre de son époux. Mlle. de Saint-Aubin devint comtesse de Genlis; et, de ce moment, sa célébrité ne fit que s'accroître. Nièce de Mme. de Montesson, elle trouva naturellement accès dans la maison d'Orléans. Le duc de Chartres, fils de ce prince, avait plusieurs enfants : il se décida sans peine en 1782 à confier leur éducation à la spirituelle et jolie comtesse de Genlis. Ce fut trop peu pour elle que de prodiguer ses leçons aux jeunes princes, et même d'inventer des méthodes nouvelles et de nouveaux exercices de gymnastique ; la docte institutrice voulut faire jouir le public du fruit de ses méditations et de ses découvertes. Le *Théâtre d'éducation*, *Adèle et Théodore*, les *Veillées du château*, *les Annales de la vertu*, se trouvèrent bientôt partout dans les mains des mères de famille. La gouvernante des enfants du premier prince du sang, par une faveur inouie, devint leur *gouverneur;* et les flatteurs qui s'empressaient autour d'elle, osèrent même affirmer qu'une femme, douée d'autant de lumières et de si grands talents, devait élever ses prétentions encore plus haut. On raconta, dans le temps, qu'un personnage de la cour, ayant hasardé, en présence de Louis XVI, de vanter l'utilité dont pourrait être Mme. de Genlis pour l'éducation de l'héritier de la couronne, ce prince, doué d'un si bon jugement naturel, n'avait répondu que par un mouvement et un sourire très expressifs. Cependant la célèbre institutrice s'aperçut qu'elle n'avait encore traité que la partie profane du cours qu'elle avait entrepris : son principal élève approchait de l'âge où il devait faire sa première communion. Mme. de Genlis, qui avait la prétention de lui tenir lieu de toute espèce de maîtres, se constitua docteur en théologie, et publia un livre où elle se proposait de démontrer que la religion est la base du bonheur et de la véritable philosophie. On s'étonna de voir un écrit religieux sortir des boudoirs du Palais-Royal; au reste ce qui s'y trouvait de doctrine orthodoxe, était tiré des Lettres de l'abbé Gauchat *sur la religion;* et l'abbé Lamourette passa pour avoir arrangé cette compilation : mais Mme. de Genlis y ajouta des notes, qui furent critiquées par les théologiens. Un second ouvrage sur l'Ecriture sainte, qui suivit de près, acheva de révéler combien peu Mme. de Genlis s'était préparée à paraître dans l'arène comme controversiste. C'est de cette époque qu'éclata, entre elle et les philosophes, cette guerre, quelquefois si vive et jamais mortelle, puisqu'en aucun temps elle ne l'a brouillée avec eux. En effet, dès que la révolution éclata, le parti philosophique qui la dirigeait, trouva Mme. de Genlis très disposée à un rapprochement. Elle a imprimé elle-même qu'elle aimait la révolution *avec sincérité*, qu'elle recevait chez elle Pétion et Barère (*Voy.* BARÈRE), enfin qu'elle a assisté aux séances des jacobins. Mais bientôt la rage révolutionnaire dévora ses instigateurs eux-mêmes, et il fallut fuir. Les détails suivants doivent être considérés comme authentiques, puisqu'ils ont été consignés par Mme. de Genlis elle-même, dans l'écrit intitulé : *Précis de ma conduite*. Voulant passer en Angleterre, mais ne se dissimulant point les dangers de la route, elle sentait surtout le besoin d'avoir avec elle un homme qui pût haranguer le peuple si elle était arrêtée. Pétion, qui était alors au plus haut point de sa popularité, offrit à Mme. de Genlis de la conduire à Londres. Elle accepta son offre *avec la plus grande joie*, parce qu'elle avait pour lui *une véritable es-*

*time.* Elle s'établit à Bury, dans le comté de Suffolk : des émigrés y vinrent, et, comme ils n'aimaient pas les gens *qui passaient pour avoir aimé la révolution*, ils firent quelques *méchancetés* à Mme. de Genlis. Elle se rendit à Londres : les *méchancetés* l'y suivirent. Rappelée à Paris par le duc d'Orléans, à l'époque même des massacres de septembre, elle se vit de nouveau forcée de quitter la France, avec la jeune princesse, son élève. Elle fixa son séjour à Tournay, alors occupé par l'armée de Dumouriez. C'est dans cette ville qu'elle maria la belle Paméla, sa fille adoptive, avec lord Fitzgerald, qui depuis fut condamné à être pendu à Dublin comme révolutionnaire. Cependant les Autrichiens reconquirent la Belgique : la crainte de tomber entre leurs mains, et d'en être traitée *comme M. de La Fayette*, agissait si violemment sur Mme. de Genlis, qu'à la nouvelle de leur approche, elle faillit perdre la raison. Dumouriez lui rendit visite, en se retirant par Tournay : il y passa quatre jours, et dîna trois fois chez elle. Dans l'espoir que ce général, *fameux par tant d'exploits*, pourrait lui être utile, elle le suivit à St.-Amand ; mais quand elle sut qu'il voulait rétablir la royauté, « désap» prouvant *à tous égards*, ses desseins, » et pensant que les Français seraient le » dernier peuple de la terre, s'ils renon» çaient si légèrement et si prompte» ment à la république, » elle se hâta de quitter Dumouriez, et prit le chemin de la Suisse. Mme. de Genlis voulut d'abord s'établir à Zug ; mais le magistrat lui signifia l'ordre de s'éloigner. Elle eut recours, alors, au général Montesquiou, réfugié à Bremgarten, qui lui procura un asile dans le couvent de Sainte-Claire. Ce fut là que Mademoiselle d'Orléans se sépara de sa gouvernante, pour se retirer chez Mme. la princesse de Conti, sa tante, qui habitait Fribourg. Mme. de Genlis ne tarda pas à quitter ce pays : elle se rendit à Altona, où elle ne voulut descendre que dans l'auberge « dont » le maître passait pour aimer le mieux » la révolution française. » Elle y demeura neuf mois, et habita ensuite Hambourg, pendant quelque temps. Beaucoup d'émigrés français se rappellent y avoir vu Mme. de Genlis se disant émigrée comme eux. Mais trop de distance les séparait : aucun d'eux ne voulut la voir. Elle fût même parvenue à jouir d'une certaine obscurité au milieu des nombreux rassemblements où se trouvait l'élite des sociétés qu'elle avait fréquentées autrefois, sans une querelle qu'elle eut l'imprudence de chercher à un homme d'une force trop supérieure à la sienne. Rivarol, sans cesser d'être Français et homme de bonne compagnie, accabla sa téméraire ennemie de mots piquants et de vers satiriques. Les curieux conservent encore quelques - unes des pièces qui mirent les rieurs du côté du spirituel et malin Languedocien. Pour se dérober à leurs traits, Mme. de Genlis alla se cacher dans une ferme, à Silk, dans le Holstein. C'est de cette retraite qu'elle publia un ouvrage d'un genre tout-à-fait nouveau pour elle et pour ses lecteurs. Qui n'a point connu ses *Chevaliers du Cygne?* non point tels qu'ils furent réimprimés à Paris en 1805, mais tels qu'ils parurent à Hambourg dix ans plus tôt? D'outrageantes allusions et des déclamations anti-monarchiques étonnèrent encore moins de la part d'une femme qui avait eu des liaisons ouvertes avec les chefs de la révolution, que l'extrême licence de plusieurs tableaux ne scandalisa de la part d'une grave institutrice qui, jadis, avait combattu pour la religion et la morale. Des lecteurs, indignés, s'écrièrent que, pour tracer le caractère et les aventures d'*Armoflède*, l'auteur n'avait eu besoin que de consulter ses souvenirs. A cet écrit en succéda un autre plus extraordinaire encore : c'est l'espèce de *factum*, publié en 1796 sous le titre de *Précis de la conduite de madame de Genlis*, et dont il a été fait mention plus haut. Il est toutefois quelque chose de plus étrange que les assertions et les aveux contenus dans ce volume : c'est la lettre qui le termine. Ignorant, à ce qu'elle affirme, l'adresse de l'aîné de ses élèves, madame la gouvernante imagina de lui faire parvenir, par la voie de l'impression, une lettre de quinze pages, où elle l'exhortait à repousser la couronne si on la lui offrait, et « à ne point » abolir la république, qui paraissait se » fonder sur les bases solides de la mo» rale et de la justice. » Quelque peu accoutumé que dût être le directoire à entendre vanter *sa morale et sa justice*, il ne parut pas fort sensible à ce langage adulateur. On a prétendu que suspecte à ce gouvernement ombrageux, à cause de ses anciennes relations, Mme. de

Genlis ne put en obtenir la permission de se montrer à Paris. Le consulat lui fut plus favorable : Buonaparte lui donna même un logement à l'Arsenal, et une pension dont elle se montra fort reconnaissante, si l'on en juge par l'espèce de culte qu'elle lui voua. Non contente de brûler sans cesse de l'encens à ses pieds, elle déclara la guerre à tout mortel qui refuserait de fléchir le genou devant l'idole. On n'a point oublié la querelle qu'elle fit à un journaliste, pour avoir témoigné de la répugnance à citer un portrait du *Magnanime* qu'elle avait découvert dans Mlle. de Scudéri, portrait dont elle prétendait faire une application, démentie par l'opinion publique. Le journaliste attaqué répondit vivement (*Voy.* AUGER.) Ce combat malheureux ne refroidit point l'humeur belliqueuse de Mme. de Genlis : elle alla jusqu'à provoquer en masse, pour ainsi dire, la nombreuse réunion de gens de lettres et de savants qui concouraient dès-lors à la rédaction de la *Biographie universelle*. D'abord associée à cette entreprise, elle n'avait pas tardé à s'en éloigner, parce qu'elle n'avait pu à son gré y faire la loi et y prononcer des exclusions. Comme elle avait déjà rédigé quelques articles de femmes célèbres, ne voulant pas qu'ils fussent perdus pour elle ni pour le public, elle les publia dans un volume intitulé : *De l'influence des femmes dans la littérature*. Mme de Genlis attaquait avec beaucoup d'injustice, dans cet ouvrage, des talents estimés, surtout celui de Mme. Cottin, dont elle ne respectait pas même le caractère; enfin elle y portait l'audace de ses censures jusqu'à déprécier le style de Fénélon et accuser ses principes. Cet écrit fut jugé dans les journaux avec une juste sévérité. L'auteur répondit aux critiques par des brochures contre les auteurs de la *Biographie universelle*; et elle s'attacha particulièrement à MM. Auger et Ginguené, qui n'eurent aucune peine à prouver que leur aristarque féminin était loin de réunir assez de connaissances et d'érudition pour s'établir juge d'un ouvrage entièrement fondé sur ce genre de mérite. Mme. de Genlis ne resta pas long-temps engagée dans une lutte aussi inégale ; elle avait annoncé que chaque livraison de la *Biographie* serait suivie d'une brochure de sa composition : mais cette espèce de collection, promise au public avec beaucoup d'emphase, en est restée au second numéro. Retirée du champ de bataille, pour reprendre des occupations plus convenables à son sexe et à ses forces, Mme. de Genlis fit éclore quelques fruits nouveaux de son inépuisable plume. Indépendamment des livres imprimés sous son nom, elle s'associa à la rédaction de quelques recueils périodiques, tels que la *Bibliothèque des romans*; le *Mercure de France*; le *Journal des dimanches* ou *de la jeunesse*; consacrant encore la surabondance de sa fécondité à un *Journal imaginaire*, qui devait servir de modèle à tous les autres. Les bornes de cet article ne nous permettent pas de donner l'analyse des productions innombrables de Mme. de Genlis : mais n'est-ce pas avoir rempli une tâche assez difficile que d'en offrir un catalogue chronologique complet? — *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*, ou *Théâtre d'éducation*, 1779, 7 vol. in-8°.; 1785, 5 vol. in-12. — *Théâtre de société*, 1781, 2 vol. in-8°. — *Annales de la vertu*, ou *Cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes*, 1781, 2 vol. in-8°.; 1805, 3 vol. in-8°. ou 5 vol. in-12. — *Adèle et Théodore*, ou *Lettres sur l'éducation*, 1782, 3 vol. in-8°.; 1802, idem. — *Les Veillées du château*, ou *Cours de morale à l'usage des enfants*, 1784, 3 vol. in-8°.; 1802, idem. — *La Religion considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie*, 1787, 1 vol. in-8°. — *Pièces tirées de l'Ecriture sainte*, 1787, 1 vol. in-8°. — *Discours sur la suppression des couvents de religieuses et sur l'éducation publique des femmes*, 1790, 1 vol. in-8°. — *Discours sur l'éducation de Mgr. le dauphin et sur l'adoption*, 1790, 1 vol. in-8°. — *Leçons d'une gouvernante à ses élèves*, ou *Fragments d'un journal qui a été fait pour l'éducation des enfants de M. d'Orléans*, 1791, 2 vol. in-12. — *Discours sur l'éducation publique du peuple*, 1791, 1 vol. in-8°. — *Nouveau théâtre sentimental*, 1791, 1 vol. in-8°. — *Discours sur le luxe et l'hospitalité*, 1791, 1 vol. in-8°. — *Les chevaliers du Cygne*, ou *La cour de Charlemagne*, Hambourg, 1795, 3 vol. in-8°.; réimprimés en 1805. — *Epître à l'asile que j'aurai*, suivie de deux *Fables*, du *Chant d'une jeune sauvage*, de l'*Epître à Henriette de Sercey, ma nièce*, et des

*Réflexions d'un ami des talents et des arts*, 1796, 1 vol. in-8°. — *Précis de la conduite de Mme. de Genlis depuis la révolution*, 1796, in-8°. et in 12. — *Discours moraux et politiques*, 1797, 1 vol. in-8°. (C'est la réunion des discours cités plus haut.) — *Les petits émigrés*, ou *Correspondance de quelques enfants*, 1798, 2 vol. in-8°. — *Manuel du voyageur*, ou *Recueil de dialogues, de lettres*, etc., avec traduction allemande, 1798, 2 vol. in-8°. (*V.* Catel.) — *Herbier moral*, ou *Recueil de Fables nouvelles*, et autres *Poésies fugitives*, 1799, 1 vol. in-12. — *Les Mères rivales*, ou *La calomnie*, 1800, 3 vol. in-8°. — *Le petit La Bruyère*, ou *Caractères et mœurs des enfants de ce siècle*, 1800, 1 vol. in-8°. — *Nouvelle méthode d'enseignement pour la première enfance*, 1800, 1 vol. in-12; 1801, 1 vol. in-8°. — *Les vœux téméraires*, 1799, 3 vol. in-12; réimprimés en 1802, 2 vol. in-8°. — *Projet d'une école rurale pour l'éducation des filles*, 1801, in 8°. de 25 pages. — *Nouvelles heures à l'usage des enfants*, 1801, 1 vol. in-12. — *Mademoiselle de Clermont*, nouvelle historique, 1802, 1 vol. in-18. — *Nouveaux contes moraux et nouvelles historiques*, 1802, 3 vol. in-12. (Il en a paru depuis 3 autres vol.) — *Les Souvenirs de Félicie L****., 1804, 1 vol. in-12. — *Suite des Souvenirs de Félicie*, 1807, 1 vol. in-12. — *La duchesse de la Vallière*, 1804, 1 vol. in-8°., ou 2 vol. in-12 (plusieurs éditions). — *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par Mme. de la Vallière*, etc., nouvelle édition, 1804, 1 vol. in-12. — *Les monuments religieux*, ou *Description critique et détaillée des monuments religieux, tableaux et statues des grands maîtres*, etc., *qui se trouvent actuellement en Europe et dans les autres parties du monde*, 1804, in-8°. — *Le comte de Corke* (Voy. la *Biograph. univers.*, au mot Corke); suivi de *six Nouvelles*, 1805, 2 vol. in-12. — *Alphonsine*, 1806, 2 vol. in-8°. — *Mme. de Maintenon*, 1806, 1 vol. in-8°. — *Le siége de la Rochelle*, 1808, 1 vol. in-8°. — *Saint-Clair*, ou *La victime des sciences et des arts*, 1808, 1 vol. in-18. — *Bélisaire*, 1808, 1 vol. in-8°. — *Alphonse*, ou *Le fils naturel*, 1809, 3 vol. in-8°. — *Arabesques mythologiques*, 1810, 1 vol. in-12. — *La Maison rustique*, 1810, 3 vol. in-8°. — *La botanique historique et littéraire*, 1810, 1 vol. in-8°. — *De l'influence des femmes sur la littérature française*, 1811, 1 vol. in-8°. — *Observations critiques pour servir à l'histoire de la littérature au XIXe. siècle*, 1811, 1 vol. in-8°. — *Examen critique de l'ouvrage intitulé* Biographie universelle, 1811, in-8°. — *Suite de l'Examen*, 1812, in-8°. — *La Feuille des gens du monde*, ou le *Journal imaginaire*, 1811, 1 vol. in-8°. — *Les Bergères de Madian*, ou *La jeunesse de Moïse*, poëme en prose en six chants, 1811, 1 vol. in-12. — *Mademoiselle de la Fayette*, ou *Le siècle de Louis XIII*, 1813, 1 vol. in-8°. — *Les Ermites des marais Pontins*, 1814, 1 vol. in-8°. — *Histoire de Henri-le-Grand*, 1815, 2 vol. in-8°. — *Jeanne de France*, 1816, 2 vol. in-12. — *Le Journal de la jeunesse*, 1816, 1 vol. in-12. — *Les Battuécas*, 1816, 2 vol. in-12. — *Abrégé des Mémoires du marquis de Dangeau*, 1817, 4 vol. in-8°. — *Tableaux de M. le comte de Forbin*, ou *la Mort de Pline l'ancien, et Inès de Castro, nouvelles composées sur les mêmes sujets*, 1817, 1 vol. in-12. — *Zuma*, ou *La découverte du quinquina*, suivie de plusieurs autres *Contes*, 1817, 1 vol. in-12. Peu d'auteurs, comme on le voit, ont été aussi féconds que Mme. de Genlis; mais cette excessive abondance serait à peine digne de remarque, si chacune de ses productions n'offrait un mérite qui, sans tenir lieu de tous les autres, ne manque jamais du moins de tirer l'écrivain de la foule : c'est le style. Celui de Mme. de Genlis est généralement pur, correct et même élégant. Il est permis toutefois de s'étonner que les critiques les plus estimés semblent avoir une phrase toute faite sur ce point : comment, au milieu de ces louanges banales, ne s'est-il pas encore élevé un homme de goût qui ait fait observer que, trop fréquemment, les longues périodes de Mme. de Genlis, hérissées de pronoms relatifs, de particules et de conjonctions, se traînent avec pesanteur, et gagneraient beaucoup à être coupées? Si l'on voulait, au reste, à défaut d'un examen détaillé des trop nombreux écrits de Mme. de Genlis, se faire une idée sommaire assez juste du rang qu'elle occupe parmi les femmes-auteurs, la méthode qu'a déjà suivie, à son égard, un critique célèbre, serait celle qui conduirait le plus promptement au

résultat. Palissot, dans ses *Mémoires littéraires*, a comparé successivement Mme. de Genlis aux diverses femmes qui l'ont précédée dans la carrière ; et il a démontré qu'elle était inférieure à chacune d'elles, dans le genre qui lui est propre. En étendant cette comparaison aux contemporaines de Mme. de Genlis, on userait d'un droit d'autant moins contestable, qu'elle-même s'est permis, à plusieurs reprises, de juger publiquement ses rivales sans aucune espèce de réserve. Réduisant ces divers parallèles à la plus simple expression, nous nous bornerons à dire que Mme. de Genlis a certainement moins de force, d'élévation et de savoir réel que Mme. de Staël ; qu'elle est loin d'égaler Mme. Cottin dans la conception des plans, la peinture des caractères et le mouvement des passions ; enfin qu'elle doit même céder la palme à Mme. de Flahaut-Souza pour ce naturel et cette vérité de détails, qui répandent un charme indéfinissable sur chaque page d'un volume, sans que le romancier ait besoin d'appeler à son aide ces inventions bizarres dont Mme. de Genlis a fait un usage si malheureux. Enfin elle a voulu aussi s'essayer en vers ; mais sa poésie, sans verve et sans couleur, ne permet pas même de la citer après Mmes. de Salm et Dufresnoy. Palissot a dit affirmativement que le *Théâtre d'éducation* survivrait seul à l'auteur de tant de volumes. Il ne connaissait pas alors *Mlle. de Clermont* ni *Mme. de la Vallière*. On peut croire que ce juge sévère n'eût pas refusé de faire encore une exception en faveur de ces deux jolis ouvrages. Mais combien n'en faudrait-il pas de ce mérite, pour faire pardonner à Mme. de Genlis la vogue funeste qu'elle a procurée au *roman historique*, l'un des fléaux de notre littérature ? M Dumonceau a publié *L'Esprit de Mme. de Genlis*, ou *Portraits, caractères, maximes et pensées extraites de tous ses ouvrages*, 1805, 1 vol. in-12. — Il existe, en outre, d'un anonyme, une *Philosophie chrétienne*, ou *Extraits tirés de Mme. de Genlis*, 1802, 1 vol. in-12. V.

GENOUDE (EUGÈNE), employé à l'université de Paris, et volontaire royal, en 1815, a publié : I. *Reflexions sur quelques questions politiques*, 1814, in-8o. II. *Traduction nouvelle des Prophéties d'Isaïe*, avec un *Discours préliminaire et des notes*, 1815, in-8o. M. Genoude a voulu faire pour les prophéties d'Isaïe, ce que Laharpe avait fait pour les psaumes de David. K.

GENSOUL (Le chevalier JOSEPH-ALEXIS DE), né à Connaux, diocèse d'Uzès, le 17 novembre 1768, entra dans la marine royale au département de Toulon, en 1786, en qualité d'aspirant volontaire. Il fut nommé, sous-lieutenant au régiment de Champagne le 12 mai 1792, et lieutenant le 24 août même année. M. de Gensoul fut présenté au Roi, et à MADAME, duchesse d'Angoulême, le 20 juin 1814. Le 24 octobre suivant, il parut devant le duc d'Orléans, avec l'uniforme de son régiment. « Vous » portez votre ancien uniforme, lui dit le » prince ; je le revois avec plaisir. — Mon» seigneur, répondit M. de Gensoul, je » l'ai gardé soigneusement pendant vingt» deux ans. Le régiment de Champagne » fut toujours sans tache, et mon habit » me le rappelle. » En mars 1815, M. de Gensoul fut agrégé à la compagnie des gardes de la Porte. Une ordonnance du 17 mai 1816 l'a autorisé à porter la décoration de chevalier de l'ordre romain de l'Eperon-d'or. Il est membre de la Réunion des libérateurs des esclaves blancs en Afrique. S. S.

GENTIL (LOUIS-FRANÇOIS DE), d'une ancienne famille de Lorraine, était, avant la révolution, officier dans le régiment de Picardie : il émigra, en 1792, avec trois de ses fils, qui firent, ainsi que lui, toutes les campagnes dans les armées des princes. M. de Gentil est chevalier de Saint-Louis. — Son fils aîné (Charles-Edme-Louis), brigadier des gardes-du-corps du Roi, est chevalier de Saint-Louis, ainsi que les deux cadets. Le second était, en 1816, capitaine dans la légion départementale des Ardennes. — GENTIL, chansonnier, membre du Caveau moderne, chevalier de la Légion-d'honneur, et officier de la garde nationale de Paris, a fait, en société avec Désaugiers et autres auteurs, un grand nombre de chansons royalistes et plusieurs pièces de théâtre, entre autres : *Les Auvergnats*, ou *L'eau et le vin ;* — *Je fais mes farces ;* — *La Chatte merveilleuse ;* — (avec Rougemont) *Les Fêtes françaises*, ou *Paris en miniature*, 1810 ; — *Le retour des Lys*, 1814 ; — *L'Ile de l'espérance*, 1814 ; — *Le Bouquet du Roi*, ou *Le marché aux fleurs*, 1815. M. Gentil a publié

un *Recueil de chansons et de poésies fugitives*, 1815, in-18. — GENTIL, fils du chevalier Gentil (V. la *Biograph. univ.*, au mot GENTIL), a publié, en 1814, *Précis sur J.-B.-J. Gentil*, in-8°.

D et OT.

GENTY (L'abbé), professeur de philosophie au collége d'Orléans, et vice-secrétaire perpétuel de la société d'agriculture de la même ville, a publié : I. *Arbor philosophica*, 1767, in-8°. II. *Discours sur le luxe*, qui a remporté le prix à l'académie de Besançon, 1784, in-8°. III. *L'influence de Fermat sur son siècle*, mémoire couronné par l'académie de Toulouse, 1784, in-8°. (Voy. la *Biograph. univ.*, au mot FERMAT. IV. *L'Influence de la découverte de l'Amérique sur le bonheur du genre humain*, 1788, in-8°. OT.

GENTZ (Le chevalier FRÉDÉRIC) est né à Breslau en 1766. Son père y était directeur de la monnaie; sa mère appartenait à une famille de Français réfugiés (Ancillon), depuis long-temps illustre dans les lettres. Il avait 14 ans lorsque son père fut appelé à Berlin, et chargé de la direction générale des monnaies de Prusse, place dans laquelle il mourut en 1811, à un âge très avancé. M. Gentz fit ses études au collége de Joachim de Berlin, et ensuite à l'université de Kœnigsberg, à laquelle le célèbre Kant donnait alors un très grand éclat. Revenu à Berlin en 1786, il entra dans la carrière administrative, où il avança jusqu'au grade de conseiller-privé, au directoire-général des finances. Dès l'année 1789, il avait publié dans les journaux les plus distingués de l'Allemagne, quelques morceaux de philosophie et de politique, qui furent bien accueillis du public; et en 1792 il donna la traduction allemande du fameux ouvrage de Burke sur la révolution de France, avec un volume de notes et de suppléments; traduction où les meilleurs juges de son pays ont cru retrouver la force et l'éloquence de l'original. Dès-lors il consacra aux affaires politiques tout le temps que lui laissaient ses fonctions; et après plusieurs écrits relatifs aux événements de cette époque, il entreprit en 1799 la rédaction du *Journal historique*, dont un cahier de huit à neuf feuilles parut chaque mois, et auquel il travailla tout seul. Cet ouvrage périodique fut approuvé par ceux qui, ayant adopté les principes de MM. Mounier, Lally-Tolendal, Mallet-Dupan, etc., regardaient le caractère désastreux que les passions et les excès de tout genre avaient imprimé à la révolution de France, comme également redoutable à l'ordre public, au bonheur des peuples, et aux intérêts bien entendus de la liberté. Une suite d'articles de ce journal, dans lesquels l'auteur avait exposé le système des finances de l'Angleterre, fut traduite en français, et imprimée sous le titre d'*Essai sur l'administration des finances de la Grande-Bretagne*. Parvenu en Angleterre, cet ouvrage y reçut un accueil distingué de la part de plusieurs hommes d'état et financiers du premier ordre, tels que M. Pitt, lord Grenville, M. Windham, M. Vansittart, etc. Il en fut aussi beaucoup question dans les journaux de Paris, où M. St.-Aubin en fit le sujet de quelques articles ingénieux. En 1802, il s'opéra, dans la situation de M. Gentz, un changement essentiel. Ses écrits et ses qualités personnelles lui avaient fait beaucoup d'amis, et l'avaient introduit dans les premières sociétés; il était même particulièrement protégé par des hommes qui avaient une grande influence dans le cabinet de Berlin : cependant ses principes étaient trop peu d'accord avec le système suivi à cette époque par la cour de Prusse, pour qu'il n'en résultât pas des inconvénients et des mécontentements réciproques. D'un autre côté, il avait reçu des propositions honorables de la cour de Vienne. Il se détermina donc, au commencement de 1802, à donner sa démission et à quitter Berlin, au moment même où l'on y publia son ouvrage : *De l'état de l'Europe à la fin du XVIII<sup></sup>e. siècle;* servant de réponse à celui de M. d'Hauterive : *De l'état de la France, à la fin de l'an VIII*. Il se rendit à Vienne, où on le nomma conseiller aulique à la chancellerie d'état, sans l'attacher à un bureau spécial, et en le chargeant seulement de travaux extraordinaires. Vers la fin de cette même année, il fit un voyage à Londres, où M. Herries venait de publier une excellente traduction de son dernier ouvrage. Après avoir joui, en Angleterre, d'un succès dont peu d'étrangers ont pu se vanter, M. Gentz retourna à Vienne. En 1805, il quitta cette ville, lorsque l'armée française y entrait, à la suite des événements d'Ulm; et, après la bataille d'Austerlitz, il se rendit à Dresde, où il resta jusqu'à l'épo-

que de la guerre de Prusse. Ce fut à Dresde qu'il publia, au mois de mai 1806, sous le titre de *Fragments d'une Histoire de la destruction de l'équilibre de l'Europe*, un ouvrage qui eut dans le temps une grande vogue, et dont la préface surtout fut considérée comme un morceau d'éloquence politique tres remarquable. S'étant trouvé, de l'aveu de son gouvernement, au quartier-général du roi de Prusse, à l'époque de la bataille de Iéna, et soupçonné par Buonaparte d'avoir rédigé le manifeste prussien (qui cependant n'était pas de lui), il fut extrêmement maltraité dans plusieurs des bulletins de ce temps-là. De retour en Autriche depuis le mois d'octobre 1806, il fut employé de différentes manières par le comte Stadion, alors ministre des affaires étrangères; et en 1809, il rédigea le manifeste de l'Autriche contre Napoléon (*Voy.* François II), et plusieurs autres pièces diplomatiques. Jouissant depuis long-temps de l'amitié particulière du prince de Metternich, ce ministre, successeur du comte Stadion, après la guerre de 1809, l'employa de même dans beaucoup d'affaires importantes et confidentielles, et le chargea, en 1813, de la rédaction du manifeste qui annonça l'accession de l'Autriche à la grande coalition. Au mois de septembre 1814, dans la première conférence des ministres réunis pour préparer le congrès de Vienne, il fut nommé, par acclamation unanime, premier secrétaire de ce congrès, et occupa cette place honorable jusqu'à la conclusion de ses travaux, au mois de juin 1815. Un mois après, il fut appelé à remplir les mêmes fonctions dans les conférences ministérielles à Paris. Tous les souverains qui avaient eu part à ces grandes transactions, le comblèrent de marques de satisfaction; et il fut nommé chevalier et commandeur de différents ordres. On a attribué à M. Gentz, dans ces dernières années, plusieurs écrits qui ne sont pas de lui: le fait est que, depuis 1806, il n'a rien écrit en son nom. On se flatte qu'il donnera un jour au public des Mémoires sur les événements politiques dont il a été témoin. Peu d'hommes possèdent des matériaux plus authentiques et plus utiles à une telle entreprise. F.

GEOFFROY (Côme-Antoine), né le 4 juin 1756, était avocat avant la révolution, et fut depuis 1789 vice-président de l'administration centrale du département de Saone-et-Loire, par lequel il fut député au conseil des cinq-cents en septembre 1795: il fut suspendu un instant de ses fonctions, comme étant inscrit sur une liste d'émigrés; mais sa radiation ne tarda pas à être prononcée. Il sortit du conseil en mai 1799, et entra en décembre au corps législatif, d'où il sortit en 1803. Réélu en 1811, il en fit partie jusqu'au 20 mars 1815: il signa, au mois d'avril 1814, les actes d'adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rappel des Bourbons. — Geoffroy-Saint-Hilaire, de l'académie des sciences, professeur au Muséum d'histoire naturelle, est un de nos naturalistes les plus distingués. Il fut élu en 1815 membre de la chambre des représentants, et ne s'y fit aucunement remarquer. Il est un des collaborateurs du Dictionnaire des sciences naturelles, pour l'histoire des mammifères. M. Geoffroi a fourni un grand nombre de Mémoires dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, et à la commission d'Egypte, dont il est membre. Y. et S. S.

GEORGE III, roi d'Angleterre et de Hanovre, fils de Frédéric-Louis, prince de Galles, mort en 1750, et d'Auguste de Saxe-Gotha, naquit le 4 juin 1738. Il succéda à George II, son aïeul, le 25 octobre 1760. Le premier acte de son règne fut d'assembler les pairs et le conseil-privé, afin de leur déclarer que, se trouvant engagé dans une guerre dispendieuse, mais juste et nécessaire, il ferait tous ses efforts pour la soutenir avec énergie. Il renouvela cette déclaration à l'ouverture du parlement, et trouva les deux chambres disposées à le seconder. En effet, la guerre fut soutenue avec vigueur contre l'Autriche et la France, auxquelles se réunit bientôt l'Espagne. Des succès éclatants dans les deux Indes mirent entre les mains de l'Angleterre une grande partie des colonies des puissances ses ennemies, qui furent plus heureuses sur le continent. La paix du 10 février 1763 assura aux Anglais la possession du Canada, de la nouvelle Écosse, des îles de la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, de la rivière du Sénégal, de Minorque, etc., et plaça le port et la ville de Dunkerque dans l'état fixé par le traité d'Aix la-Chapelle; mais ces avantages purent à peine compenser les dépenses excessives que l'An-

gleterre avait été obligée de faire. Le règne de George III, le plus long que nous montre l'histoire d'Angleterre, est aussi l'un des plus féconds en grands événements : nous citerons, parmi les plus remarquables, l'indépendance de l'Amérique, la soumission presque totale de l'Inde, la réunion définitive de l'Irlande. Ce fut vers 1765 que commencèrent à se manifester dans les colonies américaines, par suite de l'envoi de l'édit du timbre, les premiers germes de ce mécontentement qui, un instant comprimé, se réveilla avec plus de force, après des succès divers, et amena enfin, au bout de huit ans, la séparation des colonies d'avec la métropole, qui fut forcée de reconnaître l'indépendance de ses anciens sujets. Cet événement, l'un des plus malheureux du règne de George III (*V.* Franklin et Washington, dans la *Biograph. univers.*), non seulement enleva à l'Angleterre l'une de ses plus belles colonies, mais lui fit encore éprouver de grandes pertes dans sa marine par les victoires des Suffren, des d'Estaing, des Lamothe-Piquet. Si la France contribua beaucoup à l'indépendance des Etats-Unis par les secours qu'elle leur envoya, l'Angleterre en a été bien vengée depuis par les malheurs qu'amenèrent sur sa rivale les idées de liberté et de révolution que plusieurs des officiers français y puisèrent. Cette guerre à laquelle lord Chatam s'était toujours opposé, et qu'il avait voulu terminer par des voies conciliatoires, fut attribuée à l'obstination de lord North, alors premier ministre. Les pertes en furent compensées pour l'Angleterre par les succès que cette puissance obtint dans l'Inde : ceux-ci furent long-temps disputés par les Français. L'Angleterre l'emporta enfin, et détruisit bientôt deux autres ennemis non moins redoutables, Hider-Aly et Tippoo-Saïb. La défaite et la mort de ce dernier, en 1799, consolidèrent l'empire britannique en Asie, et procurèrent à George III cinquante millions de sujets et l'un des pays les plus fertiles et les plus riches de l'univers. Quant à la réunion complète de l'Irlande et à la fusion de son parlement dans celui de la Grande-Bretagne, cette grande opération est due surtout à l'habileté du ministre et aux ressorts secrets qu'il fit jouer dans ce pays. D'autres événements ont encore contribué à illustrer le règne de George III; et c'est sous ce prince que la marine anglaise, aussi nombreuse que bien exercée, est parvenue au plus haut degré de sa gloire : ce furent d'abord la victoire navale de l'amiral Howe, remportée le 1er. juin 1794, près des côtes de Bretagne; les batailles du Cap-St.-Vincent, où l'amiral Jervis défit, le 14 février 1797, la flotte espagnole; enfin celles d'Aboukir et de Trafalgar, où Nelson fut victorieux. Le sort des armées anglaises, sur terre, fut d'abord moins heureux; elles éprouvèrent des défaites en Allemagne, en Hollande, en Amérique, et même en Espagne : mais ces revers furent réparés plus tard; et l'Angleterre se présenta depuis avec avantage sur le continent. Le courage et le talent de ses capitaines, parmi lesquels lord Wellington occupe le premier rang, et la bonne discipline des soldats, prouvèrent bientôt que les Anglais étaient, même sur terre, dignes de rivaliser avec les nations les plus guerrières. Sous George III, l'Angleterre n'a été étrangère à aucun des grands événements qui se sont succédés en Europe, avec tant de rapidité, depuis vingt-cinq ans. L'habileté de ses ministres, l'état prospère de son commerce et de ses finances malgré l'énormité de sa dette publique, enfin son heureuse position qui la mit à l'abri d'une invasion, lui ont donné les moyens d'intervenir, sans craindre pour elle-même, dans toutes les guerres qui ont si long-temps affligé le monde, et de conserver une supériorité décidée sur les puissances continentales, dont les armées ont été presque toutes soudoyées par elle. La politique éclairée qui préside à ses conseils, lui a fait profiter de sa prépondérance pour acquérir les postes les plus capables de défendre sa puissance, tels que Malte, le cap de Bonne-Espérance, Corfou, etc. Sans le secours de l'Angleterre, il est probable que l'Espagne n'aurait pu secouer le joug, et que l'Europe ne serait point encore affranchie de la domination de Buonaparte. En 1787, George III eut une première attaque de la maladie qui l'a privé de l'usage de sa raison, et il en fut guéri presque aussitôt, par le docteur Willis; mais, en 1792, il éprouva une nouvelle attaque, beaucoup plus sérieuse, qui donna lieu d'agiter au parlement la grande question de la régence. Le parti de l'opposition, à la tête duquel était alors le prince de Galles, voulut déclarer celui-ci régent; mais le

parti ministériel, qui avait M. Pitt pour chef, craignant d'être culbuté par ce prince, soutint que la régence n'était pas un droit inhérent à la personne, et qu'elle ne pouvait lui être dévolue que par le parlement. Le bill qui fut proposé par M. Pitt, et adopté par la chambre des communes, resta sans effet par le rétablissement du Roi, qui, malgré son éloignement invincible pour ce ministre, le conserva long-temps à cause de ses grands talents, et lui sut toujours un gré infini de sa conduite dans cette circonstance. L'affection mentale de George III s'est successivement accrue; et, en octobre 1810, il a fini par perdre entièrement la raison, quoique sa santé corporelle ne soit point altérée. Le 21 décembre 1811, il fut déclaré inhabile à remplir les fonctions royales; et la régence fut donnée au prince de Galles, qui, depuis ce temps, gouverne la Grande-Bretagne, au nom du prince son père. (*Voyez* George, prince de Galles.) Quoique George III soit passionnément aimé de ses sujets, on a cependant voulu attenter plusieurs fois à ses jours, notamment en 1780, lors de la grande émeute dont G. Gordon fut accusé d'être l'auteur (*Voy.* Gordon, dans la *Biograph. univers.*, XVIII, 129); et, en 1794, lorsqu'un nommé Athfield, qui depuis fut reconnu fou, tira, au milieu du spectacle, sur une loge où se trouvait la famille royale, un coup de pistolet qui n'atteignit personne. La puissance royale a été considérablement augmentée, sous le règne actuel, par le bill sur les étrangers, *alien bill*, par la fréquente suspension de l'*habeas corpus*, par l'influence que le gouvernement a su acquérir dans la chambre des communes, et par l'augmentation des pairs, dont le nombre qui n'était pas de cent quatre-vingt-un à l'avénement de George, est aujourd'hui de près de cinq cents. Tous les pairs de création nouvelle sont dévoués au gouvernement, et lui assurent une grande majorité. Depuis 1760, dix parlements ont été convoqués; le premier, qui le fut la deuxième année de ce règne, a été le plus long et a duré sept ans; le huitième a été le plus court, et a été dissous après quatre ans, en 1806, à la mort de Fox, précédée de quelques mois par celle de Pitt. Lorsque le roi George monta sur le trône, la liste civile fut fixée, pour tout le temps de sa vie, à 800,000 l. sterl.; elle fut ensuite augmentée de 100,000 liv., outre les dettes énormes que le parlement fit acquitter. Cependant la cour n'a point de luxe; mais la famille royale est nombreuse; et les dépenses secrètes, pour l'intérieur et l'extérieur, sont fort considérables. Monté sur le trône à vingt-deux ans, George III suivit les conseils de lord Bute, qui avait dirigé son éducation, et qui avait cherché à lui inspirer l'amour du pouvoir absolu. Ce lord conserva jusqu'à la mort son empire sur l'esprit du monarque; on pourrait même dire au-delà, puisque le roi accorda, d'après sa recommandation, la même confiance, à M. Jenkinson, depuis lord Hawkesbury, et actuellement comte Liverpool. Celui-ci fut, pendant plusieurs années, chef du cabinet secret, qui, selon l'expression de lord Chatham, était *un personnage, derrière le trône, plus élevé que le trône même.* C'est à ce cabinet, qui a, dit-on, gouverné long-temps la Grande-Bretagne et disposé de toute l'influence de la couronne, qu'on a attribué la nomination et la destitution des ministres, selon qu'ils étaient plus ou moins dociles. Le roi a toujours adopté les plans conformes aux principes dans lesquels il a été élevé, et les a suivis avec fermeté, en laissant agir les ministres; mais on lui a reproché de l'opiniâtreté pour tout ce qui s'éloignait de ses idées habituelles. Il n'est aucun souverain de l'Europe qui ait montré plus d'opposition aux principes de la révolution de France, même lorsque le parti dominant de l'assemblée constituante exaltait les avantages de la constitution britannique. C'est aussi lui qui a refusé constamment d'accorder aux catholiques irlandais l'abolition de la loi du *test,* abolition qui leur avait été promise par M. Pitt. George III aimait les arts et les sciences, et il les a protégés plus que n'avaient fait ses prédécesseurs de la maison de Brunswick; mais il ne leur donnait pas tous les encouragements qu'ils auraient pu attendre d'un grand monarque. Presque toutes ses libéralités et les pensions qu'il a accordées, ont eu un but. On doit sans doute aux encouragements donnés par lui à ceux qui entreprenaient de nouvelles découvertes, celles qui ont illustré son règne et agrandi ses Etats, en les enrichissant et en créant de nouvelles colonies. Les manufactures anglaises ont aussi été soutenues de toute la puissance du gouvernement: de là la supériorité

qu'elles ont conservée si long-temps. Ce prince avait de la douceur et une telle affabilité, qu'il questionnait tout le monde, avec un air de bonhomie et d'intérêt. Il était bon époux, bon père; jamais il n'a eu de maîtresses et ne s'est livré à aucun excès. Il vivait en simple particulier dans l'intérieur de sa famille, passait la moitié de l'année à Windsor, où il ne recevait pas même ses ministres, et revenait à Londres toutes les fois que l'exigeaient les affaires publiques. La paix intérieure de sa famille a été plusieurs fois troublée, par les différends entre le prince et la princesse de Galles: il a fait tout ce qui était en lui pour rétablir l'harmonie. Il paraissait pencher pour sa belle-fille, et s'était même déclaré son protecteur. (*Voy.* GALLES, princesse DE). Il est, en ce moment, à Windsor, qu'il ne quitte jamais. George III a épousé, le 8 septembre 1761, une princesse de Mecklenbourg-Strelitz. Il a eu de ce mariage, 1°. Georges-Frédéric-Auguste, prince de Galles (*Voy.* l'article suivant); 2°. Frédéric, duc d'York; 3°. Guillaume-Henri, duc de Clarence; 4°. Edouard-Auguste, duc de Kent; 5°. Ernest-Auguste, duc de Cumberland; 6°. Auguste-Frédéric, duc de Sussex; 7°. Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge; 8°. Charlotte-Auguste-Mathilde, deuxième épouse du dernier roi de Wurtemberg; et quatre princesses non mariées. Le docteur Aikin a publié: *Annales du règne de George III, depuis son couronnement jusqu'à la paix générale en* 1815 (en anglais), Londres, 1816. Cet ouvrage a été traduit en français par M. Eyriès, Paris, 1817, 3 vol. in-8°. — La reine d'Angleterre, SOPHIE-CHARLOTTE, née le 19 mai 1744, est une princesse pieuse, tolérante et très charitable. Elle a toujours vécu d'une manière exemplaire. Les dissensions qui ont troublé l'union de son fils le prince de Galles, ont empoisonné son existence déjà si malheureuse par la maladie de l'infortuné George III. Cette princesse se vit, en 1814, dans la pénible nécessité d'interdire à sa bru l'entrée des cercles qu'elle tint pendant le séjour des souverains alliés en Angleterre. Dans la lettre qu'elle écrivit le 23 mai à la princesse, afin de lui faire connaître cette disposition, elle lui donna pour motif la déclaration que venait de lui faire le prince-régent, que, pour des raisons dont il pouvait être seul juge, sa détermination fixe et invariable était de ne se trouver avec la princesse de Galles dans aucune circonstance. La princesse Caroline répondit par une lettre respectueuse à la reine qui, en lui en accusant réception, la remercia de sa soumission. S. A. R. publia dans les journaux toute cette correspondance, afin de s'excuser aux yeux du public d'être la seule personne de la famille royale qui n'assistât point à des réunions convoquées à l'occasion d'événements qui comblaient de joie toute l'Angleterre. Z.

GEORGE (FRÉDÉRIC-AUGUSTE), prince de Galles, régent de la Grande-Bretagne, fils du précédent, naquit le 12 août 1762, et fut, peu de jours après sa naissance, créé prince de Galles. S. A. R. est, en cette qualité, duc de Cornouailles, et il a été dès-lors mis en possession de tout le revenu de ce duché. Comme héritier présomptif du trône, il a également les titres de grand-maître héréditaire d'Ecosse, de duc de Rothesay, de comte de Chester, de Carrick et de baron de Renfrew. S. A. R. fut reçue chevalier de la Jarretière en 1765, et installée à Windsor le 25 juillet 1771. Son éducation fut confiée d'abord au docteur Markham, archevèque d'York, et au docteur Jackson; et, depuis 1776, au docteur Hurd, évêque de Worcester, et à M. Arnold, curateur du collége de Saint-Jean, à Cambridge. Cette éducation fut excessivement sévère: aussi regarda-t-il l'époque de son émancipation comme le terme d'un sorte de captivité. A l'âge de dix-neuf ans, le prince contracta un attachement très vif pour mistriss Robinson, qui a publié un Mémoire sur ces relations. Le 12 août 1783, époque de sa majorité, le roi invita, par un message, les deux chambres à s'occuper de l'établissement du prince son fils. D'après les intentions de S. M., qui voulut absolument introduire une grande économie dans les finances, et malgré les représentations de Fox, alors ministre-secrétaire-d'état des affaires étrangères, le prince de Galles fut traité, avec beaucoup de parcimonie: il lui fut alloué un revenu annuel de 50,000 liv. sterl. et pour son établissement une somme de 60,000 liv. sterl. une fois payée, tandis que ses prédécesseurs, déjà sous plusieurs règnes, avaient joui d'un revenu annuel de 100,000 liv. sterl. Le 11 novembre 1783, le prince-royal assista, pour la première fois, aux

séances du parlement. Cette session fut une des plus importantes du règne de George III. Fox, à la tête du parti des Whigs, toujours occupé à restreindre les prérogatives royales, obtint un triomphe éclatant par l'*India bill*, qu'il fit adopter dans cette session; et quoique le prince de Galles ne prît aucune part aux discussions sur cette matière, on prétend que Fox et son parti étaient en faveur auprès de S. A. R. Parmi les hommes célèbres, quoique bien opposés entre eux dans leurs opinions, qui, à cette époque, formaient la société du prince de Galles, on distingua Fox, Sheridan et Burke: lord Moira, lord Hugh Seymour et le contre-amiral Payne furent honorés par lui d'une amitié plus intime. Le prince de Galles, après avoir rompu ses relations avec mistriss Robinson, contracta, en 1786, un engagement plus sérieux avec mistriss Fitz-Herbert, jeune veuve d'une grande beauté, et appartenant à une famille irlandaise catholique fort considérée. Cette nouvelle liaison occasionna un grand refroidissement entre le prince et le roi son père. Le bruit s'accrédita généralement que le prince avait secrètement épousé mistriss Fitz-Herbert. Un tel mariage était contraire à un acte du parlement, qui défend aux princes de la famille royale de se marier avant vingt-cinq ans, sans le consentement du roi; et, après cet âge, dans le cas de refus du roi, sans le consentement des deux chambres. La religion de mistriss Fitz-Herbert, élevée dans l'Eglise romaine, inspira surtout aux Anglais la crainte que ce mariage n'amenât dans la suite des dissensions civiles; parce que la charte qui a placé la maison de Brunswick sur le trône, déclare expressément déchu du droit de succession au trône tout prince qui épouse une femme catholique. Pour détruire cette prévention, on répandit dans le public que mistriss Fitz-Herbert avait changé de religion; que le mariage avait été célébré suivant le rit de l'église anglicane; et un pamphlet qui tendait à démontrer que mistriss Fitz-Herbert était légalement mariée au prince de Galles, et, par conséquent, son épouse légitime, fit alors beaucoup de bruit. Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis la majorité du prince de Galles, lorsqu'il fut obligé de s'adresser au roi, pour prier S. M. d'acquitter une dette de 2 à 300,000 liv. sterl., qu'il avait contractée. Le roi, après avoir fait examiner les affaires de son fils, refusa d'intervenir. Le prince prit alors la résolution de diminuer ses dépenses, de vendre à l'enchère une partie de son mobilier et d'épargner annuellement, sur son revenu, la somme de 40,000 liv. sterl., pour la liquidation de ses dettes. Il se soumit effectivement avec une grande sévérité, pendant neuf mois, à ce plan d'économie. Mais le revenu qui lui restait, après ces généreux retranchements, n'était plus suffisant pour subvenir aux dépenses qu'exigeait sa dignité: il s'adressa, dans cette circonstance, au parlement, par l'organe de l'alderman Newnham. Une motion, faite le 20 avril 1787, sur la situation du prince de Galles, fut débattue, mais bientôt retirée, après une entrevue entre le prince et le ministre Pitt. Quinze jours après, le roi annonça au parlement, par un message, qu'il venait d'allouer au prince de Galles, hors de la liste civile, une somme annuelle de 10,000 liv. sterl., qui serait, à l'avenir, ajoutée à son revenu. La chambre des communes vota alors une adresse au roi, pour prier S. M. de vouloir bien accorder au prince-royal un supplément de 160,000 livres sterl., pour l'entière extinction de ses dettes. Vers la fin de 1788, la maladie de George III obligea les ministres à s'occuper d'une régence. Pitt proposa, le 10 décembre, dans la chambre des communes, de nommer un comité, pour examiner de quelle manière on avait procédé dans des cas semblables. Cette motion, faite dans l'intention de gagner du temps, fut vivement combattue par Fox, qui soutint que la régence appartenait de droit et sans restriction au prince de Galles. Cependant, ce principe étant contraire à la constitution anglaise, les efforts de Fox restèrent sans succès, et le ministère l'emporta. (*Voy.* GEORGE III.) La différence entre la conduite du parlement britannique et celle du parlement d'Irlande, en cette occasion, fut très remarquable: tandis que le premier insista fortement pour restreindre le pouvoir du prince, l'autre voulut au contraire que ce pouvoir eût la plus grande étendue. Le prince de Galles avait toujours résisté à toutes les propositions de mariage: enfin, en 1795, des raisons d'état l'engagèrent d'épouser, contre son inclination, la princesse Caroline-Amélie-Elisabeth, seconde fille du duc de Brunswick (*Voy.*

Galles, princesse de). Le mariage fut célébré le 8 avril de cette même année. Lorsqu'en 1805 l'Angleterre fut menacée par Buonaparte d'une invasion, et que l'enthousiasme militaire s'empara de tous les esprits, le prince de Galles saisit cette occasion pour demander, dans l'armée, un grade plus élevé que celui de colonel d'un régiment de dragons, qu'il avait eu jusqu'alors. Plusieurs fois, il avait réclamé de l'avancement, mais sans succès; enfin il insista pour que sa dernière demande fût soumise au roi son père, par l'entremise de M. Addington: mais S. M. chargea M. Addington de lui répondre, « que, son opinion étant fixée, elle » desirait qu'il ne lui fût plus parlé de ce » sujet. » Le prince de Galles, ayant reçu cet avis par le ministre, adressa directement sa demande au roi, dans une lettre où l'on remarque ce passage: « Le Hano- » vre est perdu.... l'Angleterre est mena- » cée d'une invasion... l'Irlande s'est ré- » voltée... toute l'Europe est aux pieds de » la France. Dans un pareil moment, le » prince de Galles, qui ne le cède à aucun » de vos serviteurs en zèle et en dévoue- » ment, à aucun de vos sujets en obéis- » sance, à aucun de vos enfants en ten- » dresse et en affection, a la présomption » de s'approcher de vous, et de vous ré- » péter les offres qu'il a déjà faites aux mi- » nistres de Votre Majesté. Le sentiment » de l'ambition la plus honnête, un regard » sur moi-même et sur ma famille, mais » surtout la crainte de perdre l'estime de » la noble armée qui est le soutien de » la couronne de Votre Majesté et mon » meilleur espoir dans l'avenir, me com- » mandent de persévérer, et d'assurer Vo- » tre Majesté, avec toute l'humilité et avec » tout le respect, que, persuadé de la jus- » tice de ma demande, aucun pouvoir » humain ne peut m'engager à l'abandon- » ner, etc. » Voici la réponse du roi, en date du 7 août 1805: « Mon cher fils, » quoique j'applaudisse à votre zèle et à » votre esprit, qualités qui, à ce que je » pense, ne manquent à aucun des mem- » bres de ma famille; considérant cepen- » dant mes déclarations réitérées, relati- » vement à vos réclamations antérieures » sur le même objet, je m'étais flatté que » je n'en entendrais plus parler. Si l'im- » placable ennemi pousse ses succès jus- » qu'à débarquer, vous aurez une occa- » sion de montrer votre zèle à la tête » de votre régiment: dans une pareille » circonstance, il sera du devoir de cha- » cun de marcher en avant; et je pense » que les miens donneront l'exemple dans » la défense de tout ce qui est cher à moi » et à mon peuple, etc. » Le prince de Galles exposa encore au roi, par une seconde lettre, dans des termes respectueux, mais énergiques, l'inconvenance de n'être que colonel de dragons, tandis que le duc d'York commandait en chef, et que les membres de la famille royale, tous plus jeunes que lui, servaient comme généraux. Mais cette démarche, ainsi que la correspondance qui s'établit entre le prince et son frère le duc d'York, ne changea pas la résolution du monarque anglais. Vers la fin de 1810, en conséquence de la maladie du roi, le prince de Galles fut investi de la régence. (*Voy.* George III.) Le bill portait qu'il n'aurait la faculté de créer aucune dignité de pair, excepté pour des services éminents rendus à la Grande-Bretagne; qu'aucune place ne serait donnée à vie par le régent, à l'exception des places désignées par la loi, etc. La maison du roi et les soins de sa personne furent confiés à la reine; et un conseil lui fut adjoint pour l'assister. La loi de la régence fut enregistrée pour un an; et il fut stipulé que si le roi ne se rétablissait pas avant cette époque, le prince exercerait la souveraineté pleine et entière. Le prince de Galles prêta serment en qualité de régent, le 6 février 1811. L'affection mentale de George III étant restée la même, le prince de Galles a conservé la régence. En février et mars 1813, il eut la douleur de voir communiquer au public, par les débats parlementaires, les résultats de l'enquête faite précédemment sur la conduite de la princesse son épouse. (*V.* Galles, princesse de.) Le prince-régent, depuis qu'il est à la tête du gouvernement, a cimenté l'union de l'Angleterre avec les puissances du continent; et il est parvenu à les réunir presque toutes contre Buonaparte. En novembre 1813, l'empereur de Russie lui donna le grand-ordre de Saint-André et ceux de Saint-Alexandre Newski et de Sainte-Anne; l'empereur d'Allemagne, un an après, le créa feld-maréchal de ses armées, d'après le desir qu'il lui en avait témoigné. LL. MM. l'empereur de Russie, le roi de Prusse, les princes ses fils, et beaucoup de généraux étrangers, visitèrent l'Angleterre en juin 1814, et furent re-

çus, par le prince-régent, avec de grands honneurs et une rare magnificence. Le prince de Galles s'est constamment montré l'ami des Bourbons, et a saisi toutes les occasions de leur être utile : aussi profita-t-il avec empressement de la conduite insensée de Buonaparte, pour amener leur rétablissement sur le trône de leurs pères. Il vit avec un vif chagrin le retour de cet usurpateur en 1815, et déploya toutes les forces de l'Angleterre pour le renverser. Cette affection pour la famille royale de France lui a été vivement reprochée par le parti de l'opposition. S. A. R. ne put accéder au traité de la sainte-alliance, qui lui fut proposé : il fit connaître ses motifs, fondés sur les formes de la constitution britannique, dans une lettre qu'il adressa, le 6 octobre 1815, à l'empereur de Russie; mais, par cette lettre, le prince donnait son adhésion personnelle toute entière aux principes exprimés dans ce traité. En mars 1816, il adressa au parlement un message, pour l'informer du mariage de la princesse Charlotte-Auguste, sa fille, avec le prince Léopold-George-Frédéric de Cobourg-Saalfeld. Ce mariage eut lieu à Londres, le 3 mai suivant. (*V.* Cobourg, prince de). Comme le prince-régent se rendait à Westminster le 28 janvier 1817, pour faire l'ouverture du parlement, des furieux, apostés sur son passage, attentèrent à ses jours. Un coup de fusil à vent cassa les glaces de sa voiture. Heureusement S. A. R. ne fut pas atteinte, et ce prince prononça son discours sans émotion apparente. Peu de jours auparavant avait eu lieu l'insurrection de Spafield, où l'on avait vu la populace de Londres, le drapeau tricolore en tête, marcher sur la ville et la menacer d'un pillage général. De nouveaux troubles éclatèrent, depuis, dans d'autres comtés : le prince-régent les a réprimés par la fermeté de son gouvernement et la sagesse de son caractère. Z.

GEORGE WEYMER (Mlle.), fille d'un directeur de spectacle d'Amiens, joua la tragédie dès l'âge de douze ans sur le théâtre de son père. Les dispositions qu'elle annonçait, fixèrent sur elle l'attention de Mlle. Raucourt, qui s'attacha à les cultiver, et à lui transmettre la tradition de ses rôles. Mlle. George débuta sur la scène française, le 29 novembre 1802, par le rôle de *Clytemnestre*, immédiatement après Mlle. Duchesnois. Si, d'une commune voix, les spectateurs lui adjugèrent le prix de la beauté, les partisans de sa rivale lui refusèrent tout autre avantage sur celle-ci. A les entendre, l'élève de Raucourt était sans intelligence, sans aplomb, sans connaissance de la scène, et elle copiait avec une désespérante fidélité jusqu'aux défauts de son institutrice. Ils prétendaient encore que le rôle de *Clytemnestre*, ne pouvait convenir à l'extrême jeunesse de Mlle. George, qui n'avait pas alors plus de seize ans. Le public impartial trouva, au contraire, qu'elle jouait ce rôle avec une dignité et une intelligence au-dessus de son âge. Il la vit avec le même plaisir dans ceux d'*Idamé*, d'*Émilie*, de *Didon*, de *Sémiramis* et de *Phèdre*, qui formèrent ses autres débuts. Les journalistes se divisèrent entre Mlle. George et Mlle. Duchesnois. Geoffroy, qui d'abord avait brûlé quelque encens sur l'autel de celle-ci, se déclara ensuite pour Mlle. George, et ne cessa d'attaquer le talent de sa rivale. Enivrée des éloges qu'elle ne cessait de recevoir, elle ne s'est pas assez occupée de perfectionner son talent, tandis que Mlle. Duchesnois a fait chaque jour de nouveaux progrès. En 1808, au milieu des représentations d'*Artaxercès*, Mlle. George disparut subitement de Paris, sans que l'on sût d'abord ce qu'elle était devenue; ce qui fit dire au malin Vaudeville, que

Du soleil la fille aînée
A la lune avait fait un trou.

On apprit bientôt qu'elle avait dirigé ses pas vers Vienne, où elle faisait des lectures de déclamation. De Vienne, elle se rendit à Pétersbourg, où elle passa plusieurs années, et où ses attraits lui ont procuré un brillant accueil. Rentrée depuis au Théâtre-français, elle fit encore, en 1816, une assez longue disparution : mais l'autorité, moins indulgente cette fois, la punit d'une amende de 3000 fr. et de la suppression de sa pension. Mlle. George, regardant cet acte de sévérité comme un projet formé pour l'humilier, demanda sa démission. On crut d'abord devoir fermer les yeux sur cette démarche irréfléchie; mais d'après la demande intempestive d'un nouveau congé pour l'Angleterre, l'autorité prit acte de la démission de Mlle. George, et lui signifia qu'à dater du 8 mai 1817, elle cessait de faire partie de la Comédie française.

M[lle]. George s'est essayée une seule fois dans la comédie, où elle a joué dans le rôle de la *Belle fermière*. Pendant l'été de 1817, les journaux anglais, et ceux de Paris, qui n'ont fait que les copier, ont retenti des succès qu'a obtenus à Londres cette célèbre actrice, qui s'est associée momentanément à Talma pour des lectures ou des exercices plutôt que des représentations tragiques. YE.

GERAMB (Le baron FERDINAND DE), l'un des hommes les plus extraordinaires de notre temps par ses aventures et son caractère, est né vers 1770 : le lieu de sa naissance est ignoré. Il s'annonce comme appartenant à une des familles les plus illustres de la Hongrie, et il prend le titre de chambellan de l'empereur d'Autriche. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a épousé une Autrichienne de la naissance la plus distinguée. Si l'on en croit ses écrits, il commandait un corps franc, qui portait le nom de l'impératrice d'Allemagne, dans les campagnes de 1805 et 1806; et lorsque la paix fut faite, désespéré de voir sa patrie sous le joug des Français, il s'embarqua pour l'Espagne, et il alla offrir ses services à la seule nation qui résistât encore. C'était le moment où l'île de Léon était attaquée. La presque-totalité des troupes espagnoles, étant alors réunie sur ce point, se trouvait dans un état d'inaction qui ne convenait guère à l'esprit chevaleresque de M. de Géramb. Il vint à Londres avec un congé de la régence de Cadix. Si l'on en croit ce qu'il dit dans ses écrits, le but principal de son voyage en Angleterre était de solliciter d'abord les moyens d'empêcher une partie des meilleures troupes de la monarchie autrichienne ou d'être licenciée, ou d'être incorporée dans l'armée française, et ensuite le remboursement des avances qu'il avait faites pour fixer ces troupes sous leurs drapeaux, jusqu'à ce qu'il pût les ranger sous les bannières de l'Espagne. Plusieurs événements firent échouer ce projet; et M. de Géramb, ayant épuisé toutes ses ressources par un trop long séjour à Londres, se vit forcé de recourir à des emprunts qui l'exposèrent à toute la rigueur des lois anglaises. Décidé à ne pas se laisser conduire en prison, son esprit original lui suggéra un moyen bizarre d'y échapper. S'étant enfermé seul dans la maison de campagne d'un de ses amis, il défia, pendant quinze jours, les officiers du shériff, qui jour et nuit surveillaient les issues de son domicile et cherchaient à s'y introduire. Il avait arboré, au dessus du toit de son asile, la fameuse devise anglaise : *My house is my castle* (Ma maison est une forteresse); et déjà une foule de curieux, attirée par cette inscription, commençait à applaudir à la résistance du baron, et même à le seconder, lorsqu'un commissaire de l'*alien-office* vint lui signifier l'ordre de se rendre sur le continent. Son guide le débarqua sur la côte de Danemark; et il séjourna pendant plusieurs mois dans ce royaume, où Buonaparte le fit arrêter et conduire au château de Vincennes vers le commencement de 1812. Le baron de Géramb n'est sorti de cette prison qu'en avril 1814, après la chute de Napoléon, dont on ne sait pas comment il avait encouru la haine, puisqu'au moment où il fut arrêté en Danemark il s'était pris d'une belle passion pour le *grand empereur*, et qu'il se proposait de lui dédier un ouvrage de sa composition. M. de Géramb, ayant été mis en liberté aussitôt après l'entrée des alliés à Paris, fut présenté à l'empereur d'Autriche; et il se rendit dans les environs de Lyon, où l'on croit qu'il a des parents, et où il séjourna jusqu'en 1816, époque à laquelle il alla se renfermer dans le monastère des trapistes établi près de Laval, sous le nom de *Port du salut*. Les journaux, en annonçant cette nouvelle, s'exprimaient ainsi sur le compte du nouveau cénobite : « M. le baron de » Géramb est un très bel homme, d'une » figure distinguée, âgé d'environ quarante-cinq ans. Il est fort instruit, et » parle presque toutes les langues. Il a » déjà fait l'édification de la communauté » par son zèle et par sa piété. Avide de » mortifications, il a souvent besoin d'être » retenu par la prudence des supérieurs. » Les autres novices trouvent en lui un » modèle. Il écrivait dernièrement à son » frère, qui est général-major au service » d'Autriche, qu'il ne quitterait jamais » sa sainte retraite. *C'est assez avoir* » *couru après la fausse gloire des gens* » *du monde*, ajoutait-il; *il est temps* » *que je suive notre Sauveur dans la* » *voie des souffrances*. » M. le baron de Géramb a fait ses vœux solennels, le 13 avril 1817, après un noviciat de quinze mois. Il est auteur d'une *Lettre au comte Moira, gouverneur-général de l'Inde, sur les Espagnols et sur Cadix*, suivie

d'une *Lettre à Sophie* : ces deux écrits, qui furent publiés à Londres en 1810, ont été réimprimés à Paris en 1814, in-8°. On trouve dans le premier une peinture énergique et fidèle des efforts et du courage de la nation espagnole luttant contre un ennemi redoutable. Les imaginations vives peuvent y trouver de grands tableaux, et les ames sensibles des images vraiment touchantes : le style en est animé, et se rapproche de celui de M. de Châteaubriand. Quelques journaux ayant attribué ces écrits à M. Couchery l'aîné, mort en 1814, M. de Géramb réclama contre cette assertion. D.

GERANDO (JOSEPH-MARIE DE), baron de Rameuzhauser, né à Lyon vers 1770, est le fils d'un architecte de cette ville. Lié dès l'enfance avec Camille Jordan, il l'accompagna à Paris lors de sa nomination au conseil des cinq-cents en 1797, et passa dès-lors pour avoir une grande part à ses travaux et à ses opinions. Lorsque son ami fut proscrit après la révolution du 18 fructidor, M. de Gerando le suivit en Allemagne; et c'est là qu'il composa, sur l'art de penser, un Mémoire qui fut couronné par l'Institut; circonstance qui le fit connaître de Buonaparte et lui ouvrit la route de la fortune. M. de Gerando fut secrétaire-général du ministère de l'intérieur, sous M. de Champagny, puis envoyé à Rome comme membre de la commission de gouvernement, et nommé conseiller-d'état, section de l'intérieur, le 18 février 1811. Le 11 avril 1814, il donna son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rétablissement des Bourbons, et fut appelé au conseil d'état, par le Roi, le 4 juillet. Il fut nommé aux mêmes fonctions par Buonaparte, le 25 mars 1815; mais il ne signa point avec ses collègues la délibération dudit jour. Envoyé dans les départements de l'Est, comme commissaire-général extraordinaire, il s'y conduisit avec prudence et modération : et aussitôt après le second retour du Roi, il rentra de nouveau au conseil-d'état, où il est employé en service ordinaire, section de l'intérieur. M. de Gerando s'est beaucoup occupé, de concert avec MM. de Laborde et de Lasteyrie, des moyens d'établir et de propager en France la méthode d'enseignement mutuel, connue sous le nom de méthode de Lancastre. Dans le rapport qu'il fit sur cet objet, à une assemblée générale de la société d'enseignement élémentaire, le 24 août 1816, il annonça que le nombre des écoles, d'après la nouvelle méthode, s'élevait déjà à soixante-cinq, dans lesquelles on comptait six mille enfants, tant à Paris que dans les provinces. M. de Gerando doit être considéré comme l'un des administrateurs et des écrivains les plus laborieux de nos jours. Il est membre de l'académie des inscriptions et de plusieurs sociétés savantes : il s'occupe en même temps de plusieurs travaux littéraires. On a de lui : I. *Des signes et de l'art de penser considérés dans leurs rapports mutuels*, 1800, 4 vol. in-8°. II *Considérations sur diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages*, 1801, in-4°. III. *Vie du général Caffarelli-Dufalga.* (Voyez la *Biograph. univers.* au mot CAFFARELLI-DUFALGA.) IV. *De la génération des connaissances humaines*, 1802, in-8°. V. *Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines*, 1803, 3 vol. in-8°. VI. *Eloge de Dumarsais*, 1803, in-8°. (*Voy.* la *Biograph. univers.*, au mot DUMARSAIS.) M. de Gerando a donné plusieurs articles à la *Biograph. univers.*, entre autres celui de Gassendi. A.

GÉRARD (Le comte MAURICE-ÉTIENNE), lieutenant-général, né en Lorraine le 4 avril 1773, fit les premières campagnes de la révolution en qualité d'aide-de-camp du général Bernadotte, et, après être parvenu au grade de colonel, fut nommé général de brigade, à la fin de la campagne de Prusse, en novembre 1806. Devenu, dans un très court intervalle, commandant de la Légion-d'honneur, et chef de l'état-major-général de l'armée française en Danemark, il fut créé, en décembre 1808, chevalier de l'ordre danois du Dannebrog. En 1809, M. Gérard, employé dans la guerre contre l'Autriche, se fit remarquer au combat d'Urfar en avant du pont de Lintz, et contribua au succès de la bataille de Wagram, où il commandait la cavalerie saxonne. Sa conduite brillante aux journées de Volontina, de la Moskwa, et dans toute la guerre de Russie, lui valut le commandement de la division du général Gudin, qui avait été tué. Il se distingua de nouveau au pont de Francfort sur l'Oder, en culbutant, avec une faible troupe, deux mille hommes de cavalerie russe, qui lui avaient coupé la route de Berlin. M.

Gérard dut à ses succès en Saxe le commandement du 11e. corps, quoiqu'il ne fût général de division que depuis un an. Pendant la campagne de 1814, il défendit vaillamment l'importante position de Dieuville, et couvrit Nogent pendant que Napoléon opérait sur la rive droite de la Seine. Il cueillit de nouveaux lauriers au combat de Nangis, mais particulièrement à l'affaire de Montereau, où, changeant tout-à-coup des dispositions mal combinées, il battit complètement un corps d'Autrichiens et leur fit cinq mille prisonniers. Dans l'impossibilité de défendre Troyes, où il commandait lors de l'attaque faite par le général de Wrède, sans exposer la ville à être brûlée, il conclut avec ce général une convention en vertu de laquelle Troyes fut occupée par les troupes alliées. Après l'abdication de Buonaparte, le général Gérard prêta serment de fidélité au Roi, et fut envoyé, en mai 1814, à Hambourg, pour prendre le commandement du corps d'armée qui s'y trouvait, et le ramener en France: commission délicate, dont il s'acquitta avec beaucoup d'habileté. A son retour, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et grand-cordon de la Légion-d'honneur. A l'époque du 20 mars 1815, il remplissait, à Strasbourg, les fonctions d'inspecteur-général, et fut chargé par le duc d'Albuféra du commandement du camp de Belfort. Buonaparte le nomma général en chef de l'armée de la Moselle. Cette armée, devenue 4e. corps, eut une très grande part au succès de la bataille de Ligni. Ce fut le général Gérard qui emporta cette position formidable, et s'empara du village. Le 18 avril, son corps se trouva sous les ordres du maréchal Grouchy. Les manœuvres de ce général ne lui ayant pas permis de prendre part à la bataille de Waterloo, le 4e. corps fut dirigé sur la Dyle, où il fut blessé. Après la capitulation de Paris, le général Gérard fut un des généraux chargés de présenter au Roi la soumission de l'armée. N'étant pas employé depuis cette époque, il se rendit, à Bruxelles, où il épousa, en juin 1816, Mlle. de Valence, fille du comte de Valence, et petite-fille de Mme. de Genlis. A.

GÉRARD (François), né à Rome en 1770, d'un père français et d'une mère italienne, vint en France à l'âge de dix ans: son goût pour les arts détermina ses parents à le placer chez Pajou. Il étudia quelques années chez cet habile statuaire, et successivement dans les ateliers de Brenet et de David. On connaît le despotisme que ce dernier exerça en 1793 sur tous ses élèves: il obligea M. Gérard à siéger parmi les jurés du tribunal révolutionnaire; mais le jeune peintre eut le courage de ne pas s'y rendre dans les affaires les plus importantes, et particulièrement dans le procès de la reine, pendant lequel il feignit d'éprouver une grave incommodité. Les premiers ouvrages de peinture que M. Gérard montra au public (le portrait de Mlle. Brognard et le Bélisaire), parurent au salon de 1795. Divers motifs l'ayant engagé souvent à s'occuper de portraits, les succès qu'il obtint en ce genre furent très multipliés; et il ne put jamais satisfaire à toutes les propositions qu'on le pressait d'accepter. Cependant les tableaux de *Psyché*, de l'*Ossian*, des *Trois âges*, celui de la *Bataille d'Austerlitz*, exposé au salon de 1810, les figures destinées à accompagner ce tableau, et l'*Homère*, confirmèrent l'opinion qu'avaient fait naître les nombreuses compositions de sa jeunesse. M. Gérard fut nommé professeur à l'école spéciale des beaux-arts en 1811, et membre de l'Institut l'année d'après. L'époque de la restauration et les circonstances dont cet événement fut accompagné, lui révélèrent, en quelque sorte, la réputation dont il jouissait au-dehors: peu de temps après l'arrivée du Roi, il fut chargé de faire le portrait de S. M. L'empereur de Russie, le roi de Prusse, et la plupart des princes étrangers, vinrent lui donner séance dans son atelier. Une particularité sans exemple, c'est que cet artiste eut, dans un même jour, une séance de chacun des trois souverains. Enfin le premier ouvrage d'art que le Roi ait ordonné en France depuis le rétablissement de son autorité, a été confié à M. Gérard: c'est l'*Entrée d'Henri IV à Paris*. En 1814, il avait déjà représenté Louis XVIII lui-même, en pied, et revêtu de ses habits royaux, dans un portrait, exposé au salon de cette année. En 1816, il fit présent à l'académie de son portrait de Ducis, dont il donna en même temps le buste en marbre à la Comédie-française, qui l'a fait placer dans la galerie des auteurs dramatiques qui ornent le foyer de ce théâtre. Nous devons également à M. Gérard un profil au crayon de

Mme. la duchesse de Berri, d'un travail très élégant, et dont le procédé lithographique de M. de Lasteyrie a reproduit le dessin avec une pureté admirable. Le portrait du duc d'Orléans, qu'il a placé au Salon de 1817, est de la plus grande perfection; ressemblance, effet, dessin, coloris, tout s'y trouve réuni. Le burin s'est toujours empressé de multiplier les ouvrages de M. Gérard; et il n'y a pas de peintre qui, de son vivant, ait été plus souvent et aussi habilement gravé. Il est chevalier de St.-Michel, et de la Légion-d'honneur, membre de l'académie des beaux-arts de Paris, de l'académie impériale de Vienne, des académies de Florence, etc. Au moment où nous finissons cet article (juillet 1817), le public est attiré en foule au Salon par son tableau de l'*Entrée d'Henri IV dans Paris*, ouvrage digne du sujet, et aussi admirable par le coloris et par la disposition que par la ressemblance et l'expression des figures. Sa dimension extraordinaire a déterminé sa place dans la grande salle de l'hôtel-de-ville. Ce chef-d'œuvre a fait donner à son auteur le titre de premier peintre du Roi. K.

GERENTE (Le baron Jean-François-Olivier), député de la Drôme à la Convention en 1792, y déclara ne pouvoir prononcer comme juge dans le procès de Louis XVI, et vota comme législateur la détention de ce prince. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793, il fut un des soixante-treize députés mis en arrestation comme partisans de la Gironde, et réintégrés après la chute de Robespierre. M. Gérente demanda, à cette époque, que la Convention déclarât qu'elle ferait justice du *terrorisme*, et qu'il fût institué une fête pour célébrer le 9 thermidor. Le 13 février 1795, ayant provoqué intempestivement une discussion du traité de paix conclu avec la Toscane, il fut interrompu comme s'écartant de la question, et se vit obligé de quitter la tribune Dans le courant de cette même année, il fut envoyé, en qualité de commissaire, dans les départements du Gard et de l'Hérault, et en fut rappelé le 12 octobre. Devenu membre du conseil des anciens, il appuya, le 6 février 1796, la résolution relative aux doubles élections du Lot. Il fut nommé secrétaire le 20 mai, parut encore quelquefois à la tribune, notamment le 6 mai 1797, où il fit un rapport relatif aux pensions des religieux de la Belgique, et sortit du conseil quelques jours après. - Son fils fut nommé, en 1802, inspecteur des forêts à Avignon, emploi qu'il occupait encore en 1815, à l'époque du retour de Buonaparte de l'île d'Elbe. Désigné alors par le département de Vaucluse pour faire partie de la chambre des représentants, il y garda le silence, et retourna, après la session, reprendre ses fonctions forestières. S. S.

GERMAIN (Le comte), fils du directeur de la banque de France, mort en 1803, naquit à Paris en 1787, se destina de bonne heure à la carrière administrative, et fut nommé chambellan et comte en 1806. Il fit quelques campagnes comme officier d'ordonnance de l'empereur, et se distingua, en 1809, par la défense du fort de Kuffstein, dans le Tyrol, où il prit le commandement de la garnison bavaroise. M. Germain épousa, en 1812, Mlle. D'Houdetot; et il fut envoyé, l'année suivante, comme ministre plénipotentiaire près du grand-duc de Wurtzbourg: il revint à Paris après la défaite de Leipzig. Nommé, le 8 janvier 1814, adjudant-commandant dans la garde nationale parisienne, il fut, au 31 mars 1814, un des officiers qui montrèrent le plus de dévouement à la cause royale. Il fut nommé par le Roi préfet de Saone-et-Loire le 8 juin suivant; et il reçut, bientôt après, la croix de Saint-Louis. Lorsque Monsieur, frère du Roi, visita Mâcon, S. A. R. l'éleva au grade d'officier de la Légion-d'honneur, dont il était membre depuis plusieurs années. Lors des événements du mois de mars suivant, le comte Germain fit tout ce qui dépendait de lui pour réprimer les mouvements séditieux qui, dans son département, préparaient le retour de Buonaparte, et il quitta son poste le plus tard possible. Le Roi, à son second retour, l'a nommé préfet de Seine-et-Marne. Le 26 octobre 1815, il renonça, pour le soulagement de l'Etat, à la somme de 3,333 fr., qui lui était due aux termes de l'ordonnance du 27 juillet pour avoir cessé ses fonctions pendant les cent jours. Les journaux du mois de juin 1817 rendirent témoignage aux mesures fermes et prévoyantes qu'avait prises M. Germain, à l'occasion des troubles suscités dans son département par la cherté des grains. Y.

GERMAIN (J.-François), né à Censeau, en Franche-Comté, le 28 avril 1762

exerçait la profession d'avocat, lorsqu'il fut appelé au directoire du département du Jura, en 1790. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1793, époque à laquelle il fut mis hors la loi, par suite des événements du 31 mai. Après la chute de Robespierre, M. Germain fut réintégré dans ses fonctions; et, en 1796, il devint juge au tribunal civil de Lons-le-Saulnier. En 1798, il fut député au conseil des cinq-cents, d'où il passa au corps législatif après le 18 brumaire. A la sortie de sa série, en 1804, il fut appelé au conseil de préfecture du Jura, où il remplit, en différentes circonstances, les fonctions de préfet, notamment dans les premiers mois de 1784, lors de l'invasion des alliés. Ses services, pendant vingt-cinq ans, et l'estime dont l'honoraient ses concitoyens, lui valurent de la part de S. A. R. MONSIEUR, au moment de son passage dans le Jura en octobre 1814, la décoration de la Légion-d'honneur. En mai 1815, le collége électoral de son arrondissement le nomma à la chambre des représentants, après la dissolution de laquelle il rentra dans ses fonctions de conseiller de préfecture: il a été remplacé en février 1816. — GERMAIN (L'abbé), né à Meaux en 1748, a publié: I. *Le Guide des pères de famille et des instituteurs*, 1808, in-8°. II. *Les Vues de la religion chrétienne et catholique, classées selon l'ordre graduel et méthodique que M. Pascal lui a assigné*, 1809, in-8°. — GERMAIN (Mlle. Sophie) remporta, en 1815, au concours de l'Institut, le prix de mathématiques, qui lui fut décerné dans la séance du 26 décembre. Il s'agissait de résoudre le problème des *vibrations des surfaces élastiques*, qui avait été proposé depuis six ans; et c'était pour la troisième fois qu'il était remis au concours. Très peu de femmes ont remporté des prix à l'académie française: Mlle. Germain est la première qui ait obtenu cet honneur à l'académie des sciences. OT.

GERMAR, directeur du cabinet minéralogique de l'université westphalienne de Halle, a publié, en 1812: *Voyage en Dalmatie et au territoire de Raguse*. L'auteur avait entrepris ce voyage en 1811, dans l'unique but de recueillir des observations sur la minéralogie et l'entomologie. Son ouvrage est divisé en deux parties, dont la première est purement historique et renferme des détails géographiques et statistiques; la deuxième a pour objet l'histoire de cette province. M. Germar y a joint des gravures bien exécutées, et une carte minéralogique du territoire de Spalatro. S. S.

GERMINY (Le comte DE) commandait, en juin 1815, la garde nationale de Baïeux; il lui imprima un grand zèle pour la cause du Roi. Il fut nommé, en septembre suivant, membre de la chambre des députés pour le département de la Seine-Inférieure. Dans la séance du 27 octobre, il prononça un discours à l'occasion du projet de loi sur la peine à infliger aux auteurs des attentats contre l'ordre public, et fit observer que l'article 7 de cette loi avait besoin d'une explication qui en fît disparaître toute ambiguïté. « ....Celui qui se plaint de son » père, dit-il, et celui qui le calomnie d'une » manière indigne, peuvent-ils descendre » ensemble dans le même cachot? Pourquoi » vouloir tout confondre pour tout » pardonner, ou pour punir également » celui qui veut encore détruire le bon- » heur public, et celui qui a tout sa- » crifié? Ne serait-il pas indigne de nous » de supposer des coupables là où notre » Roi n'a que des amis, là où tout Fran- » çais trouverait encore des défen- » seurs!..... » Le comte de Germiny termina son discours en proposant l'amendement de l'article 7 de la manière suivante: « Sont coupables d'actes sédi- » tieux toutes personnes qui répan- » draient ou accréditeraient, méchamm- » ment et dans le dessein d'ébranler le » gouvernement, des bruits touchant » l'inviolabilité des propriétés dites na- » tionales, et le rétablissement de la dîme » et des droits féodaux. » M. de Germiny fut nommé, au mois de décembre de la même année, membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'amnistie. Les membres composant cette commission n'ayant pu, dans le cours d'une longue discussion, parvenir à l'unanimité des sentiments, M. de Germiny fut choisi pour être l'organe de la minorité. Après avoir réfuté les objections élevées par la majorité, et passé en revue les différentes classes de coupables établies par la commission, l'orateur, comme fatigué de la tâche qu'on lui avait imposée, termina ainsi: « Faut-il que je sois encore obli- » gé de vous soumettre mon opinion sur

» des hommes que la France réprouve, » que la cendre de nos Rois condamne, » mais que les dernières paroles d'un » Bourbon mourant ont recommandés, » non à la justice des princes de sa race, » mais à leur inépuisable bonté? L'ombre » sainte du meilleur des princes défen» dait sans doute à son frère de les pour» suivre; et c'est cette ombre auguste, » c'est ce souvenir de mon Roi, qui » m'entourent à cette tribune, pour m'or» donner de taire toute l'horreur qu'ils » m'inspirent. » M. de Germiny vota avec la minorité dans le cours de cette session; et il fut nommé préfet du Lot, en remplacement de M. Lezay-Marnésia, le 14 septembre 1816 : il est préfet du département de l'Oise, depuis le mois de février 1817. S. S.

GIANNI (Francisco), né dans les Etats romains en 1760, reçut de la nature un goût particulier pour la poésie. Réduit par la pauvreté de ses parents à se mettre en apprentissage chez un tailleur, il avait toujours à ses côtés, sur l'établi où il travaillait, un Tasse, un Arioste, ou tout autre poète dont la lecture faisait ses délices. Entraîné par sa passion pour les vers, doué d'une excellente mémoire et d'une imagination très vive, il se jeta dans la carrière des *improvisateurs*, et fit ses premiers essais à Gènes. S'enflammant dans la suite pour la révolution, dont Buonaparte semblait alors assurer le triomphe en Italie par la fondation de la république cisalpine, Gianni vint, en 1796, à Milan, où son zèle pour la révolution lui ouvrit les portes d'un des conseils de la république naissante. Il satisfit tellement, comme législateur, ceux qu'il avait enchantés comme poète, qu'ils firent graver son portrait, auquel le genre de sa physionomie prêtait un air spartiate, qui cadrait assez bien avec son ardent républicanisme. Sorti, en 1800, de la forteresse de Cattaro, où les Russes l'avaient enfermé, il vint en France, et reçut de Buonaparte le nom d'*improvisateur impérial*, avec une pension de 6000 francs; double faveur, qu'il dut principalement au crédit de Mme. Brignole, sa protectrice. C'est chez M. Corvetto, alors conseiller-d'état, qu'eurent lieu ses plus brillantes séances d'improvisation. Au premier bruit d'une victoire, avant que la nouvelle en fût répandue, M. Corvetto rassemblait chez lui un choix de personnes connues par leur double enthousiasme pour le héros et pour la poésie italienne. Là, Gianni se voyait jeter le bulletin de la victoire, avec injonction de la célébrer. Les chants qu'il improvisa dans ces circonstances eurent un grand succès : il en existe plusieurs d'imprimés avec la traduction française en regard, et dont les journaux italiens et français firent, dans le temps, beaucoup d'éloges. Dans les intervalles de loisir que lui laissaient les exploits du héros, Gianni s'occupait de sujets plus gracieux. On doit faire honneur, autant à sa reconnaissance qu'à son esprit, des vers qu'il adressa à sa protectrice, Mme. Brignole, pendant un voyage qu'elle fit en 1811 à Gènes, où Gianni l'avait accompagnée. Ces nombreux tributs ont été imprimés sous le titre de *Saluti del mattino e della sera*, avec quelques autres chants amoureux improvisés pendant son séjour dans cette ville; et ils ont été traduits en français, et publiés à Paris en 1813, avec une dédicace à M. Visconti. Après la chute du héros tant vanté par sa muse, M. Gianni conserva sa pension : mais, désenchanté par la mort de Mme. Brignole, qui finit ses jours près de l'archiduchesse Marie-Louise, en janvier 1815, et n'ayant plus de victoires à célébrer, Gianni ne composa plus que des Sonnets pieux, pour l'édification des Génois. Parmi les lieux-communs et les réminiscences dont ses poésies improvisées sont remplies, on rencontre parfois des traits et des passages que n'auraient point désavoués les plus célèbres poètes d'Italie. Monti, si jaloux de toute réputation poétique, disait de notre improvisateur : *Natura ha fatto di tutto per formarne un gran poeta;* il est vrai qu'il ajoutait malicieusement que Gianni n'avait pas rempli les vues de la nature. Il existe, en cinq petits volumes, un Recueil de poésies galantes, érotiques, héroïques et républicaines de ce poète, imprimé à Milan en 1807. N.

GIBELIN (Jacques), frère de feu Antoine-Esprit Gibelin (Voy. Gibelin, dans la *Biograph. univers.*), né à Aix en Provence, en 1744, est conservateur de la bibliothèque publique, et secrétaire perpétuel de la société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts de cette ville. Après avoir pris le bonnet de docteur à l'université d'Aix, en 1764, et s'être livré à Paris, pendant trois ans, à l'étude des sciences naturel-

les, M. Gibelin se rendit à Londres, pour y étudier la médecine de ce pays. De retour à Paris en 1774, il publia un grand nombre de traductions d'ouvrages de medecins anglais, et donna des abrégés de tous les articles et mémoires sur les sciences naturelles, que renferme le recueil des *Transactions philosophiques* de la société royale de Londres, depuis son établissement jusqu'en 1792. Son travail forme les quatre premiers volumes de l'abrégé de cette importante collection. Nous devons encore à M. Gibelin la traduction de plusieurs ouvrages italiens de feu l'abbé Fontana, ainsi que celle des *Mémoires de la vie privée de Franklin, écrits par lui-même*, 1re partie, dont le manuscrit original anglais est dans ses mains. M. Gibelin a aussi eu part à la traduction française de l'*Histoire des progrès et de la chute de la république romaine* du docteur Adam Ferguson, publiée à Paris, chez Nyon, en 7 vol. in-12, et qu'on a attribuée toute entière à Demeunier, quoique celui-ci ne l'ait conduite que jusqu'à la moitié du quatrième volume. On a de M. Gibelin : I. *Expériences et Observations sur différentes espèces d'air*, traduites de l'anglais de Priestley, 1775-80, 9 vol. in-12. II. *Expériences et observations sur différentes branches de la physique, avec une continuation des Observations sur l'air*, traduites de l'anglais de Priestley, 1782-87, 4 vol. in-12. III. *Observations sur les maladies vénériennes*, traduites de l'anglais de Swediaur, 1784, in-8°. IV. *Eléments de minéralogie*, traduits de l'anglais de Kirwan, 1785, in-8°. V. *Observations physiques et chimiques*, (Voy. la *Biographie universelle*, au mot F. Fontana, tome XV, p. 198.) VI. *Abrégé des Transactions philosophiques de la Société royale de Londres; Histoire naturelle*, 1784, 2 vol. in-8°.; *Botanique, physique végétale, agriculture, jardinage et économie rurale*, 1791, 2 vol. in-8°. Ot.

GIFFORD (William), poète et traducteur anglais fort distingué, naquit à Ashburton, dans le Devonshire, en avril 1757, suivant ce qu'il dit lui-même dans une Notice sur sa vie, servant d'introduction à sa traduction de Juvenal. Orphelin à l'âge de 13 ans, il fut placé à bord d'un caboteur par son parrain, qui le mit ensuite en apprentissage chez un cordonnier avec lequel il travailla jusqu'à vingt ans. Dès cette époque, il avait montré une ardeur extraordinaire pour les mathématiques et pour la poésie : n'ayant pas les moyens d'acheter du papier et des plumes, il écrivait sur des lanières de cuir avec un poinçon. Quelques bagatelles poétiques qu'il composa, attirèrent l'attention de William Cookesley, chirurgien, lequel s'intéressa si vivement à lui, qu'il provoqua une souscription dans le seul but d'acquitter ce que l'élève redevait pour son apprentissage, et de le soutenir un certain temps, pendant lequel il apprit l'écriture et la grammaire anglaise. Ses progrès furent tels, que ses protecteurs se déterminèrent à l'envoyer à l'université d'Oxford, où on lui procura la place de lecteur de la Bible au collège d'Exeter. Ce fut alors qu'il commença la traduction de Juvenal, qu'il proposa par souscription ; mais ensuite il abandonna momentanément ce plan, ne se jugeant pas encore capable d'une telle entreprise. Un heureux hasard lui fit faire connaissance avec le dernier comte de Grosvenor. Dès-lors il se trouva placé, pour le reste de ses jours, dans une sorte d'aisance. Son premier ouvrage avoué, *La Baviade*, fut destiné à censurer le mauvais goût des poètes de l'école de la Crusca : dans le second ouvrage, *La Mæviade*, il s'élève contre le genre romanesque et l'usage des machines au théâtre. Ces deux poèmes en étaient à la neuvième édition en 1813. On a encore de lui : I. Les *Satires de Juvenal*, traduites en vers anglais, avec des *Notes*, 1802, in-4°. II. *Examen des remarques des auteurs du* Critical review *sur la traduction de Juvenal*, 1803, in-4°.; avec un Supplément en 1804. III. *Les comédies de Massinger*, avec des *Notes*, 1808, 4 volumes in-8°. M. Gifford s'occupait, en 1816, d'une édition des ouvrages de Ben Johnson. Il est regardé comme le plus correct des poètes anglais depuis Pope. On annonçait de lui, en 1817, les *Pièces de théâtre et poésies de James Shirley, recueillies pour la première fois*, etc., *avec des notes et un Essai biographique et critique*, 6 vol. in-8°. — Gifford (John), l'un des magistrats du bureau de police à Londres, a publié : I. *Histoire de France, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à la mort de Louis XVI*, 1791-1794, 5 vol. in-4°. II. *Adresse au sens*

*commun du peuple d'Angleterre, contenant un extrait de la vie et des écrits de Paine*, 1792, in-8°. III. *Récit de ce qui est arrivé à Louis XVI depuis le 21 juin 1791, jusqu'à sa mort*, in-4°., 1793. IV. *Règne de Louis XVI, et histoire complète de la révolution française*, 1794, in-4°. V. *Lettre au comte de Lauderdale, contenant des remarques sur les lettres de S. S. aux pairs d'Écosse*, 1795, in-8°.; nouvelle édition avec des additions, en 1800. VI. *Séjour en France, de 1792 à 1795, décrit dans une série de lettres par une dame*, 1796, 2 vol. in-8°. VII. *Les brigands démasqués*, ou *Mémoires historiques du temps présent*, traduits du français du général Danican, 1797, in-8°. VIII. *Lettre à l'honorable Thomas Erskine, contenant des observations sur les causes et les conséquences de la guerre*, 1797, in-8°. IX. *Défense des émigrés français*, traduite du français de Lally-Tollendal, 1797, in-8°. X. *Adresse aux membres des associations loyales sur l'état présent des affaires publiques*, 1797, in-8°.; cinquième édition, 1798. XI. *Adresse de Camille Jordan à ses commettants*, traduite du français, 1798, in-8°. XII. *Histoire de la vie politique de W. Pitt*, 1809, 3 vol. in-4°., et 6 vol. in-8°. M. J. Gifford a fourni une préface longue et intéressante à l'édition de W. Cobbet, *Os à ronger pour les démocrates*. On croit qu'il a été éditeur de l'*Anti-jacobin*, depuis son commencement en 1806. — GIFFORD (C.-H.) a donné une *Histoire de la guerre jusqu'à son terme final*, en vingt parties ou cahiers, dont le dix-huitième a paru en janvier 1817, orné du portrait de lord Exmouth. Q.

GIL (Le Père), né à Aracena dans les montagnes de l'Andalousie, d'une famille obscure, entra fort jeune dans l'ordre de Saint-François, où il se distingua par son savoir et ses talents pour la prédication. Il parcourut rapidement les divers grades de son ordre, et parvint à l'un des plus éminents, celui de provincial. Il se rendit à Rome, en cette qualité, pour la nomination d'un général des frères-mineurs. A son retour, son caractère altier et violent lui fit des ennemis : il fut forcé de se démettre du provincialat, dont il conserva les prérogatives. Il passa quelque temps à la cour, où la double réputation de prédicateur éloquent, et d'homme de lettres aimable, lui fit obtenir de grands succès. Il fut nommé historiographe du royaume, et chargé de rectifier et continuer l'Histoire de Mariana. Il s'occupait de ce travail à Madrid chez le marquis de Villa-Franca, qui l'honorait de son amitié, lorsqu'il fut accusé d'avoir coopéré à un pamphlet dans lequel le prince de la Paix et la reine elle-même n'étaient pas épargnés. Sur cette accusation, qu'on ne chercha pas à approfondir, il fut arrêté et conduit à la maison de correction de Séville, destinée aux vagabonds. La marquise de Matallana, chez laquelle ce libelle avait été lu, fut conduite à la frontière, embarquée pour l'Italie, avec défense de rentrer en Espagne. Après deux ans de détention : un ordre particulier du prince de la Paix lui rendit sa liberté. Ce prince lui annonça, par une lettre confidentielle, que son innocence avait été reconnue, et que S. M. lui rendait le titre d'historiographe : cependant il lui assigna pour résidence son couvent de Séville, sous la surveillance des supérieurs. Ce fut en 1808, à l'époque de l'invasion des Français, que le père Gil sortit de cette retraite, à l'âge de plus de soixante ans, pour se mettre à la tête de l'insurrection. Il fut nommé membre et secrétaire général de la junte de Séville, qui jouit long-temps de la souveraine puissance ; et il fit preuve, dans toutes les circonstances, de beaucoup d'habileté et de courage. Il donnait souvent audience aux ministres et aux généraux anglais dans sa cellule : pendant son repas, il répondait à leurs rapports, et à leurs notes diplomatiques, avec une fermeté et une présence d'esprit admirables. Le succès de la bataille de Baylen, qui mit au pouvoir des Espagnols l'armée entière du général Dupont, fut dû en grande partie au zèle infatigable et au caractère du père Gil, qui sut inspirer assez de confiance à ses concitoyens, et au général Castannos. Lorsque le général Dumouriez (*V.* ce nom), qui avait une connaissance particulière du pays, eut rédigé, pour l'Espagne, le fameux plan connu sous le nom de *Partidas de guerillas*, qui devait neutraliser la supériorité de la tactique française, il en fit passer une copie au père Gil : celui-ci sut en apprécier tous les avantages, le fit adopter, et contribua puissamment à en assurer l'exécution par son zèle infatigable et par les adresses pleines d'énergie qu'il fit répan-

dre à cette occasion. Il ne fut pas moins utile à son pays par la sagesse de ses conseils que par l'ardeur de son patriotisme. Ce fut au père Gil que l'Espagne dut l'heureuse idée d'étendre ses relations politiques à toutes les puissances de l'Europe. Envoyé lui-même en qualité d'ambassadeur près de la cour de Sicile, il rendit, dans cette mission, de grands services à la cause espagnole. De retour à Cadix, devenu alors le siége du gouvernement, on croit que l'ambition qu'il montra de parvenir à la présidence, contribua à le faire exclure des fonctions publiques. Condamné, depuis ce temps, au repos de la vie privée, l'admiration et l'estime publique l'ont suivi dans sa retraite, qu'il embellit par la culture des lettres. S. S. Z.

GILBERT (A.-F.-M.) a publié : I. *Description historique de la basilique métropolitaine de Paris*, 1811, in-8°. II. *Notice historique et descriptive de l'église de Notre-Dame de Chartres*, 1812, in-8°. III. *Description historique de l'église royale de Saint-Denis*, 1815, avec des *Détails sur la cérémonie de l'inhumation de Louis XVI et de Marie-Antoinette*. IV. *Description historique de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Rouen*, 1816, in-8°. Les écrits de M. Gilbert sont recommandables par l'érudition et une saine critique. S. S.

GILBERT DE VOISINS (PIERRE-PAUL-ALEXANDRE), fils du président à mortier qui périt, en 1793, victime de son dévouement à la monarchie (*Voy.* GILBERT DE VOISINS, dans la *Biograph. univ.*, tome XVII, pag. 364), naquit à Paris le 23 avril 1773. Il fut destiné, dès sa jeunesse, à la haute magistrature; mais la révolution le fit émigrer avec ses parents. Il servit dans les corps nobles de l'armée de Condé, et rentra en France après le 18 brumaire. Buonaparte, qui cherchait à rallier à sa cause des noms considérés, lui fit rendre une partie des biens immenses de son père qui avaient été confisqués, et le nomma, par décret du mois d'octobre 1806, juge-suppléant au tribunal de première instance de Paris. M. Gilbert de Voisins occupa cette place jusqu'au mois de décembre 1810, époque à laquelle il fut nommé président de chambre à la cour d'appel. Le 14 août 1813, il fut fait maître-des-requêtes; puis, le 7 janvier 1814, chef d'escadron d'état-major de la garde nationale. Quelques jours après, il prêta, en cette nouvelle qualité, serment de fidélité à Napoléon, à la déchéance duquel il adhéra le 11 avril suivant. Envoyé, le 22 du même mois, par S. A. R. MONSIEUR, comme commissaire extraordinaire dans la 12e. division militaire, il se rendit à la Rochelle, et contribua au rétablissement de l'autorité royale. Il fut admis, le 3 août 1814, à prêter serment au Roi; et, le 21 mars 1815, en sa nouvelle qualité de premier président de la cour impériale à la place de M. Séguier, il prêta lui-même, et fit prêter aux membres de ce corps, un nouveau serment à Buonaparte. Il fut ensuite nommé conseiller-d'état, comte d'empire, officier de la Légion-d'honneur, enfin membre de la chambre des pairs, et rapporteur de la commission chargée, dans cette assemblée, d'examiner le projet de loi relatif à la liberté individuelle. M. Gilbert de Voisins présenta son rapport à la séance du 26 juin; et sans égard pour les amendements proposés et motivés par plusieurs membres dans l'intérêt de la liberté (*Voy.* BARRAL et BOISSY D'ANGLAS), il conclut à l'adoption pure et simple du projet qui avait été voté par la chambre des représentants. « ... Dans ces graves » circonstances, dit-il, la liberté individuelle » duelle doit des sacrifices à la liberté » publique, et nous devons moins nous » occuper de l'indépendance particulière » que de l'indépendance nationale. » Ce rapport fut vivement combattu par MM. d'Aubusson, Boissy-d'Anglas, Dedelay-d'Agier, Lameth, Latour-Maubourg, de Ségur; mais M. Gilbert de Voisins entreprit de prouver que les lenteurs de la justice et la marche des tribunaux, qu'on réclamait en faveur des prévenus, entraîneraient des délais beaucoup plus longs que celui des deux mois fixés par le projet pour les arrestations. « Ainsi donc, lui répondit M. Boissy-» d'Anglas, vous voulez nous donner, » comme une loi bienfaisante, une loi qui » serait à la liberté des citoyens ce qu'est » pour la fortune une loi de réquisition. » Les amendements proposés prévalurent sur les conclusions du rapporteur; et la loi fut votée avec quelques garanties en faveur de la liberté. Le 5 juillet suivant, M. Gilbert de Voisins, en sa qualité d'adjudant-commandant de la garde nationale parisienne, fut un des signataires de la déclaration en faveur des couleurs de la révolution (*V.* CHOISEUL-PRASLIN). Le

retour du Roi lui fit perdre les distinctions dont il avait été comblé par Buonaparte. Dans une brochure, publiée au mois de mai 1817, intitulée, *Candidats présentés aux électeurs de Paris*, M. Gilbert de Voisins se trouve désigné comme un des hommes les plus dignes de siéger dans la chambre des députés. Y.

GILIBERT (STANISLAS), fils du docteur J.-E. Gilibert (*Voy*. GILIBERT, dans la *Biograph. univers.*), cultive, comme son père, la médecine pratique. Il a publié : I. *Essai sur le système lymphatique, considéré dans l'état de santé et dans l'état de maladie*, 1804, in-4°. II. *Nosographie des pemphigus*, ou *Traité de la maladie vésiculaire*, 1813, in-8°. OT.

GILIBERT DE MERLHIAC (Le chevalier MARIE-MARTIN-GUILLAUME DE), officier de la marine royale, membre de la société académique des sciences de Paris, des antiquaires de France, etc., est auteur de : I. *La France et son Roi*. II. *Essai comparatif entre le cardinal duc de Richelieu, premier ministre de Louis XIII, roi de France, et M. William Pitt, premier ministre de George III, roi de la Grande-Bretagne*, Paris, 1816. Les journaux, en rendant compte de cet ouvrage, ont dit : « Si l'on veut avoir une idée fausse de M. Pitt, il faut lire ce qu'a écrit M. Gilibert de Merlhiac; mais si l'on veut conserver du cardinal de Richelieu l'idée qu'inspire un grand talent appliqué au salut de la patrie, il ne faut pas lire cet ouvrage, qui n'est pas d'un homme qui ne sait rien, mais qui est incontestablement d'un homme qui sait trop de choses à-la-fois. » S. S.

GILLET DE LA JACQUEMINIERE fut élu, en 1789, député du tiers-état du bailliage de Montargis aux états-généraux. Il y parla quelquefois sur des matières de finances et d'administration, et vota, en 1790, pour la liberté absolue du commerce de l'Inde. En mars 1799, le département du Loiret le nomma membre du conseil des cinq-cents, d'où il passa au tribunat après la journée de St.-Cloud. Il en fut élu secrétaire le 23 novembre 1803, et président le 23 mars 1804. Il fit, à cette époque, la proposition d'élever Buonaparte à l'empire; fut nommé, quelque temps après, membre de la Légion-d'honneur, secrétaire de la section des finances de son corps, et demanda, en 1806, l'adoption du premier livre de la deuxième partie du Code de procédure civile. Le 16 septembre 1807, il fut nommé président d'une députation chargée de faire connaître au corps législatif le vœu émis par le tribunat sur le projet de loi portant création d'une cour des comptes. « En considérant, dit-il, tout » le bien qui résultera d'une telle loi, » qui peut s'empêcher d'être pénétré » d'admiration et de reconnaissance pour » le génie qui en méditait les bases à » cinq cents lieues de sa capitale, et sur » les champs mêmes de ses triomphes ? » Le projet de loi fut adopté; et M. de la Jacqueminière fut nommé maître des comptes le 28 du même mois, et conseiller à vie en 1813. Cette dernière nomination fut maintenue, par le Roi, en 1814; et M. Gillet fait encore partie de la cour des comptes, en la même qualité. S. S.

GILLIES (Le docteur JOHN), célèbre helléniste écossais, et, depuis la mort de Robertson, historiographe d'Ecosse, est né en 1750 à Brechin, dans le comté d'Angus, et a terminé ses études à Glasgow, sous les maîtres les plus habiles. Il se distingua bientôt par des progrès rapides dans la connaissance des littératures grecque et anglaise et de la philosophie. Lorsqu'il eut terminé ses études, le comte de Hopeton lui confia l'éducation de son plus jeune fils (maintenant général Hope), avec lequel il passa plusieurs années sur le continent. Le docteur Gillies apprit, avec une rare perfection, pendant le cours de ses voyages en Allemagne, en France et en Italie, les langues de ces divers pays. Ce fut pendant son séjour sur le continent, qu'il fit paraître la plupart des ouvrages qui le placent au premier rang des écrivains de son pays; ce sont : I. *Défense de l'étude de la littérature classique*. II. *Oraisons de Lysias et d'Isocrates*, du grec, précédées d'une dissertation historique, 1778, in-4°., avec des notes. III. *Histoire de l'ancienne Grèce, de ses colonies et de ses conquêtes, jusqu'à la division de l'empire macédonien*, 1786, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions en Angleterre; la 5e. en 1809, 4 vol. in-8°. Il a été traduit en allemand, et en français par Carra; mais il a eu chez nous peu de succès (*Voy*. CARRA, *Biograph. univ.*) M. Breton en a aussi donné une traduction. IV. *Aperçu du règne de Frédé-*

*ric II, roi de Prusse*, avec un *Parallèle entre ce prince et Philippe II, roi de Macédoine*, 1789, in-8°. (*V*. FRÉDÉRIC II, *Biograph. univers.*, tome XV, pag. 588.) V. *Morale et Politique d'Aristote*, traduites du grec, avec des notes et une analyse de ses ouvrages spéculatifs, 1797, 2 vol. in-4°.; deuxième édition, 1804, 2 vol. in-8°.; avec un *Supplément*, 1804, in-4°. On a reproché à l'auteur un style trop recherché dans ses premiers ouvrages; mais on convient qu'il a conservé, dans ses traductions et analyses des écrits d'Aristote, toute l'austérité de ce philosophe, et qu'il s'est renfermé dans les ornements convenables au sujet. VI. *Histoire du monde, depuis Alexandre jusqu'à Auguste*, 1807, 2 vol. in-4°.; 1817, 2 vol. in-4°. : c'est la suite et le complément de l'Histoire de la Grèce. Z.

GILLY (Le baron JACQUES-LAURENT), né à Fournès, dans Languedoc, en 1769, embrassa la carrière militaire au commencement de la révolution, et obtint un avancement rapide. Il était employé à l'armée d'Italie, en 1794, comme adjudant-général. Devenu général de brigade en 1799, il fut nommé général divisionnaire, le 16 août 1809, en récompense des services qu'il avait rendus dans la campagne contre l'Autriche, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 30 juin 1811. Il resta ensuite dans une espèce d'obscurité, dont il ne sortit qu'en avril 1815, au moment du débarquement de Buonaparte. Il avait précédemment donné son adhésion au rétablissement des Bourbons; et il avait été nommé par le Roi commandant de la 2e. subdivision militaire à Nîmes, et chevalier de St.-Louis le 8 juillet 1814. Lorsque le duc d'Angoulême vint former, dans cette ville, l'armée qu'il voulait opposer à Napoléon, le général Gilly reçut l'ordre d'organiser les volontaires, et de les diriger sur l'armée royale. Cette commission importante changea d'objet entre ses mains : il comprima l'essor de l'esprit public, prodigua les proclamations et les ordres du jour menaçants contre la famille royale, organisa une *colonne roulante*, qui mit les villages à exécution militaire; enfin il ordonna des fusillades contre les rassemblements royalistes, et contre les maisons où flottait le drapeau blanc; il fit braquer contre la ville de Montpellier le canon de la citadelle, et, le 2 avril, il marcha contre le duc d'Angoulême à la tête du 10e. régiment de chasseurs, et des 13e. et 63e. de ligne, qu'il avait promis de conduire au secours du prince. S. A. R., se voyant ainsi trahie de tous les côtés, et près d'être enveloppée, effectua sa retraite sur Montélimart. Le 7, le prince envoya le général Daultanne au Pont-Saint-Esprit, pour conclure avec le général Gilly une convention d'après laquelle il pût se retirer avec son corps. La convention arrêtée par le colonel Laurent, donnait au prince la liberté de se rendre à Marseille : mais le général Gilly refusa de la ratifier, et retint prisonnier le général Daultanne. Le duc d'Angoulême, en ayant été informé, à Pierre-Latte, envoya aussitôt le baron de Damas, qui conclut, le 8 avril, avec M. Lefebvre, aide-de-camp du général Gilly, une nouvelle convention en vertu de laquelle le prince devait s'embarquer avec sa suite au port de Cette. Malgré les termes précis de cette capitulation, elle fut violée, et le duc d'Angoulême retenu prisonnier au Pont-Saint-Esprit pendant six jours. Le général Gilly, dans un Mémoire qu'il a adressé en 1815 aux ministres de la guerre et de la police, pour être mis sous les yeux du Roi, rejette cette violation sur le maréchal Grouchy (*Voy*. GROUCHY). Il avoue seulement qu'il a servi de tous ses moyens le gouvernement de Buonaparte, parce qu'il le croyait avoué par la nation. Le général Gilly fut du nombre des généraux auxquels Buonaparte fit témoigner sa satisfaction par son ministre de la guerre; il fut décoré du titre de comte, et eut le commandement de la 9e. division, où il organisa des colonnes mobiles, destinées à empêcher les rassemblements, et à *anéantir*, selon ses propres expressions, *les fauteurs de l'anarchie*. « Ces misérables factieux, disait-il dans » l'ordre du jour qu'il publia le 10 mai, » flétris depuis long-temps dans l'opinion publique, abusant de la clémence » de notre auguste souverain, ont osé » arborer les signes de la rebellion. » Des commissions militaires, nommées par le général Gilly, devaient marcher avec ces colonnes mobiles, « afin, disait-il » encore, de faire une *justice prompte* » des rassemblements. » Lors des élections qui eurent lieu dans le courant du même mois, il fut nommé membre de la chambre des représentants par le département du Gard; mais il n'y put venir

siéger. Lorsqu'on eut appris dans le Midi la défaite et l'abdication de Buonaparte, le drapeau blanc fut arboré de nouveau aux cris de *vive le Roi! à bas le tyran!* Le général Gilly y répondit par des coups de fusil; et, dans un rapport au général Decaen, il se glorifiait d'avoir, dans les journées des 28 et 30 juin, tué 200 *rebelles*. Le 2 juillet, il vint, à la tête d'une bande de furieux, attaquer la troupe de M. de Montcalm, qui était entrée dans Montpellier; et les rues de cette ville furent ensanglantées. Le 15, il disparut subitement de Nîmes, après avoir menacé la ville d'un sort pareil. Les journaux annoncèrent, quelque temps après, qu'il cherchait à organiser une insurrection dans la Gardonnenque et dans la Vannage; mais sa femme réclama contre ces assertions dans une lettre qui fut insérée dans tous les journaux, et où elle disait « que le Roi, en comprenant son » mari dans l'ordonnance du 24 juillet, lui » avait donné des juges devant lesquels » il saurait démontrer son innocence. » Les journaux américains annoncèrent l'arrivée du général Gilly à New-York au mois de janvier 1816. Il a été condamné à mort par contumace, le 25 juin 1816, par le 1er. conseil de guerre de la 1re. division, comme coupable de trahison et de révolte envers l'autorité légitime, et comme ayant attaqué le gouvernement à main armée, en dirigeant les troupes qu'il avait entraînées à la révolte contre le duc d'Angoulême. S. S.

GINESTE-NAJAC (Le baron Antoine de), d'une ancienne famille du Languedoc, né le 20 janvier 1751, entra, dès 1766, au régiment de Condé cavalerie, en qualité de sous-lieutenant, et fut nommé lieutenant en 1771. Il quitta le service en 1776, et fut élu, en 1790, commandant de la garde nationale : mais bientôt remplacé, pour cause d'opinion. Arrêté sous le règne de la terreur, il resta long-temps enfermé dans les prisons de Lavaur. Louis XVIII lui a conféré le titre de baron; et il exerce aujourd'hui les fonctions de juge-de-paix du canton de Puy-Laurent. — Gineste-Najac (Étienne-Jean-Anne de), fils du précédent, né le 26 février 1777, était maire d'Apelle et membre du conseil de l'arrondissement de Lavaur, lors du retour de Buonaparte en mars 1815 : il s'enrôla des premiers dans les volontaires royaux à cheval du département du Tarn, et fut ensuite proscrit comme tel par le général Gilly. Il seconda de tous ses moyens le retour du Roi, et rapporta à Puy-Laurent, le 24 juillet, le drapeau blanc qu'il y fit arborer. Le 26 juillet (même année), il obtint du duc d'Angoulême la permission de lever une compagnie de chasseurs; ce qu'il fit à ses frais, en amenant 130 hommes au régiment d'Angoulême chasseurs à cheval, que l'on formait à Toulouse. Par brevet du 13 décembre 1815, le Roi le nomma capitaine de chasseurs à cheval. — Le chevalier Étienne-Marguerite-Anne de Gineste-Najac, de la même famille, né en 1759, entra au régiment d'infanterie de Béarn en 1773; il passa, en 1776, au régiment d'Agenois en qualité de lieutenant, et fit toute la guerre d'Amérique. Il se distingua à la prise de Saint-Christophe, et au combat de l'Anse-des-Salines, où deux compagnies de son régiment qu'il commandait, forcèrent 1500 Anglais à se rembarquer, en laissant la plage couverte de leurs morts. Il se fit encore remarquer au combat naval du 9 avril, et à celui du 12, sur le vaisseau le *César*, avec lequel il sauta en l'air, et ne fut sauvé que par une espèce de miracle. Sa conduite pendant cette guerre lui valut une pension et une lettre très flatteuse du roi Louis XVI. Il quitta le service en 1792, et fut jeté dans les prisons en 1793, comme noble et royaliste. Il a été au nombre des volontaires royaux de son département, en 1815; et il est maintenant chef de cohorte de la garde nationale de Puy-Laurent, et chevalier de St.-Louis. S. S.

GIOIA (Melchior), né à Plaisance vers 1760, y étudia au collège de St.-Lazare, où il fut ordonné prêtre, et en sortit avec un goût décidé pour les mathématiques. Il se lia, pour cette raison, avec le P. Grégoire Fontana, professeur de cette science à l'université de Pavie. (*Voy.* Fontana, dans la *Biographie universelle.*) M. Gioia en parut essentiellement occupé jusqu'à l'irruption des Français en Italie, en 1796, où il concourut pour le prix qui fut offert à celui qui résoudrait le mieux, au gré du vainqueur, cette question déjà décidée d'intention et même de fait : *Quel est celui de tous les gouvernements libres qui convient le mieux à la félicité de l'Italie?* Sa Dissertation fut couronnée à Milan; mais le duc de Parme, dans les états duquel il était encore, le regardant dès-lors

comme un révolutionnaire, le fit emprisonner. Buonaparte demanda sa liberté: le duc n'osa pas la refuser; et Gioia vint à Milan, où les républicains l'engagèrent à s'établir. Il fut choisi pour rédacteur des séances du grand-conseil législatif de la nouvelle république cisalpine. Cette fonction lui étant bientôt devenue désagréable, il donna sa démission, et se mit à écrire des opuscules politiques, dans lesquelles il se livrait à son penchant naturel pour la satire. Il était en même temps un des coopérateurs du *Moniteur cisalpin*. Ses amis attribuaient à son impartialité une certaine versatilité d'opinion, qui le portait quelquefois à écrire en faveur des nobles et du clergé. Quand les Austro-Russes envahirent l'Italie, en 1799, Gioia fut emprisonné à Milan, et de là conduit à Parme, où il resta privé de sa liberté jusqu'au retour des armées de Buonaparte l'année suivante. Il revint alors à Milan, où il s'adonna à l'étude de l'économie politique, et publia plusieurs ouvrages sur cette matière. Après le couronnement de Buonaparte comme roi d'Italie, M. Gioia chercha à lui faire sa cour par une brochure intitulée, *I Russi, i Tedeschi, i Francesi*, dans laquelle il établissait que le gouvernement des Français convenait infiniment mieux à l'Italie que celui des Autrichiens et des Russes. En conséquence, il fut nommé historiographe du royaume d'Italie. Quand Buonaparte imagina le blocus continental, Gioia publia une diatribe contre les Anglais, intitulée: *Gl' Inglesi dipinti da loro medesimi*. Cette brochure fut traduite en français par ordre du vice-roi; la traduction parut à Milan sous ce titre: *L'Angleterre jugée par elle-même*. Un livre hardi que Gioia publia ensuite sur la *Théorie du divorce*, parut si contraire aux idées religieuses, que le gouvernement crut devoir destituer l'auteur de sa place d'historiographe. Le ministre de l'intérieur le dédommagea de cette disgrâce, en le nommant chef de la division qui devait s'occuper de la statistique du royaume et d'autres objets d'économie publique: mais un nouveau ministre (M. de Brême), qui succéda à son protecteur, ayant éprouvé des contradictions trop peu mesurées de la part de M. Gioia, le renvoya du ministère. Celui-ci s'en vengea presque aussitôt par une brochure intitulée, *Il povero diavolo*, dans laquelle ce ministre crut voir l'intention de le tourner en ridicule. D'autres personnages importants crurent également s'y reconnaître. L'auteur en fut puni par l'ordre de sortir du royaume. Son exil dura dix-huit mois, au bout desquels ses amis obtinrent pour lui du vice-roi la permission de revenir à Milan. Il continue d'y résider, s'occupant toujours d'économie publique et de mathématiques. Devenu propriétaire d'une mine de charbon fossile à Gandino, il en dirige l'exploitation suivant ses idées particulières. Indépendamment des ouvrages déjà indiqués, il a publié: I. Un *Traité sur le prix des comestibles*. II. Une *Logique statistique*. III. Des *Tables statistiques*, ayant pour second titre: *Norme per descrivere, calcolare, classificare tutti gli oggetti d'amministrazione privata e pubblica* (Milan, 1808, in-8°.) accompagnées d'un vaste tableau. Il avait entrepris un grand ouvrage, pour lequel le gouvernement lui avait donné quelques encouragements: c'est la Statistique des vingt départements dont se composait le royaume d'Italie. Il a publié deux volumes d'un *Traité d'économie générale*. N.

GIOVIO (LOUIS), conseiller-d'état du royaume d'Italie, avait été placé dans la section de la guerre et de la marine par Buonaparte. Il avait, en outre, reçu de lui la décoration de la Couronne-de-fer, et le titre de comte. Un statut constitutionnel ayant créé, en 1808, un conseil du sceau des titres, le comte Giovio en devint membre. Comblé ainsi d'honneurs et de marques de confiance, il ne s'en montra point indigne. Pendant que le vice-roi Eugène Beauharnais retenait les Autrichiens au Mincio, sur la fin de 1813, et au commencement de 1814, Giovio fut un des commissaires envoyés dans les départements pour décider le peuple à fournir des contributions extraordinaires et un surcroît de conscrits. Sa mission fut dans le pays de Côme sa patrie. Il s'en acquitta avec plus d'ardeur que de succès; mais, peu de temps après, lorsque la cause de Buonaparte fut désespérée, Giovio, dans une assemblée des colléges électoraux, tenue à Milan le 23 avril, ouvrit la séance par une violente diatribe contre ce gouvernement, et même contre la nation française: « Puissent les Alpes, deux fois entassées les » unes sur les autres, dit-il, nous séparer

» à jamais de cette nation, qui porta toujours le malheur et la désolation dans » notre patrie! » N.

GIRARD DE CHATEAUVIEUX (Le chevalier BASILE-MARIE-OLIVIER), né à Vitré en 1754, entra, en 1776, dans les gendarmes de la maison du Roi. Il passa ensuite au régiment de Normandie, en qualité de sous-lieutenant, et en sortit, en 1791, pour rejoindre les princes, au moment d'être nommé capitaine. Il fit sous leurs drapeaux la campagne de 1792, et celles de 1793 et 1794 à l'armée de Condé, où il fut nommé capitaine, et les campagnes de 1795, 96 et 97 à l'armée anglaise. Il rentra en France en 1798, comme colonel-commandant en second, et y fut employé par M. de la Prévalaye. En 1800, il fut arrêté, mis au Temple, et exilé, après treize mois de détention, à Chaumont, d'où il fut envoyé en surveillance à Rennes. M. Girard de Châteauvieux fut élevé par le Roi, en 1814, au grade de maréchal-de-camp; et, en 1815, il commandait les volontaires royaux du département d'Ille-et-Vilaine. S. S.

GIRARD (PIERRE-SIMON), ingénieur des ponts-et-chaussées, né à Caen le 4 novembre 1765, a remporté le prix de l'académie des sciences, en 1792, par un Mémoire sur les écluses. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, en 1798. M. Girard a fourni, dans la collection in-8°. des *Mémoires sur l'Egypte*, plusieurs morceaux relatifs aux mesures agraires, à l'agriculture et à la contribution foncière de ce pays, etc. On trouve aussi de lui, dans la *Décade égyptienne*, tome III, un Mémoire curieux *sur l'agriculture et le commerce du Saïd*; et, dans le tome 1er., une intéressante *Notice sur l'aménagement et le produit des terres de la province de Damiette*. Il a été chargé des travaux du canal de l'Ourcq dès le commencement de cette grande entreprise en 1802, et ensuite de la direction générale des fontaines de Paris. Il a été nommé, le 12 juin 1815, membre de la première classe de l'Institut, section de physique générale, en remplacement de M. Lévêque. Il a publié : I. *Traité analytique de la résistance des solides, et des solides d'égale résistance, auquel on a joint une suite de nouvelles expériences sur la force et l'élasticité spécifique des bois de chêne et de sapin*, 1798, in-4°. Cet ouvrage est, au jugement de l'Institut, le meilleur et le plus complet qui ait été fait sur ce sujet. II. *Essai sur le mouvement des eaux courantes, et la figure qu'il convient de donner aux canaux qui les contiennent*, 1804, in-4°. III. *Devis général du canal de l'Ourcq*, 1806, 2 vol. in-4°. IV. *Recherches expérimentales sur l'eau et le vent, trad. de l'anglais de Sméaton*, 1810, in-4°. V. *Recherches sur les eaux publiques de Paris*, 1810, in-4°. M. Girard a fourni l'article GAUTHEY à la *Biographie universelle*. — GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, a publié, en 1807, un Traité particulier d'anatomie des animaux domestiques. — Un autre GIRARD a publié : *Précis des journées des 15, 16, 17 et 18 juin 1815, ou Fin de la vie politique de Napoléon Buonaparte*. OT.

GIRARDIN (STANISLAS-CÉCILE-XAVIER, comte DE), ancien capitaine de dragons, né le 15 janvier 1768, est fils du marquis de Girardin qui fut propriétaire de la terre d'Ermenonville, et l'ami de J.-J. Rousseau. Il était président de l'administration de l'Oise en 1791, lorsqu'il fut député, par ce département, à l'assemblée législative, où il appuya le décret qui supprimait les titres de *Sire* et de *Majesté*, décret qui fut rapporté le lendemain. Mais de telles opinions, puisées dans les leçons de J.-J. Rousseau, convenaient peu au caractère de M. de Girardin; il les abjura bientôt pour entrer dans le parti constitutionnel, ce qui a fait dire à quelques biographes qu'il fut un des fondateurs du club des feuillants. Lorsqu'il embrassa les opinions des feuillants, leur club, qui n'eut que quelques mois d'existence, était déjà dissous. Le 16 octobre, M. de Girardin combattit la motion de faire imprimer les noms de tous les officiers qui avaient quitté leurs corps, disant que c'était aux tyrans seuls à dresser des listes de proscription. Le 19, il vota la conservation du traitement des ecclésiastiques qui se marieraient; et, le 28, il appuya le décret qui ordonnait à MONSIEUR de rentrer en France, dans le délai d'un mois, sous peine d'être déchu de ses droits à la régence. M. Ramond ayant demandé l'ajournement de cette question : « Il ne » doit point y en avoir, dit M. de Girardin; vous n'avez déjà que trop tardé à » vous acquitter de votre devoir et de

» vos serments. » Nommé secrétaire le 10 janvier 1792, il vota, le 6 février, pour l'adoption du projet de M. Hérault sur la responsabilité des ministres, et demanda que le ministre de l'intérieur vînt rendre compte de l'état du royaume. Lorque M. de Narbonne accusa le général Barbantane, beau-frère de M. de Girardin, à l'occasion du désarmement du régiment d'Ernest, celui-ci prit la défense de cet officier, « dont l'extrême prudence, » dit-il, a empêché des flots de sang » de couler dans la ville d'Aix, et dont » le plus grand tort est d'appartenir à » une société (les Jacobins) persécu- » tée par les puissances étrangères. » Le surlendemain, Louis XVI ayant fait connaître qu'il avait destitué M. de Narbonne du ministère, et jugé M. de Bertrand-Moleville toujours digne de sa confiance, M. de Girardin dit que l'inertie du ministère était la cause des troubles des départements; et il demanda l'accusation des ministres. « Les rapports » prouveront, dit-il, que l'un d'eux est » plutôt ministre de Léopold que de Louis » XVI. » Le 3 mai, il s'opposa à la poursuite de Marat, éditeur de l'*Ami du peuple;* il s'étonna qu'il ne fût pas question de l'*Ami du roi*, aussi incendiaire que celui-ci, dans un sens opposé, et parla en faveur de la liberté de la presse. Cette motion, qui protégeait Marat, tenait à des considérations d'un genre honorable; et M. de Girardin pensait fort peu à l'intérêt de Marat lorsqu'il s'exprimait ainsi. Le 29, à la suite d'une discussion orageuse au sujet du licenciement de la garde du Roi et du décret d'accusation contre M. de Brissac, il s'écria: « Si » d'un côté on prêche l'assassinat, d'un » autre on prêche le régicide: qui ne » voit qu'il existe deux factions? l'une » qui veut donner au roi plus d'autori- » té; l'autre qui veut détruire la royauté » constitutionnelle. » Ce peu de mots signalent l'époque du changement de conduite de M. de Girardin. Le 6 juin, il s'opposa au projet de fédération et à la formation du camp sous Paris, qu'on avait imaginés pour détruire le gouvernement de Louis XVI. Le 24, il fut élu président, et fut accusé de partialité dans les discussions sur Lafayette et sur le ministre Monciel. Il reçut Louis XVI, le 7 juillet, lorsque ce prince se rendit à cette séance remarquable où tous les députés jurèrent le maintien de la monarchie, que la plupart d'entre eux devaient bientôt renverser. La veille du 10 août, M. de Girardin fut maltraité, ainsi que plusieurs députés qui s'étaient prononcés en faveur de la monarchie constitutionnelle. Il s'en plaignit vivement à la tribune, et déclara que l'assemblée n'était plus libre. Après le renversement du trône, il disparut de la scène politique, et fut appelé en décembre 1799 au tribunat, où il se prononça en faveur du projet de réduction des justices de paix, et attaqua l'opinion contraire de M. B. de Constant, avec lequel il eut une vive altercation. Il combattit aussi les adversaires du mode nouveau d'éligibilité, et leur demanda si ce n'était pas la crainte de n'être pas portés sur la liste nationale qui donnait tant de véhémence à leurs déclamations. Carion de Nisas, en s'opposant au projet de loi relatif à l'instruction publique, dans la séance du 26 avril 1802, s'était permis une virulente sortie contre les écrits et la personne de J.-J. Rousseau: M. de Girardin prit la parole sur l'impression de ce discours. « Si Rous- » seau vivait encore, dit-il, il aurait dé- » daigné d'élever jusqu'à lui les repro- » ches qu'on vient de lui faire. J'imiterai » cette réserve, moi qui m'honore d'avoir » été son disciple: s'il ne s'agissait que » de ses écrits, chacun les entend comme » il peut et s'il peut; mais je demande » que l'on retranche, dans le discours, ce » qui le concerne: le tribunat ne peut pas » ordonner l'impression de flétrissure » contre un homme que l'Europe révé- » re. » Il vota, quelque temps après, pour l'établissement de la Légion-d'honneur, et fut nommé secrétaire le 21 février 1804. Au mois d'avril suivant, un décret impérial lui rendit son grade dans l'armée. Le 14 juin, il obtint le titre de commandant de la Légion-d'honneur, et fut désigné ensuite comme candidat au sénat-conservateur, par le département du Calvados. Devenu membre du corps législatif en 1809, il fut nommé, le 9 décembre, président de la commission d'administration intérieure, et passa, en 1812, aux fonctions de préfet de la Seine-Inférieure. Il adhéra, le 3 avril 1814, à la déchéance de Buonaparte et au rappel des Bourbons, qu'il annonça à ses administrés par la proclamation suivante: « Une grande et heu- » reuse révolution vient de s'opérer. » Après de longs malheurs, fruits de nos » égarements politiques, les premiers

» *corps de* l'Etat, interprètes des senti» ments de la nation, ont rappelé au » trône de France les descendants de St.-» *Louis* et de Henri IV. Louis Stanislas-» Xavier est rendu aux vœux des Fran» çais par une charte constitutionnelle, » *également* avantageuse à son auguste » famille et aux peuples qu'elle est des» tinée à gouverner. C'est l'olive de la » paix à la main, c'est après l'oubli des » injures passées, qu'il vient commencer » ce règne dont tout se réunit pour ga» rantir la douceur et la prospérité.... » M. le comte de Girardin fut nommé, en 1814, chevalier de Saint-Louis. Après le retour de Buonaparte, il continua d'administrer le département de la Seine-Inférieure, en vertu d'un décret impérial du 6 avril 1815; et, à la même époque, il fut nommé membre de la chambre des représentants par le même département. Appelé par Buonaparte à la préfecture de Seine-et-Oise, il fut installé à Versailles le 1er. juillet suivant. Lors de la formation du bureau de la chambre des représentants, M. de Girardin obtint plusieurs voix pour la vice-présidence. Du reste, il ne parut à la tribune que le 2 juillet, pour provoquer l'ordre du jour sur la proposition de M. Saussay (de l'Ain), tendant à demander au gouvernement des détails précis sur la situation des affaires. Le Roi, par ordonnance du 14 juillet 1815, le renvoya à la préfecture de la Seine-Inférieure, où il fut remplacé, en 1816, par M. de Kergariou. M. de Girardin vit actuellement dans la retraite. L'empereur de Russie lui a envoyé, en 1815, la croix de Saint-Wladimir, en récompense des soins qu'il avait prodigués aux troupes russes pendant leur séjour dans la Seine-Inférieure. S. S.

GIRARDIN (Le comte ALEXANDRE-LOUIS-ROBERT), frère du précédent, est né le 13 février 1776. Il devint, en 1806, aide-de-camp du maréchal Berthier, et combattit à Austerlitz en qualité de chef d'escadron. Créé officier de la Légion-d'honneur à la suite de cette journée, il fit la campagne contre les Prussiens et les Russes, et fut nommé colonel du 8e. de dragons, puis attaché à la personne de Joseph Buonaparte, comme son premier écuyer, et fut fait par lui, le 19 mai 1808, grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles. Il le suivit depuis en Espagne, et fut envoyé de ce pays à Vienne, où était Napoléon, pour lui annoncer les succès des Français sur les Espagnols. Rentré en France, M. de Girardin fut nommé général de brigade, capitaine des chasses à tir, et membre du corps législatif pour le département de l'Oise. Il fit la campagne de 1812, et se fit remarquer, le 26 juillet, au combat de Mohilow. Il se distingua de nouveau, en 1813 et 1814, et fut fait lieutenant-général le 10 février. Il faisait partie de l'état-major de Buonaparte le 29 mars lorsqu'il fut envoyé de Troyes à Paris, afin d'y porter des ordres pour que cette capitale se défendît par tous les moyens et les plus grands sacrifices; mais la capitulation était déjà signée lorsqu'il y parvint. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis, le 8 juillet suivant. M. de Girardin était, en 1815, chef d'état-major-général de la cavalerie de l'armée commandée par Buonaparte, et il alla, en cette qualité, jusque sur la Sambre; mais ayant éprouvé quelque désagrément de la part de Napoléon, il revint à Paris avant la bataille de Waterloo. Il est au nombre des généraux en activité; et il n'a pas cessé d'être capitaine des chasses. S. S.

GIRAUD (P.-F.-F.-J.), homme de lettres, fut, sous le directoire, chef du bureau des journaux au ministère de la police, et se conduisit dans cette place avec beaucoup de tolérance et de modération. On a de lui: I. *Mémoire sur la colonie de la Guiane française et sur les avantages politiques et commerciaux de sa possession, rédigé sur les Mémoires d'un Colon*, 1804, in-8o. II. *La naissance du roi de Rome*, 1811, in-4o. III. *Campagne de Paris en* 1814, six éditions. IV. *Précis des journées des* 15, 16, 17 *et* 18 *juin*, ou *Fin de la vie politique de Napoléon Buonaparte*, 1815, in-8o. V. *Beautés de l'histoire d'Italie*, ou *Abrégé des Annales italiennes, avec le tableau des mœurs, des sciences*, etc., *depuis l'invasion des barbares jusqu'a nos jours*, 1816. M. Giraud a travaillé à divers journaux, notamment à l'*Observateur des spectacles* et au *Journal de Paris*. — GIRAUD (J.-B.), statuaire, membre de l'ancienne académie de peinture et sculpture, né à Aix en Provence vers 1755, a publié: I. *Appendice à l'ouvrage intitulé: Recherches sur l'art statuaire des Grecs*, ou *Lettres de M. Giraud à M. Eméric-David*, an XIII, in-8o. (Il réclama la

meilleure partie de l'ouvrage couronné par l'Institut. *Voy.* Eméric-David.) II. *Appendice à l'ouvrage intitulé : Recherches, etc.*, ou *Seconde Lettre de M. Giraud à M. Eméric-David*, 1806, in-8°. C'est une riposte à la *réponse* de M. Eméric-David. — Un M. Giraud, avocat, a rédigé en 1783, et présenté au roi, des *Etrennes patriotiques* pour 1784, dans lesquelles il propose, à l'usage des parents qui ont à cœur de s'occuper eux-mêmes de l'occupation de leurs enfants, une multitude de jeux d'éducation, qu'on voyait alors exposés dans la collection de La Blancherie. C'étaient le *Voyelliste-Dauphin*, le *Trictrac-Madame*, le *Domino-musical*, le *Musico-toute-table*, le *Piquet-musical*, etc. Le succès des jeux instructifs de l'abbé Gaultier a probablement empêché la publication de ces nouvelles inventions. — M. P. Giraud, entrepreneur de bâtiments, membre du musée de Paris, correspondant de ceux de Bordeaux, de Toulouse, et des philadelphes du Cap-Français, a publié en 1786, un vol. in-8°., intitulé : *Commodités portatives*, ou *Moyens de supprimer les fosses d'aisance et leurs inconvénients*, avec deux planches M. Giraud était, en 1801, architecte du palais de justice et des prisons de Paris, et il a publié : *Les Tombeaux*, ou *Essai sur les sépultures*, 2e. édition, augmentée, Paris, an IX (1801), in-4°., fig. L'auteur offre le plan d'un monument sépulcral avec tous les accessoires pour la désossification des chairs et la vitrification des ossements humains (*Voy.* dans la *Biograph. univers.* l'article Demeste, tome XI, pag. 28) : cet ouvrage avait été composé en l'an IV et publié en l'an VII. M. Giraud paraît y accuser de plagiat M. Molinos, auteur d'un autre projet de monument sépulcral. Ot.

GIRAUDY (Ch.-F.-S.), médecin à Paris, a publié : I. *La morale religieuse ne doit-elle pas être employée, dans certains cas, comme moyen curatif de l'aliénation mentale?* 1804, in-8°. II. *Manuel des phthisiques*, 1805, in-18. III. *Conseils aux femmes sur les moyens de prévenir ou d'arrêter les suites fâcheuses de leur temps critique, par le docteur Fothergill*, 1805, in-8°. (*Voy.* la *Biograph. univers.*, au mot Fothergill.) IV. *De l'angine trachiale connue sous le nom de croup*, 1811, in-8°. V. *Traité de therapeutique générale*, 1816, in-8°. M. Giraudy a ajouté des notes au *Traité des maladies qu'il est dangereux de guérir*, de M. D. Raymond, 1808, in-8°.; 1816, in-8°. Ot.

GIRAULT-DUVIVIER est auteur de la *Grammaire des Grammaires*, ou *Analyse raisonnée des meilleurs ouvrages sur la langue française*, approuvée par l'academie française, par le conseil de l'université, et qui a eu trois éditions en 2 vol. in-8°. Il a publié, en mars 1816, un *Traité des participes*, qui sert de complément à la *Grammaire des Grammaires*. L'académie française a fait distribuer un exemplaire de cet ouvrage à chacun de ses membres. S. S.

GIROD de l'Ain (Le baron Jean-Louis), né le 8 juillet 1753, était, avant la révolution, jurisconsulte et maire perpétuel de Gex. Il fut élu membre du conseil des anciens en 1795 par le département de l'Ain, y parla sur divers objets de finance et de législation, et fut élu secrétaire le 21 décembre 1796; il fit rayer, en mai 1797, Imbert-Colomès de la liste des émigrés, défendit, à la fin de la même année, le projet de loi relatif à la création du département du Léman, se déclara, en février 1799, en faveur d'un impôt sur le sel, et sortit du conseil au mois de mai suivant : il fut aussitôt réélu au conseil des cinq-cents par son département. Au mois de décembre de la même année, il entra au nouveau corps législatif, dont il fut nommé président en 1803. La décoration de la Légion-d'honneur lui fut accordée bientôt après, et il fut désigné candidat au sénat-conservateur par le collége électoral du Léman. Le 23 septembre 1807, il fut nommé maître des comptes, puis baron de l'empire. Le 5 avril 1814, il donna, en cette qualité, son adhésion à la déchéance de Buonaparte et au rappel des Bourbons. Il fut confirmé par le Roi dans ses fonctions de conseiller-maître de la cour des comptes, prêta serment de fidélité en cette qualité, au mois de février 1815, et signa, quelques semaines après, l'adresse présentée à Buonaparte par cette cour. (*Voy.* Collin de Sussy.) — Girod de l'Ain, fils du précédent, était auditeur au conseil-d'état et substitut du procureur-impérial près de la cour séant à Paris depuis 1811. Lors des événements de 1814, il fut maintenu par le Roi dans ses fonctions, avec le titre d'avocat-général; et, lors de l'invasion du mois de

Mars 1815, il fut élévé par Buonaparte à la dignité de président du tribunal de première instance de Paris, par décret du 3 avril. Élu, au mois de mai suivant, membre de la chambre des représentants par le département de l'Ain, M. Girod mit à se montrer à la tribune un empressement que cette assemblée ne semblait pas avoir pour l'entendre. Des murmures l'obligèrent presque toujours à reprendre sa place, sans lui permettre d'expliquer ce qu'il avait à dire. C'est ce qui lui arriva à la séance du 17 juin, lors de la discussion relative à la nomination d'une commission sur le rapport que Fouché venait de présenter (*Voy.* FOUCHÉ). Ce jour-là, il ne put placer un seul mot. Le 22 juin, des cris *à bas! à l'ordre!* vinrent l'interrompre dès la troisième phrase : « Si nous comptons les forces réunies » contre nous, disait-il, l'imagination » s'en effraie..... » A la même séance, il reparut une seconde fois à la tribune, pour parler sur l'abdication de Buonaparte : mais son apparition fut le signal de la cloture de la discussion. Le 24 juin, il reproduisit quelques amendements sur le projet de loi relatif à des mesures de sûreté générale; et ce fut la seule fois qu'il parvint à se faire écouter. A la séance du 30, il défendit M. Malleville fils, qui, dans un écrit distribué aux deux chambres, avait proposé de se jeter dans les bras du Roi. « Je ne partage pas l'opinion de M. » Malleville, dit-il; je serais même prêt » à la combattre; mais il est inviolable, » pour que vous le soyez tous : quelles » que soient ses erreurs, ce sont des » opinions; la France et la postérité les » jugeront : on ne doit punir que les » actions. D'ailleurs rien ne vous atteste » qu'il soit réellement l'auteur de l'ou- » vrage dénoncé: notre collègue est » homme d'honneur. » Des huées générales accueillirent ce moyen tiré de la dénégation d'un fait matériel, et que personne ne pouvait contredire, puisque chacun avait sous les yeux l'écrit de M. Malleville. Le retour du Roi termina la carrière politique de M. Girod, qui, éloigné de toute fonction judiciaire, exerce la profession d'avocat. Le 6 avril 1816, il plaida devant le conseil de guerre chargé de juger le général Drouot (*Voy.* DROUOT); mais l'accusé avait si bien établi ses moyens de défense, que la discussion superflue qu'entreprit l'avocat ne produisit d'autre effet que de fatiguer l'auditoire et de retarder l'arrêt d'absolution. — GIROD DE VIENNAY, baron de Trémont, chevalier de la Légion-d'honneur, fut nommé, le 12 février 1812, auditeur au conseil-d'état; le 30 novembre 1810, préfet de l'Aveyron, et il prêta serment à l'empereur le 10 mars suivant. Buonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, le nomma préfet des Ardennes. M. Girod est aujourd'hui sans fonctions. Y.

GIRODET-TRIOSON, peintre d'histoire, de l'académie royale des beaux-arts, est né à Paris vers 1770. Il était encore jeune, lorsqu'il alla à Rome comme pensionnaire du gouvernement. Les ouvrages de M. Girodet se distinguent par la hardiesse de l'imagination, par une grande correction de dessin, et par une heureuse distribution des contrastes. On remarque surtout une *Scène de déluge*, *Atala au tombeau*, et *Endymion*. Le premier de ces tableaux, qui a mérité d'être désigné pour un prix décennal en 1810, fut ainsi apprécié dans le rapport présenté à Napoléon : « ... Cette scène, » si touchante et si terrible, en offrant à » nos regards ce que la crainte et le dan- » ger extrême ont de plus effrayant, ne » présente que des mouvements nobles, » et ce que la belle nature nue offre de » plus pur. La réunion des différents » âges et des sexes différents ajoute en- » core à la beauté du tableau, par d'heu- » reuses oppositions rendues avec autant » de grâce que de force, et qui décèlent » dans l'artiste une connaissance appro- » fondie de la nature et de ce qui cons- » titue le beau. Le pinceau de M. » Girodet, toujours précieux, est, dans » ce tableau, aussi vigoureux que bril- » lant. La couleur et l'effet y sont égale- » ment portés à un très haut degré. » Enfin, on peut regarder cet ouvrage » comme un des plus beaux de notre » école, sous les rapports de l'expres- » sion, de la science du dessin, et sous » celui de l'exécution. » M. Girodet a composé un autre tableau qui a obtenu une mention honorable au concours des prix décennaux : il représente *Napoléon recevant les clefs de la ville de Vienne.* Ce tableau est d'une exécution très savante; il porte le cachet du beau talent de son auteur, qui s'est aussi essayé deux fois avec succès sur des scènes tirées du roman d'Atala, dont il a représenté fidèlement l'auteur dans un très beau por-

trait. M. Girodet a été nommé par le Roi, en 1816, membre du conseil honoraire que S. M. a établi près du ministère de sa maison, et qui est composé d'artistes et d'amateurs. Il a été créé chevalier de St.-Michel au mois de janvier 1817. Le 3 mai suivant, époque de l'anniversaire de l'entrée du Roi dans Paris, les quatre académies composant l'Institut royal s'étant réunies en séance solennelle, M. Girodet lut un mémoire sur l'*originalité des arts du dessin*. On remarqua qu'en vantant l'avantage de l'originalité et en fixant les bornes au-delà desquelles commence la bizarrerie, M. Girodet avait, en quelque sorte, joint l'exemple au précepte. Cet artiste, se trouvant au salon de peinture le 1er. août 1817, lorsque le Roi vint y voir le tableau d'*Henri IV* par Gérard, S. M. lui dit : « Les trophées de Miltiade empêchaient » Thémistocle de dormir : nous avons un » Marathon ; nous aurons bientôt une » Salamine. » Ces paroles faisaient allusion au tableau de *Saint Louis en Egypte*, que M. Girodet terminait à cette époque. S. S.

GIRONDE (Le vicomte FRANÇOIS-GASTON DE), d'une ancienne famille, entra au service le 2 juin 1769, dans le régiment de Picardie, et fut fait capitaine le 12 juin 1782. Il émigra le 2 mai 1792, et fit toutes les campagnes de l'armée des princes, la première à celle du duc de Bourbon, et les autres dans celle du prince de Condé. M. de Gironde se fit plusieurs fois remarquer par son courage et son sang-froid au milieu des plus grands dangers. A l'affaire d'Oberkambach, son cheval ayant été blessé, il s'arma d'un fusil, et se rangea parmi les chasseurs nobles dans le moment le plus vif du combat. Nommé chevalier de St.-Louis en 1794, et lieutenant-colonel en 1797, il obtint sa retraite en 1814 : son grand âge ne l'empêcha pas cependant de s'enrôler, en 1815, comme simple cavalier du détachement des gardes royaux que le département de Lot-et-Garonne envoya au duc d'Angoulême. On lui avait offert de commander ce détachement : mais il refusa, afin que son exemple inspirât plus de confiance à ses compatriotes. M. de Gironde a fait l'abandon de sa pension de retraite, pour tout le temps que dureront les besoins de l'Etat. —GIRONDE (Bernard-Silvain, comte DE), frère du précédent, entra au service le 2 mai 1773, dans le régiment de Picardie. Nommé capitaine en 1785, il émigra le 2 mai 1792, fit, comme son frère, les campagnes des princes, et se distingua en plusieurs rencontres, notamment à Constance, où, à la tête de deux cents grenadiers, il couvrit la retraite de l'armée, et ne sortit que le dernier, après avoir fait jeter dans le Rhin les planches du pont pour empêcher l'ennemi de passer. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 4 avril 1796, et obtint sa retraite en 1814, avec le grade de major. S. S.

GIROUST (JACQUES-CHARLES), juge au tribunal de Nogent-le-Rotrou, fut député du département d'Eure-et-Loir à la législature en 1791, et ensuite à la Convention, où il vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI, seulement comme législateur. Ayant été décrété d'arrestation, comme partisan des Girondins, pendant le régime de la terreur, il se sauva à Brest, où il fut arrêté par Laignelot. Réintégré à la Convention après le 9 thermidor, il fut envoyé aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, passa, en septembre 1795, au conseil des cinq-cents, et en sortit en 1798. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il devint président du tribunal civil de Nogent, et il en exerçait encore les fonctions en 1817. B. M.

GIULAY (Le comte DE), général autrichien, fut nommé, en 1790, au commandement du corps de Wukassowich en Croatie. Il se distingua dans plusieurs occasions pendant la guerre de la révolution, notamment le 17 septembre 1796, à l'attaque du camp de Kempten, d'où il débusqua les Français, malgré leur résistance opiniâtre. Devenu feld-maréchal-lieutenant, et quartier-maître-général de l'armée du prince Ferdinand, il combattit avec distinction à Wertingen le 6 octobre 1805 ; à Gunzbourg, le 9 ; à Ulm, le 11 ; et fut fait prisonnier dans la dernière de ces affaires. Au mois de novembre 1805, l'armée française n'étant plus qu'à une petite distance de la capitale de l'Autriche, le comte de Giulay fut envoyé au quartier-général de Napoléon pour lui proposer un armistice ; et il fut ensuite désigné, avec le comte Stadion et le prince Jean de Lichstenstein, pour rédiger les articles du traité de paix qui fut signé à Presbourg le 27 décembre 1805. Le comte de Giulay fut nommé, en avril

1806, gouverneur de la Croatie. Il commandait, en 1809, l'armée d'observation dans le Frioul et la Carniole, lorsqu'un incident imprévu le fit revenir à Vienne. L'archiduc Jean avait détourné, pour son corps, un train d'artillerie destiné au général Giulay. Ce secours, attendu depuis long-temps, n'arrivant point, le comte se trouva dans l'impossibilité de tenir la campagne; et il se rendit à la cour, pour supplier l'empereur d'accepter sa démission. Il reprit cependant son commandement, et se distingua, le 8 mai, à la bataille de Piavo, où il fut blessé. Le 26 juin, il éprouva un échec devant Gratz, et fut repoussé avec perte de 500 hommes et deux drapeaux, après un combat qui dura quatorze heures. Il fut ensuite envoyé à Laybach, pour y commander, en sa qualité de général en chef de la Croatie et de l'Esclavonie, toutes les troupes en garnison sur les frontières. En 1812, le général Giulay eut sous ses ordres un des trois corps destinés à couvrir les provinces de Gallicie, de Transsylvanie et du Bannat. A l'époque des hostilités contre la France en 1813, il se porta sur Dresde avec l'armée autrichienne, et essuya un échec le 27 août. Le 9 novembre, il reçut ordre du prince de Schwarzenberg d'attaquer la position du général Bertrand à Hochheim. Les travaux que les Français avaient commencés étaient défendus par vingt bouches à feu et par 2000 hommes. Le général Giulay fit approcher son artillerie; et la canonnade fut exécutée avec tant de précision, que l'artillerie du général Bertrand fut bientôt mise hors d'état de riposter. Deux bataillons montèrent alors à l'assaut; le premier était commandé par le comte de Giulay en personne. Les portes de la ville furent enfoncées; et 800 hommes, parmi lesquels se trouvaient vingt-cinq officiers, furent faits prisonniers. Le général Giulay passa le Rhin à la fin de décembre 1813, et entra en France par la Suisse, à la tête du 3e. corps d'armée autrichien. Le 24 janvier, il attaqua, avec le prince royal de Wurtemberg, une partie de la vieille garde, qui occupait la ville de Bar-sur-Aube, sous les ordres du maréchal Mortier, et s'empara de cette ville le jour suivant. Le 1er. février, il eut plusieurs de ses bataillons détruits, en voulant forcer le pont de Lesmont; le même jour, il attaqua Dienville, et ne put s'en rendre maître qu'après un combat qui se prolongea fort avant dans la nuit. Le 28 février, le général Giulay, après avoir donné ordre de tourner les troupes du maréchal Macdonald, qui occupait les hauteurs de la Ferté, marcha droit sur cette position, à la tête de trois brigades, et l'en débusqua. En 1815, il commandait le 3e. corps autrichien qui entra en Bourgogne, et il séjourna long-temps dans le département de la Côte-d'or. S. S.

GIUSTINIANI (Vincent-Joseph-Philippe), prince de Bassano, de Corbara, et conseiller municipal de la ville de Rome, est né le 2 novembre 1762. Lors de la création de la république romaine en 1798, il fut choisi par ses concitoyens pour venir, en qualité d'envoyé extraordinaire, auprès de la république française, annoncer cet événement au directoire. Il fut présenté aux directeurs, le 12 floréal, par M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, qui vanta la philosophie de cet envoyé et son mépris pour les préjugés. Le prince Giustiniani adressa au directoire une réponse empreinte des sentiments les plus républicains. Depuis ce temps, il joua un rôle assez important dans les dernières révolutions qui changèrent la face de Rome, ayant toujours soin de se ranger du parti vainqueur. Il vint plusieurs fois à Paris, sans être revêtu d'aucun caractère diplomatique; et il y fit transporter sa galerie de tableaux et de sculpture, héritage précieux qu'il tenait de ses ancêtres, et que tous les amateurs allèrent visiter avec empressement. Toutefois il la vendit bien au-dessus de sa valeur; et le catalogue, rédigé par Visconti, et servant de carte d'entrée, ne contribua pas peu à en grossir le prix. Lors de la réunion de Rome à l'empire français, il fut élu candidat au sénat-conservateur le 2 mars 1812. En 1813, il devint chambellan du prince Borghèse. Depuis les événements de 1814, le prince Giustiniani réside dans les Etats du pape, qui l'a nommé gouverneur d'une des provinces pontificales. Il fut du nombre des barons romains qui, au mois d'octobre 1816, renoncèrent aux droits seigneuriaux sur leurs fiefs, en conformité du *motu proprio* du 6 juillet précédent. Y.

GLATIGNY (Louis-François Le-Pelletier de), ancien colonel d'artillerie et chevalier de St.-Louis, est né d'une

famille de Picardie, qui a rendu des services importants à l'Etat dans la carrière des armes. Il émigra en 1792, et fit toutes les campagnes de l'armée des princes. M. de Glatigny concourut. dans le baillage de Crépy en Valois, avec le duc d'Orléans, pour les fonctions de député de la noblesse aux états-généraux de 1789. La nomination du duc était irrégulière sous plusieurs rapports, tandis que celle de M. de Glatigny était parfaitement bien faite : cependant celle-ci fut annulée ; et ce fut en vain qu'il réclama lorsque la chambre de la noblesse vérifia les pouvoirs de ses députés. U.

GLAYRE (Maurice), ministre de Stanislas-Auguste, dernier roi de Pologne, naquit à Lausanne en 1743, et y reçut sa première éducation. Des circonstances le firent connaître à Stanislas-Auguste; et quand ce prince monta sur le trône, en 1764, il le nomma son secrétaire de cabinet. En 1768, le jeune Glayre fut envoyé à Pétersbourg, en qualité de secrétaire de légation, et, peu de mois après, fut nommé ministre de Pologne auprès de l'impératrice de Russie. Il occupa cette place difficile, à l'époque où les cours de Berlin, de Pétersbourg et de Vienne, méditaient la destruction du royaume de Pologne. Glayre, à qui ce projet n'échappa point, fit tout ce qu'il put pour en prévenir les effets : et, à son retour, il fut. en récompense de ses efforts, nommé conseiller intime du cabinet. Les services qu'il rendit à la Pologne pendant les vingt années qu'il exerça cette fonction, lui firent conférer, par la diète de 1771, les droits de citoyen polonais. Mais, dès l'année suivante, le royaume de Pologne fut dépouillé d'une partie de ses provinces. M. Glayre conseilla à Stanislas-Auguste d'abdiquer une couronne qu'il ne pouvait porter plus long-temps avec honneur; mais cette démarche eût été contraire à la politique des co-partageants : ils s'y opposèrent par des menaces; et M. Glayre, malgré le plus vif desir de retourner en Suisse, ne put se décider à quitter un roi malheureux, qui l'avait comblé de bienfaits. Après les conférences de Mohilow entre l'impératrice Catherine et l'empereur Joseph, auxquelles Stanislas-Auguste avait résolu d'assister contre l'avis de Glayre, celui-ci, voyant qu'il ne pouvait plus servir utilement son souverain, obtint la permission de se retirer dans sa patrie, où il se maria. Il était décidé à vivre éloigné des cours; cependant il ne put résister aux invitations de son ancien maître, et il accepta les fonctions d'ambassadeur de Pologne auprès du Roi de France : mais dès que sa mission fut terminée, il se retira dans le sein de sa famille. Bientôt la révolution française exerça son influence sur la paisible Helvétie. Glayre crut qu'elle ne s'étendrait pas dans le pays de Vaud : mais l'apparition de l'armée sous le commandement du général Ménard, et la résolution du directoire français de protéger les insurgés, changèrent son opinion; et la révolution étant commencée, il prit le parti de la maintenir et de la défendre : mais il fit ses efforts pour en détruire les principes anarchiques, en paralysant l'influence des démagogues qui, sous le nom de *club d'union*, exerçaient la magistrature. Glayre conseilla, le 7 janvier 1798, au magistrat de Lausanne, de soumettre au gouvernement de Berne les plaintes des habitants du pays de Vaud. Ce conseil fut suivi ; et la révolution prit une marche plus régulière. Le pays de Vaud se déclara souverain, et adopta la nouvelle constitution. En avril 1798, l'assemblée législative s'étant constituée dans la ville d'Arau, M. Glayre fut élu membre du directoire ; on ne peut douter qu'il n'eût alors de bonnes intentions; mais la politique du gouvernement français neutralisa tous ses efforts. M. Glayre résigna cette place, mécontent de lui-même et méconnu de tous les partis : il fut cependant, dans la suite, nommé encore membre du comité et du conseil exécutif; et, en octobre 1800, le gouvernement l'envoya à Paris, pour négocier la neutralité de la Suisse ; mais il ne put y réussir. Quand il fut question de savoir si la Suisse serait un seul Etat ou une fédération de plusieurs, M. Glayre publia un ouvrage intitulé, *Lettres sur l'Helvétie*, dans lequel il se déclara pour le système d'unité : mais il ne tarda pas à s'apercevoir que tous les vœux qu'il avait formés pour sa patrie ne pouvaient plus être exaucés; et il se retira dans sa belle terre de Romainmotier. Le bonheur qu'il goûte dans cette retraite, l'a éloigné de plus en plus des affaires publiques; et il a refusé constamment toutes les fonctions qui lui ont été offertes, à l'exception de celle de représentant de son cercle. B. D.

GLEIZAL, député de l'Ardèche à la Convention nationale, y vota la mort de Louis XVI en ces termes : « Je prononce » la peine de mort contre Louis Capet » avec sursis, jusqu'à l'expulsion de tous » les Bourbons et les mesures de tran- » quillité publique. » Nommé, après la session, secrétaire-rédacteur du conseil des cinq-cents, il exerçait encore les mêmes fonctions auprès du corps législatif en 1814 : il reçut sa démission le 2 juillet de cette année. B. M.

GLENBERVIE (SILVESTRE DOUGLAS lord), du comté d'Aberdeen en Ecosse, après avoir fini son éducation dans une université, vint à Londres, s'adonna au barreau, et fut nommé conseil du Roi. Il parvint bientôt à un haut degré de considération dans son corps, obtint une place au parlement, et, après avoir rempli divers emplois, devint membre du conseil-privé en Angleterre et en Irlande. Il résida plusieurs années dans ce dernier pays, avec le titre de secrétaire en chef. Lord Glenbervie était aussi commissaire de la trésorerie. En 1801, il fut élevé à la pairie et reçut le gouvernement du Cap de Bonne-Espérance, qu'il abandonna pour la place de payeur-général des troupes. Il est inspecteur-général des bois et forêts du roi depuis 1803, commissaire pour les affaires de l'Inde, et, en l'absence du comte de Liverpool, président du comité du conseil-privé pour les affaires du commerce et des colonies. Outre quelques Notices sur le Tockay et autres vins de Hongrie, insérées, en 1773, dans les *Transactions philosophiques*, sa Seigneurie a publié : I. *Histoire des questions d'élections controversées qui ont été décidées la première session du 14e. parlement de la Grande Bretagne*, 4 vol. in-8o., 1777 ; deuxième édition, 1802. II. *Rapports sur les questions qui ont été jugées à la cour du banc du roi dans les 19e., 20e. et 21e. années du règne de George III*, 1783, 3 vol. in-8o. ; troisième édition, 1790. Z.

GLENIE (JAMES), de la société royale de Londres, auparavant officier dans le corps royal de l'artillerie, né en Ecosse en 1747, passe pour un des bons mathématiciens de nos jours : il a démontré, d'une manière incontestable, l'impossibilité de la solution du fameux problème de la quadrature du cercle, dans un écrit lu en 1811 devant la société royale. Il est auteur de quelques opuscules insérés dans les *Transactions philosophiques* ; et donné : I. *Histoire de l'art de tirer le canon et les bombes*, 1776, in-8o. II. *Doctrine de la comparaison universelle et de la proportion générale*, 1789, in-4o. III. *Le calcul des antécédents*, ou *Méthode géométrique de raisonner sans aucune considération du mouvement ou de la vitesse applicable à chaque cas auquel les fluxions ont été ou peuvent être appliquées*, 1793, in-4o. IV. *Observations sur la construction*, 1793, in-8o. V. *Observations sur la défense de la Grande-Bretagne et sur ses principaux arsenaux de marine*, 1807, in-8o. Z.

GLEY (L'abbé G.), né à Gerardmer en Lorraine vers 1760, se consacra de bonne heure à la carrière de l'instruction publique ; il quitta la France en 1791, voyagea en Hollande et en Allemagne, où il obtint, en 1795, une chaire à l'université de Bamberg. Il s'occupa beaucoup, dans cette ville, de recherches sur les anciennes langues de la France et de l'Allemagne, jusqu'à l'époque de la guerre de Prusse, en 1806. Arraché alors aux paisibles fonctions de l'enseignement, il fut attaché au 3e. corps de l'armée française, sous les ordres du maréchal Davoust, et eut occasion de parcourir la Prusse et la Pologne, où il fut chargé de l'inspection des écoles primaires dans la principauté de Lowitz. C'est sur les lieux mêmes qu'il raconte, dans son *Voyage en Allemagne*, les faits dont il a été le témoin. Les notes relatives à l'ambassade de Varsovie, sont extrêmement curieuses, et surtout fort exactes, M. Gley ayant été envoyé en Pologne, après la paix de Tilsitt, avec une mission qui le mit en relation avec les principaux agents français, et plus particulièrement avec M. l'archevêque de Malines, contre lequel il dirige des traits assez piquants. Revenu en France en 1813, il fut nommé principal du collége de St.-Dié (Vosges), et ensuite de celui d'Alençon, place qu'il occupe encore aujourd'hui. On a de lui : I. *Grammaire* et *Dictionnaire allemand et français*, à l'usage des écoles, imprimés à Bamberg, 2 vol. in-8o. II. *Notices sur le monument littéraire le plus ancien que l'on connaisse dans la langue des Francs* (1809), in-4o. de 12 pages. III. *Langue et littérature des anciens Francs*, 1814, in-8o. Ce sujet,

le plus ancien et en même temps le plus nouveau qu'offre l'histoire de notre littérature, a été traité par l'auteur d'une manière intéressante. Les recherches qu'il a faites sur les monuments qui nous restent de la langue francique (langue qui est à l'allemand moderne ce que la langue romane est à l'égard du français), l'ont occupé pendant plus de vingt ans : il a compulsé les manuscrits et les bibliothèques d'Allemagne et de Paris, avec l'attention et l'exactitude les plus scrupuleuses. IV. *Voyage en Allemagne et en Pologne*, *avec des notes relatives à l'ambassade de M. de Pradt, à Varsovie*, 2 vol. in-8o., 1815 et 1816. V. *Essai sur les éléments de la philosophie* (latin et français), Versailles, juillet 1817, in-8o. VI. *Vie de J. Tarnowki, trad. du polonais*, dans le tome XVII des *Annales des voyages* M. Gley a fourni à la *Biographie universelle* les articles Corvin, Denis, Georgel, etc. Il annonce depuis long-temps une grande *Histoire de Pologne*, dont il a donné des fragments dans quelques journaux. D.

GNEISENAU (Le comte), général prussien, considéré comme l'un des plus habiles militaires de notre temps, a fait une partie des dernières guerres, comme chef d'état-major du prince Blucher; et il passe pour lui avoir donné des avis utiles aux batailles de Brienne, de Laon et de Vauchamp en 1814 L'année suivante, il eut une grande part à la victoire de Waterloo; et le roi de Prusse, en lui envoyant, aussitôt après, la décoration de l'Aigle-noir, prise dans les équipages de Buonaparte, le promut au grade de feld-maréchal-lieutenant. Ce prince le nomma ensuite ministre-d'état; et ce fut, en cette qualité, que le général Gneisenau assista aux négociations de Paris, en 1815. Lorsque la paix fut conclue, il commanda les troupes prussiennes qui restaient sur le Rhin : il quitta ce commandement quelques mois après, ayant obtenu un congé pour raison de santé. Son nom ayant été souvent cité dans les mémoires de M. Schmaltz sur les sociétés secrètes, il demanda qu'une enquête fût faite à cet égard; mais il paraît que le gouvernement prussien ne jugea pas à propos d'y avoir égard. (*V.* la fin de l'article Blucher.) D.

GOBET, avocat et marchand de fer, à Paris, a publié : I. *Fables nouvelles*, 1786, in-8o., de 14 pages. Il a été éditeur de quelques volumes de la collection d'*OEuvres choisies*, in-8o., imprimées chez Didot. M. Barbier lui attribue : I. *La Gageure*, ou *Lettre du rédacteur de l'article* Spectacles *dans le fameux feuilleton, à M****, Paris, an XI, in-8o. II. *Contes et épigrammes*, par le cit. ***, an VIII, in-8o. III. *Epître à M. Palissot, par un habitant du Jura*, 1806, in-8o. Cette dernière indication est une erreur. (*Voy.* Jobez.) Ot.

GOBLET (F.-V.), premier commis du bureau des hôtels garnis à la préfecture de police de Paris, né à Conchy-le-Château, en 1768, a publié : I. *Dictionnaire administratif et topographique de Paris, du commerce, des arts et des produits en tout genre d'industrie qui s'y trouvent*, 1808, in-18; seconde édition, sous le titre de *Paris et sa banlieue*, 1815, in-12. II. *Tableau des hôtels garnis et particuliers de Paris, avec le prix qu'il en coute en temps ordinaire, et leur importance*, 1817, in-18. Ot.

GODAILH (Jean-Gaspard-Julien), membre du corps législatif dès 1805, fut réélu, en 1809, pour le département de Lot-et-Garonne, et donna son adhésion à tous les actes du gouvernement provisoire en 1814. Le 18 août, il parla en faveur du projet de loi sur la presse, prétendit que la censure était utile et indispensable dans les circonstances, et termina par assurer que la religion n'était point assez honorée ni les mœurs assez sévères pour que les écarts de l'esprit ne fussent point réprimés. Le 14 octobre, il prononça, sur le projet relatif à la libre importation des fers, un discours, dont l'impression fut ordonnée. « Les maî-
» tres de forge, dit-il, qui prétendent
» au commerce exclusif des fers, de-
» vraient en fournir assez pour cons-
» truire la grande muraille dont ils vou-
» draient entourer la France, pour lui
» interdire tout rapport avec l'étranger.
» (On murmure.) On a, dit-on, des
» obligations aux maîtres de forge? Faut-
» il pour cela vous mettre sans cesse en-
» tre leurs mains? Ce serait ressembler
» à quelqu'un qui devrait sa santé à l'u-
» sage du lait, et qui resterait toute sa
» vie en nourrice (murmures univer-
» sels); ce serait, parce qu'il y a eu un
» Saint-Vincent-de-Paul, rétablir les
» ordres monastiques. Non, Messieurs,
» nous ne devons pas plus soumettre
» notre industrie au marteau des Cyclo-

» pes qu'au capuchon monacal ( rires, » violents murmures) : je demande un » nouveau tarif. » Le 8 du même mois, M. Godailh appuya le principe posé par M. Raynouard, dans son second rapport sur la presse, qu'une loi à laquelle la chambre des pairs aurait ajouté des amendements, pouvait être de nouveau discutée par celle des députés. M. Godailh ne fut point appelé à faire partie de la nouvelle chambre ou 1815. S. S.

GODART DE VAUDRICOURT, né à Amiens en 1777, se montra, dès sa jeunesse, ennemi déclaré des principes de la révolution, et fut souvent signalé comme tel. A l'époque de la première conscription, il fut désigné à Gay-Vernon et au général Tunq, comme chef de la révolte qui menaçait d'éclater à Amiens. contre l'autorité directoriale. Il fut décrété d'arrestation par ce même Gay-Vernon, et n'échappa que par la fuite. M. Godart entra, en 1814, dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi. Il suivit ce prince à Gand, et revint avec S. M. Il est actuellement maire d'Oisemont.—GODART (Le baron Roch), né le 31 avril 1761, maréchal-de-camp d'infanterie le 11 septembre 1809, chevalier de St.-Louis le 19 juillet 1814, commandait le département du Tarn en juin 1815. S. S.

GODIN (A.-L.-J.) a publié : *Histoire de Buonaparte depuis sa naissance jusqu'à ce jour*, 1816, 2 vol. in-12. — GODIN, de Nevers, a inventé, en 1816, une machine pour élever l'eau des ruisseaux à une hauteur quelconque sans avoir recours à d'autre force qu'à celle de ces mêmes ruisseaux. — GODIN (Nicolas-Joseph), né le 26 octobre 1777, fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 19 septembre 1813, et adjudant-commandant le 25 novembre suivant. S. S.

GODOI (Don MANUEL), prince de la Paix, né en 1764 à Badajoz, d'une famille noble, mais à-peu-près dans l'indigence, vint très jeune à Madrid, avec don Louis Godoï son frère aîné, pour y chercher fortune. Il avait, pour réussir, tous les avantages qui peuvent faire un héros de roman: une belle taille, une figure intéressante, une fort jolie voix et une grande habileté à jouer de la guitare. Il chercha néanmoins fort peu d'aventures galantes dans les premiers temps de son séjour à Madrid; et il y vécut dans une espèce de retraite. Mais il fut introduit plus tard dans des sociétés distinguées, où il trouva des protecteurs puissants, qui le placèrent, ainsi que son frère, dans les gardes-du-corps, quoiqu'ils n'eussent pas la fortune exigée pour y être admis. Toutes leurs ressources se bornèrent long-temps à leur modique solde d'une piecette par jour (un franc). On dit que don Manuel n'eut souvent, pour toute nourriture, qu'un pain de deux sous par jour, et que, plusieurs fois, il se vit obligé de garder le lit pendant le jour, pour attendre qu'on eût blanchi le seul linge qu'il possédât. Cependant il ne faut adopter qu'avec circonspection ce que les Espagnols publient sur le compte d'un homme dont ils ont tant à se plaindre. Son ami le plus utile, dans ce temps-là, fut un traiteur, chez lequel il allait prendre quelques repas, lorsque sa bourse le lui permettait. Ce traiteur, touché de sa détresse, s'intéressa à lui, et lui fit crédit pendant plus d'une année, n'exigeant pour paiement que quelques *boleros* ou *séguidillas*, que don Manuel chantait à ravir, en s'accompagnant de sa guitare. Telle était la situation de Godoï, lorsque son frère, don Louis, qui chantait et jouait aussi du même instrument, fit connaissance avec une femme-de-chambre de la reine, qui crut plaire à son auguste maîtresse, en lui faisant entendre son aimable musicien. La permission de l'introduire fut aisément obtenue; et le garde fut si bien accueilli que, dès le premier instant, toute la cour regarda sa fortune comme assurée. Mais ce fut pour son frère, qu'il aimait tendrement, que don Louis profita des bonnes dispositions de sa souveraine. Saisissant l'occasion où la princesse applaudissait à son talent, il lui répondit : « Ah! Madame, que dirait V. M., si elle » entendait mon frère! » Aussitôt la reine ordonne qu'on lui amène ce prodige. Manuel Godoï fit en effet oublier son frère aîné, qui ne reparut plus. ( Il est mort, en 1801, capitaine-général de l'Estramadure.) Il sut tellement intéresser la reine, que, dès les premières entrevues, cette princesse s'occupa de sa fortune avec un zèle extraordinaire. Le roi fut entouré d'une foule de courtisans, qui ne cessèrent de lui parler des talents du jeune garde. Séduit par tant d'éloges, le bon prince voulut aussi l'entendre; et il fut, comme la reine, dans un ravissement inexprimable. Il lui adressa plu-

sieurs fois la parole: Godoï répondit avec assez d'adresse. Les courtisans applaudirent; le roi applaudit encore davantage: enfin il conçut pour lui une affection telle, qu'aucun emploi ne lui parut assez élevé pour un homme dont l'ascendant devait lui devenir si funeste. (*Voyez* CHARLES IV.) On vit Godoï passer presque aussitôt de l'état de simple garde à l'emploi de major d'un corps dont le monarque est le colonel; et à peine en était-il pourvu, qu'il devint conseiller-d'état. On aurait pu le croire dépourvu des connaissances nécessaires à cet emploi: mais pour qu'il n'y parût pas trop neuf, la reine, qui connaissait les ressorts de l'administration et les secrets de l'Etat, eut soin de le mettre sur la voie. Quoique d'un mérite très vulgaire, Godoï avait ce qui séduit les hommes inattentifs, de la facilité dans l'expression, ces grâces mensongères qu'on prend pour de l'habileté, et surtout un talent rare pour l'intrigue. Circonvenu par ces prestiges, et dominé par sa propre bienveillance, Charles IV accorda au favori tout ce qu'on lui demanda. La révolution de France ayant éclaté d'une manière effrayante pour toutes les monarchies, les hommes qu'on devait supposer le plus faits pour en prévoir les résultats ne cherchèrent à y voir que des avantages; et, dirigé par eux, le monarque ne jugea pas à propos d'intervenir, jusqu'au moment où Louis XVI, captif, fut mis en jugement. Alors une négociation, qui avait seulement pour but de sauver le chef de sa maison, fut entamée par Charles IV, avec les farouches républicains, qui la repoussèrent de la manière la plus cruelle et la plus dure. Ne pouvant rien obtenir par ses négociateurs, le roi d'Espagne eut recours aux armes. Dans le conseil où cette résolution fut discutée, le comte d'Aranda la combattit de tous ses moyens, objectant les dangers de la guerre, le mauvais état de l'armée, et la pénurie du trésor: la plupart des membres du conseil furent de son avis. Godoï soutint vivement l'opinion contraire; cependant, à cette époque, la guerre ne fut point résolue. Ceux qui sont décidés à tout blâmer dans la conduite de ce favori, l'improuvent aussi dans cette circonstance: mais, en se rappelant bien ce qui se passait alors en France, il est permis de croire que, si soixante mille Espagnols eussent pénétré dans le midi, où il n'y avait pas encore un soldat à leur opposer, et si ce mouvement eût été combiné avec ceux des puissances du nord, il aurait obtenu un succès facile. On peut donc dire que l'opinion du jeune Godoï fut alors plus sensée que celle du vieux comte d'Aranda. Celui-ci, irrité du peu d'égards que le favori avait eus pour lui dans le cours de la discussion, lui répondit avec aigreur; et le roi fut très mécontent de son apostrophe. Le comte s'en aperçut, prit la poste en sortant du conseil, et se retira dans ses terres d'Aragon. Un moment après, un capitaine des gardes vint demander le portefeuille, qui fut remis par son secrétaire. Le lendemain, 15 décembre 1792, Godoï fut nommé secrétaire-d'état, et, peu de jours après, premier ministre, avec le titre de duc d'Alcudia. Une faveur si haute et si extraordinaire indisposa toute la nation; et dès-lors celui qui en était investi commença à devenir l'objet de la haine publique. Lorsque le sort de Louis XVI fut près d'être décidé, Charles IV et son ministre ouvrirent encore des négociations, qui furent publiquement lues et rejetées par la Convention nationale. (*V.* THURIOT.) Malgré ce refus, l'Espagne ne commença pas les hostilités; elle fit des préparatifs. La guerre ne fut déclarée que plus d'un mois après par la Convention elle-même, sur la proposition de Barère. L'Espagne fut ainsi naturellement conduite à se réunir à l'Angleterre, qui venait d'être également obligée d'entrer dans la lice; et l'on ne peut nier qu'il ne fût de son intérêt de rechercher une telle alliance. Une censure plus fondée de la politique de Godoï, est celle qui lui fait un reproche de s'être séparé de la coalition, en 1795, pour conclure une paix particulière avec cette Convention nationale, qui, d'après les principes qu'elle avait déclarés et suivis, ne pouvait être en paix avec aucun des souverains régnants en Europe. Les Espagnols qui s'étaient élevés contre les projets guerriers de Godoï, ne blâmèrent pas avec moins d'énergie ses dispositions pacifiques; et la haine qu'ils lui vouèrent, ne fut point affaiblie par les bienfaits de la paix passagère qui leur fut accordée. Charles IV ne partagea point l'opinion de ses sujets: le favori lui parut encore plus digne de ses bonnes grâces; il lui déféra le titre de prince de la Paix, le fit grand d'Espagne de première classe, lui donna un domaine dont le revenu

s'élevait à 60,000 piastres, et le décora de l'ordre de la Toison-d'or. Comblé de tant de bienfaits, Godoï se persuada qu'ils n'étaient qu'une juste récompense de ses services : il prit une telle opinion de lui-même et de son ascendant à la cour, que rien ne lui parut capable d'opposer un obstacle à ses volontés. La paix qu'il avait conclue avec la république française, après avoir été un des plus chauds partisans de la guerre, l'avait fait élever à la dignité de prince. Il voulut aller plus loin ; et, le 19 août 1796, il signa un traité d'alliance offensive et défensive avec cette même république. Dès-lors, le commerce d'Espagne fut anéanti ; la mer fut couverte d'escadres anglaises, qui interceptèrent toute communication avec ses colonies ; et les trésors de l'Amérique n'arrivèrent plus au trésor royal, tandis que la nouvelle alliance nécessita des dépenses énormes. Cet état de choses mit le comble à la haine que l'on portait déjà au présomptueux favori. Mais les plaintes n'arrivaient pas jusqu'au roi : maître de toutes les avenues, Godoï ne daignait pas même y faire attention, ou du moins feignait de ne pas en être affecté. Son palais était devenu le dépôt de toutes les richesses et le séjour de toutes les voluptés. Tant de faste et tant d'orgueil dans un homme naguère si obscur, indignèrent l'héritier du trône : mais Godoï le brava avec la dernière insolence. Entouré d'émissaires, et pour ainsi dire prisonnier dans son palais, le prince des Asturies ne put faire entendre ses plaintes à ses augustes parents, et il fut lui-même sous le joug du tout-puissant favori. Cependant il ne fléchit jamais devant lui. ( *Voyez* FERDINAND VII.) Le prince héréditaire de Parme, qui était venu à Madrid pour s'unir à l'infante Marie-Louise, se montra plus docile : il essaya bien, dans les premiers temps, de maintenir la dignité de son rang ; mais on lui insinua qu'il s'exposerait à manquer son but s'il ne se rendait pas agréable à la reine en témoignant des égards au prince de la Paix. Il prit donc le parti de se soumettre, et devint même l'ami de Godoï, au point que l'on vit, plus d'une fois, un petit-fils de Henri IV tenir l'étrier du favori. Dans la sévérité de leurs reproches, les Espagnols n'ont pas plus ménagé le prince de la Paix pour ses mœurs particulières, que pour sa conduite comme homme d'état. S'il faut les en croire, le mérite n'était compté pour rien dans la distribution des places les plus importantes : c'était à l'intercession des femmes galantes qu'elles étaient accordées, en échange des faveurs qu'il en obtenait. Ils ont surtout fait le plus grand bruit de ses aventures avec la plus belle femme de l'Espagne, Mlle. Joséphine Tudo, fille d'un ancien militaire, qui venait solliciter le prix de ses services. Cet officier, n'ayant pu obtenir une audience pendant six mois de sollicitations, on lui conseilla de la faire demander par Mlle Tudo : celle-ci fut admise avec son père, qui obtint bientôt la place de gouverneur de la maison royale le *Retiro*, où Godoï vint assidûment l'honorer de fréquentes visites, dont tout le monde pénétra le but. Un commerce de galanterie fut bientôt établi entre le ministre et la demoiselle, qui sut si bien ménager la passion qu'elle avait inspirée, que le favori se détermina à l'épouser en secret. On ne conteste pas, en Espagne, la réalité de ce mariage : seulement on doute de sa validité. Godoï ne jugea pas à propos de le faire connaître ; et son épouse continua de demeurer au *Retiro*, où il allait tous les jours mystérieusement. La reine, dit-on, était instruite de cette aventure ; mais elle feignit de l'ignorer. Godoï avait pris un tel empire sur cette princesse et sur le roi, qu'il était inaccessible à toutes les attaques : il savait que le monarque, à qui d'ailleurs sa conduite n'était pas connue, aurait puni sévèrement quiconque eût élevé, en sa présence, la moindre accusation contre son favori. Puissamment influencé par le gouvernement français, qu'il regardait comme sa sauvegarde contre la haine de ses compatriotes, Godoï osa même braver la discipline religieuse, si sévèrement observée en Espagne. Le nonce du pape lui ayant remis, en 1797, une note officielle, dans laquelle Sa Sainteté demandait la protection du roi en faveur de la religion catholique, si violemment attaquée dans un État voisin ; le ministre ne craignit pas, dans sa réponse, de reprocher au chef de l'Église d'avoir violé l'armistice avec la France, et de l'exhorter à se détacher des biens de ce monde, pour ne s'occuper que de sa personne. Cette réponse, qui fut imprimée, produisit une telle effervescence à Madrid, que Godoï crut qu'il lui importait de la retirer : au bout de deux jours, tous les

exemplaires avaient disparu. Avec cette manière de penser et d'agir, Godoï ne devait pas être le protecteur du saint-office : il n'osa cependant pas le détruire; mais il se moqua du grand-inquisiteur, rendit la liberté à ceux qu'il avait fait arrêter, et jeta au feu les papiers des procédures. Il était alors intimement lié avec l'ambassadeur de France; et l'on ne douta plus du parti qu'il avait pris, lorsqu'il proposa au roi de déclarer la guerre au Portugal. Le monarque s'y refusa cependant; et c'est la seule fois qu'il n'entra point dans les vues de son ministre. Dans le voyage que leurs Majestés firent en 1800, en Andalousie, Godoï, qui les accompagnait, eut à Cadix, avec une jeune personne de distinction, une nouvelle aventure, qui causa encore un grand scandale en Espagne. Ne pouvant cacher les fruits de cette intrigue, il résolut de marier la jeune personne à un de ses oncles, qu'il avait jusqu'alors oublié. Cet oncle était un vieux militaire sourd, presque aveugle, et du caractère le plus difficile. La jeune personne était charmante, et n'avait que dix-sept ans. Le vieillard sentit d'abord le ridicule d'une pareille union; mais Godoï insista en maître, et son oncle se résigna : celui-ci reçut la main de la jeune épouse avec le grade de maréchal-de-camp. La demoiselle ne connut son époux que le jour du mariage : accablée par les mauvais traitements d'un vieillard repoussant et jaloux, l'infortunée mourut quelques mois après, dans les convulsions les plus douloureuses. Toujours pressé par la politique française, Godoï faisait de nouveau tous ses efforts pour déterminer son maître à déclarer la guerre au Portugal : n'ayant pu y réussir, il quitta le ministère, mais en conservant sur le gouvernement toute l'autorité de premier ministre. Il eut pour successeur don Saavedra, homme éclairé, qui n'eut pas le bonheur de lui plaire et fut bientôt forcé de se retirer (1). Saavedra fut remplacé par don Urquijo, qui, ayant été élevé en Angleterre, paraissait vouloir se rapprocher de cette puissance : ce ministre jouissait d'un certain crédit sur l'esprit de la reine; mais ce crédit même fut la cause de sa chute. L'ascendant que le prince de la Paix avait pris sur sa souveraine était trop fort pour être facilement combattu. Urquijo pensa différemment, et il se permit quelques plaintes contre l'ancien protégé. Celui-ci feignit de tout ignorer, invita le ministre à dîner, et l'obligea de donner sa démission : Urquijo avait occupé le ministère pendant deux ans. Godoï le remplaça par don Pedro Cévallos, son parent. (*Voyez* CEVALLOS.) Cependant le roi crut n'avoir pas encore assez fait pour son favori : il résolut de l'allier à sa propre famille, en lui donnant pour épouse une de ses cousines, issue d'un mariage secret de l'infant don Louis, son oncle, avec dona Vallabriga, demoiselle de haute distinction, mais qui n'appartenait pas à une maison régnante. Pour pallier l'inconvenance d'une pareille union, des généalogistes complaisants firent descendre Godoï de l'empereur Montezuma; et l'on répandit dans le public qu'une cousine du roi, pouvait, sans déroger, devenir l'épouse d'un petit-fils de l'empereur du Mexique. On a dit que la jalousie fut la principale cause de cette alliance, imaginée pour détacher Godoï de Mlle. Tudo, son épouse présumée, à laquelle il continuait ses visites habituelles : on le voyait même se promener publiquement avec les enfants qu'il en avait eus. On prétend que c'est par ce motif que les cardinaux Despuig et Lorenzana refusèrent de bénir son mariage avec Mlle. de Bourbon : tous deux furent exilés pour cette désobéissance, et se retirèrent à Rome. Le patriarche des Indes, cardinal Semanat, fut plus docile; il maria Godoï, dans la chapelle du palais, en présence de la famille royale. La nouvelle épouse du prince de la Paix n'avait que quinze ans, et elle était douée des plus aimables qualités. La veille du mariage, Mlle. Tudo, qui avait jusqu'alors ignoré la résolution de son infidèle, courut hors d'elle-même à son palais, et pénétra dans les appartements, en s'écriant : « Il est mon époux, le père » de mes enfants! je réclame la justice » de Dieu et celle des hommes! » Godoï, qu'elle cherchait par tout, s'enfuit par son jardin. L'infortunée s'évanouit, et ne reprit ses sens que pour tomber dans le délire : elle ne put être transportée chez elle que le lendemain. Cependant, quelques jours après, le prince de la Paix se raccommoda avec Mlle. Tudo; et

(1) Ce ministre, très habile, jouissait de la confiance de la nation : il essaya de s'opposer aux dilapidations du trésor. Le roi avait adopté son système; mais le ministre fut bientôt attaqué d'une maladie très aigue. Sa convalescence fut longue, et le public fut persuadé qu'il avait été empoisonné. Il quitta la cour, accompagné de son épouse, qui pendant long-temps préparait tous ses aliments.

lui persuadant qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres du roi. Peu de temps avant cet événement, il avait été nommé grand'-croix de l'ordre de Charles III et de celui de Malte. A cette époque, le consul Buonaparte, déterminé à faire la guerre au Portugal, avait envoyé son frère Lucien, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, en Espagne : le prince de la Paix le reçut parfaitement, et se livra sans réserve à la politique du gouvernement français. L'ambassadeur et le favori employèrent des moyens si puissants, qu'enfin le roi résolut de déclarer la guerre au Portugal, sous prétexte que cette puissance fournissait des secours à l'ennemi commun. Le prince de la Paix fut nommé général en chef de l'armée; et le général Urutia fut invité à en prendre le commandement, sous les ordres du prince. Urutia refusa, et fut exilé en Biscaïe, où il mourut de chagrin. Dans ce moment, Godoï, dont la conduite avait déplu un instant à la reine, s'était rapproché de cette princesse, toujours disposée à lui pardonner. La campagne de Portugal s'ouvrit en 1800, et fut si courte que huit mille hommes, que la France avait mis en marche, n'eurent pas le temps d'arriver. Cette guerre finit par la prise du duché d'Olivenza. C'était dans la saison où les orangers, si abondants dans ce pays, sont couverts de fruits. Le galant général, pour informer la reine qu'elle possédait une nouvelle province, lui envoya un rameau d'oranger, qui arriva à Aranjuez aussi frais qu'au moment où il avait été détaché de l'arbre. Le courier qui l'apporta, parcourut quarante lieues en huit heures. Un présent semblable fut envoyé en même temps par un autre courier à M^lle^. Tudo. Les Portugais furent battus; ou plutôt leurs chefs eurent, dit-on, ordre de ne faire aucune résistance. La princesse Charlotte de Portugal écrivit une lettre touchante au roi son père, qui fut attendri, et ordonna à Godoï de cesser les hostilités. Forcé d'obéir une fois, il instruisit Lucien de la volonté du roi; et la paix fut conclue, mais aux conditions les plus dures. La princesse Charlotte se vit obligée de faire le sacrifice de ses diamants, que Godoï et Lucien se partagèrent. Ce dernier quitta Madrid, comblé d'honneurs et de richesses : le prince de la Paix augmenta ses revenus de cent mille piastres, fut nommé généralissime des armées de terre et de mer, grand-amiral de Castille, et eut une garde d'honneur pour sa personne. Enivré de tant de prospérités, il se montra moins reconnaissant des bontés de la reine; mais il voulut néanmoins que cette princesse n'en eût pour aucun autre. Cependant elle montra alors quelque affection pour un garde-du-corps nommé Mallo; c'était un jeune homme d'une belle figure, studieux, instruit, et capable de faire un chemin rapide. Godoï, prévoyant les succès que pouvait avoir un aussi dangereux rival, résolut de s'en défaire. Un jour qu'il était à l'une des fenêtres du palais avec la reine et le roi, le jeune Mallo vint à passer dans un brillant équipage : *Quel est ce beau jeune homme*, dit le roi au favori ? — *Un Américain, Sire. — Il est donc bien riche ? — Non, Sire; mais une vieille folle l'entretient, et lui donne les moyens de paraître en cet équipage. — Cette vieille est-elle mariée ? — Oui, Sire, et elle a plusieurs enfants. — Ils sont donc deux mauvais sujets l'un et l'autre ?* Les questions et les réponses finirent là; et l'ordre fut donné d'envoyer Mallo en Amérique : mais un ordre secret de la reine le retint à Osma, où il fut établi chez l'évêque et traité long-temps par ce prélat avec magnificence. A cette époque, l'Espagne avait acheté sa neutralité, par des sacrifices qui la conduisaient à sa ruine; cependant cette neutralité ne fut pas long-temps observée : les Anglais la rompirent en s'emparant de quatre frégates espagnoles revenant d'Amérique, chargées de richesses qui devaient être partagées entre Napoléon et Godoï. Leur attaque fut suivie d'une guerre maritime des plus furieuses, et dont le résultat fut l'anéantissement de la marine espagnole. Buonaparte, qui avait déjà des vues sur l'Espagne, et qui voulait lui ôter tous les moyens de résistance, fit demander à Godoï les troupes dont il pouvait disposer : mais le favori, qui était alors mécontent de quelques oublis de Buonaparte à son égard, fit répandre une proclamation, dans laquelle il appelait les Espagnols aux armes pour la défense de la patrie. On parut répondre à cet appel; mais la bonne intelligence se rétablit, et l'on ne parla plus de guerre. Godoï envoya à Paris don Eugène Izquierdo, son confident, qui traita avec le grand-duc de Berg (Murat). Par suite

de leurs conférences, Godoï accorda les troupes réclamées : et 16,000 hommes furent envoyés dans le Nord, sous les ordres du marquis de la Romana. Le prince des Asturies étant devenu veuf, M. de Beauharnais, ambassadeur de France, se ménagea des conférences secrètes avec S. A. R., afin de lui insinuer de demander directement en mariage une des nièces de Buonaparte, sans l'intervention de Godoï. Celui-ci avait déjà fait au prince une proposition pareille, qui avait été repoussée. Irrité de ce refus, il peignit le prince des Asturies, au roi son père, avec des couleurs si noires (*Voy.* FERDINAND VII), que le monarque ordonna l'arrestation de son fils. Cette rigueur exaspéra tellement la nation contre le favori, qu'il craignit enfin pour sa personne. Il se vit accablé de lettres anonymes et des plus terribles menaces. Pour conjurer l'orage, il prit le parti de jouer le rôle de médiateur entre le père et le fils; et fit rendre la liberté à celui-ci : mais ce fut à condition que toute sa maison serait renouvelée; et il ne la composa que d'hommes dévoués à sa personne, qu'il chargea d'observer toutes les démarches du fils de son maître. Ce fut dans ce temps-là que le général français Duroc et don Eugène Izquierdo signèrent (27 octobre 1807), à Fontainebleau, le partage du Portugal entre la France et l'Espagne. Ce traité accordait a Godoï, en toute souveraineté, les provinces des Algarves et de l'Alentejo. Mais les événements prouvèrent bientôt que toutes ces concessions et ce prétendu partage dont on leurrait le roi d'Espagne et son favori, n'avaient d'autre but que de rendre Buonaparte maître des deux royaumes, et d'en chasser les véritables souverains pour y établir sa famille. La division que celui-ci eut soin d'établir entre le roi Charles et son fils, et entre le fils et le favori, en paraissant appuyer alternativement les prétentions de l'un et de l'autre, aurait pu faire pénétrer ses vues, s'il avait eu à traiter avec des hommes moins confiants et moins crédules. Mais ce ne fut qu'à l'instant de l'explosion que le voile se déchira; et ce n'est qu'au moment où une nombreuse armée française entra en Espagne, que le roi et la reine conçurent de véritables alarmes. Godoï, qui ne s'attendait également à rien de pareil, fut frappé de terreur. Tous les rêves de son ambition s'évanouirent : il demanda à Murat une explication, et réclama sa protection auprès de Buonaparte. Murat fit une réponse évasive. Cependant l'élite des troupes espagnoles était dans le Nord; et il ne restait dans la péninsule que quelques régiments incomplets. Le roi fit demander le motif qui amenait dans ses états une armée aussi considérable. Murat répondit qu'elle venait mettre à exécution le traité de Fontainebleau; et il fit assurer S. M. de la constante amitié de son maître. D'après cette assurance, le favori crut que, pour son propre intérêt, il n'avait pas d'autre parti à prendre que de mettre le royaume à la discrétion de Napoléon. Des ordres furent donnés pour que les Français fussent reçus dans toutes les places, et traités comme les amis des Espagnols; ce qui fut ponctuellement exécuté. Buonaparte se crut alors entièrement maître de la péninsule; mais comme il lui fallait de nouveaux prétextes pour le dernier acte de violence qu'il méditait, il adressa au roi une lettre dans laquelle il se plaignait, dans les termes les moins convenables, de ce que S. M. n'avait pas réitéré sa demande en mariage d'une de ses nièces pour le prince des Asturies. Quoique Charles IV n'eût jamais été sincèrement disposé à cette alliance, il témoigna son empressement de la voir bientôt contracter; mais il ne reçut point de réponse. Pendant ce temps, les troupes s'avançaient toujours; et le favori, qui ne voyait rien exécuter de ce qu'on lui avait promis, était dans une cruelle perplexité. Son inquiétude fut au comble, lorsque son agent Izquierdo arriva de Paris : Godoï le conduisit aussitôt chez le roi. La consternation qu'on observa sur leur visage, se communiqua à toute la cour. Izquierdo n'avait point reçu de mission positive de Buonaparte; mais on lui avait insinué, pour qu'il le répétât, que le roi ferait bien de suivre l'exemple de la famille de Bragance, et de se retirer en Amérique. Godoï connut alors toute l'étendue des fautes que son ambition lui avait fait commettre. Craignant une explosion de la part des Espagnols, il voulut précipiter des événements qu'il n'était plus en son pouvoir d'empêcher, et pressa le départ de la famille royale pour le Mexique : mais les préparatifs d'un tel voyage répandirent bientôt l'alarme. On tacha de persuader au peuple que le roi allait rési-

der à Séville pendant le temps que les Français seraient à Madrid. Mais l'agitation devint extrême lorsque la multitude aperçut des préparatifs plus grands que n'en eût exigé un déplacement de quelques jours. Ce fut alors que Charles IV, ayant fait venir son fils aîné, lui fit connaître sa résolution. Ferdinand, consterné, dit, en sortant du palais, aux officiers des gardes-du-corps et aux gentilshommes de service : « Nous sommes perdus ; mon père, » trompé par Godoï, veut nous faire » quitter l'Espagne et nous emmener en » Amérique. » Ces mots volent à l'instant de bouche en bouche ; augmentés et commentés par la crainte, ils circulent parmi le peuple et dans les casernes. À une heure après minuit, les voitures de la cour étaient prêtes et placées à quelque distance du palais ; des gardes apostés arrêtent les domestiques qui y portent les effets les plus précieux : bientôt ils osent barrer le passage à leurs souverains eux-mêmes, qui se trouvent renfermés dans leur propre palais. Tous les yeux se fixèrent alors sur celui qu'on regardait comme le véritable auteur de tant de maux ; et la haine qu'on vouait au prince de la Paix éclata enfin dans les terribles journées du 17 et du 19 mars 1808. Le 17, une foule immense se porta au palais du favori, criant : *Vive le roi ! vive la reine ! mort à Godoï !* Plusieurs gardes-du-corps se mirent à la tête du rassemblement, et se livrèrent, contre leur ancien camarade, à des imprécations que les cris de la multitude rendaient plus effrayants encore. Cent vingt gardes de Godoï voulurent faire quelque résistance ; ils furent tous massacrés par les gardes du roi. Alors la foule se répandit dans le palais, cherchant partout Godoï ; mais, en sacrifiant leur vie, ses gardes lui avaient donné le temps d'échapper : aidé de quelques-uns de ses gens, et déguisé sous un habit grossier, il avait franchi les toits et s'était réfugié dans le grenier d'une maison voisine avec un seul de ses domestiques. Les révoltés, voyant que leurs recherches étaient infructueuses, se mirent à briser les meubles, sans souffrir que rien fût pillé. Les caisses remplies de diamants, de lingots d'or et d'argent, furent portées à la monnaie avec la plus scrupuleuse exactitude. Le lendemain, Charles IV signa son abdication, et Ferdinaud VII fut proclamé roi. (*Voy.* Ferdinand VII.) Cependant les insurgés voulaient absolument se saisir de Godoï ; toutes les maisons voisines de son palais furent rigoureusement fouillées. Le malheureux qu'on poursuivait ainsi, n'avait pris aucune nourriture depuis trente-six heures, et la soif le dévorait. Le domestique qui ne l'avait pas abandonné, se hasarda de sortir pour aller lui chercher un peu d'eau et quelques aliments : il fut reconnu, et par lui les révoltés découvrirent bientôt la retraite de Godoï, qu'ils en arrachèrent avec violence pour le traîner dans la rue, où il fut entouré d'une foule immense, proférant des cris de vengeance et de mort. Il avait perdu tout espoir d'échapper ; mais la haine était telle, qu'avant de l'immoler, on voulut le faire souffrir lentement, et assouvir sur lui toutes sortes de cruautés. Ce furent précisément ces recherches de barbarie qui le sauvèrent. La reine et le roi, qui, depuis le 17, étaient dans les plus cruelles inquiétudes sur le sort de leur favori, ne furent pas plutôt instruits de son affreuse situation, qu'ils supplièrent le roi leur fils d'aller le secourir. Le prince obéit sur-le-champ. Godoï se trouvait alors dans un état épouvantable : ses habits étaient en lambeaux, ses cheveux arrachés ; il avait le visage meurtri, couvert de sang, et deux coups d'épée dans la poitrine. À la vue du prince, les violences cessèrent ; et Godoï tomba à ses genoux implorant sa clémence. Ferdinand s'adressa à la multitude, et lui dit : *Mes amis, retirez-vous. Godoï sera mis dans un lieu de sûreté ; il est dépositaire de secrets importants qu'il doit me révéler.* Le prince n'eut pas besoin d'en dire davantage : la foule obéit sans murmure. Godoï était le seul dont elle voulût tirer vengeance. Mlle. Tudo, qui avait conçu des craintes, fut constamment respectée. On se rendit même chez elle pour la défendre, dans le cas où quelques furieux auraient tenté de l'outrager. Godoï fut mis dans une prison d'État, et gardé à vue pendant sa détention, qui ne dura qu'un mois (1).

(1) La joie que la chute de Godoï occasionna dans les provinces est impossible à décrire. A Salamanque, et dans plusieurs autres villes, le peuple sonna les cloches ; et plus de six cents moines, et autant de licenciés, se mirent à danser sur la place. Des femmes, de jeunes filles et des vieillards se mêlèrent à ces transports de la joie publique.

L'infant don Carlos et Ferdinand VII, trompés par les insinuations de Murat et de Savary, s'étaient déjà rendus à Baïonne (*Voy.* FERDINAND VII). Le roi Charles et la reine, engagés par les mêmes hommes à faire aussi ce voyage, demandèrent, avant de partir, qu'on rendît la liberté au prince de la Paix. Buonaparte, qui avait besoin de leur présence pour mettre fin à ses projets, et à qui le favori était également nécessaire, voulut qu'il fût tiré de sa prison. Déjà Murat l'avait demandé plusieurs fois; mais jusqu'alors la junte l'avait refusé. Cette fois, il réitéra sa demande avec les plus terribles menaces. On craignit qu'une plus longue résistance n'amenât de nouveaux malheurs; et Godoï fut remis au lieutenant de Buonaparte, qui l'envoya aussitôt à Baïonne sous escorte. Il y arriva le 26 avril 1808. Le roi Charles et la reine le suivirent de près. Aussitôt après son arrivée, il eut avec Buonaparte une conférence, où le sort de l'Espagne fut décidé. Telle est au moins l'opinion des Espagnols. Godoï avait toujours haï le prince des Asturies; et il aimait mieux s'abandonner à sa haine et le croire l'auteur de sa disgrâce, que de se souvenir qu'il lui devait la vie. Le favori fut la première personne que le roi et la reine virent en arrivant à Baïonne; et les Espagnols, rattachant toujours leurs malheurs à ses machinations, sont convaincus qu'il ne cessa de leur peindre Ferdinand comme un fils dénaturé et rebelle, qui avait excité le tumulte d'Aranjuez pour leur ravir la couronne. Il leur rappela l'affaire de l'Escurial, leur représenta l'Espagne sous le pouvoir de leur fils, en proie aux factions, aux guerres intestines, et s'efforça de leur faire entendre que ce royaume ne pouvait être sauvé que par Napoléon. Le trop crédule monarque se laissa persuader; et il exigea de son fils une renonciation à la couronne en faveur de Buonaparte. Ce n'est que le 6 mars, que Ferdinand signa cette renonciation; et, dès le 3, Godoï, de concert avec Duroc, avait rédigé le traité entre Charles IV et Napoléon, par lequel ce dernier devenait souverain du royaume d'Espagne. Ainsi finit la carrière politique de Godoï : il s'était flatté, jusqu'au dernier moment, qu'en reconnaissance de ses services, Buonaparte le ferait régner dans les provinces qui lui avaient été assignées par le traité de Fontainebleau : mais le machiavélique empereur ne tint aucune de ses promesses; et il abandonna le traître, après avoir tiré parti de la trahison. Godoï a suivi le roi Charles en France et à Rome; où il est encore aujourd'hui. Ce personnage extraordinaire est sorti d'Espagne dépouillé de toutes les richesses qu'il y possédait : on l'a regardé comme le particulier le plus opulent de l'Europe, sans néanmoins savoir précisément à quoi s'élevait cette fortune inouie, acquise dans l'espace de douze années. Quelques personnes font monter à cinq millions de piastres les revenus dont il jouissait à l'époque de sa disgrace. Un écrit publié en Espagne donne les détails suivants des placements en espèces qu'il avait faits; l'auteur prétend que ces renseignements ont été trouvés dans les papiers de Godoï : « En Angleterre, 40 millions de piastres; en France, chez divers individus, 10 millions; à Gènes, 20 millions; à la Corogne et au Férol, 10 millions destinés pour l'Angleterre; dans les mains de Mlle. Tudo, un demi-million; dans les mains du grand-inquisiteur, 1 million; dans celles d'Espinosa, 800 mille; et dans le trésor public, 600 mille; faisant un total de 83 millions 400 mille piastres (18 à 19 millions sterling); à quoi il faut ajouter un mobilier immense, de l'or en lingots, des bijoux, des diamants en quantité, des tableaux, châteaux, palais, domaines, etc. : au total, 500 millions tournois. » Sans doute, il est permis de croire que ces évaluations sont exagérées : quoi qu'il en soit, si l'on en excepte l'homme de Ste.-Hélène, il serait difficile de trouver, dans les temps modernes, un autre personnage arrivé si haut après être parti de si bas. On écrivait de Rome, il y a quelques mois, que la reine avait redoublé d'attachement pour le prince de la Paix. S. M. avait employé tout son crédit pour faire donner au favori l'administration des fonds payés en Espagne pour la pension de Charles IV : mais le roi Ferdinand, instruit du désordre qui s'y était introduit, a voulu que les fonds fussent remis à M. de Saint-Martin, qui jouit de la faveur particulière du roi Charles. Godoï a de son mariage avec la princesse de Bourbon, qui est restée à Tolède près de sa mère, une fille, qui porte le titre de duchesse d'Alcudia. Mlle. Tudo, qu'on persiste à

croire son épouse légitime, reste aussi en Espagne avec ses enfants, sans paraître avoir intention de se rapprocher de leur père. Le prince de la Paix a encore deux fils d'une demoiselle qu'il a fait créer comtesse de Castello-Fiel, et avec laquelle il vivait publiquement à Rome dans le palais de son maître. La reine traite ces enfants avec une bonté particulière. Le roi disait un jour à cette princesse : *Savez-vous, Madame, que nous sommes les complaisants de ces gens-là?* Le prince de la Paix n'a rien oublié pour remplir la maison du roi de ses créatures; son père, le duc d'Almadovas, est grand-écuyer de S. M.; sa cousine germaine, la marquise de Villena, était grande-maîtresse de la reine; cette dame a épousé depuis le chevalier de Vargas, ministre d'Espagne près le St.-Siége. On a cherché à savoir à quelles occupations le prince de la Paix se livre quand il n'est pas auprès de la reine; et l'on a été étonné d'apprendre que cet ancien favori, après avoir fait semblant d'aimer les arts, mène à Rome la vie la plus insignifiante. On ne peut nier que, pendant un grand nombre d'années, il n'ait connu en Europe les affaires et les hommes. Cependant il ne se souvient de rien; il ne juge de rien; il paraît n'avoir jamais rien su. On dirait que l'autorité à laquelle il attache le plus d'intérêt, est celle qu'il exerçait sur la maison domestique du monarque, et que c'est encore celle qu'il s'efforce le plus de retenir : enfin, après s'être vu arracher le pouvoir dans les Espagnes, il croirait n'avoir rien perdu, s'il conservait la faculté de tourmenter les valets du roi, et de faire naître des scènes d'inimitié entre la mère et les enfants. Il ne lui est rien resté de sa gloire, et de cette vie remplie d'honneurs et d'éclat. Ce qui aurait fait de tout autre au moins un homme médiocre, a passé devant lui comme un songe. Un visir disgracié saurait plus de faits que le prince de la Paix; et il éprouverait au moins une sorte de penchant à critiquer et à juger les événements. On ne l'entend ni récriminer contre ses accusateurs, ni regretter Murat et Buonaparte ses complices. Il se borne à répéter qu'il n'a pas répandu le sang. On a seulement surpris en lui le desir d'obtenir un regard du roi de France. C'est sans doute ce nom de Bourbon, mal acquis, et porté par sa femme, qui l'entretient dans cette illusion. Enfin, la haine qu'on lui porte en Espagne, et le besoin d'un sourire du roi de France, semblent l'occuper tout entier. S et U.

GODWIN (WILLIAM), célèbre écrivain anglais, fils d'un ministre non conformiste de Guestwick, dans le comté de Norfolk, fut élevé à Hoxton, près de Londres, où était établi un collége de cette secte; il devint ministre lui-même, et en exerça les fonctions pendant quatre ans. Ce fut en 1782 qu'il abandonna l'état ecclésiastique, et qu'il se rendit à Londres, pour y suivre l'étude de la littérature et en faire sa profession. Il quitta bientôt les opinions d'Arminius et d'Arius Génius, généralement suivies à Hoxton, pour adopter celles des calvinistes. M. Godwin avait un desir ardent de tout aprofondir. D'abord orthodoxe zélé, il alarma ensuite l'orthodoxie et toutes les sectes mêmes, par la liberté de ses recherches et la force de ses inductions. Après avoir commencé sa carrière littéraire, en 1782, par la publication de six Discours sur des narrations historiques de la Bible, où il avait pris pour modèles les orateurs de la chaire française, il passa onze ans dans la retraite, occupé à rassembler les matériaux de son *Traité de la justice politique*. Cet ouvrage, qui parut en 1793, était basé sur la proposition fondamentale, que la vertu consiste à produire le bonheur de la société; il plaça M. Godwin au premier rang des écrivains politiques anglais : il eut une foule prodigieuse de lecteurs et de prosélytes; on en fit des contrefaçons en Ecosse et en Irlande. Les gens de la dernière classe du peuple s'en procurèrent des exemplaires; en plusieurs endroits, ils se cotisaient pour l'acheter et le lire en commun. L'auteur pense que le gouvernement est un mal nécessaire : mais il espère qu'un jour il n'en existera plus; et il regarde ce jour comme le plus beau pour l'espèce humaine. M. B. de Constant a traduit cet ouvrage; mais il n'a pas fait imprimer sa traduction. On peut lire un article qu'il a donné, sur ce sujet, en avril 1817, dans le *Mercure de France*. M. Salaville, dans un ouvrage sur l'*Homme de la société*, a présenté une analyse des principes de M. Godwin sur les lois positives. Peu de romans ont eu autant de succès que les *Aventures de Caleb William*, que M. Godwin publia en 1794. Il contribua beaucoup, dans la même an-

née, à sauver MM. Hardy, Horne Tooke, etc., accusés de haute trahison ; et il les justifia dans une brochure intitulée, *Bluettes fugitives*, qui parut quelques jours avant leur jugement, et dont le gouvernement chercha vainement à arrêter la publication. M. Godwin avait épousé, en 1797, la célèbre Mary Wollstonecraft, qui mourut la même année. (*V.* Godwin (Mss.), dans la *Biographie universelle.*) Il s'est remarié en 1801, et a ouvert, depuis, une boutique de libraire. On a de lui : I. *Essais d'histoire, en six sermons*, 1782, in-12. II. *Recherches sur la justice politique, et son influence sur la vertu et le bonheur de la société*, 1792, in-4º.; troisième édition, 1797, 2 vol. in-8º. III. *Les choses comme elles sont*, ou *Les aventures de Caleb William*, 1794, 3 vol.; roman où l'auteur est parvenu à exciter un intérêt très puissant, sans y faire agir la passion de l'amour. Cet intérêt repose principalement sur les efforts que fait le personnage de Falkland pour conserver la considération des hommes, au prix même des plus grands crimes. *Caleb William* a été traduit deux fois en français : par M. Garnier (*Voy.* Garnier), et par des *gens de la campagne*, 4 vol. in-18. IV. *Le Rechercheur* (*The Inquirer*), *réflexions sur l'éducation, les mœurs et la litterature, dans une série d'essais*, 1796, in-8º. V. *Mémoires de Mary Wollstonecraft, auteur des Droits des femmes vengés*, 1798, in-8º.; traduits en français, 1802, in-12. L'auteur ne craint pas d'y justifier sa femme aux dépens de la morale. VI. *St.-Léon, nouvelle du XVIe. siècle*, 1799, 4 vol. in 12; troisième édition, 1816. M. Godwin a peint, dans ce roman, son propre caractère et ses goûts; ce qui a donné lieu à une espèce de parodie, sous le titre de *St.-Godwin, par le comte Réginald de St.-Léon*, 1800, in-12. VII. *Antonio*, tragédie, 1801, in-8º. VIII. *L'histoire de la vie et du temps de Geoffroy Chaucer*, 2 vol. in-4º., 1803; deuxième édition, 1804, 4 vol. in-8º. IX. *Fleetwood*, ou *Le nouvel homme à sentiments*, 3 vol. in 12, 1805; roman d'une couleur également sombre et bizarre. Villeterque l'a traduit en français, 1805, 3 vol. in-12. X. *Faulkner*, tragédie, 1807, in-8º. XI. *Essai sur les sepulchres*, 1809, in-8º. XII. *Vies d'Edward et de John Philips, neveux et élèves de Milton*, 1815, in-4º. XIII. *Mandeville, histoire domestique du XVIIe. siècle*, 1817, 3 vol. in-12. Tous les écrits de M. Godwin sont remarquables par l'imagination, la profondeur des vues, la force de la pensée et celle de l'expression : mais on y est repoussé par une affectation constante de misantropie et de mépris pour toutes les institutions sociales. Dans *Caleb William*, il appelle la société humaine *un fumier infect et pourri*. Z.

GOERRES, auteur d'une *Mythologie* et de quelques autres ouvrages écrits en allemand, a été directeur des écoles à Coblentz, et a rédigé dans cette ville, en 1815 et 1816, le journal intitulé, le *Mercure du Rhin*, dans lequel, après avoir prêché aux souverains de l'Europe le partage de la France, il finit par les insulter sur un ton fort ressemblant à celui du *Nain-Jaune*. Cette dernière conduite, dénoncée aux princes d'Allemagne par M. Sack, commissaire du gouvernement prussien, a provoqué, en 1816, la suppression du *Mercure*, et l'emprisonnement de son auteur, qui exerce maintenant un petit emploi à Coblentz sa patrie. Cet auteur avait publié autrefois un ouvrage périodique intitulé, la *Feuille rouge*, dans lequel il avait élevé très haut les Français dont il a si mal parlé depuis. De.

GOETHE (Jean Wolfgang) est né à Francfort sur le Mein, le 28 août 1749. Son père, qui était un jurisconsulte distingué, lui fit donner l'éducation la plus complète. Le jeune Gœthe alla étudier le droit à Leipzig, et recevoir le bonnet de docteur à Strasbourg. En 1771, il s'établit à Wetzlar pour y pratiquer auprès de la chambre impériale. C'est là que se passa sous ses yeux l'aventure tragique qu'il a consacrée dans son *Werther*. Le succès prodigieux de cet ouvrage, traduit, aussitôt qu'il parut, dans toutes les langues de l'Europe, fixa l'attention générale sur le jeune auteur. Accueilli et même recherché par la plus haute noblesse d'Allemagne, Gœthe trouva, dans un jeune prince, plutôt un ami qu'un protecteur. Charles-Auguste, duc de Weimar, se l'attacha intimement en 1776, sous le titre de conseiller de légation. Devenu bientôt membre du conseil-privé, Gœthe fit avec le duc un voyage en Suisse. En 1782, il fut élevé à la noblesse, et nommé président

de la chambre ducale. Depuis longtemps, il était tourmenté du desir de visiter l'Italie : il obtint, en 1786, la permission d'entreprendre ce voyage ; et après avoir parcouru toute cette contrée, il passa en Sicile, et revint s'établir à Rome, où il se livra avec passion à l'étude des antiquités. Il ne retourna dans sa patrie qu'au bout de trois ans. La petite ville de Weimar, surnommée l'*Athènes de l'Allemagne*, offrait, à cette époque, une réunion d'hommes célèbres. A leur tête, brillaient Gœthe, Wieland et Schiller. Le premier ne se contenta pas de prendre rang parmi les plus grands poètes du siècle : son génie ardent embrassa à-la-fois toutes les parties de la littérature, les sciences physiques, l'histoire naturelle et les beaux-arts. Depuis que Wieland et Schiller ont cessé d'exister, l'admiration dont jouissait Gœthe, semble avoir redoublé. On peut se faire une idée de l'espèce de culte dont il est l'objet dans sa patrie, en lisant le chapitre que lui a consacré Mme. de Staël dans son grand ouvrage, *De l'Allemagne*. L'auteur paraît n'avoir pu se défendre elle-même de l'enthousiasme qu'elle a voulu peindre : « L'influence de Gœthe, » dit Mme. de Staël, est réellement » incompréhensible. Il y a une foule » d'hommes, en Allemagne, qui croi- » raient trouver du génie dans l'adresse » d'une lettre, si c'était lui qui l'avait » mise. L'admiration pour Gœthe est » une espèce de confrérie, dont les » mots de ralliement servent à faire con- » naître les adeptes les uns aux autres. » Quand les étrangers veulent aussi l'ad- » mirer, ils sont rejetés avec dédain, si » quelques restrictions laissent supposer » qu'ils se sont permis d'examiner des » ouvrages, qui gagnent cependant beau- » coup à l'examen. . . . Gœthe pourrait » représenter la littérature allemande » toute entière ; non qu'il n'y ait quel » ques écrivains supérieurs à lui, sous » quelques rapports : mais seul il réunit » tout ce qui distingue l'esprit allemand; » et nul n'est aussi remarquable pour » un genre d'imagination dont les Ita- » liens, les Anglais, ni les Français, ne » peuvent réclamer aucune part. . . . Si » Gœthe était Français, on le ferait parler » du matin au soir. Ce qu'on nous ra- » conte de l'entretien de Diderot pourrait » donner quelque idée de celui de Gœ- » the ; mais si l'on en juge par les écrits » de Diderot, la distance doit être in- » finie entre ces deux hommes. Diderot » est sous le joug de son esprit : Gœthe » domine même son talent. Diderot est » affecté à force de vouloir faire effet : » on aperçoit le dédain du succès dans » Gœthe, à un degré qui plaît singuliè- » rement, alors même qu'on s'impatiente » de sa négligence, etc. » Gœthe était encore célibataire à l'âge de cinquante-sept ans. Ce fut seulement en 1807 qu'il épousa une demoiselle Vulpius, qui demeurait chez lui en qualité de gouvernante. Lors du congrès d'Erfurt, Buonaparte desira voir Gœthe. De tous ses ouvrages, il ne connaissait que *Werther:* il ne dit à l'auteur que des choses inintelligibles ou triviales, et termina une conversation qui l'embarrassait, en le décorant de la croix de la Légion-d'honneur. Gœthe ayant écrit dans tous les genres imaginables depuis la ballade jusqu'au poème épique et depuis la tragédie jusqu'au proverbe, la simple liste de ses productions excéderait les bornes de cet article. Il suffira de rappeler ici qu'elles ont été recueillies en treize volumes, gr. in-8o., publiés à Tubingen, par livraisons, de 1806 à 1810. Dans le petit nombre de ces ouvrages qui, jusqu'à ce jour, sont connus en France, on distingue d'abord : *Leiden des jungen Werthers*, titre que M. Aubry, l'un des premiers traducteurs, a fort improprement rendu par celui de *Passions du jeune Werther.* Depuis cette traduction et une autre attribuée à Dejaure, M. de Sevelinges en a publié une troisième en 1804 (in-8o.) Celle-ci a réuni les suffrages des critiques allemands et français. Au mérite d'une version plus fidèle et d'un style plus animé, elle joint celui d'offrir douze lettres et une partie historique presque entièrement neuve, dont l'auteur avait augmenté sa dernière édition. M. de Labédoyère (frère de celui qui est mort en 1815) a voulu aussi faire paraître un *Werther* de sa façon ; et il ne déguise point que son projet a été de corriger Gœthe, et de faire mieux que lui. Le dédain avec lequel il s'exprime, dans sa préface, sur le travail de ses prédécesseurs, autorise à déclarer, sans ménagement, que le sien se réduit à une déplorable mutilation de l'original. — *Wilhelm Meisters Lehrjahre* (*Années d'apprentissage de Guillaume Meister*) est le nom d'un autre roman de

Gœthe, dont M. de Sevelinges a donné une imitation sous le titre d'*Alfred*, avec romances et musique. A cet ouvrage est jointe une notice curieuse sur Cagliostro; Gœthe en avait recueilli lui-même les matériaux en Sicile. Parmi les nombreuses compositions dramatiques de Gœthe, on doit citer *Gœtz de Berlichingen*, pièce historique à la manière de Shakespeare; — *Le comte d'Egmont*; — *Iphigénie en Tauride*; — *Le Tasse*; — *La Fille naturelle*; — *Faust*; — *Clavigo* (dont Beaumarchais est le héros); — Une traduction du *Mahomet* et du *Tancrède* de Voltaire, etc. Mme. de Staël a parlé de ces différentes pièces avec beaucoup d'intérêt dans l'ouvrage cité plus haut. Elle y juge, avec non moins de sagacité, le poème d'*Hermann et Dorothée*, si pompeusement décoré du titre de poème épique, et si lourdement traduit en français par Bitaubé, qui l'a dépouillé de son principal mérite, un style plein de charme et d'élégance. M. Boulard a publié l'original avec une traduction interlinéaire. Gœthe a donné à Tubingue, en 1813, la première partie des *Mémoires de sa vie*, comprenant la relation de ses voyages en Italie. Il est membre d'un grand nombre d'académies, et associé correspondant de l'Institut de France. Les grandes réunions qui eurent long-temps lieu dans sa maison, ont cessé depuis quelque temps. V.

GOFFAUX (F.-J.), l'un des professeurs les plus distingués de l'université, fut pendant l'émigration professeur de langue française en Angleterre. De retour en France, il fut nommé professeur de troisième au Prytanée français, aujourd'hui collége de Louis-le-Grand, et a formé de nombreux élèves. Il a publié: I. (anonyme) *Les malheurs de la famille d'Ortemberg*, traduit de l'anglais, 3 vol. in-12. II. (sous son nom) *Tableau chronométrique des époques principales de l'histoire, depuis la prise de Troie jusqu'à nos jours*, 1805, in-fol. III. *Epoques principales de l'histoire, pour servir de précis explicatif au Tableau chronométrique*, 2e. édit., 1807, in-8o. IV. *Robinso Crusœus*, 2e. édit. 1809, in-18; 4e. édit. 1813. V. *Conseils pour faire une version*, 1811, in-8o. VI. *Conseils pour faire un thème*, 1812, in-8o. M. Goffaux a obtenu sa retraite en 1815. Ot.

GOGUELAS (Le baron FRANÇOIS DE), né à Château-Chinon, dans le Nivernois, fut capitaine, dans sa jeunesse, au régiment d'Artois dragons, et ensuite officier dans l'état-major de l'armée. Lorsque la révolution éclata, M. de Goguelas donna, à la famille royale, les preuves les plus multipliées de son dévouement. Ce fut lui qui, lorsque le duc d'Orléans, de retour de Londres, reparut aux Tuileries, l'attaqua sans ménagement jusqu'à ce que le prince jugea convenable de sortir. Cette conduite hardie exposa M. de Goguelas aux plus grands dangers. Au mois de juin 1791, M. de Bouillé, dont il était aide-de-camp, le chargea de favoriser l'évasion du roi. Il se rendit à Varennes, avec un détachement de hussards; mais ce prince lui ayant défendu d'employer la force pour le délivrer, il se vit abandonné par sa troupe au moment où il voulut se retirer, fut même blessé d'une balle dans l'épaule par le major de la garde nationale de Varennes, et ensuite traduit devant la haute-cour nationale d'Orléans. Mis en liberté au moment de l'acceptation de la constitution par Louis XVI, il revint près de ce prince, partagea tous ses périls jusqu'à l'époque où on l'enferma au Temple; se réfugia alors en pays étranger, et fut employé comme lieutenant-colonel dans le régiment de Berchiny hussards, qui venait de passer au service d'Autriche. Plusieurs campagnes qu'il fit avec distinction, lui valurent le titre de général-major. Il a été nommé maréchal-de-camp le 9 septembre 1814, et commandant de Brest à la même époque. B. M.

GOHIER (LOUIS-JOSEPH), avocat à Rennes avant la révolution, fut député du département d'Ille-et-Vilaine à l'assemblée législative. Il parut souvent à la tribune pour y prononcer des rapports ou des discours dans le sens révolutionnaire, et notamment pour proposer des mesures contre les prêtres insermentés, presser la suppression des droits féodaux, enlever aux ministres du culte les actes de naissance, mariage et décès, et pour demander que l'autorité paternelle cessât dès que les enfants auraient atteint l'âge de vingt ans. Il fut aussi, vers la fin de la session, chargé de faire un rapport sur les papiers saisis dans les bureaux de la liste civile. Sorti du corps législatif, M. Gohier fut nommé, par la Convention, ministre de la justice, le 20 mars 1793; et ayant survécu au règne sanglant de la

*Montagne*, il devint, en 1799, président du tribunal criminel du département de la Seine. Enfin il fut élu membre du directoire, le 15 juin 1799 (30 prairial), à la suite de l'espèce de révolution qu'opérèrent les conseils; mais il n'occupa que très peu de temps cette place. La révolution du 18 brumaire termina sa puissance éphémère. Il fut consigné quelques jours, avec Moulin, au Luxembourg. M. Gohier est peint dans un ouvrage anonyme intitulé le *Dix-huit brumaire*, comme un homme absolument incapable, très enclin aux plaisirs de la table, et qui, le jour même qu'on renversait son pouvoir, parlait avec intérêt du dîner qu'il devait donner à Buonaparte. Cependant il montra un certain courage à refuser sa démission, et le sceau de l'état, dont il était dépositaire. Il a occupé, depuis, la place de commissaire-général des relations commerciales à Amsterdam, et reçu la décoration de la Légion-d'honneur. Madame Roland, dans ses *Mémoires*, le représente comme un homme très médiocre, manquant de caractère, mais très ambitieux. Elle ajoute que, lorsque Garat quitta le ministère de la justice, qui convenait, dit-elle, à ses moyens, il ne fit que céder à l'impatience de Gohier, qui voulait lui succéder. Il a publié: I. *Le couronnement d'un roi*, drame, 1775. II. *La mort de César*, tragédie de Voltaire, avec des changements, 1794. B. M.

GOHIER (J.-B.), professeur à l'école vétérinaire de Lyon, a publié: I. *Tableaux synoptiques des différentes ferrures le plus souvent pratiquées aux pieds des animaux monodactyles ou solipèdes*, 1804, in-fol. II. *Mémoire sur une épizootie qui se manifesta dans le mois de germinal an VIII, sur le dépôt du 20e. régiment de chasseurs, en garnison à Metz*, 1804, in-8o. III. *Mémoire sur les causes qui, dans la cavalerie, donnent lieu à la perte d'une grande quantité de chevaux*, 1804, in-8o. IV. *Des effets des pailles rouillées*, 1804, in-8o. V. *Mémoire et observations sur la chirurgie et la médecine vétérinaire*, tom. 1er., 1813, in-8o. VI. *Tableau synoptique des coutumes suivies dans la plupart des ci-devant provinces de France à l'égard des cas redhibitoires des animaux*, 1814, in-folio. VII. *Mémoire sur la maladie épizootique qui règne, en ce moment, dans le départementdu Rhône et ailleurs*, 1814, in-8o. OT.

GOLDSMITH (LEWIS), juif, né en Angleterre, voyagea dans différentes contrées, avec lord Milton, et devint un des plus ardents partisans de la révolution française. Il publia alors quelques écrits séditieux, notamment les *Crimes des cabinets*, et fut poursuivi par le gouvernement. Obligé de sortir d'Angleterre, pour échapper à une condamnation, il vint s'établir à Paris, avec sa femme et sa fille, dans les premiers temps du règne de Buonaparte. Il y fit connaissance avec quelques journalistes, dont l'un rédigea pour lui le prospectus de l'*Argus*, ou *Londres revu à Paris*, feuille imprimée en anglais, dont il fut, pendant quelques mois, le rédacteur, sous la direction du gouvernement; ce qui le mit en rapport avec le ministère des affaires étrangères et celui de la police, qui finirent par le renvoyer parce qu'il parlait trop légèrement de leur politique. Ce journal était écrit dans un sens tout-à-fait anti-britannique, si l'on peut s'exprimer ainsi. Le fameux Barère publiait, dans le même temps, une assez mauvaise feuille, intitulée le *Mémorial anti-britannique*, qui était aussi à la solde du gouvernement français. Cette conformité de principes avait rapproché ces deux personnages; et Goldsmith s'était établi médiateur pour faire rentrer les révolutionnaires régicides dans les bonnes grâces de leurs anciens confrères qui n'avaient pas suivi la même ligne. Il prétend qu'il abandonna volontairement la rédaction et la propriété de l'*Argus*; mais il n'en était pas propriétaire, et il est bien sûr qu'il fut obligé de s'éloigner par ordre du gouvernement. « Je me trouvai alors, dit-il, » dans la situation où Voltaire peint Zadig, accusé de ce côté du détroit d'être » un partisan de la France, et de l'autre » d'être dans les intérêts de l'Angleterre: » je n'étais, dans le fait, ni l'un ni l'autre; j'étais un *citoyen du monde!* » Cependant, en 1804 et 1805, il fut chargé de plusieurs missions en Allemagne, dont l'une avait pour objet de surveiller les agents du roi et de découvrir les secrets du cabinet anglais: mais comme la plupart de ces missions étaient tenues secrètes, il eût été difficile d'en connaître toute l'étendue, si l'éditeur du *Statesman*, journal anglais, n'eût pris soin d'en instruire le public.

Ses révélations, relativement aux missions diplomatiques de Goldsmith, ne peuvent être suspectes, puisqu'elles sont fondées sur des pièces écrites de la main de ce dernier, signées de son nom et qu'il n'a pas désavouées. Il résulte de la publication de ces pièces, que Goldsmith était chargé par Buonaparte d'acheter, à prix d'argent, des ministres anglais accrédités dans les cours étrangères, les moyens d'inspecter les communications officielles et confidentielles de leur gouvernement; qu'à cet effet, il fit forger le sceau du cabinet du gouvernement d'Angleterre, etc. A son retour en Angleterre en 1809, il commença un journal intitulé: l'*Antigallican;* mais bientôt arrêté et détenu, il n'obtint sa liberté qu'en donnant caution, et sous promesse de faire des révélations. Il a publié: I. Les *Crimes des cabinets*, 1801, in-8°. II. *L'État de la France à la fin de l'an VIII*, ouvrage traduit en anglais du français de M. d'Hauterive, 1801, in-8°. III. *Exposé de la conduite de la France envers l'Amérique, prouvée par plusieurs cas décidés au conseil des prises, à Paris*, 1809, in-8°. IV. *Histoire secrète du Cabinet de Saint-Cloud*, 1810, in-8°.; 6me. édition, 1811: ouvrage où les contes les plus absurdes et les calomnies les plus monstrueuses se trouvent mêlés à quelques détails assez piquants. V. *Mémoire de Carnot*, précédé d'une esquisse de sa vie, avec plusieurs de ses discours à la Convention et au tribunat (en anglais), 1814, in-8°. Le traducteur désavoue les principes du *Mémoire*. VI. *Dénonciation au Roi*, etc., par Mehée de la Touche, trad. en anglais d'après le manuscrit français, 1815, in-8°. VII. *Recueil de manifestes, discours, proclamations, décrets*, etc., *de Buonaparte comme général*, 1811, in-8°. VIII. *Procès de Buonaparte*, ou *Adresse à tous les souverains de l'Europe, suivie des proclamations, lettres, écrits, enfin de tous les débats survenus en Angleterre touchant la destination de Napoléon*, traduit en français, 1816, in-8°. S. S.

GOLOFKIN (Le comte Théodore de), né en Hollande vers 1770, vint fort jeune en Russie, et entra au service militaire: une figure distinguée, jointe à un esprit vif et délié, le fit remarquer de l'impératrice Catherine II, qui le nomma gentilhomme de sa chambre, l'admit dans sa société intime, et l'envoya à Naples comme son ministre. Rappelé de cette cour pour quelques brouilleries avec la reine, M. de Golofkin, après un court exil, fut nommé grand-maître des cérémonies auprès de Paul Ier., dont il reçut, quelque temps après, le titre de commandeur de l'ordre de Malte. Exilé une seconde fois sur le soupçon d'avoir tenu des propos indiscrets contre le gouvernement, M. de Golofkin ne reparut à la cour que plusieurs mois après l'avènement de l'empereur Alexandre. Ce prince ayant donné, dans la suite, la charge de grand-maître des cérémonies au comte George de Golofkin, parent de Théodore, celui-ci se détermina à demander son congé. Après avoir parcouru l'Allemagne, il se fixa à Dresde, où, par une conformité de goût pour les lettres et pour les arts, il se lia avec le comte d'Entraigues et le baron d'Armfeld. Après la signature de la paix de Tilsitt, le comte de Golofkin, qui était rentré en Russie au commencement de la guerre, se rendit à Paris, en 1811, et de là à Genève, où, depuis cette époque, il se livre en paix à son penchant pour la littérature et les beaux-arts. M. de Golofkin possède plusieurs langues, dessine avec goût, écrit avec élégance, et lit parfaitement ses ouvrages. Il a composé un roman encore inédit. — Le comte George de Golofkin, parent du précédent, était grand-maître des cérémonies: il fut nommé ambassadeur à la Chine par l'empereur Alexandre, et partit avec une suite très nombreuse. Les préparatifs de cette ambassade étaient immenses; plusieurs étrangers désirèrent accompagner le comte de Golofkin, et l'on se promettait les plus heureux résultats de cette mission: mais on traversa la Sibérie, par un froid très vif; et, arrivé sur les frontières de la Chine, l'ambassadeur russe, ayant refusé de rendre à un portrait de l'empereur les honneurs que l'on exigeait de lui, il revint avec toute sa suite, qui vit avec regret manquer le but qu'elle s'était proposé. A son retour, le comte de Golofkin fut accueilli froidement par l'empereur. Il se retira à Vienne, où il resta long-temps. Il est maintenant ambassadeur de Russie auprès du roi de Wurtemberg. T.

GOLTZ (Le comte Henri de), d'une famille qui a fourni à la Prusse plu-

sieurs hommes d'état et un grand nombre de militaires distingués, était aide-de-camp du général Kalkreut à Dantzig en 1807, et servit ensuite, en cette qualité, sous le prince Blucher. Nommé, en 1814, ministre plénipotentiaire près S. M. Louis XVIII, il se rendit à Vienne lors des événements du mois de mars 1815; et, au mois de mai suivant, il vint résider à Gand auprès du roi de France. Il est aujourd'hui chargé de la même mission à Paris. — Le comte DE GOLTZ, grand-maréchal de la cour de Berlin, signa le traité de Bâle en 1795, fut envoyé, au mois de juin 1816, à Dresde, et ensuite à la diète de Francfort, avec une mission de son souverain. A.

GOLZART (Le chevalier N.-C.), notaire avant la révolution, devint, à cette époque, procureur-syndic du district de Grand-Pré, fut député du département des Ardennes à l'assemblée législative en 1791, et en 1795 au conseil des cinq-cents. Il fut, pendant la terreur, persécuté par les Jacobins, dont les principes étaient fort opposés à son caractère doux et pacifique. Le 16 septembre 1796, M. Golzart proposa de donner un curateur spécial aux défenseurs de la patrie; et, le 17 janvier 1797, il s'éleva avec beaucoup de force contre les demandes en divorce, pour cause d'incompatibilité d'humeur. « Quoi! dit-il, le divorce est une » maladie contagieuse qui afflige la so- » ciété, contre laquelle il n'est qu'un » seul remède, et vous attendriez, pour » l'appliquer, qu'elle eût fait tous ses ra- » vages? Non. Assez d'hommes avides » ou livrés au plus affreux libertinage, » assez de femmes oubliant la timidité » de leur sexe et la pudeur qui en fait » le plus bel ornement, ont abusé d'une » loi trop facile, etc. » Dans le mois de juillet suivant, M. Golzart ayant été nommé membre d'une commission spéciale chargée d'examiner le décret du 7 septembre 1793, relatif aux mariages des enfants mineurs dont les pères et mères seraient morts, interdits ou absents, il combattit, avec beaucoup de véhémence, l'intention où était l'assemblée de maintenir ce décret, et lui fit substituer la loi du 20 du même mois. M. Golzart sortit du conseil en 1799, et fut nommé, en 1800, sous-préfet à Vouziers. Appelé au corps législatif, en 1802, il en fit partie jusqu'en 1811, époque à laquelle il devint président du tribunal de première instance de Vouziers. Il fut porté par son département, en 1815 et en 1816, à la chambre des députés, et reçut du Roi, à la même époque, des lettres-patentes du titre de chevalier, dont il avait été précédemment revêtu. S. S.

GOMEZ (BERNARDINO-ANTONIO), médecin portugais, a publié plusieurs Monographies estimées, divers Mémoires médico-chimiques dans les collections académiques; et enfin une bonne *Dissertation sur les moyens désinfectants, notamment dans les invasions pestilentielles et varioliques.* IN.

GONTAULT (Le comte JEAN-ARMAND-ALEXANDRE-HENRI DE), ancien officier aux gardes-françaises, est né en 1746. Il fut d'abord aide-major des gardes-françaises, puis colonel du régiment Royal-dragons, maréchal-de-camp et lieutenant-général. M. de Gontault n'émigra pas en 1792. Il fut nommé, en janvier 1814, chef de la 11e. légion de la garde nationale de Paris, emploi qu'il refusa; ce qui mécontenta fortement Buonaparte. M. Acloque fut aussitôt nommé à sa place.—Le marquis de GONTAULT-BIRON, fils aîné du précédent, a ajouté à son nom de famille celui de Biron depuis la mort du duc, mort sur l'échafaud le 31 décembre 1793.—La marquise de GONTAULT-BIRON, née Damas, est dame pour accompagner MADAME, duchesse d'Angoulême. —Charles DE GONTAULT, second fils du comte, fut chambellan sous le gouvernement impérial, lieutenant-général le 20 février 1815, et créé pair de France le 17 août de la même année. Il faisait partie, à cette époque, de la commission formée par l'association paternelle des chevaliers de St.-Louis. — GONTAULT DE Saint-Blancard (Charles-Michel, vicomte DE), né en 1751, est frère du comte Jean-Arm.-Al.-Henri. Il était capitaine des grenadiers aux gardes-françaises. Ayant émigré en 1792, il fit les campagnes de l'armée de Condé, et y fut nommé maréchal-de-camp. Revenu en France, en 1802, il y vécut dans la retraite, et fut créé commandeur de St.-Louis le 3 mai 1816. H.

GORANI (Le comte JOSEPH), d'une ancienne famille noble de Milan, qui a donné son nom à la rue qu'elle habitait, y naquit vers 1740. D'un caractère inquiet et fougueux, après avoir profité des bonnes études qu'on faisait dans les éco-

les de cette ville, il s'y lia avec une société de novateurs politiques, qui correspondait avec le baron d'Holbach, Voltaire, Diderot, d'Alembert, et avait pris le nom de *Café*. Par-là, ceux qui la composaient, se donnaient aux yeux du gouvernement l'air de ne s'occuper que de choses agréables, comme dans un café. Mais cette société ne tarda pas à prendre de l'importance dans le genre à demi-révolutionnaire des économistes, en publiant, sous le titre de *Café*, un ouvrage périodique, où l'on discutait des questions d'administration publique. Au nombre des membres de cette société, étaient, avec Gorani, le frère de l'auteur des *Nuits romaines*, le comte Pierre Verri, chez qui se tenaient ordinairement les assemblées, Lambertinghi, l'abbé Paul Frisi, et le comte Beccaria. C'est même là que fut composé, en grande partie, ce *Traité des délits et des peines*, qui parut sous le nom de ce dernier, et auquel Voltaire et les associés d'Holbach firent une si grande réputation. Les écrivains du *Café* avaient pour antagoniste Joseph Baretti, qui les réfutait vivement, et pied à pied, dans un autre ouvrage périodique intitulé, *Frusta letteraria* (la Fustigation littéraire), qui forme un recueil piquant et très recherché. M. Ginguené s'est abstenu d'en parler dans son article *Baretti* de la *Biographie universelle*. Le Fréron italien fut persécuté; il quitta son pays, et se rendit à Londres. Quand la révolution française éclata, les sociétaires du *Café* de Milan en défendirent ouvertement la cause. Gorani, d'un naturel impétueux, alla plus loin que ses confrères : il parla hautement des droits du peuple, et en vint jusqu'à déclamer contre les distinctions héréditaires. Son enthousiasme lui fit bientôt desirer le titre de citoyen français, et il le demanda; ce qui détermina la noblesse milanaise à le rayer de son registre. Il fut même banni, et ses biens furent séquestrés. Il vint alors (1792) en France, où il publia plusieurs écrits politiques : I. *Recherches sur la science du gouvernement*, deux volumes in-8°. II. *Mémoires secrets et critiques sur les cours d'Italie*, 3 vol. in-8°., Paris, 1793. On trouve dans ce dernier ouvrage des détails curieux sur les cours d'Italie, et particulièrement sur celle de Naples. La préface, qui est tout-à-fait dans l'esprit du temps et du pays où elle fut imprimée, diffère un peu, sous ce rapport, du texte de l'ouvrage, qui avait été composé en Italie, et où l'auteur a été obligé de garder quelques ménagements. M. de Fontanes en a publié, en 1797, dans le *Mémorial*, une critique sévère, mais juste. Gorani passa à Genève, en 1794, avec un Français, qui avait figuré parmi les royalistes, et que les émigrés croyaient encore de leur opinion. L'envoyé d'Autriche à Berne, le baron de Buols, s'opposa à ce que l'un et l'autre effectuassent le dessein qu'ils avaient de traverser la Suisse pour se rendre en Allemagne ou en Italie, présumant qu'ils avaient quelque mission du *comité de salut public* de la Convention. Depuis ce temps, ils ne firent plus guère parler d'eux; et Gorani, qui avait trouvé quelque repos à Genève, ne tarda pas à y revenir. Il a continué d'y vivre dans une espèce d'*incognito*, qui a fait croire aux auteurs du *Dictionnaire historique* imprimé à Lyon, en 1804, qu'il était mort. N.

GORDON (JEANNE, lady), est née à Monteith, dans le comté de Lanark en Ecosse, en 1750. Son père, sir William Maxwell, etait baronet. Miss Maxwell se fit remarquer de bonne heure par son esprit, ses grâces et sa beauté. Ayant captivé, à dix-sept ans, le cœur du duc de Gordon, elle devint sa femme le 18 octobre 1767. La duchesse de Gordon fut bientôt l'ame de toutes les sociétés d'Edimbourg. S'étant rendue à Londres, elle y obtint les mêmes succès. C'est elle qui a introduit en Angleterre l'usage des danses écossaises. Le caractère de lady Gordon est aussi noble que ses manières sont aimables et son esprit cultivé. Après la défaite de Burgoyne, lorsque les besoins de la patrie exigèrent que tous les grands propriétaires fissent des sacrifices, lady Gordon quitta, au milieu de l'hiver, les plaisirs de la capitale, et se rendit dans ses terres en Écosse, pour y faire lever un régiment que devait fournir sa famille. Sa présence produisit le meilleur effet, et le régiment fut bientôt complété. A l'époque de la révolution française, elle partagea les sentiments de Burke sur les principes qui dirigeaient ce pays, et néanmoins ne cessa de voir des personnes dont les opinions étaient opposées, et qu'elle essayait de ramener, tantôt par la voie de la persuasion, tantôt par de légers sarcasmes. La duchesse de Gor-

don a eu, de son mariage, le marquis de Huntley, colonel d'un régiment, et quatre filles. Z.

GORHEY (Le comte CHARLES DU HOUX DE), d'une famille originaire de Lorraine, né à Mirecourt le 10 octobre 1756, entra au service en 1773, et fut nommé capitaine dans les chasseurs à cheval de Lorraine, le 15 mai 1788. Il émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 à 1793, comme aide-de-camp du comte de Vioménil, son cousin. Le 2 décembre de cette année, il eut un cheval tué sous lui au combat de Berstheim. Il servit, en 1794 et 1795, comme capitaine au régiment de Vioménil, et comme brigadier dans le 3e. régiment de cavalerie noble, compagnie de Montmorenci, pendant les années 1796 et 1797. MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, lui avait accordé le brevet de lieutenant-colonel de cavalerie, et Mgr. le comte d'Artois, la croix de Saint-Louis, le 20 février 1794. Au licenciement du corps de Condé, M. du Houx de Gorhey rentra en France avec l'agrément de S. A. R. MONSIEUR, pour y servir la cause royale. Il a été élevé au grade de maréchal-de-camp, le 13 août 1814, et a reçu le titre de comte le 2 décembre, même année. S. S.

GOSSE, auteur dramatique, a donné : *L'Epreuve par ressemblance*, comédie, 1799, in-8°. — *Les amants vendéens*, roman, 1800, quatre volumes in-12. — *Les femmes politiques*, comédie, 1800. — *Gasparin*, ou *Le héros provençal*, roman éroti-comique, 1800, 2 vol. in 18. — *Le nouveau débarqué*, comédie, 1801, in-8°. — *Quel est le plus ridicule*, ou *La gravure en action*, folie vaudeville (avec Etienne et Morel), 1801, — (Avec Etienne), *Pont de Veyle*, ou *Le bonnet de docteur*, 1802, in-8°. — *Le Médisant*, comédie en vers, 1816. OT.

GOSSEC (FRANÇOIS-JOSEPH), doyen des compositeurs français, membre de l'académie royale des beaux-arts, inspecteur et professeur au conservatoire, est né en 1733, à Vergnies, village du Hainaut. Il fit ses études musicales à Anvers, et fut pendant huit ans enfant de chœur à la cathédrale de cette ville. Du reste, il n'a eu aucun maître particulier, et il ne doit ses succès qu'à lui-même et à l'examen approfondi des meilleures partitions. En 1751, il vint se fixer à Paris, où il dirigea l'orchestre de M. de la Popelinière, sous les yeux de Rameau. Il passa de là au service du prince de Condé, pour lequel il composa plusieurs opéras. En 1770, il fonda le concert dit des Amateurs, où Saint-George tenait le premier violon. Il fut, en 1773, un des directeurs du Concert spirituel, qu'il gouverna jusqu'en 1777. En 1784, le baron de Breteuil le nomma chef de l'école de chant de l'académie royale de musique. A l'époque de la révolution, Gossec fut choisi parmi tous les autres compositeurs, pour être maître de musique de la garde nationale, et ne cessa, pendant nos troubles politiques, de consacrer ses talents à des sujets patriotiques. Il fit successivement la musique de la *Ronde du Camp de Grandpré*, de l'*Hymne à la raison*, de la *Reprise de Toulon*, et de l'*Hymne pour la fête de l'Etre suprême*. En 1795, lors de la célébration de l'anniversaire du 21 janvier par la Convention, un membre interrompit la musique en demandant si l'intention de l'auteur avait été de pleurer ou de célébrer la mort du tyran. Gossec prit la parole, et exprima combien ce doute était injurieux pour les artistes *qui haïssaient les tyrans et ne savaient pas les plaindre*. L'organisation du conservatoire ayant été déterminée à cette époque, il fut nommé inspecteur en concurrence avec Méhul et Chérubini. Il y tint aussi une école de composition. Buonaparte lui donna la croix de la Légion-d'honneur. Les ouvrages de M. Gossec sont nombreux et de divers genres; mais il n'en est pas resté un seul au théâtre. Il a donné à l'Opéra : *Sabinus* (1773); *Philémon et Baucis*, *Alexis et Daphné* (1775); *la Fête du village*, *Hylas et Sylvie* (1778); *Thésée* (1780); *Rosine* (1786). La meilleure de ces pièces est son *Sabinus*; les autres ont peu de verve. A l'Opéra-Comique : *Le faux Lord*, *les Pêcheurs*, en 1766; *Toinon et Toinette*, le *Double déguisement*, en 1767. La musique dramatique était peu convenable au génie de M. Gossec; il a mieux réussi dans les compositions sacrées. On a de lui beaucoup de *Motets*, et surtout une *Messe des morts*, gravée en 1760, et qui a obtenu une grande réputation. On distingue encore un *O salutaris hostia*, à trois voix, sans accompagnements, remarquable par la noblesse du chant, par la pureté, l'unité de l'harmonie, et l'*Oratorio de la Nativité*, dans lequel se fait entendre un chœur d'anges placé au-

dessus de la voûte de l'église. Il a fait, en outre, des *Marches religieuses*, des *Chants funèbres*, la musique des *Chœurs d'Athalie*, celle de l'*Apothéose* de Voltaire, de Rousseau, celle des obsèques de Mirabeau, et beaucoup d'autres compositions commandées par les circonstances. Enfin il a publié un nombre considérable de *Symphonies*, *quatuors*, *trios*, *duos*, pour le violon, qui est son instrument particulier. Il a eu part à l'ouvrage suivant, publié par M. Catel: I. *Principes élémentaires de musique arrêtés par les membres du conservatoire, pour servir à l'étude de cet établissement, suivis des solfèges* (en société avec Cherubini, Méhul, Langlé, Lesueur et Rigel), 1800. II. (Avec D.) *Méthode de chant du conservatoire*, 1804, in-4°. YE.

GOSSELLIN (PASCAL-FRANÇOIS-JOSEPH), l'un des plus savants géographes de l'Europe, né à Lille le 6 décembre 1751, est conservateur-administrateur de la Bibliothèque du Roi, membre de l'académie des inscriptions, et associé de l'académie de Gœttingue. Les voyages qu'il fit dans les années 1772, 73, 74 et 80, en France, en Suisse, en Italie, en Espagne et dans les Pays-Bas, lui donnèrent lieu de vérifier différentes positions indiquées par les itinéraires romains, et tournèrent ses recherches vers la géographie ancienne. Dès 1777, il avait composé, sur la Chersonèse-d'or et les *Sines* de Ptolémée, une Dissertation, qu'il a ensuite refondue dans sa *Géographie des Grecs*. Député par sa province au conseil-royal du commerce en 1784, il le fut extraordinairement en 1789 près de l'assemblée nationale, qui supprima les députations de ce genre en 1791. Nommé alors par le Roi membre de l'administration centrale du commerce de France, il fut de même compris dans la réforme de cette administration en 1792. Une question proposée par l'académie des belles-lettres, dont l'objet était de comparer ensemble Strabon et Ptolémée, et de marquer l'état où ils avaient trouvé et porté les connaissances géographiques, fournit à M. Gossellin l'occasion de développer des idées nouvelles dans un Mémoire fort étendu. Ce mémoire remporta le prix en 1789, et lui ouvrit les portes de l'académie, qui ne tardèrent pas à être fermées par suite de la révolution en 1793. L'auteur n'en continua pas moins le cours de ses recherches; et, en 1794, d'après un arrêté curieux, ainsi conçu: « Le comité de salut public, sur » la demande du représentant du peuple » Calon, met en réquisition le citoyen » Gossellin, *érudiste* en géographie, pour » les travaux du département de la guerre; signé *Cambacérès*, *Delmas*, etc. », les résultats des recherches de ce géographe furent enlevés, et mis au dépôt de la guerre. La commission d'instruction publique en ordonna l'impression en 1796. Appelé à l'Institut dès sa formation, nommé conservateur du Cabinet des médailles, des pierres gravées et des antiques à la place de M. Barthélemy en 1799, M. Gossellin fut désigné par le gouvernement en 1801 l'un des collaborateurs pour la traduction française de Strabon, et fut fait, en 1804, chevalier de la Légion d'honneur. Le Roi le nomma en 1814 officier de cette Légion, et en 1816 l'un des rédacteurs en chef du Journal des savants. Lorsque Paris fut, pour la seconde fois, occupé par les troupes étrangères, il fit preuve de zèle et d'un vrai patriotisme, en défendant celles des richesses, confiées à sa garde, sur lesquelles les puissances n'avaient aucune réclamation fondée à établir. Les ouvrages publiés par M. Gossellin sont: I. *Géographie des Grecs analysée*, ou les *Systèmes d'Ératosthènes, de Strabon et de Ptolémée comparés*, etc., Paris, Didot, 1790, in-4°., avec cartes. C'est le Mémoire couronné par l'académie: l'auteur y rétablit les systèmes géographiques des Grecs sur leurs anciennes bases astronomiques. II. *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, etc., 1er. et 2e. volumes, Paris, de l'imprimerie de la république, an VI (1798); — 3e. et 4e. volumes, de l'imprimerie impériale, 1813, in-4°., avec un grand nombre de cartes. M. Gosselin achève de rétablir dans cet ouvrage les systèmes géographiques de l'antiquité, et trace d'avance l'histoire qu'il a promise de la science, en déterminant successivement les connaissances des anciens sur toutes les côtes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe (sauf le Périple de la Méditerranée, qu'il avait annoncé et qu'il n'a pas encore donné). La plus grande partie de ces Recherches a été insérée par extraits dans le XLVIIIe. vol. des Mém. de l'acad. des inscript. et dans le 1er. vol. de ceux de la classe d'his-

toire de l'Institut. III. *De l'évaluation et de l'emploi des mesures itinéraires grecques et romaines.* Ce Mémoire qui a paru en 1805, sous le titre d'OBSERVATIONS GÉNÉRALES, etc., en tête du 1er. volume de la traduction française de Strabon, se trouve sous l'intitulé actuel, dans le 4e. volume des *Recherches sur la géographie des anciens,* avec des développements nouveaux et des tables plus amples. C'est là que l'auteur expose sa méthode, fondée sur la mesure de la terre, pour évaluer les distances, d'après les indications données par les anciens. Il fait voir qu'il a existé jadis une longue suite d'observations astronomiques, au moyen desquelles on était parvenu à connaître, avec précision, l'emplacement des principaux lieux de la terre, dans toute la longueur de l'Europe et de l'Asie jusqu'au delà du Gange. IV. *Eclaircissements sur les différentes roses des vents*, dont les Grecs et les Romains ont fait usage à diverses époques. Ces Eclaircissements sont joints au Mémoire précédent. V. *Notes* géographiques, astronomiques, physiques, etc., signées G, dans la Traduction française de la géographie de Strabon. VI. *Atlas* contenant la collection mise en ordre des cartes éparses dans les différents ouvrages de ce géographe : elles sont au nombre de soixante quinze en quarante-sept feuilles. La Carte générale qui est à la tête de ce recueil, sous le titre d'*Orbis veteribus noti veris limitibus circumscripti Specimen geographicum*, se trouve aussi jointe aux *Recherches*, dont elle est le résultat. Elle offre sous un même aspect l'ensemble de toutes les côtes décrites ou mesurées par les anciens. M. Gossellin est aussi l'auteur de la *Description* (faite en partie avec M. l'abbé de Tersan) *des médailles du cabinet de M. d'Ennery*, publiée en 1788, in-4°.; — d'une *Lettre sur la fausse configuration de l'Ecosse dans la carte de Ptolémée*, imprimée dans les Recherches sur les Scythes et les Goths de M. Pinkerton, en 1804; — et de la partie de la *Géographie ancienne*, dans le Rapport présenté par la Classe d'histoire de l'Institut en 1810. On voit, dans ce même Rapport, que M. Gossellin s'est occupé depuis plus de trente ans à rassembler une suite de médailles romaines en argent, la plus nombreuse et la plus riche que l'on connaisse après celle du Cabinet du Roi. Il a de plus formé la première collection qu'on ait faite de médailles grecques relatives à l'art monétaire, depuis les plus anciens essais jusqu'aux plus beaux temps de l'art chez les Grecs. E.

GOSSUIN (C.-J.-E.), né à Avesnes, fut, en 1790, un des administrateurs du département du Nord; puis, en septembre 1791, député à l'assemblée législative, où il fit quelques rapports au nom du comité des douze; et, en septembre 1792, à la Convention nationale, où il ne vota pas dans le procès de Louis XVI, se trouvant absent par commission. Le 8 octobre de cette année, il proposa de mettre à prix la tête du prince Albert de Saxe-Teschen, parce que ce général avait bombardé Lille. Le 30 novembre, il fut envoyé à l'armée de Dumouriez. De retour à la Convention, il fit décréter, le 15 avril 1793, que les députés s'abstiendraient de toutes dénonciations, et que, s'ils en avaient à faire, ils s'adresseraient par écrit au comité de salut public. Le 10 mai, il fut nommé de nouveau commissaire près de l'armée du Nord. Vers la fin de cette année, et pendant les suivantes, il travailla dans le comité militaire, et fit en son nom différents rapports, sur les manufactures d'armes, sur la solde des troupes, sur la gendarmerie, sur les indemnités à accorder aux villages de Flandre maltraités par l'ennemi, etc. Il proposa, le 28 septembre, d'ériger une colonne d'infamie, où seraient inscrits ceux qui se seraient déshonorés par quelque lâcheté, et fit décréter qu'aucun déserteur ne serait admis dans les armées. En 1794, il fit donner à la ville de Condé le nom de *Nord-Libre.* Lors de l'insurrection du 1er. prairial (20 mai 1795), il demanda l'accolade fraternelle du président pour l'orateur du premier groupe qui se présenta. Censuré vivement ensuite pour cette proposition, il s'en excusa en déclarant qu'il était dans l'erreur sur ce qui se passait. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il proposa de porter à treize mille hommes la gendarmerie nationale, qui n'était, avant la révolution, composée que de quatre mille. Il sortit du conseil en 1797, y fut réélu pour deux ans en 1798, et entra en décembre 1799 au nouveau corps législatif, d'où il sortit en février 1801, pour remplir les fonctions d'administrateur des eaux-et-forêts, qu'il exerçait encore en mai 1815, lorsque son dépar-

tement le nomma membre de la chambre des représentants. Il perdit ensuite son emploi d'administrateur, et il habite aujourd'hui la capitale.—Son frère aîné (Louis-Marie-Joseph) était, en 1789, lieutenant-général du bailliage du Quesnoy. Il fut député au états généraux, où il vota avec les partisans de la révolution, devint membre du comité d'aliénation des biens nationaux, et obtint, peu après la session, une place de receveur-général, dont il exerce encore les fonctions à Lille. Le Roi l'a nommé chevalier de la Légion-d'honneur, en août 1814. B. M.

GOTTIS (Augustine) a publié plusieurs romans, où l'on remarque de la grâce, de la facilité, et qui ont eu du succès; en voici les titres: I. *Marie de Valmont*, 1815, 1 vol in-12. II. *François Ier. et Madame de Chateaubriand*, 1816, 2 vol. in-12. Cet ouvrage a obtenu 2 éditions. III. *Le jeune Loys, prince des Francs*, ou *malheurs d'une auguste famille*, 1817, 4 vol. in-12. Mme. Gottis a été admise, au mois de juillet 1817, à présenter au Roi et à Madame, duchesse d'Angoulême, cet ouvrage, qui offre, sous des noms supposés, le récit des malheurs de Louis XVII et de ses parents. Y.

GOUBE (J.-J.-C), ancien avocat, conseiller du Roi, receveur de la gabelle à Rouen, avant la révolution, et associé correspondant de la société d'agriculture de Paris, est né à Valenciennes. Il fut nommé administrateur du district en 1790, et ensuite conservateur des forêts du 3e. arrondissement. Ce fut alors qu'il donna son *Traité de la physique végétale des bois*, Paris, an IX (1801), in-8o. On a encore de lui: *Histoire du duché de Normandie, depuis la conquête des Gaules jusqu'en* 1790, 3 vol. in-8o., 1816.—Son fils, habitant de Tonneins, fit représenter dans cette ville, en 1816, une pièce intitulée: *La Saint-Louis*, ou *La réconciliation*. A.

GOUBEAU de la BILENNERIE (Jacques-François), né a Loches, embrassa fort jeune l'état militaire, et servit comme officier dans un régiment de hussards, à l'armée du Nord. Obligé de prendre sa retraite en 1794 à cause d'une blessure grave, il retourna dans sa famille, et fut employé dans l'administration départementale d'Indre-et-Loire. Nommé successivement à différentes fonctions, il les remplit avec courage, et fut contraint de prendre la fuite après le 18 fructidor (1797). En 1799, il fut porté au conseil des cinq-cents par le collége électoral de son département; mais il n'y fut pas reçu, n'ayant pas l'âge exigé. En 1805, M. Goubeau décrivit plusieurs monuments celtiques, qu'il reconnut près la forêt de Loches, et devint membre de l'académie celtique. Il fut reçu avocat à Paris en 1805, et devint, en 1807, procureur impérial à Ceva en Piémont, où il parvint à détruire les restes de la bande de brigands qui désolait cet arrondissement. Pour reconnaître ce service, la junte de Toscane le nomma, en 1808, juge à la cour d'appel de Florence, puis président de la cour criminelle de l'Ombrone. En 1810, il fut nommé juge à la cour d'appel de Poitiers, ensuite conseiller en la même cour, où il a été conservé. M. Goubeau a reçu, en 1815, la croix de la Légion-d'honneur. Il a donné à Florence un *Traité* sur les successions, en italien et en français; et en 1817, à Poitiers: *De la Calomnie*, brochure in-8o., avec cette épigraphe:

Nous avons parmi nous détruit la tyrannie;
Ne détruirons-nous pas l'impure calomnie?

M. Goubeau travaille maintenant à un ouvrage sur les jésuites. F.

GOUDELIN (G.-J.), administrateur du district de Broons, député des Côtes-du-Nord à la Convention nationale, y vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix, en ces termes: « Le décret portant que vous prononcerez à la simple majorité, et non » aux trois-quarts des voix, ainsi que le » porte le Code pénal, me prouve que » je n'agis pas en juge. Je dois ajouter » que je ne crains point les menaces; j'ai » déjà versé quelques gouttes de mon » sang pour la patrie. Je lui ai fait le » sacrifice de tout celui qui me reste. » D'après ma conscience, je vote pour » la réclusion et pour le bannissement à » la paix. » Devenu membre du conseil des cinq-cents par la réélection des deux-tiers, M. Goudelin en sortit le 20 mai 1798. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut nommé juge au tribunal civil de Dinant; et il exerçait encore ces fonctions en 1816. B. M.

GOUDÉ de la CHAPELLE, dit *Charles*, né dans le Berri, et fils d'un receveur-général des fermes à Bourges, émigra étant encore fort jeune, et servit

comme volontaire dans la légion de Choiseul. Il passa ensuite en Normandie, où il fut employé sous les ordres de Frotté. Il était chef de division en 1799 sous le comte de Bourmont, et il se trouva alors à l'invasion du Mans. Deux mois avant cette opération, il s'était signalé par l'un des plus beaux faits d'armes qui aient été remarqués dans le cours de nos guerres civiles. Poursuivi avec moins de cent hommes par plusieurs colonnes mobiles, et par la population toute entière des environs de Beaumont, il avait traversé la ville de Blois, en plein jour, en présence de la garnison, et il était parvenu sur la rive droite de la Loire. Après la rupture de l'armistice, il s'empara de Bellesme, qu'il frappa d'une forte contribution. Lorsque la paix fut signée, M. Goudé vint à Paris, ainsi que les autres chefs vendéens, et il eut plusieurs discussions avec M. de Bourmont, qu'il appela en duel. Ce fut lui qui dirigea, en septembre 1800, l'enlèvement de Clément de Ris (*Voy.* Clément de Ris); il fut le seul de ceux qui concoururent à cette opération, que la police n'atteignit et même ne poursuivit pas; ce qui a donné beaucoup à penser. Il se réfugia en Angleterre, et fut arrêté à Anvers à son retour. Il a été enfermé à Bicêtre comme fou, depuis plusieurs années. S. S.

GOUDOWITCH, feld-maréchal russe, né dans la Pologne méridionale vers 1740, fit ses premières armes en 1759, sous le règne d'Elisabeth, et continua de servir avec beaucoup de distinction sous les cinq souverains qui se succédèrent jusqu'à Alexandre Ier. Ce prince le nomma feld-maréchal, après la victoire qu'il remporta, en 1807, à la tête de six mille hommes, contre vingt-quatre mille Persans. Après la conquête de la Géorgie, il fut nommé gouverneur de Moscou. Son grand âge l'ayant enfin obligé de quitter le service, il s'est retiré dans ses vastes domaines de Tchitchelnick, où il se livre à son goût pour la musique, et où il a formé un des plus beaux haras qu'il y ait en Pologne. D.

GOUFFÉ (Armand), chansonnier et auteur dramatique, a composé un grand nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles on distingue : *Le chaudronnier de Saint-Flour*, 1799, in-8°. — (Avec Villiers), *Le médecin turc*, 1803, in-8°. — (avec G. Duval), *Clémence Isaure*, ou *Les jeux floraux*, 1803, in-8°. — *Colombine dans la tour d'Est.* — *Le dîner d'un héros.* — *La revue de l'an VIII.* — *L'intrigue dans la hotte.* (Voy. G. Duval.) On a aussi de M. Gouffé : *Ballon d'essai*, ou *Chansons et autres poésies*, 1802, in-18; — *Ballon perdu*, ou *Chansons et poésies nouvelles*, 1803, in-18; — *Encore un ballon*, 1807, in-18; — *Le dernier ballon*, 1813, in-18; — *OEuvres choisies de Pannard, hommage rendu à sa mémoire*, précédé d'une *Notice historique sur la vie de cet auteur*, 1803, 3 vol. in-18. Ot.

GOUIN (Nicolas-Louis), né à Germigny-l'Évêque, près Meaux, fut attaché, en 1777, au trésor de Madame, morte reine de France, et fut nommé en 1779, par la protection de Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII, à la charge d'agent de la ville de Marseille. En 1782, M. Gouin entra dans l'administration des postes, en qualité de chef de la division du départ, emploi dont il fut dépossédé pour avoir, dans un ouvrage imprimé en 1792, défendu les administrateurs des postes contre le ministre Clavière. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur faisait l'éloge de Louis XVI, le fit traduire, en 1793, devant le tribunal révolutionnaire, à la férocité duquel il eut le bonheur d'échapper. En 1797, M. Gouin eut part à la conspiration de Duverne de Presle, Brottier et Lavilleheurnois, dont le mauvais succès le força à quitter la France. Présenté au Roi le 22 mai 1814, il lui offrit le mouchoir trouvé sur Louis XVI au moment de sa mort. M. Gouin accompagna cet hommage d'une pièce de vers et d'un recueil de quelques écrits, dans lesquels on distingue : *La pétition des chiens à la Convention nationale* (1796); — *Le procès criminel de la revolution* (1799); — *Le projet d'une pompe funèbre pour le 21 janvier 1797*; — *Une hymne à la Divinité sur le retour du Roi* (1814). M. Gouin est rentré, en janvier 1816, dans sa place de chef de division des postes. B. U.

GOULARD (Jean-François-Thomas), membre de la société des *dîners du Vaudeville* à l'époque de sa fondation, et ayant contribué comme chansonnier au recueil qui porte ce titre, fut administrateur des domaines de la couronne en-deçà des Alpes sous le gouvernement impérial, ce qui lui donnait un logement, et une existence fort agréable à Versailles. Il fut élu, par le sénat, le

10 août 1810, membre du corps législatif pour le département de Seine-et-Oise. Il adhéra, le 3 avril 1814, à la déchéance de Buonaparte, et fut nommé par le Roi administrateur des domaines. Le 6 août, il défendit le projet de loi sur la presse contre M. Raynouard, et proposa de réduire à vingt feuilles les écrits sujets à la censure. Le 25 octobre, il se prononça en faveur des émigrés, et fut un des membres qui soutinrent avec le plus de force que les biens non vendus devaient leur être restitués : « Si des transports » d'alégresse, dit-il, ont célébré le retour » de *Louis-le-Desiré*, si vous avez béni » la Providence du bienfait qui nous l'a » rendu, sans doute ils ne doivent pas » être sans intérêt pour vous, les hom- » mes qui se sont dévoués à sa noble » cause, les hommes qui, sur un sol » étranger, lui ont donné les consola- » tions qu'éprouvait son cœur en trou- » vant auprès de lui des Français fidè- » les... » Passant ensuite à l'examen du projet de loi, M. Goulard proposa des amendements aux articles 4, 5, 10 et 13, et appuya l'opinion de M. Alexis de Noailles sur l'article 17. Ses fonctions ayant cessé par la révolution du 20 mars 1815, il n'a pas été réélu. D.

GOULET (Nicolas), architecte, chevalier de la Légion-d'honneur, a été adjoint à une mairie de Paris. Il est né dans cette ville en 1745. On a de lui : I. *Sur les moyens d'éviter les incendies et d'économiser le bois dans la construction des bâtiments*. II. *Sur les inconvénients des fosses d'aisance et les moyens d'y suppléer*, 1787. III. *Dissertations sur les murs des quais, sur les trottoirs, et sur les fontaines de Paris*. Ces divers ouvrages ont été réimprimés dans un volume intitulé : *Observations sur les embellissements de Paris, et sur les monuments qui s'y construisent*, auxquelles on a joint une *Nouvelle distribution des arrondissements municipaux*, et un *Essai sur les contributions*, Paris, 1808, in-8°. IV. *Description des fêtes à l'occasion du mariage de Napoléon*, etc., le texte seulement, Paris, 1810, in-8°. V. Le texte du 3e. volume de l'ouvrage de M. Landon, intitulé : *Description de Paris et de ses édifices*, in-8°. VI. Le texte d'un ouvrage de M. Krafft, architecte, intitulé : *Recueil d'architecture civile*, etc., in-fol. P. E.

GOUPIL de PRÉFELN (Le baron), fils du membre de l'assemblée constituante de ce nom, était commissaire près le tribunal correctionnel d'Argentan, lorsqu'il fut élu député de l'Orne au conseil des anciens en mars 1799 : il se montra favorable à la révolution du 18 brumaire, devint membre de la commission intermédiaire, et entra au tribunat, où il fut appelé à faire partie de la commission des inspecteurs. En janvier 1801, lors de la discussion sur la poursuite des délits dont la connaissance appartient aux tribunaux, il vota pour que la poursuite en fût confiée à des fonctionnaires choisis par le gouvernement. Il fut élu secrétaire le 22 janvier 1804, et décoré, peu après, de la croix de la Légion-d'honneur. En 1806, il exposa au corps législatif, comme rapporteur de la section de législation du tribunat, les motifs d'adoption du projet sur la procédure en matière criminelle et correctionnelle; et, le 3 septembre 1807, il présenta de nouveau, au corps législatif, un rapport sur le projet de loi fixant le taux de l'intérêt de l'argent. « Le héros » qui commande aux destinées de la » France, dit-il, et qui l'a élevée, par » son génie, ses victoires et la paix qu'il » a donnée au monde, au plus haut de- » gré de gloire, de bonheur et de sécu- » rité, veut enfin que les principes de la » morale ne soient plus méconnus. » Après la suppression du tribunat, M. Goupil passa au corps législatif, où il siégea jusqu'en 1811, époque à laquelle il fut nommé procureur général près la cour d'appel de Caen. Il fut confirmé dans ces fonctions par le Roi en 1814; et il les exerce encore aujourd'hui. B M.

GOUPILLEAU de FONTENAY (Jean-François), ancien militaire, puis avocat, fut nommé, en 1789, député du bailliage de Fontenay aux états-généraux, où il siégea constamment du côté gauche, et vota avec les partisans des innovations. Lors de la révision de la constitution, il rejeta la contribution de la valeur d'un marc d'argent, exigée pour être député à l'assemblée nationale, ainsi que celle de trois journées de travail pour être admis à voter dans les assemblées primaires, et soutint que la constitution, pour devenir loi de l'Etat, n'avait pas besoin de la sanction royale. Vers la fin de la session, il dénonça à la tribune les premiers symptômes des troubles de la Vendée, dont il accusa les prêtres réfractaires

d'être les instigateurs. Nommé député à la Convention, il vota pour la mort de Louis XVI et contre le sursis à l'exécution. Pendant sa mission dans la Vendée, il suspendit le général Rossignol, et dénonça Westerman, dont les partisans le dénoncèrent à leur tour. Au 9 thermidor, il se prononça pour la révolution de cette journée, et fit arrêter Rossignol. Cependant on le vit bientôt faire un rapport pour le maintien du gouvernement révolutionnaire, et dénoncer les journalistes qui commençaient à s'élever contre les crimes de ce même gouvernement. Devenu membre du comité de sûreté générale, il fit mettre en liberté un grand nombre de détenus, tout en paraissant marcher sous les bannières de leurs oppresseurs : il rentra néanmoins dans le parti de ces derniers, en se mettant, le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), avec Barras et Buonaparte, à la tête des troupes qui firent triompher la Convention. Il passa ensuite au conseil des anciens, d'où il sortit en 1797. Après avoir occupé, pendant plusieurs années, une place d'administrateur du mont-de-piété, il fut obligé de quitter la France en 1816, par suite de la loi contre les régicides, et se réfugia à Bruxelles. U.

GOURBILLON (Joseph-Antoine de), né à Paris, secrétaire des commandements et du cabinet de S. M. la feue reine, fut l'un des officiers attachés à l'expédition de 1815 sous les ordres du marquis de la Rochejacquelein ; il a publié : I. *Stellino, ou le Nouveau Werther*, 1791, in-8°. II. *Lettres à Mme. de T..... sur un voyage d'Italie en Hollande, suivies de quelques poésies détachées*, 1806, deux parties en un vol. in-12. III. *La dernière guerre d'Autriche*, chant improvisé par F. Gianni (*V.* ce nom), trad. en vers, 1809, in-4°. IV. *La Vision, ou Le Spectre de St.-Dizier*; — un *Dithyrambe* sur l'arrivée des Bourbons en France, 1814, in-4°. V. *La Révolution, l'usurpateur et le retour des Bourbons, prédits 777 ans avant J.-C., vision prophétique tirée d'Isaïe*, 1814, in-8°. VI. *L'Angleterre et les Anglais, ou Petit portrait d'une grande famille, copié et retouché par deux témoins oculaires* (MM. de Gourbillon et Dickinson), 1817, 3 vol. in-8°. M. de Gourbillon est auteur de deux pièces de théâtre parodiées de l'italien, intitulées : *Les Esclaves par amour* (pièce retouchée par Parisau), et *Le marquis de Tulipano*. M. de Gourbillon a annoncé une traduction en vers d'Alfieri, qui n'a pas paru. — Gourbillon (Mme. de), épouse du précédent, était femme de chambre de Madame comtesse de Provence. Après le départ de cette princesse, le 20 juin 1791, Mme. Gourbillon se rendit en Russie, où elle eut des rapports avec Mme. Chevalier (*Voy.* ce nom). Se trouvant à Londres en 1807, lors de la publication des Mémoires de M. Hue, cette dame se plaignit, dans les journaux, de ce qu'il ne lui faisait jouer qu'un rôle secondaire dans le départ de Madame, et qu'il en attribuait tout le mérite à M. d'Avaray. A.

GOURDON (Le comte de), officier-général de la marine française, fils d'un chevalier de Saint-Louis, était capitaine de vaisseau en 1801. Il fut décoré, peu de temps après, de la croix de la Légion-d'honneur, et élevé au grade de contre-amiral en 1806. En mars 1814, il donna son adhésion au rétablissement des Bourbons, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur, par le Roi, le 25 juillet 1814. Il reçut le titre de comte le 24 septembre suivant, et, en 1815, le commandement de la marine à Rochefort. Le comte de Gourdon fut nommé, en 1816, commandant de la marine à Brest, après la mort de M. Bernard de Marigny. Il est commandeur de Saint-Louis, depuis le 3 mai 1816. S. S.

GOURGAULT (Le baron), neveu du comédien Dugazon, fut colonel et premier officier d'ordonnance de Buonaparte, et se distingua dans la campagne de 1814, notamment le 9 mars. A la tête de deux bataillons de la vieille garde, il se porta sur la position de Chivi occupée par les Russes, les attaqua, les mit en déroute, et les poursuivit jusqu'à Laon. Après le traité de Fontainebleau, le colonel Gourgault resta à Paris, où il prépara le retour de son ancien maître ; ce qui le porta au comble de la faveur après le 20 mars 1815. Il suivit Buonaparte à l'armée dans le mois de juin, comme officier d'ordonnance, et ne le quitta pas un instant depuis cette époque. Après sa défaite, il le suivit encore à l'île Sainte-Hélène. S. S.

GOURLAY (Jean-Marie), propriétaire à Savenay, fut en 1790, administrateur du district de cette ville, et ensuite membre de l'administration départemen-

tale de la Loire-Inférieure. Après le 13 vendémiaire, il fut nommé au conseil des cinq-cents par son département, et s'y occupa principalement d'intérêts locaux et de mesures d'économie publique. La révolution du 18 brumaire porta M. Gourlay au tribunat ; et il passa ensuite au corps législatif, où il siégeait encore en 1814. Devenu membre de la chambre des représentants convoquée en 1815, il parla pour la première fois, le 6 juin, à l'occasion du serment que devait prêter l'assemblée, et supplia tous les membres qui la composaient de n'avoir qu'une seule opinion à cet égard : « Il faut, » dit-il, que la nation se rallie au trône de » Napoléon, et que le trône se rallie à la » nation. » Le 24, il demanda une mention honorable pour les généraux Travot et Lamarque, dont la conduite prudente avait apaisé les troubles de la Vendée. Il fut l'intermédiaire de plusieurs entrevues qui eurent lieu, à cette époque, entre de grands personnages du parti royaliste et Fouché, duc d'Otrante, dont il était l'ami. Après la seconde chute de Buonaparte, M. Gourlay travailla dans le cabinet particulier de ce ministre ; mais la disgrâce de celui-ci le rendit à la vie privée. S. S.

GOURLAY (Joseph-Marie), né le 7 novembre 1753, devint, en 1804, président de la cour criminelle des Côtes-du-Nord, et fut nommé, lors de la suppression de ces tribunaux, conseiller à la cour d'appel de Rennes. Il fut élu par le sénat, en 1809, membre du corps législatif, dont il devint président le 18 février 1813 ; et le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte et de sa famille. Le 2 septembre 1814, il parla en faveur du projet de loi sur le budget, et appuya son opinion de l'insuffisance des projets présentés par ses adversaires. M. Gourlay fut porté, en mai 1815, à la chambre des représentants : mais il n'y voulut pas siéger ; et au mois d'août suivant, le département des Côtes-du-Nord le nomma membre de la chambre des députés. Il a été confirmé dans ses fonctions de conseiller près la cour royale de Rennes, le 3 janvier 1816. M. Gourlay est chevalier de la Légion-d'honneur. S. S.

GOUVION SAINT-CYR (Le maréchal comte L.), est né à Toul, vers 1760. Une profession honorable mais obscure, qu'il exerçait avant la révolution, ne pouvant convenir à son caractère, il entra dans la carrière des armes, où ses connaissances et sa valeur l'ont porté aux grades les plus élevés. Des dispositions naturelles et une étude longue et approfondie de la science de la guerre, en ont fait l'un des meilleurs tacticiens de l'armée française. D'abord simple volontaire, il devint bientôt officier, et fit les premières campagnes avec la plus haute distinction. Dès l'année 1793, il fut employé en qualité de général de brigade à l'armée des Alpes ; et, le 14 septembre, il chassa les Piémontais de la vallée de Maurienne. L'année suivante, il se distingua à l'attaque de la Ramasse, où vingt-huit pièces de canon et six cents prisonniers tombèrent au pouvoir des Français. Promu au grade de général de division, il servit, en 1797, à l'armée de Rhin-et-Moselle, sous Moreau, et en 1798, sous Masséna, en Italie. Lorsqu'une insurrection de l'armée força celui-ci à s'éloigner de Rome, le général Gouvion St.-Cyr prit le commandement en chef. Des mesures trop sévères pouvaient exaspérer les esprits ; mais il était aimé des généraux sous ses ordres : les soldats le respectaient. Il fit arrêter les principaux moteurs de l'insurrection, et, par une conduite ferme et prudente, rétablit la discipline. Pendant le séjour qu'il fit en Italie, le général Gouvion Saint-Cyr y apporta de nombreux changements à la police. Il ordonna la vente des biens mobiliers de la république romaine, et régla l'administration de ses immeubles nationaux. Par une autre ordonnance, il divisa le territoire en deux divisions militaires, dont Rome et Ancône furent les chefs-lieux. Ces dispositions, ordonnées par les chefs de la république française, devaient déplaire aux amis du gouvernement papal ; ils en murmurèrent publiquement : mais l'estime qu'on portait au général Gouvion Saint-Cyr perçait à travers ces mécontentements ; on ne pouvait s'empêcher d'admirer ses vertus guerrières et la simplicité de ses mœurs. Il fut destitué en 1799, par le directoire, avec plusieurs autres généraux ; mais cette disgrâce ne fut que momentanée. Vers la fin de 1801, il fut appelé au conseil-d'état, section de la guerre. En mai 1803, il obtint de nouveau le commandement de l'armée française en Italie, et resta long-temps dans les états de Naples, qu'il ne quitta qu'en exécution du traité

de neutralité conclu avec cette puissance, en septembre 1805. Il avait été nommé en août 1804, colonel-général des cuirassiers, et décoré du titre de grand-officier de la Légion-d'honneur, le 1er. février 1805. Employé à la fin de cette même année sous les ordres du général Masséna, il fit prisonnier un corps de six mille autrichiens, commandé par les généraux Jellachich et Rohan; et il entra presque aussitôt à Venise, par suite de la capitulation d'Austerlitz. Il fut encore envoyé, en 1806, dans l'Italie méridionale, pour s'emparer du royaume de Naples; et peu de temps après il fit les campagnes de Prusse et de Pologne, et fut nommé gouverneur de Varsovie. Après la paix de Tilsitt, il passa en Espagne, et se distingua, en 1808, au siége et à la prise de Roses, en Catalogne. Le 4 juillet, il attaqua les villes de Saint-Félix, d'Equixola et de Palamos, et s'en rendit maître, à la suite de deux combats sanglants. Il fit partie, en 1812, de l'expédition contre la Russie, se distingua au combat de Polotsk, et reçut le bâton de maréchal pendant cette campagne, un peu avant la prise de Moscou. Il prit le commandement de l'armée du centre après la blessure du maréchal Oudinot, et battit, le 18, le général Wittgenstein. Attaqué de nouveau, pendant la retraite, par le même général russe, il le força de lui laisser le passage libre; mais blessé d'une balle au pied, il donna le commandement de son corps d'armée au général Legrand, et le suivit à une journée de marche. Ayant repris son service, il se signala, les 26 et 27 août 1813, à la bataille de Dresde; attaqua, quelque temps après, le corps russe du comte de Tolstoï à Plauen, prit vingt pièces de canon, fit trois mille prisonniers, et poursuivit les restes de cette armée, presque sur les frontières de la Bohème. Resté à Dresde, après le départ de la grande-armée, il fut contraint de signer, le 11 novembre, une capitulation dans laquelle il était stipulé qu'il rentrerait en France avec ses troupes et une partie de son artillerie: mais cette capitulation ne fut pas ratifiée; et il se vit obligé de se rendre prisonnier au comte de Klenau avec toute la garnison, forte d'environ seize mille hommes. Après la chute du gouvernement impérial, en 1814, le maréchal Gouvion Saint-Cyr revint en France, et il reçut du Roi l'accueil le plus distingué. S. M. le créa pair de France, et commandeur de Saint-Louis, le 24 septembre 1814. Lorsque S. A. R. MONSIEUR se rendit à Lyon, le 7 mars 1815, pour prendre des mesures contre l'invasion de Buonaparte, le général Gouvion Saint-Cyr l'y accompagna : il se dirigea ensuite sur Orléans, où commandait le général Dupont. La garnison de cette ville venait de fouler aux pieds la cocarde blanche. Le jour même de son arrivée, il ordonna une revue générale, et tenta, par une sage proclamation, de ramener la garnison à des sentiments de fidélité pour le Roi. Il fit même reprendre aux troupes la cocarde blanche, et refusa de passer en revue les régiments qui n'en étaient pas décorés. Mais le lendemain, le premier régiment de cuirassiers enfonça une des portes de la ville, et se dirigea sur Paris, avec une partie de ses officiers, pour se joindre à Buonaparte. Le maréchal Gouvion et le général Dupont coururent risque de perdre la vie en cette occasion; et ils eurent bien de la peine à se soustraire à leurs propres consignes pour cacher leur fuite. Le maréchal resta dans la retraite jusqu'au retour du roi; et alors il fut chargé du portefeuille de la guerre qu'il remit, vers la fin de septembre 1815, au duc de Feltre, en conservant toutefois le titre et le rang de ministre-d'état. Il fut nommé, à la même époque, membre du conseil-privé, ensuite gouverneur de la 5e. division, à Strasbourg, et grand'-croix de Saint-Louis, le 3 mai 1816. Il a été appelé, le 23 juin 1817, au département de la marine, en remplacement de M. Dubouchage. S. S.

GOUZY (PIERRE-LOUIS), né à Rabasteins, fut élu, en septembre 1791, député du Tarn à l'assemblée législative, et passa, l'année suivante, à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, avec sursis, jusqu'à ce que l'assemblée eût prononcé sur le sort de tous les Bourbons. Devenu, en 1795, membre du conseil des cinq-cents, il en sortit le 20 mai 1797. Il a obtenu, depuis, une place d'inspecteur des contributions dans son département. Se trouvant compris, en 1816, dans la loi contre les régicides, il se réfugia en Suisse. S. S.

GRABERG. *Voy*. GROBERG.

GRAHAM (Sir THOMAS), l'un des généraux de division anglais les plus distingués, était colonel en 1795, et fut

envoyé en Italie comme commissaire auprès de l'armée autrichienne du général Beaulieu. Il a écrit en anglais l'Histoire de ses campagnes, qui vient d'être traduite et publiée en français. Devenu général, sir Graham fut employé en Espagne, où il se fit remarquer par son courage et son habileté, principalement devant Cadix, au siége de Ciudad-Rodrigo, aux batailles de Barossa et de Vittoria, à l'attaque de St.-Sébastien, qu'il prit d'assaut, et au passage de la Bidassoa, le 7 octobre 1813, où il reçut une blessure qui le força de céder le commandement de sa division à sir John Hope. Pendant la campagne de 1814, il servit avec la même distinction en Hollande, fut malheureux à l'attaque de Berg-op-Zoom, qu'il tenta en vain d'emporter d'assaut; et, le 5 mai, il prit possession de la ville et forteresse d'Anvers, de concert avec le major-général Knight, commissaire des puissances alliées, par suite de la convention conclue à Paris le 23 du mois précédent. Malgré la censure à laquelle sa conduite avait été exposée en Espagne, et dont il s'était d'ailleurs noblement défendu, le général Graham a été honorablement cité dans le parlement d'Angleterre; et le prince-régent, en récompense de ses services, l'a créé, dans le mois de mai 1814, chevalier de l'ordre du Bain, sous le titre de baron de Lindook-de-Balgevin. De.

GRAMMONT (Antoine-Louis-Marie, duc de), pair de France (1814), lieutenant général capitaine des gardes-du-corps, etc., né en 1756, fut long-temps connu sous le nom de duc de Guiche. On peut le mettre au rang de ces Français fidèles qui, selon la belle pensée de M. de Châteaubriand, « se » consolaient dans l'exil, en entourant » de leurs respects et de leurs com- » munes misères le Roi de l'adver- » sité. » Constamment attaché à Louis XVIII, il se trouvait à côté de ce prince à Dillingen en Allemagne, en 1796, au moment où l'on attenta à ses jours par un coup de feu qui l'atteignit au sommet de la tête. Le 30 septembre 1814, M. le duc de Grammont fut nommé au gouvernement de la 11e. division militaire. En novembre 1815, il comparut, comme témoin, dans l'affaire du maréchal Ney. Invité à déclarer si le maréchal avait été admis à la faveur de baiser la main du monarque, et s'il avait promis d'*amener Buonaparte dans une cage de fer*, M. le duc de Grammont répondit en ces termes : « Je n'étais pas présent à la der- » nière audience que M. le maréchal » Ney eut du Roi, avant son départ pour » se rendre dans son gouvernement, » ainsi que je l'ai déposé dans mon inter- » rogatoire devant M. le préfet de police, » et je ne peux rien dire sur ce fait. » — Grammont d'Astée (Le comte de), ancien capitaine au régiment Dauphin-dragons, marié à Mlle. de Boisgelin, a été membre de la chambre des députés de 1815, où il a voté avec la majorité. Il est colonel de la légion départementale des Basses-Pyrénées. — Grammont-Caderousse (Le comte de) émigra de très bonne heure en Piémont, se fixa à Turin, et y obtint des lettres de naturalisation. Rentré en France sous le gouvernement consulaire, il devint chambellan de Napoléon; emploi qu'il remplissait encore en 1813. En 1816, il a fait hommage au Roi de 3300 francs, montant de sa taxe dans l'emprunt de 100 millions. Il habite le département du Gard. De.

GRANDEAU D'ABANCOURT (Le baron Louis-Joseph), né le 5 décembre 1761, fit les premières campagnes de la révolution comme officier d'état-major du général Lefèvre, habita ensuite long-temps la capitale, devint colonel de cavalerie, puis général de brigade en 1804, et fit avec distinction les campagnes qui suivirent cette époque. Il fut autorisé, en 1809, à porter la décoration du Mérite militaire de Maximilien-Joseph. Employé dans l'expédition contre la Russie en 1812, il fut promu au grade de général de division le 24 août, à la suite de la bataille de Smolensk, où il avait été blessé. Le général Grandeau se replia ensuite sur Stettin, y forma une garnison de 9000 hommes, et repoussa constamment les attaques de l'ennemi. Il quitta, peu de temps après, le commandement, pour cause de maladie, et fut nommé, après les événements de 1814, chevalier de St.-Louis et grand-officier de la Légion-d'honneur. Au mois d'octobre 1816, le Roi lui accorda de nouvelles lettres-patentes du titre de baron, dont il avait été revêtu en 1812. Il est aujourd'hui au nombre des lieutenants-généraux en activité. S. S.

GRANDJEAN (Le baron Charles-Louis-Dieudonné), né le 29 décembre 1768, entra de bonne heure au service,

il fut employé, en 1797, à l'armée de Rhin-et-Moselle, en qualité d'adjudant-général, devint général de brigade l'année suivante, et général de division d'infanterie le 1er. février 1805. Il avait été nommé commandant de la Légion-d'honneur le 14 juin 1804. Appelé, en 1806, au commandement d'un corps de troupes hollandaises en Espagne, il se distingua, le 27 octobre, à l'attaque de Laira, sur la rive gauche de l'Ebre, et se fit de nouveau remarquer au siége de Sarragosse en janvier et février 1809. Employé contre la Russie en 1812 dans le corps d'armée du maréchal Macdonald, il déploya beaucoup d'habileté pendant la retraite de l'armée en décembre 1813. Il entra ensuite à Dantzig avec sa division, et fit partie de la garnison de cette ville, sous les ordres du général Rapp. Il y fut fait prisonnier, et fut envoyé à Kiow, d'où il adressa son acte d'adhésion au rétablissement des Bourbons. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis par le Roi le 13 août 1814. Il commandait, en juin 1815, dans le 5e. corps de l'armée du Rhin, 17e. division. — GRANDJEAN, maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'honneur, quitta le service pendant la dernière guerre d'Espagne, où il fut grièvement blessé, et vint se fixer dans une maison de campagne sur les bords du Loiret, à une lieue d'Orléans. Au retour de Buonaparte en 1815, il fut nommé maire de cette ville, et remplit dignement cette fonction dans des circonstances critiques. Il montra surtout, dans quelques occasions, du courage et de la fermeté; maintint l'ordre et la tranquillité pendant le passage de l'armée de la Loire, et déjoua constamment les projets des malveillants. S. S.

GRANDMAISON (Mme. VAN-EBESCH) publia, en 1797, sous le titre d'*Adolphe*, ou *La famille malheureuse*, un roman qui parut retracer les infortunes de nos princes, et présager les événements qui ont amené leur retour en France. En 1814, cet ouvrage, reproduit sous le titre d'*Adolphe*, ou *La prédiction accomplie*, *roman devenu historique*, a été présenté par l'auteur à MADAME, duchesse d'Angoulême, qui en a accepté la dédicace. DE.

GRANET (F.-O.), de Marseille, se fit remarquer, dès le commencement de la révolution, dans les premiers troubles de cette ville, et fut poursuivi par le prévôt Bournissac, comme l'un des moteurs de ces désordres; mais Mirabeau fit renvoyer la procédure par-devant la sénéchaussée de Marseille; et cette affaire n'eut pas de suite. Granet fut même, peu de temps après, nommé administrateur du département des Bouches-du-Rhône, puis député à l'assemblée législative, et à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures. Le 13 avril, il demanda l'impression et l'envoi aux départements et aux armées, de l'adresse de la société des Jacobins, qui avait fait la base de l'accusation de Marat. Le 6 septembre, il fut adjoint au comité de salut public. Le 16 décembre, il fit arrêter le rappel de tous les députés ex-prêtres envoyés en mission; puis, observant que sa proposition n'étant pas encore assez *élaborée* pouvait avoir des inconvénients, il demanda la révocation du décret. Le 23 février 1794, il dénonça le général Lapoype et son chef d'artillerie comme ayant proposé au député Maignet de réparer les bastilles marseillaises que Louis XIV avait fait élever, disait-il, pour tyranniser cette partie du Midi. Le 8 avril, il provoqua des mesures sévères contre Jourdan *coupe-tête*, alors commandant de la gendarmerie à Avignon. Le 10 thermidor an II (28 juillet 1794), après la victoire de la Convention sur Robespierre, Granet fit décréter que les sections de Paris n'avaient jamais cessé de bien mériter de la patrie. Lorsque, sept jours après, Fréron proposa la démolition de l'hôtel-de-ville, Granet s'écria : « Les pierres de Paris ne sont » pas plus coupables que les pierres de » Marseille; punissez les individus criminels, et ne démolissez rien. » Le 3 septembre, il fut dénoncé par Barras et Fréron, comme fauteur des troubles du Midi, et comme accusateur de Marat. Alors Ruamps déclara que Granet n'était dénoncé que parce qu'il était porteur de pièces qui prouvaient les dilapidations commises par ses dénonciateurs. Les pièces furent en effet produites, mais sans succès. Au 12 germinal an III (1er. avril 1795), Granet fut un des députés arrêtés comme auteurs du mouvement qui avait porté le peuple de Paris à la Convention, pour lui demander du pain. A la suite de la seconde insurrection des 1er. et 2 prairial an III (20 et 21 mai 1795), il fut décrété d'accusation; un

second décret ordonna sa mise en jugement. Il fut, depuis, compris dans l'amnistie par laquelle la Convention termina ses travaux. Il fut ensuite un des maires de Marseille, et reparut sur la scène en 1815, comme l'un des députés des Bouches-du-Rhône à la chambre des représentants. Il a été obligé de sortir de France, comme régicide, en 1816. B. M.

GRANET, peintre français, né en Provence, vers 1766, développa, d'une manière brillante, ses talents pour la peinture, dans l'école de Paris, où il remporta le premier prix. Cette victoire lui ayant acquis le droit d'aller à Rome, comme pensionnaire du gouvernement, il s'y fit des amis et une réputation, et résolut de s'y fixer. Ses tableaux y étaient recherchés, plus qu'ils n'auraient pu l'être en France. Peignant avec facilité, et habile à saisir, du premier coup de pinceau, l'expression des physionomies, il s'attacha peu à lécher ses figures. Ce soin minutieux, dédaigné de le plupart des grands peintres d'Italie, semble l'être aussi de Granet; et les vrais appréciateurs du talent, qui aiment tant à reconnaître le feu du génie dans le premier trait d'un artiste, ont une grande estime pour le faire de celui-ci. Il excelle surtout dans les intérieurs; et il peint avec tant de facilité, qu'en huit jours il fait un tableau charmant. En 1814, tout le monde allait voir dans son atelier, à Rome, deux nouveaux tableaux, dont l'un représentait : *Des capucins chantant l'office dans le chœur de leur église;* et l'autre : *L'infortunée Ceney, sortant du château St.-George, pour aller au supplice*, auquel elle avait été condamnée, comme complice de l'assassinat de son père, lorsqu'il voulut la violer. La même année, on vit, au Salon de Paris, un fort joli tableau de Granet, représentant *Le peintre français Stella,* peignant sur la muraille de la prison de Rome, dans laquelle il avait été jeté, une Vierge tenant son fils, devant laquelle se prosternent d'autres prisonniers, émus par la soudaine apparition de cette image. Le Salon de Paris, en 1817, n'a offert aucun ouvrage de Granet. Cet artiste semble être devenu romain, et, comme le Poussin, ne pouvoir plus quitter la terre natale des arts. Il y attire même les personnes de sa famille que la fortune n'a point favorisées en France, et il les fait participer à son bien-être. Son excellent caractère et ses mœurs, aussi aimables que pures, lui concilient l'amitié de tous ceux qui le connaissent. N.

GRANGIER (Pierre-Joseph), ancien avocat et subdélégué de l'intendance de Berri, est né à Sancerre le 12 mars 1758. Il fut député du tiers-état de sa province aux états-généraux de 1789, fut membre du comité des rapports, et fit constamment partie de la minorité de cette assemblée. M. Grangier signa les déclarations et protestations qu'elle fit paraître contre les décrets subversifs de la religion et de la monarchie. Il en publia une particulière, le 14 septembre 1791, jour de l'acceptation de la nouvelle constitution par le Roi. Cet écrit, rédigé dans un esprit de sagesse et de modération, signale les défauts du nouveau système politique, de manière à faire prévoir les maux qu'il devait attirer sur la France. M. Grangier vécut ensuite éloigné des affaires jusqu'en 1796, époque à laquelle il fut nommé membre de l'administration du département du Cher, puis député au conseil des cinq-cents. Il y fit plusieurs rapports, dont un relatif aux troubles occasionnés par les jacobins dans le département de la Nièvre à l'occasion des élections. Sa nomination au corps législatif fut annulée au 18 fructidor. En 1802, il fut membre du conseil général du département du Cher; et, en 1804, du conseil de préfecture. Anobli par le Roi le 6 septembre 1814, il reçut du duc d'Angoulême, à son passage à Bourges en 1815, la décoration de la Légion-d'honneur. Il fut destitué de la place de conseiller de préfecture par suite des événements du 20 mars, et réintégré après le retour du Roi. M. Grangier reçut, en 1816, la croix de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, sur la demande du prince de Condé, en considération des services qu'il avait rendus au Roi pendant la révolution. F.

GRANIÉ (Pierre), homme de loi à Paris, natif de Bordeaux, fut nommé avocat à la cour de cassation en 1800, au moment où le collége des avocats fut organisé près de cette cour, et avocat au conseil-d'état en 1814. Il est auteur des ouvrages suivants : I. *Histoire de l'assemblée constituante, écrite par un citoyen des Etats-Unis*, 1799, in-8°.; réimprimée au retour du roi, sous ce titre :

*Histoire des Etats-généraux*, ou *Assemblée constituante en* 1789, *sous Louis XVI*, 1814, in-8°. II. *Lettre au citoyen D****, *sur l'ouvrage intitulé*, Mes rapports avec J.-J. Rousseau, par le C. Dussaulx, 1798, in-8°. III. *Observations sur les lois maritimes*, *dans leur rapport avec le Code civil*, 1799, in-8°. IV. *Lettre à M****, *sur la philosophie*, *dans ses rapports avec notre gouvernement*, 1802, in-8°. A.

GRANT (William),, né à Elchies, en Angleterre, vers 1754, commença son éducation à Elgin, la termina dans le collége du Roi, à Londres, où il suivit le barreau, puis se rendit dans le Canada, où il servait dans l'armée anglaise, au siége de Quebec. Il revint bientôt à sa première profession, et fut nommé procureur-général du roi au Canada. Ayant quitté ce pays pour revenir en Angleterre, il fut nommé membre de la chambre des communes pour Shaftesbury, ensuite pour New-Windsor, et parvint à la charge de maître des rôles. Lorsque M. Pitt demanda un subside à l'occasion des préparatifs de l'impératrice de Russie contre la Turquie, M. Grant soutint le ministère. En 1791, il parla à l'occasion du bill de Québec, et releva plusieurs erreurs que sa parfaite connaissance du Canada lui avaient fait apercevoir. Lorsque les ministres soumirent à la chambre les préliminaires du traité d'Amiens, M. Grant se montra favorable à la paix avec la France : il s'efforça de prouver que Buonaparte, quoique ayant été lui-même Jacobin, arrêterait leur essor par intérêt personnel, et empêcherait la propagation de leurs principes subversifs de tout gouvernement, etc. M. Grant parla aussi, quelque temps après, en faveur de la guerre avec l'Espagne, et contre l'*impeachment* de lord Melville, dont il est l'ami. Au mois de mars 1816, il parla, d'une manière très éloquente en faveur du projet présenté par les ministres pour le maintien de l'armée sur un pied respectable et proportionné aux forces des autres états de l'Europe. On le vit, dans la séance du 23 mai 1817, combattre, au contraire, les vues du ministère touchant l'importance des économies présentées à la chambre. — Grant (Charles), vicomte de Vaux, gentilhomme français, émigré, fils du baron de Grant, dernier gouverneur de l'Ile-de-France, a publié : 1°. *Histoire de l'Ile-de-France*, extraite des papiers du baron de Grant, 1801, in-4°. — 2°. *Moyens de trouver la longitude en mer*, 1801, in-4°. — Grant, lieutenant dans la marine anglaise, a publié la *Relation d'un voyage dans la Nouvelle-Galles du Sud*, *de* 1800 *à* 1802. Z.

GRASSIN (Le vicomte Pierre-Charles-Nicol de), né en mars 1781 d'une famille du Bourbonnais, est petit-neveu du comte de Grassin, créateur des troupes légères en France. Dès son enfance, il fut incorporé dans le régiment de Royal-Guïenne cavalerie, où servait son père. En 1792, des circonstances particulières l'empêchèrent de suivre ce corps, qui émigra presque tout entier. En avril 1814, il fit partie d'une députation du Bourbonnais, la première de tout le royaume, qui fut présentée à Monsieur, comte d'Artois. Il entra dans la compagnie Grammont, à la première formation des gardes-du-corps, et passa bientôt après à la sous-préfecture de Dinan. Il y donna, à l'époque du 20 mars 1815, des preuves de fermeté et de dévouement à la cause du Roi. Rentré dans cette sous-préfecture en juin de la même année, il la quitta pour celle de Maïenne, où il se fit remarquer par une administration sage, qui contribua beaucoup à diminuer, pour cet arrondissement, le poids des sacrifices qu'exigea pendant plusieurs mois le séjour de 45,000 Prussieus. Il perdit néanmoins cet emploi vers le commencement de 1817. Le vicomte de Grassin a fait, pendant quelque temps, abandon de son traitement, et souscrit pour l'érection de plusieurs monuments. F.

GRATTAN (Henri), né à Dublin en 1751, est fils d'un juge-assesseur de cette ville, jouissant d'une fortune considérable. Elevé au collége de la Trinité, il se livra au barreau en 1772, et obtint bientôt une place dans le parlement d'Irlande. Il acquit tant de popularité, par les soins qu'il se donna en faveur de l'indépendance de l'Irlande, qu'on le surnomma le *Fox irlandais*, et qu'une somme de 50,000 livres sterl. fut votée pour récompenser ses services. Il est en effet le premier qui ait osé élever la voix pour réclamer contre les abus, et qui ait fait prendre des mesures énergiques : la première fut de déclarer la liberté de commerce ; la seconde donna naissance

à la fameuse déclaration, que le Roi, les lords et les communes d'Irlande pouvaient seuls, dans quelque cas que ce fût, faire des lois qui eussent quelque force dans ce pays. Cette déclaration obligea le ministère anglais à révoquer l'acte de la sixième année du règne de George Ier., par lequel le parlement d'Angleterre déclarait les droits qu'il avait à soumettre l'Irlande à ses statuts. L'influence que M. Grattan avait si justement acquise, diminua un peu par son opposition au projet présenté par M. Flood à la législature d'Irlande, pour demander que le parlement d'Angleterre annulât ce même acte, par une déclaration expresse, qu'il renonçait, non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir, à soumettre l'Irlande à ses lois. Il regagna la confiance de ses concitoyens, lorsqu'en 1785 il s'opposa, avec toute la force de son éloquence, à l'admission des propositions faites par un agent de la couronne, qui sont encore l'objet de l'exécration publique, sous le nom de *Propositions d'ordre*, et qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire l'indépendance que le parlement d'Irlande venait d'acquérir si récemment. L'une de ces propositions était, « que le parlement d'Irlande, en » considération de la faveur qui lui était » accordée de participer également avec » la Grande-Bretagne à tous les avantages » commerciaux, *adopterait et donne-* » *rait force de loi* aux actes du parle- » ment d'Angleterre qui pourraient être » relatifs à son commerce, etc. » Il fut toujours, depuis ce moment, l'idole du peuple et la terreur du cabinet. Le club Whig, qui exerçait une grande influence, reconnaissait, comme son chef, M. Grattan. Il s'opposa vivement, en 1800, à l'acte de réunion des royaumes d'Angleterre et d'Irlande: étant malade, il se fit porter au parlement, pour combattre, dans un discours énergique, l'acte de réunion, et fut reconduit en triomphe à l'issue de la séance. Il se battit ensuite en duel avec M. Corry, du parti contraire, et le blessa au bras. Les Wighs de Londres célébrèrent sa victoire. M. Grattan a continué de déployer, dans le parlement, les mêmes talents et le même caractère: c'est à ses démarches et à ses discours que les catholiques durent, en 1810, le bill d'allégeance. En 1812, il appuya leurs demandes de tout son crédit et de toute son éloquence; et lorsque, par son intermédiaire, ils les ont renouvelées en 1817, on a vu ce vieux athlète de la liberté employer sa dialectique en faveur de leur émancipation, avec non moins d'énergie et aussi peu de succès. Dans la fameuse question de la paix ou de la guerre en 1815, M. Grattan se prononça avec les ministres pour ce dernier parti, contre les sentiments des membres de l'opposition, dont il avait jusqu'alors partagé les opinions. Après avoir développé, avec autant de clarté que de chaleur, les motifs de ce dissentiment, passant à l'exposé de la conduite de Buonaparte: « On a dit, s'écria-t- » il, que cet homme était le champion » de la liberté; mais partout où il a porté » ses pas, il l'a gardée pour lui-même. » Il a pris possession de l'Italie; mais il » n'a pas donné la liberté aux Italiens. » Il s'est emparé de l'Espagne par les » moyens les plus scandaleux; mais il » n'a pas accordé la liberté aux Espa- » gnols. Il s'est rendu maître de la Hol- » lande; mais les Hollandais, tant qu'ils » ont été sous sa dépendance, n'ont ja- » mais connu ce que c'était que la li- » berté. Il vient de remonter sur le trône » de France; mais il ne paraît nulle- » ment disposé à faire pour la liberté » des Français d'autres concessions que » celles auxquelles l'obligent les circons- » tances. La liberté à laquelle il met le » plus de prix, c'est celle de s'unir à une » classe d'hommes qui, dans son opi- » nion, sont les plus propres au suc- » cès de ses vues égoïstes et arbitraires. » Il vit maintenant dans une parfaite in- » timité avec les jacobins, et présente à » l'univers la curieuse anomalie d'un » homme incapable de souffrir la liberté, » lié à un parti incapable de souffrir un » gouvernement. » La nature, qui a doué M. Grattan d'un rare talent pour la discussion, et d'une éloquence entraînante, ne lui a point prodigué les avantages extérieurs. L'âge a plutôt modéré que refroidi le feu de son génie; mais, quand il veut bien descendre dans l'arène, tout le monde s'empresse de lui céder la place. Alors, on est étonné de voir s'avancer un petit vieillard, sans aucune apparence, et qui semble d'abord ne parler que sur le ton de la conversation: mais peu à peu cet orateur s'élève aux plus hautes considérations politiques; et c'est alors qu'il répand sur son discours tous

les ornements de la littérature et de l'érudition. Dr. et Z.

GRAVE (Le marquis Pierre-Marie de) était, avant la révolution, colonel du régiment d'Orléans, et ami de M. de Sillery. En mars 1792, il remplaça Narbonne au ministère de la guerre, et fut accusé, par Dumouriez, d'être l'auteur de tous les désastres de l'armée de Flandre. Le 8 mai, il donna sa démission; et le 27 août, Cambon le fit décréter d'accusation: il se réfugia dans les pays étrangers. Revenu en France en 1800, il se retira à Montpellier, sa patrie, où il vécut loin des affaires, pour lesquelles, si l'on en croit Mme. Roland, il avait peu d'aptitude. « C'était, dit cette dame dans ses » Mémoires, un petit homme, que la na- » ture avait fait doux, à qui ses préjugés » inspiraient de la fierté, que son cœur » sollicitait d'être aimable, et qui, faute » d'esprit pour les concilier, finissait par » n'être rien. » Voici le portrait qu'en trace M. de Bertrand-Moleville, dans son *Histoire de la révolution*, tome VII: « Le » chevalier de Grave n'avait ni cette écla- » tante popularité, ni cette ostentation » d'activité, ni cette familiarité légère » et caressante qui distinguaient M. de » Narbonne: mais sa conduite et ses » écrits depuis la révolution, et son en- » trée dans les sociétés populaires des » villes où son régiment se trouvait, le » faisaient passer pour un zélé constitu- » tionnel dans le parti jacobin, et pour » un jacobin enragé parmi les aristocra- » tes. Ainsi sa nomination ne nuisit point » à la popularité du Roi dans l'opinion » publique. Dans le fait, le chevalier de » Grave n'était ni *zélé constitutionnel*, » ni *jacobin enragé*. Il était ce qu'ont » été en France beaucoup de bonnes » gens qui, sans s'en douter, par l'attrait » des nouveaux systèmes, desiraient tous » une petite révolution, dans l'espérance » de voir adopter celui qui leur plaisait » le plus Quoi qu'il en soit du motif » qu'on veuille attribuer à la conduite de » M. de Grave avant son entrée au con- » seil, il est certain que, pendant son » ministère, il donna au Roi les preuves » les moins équivoques de *fidélité* et de » *dévouement*. » M. de Grave a passé le temps de son exil en Angleterre, dans le voisinage de Kensington, se consolant de ses malheurs avec ses livres. La mort de son frère aîné lui a donné le titre de marquis. Il a été créé pair de France par le Roi le 17 août 1815: il est écuyer du duc d'Orléans, et ne paraît occupé qu'à former l'esprit et le cœur du fils aîné de son Altesse royale. B. M.

GREFFULHE (Le comte de), né dans la Belgique, est grand propriétaire à Melun; il fut nommé inspecteur des gardes nationales dans le département de Seine-et-Marne en 1814, et suivit le Roi à Gand, après les événements du 20 mars 1815. Au retour de S. M., il a obtenu des lettres de naturalisation. Il a fait, entre les mains du préfet de Seine-et-Marne, abandon de la somme de 18,500 francs, à laquelle il avait été taxé pour l'emprunt de cent millions. M. de Greffulhe s'est montré l'un des plus zélés propagateurs du système d'instruction mutuelle; et il a fondé, à ses frais, une des premières écoles dites *à la Lancaster*, qu'on ait formées à Paris. Il a, dit on, dépensé 50,000 francs à la construction d'un temple gothique, qui est le plus beau des monuments du cimetière du Père Lachaise. De.

GRÉGOIRE (Le comte Henri), né à Vého près de Lunéville, le 4 décembre 1750, embrassa l'état ecclésiastique, fut professeur au collége de Pont-à-Mousson, devint curé d'Embermesnil, puis député du clergé du bailliage de Nanci aux états-généraux. Lorsque les trois ordres discutaient avec la plus grande chaleur s'ils se formeraient en une seule assemblée, trois curés du Poitou abandonnèrent leur ordre le 13 juin, et passèrent dans celui du tiers-état. Le lendemain, M. Grégoire suivit cet exemple avec quatre autres curés; et cette démarche fit le plus grand bruit dans toute la France: elle y fut considérée par les uns comme la preuve d'un patriotisme très prononcé, et par les autres comme une défection peu honorable. M. Grégoire fut celui qui soutint le mieux sa réputation par la part qu'il prit aux délibérations les plus importantes. Le 8 juillet 1789, il s'opposa à l'approche des troupes que le roi appelait vers Paris, et dit, que « si les Fran- » çais consentaient à *redevenir esclaves*, » ils seraient la lie des nations. » Le 13, il parla sur le renvoi de M. Necker et contre la cour; le 14, jour de la prise de la Bastille, il dénonça les ministres qui avaient fait avancer des troupes vers la capitale. Le 3 août, il réclama l'humanité de l'assemblée en faveur des Juifs

de l'Alsace ; et, dans toutes les circonstances, il prit vivement les intérêts du peuple d'Israël. Le 4, il soutint qu'en mettant à la tête de la constitution une déclaration des droits de l'homme, il fallait y joindre aussi celle des devoirs. Le 18, il pressa ses collègues de consacrer l'acte constitutionnel, en y plaçant le nom de la Divinité. Le 5 octobre, il peignit le roi comme entouré des ennemis du peuple, dénonça M. de Bouillé, et le fameux repas des gardes-du-corps. On souffrait alors de la disette réelle ou factice des subsistances : M. Grégoire demanda aux ministres d'expliquer comment, à la suite d'une récolte abondante, Paris éprouvait cette disette qui l'avait porté à s'insurger. Les ministres étaient moins en état de répondre à cette question que les chefs de la révolution ; mais on voulait, par ces insinuations, aigrir la populace contre la cour. Le 8, lorsqu'il fut question de transférer l'assemblée à Paris, M. Grégoire témoigna des craintes pour la sûreté des membres du clergé au milieu d'un peuple en armes, parla avec chaleur des services que plusieurs députés de cet ordre avaient rendus à la patrie, et invita l'assemblée à charger les curés d'employer leur influence pour ramener l'ordre et la paix. Le 23, il avoua que le clergé n'était que le dépositaire de ses biens ; mais il prétendit que ces biens devaient retourner aux donateurs et non à la nation, ajoutant qu'il fallait remplacer les dîmes par des fonds de terres attachés aux bénéfices ecclésiastiques, et que, quelque détermination qu'on dût prendre à cet égard, les cures devaient être dotées en fonds de terres. Lors de la discussion sur les droits de l'homme, il voulut qu'on décrétât qu'ils émanaient de Dieu. Quand Palissot fit hommage de son édition de Voltaire à l'assemblée, M. Grégoire demanda si cette édition était purgée des impiétés et des impuretés qui flétrissent les œuvres de l'auteur ; et il proposa que l'hommage ne fût agréé qu'à cette condition Il fut le premier ecclésiastique qui prêta le serment constitutionnel ; et il publia alors un écrit sur la légitimité du serment civique : en récompense, l'assemblée le nomma évêque du département de Loir-et-Cher. Le 18 janvier 1791, nommé président de l'assemblée affiliée à la société des Amis des noirs, il se montra dans cette société un des plus ardents protecteurs de cette classe d'hommes : ceux qui ont suivi la marche des événements ne doutent pas que ses collègues et lui, en voulant hâter l'émancipation des noirs, n'aient occasionné, par leurs écrits et la manifestation de leurs principes, l'insurrection des esclaves à St.-Domingue, et la perte de cette colonie, dont l'histoire ne peut être séparée de celle de cette association. Les gens sages ne voulaient pas qu'on appliquât aux colonies les nouvelles lois de la métropole : les amis des noirs prétendirent au contraire qu'appartenant à l'empire français elles devaient avoir le même régime. Ne pouvant arriver immédiatement à l'émancipation des esclaves, ils insistèrent pour que les affranchis noirs ou mulâtres fussent admis à l'exercice des droits civils et politiques ; et ils engagèrent ces affranchis, dont un assez grand nombre se trouvaient dans la capitale, à faire des pétitions pour obtenir ces droits, et en même temps à faire valoir leurs prétentions dans divers écrits. Ces mesures prises, les affranchis envoyèrent à Saint-Domingue un d'entre eux, nommé Ogé, avec la mission de tranquilliser ses frères, en leur rendant compte des bonnes dispositions où l'on était à leur égard à Paris : mais Ogé ne s'en tint pas à des paroles de paix ; il vanta aux siens les protecteurs puissants qu'ils avaient dans la capitale, et distribua les pamphlets dont il avait apporté une cargaison. Quand il crut que, par ce moyen, il avait suffisamment échauffé les esprits, il tenta une insurrection contre les blancs, que leur imprudent mépris pour cette classe d'hommes n'avait que trop provoquée. Cependant Ogé prit mal ses mesures : l'insurrection ne réussit pas. Vaincu et poursuivi par les blancs, il s'enfuit dans la partie espagnole de l'île ; mais les Espagnols l'arrêtèrent, et le livrèrent aux colons français, qui le firent périr du supplice de la roue. On a dit dans le temps, que cette exécution fut impolitique, les blancs n'étant pas assez nombreux pour comprimer les fureurs qu'elle devait occasionner ; et, en effet, les troupes qu'on envoya de France, pour les secourir, s'étant révoltées, les affranchis devinrent plus audacieux, et les plus épouvantables massacres ne tardèrent pas à commencer. Les premiers désordres que la tentative d'Ogé et son exécution avaient occasionnés, ayant été connus de l'assemblée, M.

Grégoire prit, avec la plus grande chaleur, le parti des insurgés, fit l'éloge de la société des amis des noirs, demanda encore que les affranchis fussent déclarés citoyens actifs, et considéra Ogé comme victime de la tyrannie des blancs. Selon lui, ce mulâtre était mort innocent, et il n'avait fait autre chose que de réclamer les droits accordés par les décrets de l'assemblée. Lorsqu'après le retour de Louis XVI du voyage de Varennes, on délibéra sur le sort de ce prince, M. Grégoire insista pour qu'il fût mis en jugement; et il demanda, avec sept de ses collègues seulement, qu'une Convention nationale, aussitôt convoquée, fût chargée de prononcer sur cette affaire. Lors de la convocation de l'assemblée législative, il se trouvait à Paris, et il fréquentait habituellement la société des jacobins, dont il était membre. C'est là, et surtout à cette époque, que s'élaborait ce système de propagande, dont on a tant parlé en Europe. Dès les premières séances de l'assemblée, la société le développa par une adresse au nouveau corps, adresse dont la rédaction fut dans le temps généralement attribuée à M. Grégoire. Appelé à la Convention nationale par le département de Loir-et-Cher, il parut le 22 septembre 1792 à la tribune, et demanda l'abolition de la royauté. La première proposition de ce grand changement avait été faite par Collot-d'Herbois; mais celui-ci ne fit guère que poser la question. La motion expresse fut faite en ces termes par l'évêque de Loir-et-Cher: « Certes, s'écria-» t-il, personne de nous ne proposera » jamais de conserver en France la race » funeste des rois; nous savons trop que » toutes les dynasties n'ont été que des » races dévorantes, qui ne vivaient que » de chair humaine: mais il faut rassurer » les amis de la liberté; il faut détruire » ce talisman, dont la force magique se» rait propre à stupéfier encore bien des » hommes. Je demande que par une loi » solennelle vous consacriez l'abolition » de la royauté. » Toute l'assemblée se leva, et prononça par acclamation la motion de M. Gregoire. Cependant cette détermination effraya le député Bazire, qui crut que la question méritait au moins d'être discutée; et il insista pour qu'elle le fût « Eh! qu'est-il besoin de discuter, » quand tout le monde est d'accord, re» prit M. Grégoire? Les rois sont, dans » l'ordre moral, ce que les monstres » sont dans l'ordre physique. Les cours » sont l'atelier des crimes et la tanière » des tyrans. L'histoire des rois est le » martyrologe des nations. Dès que nous » sommes tous également pénétrés de » cette vérité, je demande que ma pro» position soit mise aux voix, sauf à la » rédiger ensuite avec un considérant » digne de la solennité de ce décret. » Le 15 novembre, M. Grégoire prononça un discours contre Louis XVI, et demanda que ce prince fût aussitôt mis en jugement. Nommé à cette époque président de la Convention, il fit prononcer la réunion de la Savoie à la France, et y fut envoyé avec Jagot, Hérault et Simond, afin d'organiser ce pays sous le nom de département du Mont-Blanc. Ce fut pendant son absence que se fit le procès de Louis XVI: ainsi il ne vota point; mais il écrivit avec ses collègues pour annoncer à l'assemblée que « convaincu des trahi» sons non interrompues de ce roi par» jure, il demandait qu'il fût condamné » par la Convention sans appel au peu» ple. » Plus tard, M. Grégoire, voulant interpréter cette dernière partie de sa lettre, a déclaré qu'elle signifiait qu'il avait demandé que Louis XVI *fût condamné à vivre*. Nous laisserons à la sagacité du lecteur le soin de prononcer sur cette explication. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les voix des députés en mission ne furent pas comptées dans le procès, et que cette interprétation, toute singulière qu'elle puisse paraître, est une conséquence de la demande que M. Grégoire avait faite, le 15 novembre précédent, d'abolir la peine de mort, et de faire participer Louis XVI à cet avantage, s'il venait à être condamné (1). Dans le mois d'août suivant, l'évêque de Loir-et-Cher invita Barère à rétracter l'éloge qu'il avait fait de Louis XII, et s'engagea à prouver que *ce prétendu père du peuple en avait été le fléau*. Il fit ensuite supprimer toutes les académies. Lorsqu'au mois de novembre 1793, après

(1) On peut consulter sur tout cela les deux écrits suivants: 1°. *De l'opinion de M. Grégoire dans le procès de Louis XVI*, petit écrit de 14 pages, publié sous le nom de Moïse, évêque constitutionnel du Jura, dans les *Annales de la religion* (par Desbois de Rochefort), tom. XIV, pag. 35, et réimprimé en 1810 avec avertissement; 2°. la *Réponse aux calomnies contre M. Grégoire, ancien membre de la Convention nationale*, ou *Extraits de ses discours et de ses écrits*, in-8°. de 16 pag.

l'abjuration de Gobel, évêque constitutionnel de Paris, la plupart des prêtres qui siégeaient dans la Convention déclarèrent qu'ils n'avaient été que des charlatans, et déposèrent sur le bureau leurs lettres de prêtrise; M. Grégoire s'exprima ainsi : « On vient de m'apprendre que » plusieurs évêques avaient abdiqué. » S'agit-il de renoncer au fanatisme? » Cela ne peut me regarder; je l'ai tou» jours combattu : les preuves en sont » dans mes écrits, qui respirent tous la » haine des rois et de la superstition. » Depuis cette époque, M. Grégoire s'occupa particulièrement de rapports sur l'agriculture et l'instruction publique. Le 4 mars 1794, il fit lecture à la tribune d'une lettre originale, écrite, selon lui, par Charles IX, roi de France, le 10 octobre 1569, au duc d'Alençon son frère, pour lui recommander Charles de Louviers, seigneur de Montrevel, auquel il accordait le collier de son ordre, comme récompense de l'assassinat du connétable de Mouy. M. Grégoire proposa l'insertion de cette pièce au bulletin, et son dépôt aux archives nationales, afin que sa publicité *augmentât l'horreur des peuples pour les rois*. Le 1er. avril, il offrit à la Convention ses Recherches historiques sur les arbres de la liberté. Depuis cette époque, il parla souvent en faveur de la liberté des cultes. Lors de l'insurrection du 1er. prairial (20 mai 1795), il provoqua des mesures de rigueur contre les révoltés, et dit, « qu'en » révolution frapper vite et frapper fort » était un grand moyen de salut. » En septembre 1795, il passa au conseil des cinq-cents : au 18 fructidor (4 septembre 1797), il essaya, sans succès, de faire rapporter la mesure de déportation prononcée contre M. Siméon. Mais ce qui doit surtout être rappelé, et ce qui tient une grande place dans la vie de M. Grégoire, ce sont les soins qu'il se donna alors pour ressusciter l'église constitutionnelle qui semblait ne devoir plus exister, puisque la constitution civile du clergé n'était plus loi de l'Etat, et que la même autorité qui l'avait créée ne la reconnaissait plus : d'ailleurs la conduite des constitutionnels pendant la terreur n'avait pas été propre à leur assurer la considération et l'estime. Quarante sièges environ se trouvaient vacants par mort, mariage ou apostasie, ou par l'abandon des titulaires qui avaient pris des fonctions civiles ou politiques. Le reste était menacé d'une dissolution prochaine, quand l'évêque de Loir-et-Cher entreprit de ranimer un parti expirant. Il forma, au commencement de 1795, à Paris, avec Desbois, Saurine et Royer, un comité dit des *évêques réunis*. Ce comité, dont M. Grégoire était l'ame, montra une grande activité, établit des correspondances de tous côtés, exhorta les évêques constitutionnels à reprendre leurs fonctions, créa des presbytères et des synodes, et publia un très grand nombre d'écrits. Il adressa entre autres, en 1795, deux encycliques, contenant des règlements pour tâcher de reconstituer leur église. Il établit à Paris une imprimerie et un journal uniquement destinés au succès de cette cause. En 1796, l'évêque de Loir-et-Cher fit la visite de son diocèse, et en publia une relation pompeuse. En 1797, se tint, par ses soins, le premier concile des constitutionnels, concile auquel ils donnèrent le nom de *national*, et qui s'ouvrit à Paris, le 15 août de cette année; les membres prêtèrent tous le nouveau serment de haine à la royauté. Grégoire fit plusieurs rapports dans cette assemblée, et lut entre autres le *Compte rendu des travaux des évêques réunis*. Après la clôture du concile, le 12 novembre 1797, l'évêque de Loir-et-Cher continua à travailler avec le même zèle, à la défense du parti. Il écrivait sans cesse dans ce sens, cherchait partout des suffrages, se liait en Italie avec Ricci, Serrao, Solari et autres ennemis des papes, adressait au grand inquisiteur d'Espagne des remontrances énergiques, et envoyait ses brochures constitutionnelles (c'est lui-même qui nous l'apprend), depuis Québec jusqu'à Trébisonde. En 1800, il fit tenir à Bourges un concile de cette métropole, dont il dirigea toutes les opérations. Le 29 juin 1801, jour de l'ouverture du second concile appelé *national*, il prononça, dans l'église Notre-Dame, à Paris, un discours qu'il commença en prenant la défense de la philosophie, et en rappelant, avec attendrissement, la caducité des trônes et le courage des fondateurs de la liberté; il y parla aussi en faveur de la souveraineté du peuple. Le 3 et le 5 août, il fit un rapport non moins curieux sur la liturgie, et, le 14 du même mois, un autre rapport très étendu sur les travaux des réu-

*nis*, ou plutôt sur les siens. Ce rapport, de 238 pages, se trouve dans les *Actes du concile*, tome III. Le concile s'étant séparé le 16 août, l'évêque de Loir-et-Cher, qui, depuis quelques années, avait pris, on ne sait pourquoi, le titre d'évêque de Blois (titre que la constitution civile du clergé ne lui avait point donné), se fit charger du soin de conserver le dépôt des archives constitutionnelles. Lors du concordat, il donna la démission de son siége, et écrivit, le 12 octobre 1801, au pape, une lettre imprimée, dans laquelle il soutenait la légitimité de son titre; et depuis, dans tous ses autres écrits, il a tenu le même langage, parlant de l'église constitutionnelle comme si elle eût été l'église Gallicane, et rappelant, avec complaisance, ses travaux, son zèle et ses services. Dans les assemblées dont il fut membre, il prit souvent la défense des constitutionnels. En décembre 1797, il dénonça au corps législatif plusieurs administrations qui provoquaient la translation des cérémonies religieuses au *décadi*; et à cette occasion, Bailon lui reprocha de s'occuper plus de ses fonctions épiscopales que de ses devoirs de législateur. Après le 18 brumaire (décembre 1799), il entra au nouveau corps législatif: en février 1800, il en fut nommé président; et le 25 décembre 1801, il fut élu membre du sénat-conservateur, sur la présentation réitérée du corps législatif, et sur celle du tribunat et du sénat; ce qui força Buonaparte à le nommer. Il devint ensuite comte de l'empire, et commandant de la Légion-d'honneur. Avant la révolution, M. Grégoire était membre de l'académie de Metz; il le devint ensuite de l'Institut national, et de la société d'agriculture de Paris. On lui doit la création du bureau des longitudes, et du conservatoire des arts et métiers. C'est sur ses rapports que la Convention a formé ces deux établissements. Il a quelquefois bien mérité des sciences par ses Rapports sur le vandalisme, et par la manière énergique avec laquelle il a plaidé la cause des savants, des gens de lettres et des artistes sous le régime révolutionnaire: il obtint pour eux cent mille écus d'encouragement et de récompenses. M. Grégoire assure qu'il a plusieurs fois sollicité l'humanité du gouvernement en faveur des prêtres détenus, et qu'on ne peut l'accuser d'avoir été le persécuteur des ecclésiastiques qui refusèrent de se soumettre aux lois de la révolution. On lui doit la justice de dire qu'il essaya, dans le sénat, d'allier une sorte d'indépendance avec sa haute et lucrative dignité. On remarquait dans ce corps une légère teinte d'opposition, que le maître avait grand soin de comprimer. M. Grégoire était du nombre de ces timides opposants. On observa de plus que, dans son costume, il conserva toujours quelques signes de la dignité épiscopale: on assure même qu'il demanda à Buonaparte son agrément pour paraître aux assemblées du sénat avec les habits épiscopaux; ce qui lui fut refusé, et l'obligea à se montrer dans les cérémonies l'épée au côté. Sa nouvelle édition des *Ruines de Port-Royal*, en 1809, le mit dans la disgrâce de Buonaparte, qui fut très blessé des maximes d'indépendance semées dans cet ouvrage. L'auteur eut défense de paraître aux Tuileries au premier jour de l'an; mais il écrivit une lettre soumise, et l'orage s'apaisa. M. Grégoire fut un des plus ardents provocateurs de la déchéance de Buonaparte en avril 1814. En juin 1815, il fut le premier qui s'inscrivit négativement sur les registres de l'Institut contre la constitution proposée par Buonaparte. A cette époque, M. Grégoire, toujours animé de la même tendresse pour les nègres, écrivit à l'assemblée des représentants une longue lettre, par laquelle il demandait l'abolition de la traite des nègres. Cette lettre, qui fut lue dans la séance du 2 juillet, était terminée par la phrase suivante: « Tandis qu'ailleurs, en parlant d'idées *libérales*, on partage les » peuples comme s'ils étaient de vils » troupeaux; tandis que des hommes » aveuglés ou corrompus préconisent » l'obéissance passive, au nom du christianisme qui les désavoue; tandis que » simulant une tendresse paternelle envers la France, on veut y pénétrer en » marchant sur les cadavres de tant de » milliers de nos braves et sous l'escorte » de baïonnettes étrangères, l'acte qui » proscrira constitutionnellement un » commerce infâme, mettant en harmonie la justice et la politique, retentira » dans les deux mondes; il préparera les » esprits et les cœurs à une réconciliation générale. J'invoque à cet égard le » courage et la droiture des représentants de la nation. » M. Grégoire n'a pas été compris dans la nouvelle forma-

tion de l'Institut, faite par le Roi en 1816. Il continue à prendre le titre d'ancien évêque de Blois, et il y tient même singulièrement. Il aime qu'on le traite en évêque; et on n'est pas un quart-d'heure avec lui sans qu'il parle de son église constitutionnelle et de l'attachement qu'il a conservé pour elle: il tire vanité de cette constance, dont on serait plutôt tenté de le plaindre. M. Grégoire a beaucoup écrit, sans que sa réputation comme écrivain en soit mieux établie. Beaucoup d'ardeur et d'imagination, mais peu de goût, de critique et de méthode; de l'exagération et du néologisme dans le style; des expressions et des tournures qui se ressentent des habitudes révolutionnaires, et qui rappellent le pathos de la Convention et des clubs; l'affectation de parler de soi et de traiter ses ennemis avec beaucoup de hauteur, tel est le cachet de ses ouvrages. Il est instruit; mais ses connaissances sont confuses et mal ordonnées. Il a voyagé en Allemagne et en Angleterre, et il entretient des correspondances avec plusieurs savants de ces pays. Ses voyages et ses correspondances lui ont beaucoup servi pour son *Histoire des sectes religieuses*. Sa bibliothèque est fournie, plus peut-être qu'aucune autre à Paris, d'écrits publiés en pays étranger relativement à l'histoire de la religion et des diverses communions dans ces derniers temps. On a de lui: I. *Eloge de la poésie*, discours qui a remporté le prix de l'académie de Nanci, 1773, in-8°. II. *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, ouvrage couronné par l'académie de Metz, 1789, in-8°. III. *Mémoire en faveur des gens du sang mêlé de Saint-Domingue, et des autres îles françaises de l'Amérique*, 1789, in-8°. IV. *Eloge funèbre de Simonot, maire d'Etampes*, in-4°. V. *Motion en faveur des Juifs et sur l'admission de leurs députés à la barre de l'assemblée nationale*, 1789, in-8°. VI. *Légitimité du serment civique exigé des fonctionnaires ecclésiastiques*, 1790, in-8°., et quelques autres brochures dans ce sens. VII. Trois *Rapports sur les destructions opérées par le vandalisme, et sur les moyens de les réprimer*, 1794, in-8°.; et un grand nombre d'autres *Rapports* intéressants, *sur les inscriptions des monuments publics, sur la Bibliographie, sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois, sur l'ordre de Malte*, etc. VIII. *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté*, 1794, in-24 de 68 pag.; rare et recherché. IX. *Système de dénominations topographiques*, 1794, in-8°. X. *Compte rendu aux évêques réunis, par le citoyen Grégoire, de la visite de son diocèse*, 1796, in-8°. XI. *Compte rendu par le citoyen Grégoire, au concile national, des travaux des évêques réunis*, 1797, in-8°. XII. Des *Mandements* et *Instructions pastorales*, et un grand nombre d'articles dans les *Annales de la religion* publiées par Desbois de Rochefort. XIII. *Lettre à D. Ramon Joseph de Arce, archevêque de Burgos, grand inquisiteur d'Espagne*, 1798, in-8°. (traduite en espagnol par M. de Lasteyrie.) XIV. *Les ruines de Port-Royal*, 1801, in-8°.; 1809, in-8°. XV. *Discours pour l'ouverture du concile national de France*, 1801, in-8°. XVI. *Apologie de B. de Las Casas, évêque de Chiappa*, 1802, in-8°. XVII. *De la littérature des nègres*, ou *Recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature*, 1808. in-8°. XVIII. *Observations critiques sur le poème de M. Joël Barlow* (the Columbiad), 1809, in-8°. XIX. *De la domesticité chez les peuples anciens et modernes*, 1814. in-8°. XX. *Réponse aux libellistes*, 1814, in-8°. XXI. *Histoire des sectes religieuses qui, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'à l'époque actuelle, sont nées, se sont modifiées, se sont éteintes dans les quatre parties du monde*, 1814, 2 vol. in-8°. (Cette édition avait été faite en 1810, et fut défendue.) Cet ouvrage avait déjà été imprimé, mais fautivement, dans la nouvelle édition des *Cérémonies religieuses*, publiée par Prudhomme; les citations et les titres des livres en langues étrangères y sont défigurés. L'*Histoire de la théophilantropie*, qui fait partie de cet ouvrage, a été traduite en allemand par Staudlin, à qui l'auteur avait communiqué son manuscrit, et publiée in-8°. à Hanovre en 1806. L'*Histoire des sectes religieuses* offre en général peu de méthode, mais renferme pourtant des recherches curieuses. Il n'a pas plu à l'auteur de compter le jansénisme dans le nombre des sectes dont il donne l'histoire, quoiqu'il en nomme de fort obscures; on en devine aisément la

raison. XXII. *De la constitution française* (faite par le sénat) *en* 1814, in-8°., quatre éditions. C'est à tort qu'on lui a attribué un ouvrage de physique de M. Grégory d'Edinbourg, et le *Préservatif contre le schisme*. Ce dernier opuscule est de feu M. Larrière. U.

GRÉGOR (Le chevalier Mac), né en Écosse, d'une famille très ancienne dont il est aujourd'hui le chef, servit d'abord comme capitaine dans l'armée anglaise en Espagne, et mérita bientôt, par ses talents, le grade de colonel, et un ordre de chevalerie espagnole, que le prince régent lui permit de porter. Par suite d'une mésintelligence avec ses supérieurs, il quitta l'armée anglaise en 1811, et vint à Caraccas. Après le tremblement de terre, qui détruisit une partie de cette ville, il servit dans la cavalerie de Venezuela. Lors de la capitulation de Miranda, il se rendit à Carthagène. Il se distingua ensuite à la prise de Barcelone (d'Amérique), et par divers avantages remportés sur les troupes royales dans le courant de 1816. En mai 1817, Mac Grégor, à la tête d'une troupe de cinq cents aventuriers de toutes les nations, rassemblés aux Etats-Unis, fit une expédition contre les Florides; et l'on rapporta qu'il s'était rendu maître des îles Amélies, Marguerite, etc. Il publia une proclamation dans laquelle il annonça aux habitants de ces îles que ceux d'entre eux qui ne voudraient pas *jurer de maintenir l'indépendance*, auraient six mois pour vendre leurs propriétés et s'éloigner. On remarque dans cet officier, qui joint d'ailleurs à la bravoure des connaissances littéraires assez étendues, un goût décidé pour les révolutions et les entreprises chevaleresques. Afin de cimenter davantage ses engagements avec les insurgés de l'Amérique méridionale, il a épousé une demoiselle de Caraccas. De.

GREGORY (James), médecin écossais, membre de la société royale, et fils aîné de Jean Grégory (Voy. la *Biographie universelle*), est né à Aberdeen, en 1753: il commença son éducation dans cette ville, et la termina aux universités d'Aberden, d'Oxford et d'Edimbourg. Après avoir pris les degrés de médecin à Edimbourg, en 1774, il voyagea en Hollande, en France et en Italie, avec M. Macdonald, aujourd'hui Sir Archibald Macdonald, premier baron de la cour de l'Echiquier, et revint en Angleterre en 1775. Pour un homme qui, comme James Grégory, était non seulement fort instruit dans les sciences, mais encore très versé dans les littératures de la Grèce et de Rome, un pareil voyage ne pouvait que produire d'heureux fruits: aussi les ouvrages qu'il a publiés, s'en ressentent-ils beaucoup. L'esprit d'observation, qui était une de ses qualités distinctives, lui a fait recueillir des faits rares et curieux. Les lauriers académiques s'accumulèrent sur sa personne. En 1776, il fut nommé professeur de physique théorique à l'université d'Edimbourg; en février 1777, membre du collége des médecins, comme secrétaire. Il devint le président de ce collége en 1798 et 1799: quelque temps après, il fut pourvu de la chaire qu'il occupe encore aujourd'hui. Au moment où la patrie fut menacée en 1797, on vit le docteur Grégory remplir les fonctions de capitaine, dans un bataillon de volontaires. Il a publié: I. *Dissertatio de morbis cœli mutatione medendis*, 1774, in-8°. II. *Conspectus medicinæ theoreticæ*, 2 vol. in-8°., 1780; quatrième édition, 1812. III. *Essais philosophiques et littéraires*, 1792, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, lorsqu'il parut, causa une révolution dans le monde savant: les assertions hardies de l'auteur, sa manière particulière de raisonner, élevèrent contre lui un grand nombre d'écrivains. IV. *Mémoire présenté aux directeurs de l'infirmerie royale d'Edimbourg*, 1800, in-4°. V. *Premières lignes de la physique pratique de Cullen*, avec notes, 2 vol. in-8°., septième édition. Le docteur Grégory est aussi l'auteur d'un écrit sur la *Théorie des verbes*, inséré dans les Transactions philosophiques d'Edimbourg. — Un autre Grégory, professeur de mathématiques à l'école de Woolwich, fut d'abord libraire à Cambridge, et ensuite éditeur du journal le *Gentleman*. Il a inséré beaucoup d'articles dans des recueils périodiques, et a publié une traduction de la *Physique d'Hauy*, 1807, 2 vol. in-8°. Z.

GRÉMION (Adrien, vicomte de), chevalier de Saint-Louis, né à Orléans en 1761, d'une famille ancienne et originaire de Fribourg en Suisse, servait dans les gardes-du-corps, ainsi que son frère, au moment de la révolution. Son père et son aïeul étaient officiers supérieurs dans le régiment des gardes-suisses, avec le rang de colonels, et chevaliers

de St.-Louis. Un de ses oncles était maréchal-de-camp. Le chevalier de Grémion émigra avec son frère au commencement de la révolution; et, après la campagne des princes, ils se retirèrent dans le Holstein, où ils se lièrent avec M. de Tauvenay, agent du Roi à Hambourg : ils s'associèrent à ses travaux, et furent aussi, par la suite, honorés de la confiance et des pouvoirs de S. M., que M. de Grémion servit spécialement dans son exil à Varsovie. Après la mort de son frère, qui avait épousé la fille de M. de Tauvenay, il est rentré en France, où le Roi, à la fin de 1816, lui a conféré le titre de vicomte. M. de Grémion est, depuis le mois d'avril 1816, adjoint du maire d'Orléans. D. S.

GRENIER, avocat et commissaire près le tribunal civil du Puy-de-Dôme, fut nommé en 1798, par ce département, député au conseil des cinq-cents, où il fit, en 1799, un rapport sur la vente des biens nationaux, et proposa d'en exclure l'action en rescision. Le 27 juillet, il attaqua la formule du serment de haine à la royauté, et entra au tribunat en décembre 1799. Le 19 mars 1800, il y vota en faveur du projet qui donnait aux chefs de famille la faculté plus étendue de disposer de leurs biens. Il attaqua, le 6 mai, comme immorale, la proposition de faire succéder la nation, à la place des collatéraux. Le 27 avril 1804, il vota en faveur de l'établissement de l'empire; et, à cette occasion, il fit un long discours. Le 4 septembre 1807, M. Grenier parut à la tribune du corps législatif, pour y porter son assentiment au projet de loi sur l'inspection des créances hypothécaires, et en développa les dispositions. Devenu membre du corps législatif, il fut nommé, le 16 septembre 1808, membre de la commission de législation civile et criminelle. Il développa les dispositions du Code criminel, et en provoqua l'adoption. Il sortit du corps législatif, devint procureur-général près la cour d'appel de Riom, et fut confirmé dans ses fonctions en 1811, lors de la réorganisation des tribunaux. M. Grenier exerce encore aujourd'hui les mêmes fonctions; et il est membre de la Légion-d'honneur depuis 1804. On a de lui : I. *Manuel des tribunaux civils*, 1799, in-8°. II. *Manuel des tribunaux de commerce*, 1799, in-8°. III. *Essai sur l'adoption*, 1801, in-12. IV. *Traité des donations, des testaments et des autres dispositions gratuites*, 1807, 2 vol. in-8°.; tome 3e., 1808, in-8°. Y.

GRENIER (Le comte PAUL) naquit à Sarre-Louis le 29 janvier 1768; entra, comme simple soldat, au 96e. régiment, le 21 décembre 1784, et se trouvait sergent en 1791. Il fut fait successivement adjudant, sous-lieutenant le 12 mars 1792, lieutenant le 26 juillet même année, adjudant-major le 26 août suivant, puis capitaine le 1er. décembre. Nommé adjudant-général le 15 octobre 1793, il fut employé à l'embrigadement des bataillons de volontaires avec les troupes de ligne par le représentant Gillet, qui le fit nommer général de brigade le 29 avril 1794. Enfin, il fut élevé au grade de général de division le 14 octobre 1794; et, dans le mois d'août suivant, il commandait une division de l'armée de Jourdan. Ce fut lui qui dirigea le passage du Rhin, effectué le 6 septembre à Ordingen. Le 10 juillet 1796, il eut un léger engagement avec l'ennemi vers Hombourg; et, chargé ensuite du commandement de la tête du pont de Neuwied, il la défendit de la manière la plus brillante, dans la nuit du 21 au 22 octobre. Employé à la même armée sous Hoche, en 1797, il contribua, le 16 avril, à la prise des redoutes et du village de Bendorff. Il se distingua particulièrement au combat de Duisdorf; et le directoire lui écrivit une lettre très flatteuse. En 1799, il fut employé à l'armée d'Italie, et il fit preuve de beaucoup de valeur et d'habileté dans la retraite que fit l'armée française après la défaite de Schérer. Le général Moreau l'envoya ensuite à Grenoble, pour organiser les corps qui s'y rendaient de l'intérieur de la France, avec ordre de déboucher en Piémont, aussitôt qu'il aurait pu rassembler 12,000 hommes. Le général Grenier éprouva de grands obstacles dans sa mission, et ne put passer les Alpes avec ce renfort, qu'après la malheureuse bataille de Novi. Il se réunit alors à l'armée des Alpes, commandée par Championnet, s'empara de tous les postes ennemis au petit St.-Bernard; contribua au succès des combats de la Stura, de Mondovi, de Fossan; et, le 10 novembre 1799, il reprit le camp de Dalanezo, et vint défendre le col de Tende. Au mois de mai suivant, il fut appelé à l'armée du Rhin,

où Moreau lui confia le commandement de son aile gauche. Le 5 juin, il repoussa, avec deux divisions seulement, 40,000 Autrichiens aux ordres du général Kray. Huit jours après, il contribua, par l'habileté de ses dispositions, au gain de la bataille d'Hochstett, s'empara de Gunzbourg, et força l'ennemi de passer le Danube sur les ponts de Liephem et Gunzbourg, traversa lui-même le fleuve, et poussa des reconnaissances jusque sous les murs d'Ingolstadt. Pendant l'hiver qui suivit, le général Grenier se trouva à la bataille de Hohenlinden, au passage de l'Inn, et à celui de la Salza. A l'affaire d'Achau, le 1er. décembre 1800, dans une retraite momentanée que firent nos troupes, il dégagea l'artillerie, dont l'ennemi était près de se rendre maître, et il reçut dans cette action une contusion à la jambe. La paix ayant été signée, le général Grenier rentra en France, où il fut nommé inspecteur-général d'infanterie, et commandant de la Légion-d'honneur. Il fut depuis nommé gouverneur de Mantoue, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 22 décembre 1807, puis grand-aigle, et comte de l'empire. Il fit encore la campagne d'Italie contre les Autrichiens en 1809, et se distingua, le 8 mai, au passage de la Piave et à celui du Tagliamento, et sur-tout à la prise du fort de Malborghetto. Il opéra ensuite sa jonction avec la grande armée, pénétra en Hongrie, se signala, le 11 juin, à l'attaque du pont de Carako, sur la Raabnitz, qu'il emporta, et contribua beaucoup au gain de la bataille de Raab. Le 6 juillet, il fut blessé à Wagram. Le général Grenier fut ensuite envoyé dans le royaume de Naples; et Murat le nomma chef d'état-major-général de son armée. Le 26 septembre 1810, il rendit compte au ministre de la guerre du fâcheux résultat de la descente tentée en Sicile. Il vint à la grande armée en 1812; et après les désastres de la campagne de Russie, il prit le commandement de la 35e. division, et se porta devant Wittenberg, pour couvrir cette place. Le 5 avril 1813, il battit les Prussiens et les Russes sur la rive droite de l'Elbe, à quatre lieues de Magdebourg. Il passa ensuite en Italie sous le commandement d'Eugène, et disputa le terrain pied à pied au général autrichien Nugent. Après l'armistice conclu le 17 avril, par suite de la déchéance de Buonaparte, entre les Autrichiens et le vice-roi Eugène, le général Grenier eut le commandement de l'armée française qui retourna en France. Le 25 avril, étant à Pavie, ce général annonça à cette armée, par un ordre du jour, la déchéance de Napoléon, et l'avènement de Louis XVIII au trône. « L'acte » du sénat, dit-il, et le vœu de la patrie, » rappellent les Bourbons au trône qu'ils » ont illustré pendant tant de siècles. » Soldats, l'honneur et la patrie nous » rangent sous la bannière du Roi. Dégagés de nos anciens serments, offrons-» lui l'hommage pur de notre fidélité » et de notre dévouement. Son avène-» ment au trône nous présage un avenir » plus heureux. Les beaux jours de la » France renaîtront sous Louis XVIII : » bientôt ses vertus lui assureront tous » les droits de ses ancêtres à l'amour des » Français. L'armée d'Italie, ajoutait-il » en terminant, digne de son nom, de » son Roi et de sa patrie, arborera, dès » ce jour, la cocarde blanche, rallie-» ment chéri des Français. » En même temps, le général Grenier adressa au Roi l'hommage de sa fidélité, et l'expression de la joie qu'il éprouvait de voir terminés les malheurs de l'illustre maison de Bourbon. Il fut compris, le 3 juin, dans la première promotion de chevaliers de St.-Louis, et en même temps nommé inspecteur d'infanterie dans les places de Toulon et de Marseille. Au mois de mai 1815, il fut élu membre de la chambre des représentants par le département de la Moselle; et il a eu, dans cette assemblée, une grande influence. Quelques voix se réunirent en sa faveur pour la présidence, à la séance du 4 juin; et, le 6, il fut nommé vice-président. Le 8, il fit partie de la commission chargée de présenter un projet d'adresse à Buonaparte. Le 21, il fut désigné membre de la commission chargée de se concerter avec la chambre des pairs, pour arrêter les mesures de salut public qu'exigeaient les circonstances. Le lendemain, il annonça, au nom de cette commission, que la majorité de ces deux comités réunis aux ministres, avait pensé que l'empereur consentirait à ce qu'une commission des deux chambres fût chargée de négocier directement avec les puissances étrangères, et que les bases de cette négociation fussent l'intégrité du territoire, l'indépendance nationale, et le droit que tout peuple a de se

donner des institutions. « Cet article n'a » pas paru suffisant, ajouta le comte » Grenier, parce qu'il est à présumer » que les puissances renverront votre dé- » putation sans l'écouter. » Après avoir annoncé que Buonaparte consentait à abdiquer, pour ne pas mettre un obstacle à la conclusion d'une paix qui assurât l'intégrité et l'indépendance de la nation, il terminait en observant qu'il fallait que les tentatives de négociations fussent appuyées du développement de toutes les forces nationales; et que, si l'on n'avait pas de forces à opposer à l'ennemi, avant huit jours il pourrait être à Paris. Le même jour, le général Grenier fut nommé membre de la commission de gouvernement, formée par suite de l'abdication de Buonaparte. Le lendemain, il adressa à l'assemblée une lettre de remercîments, dans laquelle il témoignait son desir de pouvoir remplir de nouveau, dans la chambre, la plus belle fonction dont un citoyen puisse s'honorer. La rentrée du Roi, le 8 juillet suivant, mit fin à l'existence de la commission de gouvernement; et, depuis, le comte Grenier a vécu dans la retraite. Y.

GRENUS (J.-L.), homme de lettres, né à Genève vers 1755, est fixé à Paris depuis plusieurs années; il a publié : I. *Fables diverses*, 1807, 2 vol. in-18. II. *Fables pour l'enfance et la jeunesse*, 1807, in-18. III. *Fables diverses, critiques, politiques et littéraires, faisant suite aux Fables pour l'enfance et la jeunesse*, 1807, in 18. OT.

GRENVILLE (THOMAS), second fils de George Grenville, premier ministre de 1773 à 1775 (*Voy.* son article dans la *Biographie univers.*), et frère puîné de feu le marquis de Buckingham, se lia, dès son début, avec Fox et son parti, auquel il continua d'être attaché pendant plusieurs années. Le parti de l'opposition qu'il avait embrassé, occasionna des différends entre ses parents et lui, ce qui l'empêcha d'être élu en 1784. Mais au parlement suivant, en 1790, il fut choisi, à Aldborough, dans le comté de Suffolk, par l'intervention des amis de Fox. A l'élection générale de 1796, s'étant réconcilié avec sa famille, il fut nommé l'un des représentants de la ville de Buckingham. Lorsque le roi de Prusse se retira de la confédération continentale contre la France en mars 1794, M. Grenville fut nommé ministre extraordinaire à Berlin, pour tâcher de rétablir l'union entre S. M. Prussienne et les alliés. Il s'embarqua pour la Hollande, afin de se rendre de là à son poste pendant l'hiver si rude de 1795: mais son voyage sur le continent éprouva les plus grandes difficultés. Deux fois arrêté par les glaces, il fut obligé de l'interrompre: enfin, s'étant embarqué une troisième fois, il fit naufrage, ne parvint qu'avec infiniment de peine à se sauver avec ses dépêches, et fit plus de trois milles sur les glaces avant d'atteindre le rivage. Il se rendit ensuite par terre en Hollande; mais le gouvernement français, qui avait eu connaissance de son ambassade, dépêcha à Berlin l'abbé Sieyes, qui obtint du roi de Prusse la confirmation du traité qu'il avait conclu avec la république; ce qui rendit la mission de M. Grenville tout-à-fait infructueuse. A la mort de lord Sidney, en 1800, M. Grenville a été nommé grand-maître des eaux-et-forêts au sud de la Trente (*South of Trent*). Z.

GRENVILLE (Lord WILLIAM-WYNDHAM), frère cadet du précédent, né le 25 octobre 1759, fut élevé à Eton et à Oxford, où il se distingua par de rapides progrès. De l'université, il se rendit à Londres pour y étudier les lois; mais il abandonna bientôt cette étude pour la carrière plus brillante de la politique En 1782, il accompagna le marquis de Buckingham en Irlande; et, bientôt après, William Pitt, son cousin, ayant pris les rênes de l'Etat, il fut nommé payeur-général de l'armée. Quelque temps après, il fut élu membre de la chambre des communes, et se plaça, dès les premières séances, au premier rang des orateurs, par ses discours sur le bill de l'Inde, sur les affaires de l'Irlande, le traité avec la France, l'acte d'*impeachment* contre Hastings, etc. En 1789, il fut élu orateur de la chambre; mais il conserva peu de temps cette place importante, ayant été nommé secrétaire-d'état de l'intérieur, poste qu'il échangea, en 1791, pour celui de secrétaire-d'état des affaires étrangères. Il remplit ce dernier emploi, conjointement avec celui d'auditeur de l'échiquier, jusqu'à la démission de M. Pitt, en 1801. Il avait été créé pair dès 1791. L'intervention de l'Angleterre entre la Porte et la Russie, pour empêcher cette dernière d'étendre ses conquêtes, occupa beaucoup lord

Grenville, qui, n'ayant pas été secondé par la majorité du parlement, abandonna ses premiers projets. La révolution française, qui commençait à se développer, lui fournit aussi de fréquentes occasions de déployer son habileté : son opinion fut d'abord qu'il fallait ne se mêler en rien des troubles intérieurs de ses voisins, et conserver une parfaite neutralité; mais cette opinion changea bientôt lorsqu'il vit ceux qui gouvernaient alors faire périr leur roi sur l'échafaud, et surtout lorsqu'il les vit propager dans les autres états leurs dangereux principes, et donner à leurs armées une attitude telle, qu'il était évident qu'ils tendaient à se rendre les arbitres des destinées et de la liberté de l'Europe. Le 17 février 1794, lord Grenville fit un long discours sur la nécessité de la guerre : le 30 avril, il en fit un autre en faveur de l'alliance conclue avec la Prusse; le 5 mai, sur la levée des corps d'émigrés français; et le 22 du même mois, sur la suspension de la loi d'*habeas corpus*, qu'il représenta comme une mesure indispensable pour prévenir les troubles. Dans un conseil d'état tenu en juin 1795, relativement aux négociations qui allaient s'ouvrir à Lille, il fut d'avis de songer sérieusement à la paix : mais son opinion ne prévalut pas. Lord Grenville était alors celui de tous les ministres qui jouissait de plus de faveur près du parti de l'opposition. En 1799, il parla en faveur de la réunion de l'Irlande; et il proposa, vers cette époque, le fameux *Alien bill*, pour régulariser l'admission et la résidence des étrangers, et autoriser les ministres à empêcher leur entrée, et à renvoyer, s'ils le jugeaient nécessaire, tous ceux qui pourraient leur paraître suspects. En 1800, lord Grenville répondit, à une ouverture de paix du premier consul Buonaparte, « que S. M. Britannique accepterait avec empressement l'occasion de concerter, avec ses alliés, les moyens d'obtenir une paix générale, dès qu'elle aurait une sûreté suffisante; mais que, sans prétendre prescrire à la France la forme de son gouvernement, *le meilleur gage que ce pays pût donner de son retour à de meilleurs principes, serait le rétablissement de l'ancienne maison de ses souverains.* » Il protesta ensuite de son desir de voir renaître la paix; mais il prétendit que les hommes qui exerçaient en France le pouvoir suprême, n'offraient pas plus de garantie que les révolutionnaires qui les avaient précédés; qu'au reste Buonaparte ne voulait pas sincèrement la paix; que nul gouvernement français ne l'avait encore voulue. Le 19 juillet, en parlant sur le gouvernement consulaire établi en France, il avoua que l'Angleterre avait été trompée sur cet événement. « Les ministres actuels, dit-il, resteront longtemps à leur poste, s'ils ne doivent être remplacés que par des hommes qui eussent deviné que Buonaparte partirait d'Egypte, traverserait sain et sauf nos flottes, et aborderait en France, pour assister à la chute de son gouvernement, et fonder sa puissance sur ses débris. » Au commencement de 1801, lord Grenville parla sur la rupture des négociations en Egypte, et l'attribua au gouvernement français. Le 5 février suivant, il donna sa démission du département des affaires étrangères, qui fut acceptée. A la rentrée du parlement en novembre 1802, il parla vivement contre le ministère qui avait fait la paix avec la France, dit qu'il n'y avait que des mesures de la plus grande vigueur qui pussent sauver la puissance britannique d'une ruine totale, et ajouta que ces mesures devaient être prises, non par les ministres actuels, mais par l'homme (désignant M. Pitt) que l'Angleterre regardait et attendait comme son sauveur. Il insista surtout sur la puissance exorbitante de la France, sur ses accroissements, et se plaignit que dans le traité d'Amiens on eût sacrifié les alliés les plus fidèles de l'Angleterre, le stathouder et le roi de Sardaigne; enfin, il reprocha à la cour de Vienne peu de fidélité dans ses engagements. Le 20 juin 1803, il vota contre le plan de défense adopté par le ministère, et proposa le système offensif comme le plus sûr et le plus honorable. Ce fut lui qui, en mars 1805, présenta à la chambre des pairs la pétition des catholiques d'Irlande, et qui fit valoir leurs moyens. A la dissolution de l'administration de Pitt, lord Grenville se retira; et, s'étant uni depuis au parti de Fox, il n'entra pas dans le nouveau ministère créé après le renvoi de celui d'Addington. Mais à la mort de Pitt, il fut fait premier lord de la trésorerie; place qu'il perdit l'année suivante, lors de la dissolution du ministère par la mort de Fox. Depuis cette époque, lord Grenville n'a paru s'occuper des affaires publiques qu'au parlement; et

dans toutes les discussions, il s'est montré opposé au ministère. Le 23 janvier 1810, il proposa un amendement à l'adresse au roi, tendant à ce qu'il fût formé une commission d'enquête, relativement à l'expédition de Walcheren. Dans le mois de mars suivant, il attaqua le ministère sur la conduite des affaires d'Espagne, se plaignit de la publicité donnée aux discussions élevées entre la junte et les généraux Albuquerque et Cuesta, dont elle paraissait jalouse, et finit par demander la formation d'un comité secret, pour examiner les documents relatifs à la guerre d'Espagne. Le 21 mars 1811, il vota contre l'adresse au prince-régent, à cause des dépenses énormes faites dans l'expédition du Portugal, et le nouveau crédit demandé pour la soutenir. Dans la discussion qui eut lieu en mars 1817, sur la suspension de l'*habeas-corpus*, lord Grenville appuya cette mesure, fondée sur la nécessité d'arracher l'Angleterre à la révolution que méditaient contre elle les sociétés soi-disant organisées pour la répousser, et dont le but ne diffère pas de celui des jacobins en France. Les adversaires de lord Grenville l'accusent de mettre de l'emportement dans ses discours, et de sacrifier quelquefois la raison aux passions qui le dominent. Malgré cette critique, il n'en est pas moins un des hommes d'état les plus distingués de l'Angleterre. Lord Grenville fut élu chancelier d'Oxford en 1810; et il avait épousé, en 1792, Anne Pitt, seule fille de lord Camelford, dont elle devint héritière. Il a paru de lui: I. *Discours sur le bill de régence*, 1789, 1801, in-8°. II. *Discours sur la motion du duc de Bedford, pour le renvoi du ministère*, 22 mars 1798, in-8°. III. *Discours sur la motion d'une adresse approuvant la convention avec la Russie*, 1802, in-8°. IV. *Lettres écrites par le comte de Chatam à son neveu Thomas Pitt, depuis lord Camelford, alors à Cambridge*, 1804, in 8°. V. *Nouveau plan de finances présenté au parlement, avec des tables*, 1806, in-8°. VI. *Lettre au comte de Fingal*, 1810. Z.

GRÉTRY, neveu (R.-P.), a publié: I. (Avec Decour), *La Sifflomanie*, folie-vaudeville en 1 acte, 1804, in-8°. II. *Une matinée des deux Corneilles*, comédie, 1804, in-8°. III. *L'oncle et le neveu*, comédie, 1804, in-8°. IV. *Coraly, ou La lanterne magique*, opéra-comique, 1804, in-8°. V. *Roses et Pensées, ou Contes, fables, épigrammes, romans, chansons et autres poésies fugitives*, 1805, in-18. VI. (Avec Decour), *Un peu de méchanceté*, comédie, 1805, in-8°. VII. *Madame de Beaufort, ou Correspondance d'autrefois*, 1807, un vol. in-12. VIII. *L'amour et le crime, ou Quelques journées anglaises*, 1807, 2 vol. in-12. IX. *Faustine et l'ancien Paris, ou L'enfant de la chaumière lancé dans le grand monde*, traduit de l'allemand, 1809, 2 vol. in-12. X. *Le porte-feuille de la jeunesse, ou Nouveau recueil de contes, d'histoires*, etc., 1809, 2 vol. in-12. XI. *Tom et Betsi*, roman traduit de l'anglais sur la quatrième édition, 1809, 2 vol. in-12. XII. *Mes moments de loisir à l'ermitage d'Emile, ou Quelques essais poétiques*, 1811, in-18. XIII. *Fables de Lessing mises en vers*, 1811, in-8°. XIV. *Elisa, ou L'habitant de Madagascar*, drame lyrique en trois actes, 1812, in-8°. XV. *Entretiens de madame Gerville avec ses enfants*, deuxième édition, 1812, in-18. XVI. *Grétry en famille, ou Anecdotes littéraires et musicales, relatives à ce célèbre compositeur*, 1815, in-12. Le nom de M. Grétry neveu pouvant induire en erreur, il n'est pas inutile de prévenir le lecteur, 1°. que l'auteur, étant totalement étranger à la musique, son livre est rempli d'erreurs grossières qu'il a voulu accréditer sous le nom de son oncle; 2°. que la plupart des anecdotes relatives à ce célèbre compositeur sont apocryphes. OT.

GRIGNON, ancien général de la république française, était marchand de bœufs et boucher avant la révolution. Il entra au service en 1792, obtint un avancement rapide, et fut employé, comme général de brigade, contre la Vendée, où il a été accusé d'avoir commis toutes sortes d'exactions et de cruautés. C'est à lui que le général Rossignol adressa cet ordre burlesque et sanguinaire: « Ah ça, Grignon, té v'là général de brigade; tu vas passer la Loire; tue tout c'que tu rencontraras. C'est come ça qu'on fait une révolution. » A Bressuire, Floutière, la Châteigneraie, Pouzanges, Meilleray et cent autres communes, les habitations furent livrées aux flammes et les habitants au fer. Ces excès étaient au reste ordonnés par les décrets de la Convention. Vers

la fin de 1794, on le décréta d'accusation, comme ayant, par ses excès, contribué à prolonger la guerre civile; mais il fut acquitté, et employé de nouveau dans l'intérieur. Le directoire se servit encore de lui en 1796; et, après le 18 brumaire, il devint chef d'un bataillon de vétérans. Dans les derniers temps du règne de Buonaparte, Grignon, qui était aux Invalides, fut envoyé à Beauvais, pour faire partie du conseil chargé des opérations relatives à la conscription militaire. Il s'y comporta avec modération; et l'on n'aurait jamais imaginé que ce fût le terrible Grignon de la Vendée. Il dîna plusieurs fois chez le préfet, et y eut une contenance fort embarrassée. U.

GRIMOD DE LA REYNIÈRE (ALEXANDRE-BALTHAZAR-LAURENT), membre de l'académie des Arcades de Rome, et de plusieurs sociétés littéraires, fils unique du fermier-général de ce nom, ancien administrateur des postes, et de Mlle. de Jarente, nièce de l'évêque d'Orléans, naquit à Paris le 20 novembre 1758, avec un défaut de conformation aux mains, qui l'oblige de se servir de doigts postiches, au moyen desquels il écrit, dessine et découpe avec une adresse merveilleuse. Destiné à la magistrature, dans laquelle l'appui de M. de Malesherbes, son oncle paternel, lui eût procuré un avancement rapide, il exerça, non sans quelque succès, la profession d'avocat, jusqu'en 1786, époque à laquelle il fut exilé, à la suite d'un mémoire qu'il avait publié pour M. Duchosal, contre le poète Fariau-de-St.-Ange, et qui n'est pas le moins piquant de ses écrits. Dégoûté du barreau par cette aventure, il se livra tout entier à son goût pour l'indépendance et la littérature, passant son temps dans les réunions littéraires, au foyer des spectacles, et préférant la société du café du Caveau à la brillante compagnie dont la maison de son père était le rendez-vous. Quand par hasard il croyait devoir y paraître, il ne manquait jamais de se prosterner de la manière la plus humble devant les grands personnages qu'il rencontrait, cherchant par-là, dit-on, à tourner en ridicule les grands airs de sa mère, et à faire parade de ses propres goûts plébéiens. Ce fut dans ce temps-là qu'il donna à l'ordre des avocats un dîner devenu fameux, et où l'on ne put être admis qu'en faisant preuve de roture. Une autre fois il invita à souper les personnages les plus distingués : la salle du festin était tendue de noir, et chaque convive avait son cercueil derrière soi. Il avait, pendant quelque temps, établi, dans la maison de son père, un magasin de marchandises de tous genres, dont il faisait trafic. En 1787, il forma à Lyon un établissement du même genre. La voracité de M. Grimod rend croyable tout ce que l'on raconte des Apicius et des Vitellius; il paria un jour d'avaler douze œufs au jus pendant que midi sonnerait aux Tuileries, et il gagna son pari. Ces singularités n'ont point nui aux succès auxquels M. Grimod pouvait prétendre par la nature et la fécondité de son talent. Cependant, ses deux premiers ouvrages, dont les titres sont, *Peu de chose*, et *Moins que rien*, ont donné lieu à diverses plaisanteries. Il traversa assez paisiblement la révolution; et il acquit une grande célébrité dans les premières années du gouvernement de Buonaparte, par la publication de l'*Almanach des gourmands*, dédié au cuisinier de Cambacérés. Cette bizarre production a fourni d'assez bons renseignements aux officiers de table; mais les connaisseurs regardent comme intéressés une grande partie des éloges qui y sont prodigués à certains *artistes*. L'auteur fit paraître, en 1808, le *Manuel des amphytrions*, à l'usage des nouveaux-parvenus, qui, vu leur humble extraction, ignoraient l'art de faire les honneurs d'une grande fortune. Dans son zèle pour les progrès de la *science de la gueule*, ainsi que l'appelle Montaigne, M. Grimod, outre ses Almanachs et ses Manuels, avait institué un *Jury dégustateur*, qui avait son code et ses réglements, et auquel on n'était admis qu'en faisant preuve d'un grand appétit et d'un goût délicat. Les séances consistaient en un dîner par mois : c'est là que les initiés, parmi lesquels figuraient de graves aristarques et d'aimables actrices, prononçaient, au *scrutin*, sur la succulence d'un *salmi*, et la délicatesse d'un *blanc-manger*, avec un sérieux digne de la séance du *turbot* dans le sénat romain. Depuis 1814, M. Grimod, dégoûté de toute espèce de fumée, même de celle de la gloire, s'est retiré à la campagne, ne tenant plus au monde que par ses souvenirs, et aux lettres par les jouissances qu'elles lui procurent. En 1777

et 1778, il rédigeait le *Journal des théâtres* avec M. de Charnois, in-8°. En 1780, il a publié, comme éditeur, le *Fakir*, conte en vers, *dont l'auteur nous est inconnu*, in-8°. Il a rédigé, en 1781 et 1782, la partie des spectacles dans le *Journal de Neuchâtel*, in-8°. En 1782, il a été l'éditeur du *Flatteur*, comédie en cinq actes et en vers libres, par M. Lantier, et en a composé la préface, in-8°. En 1783, il a publié la première édition des *Réflexions philosophiques sur le plaisir, par un célibataire*, in-8°.; la seconde a paru peu de jours après, et la troisième, en 1784. On a encore de lui : I. La *Lorgnette philosophique*, *trouvée par un révérend Père capucin*, *sous les arcades du Palais-Royal*, 1 vol. petit in-12, 1785. II. *Lettre à M. Mercier*, ou *Réflexions philosophiques sur la ville de Lyon*, 1788, in-8°. III. *Peu de chose*, hommage à l'académie de Lyon, 1788, in-8°. IV. *Lettre d'un voyageur à son ami, sur la ville de Marseille*, 1792, in-8°. V. *Moins que rien*, suite de *Peu de chose*, 1793, in-8°. VI. De 1797 à 1798, le *Censeur dramatique*, 4 vol. in-8°. VII. *L'alambic littéraire*, 2 vol. in-8°., 1803. VIII. *La vision d'un bon homme*, in-12. IX. En 1803, jusqu'en 1812 inclusivement, l'*Almanach des gourmands*, 8 vol. in-18, dont plusieurs ont été souvent réimprimés. X. Le *Manuel des amphytrions*, 1808, 1 vol. in-8°., fig. Outre ces ouvrages, M. Grimod a travaillé à différents journaux, tels que la *Correspondance littéraire et secrète de Neuwied*, 1787 et 1788; le *Courrier des spectacles*, 1779 et 1800; les *Petites affiches* de M. Ducray-Duminil, dont il a composé toute la partie littéraire depuis 1800 jusqu'en 1806, etc. On ne comprend point dans cette nomenclature un grand nombre de Mémoires qu'il a publiés comme avocat. Il n'est pas l'auteur du *Songe d'Athalie*, quoique cette parodie ait été imprimée sous son nom par Rivarol, qui l'avait composée. De.

GRIVAUD DE LA VINCELLE (Claude-Madelène), sous-chef à la comptabilité de la chambre des pairs, né à Challon-sur-Saone, en septembre 1762, fut élevé par un père doué de beaucoup d'instruction et passionné pour les sciences. Il puisa dès l'enfance, dans une réunion précieuse des productions de la nature et de l'art, le germe des goûts qui faisaient les délices de son père. Cependant, il embrassa un état qui ne convenait ni à son éducation, ni à ses penchants. Il resta, pendant quatre ans, dans une maison de commerce à Lyon. Alors âgé de 22 ans, il fut signalé pour ses opinions anti-révolutionnaires, et obligé de se retirer dans sa famille. Il se rendit ensuite à Paris pour plaider, au comité de législation, la cause d'un bénédictin, ami de sa famille, qui avait été mis en prison, et dont la vie était menacée. M. Grivaud s'exposa, pour le défendre, aux plus grands dangers, et il eut le bonheur de réussir. Une dénonciation dont il fut l'objet quelque temps après, le détermina à entrer à la comptabilité des armes et poudres. M. Bellard, aujourd'hui procureur-général, était alors chef de cette division. Après la chute de Robespierre, M. Grivaud se démit de son emploi, pour s'occuper de la culture des sciences. Il a épousé, en 1795, Mlle. Grimaldi de la Vincelle, fille reconnue d'Honoré III, prince de Monaco. M. Grivaud est auteur des *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du Luxembourg*, 1807, un vol. in-4°., avec 26 planches en taille-douce. Il a inséré dans le tome IV de l'*Académie celtique* un Mémoire sur les vases lacrymatoires. Il a sauvé de l'oubli et peut-être de la destruction les manuscrits de feu M. Pasumot, ingénieur-géographe du Roi, sur différents sujets d'antiquité : il les a rédigés, mis en ordre et publiés avec des notes, dans les *Annales des voyages*, *de la géographie et de l'histoire* (années 1810 à 1813). En 1807, il a fait paraître un Recueil de *Monuments antiques inédits*, *et découverts dans l'ancienne Gaule*, 2 vol. in-4°., avec 40 planches et 3 cartes géographiques. Il a donné plusieurs notices et mémoires dans le *Magasin* et dans les *Annales encyclopédiques*; et il prépare d'autres ouvrages sur les pierres gravées et sur les monuments antiques. F.

GRIVEL (Claude-Alexandre-Bonaventure-Fidèle, comte de), chevalier de St.-Louis, né en 1769, fut nommé inspecteur des gardes nationales du Jura, le 8 février 1815. Lorsque le mois suivant, la nouvelle du retour de Buonaparte parvint à Lons-le-Saunier, M. de Grivel s'empressa d'offrir au maréchal Ney de faire marcher contre lui les gardes nationales sous ses ordres, et de les mêler dans les rangs des soldats

de ligne, pour inspirer de la confiance aux uns, et maintenir la fidélité des autres. Le lendemain de cette proposition, qui fut mal accueillie, M. de Grivel se trouvait sur la place d'armes, à côté du maréchal, au moment où s'élevèrent, du milieu de la troupe rangée en bataille, des cris séditieux; il y répondit par le cri de *vive le Roi!* Dans l'impuissance d'arrêter les progrès de la rebellion, il brisa son épée, et en fit voler les éclats aux yeux des soldats frappés d'un tel courage. Le Roi, à son retour, fit remettre une autre épée à ce digne officier; et le collége électoral du Jura crut devoir lui rendre un semblable hommage, lors de sa nomination à la chambre des députés en 1815. M. de Grivel comparut comme témoin dans le procès du maréchal Ney; et sa déposition, faite avec beaucoup de mesure et de respect pour le malheur, fut considérée comme l'une des plus importantes. De.

GROBERG ou GRABERG de Hemsoe, Suédois, établi depuis 1793 à Gènes, y a publié un Journal de géographie en italien, dont il existe deux volumes. En 1811, il fit imprimer à Pise une *Dissertation historique sur les Scaldes*, in-8°. c'est-à-dire les anciens poètes scandinaves, dans laquelle il a donné des notions exactes sur la nature, le génie, les mœurs et les caractères de ces poètes du moyen âge, et exposé leur mythologie, en se fondant sur une multitude de monuments et de documents d'une très haute antiquité. Cet ouvrage a paru avec une dédicace à Caroline Napoléon, reine des Deux-Siciles. Ce Suédois travaillait alors à une traduction entière du poème scandinave, intitulé *Havamaal*. N.

GROBERT (Jacques F. L.), officier d'artillerie, membre de l'institut de Bologne, est né à Alger, en Afrique, de parents français, le 17 mai 1757. Il a long-temps habité l'Italie, dont il connaît fort bien la littérature. M. Grobert entra au service dans les troupes de Toscane en 1763, devint sous-lieutenant en 1775, et fit, dans la même année, partie de l'expédition des Espagnols contre Alger. Etant passé au service de France en 1792, il fut d'abord lieutenant au 50e. régiment de ligne, puis chef de bataillon d'artillerie, et directeur de l'arsenal de Meulan, en 1794. Il s'était fait remarquer, en 1793, par une nouvelle méthode, dans la construction des *affûts-fardiers*, destinés au transport et au maniement des pièces de seize, ainsi que dans celle des caissons et forges transportables. Il suivit Buonaparte en Egypte, en 1798, comme chef de brigade et commandant de l'artillerie, dirigea le siége d'El-Arisch, et fut commandant de Ghizé, dans le voisinage des Pyramides; ce qui lui a donné occasion de publier, en 1800, une description de ces monuments, propre à nous désenchanter de tout ce qu'on avait écrit jusqu'alors de merveilleux sur leur beauté, le fini de leur construction, et même sur leur masse. « Ces bâtiments, » dit-il, loin d'être parfaits, seraient » désavoués de nos jours par l'artiste le » plus médiocre; ils prouvent, non les » efforts de l'art, mais la patience et la » fatigue d'une nation asservie. Vus dans » le lointain, leur hauteur paraît pro- » digieuse, parce qu'ils sont placés sur » un rocher; mais ce prestige s'évanouit » quand on est au pied de l'édifice. Un » homme est facilement distingué sur le » sommet; et sa voix, réfléchie par l'écho » très sensible des faces, est nettement » entendue par ceux qui sont en bas. » S'il faut en rabattre pour ces merveilles du monde, M. Grobert nous en dédommage par l'idée qu'il nous donne de l'antiquité de la terre, d'après la découverte faite à Heuné, et au temple de Dindera, de deux zodiaques, dont l'un indique le solstice dans le signe de la vierge, et l'autre dans celui du lion, ce qui, d'après le mouvement presque insensible de l'Équateur, ferait remonter la construction du temple de Dindera à quatre mille ans, et à plus de sept mille l'époque où fut sculpté le zodiaque d'Heuné, si M. Visconti n'avait pas reconnu, par le style de ces monuments, qu'ils sont très modernes et postérieurs à Auguste. (*Voy.* la *Biograph. univers.*, XII, 321, not.) M. Grobert donna sa démission en 1802, fut nommé inspecteur aux revues en 1803, et admis à la retraite en 1811. Il commandait, en février 1814, le bataillon des invalides attaché à la garde nationale de Paris. Cet officier a concouru à la rédaction de plusieurs feuilles publiques, et il fournit encore aujourd'hui des articles au *Moniteur*. On a de lui : I. *Mémoire sur les moyens de traîner en bataille les pièces de gros calibre*, an III, in-4°. II. *Observations sur les voitures à deux roues, pour l'usage du commerce et le service du canon de*

*bataille*, 1797, in-4°. III. *Description des pyramides de Ghizé, de la ville du Kaire et de ses environs*, 1800, in-4°., fig. IV. *Des fêtes publiques chez les modernes*, 1802, in-8°. V. *Observations sur le Mémoire du général Lloyd, concernant l'invasion et la défense de la Grande-Bretagne*, 1803, in-8°. VI. *Machine pour mesurer la vitesse initiale des mobiles des différents calibres projetés sous tous les angles, depuis zéro jusqu'à la huitième partie du cercle*, 1804, in-4°. VII. *De l'exécution dramatique, considérée dans ses rapports avec le matériel de la salle et de la scène*, 1807, in-8°. VIII. *La bataille des Pyramides*, mélodrame joué à la Porte-St.-Martin. N.

GROS, peintre d'histoire, élève de David, est un des maîtres les plus distingués de l'école française actuelle. Un portrait du premier consul Buonaparte à cheval, qu'il peignit pour la ville de Milan en 1812, le fit remarquer; et il fut chargé de différents ouvrages qui développèrent ses talents, et qui ont marqué sa place à côté des Gérard, des Guérin et des Girodet. Ses conceptions décèlent un génie fécond, flexible et varié; et son talent d'exécution unit la vigueur à la facilité. Rien de plus riche que sa couleur; mais elle n'est pas toujours vraie: nul peintre ne possède mieux que lui le secret des effets puissants; mais il abuse parfois de cet heureux don. Le tableau qui a fondé sa réputation, représente les *Pestiférés de Jaffa*. Les connaisseurs ont justement admiré l'expression de la figure du personnage principal, et celle du pestiféré. Malheureusement un si bel ouvrage n'a été commandé à son auteur, que pour consacrer un mensonge historique. Ce tableau fut mis par le jury des prix décennaux, immédiatement après celui du *Sacre*, auquel le grand prix devait être décerné. *La bataille d'Aboukir, L'Empereur visitant le champ de bataille d'Eylau*, productions du même artiste, se distinguent par des beautés originales, et par une puissance d'effet, qui pénètre le spectateur d'une vive émotion: mais le *grandiose* y est porté dans certaines parties jusqu'à l'exagération; et le bon goût réprouve l'excessive vérité avec laquelle, dans la *Bataille d'Eylau* particulièrement, le peintre s'est attaché à présenter les horribles mutilations de la guerre. A l'exposition de 1814, les amateurs ont admiré le tableau de M. Gros, représentant *François Ier. et Charles-Quint visitant l'église de Saint-Denis*, destiné à décorer la sacristie de l'église de ce nom. *Le départ du Roi dans la nuit du 20 mars*, fait le sujet du tableau principal que M. Gros a exposé au Salon, en 1817. Ce tableau a beaucoup prêté à la critique. Il y règne de la confusion dans les plans, comme dans le mouvement de plusieurs figures, dont on a peine à suivre les contours. La figure principale est manquée sous le rapport de la noblesse; mais le groupe des gardes nationaux ne manque point d'expression: il y a sur le second plan un effet de lumière, et la figure d'un vieux serviteur, qui sont d'un effet admirable. M. Gros a aussi fait un portrait de la duchesse d'Angoulême, où l'on trouve peu de ressemblance. Il a été nommé, sous le gouvernement impérial, chevalier de la Légion-d'honneur. Le 3 août 1816, le Roi ayant établi, près du ministère de sa maison, un conseil honoraire composé d'artistes et d'amateurs, M. Gros y fut appelé. Le 19 octobre suivant, il a été nommé professeur à l'école de peinture et de sculpture. Il est membre de l'Institut, depuis 1816. — GROS (Le baron), maréchal-de-camp, major commandant les chasseurs à pied de la garde impériale, fut nommé, en 1805, commandant de la Légion-d'honneur; fit la campagne de 1807 contre les Autrichiens, et se distingua les 21 et 22 mai, au combat de Gross-Aspern, et à la bataille d'Essling. Il se distingua encore le 26 août 1813, sous les murs de Dresde, se jeta le premier dans le fossé d'une redoute ennemie, et fut blessé d'un coup de baïonnette. Le 8 avril 1814, il adressa du quartier-général du Plessis-le-Chenet, son adhésion à la déchéance de Buonaparte, et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 6 décembre suivant. E.

GROSBOIS (De) était, avant la révolution, premier président au parlement de Besançon. En 1789, il fut élu député de la noblesse du bailliage de cette ville aux états-généraux; fit, pendant les premières séances, les fonctions de commissaire-rédacteur de son ordre, et, le 21 juin 1790, protesta contre la suppression de la noblesse. Il émigra bientôt après, rentra en France après le 18 brumaire, y recouvra une grande partie de sa fortune, et vécut dans une honorable

obscurité, jusqu'en 1814, époque à laquelle le Roi le nomma conseiller-d'état honoraire. Le 24 août 1815, il fut confirmé dans cette nomination; et vers la fin du même mois, les suffrages réunis des colléges électoraux du Doubs et de la Côte-d'or, où sont situées ses propriétés, l'appelèrent à siéger dans la chambre des députés : un des colléges d'arrondissement de Paris l'avait désigné candidat. A la fin du mois de septembre, lorsqu'il fut question de changement dans le ministère, quelques journaux désignèrent M. de Grosbois comme devant être nommé à celui de l'intérieur. A l'ouverture de la session, les 9 et 11 octobre suivant il fut porté au nombre des candidats présentés au Roi pour la présidence, puis élu vice-président, et président de son bureau, à presque tous les renouvellements. Il fut aussi membre de plusieurs commissions, notamment pour l'organisation de la cour des comptes, pour la proposition de M. de Bonald tendant à l'abolition du divorce, sur celle de M. de Saint-Romain, relative à l'instruction publique, etc. Enfin M. de Grosbois jouit, dans tout le cours de cette session, où il vota avec la majorité, d'une grande considération. A la séance de clôture du 29 avril 1816, il fut balloté, avec le comte Duparc, pour être porté sixième candidat aux fonctions de commissaire surveillant de la caisse d'amortissement. Il avait été, par ordonnance du 9 novembre 1815, nommé président de la commission chargée de rendre compte au Roi de l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie. Lors de la réunion des colléges électoraux, au mois de septembre 1816, M. de Grosbois fut désigné candidat par celui de Semur (Côte d'or); et il eût probablement été élu député si, par suite de la dissidence d'opinions qui divisa les électeurs, le collége électoral de Dijon ne s'était séparé sans avoir fait de nomination. Y.

GROSIER (Jean-Baptiste-Gabriel), ancien chanoine de St.-Louis du Louvre, né à St.-Omer en mars 1738, entra d'abord dans la société des jésuites, dont il était élève. Dès 1771, il devint le collaborateur de Fréron pour l'*Annee littéraire*, à laquelle il continua de travailler après la mort du célèbre critique en 1776; et s'associa, comme coopérateurs, les abbés Geoffroi et Royou, qui faisaient alors, pour ainsi dire, leurs premières armes dans la carrière polémique, où depuis ils acquirent, l'un et l'autre, une juste célébrité. Celle de l'abbé Grosier repose principalement sur son *Histoire générale de la Chine*, ouvrage qui a exigé de laborieuses recherches, et dans lequel l'auteur prétend établir la haute antiquité que plusieurs savants accordent à cet empire. Cette opinion, qu'il professe avec beaucoup de chaleur, a donné lieu, entre lui et M. de Guignes fils (*Voy.* ce nom), à des débats dont on peut voir les pièces dans les journaux. M. Grosier publia, en 1801 : *Antidote de l'athéisme*, ou *Examen critique du dictionnaire des Athées*, et réfutation du livre de Silvain Maréchal. Il a été nommé, depuis le retour du Roi, conservateur de la bibliothèque de Monsieur à l'Arsenal. Cet écrivain a donné quelques articles sur des Chinois, dans la *Biographie universelle*, entre autres, celui de Confucius. On a de lui : *Histoire générale de la Chine*, ou *Les grandes Annales de cet empire*, traduites du texte chinois, par le feu P. de Mailla, 1776, et années suivantes, 12 vol. in-4°. (*V.* la *Biographie universelle*, aux mots Colson et Deshauteraies.) — *Description générale de la Chine* (faisant le treizième et dernier volume de l'ouvrage précédent), 1787, in-4°.; idem, 2 vol. in-8°. Il en annonce depuis longtemps une troisième édition, considérablement augmentée, en 7 vol. in-8°. — *Mémoires d'une société célèbre, considérée comme corps littéraire et académie, depuis le commencement de ce siècle*, ou *Mémoires des jésuites sur les sciences, les belles lettres et les arts*, 1792, 3 vol. in-8°. C'est un extrait des Mémoires de Trévoux. Ot.

GROSSE du ROCHER, cultivateur dans la Maïenne, fut membre de l'assemblée législative, et passa ensuite dans la Convention, où il ne rompit le silence que lors du procès de Louis XVI, dont il vota la mort en ces termes: « Pour » sauver ma patrie, et punir le tyran, » je vote la mort, sans sursis et sans ap» pel. » Rentré de nouveau dans le silence et l'obscurité, Grosse du Rocher traversa, inaperçu, les orages de la révolution. Il continuait à vivre, en 1817, en simple particulier, dans les domaines qu'il possède aux environs de Domfront. — Grosse du Rocher, fils du précé-

dent, a perdu, en 1815, un emploi de percepteur de contributions, auquel il avait été nommé sous le gouvernement impérial. De.

GROSVENOR (Le comte), membre de la chambre haute du parlement d'Angleterre, fit, le 4 juin 1816, la proposition de nommer un comité pour faire un rapport sur les places inutiles et qu'on devait supprimer. Le 18 février 1817, il protesta, avec un grand nombre de ses collègues, contre la suspension de l'*habeas corpus*. Le 9 avril suivant, il s'exprima ainsi sur l'inutilité de nouvelles mesures contre les dispositions séditieuses d'une partie du peuple, signalées par les ministres : « Nous sommes en paix avec tout le » monde. Le nouveau Prométhée est en- » chaîné sur un rocher, et le vautour du » souci ronge ses entrailles. Le gouverne- » ment d'Espagne est assez occupé dans » la péninsule et le nouveau monde; et » quant aux autres puissances, nous » avons une garantie de leurs disposi- » tions pacifiques dans l'état de leurs » finances, état pire encore que celui où » sont les nôtres. On n'a voulu voir que » tumulte et désordre dans les réunions » qui ont eu lieu pour solliciter la ré- » forme parlementaire; pour moi, j'y ai » vu toute autre chose, et ne vois nulle- » ment l'urgence du bill qu'on vous pro- » pose. » Le 11 mars 1817, le comte Grosvenor fit encore une motion relative à l'abolition des *sinécures* (places salariées sans fonctions). A.

GROUCHY (Emanuel, comte de), né à Paris le 28 octobre 1766, d'une famille noble, passa de l'artillerie, où il fit ses premières armes, dans les gardes-du-corps, où il était sous-lieutenant lorsque la révolution éclata. Il n'en adopta point d'abord les principes, et parut même décidé à émigrer : mais, dès qu'on sembla lui faire un devoir de l'émigration, il renonça à ce parti, quitta les gardes-du-corps, et fut nommé colonel du régiment de Condé-dragons, à la tête duquel il fit la campagne de 1792 à l'armée du Centre. Nommé maréchal-de-camp et envoyé à l'armée des Alpes, il y servit jusqu'en 1793. Il fut ensuite employé à l'avant-garde de l'armée des Côtes-de-Brest, sous les ordres du général Canclaux; eut part aux nombreux combats qui furent livrés aux royalistes sur les rives de la Loire, défendit le camp de Sorinières, et fut blessé à l'affaire du 5 septembre 1793. Forcé de s'éloigner de l'armée comme noble, il quitta furtivement son quartier-général, pour échapper à l'empressement des soldats, qui voulaient le retenir, et il se retira dans un département voisin du théâtre de la guerre. Peu de temps après, l'armée royale ayant passé la Loire, et s'étant approchée du canton où il résidait, il marcha, comme simple soldat, avec les gardes nationales qui se portèrent à la rencontre des Vendéens : « S'il » ne m'est plus permis, disait-il, de com- » battre à la tête des phalanges républi- » caines, il ne saurait m'être défendu » de verser encore mon sang pour la » cause du peuple. » Peu après le 9 thermidor, le gouvernement l'employa de nouveau à l'armée de l'Ouest, et, le 25 prairial an III (13 juin 1795), le confirma dans le grade de général de division que lui avaient conféré les représentants du peuple à l'armée. En 1796, il était chef d'état-major, sous le général Hoche; et il le seconda si efficacement, que le gouvernement le nomma général en chef de l'armée des Côtes-de-Brest. Grouchy refusa ce commandement, et fut employé comme chef d'état-major de l'armée du Nord. Dans les premiers mois de l'an V (1797), il fut envoyé, avec le général Hoche, pour diriger les troupes que le gouvernement destinait à faire une descente en Irlande. On sait qu'une tempête fit échouer ce projet. (*Voy.* Hoche, dans la *Biographie universelle*.) Grouchy fut alors envoyé, pour la troisième fois, dans les départements de l'Ouest, en qualité de gouverneur militaire, et il sut y prévenir le retour de la guerre civile. Employé, en 1798, à l'armée d'Italie sous les ordres de Joubert, il fut chargé d'aller occuper militairement le Piémont, et d'en chasser le souverain. Secondé par les patriotes piémontais, il arrive à Turin à la tête de sa division, s'empare de la citadelle sans coup férir, et force le Roi de signer cette fameuse abdication par laquelle ce prince se retirait en Sardaigne, et remettait au gouvernement français le Piémont, ses troupes, ses places-fortes et ses trésors. (*Voy.* Charles-Emanuel.) Chargé du commandement et de l'organisation du pays, le général Grouchy s'acquitta de cette mission avec intégrité; mais il déploya une excessive rigueur contre les ennemis de l'ordre de

choses qu'il venait d'établir. Il proclama la peine de mort contre quiconque garderait chez lui des armes de calibre, ou porterait un stilet; ordonna de transférer en France les nobles et les riches qui auraient excité le peuple à la révolte, et prononça la confiscation de la moitié de leurs biens. Une révolte de paysans ayant éclaté à Acqui et à Strevi, il marcha contre eux à la tête de ses troupes, les dispersa, et livra aux flammes la cité de Strevi. Du reste, il fit rouvrir l'université de Turin, fermée par l'ancien gouvernement, protégea la religion, arrêta le cours des assassinats si fréquents dans cette partie de l'Italie, et veilla à ce qu'il ne se commît point d'exactions. Toutefois, après le 30 prairial (19 juin 1799), des poursuites furent ordonnées contre lui pour concussions et exactions. Les conseils demandèrent compte au directoire de ces poursuites qui paraissaient mal fondées; et le directoire annonça qu'elles se faisaient devant le tribunal criminel de la Seine. Cependant Grouchy combattait en Italie sous les ordres de Moreau, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Durant cette campagne malheureuse, il déploya la valeur la plus brillante aux affaires sanglantes qui eurent lieu à Valence, à San.-Juliano, et sur les rives de la Bormida. Le 28 thermidor, à la désastreuse bataille de Novi, il fut pendant toute la journée au milieu du feu, et conduisit lui-même la plupart des charges. Ayant été atteint de treize blessures et renversé, il fut fait prisonnier, et dut la vie aux soins du grand-duc Constantin, qui lui fit de fréquentes visites, et mit à sa disposition sa bourse, ses chirurgiens et ses domestiques. Rétabli après quatre mois de souffrances, Grouchy fut échangé à la suite de la bataille de Marengo, et passa à l'armée du Rhin sous les ordres de Moreau. Il contribua au succès de la bataille de Hohenlinden, se signala aux passages de l'Inn et de la Salza, pénétra le 2 nivôse à Steyer, où il enleva à l'ennemi 30 bouches à feu et plusieurs bataillons. Là se termina la campagne. Grouchy fut alors nommé inspecteur-général des troupes à cheval. Lors du procès de Moreau, il ne dissimula pas son attachement pour ce général, et se prononça hautement contre les motifs qui avaient poussé Buonaparte à le mettre en jugement. Une telle franchise blessa profondément celui-ci, qui ne fit rien pour la fortune et pour l'avancement de Grouchy, tandis qu'il accordait à des généraux moins anciens et surtout moins habiles la dignité de sénateur et le bâton de maréchal. Toutefois Napoléon l'employa dans toutes ses campagnes; et l'on a remarqué qu'il lui confiait toujours les expéditions les plus périlleuses. Le général Grouchy fut, en 1805, chargé du commandement d'une division du camp de Brest. Dans la campagne de 1806 contre les Prussiens, il se distingua à la bataille de Friedland, le 14 juin 1807, et rendit, suivant l'expression de Buonaparte, des services importants. Après la paix de Tilsitt, il fut autorisé à porter la décoration de grand'-croix du Mérite-militaire de Bavière. Le 13 juillet, il fut nommé grand-aigle de la Légion-d'honneur dont il était grand-officier depuis 1804; puis, il fut successivement créé comte de l'empire et commandeur de la couronne de fer. Employé en Espagne en 1808, il se trouvait à Madrid lorsque les Français reçurent de Murat l'ordre de charger le peuple, et il eut un cheval tué sous lui. Il présida ensuite le tribunal militaire qui condamna à mort les Espagnols pris les armes à la main. Employé à l'armée d'Italie lors de la reprise des hostilités en 1809, il se distingua, le 2 mai, dans la plaine d'Udine et sur les bords de l'Isonzo, où il chargea la cavalerie ennemie. Il pénétra ensuite en Hongrie avec le vice-roi; battit, le 9 juin, un corps de cavalerie et montra le plus grand courage à la bataille de Raab. Il contribua aussi au gain de la bataille de Wagram, et battit, le 14, l'arrière-garde du prince de Rosemberg à Znaïm. Le 31 juillet, il fut nommé colonel-général des chasseurs, grand-officier de l'empire, et, le 1er. janvier 1811, désigné président du collége électoral de Vaucluse, qui l'élut candidat au sénat, tandis que celui du Calvados lui donna également ses suffrages. Le comte Grouchy fit la campagne de Russie en 1812, et il se distingua au combat de Valentina et à la bataille de la Moskowa, où il fut blessé légèrement d'un éclat d'obus. Dans la retraite de Moscou, et quand l'armée fut totalement désorganisée, il commanda, sous les ordres du vice-roi Eugène, ce qu'on appela l'*escadron sacré*, composé de généraux et d'officiers de tous grades, qui

veillaient à la sûreté de l'empereur. Malgré ces preuves de courage et de dévouement, il éprouva alors quelque défaveur auprès de Buonaparte, et vécut dans la retraite jusqu'à l'invasion de la France en 1814. A cette époque, il occupa les défilés des Vosges, à la tête d'un corps de cavalerie. Le 29 janvier, il déploya la bravoure la plus déterminée au combat de Brienne, et se distingua encore, le 14 février, au combat de Vauchamp. Le 7 mars, il se couvrit de gloire à la bataille de Craonne, et y fut blessé. Après le retour du Roi, le grade de colonel-général des chasseurs et lanciers ayant été conféré au duc de Berry, S. M. créa, pour le général Grouchy, une place de premier inspecteur-général. Quoique l'ordonnance lui conservât les honneurs et prérogatives dont il avait joui jusqu'à ce jour, il considéra cette décision comme un passe-droit; et il écrivit au Roi, à ce sujet, une lettre qui fut trouvée très inconvenante. Le général Grouchy fut néanmoins créé chevalier de St.-Louis le 24 août suivant, et, au mois de janvier 1815, commandeur du même ordre. Il fut même un instant question de lui confier le commandement de la compagnie des mousquetaires gris, devenue vacante par la mort de Nansouty. Après le départ de Louis XVIII pour Gand, le général Grouchy fut nommé, le 1er. avril, gouverneur des 7e., 8e. et 9e. divisions militaires, et il accepta cette mission. Arrivé à Lyon, il publia une proclamation pour engager la garde nationale à se réunir contre les troupes du duc d'Angoulême, qui marchaient sur la ville. Dans d'autres proclamations, il faisait un appel aux régiments *insurgés*, et les exhortait à venir se joindre à la *grande famille militaire*. On voit dans son rapport, adressé le 13 avril à Buonaparte, qu'il eut beaucoup de peine à *remonter* l'esprit public, qu'il avait trouvé *fort mauvais* à Lyon : on voit encore que, s'il était arrivé dans cette ville un jour plus tard, le duc d'Angoulême s'en serait rendu maître ; mais qu'à force de soins et d'activité, il avait évité *ce malheur*. Par suite des dispositions que fit le général Grouchy, il y eut, sur les bords de l'Isère, dans la journée du 5 avril, entre les troupes de Buonaparte et les troupes royales, une fusillade assez vive. Lui-même, à la tête d'un corps d'armée, marcha contre S. A. R., et arriva au Pont St.-Esprit au moment où le prince venait de conclure, avec le général Gilly, une convention, en vertu de laquelle l'armée royale était licenciée, et le prince devait s'embarquer à Cette (1). Le général Grouchy fit aussitôt prier le baron de Damas, aide-de-camp de S. A. R., de passer chez lui, et lui déclara qu'il ne pouvait ratifier la convention conclue avec le général Gilly, parce que ce dernier n'avait pas les pouvoirs nécessaires; et il ajouta que sa tête répondait de son obéissance aux ordres personnels qu'il avait reçus. En conséquence, le prince fut retenu, et l'appartement qu'il occupait fut entouré d'une garde nombreuse. Il y avait des factionnaires jusque sur les toits; et, le 11, un officier de gendarmerie fut placé dans la chambre de S. A. R. pour la garder à vue. Le prince crut que son arrêt de mort était prononcé; et il chargea M. de Damas de se rendre de nouveau auprès de Grouchy, pour s'en assurer. A peine M. de Damas eut-il fait part à ce dernier de l'objet de sa mission, que Grouchy s'écria avec désespoir : *Comment, mon nom serait à côté de celui d'un Caulaincourt!* M. de Damas lui demanda pourquoi, pensant ainsi, il avait pu accepter le commandement dont il était chargé. Grouchy répondit qu'il l'avait refusé deux fois, qu'à la troisième il avait craint pour sa tête; et il ajouta : « Je n'ai que 20,000 francs » de rentes, et plusieurs enfants. » En disant ces mots, il s'arrachait les cheveux, serrait les mains au baron de Damas, et lui disait qu'il n'avait pas reçu d'ordre, qu'il n'en recevrait pas de sanguinaires, que ce serait le déshonorer. L'aide-de-camp de S. A. R. lui fit observer qu'il ferait fusiller le prince, si on le lui ordonnait. « Pourquoi, s'écria Grouchy, » Monseigneur n'a-t-il pas fui? Pourquoi ne fuit-il point? » Dans la suite de cet entretien, il ajouta que c'était malgré lui qu'il avait rompu la convention; que c'était malgré lui encore qu'un officier de gendarmerie avait été chargé de garder Monseigneur à vue; que ces mesures lui avaient été suggérées; qu'il n'avait pas pu refuser de les prendre. Il promit de retirer cet officier, si S. A. R.

(1) Ces détails sont tirés de la déposition faite, le 20 octobre 1816, par le baron de Damas, devant le premier conseil de guerre assemblé pour juger le général Grouchy; cette disposition est précieuse, en ce qu'on y trouve tout ce qui est à charge ou à décharge pour ce dernier.

s'engageait, sur sa parole, à ne pas s'échapper, et le retira en effet. Enfin, il promit au baron de Damas de l'informer des ordres qu'il recevrait, quels qu'ils fussent : si l'arrêt de mort était prononcé, il l'engageait à faire évader Monseigneur, et à s'évader lui-même ; il se chargea de faire parvenir à leur adresse les lettres de S. A. R. Il offrit au baron de Damas du linge et de l'argent. En un mot, il est certain que le général Grouchy sentait combien sa position était fâcheuse, et qu'il en était au désespoir. Il assura plusieurs fois le baron de Damas qu'il avait retardé la marche de ses troupes, pour donner le temps au duc d'Angoulême de se retirer. Le général Grouchy quitta le Saint-Esprit le 12 avril : la joie qu'il éprouvait en laissant à un autre le soin de répondre du prince était visible. Le duc d'Angoulême, dans une lettre écrite de Barcelonne, dit, au sujet de la conduite du général Grouchy à cette époque : « Il était lui-même surveillé par » Corbineau, aide-de-camp de Buona- » parte. » Dès le 9 avril, le comte de Grouchy avait envoyé à Buonaparte une dépêche télégraphique portant que l'*échauffourée* du duc d'Angoulême était terminée. Les 12 et 13, il marcha sur Marseille, et de là sur Aix, pour dissiper les débris de l'armée royale, qui se trouvaient sous les ordres des généraux Ernouf et Loverdo. Ces troupes s'étant dispersées à son approche, il écrivit de nouveau à Napoléon, pour l'informer que tout était pacifié dans le Midi. Par décret du 17, il fut créé maréchal d'empire, et fut nommé, le 3 juin, membre de la chambre des pairs. Quelques jours après, il partit pour l'armée avec Buonaparte. Le 16, il commandait l'aile droite, à la bataille de Ligny, sous Fleurus, et contribua au succès de cette journée. Le lendemain, il reçut ordre de marcher sur Bruxelles, et d'attaquer le général Bulow, qui venait prendre en flanc l'armée française. Le 18, il rencontra l'ennemi près de Wavres à 3 lieues de Bruxelles ; il parvint à enlever successivement les deux positions que les Prussiens occupaient. Le général Grouchy se disposait à aller en avant, lorsqu'il apprit la défaite de Waterloo. Alors il se replia sur Namur. Attaqué dans sa marche par les Prussiens, il sut, par de bonnes dispositions, entrer sans perte dans Namur ; et de là il effectua sa retraite en bon ordre, jusque sous les murs de la capitale, où il arriva le 30 juin, ramenant 40,000 hommes. Si le gouvernement ne manqua pas d'exagérer l'importance des opérations du général Grouchy, leur succès reel fut vivement contesté dans la chambre des pairs par le maréchal Ney, qui, à la séance du 22 juin, prétendit que ce général avait été battu aussi bien que Napoléon, et que c'était tout au plus s'il avait pu rallier 20 ou 25,000 hommes. Le 1er. juillet, le maréchal Grouchy se rendit à l'assemblée ; et après avoir démontré la vérité des rapports qu'il avait faits sur la situation de son corps d'armée, il demanda que le ministre de la guerre publiât ces mêmes rapports, pour prouver à l'armée et à la France l'outrage dont il était l'objet. Sa réclamation fut insérée au procès-verbal. Compris, après le retour du Roi, dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet, il quitta la France, et s'embarqua à Guernesey, pour les Etats-Unis. Sa fuite n'empêcha pas que l'instruction de son procès ne se poursuivît aux termes de l'ordonnance ; le 20 septembre 1816, elle fut portée devant le premier conseil de guerre séant à Paris. Le fils aîné de l'accusé proposa au conseil une question préjudicielle, tendant à décliner sa juridiction ; et il prétendit que l'une des prérogatives du rang que son père occupait dans l'armée était de n'être jugé que par la chambre des pairs. Le conseil se déclara incompétent. Ce jugement ayant été cassé par le conseil de révision, l'affaire fut instruite de nouveau devant le deuxième conseil de guerre. Le 9 avril 1817, le vicomte de Grouchy présenta de nouveau le déclinatoire : son discours produisit une vive sensation sur l'auditoire. En voici le passage le plus remarquable : « On a osé dire » qu'une grande récompense militaire » avait été le prix de la triste campagne du » Midi, quand il est notoire, quand il est » si facile de se convaincre que mon père » n'a quitté la capitale que le 1er. avril, » qu'il n'a point tiré l'épée dans ce qu'il » plaît à des hommes étrangers à l'armée » d'appeler une campagne, et que sa » présence dans le Midi n'a eu d'autre » but, d'autre effet que d'empêcher la » guerre civile et le déchirement de la » France. Mais à qui fera-t-on croire » que, pour prétendre à cette récom- » pense, il eût besoin de nouveaux ti- » tres, celui qui, maréchal-de-camp en

» 1792, lieutenant-général en 1793, général en chef en 1795, a, pendant vingt-cinq ans, commandé des divisions, des corps d'armée, et, dans quelques campagnes, l'arme entière de la cavalerie; celui qui s'est trouvé à soixante batailles, à plus de cent combats, où la victoire fut, dans presque tous, arrosée de son sang; celui qui disait au chef du gouvernement, fatigué de ses réclamations en faveur des émigrés: *Je ne vous ai pas encore demandé autant de radiations que j'ai reçu de blessures pour la patrie, et vous me faites souvenir que j'en compte vingt-une!* » La déclination fut de nouveau accueillie, et le conseil se déclara incompétent. Le général Grouchy réside à Philadelphie : son fils, après avoir fait des études brillantes au Lycée impérial, s'est élevé rapidement au grade de colonel de chasseurs à cheval. Il est chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur. Il s'est embarqué, en mai 1817, pour aller rejoindre son père aux Etats-Unis. — La sœur du général Grouchy (Sophie), veuve Condorcet, assista à son procès en 1817. Elle a publié : *Théorie des sentiments moraux*, suivie d'une *Dissertation sur l'origine des langues, par Adam Smith*, trad. de l'anglais, 1798. Elle y a joint huit Lettres sur la sympathie. Y.

GROUVEL (Jacques), est né au Cap Breton, département des Landes, le 24 mars 1768 Après avoir étudié les arts mécaniques et ce qui concerne le trait, il passa aux colonies, où il remplit diverses fonctions d'agent et de constructeur de bâtiments et de moulins. Lors de l'insurrection, il prit les armes, et s'opposa de tout son pouvoir à ses progrès. Il fut, en 1798, forcé d'émigrer à la Jamaïque; repassa en France en 1805, et depuis cette époque, il a rempli plusieurs places dans les administrations des finances, du commerce et des manufactures. M. Grouvel est aujourd'hui attaché au ministère de l'intérieur. On a de lui : I. *De la nécessité d'un port sur les côtes du golfe de la Gascogne*, 1814, in-8°. II. *Faits historiques sur St.-Domingue, depuis* 1786 *jusqu'en* 1805, 1814, in-8°. III. *Note supplémentaire*, 1814, in-8°. IV. *Développement d'un plan proposé pour la rentrée en possession de l'île de St.-Domingue*, 1814, in-8°. V. *Répertoire alphabétique et chronologique; par ordre de matières, des lois tant anciennes que nouvelles, imprimées ou manuscrites, depuis* 1040 *jusques et compris* 1815, *concernant le commerce, les arts et les manufactures de France*, 1816, in-8°. — Grouvel (Le baron François), né le 18 octobre 1771, fut nommé officier de la Légion d'honneur le 10 avril 1812; maréchal-de-camp de cavalerie le 30 mai 1813, et chevalier de St.-Louis le 1er. novembre 1814. Il commandait, en juin 1815, la 7e. division de cavalerie au 5e. corps de l'armée du Rhin. Ix.

GRUNDLER (Le baron Sébastien), né le 20 juillet 1774, fut employé en Espagne, en 1808, en qualité d'adjudant-commandant, et nommé officier de la Légion d'honneur, le 12 novembre de cette année, à la suite de la bataille de Burgos. Rappelé d'Espagne, il fit la campagne de Russie dans le corps d'armée du général Gouvion-St.-Cyr, et fut promu au grade de général de brigade le 10 septembre 1812. Les 18 et 19 novembre suivants, il se conduisit avec beaucoup de distinction au combat de Polotsk, et fut nommé commandant de la Légion d'honneur le 7 novembre 1813. Lorsque les événements d'avril 1814 eurent fixé le sort de Buonaparte, le général Grundler donna son adhésion au rappel des Bourbons, et fut créé chevalier de St.-Louis le 27 juin. Il fut nommé en même temps commandant de la subdivision de la Seine et de la place de Paris, et fut chargé, en cette qualité, de l'arrestation du général Excelmans, dont la correspondance avec Murat faisait beaucoup de bruit à cette époque (*V.* Excelmans). Le 15 mars 1815, il fut nommé secrétaire-général au ministère de la guerre, au moment où le portefeuille fut confié au duc de Feltre; et il fut chargé à la même époque de l'organisation des volontaires royaux à Vincennes. Au mois d'octobre de la même année, M. Grundler remplit les fonctions de rapporteur dans l'affaire du maréchal Ney. Le discours qu'il prononça en cette occasion sur la question délicate et neuve de la compétence du tribunal, attaquée par les avocats et les conseils du maréchal, se faisait remarquer par l'ordre et la clarté, auxquels ajoutait un nouveau prix le débit noble et facile de l'orateur. « Sans » doute, dit-il en terminant ce rapport, le conseil n'attend pas de nous

» des conclusions sur la question de » compétence que nous venons de traiter. Quand les hommes d'état les plus » éclairés, et les plus célèbres jurisconsultes, varient d'opinions à ce sujet, ce » n'est point à un militaire peu versé » dans la connaissance du droit, et qui » a passé la plus grande partie de sa vie » dans le tumulte des camps, à émettre » une opinion qui pourrait entraîner la » décision du tribunal..... » En 1816, M. Grundler obtint le commandement de la subdivision de l'Aube, et fut ensuite nommé, par le comte Charles de Damas, gouverneur de la 18e. division militaire, et inspecteur-général organisateur de la légion de ce département. De.

GRUNER (Justus), conseiller-d'état prussien, se fit remarquer, en 1813, par ses proclamations dans lesquelles il employait les formes solennelles du style des prophètes, pour animer ses compatriotes à l'invasion de la France. Il fut nommé, le 25 juin 1814, gouverneur-général du duché de Berg; et, le 13 octobre suivant, il reçut la décoration de l'ordre de Ste.-Anne, première classe, des mains de l'empereur de Russie, pour la manière dont il s'était conduit dans son administration antérieure du Rhin-moyen. Le 24 mars 1815, il adressa, de Dusseldorf, une proclamation aux habitants du pays de Berg, pour leur annoncer le retour de Buonaparte en France, et pour les exciter à prendre les armes. Cette proclamation ayant été dénaturée par plusieurs journaux, M. Justus Gruner en publia, le 7 mai suivant, un désaveu. A la fin de l'année 1815, le roi de Prusse lui conféra le titre de baron, en récompense des services qu'il avait rendus pour le maintien de l'ordre dans Paris, où il avait été commandant de place pendant le séjour des armées alliées. S S.

GRUYER (Le baron Antoine), maréchal-de-camp, ancien aide-de-camp du prince Borghèse, né le 15 mars 1774, entra au service pendant la révolution, et s'éleva bientôt au grade de chef de bataillon au 43e. de ligne. Il combattit en cette qualité à Austerlitz, et obtint le titre d'officier de la Légion-d'honneur, en récompense de la bravoure qu'il avait montrée dans cette occasion. Le 23 avril 1813, il fut nommé général de brigade, et commandant de la Légion-d'honneur le 2 octobre suivant. Après le dénouement de la campagne de 1814, pendant laquelle il s'était conduit d'une manière très distinguée, le général Gruyer donna son adhésion au rétablissement des Bourbons, dans une lettre ainsi conçue, qu'il adressa au prince de Bénévent : « Monseigneur, » j'ai l'honneur de prier V. A. d'agréer » l'offre de mes services. Une blessure au » bras droit, que j'ai reçue à l'affaire » de Méry, me force de garder la chambre encore quelques jours. En attendant mon rétablissement, je supplie » V. A. de me classer parmi les généraux entièrement dévoués à S. M. » Louis-Stanislas-Xavier, et au gouvernement provisoire.» Le général Gruyer fut créé chevalier de St.-Louis par le Roi, le 29 juillet, et appelé à la même époque au commandement de la Haute-Saone. Au mois d'octobre suivant, lorsque Monsieur, comte d'Artois, passa à Vesoul, le général Gruyer ayant adressé un discours à ce prince en lui présentant les officiers de la garnison, S. A. R. lui répondit : « Général, je suis touché des » sentiments que vous venez de m'exprimer au nom de Messieurs les » officiers de la garnison. Je suis fier » de me trouver au milieu de tant de » braves : le Roi se glorifie de vos victoires. Il compte sur votre dévouement et votre fidélité. » Le général et les officiers s'écrièrent : *Nous le jurons!* Dès le 14 mars, le baron Gruyer avait reconnu et proclamé Buonaparte, d'après les ordres du maréchal Ney; et il fit ensuite tous ses efforts pour soulever en sa faveur les paysans de la Franche-Comté. Il leur adressa des proclamations séditieuses, et fut condamné à mort en mai 1816, par le conseil de guerre séant à Strasbourg. Il eut recours à la clémence du Roi, qui, par lettres de grâce du mois de juin de la même année, commua sa peine en vingt années de prison. S. S.

GUALTIERI, opticien et physicien de Modène, a fabriqué, sur les données du professeur Amici (*Voy.* Amici), le grand télescope dont ce professeur a revendiqué l'invention. Comme toute la gloire en était attribuée à Amici par les gens en place qui le protégeaient, Gualtieri voulant montrer que la part qu'il y avait eue, égalait, surpassait même celle de l'inventeur, fit en son particulier un miroir de télescope, d'un foyer beaucoup plus

long que celui des miroirs présentés par celui-ci au gouvernement, auquel à son tour il présenta le sien, en 1811. Cet instrument catadioptrique avait douze pieds de foyer et une ouverture de neuf pouces et demi. Les astronomes de l'observatoire de Brera (à Milan), ayant été invités par le gouvernement à en dire leur avis, déclarèrent que ce télescope ayant des oculaires proportionnés aux autres parties, donnait une fois plus de lumière que celui d'Herschell. (*Voy.* HERSCHELL.) N.

GUATTANI (JOSEPH-ANTOINE), littérateur romain, très versé dans la connaissance des antiquités et des beaux-arts, a publié plusieurs ouvrages, entre autres une espèce de Journal des beaux-arts, dans lequel il montrait quelquefois de la partialité en faveur des artistes qui cultivaient les lettres, et surtout de ceux qui étaient romains. Il est membre de cette société italienne de littérateurs et de savants, épars en Italie, sans qu'ils se réunissent en séances, et qui s'appelle simplement *Academia italiana.* Cette société a néanmoins publié, depuis le commencement du XIXe. siècle, plusieurs volumes de ses Mémoires, sous le titre de *Atti dell' accademia italiana di scienze e belle arti* Guattani y a inséré, au tome I, un mémoire très judicieux sur l'*Etat actuel des beaux arts en Italie.* Ce fut lui qui rédigea, conjointement avec Philippe Aurèle Visconti, frère d'Ennius Visconti, les explications qu'on lit du Musée du Pape Pie VII, au tome 1er. publié à Rome en 1808. Ce volume est dans le même format que le *Museo Pio-Clementino,* grand in-fol., et il a pour titre : *Il Museo Chiaramonti aggiunto al Pio-Clementino da Pio VII, con l'esplicazione de' signori Filippo Aurelio Visconti e Giuseppe Antonio Guattani.* N.

GUDIN (Le baron PIERRE-CÉSAR), né le 8 décembre 1774, fut employé en Espagne, en qualité de colonel du 16e. de ligne, et fut grièvement blessé au siége de Sagonte. Il n'en resta pas moins à la tête de son régiment, le 25 octobre 1808, et assista à la bataille qui eut lieu ce jour-là sous les murs de cette ville. Nommé officier de la Légion-d'honneur le 7 mai 1811, il fut promu au grade de maréchal-de-camp d'infanterie, le 11 janvier 1812. Il reçut la croix de St.-Louis, le 19 juillet 1814. Au mois de juin 1815, il fut employé dans la 13e. division d'infanterie, 5e. corps, armée du Rhin. Le général Gudin commande la 4e. division militaire à Nanci. S. S.

GUEHENEUC (Le baron LOUIS-CHARLES-OLIVIER-JEAN), fils de l'ancien sénateur de ce nom, naquit à Paris le 7 juin 1783, fit la campagne de 1806, comme aide-de camp du maréchal Lannes, dont il était le beau-frère. Il se distingua à la bataille de Friedland, le 14 juin 1807, y reçut une blessure et fut cité dans le bulletin. Après la paix de Tilsitt, il fut autorisé à porter la décoration de St.-Henri de Saxe. Employé en Espagne, le général Gueheneuc y fut blessé de nouveau, et se distingua en décembre 1808. Ce fut lui qui apporta à Paris la nouvelle de la prise de Saragosse. Etant ensuite passé à la grande armée dans la guerre d'Autriche, il fut chargé de porter à Paris la nouvelle de la prise de Vienne. Il fit la campagne de Russie, passa le Niémen le 24 juin 1812, et manqua de s'y noyer, voulant secourir deux hommes de son régiment, qui étaient dans le plus grand danger. Il fut encore blessé le 18 novembre, au combat de Polotsk. Nommé général de brigade le 26 décembre 1812, il devint aide-de-camp de Buonaparte. Le général Guéheneuc a cessé d'être employé. S. S.

GUELON (MARC), né à Troyes, s'offrit en 1792 pour otage de Louis XVI. Dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet au président de la Convention, on remarque le passage suivant : « Acceptez une victime fière de se dévouer; » que le sang d'un fidèle sujet soit versé; » j'offre ma tête pour celle du meilleur » des Rois. Que vingt-cinq millions » d'hommes, dont il fit le bonheur, ne » soient point orphelins ; mais que, pour » un crime imaginaire, on se contente » de la vie d'un citoyen qui saura mourir, parce que l'échafaud peut être un » lit d'honneur. Etranger à sa cour, je » n'ai jamais eu de rapports avec Louis » XVI ; je n'ai sollicité, ni sa faveur, » ni celle de sa maison, ni celle des dépositaires du pouvoir. Je le chéris, je » le révère, parce que je suis Français, » et qu'il serait le plus infortuné des » hommes, s'il n'en était pas le plus » vertueux, etc. » Cette lettre fut communiquée au Roi, et valut à M. Guelon, de la part de M. de Malesherbes, une réponse en date du 23 décembre, dans

laquelle on lisait : « C'est sous les yeux » du Roi et en son nom que j'écris. Je » ne vous rends que faiblement la vive » émotion dont S. M. est pénétrée ; c'est » dans son cœur que je vous invite à » descendre, pour vous en former une » juste idée et en sentir tout le prix. Le » mien n'est pas moins touché de votre » action : elle vous place au rang des » héros. » Au mois de septembre 1795, M. Guelon réclama, avec le même courage, la liberté de MADAME Royale, alors détenue au Temple. A l'entrée des alliés dans Troyes, en 1814, il signa le premier l'adresse des habitants aux trois souverains, pour le rétablissement des Bourbons. Lors de la retraite momentanée des troupes étrangères, l'empereur Alexandre lui ayant offert de l'emmener avec lui, M. Guelon n'accepta point ; et ce fut par miracle qu'il évita le sort que Buonaparte fit éprouver au chevalier de Gault. A la seconde invasion, M. Guelon fut fêté par les généraux alliés, qui firent jouer sur le théâtre de Troyes une pièce en son honneur. Il refusa avec noblesse les offres d'argent que lui fit l'empereur Alexandre, quoiqu'il eût perdu une fortune de plus de 100,000 francs, pour le soutien de la cause royale. Il a été nommé commissaire de police à Troyes ; emploi dont il s'acquitte avec zèle malgré son grand âge. D—E.

GUENARD (Mme.) a publié : I. *Malédiction paternelle*, ou *La Perfidie d'une belle-mère*, histoire véritable des malheurs d'Hurtade et de Miranda, 1800, 2 vol. in-18. II. *Irma*, ou *Les malheurs d'une jeune orpheline, histoire indienne*, avec des romances, tomes I à IV, 1800, in-18 ; tomes V et VI, 1815. Cet ouvrage n'est qu'un travestissement dans les noms et quelquefois dans les faits qui ont marqué la captivité de MADAME au Temple ; ce qui lui a fait obtenir une sorte de succès dans un temps où il n'était pas permis de parler ouvertement de ces faits. III. *Mémoires historiques de M. Th. L. de Carignan, princesse de Lamballe*, 1804, 4 vol. in-12 ; quatrième édition, 1815. IV. *Blanche de Ransi*, ou *Histoire de deux Français, dans les déserts et chez les sauvages*, 1801, 2 vol. in-12. V. *L'Enfant du prieuré*, ou *La chanoinesse de Metz*, 1802, 2 vol. in-12. VI. *Hélène et Robert*, ou *Les deux pères*, 1802, 2 vol. in 12. VII. *Histoire de Madame Elisabeth de France, sœur de Louis XVI*, 1802, 3 vol. in-12. VIII. *Vie du duc de Penthièvre*, 1802, 2 vol. in-12. IX. *Le captif de Valence*, ou *Les derniers moments de Pie VI*, 1802, 2 vol. in-12. X. *Mémoires d'Athanaïse*, 1803, 4 vol. in-12. XI. *Laure et Hermance*, ou *Les victimes de la cour de Savoie*, 1803, 3 vol. in-12. XII. *Hommage à la gloire et à la religion*, 1805, in-8°. XIII. *Eléonore*, ou *La belle blanchisseuse*, 1807, 2 vol. in-12. XIV. *Agathe d'Entragues*, 1807, 6 vol. in-12. XV. *Mémoires historiques de mademoiselle Aïssé*, 1807, 2 vol. in-12. XVI. *Matinées du hameau*, ou *Contes d'un grand-père à ses petits-enfants*, 1808, 4 vol. in-12 ; deuxième édition, 1811. XVII. *Isaure et Elvire*, 1810, 3 vol. in-12. XVIII. *Emile de Chatenay*, ou *Le pouvoir et les charmes de l'harmonie*, 1814, 2 vol. in-12. — GUENARD (Mme.), baronne de Méré, a publié : I. *Méline*, ou *Les horreurs de la jalousie*, 1816, 5 vol. in-12. II. *Les soirées du château de Valbonne*, ou *La morale évangelique mise en action*, 1816, 2 vol. in-18. III. *La laitière de Bercy*, deuxième édition 1817, 2 vol. in-12. OT.

GUÉRIN, peintre d'histoire, débuta, jeune encore, à l'exposition de 1800, par un tableau qui mérita le suffrage unanime des connaisseurs, le *Marcus Sextus*, qui a été reproduit par le burin de M. Blot. *Phèdre et Hippolyte*, que M. Guérin exposa au salon de 1802, justifia les espérances qu'avait fait concevoir son brillant coup d'essai. Ce tableau fut jugé digne d'une mention honorable par le jury des prix décennaux. En 1808, l'auteur en produisit un autre représentant *l'Empereur pardonnant aux révoltés du Caire, sur la place d'Elbékeir*. Cette composition, un peu inférieure aux précédentes, pèche par la faiblesse des effets du clair-obscur, et par la distribution des masses de lumière. A l'exposition de 1812, M. Guérin emprunta à Racine de nouvelles inspirations pour le tableau d'*Andromaque*. On doit encore à son brillant pinceau, *Céphale et l'Aurore*. Il a exposé, au salon de 1817, deux tableaux d'une grande dimension, et qui n'ont fait qu'ajouter à sa réputation. Dans le premier, le peintre d'*Andromaque* a voulu aussi être celui de *Didon*. Il a représenté cette reine de Carthage au moment où Enée lui raconte ses aventures. Cette charmante

composition offre le plus ingénieux commentaire de Virgile. Dans la *Clytemnestre* l'artiste a peint la femme d'Agamemnon poussée par Egyste, et sur le point de frapper son époux, qui dort dans la couche nuptiale. La lumière sanglante dont cette scène est éclairée, est un trait de génie. Habile portraitiste, M. Guérin a aussi composé, cette année, le portrait de *Henri de la Rochejaquelein*, tableau commandé par le Roi. Le héros vendéen est représenté forçant un retranchement. On ne peut rien voir de plus expressif que la figure de ce guerrier, dont le peintre a parfaitement saisi la ressemblance. M. Guérin est membre de l'Institut et de la Légion-d'honneur. Il fut nommé en 1816, directeur de l'école française à Rome; mais sa santé lui fit une loi de refuser cette place. Ses élèves, qui virent dans ce refus une preuve de l'affection que leur portait leur maître, lui donnèrent, le 11 février 1816, une fête dans laquelle MM. Alacre, Mouchy et Berton, chantèrent des couplets en son honneur. Les détails de ce banquet ont été imprimés sous ce titre: *Relation d'un repas offert à M. Guérin par ses élèves*. — Guérin (Paulin) se fit remarquer à l'exposition de 1814, par un tableau représentant *Caïn après le meurtre d'Abel*. Le 23 juillet, il fut du nombre des peintres que l'académie royale jugea dignes de recevoir une médaille. Y.

GUEROULT DUBERVILLE (François), né à Eu en Normandie, entra fort jeune dans les gardes-du-corps du Roi, ainsi que quatre de ses frères. Aux journées des 5 et 6 octobre 1789, il fut blessé grièvement en défendant son souverain; et, malgré ses blessures, il défendit encore les appartements de la reine, où il fut de nouveau blessé. Porté dans cet état auprès de M. de Lafayette, tous les soins lui furent donnés. Il reçut le lendemain la croix de St.-Louis, comme récompense de son zèle et de sa bravoure; et de plus une lettre au nom de la reine, écrite par une de ses femmes, lui annonçant que, pour le remercier de son dévouement, sa souveraine lui accordait une pension de 1000 francs sur sa cassette. Il rentra dans les gardes-du-corps du Roi, en qualité de brigadier en 1814. Le 18 mars 1815, il fut choisi pour commander les dix hommes pris dans chacune des compagnies de la maison du Roi, pour aller à la découverte du côté de Meaux, revint le 19 au soir, suivit le Roi, qui quittait Paris, et, quoiqu'il eût perdu son cheval à Beaumont, ne quitta pas S. M.: il arriva à Anvers, et de là à Gand, monté sur l'impériale de la voiture royale. Le Roi lui a continué la pension de 1000 francs que lui avait faite la reine. Il jouit aujourd'hui de sa retraite, dans une maison de campagne près d'Abbeville. — Gueroult Duvalmet, son frère, s'est comme lui distingué aux journées des 5 et 6 octobre; comme lui, il a obtenu la croix de St.-Louis à la même époque, a émigré, fait les campagnes des princes, est rentré dans les gardes-du-corps en 1814, a été fait par le Roi chevalier de la Légion-d'honneur, et vit retiré avec une pension. — Gueroult de Noyelle, et Gueroult de St.-Denis, ont aussi servi dans les gardes-du-corps, à l'armée des princes: le premier a été fait chevalier de St.-Louis en 1814, et le dernier, chevalier de la Légion-d'honneur. F.

GUEROULT (Pierre-Claude-Bernard), l'aîné, a publié: I. *Morceaux extraits de l'histoire naturelle de Pline*, 1785, in 8°. II. *La journée de Marathon*, ou *Le triomphe de la liberté*, pièce historique en quatre actes et en prose, 1792, in-8°. III. *Constitution des Spartiates, des Athéniens et des Romains*, 1794, in-8°. IV. *OEuvres de Cicéron*, traduction nouvelle. (*Voy.* la *Biographie universelle*, au mot Clément de Dijon, à la note.) V. *Nouvelle méthode pour étudier la langue latine, suivant les principes de Dumarsais*, 1798, in-8°.; souvent réimprimée. VI. *Histoire naturelle des animaux de Pline*, 1802. 3 vol. in-8°. VII. *Grammaire française*, 1806, in-12; souvent réimprimée. — Son frère cadet est mort en 1816. (*Voy.* Gueroult, dans la *Biographie universelle.*) Ot.

GUERSENT (L. B.), docteur en médecine, l'un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, a publié, en 1816: *Essai sur les épizooties*, vol. in-8°. C'est le premier ouvrage où la médecine des animaux, réunie en un corps de doctrine, ait été considérée sous le même aspect que celle de l'homme, et ramenée aux mêmes principes. Dr.

GUIBERT (La comtesse Louise-Alexandrine de), veuve de l'auteur

de l'*Essai sur la tactique* (*Voy.* GUIBERT, dans la *Biographie universelle*), a donné : I. *Margaretta, comtesse de Rainsford*, 1797, 2 vol. in-12. II. *Fedaretta*, traduit de l'anglais, 1806, 2 vol. in-12. III. *Leçons sur la nature*, ou *Description morale de quelques objets de physique et d'histoire naturelle*, traduit de l'anglais, 1806, in-18. — GUIBERT, avocat à la cour royale de Paris, a publié : *Observations sur la charte constitutionnelle donnée par S. M. Louis XVIII.* OT.

GUICCIARDI (Le comte DIEGO), l'un des principaux habitants de la Valteline, fut l'un de ceux qui, en 1797, concoururent à faire réunir ce pays à la république cisalpine. Doué d'un esprit pénétrant et solide, comme aussi d'un caractère froid et déterminé, il fut mis en première ligne aussitôt que Buonaparte eut fait un royaume de cette république. Il commença par être conseiller-d'état, et finit par arriver au poste de directeur-général de la police; emploi dans lequel il fit preuve de beaucoup d'intelligence et d'habileté. Sous sa direction, nul ne fut persécuté pour ses opinions : la police savait aller au-devant des délits politiques, pour les empêcher; et le calme qui régnait, sans qu'on vît la main de cette administration si souvent vexatoire, ne permit pas même qu'on s'aperçût de son existence. M. Gucciardi préférait toujours les mesures conciliatrices, et qui tendaient à rapprocher les partis. Les propositions qu'il faisait au vice-roi, étaient presque toutes dictées par l'indulgence; et les plus sévères avaient la loi pour motif et pour excuse : mais elles furent le plus souvent rejetées par une cour entourée de conseillers français qui n'avaient aucune connaissance de l'esprit italien, et qui, par une ambition secrète, mettaient leur gloire à imiter servilement et maladroitement les brusqueries du maître, et son penchant aux mesures arbitraires. Le comte Guicciardi, homme sage et prudent, lui fut, par cela même, représenté comme un ennemi; et quoiqu'il pût rendre encore d'éminents services, il fut destitué en 1811 : le vice-roi donna sa place à un jeune juge, que son ambition avait fait tour à tour ardent républicain, et zélé royaliste. Guicciardi fut enseveli dans le sénat consultant, où Buonaparte plaçait tous ceux qui avaient été trop élevés pour que leur influence ne lui inspirât pas quelques inquiétudes. Dans les temps de sa faveur, M. Guicciardi avait été créé comte, et commandeur de la Couronne-de-fer. En 1814, il était chancelier du sénat. N.

GUICHARD (AUGUSTE-CHARLES), avocat de la liste civile, et avocat honoraire à la cour de cassation et au conseil d'état, a acquis une grande réputation au barreau de Paris, dans la double carrière de la consultation et de la plaidoirie. Il défendit, en 1801, Arena, accusé d'avoir attenté aux jours de Buonaparte, et, en 1804, MM. de Polignac, impliqués dans l'affaire du général Moreau : il plaida pour le banquier Michel, contre Reynier; et devenu, au retour du Roi, avocat du contentieux de la liste civile, fut chargé de soutenir, en cette qualité, les intérêts du trésor dans la cause des traites négociées, le 21 juin 1815, par Buonaparte, aux sieurs Hervas, de Paris, et Barandon, de Londres. Dans le cours de la contestation survenue en 1816, entre les deux académiciens, MM. Duval et Picard, au sujet du théâtre de l'Odéon, M. Guichard, conseil de ce dernier, fut accusé, par son antagoniste, d'avoir signé l'acte additionnel de Buonaparte aux constitutions de l'empire; imputation qu'il repoussa par un démenti formel, inséré alors dans les journaux. En 1815, M. Guichard fut nommé candidat à la chambre des députés, par le premier arrondissement de Paris. Il succéda, en avril 1816, à M. Denormandie, décédé, dans la place de maître-des-requêtes au conseil d'état. Outre un grand nombre de Mémoires et Consultations dignes de sa réputation, M. Guichard a publié : I. *Code universel et mathématique des nouvelles lois françaises*, ou *Recueil complet des décrets des législatures acceptés, et sanctionnés par le Roi*, divisé par ordre de matières, avec des notes et explications, 1792, in-4°. (Il en a paru plusieurs volumes.) II. *Code des successions*, 1797, 2 vol. in-12. III. *Code des familles*, 1799, 3 vol. in-12. IV. *Code judiciaire, civil et criminel*, 2 vol. V. *Code des juges de paix*, 1791, 4 vol.; 1798, 3 vol. in-12. VI. *Code de police*, 4 vol.; 1798, 3 vol. in-12. VII. *Code des notaires*, 1799, 3 vol. in-12; 1803, 4 vol. in-12. VIII. *Code des confiscations*. IX. *Code des émi-*

grés. X. *Projet de code civil.* XI. *Code pénal.* XII. *Code des délits et des peines.* XIII. *Code hypothécaire*, 1799, in-12. XIV. *Code municipal et administratif*, 4 vol. XV. *Journal de législation et de jurisprudence*, 1796, in-8°. XVI. *Manuel de la gendarmerie nationale*, 1791, in-12. XVII. *Principes du droit français à l'usage des juges*, 1791, in-12. XVIII. *Dissertation sur le régime actuel des successions*, 1797, in-8°.; 1799, in-12. XIX. *Code des expropriations forcées*, 1799, in-12; 1800, in-12. XX. *Consultation, en forme de traité méthodique et élémentaire, sur les demandes en rescision des ventes d'immeubles, faites pendant le cours du papier-monnaie*, 1798, in-8°. XXI. *Code méthodique et complet des lois sur les transactions pendant le papier-monnaie*, 1798, 2 vol. in-12. XXII. *Code des armements en course et des prises maritimes*, 1798, 2 vol. in-12. XXIII. *Manuel des gardes-champêtres et forestiers*, 1798, in-12; 3e. édition, 1805, in-8°. XXIV. *Dictionnaire des jugements du tribunal de cassation, en matière criminelle, correctionnelle et de police*, 1799, 2 vol. in-8°. XXV. *Nouveau code et guide des notaires*, 1805, 3 vol. in-12. XXVI. *Jurisprudence hypothécaire*, 1810-1813, 4 vol. in-8°. XXVII. *Observations sur l'ancienne constitution française, et sur les lois et codes du gouvernement révolutionnaire*, 1814, in-8°. XXVIII. *Lettre à un député sur les apanages*, 1814, in-8°. OT.

GUICHE (Le duc DE), maréchal-de-camp, premier écuyer du duc d'Angoulême, est fils du duc de Grammont, capitaine des gardes de S. M. Il servit en Angleterre sous le nom du capitaine Grammont, dans le 10e. régiment de hussards. Rentré en France avec le duc d'Angoulême, ce prince le chargea de le précéder à Bordeaux, et d'annoncer aux habitants la résolution où il était d'y faire son entrée le 12 mars 1814. Le duc de Guiche se trouvait, un an après, dans la même ville, lorsque la nouvelle du débarquement de Buonaparte y parvint : il fit, sous les ordres du prince, la campagne du Midi, et le suivit dans son exil, lorsqu'après la capitulation du Pont-St.-Esprit, le duc d'Angoulême s'embarqua à Cette pour se rendre en Espagne. Au second retour du Roi, M. le duc de Guiche fut nommé, le 30 juillet 1815, au commandement des 10e. et 11e. divisions militaires, et de l'armée d'observation des Pyrénées-Orientales, en l'absence de M. le comte de Damas-Crux. — GUICHE (Le comte DE) se rendit, en mars 1815, auprès du duc d'Angoulême à son quartier-général du Pont-Saint-Esprit, d'où il écrivit une lettre qui fut interceptée par les agents de Buonaparte, et dans laquelle l'on remarque le passage suivant : « Pleurons d'être » Français. Nous sommes les derniers » de tous les peuples. Un barbare arri- » ve sur notre France avec une poignée » d'hommes; et voilà qu'une nation en- » tière, frappée de stupeur, le laisse » passer dans des gorges de montagnes, » sous des murs de places-fortes, au mi- » lieu de ses villes et de ses campagnes : » l'on dirait qu'il s'avance dans un pays » ami, et il arrive sans obstacle à la de- » meure sacrée de nos rois. » Le 9 septembre suivant, le comte de Guiche fut nommé commandant d'une brigade de cavalerie de la garde royale. A.

GUIGNES (CHRÉTIEN-LOUIS-JOSEPH DE), fils du célèbre auteur de l'*Histoire des Huns* (Voy. *Biographie univ.*, tome XIX, p. 99), naquit à Paris le 25 août 1759, et apprit de son père les premiers éléments de la langue chinoise. Il débuta, dans la carrière littéraire, par un *Mémoire sur le planisphère chinois*, qu'on lit dans la Collection de l'académie des sciences (*Savants étrangers*, tome x, année 1781). En 1784, il partit pour la Chine, où il venait d'être nommé résident de France. Avant son départ, l'académie des sciences et celle des inscriptions lui avaient accordé le titre de correspondant, en lui remettant une série de questions. M. de Guignes a communiqué à ce corps savant un grand nombre d'observations nautiques et astronomiques. En 1794 et 1795, il accompagna l'ambassade hollandaise à la cour de Pékin; et l'on a entendu M. Titzing, chef de cette mission, avouer les services que lui avait rendus M. de Guignes, par la facilité avec laquelle il parlait le chinois. Ce savant est revenu en France en 1801, après un séjour de 17 ans à la Chine. Depuis son retour, il a publié : I. *Observations sur le voyage de M. Barrow*, Paris, sans date, brochure in-8°. de 58 pages. II. *Voyages à Péking, Manille et l'Ile de France*, Paris, 1808,

3 vol. in-8°. et Atlas. III. *Lettre à M. Millin sur le Panthéon chinois* (Mag. encycl., mars 1807). L'auteur répond, dans cette lettre, à la critique injuste et amère, que venait de faire M. de Hager, des travaux de M. de Guignes le père. IV. *Réflexions sur les anciennes observations astronomiques des Chinois, et sur l'état de leur empire dans les temps les plus reculés* (Annales des voyages, II, 8). V. *Réflexions sur la langue chinoise, et sur la composition d'un Dictionnaire chinois, français-latin*, ibid., tome X. C'est une réponse à la critique faite par M. Montucci des *Voyages à Pékin*. VI. *Dictionnaire chinois, français et latin*, Paris, imprimerie impériale, 1813, très grand in-folio, de près de 1200 pages. Quoique l'on ait vivement critiqué ce Dictionnaire, reprochant à l'auteur, tantôt de s'être approprié le travail du P. Basile de Glémona, tantôt de n'avoir point appuyé par des exemples les sons donnés aux mots, on ne peut nier que ce ne soit le premier ouvrage complet de ce genre qu'on ait publié en Europe, et un vrai chef-d'œuvre de typographie. Sans entrer dans la discussion de ces critiques, nous nous contenterons d'observer, 1°. que les trois ou quatre sinologues qui vivent en Europe à de grandes distances les uns des autres, n'ayant jamais vécu d'accord, il est difficile de s'en rapporter aux éloges ou aux reproches qu'ils s'adressent; 2°. que M. de Guignes, élevé par son père, profitant de ses travaux, ayant résidé dix-sept ans à la Chine, doit connaître la langue et même la littérature de ce pays; 3°. enfin, que tous ses censeurs ont eu un intérêt plus ou moins direct à déprécier ses travaux. J.

GUILBERT (TH.-J.-E.-V.) a publié : I. *Notice sur la vie de Joubert*, 1799, in-12. II. *L'école amusante des enfants*, traduite du hollandais, 1799, un vol. in-12. (*Voy.* FORMAGE, dans la *Biographie universelle.*) III. *Mémoires biographiques et littéraires, par ordre alphabétique, sur les hommes qui se sont fait remarquer dans le département de la Seine-Inférieure, par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus*, etc., 1812, 2 vol. in-8°. OT.

GUILHERMY (Le baron DE) fut conseiller au présidial de Castelnaudary en 1781, précisément deux siècles après que ses ancêtres étaient entrés dans le même tribunal, en devint lieutenant principal en 1783, et procureur du Roi en 1784. Il était, dès cette époque, connu par son dévouement à l'autorité royale; et Louis XVI lui en avait fait témoigner sa satisfaction. Lors des élections pour les Etats-généraux en 1789, il se prononça hautement contre les propositions que M. Caffarelli-Dufalga voulait faire insérer dans les cahiers qui devaient être remis aux députés, et notamment celle qui tendait à l'abolition des droits féodaux sans aucune indemnité. De tels sentiments ne l'empêchèrent pas d'être nommé député du tiers-état. M. de Guilhermy siégea constamment au côté droit de l'assemblée constituante, mais ne figura point parmi ses orateurs : on l'entendit seulement s'élever avec indignation contre la proposition que fit Mirabeau de substituer les trois couleurs à la couleur blanche. L'assemblée jugea que cette sortie était une violence punissable; et elle condamna l'auteur à garder les arrêts pendant trois jours. Lorsque Louis XVI, ramené de Varennes, fut reconduit aux Tuileries, une foule innombrable, entourant le cortége, commandait le silence, et défendait toute espèce de témoignage de respect; tout le monde avait le chapeau sur la tête, et il était dangereux de rester découvert. Des placards impérieux, affichés partout, faisaient dire aux habitants des faubourgs, » *que quiconque applaudirait le Roi,* » *serait bâtonné; et quiconque l'insul-* » *terait, serait pendu.* » Malgré ces défenses, M. de Guilhermy, qui se trouvait dans le jardin des Tuileries lorsqu'on y fit entrer le monarque, resta constamment découvert. Quand on voulut le forcer à mettre son chapeau, il le lança de toute sa force dans la foule, afin qu'on ne pût le lui rapporter et l'obliger à se couvrir. M. de Guilhermy signa les protestations des 12 et 19 septembre 1791. Il émigra en Allemagne presque immédiatement. En 1795, il suivit le Roi, alors MONSIEUR, en Italie; et depuis à l'armée de Condé, à Blankenburg et à Mittau. Il fut nommé maître des requêtes au mois de février 1798. M. de Guilhermy avait recueilli, avant son émigration, une récompense non moins flatteuse de sa fidélité, dans ce mot obligeant qui lui fut adressé par MADAME Elisabeth. Il se trouvait, avec plusieurs de ses collègues, sur le passage

de cette princesse ; le duc de Villequier, l'un d'eux, ayant pris occasion de le nommer à S. A. R., Madame Elisabeth se retourna aussitôt, et adressant la parole à M. de Guilhermy : « Voyez » donc, lui dit-elle, M. de Villequier, » qui me faisait l'injure de croire que » je ne vous connaissais pas ! » Il fut, depuis, employé chez l'étranger par le Roi actuellement régnant, qui l'avait accueilli avec bonté. Il eut même l'honneur d'assister, comme témoin, à la bénédiction du mariage de M. le duc d'Angoulême et de Madame, qui fut célébré à Mittau le 10 juin 1799; et il fut du nombre des conviés au repas de noces (1). Le Roi ayant passé en Angleterre en 1803, M. de Guilhermy suivit S. M. Au retour du Roi en 1814, il fut anobli, rappelé au conseil-d'état en qualité de maître des requêtes honoraire, et nommé intendant de la Guadeloupe, où il eut d'abord quelques démêlés avec le contre-amiral Linois, gouverneur militaire. Mais, dès les premiers jours de 1815, des bruits vagues sur le retour de Buonaparte en France ayant jeté la fermentation dans les esprits, et rendu plus nécessaire le concert des dépositaires de l'autorité, MM. de Guilhermy et Linois se raccommodèrent sincèrement, dans l'unique vue des intérêts du Roi. Tous deux réussirent, jusqu'au 18, à comprimer l'effervescence, et à maintenir l'autorité légitime. Seulement, dans les rapports qu'il adressait aux ministres de S. M., tout en se louant des sentiments et des intentions du gouverneur, M. de Guilhermy se plaignait de son indécision. Le 14 juin, le lieutenant Forsan, qui arrivait de France, trouva moyen de pénétrer dans l'île, et remit au gouverneur des ordres officiels de la part de Buonaparte. M. de Guilhermy, consulté par le comte Linois, ouvrit l'avis de renvoyer ces dépêches à M. de la Châtre, ambassadeur de S. M. Louis XVIII à Londres. Trois jours après, le général Boyer, commandant de la Pointe à Pitre, se rendit chez le gouverneur, à la tête du régiment qu'il avait insurgé, et le fit garder chez lui. M. de Guilhermy était alors à la messe : on vint le prévenir de ce qui se passait, et l'inviter à se soustraire à une arrestation infaillible. Il crut devoir céder à ce conseil ; et, sans rentrer dans son hôtel, il se retira à la Basse-Terre, où il essaya vainement de relever le pavillon du Roi. L'adhésion volontaire ou forcée de M. de Linois à l'insurrection de Boyer, déconcerta l'entreprise de M. de Guilhermy. Alors il se fit transporter aux Saintes, qui sont des îlots dépendants de la Guadeloupe. Mme. de Guilhermy n'avait pu suivre son mari; mais telle était l'estime dont il avait joui, qu'elle n'eut qu'à se louer de tous les habitants pendant les trois jours qu'elle demeura encore sur la Basse-Terre, où M. de Linois l'avait consignée. Arrivé aux Saintes, M. de Guilhermy avait rassemblé les habitants pour leur faire renouveler le serment d'être fidèles au Roi. Il sollicita le secours des Anglais pour rentrer dans la colonie ; mais ceux-ci s'y refusèrent, disant qu'ils n'avaient aucun ordre à cet égard. Il se vit bientôt après forcé de quitter les Saintes, où M. de Linois l'avait envoyé assiéger, et se retira à la Martinique, auprès de M. de Vaugiraud, d'où il adressa de fréquentes dépêches aux ministres du Roi, pour les informer des événements. Cependant les généraux anglais s'emparèrent de la Guadeloupe au nom de leur souverain ; mais ils respectèrent le pavillon du Roi que le comte de Lobeaux avait relevé aux Saintes. M. de Guilhermy, qui avait fait usage de tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour s'opposer aux prétentions des Anglais, rentra momentanément à la Guadeloupe, d'où il dut se retirer aux Saintes, le seul débris du gouvernement de la Guadeloupe qui fût resté sous le pavillon du Roi. Dans une dépêche qu'il adressa au gouvernement du Roi le 11 septembre, il annonçait qu'il prenait des informations de toutes parts sur la conduite de l'amiral Linois. Les différents rapports que M. de Guilhermy fit à ce sujet, ont servi de base à l'instruction du procès de cet officier-général et de l'adjudant Boyer. M. de Guilhermy quitta la colonie à la fin de l'année 1816, ayant demandé à être employé d'une manière plus rapprochée de son maître. Le 20 janvier 1817, il fut admis à une audience particulière du Roi ; il avait été créé

(1) M. Hue nous apprend (pag. 466 de la nouvelle édition des *Dernières années de Louis XVI*) que M. de Guilhermy s'occupait en 1800, à Mittau, d'un travail de *Recherches historiques*, qui démontrait l'identité d'origine entre la seconde et la troisième race de nos rois ; et il donne en même temps un Précis du résultat de ce travail, qui paraît n'avoir point été publié.

conseiller-d'état en service extraordinaire par ordonnance du 21 avril précédent, en récompense de ses services à la Guadeloupe : depuis, pour les mêmes motifs, S. M. l'a honoré du titre de baron. — Son fils, qui a servi avec distinction dans les armées royales, est capitaine d'infanterie dans la garde royale. F.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC DE NASSAU, roi des Pays-Bas, est le fils aîné de Guillaume V, prince d'Orange, stathouder de Hollande, dont il devint le seul héritier par la mort de George-Frédéric, son frère, qui, après s'être signalé sous les drapeaux de l'Autriche dans les premières campagnes de la révolution, mourut à la fleur de l'âge, à Pavie, en 1799, au moment où il allait parcourir la plus brillante carrière à la tête de l'armée autrichienne. Guillaume-Frédéric naquit à la Haye le 24 août 1772. Il épousa, en 1791, Frédérique-Louise de Prusse, sœur du roi régnant; et il commanda, en 1793 et 1794, les troupes hollandaises qui furent employées contre la France, notamment à la bataille de Fleurus, où il dirigeait l'aile droite sous les ordres du prince de Cobourg. En 1795, lorsque la conquête rapide de la Hollande par le général Pichegru surprit en quelque sorte le stathouder dans son palais, et le força à une retraite précipitée, Guillaume-Frédéric s'embarqua seul avec lui pour l'Angleterre, sur un bateau monté par trois hommes, dans lequel on avait à peine eu le temps de transporter la vaisselle, les bijoux et d'autres objets précieux appartenant à sa famille. Quelques années après, ces deux princes revinrent sur le continent, et s'établirent dans les principautés de Nassau-Dietz et Fulde, qu'ils avaient obtenues par le traité de Lunéville. Par la mort de son père, arrivée en avril 1806, Guillaume-Fréderic réunit sur sa tête ces deux principautés, pour lesquelles Murat, alors grand-duc de Berg, voulut traiter avec lui, moyennant une somme d'argent, afin d'arrondir ses états déjà si scandaleusement augmentés des possessions souveraines de Hohenlohe, d'Erbach, de Linange et de Lowenstein. De nouvelles usurpations territoriales, de la part de Buonaparte, ayant privé dans la suite le prince d'Orange de ces deux principautés, il fit quelque séjour à la cour de Berlin, portant le titre de lieutenant-général autrichien; puis il retourna en Angleterre, où il résida constamment jusqu'en 1813. A cette époque, les succès des armées alliées lui ouvrirent la porte de la Hollande : après le départ de l'architrésorier impérial Lebrun, il y reparut, avec le titre de prince souverain, qu'une députation hollandaise était allée lui offrir, afin de faire disparaître tout prétexte au renouvellement de la longue lutte qui avait existé entre le pouvoir des anciens stathouders et la souveraineté des états-généraux. Il prit, bientôt après, le titre de roi, par la réunion de la Belgique à la Hollande, sous le nom de royaume des Pays-Bas, en vertu des actes du congrès de Vienne. Lors de l'invasion de Buonaparte en 1815, Guillaume-Frédéric déploya beaucoup d'énergie dans sa coopération aux mouvements militaires des armées alliées; et cette nouvelle lutte fut à peine terminée, qu'il sanctionna, par une déclaration du 20 août, donnée à Bruxelles, un acte constitutionnel, après l'avoir soumis à l'approbation des états-généraux. Le 14 décembre, il leur annonça, par un message, le mariage de son fils Guillaume-George-Frédéric, avec la sœur de l'empereur de Russie, et leur demanda la coopération que la loi fondamentale exige de la part de cette assemblée, pour le mariage des princes qui peuvent être appelés au trône : « L'union projetée, est-il dit dans ce message, m'a » paru desirable sous le point de vue » politique; elle doit consolider et resserrer encore les liens d'attachement et » de vénération qui m'unissent depuis » long-temps à l'empereur Alexandre; » elle offre un nouvel appui aux intérêts » que la partie commerçante de la nation doit cultiver dans le nord de l'Europe; enfin elle garantit au royaume » entier la bienveillance durable d'une » cour qui a si puissamment contribué à » l'œuvre de sa fondation. » Le 27 juin 1816, ce prince présenta à la seconde chambre des états-généraux, un projet de loi pour l'introduction, dans tout le royaume, d'un système monétaire uniforme et simple, fondé sur la division décimale, afin de remplacer successivement les anciennes monnaies. Le 12 septembre de la même année, à l'occasion de quelques sorties indécentes que des feuilles publiques, imprimées dans les Pays-Bas, s'étaient permises à l'égard de plusieurs gouvernements étrangers, Guillaume rendit

une ordonnance portant des peines très sévères contre les auteurs et imprimeurs de semblables libelles. Par un décret du 22 du même mois, il pourvut à la tranquillité des consciences de ses sujets catholiques, en ce qui concerne le dogme et la discipline, par l'établissement d'une commission dans le conseil d'état, composée de membres attachés à ce culte, et chargée de lui adresser directement les rapports sur chaque objet qui aurait été soumis à son examen. Lors de l'ouverture de la session des états-généraux, le 21 octobre 1816, après avoir fait l'exposé rapide de la situation des affaires, sous le rapport de la politique extérieure et de l'administration intérieure du royaume, le roi Guillaume terminait ainsi son discours: « Persévérance pour » atteindre le but; franchise pour concerter les moyens; application constante à faire germer dans tous les » cœurs des sentiments de concorde, de » confiance et de bienveillance: voilà ce » que la nation belge attend de nous; et » ni son roi, ni ses représentants ne » tromperont une si juste attente. » En juin 1817, le roi des Pays-Bas prit des mesures énergiques pour expulser de son royaume les réfugiés français, atteints par les ordonnances de S. M. T. C. — GUILLAUME-GEORGE-FRÉDÉRIC, prince d'Orange, fils du précédent, né le 6 décembre 1792, fit ses premières armes en Espagne sous les ordres du duc de Wellington, mérita plusieurs fois d'être cité honorablement dans les rapports de ce général, et donna encore à la bataille de Waterloo de nouvelles preuves de valeur. Il fut question, en 1814, de lui faire épouser la princesse Elisabeth d'Angleterre; mais il eût fallu rester dans ce royaume, et le prince d'Orange ne put y consentir. Il a épousé, le 21 février 1816, la grande-duchesse de Russie, Anne Paulowna, dont il a eu un fils au commencement de 1817. De et Z.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC, roi de Wurtemberg, né le 27 septembre 1781, monta sur le trône après la mort de son père, en octobre 1816. Dès 1810, Buonaparte ayant jugé conforme à sa politique de marier ce prince à la princesse Charlotte de Bavière, engagea le roi de Wurtemberg à employer toute l'autorité d'un père et d'un souverain pour vaincre les refus de Guillaume, qui, tout en rendant justice aux excellentes qualités de la princesse, ne voulait pas recevoir une épouse de la part de l'oppresseur de son pays. Cependant, pour ne pas compromettre les intérêts politiques de son père, le prince royal consentit, en apparence, à la célébration du mariage: mais ayant prévenu la princesse de la contrainte morale qu'on exerçait envers lui, il conclut avec elle un arrangement secret, qui constatait à-la-fois la nullité de leur consentement simulé, et leur volonté formelle de ne pas vivre en époux. Dès l'instant où la chute de Napoléon rendit une réclamation possible, la princesse, qui est catholique, adressa au pape les preuves authentiques et non équivoques de la non-existence du prétendu mariage. Cette démarche, faite de concert avec le prince royal, eut pour résultat l'annulation complète, de la part du St. Père, de cette union apparente sous le rapport religieux. A l'égard du lien civil également simulé, il fut conclu une convention entre les deux maisons royales de Bavière et de Wurtemberg, qui anéantit le contrat dressé sous l'influence d'une puissance irrésistible; ce qui permit aux deux augustes personnages, de contracter de nouveaux liens, savoir: le prince Guillaume, avec Catherine Paulowna, sœur de l'empereur de Russie (*Voy*. Catherine PAULOWNA), et la princesse Charlotte, avec S. M. l'empereur d'Autriche. (*Voy*. FRANÇOIS II.) Pendant les campagnes de 1813 et 1814, le prince royal de Wurtemberg donna des preuves d'une valeur brillante, à la tête des troupes de ce royaume. Il se distingua particulièrement à Montmirail, où il sut se maintenir pendant une journée entière, pour donner aux troupes alliées le temps d'arriver, et déjoua, par sa belle défense, les manœuvres de Buonaparte, qui voulait couper la communication entre deux de leurs corps. A son avènement au trône, il trouva la lutte engagée entre le souverain et les états généraux que son père avait convoqués pour terminer enfin, par l'établissement d'une nouvelle constitution, ces vieilles querelles politiques qui divisaient, depuis plus de vingt ans, le prince et la partie la plus remuante de ses sujets. La majorité de cette assemblée se composait de princes médiatisés, attachés par des souvenirs récents à d'anciens priviléges, dont leur réunion au Wurtemberg les avait dépouillés, et d'un assez grand nombre de

libéraux (*Voy.* MASSEMBACH) entraînés par intérêt d'opinion vers les nouvelles théories politiques. Ces deux fractions de la majorité, animées par des motifs divers, et partant de principes diamétralement opposés, se réunissaient néanmoins dans ce seul point de résister aux plans du monarque, dont le but était de fondre les anciennes prétentions et les droits nouveaux dans un système constitutionnel, également éloigné des abus de l'oligarchie et des dangers des innovations. Il y eut, pendant plusieurs mois, entre l'assemblée et le roi, un échange fréquent de propositions, de réponses, de rescrits, d'observations, de messages et de répliques, qui n'amena aucune conciliation, malgré la condescendance de Guillaume à faire, aux demandes des états, les sacrifices compatibles avec les droits du trône et le bien du royaume, que ce monarque aurait cru compromettre, en admettant, d'après le vœu de la majorité, tel qu'il se manifestait dans les dernières séances, une chambre unique de représentants, la permanence d'un comité dans l'intervalle d'une session à l'autre, avec pouvoir de s'immiscer dans l'administration des finances; l'interdiction aux ministres d'assister aux délibérations des états, et aux baillis, de présider les assemblées pour le choix des représentants, etc., etc. Pour mettre un terme à ces discussions qui, par leur résultat trop long-temps incertain, auraient infailliblement augmenté les troubles dont le lieu des séances était déjà devenu le premier théâtre, Guillaume, après le rejet de son *ultimatum* royal dans la séance du 2 juin 1817, à la majorité de 67 voix contre 42, crut devoir dissoudre l'assemblée des états par deux rescrits des 4 et 5 juin, et la remplacer provisoirement par les assemblées particulières des bailliages, auxquelles il renvoya l'examen du plan rejeté par l'assemblée générale. « Quelque pénible que soit à notre » cœur paternel, disait ce prince, de » voir anéantis tous nos efforts tendant » à établir un ordre de choses qui, au » moyen du repos et de la satisfaction » publiques, aurait jeté de profondes » racines, cependant nos obligations de » souverain, nos rapports avec les autres États, nous ont empêchés de faire » de nouveaux sacrifices aux prétentions » de l'assemblée. Ce serait ôter au trône » sa dignité; au gouvernement, son action; au peuple, l'indépendance convenable de ses représentants. Nous nous » sommes vus, en conséquence, dans la » nécessité de dissoudre une assemblée » dont nous ne pouvions nous promettre » aucun heureux effet. Mais, pour faire » maintenant tout ce qui dépend de » nous, afin que notre fidèle peuple » souffre le moins possible de la conduite » insensée de la majorité de ses représentants, nous déclarons que, si la majorité de ce même peuple, dans les » assemblées de bailliages, ou par la voie » de ses magistrats, approuve les principes de notre rescrit royal, nous regarderons, comme approuvé le plan de » la constitution, et la mettrons en activité. Nous laissons aux princes médiatisés qui n'ont pas, à la dissolution de » l'assemblée, voté personnellement contre l'acceptation de la constitution, la » liberté d'y accéder. Nous renouvelons » l'assurance que nous ferons jouir notre fidèle peuple des bienfaits du plan » de constitution, dans ce qui n'aura » pas de rapport avec la représentation » nationale. D'un autre côté, nous engageons les princes médiatisés de nos » États à ne pas se faire illusion sur leurs » devoirs de sujets et de citoyens, et de » persévérer d'autant plus dans leur soumission et leur obéissance, que toute » résistance, toute perturbation du repos » public et de l'ordre, seront punis selon » toute la rigueur des lois. » A côté de cette conduite ferme dans des circonstances aussi critiques, ce souverain a prouvé, par divers actes de son gouvernement, et, entre autres, par un rescrit sur la liberté de la presse, et l'abolition de la censure préalable, son desir d'allier les principes d'une sage liberté avec les mesures de rigueur que commandent le repos du peuple et la dignité de sa couronne. Ce prince, d'une haute stature, réunit à des formes athlétiques sans être colossales, une physionomie noble et des manières attachantes, qui ajoutent à l'impression de ses excellentes qualités sur le cœur de ses peuples, dont il est généralement aimé. DE.

GUILLAUME (Le général FRÉDERIC), né en France vers 1765, après avoir suivi Buonaparte dans ses campagnes d'Italie, passa au service de la république italienne, et y devint général de brigade. Ayant parcouru cette contrée en tacticien, et

après avoir reconnu plusieurs endroits où Annibal avait campé ou livré des batailles, il conçut le projet d'écrire une histoire détaillée des campagnes du général carthaginois. Quoiqu'il n'ait pas traité son sujet avec toute la perfection possible, et avec le style d'un homme exercé, cet ouvrage répand des lumières intéressantes sur les marches de ce grand capitaine. Le général Guillaume partit, en 1812, pour la campagne de Russie, y fut fait prisonnier, et ne revint en France qu'en 1814. Buonaparte le chargea, en 1815, de la direction de ses corps francs sur la frontière des Ardennes Le général Guillaume donna, dans cette circonstance, des preuves d'un zèle si ardent, qu'après la deuxième chute de Buonaparte, il crut prudent de passer en Angleterre. On a de lui : I. *Histoire des campagnes d'Annibal en Italie, pendant la deuxième guerre punique, suivie d'un abrégé de la tactique des Romains et des Grecs, et enrichie de plans et de cartes topographiques tirés des matériaux les plus exacts qui existent sur l'Italie*, Milan, imprimerie royale, 1812. 3 vol. in-4°.; ouvrage dédié au vice-roi, II. *Relation impartiale du passage de la Berezina par l'armée française, en 1812, par un témoin oculaire*, Paris, 1814, in-8°.; seconde édition, 1815, in-8°. III. *Mémoires pour servir à l'Histoire de la guerre entre la France et la Russie, en 1812, avec des notes militaires.* L'impression de cet ouvrage, commencée en janvier 1815, était achevée à la fin de l'année : mais l'auteur n'osa pas mettre son ouvrage en circulation en France; ce ne fut même qu'en 1816, qu'il commença à en faire circuler des exemplaires dans l'étranger, sous le titre de *Londres* et la date de 1816. Enfin, en 1817, il le mit au jour à Paris. Malgré la différence des frontispices, ce n'est qu'une même édition. L'ouvrage formant 1 vol. in-4°., est accompagné d'un petit atlas du même format. IV. *Histoire des campagnes d'Italie en 1813 et 1814*, Londres (Allemagne), 1817, in-4°., avec atlas. N.

GUILLEMEAU (Jean-Louis-Marie), médecin militaire, né à Niort, le 4 juin 1766, a publié : I. *Quod cogitant auctores de hymene et de signis virginitatis diversis*, 1788, in-8°. II. *Le vasselage*, poème traduit de l'italien, 1791, in-12. III. *Coup-d'œil historique, topographique et médical sur la ville de Niort et ses environs*, 1793, in-12. IV. *Essai sur les minéraux et fossiles des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne*, 1798, in 8°. V. *Histoire naturelle de la rose*, 1800, in-8°. VI. *Calendrier de Flore des environs de Niort*, 1801, in-8°. VII. *Annuaire statistique du département des Deux-Sèvres, pour l'an XI*, 1802, in-12. VIII. *Essai sur l'histoire naturelle des oiseaux de France*, classés d'après la méthode dichotomique, 1806, in-8°. Ot.

GUILLEMINOT (Armand-Charles), né en Belgique le 2 mars 1774, servit d'abord dans les troupes insurrectionnelles de ce pays qui combattaient les Autrichiens en 1790, et se réfugia en France après leur défaite. Il y entra aussitôt au service, devint officier d'état-major, et fut mis en arrestation dans la citadelle de Lille, après la défection de Dumouriez. Il trouva les moyens de s'échapper de cette prison; et, pour se soustraire aux recherches, il alla combattre dans les rangs de l'armée française, où il fut attaché à l'état-major du général Moreau. Il fit plusieurs campagnes avec ce général; et le zèle qu'il montra pour lui dans ses malheurs en 1804, le fit tomber dans la disgrace de Buonaparte, qui l'appela néanmoins auprès de sa personne lors de la guerre d'Autriche en 1805, comme pouvant lui donner des renseignements utiles sur un pays dont il connaissait parfaitement la carte militaire. Promu au grade d'adjudant-commandant en 1807, M. Guilleminot fut employé dans l'armée d'Espagne, lors de la première invasion. Il montra beaucoup de talent et d'activité au combat de Médina del Rio-Seco en 1808; ce qui lui valut la croix de la Légion-d'honneur, et le grade de général de brigade. Il fit la campagne de Russie avec non moins de distinction, et fut honorablement cité pour sa brillante conduite à la bataille de la Moskwa. Le 28 septembre 1813, il repoussa les Suédois, qui voulaient le chasser de Dessau, leur fit des prisonniers, et obtint, peu de temps après, le grade de général de division. Le 27 juin 1814, le Roi le nomma chevalier de St.-Louis et grand-officier de la Légion-d'honneur. Lors de l'invasion de Buonaparte en 1815, le général Guilleminot fut désigné pour chef d'état-major de l'armée que devait com-

mander le duc de Berri. Dans le mois de juillet suivant, il remplit les mêmes fonctions dans l'armée qui se réunit sous les murs de Paris. Il fut l'un des commissaires nommés par le maréchal Davoust, pour la convention relative à l'occupation de la capitale par les troupes alliées. En mars 1816, il fut envoyé à à Bâle, pour déterminer, avec les commissaires des cantons les frontières françaises du côté de la Suisse, d'après les bases indiquées par les traités du mois de mai 1814 et novembre 1815: et il continua la même opération dans l'année suivante sur d'autres points. Le général Guilleminot est regardé comme l'un des officiers les plus instruits de l'armée française. Il travaille à une Histoire générale des guerres de notre temps. D.

GUILLERAULD (Jean-Guillaume), député de la Nièvre à la Convention, n'éleva la voix dans cette assemblée qu'au procès de Louis XVI: après avoir voté l'appel au peuple, il prononça la mort, et se déclara contre le sursis. Nommé au conseil des cinq-cents, il s'y comporta avec assez de modération, et en sortit en mai 1797. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il devint juge de la cour d'appel à Bourges M. Guillerauld a dû quitter la France comme régicide, et il s'est retiré en Suisse en 1816. U.

GUILLIAUD, né à St.-Etienne, en Forez, vers 1750, embrassa de bonne heure la profession de fabricant d'armes, et porta dans cette branche d'industrie, ainsi que dans celle de la quincaillerie, alors très peu perfectionnée à St.-Etienne, un zèle et une intelligence qui ne furent pas moins favorables aux progrès de l'art qu'à sa fortune. Il fit dessiner à grands frais, par d'habiles artistes, tous les genres d'objets qui appartiennent à la quincaillerie, ainsi que toutes les pièces qui entrent dans la composition des armes à feu. Ces opérations exigèrent beaucoup de recherches; et elles contribuèrent à donner aux manufactures du Forez et de Lyon, le perfectionnement auquel elles sont arrivées. Négociant aussi actif qu'intelligent et probe, il fournit depuis long-temps les arsenaux, et ne cesse d'encourager les nombreuses tribus d'ouvriers qu'il emploie dans ses ateliers. Digne de figurer par ses nobles sentiments parmi les habitants de cette ville qui signalèrent leur courage contre les révolutionnaires, M. Guilliaud fut arrêté, après le siége, dans le midi de la France, jeté dans les cachots d'Orange, et condamné à mort. Il marchait vers le lieu du supplice, lorsque le courrier apporta la nouvelle de la révolution du 9 thermidor, et fit suspendre l'exécution. Rendu à ses travaux, il les reprit avec une nouvelle ardeur, et présenta les résultats de ses recherches dans plusieurs Mémoires adressés au gouvernement, au ministère, au lycée des arts à Paris. Le plus remarquable de ces Mémoires a pour titre : *Moyens de porter l'agriculture, les manufactures et le commerce de France au plus haut point de splendeur et d'utilité publique*; avec cette épigraphe, puisée dans son opinion personnelle : *Quand le gouvernement le voudra, le peuple français sera l'agriculteur le plus actif, l'artiste le plus ingénieux, et le premier commerçant du monde.* Ce mémoire avait été précédé d'un autre, *Sur la mise en œuvre de tous les métaux.* Dans ces divers écrits, sont semés des traits qui font également honneur au patriotisme éclairé et aux principes religieux de M. Guilliaud. Il a fait rétablir à ses frais, sur une des montagnes qui dominent Lyon, un calvaire, abattu par les terroristes, et dont il a fait exécuter les trois croix en fer, et les figures en marbre. F.

GUILLIÉ (Sébastien), chevalier de la Légion-d'honneur, est né à Bordeaux, en 1780. Il étudia la médecine sous le docteur Desèze, et prit ses grades à Paris, en 1806. Le 25 octobre 1812, il fut arrêté comme l'un des complices de la conspiration de Malet, à laquelle il n'avait pris néanmoins aucune part active. Après une année de détention à la Force, M. Guillié recouvra sa liberté, et publia, en 1814, avec l'abbé Lafond, une Relation, en 1 vol. in-8°., de cette même conspiration Malet. Lorsqu'en février 1815 l'institution des *jeunes aveugles travailleurs* fut séparée de la maison des *Quinze-Vingt*, dans laquelle elle avait été confondue depuis 14 ans, le docteur Guillié en fut nommé directeur-général, et premier instituteur. Il a travaillé avec succès à la recherche et au perfectionnement d'une méthode propre à établir une communication d'idées et de rapports entre les aveugles et les sourds-muets; en sorte que, grâce à ses procédés, ces deux classes d'infortunés, jusqu'ici étrangères l'une à l'autre, peu-

vent entrer en commerce de pensées, de sentiments et de services. On a de lui un *Traité d'instruction des aveugles-nés*, 1 vol in-8°., et une traduction du *Traité des maladies des yeux de Wardrop*. On lui attribue une brochure anonyme publiée en août 1815, sous le titre de *Conspiration des Tuileries au 20 mars* 1815. Cet ouvrage a eu quatre éditions. D—E.

GUILLON (L'abbé AIMÉ), de Lyon, était particulièrement adonné au ministère de la chaire, avant la révolution; il prêcha même encore le carême de 1790, dans la cathédrale de Dijon, mais abandonna bientôt cette carrière, qu'on ne pouvait plus remplir qu'en faisant le serment d'obéissance à la constitution civile du clergé. Il consacra sa plume à la réfutation des écrits que de Paris on envoyait à Lyon, en faveur de cette constitution. Dévoué, pour cette cause, à la vengeance des révolutionnaires, et n'échappant qu'avec peine aux massacres de cette ville, en 1792, il émigra, et resta en Suisse jusqu'après le 9 thermidor. Rentré dans sa patrie, où ses parents et ses amis avaient péri, et où toutes ses ressources étaient épuisées, il vint à Paris, et y publia une *Histoire du siége de Lyon et des désastres qui l'ont suivi*, 2 vol. in-8°., 1797. Après la catastrophe du 18 fructidor, il subit un procès criminel pour cet ouvrage, ainsi que pour une brochure sur cet événement, intitulée : *Etrennes aux amis du XVIII*, ou *Almanach pour l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-XVIII*, ayant pour épigraphe : *Le vrai seul est aimable*; et dédié ironiquement au directeur Lareveillère-Lépaux, fondateur de la religion théophilantropique, sous le nom de *Mahomet théophilantrope*. L'abbé Guillon échappa à la mort, qui devait être le résultat de cette double procédure. Il avait encore créé et rédigé, en 1797, sous le nom de Lamy, un journal religieux, intitulé *Politique chrétienne*, qu'il ne pouvait plus continuer; et il créa un petit journal, moitié politique et moitié littéraire et moral, la *Feuille impartiale*, que Buonaparte supprima, ainsi que beaucoup d'autres journaux, au commencement de son consulat. L'abbé Guillon crut alors pouvoir, à la faveur de la bienveillance que le consul montrait pour la religion, reprendre la rédaction de sa *Politique chrétienne;* mais le ministre de la police, Fouché, en fit saisir les exemplaires : il fit même arrêter l'auteur en février 1801, sous le prétexte d'un *Journal invisible*, qu'il lui attribuait. Ne pouvant justifier cette imputation, mais ayant découvert qu'il était l'auteur de la brochure *Le grand crime de Pepin le bref*, par laquelle était dévoilé et contrarié, dès 1800, le dessein que Buonaparte avait de se faire porter au trône par une décision semblable à celle qui, disait-on, y avait élevé Pépin, on tint l'abbé Guillon rigoureusement enfermé à Paris pendant dix-huit mois, et on le fit traîner, chargé de chaînes, par des gendarmes, et de prison en prison, jusqu'en Italie, pour y être enfermé dans le fort St.-George de Mantoue. Des incidents qu'il fit naître, ne permirent pas qu'on le conduisît plus loin que Milan; mais il y resta encore sévèrement enfermé pendant six mois, au bout desquels les magistrats de la république italienne lui procurèrent l'adoucissement de n'avoir que la ville pour prison. Après la création du royaume d'Italie, l'abbé Guillon fut chargé d'écrire, en italien, pour la partie littéraire du journal officiel (*Giornale italiano*), où ses articles sont signés, tantôt *Guill.*, tantôt *O N*. Il fut en même temps professeur des pages pour la langue et la littérature française, jusqu'à la chute du royaume d'Italie en 1814, époque à laquelle il revint à Paris, où il est, depuis 1816, un des conservateurs de la Bibliothèque Mazarine. Il a publié à Milan divers ouvrages, les uns en italien, les autres en français, tels qu'une Dissertation *Sulle Sedici colonne corintie antiche di marmo volgarmente chiamate colonne di S. Lorenzo, e sulle terme Erculee cui appartenevano* (1812); — *Riflezioni intorno la competenza ed incompetenza ne' letterarj giudizj*, Mantoue, *dalla tipografia virgiliana* (1808), avec le français en regard; cette dissertation avait été lue, le 23 avril, en séance publique, à l'académie de Mantoue, à laquelle l'auteur était associé; — de plus, une traduction italienne du *Bélisaire* de madame de Genlis, en 1808, sous le nom de *Cherefonte-Diopeo*, qui est celui de l'abbé Guillon, comme associé de l'académie des Arcades de Rome, depuis 1781. Les ouvrages qu'il n'a publiés qu'en français en Italie, sont : I. *De quelques propriétés particulières de la langue française, comparativement à la langue italienne, lettre à M. l'abbé Valdas-*

tri, *membre et secrétaire de l'académie Virgilienne de Mantoue*, Milan, 1803. II. *Lettre à M. l'abbé Denina, sur quelques préventions des Italiens contre la langue et la littérature des Français* (1805). III. *Hommage funèbre à la mémoire de l'abbé Bettinelli*, imprimé dans le recueil intitulé : *Prose e poesie in morte del cavaliere Saverio Bettinelli, recitate dai socj della R. accademia di Mantova e dai pastori arcadi della colonia Virgiliana*, Mantoue, 1808. IV. *Le cénacle de Léonard de Vinci, essai historique et psycologique sur ce chef-d'œuvre de la peinture*, Milan, 1811, volume in-8°. de 214 pages, dont les journaux de Paris, notamment le *Journal de l'Empire* du 5 août 1811, rendirent un compte avantageux. L'abbé Guillon avait publié, en 1792, un *Tableau historique de Lyon*, qui fut reproduit en 1797 avec des additions sous le titre de *Lyon, tel qu'il est et tel qu'il était*, réimprimé en 1807; et dès 1785, un éloge de Charles Borde, auteur des *Réfutations de J.-J. Rousseau*, sous le titre de *Tribut de l'amitié à la mémoire de M. Borde:* cet éloge avait été offert en manuscrit à l'académie de Lyon, dont M. Guillon est associé. Il fourni à la *Biographie universelle* plusieurs articles sur des littérateurs et des savants italiens. On lui attribue le *Machiavel commenté par Buonaparte*, publié sans nom d'auteur, Paris, 1816, in-8°.; et il vient de donner, sous son nom, une dissertation historico-philologique, intitulée : *Preuve de la fidélité des Français à leurs rois légitimes, lors du passage de la première à la seconde dynastie, résultant de l'examen de cette question encore indécise : Est-il vrai que Pepin ait été autorisé par le pape Zacharie à s'emparer de la couronne des Mérovingiens?* 1817, in-8°. Il a travaillé pendant les six premiers mois de la même année à la *Quinzaine littéraire*, où il a fait les articles sur les arts et sur l'histoire ancienne. F.

GUILLON (L'abbé Marie-Nicolas-Silvestre), né à Paris en 1766, débuta, jeune encore, dans la carrière des lettres par une traduction du livre du *Sacerdoce* de St.-Jean-Chrysostôme, et publia, en 1792, un ouvrage intitulé : *Parallèle des révolutions, sous le rapport des hérésies qui ont désolé l'Eglise depuis sa naissance.* Il travailla ensuite avec l'abbé Barruel à la *Collection ecclésiastique* des écrits qui se publiaient contre la *constitution civile du clergé.* Il eut le bonheur d'échapper au massacre des prêtres en septembre 1792, et courut se cacher à Sceaux, où il passa le temps de la terreur sous un nom qui n'était pas le sien. Il fit paraître successivement, en 1795 et 1798, un écrit *Sur l'indécence des inhumations*, (telles qu'on les pratiquait alors), et une volumineuse *Collection de brefs et instructions du St.-Siége, relativement à la révolution française.* Le Discours préliminaire qu'il mit à la tête de ce dernier ouvrage, renferme un tableau fort animé des circonstances où l'Eglise de France s'était trouvée depuis 1789. Par mesure de prudence, l'abbé Guillon cessa de traiter les matières ecclésiastiques, et se fit médecin. Il publia un *Parallèle de Lafontaine et des autres fabulistes*, ainsi qu'un *Prospectus d'un Journal général des sciences et des arts*, dans lequel, s'annonçant comme continuateur de l'abbé de Fontenay, il s'exprimait en ces termes : « Le caractère » particulier de mes ouvrages est un ju- » gement sain, une discussion toujours » sage et lumineuse, une critique exacte, » courageuse et sans passion, toujours » soutenue par une éloquence noble et » variée, souvent animée par la sensibi- » lité la plus délicate... » Il ne reprit ses occupations théologiques qu'à l'époque du concordat, en faveur duquel il composa un petit traité ayant pour titre : *De la nomination aux évêchés dans les circonstances actuelles.* Ce zèle lui valut la place de secrétaire du cardinal Fesch, qu'il suivit à Rome, mais dont il se détacha bientôt. Profitant de la bienveillance du cardinal Maury, qui faisait créer dans l'université une chaire d'éloquence sacrée, il l'obtint au refus de l'abbé de Féletz. Cette nomination ayant fait perdre à l'abbé Guillon sa place de professeur de rhétorique, le grand-maître l'en dédommagea, en lui conférant l'emploi de chapelain du collége de Louis-le-Grand. Le 15 août 1802, l'abbé Guillon prononça à Notre-Dame de Paris, un discours *sur l'autorité de l'Eglise romaine*, dans lequel, s'adressant à Marie : « Vierge sainte, s'écria-t-il, » protectrice généreuse, ce ne fut pas sans » un témoignage spécial de votre *in-* » *fluence toute-puissante* auprès de vo- » tre fils, qu'à la première de vos solen

» nités (celle de l'Assomption) devait » être attachée la naissance du grand » Napoléon; vous avez demandé à Dieu » grâce pour cet empire, et Dieu a vou- » lu que votre glorieux sépulcre enfan- » tât, pour la France, le héros destiné à la « régénérer .. » M. l'abbé Guillon, dans un discours d'ouverture à la faculté de théologie le 22 décembre 1814, célébra également la restauration des Bourbons avec beaucoup d'enthousiasme. La *Gazette de France* raconta qu'à la fête de Noël même année, cet abbé, prêchant dans l'église de Ste.-Marguerite, avait fait un tableau si pathétique du bonheur de la restauration comparé aux malheurs des temps révolutionnaires, que ses auditeurs, par un mouvement spontané, s'étaient levés et avaient entonné, au milieu du sermon, le *Domine salvum fac Regem*. Il termina, en 1816, son cours d'éloquence sacrée par un discours *Sur la différence des méthodes qui caractérisent l'éloquence de la chaire chez les catholiques et les protestants*. On a de lui : I. *Rapprochements de la lettre des évêques soi-disant constitutionnels au pape Pie VI, avec les lettres de Luther à Léon X*, 1791, in-8°. II. *Parallèle des révolutions*, 1797, in-8°. III. *Promenade savante des Tuileries*, 1800, in-8°. IV. *Discours sur l'autorité de l'Eglise romaine*, 1802, in-8°. V. *Entretiens sur le suicide*, ou *Le courage philosophique opposé au courage religieux*, 1802, in-12; 1809, in-8°. VI. *Lafontaine et tous les fabulistes*, ou *Lafontaine comparé avec ses modèles et ses imitateurs*, nouvelle édition dédiée à Lucien Buonaparte, 1803, 2 vol. in-8°. VII. *Discours pour la fête de l'Assomption de la Ste.-Vierge et de la naissance de S. M. l'empereur*, 1806, in-8°. VIII. *Discours pour l'anniversaire du sacre de S. M., le 7 décembre 1806*, 1807, in-8°. IX. *Eloge de M. d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens*, 1809, in-8°. X. *Discours prononcé à l'ouverture des cours de théologie le 12 décembre 1815, dédié à S. E. Mgr. le duc de Richelieu*, Paris, 1815. XI. *Chant funèbre*, exécuté dans l'église de St.-Germain-l'Auxerrois, le 21 janvier 1817, vers français de M. Baour-Lormian, traduits en latin par M. l'abbé Guillon. N.

GUILLOT DE LA POTERIE, propriétaire à Château-du-Loir, connu dans le parti royaliste sous le nom d'*Arthur*, servit d'abord dans le Maine et les provinces voisines, sous les ordres du comte de Rochecotte, dont il fut un des coopérateurs les plus intimes. En 1799, il prit ouvertement les armes pour la cause du Roi, leva d'abord 150 hommes dans les environs de Château-du-Loir, grossit par degré sa troupe et fut un des chefs de division de l'armée royale du Maine, commandée par le comte de Bourmont. Son commandement s'étendait depuis la petite ville du Lude jusqu'à Blois, et souvent même jusqu'aux portes de Tours. Il s'empara successivement de Château-du-Loir, du Lude et de Château-Lavallière. Pendant la suspension d'armes qui précéda la pacification consulaire, il s'établit au Lude avec sa division, et y fit régner un ordre parfait. Forcé de céder à la puissance de Buonaparte, il posa les armes, et vécut paisible à Château-du-Loir sous le gouvernement impérial. La restauration le rappela dans les rangs des royalistes : il devait commander, à l'époque du 20 mars, une division sous les ordres du chevalier d'Aubigné. Le 26 octobre 1815, le Roi le nomma colonel de la légion départementale de la Maïenne. P.

GUITARD (DUPOY DE), président du tribunal de l'arrondissement de Dax, fut du petit nombre des fonctionnaires publics qui préférèrent la perte de leur place au serment exigé par Buonaparte après son retour de l'île d'Elbe en 1815. Sa résistance aux propositions et aux menaces qui lui furent faites, à cette occasion, par le préfet des Landes Harrel, lui valut un emprisonnement qui ne cessa qu'au retour du Roi. Il a reçu de S. M. des lettres de noblesse pour prix de sa courageuse fidélité. DE.

GUITON (Le baron MAURICE-ADRIEN-FRANÇOIS), né le 8 juin 1761, était colonel du 1er. régiment de cuirassiers, lorsqu'il fit partie, en mars 1804, de la commission spéciale qui condamna à mort le duc d'Enghien. Il fut nommé maréchal-de-camp et commandant de la Légion-d'honneur en 1805, après la bataille d'Austerlitz, où il se distingua. Mis en retraite en 1814, il reprit du service en 1815, après le retour de Buonaparte; et il commandait, dans le mois de juin, une réserve de cavalerie à l'armée de la Moselle. Il a de nouveau été mis en retraite après le second retour du Roi. A.

GUIZELIN (Le vicomte DE), ancien

page de Louis XVI, officier de la Légion-d'honneur, commandant les gardes nationales du 1er. arrondissement du Nord (Dunkerque), se montra fidèle à la cause des Bourbons, et fut chargé, avant leur retour en France, d'une mission auprès du Roi au château d'Hartwell. Il fut présenté à S. M. le 5 février 1816. De.

GUIZOT (François), né à Nîmes, d'une famille protestante, en 1787, fut envoyé pour son éducation à Genève, où il acquit un grand fonds de connaissances, principalement dans la philosophie et la littérature allemande. Il vint ensuite à Paris, et s'y livra tout entier à son goût pour les lettres. C'est dans la société de M. Suard, qu'il eut occasion de connaître Mlle. Pauline de Meulan, qu'il épousa depuis, et avec laquelle il a travaillé à plusieurs journaux. Il fut successivement attaché à la rédaction du *Publiciste*, de la *Gazette de France*, du *Mercure* et des *Archives littéraires*. Jusqu'en 1814, M. Guizot s'était borné à ses occupations littéraires; mais l'époque de la restauration lui ouvrit, sous les auspices de M. l'abbé de Montesquiou, la carrière administrative, dans laquelle il a obtenu des succès rapides. Nommé alors secrétaire-général du ministère de l'intérieur, il en exerça les fonctions jusqu'au 20 mars 1815, et rejoignit le roi à Gand. Au retour de S. M., M. Guizot fut nommé secrétaire-général du ministère de la justice, et reçut peu de temps après le titre de maître des requêtes en service extraordinaire. En quittant le ministère de la justice, au mois de mai 1816, il passa au comité du contentieux, comme maître des requêtes en service ordinaire. Enfin, dans la nouvelle organisation en 1817, il fut appelé à siéger au même comité en qualité de conseiller-d'état. M. Guizot a été censeur royal jusqu'à la suppression de cette place; il est à présent titulaire d'une chaire de professeur d'histoire moderne à l'école normale. On a de lui : I. *Nouveau Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, 1809, gros in-8o. (Voy. la *Biographie universelle*, au mot Girard.) II. *De l'état des beaux-arts en France, et du salon de* 1810, 1811, in-8o. III. *Annales de l'éducation*, 1811-1815, 36 cahiers in-8o. IV. *Discours prononcé à l'ouverture du cours d'histoire moderne*, 1812, in-8o. V. *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain* (traduite par Cantwell et autres), nouvelle édition, 1812, 13 vol. in-8o. VI. *Vies des poètes français du siècle de Louis XIV*, livraisons 1, 2, 3, 4, 1813-1814, in-8o. Cet ouvrage devait former 3 vol in-8o. en douze livraisons, dont la première ne contient que l'introduction. VII. On lui attribue, *Quelques idées sur la liberté de la presse*, 1814, in-8o.; et la rédaction du *Musée Napoléon*, seconde souscription, dont il a paru neuf livraisons. VIII. *Du gouvernement représentatif, et de l'état actuel de la France*, 1816, in-8o. IX. *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, 1816, in-8o. M. Guizot a fourni plusieurs articles à la *Biographie universelle*, entre autres ceux des Auguste, rois de Pologne, et de Gibbon. — Guizot (Mme. Pauline), femme du précédent, née de Meulan, montra de bonne heure un goût décidé pour les lettres, et ne cessa de les cultiver en secret que par le plus estimable dévouement de piété filiale. Ses essais furent accueillis et encouragés par plusieurs littérateurs, surtout par M. Suard, ami de sa famille. On a d'elle: I. *La chapelle d'Ayton*, 1799, 5 vol. in-12, roman imité de l'anglais de Marie Hays, réimprimé en 1810, 4 vol. in-12. II. Les articles signés P. dans les *Mélanges de littérature* de Suard. III. Les articles signés E H. dans les *Archives littéraires*. IV. *Les enfants*, contes à l'usage de la jeunesse, seconde édition, 1813, vol. in-12. V. Un grand nombre d'articles sur la littérature et les théâtres dans le journal *le Publiciste*. — Guizot, frère cadet, auteur de plusieurs brochures anonymes sur la politique et les finances, est chef du bureau des subsistances au ministère de l'intérieur. De.

GUSTAVE-ADOLPHE, roi de Suède, né le premier novembre 1778, succéda à son père Gustave III, le 29 mars 1792, sous la régence du duc de Sudermanie, son oncle. Ce prince, renonçant au système d'hostilité que le feu roi avait adopté contre la révolution française, ne prit aucune part à la guerre, alors allumée dans toutes les parties de l'Europe (*Voy.* Charles XIII). Le jeune roi, parvenu à l'âge de majorité, parut d'abord suivre les mêmes principes. A l'âge de 18 ans, on négocia son mariage avec une princesse de Mecklenbourg, à laquelle il

était déjà fiancé lorsqu'il se rendit à St.-Pétersbourg sur l'invitation de l'impératrice Catherine, qui avait conçu le projet de rompre cette alliance, pour faire épouser à Gustave l'une de ses petites-filles, Alexandra Paulowna, qu'elle avait fait élever dans cette intention. Tout était prêt pour ce mariage, et la cour assemblée n'attendait que la présence du jeune roi pour la célébration, lorsque ce prince refusa de paraître et de signer le contrat, se plaignant qu'on y eût inséré des articles dont il n'était pas convenu avec l'impératrice, entre autres, le privilége pour la nouvelle reine d'avoir, dans son palais, le libre et plein exercice de la religion grecque; ce qui était attentatoire aux lois fondamentales de la monarchie suédoise. Il fallut contremander la fête, et subir cet humiliant refus, rien n'ayant pu vaincre la résistance de Gustave, qui, pour se dérober à toutes les importunités dont Catherine le fit obséder, finit par se retirer dans son appartement, et en ferma la porte sur lui. Cette conduite, qui déplut singulierement à la cour de Russie, charma le peuple suédois, par l'annonce d'un grand caractère, dans son jeune monarque. Il épousa, quelques mois plus tard, une princesse de Bade, sœur de la femme de l'empereur Alexandre, et vint avec elle, en 1803, à la cour de son beau-père, à Carlsruhe. Il s'y trouvait encore au 15 mars 1804, lorsqu'un détachement de troupes françaises viola le territoire badois, et vint arracher à sa paisible retraite le duc d'Enghien, pour le livrer à Buonaparte. (*Voy.* Enghien dans la *Biogr. univers.*) A la nouvelle de cet attentat, Gustave dépêcha un de ses aides-de-camp, chargé de faire tous ses efforts pour sauver le malheureux prince. Cet aide-de-camp vint jusqu'à Paris, avec une lettre très pressante de son souverain pour Buonaparte; mais déjà le duc d'Enghien avait péri, lorsque la lettre fut remise. Gustave en fut douloureusement touché; et il n'a jamais pu pardonner ce meurtre à Buonaparte. Malgré l'exemple des autres souverains, il refusa constamment de le reconnaître pour empereur; il ordonna à son ambassadeur de quitter Paris, et renvoya au roi de Prusse le cordon de l'Aigle noir, que ce prince venait de donner aussi au nouveau maître de la France, en déclarant « que, » d'après les lois de la chevalerie, il ne » pouvait pas consentir à être le frère » d'armes de l'assassin du duc d'Enghien. » Lorsqu'après l'élévation de Buonaparte au trône impérial, l'empereur d'Allemagne, renonçant à ce titre, se déclara empereur héréditaire d'Autriche, Gustave fit protester à la diète de Ratisbonne contre la nouvelle dignité de François Ier.; et il refusa positivement de recevoir, comme ambassadeur de l'empereur d'Autriche, le comte Lodzon-Laterano, qui lui avait été envoyé de Vienne. A l'époque de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche, à la fin de 1805, Gustave s'unit ouvertement à la coalition, conclut un traité de subsides avec l'Angleterre, et, après avoir établi une régence à Stockholm, il se rendit en Poméranie, avec une partie de son armée, pour joindre ses forces à celles de la Russie, et pour agir selon les circonstances. La bataille d'Austerlitz ayant fait échouer les projets de cette coalition, le roi de Suède revint à Stockholm, et refusa, après la paix de Presbourg, de prendre part aux travaux de la diète de Ratisbonne. Il fit en conséquence remettre par M. Bild, son ministre, à l'électeur archichancelier, une déclaration sous la date du 13 janvier 1806, dans laquelle, après s'être plaint des atteintes portées à la constitution par plusieurs princes de l'empire, il terminait ainsi: « Les sentiments et les » principes de S. M. sont trop connus, » et ont été déjà trop souvent énoncés à » la diète, pour qu'il soit nécessaire de » les répéter, surtout à une époque où » il ne faut pas parler le langage de » l'honneur et encore moins suivre ses » lois pour être écouté. S. M. trouve, » en conséquence, qu'il serait au-dessous » d'elle de prendre part, après ce jour, » aux délibérations de la diète, aussi » long-temps que ses décisions ne seront influencées que par l'usurpation » et l'égoïsme. » Ce langage ne pouvait être accueilli dans une assemblée qui délibérait sous le joug de Buonaparte: aussi l'électeur archichancelier déclara-t-il qu'il ne pouvait être fait lecture de cette pièce à la diète, parce qu'elle contenait des assertions offensantes pour quelques-uns de ses membres. Cette même année, le roi de Suède, qui, seul avec l'Angleterre, osait combattre ouvertement le système politique de Napoléon, s'opposa, de toutes ses forces, à l'occu-

pation du Hanovre par les troupes prussiennes, mit *embargo* dans ses ports sur les bâtiments de cette nation, et lui déclara la guerre. Il cassa toute la régence de la Poméranie, pour avoir désobéi à ses ordres, et ordonna la levée en masse des habitants du pays, où il abolit en même temps la servitude. Après ces dispositions, il refusa la médiation de la Russie, déclarant qu'il saurait bien faire seul la guerre. Le 3 juillet 1807, il rompit l'armistice avec la France, au moment même où une armée de Buonaparte se trouvait sous les murs de Stralsund. Il fut obligé d'abandonner cette place; mais ce ne fut qu'après en avoir évacué l'artillerie et les munitions avec une promptitude qui mit en défaut l'activité du général français. La paix de Tilsitt, qui suivit de près ce revers, rendit très critique la situation de Gustave. La résistance qu'il opposa à l'exécution des engagements pris par la Russie et par la Prusse, contre l'Angleterre, en faveur du système continental, amena contre la Suède une déclaration de guerre de la part de ces deux puissances, auxquelles ne tarda pas à se joindre le Danemarck, à l'instigation de la France. Gustave, sans se laisser intimider par cette ligue, que rendait plus formidable l'occupation de la Poméranie par une armée française, conclut un nouveau traité d'alliance avec le cabinet de St.-James, le 11 mars, et répondit, d'une manière énergique, aux déclarations de ses ennemis. Les troupes danoises, arrêtées par le défaut de vivres dans les rochers de la Norvége, ne tentèrent rien de sérieux; mais dès le 18 février, celles de la Russie s'étaient déjà répandues en Finlande, sous les ordres du général Buxhowden. Sur le bruit des cruautés qu'on y exerçait contre les habitants, Gustave se plaignit à l'empereur Alexandre. « Ce n'est pas sans » doute, écrivait-il à ce monarque le » 7 septembre 1808, pour exciter la » plus forte aversion contre le nom russe, » que cette guerre est entreprise; est-ce » un crime de la part de mes sujets de » Finlande, de ne s'être pas laissé sé» duire? Sied-il à un souverain de » faire un crime de la fidélité? Je con» jure V. M. de mettre un terme aux » calamités et aux horreurs de cette » guerre, qui ne peut manquer d'attirer » sur elle les malédictions de la Provi» dence. » Malgré l'activité que déployait Gustave dans ses préparatifs contre la Russie, il était facile de prévoir les résultats d'une lutte trop inégale : aussi des mécontentements se manifestèrent de proche en proche dans toutes les classes du royaume, parmi les troupes, et jusque dans le sein du conseil-d'état, qui demanda avec instance, au roi, de faire la paix, comme le seul moyen de sauver le royaume. Sourd à ces prières, Gustave se préparait à entrer en campagne, lorsqu'on apprit la marche de deux armées suédoises vers la capitale. La guerre civile était sur le point d'éclater. Dans cet état de choses, les généraux Klingsporr et Adelscreutz, avec le maréchal de la cour Sylvrspare, se rendirent chez le roi, le suppliant de changer de politique, ou de cesser de régner. Gustave, pour toute réponse, mit l'épée à la main, et voulut se jeter sur eux. Ces trois hommes le désarmèrent, et l'entraînèrent dans sa chambre. Comme ce prince avait mécontenté les deux régiments de ses gardes en les assimilant à la milice, il se trouva seul et sans secours. Enfermé le soir même, avec sa famille, dans la forteresse de Drottningholm, il signa, dès le lendemain, la déclaration suivante : « Au nom de Dieu, nous, Gus» tave-Adolphe, roi de Suède, faisons » savoir qu'ayant été proclamé, il y a » sept ans aujourd'hui, et ayant monté » sur un trône souillé du sang de notre » bien-aimé et bien respecté père, nous » regrettons de ne pouvoir faire le bien » de cet ancien royaume; maintenant » que nous sommes convaincus que nous » ne pouvons pas continuer plus long» temps nos fonctions royales, et con» server l'ordre et la tranquillité dans » ce royaume, nous considérons comme » un devoir sacré d'abdiquer notre di» gnité royale et notre couronne, ce » que nous faisons par ces présentes, li» brement et sans contrainte, pour pas» ser les jours qui nous restent dans la » crainte et le service de Dieu, desirant » que tous nos sujets et leurs descen» dants jouissent de plus de bonheur et de » prospérité à l'avenir. » Cette abdication fut suivie de l'élévation du duc de Sudermanie (*Voy.* CHARLES XIII), au trône de Suède, le 3 juin 1809. L'hérédité éventuelle appartenait, en ce cas, au jeune fils de Gustave, dont l'abdication n'infirmait pas les droits; mais Charles

XIII, et les états de concert, en investirent Christian-Auguste de Sleswick d'Augustenbourg, qui fut reconnu comme prince-royal de Suède, titre que la (1) mort inopinée de ce prince fit passer, dix ans après, sur la tête du général Bernadotte. (*Voy*. BERNADOTTE). La Suède recueillit, du sacrifice de Gustave, une nouvelle constitution et la paix de Friederiksham, qui, par la cession de la Finlande, lui fit éprouver, en possessions territoriales, la plus grande perte qu'elle ait faite depuis Charles XII. De sa première prison, Gustave fut transféré, avec sa famille, au château de Gripsholm, d'où, en 1810, il passa sur le continent. Il se dirigea d'abord vers Bade, malgré les justes alarmes que devaient lui inspirer les souvenirs d'Ettenheim. Il voyagea depuis, sous différents noms, dans plusieurs contrées du Nord. Se trouvant à Pillau, il tenta de se rendre à bord d'un des vaisseaux de la station anglaise, dans un petit bateau armé de quatre rames, que lui avait procuré un inconnu, à qui, par une courageuse confiance, il s'était ouvert sur son nom et sur son dessein: mais au moment où le bateau poussait au large, le poste prussien menaça de faire feu sur l'équipage; et l'officier commandant déclara à Gustave, au nom du roi de Prusse, qu'il lui était interdit de rentrer en Suède, et de se rendre à bord de la flotte anglaise, mais qu'il pouvait, à son choix, voyager en Allemagne ou en Russie. Gustave partit alors pour St.-Pétersbourg, où il eut, avec l'empereur Alexandre, une entrevue, sur l'objet et les résultats de laquelle on n'a jamais rien su de positif. Vers le mois d'octobre, de cette même année, Gustave s'embarqua à Memel pour l'Angleterre, où il reçut l'accueil le plus empressé de toute la cour. Il passa une partie de l'année 1811 à Hartwell, et visita plusieurs fois le prince de Condé à Wimbledon. L'année suivante, on le vit à Altona, sous la protection du Danemark; et il se montra même dans Hambourg, qui était alors occupé par les Français. A la fin de décembre 1814, il reparut à Bâle, en Suisse, sous le nom du comte de Gottorp, et conçut le dessein de faire un voyage à la Terre-Sainte. Il adressa, à cette occasion, à tous les peuples de la chrétienté, une invitation dans laquelle on trouve ce passage: « O » vous, qui vivez dans l'aisance et l'a» bondance; vous qui jouissez, dans le » sanctuaire de la religion, de tous les » avantages de votre existence, n'ou» bliez pas les gardiens du tombeau sa» cré, qui n'est plus protégé par les » armes de nos frères, et qui n'a pas » d'autre appui que des prières fer» ventes! » En 1815, Gustave Adolphe, qui portait alors le nom de duc de Holstein, fit remettre au congrès de Vienne, par l'amiral sir Sidney Smith, qu'il avait choisi pour son envoyé, comme ancien officier supérieur de la marine suédoise, et chevalier de l'ordre de l'Epée, une déclaration, relative à ses droits au trône de Suède. Dans cette pièce, Gustave rappelle aux souverains « qu'il » n'a été détrôné que par l'influence de » Buonaparte, avec qui il avait refusé » d'avoir aucune relation, surtout de» puis le meurtre du duc d'Enghien; » que la nation suédoise, en l'excluant » du trône, n'avait fait que céder à une » nécessité politique et aux menaces de » grandes puissances; que lorsqu'il signa » son acte d'abdication, il était prison» nier; que cependant il s'était constam» ment refusé à renoncer aux droits de » son fils, et qu'il espère que ce prince, » parvenu à sa majorité, saura se pro» noncer d'une manière digne de lui, de » ses illustres aïeux, et de la nation sué» doise; qu'au surplus, il ne demande » pas le trône pour lui-même. » En août 1816, ce prince habitait Francfort, d'où il passa le mois suivant dans la ville de Hanovre. Il s'y fit appeler *Gustaveson*, fils de Gustave. La vie retirée qu'il menait en Hanovre, donna lieu de croire qu'il s'occupait de quelque objet littéraire. Il n'avait avec lui qu'une dame et un domestique turc, qu'il avait pris à son service,

(1) On se rappelle de quelles scènes affreuses cette mort devint l'occasion à Stockholm, où le peuple massacra, à la manière des septembriseurs de France, ce comte de Fersen, si renommé par ses belles qualités, sa bonne mine, et le dévouement sans bornes qu'il avait témoigné pour Louis XVI, dont il favorisa la sortie de Paris, en juin 1791, lui servant de cocher. A l'époque de son assassinat, Buonaparte faisait rédiger à Stockholm un journal français, par un sieur Morville. La manière dont on parla dans cette feuille de cet événement, donna lieu de croire qu'il avait été prévu à Paris. Ce qui le prouve encore, c'est qu'avant le massacre du comte de Fersen, Buonaparte avait fait insérer dans le *Journal de Paris* une note, où il disait, en termes exprès, que c'était ce *misérable Fersen*, et sa sœur la *comtesse Piper*, qui avaient *empoisonné* le prince d'Augustenbourg. Celui qui cite ce fait, était alors attaché au *Journal de Paris*.

dans le temps qu'il projetait son voyage à Jérusalem. — GUSTAVE, fils du précédent, et de Frédérique-Dorothée-Wilhelmine de Bade, né prince-royal de Suède, le 9 novembre 1799, fut déclaré déchu de ses droits de successibilité, en 1809, par l'acte du sénat, qui désigna pour héritier du trône le prince Christian d'Augustenbourg. Ce jeune prince, élevé à l'école du malheur, annonce déjà une ame forte, et des qualités dignes de sa race. Il n'a jamais quitté la reine, sa mère; et il se trouvait avec elle en Suisse, en octobre 1816. L'année suivante, il reçut de l'empereur Alexandre, son oncle, le gouvernement de la Finlande. DE.

GUYE (NICOLAS-PHILIPPE), né le 1er. mai 1773, à Montluçon, fut nommé commandant de la Légion-d'honneur, le 25 prairial an XII (1804); maréchal-de-camp d'infanterie, le 8 janvier 1814; chevalier de St.-Louis, le 19 juillet suivant; et, en juin 1815, il commandait une division de la jeune garde. Il s'était trouvé, dans le mois de mars de la même année, à Lons-le-Saunier, au moment de la défection du maréchal Ney; et il fut appelé dans le procès de ce général. Sa déposition parut atténuer la gravité de quelques circonstances. A.

GUYOMARD (PIERRE), négociant et maire de Guingamp, fut député des Côtes-du-Nord à la Convention nationale, où il vota de la manière suivante dans le procès de Louis XVI : « Je ne me suis » pas regardé comme juge en déclarant » Louis coupable : mais comme législateur, » prononçant une mesure de sûreté géné- » rale, je vote pour la détention provi- » soire de Louis pendant la guerre, et son » bannissement à la paix. » Dans le dernier appel, M. Guyomard se déclara pour le sursis. Le 8 mai 1793, à la nouvelle des succès des Vendéens, il s'engagea à marcher contre eux comme soldat. En août, il s'éleva avec violence contre la reddition de la place de Condé, et imputa à la trahison l'invasion des frontières. Au 31 mai, il défendit, avec courage, Condorcet et plusieurs Girondins. Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il fut nommé secrétaire, et entra au comité de sûreté générale. Le 30 novembre, il combattit la proposition d'arrêter les prêtres qui se trouveraient dans des lieux où il surviendrait des émeutes. Le 16 décembre, il s'éleva contre Merlin, qui voulait tenir éloignés de la Convention les députés mis hors la loi après le 31 mai, et vota leur rappel immédiat. Il se prononça ensuite contre les terroristes; et cependant il voulut que les sections de Paris procédassent contre eux d'une manière régulière. En juin 1795, il attaqua les émigrés, et avança que sur cent pères d'émigrés, il s'en trouverait quatre-vingt-dix qui avaient forcé leurs enfants à s'armer contre leur patrie. Peu après, il s'opposa à la mise en jugement, devant une commission extraordinaire, des terroristes détenus; « attendu, dit-il, que » les juges sont tous vendus à la cause » de la royauté. » Après le 13 vendémiaire (10 octobre 1795), il entra encore au comité de sûreté générale; passa ensuite au conseil des cinq-cents, y parla contre J.-J. Aymé, et en général sembla se rapprocher plus encore des démagogues : il se plaignit de ce qu'on donnait aux meilleurs républicains, le nom de *terroristes*. On le vit, en janvier 1797, proposer de célébrer, par une fête annuelle, le supplice de Louis XVI, dont il avait refusé de voter la mort. Il sortit du conseil en mai 1797, et fut réélu, en mars 1798, à celui des anciens, pour un an. A son entrée, il fut nommé secrétaire. Le 11 janvier 1799, il fit une motion contre la fête des rois. « J'espère, » dit-il, que bientôt plusieurs têtes cou- » ronnées ne seront que des rois de la » fève. » Il demanda ensuite que le président fût tenu de prononcer un discours pour la célébration du 21 janvier. Dans la séance du 1er. août, il opposa à la conspiration terroriste, dénoncée par Courtois, celle des royalistes qui, dit-il, pillent et assassinent dans l'Ouest. Il défendit, le 14 octobre, le projet par lequel on proposait de punir de mort tous auteurs ou signataires de traités contre la constitution. A la séance extraordinaire du 18 brumaire à St.-Cloud, il se plaignit de n'avoir point été instruit de la translation décrétée la veille; demanda qu'on lui en fît connaître les motifs, et que le conseil ne prît que des mesures constitutionnelles. Il vota ensuite pour le rejet de la résolution qui supprimait le directoire et ajournait le corps-législatif. Il ne fut point compris dans la liste de déportation de ce jour, et rentra paisiblement dans ses foyers. Devenu maire de Guingamp, il signa, en octobre 1813, une adresse à l'empereur. B. M.

GUYOT (FLORENT) était avocat à

Semur, lorsqu'il fut nommé député du tiers-état du bailliage d'Auxois aux états-généraux, où il vota avec le parti révolutionnaire sans se faire remarquer. Il fut ensuite député de la Côte-d'Or à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. « J'ai déclaré Louis Capet coupable de conspiration, dit-il au second appel nominal; celui qui conspire contre sa patrie mérite la mort. » Il avait parlé, quelque temps avant, pour hâter le jugement de ce prince; et, en avril 1795, il proposa de nouveaux décrets pour empêcher la rentrée des émigrés. Il se conduisit cependant avec une sorte de modération dans le département du Pas-de-Calais, où il fut envoyé en mission. A la fin de la même année (1795), il devint membre de la commission qui rédigea des lois relatives à la formation des conseils, à la nomination des députés, et notamment celle du 3 brumaire, qui excluait de tous les emplois les parents d'émigrés. Il passa alors au conseil des anciens, fut nommé secrétaire, et en sortit le 20 mai 1797. Il fut envoyé aussitôt près des Ligues-Grises; et il y résidait encore lorsque les Français attaquèrent la Suisse. Il se rendit ensuite, en qualité de ministre plénipotentiaire, à la Haye (quoique réélu, en mars 1798, au conseil des cinq-cents). Florent Guyot avait été désigné en 1798 pour ministre des relations extérieures; mais M. de Talleyrand lui fut préféré. L'année suivante, il fut élu un des candidats présentés par le conseil des cinq-cents pour remplacer Laréveillère-Lépaux au directoire. Appelé, en décembre 1799, au corps législatif, il refusa ces fonctions, et tint pendant quelque temps, à Paris, un cabinet de lecture. Il devint, en 1806, secrétaire du conseil des prises, et remplit, jusqu'à la suppression de ce tribunal en 1814, les fonctions de substitut du procureur-général-impérial. Florent Guyot a été emprisonné pendant quelques mois sous le gouvernement impérial, ayant été dénoncé pour quelques propos satiriques. B. M.

GUYOT (Paul), capitaine au 39e. régiment de ligne, avait obtenu ce grade sur le champ de bataille. Mis à la demi-solde par l'ordonnance du Roi du 12 mai 1814, il se retira à Lyon, sa patrie, où il reçut la croix de la Légion-d'honneur de S. A. R. Monsieur, en récompense de ses sentiments et de sa conduite. Lors de l'invasion de Buonaparte en 1815, il fut le seul officier à demi-solde qui, dans cette seconde ville du royaume, refusa de se ranger sous ses drapeaux. Poursuivi comme déserteur, il parcourut le département de l'Ain, cherchant à rallier les partisans du Roi. Lorsque l'appel du commissaire extraordinaire de S. M., M. Delandine de St.-Esprit, indiqua aux amis du trône un point de ralliement sous la bannière des chasseurs d'Henri IV, dans la 19e. division militaire, M. Guyot s'y rendit avec ceux qu'il avait rassemblés, et reçut du comte d'Espinchal une lettre de service qui lui conférait le titre de chef de bataillon, dans lequel il fut confirmé par le commissaire extraordinaire du Roi. C'est dans ce grade que cet officier prit une part active aux opérations de l'armée royale du centre. Il se trouvait au nombre de ceux qui commandaient l'expédition d'Oullins, où cinquante-sept de ces chasseurs d'Henri IV furent faits prisonniers : il rallia ceux qui échappèrent à ce danger, et se porta dans les montagnes de Chevrières, lieu consacré par sa constante et religieuse fidélité. Ce fut là que, secondé par les capitaines Cheze, Blanchard et Croisier, il soutint de fréquentes attaques, et souvent avec avantage, malgré l'infériorité du nombre. Il contribua à la prise de plusieurs villes, et fut blessé à la tête de son bataillon, où il ne cessa de donner l'exemple d'un éclatant courage. A.

GUYOT (H.-D.), professeur honoraire de l'académie de Groningue en 1816, fonda en 1790, dans cette ville, une institution de sourds et muets, à l'instar de celle de l'abbé de l'Epée, dont M. Guyot a été l'élève et s'est montré le digne émule. Cet établissement, qui n'a dû son maintien et ses développements qu'au zèle industrieux et charitable de son fondateur, subsiste maintenant par la protection et les secours du gouvernement, que lui ont confirmés, en 1814, le roi et la reine des Pays-Bas, et surtout par les contributions annuelles d'un grand nombre d'amis de l'humanité. De.

GUYOT-DESHERBIERS, ancien avocat à Paris, était juge du tribunal civil de cette ville dans les premières années de la révolution, et devint, sous le ministère de Merlin, chef de division au département de la justice, puis député au conseil des cinq-cents en 1798. Il fut élu par l'assemblée scissionnaire réunie à l'Institut et soutenue par le directoire.

Nommé secrétaire, il célébra à la tribune le triomphe des français attaqués par les Anglais à Ostende. Il eut, dans un banquet donné au jardin Biron par les membres des deux conseils, une vive altercation avec Briot, à l'occasion du toast *A la loi du 22 floréal*, loi à laquelle il devait son admission au conseil. Après le 18 brumaire an VIII (1799), il passa au nouveau corps législatif, où il ne resta que quelques années. On a de lui : I. *L'État restitué*, ou *Le comte de Bourgogne*, drame en trois actes, traduit de l'allemand de Kotzebue, 1814, in 8°. II. On lui doit la meilleure édition des *Lettres de Ninon de Lenclos* (*Voy.* DAMOURS, dans la *Biographie univers.*) III. Une édition des *Mémoires du comte de Bonneval*, 1806, 2 vol. in-8°. Il s'occupe, depuis long-temps, d'un poème des *Chats*, dont des fragments ont paru dans divers journaux. — GUYOT-DESHERBIERS (Étienne-Antoine-Prudent), fils du précédent, né le 18 août 1778, fut nommé, en juin 1814, secrétaire-général du département de la Creuse; le 2 août 1815, secrétaire-général du département d'Ille-et-Vilaine; et en avril 1817, sous-préfet à Fougères. OT.

GUYTON-MORVEAU (Mlle. PICARDET, depuis Mme.) *Voy.* GUYTON-MORVEAU, dans la *Biographie universelle*), a publié : I. *Mémoires de chimie de K.-W. Scheele, tirés des Mémoires de l'académie des sciences de Stockholm*, traduits du suédois et de l'allemand, 1785, 2 vol. in-12. II. *Traité des caractères extérieurs des fossiles*, traduit de l'allemand de Abr.-G. Werner, 1790, in-8°. OT.

# H

HABERT (Le baron PIERRE-JOSEPH), né le 23 décembre 1772, fut nommé, le 11 juillet 1807, commandant de la Légion-d'honneur. Envoyé en Espagne à la tête du 105e. de ligne, il s'y distingua, le 28 octobre 1808, à l'attaque de Léria, sur la rive gauche de l'Ebre; le 30 octobre 1809, au passage de la Sègre; et le 13 mai 1810, au siége de Lérida, où il fut un de ceux qui montèrent à l'assaut. Le 19 novembre, il se signala de nouveau au combat de Falbet, puis au siége de Tortose. Il avait été promu au grade de général de division le 25 juin précédent. Le 8 janvier 1812, il emporta d'assaut le fort Balaguer; donna encore, le 25 octobre, des preuves de courage à la bataille de Sagonte, puis au combat de Carcaxente. Enfin, il battit la cavalerie du duc del Parque, et contribua à la levée du siége de Tarragone par les Anglais. Rentré en France en 1814, il fut créé chevalier de St.-Louis le 13 août, et grand-officier de la Légion-d'honneur le 29 juillet. En juin 1815, il commandait la 2e. division militaire. Depuis le second retour du Roi, il vit dans la retraite. D. B.

HACHETTE (JEAN-NICOLAS-PIERRE), né à Mézières le 6 mai 1769, commença, à 23 ans, à professer l'hydrographie, d'abord à Collioure, et ensuite à Port-Vendres, département des Pyrénées-Orientales. En 1794, il fut reçu professeur à l'école polytechnique, et s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de distinction, jusqu'en 1816. Il est actuellement professeur de géométrie descriptive à l'école normale. M. Hachette a publié : I. *Correspondance sur l'école royale polytechnique*, années 1814-1815-1816, vol. in-8°., avec 42 planches. II. *Sur la composition des machines*, par MM. Hachette, Lanz, Betancourt, 1 vol. in-4°., année 1808. III. *Programmes d'un cours de physique*, un vol. in-8°., année 1809. IV. *Traité élémentaire des machines*, un vol. in-4°. de 324 pag., avec 28 grandes planches, année 1811. V. *Premier supplément de la géométrie descriptive de Monge*, un vol. in-4°., 11 planches, année 1812. M. Hachette a ajouté à l'ouvrage de Monge des développements précieux et des théorèmes élégants. VI. *Applications de la géométrie descriptive*; planches sans texte, *à l'usage de l'école royale polytechnique*, année 1817, un vol. in-folio. VII. *Éléments de géométrie à trois dimensions*, un vol. in-8°., 5 planches, année 1817; ouvrage dédié à S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême, protecteur de l'école polytechnique. M. Hachette a présenté plusieurs Mémoires à l'académie des sciences. On en trouve quelques-uns dans le *Journal de l'école polytechnique*. S. S.

HADDICK (Le comte DE), fils d'un feld-maréchal autrichien, qui servit avec distinction dans la guerre de sept ans, et

ensuite contre les Turcs, fit lui-même, avec succès, la campagne de 1793, contre les Français, en qualité de colonel, et pénétra, en novembre, à la tête d'un parti, jusqu'à Saint-Quentin. Devenu alors général-major, il continua de servir dans les Pays-Bas, et se distingua encore dans plusieurs occasions. Il fut employé, en 1795, à l'armée de Wartensleben (devenue ensuite armée de l'archiduc Charles); et il déploya beaucoup de bravoure et d'intelligence, notamment le 23 août à la bataille d'Amberg, le 3 septembre à Kornbach, et le 6 à Aschaffenbourg. L'empereur l'éleva, en mai 1797, au grade de général-lieutenant, et lui accorda la croix de commandeur de Marie-Thérèse. Le comte de Haddick s'occupait, à cette époque, de concert avec le prince d'Esthérazy, à organiser l'insurrection hongroise. En 1800, il commanda une division à l'armée d'Italie. Il servit, en 1809, sous les ordres de l'archiduc Jean; et il éprouva tour-à-tour des succès et des revers, jusqu'au 14 juin, où il perdit la bataille de Raab, contre le vice-roi (*Voy.* BEAUHARNAIS). B.-M.

HAGER (JOSEPH), savant orientaliste, né à Milan, vers 1750, d'une famille originaire d'Allemagne, alla faire ses principales études à Vienne, et y mérita d'être associé à la congrégation de la Propagande de Rome, où il se rendit pour acquérir, au milieu des savants de cette congrégation, une plus grande habileté dans les langues de l'Orient, particulièrement l'arabe et le chinois. Il s'y familiarisa, en même temps, avec toutes les langues vivantes de l'Europe. L'allemand et l'italien étaient déjà ses langues naturelles : il apprit aisément les autres; et avec un tel moyen de voyager d'une manière utile et agréable, il se rendit en Angleterre, où il publia en anglais deux ouvrages, dont un *Traité des caractères et des hiéroglyphes chinois*, 1 vol. in-fol. A son retour d'Angleterre, M. Hager s'arrêta à Paris, où il fut attaché, pendant quelque temps, à la bibliothèque royale. Il publia, dans cette ville, d'autres ouvrages, écrits en français, et relatifs aux mœurs et aux antiquités de la Chine, avec le *Prospectus* d'un Dictionnaire chinois. Des différends qu'il eut avec quelques orientalistes, furent suivis de son retour en Italie, où, dès son arrivée en 1809, il fut placé comme professeur des langues orientales, dans l'université de Pavie; mais le nombre des chaires de cette université ayant été réduit, celle de M. Hager fut supprimée. Il entra alors, en qualité de conservateur, dans la grande bibliothèque publique de Milan, connue sous le nom de *Braidensis*. M. Hager a toujours occupé, depuis, le même emploi; et ses travaux sur les Chinois n'ont pas éprouvé d'interruption. Il jouit, au sein de l'étude, de la réputation que lui ont acquise ses ouvrages. Plusieurs souverains, notamment l'empereur de Russie, se sont plu à lui donner les témoignages les plus honorables de leur estime. M. Azuni a attaqué M. Hager sur l'origine de la boussole, dont il faisait honneur aux Chinois; et celui-ci a répondu à cette attaque d'une manière satisfaisante, sinon victorieuse. Les productions connues de M. Hager sont : 1°. *The explanation of the elementary characters of the Chinese; with an analysis of their ancient symbols and hieroglyphs*, Londres, 1801, in-fol. — 2°. *Dissertation on the newly discovered Babylonian inscriptions*, Londres, 1801, in-4°., avec six planches. — 3°. *Monument de Yu*, ou *La plus ancienne inscription de la Chine*, Paris, Didot l'aîné, 1802, in-fol., avec figures. — 4°. *Panthéon chinois*, ou *Parallèle entre le culte religieux des Grecs et celui des Chinois, avec une nouvelle preuve que la Chine a été connue des Grecs*, Paris, Didot l'aîné, 1802, grand in-4°., avec figures. — 5°. *Description des médailles chinoises du cabinet impérial de France, précédé d'un Essai de numismatique chinoise*, Paris, imprimerie impériale, 1805, in-4°. avec fig. Dans cet ouvrage, et dans l'ouvrage intitulé, le *Panthéon chinois*, M. Hager a voulu prouver que la *Sera Metropolis* de Ptolémée était située dans la province moderne de Schen-si; il s'est attaché surtout à combattre M. Gossellin, qui, dans un Mémoire inséré au quarante-septième volume du recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, paraît avoir démontré que la *Sera Metropolis* est Séri-Nagar sur le Gange. — 6°. *Prospectus d'un dictionnaire chinois*, Paris, 1805. — 7°. *Elements of the Chinese language*, Londres, 1806, 2 vol. in-8°. — 8°. *Memoria sulla bussola orientale, letta all' università di*

*Pavia*, Pavie, 1810, in-fol., avec figures. — 9°. *Illustrazione di uno zodiaco orientale del gabinetto dalle medaglie di S. M. a Parigi, scoperto recentemente presso le sponde del Tigri in vicinanza dell' antica Babilonia, monumento che serve ad illustrare la storia dell' astronomia ed altri punti interessanti d'antichità*, Milan, 1811, in-4°. — 10°. *Miniere dell' Oriente*, Milan, 1816, dans lequel l'auteur prouve, par un parallèle détaillé et très curieux des Turcs et des Chinois, que les premiers ont eu, dans l'origine, d'intimes communications avec les seconds, et que leurs usages viennent presque tous de la Chine. — 11°. *Iscrizioni cinesi di Quàngcèu*, Milan, 1816, in-8°. C'est une explication des principales inscriptions chinoises qui se lisent sur les édifices publics de Canton, tirées d'un tableau de la collection du directeur Maissoni. M. Hager y ajoute divers détails sur la destination de chacun de ces édifices, et s'engage à prouver qu'il y a la plus grande analogie entre les travaux mécaniques, les mœurs et les usages des anciens Romains et ceux des Chinois actuels. — 12°. En français, *Observations sur la ressemblance frappante que l'on découvre entre la langue des Russes et celle des Romains*, Milan, 1817, in-4°. N.

HALDAT, médecin, membre de la société philotechnique de Paris, et de celles des sciences et arts de Nanci, a publié des *Recherches chimiques sur l'encre*, un *Eloge de Nicolas Saucerotte, chirurgien du Roi*, et un *Eloge de Pierre Thouvenel, premier médecin consultant du Roi*. Ces deux morceaux ont été lus à la société de Nanci, le premier dans la séance du 18 août 1814, et le second dans celle du 28 juin 1816.

D—B.

HALHED (NATHANIEL-BRASSEY), savant orientaliste anglais, attaché au service de la compagnie des Indes, pendant l'administration du célèbre M. Hastings (*Voy.* HASTINGS), est connu par deux ouvrages importants. Le premier est une excellente grammaire bengali : (*A grammar of the bengal language, printed at Hoogly in Bengal*, 1778, in-4°.) Cet ouvrage est remarquable sous plusieurs rapports ; le bengali étant le dialecte le plus voisin du samskrit, il facilite l'étude de cette langue sacrée et savante des brâhmanes : en outre, M. Halhed ayant eu soin de mettre souvent les noms samskrits auprès des noms bengalis, ainsi que les racines des verbes, on lui doit les premières notions exactes que l'on ait eues en Europe sur ces deux langues. Nous ne parlons pas ici des détails relatifs aux langues et à la littérature indiennes, renfermés dans son excellente préface. Cette grammaire n'a pas été effacée par celles de la même langue que M. W. Carey a publiées à Serampour, en 1805, in-4°. et in-8°. C'est le premier livre des langues orientales imprimé par les Anglais dans l'Inde. La compagnie y a consacré, dit-on, trois mille livres sterling, et s'est réservé tous les exemplaires, excepté vingt-cinq que l'auteur a rapportés en Europe, où il fut attaqué d'une espèce de maladie mentale, qui le rendit la dupe et le champion des prophéties de R. Brothers, mais qui semble n'avoir pas eu les suites fâcheuses que l'on craignait : elle ne l'a pas même empêché de poursuivre ses travaux littéraires, puisqu'il publia à Londres, en 1781, un ouvrage qui pourrait bien, à la vérité, avoir été terminé dans l'Inde, par ordre de M. Hastings, dès 1775, si l'on en juge par la date de deux lettres de MM. Hastings et Halhed, imprimées immédiatement après le titre même de l'ouvrage. C'est le *Code of Gentoo laws* (Code de lois des Gentous, ou Règlements des Pandits, d'après une traduction persane, faite sur l'original écrit en samskrit), in-8°., un vol. La traduction française qui parut en 1780, sous le titre de *Code des Gentous*, etc., un vol. in-4°., a été attribuée à l'abbé Raynal. Le texte samskrit de ce code, intitulé *Vivâdârnava sétou*, a été compilé par plusieurs jurisconsultes hindous, d'après les ordres de M. Hastings. On ne doit que des éloges à M. Halhed, pour la scrupuleuse exactitude avec laquelle il a rendu en anglais la version persane : mais cette malheureuse version, comme celle du *Mahâbhârata*, ou l'*Oupanichâda*, traduite dans un latin si extraordinaire, sous le titre corrompu d'*Oupnek'hat*, par M. Anquetil du Perron, et de plusieurs autres ouvrages samskrits, n'offre qu'un abrégé inexact, tronqué et misérable du texte original, dont on s'est permis de supprimer un grand nombre de passages importants. Au reste, on ne contestera pas le mérite de la préface ; et ce beau travail appartient tout

entier à M. Halhed. Il y a consigné de nouveaux renseignements sur la langue samskrite, sur les caractères dêvanâgaris, et sur la mythologie des Hindous. Le petit nombre de fragments des *Véda*, et autres livres samskrits, dont il donne les textes originaux accompagnés d'une traduction fort littérale, étaient alors d'autant plus précieux, que ces mêmes livres étaient encore enveloppés d'un voile qui semblait devoir être à jamais impénétrable. Depuis il a été écarté, grâce aux heureux efforts de MM. Wilkins, Jones, Colebrooke, Wilson, et autres savants membres de la société asiatique de Calcutta. On cite parmi d'autres écrits de M. Halhed : I. *Récit des événements qui sont arrivés à Bombay et dans le Bengale, relatifs à l'empire mahrate, depuis juin* 1777, in-8°., 1779. II. Des Imitations des *Epigrammes de Martial*, quatre parties, 1793-1794, in-4°. Ls.

HALLÉ (Jean-Noel), de l'académie des sciences, est né à Paris, le 6 janvier 1754. Noël Hallé, son père, peintre assez célèbre, fut professeur et recteur en l'académie royale de peinture, et chevalier de St.-Michel. M. Hallé aurait embrassé la profession de son père, pour laquelle il avait du goût et d'heureuses dispositions, si l'exemple et la haute réputation de son oncle Lorry n'eussent décidé son penchant. Il fut son élève, et devint bientôt son émule. A peine avait-il reçu le doctorat à la faculté de Paris, en 1778, qu'il fut élu membre de la société royale de médecine. M. Hallé se signala, dès son entrée dans cette compagnie, par d'utiles travaux; mais il encourut la disgrace de la faculté de médecine, qui était en guerre avec la société royale : la première lui refusa la *régence*, dignité qui était la suite ordinaire du doctorat. Ce refus n'était fondé que sur l'admission de M. Hallé à la société de médecine. A l'époque de la restauration de l'instruction publique en 1795, il fut nommé membre de la commission des livres élémentaires. Il y fit plusieurs rapports, dont le mérite contribua à le faire choisir pour l'un des professeurs à l'école de santé qui venait d'être établie. Dans le même temps, l'école normale fut créée; M. Hallé eut l'honneur d'y être nommé professeur de médecine. Il crut devoir ne point accepter ; mais on ne tint compte de son refus, et il n'y fut pas remplacé. Cependant, comme cette institution dura peu, il n'y a jamais professé, s'étant consacré, pendant la première année, aux soins qu'exigeait le cours d'hygiène, qu'il avait commencé à l'école devenue depuis la faculté de médecine de Paris. Lors de la fondation de l'institut de France, M. Hallé fut appelé à faire partie de cette compagnie savante : le premier tiers, nommé d'office par le gouvernement, le choisit au scrutin. Il a été nommé ensuite professeur de médecine, au collége de France, en remplacement de M. Corvisart, qui le désigna pour lui succéder. Le sujet des leçons qu'il fait dans cette nouvelle chaire, lui a suggéré celui d'un ouvrage auquel il met la dernière main. Cet ouvrage aura pour titre : *Histoire de l'expérience et de l'observation en médecine, pour établir les fondements de la véritable théorie.* L'auteur commencera par l'époque d'Hippocrate, et comprendra, dans son livre, une édition des ouvrages de ce grand homme, disposés d'après l'ordre philosophique des idées. Un autre ouvrage, d'une haute importance, et dont il s'occupe depuis plus de vingt ans, est le *Traité d'hygiène et de physique médicale.* M. Hallé est un des médecins les plus en vogue à Paris, comme praticien. Il était médecin ordinaire de Napoléon. Au retour de la famille royale, Monsieur l'a nommé son premier médecin ; et il a eu l'occasion de justifier ce choix dans la maladie dont S. A. R. fut atteinte en 1814. Il avait reçu, sous le gouvernement impérial, la croix de la Légion-d'honneur; le Roi vient de lui accorder celle de St-Michel. M. Hallé est un des hommes dont les lumières et les travaux utiles ont le plus contribué aux progrès que les sciences médicales ont faits depuis la fin du dernier siècle. Indépendamment des cours publics, dans lesquels, depuis plus de vingt ans, il expose les plus savants préceptes, il a été membre de la plupart des commissions nommées par l'ancienne société royale, par le gouvernement, par l'institut et par la faculté, pour examiner les découvertes relatives à l'art de guérir. On lui doit divers rapports et mémoires, entre autres : I. *Détail des expériences faites pour déterminer les propriétés et les effets de la racine de dentelaire, da...*

*le traitement de la gale* (Mémoires de la société royale de méd.), 1779. II. *Observations sur les phénomènes et les variations que présente l'urine, considérée dans l'état de santé*, id., 1779. III. *Observations sur deux ouvertures de cadavres, qui ont présenté des phénomènes très différents de ceux que semblait annoncer la maladie*, idem, 1780-1781. Ce mémoire est curieux sous le rapport de l'anatomie pathologique, science que M. Hallé cultiva dès son entrée dans la carrière, et dont il a propagé le goût, si répandu aujourd'hui. IV. *Recherches sur la nature et les effets du méphitisme des fosses d'aisance*, id., Paris, 1782. Ce mémoire, où la nature du méphitisme est déterminée d'après les faits alors connus, était une chose fort remarquable pour le temps. Il servira aujourd'hui à faire aprécier les progrès que la science a faits depuis cette époque. Il fut imprimé séparément, Paris, 1785, in-8o. V. *Mémoire sur les effets du camphre, donné à haute dose, et sur la propriété qu'a ce médicament d'être le curatif de la pierre* (Mémoires de la soc. roy.), 1782-1783. VI. *Réflexions sur les fièvres secondaires, et sur l'enflure dans la petite vérole*, id., 1784-1785. VII. *Réflexions sur le traitement de la manie atrabilaire, comparé à celui de plusieurs autres maladies chroniques, et sur les avantages de la méthode évacuante dans ces maladies*, idem, 1786. VIII. *Rapport sur l'état actuel du cours de la rivière de Bièvre*, idem, 1789. IX. *Procès-verbal de la visite faite le long des deux rives de la Seine, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la Rapée*, etc., 1790. (Histoire de la société royale de méd.) X. *Rapport à l'institut sur le galvanisme*. (Mémoires de l'institut). Ce morceau est l'un des plus savants et des plus utiles qui soient sortis de la plume de M. Hallé, et devra être consulté par tous ceux qui voudront avoir une juste idée du galvanisme et de ses effets. XI. *Rapport à l'institut, sur les propriétés fébrifuges attribuées à la gelatine par M. Seguin*. L'opinion de l'auteur, fondée sur des expériences, est contraire aux assertions de M. Séguin. Ce mémoire se trouve imprimé dans la Bibliothèque médicale de M. Royer-Collard. XII. *Rapport sur la vaccine, fait à l'institut en* 1800. XIII. *Autre rapport à la même compagnie en* 1812, imprimé dans ses Mémoires. XIV. *Rapport suivi de soixante-quatre expériences sur le remède Pradier*, Paris, 1811, in-8o. L'auteur avait été chargé par le gouvernement d'examiner la recette du sieur Pradier, contre la goutte : il soumit son remède à des expériences nombreuses et variées; et dans ce rapport, l'un de ses meilleurs écrits, il mit les médecins et le public en état d'apprécier le remède en question à sa juste valeur. M. Hallé a contribué à la composition de plusieurs articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales :* tels sont ceux qui traitent de l'*air*, des *bains*, de l'*eau*, de l'*électricité*, etc., rédigés d'après la doctrine qu'il enseigne dans ses leçons publiques. On a encore de lui : 1o. *De la connexion de la vie avec la respiration*, par E. Goodwin, traduction de l'anglais, 1798. (*Voy.* CARON.) — 2o. *Hygiène*, ou *l'Art de conserver la santé*, 1806, in-8o. (rédigé sur ses leçons.) M. Hallé est éditeur des *OEuvres complètes de Tissot*, 1809 et années suivantes. Il est aussi collaborateur de l'Encyclopédie méthodique. D. B.

HALLER, ancien banquier à Paris, et fils du célèbre Albert DE HALLER, (*Voy.* la *Biograph univ.* XIX, 530), fut accusé, en 1796, d'avoir dilapidé les fonds de l'armée d'Italie; ce qui a fourni au poète Delille le sujet de quelques vers, dans le second chant du poëme de *la Pitié.* Ayant trouvé par la suite moyen de se justifier, il fut nommé, en novembre 1797, trésorier-général de la même armée et ministre des finances de la république cisalpine. L'année suivante, il se trouvait à Rome, et il fut chargé de notifier au pape Pie VI les ordres de la république française : ce fut le 15 février 1798, que M. Haller remplit cette mission, dont on trouve les détails dans le *Précis historique de la vie et du pontificat de Pie VI*, par Blanchard. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Haller éprouva de nouvelles tracasseries sur son administration, et il cessa d'occuper des fonctions publiques. Il publia un Mémoire justificatif. M. Haller continue d'habiter la capitale. — Un autre HALLER, délégué en 1816 des cantons de Zurich et de Berne qui avaient des fonds considérables placés à Londres, parvint, après de longs

efforts, à obtenir la levée du séquestre apposé sur ces capitaux. B. M.

HALMA (L'abbé Nicolas B....), professeur de mathématiques, à Paris, né à Sédan en 1755, a publié : I. *Leçons élémentaires de géographie*, 1792, in-8°. II. *Abrégé de géographie, pour servir de préparation aux leçons*, 1792, in-8°. III. *Tables logarithmiques, disposées dans un nouvel ordre*, par M. de Prasse, revues et corrigées, 1814, in-18. M. Halma eut l'honneur, en septembre 1816, de présenter au Roi les deux volumes de sa traduction française et édition grecque de l'*Astronomie ancienne de Ptolémée*, plus connue sous le nom arabe d'*Almageste*, dont S. M. a daigné agréer l'hommage. Ce dernier ouvrage, enrichi de notes par M. Delambre, ne doit pas moins exciter la curiosité des hellénistes que celle des astronomes. Le premier volume avait paru sous Napoléon Buonaparte, en 1813. Db.

HAMELIN (Le baron Jacques-Félix-Emanuel), contre-amiral français, et commandant de la Légion d'honneur, fit partie, en 1799, de l'expédition du capitaine Baudin, dans la Nouvelle-Hollande. Il commandait le vaisseau le *Naturaliste*, et reçut à Port-Jackson, de la part du gouvernement anglais, une hospitalité délicate et généreuse, malgré la guerre qui existait entre les deux nations. En septembre 1810, M. Hamelin contribua puissamment, en qualité de capitaine de vaisseau, aux succès qu'obtint M. Duperré sur l'escadre anglaise aux ordres du commodore Lambert, dans les parages de l'Ile-de-France. Immédiatement après cet avantage, il bloqua, avec les frégates la *Vénus*, l'*Astrée*, la *Manche* et la corvette l'*Entreprenant*, l'île de la Passe, et la frégate l'Iphigénie, qu'il força toutes deux à se rendre à discrétion. Nommé, peu après, chef d'une escadre de frégates, dans les Indes-Orientales, il attaqua et détruisit complètement l'établissement de Tappanouby, sur la côte de Sumatra; expédition dans laquelle les papiers anglais l'accusèrent d'avoir permis que ses troupes se livrassent à quelques désordres. En 1812, il fut un des juges du capitaine Saint-Cricq ; leur jugement a été annulé depuis, par un arrêt du conseil de révision, convoqué par ordonnance du Roi. Le contre-amiral Hamelin est aujourd'hui en activité de service. Db.

HAMELINAYE (Le Baron Félix-Jean-Jacques), né le 22 février 1769, était adjudant-général en 1802: employé, depuis cette époque, dans les différentes campagnes des armées françaises, il s'y fit remarquer, en plusieurs occasions, par ses talents militaires, et fut nommé général de brigade le 25 juin 1811. Il servit en Espagne, en cette qualité, et se distingua, le 26 janvier 1812, au combat d'Altafovilla. Rentré en France, après l'évacuation de la péninsule, il fut promu au grade de général de division, le 15 janvier 1814, et donna, au mois d'avril, son adhésion au rappel des Bourbons. Le Roi le créa chevalier de Saint-Louis le 29 juillet 1814, et commandant de la Légion-d'honneur le 23 août suivant. Il fut employé, en même temps, dans la 2e. subdivision de la 22e. division militaire à Laval. Au mois de juillet 1815, lors de la retraite de l'armée française au-delà de la Loire, il commandait une division, et résidait à Tours. Le 12, il fit prendre la cocarde blanche aux troupes de la garnison, et adressa la lettre suivante au général Bagniol, commandant le département de Maine-et-Loire : « Nous » devons, dit-il, nous réunir franchement » au gouvernement du Roi, dont les bon- » tés paternelles nous donnent toutes les » garanties pour l'existence honorable » de l'armée. J'ai cru ne pas devoir » retenir plus long-temps l'élan de nos » cœurs, pour ne former plus en France » qu'un seul faisceau, si nécessaire au » salut et à l'intégrité de la patrie. » Le 19 juillet, M. Hamelinaye se rendit à Paris, et fut remplacé provisoirement par le lieutenant-général Ambert. Il a été appelé, en 1816, au commandement de la 18e. division, à Dijon. Y.

HAMILTON (Alexandre), savant anglais, membre de la société asiatique de Calcutta, professeur de littérature indienne, etc., a visité, avec soin, les bibliothèques des Brahmanes dans l'Inde, et, à Londres, les collections du *Bristish Museum*, ainsi que la bibliothèque de la compagnie des Indes. A son retour de ses laborieuses recherches, il vint en France, pour y examiner les manuscrits samskrits de la bibliothèque de Paris; et ayant trouvé cette collection assez complète, il entreprit d'en faire un nouveau catalogue, beaucoup plus exact, et plus détaillé que l'ancien. Ce catalogue, que M. Hamilton a écrit dans sa langue, a été

traduit en français, 1807, in-8°., avec des additions considérables, relatives au contenu des ouvrages, par M. Langlès, qui a réuni, dans le même volume, le Catalogue des manuscrits bengalis de la même bibliothèque. — HAMILTON (Robert), professeur de physique à l'université d'Aberdeen en Ecosse, a publié, entre autres ouvrages : *Recherches sur l'origine, les progrès, le rachat, l'état actuel et la régie de la dette nationale de l'Angleterre*, 1813, in-8°. Cet ouvrage, qui a fait une grande sensation en Angleterre, et qui renferme des vues neuves, a été traduit en anglais, sur la deuxième édition, par M. J. Henri la Salle, avec une préface sur l'histoire de nos finances. — HAMILTON (Sir John), lieutenant-général anglais, se distingua, le 10 novembre 1813, sur les bords de la Nivelle, à la tête de la division portugaise. Secondé de la 6e. division commandée par le lieutenant-général Henri Clinton, il emporta, de vive-force, les retranchements français, et fut cité avec éloge dans le rapport du duc de Wellington. — HAMILTON, archidiacre de Colchester, et membre de la société royale de Londres, fut nommé, le 24 avril 1805, membre de la société nouvelle formée à cette époque sur le plan de la société d'Afrique, et dont l'objet était de procurer les connaissances les plus détaillées sur la géographie, l'histoire naturelle, et les antiquités de la Palestine et des pays environnants, pour l'éclaircissement des saintes Écritures. S. S.

HAMMER (Le chevalier JOSEPH DE), correspondant de l'Institut de France et membre de l'académie de Gœttingue, est interprète de la chancellerie aulique de Vienne, pour les langues orientales. M. Hammer est un des savants les plus laborieux et les plus spirituels de notre temps. Cependant il a plus de variété que de profondeur dans le savoir : il sait l'arabe, le persan, le turc, le grec vulgaire, le français et l'anglais; il a écrit dans la plupart de ces idiomes ou les parle, et connaît aussi les langues anciennes. Il a voyagé en Asie mineure et en Egypte, ayant été secrétaire de la légation autrichienne à Constantinople. Il a publié : I. *Ancient alphabets and hieroglyphic characters explained*, Londres, 1806, in-4°., avec le texte arabe et la traduction anglaise. M. de Hammer place la composition de cet ouvrage dans le milieu du IIIe. siècle de l'hégire, et lui donne pour auteur le célèbre Ibn-Wahchiyyeh. Ces deux opinions sont également dénuées de fondement. Ce recueil contient l'explication de 80 alphabets anciens : en comparant ceux qu'il offre avec ceux que nous connaissons, on se persuade que les alphabets sont controuvés pour la plupart, et que les descriptions de l'auteur arabe ne méritent aucune confiance. II. *Encyclopædische Uebersicht der Wissenschaften des Orients aus sieben arabischen, persischen, and turkischen Werken übersetzt*, Leipzig, 1804. Cet ouvrage a été composé d'après la grande *Bibliographie* de Hadjy-Khalfa, et donne des notions nouvelles sur les sciences cultivées par les Arabes. (Voy la *Biogr. univ.*, à l'article HADJY-KHALFA.) III. *De l'influence exercée par le mahométisme pendant les trois premiers siècles de l'hégire, sur l'esprit des peuples chez lesquels il s'est établi.* Ce mémoire, composé pour répondre à la question proposée, en 1806, par la troisième classe de l'Institut, a obtenu une mention honorable au concours; il eût sans doute mérité le prix, si l'auteur eût donné plus de développement à ses recherches, et à son idée principale, qui est celle-ci : L'influence exercée par les nations vaincues sur l'esprit et les mœurs des Arabes, est bien plus prononcée que l'influence opérée par le peuple conquérant parmi les peuples qu'il a domptés. Le Mémoire de M. de Hammer, publié dans le tome 1er. des *Mines de l'Orient*, a été réimprimé dans les *Annales des voyages*. IV. *Rosenoel* (Essence de roses), *oder Sagen und Kunden des Morgenlandes, aus arabischen, persischen, and turkischen Quellen gesammelt*, Stuttgard et Tubingue, 1813, 2 vol. petit in-8°. V. *Rumeli und Bosno geographisch beschrieben von Mustafa ben Abdalla Hadschi Chalfa, aus dem turkischen uebersetzt*, Vienne, 1812, in-8°. C'est un extrait du *Djihan Numa*, composé par Hadjy-Khalfa. VI. M. de Hammer est l'éditeur du recueil allemand intitulé les *Mines de l'Orient*, et dont on doit la publication à la munificence de M. le comte Winceslas de Rzewusky. Il en a déjà paru 4 vol. in-fol., et le premier cahier du tome V. Parmi les morceaux fournis à ces *Mines*, par M. de Hammer, on distingue une pièce sur le langage des fleurs chez les Orientaux; des

extraits de la *Sunna*, livre théologique des Musulmans; et de l'*Enis-ul-Djelil*, ou *Histoire de Jérusalem*. VII. M. de Hammer, ayant publié très inexactement dans ses *Mines* un poëme turk d'Uweissi, et la traduction allemande donnée par M. de Diez, il s'éleva entre eux, à ce sujet, une querelle très vive. M. de Diez publia, contre M. de Hammer, un volume in-8°., consacré à relever les erreurs semées dans ses ouvrages; et celui-ci répliqua par une petite brochure de même format, intitulée : *Tugend, Wahrheit in der morgenlandischen Litteratur, nebst einigen wenigen Proben von der seinen Gelehrsamkeit des Hrn. von Diez zu Berlin, in Sprachen und Wissenschaften*, Vienne, 1816. VIII. *Dschafer oder Sturz der Barmekiden : ein historisches Trauerspiel*, Vienne, 1813, petit in-8°. IX. *Topographische Ansichten*, etc. (ou *Aperçus topographiques pendant un voyage dans l'Orient*), Vienne, 1811, in-4°. M. de Hammer a consigné dans cet ouvrage les observations qu'il a faites sur les lieux les plus remarquables de l'Orient. X. *Der Divan von Mohammed Schems-ed-din-Hafis, aus dem persischen zum ersten mal ganz uebersetzt*, Stutgardt, 1812 et 1813, 2 vol. in-12. C'est une traduction en vers allemands du *Divan* de Hafiz. XI. *Spenser's Sonnetten*, Vienne, 1814, grand in-8°.; deuxième édition, 1816. XII. *Schirin, ein persisches romantisches Gedicht, nach morgenlandischen Quellen*, Leipzig, 1809, 2 vol. in-12. XIII. M. de Hammer a encore mis au jour dernièrement, un *Tableau de l'empire othoman*, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage lui a mérité, de la part de l'empereur Alexandre, l'ordre de Ste.-Anne. J.

HAMONIERE (G.) est auteur des ouvrages suivants : I. *Grammaire anglaise simplifiée*, quatrième édition, revue, 1814, in-12; cinquième édition, augmentée, 1817. II. *A theorical and practical grammar of the french tongue*, 1815, in-12. III. *Le nouveau guide de la conversation en anglais et en français*, 1815, in-12. IV. *Le nouveau guide de la conversation en espagnol et en français*, 1815, in-12 V. *Vocabulaire français et russe*, 1815, in-8°. VI. *Nouveau dictionnaire de poche français-anglais et anglais-français*, 1816, 2 v. in-16. VII. *Lettres de lady Marie Wortley Montagu*, nouvelle édition, augmentée de beaucoup de lettres qui ne se trouvent pas dans les précédentes, avec une traduction française, 1816, 2 vol. in-12. VIII. *Grammaire française à l'usage des Russes*, 1816, in-8°. M. Hamonière a encore fait imprimer, avec des additions, différentes grammaires pour l'italien et le français. Or.

HANACHE (Louis-Maximilien-Alexandre, comte de), chevalier de St.-Louis, né à St.-Domingue le 11 juillet 1745, fut capitaine de dragons dans cette colonie, et se trouvait à Tours, en 1789, lors des assemblées provinciales de la noblesse pour les nominations aux états-généraux. Il fut un des députés élus, et se fit remarquer, dans cette assemblée, par son attachement à la cause de la monarchie. Retourné, dès l'année suivante, à St.-Domingue, il n'y échappa que par miracle aux massacres des blancs en 1793, et se réfugia à la Jamaïque, d'où il vint en Angleterre en 1802; époque à laquelle il rentra en France avec la permission du prince de Condé. Il fut, ainsi que son fils, un des premiers qui se prononcèrent en faveur des Bourbons en avril 1814, et l'un et l'autre suivirent S. M. à Gand en 1815. — M. de Hanache, fils, est lieutenant de grenadiers dans la garde royale. D.

HAPDÉ (Jean-Baptiste-Auguste), l'un de nos auteurs dramatiques les plus féconds, est né à Paris le 27 août 1781. A l'âge de 15 ans, il fit jouer ses premiers essais sur le théâtre des Jeunes-Artistes, et continua, depuis cette époque, de travailler pour le théâtre, malgré les efforts que fit sa famille pour l'arracher à ce genre d'occupation. En 1800, il fut attaché au quartier-général de l'armée du Rhin, et devint sécrétaire du général Hédouville, puis administrateur des hôpitaux militaires. Revenu à Paris à l'époque de la paix, il reprit ses travaux dramatiques. En 1809, il se mit à travailler exclusivement pour le théâtre de la Porte St.-Martin, en qualité d'administrateur *ad honores*, et soutint presque seul ce théâtre, pendant deux ans, par des ouvrages d'un genre assez bizarre. En 1813, il fut nommé directeur des hôpitaux de la grande armée, et s'acquitta de ces fonctions avec beaucoup de zèle et de désintéressement. Au mois d'avril 1814, M. Hapdé publia une brochure intitulée : *Les sépulcres de la grande armée*, ou *Tableau historique des* 

*pitaux militaires.* La sensation que produisit cet ouvrage, où Buonaparte est fortement attaqué pour son mépris de la vie des hommes, obligea M. Hapdé de se réfugier en Angleterre à l'époque du 20 mars 1815. On porte le nombre de ses ouvrages dramatiques à 73, dont 70 ont été joués à Paris. Voici les titres des principaux : (Avec Charles), *Cange*, ou *Le commissionnaire de St.-Lazare*, an III, in-8°. — (Avec Corsange), *Le dernier couvent de France*, an IV, in-8°. — *Le buffet*, an V, in-8°. — *Arlequin rentier*, an VI. — *Arlequin Jacob et Gilles Esaü*, an VI, in-8°. — (Avec Chaussier), *Le parachute*, an VI, in-8°. — (Avec Cuvelier), *Le petit Poucet*, an VI, in-8°. — (Idem), *L'héroïne suisse*, an VI, in-8°. — (Idem), *Frédegilde*, an VII, in-8°. — (Avec Albert), *Un tour de Roquelaure*, an VII, in-8°. — (Avec Aude), *Cadet misantrope et Manon repentante*, 1800, in-8°. — *Deux pères pour un*, 1800, in-8°. — (Avec Dabaytua), *Le sérail*, ou *La fête du Mogol*, 1800, in-8°. — *L'enfant du mystère*, 1800, in-8°. — *Arlequin dans un œuf*, 1804, in-8°. — (Avec Cuvelier), *L'enfant prodigue*, 1804, in-8°. — *Le prince invisible*, féerie en six actes, 1804, in-8°. — *Elisabeth du Tyrol*, 1805, in-8°. — *La guerrière des sept montagnes*, 1805, in-8°. — *Le pont du diable*, 1806, in-8°. — *Les sirènes*, 1807, in-8°. — *Helmina d'Heidelberg*. 1807, in-8°. — *Peau d'âne*, 1808, in-8°. — *Les centaures*, 1808, in-8°. — *La tête de bronze*, 1808, in-8°. — (Avec Dubois), *Le siége de la gaîté*, 1808, in-8°. — *Le colosse de Rhodes*, 1809, in-8°. — *L'homme de la roche*, 1809, in-8°. — *Les fêtes d'Eleusis*, 1810, in-8°. — *Le passage du mont St.-Bernard*, 1810, in-8°. — *La chassomanie*, 1810, in-8°. — *L'union de Mars et de Flore*. — *La Pérouse*, 1810, in-8°. — *L'arsenal d'Inspruck*, 1810, in-8°. — *L'homme du destin*, 1810, in-8°. — *La reine de Persépolis*, 1810, in-8°. — *Actéon*, 1810, in-8°. — *La chaumière indienne*, 1810, in-8°. — *Les chevaliers de Jérusalem*, 1811, in-8°. — *L'enfant proscrit*, 1811, in-8°. — *L'Amour postillon*, 1811, in-8°. — *L'enlèvement d'Hélène*, 1811, in-8°. — *Barbe-bleue*, 1811, in-8°. — *Floreska*, 1812, in-8°. — *La houillière de Beaujonc*, 1812, in-8°. — *Lise et Colin dans leur ménage*, 1812, in-8°. — *Célestine et Faldoni*, 1812, in-8°. — (Avec Dumersan), *Romantine et Agoni*, parodie, 1812, in-8°. — *Le berceau de Henri IV*, à Lyon, 1816, in-8°. — *Les visions de Macbeth*, 1813, in-8°. Ses autres ouvrages sont : I. *Remercîments adressés aux autorités administratives de la ville de Lyon*, 1816, in-4°. II. *Voyage souterrain*, ou *Description des salines de Hallein*, 1816, in 8°. III. *Le panache blanc de Henri IV*, ou *Les souvenirs d'un Français*, 1815, in-8°. ; 1816, in-8°. ; 1817, in-8°. IV. *Mémoire historique sur le théâtre de la porte St.-Martin*, 1817, ou *Précis de faits inconnus, appuyés de pièces authentiques*, en faveur des créanciers de l'ancienne administration de ce théâtre, dite des *Jeux gymniques*, dont M. Hapdé était un des commissaires et principaux créanciers. OT.

HARAMBURE (Le baron LOUIS-FRANÇOIS D'), propriétaire dans la Touraine, fut élu, en 1789, député de la noblesse de cette province aux états-généraux, et s'y déclara pour la révolution. Il publia, lors de leur ouverture, une brochure tendant à provoquer la réunion des ordres de l'Etat. Le baron d'Harambure s'éleva néanmoins avec force contre la suppression des ordres de chevalerie et contre celle de la noblesse : mais, dans ses autres opinions sur le droit de paix et de guerre, sur l'adhésion du Roi à la constitution, et sur le refus du serment par les officiers, on remarque une tendance prononcée vers les principes révolutionnaires. Envoyé en Alsace en qualité de général de l'armée du Rhin, après la session, il donna son adhésion à la révolution du 10 août 1792. Ayant reçu, en mars 1793, des lettres-patentes et une déclaration au nom de MONSIEUR, alors régent de France, M. d'Harambure fit passer ces pièces aux commissaires de la Convention dans le département du Rhin, avec une lettre ainsi conçue : « Comme je desire être » toujours environné de la confiance » dont j'ai besoin, je vous envoie deux » lettres que j'ai reçues d'Allemagne, et » que je vous prie de consigner sur les » registres de la municipalité. » Dénoncé pour ce fait, il fut destitué et décrété d'arrestation par la Convention nationale. Il comparut le 22 avril devant le tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta,

sur la question intentionnelle. Après que le président eut prononcé le jugement, M. d'Harambure descendit dans l'audience, et prononça le discours suivant: « Je suis très aise que la Convention na» tionale n'ait pas révoqué son décret » d'accusation : je ne crains point la cen» sure que tout bon républicain ne doit » jamais craindre; je suis charmé d'avoir » passé pour ma propre justification de» vant un tribunal aussi juste qu'équi» table; mes concitoyens connaîtront » mon attachement à la république, pour » laquelle je jure de verser jusqu'à la der» nière goutte de mon sang. » Depuis sa mise en liberté le général d'Harambure a vécu dans la retraite, et il n'a reparu sur la scène politique qu'en 1814. Le Roi l'a nommé commandeur de St.-Louis; et, en 1815, président du collége électoral de Loches. Il a paru en 1795, in-12, des *Eléments de cavalerie*, par d'Harambure. D. B.

HARCOURT (Le marquis D'), pair de France, signa comme membre du conseil municipal de Paris, en avril 1814, l'adresse de ce conseil pour la déchéance de Buonaparte (*Voy.* BELLART.). Le Roi lui a accordé, comme aux autres signataires, la croix de la Légion d'honneur, et le droit d'ajouter une fleur-de-lys à ses armes. — Emanuel D'HARCOURT, a épousé Mlle. de Montesquiou, fille du comte de Montesquiou, qui fut aide-major de la garde nationale de Paris, après le 20 mars 1815. Il est auteur de : I. *Défense de la nation française.* II. *Aperçu de la situation de la France à la fin de la session des chambres au mois de mai* 1816, in-8°. — HARCOURT (Le comte Amédée D'), parent des précédents, a épousé une demoiselle d'Harcourt de la branche anglaise, et a par-là réuni deux familles qui étaient séparées depuis Guillaume-le-Conquérant. Il habite l'Angleterre, où il a le rang de colonel, après avoir servi avec distinction dans les deux hémisphères, et particulièrement en Espagne, sous les ordres du duc de Wellington. S.

HARDEGG (Le comte IGNACE), feld-maréchal-lieutenant autrichien, a servi avec distinction dans les différentes campagnes contre les Français, notamment dans celle de 1813 à Leipzig et à Hanau, où il décida la victoire sur plusieurs points, et reçut les éloges les plus flatteurs du prince héréditaire de Hesse-Hombourg. Ayant été désigné pour marcher contre Dœlitz, qui formait le point d'appui de l'aile droite de l'armée française, il fit attaquer cette position par deux escadrons de hussards, soutenus par les régiments de dragons de Riesch et les hussards de Hesse-Hombourg. Mais il eut bientôt à se défendre contre des forces supérieures. Blessé à la tête et pressé de toutes parts, il soutint les efforts des Français assez longtemps pour que la division Bianchi pût venir à son secours et le dégager. Le comte de Hardegg ne se distingua pas moins dans la campagne de France en 1814. Il commandait une division du 1er. corps d'armée autrichien, sous les ordres du comte de Colloredo-Mansfeld. Le 1er. février, il attaqua une colonne qui essayait de rétablir les communications avec Chaumont; et il la rejeta sur Morvilliers. Le 12, il repoussa les troupes françaises de Nogent-sur-Seine. S. S.

HARDENBERG (Le prince CHARLES-AUGUSTE DE), chancelier d'état, ministre de guerre et de cabinet du roi de Prusse, est né dans le pays d'Hanovre, le 31 mai 1750. Après avoir fait de brillantes études à l'université de Gœttingue, il passa en Angleterre, où il résida long temps. Il était employé dans l'administration du Hanovre en 1785, lorsqu'une circonstance particulière l'obligea de quitter ce pays. Accueilli par le duc de Brunswick, il fut envoyé en 1786, à Berlin, pour y porter le testament que Frédéric II avait déposé à Brunswick. Quelque temps après, il fut nommé ministre-directeur des principautés d'Anspach et de Bayreuth, au service du margrave, qui régnait encore. Lorsque ce margrave, las des soins du gouvernement, se retira à Londres en 1792, M. de Hardenberg fut chargé de recevoir les serments au nom du roi, d'introduire la constitution de Prusse dans ces nouvelles provinces, et d'en diriger l'administration. Nommé ministre du cabinet, il fut appelé, en 1793, à Francfort-sur-le-Mein, où il passa l'hiver au quartier-général, chargé de pourvoir aux besoins de l'armée. Il devint immédiatement commissaire du roi pour les affaires politiques, et reçut en cette qualité la mission d'examiner les propositions qu'apportaient lord Malmesbury et l'amiral Kinkel. Ce fut lui qui remplaça, en 1795, M. de Golz dans les négociations enta-

mées à Bâle, entre la Prusse et la république française, et qui signa la paix dans cette ville, le 5 avril. A cette époque, M. de Hardenberg, déjà chevalier des ordres de l'Aigle-blanche et de Stanislas, fut décoré de l'Aigle-noire; il retourna ensuite dans les principautés de Franconie, pour en achever l'organisation, et pour régler les passages accordés aux armées étrangères en vertu d'une convention. On lui doit d'avoir médiatisé l'ordre équestre dans ces contrées, et d'avoir donné plus d'unité et de force à leur administration par des échanges et des conventions qu'il conclut avec des princes voisins. A l'avènement au trône de Frédéric-Guillaume III, la réunion du département des finances au directoire-général, et de celui de la justice avec les affaires ecclésiastiques, restreignit les pouvoirs de M. de Hardenberg; mais elle n'affaiblit pas le crédit dont il jouissait : car, quoique depuis l'exécution de cette réforme, il eût fixé sa résidence dans la capitale de la Prusse, il n'en resta pas moins chef de l'administration des deux principautés d'Anspach et de Bayreuth. Il obtint même, après la mort du ministre de Werder, le département de Magdebourg et de Halberstadt, et, à la mort du ministre de Heinitz, le département de Westphalie et de Neufchâtel. La réputation de M de Hardenberg, comme homme d'état, allait tous les jours croissant; et il semblait que le monarque voulût l'augmenter encore par de nouvelles faveurs. Lorsqu'en 1804, le comte de Haugwitz donna sa démission de ministre des affaires étrangères, M. de Hardenberg fut appelé à le remplacer. Au mois de juillet 1805, lors du séjour à Berlin de M. de Novosiltzoff, envoyé extraordinaire russe, M. de Hardenberg adressa à M. Laforêt, ministre de France, une note qui semblait annoncer un germe de mésintelligence entre les deux puissances. Il fut même dit, quelque temps après, dans les journaux de Paris, que le ministre prussien avait signé un traité d'alliance avec la Russie. Ce qui put donner lieu à cette opinion, c'est que M. de Hardenberg s'était jusque-là montré fort opposé aux principes qui dirigeaient alors la France. Cependant, lorsque les troupes de cette puissance, sans respecter les frontières prussiennes, passèrent par le pays d'Anspach, M. de Hardenberg, qui aimait les deux principautés de Franconie comme sa propre création, se trouva doublement offensé de cette violation de territoire, contre laquelle il réclama fortement par une note qu'il remit, le 14 octobre, au maréchal Duroc, et dont voici quelques passages : « S. M. ne sait pas de quoi » elle doit s'étonner le plus, ou des vio» lences que les armées françaises se sont » permises dans ses provinces, ou des » arguments incompréhensibles par les» quels on prétend les justifier. S. M., » jalouse, avec raison d'une considération » qui est due autant à sa puissance qu'à » son caractère, a lu, avec une sensation » qu'elle essaierait en vain de cacher, » la dépêche justificative qui a été remise » par la légation française à son cabinet. » On s'appuie sur l'exemple de la der» nière guerre et sur la parité des cir» constances, comme si les exceptions » que l'on permit alors, n'avaient pas été » fondées sur des traités précis qui ont » cessé à la paix! comme si l'empereur » Napoléon s'était souvenu de ces traités » lorsqu'il prit possession du pays d'Ha» novre, d'un pays qui, par ces mêmes » traités, était, depuis longues années, » sous la protection de la Prusse! On » prétexte l'ignorance de nos vues, » comme si les vues ne se montraient pas » ici dans le fait même, et comme si la » nature de la chose pouvait changer de » face avant qu'on ait stipulé le con» traire! comme si les protestations so» lennelles des magistrats de la province » et des ministres de S. M. près l'élec» teur de Bavière n'avaient pas suffisam» ment publié ce qui n'avait pas besoin » de l'être! et comme si je n'avais pas » déclaré moi-même, la carte à la main, » long-temps auparavant dans mes confé» rences avec S. Exc. M. le maréchal » Duroc et M. de Laforêt, l'impossibi» lité de permettre aucune marche de » troupes dans les margraviats!.... Ar» rêté de tous côtés dans ses nobles » vues, le roi ne peut prendre encore » d'autres soins que ceux de veiller à la » sûreté de ses peuples : mais il se regarde » dès-à-présent, comme affranchi de tous » les engagements qu'il a pris; et il se » voit obligé de faire prendre à ses ar» mées les positions nécessaires à la dé» fense de l'Etat. » Il eût été difficile de s'exprimer avec plus de précision et de franchise; et la diplomatie de nos temps offre peu d'exemples d'une pareille fer-

meté. Peu après le roi de Prusse signa, avec la Russie, l'Angleterre et l'Autriche, un traité par lequel il s'engagea à faire parvenir des propositions de paix à Buonaparte, et à se réunir à la coalition, si ces propositions n'étaient point acceptées. Mais la bataille d'Austerlitz vint tout-à-coup s'opposer aux résultats de ce traité. Une autre circonstance qui suivit immédiatement, fournit à la malveillance des armes contre M. de Hardenberg. Ce ministre avait adressé, le 22 decembre 1805, à lord Harrowby, alors ministre de S. M. Britannique à Berlin, une lettre dans laquelle il lui garantissait, au nom de Frédéric-Guillaume, l'entière sécurité des troupes anglaises dans le Hanovre, à condition que, dans le cas où la Prusse serait attaquée par les Français, les troupes anglaises lui prêteraient assistance. Pendant que ces choses se passaient entre le ministre prussien et le plénipotentiaire anglais, le comte de Haugwitz avait signé à Vienne, avec Napoléon, un traité, dont on n'eut connaissance à Berlin que le 25 décembre, trois jours après l'envoi de la lettre de M. de Hardenberg. Les journaux français ne manquèrent pas de signaler ce ministre comme indigne de la confiance de son souverain, dont il avait voulu, dirent-ils, entacher la loyauté, en supposant que ce prince n'avait signé le traité conclu à Vienne avant la paix de Presbourg, que pour se donner les moyens de tromper. Ces assertions, malgré les efforts des ennemis de M. de Hardenberg, ne portèrent aucune atteinte à sa réputation. Il quitta pourtant la cour au mois d'avril, en vertu d'un congé illimité : mais il conserva le département d'Anspach et de Bareith. Il n'eut aucune part aux conférences qui se tinrent à Charlottembourg en 1806, ni à la guerre qui éclata peu après. M. de Hardenberg passa presque tout l'été de cette année à sa terre de Tempelberg, près de Berlin. Après la bataille de Iéna, il suivit le roi de Prusse. Pendant assez long-temps, il eut l'air de ne plus vouloir se mêler des affaires publiques : cependant lorsque le général Zastrow donna sa démission, il consentit à reprendre le portefeuille. L'estime dont l'honorait l'empereur Alexandre, fit juger dès-lors qu'il se maintiendrait long-temps dans son poste ; et les conférences de Kœnigsberg semblèrent confirmer cette opinion : mais il avait un ennemi puissant et dangereux en la personne de Buonaparte. Après la bataille de Friedland, il fut obligé, pour la seconde fois, de quitter le ministère. Il se retira d'abord à Riga, et revint en Prusse lors du départ des Français, après le désastre de Moscou en 1812. Il reprit aussitôt la direction des affaires, et devint un des principaux moteurs de la guerre contre la France. Il accompagna le roi, en 1813 et 1814, en Bohême, en Saxe, en Franconie, et enfin dans l'invasion de la France ; il fut chargé des négociations les plus importantes, et signa la paix comme plénipotentiaire de Prusse à Paris. Son souverain, pour récompenser ses services, l'éleva alors à la dignité de prince. Il se rendit à Londres avec Frédéric-Guillaume et Alexandre dans le mois de juin de cette année, et il assista ensuite au congrès de Vienne, comme ministre de Prusse. Il y fit preuve d'une grande habileté, et se montra l'un des plus laborieux diplomates. Le prince de Hardenberg suivit encore le roi à Paris, en 1815, et il y travailla aux conférences entre les alliés, et aux traités qui en furent la suite. Il obtint les décorations des ordres des principales cours de l'Europe durant cette époque. Ce ministre s'est toujours fait remarquer par la fermeté de ses principes et sa constance à suivre le même système politique. Dans les circonstances les plus difficiles, il n'a jamais désespéré du salut de son pays. Il a su attendre avec résignation les événements, et en profiter avec habileté. Enfin, on peut le regarder comme un des hommes qui ont le plus contribué à la chute de Buonaparte et au rétablissement de la puissance prussienne. Le 31 mai 1816, jour anniversaire de la naissance de M. de Hardenberg, le roi lui écrivit, de sa main, une lettre de félicitation extrêmement flatteuse ; et par une recherche de prévenance et d'attention tout-à-fait extraordinaire, ce monarque fit placer dans l'appartement de son ministre absent, une copie de son propre portrait, faite par une main habile, d'après l'original de Gérard. — Le comte de HARDENBERG-REVENTLOW, fils du prince de Hardenberg, vit depuis plusieurs années retiré dans ses terres en Danemark. S. S.

HARDOUINEAU (N. vicomte D'),

né à Orléans, originaire d'une famille noble et des plus anciennes de la province du Maine, servait, ainsi que son frère, dans les gardes-du-corps, à l'époque de la révolution : il émigra avec lui, fit la campagne des princes, et fut, par la suite, appelé par M. d'Avaray, auprès de la personne du Roi, qui, par une grâce spéciale, le reçut lui-même chevalier de St.-Louis, le 31 mai 1796. M. d'Hardouineau suivit depuis S. M. dans tous les lieux de son exil, et l'accompagna notamment dans le pénible voyage de Mittau à Varsovie (*Voy.* ANGOULÊME, duchesse D', tom. Ier, pag. 87, col. 2.) Au mois de septembre 1802, il revint en France, chargé de missions importantes. Il obtint, le 26 juin 1814, le grade de maréchal-de-camp, et le titre de vicomte. Quoique sa retraite lui eût été dès-lors accordée, il reprit son activité au mois de mars 1815, et rejoignit S. M. à Gand. Au mois d'août de la même année, il a quitté de nouveau le service, et vit dans sa patrie, honoré et reconnaissant des bienfaits de S. M. — HARDOUINEAU (N. D'), frère du précédent, dont il ne s'est jamais séparé, a donné comme lui des preuves de son attachement au souverain légitime, et a obtenu également la croix de St.-Louis, avec la retraite de lieutenant-colonel.—Son fils, qui a suivi le Roi à Gand, avec son père et son oncle, sert aujourd'hui dans les gardes-du-corps, où il a été admis dès l'année 1800. D—s.

HARDY (ANTOINE-FRANÇOIS), médecin à Rouen avant la révolution, fut député du département de la Seine-Inférieure à la Convention nationale en 1792, et y vota la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix. Dans la question de l'appel au peuple, il lut à la tribune, et déposa sur le bureau, une opinion signée de lui, dans laquelle, à travers quelque entortillage de style, on trouve de bonnes intentions, et dont on peut réduire la substance à ceci : « Si le résultat des opinions » des membres de la Convention, d'accord avec le vœu national exprimé dans » l'acte constitutionnel qui défend de juger le Roi d'après le Code pénal, n'est » pas pour la mort, l'appel au peuple est » inutile et je dis *non*. Si, au contraire, » au mépris de l'acte constitutionnel, on » veut juger Louis comme un simple » citoyen, d'après le Code pénal, et le » condamner à mort, l'appel au peuple » est indispensable, et je dis *oui*. » M. Hardy se déclara ensuite pour le sursis à l'exécution. Attaché au parti de la Gironde, il fut mis hors de la loi le 28 juillet 1793, par suite de la révolution des 31 mai, 1 et 2 juin, qui assura le triomphe de la Montagne; mais il parvint à se soustraire au jugement ; le décret fut rapporté après la chute de la Montagne, et il rentra, en 1795, dans le sein de la Convention. Lorsqu'il fut question de déporter les trois membres de l'ancien comité de salut public, M. Hardy voulut faire déclarer qu'ils avaient mérité la mort. On le vit ensuite dénoncer Charlier, Maure et Robert Lindet, quoiqu'il reconnût publiquement que toute sa famille, mise hors la loi, avait été sauvée par ce dernier, à qui il ne pouvait néanmoins pardonner d'avoir fait l'éloge de la révolution du 31 mai, qui avait décidé de sa proscription. Au moment où la disette de 1795 se fit sentir, il proposa de déclarer propriété nationale toute la récolte prochaine, et de décréter la peine de mort contre quiconque refuserait telle mesure de grains pour une quantité donnée d'assignats. Cette proposition fut repoussée avec des marques d'improbation générales. Lors de la discussion des articles constitutionnels sur les colonies, il demanda une autre division du territoire de St.-Domingue, ajoutant, « qu'on ne devrait pas laisser » à cette île le nom *du plus grand scé-* » *lérat qui ait jamais existé* (St.-Do- » minique). » On le vit, à la séance du 30 août, provoquer des mesures contre l'agiotage, et s'écrier : « Il faut non-seu- » lement arrêter l'agiotage, mais faire » rendre gorge aux agioteurs. » Il proposa ensuite quelques moyens pour les atteindre M. Hardy entra, le 1er. septembre, au comité de sûreté générale. Aux approches du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), il se déclara fortement contre les sections de Paris, fit suspendre leur permanence, autoriser ensuite le comité de sûreté-générale à décerner des mandats d'arrêt contre les chefs de l'insurrection, et attaqua Aubry, Lomont et Miranda. Réélu au conseil des cinq-cents aussitôt après, il se déclara avec véhémence contre le parti de Clichy, et fut un des plus zélés défenseurs du directoire. Son parti devint

alors le protecteur plutôt que le protégé de ce gouvernement. Dans la discussion d'un projet contre les prêtres réfractaires, M. Hardy s'opposa à toute amnistie en leur faveur, déclarant qu'*il préférerait l'accorder à l'armée de Condé*. Le 21 novembre 1796, il fut nommé secrétaire de l'assemblée. Dans une discussion sur la répression des abus de la presse, il dit que les puissances, ne pouvant dompter la France par la force, avaient résolu de faire la contre-révolution par l'opinion publique, et qu'en cela elles étaient secondées par tous les écrivains du parti royaliste. Le 17 février 1797, il parla sur la situation de la république, et annonça qu'un administrateur du département de l'Eure avait été arrêté par la seule raison qu'il était républicain : « Toutes ces ma» nœuvres, dit-il, coïncident avec les » instructions données par Louis XVIII. » Voilà donc l'affiliation dont le préten» dant fait l'éloge, en disant qu'il est » très content de certaine société (celle » de Clichy). » A ces mots, les députés qu'il désignait, réclamèrent vivement contre cette assertion; mais M. Hardy, sans se déconcerter, ajouta : « Si les » membres qui la composent, se recon» naissent au portrait qu'en a fait Capet, » cela n'est pas ma faute : et peut-on se » défendre de quelques alarmes, quand » on remarque la série d'actions, de dis» cours et de menées en faveur des émi» grés, de leurs parents et de leurs com» plices les prêtres réfractaires; quand » on remarque la dépravation générale » de l'esprit public, etc. ? » M. Hardy termina cette sortie en provoquant des mesures violentes contre les prêtres et les émigrés. Lorsque Duprat dénonça au conseil des cinq-cents le pamphlet de Bailleul contre la majorité des conseils, M. Hardy défendit l'écrit de son collègue, prétendit de nouveau qu'il existait une faction qui voulait détruire la république, accusa quelques membres d'en être les chefs, et fut encore une fois accueilli par des murmures. Au 18 fructidor an V (3 septembre 1797), il fit rayer Tarbé de l'Yonne, de la liste des déportés. En novembre suivant, il dénonça l'état-major de la garde nationale de Rouen, comme vendu à l'*homme de Blankembourg*. (Le Roi Louis XVIII résidait dans cette ville.) Le 21 décembre, il fut nommé secrétaire, et président le 19 février suivant. Il se prononça, à cette époque, en faveur du système des scissions, protégé par le directoire; fut nommé membre de la commission chargée d'examiner son message relatif aux élections, et fit valider celles de l'Institut à Paris. Ses fonctions expiraient dans le mois de mai 1798; mais il fut réélu par le même département, et on le vit, dès les premières séances, demander la prorogation de la loi compressive de la presse. Vers la fin de l'année, il présenta un projet sur les écoles de médecine; et, en juillet 1799, il demanda que le conseil célébrât au moins dans son sein l'époque du 9 thermidor (27 juillet 1794), dont le culte commençait à tomber en discrédit. Il se montra favorable à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), qui plaça l'autorité dans les mains de Buonaparte, et il entra aussitôt après dans le nouveau corps législatif, d'où il sortit en 1803. Il quitta la médecine pour la finance, et devint directeur des droits-réunis; emploi qu'il a abandonné dans la suite pour reprendre sa première profession : il l'exerçait encore à Paris en 1817, et son fils l'exerce avec succès à Rouen. B. M.

HAREL, né en Normandie en 1790, est neveu du poète Luce-de-Lancival, à qui il dut son éducation et les premières faveur dont il jouit sous le gouvernement impérial. Il fut d'abord auditeur au conseil-d'état, et attaché en cette qualité à l'administration des douanes, puis sous-préfet de Soissons. Il était dans cette ville en mars 1814; et il concourut beaucoup à la résistance qu'elle opposa aux armées alliées. Quelques mois après, M. Harel, ayant perdu son emploi, fut un des rédacteurs du journal intitulé le *Nain jaune*. On sait avec quelle violence et quelle impunité ce journal attaqua alors tous les hommes attachés à la cause du Roi. Au mois de novembre même année, M. Harel fit un voyage à l'île d'Elbe; et il ne précéda Buonaparte que de quelques jours à Paris. Après la révolution du 20 mars, qu'il avait annoncée dans son journal en termes assez clairs, il fut nommé à la préfecture du département des Landes. Là, il redoubla de zèle pour la cause à laquelle il s'était dévoué; il dirigea de nombreuses persécutions contre les personnes les plus attachées au Roi. (*Voy.* DONNISSAN, II, 412), et les journaux

du temps sont remplis de ses proclamations et de l'exposé de ses mesures énergiques. Après la rentrée du Roi, il fut arrêté par la garde nationale de Mont-de-Marsan, dans la nuit du 18 au 19 juillet, et conduit jusqu'aux frontières. A Nogaro, petite ville du département voisin, son nom seul le fit arrêter une seconde fois par les habitants. Atteint par l'ordonnance du 24 juillet 1815, il se réfugia à Bruxelles, où il établit un journal sous le même titre et dans le même esprit que le *Nain jaune*. Il fut obligé de s'éloigner de cette contrée en 1817, par suite des ordres que donna le roi des Pays-Bas contre les réfugiés français. S. S.

HARGOUS, né à Baïonne, entra dans la marine en 1792. Ayant été fait prisonnier par les Anglais, à Ste.-Lucie, il passa près de huit ans à Londres, s'y maria, et revint en France, grâces aux talents précoces de sa fille, qui, à l'âge de trois ans, touchait du piano, et qui lui procura sa délivrance par l'intérêt qu'elle sut inspirer. Des relations de parenté avec le général Moreau, furent pour M. Hargous un motif de défaveur, et il ne fut point employé sous Buonaparte. Après le retour du Roi, en 1814, il entreprit le voyage des colonies sur le vaisseau le *Superbe*; et en 1816, il a obtenu le commandement de la gabarre l'*Eglantine*, avec laquelle il a fait plusieurs expéditions dans la Méditerranée, et un voyage au Sénégal, pour porter des secours aux naufragés de la frégate la *Méduse*. — Sa fille (Laure), agée de neuf ans, est un véritable prodige. Elle joue de la harpe, du piano, et joint à l'exécution la plus brillante, un talent d'expression tout-à-fait remarquable. A six ans, elle fut présentée à Mme. la duchesse douairière d'Orléans, à Mgr. le duc d'Orléans, et au duc de Wellington, qui admirèrent ses étonnantes dispositions. Cet enfant est douée d'une mémoire prodigieuse: elle parle français, anglais et italien, et écrit correctement dans ces trois langues. Elle n'a jamais eu d'autre maître que sa mère. F.

HARGRAVE (Francis), écuyer, conseiller du Roi, et juge-assesseur de Liverpool, l'un des premiers légistes d'Angleterre, présenta, pendant la dernière session, une pétition à la chambre des communes, pour lui exposer qu'attendu sa mauvaise santé, et par d'autres motifs impérieux, il desirait disposer, avec l'aide du parlement, de sa collection de livres de jurisprudence, enrichie de notes intéressantes, et de trois cents manuscrits. Le parlement vota, à l'unanimité, une somme de 8,000 livres sterling, pour l'achat de cette collection, qui fut déposée dans la bibliothèque de Lincoln's-Inn, pour l'usage du public. M. Hargrave a publié : I. *Affaires de James Sommerset, nègre, devant la cour du banc du Roi*, 1772, in-8o.; troisième édition, 1783, in-4o. II. *Défense de la propriété littéraire*, 1774, in-8o. III. *Collection d'affaires d'état*, 1781, 11 volumes in-fol. IV. *Collection de discours sur les lois d'Angleterre*, traité extrait des manuscrits, 1787, in-4o. V. *Juridiction de la chambre des lords du parlement, examinée par le lord chef de justice Hale*, avec une préface renfermant l'exposé de cette même juridiction, depuis l'avènement de Jacques Ier., 1796, in-4o.; nouvelle édition, 1810. VI. *Arguments et Collections juridiques* (*Juridical arguments and collections*), 1797-99, 2 vol. in-4o. VII. *Adresse au grand juri, aux sessions de Liverpool, sur la crise des affaires présentes*, 1804, in-8o. VIII. *Questions de droit* (*Juris-consult exercitations*), de 1 à 3 vol., de 1811 à 1813. Cet ouvrage doit former six volumes. — Hargrave (Ely), né à Halifax, dans le comté d'York, en 1741, s'établit en 1762, à Knaresborough, comme imprimeur-libraire, et, en 1770, devint bibliothécaire à Harrowgate, où il est encore. Sa collection de manuscrits, presque tous relatifs aux antiquités et à l'histoire du comté, forme treize volumes in-4o. Il prépare en ce moment le *Guide des divers lieux où se trouvent des bains en Angleterre*. On a de lui : I. *Histoire du château de la ville et de la forêt de Knaresborough et d'Harrowgate, ainsi que de leurs eaux minérales*, 1782, in-12; plusieurs éditions. II. *Le Gazetier du comté d'York*, 1808, in-12, deuxième édition. III. *Histoire de Robert Fitz Ooth, appelé communément Robin Hood*. Z.

HARISPE (Le comte Jean-Isidore), lieutenant-général, est né à St.-Etienne, dans les Basses-Pyrénées, le 5 novembre 1768, d'une famille d'anciens propriétaires basques, comme l'indique l'étymologie de son nom, dans le langage de son pays. Il entra dans la carrière des

armes en 1792, lorsque les Espagnols menaçaient les frontières de France; et le 8 mars 1793, il fut nommé capitaine d'une des compagnies franches qu'on organisait dans ce pays. Dès que la guerre fut déclarée, on le vit paraître avec ses agiles tirailleurs, sur la crête des montagnes qui séparent la vallée de Baïgorry de celles de l'Espagne; et bientôt il se distingua à leur tête par des traits du plus brillant courage. Chéri de ses soldats, qui tous étaient ses compatriotes, il leur inspirait la plus grande confiance. Le 15 décembre 1793, il reçut un coup de feu, à l'attaque du camp d'Ispéguy, dont il s'empara après une vive résistance. Les compagnies franches basques ayant été formées en un bataillon, il en fut nommé commandant le 24 décembre 1793. Le 3 juin 1794, il fut fait, sur le champ de bataille, chef de brigade des chasseurs basques, après avoir chassé l'ennemi de la vallée des Aldudes, et enlevé, à la baïonnette, les redoutes de Berdaritz. Ce succès mit l'armée française en mesure d'attaquer le camp de la vallée de Bastan, et de s'emparer de Fontarabie et du port du Passage. En 1800, le général Harispe fit, avec sa demi-brigade, la campagne des Grisons; et après l'amalgame de cette demi-brigade, il fut employé à l'armée d'Italie, sous les ordres du général Moncey. Appelé, le 18 mai 1802, au commandement du 16ᵉ. régiment d'infanterie légère, il donna à ce corps une instruction, et un esprit de discipline, admirés de toute l'armée. Il le commandait en Allemagne, dans la campagne de 1806; et le 14 octobre, il enleva les batteries de la droite de l'ennemi, à la bataille de Iéna, où il eut une jambe traversée d'une balle. Le bulletin de cette bataille l'avait mis au nombre des morts. Il fut promu au grade de général de brigade, le 29 janvier 1807; et il combattit avec distinction, en cette qualité, aux journées de Gutstadt, de Heilsberg, et de Friedland, dans le corps d'armée du maréchal Lannes: il reçut, dans cette dernière bataille, une forte contusion de mitraille. Appelé ensuite sur les frontières d'Espagne, il travailla à l'organisation du corps d'observation des côtes de l'Océan, sous les ordres du maréchal Moncey, dont il avait été nommé le chef d'état-major; et il entra avec lui en Espagne, au commencement de 1808. Le maréchal ouvrit la campagne par une expédition dans le royaume de Valence, en mai et juin 1808. Cette expédition présentait des obstacles sans nombre : les troupes françaises, presque entièrement composées de conscrits, avaient en tête de vieux régiments; une population exaltée les entourait de tous côtés, les armes à la main. Le général Harispe, qui était chargé de diriger les colonnes, déploya une activité et un courage auxquels le maréchal Moncey donna les plus grands éloges. On se rappelle que ce fut lui qui, secondé des ministres Azanza et O-Farill, arrêta le massacre du 2 mai 1808, à Madrid, en se portant partout où l'effervescence populaire était le plus dangereuse. Il continua d'exercer les fonctions de chef de l'état-major du corps d'armée du maréchal Moncey; et il combattit, en cette qualité, à la bataille de Tudela le 23 novembre 1808, au siége de Sarragosse, au combat d'Alcanitz, et à la bataille de Maria; il eut dans celle-ci le pied gauche traversé d'une balle, au plus fort de la mêlée. Il avait repris depuis long-temps son poste actif à l'armée d'Aragon, lorsqu'il y fut chargé de commander les troupes de la tête du pont, sur la rive gauche de la Sègre, au siége de Lerida. Ce fut lui qui porta les premiers coups de sabre dans la plaine de Margates, le 23 avril 1810, et commença, par la prise de trois à quatre cents hommes, une des actions les plus brillantes de l'armée d'Aragon. Nommé général de division le 12 octobre 1810, il fut chargé d'un commandement important, tant au blocus qu'au siége de Tortose, pendant les derniers mois de cette année. Au commencement de 1811, il poursuivit et atteignit quelquefois les bandes de Mina, dans la Navarre. Il préluda, ensuite, aux opérations difficiles du siége de Tarragone. Le 29 mai il commandait les troupes de l'assaut, et il reçut une contusion d'un éclat de bombe. Enfin après avoir concouru à ce siége de la manière la plus efficace, il ne contribua pas moins à la conquête du royaume de Valence, pendant le reste de l'année 1811. C'est à la tête de sa division, qu'il enfonça le centre de l'armée ennemie, à la bataille de Sagonte, le 25 octobre, et qu'après avoir séparé l'aile gauche de cette armée de sa droite, il la culbuta dans sa retraite: il eut, ce jour-là, deux chevaux tués sous lui. Le général Harispe avait été

nommé commandant de la Légion-d'honneur, en mars 1808 : il fut promu au grade de grand-officier, le 30 juin 1811, et fait comte le 3 janvier 1813. Toujours placé dans la partie la plus active des opérations de l'armée d'Aragon, il commanda avec succès diverses expéditions, et notamment plusieurs reconnaissances sur Alicante : les troupes qui combattirent si vaillamment, le 21 juillet, à Castellaet à Ibi, sous le général Delort (*Voy.* DELORT) et le colonel Mesclop, faisaient partie de sa division, et agissaient selon le plan qu'il avait arrêté. Dans une de ces expéditions, il enleva, après une marche de nuit, le 11 avril 1813, le cantonnement nombreux d'Iecla, fit quatre à cinq mille prisonniers, et facilita, par ce coup-de-main important, les projets du maréchal Suchet sur le camp de Castalla. Il commanda encore, en Catalogne, diverses expéditions, et fit enlever, dans la nuit du 12 au 13 septembre, la forte position du Col d'Ordal. Au commencement de 1814, le général Harispe fut envoyé de Barcelone à l'armée du maréchal Soult. Il y fit tous ses efforts pour retarder l'invasion anglaise; mais déjà le mal était sans remède. Cependant l'ennemi dut encore, plus d'une fois, lui céder des positions, des prisonniers et des bagages, principalement à Baïgorry, où un détachement, qui s'était retranché dans sa propre maison, fut entièrement culbuté : mais à la fin il fallut céder au nombre. Le général Harispe se retira sur la Bidassoa, en combattant avec sa seule et faible division contre toute l'armée anglaise. Cette division combattit encore à Orthez le 27 février, à Tarbes le 20 mars, et le 10 avril à Toulouse, où, après avoir manœuvré longtemps sous le feu de l'ennemi, le général Harispe eut le pied fracassé par un boulet en défendant contre les troupes écossaises l'entrée des redoutes du Colombier. L'amputation d'une partie du pied ne permettant pas qu'il pût être transporté, il resta à Toulouse au pouvoir des Anglais. Le duc de Wellington, rendant hommage à la valeur de son prisonnier, lui fit une visite aussitôt après son entrée, et lui prodigua les marques du plus honorable intérêt. Le 1er. mai, le duc d'Albufera publia, du quartier-général de Narbonne, l'ordre du jour suivant : « L'armée apprendra avec » plaisir que le brave général Harispe, » blessé à la bataille du 10 avril devant » Toulouse, va beaucoup mieux, et qu'on » peut espérer son rétablissement. » Dès l'arrivée du duc d'Angoulême, le général Harispe lui envoya sa soumission à l'autorité royale. Le prince lui répondit : « J'ai eu le plaisir de recevoir votre let- » tre. Je suis très sensible aux sentiments » que vous me témoignez pour le Roi » et pour notre famille; je regrette que » votre dernière blessure me prive, en ce » moment, de la satisfaction de vous voir » et de vous connaître. Il y a long-temps » que j'avais entendu parler de la ma- » nière dont vous le méritez. Je sais la » distinction avec laquelle vous avez » servi votre patrie. Qui l'a bien servie, » a bien servi le Roi. Ces deux intérêts » ne pourront jamais faire qu'un. Nous » comptons sur vous, comme vous pou- » vez compter, général, sur tous nos » sentiments d'estime et d'affection. » Le 27 juin suivant, le général Harispe reçut la croix de Saint-Louis, des mains du duc d'Angoulême; et le 15 octobre suivant, il fut nommé au commandement de la 15e. division. Il se trouvait à Bordeaux à l'époque du 20 mars 1815; et dès qu'on y reçut la nouvelle de la marche de Buonaparte, il renouvela auprès de la duchesse d'Angoulême, ainsi que le général Decaen, sa promesse de fidélité. Le général Harispe fut ensuite chargé, comme commandant de la 1re. division de l'armée des Basses-Pyrénées, d'observer les frontières menacées entre Baïonne et St.-Jean-Pied-de-Port. Après la rentrée du Roi, il fut invité, par le préfet de son département, à se mettre à la tête des gardes nationales du pays, pour s'opposer à l'invasion près d'être exécutée par les Espagnols. Depuis le licenciement de l'armée, le général Harispe vit retiré dans la vallée de Baïgorry, où il a pris naissance. F.

HARLET (Le baron LOUIS), né le 15 août 1772, fut employé comme colonel dans la campagne de Moscou, et nommé maréchal-de-camp d'infanterie le 13 avril 1813. Le roi le créa chevalier de Saint-Louis le 20 août 1814. Il commandait, en mai 1815, les gardes nationales actives de la 7e. division, puis le 4e. régiment des grenadiers à pied de la garde. On lisait le nom de ce général sur l'adresse qui fut affichée dans Paris et présentée à la chambre des représen-

tants le 30 juin, même année (*Voy.* DAVOUST). Le baron Harlet est gendre de l'ancien directeur Letourneur de la Manche. A.

HARMAND (Le baron NICOLAS), né à Triocour près Château-Thierry, vers 1746, d'une famille de robe, exerçait la profession d'avocat avant la révolution, et fut, en 1789, élu député à l'assemblée constituante, où, sans paraître à la tribune, il vota avec la majorité. Il a été depuis fournisseur des vivres-viande, près les armées républicaines. Nommé, sous le gouvernement impérial, préfet de la Maïenne, il remplit cette place d'une manière honorable, pendant plusieurs années, et fut créé successivement chevalier de la Légion-d'honneur, et baron de l'empire. Il obtint sa retraite en 1813, et n'a exercé depuis aucune fonction publique. — HARMAND (Le chevalier), fils du précédent, né vers 1770, fut, sous le gouvernement impérial, auditeur au conseil-d'état, sous-préfet à Savenay, puis nommé, en 1813, préfet des Hautes-Alpes. Il administrait encore ce département en mars 1815. Informé du débarquement de Buonaparte, il adressa, sous la date du 4, à ses administrés, une proclamation remarquable par son énergie : « Bons habitants des Alpes, » disait-il, d'après un avis qui vient de » me parvenir, Buonaparte, à la tête » d'une poignée de soldats attachés à son » sort, serait débarqué, le 1er. de ce » mois, dans les environs de Fréjus. » Ainsi, un ennemi funeste à votre re» pos, l'homme qui a coûté à la France » et à l'Europe tant de sang et de larmes, » après s'être targué, lors de son ab» dication, d'une générosité menson» gère, viendrait essayer de vous re» mettre sous le joug de fer, et nous » rendre les fruits amers de son gouver» nement, la conscription et la guerre » perpétuelle.... Trop faible pour atta» quer la France, il s'est flatté peut» être de la diviser; il ne sait pas par » combien de liens d'amour et de recon» naissance nous sommes attachés au » souverain légitime qui a déjà réparé » tant de maux! Il ne sait pas de quel » bon esprit la France entière est ani» mée, et que cette contrée ne compte » que des sujets fidèles et dévoués à » Louis-le-Desiré ! C'est à vous, bons » Alpéens, à le désabuser, s'il était assez » téméraire pour se présenter sur votre » territoire.... Repoussez avec mépris » toute suggestion insidieuse; signalez » aux autorités les hommes qui, par leurs » discours, chercheraient à altérer votre » fidélité ; surveillez avec soin les étran» gers et les hommes dangereux; arrêtez » et livrez aux magistrats tous ceux qui » tendraient à répandre des écrits ou des » proclamations où le nom et l'autorité » des Bourbons seraient méconnus... » M. Harmand avait envoyé cette proclamation à tous les maires, avec ordre de sonner le tocsin, d'armer les habitants, et de les réunir sur différents points indiqués. Le gendarme qui en était porteur, fut rencontré par Buonaparte, qui entra dans une violente colère lorsqu'il lut la proclamation, et promit bien de s'en venger, à son entrée à Gap : mais M. Harmand en était sorti avec le commandant du département; et ce ne fut qu'à Grenoble que parut le décret qui proscrivait ce préfet, et lui enjoignait de quitter la 17e. division militaire, sous peine d'être passé par les armes. M. Harmand n'en retourna pas moins à son poste, dès que Buonaparte eut dépassé les limites du département; et il fit tous ses efforts pour maintenir ses administrés dans l'obéissance au roi. Quand le duc d'Angoulême vint se mettre à la tête des royalistes du Midi, M. Harmand fut nommé commissaire du Roi, et il se servit de tous ses moyens pour procurer à ce prince des hommes et de l'argent. Mais, dès le 4 avril, la défection des troupes et la rebellion de la populace avaient fait des progrès si rapides, qu'il n'était plus au pouvoir des Français fidèles de les arrêter. Presque tous les fonctionnaires avaient fui. M. Harmand adressa au comte de Damas-Crux, premier aide-de-camp de S. A. R., un rapport dans lequel, attendu que le pays ne pouvait plus être administré que militairement, il proposait de le déclarer en état de siége, et d'y suspendre entièrement les pouvoirs civils. Il terminait sa dépêche en demandant que S. A. R. voulût bien employer ses services et son dévouement sur quelque autre point, puisqu'ils allaient devenir inutiles dans son département, tant que le régime militaire y resterait établi. M. Harmand ne quitta le duc d'Angoulême qu'après la capitulation du Pont-St.-Esprit ; et il se tint caché jusqu'au moment du retour

du Roi, époque à laquelle il fut nommé préfet du Puy-de-Dôme. Au mois de juillet 1816, il eut la satisfaction de voir arriver à Clermont le prince qu'il avait si fidèlement servi; et il reçut de S. A. R. des témoignages publics de reconnaissance. Par ordonnance du mois de mai 1817, M. Harmand a été envoyé à la préfecture de la Creuse. — HARMAND, frère cadet du précédent, et gendre de feu M. Cretet, ministre de l'intérieur, était, depuis 1813, secrétaire-général de la préfecture de la Loire-Inférieure, lorsqu'il fut, à la fin de 1815, nommé aux mêmes fonctions près celle du Bas-Rhin. Il a été créé, en 1816, chevalier de la Légion-d'honneur. — Le conventionnel du même nom était cousin des précédents; il est mort en 1815, après avoir publié une brochure *Sur la captivité de la famille royale en* 1793. Y.

HARRINGTON (Lord comte D'), lieutenant-général anglais, né le 20 mars 1753, entra en 1770 comme enseigne dans les gardes à pied. En 1776, lord Harrington, alors vicomte Petersham, avait une compagnie de grenadiers dans le 29e. régiment; et il s'embarqua pour le Canada, où on l'envoya au secours de Quebec, alors assiégé par les Américains. Après s'être distingué dans toutes les affaires qui eurent lieu à l'issue de cette campagne malheureuse, il fut envoyé à Londres avec les dépêches du général Burgoyne, auprès duquel il avait fait toute la campagne comme aide-de-camp. Il acheta une compagnie dans les gardes à pied, et prit en 1779 le titre de comte d'Harrington, après la mort de son père. Ce fut à cette même époque qu'il épousa Mlle. Flemming, héritière fort riche, qui a joui long-temps de l'estime et des bonnes grâces de la reine. L'intention des Français d'attaquer les possessions anglaises dans les Indes-Occidentales n'étant plus douteuse, des lettres de service furent délivrées pour lever de nouveaux régiments. L'un d'eux, le 85e., fut donné à lord Harrington, qui le compléta, et le conduisit à la Jamaïque : il parvint bientôt à obtenir le titre de brigadier-général. L'insalubrité du climat des Indes-Occidentales, en répandant la mortalité parmi les troupes anglaises, altéra la santé de ce lord, qui fut obligé de retourner en Angleterre avec sa femme, qui l'avait suivi dans toutes ses expéditions. Il fut parfaitement accueilli par S. M., qui le nomma l'un de ses aides-de-camp avec le grade de colonel dans l'armée, et peu de temps après le plaça à la tête du 65e. régiment d'infanterie, avec lequel lord Harrington s'embarqua pour l'Irlande. Ce fut dans ce pays qu'il fit adopter, de concert avec le duc de Rutland, alors lord lieutenant, d'abord dans son régiment, et ensuite dans plusieurs autres, le nouveau système de tactique du général David Dundas, qui a été adopté en 1792 par tous les régiments de l'armée. Lord Harrington ne suivit pas son régiment, qui se rendit en Amérique en 1785 : il obtint en 1788 le commandement du 29e., dans lequel il avait fait ses premières armes. Il y entretint une discipline parfaite, et le quitta en décembre 1792, lorsque S. M. le nomma colonel du 1er. régiment des gardes. A la promotion des officiers généraux en 1793, lord Harrington fut nommé major-général. Pendant les campagnes actives du continent, ses fonctions auprès du roi ne lui permirent pas de joindre le duc d'Yorck, auprès duquel S. M. l'envoya avec une mission particulière : il y resta peu de temps, et fut nommé depuis lieutenant-général; il commande aujourd'hui en second l'état-major de Londres, sous les ordres du duc de Glocester. Ce général est aussi conseiller privé. Lord et lady Harrington vivent depuis long-temps dans l'intime société de la famille royale. Z.

HARRINGTON (ROBERT), médecin anglais, a publié : I. *Recherche sur les principes primitifs et généraux de la vie animale*, 1781, in-8o. II. *Pensées sur les propriétés et la formation des différentes espèces d'air*, 1785, in-8o. III. *Lettres à Priestley, Cavendish, Lavoisier et Kirwan, pour prouver la fausseté de leurs nouvelles opinions sur l'air inflammable et sur le phlogistique pour la formation de l'eau, et que les acides sont composés des différentes espèces d'air*, 1788, in-8o. IV. *Essais chimiques*, ou *Continuation des Réflexions sur l'air fixe*, 1793, in-8o. V. *Nouvelles expériences et observations sur la chaleur, pour prouver les principes erronés des théories françaises*, 1798, in-8o. VI. *Nouveau système sur le feu et la vie planétaires, montrant que le soleil et les autres planètes sont inhabités*, 1800, in-8o. VII. *Expériences et observations sur la pile électrique de Volta*, 1801, in-8o. VIII.

*Condamnation à mort* (*Death-warrant*) *de la théorie française sur la chimie*, ou *Théorie raisonnable*, *propre à expliquer tous les phénomènes*, 1804, in-8°. Z.

HARROWBY (Lord Dudley Ryder, comte d'), président du conseil, grand-maître de Tiverton, membre de la société des antiquaires, est né en 1762, et a été élevé au collége de St.-Jean à Cambridge. Il commença sa carrière politique comme sous-secrétaire d'état auprès du duc de Leeds, et obtint bientôt après une place au parlement, où il représenta Tiverton, et devint successivement contrôleur de la maison du roi, l'un des payeurs généraux des troupes, trésorier de la marine en 1801, membre du conseil du contrôle, et, pendant seulement quelques mois, en 1804, secrétaire-d'état pour les affaires étrangères. Il fut obligé, à cause de sa mauvaise santé, de renoncer à cette dernière place, qui fut donnée à lord Mulgrave. Pendant sa courte administration, il fit assembler, en octobre 1804, les chefs des principales maisons de commerce de Londres, et leur donna connaissance des négociations ouvertes entre l'Espagne et la France, négociations entièrement contraires à leurs intérêts. En 1805, il fut nommé chancelier du duché de Lancastre, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Prusse, avec la mission expresse de conclure un traité avec cette puissance. Arrivé à Berlin après le départ de l'empereur Alexandre, il s'y trouva avec trois autres ministres anglais, et fit des efforts inutiles pour porter la Prusse à agir hostilement contre la France. Il quitta cette capitale dans les premiers jours de 1806, après avoir reçu du roi de Prusse une tabatière enrichie de diamants. Ayant succédé à son père dans la baronie d'Harrowby en 1803, il fut investi du titre de comte en 1809. A la dissolution du ministère Whig, en 1807, il devint membre du conseil du cabinet, sans autre emploi que celui de président du conseil du contrôle, qu'il conserva peu de temps. Après la mort de M. Perceval, il fut nommé président du conseil le 11 juin 1812. Le 23 janvier 1810, il s'était élevé avec force contre une motion de lord Grenville, qui avait proposé de former une enquête contre les ministres, coupables, suivant lui, des revers de l'armée anglaise en Espagne. Lord Harrowby a épousé, en 1795, lady Susan Levison-Gower, fille du marquis de Stafford, dont il a plusieurs enfants. Il a publié, en 1810 : *Discours pour la reproduction d'un bill pour le meilleur mode de soutenir les curés*. Z.

HASE (Charles-Bénédict), savant helléniste, né à Weimar le 11 mai 1780, est élève de Villoison, à la recommandation duquel il entra à la bibliothèque du Roi, où il occupe aujourd'hui une place d'employé au département des manuscrits. A l'époque de la mort de M. de la Porte-du-Theil, il fut mis, par le conservatoire de cet établissement, au nombre des trois candidats parmi lesquels on devait choisir son successeur; mais M. Gail fut nommé d'un autre côté. M. Hase occupe la chaire provisoire de grec moderne, attachée à l'école royale des langues orientales. Il a publié : I. *Notices*, 1°. *du Traité de Dracon de Stratonicée, sur les différentes sortes de vers*; 2°. *de l'Histoire de Léon le Diacre*; 3°. *des Entretiens avec un professeur mahométan*, par l'empereur Manuel Paléologue (t. VIII des *Notic.* et *Extr. des man. de la Bibl. roy.*) II. *Notice des trois pièces satiriques, imitées de la Nécyomancie de Lucien* (ibid., t. IX). III. Il a dirigé la publication de l'ouvrage de Jean Lydus, *Sur les magistratures des Romains*, écrit en grec, et imprimé à Paris (1812, in-8°.), avec une version latine. L'introduction que M. Hase a mise à la tête de cet ouvrage porte ce titre : *Commentarius de Joanne-Laurentio Philadelpheno Lydo, ejusque scriptis*. M. Hase fait paraître dans ce moment : IV. *L'Histoire de Léon-le-Diacre*, ouvrage grec inédit, qui forme un supplément à la collection *Byzantine*. Ce volume in-fol. est exécuté à l'imprimerie royale. Il contient encore les ouvrages suivants, également inédits : 1°. *Traité sur la tactique*, composé par ordre de l'empereur Nicéphore Phocas. — 2°. *Fragment de l'Histoire de Jean d'Epiphanie, sur les guerres entre les Perses et les Romains*, tiré d'un manuscrit de la bibliothèque du Vatican. — 3°. Le texte grec de la *Lettre de Théodose-le-Grammairien, sur la prise de Syracuse par les Sarrasins*, publiée en latin seulement, par Pirro et par Ducange. M. Hase a été chargé de rédiger le *Catalogue raisonné des manuscrits grecs transpor-*

*tés de la bibliothèque du Vatican à celle du Roi* Cet ouvrage qui contient un grand nombre de pièces anecdotes avec leurs traductions, n'a point été publié. F.

HASSENFRATZ (Jean-Henri), né à Paris le 11 décembre 1750, fut d'abord instituteur de jeunes nobles dans le Nivernais, et depuis démonstrateur d'artillerie à Paris, où il en donna des leçons publiques. Il fut un des électeurs de cette ville en 1792, et devint, à la même époque, un des premiers commis du ministère de la guerre. Il figura dès lors, dans la société des *jacobins*, où il accusa successivement Dumouriez et Custine. Ce fut surtout à l'époque du 31 mai 1793, que M. Hassenfratz se fit le plus remarquer par sa haine contre la faction des *hommes d'état;* c'est ainsi qu'il appelait le parti de la Gironde (*Voy.* Guadet, dans la *Biographie universelle*) Il se présenta le 1er. juin à la barre de la Convention avec un cordonnier nommé Lhuillier, pour demander un décret d'accusation contre cette faction. En février 1794, il fut membre d'une commission chargée d'inventorier des objets d'arts et métiers confisqués par la république. Après le 9 thermidor, il fut accusé de prendre part aux complots des démagogues, notamment à ceux qui préparèrent l'insurrection des 2 et 3 prairial (juin 1795), et fut traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, pour y être jugé avec Pache et Bouchotte. L'amnistie du 3 brumaire mit fin à cette procédure; et M. Hassenfratz, rendu à la liberté, se livra entièrement aux sciences, dont il s'occupait depuis long-temps, ayant travaillé dès 1787 à la nouvelle nomenclature chimique (*Voy.* Adet). Il devint membre de l'Institut, et fut fait professeur à l'école des mines dès la formation de cet établissement en 1797, puis instituteur de physique à l'Ecole polytechnique. Il a conservé cet emploi jusqu'en 1814. On a de lui : I. *Ecole d'exercice*, ou *Manuel militaire de l'infanterie*, *cavalerie et artillerie nationale*, 1790, in-12; nouvelle édition, sous le titre de *Catéchisme militaire*, ou *Manuel du garde national*, 1791, in-12. II. *Géographie élémentaire, à l'usage des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe*, 1792, in-12; 1793, in-12; quatrième édition, 1799, in-12; cinquième édition, 1809. III. *Cours de physique céleste*, 1802, in-8o., 1810. IV. *Traité de l'art du charpentier*, 1804, in-4o. V. *Siderotechnie*, ou *l'Art de traiter les minerais de fer, pour en obtenir de la fonte, du fer et de l'acier*, 1812, 4 vol. in-4o.; ouvrage regardé par l'Institut comme le plus complet et le plus riche à tous égards qui ait été fait en ce genre. M. Hassenfratz a aussi donné des Mémoires dans les *Annales de chimie*, dans le *Journal des mines*, etc. B. M.

HASTINGS (Warren), ancien gouverneur-général du Bengale, est né en 1732, à Daylesford House, dans le comté d'Oxford. Son père, recteur du petit bénéfice de Churchill, l'ayant laissé sans fortune, le jeune Hastings fut envoyé et soutenu à l'école de Westminster, par son oncle Howard Hastings, dont l'exécuteur testamentaire, M. Creswick, l'un des directeurs de la compagnie des Indes-Orientales, lui procura une place d'écrivain dans l'Inde, où il se rendit en 1749. Attaché d'abord à une des factoreries du Bengale, il fut envoyé ensuite dans l'intérieur de cette province. Il s'y appliqua à l'étude de la langue persane, et à la connaissance aprofondie de tout ce qui pouvait intéresser les établissements anglais. En 1756, le nabab Surajah Doula, s'étant rendu maître de Calcutta, reçut l'ordre de s'emparer de tous les Anglais qui se trouvaient dans le pays: M. Hastings partagea le sort de ses compatriotes, et fut envoyé prisonnier à Mouxadabad, capitale du nabab. Il sut s'y faire des protecteurs, et obtint la permission de résider à la factorerie hollandaise de Calcapore. Lorsque le colonel Clive reprit Calcutta, Hastings servait comme volontaire dans son armée. Les affaires de la compagnie s'étant rétablies, il reprit ses premières occupations; et lors de la déposition de Surajah Doula, il fut nommé ministre anglais à la cour de son successeur. En 1761, il devint membre du gouvernement du Bengale, et quatre ans après retourna en Angleterre. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'ayant à faire quelques recouvrements dans l'Inde, lui qui depuis fut si puissant auprès de la compagnie, il ne put en obtenir la permission de se rendre en Asie. Il resta donc, pendant quelques années encore, en Angleterre, cultivant les lettres et la société des gens instruits Ce fut en 1766, qu'il demanda qu'on établît en sa faveur, à Oxford, une chaire de langue persane;

mais une révolution surprenante allait s'opérer dans sa situation. Pendant l'hiver de la même année, la chambre des communes, dans une enquête sur les affaires de la compagnie, l'ayant mandé à la barre, il attira l'attention générale ; il fut nommé membre du conseil de Madras, avec une provision pour prendre le gouvernement de cette présidence. En 1771, la compagnie l'éleva au rang de gouverneur du Bengale ; et en 1773, il fut nommé gouverneur-général du même pays, pendant cinq ans, sous l'autorité d'un acte du parlement : son élection fut confirmée, et prolongée par des actes subséquents. En 1785, il quitta définitivement l'Inde, après avoir été à la tête du gouvernement du Bengale, pendant plus de 13 ans, et avoir exercé, pendant ce long espace de temps, un pouvoir absolu sur une étendue de territoire presque aussi vaste et aussi peuplée que l'Europe entière. Lorsqu'il arriva au gouvernement, M. Hastings trouva que la direction des revenus et de la justice était confiée à des natifs : le revenu annuel s'élevait alors à un million au-dessous de la somme qu'on supposait que le pays devait produire. Il effectua une grande révolution, et changea toute l'administration intérieure. Il avait à peine terminé ces opérations, que la guerre s'alluma entre la France et l'Angleterre. Les possessions anglaises eurent à soutenir à-la-fois le choc d'une grande force, venue d'Europe et des principaux princes du pays. Au milieu de ces difficultés, M. Hastings trouva une puissante opposition dans son propre conseil ; mais, malgré ces obstacles, les affaires de la compagnie furent loin de décliner : ses revenus étaient augmentés de 3 à 5.000 000 sterling. Les princes ennemis furent détruits ou devinrent des alliés ; et la France ne put se vanter de ses succès. Néanmoins l'administration d'Hastings fut soumise à de violentes discussions dans la chambre des communes, où Burke, Fox et Shéridan se prononcèrent vivement contre lui. Enfin, sur la proposition de M. Dundas, la résolution suivante fut adoptée : « Warren Hastings, écuyer, gouver- » neur-général du Bengale, et William » Hornby, écuyer, président du conseil » de Bombay, ayant, dans plusieurs cir- » constances, agi d'une manière con- » traire à l'honneur et à la politique de » la nation, et en outre ayant fait naître » de grandes calamités dans l'Inde, et » occasionné des dépenses énormes à la » compagnie des Indes-Orientales, il est » du devoir des directeurs de cette com- » pagnie d'employer tous les moyens lé- » gaux et efficaces pour éloigner de » leurs fonctions lesdits gouverneur-gé- » néral et président, et les rappeler en » Angleterre. » En conséquence de ces votes, MM. Hastings et Hornby eurent ordre de revenir ; mais la majorité des actionnaires de la compagnie persista à vouloir que M. Hastings restât à son poste. Il revint cependant, et débarqua en Angleterre le 20 juin 1785. Ce fut le même jour, que M. Burke fit connaître l'intention où il était de porter une accusation contre lui, à la prochaine session. En conséquence, le 4 avril 1786, cet orateur la fit paraître en vingt articles, auxquels il en ajouta ensuite deux autres. Dans les vingt-deux articles qui forment un gros volume in-8°., Hastings est accusé : 1°. d'injustices, de cruauté, et de trahison contre la foi des nations, en engageant des soldats anglais dans le seul but de détruire le peuple innocent et sans défense, qui habitait les Rohillas ; 2°. d'avoir usé de l'autorité qui lui avait été déléguée par la compagnie, pour traiter avec la plus grande cruauté Chah-Aâlem, empereur de l'Indostan, ou le Grand-Mogol, en le privant d'un vaste territoire, et lui arrachant le tribut que la compagnie s'était engagée à lui payer (*Voy*. CHAH-AALEM dans la *Biographie univers.*) ; 3°. de diverses extorsions et autres traits de mauvaise administration contre le rajah de Benarès ; 4°. d'avoir fait gémir, sous l'oppression la plus barbare, la famille royale d'Oude ; 5°. d'avoir, par six révolutions consécutives, ruiné la belle et fertile province de Farruckabad ; 6°. d'avoir appauvri et dépeuplé tout le pays d'Oude, et d'avoir changé en un désert ce royaume, autrefois le jardin de l'Inde ; 7°. d'avoir fait un usage injuste et pernicieux de ses immenses pouvoirs, pour détruire les anciens établissements de l'Inde ; d'avoir étendu illégalement son influence, par des contrats extravagants et frauduleux, et d'avoir pris des appointements inusités ; 8°. d'avoir reçu de l'argent, contre les ordres de la compagnie, l'acte du parlement et les propres engagements qu'il avait juré de tenir, et d'avoir employé cet argent pour des choses nuisi-

bles et illicites. 9°. d'avoir résigné par procureur, afin de retenir son emploi, et de ne pas avoir répondu en personne, contre l'intention formelle des pouvoirs sous lesquels il avait agi; 10°. de perfidie envers Mouzafer Zing, qui s'était placé sous sa sauve-garde; 11°. d'extravagances énormes, et de corruption dans divers contrats pour enrichir ses créatures, etc. Ce ne fut que le 10 avril 1787, que l'acte d'accusation fut voté, et qu'un comité fut nommé pour suivre l'affaire au nom des communes. Le 13 févrir 1788, le procès commença dans la salle de Westminster; et sept ans après, le 13 avril 1795, le jugement prononcé par les lords déclara M. Hastings non coupable. M. Hastings assista à son jugement, et entendit prononcer sa sentence à genoux, devant le parlement. La longue durée de ce procès entraîna des frais énormes; il en coûta à l'état environ 100,000 liv. sterl., et plus de 60,000 à M. Hastings. En considération de ses souffrances et de ses longs services, la compagnie, qui le regarda comme innocent, lui vota une pension de 4,000 liv. sterl., qu'elle fit remonter à vingt-huit ans; ce qui portait la somme due à 114,000 livres, dont 40,000 lui furent payées de suite. Outre les appuis qu'il avait dans le parlement d'Angleterre, M. Hastings trouva un défenseur énergique, et surtout bien généreux, dans M. Gentil, colonel français, qu'il avait fait chasser de l'Inde, à l'instigation et par ordre de sa cour. Les efforts de l'officier français ne contribuèrent pas peu à effacer dans le public les fâcheuses préventions qu'y avaient répandues les accusations du gouvernement anglais. Depuis cette époque, M. Hastings, qui passe pour un bon architecte et un habile ingénieur, vit dans la retraite, et s'occupe de littérature. Il a dernièrement été appelé à la barre de la chambre des communes, pour donner des renseignements à l'occasion du renouvellement de la charte de la compagnie des Indes. Le terme de sa pension étant expiré en 1813, il a été prolongé, et elle lui a été assurée pour la vie. M. Hastings est auteur de plusieurs pièces de poésie élégantes. Il a mis au jour : I. *Récit de l'insurrection de Bénarès*, 1782, in-4°. II. *Lettre aux directeurs de la compagnie des Indes-Orientales*, 1783, in-8°. III. *Lettre aux directeurs, avec des remarques et des documents*, 1786, in-8°. IV. *Revue de l'état du Bengale, pendant les trois derniers mois de sa résidence*, 1786, in-8°. V. *Mémoires relatifs à l'état de l'Inde*, 1786, in-8°. VI. *Réponse aux articles soumis au parlement assemblé*, etc., 1788, in-8°. VII. *Discours prononcé dans la haute-cour de justice, dans la salle de Westminster*, 1791, in-8°. Z.

HASTREL (Le baron ÉTIENNE RIVEDOUX D'), né le 4 février 1766, était employé en 1799 comme lieutenant-général d'infanterie. Nommé général de brigade en 1808, avec le titre d'officier de la Légion-d'honneur, il fut appelé au commandement de la 5e. division militaire à Strasbourg, et promu au grade de général de division le 25 mars 1811. Le baron d'Hastrel reçut du Roi la croix de St.-Louis, par ordonnance du 19 juillet 1814, et fut nommé commandant de la 4e. division militaire à Epinal. A l'époque du 20 mars 1815, il envoya de cette ville une lettre de félicitation à Buonaparte, et fut employé en qualité de chef de division au ministère de la guerre, puis mis en retraite par ordonnance du Roi du 4 septembre même année. Lorsqu'on fit, à Strasbourg, le 14 mars 1816, l'inauguration du buste du Roi dans la salle des séances des conseils de guerre et du conseil de révision, M. d'Hastrel, président, prononça un discours où l'on remarquait le passage suivant : « La cérémonie qui nous rassemble, est l'hommage que tout bon Français doit au monarque chéri qui nous est rendu, et qui n'est remonté sur son trône que pour assurer l'intégrité de la France et faire le bonheur de ses enfants. C'est dans le sanctuaire de la justice que nous allons placer le buste du meilleur et du plus juste des Rois; ses traits augustes nous rappelleront (si nous pouvions les oublier) nos devoirs comme juges, et notre fidélité comme sujets. » Le général d'Hastrel est encore aujourd'hui au nombre des lieutenants-généraux en activité de service. S. S.

HATZFELD (Le prince DE), général prussien, se trouvait à Berlin en 1806, lorsque les Français se présentèrent devant cette capitale : il fut prié par les magistrats de prendre en main les rênes de l'administration. Il accepta; et, le 19 octobre, il adressa aux habitants une proclamation, pour les engager à la résignation,

et leur défendre les attroupements. Ce fut lui qui présenta les clefs de la ville à Buonaparte. Peu de jours après, il fut arrêté, comme coupable d'intelligence avec le prince de Hohenlohe (*V.* HOHENLOHE). Il allait être traduit à une commission militaire, lorsque sa femme vint, dit-on, se jeter aux pieds de Buonaparte, et en obtint la lettre d'après laquelle on avait accusé son mari. Ce trait de clémence imaginaire fit beaucoup de bruit dans le temps; et les flatteurs de Napoléon ont cherché à le consacrer par des tableaux et des ouvrages dramatiques (1): mais cette lettre ne fut point jetée au feu, car elle est encore entre les mains de M. de Humboldt. Elle était d'ailleurs antérieure à l'arrivée des Français. M. de Hatzfeld est en ce moment ambassadeur du roi de Prusse auprès de celui des Pays-Bas. D. B.

HAUBERSART (Le comte ALEXANDRE-JOSEPH-SÉRAPHIN D'), ancien premier président de la cour d'appel de Douai, et membre du corps législatif, né le 18 octobre 1732, fut, le 16 septembre 1808, président de la commission de législation civile et criminelle. Il fit un rapport au nom de cette commission, et développa les dispositions du Code criminel, dont il proposa l'adoption. Il fut nommé sénateur le 14 avril 1813. Le 1er. avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire et la déchéance de Buonaparte. Il fut nommé pair de France le 4 juin par le Roi. M. d'Haubersart habite la ville d'Amiens: son fils est directeur de la régie de l'enregistrement dans cette ville; il a épousé la fille de Merlin, de Douai. — D'HAUBERSART, major du 17e. de dragons, fit les campagnes d'Espagne, et se distingua, en 1811, au combat d'Ornachulloa, où il détruisit un corps d'insurgés. A.

HAUGWITZ (Le comte CHRÉTIEN-HENRI-CHARLES), né en Silésie vers 1752, est considéré comme l'un des premiers auteurs des malheurs que les Prussiens éprouvèrent en 1807. Dès-lors le comte d'Entraigues, dans son *Fragment du* XVIIIe. *livre de Polybe*, avait élevé publiquement la voix contre ce ministre. L'auteur d'un Mémoire adressé à Frédéric-Guillaume III l'a jugé encore plus sévèrement. « Le comte » de Haugwitz, dit-il, fit des études » superficielles et peu solides à l'univer- » sité, où il passait pour un homme sans » caractère. Il fut, il y a trente ans, un » de ces écervelés qui jouaient le génie: » il ambitionna ensuite, pendant quelque » temps, l'odeur de sainteté, et se dis- » tingua comme théosophe et comme » magicien. Participant, après cette épo- » que, aux intrigues de la comtesse de » Lichtenau (*V.* LICHTENAU), il perdit » son temps au jeu, et se ruina, etc... » La suite de ce portrait offre des couleurs encore plus noires; mais on doit dire que bien que la conduite du comte de Haugwitz ne soit pas exempte de graves reproches, ce jugement est par trop sévère. Les travers de sa jeunesse étaient plutôt l'effet d'un tempérament fougueux et d'une imagination ardente que les résultats d'un cœur corrompu et d'une ame dépravée. De là son peu d'aptitude aux affaires, et son asservissement à des habitudes dont il n'a jamais pu se défaire. Avec une tête comme la sienne, il ne pouvait manquer de donner dans la mysticité. Entraîné par ce nouveau penchant, il se rendit auprès de Lavater avec sa jeune épouse, sœur du général Tauenzien, à laquelle il rendait alors un culte d'idolatrie, qui a été bientôt suivi d'une répugnance prononcée. Lavater se laissa d'abord gagner par une ressemblance frappante qu'il trouva au jeune comte avec une tête du Christ. Cependant, malgré ses singularités, Lavater avait le tact beaucoup trop juste pour rester long-temps dans l'erreur: il pénétra bientôt le caractere de son disciple, et alla même jusqu'à conseiller à ses amis de se défier de lui, en leur disant, avec sa bonhomie ordinaire, qu'il n'avait jamais vu d'homme qui, sous un masque aussi séduisant, cachât plus d'immoralité. La théosophie et la magie introduisirent le comte de Haugwitz dans la société de Frédéric-Guillaume II. Ce monarque, séduit par la physionomie du jeune courtisan, et par un esprit aimable et séduisant, le crut propre aux affaires diplomatiques, et l'envoya à la cour de Vienne en qualité de ministre plénipo-

(1) Esménard, entre autres, en a fait le dénouement de son opéra de *Trajan*, sans réfléchir que c'était déjà le dénouement opéré par Pompée dans *Sertorius* de Corneille. Cette tragédie avait été jouée plusieurs fois cette même année devant Buonaparte: aussi un général français, qui n'était pas dupe de ces jongleries, dit, le soir même: « Hier, il jouait *César;* aujourd'hui, il joue *Pompée.* »

tentiaire. Ce qui séduisit encore le monarque dans cette occasion, c'est que le jeune diplomate, possesseur d'une fortune considérable, et tout-à-fait étranger à l'ordre et à l'économie, proposa de remplir cette mission sans toucher de traitement. Vers la fin de 1792, c'est-à-dire un an à peine après cette première nomination, le comte de Haugwitz fut chargé du portefeuille des affaires étrangères; et, un mois plus tard, il entra au ministère du cabinet, dont le comte de Schulembourg s'était démis. Il avait pour collègues dans ce nouvel emploi les comtes de Finkenstein et de Alvensleben. Il semblait que les faveurs du souverain pour lui dussent être intarissables. On les attribuait en partie à la comtesse de Lichtenau. C'est par sa protection qu'il obtint l'ordre de l'Aigle-rouge, et des terres situées dans la Prusse méridionale, et dont la valeur a été estimée à 200,000 écus prussiens. En 1794, le comte de Haugwitz fut envoyé à la Haye pour conclure un traité de subsides avec les ambassadeurs d'Angleterre et les Etats-généraux; et il reçut, à son retour, l'ordre de l'Aigle-noire. En août 1796, il signa, avec M. Caillard, ministre de la république française à Berlin, un traité relatif au cordon de neutralité que la Prusse établit en Westphalie pour couvrir le nord de l'Allemagne. A la mort de Frédéric-Guillaume II, la comtesse de Lichtenau attendait quelque soulagement à sa douleur de la présence du comte d'Haugwitz; et elle demanda long-temps un regard de celui qu'elle appelait *son véritable ami*. Ce fut en vain; le comte sentit qu'un lien qui l'avait si bien servi sous le dernier roi, pourrait le perdre sous son successeur. Il parvint à faire conserver Lombard, secrétaire du cabinet, et créature de Rietz, qui devait partager sa disgrâce, et réussit ainsi à en faire sa propre créature. Un frère cadet de Lombard cimenta leur liaison, qui devint de plus en plus étroite. Par ce moyen, le comte de Haugwitz conserva son crédit; et, après la mort du ministre Finkenstein, les affaires du département furent partagées entre son collègue Alvensleben et lui. Haugwitz garda la direction des affaires politiques proprement dites. Ces deux ministres s'accusaient l'un l'autre d'ignorance; et l'on croit qu'ils méritaient également ce reproche. On a attribué au comte de Haugwitz la neutralité que garda la Prusse en 1800; cependant il est prouvé que, pendant un voyage qu'il fit en Westphalie, il n'oublia rien pour déterminer Frédéric-Guillaume III en sens contraire, et qu'il le fit même consentir à une coalition avec l'Autriche. Le roi n'abandonna cette résolution que sur les représentations réitérées des deux conseillers du cabinet. Au mois de septembre 1801, le comte de Haugwitz jouissait de la plus grande faveur: une médaille fut frappée en son honneur; et, dans le même temps, il reçut de l'empereur Alexandre l'ordre de St.-André-Newski et celui de Ste.-Anne. L'année suivante, le roi y ajouta le don d'une terre de 120,000 écus. En 1804, lorsqu'il quitta la direction des affaires étrangères, on crut un moment que c'était une disgrâce, et que les plaintes multipliées, portées contre l'indolence et l'apathie du ministre, avaient enfin dessillé les yeux de son souverain. Il reçut en effet une dispense qui le privait d'un traitement annuel de 14,000 écus; mais le roi se réserva de l'employer dès qu'il aurait besoin de ses services. Il eut pour successeur le prince de Hardenberg et se retira dans sa terre de Krappitz, en Silésie. Cependant il venait passer les hivers à Berlin, et y assistait, comme ministre-d'état, aux conférences du cabinet. Rappelé de sa retraite en 1805, grâce aux bons offices du conseiller Lombard, qui haïssait le prince de Hardenberg, il fut envoyé comme négociateur à Vienne, auprès de Napoléon. Il ne montra, dans cette importante négociation, qu'une funeste complaisance pour les véritables ennemis de son maître; et il compromit gravement les intérêts de la Prusse, en suivant aveuglément l'impulsion qui lui fut donnée par les ministres français. On rapporte qu'à la nouvelle de la bataille d'Austerlitz, il s'écria, en présence de M. de Talleyrand : « Dieu merci, » nous voilà sauvés!... » Il reçut, à la même époque, des éloges publics et des témoignages non équivoques de la satisfaction de Napoléon. Au mois de janvier 1806, il fut encore envoyé à Paris avec une mission importante pour la pacification générale; et, à son retour à Berlin, il fut rétabli dans ses anciennes fonctions, dont le prince de Hardenberg venait de se démettre. Il parut alors changer de système, et se prononça fortement pour la guerre contre la France. Cette conduite étonna d'autant plus, qu'il s'y était op-

posé l'année précédente, où les circonstances étaient beaucoup plus favorables. Il suivit son souverain dans la campagne qui s'ouvrit à cette époque; mais, après les victoires des Français, il dut s'apercevoir que son crédit avait diminué : il se retira, pour la seconde fois, dans sa terre de Krappitz. Au mois d'octobre 1811, il a été nommé curateur de la nouvelle université de Berlin. S. S.

HAUMAN, colonel polonais, était officier d'état-major de l'armée en 1794. Il se trouvait à Varsovie lors de l'insurrection qui y éclata le 17 avril contre les Russes; et il contribua beaucoup, à la tête de son corps (le régiment de Dzialinski), à les chasser de la ville. Il défit le corps aux ordres du prince de Gagarin, qui resta lui-même sur la place, harcela ensuite les Russes au moment de leur retraite de Varsovie, obtint un avantage assez considérable, et se porta, quelque temps après, avec une division de 1000 hommes, en Volhinie, où il servit sous Wedelstedt et Zajonczek pendant le reste de la campagne. A l'issue malheureuse de cette insurrection, il fut arrêté, mais ensuite rendu à la liberté par Paul Ier. Il se retira alors à la campagne, en Lithuanie. Lors de la première formation des légions polonaises en Italie, il s'y rendit, par la Turquie, avec le général Rinkinvier. Après la mort glorieuse de ce dernier à la bataille de Vérone, il retourna dans sa patrie, et renonça entièrement au service. Il a continué, depuis ce temps, à vivre dans la retraite. De.

HAUSSEZ (Le baron Lemercier d'), né en 1778 à Neufchâtel, en Normandie, d'une ancienne famille de robe, fut employé, en 1796, à l'organisation d'une armée royale que les agents des Bourbons tentèrent de former dans le département de la Seine-Inférieure, et se vit obligé, en 1799, de se soustraire par la fuite aux poursuites dirigées contre lui. En 1804, M. d'Haussez, qui avait coopéré au débarquement de George Cadoudal et de ses compagnons sur la côte de Béville, fut compromis par les aveux d'un des chefs du projet, arrêté et remis en liberté, mais pour rester sous la surveillance de la haute-police. Il parut avoir renoncé à ses premiers projets en 1805, et fut nommé maire de Neufchâtel et baron de l'empire le 2 janvier 1814. Cependant, lors des événements du mois d'avril suivant, il s'empressa de faire arborer le drapeau blanc à sa commune. Au mois de mars 1815, il fit partie de la députation qui vint porter au Roi, menacé dans sa capitale, l'assurance de la fidélité des Neufchâtelois. Après la défaite de Waterloo, il fit arborer le drapeau blanc, malgré la résistance de l'autorité supérieure; et, peu de jours après, à la tête de la garde nationale, il se fit remettre par capitulation un drapeau tricolore, avec lequel un corps d'infanterie, échappé au désastre du 18 juin, prétendait traverser la ville. Au mois de juillet suivant, il fut au nombre des membres du conseil-général du département, qui allèrent en députation recevoir S. A. R. Madame. Nommé à la fin du même mois, par le Roi, président du collége électoral de son arrondissement, puis député de son département à la chambre de 1815, il y vota constamment avec la minorité. Il se fit remarquer, dans presque toutes les discussions, par son énergie à professer les principes de cette fraction de l'assemblée. Le 6 décembre, il s'opposa à la proposition de M. Hyde-de-Neuville, tendant à faire examiner, par une commission de pairs et de députés, la conduite des individus compris dans les exceptions de la loi d'amnistie. A la même époque, il combattit une autre proposition du même député, relative à l'ajournement de l'institution des juges. Le 3 janvier 1816, il demanda l'adoption du projet d'amnistie, tel qu'il avait été présenté par les ministres, et réfuta les principes du rapport de la commission. Le 24 février, lors de la discussion de la loi des élections, il combattit également le projet des ministres et celui de la commission; et il insista pour le maintien du mode électoral existant. Dans un des comités secrets, il attaqua et la proposition de M. de Lachèze-Murel, qui avait pour but de charger les ecclésiastiques des registres de l'état-civil, et le rapport de M. Piet sur cette question. Le 3 avril M. d'Haussez opina en faveur du projet sur les impositions indirectes présenté par les ministres, et protesta contre le système de la commission. Nommé, au mois de septembre suivant, président du collége d'arrondissement de Neufchâtel, il prononça un discours apologétique de l'ordonnance du 5 septembre. Cependant il ne fut pas réélu; mais il a été nommé préfet des Landes au

mois de mai 1817, en remplacement de M. de Carrère, admis à la retraite. On lui attribue : *Réflexions d'un ami du Roi*, par M... ex-député, novembre 1816. II. *Encore un mot sur M. de Châteaubriand*, janvier 1817, in-8°. Y.

HAUSSMANN (Nicolas), marchand de toiles à Versailles, et administrateur de Seine-et-Oise, fut député de ce département à la législature en 1791. Il y vota avec le côté gauche, et fit décréter, trois jours après le 10 août 1792, l'évacuation de toutes les maisons royales. Réélu à la Convention nationale, il professa les mêmes principes; fut envoyé le 18 décembre en mission aux armées, pour faire rendre compte à tous les comptables envers la république; fit souvent l'éloge du général Custine, et ne vota point dans le procès de Louis XVI : il était à cette époque à Maïence. Voici la lettre qu'il écrivit de cette ville le 6 janvier 1793, de concert avec Rewbell et Merlin de Thionville. « Nous sommes entourés de morts et de blessés. » C'est au nom de Louis Capet que » les tyrans égorgent nos frères, et nous » apprenons que Louis Capet vit encore! » Au mois d'octobre 1794 il fut envoyé à l'armée du Nord en qualité de commissaire; il fit une proclamation aux Bataves, pour les exciter à une révolution, et transmit à la Convention le vœu de l'administration centrale de la Belgique pour sa réunion à la France. Revenu dans cette assemblée, il y proposa, le 19 mai 1795, une création de nouveaux assignats, et la réduction des anciens au quart de la valeur. Après la session, le directeur le nomma son commissaire près l'armée de Rhin-et-Moselle. Haussmann suivit les opérations du général Moreau jusqu'à la fin de 1796. Plus tard il remplit un emploi subalterne dans l'administration des vivres de l'armée jusqu'en 1808, et il rentra ensuite dans l'obscurité. B. M.

HAUTEFORT (D') est auteur d'un *Tableau géographique historique, et archéologique de César-Augusta, et de son conventus juridique sous l'empire des romains*, avec une notice sur l'état actuel de cette ancienne ville nommée présentement Saragosse. Cette ville même a accepté la dédicace de cet ouvrage dans les termes les plus flatteurs pour M. d'Hautefort, qui avait été intendant de l'Aragon pendant l'occupation française de l'Espagne. On ne peut mieux aprécier la conduite qu'il a tenue, qu'en disant qu'aujourd'hui encore elle lui vaut les témoignages les moins suspects de la reconnaissance de ses anciens administrés. En effet, lorsqu'après le rétablissement de l'autorité royale, il fut défendu à tous les fonctionnaires du gouvernement de Joseph Buonaparte de rentrer en Espagne, M. d'Hautefort n'hésita pas à se rendre à Saragosse, et à se soumettre en quelque sorte au jugement du peuple, en demandant à la ville, à ses magistrats, de prononcer sur le passé. Cette noble confiance n'a pas été trompée. Malgré les souffrances dont elle avait eu à se plaindre, la ville de Saragosse a délivré un acte qui atteste l'équité de M. d'Hautefort envers les citoyens, son humanité envers les prisonniers, ses égards envers les ministres des autels. P. H.

HAUTERIVE (Alexandre-Maurice Blanc, comte d'), conseiller-d'état, issu d'une famille noble du Haut-Dauphiné, naquit en 1754. Entré fort jeune dans la congrégation de l'Oratoire, il en sortit en 1783. M. d'Hauterive professsait alors à Tours, où le voisinage de Chanteloup l'avait mis à portée de cultiver l'amitié de l'abbé Barthélemy, et la bienveillance du duc de Choiseul. Ce dernier desira qu'il fût attaché à l'ambassade de M. de Choiseul-Gouffier. En 1785, M. d'Hauterive fut envoyé de Constantinople à Iassy, où, en qualité de secrétaire du hospodar, il fut chargé de défendre les intérêts du commerce français; les agences consulaires du roi n'avaient pas alors d'autre titre dans les deux principautés de Valachie et de Moldavie. En 1787, M. d'Hauterive voulut revoir la France; et il y épousa, en 1788, Mme. Marchais, veuve de l'intendant de Rochefort : il avait alors le projet de se livrer loin des affaires aux douceurs d'une vie privée; mais les premiers excès de la révolution le déterminèrent, en 1792, à quitter la France. Il obtint un consulat aux Etats-Unis; sa conduite, qui n'était pas en harmonie avec les principes du gouvernement qu'il servait, le fit destituer en 1793. Aux premières apparences du retour de l'ordre, il revint dans sa patrie; mais quoique atteint par le décret du 18 fructidor, il fit agréer sa rentrée, et fut attaché au ministère des relations extérieures, sous

M. de Talleyrand. L'ouvrage que M. d'Hauterive publia sous le titre de l'*Etat de la France, à la fin de l'an huit*, (Paris, 1800, in-8°.), avait pour but le rétablissement des principes de la politique générale, trop souvent méconnus par les gouvernements révolutionnaires. A l'époque où Buonaparte ôta à M. de Talleyrand le portefeuille des affaires étrangères, M. d'Hauterive renonça au service actif des divisions politiques, et fut nommé en même temps garde des archives et conseiller-d'état; il fit dès-lors sa principale étude des devoirs imposés à ce dernier titre. On a de lui des Rapports sur les hospices, sur les tontines, les compagnies d'assurances, les priviléges des ambassadeurs, etc. Après la chute du gouvernement impérial en 1814, il resta au conseil d'Etat et aux archives. Au moment de la première invasion, il avait cru devoir extraire du dépôt des archives, et cacher dans les catacombes, une vingtaine de caisses contenant les papiers les plus importants du service. A la seconde invasion, en 1815, il était encore plus important de cacher les papiers du gouvernement royal. Ce motif décida M. d'Hauterive à demeurer au même poste. Il fut d'abord porté par Buonaparte sur la liste du conseil-d'état; mais, sur son refus positif de signer la déclaration du 25 mars, contre laquelle il adressa une protestation au ministre des affaires étrangères, il fut rayé de cette liste. Le Roi, à son retour, l'a confirmé dans ses places, et l'a attaché en qualité de conseiller d'état, au comité de l'intérieur et du commerce. M. d'Hauterive a été chargé du portefeuille des relations extérieures à différentes époques en l'absence du ministre. Il s'occupe de quelques travaux relatifs à l'instruction des jeunes gens qui se destinent à la carrière diplomatique; et il passe, en France et à l'étranger, pour une des plus fortes têtes du ministère auquel il appartient.

A.

HAUTPOUL-FELINES (ALEXANDRE marquis D'), né vers 1757, a été page du Roi, capitaine de dragons, ensuite écuyer de la comtesse d'Artois, et chevalier de St.-Louis. Par suite de son émigration, le château d'Hautpoul, que sa famille, l'une des plus anciennes du Languedoc (*Voy.* HAUTPOUL, dans la *Biogr. univ.*), possédait depuis neuf cents ans, fut vendu. Rentré en France, il a vécu retiré dans les environs de Carcassonne; et il commande maintenant la garde nationale de l'arrondissement de Limoux. — HAUTPOUL (Prosper D'), frère du précédent, chevalier de Malte et de St.-Louis, est né en 1767. Après avoir fait ses caravanes à Malte, il fut attaché au marquis de Bombelles dans ses ambassades, émigra au commencement de nos troubles, et servit en Allemagne et en Angleterre, dans les premières guerres contre la révolution française. Retiré ensuite à Malte, il s'y trouvait à l'époque de la prise de cette île en 1798. Il revint en France à la sollicitation de son frère Charles, qui faisait partie de l'armée française. Depuis il a vécu retiré dans le département de l'Aude. — HAUTPOUL (Charles D'), second frère du marquis d'Hautpoul, colonel du génie retiré, chevalier de Malte et de St.-Louis et commandant de la Légion-d'honneur, était élève de l'école militaire de Paris, au commencement de la révolution: il resta au service. Renvoyé bientôt de l'armée comme noble, il fut poursuivi, obligé de se cacher, et se réfugia à Sens, où il vécut quelque temps déguisé sous les habits d'un garçon menuisier, ayant appris et exerçant ce métier. Blessé grièvement dans une émeute populaire, il fut reconnu, et envoyé à Paris, où bientôt après il prit du service. Il fit plusieurs campagnes avec distinction, suivit Buonaparte en Egypte, mérita d'être remarqué, et parvint très jeune au grade de colonel du génie. De retour en France, il avait la plus belle carrière ouverte devant lui; mais il se vit tout-à-coup disgracié, et fut envoyé à Naples, où il resta long-temps comme directeur du génie. Il remplissait les mêmes fonctions à Grenoble, à l'époque de la déchéance de Napoléon: il les continua après la réintégration des Bourbons, et obtint la croix de St.-Louis. Surpris à Grenoble au retour de Buonaparte, il conserva encore le même emploi. Bientôt après, ses blessures ne lui permettant plus de servir activement, il sollicita sa retraite, et il vit maintenant retiré près de Genève. Il avait épousé, fort jeune, la veuve du comte de Beaufort, capitaine au régiment du roi, tué à Quiberon. — Mme. de BEAUFORT D'HAUTPOUL est auteur d'un assez grand nombre de romans, et de quelques poésies légères, écrites avec beaucoup de grâce. Voici les titres de

ses écrits : I. *Zilia*, roman pastoral, qui renferme de fort jolies romances, 1796, in-12. II. *Childéric, roi des Francs*, 1806, 2 vol.; seconde édition, 1809, 2 vol. in-8°. III. *Clémentine ou l'Evélina française*, 1809, 4 vol. in-12. IV. *Arendal* ou *le jeune peintre*, 1809, 2 vol. in-12. V. *Severine*, 1808, 6 vol. in-12; seconde édition, 1810, 6 vol. in-12. VI. *Cours de littérature ancienne et moderne*, à l'usage des jeunes demoiselles, 1815, in-12. VII. *L'Athénée des dames*, journal in-18, dont il parut un cahier par mois, en 1808, à dater du 1er. janvier. — Mme. d'Hautpoul a un fils de son premier mari, le comte Edouard DE BEAUFORT, lieutenant-colonel du génie, chevalier de St.-Louis et officier de la Légion-d'honneur. Il a servi avec son beau-père, est parvenu au grade de lieutenant-colonel, et, après la chute de Buonaparte, a été placé au ministère de la guerre, où il remplit encore les fonctions de secrétaire du comité des fortifications. — HAUTPOUL (Olivier comte D'), fils du marquis Alexandre, lieutenant-colonel des hussards de la garde royale, chevalier de St.-Louis et de la Légion d'honneur, est né en 1781. Trop jeune pour suivre son père dans l'émigration, il se livra d'abord aux beaux-arts. Etant entré au service en 1801, comme simple dragon, il fit toutes les campagnes du Nord et d'Espagne. Fait prisonnier en 1807, il parcourut une grande partie de la Russie, où son talent pour la peinture adoucit beaucoup la rigueur de sa position. Il était capitaine dans les lanciers de la garde, au moment de la déchéance de Buonaparte. Présenté au Roi et aux princes, il fut admis comme sous-lieutenant dans la garde de MONSIEUR, suivit la maison du Roi au 20 mars 1815, rentra en France après qu'elle fut licenciée, et alla bientôt rejoindre S. M. à Gand, après avoir couru les plus grands dangers sur sa route. Revenu avec Louis XVIII, il a été nommé lieutenant-colonel des hussards de la garde royale. — HAUTPOUL (Armand marquis D'), cousin des précédents, colonel du régiment d'artillerie à cheval de la garde royale, chevalier de St.-Louis, et commandant de la Légion-d'honneur, est né en Languedoc en 1780. Etant venu à Versailles pour être page à l'époque de la révolution, il resta auprès de son père aveugle, et de sa nombreuse famille retirée dans cette ville. Ses parents furent bientôt dénoncés comme suspects, et ne parvinrent à se sauver qu'en se réfugiant dans un petit village des environs, où ils se virent réduits à labourer la terre et à vivre du travail de leurs mains. Dans les années suivantes, il les perdit presque tous, par suite des vexations qu'ils avaient éprouvées. En 1799, poursuivi pour la conscription, le marquis d'Hautpoul se fit recevoir à l'école polytechnique; et bientôt son goût pour l'état militaire le conduisit à prendre du service dans l'artillerie à cheval. Il a fait toutes les campagnes depuis cette époque jusqu'en 1814, a reçu plusieurs blessures, et s'est trouvé à presque toutes les batailles qui ont eu lieu en Allemagne, en Prusse, en Pologne, en Espagne et en Russie, où il était officier d'ordonnance. Il était lieutenant-colonel dans l'artillerie de la vieille garde, à l'époque de la déchéance de Buonaparte. Présenté au Roi et aux princes, il fut nommé sous-lieutenant des gardes-du-corps, colonel et chevalier de St.-Louis, suivit la maison du Roi au 20 mars jusqu'au licenciement, revint en France, refusa le serment exigé par Buonaparte, fut exilé dans ses terres, et tenu en surveillance jusqu'à l'époque du second retour du Roi. A la formation de la garde royale, il a obtenu le commandement du régiment d'artillerie à cheval, et a été chargé de son organisation. — HAUTPOUL (Alphonse comte D'), frère du précédent, colonel de la légion départementale de l'Aude, chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'honneur, est né à Versailles en 1789. Il partagea, dès sa naissance, les malheurs que la révolution occasionnait à sa famille. Un goût très vif pour l'état militaire lui donna le desir d'entrer à l'école de Fontainebleau en 1806. Il passa de là dans l'infanterie, et fit toutes les campagnes en Prusse, en Pologne et en Espagne, jusqu'à l'affaire de Salamanque, où, ayant été grièvement blessé, il fut abandonné sur le champ de bataille : transporté en Angleterre, il y resta prisonnier jusqu'en 1814. Il obtint, à son retour en France, le grade de chef de bataillon, et il se trouvait employé à Toulouse à l'époque du 20 mars. Il s'empressa d'offrir ses services au duc d'Angoulême, fit avec lui la campagne du Dauphiné, obtint la croix de St.-

Louis, et, bientôt après, suivit le prince en Espagne : à sa rentrée avec S. A. R., il fut nommé colonel, et obtint le commandement de la légion de l'Aude. P. H.

HAUY (L'abbé René-Just), membre de l'ancienne académie des sciences, et ensuite de l'Institut, professeur émérite de l'université de Paris, et l'un des physiciens les plus distingués de notre temps, a publié : I. *Essai d'une théorie sur la structure des cristaux*, 1784, in-8°. II. *Exposition raisonnée de la théorie de l'électricité et du magnétisme, d'après les principes de M. Æpinus*, 1787, in-8°. III. *De la structure considérée comme caractère distinctif des minéraux*, 1793, in-8°. IV. *Exposition abrégée de la théorie de la structure des cristaux*, 1793, in-8°. V. *Extrait d'un Traité élémentaire de minéralogie*, publié par le conseil des mines, an v (1797), in-8°., avec trois planches. Cet ouvrage avait déjà paru, par parties, dans le *Journal des mines*. VI. *Traité de minéralogie*, 1802, 4 vol. in-8°., et planches in-4°. ; ouvrage classique en son genre, et généralement estimé dans toute l'Europe. Le système de l'auteur est principalement fondé sur la cristallisation, d'après la théorie que Romé de Lille avait le premier fait connaître au public dans sa *Cristallographie*. VII. *Traité élémentaire de physique*, 1803, in-12; deuxième édition, 1806, 2 vol. in-8°.; ouvrage très recherché, et dont l'édition est épuisée depuis long-temps. VIII. *Tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analyse chimique relativement à la classification des minéraux*. IX. *Traité des pierres précieuses*, in-8°., annoncé comme étant sous presse en 1817. M. Hauy a travaillé au *Journal d'histoire naturelle*, aux *Annales de chimie*, au *Journal de physique*, au *Magasin encyclopédique*, aux *Annales du Muséum d'histoire naturelle* et au *Journal des mines*. Il a inséré des mémoires dans ceux de l'Institut, de la société philomatique, de la société d'histoire naturelle. — Valentin Hauy, frère du précédent, et ancien interprète du roi, habite aujourd'hui la Russie : il a long-temps dirigé, à Paris, l'Institut des aveugles-travailleurs, établi dans la rue Ste.-Avoie; et il fut aussi, sous le gouvernement directorial, un des chefs de la secte des théophilantropes sous la direction de Larevellière - Lepeaux. (*Voy.* ce nom.) Il a publié, à l'usage de l'Institut des aveugles : *Essai sur l'éducation des aveugles*, dédié au roi, 1786, in-4°. ; ouvrage curieux, imprimé en relief, de manière que, dans les exemplaires brochés, les aveugles peuvent lire en promenant le bout des doigts sur les lignes : malheureusement les exemplaires que l'on rencontre quelquefois dans le commerce, sont tous reliés ; et le marteau du relieur, en aplatissant ce relief, a ôté la plus grande partie de ce que l'exécution de ce livre présentait de curieux. M. Valentin Hauy a aussi publié un *Nouveau syllabaire*, 1800, in-12. Ot.

HAVIN (Léonard), avocat avant la révolution, fut député de la Manche à la Convention nationale en 1792. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Devenu membre du conseil des anciens, il en fut élu secrétaire, et sortit en 1798. Le directoire le nomma alors son substitut près le tribunal de cassation. Il passa, en 1800, en qualité de juge, au tribunal d'appel du Calvados; et il conserva cet emploi jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut obligé de sortir de France en exécution de la loi contre les régicides : il se réfugia à Portsmouth, où il fut d'abord détenu, et ensuite obligé de s'embarquer pour Anvers. B. M.

HAVRÉ (Le duc Anne-Auguste-Maximilien-Joseph de Crouy d'), né en 1744, fut d'abord colonel du régiment de Flandre, et ensuite officier-général, chevalier de la Toison-d'or, grand d'Espagne de la 1re. classe, etc. Il fut nommé en 1787, membre de l'assemblée des notables, et, en 1789, député de la noblesse d'Amiens aux états-généraux. Il signa toutes les protestations de la minorité contre les innovations révolutionnaires; rejoignit ensuite les frères de Louis XVI à Coblentz, et fut envoyé, comme leur ministre, près la cour de Madrid. En janvier 1792, on l'accusa en France de faire tous ses efforts à cette cour pour entraîner Charles IV dans la coalition. M. le duc d'Havré fut encore dénoncé, le 25 avril 1795, comme cherchant à obtenir sa radiation de la liste des émigrés, en sa qualité de grand d'Espagne, et à l'aide de faux certificats de résidence. Revenu en France, en 1814, avec le Roi, auquel il a gardé la plus constante fidélité, M. le duc d'Havré fut nommé lieutenant-général, pair de France, capitaine de la

compagnie écossaise des gardes-du-corps, en remplacement du duc d'Ayen, et commandeur de St.-Louis. Il recouvra aussi une partie de ses biens qui n'étaient pas vendus. M. le duc d'Havré fut chargé, en 1816, d'aller à Marseille au-devant de madame la duchesse de Berri. D B.

HAWKESBURY (Lord), fils du comte de Liverpool et de miss Watts, fille d'un gouverneur du Bengale, s'appela d'abord Robert Banks Jenkinson. Né le 7 juin 1769, il termina son éducation à l'université d'Oxford. Ne se bornant pas à étudier et à traduire les bons auteurs grecs et latins, il s'exerça à les imiter dans des compositions qui ne sont pas sans mérite. Pendant le séjour qu'il fit à l'université, M. Jenkinson médita les écrivains les plus estimés sur les différentes branches de l'économie publique, dont son père lui avait dressé lui-même un catalogue. Aussi peut-on assurer qu'il quitta Oxford avec plus de connaissances sur le commerce, les manufactures et les finances, que plusieurs des plus savants professeurs dans ces diverses branches. Ayant bientôt après visité la France, il se trouva à Paris au moment de la destruction de la Bastille et des autres événements qui eurent lieu au commencement de la révolution. Pendant son séjour dans cette capitale, M. Jenkinson n'épargna aucun soin pour acquérir, dans l'intérêt de sa cour, une connaissance exacte des caractères et des vues de tous les hommes marquants, et de ceux qui, par leurs talents ou leurs intrigues politiques, avaient obtenu de la popularité. Les communications qu'il fit à cet égard donnèrent au premier ministre une haute idée de son discernement. A son retour en Angleterre, il fut élu au parlement, en 1790, par le bourg de Rye; mais n'ayant pas atteint sa 21e. année, il passa sur le continent le temps qui lui manquait, et ne prit sa place à la chambre des communes qu'en 1791. L'année suivante, l'armement des Russes fournit aux membres de l'opposition une occasion de censurer l'administration; et la conduite des ministres au sujet de la guerre entre l'impératrice de Russie et l'empire ottoman, devint le sujet des débats parlementaires. M. Whitbread, soutenu par tout le parti de l'opposition, fit plusieurs motions contre les ministres. M. Jenkinson parla un des premiers en réponse à cette attaque, et, dans un discours animé, combattit les résolutions proposées, avec une force et une clarté qui montrèrent qu'il avait une connaissance aprofondie de la question dont il s'agissait. Il appela particulièrement l'attention de la chambre sur les dangers qui menaçaient la Prusse, d'après les progrès des armes de la Russie, et entra dans des développements qui ne pouvaient venir que d'un homme d'état parfaitement instruit de la balance des pouvoirs en Europe. M. Jenkinson fut nommé l'un des commissaires pour les affaires de l'Inde le 22 juin 1793; et l'activité avec laquelle il remplit les fonctions de cet important emploi, justifia pleinement le choix du gouvernement. En mai 1794, il reçut de S. M. une commission pour commander les corps de cavalerie de défense des cinq ports, avec le rang de colonel dans l'armée; et, en 1796, il fut réélu par Rye. A la nomination de M. George Yonge à la place de gouverneur du Cap de Bonne-Espérance et de ses dépendances, lord Hawkesbury fut choisi pour le remplacer, comme maître de la monnaie: il fut aussi nommé conseiller privé de S. M., et l'un des lords du comité pour le commerce et les plantations étrangères. Au changement de ministres en 1801, il fut secrétaire-d'état pour les affaires étrangères, en remplacement de lord Grenville, à l'époque du traité d'Amiens; et il échangea cette place pour le département de l'intérieur, lorsque Pitt succéda à M. Addington. Enfin, lors de la démission donnée par M. Pitt, lord Hawkesbury fut nommé garde des cinq ports, l'emploi le plus lucratif dont la couronne puisse disposer. Le premier discours prononcé par lord Hawkesbury, promettait un grand orateur; la suite n'a pas entièrement réalisé cette espérance. C'est à lui que M. Canning, son ami, doit son avancement dans le monde politique. Il a épousé l'une des filles du comte de Bristol, évêque de Derry en Irlande. Z.

HAXO (Le baron François-Nicolas-Benoît), lieutenant-général et l'un des inspecteurs-généraux du génie, né le 24 juin 1774, entra de bonne heure au service, et s'y fit remarquer par ses talents. En février 1809, il se distingua au siége de Saragosse, où il commandait un bataillon, et il y fut légèrement blessé. Le grade de colonel fut le prix de sa conduite en cette occasion. Etant passé à la

grande armée, il se distingua à la bataille de Wagram, à la suite de laquelle il fut fait officier de la Légion-d'honneur. De retour en Espagne en 1810, il contribua à la prise de Lérida par la construction d'une batterie qui décida la reddition de la place. A la fin de mai de la même année, il donna de nouvelles preuves de courage et d'habileté au siége de Méquinenza, et fut créé général de brigade. Lors de la guerre de Russie, il accompagna Buonaparte, et lui servit d'aide-de-camp, pour reconnaître les bords du Niémen. Le combat de Mohilow lui fournit une nouvelle occasion de se distinguer : le 5 décembre suivant, il fut promu au grade de général de division. Chargé, en juin 1813, d'aller diriger la construction des forts de Hambourg, il se rendit dans cette ville, et fut, deux mois après, fait prisonnier avec le général Vandamme, auquel il était allé porter des ordres. Rentré en France en 1814, il fut nommé chevalier de St.-Louis, et commandant de la Légion-d'honneur. En mars 1815, il fut mis à la tête de l'arme du génie, dans l'armée qu'on avait réunie contre Buonaparte. Dans le mois de juin suivant, il suivit celui-ci à la bataille de Waterloo. En mai 1816, le baron Haxo fut un des juges du général Lefebvre-Desnouettes. D. B.

HAY (Edouard), écuyer, membre de l'académie royale, et secrétaire du comité catholique d'Irlande, fut mis en prison pendant plusieurs mois à Wexford, comme impliqué dans une rebellion. Il présenta une pétition au roi, pour demander d'être transporté en Amérique; mais il recouvra sa liberté par l'acte d'amnistie de 1799. Il a publié : I. *Histoire de l'insurrection du comté de Wexford en* 1798, 1803, in-8°. II. *Exposé d'un discours prononcé par Jean Keogh à la réunion des catholiques de Dublin*, 1807, in-8°. III. *Debats dans les deux chambres du parlement en avril* 1812, *sur la question des catholiques romains*, 1813, in-8°. Z.

HAYGARTH (John), médecin anglais, membre de la société royale de Londres, de la société de médecine d'Edimbourg, et de l'académie américaine des arts, exerce la médecine à Bath. Il est auteur de plusieurs *Ecrits* dans les *Transactions philosophiques* et autres recueils scientifiques. Il a publié : I. *Recherches sur les moyens de prévenir la petite-vérole*, 1784, in-8°.; traduites en français par M. De Laroche, 1786, in-8°., II. *Essai d'un plan pour détruire entièrement la petite-vérole et introduire l'inoculation*, 1793, 2 vol. in-8°. III. *Sur l'imagination, considérée comme cause et guérison des maladies du corps*, etc., 1800, in-8°. IV. *Lettre au docteur Percival sur les moyens de prévenir les fièvres contagieuses*, 1801, in-8°. V. *Histoire clinique des maladies*, première partie, 1805, in-8°. VI. *Lettre au docteur évêque de Londres sur l'éducation des pauvres*, 1812, in-8°. Z.

HAYLEY (William), littérateur anglais, né en 1745, à Chichester, termina son éducation à Cambridge, et débuta dans la carrière poétique, vers 1762, en célébrant, dans un chant lyrique, la naissance du prince de Galles. Cet essai eut beaucoup de succès. L'auteur employa, tout le temps qui s'écoula jusqu'à son mariage en 1769, à méditer les ouvrages des auteurs les plus estimés. Il étudia avec assiduité la manière, les sentiments et le style des meilleurs poètes et orateurs de la Grèce et de Rome : il suivit les progrès de l'art de la poésie, depuis la renaissance des lettres en Europe jusqu'à nos jours; parcourut et commenta les critiques les plus judicieux, sans adopter leurs opinions lorsqu'elles n'étaient pas d'accord avec les siennes. M. Hayley ne se contenta pas de la lecture des anciens et de celle des écrivains de son pays; ses connaissances dans la langue française et italienne le mirent à même de puiser aux sources, et de ne rien ignorer de tout ce que Corneille, Racine, Rousseau, Voltaire, le Dante et le Tasse avaient fait d'admirable : il cultiva aussi les beaux-arts avec succès. En 1769, il épousa miss Ball, avec laquelle il se rendit à Londres, où il résida pendant plusieurs années. Il fixa ensuite son séjour à Eartham, dans le Sussex, où il est établi à la campagne depuis 1774. C'est là qu'il a composé presque tous ses écrits. Le premier ouvrage remarquable qu'il publia, fut un *Essai sur la peinture*, qui parut en 1778. La diction de ce poème est, en général, appropriée au sujet; il y a peu de variété et de chaleur; et c'est un défaut généralement reproché aux ouvrages de M. Hayley. Il fit imprimer successivement d'autres poèmes et des ouvrages dramatiques. L'*Essai sur l'histoire*, et

les *Triomphes du caractère*, le firent comparer à Pope, qu'il semble avoir pris pour modèle. Le premier de ces deux poëmes est celui qui a eu le plus de succès : il y a plus de talent poétique dans le second ; mais on y desire un style plus simple et moins d'allégories. M. Hayley représente Chichester au parlement. Il a publié : I. *Essai sur la peinture*, ou *Epître en vers à un peintre distingué*, (c'était Romney), 1778, in-4°. II. *Epître à l'amiral Keppel*, 1779, in-4°. III. *Elégie imitée du grec*, 1779, in-4°. IV. *Epitre à un ami, sur la mort de Jean Thornton*, 1780, in-4°. V. *Essai sur l'histoire*, en trois épîtres adressées à Edouard Gibbon, 1781, in-4°. VI. *Ode à John Howard*, 1781, in-4°. VII. Les *Triomphes du caractère*, poëme, 1781, in-4°. VIII. *Essai sur la poésie épique*, 1782, in-4°. IX. *Comédies*, 1784, in-4°. X. Les ouvrages précédents ont été réunis et publiés ensemble, sous le titre de *Poëmes et comédies*, 1783, 6 vol. in-8°. XI. *Essai historique, philosophique et moral, sur les vieilles filles*, ouvrage dont on trouve un extrait dans la *Décade*, 1785, 3 vol. in-8°. XII. *Stances écrites à la demande de la société de la Révolution, et récitées le jour de son anniversaire*, 1788, in-4°. XIII. *Dialogues contenant un tableau comparatif des vies, des caractères et des écrits de lord Chesterfield et du docteur Johnson*. XIV. *Elégie sur la mort de sir William Jones*, 1795, in-4°. XV. *Vie de Milton*, mise d'abord en tête de la magnifique édition de ses *OEuvres poétiques*, par Boydell, 1796, in-4°. XVI. *Essai poétique sur la sculpture, dans une série d'épîtres à John Flaxman*, 1800, in-4°. XVII. *Vie et ouvrages posthumes de William Cowper*, 1803-4, 3 vol. in-4°.; 2e. édition, 4 vol. in-8°. XVIII. *Le triomphe de la musique*, 1805, in-4°.; ouvrage intéressant et très estimé. XIX *Ballades fondées sur des anecdotes curieuses et originales, relatives à l'instinct et à la sagacité des animaux*, 1805, in-8°. XX. *Supplément à la vie de Cowper*, 1806, in-4°. XXI. *Vie de George Romney, peintre*, 1809, in-4°. XXII. *Poëmes latins et italiens de Milton*, traduits en vers anglais, avec un *Fragment d'un commentaire sur le Paradis perdu*, par Cowper, 1808, in-4°.; deuxième édition, 1810, 4 vol. in-8°. XXIII. *Poëmes choisis par feu John Dawes Worgan de Bristol*, 1810, in-8°. XXIV. *Trois comédies*, avec une *Préface renfermant des observations intéressantes sur feu le lieutenant-général Burgoyne*, 1811, in-8°. M. Hayley a aussi donné des traductions estimées de l'*Enfer* du Dante et de l'*Araucana*, d'Ercilla. Il a mieux réussi à rendre les descriptions pleines d'images du poète espagnol, que la majestueuse simplicité et la mâle énergie du père de la poésie italienne. J. Nichols lui attribue, *La jeune veuve*, ou *Histoire de Cornélia Sedley*, 1789, 4 vol. in-12. Z.

HAYTER (Le révérend JOHN), savant antiquaire anglais, chapelain ordinaire du prince-régent, et surintendant des manuscrits d'Herculanum, fut envoyé en 1800, par S. A. R., avec le consentement du gouvernement napolitain, pour surveiller le déroulement des manuscrits découverts à Herculanum. Il a résidé, à cet effet, plusieurs années à Naples et à Palerme. On annonçait, en 1816, qu'il avait l'espoir de découvrir un *Ménandre*, un *Ennius*, un *Polybe*. Il a déjà découvert un *Philodème*, un *Démétrius de Phalère* et un *Epicure* complets. Nous n'avions que des fragments de ces trois auteurs. Il reste encore six cents manuscrits dans le muséum de Portici. Depuis son retour en Angleterre, M. Hayter a publié : I. *Observations sur une revue des manuscrits d'Herculanum*, 1810 in-4°. II. *Rapport sur les manuscrits d'Herculanum*, 1811, grand in-4°. Z.

HÉCART (GABRIEL-ANTOINE-JOSEPH), de la société royale des antiquaires de France, né à Valenciennes, le 24 mars 1755, était officier municipal de cette ville en 1793, à l'époque du bombardement. Il fut mis en arrestation après la capitulation, et ne dut son salut qu'à la révolution du 9 thermidor. M. Hécart fut ensuite secrétaire de l'administration municipale pendant plusieurs années. On a de lui : I. *Traité de perspective linéaire, à l'usage des jeunes gens*. Le manuscrit fut volé à l'auteur, et imprimé à Charleville sous le nom d'Antun. II. *Le temple de la science*, songe, Paris, Valenciennes, 1791, in-8°. III. *Rominaf*, traduit de l'arabe, Carcadonillopolis, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 000, Valenciennes, an IX, in-12. Cet ouvrage est dans le goût des romans de Voisenon,

mais n'a rien de leur piquant et de leur légèreté. IV. *Essai sur les propriétés et les qualités des arbres et arbustes du département du Nord*, Valenciennes, an III, in-4°. V. *Les bosquets d'agrément*, poème, Valenciennes, 1808, in-4°. VI. *La vaccine*, poème, et autres pièces sur divers sujets, Valenciennes, 1812, in-16. VII. *Journal central des académies et sociétés savantes* les trois derniers mois de 1811 et l'année 1812 en entier, Valenciennes, 1811, in-8°. VIII. *Recherches historiques et bibliographiques sur le théâtre de Valenciennes*, Valenciennes, 1816, in-8°. D. B.

HÉCOURT (DENULLY D'), maire de Beauvais depuis 1802, appartient à une famille qui a donné des magistrats à cette ville pendant plusieurs siècles; on en trouve jusque sous Philippe-Auguste. C'est sous l'administration et surtout par les soins de M. d'Hécourt, que les vieux remparts de Beauvais ont été détruits, pour faire place à d'agréables promenades : de jolies plantations s'élèvent maintenant dans les lieux où des cloaques, pleins de reptiles, répandaient une infection continuelle. Lors du retour de Buonaparte, en 1815, le maire de Beauvais, quoique très dévoué à la maison royale, ainsi que toute sa famille, ne refusa pas les fonctions de député à la chambre des représentants, à laquelle il fut appelé par le département de l'Oise : on le comptait parmi les membres réputés royalistes de cette assemblée. M. d'Hécourt réunit encore un assez grand nombre de suffrages aux élections de 1816; mais une scission s'étant manifestée dans l'assemblée électorale (*Voy.* KERGORLAY), les électeurs se séparèrent sans avoir rempli leur mission. M. d'Hécourt a été nommé président du collége électoral de l'Oise pour les élections de 1817. U.

HEDENSTROM, voyageur russe, a parcouru le nord de la Sibérie, visité deux îles et découvert une terre fort étendue au nord de cette province, et est allé plus avant qu'aucun autre voyageur sur les côtes de la mer Glaciale. Il a trouvé dans les Iles-Saintes, des ossements énormes de quadrupèdes; et il a cru reconnaître que ces deux îles inhabitées étaient comme le cimetière de générations qui nous sont inconnues. Il a aussi découvert les serres d'un oiseau qui doit avoir été trois fois plus grand que le condor de l'Amérique méridionale. Il serait possible que la découverte de M. Hédenstrom conduisît à celle d'un continent arctique, dont l'existence a échappé jusqu'à présent aux voyageurs. Il était occupé, dans ces derniers temps, à St.-Pétersbourg, de préparer un récit détaillé de son voyage. A.

HÉDOUIN DE PONSLUDON (JOSEPH-ANTOINE), né à Reims, le 5 février 1739, d'une famille ancienne, alliée aux Colbert, dans le XVII^e. siècle. Ayant achevé ses humanités à l'université de Reims, il servit, sur mer, comme volontaire, en 1757, sous le capitaine Thurot; se trouva à la bataille de Crévelt, en 1758, comme officier dans le régiment d'Eu; devint aide-major, en 1764, dans le régiment de Bourges, demeura trois ans dans la capitale du Berri; fut nommé lieutenant, en 1771, dans le régiment provincial de Champagne, et, après seize ans de services, fut enfermé au château de Ham, par une lettre de cachet. Pendant son séjour dans cette prison d'état, son cousin Hédouin, Prémontré, publia l'*Esprit de Raynal*. Ce livre fut supprimé aussitôt qu'il parut, et le libraire menacé de la Bastille, s'il ne nommait l'auteur. Ce dernier avait alors l'espoir d'être nommé secrétaire de M. Lécuy, abbé de Prémontré. La crainte d'un sort bien différent le détermina à aller voir son cousin, au château de Ham; il lui exposa ses inquiétudes, et l'engagea à s'avouer auteur de l'*Esprit de Raynal*. Hédouin de Ponsludon entra dans les vues du jeune Prémontré, et envoya au censeur de la police, Pidansat de Mairobert, une déclaration qui est mentionnée dans les *Mémoires secrets*, sous la date du 16 juin 1777. En 1778, il acheta la charge de conseiller-rapporteur du point d'honneur, au tribunal des maréchaux de France. M. Hédouin de Ponsludon sauva du massacre, au péril de ses jours, en septembre 1792, une mère de famille, appelée Gonel, que les révolutionnaires voulaient immoler. Incarcéré en 1794, la liberté ne lui fut rendue qu'après le 9 thermidor; et depuis cette époque, il fut emprisonné plusieurs fois par ordre des ministres de Buonaparte. Il a publié : I. *Essai sur les grands hommes d'une partie de la Champagne, par un homme du pays*, 1768, 1 vol. in-8°. II. *Lettre d'un Ré-*

*mois à un Parisien, sur ce qui doit payer les corvées en France*, 1776. III. *Mémoire d'un militaire au Roi, sur ce qu'il a éprouvé de contradictions en son état*, 1776; et une foule de Mémoires, Pétitions, etc. On formerait un très gros volume des madrigaux, épigrammes, épitaphes, épithalames, satires et chansons, dont il est l'auteur. — Son fils unique, HÉDOUIN (Aubin-Louis), né en 1783, élève de l'Ecole militaire de Brienne, s'occupe beaucoup de géographie, comme on peut s'en convaincre par les numéros 39 et 44 des *Annales des Voyages*, rédigées par M. Malte-Brun. F.

HEDOUVILLE (Le comte GABRIEL-MARIE-THÉODORE-JOSEPH), né à Laon, en 1755, de parents nobles, mais peu fortunés, fut page de la reine, puis sous-lieutenant au régiment de Languedoc-dragons en 1780, et lieutenant en 1789. Etant sous-lieutenant, il économisait sur ses appointements, pour faire passer à sa mère le montant de ses épargnes. Il obtint un avancement rapide dans les premières années de la révolution; et il servait, dès le 13 septembre 1793, en qualité de général de brigade, dans l'armée du Nord. Aux affaires de Warwick, de Comines et de Menin, il obtint des succès importants sur les Hollandais. Il fut destitué, peu de temps après, avec Houchard, pour n'avoir pas exécuté le plan d'attaque arrêté à Cambrai, entre les généraux et les représentants du peuple. Traduit au tribunal révolutionnaire, il y fut acquitté en janvier 1794. Employé comme chef d'état-major du général Hoche dans la Vendée, il y déploya autant de valeur que d'esprit de justice et de modération. Les chefs royalistes qui traitèrent avec lui, eurent lieu, dans toutes les occasions, de se louer de sa conduite. Au mois de mars 1797, il remplaca Hoche dans le commandement de l'armée de l'Ouest, et fut ensuite chargé de celui des 1re. et 16e. divisions militaires, formées des départements de la Flandre et de la Picardie. En 1798, il fut envoyé à St.-Domingue avec quatre mille hommes; et il y porta son esprit conciliant et pacificateur: mais il ne put acquérir assez d'influence pour balancer celle de Toussaint-Louverture. Les agitateurs, parmi lesquels étaient des commissaires mêmes du gouvernement, qui avaient intérêt à entretenir le trouble dans la colonie, parvinrent à rendre ses efforts inutiles, et le firent rappeler par le directoire. Le général Hedouville fut envoyé, en 1799, contre les royalistes de l'Ouest, lorsqu'ils reprirent les armes. Il négocia long-temps avec eux, détacha de ce parti plusieurs chefs, notamment l'abbé Bernier, conclut même un armistice, et montra, dans cette circonstance, ainsi que dans toute sa conduite précédente, beaucoup de modération. Brune étant venu prendre le commandement en chef, Hédouville seconda, en qualité de chef d'état-major les mesures de son successeur avec le zèle le plus sincère, sans témoigner le moindre ressentiment de cette sorte de passe-droit. Aussi, grâce à cet heureux concours, l'effusion du sang fut évitée; et le désarmement des départements de l'Ouest s'opéra sans difficulté. Le 20 janvier 1800, il reçut une couronne au théâtre d'Angers, comme marque de la reconnaissance publique pour son zèle à ramener la paix dans ces malheureuses contrées. Vers la fin de 1801, il fut nommé ambassadeur de France à Pétersbourg, d'où il revint en juillet 1804. Peu après, il fut appelé à la place de chambellan ordinaire de l'empereur, créé sénateur, et grand-officier de la Légion-d'honneur; puis au mois de juin 1805, il fut chargé d'assister à la prise de possession de la principauté de Piombino. Il accompagna ensuite l'impératrice Joséphine à Strasbourg et à Munich. Le 4 juillet, il reçut, en qualité de ministre plénipotentiaire de France, la première audience de l'électeur archichancelier de l'empire. Dans ces diverses ambassades, on prétend que le général Hédouville ne dédaigna pas d'être appelé *Monsieur le comte*, titre qu'il portait avant la révolution: et les étrangers s'en étonnaient peu; car on connaissait dans toute l'Europe l'éloignement de ce général de la république pour les principes révolutionnaires. Il fit la campagne de 1806, contre les Prussiens, comme chef de l'état major de Jérôme Buonaparte, dont il était premier chambellan. Il signa, le 5 janvier 1807, la capitulation par laquelle les Prussiens remirent la ville de Breslau à Napoléon et à ses alliés. Il fut autorisé à porter la décoration de l'ordre du Lion de Bavière, après la paix de Tilsitt. Déjà il était chevalier de l'ordre de la fidélité de Bade

Après la paix, il retourna à Francfort, en qualité de ministre de France. Le 1er. avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire, et la déchéance de Buonaparte. Le comte Hédouville fut nommé pair le 4 juin 1814, et chevalier de St.-Louis le 27 du même mois. Il ne prit aucune part aux affaires publiques après le retour de Buonaparte, et il siége encore aujourd'hui dans la chambre des pairs. — M. Hédouville a un frère plus jeune que lui, portant aussi le titre de comte. il était, sous le gouvernement impérial, chargé d'affaires près le prince primat; et il remplit aujourd'hui les mêmes fonctions à Hambourg. Il cultive les lettres avec succès, et se fait remarquer, ainsi que son aîné, par sa bienveillance et les qualités les plus aimables. Y.

HEER, ministre du culte protestant en Suisse, a publié, en 1817, une brochure intitulée: *Projet pour subvenir à la misère, sans exemple, des pauvres, dans les vallées de la Linth, Sernft et Kerenz, canton de Glaris.* Cette brochure offre l'affreux tableau du degré d'infortune qui afflige ces contrées, animées jadis par l'industrie, l'aisance et le bonheur. « Il est effrayant, écrit le » digne pasteur de la vallée de Sernft, » de voir avec quelle avidité des squelettes d'hommes dévorent les mets les » plus dégoûtants, des cadavres, des » orties, des aliments même qu'ils disputent aux animaux.... Dans quelques » maisons, vingt personnes occupent la » même chambre, et travaillent, les » yeux éteints et caves, au milieu d'un » air corrompu.... Cet état n'est point un » mal passager; il augmente tous les » jours, et devient à chaque instant plus » incurable : mais il est plus affreux encore sous le rapport moral. L'horreur » de cette situation introduit chez les » habitants une démoralisation absolue; » elle étouffe tout sentiment du bien. Les » enfants sont privés, par défaut de vêtements, d'écoles et d'instructions » religieuses; et tandis qu'on s'efforce » d'établir le christianisme dans des » contrées lointaines, il menace, dans » celles-ci, de s'éteindre absolument. » D. B.

HEKEL (J. M.) a publié : I. *Nécessité des lois organiques*, ou *La constitution de 1793 convaincue de jacobinisme*, 1795, in-8°. II. *Bases d'une constitution pour la nation française*, 1795, in-8°. III. *Hekel à Marchena, sur les prêtres insermentés*, 1795, in-8°. IV. *Récréations morales, dédiées à Mlle. d'Orléans*, 1801, 2 vol. in-12. OT.

HELYE DE COMBRAI (Mme. GENEVIÈVE DE BRUNELLE), fille d'un ancien président à la cour des comptes de Rouen, jouissait, au commencement de la révolution, d'une fortune considérable, qu'elle consacra, en grande partie, au soutien de la cause royale, dont elle devint, sous Buonaparte, une des victimes les plus intéressantes. Enveloppée, en 1807, dans une conspiration dont les faits lui étaient étrangers, et par suite de laquelle sa fille (Mme. Haguel de Ferrol) périt sur l'échafaud, elle fut condamnée, à l'âge de 68 ans, par une commission spéciale, à vingt-deux années de réclusion, et à l'exposition au pilori (1). Ses juges ne lui imputèrent pas d'autre crime que d'aimer les Bourbons et de croire à leur retour. Dix-sept mois de prison et de tortures avaient précédé cette condamnation. Placée entre sa fille et l'un de ses fils, le chevalier de Bonneuil, qui gémissaient dans des cachots séparés, elle n'eut pas une seule fois, dans cette longue captivité, la consolation de communiquer avec eux (2). On abusa de l'exaltation de ses sentiments politiques, pour lui extorquer des sommes considérables, tantôt sous le prétexte d'aider aux frais de la descente d'un Bourbon sur le continent, tantôt sous celui de délivrer des mains des gendarmes le comte de Daché, son parent, qui fut massacré vers cette époque (*Voy.* FOISON). On lui fit supporter exclusivement les frais et toutes les charges de cette longue procédure, qui ne montèrent pas à moins de 70,000 francs. Depuis six ans, Mme. de Combrai sollicitait en vain la commutation de sa peine en celle de l'exil, lorsque le retour des Bourbons vint la délivrer en 1814. Par lettres-patentes du 10 août, le jugement de la commission spéciale de Rouen

(1) Il faut dire, à la louange de la ville de Rouen, que les dames les plus distinguées se firent un devoir d'aller, à tour de rôle, tenir compagnie à madame de Combrai, tout le temps que dura son exposition.

(2) Un des traits les plus odieux de l'inquisition de la police d'alors, fut de faire demander à madame de Combrai elle-même le secret de la retraite de sa fille, sous prétexte de lui faire parvenir de l'argent et de faciliter son passage en Angleterre, afin de rendre ainsi cette malheureuse mère cause de l'arrestation et de l'assassinat juridique de madame de Ferrol.

fut annulé; et le 5 du mois suivant, Mme. de Combrai obtint du Roi, une audience particulière, en sa double qualité de victime de Buonaparte, et d'otage de Louis XVI, titre dont son ardent royalisme avait fait partager les dangers à ses deux fils. Obligée de se soustraire par la fuite à de nouvelles recherches pendant les cent jours de 1815, Mme. Helye de Combrai ne recouvra sa sécurité qu'au second retour du Roi. Depuis cette époque, elle habite son château de Tournebut, dans le département de l'Eure. — HELYE DE COMBRAI, chevalier de Bonneuil, fils aîné de la précédente, était officier dans le régiment du Roi-dragons, à l'époque de la révolution. Il émigra en 1791, fit la première campagne dans l'armée des princes, entra, après le licenciement, dans la légion de Léon, et se rendit ensuite par ordre, sous les drapeaux de Frotté, à l'armée royale de Basse-Normandie, où il fut chef de cantonnement. A l'époque de la pacification, en 1801, il refusa de prêter le serment exigé par Buonaparte pour entrer au service de la république. Il vécut néanmoins tranquille jusque vers 1807, époque à laquelle il fut arrêté avec sa mère, et détenu pendant 17 mois. Il était tellement étranger à l'affaire qui avait servi de prétexte à l'arrestation de celle-ci, que la commission n'osa pas même le mettre en cause. On l'accusait d'avoir répandu des exemplaires de l'*Oraison funèbre du duc d'Enghien*. Il n'obtint sa liberté qu'en passant sous la surveillance de la police, qui dura jusqu'à l'arrivée du Roi. Ce prince le confirma dans son grade de lieutenant-colonel, et lui accorda la croix de St.-Louis. — HELYE DE COMBRAI (Armand-Timoléon), frère puîné du précédent, naquit à Falaise en 1764. Sa famille le destinait à la carrière des armes; mais au sortir de l'Ecole militaire, où il avait fait de brillantes études, un goût invincible pour les voyages lointains lui fit solliciter et obtenir, en 1784, de MM. de Vergennes et de Castries, la permission de se rendre dans la mer Noire, par les côtes du nord de l'Afrique, et d'être employé dans les relations que la France entretenait alors avec la Porte-Ottomane. Après avoir parcouru le midi de l'Europe, les royaumes de Fez et de Maroc, il se disposait à passer dans la grande Tartarie, en s'adjoignant à la mission de plusieurs savants que l'impératrice de Russie envoyait en Perse, lorsque l'explosion de la révolution rendant suspects les Français qui étaient en Orient, M. Helye de Combrai se vit forcé de rentrer dans sa patrie, au commencement de 1791. Après la journée du 10 août, où il courut de grands dangers, il passa en Angleterre, et s'y livra à son goût pour l'observation et les recherches savantes. Rentré en France quelque temps avant le 13 vendémiaire, puis obligé d'en sortir encore après cette journée, M. de Combrai accourut, en 1807, au secours de sa famille, sur laquelle pesait alors toute la tyrannie de Buonaparte et de ses agents. Il vit aujourd'hui des débris de sa fortune, sans abandonner le projet de reprendre ses voyages, lorsqu'il pourra leur assigner un but utile à sa patrie. DE.

HENIN DE CUVILLERS (ÉTIENNE-FÉLIX, baron D'), d'une famille noble de Champagne, naquit à Balloy, département de l'Yonne, le 27 avril 1755, de Jean-Baptiste d'Hénin de Balloy, chevalier de St.-Louis. D'abord cadet gentilhomme, puis sous-lieutenant au régiment des dragons de Languedoc, il fut ensuite employé dans la diplomatie auprès de l'électeur de Trèves, et passa en 1785, en Angleterre, par autorisation des ministres de la guerre et des affaires étrangères. A la fin de l'année, il fut nommé secrétaire d'ambassade à Venise, puis, en 1788, chargé d'affaires près la république de Venise. Il occupa ce poste jusqu'en 1793, qu'on l'envoya, comme ministre chargé d'affaires de France, à Constantinople, où il demeura jusqu'en 1796. Après avoir publié le sommaire de sa correspondance pendant son séjour dans cette capitale, il rentra dans la carrière militaire, et fut employé à l'armée d'Italie: il y fut blessé à la seconde journée de la bataille d'Arcole, le 26 novembre 1796. Pendant les années 1797 à 1802, il remplit plusieurs fonctions tant administratives que militaires, et fut chargé de diverses opérations: il fit, en 1803, partie de l'expédition de St.-Domingue, en qualité d'adjoint à l'état-major, fut chef d'état-major de la division de droite du Nord au Môle St.-Nicolas, et chargé du désarmement des blockhauses à Dutreillis et à Duplas, en présence des nègres révoltés dans la plaine du Cap-Français, le 15 novembre 1803. Ce fut sur le champ

de bataille où il eut un cheval tué sous lui à l'attaque générale des nègres contre le Cap, le 18 du même mois, qu'il obtint le grade de colonel adjudant-commandant. Le 20 novembre, il était chef d'état-major de la 1re. division de l'armée de St.-Domingue, et fut, le lendemain, envoyé, comme parlementaire, à Dessalines, pour régler les articles de la capitulation et de l'évacuation du Cap: il fut chargé ensuite de faire la remise de la place et des forts. Il commandait le détachement de trente grenadiers et de trois officiers restés pour protéger les embarcations; et lorsque l'armée y fut toute rendue, Christophe voulut faire prisonnier ce détachement, et le retint pendant plus de quatre heures. Embarqué le 30, M. d'Hénin fit naufrage le même jour à la sortie du port, et fut alors, avec tout son équipage, fait prisonnier par les Anglais, qui le conduisirent à la Jamaïque. Le général en chef Rochambeau, son camarade d'infortune, lui donna l'ordre secret de conserver et d'envoyer en France les archives de l'armée de St.-Domingue; et M. d'Hénin remplit cette commission. Ayant obtenu, en février 1804, de retourner en France prisonnier sur parole, après une traversée de plus de deux mois, il arriva à Paimbeuf avec les archives de l'armée, qu'il inventoria et classa, par l'ordre du ministre de la marine. Depuis, il eut plusieurs emplois ou commandements dans les armées, soit d'Allemagne, soit d'Italie. Il avait été créé baron le 15 août 1809; il fut, en 1811, nommé officier de la Légion-d'honneur, envoyé, comme commandant du département du Simplon, en Valais, et juge en la cour spéciale de ce département. Il fut, en 1814, nommé chevalier de St.-Louis, et confirmé dans son titre de baron. Le Roi lui accorda, en 1816 et 1817, de nouveaux diplômes d'officier et de chevalier de l'ordre de la Légion-d'honneur. M. Hénin est membre de plusieurs sociétés savantes. On a de lui: I. *Le système de paix et de guerre concernant les régences barbaresques, en Afrique*, traduit de l'italien, 1788, in-12. II. *Essai sur la marine ancienne des Vénitiens, prouvant la connaissance qu'ils avaient de l'Amérique avant Christophe Colomb*, traduit de l'italien (de Formaleoni), 1788, in-8°. III. *Histoire philosophique et politique du commerce et de la navigation des anciens sur la mer Noire*, trad. de l'italien du même, 1789, 2 vol. in-12. IV. *Coup-d'œil historique et généalogique sur l'origine de la maison impériale des Comnènes à Constantinople*, 1789, in-8°. V. *Recueil de lois relatives aux conseils de guerre et de révision, suivi d'une table analytique*, 1799, in-8°. VI. *Rapport sur le jugement rendu contre Guillaume Maris, commandant d'armes de la place de Ceva*, 1799, in-8°. VII. *Journal historique du siége de Peschiera, suivi d'une Notice historique sur l'ancienne habitation du poète Catulle, située à Sermione, près de Peschiera*, 1801, in-8°. VIII. *Mémoire sur la direction des aérostats*, 1802, in-8°., fig. Ot.

HENNET (Le chevalier), ancien premier commis des finances, et commissaire du cadastre, se prononça avec force, à l'époque du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), contre la tyrannie conventionnelle. Il rédigea, au nom de la section de la Butte-des-Moulins, une adresse aux troupes campées dans la plaine des Sablons, pour leur faire sentir tout ce qu'avait d'odieux le système d'oppression qu'on les appelait à défendre; mais les commissaires dont il était le collègue, nommés pour la porter au camp, ne purent jamais y pénétrer. M. Hennet a publié, sur les finances, plusieurs écrits, dans lesquels on remarque des vues justes, des principes fondés sur l'expérience, et une sorte de candeur de patriotisme, qui, lors même que l'on ne partage pas les opinions de l'auteur, porte naturellement à lui tenir compte de ses bonnes intentions. On y remarque surtout une correction de style que l'on trouve rarement dans ces sortes de productions, avantage que M. Hennet doit à son goût laborieux pour les lettres, qu'il cultive avec succès. Il a enrichi notre littérature d'un ouvrage intitulé: *Poétique anglaise*, 3 vol. in-8°. 1806; le 3e. vol. se compose de traductions en vers des meilleurs morceaux des poètes anglais les plus estimés: on y distingue un grand nombre de vers très heureux. On a encore de lui: I. *Essai sur les finances*. II. *Théorie du crédit public*. III. *Nouvelle Grammaire italienne pour les dames*, Paris, Desenne, 1790, in-4°. oblong. IV. *Le Divorce*, 1 vol. in-8°.; 3e. édition, 1792. M. Hennet est auteur de la romance chantée dans Paris

en 1793, intitulée : *Louis XVI aux Français*, qui est parodiée sur ce passage de Jérémie : *Popule meus, quid feci tibi?* (O mon peuple, que t'ai-je fait ?) Ce.

HENRY (P. F.), né à Nanci, vers 1770, vint de bonne heure à Paris, afin de s'y consacrer aux lettres, et cultiva surtout avec beaucoup d'ardeur, la littérature anglaise, dans laquelle il est très-versé. On a de lui : I. *OEuvres politiques de J. Harrington, précédées de l'histoire de sa vie*, par Toland ; traduites de l'anglais, 1796, 3 vol. in 8°. II. *Voyage autour du monde sur le vaisseau l'Endeavour*, par Sidney Parkinson, etc.; traduit de l'anglais, 1797, 2 vol. in-4°. III. *Voyages en Norvége, Danemark et Russie, dans les années 1788-91, par Swinton,* suivi d'une *Lettre de Richer-Serizi, sur la Russie,* 1798, 2 vol. in-8°. IV. *Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guiane, par le capitaine Steedman*, traduit de l'anglais, 1798, 3 vol. in-8°. V. *Le château mystérieux*, ou *L'héritier orphelin*, 1798, 2 vol. in-12. VI. *Routes de l'Inde*, ou *Description géographique de l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Perse et l'Inde*, etc., traduite de l'anglais et abrégée, 1799, in-8°. VII. *Voyage aux sources du Nil et en Abyssinie, par Bruce*, 1799, 9 vol. in-18; traduction abrégée. (*Voy.* la *Biographie universelle* au mot Bruce, où par erreur on lui donne la date de 1806.) VIII. *Voyage de découvertes à l'Océan pacifique du Nord, et autour du Monde, par le capitaine Vancouver, pendant les années 1791 à 1795*, traduit de l'anglais, 1802, 6 vol. in-8°, avec fig. et cartes. IX. *Voyage à l'île de Ceylan, fait dans les années 1797-99, par Rob. Percival*, traduit, 1803, 2 vol. in-8°. X. *Mémoires politiques et militaires sur les principaux événements arrivés depuis la conclusion du traité de Campo-Formio, jusqu'à celle du traité d'Amiens*, par T. E. Ritchie, traduits de l'anglais, 1804, 2 vol. in-8°. XI. *Voyage au cap de Bonne-Espérance, fait dans les années 1766-1801, par Rob. Percival*, traduit, 1805, in-8°. XII. *Vie de G. Washington, général en chef des armées américaines*, traduit de l'anglais de Marshall, 1807, 5 vol. in-8°. XIII. *Vie et pontificat de Léon X*, par W. Roscoe; traduit de l'anglais, 1808, 4 vol. in-8°.; seconde édition, 1813, 4 vol. in-8°. XIV. *Voyages au Pérou, faits en 1791 et 1794, par les PP. Manuel Sobreviela et Narcisso y Barcelo*, 1809, 5 vol. in-8°. XV. *Voyages dans l'Indoustan, à Ceylan, sur les deux côtes de la Mer-Rouge, en Abyssinie et en Egypte*, traduits de l'anglais, 1813, 4 vol. in-8°. XVI. *Voyage en Abyssinie, entrepris par ordre du gouvernement britannique, exécuté dans les années* 1809 *et* 1810, par Henri Salt; traduit de l'anglais, 1816, 2 vol. in-8°., et Atlas. On lui attribue quelques autres ouvrages, auxquels il n'a pas mis son nom. Ot.

HENRY de LONGUEVE, avocat du Roi à Orléans avant la révolution, fut député par le tiers-état de cette ville aux états-généraux de 1789, y professa des opinions modérées, fut secrétaire de cette assemblée au mois d'août 1789, et travailla dans les comités, mais ne se fit point remarquer à la tribune. Il signa les protestations de la minorité contre les innovations révolutionnaires, et se montra toujours favorable à la cause royale. Après la session de l'assemblée constituante, il se tint prudemment à l'écart, et franchit heureusement l'époque de la terreur. Lors de l'établissement de la constitution dite de l'an III, il fut député au conseil des cinq-cents par le département du Loiret; il y demanda que les députés ne pussent accepter de places du directoire qu'un an après leur sortie du corps législatif. Son élection fut annulée à la suite des événements du 18 fructidor. M. Henry de Longuève a été nommé maître-des-requêtes par le Roi le 29 juin 1814; anobli le 6 septembre, et créé chevalier de la Légion-d'honneur. Il a été élu, par son département, membre de la chambre des députés en 1815, et y a voté avec la majorité. U.

HENTZ (Charles) vivait obscurément, à l'époque de la révolution, dans la ville de Sierck en Lorraine. Il y devint juge de paix, et se mit à poursuivre les émigrants qui passaient par son pays pour se rendre à Coblentz. On le vit faire parade de son patriotisme en ce genre à l'assemblée législative, obtenir la mention honorable, et tous les applaudissements des révolutionnaires. Il n'en fallut pas davantage pour le faire nommer député à la Convention par le département de la Moselle. Dès le commencement, il s'y montra un des plus chauds partisans

des mesures révolutionnaires. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, et opina pour la mort sans sursis. Envoyé à l'armée du Nord avec ses collègues Peyssard et Duquesnoy, il contribua à la défense de Dunkerque, et dénonça le général Houchard, qu'il fit arrêter : cet officier porta peu de temps après sa tête sur l'échafaud. A la fin de 1793, Hentz fit arrêter tous les membres de l'administration du département des Ardennes, se transporta à Givet, fit emprisonner les principaux habitants de cette ville, ou les força de prendre la fuite, et mit leurs biens sous la main de la nation. Il éloigna des fonctions publiques les nobles, les parents d'émigrés et les hommes de loi, qu'il appelait les *chapeaux noirs et autres scribes*. Hentz en voulait surtout à l'or et à l'argent : « La richesse nuit à la santé, » disait-il, et conduit rarement à la » vertu. » En 1795, il fut dénoncé par Merlin de Thionville, pour avoir fait incendier la ville de Ruschel, dans le Palatinat, disant que ce poste était inutile pour les armées françaises, qu'il avait circulé de faux assignats dans cette petite cité, et qu'il fallait *allumer le patriotisme des habitants*, etc. Envoyé dans la Vendée, il fut accusé d'horreurs qui font frémir. Voici ce qu'on lit sur son compte dans une adresse de la société populaire d'Angers, lue à la Convention le 14 août 1795 : « Peut- » on, sans horreur, reporter les yeux » sur cette innombrable multitude de » victimes conduites à la boucherie, au » son d'une musique militaire, sous les » fenêtres du représentant du peuple. » Des hommes barbares ont immolé » l'enfant et la mère : de jeunes victi- » mes de deux ou trois ans, portant les » marques de baïonnettes et de sabres, » existent encore dans nos murs, et peu- » vent être appelés en témoignage con- » tre leurs bourreaux. » M. Lofficial, en parlant de l'interminable guerre de la Vendée, n'hésita pas, dans la séance du même jour 14 août 1795, de l'attribuer à la conduite de ses collègues Hentz et F., qui, dit-il, firent massacrer 2700 hommes, qui avaient mis bas les armes sur la foi de l'amnistie. La Convention, après toutes ces dénonciations, ne put s'empêcher d'ordonner l'arrestation de Hentz; mais une nouvelle amnistie, et la nécessité où elle fut de se mettre encore une fois sous la protection des plus féroces démagogues, la déterminèrent à lui rendre la liberté Il devint ensuite directeur de l'enregistrement dans le département du Nord, perdit cet emploi, et erra long-temps dans la misère et le mépris. Enfin, on l'a vu, vers la fin du gouvernement de Buonaparte, établi dans un faubourg de Beauvais, où il vivait misérablement, loin de son pays et du théâtre de ses cruautés; mais il fut reconnu et sévèrement apostrophé. Craignant qu'on ne lui fît un mauvais parti, il quitta ce pays. La loi sur les régicides l'a obligé de sortir de France; et il est actuellement à Philadelphie. U.

HERBIN (P.-E.) est auteur des ouvrages suivants : I. *Conquêtes des Français en Egypte*, ouvrage dans lequel on a joint à la description géographique l'histoire des révolutions, le tableau des mœurs et coutumes des peuples anciens et modernes qui ont habité ce pays, 1797, in-8°. II. (Avec Peuchet, Sonnini, Delalauze, Parmentier, Deyeux, Gorse, Amaury-Duval et Dumays), *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies*, avec une *nouvelle Description topographique, physique, agricole, politique, industrielle et commerciale de cet État*, 1803, 7 vol. in-8°. et Atlas in-4°. Ot.

HERBIN-DESSAUX (Jean-Baptiste), né le 31 décembre 1755, maréchal-de-camp d'infanterie le 27 mars 1799, était, en 1814, commandant militaire à Sedan. Le 27 juillet, jour anniversaire de la mort de Turenne, il adressa à la garnison un discours en l'honneur de ce grand homme. Il avait été nommé chevalier de St.-Louis quelques jours auparavant. Le 11 juin 1815, Buonaparte l'éleva au grade de lieutenant-général. Il est resté sans activité depuis le retour du Roi. En 1816, il a publié une brochure ayant pour titre : *Opinion sur la formation et le recrutement de l'armée*. D. B.

HERBOUVILLE (Charles-Joseph-Fortuné, marquis d'), lieutenant-général, pair de France, chevalier de St.-Louis et commandant de la Légion-d'honneur, né à Paris en 1756, entra au service en 1771, et fut successivement sous-lieutenant au régiment de Mestre-de-camp cavalerie, capitaine dans Royal-Navarre, officier supérieur des gendarmes de la garde, colonel et maréchal-de-camp. En 1787, le Roi

ayant créé des assemblées provinciales, il fut nommé membre de celle qu'on établit à Rouen; et, lors de sa première réunion, il fut élu procureur syndic pour le clergé et la noblesse. Il en remplit les devoirs, et soutint son administration contre tous les excès des révolutionnaires, jusqu'à la formation des administrations départementales. Élu président de celle de la Seine-Inférieure, la tranquillité dont il fit jouir ce département par la sagesse et la fermeté de son administration, attira dans la ville de Rouen et dans ses environs toutes les familles nobles et riches qui cherchaient le repos. Après le 10 août 1792, il fut emprisonné et persécuté avec acharnement. Echappé, comme par miracle, à tous les dangers de cette effroyable époque, il se retira dans une terre près de Rouen, où il se livra, d'une manière distinguée à tous les travaux agricoles. Il en avait fait son unique occupation, lorsqu'en 1800 il fut nommé préfet des Deux-Nèthes. Dans ces nouvelles fonctions qu'il avait été contraint d'accepter, il s'occupa d'embellir la ville d'Anvers, d'y former des établissements utiles, et surtout de favoriser la rentrée en France des prêtres et des émigrés. Il passa de la préfecture d'Anvers à celle de Lyon en 1806, et se retira en 1810, après avoir été une année entière avant de pouvoir faire accepter sa démission. Au 31 mars 1814, il fut un des premiers qui prirent la cocarde blanche à Paris. Il a présidé, en août 1815, le collége électoral de Lyon; le discours d'ouverture qu'il y prononça, est à-la-fois plein d'énergie et de sagesse: « L'audacieux étranger, dit-il, que le ciel » avait réservé pour châtier nos erreurs, » profond dans ses desseins, dissimulé » dans ses voies, regardant la France comme » me sa conquête, et les Français comme » sa propriété, les traita comme des victi- » mes dévouées à son orgueil et aux vues » ambitieuses qu'il avait conçues pour » les siens. La désolation des familles, la » spoliation des propriétés, le dessèche- » ment de toutes les sources de prospé- » rité, des guerres injustes, des victoires » déplorables, tels furent les actes qui » signalèrent cette époque de terreur.... Ce discours était terminé par cette phrase: » Messieurs les électeurs d'un départe- » ment fier de posséder la seconde ville » du royaume, d'une ville célèbre à-la- » fois par sa moralité, par son courage, » par ses malheurs et par l'industrieuse » activité de ses habitants, la France et » l'Europe vous contemplent: que les » députés que vous allez nommer, » exempts de toutes passions exagérées, » dévoués par sentiment et par convic- » tion à la patrie et au Roi, possèdent » en même temps les lumières, la sagesse » et l'énergie nécessaires pour une si no- » ble mission; qu'ils soient enfin dignes » de vous, et les beaux jours de la pa- » trie peuvent luire encore. » M. le marquis d'Herbouville a rempli les fonctions de directeur-général des postes, depuis le mois d'octobre 1815, jusqu'au mois de novembre 1816. Il a été nommé lieutenant-général en 1814, et pair de France le 17 août 1815. En 1817, il fut mis au rang des pairs-marquis. Il a publié la *Statistique du département des Deux-Nèthes*, divers Rapports sur des objets d'administration, et des *Mémoires sur l'agriculture*. M. d'Herbouville a épousé Mlle. d'Argenteuil, ancienne abbesse du chapitre noble d'Epinal; il en a eu deux filles, mariées, l'une à M. de Crillon (Prospert), colonel des chasseurs de l'Oise (*Voy.* CRILLON), et l'autre à M. le comte de Choiseul. Z.

HERHAN (LOUIS-ÉTIENNE), mécanicien fondeur, employé à la fabrication des assignats, et surtout au polytypage, tel que feu Camus l'a décrit dans les *Mémoires de l'Institut*, obtint un brevet le 3 nivôse an VI (décembre 1797), pour l'invention de caractères mobiles en *creux*, servant à composer cette matrice paginaire qui estampe un format solide en relief, propre au service de la presse typographique. S'étant associé, peu après, avec messieurs Pierre et Firmin Didot, il établit les ateliers où s'exécuta le procédé bréveté de ce dernier, d'après lequel des types usuels, mais fondus en composition plus forte, livrent un texte en relief, qui, sous le balancier, offre assez de résistance pour servir de poinçon à la matrice paginaire. C'est aussi dans ce temps que M. Herhan parvint à construire une machine portative, qui remplace avec économie, exactitude et célérité, toute lettre fautive dans le relief d'une page estampée; appareil tellement indispensable pour remédier aux accidents journaliers de la presse, que sans lui toute imprimerie stéréotype ne pourrait, d'une année à l'autre, produire que des ti-

rages de plus en plus défigurés. Desirant toutefois d'employer et d'améliorer son premier procédé, il se retira de l'association, et obtint, le 27 brumaire an VIII (novembre 1799), un certificat de perfectionnement. Comme une longue suite de travaux préparatoires exigeait des fonds considérables, ceux-ci furent avancés par un ami des arts qui crut servir la propagation des lumières; et quoique l'artiste n'eût d'abord prétendu que fondre ses types creux, moyennant un fort alliage, idée dont l'illusion a été prouvée par l'expérience, il arriva jusqu'à former tous ses parallélipipèdes en cuivre étiré, et à les frapper isolément par le poinçon d'acier avec la plus rigoureuse exactitude. Aussi, dès les jours complémentaires de l'an IX (sept. 1801), fournit-il à l'exposition du Louvre, non seulement un volume in-18, mais une belle page du plus grand in-folio, imprimée avec deux planches rapprochées, dont l'estampage avait eu lieu par la composition d'un texte en matrices mobiles de cuivre; ce qui lui valut la médaille d'or. Depuis on a vu paraître, d'après le même procédé, un nombre considérable de volumes stéréotypes in-18, in-12 et in-8°., soit dans les ateliers de l'inventeur, soit dans ceux des frères Mame. Que dorénavant cette typographie inverse obtienne des applications plus étendues, ou qu'elle soit même abandonnée; on ne saurait nier que l'art n'ait fait un pas, lorsqu'une entreprise tout-à-fait nouvelle, que les premiers artistes de la capitale avaient traitée d'absurde et d'impossible, réussit complètement. Mais quand un établissement, faute de pouvoir emprunter aux arts analogues, était forcé de créer tous ses moyens, une administration sévère eût seule pu, sous le point de vue commercial, résoudre le problème suivant : « Se trouvait-il une juste » compensation entre la mise de fonds, » la perte de temps, et leur produit dé» finitif? » P. F.

HÉRICOURT (Le comte PANTALÉON-CHARLES-FRANÇOIS D'), né le 12 juin 1777, fut présenté à l'empereur le 24 novembre 1811, pour prêter serment en qualité d'adjudant-commandant. Après les désastres de la campagne de Russie, il fut employé à Dantzig, s'y distingua pendant le siége, notamment le 2 mars 1813, dans une sortie de la garnison; fut nommé général de brigade le 26 juin même année, et chevalier de St.-Louis le 5 octobre 1814. Il commandait le département de la Maïenne en juin 1815. A.

HÉRICART-FERRAND DE THURY (Le vicomte L.-E.-F.), fils du seigneur de Thury près de Senlis, était inspecteur des mines, et chargé de la surveillance des catacombes de Paris sous le gouvernement impérial. Il fut nommé, en 1814, chef de la 9e. légion de la garde nationale de Paris, puis maître-des requêtes; et, en 1815, membre de la chambre des députés par le département de l'Oise. Il vota, dans cette assemblée avec la majorité, et ne put être réélu pour la session de 1816, n'ayant pas quarante ans. Il fut autorisé par le Roi, le 8 février 1815, à joindre à son nom celui de sa mère, qui est la sœur du comte Ferrand, pair de France. M. Héricart a publié, en 1815, une *Description des catacombes de Paris.* D.

HÉRISSON, ingénieur-géographe, élève de Rig. Bonne (*V.* BONNE, dans la *Biograph. univ.*), a publié : I. *Atlas portatif*, 1806, in-4°. II. *Nouvel atlas de la jeunesse* (abrégé du précédent), 1809, in-4°. Ces deux ouvrages ont eu différentes éditions. III. Plusieurs cartes générales, assez estimées. — HÉRISSON avocat à Chartres, a publié : I. *Eloge de Bossuet*, 1811, in-8°. II. *Notice historique sur St. Piat, apôtre de Tournay et martyr*, 1816, in-8°. OT.

HERMANN (GODEFROI), helléniste, professeur à Leipzig, où il est né en 1772, est auteur de deux ouvrages intitulés: *De metris;* et *De emendandá ratione græcæ grammaticæ.* Le premier contient des observations neuves sur la prosodie grecque; et l'application de ces observations lui a donné lieu de corriger plusieurs passages des poètes grecs : ses conjectures sont savantes et heureuses. « Le deuxième de ces ouvrages, dit la » classe de littérature de l'Institut dans » son rapport présenté en 1810, est, à » la vérité, quelquefois un peu obscurci par les subtilités métaphysiques de » l'école de Kant; mais il contient beau» coup de remarques nouvelles et utiles, » et particulièrement celles que l'auteur » consacre à développer la doctrine des » verbes anomaux, qui forme la partie » la plus difficile de la grammaire grec» que. Les éditions qu'il a données des

» *Hymnes* d'Homère et d'Orphée, de la » *Poétique* d'Aristote, de l'*Hécube* d'Euripide, des *Nuées* d'Aristophane, indi» quent toutes un helléniste profond. » M. Hermann, qui n'a été connu longtemps que comme helléniste, travaillait, en 1810, à une nouvelle édition de Plaute.

S. S.

HERNANDEZ, chirurgien à Toulon, embrassa avec beaucoup d'ardeur la cause de la révolution, et fut officier municipal dès les premières années. Il devint député du Var au corps législatif en 1798; s'y prononça pour les mesures révolutionnaires les plus violentes, appuya le décret qui devait obliger tous les marchands à ouvrir leurs boutiques le dimanche, et se réunit au parti qui attaqua le directoire. Cependant il fut dénoncé comme parent d'émigré: mais Briot, son ami, fit passer à l'ordre du jour sur cette dénonciation. Le 18 brumaire mit fin à ses fonctions législatives; et il ne reparut sur la scène politique qu'en 1815, lorsqu'il fut nommé, par le département du Var, membre de la chambre des représentants.

A.

HERSCHELL (Guillaume), célèbre astronome, membre de la société royale de Londres, est né à Hanovre, le 15 novembre 1738. Son père, qui était musicien, fit prendre son état à ses quatre fils, dont Guillaume était le second: chargé d'une nombreuse famille, et ne jouissant que d'une médiocre fortune, il ne put leur procurer une brillante éducation; cependant découvrant en Guillaume des dispositions plus heureuses que dans ses autres enfants, il lui donna un maître français, sous lequel celui-ci fit des progrès rapides. Il acquit promptement aussi quelques connaissances en logique, en morale et en physique. Ces heureux commencements remplirent l'ame d'Herschell d'un desir ardent et insatiable de perfectionner son instruction. Il n'avait cependant pour toute ressource qu'un instrument de musique, avec lequel il suivit son père à Londres, en 1759, comme musicien dans les troupes hanovriennes. Trouvant peu de moyens de faire fortune dans la capitale, il s'engagea comme haut-bois dans la milice de Durham, et devint ensuite organiste, à Hallifax. Là, il partageait son temps entre les devoirs de sa place, les leçons de musique qu'il donnait en ville, et l'étude des langues. Il apprit, sans l'aide d'aucun maître, l'anglais, l'italien et le latin: il commença d'apprendre le grec; mais il l'abandonna bientôt. Il s'efforça d'acquérir la connaissance des sciences les plus abstraites. Ses premiers efforts furent dirigés vers la théorie de l'harmonie; et il est à remarquer que le livre dont il fit choix était le traité savant et obscur du docteur Smith. Il le lut, et l'apprit sans aucun secours: cette lecture lui fit tant de plaisir qu'il résolut d'étudier les autres branches des sciences mathématiques. Il commença par l'algèbre, dont il se rendit bientôt maître; il prit ensuite Euclide et Newton: les bases de l'édifice étant posées, l'étude des autres sciences lui devint fort aisée (1). En 1766, Herschell passa à Bath comme organiste de la chapelle octogone de cette ville. Dans cette résidence, ses occupations musicales se multiplièrent excessivement; il passait tout son temps au théâtre, dans des *oratorio* ou concerts publics et particuliers. Tout autre, à son âge, dans sa position, et dans ce lieu de plaisirs, eût abandonné l'étude aride des mathématiques: loin de là, il poursuivit ses études avec une ardeur toujours croissante; et après avoir travaillé tout le jour comme musicien, il passait une partie de la nuit à la lecture des livres de mathématiques, et dans la discussion des questions les plus abstraites de la géométrie et des fluxions. Il inséra, en 1783, dans le Journal des dames, une réponse à-la-fois élégante et profonde à une question très difficile sur les vibrations de la corde musicale, chargée, dans le milieu, d'un poids léger. Ce fut vers cette époque, que toutes ses études furent particulièrement dirigées vers l'optique et l'astronomie. Le plaisir qu'il éprou-

(1) Il paraît que ce fut alors qu'il fit un voyage, et même un assez long séjour en Italie. Langlé, qui l'avait connu à Naples, le vit à Gênes assez embarrassé pour se procurer de quoi payer son passage en Angleterre, où l'on venait de lui décerner un prix. Il lui fit obtenir la salle du concert des nobles, dont il était directeur; et Herschell y donna un concert, dans lequel il exécuta seul un quatuor au moyen d'une harpe et de deux cors qu'il s'était fait attacher aux deux épaules. La singularité du spectacle y attira du monde, et il eut de quoi continuer son voyage. C'est Langlé lui-même qui a raconté cette anecdote; il savait si peu en quoi consistait la découverte de son ami qui avait obtenu un prix, qu'en en parlant aux associés du concert des nobles, il leur dit qu'il croyait qu'il s'agissait de la quadrature du cercle.

vait à examiner les astres à travers un télescope grégorien de deux pieds, qu'il avait emprunté à Bath, lui fit desirer de posséder une collection d'instrumens astronomiques; son premier objet fut d'acquérir un plus grand télescope : mais ignorant le prix de ces sortes d'instrumens, il pria un de ses amis de Londres de lui en acheter un. Cet ami, étonné du prix qu'on en demandait, crut devoir en informer M. Herschell, qui partagea sa surprise, et renonça à cette acquisition. Il conçut dès-lors le projet de faire lui-même un télescope, et se mit aussitôt à l'œuvre. Sans se laisser rebuter par d'infructueux essais, il y mit de la persévérance; et enfin en 1774, il jouit de l'inexprimable satisfaction d'examiner les astres à travers un réflecteur newtonien de cinq pieds anglais qu'il avait construit lui-même. Le nouveau Galilée ne borna pas là sa louable ambition : il voulut faire des télescopes d'une dimension fort au-dessus de tout ce qu'on avait fait jusqu'alors, et parvint, après de grands efforts, à en former de sept et même de dix pieds. Il ne négligeait pas pour cela ses occupations comme musicien : mais telle était sa passion pour l'astronomie, qu'il lui arrivait fréquemment de quitter la salle de concert, pour aller un instant examiner les astres; et il rentrait ensuite. Cette constance fut à la fin récompensée par la découverte d'une nouvelle planète, à laquelle il donna le nom de *Georgium sidus*. Les astronomes étrangers la nommèrent d'abord *Herschell*, et elle est aujourd'hui généralement connue sous le nom d'*Uranus*. Cette importante découverte fut faite dans la nuit du 13 mars 1781. Ce ne fut point une circonstance purement accidentelle qui favorisa notre astronome, mais bien le résultat d'une suite d'observations minutieuses et savantes, poursuivies avec obstination. Lorsqu'il aperçut cette planète avec son télescope de sept pieds, il hésita d'abord à croire qu'elle appartînt à notre système planétaire, pensant que ce pouvait être une comète (1); mais une recherche plus scrupuleuse le mit bientôt à même de donner, avec exactitude, son disque planétaire, aussi bien que son mouvement. Cette découverte fut communiquée, dans la même année, à la société royale, qui l'élut pour un de ses membres à l'unanimité, et lui décerna sa médaille annuelle d'or, pour les services qu'il avait rendus à la science. L'année suivante, le roi d'Angleterre le prit sous sa protection immédiate. Herschell quitta en conséquence Bath et ses instrumens, et vint s'établir à Slough, près Windsor, dans une maison que lui avait destinée S. M., qui le nomma son astronome particulier, avec une pension considérable. Dans cette position, il se trouva en état de mettre à exécution les projets qu'il avait commencés d'effectuer à Bath, et parvint, après de nombreux essais, à faire un télescope qui n'avait pas moins de quarante pieds. Quelques irrégularités dans le *miroir* (1), et l'impossibilité de rendre les différentes parties de ce vaste instrument mathématiquement exactes, ont empêché jusqu'ici de s'en servir pour des opérations suivies. C'est une erreur vulgaire de croire que les découvertes d'Herschell sont dues principalement au pouvoir étonnant de son grand télescope; car il est constant qu'elles ont été faites avec des instruments de dix à vingt pieds, qui grossissent de soixante à trois cents fois. Il faut, dit-il, avoir beaucoup de pratique, et s'y accoutumer par degrés, pour observer, avec des miroirs qui grossissent plus de cinq cents fois. Il regarde le pouvoir qui fait grossir trois mille fois le diamètre d'un objet, comme l'un des plus considérables qu'on puisse appliquer à l'observation des étoiles fixes. Il n'a dû ses découvertes qu'à sa patience et à sa persévérance infatigables. En 1783, M. Herschell découvrit une montagne volcanique dans la lune; et en 1787, ayant continué ses observations sur cette planète, il en découvrit deux autres qui étaient en éruption. En poursuivant ses recherches sur la planète *Uranus*, il découvrit qu'elle était entourée d'anneaux, et qu'elle avait six satellites. M. Herschell a été nommé docteur ès lois par l'université d'Oxford; c'est une faveur qu'elle accorde rarement à ceux qui n'ont pas étudié dans son sein. Ce fut en 1789 qu'il termina son vaste télescope de quarante pieds, commencé en 1784.

(1) Elle avait été prise, en 1756, pour une étoile fixe par Tob. Mayer, qui l'a inscrite dans son Catalogue, sous le nº. 964.

(1) Herschell assure avoir fondu et travaillé lui-même plus de cent quarante miroirs avant d'avoir pu réussir à terminer ce dernier, qui a quatre pieds de diamètre, et qui pèse deux milliers. Le télescope et son équipage en pèsent plus de quarante.

Il en inséra la description dans les Transactions philosophiques de 1795 (1). Depuis, M. Herschell a fourni fréquemment des articles à ce recueil. Un des plus curieux est celui qui concerne les étoiles nébuleuses. Il croit que ce sont des amas d'étoiles ou plutôt de systèmes solaires d'un éloignement si prodigieux, que leur lumière doit employer deux millions d'années pour parvenir jusqu'à nos yeux. On peut voir, dans la *Bibliothèque britannique*, une lettre de M. Tardy de la Brossy, qui répond d'une manière fort ingenieuse à l'argument qu'on pourrait tirer de ce système contre la chronologie de Moïse. M. Herschell est secondé dans ses travaux et ses observations, par sa sœur miss Caroline Herschell, née le 16 mars 1750, et distinguée elle-même par son application à la science sublime de l'astronomie, et par plusieurs rapports ingénieux de ses observations à la société royale. Elle a découvert cinq comètes, de 1786 à 1791. M. Herschell a publié, conjointement avec sa sœur : *Catalogue des étoiles prises des observations de Flamsteed, et non insérées dans le catalogue anglais*, avec un ample *errata*, 1798, in-fol. Le docteur Herschell est d'un caractère très sociable, plein de politesse, et doué d'une constitution vigoureuse. Ses yeux sont excellents, et il possède éminemment la faculté de fixer son attention. Z.

HERVAS, banquier espagnol, vint s'établir à Paris dans le cours de la révolution. Sa fille épousa, en 1803, le général Duroc. Après la mort du chevalier Azara, il fut ministre d'Espagne auprès de la cour de France. A la fin de 1805, les événements de la guerre qui furent funestes à beaucoup de spéculations, l'obligèrent à suspendre ses paiements pour une somme d'environ 40,000,000. Il fut créé marquis d'Almenara en 1805, par le roi d'Espagne, et nommé à l'ambassade de Constantinople, à la place de M. d'Ocaritz. Lors des troubles d'Espagne, et de l'établissement de Joseph sur le trône, il parut d'abord hésiter sur le parti qu'il prendrait; mais il se prononça enfin pour celui-ci, et fut présenté à l'empereur Napoléon le 19 février 1809, comme ministre près la Porte ottomane. Le 8 mars, il fut nommé conseiller-d'état, et le 18 mai élevé à la dignité de président du conseil de commerce, comme membre de cette section. Le 20 décembre 1809, il fut nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de don Romuro, qui conserva le ministère de la justice. Le 9 janvier 1810, il prêta serment de fidélité, et reçut, le même jour, le grand-cordon du nouvel ordre royal : à la chute de Joseph, il le suivit à Paris, où il vivait encore en 1817. De.

HERWIN DE NEVÈLE (Le comte) était conseiller à Hontschootte, lors de la convocation des états-généraux, en 1789. Le tiers-état du bailliage de Bailleul le députa à cette assemblée. Sous le directoire, il devint commissaire près l'administration du département de la Lys. En mars 1799, il fut député par ce département, au conseil des anciens, dont il fut élu secrétaire, et où il fit décider la célébration de l'anniversaire du 18 fructidor (4 septembre 1797). Après le 18 brumaire, il entra au sénat-conservateur, et fut décoré des titres de comte et de commandant de la Légion-d'honneur. En 1814, il fut un des premiers qui adhérèrent à la déchéance de Buonaparte. Nommé pair de France le 4 juin, il est encore revêtu de cette dignité, n'ayant point fait partie de la chambre des pairs de Buonaparte. S. M. lui a conféré en 1817 la grand'croix de la Légion-d'honneur. D. B.

HESMIVY D'AURIBEAU (Pierre), membre de l'académie italienne, de celle des Arcades de Rome, etc., chevalier des ordres du Christ, de l'Éperon d'or et de St.-Jean de Latran, est né à Digne en 1756 : il entra en 1772 dans la congrégation de l'Oratoire. Le Roi le nomma, en 1782, chanoine et archidiacre de l'église de Digne, et il fut ensuite official et vicaire-général du diocèse. La persécution le força de s'en éloigner en 1792. Réfugié à Rome, il fut accueilli avec une extrême bienveillance, par Mme. Adélaïde, tante de Louis XVI, et, sous la direction du cardinal Gerdil, y consacra sa plume à la défense de l'autel et du trône. Banni de Rome en 1798, par l'armée française, sous peine de mort, il eut le bonheur de suivre Pie VI, qui lui accorda les diplômes les plus honorables. Conclaviste du cardinal Carafa, en 1800, il retourna, avec cette éminence, en qualité de son majordome, dans la capitale du monde chrétien, où il poursuivit ses

(1) On la trouve en français dans la *Biblioth. britannique*, tom. I, scienc. et arts.

travaux avec le même zèle. Pie VII le nomma, en 1805, à un canonicat de la basilique de Ste.-Marie *in vià latâ*, première *diaconie cardinalice*. Voici la liste de ses principaux ouvrages : I. *Éloge funèbre de S. M. Louis XVI*, prononcé en latin par Léardi, en présence de Pie VI, traduit en français, Rome, 1794, in-4°. et in-8°. ; dédié à Mesdames de France. II. *Discours aux Romains, sur les prodiges par lesquels le Seigneur a manifesté sa toute-puissance pour la défense et la gloire de son église dans ces derniers temps*, par Marotti, traduit du latin en français, Rome, 1794, in-8°. avec notes. III. *Traduction de la première lettre pastorale latine du cardinal Maury, évêque de Montefiascone*, etc., Viterbe, 1794, in-8°. IV. *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française, recueillis par les ordres de Pie VI*, Rome, 1795, 2 vol. in-8°. ; dédiés à Sa Sainteté. V. *Bienfaits de Pie VI et de ses états envers les Français émigrés*, Rome, 1796, in-8°. VI. *Paris, rends tes comptes*, Venise, 1799, in-8°., italien et français. VII. *Témoignages authentiques contre le serment de haine à la royauté*, Venise, 1799, in-8°. VIII. *Oraison funèbre de Pie VI, prononcée en latin par Brancadoro, en présence du sacré collége à Venise*, traduite en français, et dédiée à S. M. Louis XVIII, suivie de Notes du traducteur, fort intéressantes pour l'histoire de ce pontife, Venise, 1795, in-4°., in-8°. et in-16; la même, traduite du français en italien, par l'abbé Palmario Canna, Rimini, 1800, in-8°., fig. IX. *Oraison funèbre du cardinal Gerdil* (Voy. la *Biographie universelle*, au mot GERDIL), in-8°. ; dédiée aux Français, avec des notes très étendues. X. *L'antiquaire, ou Le Guide des étrangers pour un cours d'antiquités romaines*, traduit de l'italien, Rome, 1802, in-8°. XI. *Description du monument de Canova, à la mémoire de Marie Christine, archiduchesse d'Autriche*, traduite de l'italien, Rome, 1802, in-12. XII. *Journées pittoresques des édifices antiques de Rome et de ses environs*, par Uggeri, traduites de l'italien, Rome, 1804 et suiv., 5 vol. in-4°. XIII. *Journal sur les médailles antiques inédites*, par Alex. Visconti, traduit de l'italien, Rome, 1806, in-4°., et interrompu par les événements ultérieurs. XIV. *Discours académique sur les avantages de la langue française*, in-4°., avec des Notes historiques et littéraires, prononcé en 1812 à l'université de Pise, où M. d'Auribeau était alors professeur de littérature française. XV. *Extraits de quelques écrits de l'auteur des Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution*, Pise, 1814, 2 vol. in-8°. M. l'abbé d'Hesmivy d'Auribeau est rentré dans sa patrie, où il continue de s'occuper d'objets ecclésiastiques et littéraires (1). F.

HESS (DE), commandant en chef de la garde nationale de Hambourg en 1814, a publié, en 1815, un ouvrage qui a produit la plus vive sensation. Il est intitulé l'*Agonie de la république de Hambourg en* 1813. M. de Hess accuse dans cet ouvrage plusieurs sénateurs d'avoir autorisé le commandant danois d'Altona, M. de Haffner, à traiter secrètement avec les généraux Davoust et Vandamme, pour la reddition de Hambourg, à l'insu du général Tettenborn et des chefs militaires hambourgeois. M. de Hess est encore auteur des ouvrages suivants : I. *Essai de voir*, Hambourg, 1796 et 1800, 2 vol. II. *Voyages par l'Allemagne, les Pays-Bas et la France*, ibid. 7 vol. in-8°. ; 3e. édition, 1802. III. *Description topographique, politique et historique de la ville de Hambourg*, ibid., 2e. édition, 1811, 3 vol., in-8°. avec des cartes. M. de Hess a été aussi l'éditeur du *Journal de tous les journaux, depuis* 1786 *jusqu'en* 1790, et l'auteur d'un grand nombre de Mémoires fort intéressants dans les journaux la *Minerva*, publié par Archenholz, et dans celui que publiait Reichhard, intitulé : *La France*. — HESS (J.-G.), auteur d'une *Vie de Zwingle*, a donné une traduction de l'*Histoire*

---

(1) Alexandre Hesmivy d'Auribeau (son frère cadet), capitaine de vaisseau, chevalier de St.-Louis, partit de Brest, en 1791, avec d'Entrecasteaux, pour aller à la découverte de la Pérouse. Le 20 juillet 1793, le chevalier d'Entrecasteaux étant mort, il prit le commandement de la *Recherche* et de l'*Espérance*. Secondé par les Hollandais, il fit arrêter à Sourabaye, le 16 février 1794, les officiers revolutionnaires qui étaient sous ses ordres, et arbora le *pavillon blanc*. Il débarqua ensuite les prisonniers, et leur rendit la liberté. (*Biographie moderne*, troisième édition, Leipzig, 1807.) Victime de l'insalubrité du climat de l'île de Java, il y succomba six mois après, et mourut dans les sentiments les plus religieux, le 21 août 1794 (*Voyage d'Entrecasteaux*, par M. de Rossel, qui succéda à M. d'Auribeau pour le commandement.)

*universelle* de J. Muller, divisée en vingt quatre livres, 1815, 2 vol. in-8°. (non terminée); et *Marie Stuart*, tragédie de Schiller, 1816, 1 vol. in-8°. S. S.

HESSE-CASSEL (GEORGE-GUILLAUME, landgrave DE), feld-maréchal au service de Prusse, né le 3 juin 1743, et marié le 1er. septembre 1764, à l'électrice Wilhelmine Caroline, fille de Frédéric V, roi de Danemark, commença à régner sur le comté de Hanau, le 13 octobre 1764, et sur toute la Hesse le 31 octobre 1785. Il entra dans la coalition contre la France, en 1792; et Custine publia alors une proclamation contre lui, parce que ce prince avait refusé de retirer ses troupes servant contre la France. Il conclut, en 1793, un traité de subsides avec l'Angleterre, et fit passer huit mille Hessois au service de cette puissance. Dans le même temps, il commanda lui-même ses troupes réunies à l'armée prussienne contre la république française. En 1794, il projeta, avec le margrave de Bade et d'autres princes d'Allemagne, une croisade pour la défense de la religion et de la constitution germanique. Néanmoins, l'année suivante, il refusa de payer les mois romains, et conclut un traité de paix avec la république française. Ce ne fut cependant qu'en 1796 qu'il envoya en France un ministre plénipotentiaire, dont la réception eut lieu au directoire. George-Guillaume fut nommé électeur, le 27 avril 1803, par le traité des indemnités. M. Taylor, ministre anglais auprès de ce prince, ayant paru agir contre la France, fut obligé de quitter Hesse-Cassel en 1804, sur la demande de cette puissance, et y revint néanmoins à la fin de 1805; ce qui donna encore lieu à quelques réclamations de la part du gouvernement français. Au moment de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche, l'armée française, qui revenait du Hanovre, traversa la Hesse; et le maréchal Bernadotte fut accueilli à Cassel par l'électeur, qui fit néanmoins, peu de temps après, des préparatifs de guerre, et fut désigné pour le commandement de l'armée prussienne en Westphalie. Il se rendit dans le même temps à Berlin, et s'y trouva au moment de l'arrivée de l'empereur Alexandre. Il eut de longues conférences avec le roi de Prusse à Potzdam; et revenu dans ses états en janvier 1806, il établit à Cassel le quartier-général d'une armée combinée de neutralité, dont il conserva le commandement. La situation politique de l'électeur à cette époque, semblait devoir le mettre à couvert des suites de la guerre entre la Prusse et la France : mais, après la bataille de Iéna, Buonaparte lui fit un crime d'avoir permis l'entrée des troupes prussiennes à Cassel, et leur passage dans ses états. Il l'obligea à lui remettre la ville de Hanau et tout le pays de Hesse-Cassel, avec les armes, l'artillerie et tous les arsenaux. Ces spoliations furent confirmées par le traité de Tilsitt; et un nouveau royaume, créé pour Jérome Buonaparte (*Voy*. BUONAPARTE Jérome), fut principalement formé des états de l'électeur de Hesse. Ce prince se retira à Sleswig, auprès du prince Charles de Hesse, son frère, qui est le beau-père du prince-royal de Danemark. George-Guillaume resta, pendant sept ans, privé de la couronne de ses pères; et il ne reparut qu'en 1813, après la signature du traité de Francfort qui le remit en possession de ses états, tels qu'il les avait possédés avant la paix de Tilsitt. En 1815, le congrès de Vienne, par un acte solennel du 9 juin, ayant décidé que le duché de Westphalie appartiendrait à la Prusse, le grand-duc de Hesse reçut en échange sur la rive gauche du Rhin, dans le ci-devant département du Mont-Tonnerre, un territoire comprenant une population de cent quarante mille habitants. Il obtint, en outre, la propriété de la partie des salines de Kreutznach, située sur la rive gauche de la Nahe, sous condition que la souveraineté en resterait à la Prusse. George-Guillaume, en remontant sur son trône en 1813, s'était mis en possession de toutes les propriétés publiques acquises sous le gouvernement Westphalien. Il voulait évidemment établir dans cette occasion le droit de regarder comme nul tout ce qui avait été fait durant sa longue absence, lorsqu'il en pouvait résulter quelque perte pour son trésor. En conséquence de ce système, il publia, sous la date du 14 janvier 1816, une ordonnance par laquelle il dépossédait, sans aucune restriction, tous les propriétaires des biens et droits domaniaux vendus, et cassait tous les baux transmissibles à des héritiers, et les rachats de redevances féodales. Le gouvernement

prussien protesta contre cette ordonnance, comme étant contraire aux stipulations convenues entre les puissances alliées. Cette discussion fut soumise, en 1816, à la diète de Francfort. L'électeur eut aussi quelques discussions avec des particuliers acquéreurs de domaines de l'état (*Voy.* HOFFMANN); et ces difficultés furent également soumises à la diète. Depuis sa réintégration, le grand-duc de Hesse s'est beaucoup occupé des intérêts de son peuple. Desireux d'établir une entière uniformité dans la législation, pour ses anciens et ses nouveaux sujets, sur les deux rives du Rhin, il a chargé de savants jurisconsultes de rédiger, pour tout le grand-duché, un nouveau code civil, basé sur le code de la monarchie autrichienne. En avril 1817, il donna un édit, par lequel il fut défendu d'accorder le titre de *herr* (sieur) aux individus de la classe bourgeoise, voulant que le mot *herr* ne fût appliqué qu'à la noblesse, aux propriétaires et à ceux qui ont fait leurs études dans les universités. — Son fils, GUILLAUME, prince électoral, général au service de Prusse, né le 28 juillet 1777, a épousé, le 13 février 1797, la princesse Auguste, fille de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse. Buonaparte, après la bataille de Iéna, parut le désigner comme auteur principal de l'entrée des troupes prussiennes à Cassel, et du passage qui leur fut accordé à travers les états hessois. Le prince électoral se retira en Danemark, avec George-Guillaume; et après la prise de Cassel par les troupes russes, il adressa aux sujets de son père, en 1813, une proclamation du 8 novembre, dans laquelle il les rappelait aux sentiments de fidélité qu'ils avaient toujours professés pour sa dynastie. S. S.

HESSE-HOMBOURG (FRÉDÉRIC-LOUIS-GUILLAUME-CHRÉTIEN, landgrave DE), né le 30 janvier 1748, succéda à son père le 7 février 1751, et épousa, le 27 septembre 1768, Caroline, fille de Louis IX, landgrave de Hesse-Darmstadt. Ce prince fut réintégré, en juin 1815, par un acte solennel des puissances alliées réunies au congrès de Vienne, dans ses possessions, revenus, droits, et rapports politiques, dont il avait été privé par suite de la confédération rhénane. Il obtint en outre, dans le ci-devant département de la Sarre, un territoire de 10,000 habitants. — HESSE-HOMBOURG (Philippe-Aug.-Frédéric, prince héréditaire DE), septième enfant du précédent, fut propriétaire d'un régiment d'infanterie, et feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, chevalier des ordres de Marie-Thérèse et de St.-George, grand'-croix de l'ordre prussien de l'Aigle-rouge et de l'ordre hessois du Lion, est né le 11 mars 1779. En mai 1812, il fut employé dans le corps d'armée d'observation en Gallicie, et se distingua, les 16 et 18 octobre 1813, à la bataille de Leipzig, où il commandait la réserve autrichienne. Ayant reçu ordre, le 18 au matin, d'attaquer les Français qui s'étaient retirés dans les faubourgs de Leipzig, il s'empara de la ville après un combat très meurtrier, et fut blessé d'une balle. Le 11 décembre 1813, il adressa aux habitants du grand-duché de Francfort et de la principauté d'Isembourg dont il était gouverneur, une proclamation dans laquelle il appelait à la défense de la patrie tous les hommes en état de porter les armes, et annonçait l'organisation d'une troupe de volontaires, qui devait être composée de chasseurs à cheval et de chasseurs à pied. Le 8 janvier 1814, il publia, à Francfort-sur-le-Mein, une nouvelle adresse, dans laquelle il proclamait la levée extraordinaire et la levée en masse, désignées sous les noms de *landwehr* et de *landsturm*. Le prince héréditaire de Hesse-Hombourg entra en France dans le courant de ce même mois, à la tête de la réserve autrichienne, et contribua aux résultats de cette campagne. Dans celle de 1815, il combattit de nouveau à la tête des armées autrichiennes; et il commandait, en juillet de cette année, un corps d'observation dans les environs de Metz. Le prince Philippe de Hesse-Hombourg se distingue, parmi les généraux autrichiens, par une tactique savante et par un coup-d'œil exercé. DE.

HEUDELET DE BIERRE (Le comte ETIENNE), lieutenant-général, né le 13 novembre 1770, prêta serment à l'empereur comme général de brigade, le 4 décembre 1804, et commanda l'avant-garde du maréchal Davoust, dans la campagne d'Autriche, où il repoussa le corps du général Merfeld à Marienzell; se fit remarquer au passage de l'Ens, et devint général de division le 24 décembre 1805, à la suite de la bataille d'Austerlitz, où il s'était distingué. Il se

signala de nouveau dans la campagne de Pologne, et particulièrement le 29 décembre 1807, puis à la bataille d'Eylau, où il fut blessé. Le général Heudelet rendit encore d'importants services dans la campagne de 1812, où il commanda une division sous le maréchal Victor. Après la retraite désastreuse qui termina cette campagne, il entra, avec son corps d'armée, dans la place de Dantzig, et y fit partie de la garnison sous les ordres du général Rapp. Conduit prisonnier de guerre à Kiow après la capitulation, il envoya de cette ville, le 4 juin, son adhésion au rétablissement des Bourbons. Revenu en France peu de temps après, il fut créé par le Roi chevalier de St.-Louis le 13 août, et reçut le commandement de la 18e. division militaire à Dijon, où il publia, pour la célébration du 21 janvier 1815, un ordre du jour remarquable. Le général Heudelet se trouvait dans cette ville à l'époque du retour de Buonaparte, dans le mois de mars suivant : son premier mouvement fut de faire des dispositions pour résister à cette invasion; et il adressa aux troupes sous ses ordres, le 8 de ce mois, un ordre du jour ainsi conçu : « C'est » au courage si souvent éprouvé des troupes » pes françaises, que la nation, d'ac- » cord avec son Roi, confie aujourd'hui » l'intérêt de toutes les familles, le dé- » pôt sacré des lois, le salut du trône » et l'honneur de la patrie. Vainqueurs » tant de fois hors de nos frontières, les » soldats français n'ont plus à combattre » que celui qui a osé concevoir le pro- » jet insensé d'armer les citoyens, et de » livrer la France aux horreurs de la » guerre civile. » Obligé bientôt de se soustraire aux menaces des agents de Buonaparte, le comte Heudelet se retira à Châtillon-sur-Seine avec le préfet de la Côte-d'or. Il commanda ensuite la 15e. division d'infanterie, au 5e. corps de l'armée du Rhin. Le Roi le nomma, après son retour, au commandement de la 4e. division à Nanci, puis à celui de la 3e. à Metz. Il publia à Nanci, le 31 juillet 1815, une proclamation où l'on remarquait le passage suivant : « Quelques » malveillants obscurs, restes du jacobi- » nisme le plus déhonté, cherchent en- » core à jeter de l'inquiétude et de l'a- » gitation parmi vous. Ils vous parlent » tantôt d'un autre souverain qui vous » serait imposé, tantôt de la division de la » France, tantôt des faits d'armes d'une » armée de la Loire. Ces calomnies sont » absurdes; faites-en connaître les au- » teurs; ce sont nos plus grands enne- » mis. Notre desiré Louis XVIII est no- » tre souverain reconnu par les puis- » sances étrangères aussi invariable- » ment que par tous les bons Français. » La France restera la France, en dépit » de ceux qui préféreraient voir son dé- » membrement plutôt que de renoncer » à leurs fatales idées d'opposition. L'ar- » mée de la Loire, depuis long-temps, » a pris la cocarde blanche, et s'est en- » tièrement soumise. Enfin, tous les » vrais Français n'ont qu'un cri : Res- » pect, obéissance et amour pour le » meilleur des Rois ! » Le général Heudelet fut appelé comme témoin dans le procès du maréchal Ney. Interrogé sur les ordres qu'il avait pu recevoir de lui en mars 1815, il répondit qu'il n'était pas sous son commandement; que cependant il en avait reçu une lettre datée du 13 mars, par laquelle le maréchal l'invitait à réunir ses efforts aux siens, pour s'opposer aux progrès de Buonaparte. Interrogé ensuite sur la situation politique des pays où se trouvait le maréchal Ney, il répondit que n'ayant pas été auprès de lui, il ne pouvait donner des détails précis; mais qu'il avait entendu dire que, de même que dans son propre gouvernement, les royalistes y étaient en minorité. Enfin interrogé s'il croyait qu'avec ses forces le maréchal Ney fût en mesure de résister efficacement à Napoléon, le comte Heudelet répondit qu'il regardait la chose comme d'autant plus difficile, que le maréchal ne pouvait compter sur la fidélité de ses troupes. D.

HEYDEN (Le baron FRÉDÉRIC VAN), originaire des Pays-Bas, naturalisé Français, entra au service de Louis XVI en 1788. Il fut chargé, en 1792, d'organiser la légion germanique, mais fut suspendu et arrêté sous Robespierre. Réintégré et nommé adjudant-général à l'armée de Moreau, en 1797, il fut enveloppé dans la disgrâce de ce général, en 1804, et mis en retraite. Exilé et ensuite arrêté, il fut détenu à Vincennes, comme prisonnier d'état, jusqu'à la chute du gouvernement impérial en 1814. Lors de l'invasion de Buonaparte en 1815, le commissaire extraordinaire du Roi, M. Delandine de Saint-Esprit, le choisit pour l'un de ses délégués, et l'attacha, dès le 15 mars,

au conseil d'administration de l'armée du centre, formée de volontaires royaux, désignés sous le nom de chasseurs d'Henri IV. Il parcourut les départements limitrophes de la Vendée, et il étendit ses rapports en subdivisant ses pouvoirs. Il s'adjoignit, entre autres, M. Champion de Villeneuve, fils du ministre de ce nom sous Louis XVI, et M. Ledru, officier dans la légion lithuanienne. Le baron Van Heyden rallia, dès leur entrée en France, divers détachements suisses et bavarois, faits prisonniers en Espagne, et profita, pour les attacher à l'organisation des chasseurs d'Henri IV, de l'avantage que lui donnaient l'habitude de leur langue, et un long service dans leur pays. Il fut arrêté deux fois pendant l'exercice de ses fonctions de commissaire délégué; et il n'a cessé de donner des preuves de zèle et de dévouement. A.

HIGGINS (Don Bernardo O'), président et directeur du gouvernement insurrectionnel du Chili, est fils de don Ambrosio O'Higgins, marquis d'Osorno, ancien capitaine-général de ce royaume et ensuite vice-roi du Pérou. Don Bernardo fut nommé, en 1811, membre du congrès-général, et fit ensuite partie du directoire. Pendant l'invasion de l'armée de Lima, il servit d'abord comme colonel, puis comme général en chef. Il commandait dans la seule bataille qui fut livrée aux royalistes; mais ayant été abandonné par les Carreras, au siége de Rancagua, où il combattit pendant trente-six heures, il se retira sur Sant-Iago, après avoir épuisé toutes ses munitions, et de là se rendit à Buenos-Ayres. A.

HIJAR (Le duc d'), grand d'Espagne de première classe, fut appelé par Buonaparte, en 1808, à la prétendue junte de Baïonne : il s'y rendit avec les principaux personnages de l'Espagne, et fut nommé, le 4 juillet, grand-maître des cérémonies du roi Joseph; mais ce seigneur patriote abandonna presque immédiatement la cause de l'usurpateur, et se rangea sous les bannières des fidèles Castillans. Quand Buonaparte, au mois de novembre, commença son irruption vers Madrid, il rendit à Burgos un décret de proscription, par lequel le duc d'Hijar fut déclaré traître, condamné à être passé par les armes, et à être dépouillé de ses biens. A l'entrée des troupes françaises dans Madrid, la duchesse d'Hijar n'eut que le temps de se soustraire, par la fuite, aux satellites de Buonaparte, et de gagner Cadix, n'ayant pu emporter que ses diamants; de là elle vint à Londres, où elle resta long-temps, et où se rendit également le duc d'Hijar. En 1814, il fut nommé, par Ferdinand VII, ambassadeur à la cour de France; mais il n'accepta point. P.

HILL (Le baron sir Rowland), lieutenant général anglais, est le deuxième fils de sir John Hill, baronet d'Hawkstone, dans le Shropshire. Il entra au service dès l'âge de 16 ans, et s'y fit bientôt distinguer par son zèle, son activité et la douceur de ses manières. Son premier emploi fut celui d'enseigne dans le 38e. régiment. Il obtint ensuite un congé pour aller terminer son éducation à l'école militaire de Strasbourg, où il resta un an : il accompagna alors son oncle sir Richard dans un voyage en Allemagne, en France et en Hollande. Il commença sa carrière militaire à Edimbourg; et de là il entra comme lieutenant dans la compagnie du capitaine Broughton. Il devint capitaine en 1792, accompagna sir Francis Drake son ami, chargé d'une mission diplomatique à Gènes, et se rendit ensuite à Toulon, où il fut successivement aide-de-camp des généraux Mulgrave, O-Hara, et sir David Dundas. Hill, qui n'avait alors que 21 ans, fut légèrement blessé à la main droite. Chargé des dépêches de sir David Dundas, relatives à la retraite des troupes anglaises, il se rendit en Angleterre, obtint une compagnie dans le 53e. régiment, acheta ensuite la place de major dans le 90e. régiment, et fut bientôt promu au grade de lieutenant-colonel. Il se rendit, avec son régiment, à Gibraltar, et de là en Egypte. Blessé à la tempe droite le 13 mars 1801, il fut transporté à bord du *Foudroyant*, commandé par l'amiral Keith, et s'y lia particulièrement avec le capitan-pacha, qui lui fit présent d'une boîte d'or, d'une épée et d'un schall. Après la campagne d'Egypte, Hill se rendit en Ecosse et en Irlande, où il fut nommé brigadier-général. Il se conduisit si bien dans la ville de Cork, que les habitants lui offrirent le droit de cité, qui lui fut également donné par le corps municipal de Plymouth, touché des soins extraordinaires qu'il avait pris des soldats blessés dans la retraite de sir J. Moore, que le général Hill avait protégée à la tête d'un corps de réserve, placé à la Corogne.

Dès 1808, Hill s'était embarqué pour le continent, et s'était trouvé aux batailles de Rolein et de Vimiera : à son retour en Angleterre, en 1809, il fut nommé colonel, et hérita de son oncle sir Richard. A peine avait-il passé quelques jours au sein de sa famille, qu'il fut envoyé une seconde fois en Espagne avec des troupes qui se trouvaient en Irlande, au passage du Douro. Le 12 mai 1809, le lieutenant-général Paget ayant été blessé, Hill le remplaça, et obtint un plein succès. Il fut aussi légèrement blessé à la main, à la bataille de Talavera, et reçut des remercîments du parlement. Il obtint, à cette occasion, le grade de colonel du 94e. régiment. L'un des plus beaux faits d'armes du général Hill est la surprise et la défaite d'un corps français, sous le général Girard, près d'Arrayo del Molinos, dans l'Estramadure, le 27 octobre 1811. Ce corps, composé de deux mille cinq cents fantassins et de six cents cavaliers, fut presque tout dispersé, ou fait prisonnier, par les manœuvres habiles du général Hill. Ce fut avec peine que le général Girard s'échappa avec deux cents hommes, laissant entre les mains des Anglais tous ses bagages et armes militaires, et ayant la plupart de ses officiers et soldats prisonniers. A l'ouverture du parlement en 1812, le prince-régent fit un éloge public du général Hill, et déclara que c'était à son habileté et à sa bravoure qu'on devait le succès de cette brillante affaire. Il le créa en même temps chevalier du Bain, et le nomma gouverneur du château de Blackness. Après la victoire d'Arrayo, le général Hill se rendit à Mérida, où il détruisit les magasins de l'ennemi. Il se distingua de nouveau au mois de décembre 1812; et, le 20 juin 1813, il s'empara des hauteurs de la Suebla, d'Arlenzon, et du village de Sabijana-de-Alava, et détermina, par la prise de cette position, la retraite des Français sur Vittoria. Le 25 juillet, il fut attaqué par deux divisions du centre de l'armée française, dans sa position de Puerto-de-Maya, et contraint de se retirer à Irurita, après un combat qui dura sept heures. Le 28 du même mois, il attaqua et força, avec lord Dalhousie, la passe de Velate, malgré les forces supérieures des Français, et contribua, par des dispositions savantes, aux succès des journées des 30 et 31. Il prit une part très active aux combats des 10, 11, 12 et 13 décembre, et reçut du duc de Wellington des témoignages publics de satisfaction. Le 2 mars 1814, le général Hill attaqua les Français à Ayre, les délogea de cette position, et s'empara de la ville, et du magasin qu'ils y avaient établi. Il fut nommé, au mois de mai de cette année, chevalier de l'ordre du Bain, sous le titre de baron Hill d'Almaraz et de Hawkestone, dans le Shropshire. Après les événements du 20 mars 1815, sir révérend Hill fut chargé du commandement des troupes anglaises et hanovriennes dans la Belgique, en attendant l'arrivée du duc de Wellington. Il assista à la bataille de Waterloo, et eut une grande part au succès de l'armée anglaise; ce dont le duc de Wellington s'empressa d'instruire le prince-régent, qui, en récompense de ses éminents services, l'a élevé à la pairie. — HILL, major du 8e. régiment des *caradous* (chasseurs), frère et aide-de-camp du lieutenant-général, se distingua devant Badajoz le 7 avril 1812. Il dirigea la fausse attaque sur le fort Pardeleras, et mérita, en cette occasion, les éloges particuliers du duc de Wellington. Z.

HILLER (Le baron DE), feld-maréchal au service d'Autriche, se distingua dans plusieurs campagnes, et surtout en 1809, où il commanda en chef un corps d'armée qui était chargé de couvrir Vienne, conjointement avec le corps de l'archiduc Louis. Attaqué par Buonaparte en personne, qui s'était mis à la tête des Bavarois et des Wurtembergeois, il fut repoussé le 20 avril à Bensberg. Vienne resta dès-lors sans défense. Le général Hiller joignit l'archiduc Charles sur le Danube; et il eut une grande part à la victoire d'Essling, où il défendit, avec la plus grande valeur, le village d'Aspern. En 1813, il prit le commandement de la Styrie, et commanda un corps d'armée qui fut opposé au vice-roi Beauharnais. Le 26 octobre, il publia à Trente une proclamation dans laquelle on remarquait le passage suivant : « Cherchez en » Russie, en Autriche, en Prusse, en Es- » pagne, les Français qui dominaient le » monde; vous trouverez des cadavres, » des captifs, des blessés, des traces de » leurs dévastations : mais l'ennemi n'a » plus de corps de troupes sous les armes. » Toutefois il ne put rien entreprendre de décisif contre l'armée française d'Italie, et il fut remplacé par le maréchal

de Bellegarde. On le crut disgracié ; mais l'empereur d'Autriche lui conféra, en 1814, le commandement général de la Gallicie : il fit son entrée solennelle à Lemberg, le 23 octobre 1814. Le général de Hiller, qui a commencé sa carrière militaire dans l'artillerie, passe pour un des chefs les plus habiles de l'armée autrichienne. D.

HILLER (Le baron), né à Berlin vers 1777, servit dans les corps francs organisés en Prusse par Buonaparte, et obtint de lui la décoration de la Légion d'honneur. Après la campagne de Russie, il servit avec distinction contre l'allié redevenu l'ennemi du roi de Prusse, et fut blessé. Après la bataille de Waterloo et la seconde invasion de la France, il commandait une brigade du quatrième corps de l'armée prussienne, qui fut cantonnée dans l'arrondissement de Vendôme. Il a laissé d'honorables souvenirs dans cette ville et ses environs, ayant maintenu la discipline, adouci la rigueur des ordres dont il était chargé, enfin ayant su se concilier l'estime générale. V.

HIMBERT DE FERGNY (Le baron LOUIS-ALEXANDRE), ancien officier des eaux-et-forêts, devint, au commencement de la révolution, maire de la Ferté-sous-Jouarre, et fut député de Seine-et-Marne à la Convention nationale, où, après s'être récusé comme juge, il vota, comme législateur, par mesure de sûreté générale, la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il parla quelquefois sur des objets de finance et d'administration, et fut envoyé dans les départements avoisinant Paris, pour veiller aux approvisionnements de cette ville. Élu au conseil des anciens, il en fut nommé secrétaire, et en sortit en 1798. Pendant le cours de cette législature, il attaqua l'existence du papier-monnaie, fut rapporteur de la loi sur le commerce des grains, et défendit avec énergie les fugitifs du Bas-Rhin. En décembre 1799, il devint membre du tribunat. Il s'y occupa d'objets d'administration intérieure ; fut élu secrétaire le 25 septembre 1804, ensuite président pour trois mois ; puis nommé préfet des Vosges dans le courant d'octobre suivant. Au mois d'août de la même année, il fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur : il a été depuis créé baron. Il était encore préfet à Epinal, lors de l'invasion de 1814. Il fut enlevé par des cosaques, conduit prisonnier à Bâle, et de là à Ulm. Sa liberté lui fut rendue après la signature de la paix ; et il cessa d'être employé jusqu'au 6 avril 1815, époque à laquelle Buonaparte le nomma préfet de Tarn-et-Garonne. Il refusa cette place ; et depuis il est resté sans emploi. — Son fils, auditeur sous le gouvernement impérial, fut intendant de la Dalmatie, sous le même gouvernement. Y.

HIRN (Le baron FRANÇOIS-JOSEPH), évêque de Tournai, né à Strasbourg le 24 février 1751, fut d'abord chanoine de Maïence, et, par suite du concordat, fut porté, le 18 juillet 1802, au siége de Tournai. Selon la coutume de cette ville, les dames allaient présenter à l'évêque leurs vœux au renouvellement de l'année ; cette sorte d'hommage se terminait par une fête somptueuse. Le nouvel évêque changea cette coutume en une fête de charité ; et il fit, le 1er. janvier 1803, à l'occasion de cette innovation, un discours aux dames de Tournai, pour leur rappeler les malheurs et les droits de l'indigence. Ce prélat fit partie de l'opposition qui se manifesta au concile de Paris, en 1810, contre les projets de Buonaparte ; et dès-lors il se vit en butte à de nombreuses persécutions. Il s'était réfugié à Rome auprès du St. Père. Les événements de 1814 le ramenèrent à Tournai, où il reprit possession de son diocèse. Il fut un des signataires de la lettre adressée, le 1er. septembre 1814, au roi des Pays-Bas, par les évêques de la Belgique. En 1816, il publia un mandement à l'occasion de la victoire remportée à Alger. B. M.

HIRZEL (G.), de Zurich, fut nommé, en 1801, au département de la police et de la justice en Helvétie. Ce magistrat appartient à une des familles les plus considérées du pays. (*Voy.* HIRZEL dans la *Biographie universelle.*) En novembre 1802, il fut conduit dans la forteresse d'Arbourg, par ordre du général Ney, comme ayant déterminé la diète de Schwitz à se prononcer pour une nouvelle opposition, et pour le rassemblement de l'armée confédérée derrière la Reuss. Il obtint ensuite sa liberté ; mais il cessa d'être employé jusqu'en 1815, où il remplit les fonctions de commissaire fédéral dans le Tésin, et se rendit en cette qualité à Milan, auprès de l'archiduc Jean. B. M.

HIS (Charles), né dans la Normandie en 1772, s'attacha, dès l'âge de dix-huit ans, à la rédaction du *Moniteur* pour les séances de l'assemblée constituante. Le 2 septembre 1792, il fut dénoncé comme royaliste par Tuault-Grandville, alors rédacteur principal de cette feuille; et il entreprit un journal dans le même format que le *Moniteur*, intitulé, *Le Républicain français*, et qui avait pour objet de combattre les principes des terroristes. Proscrit au 13 vendémiaire, il renonça à la rédaction des journaux, entra au service comme officier d'état-major, et fut, après la bataille de Marengo, chargé par le général Oudinot, chef d'état-major de l'armée d'Italie, d'une mission auprès de Pie VII. Il quitta le service à la paix, et publia différentes brochures politiques qui eurent de l'à-propos et du succès: il se livra depuis tout entier à la littérature, et entra, en 1811, à la direction de la librairie, où il est encore chef du bureau de l'examen des livres. Au retour du Roi en 1814, il adressa au maire d'Orléans une lettre qui fut insérée dans le journal de cette ville, par laquelle il revendiquait l'honneur d'avoir, dans le journal dont il disposait, *imploré*, dès le 12 juin 1795, *la pitié publique en faveur de la royale orpheline du Temple*, et d'avoir réitéré cette demande le 10 et le 20 du même mois, et les 2 et 4 juillet suivant, par des articles insérés dans le même journal. M. His a publié: I. *Théorie du monde politique*, ou *La science du gouvernement, considérée comme science exacte*, 1806, in-8°. II. *Lettre à l'Institut*, sur une question de botanique, in-4°., avec fig., Paris, 1807. III. *Du danger pour la France d'adopter le mécanisme constitutionnel de l'Angleterre*, 1814, in-8°. On lui attribue: *Lettres à M. le comte de B., pendant son séjour aux eaux d'Aix la-Chapelle*. — *Parallèle entre M. de Châteaubriand et M. de Chénier*, 1812, in-8°. M. His a en manuscrit une *Histoire de France*, à laquelle il travaille depuis long-temps. Y.

HOARE (Sir Richard-Colt), baronnet anglais de Stourhead, dans le comté de Wilt, après avoir terminé son éducation, passa plusieurs années à voyager dans les pays étrangers, et revint en Angleterre en 1791. Passionné pour les recherches sur l'antiquité, et ne pouvant s'y livrer hors de l'Angleterre à cause de la situation politique du continent, il dirigea toute son attention vers les antiquités de son pays, et passa trois ans dans la principauté de Galles, avec l'intention d'éclaircir l'itinéraire rare et curieux du voyage fait dans ce pays par Barri, plus connu sous le nom de *Giraldus Cambrensis* (Voy. Barri dans la *Biographie univers.*), lorsqu'en 1188 Baldwin, archevêque de Cantorbery, parcourut ce même pays pour exciter ses peuples à s'armer pour les croisades. L'ouvrage qu'il mit au jour, contient soixante vues d'antiquités, portraits, etc. Il publia en même temps une petite édition de l'ouvrage original, en latin, qui est devenue extrêmement rare. Il a depuis dirigé son attention vers les antiquités de l'Irlande, et dernièrement vers celles du comté de Wilt. Par un examen attentif, persévérant et minutieux des différents monuments de ce comté, il a réuni de nombreux documents sur les premières époques de l'histoire des anciens Bretons, sur leurs demeures, coutumes, etc. Son ouvrage est enrichi de vues, de cartes et de plans; et, à la fin, M. Hoare a annoncé son projet de publier l'histoire ancienne de la partie septentrionale du comte de Wilt, sur le même plan. Il a publié: I. *Itinéraire de l'archevêque Baldwin, dans le comté de Galles en* 1187, par Giraldus de Barri, traduit en anglais, et enrichi de vues, annotations, et d'une vie de l'auteur, 1806, 2 vol. in-4°. II. *Journal d'un voyage en Irlande*, 1807, in-8°. III. *Histoire ancienne de la partie méridionale du comté de Wilt*, 1810 à 1812, trois parties in-fol. Z.

HOBART (Lord), maintenant comte de Buckingham par la mort de son père, est né vers 1760: il entra fort jeune au service, fit ses premières armes en Amérique, où il avait le grade de capitaine. En 1779, il quitta ce pays, et vint en Irlande, où il fut aide-de-camp du comte de Buckingham, son oncle, alors lord lieutenant de ce royaume. A l'occasion de quelques discussions survenues entre le parlement d'Irlande et le lord lieutenant, lord Hobart, que son esprit adroit et conciliant faisait aimer de tous les partis, fut nommé secrétaire; et l'événement justifia ce choix. Lord Westmoreland ayant succédé au gouvernement d'Irlande en 1790, lord Hobart continua ses fonctions et les remplit avec beaucoup d'habileté.

Ce fut par ses soins que, sous l'administration de lord Westmoreland, la situation des catholiques d'Irlande fut un peu adoucie, et que, par des concessions mutuelles, les parlements d'Irlande et d'Angleterre, qui comptaient tous deux lord Hobart au nombre de leurs membres, éloignèrent les germes de discorde qui venaient de se manifester. Ce fut aussi à l'administration dont lord Hobart était le ministre apparent, que l'on dut le contrôle du pouvoir de la couronne en Irlande par la limitation des pensions, l'exclusion de la chambre des communes de certains officiers de la couronne, et enfin une *milice nationale*, qui depuis a rendu d'importants services. Les talents que lord Hobart venait de déployer, n'échappèrent pas à la sagacité du ministère, qui le nomma gouverneur de Madras en 1794. Ce fut sous ses auspices et pendant son gouvernement que les Anglais s'emparèrent de Ceylan et des îles d'Épices. Le traité de Campo-Formio venait d'être conclu: lord Hobart sentit que la France, délivrée de son plus redoutable ennemi, tournerait ses vues vers l'Inde. Il avait déjà surpris des intelligences entre les Français et Tipoo-sultan : aussi empêcha-t-il le départ d'un puissant armement que le gouvernement anglais envoyait pour conquérir Manille et qui était au moment de mettre à la voile. Il se montra ainsi grand homme d'état; et ses ennemis même lui rendirent cette justice, que sa prévoyance, dans cette occasion, avait sauvé l'Inde. Des discussions s'élevèrent cependant entre lui et le suprême gouvernement du Bengale : il résigna en conséquence le gouvernement de Madras, et revint en Angleterre en 1798. A son retour, la compagnie des Indes orientales lui témoigna sa satisfaction en lui accordant une pension de 2000 livres sterling. A la recommandation unanime de la cour des directeurs, la couronne récompensa sa fidélité en l'appelant à la chambre des pairs; et de toutes les parties de son ancien gouvernement il lui arriva des adresses de remercîments remplies d'admiration pour la justice, la sagesse et la modération qu'il avait montrées. Lord Hobart a représenté long-temps le bourg d'Armagh au parlement d'Irlande. Il s'est fortement prononcé dans la chambre des pairs en faveur de l'union législative de l'Irlande avec l'Angleterre. Il a épousé, en 1799, miss Eden, fille de lord Auckland. Z.

HOCHBERG (Le comte Charles-Léopold-Frédéric d'), naquit à Carlsruhe en 1790, du second mariage du margrave de Bade avec la comtesse de Geyersberg. Ce jeune prince, appelé à régner dans le cas où son frère, le grand-duc régnant viendrait à mourir sans enfants mâles, commandait un corps de troupes badoises dans la division française aux ordres du maréchal de Bellune, pendant la campagne de Russie. Il s'y conduisit avec beaucoup de distinction dans plusieurs affaires, particulièrement à celle du 25 novembre sur la Bérézina. Fait prisonnier l'année suivante à la bataille de Leipzig, on le vit reparaître, en 1814 et 1815, à la tête du corps auxiliaire badois, qui se réunit contre la France aux armées alliées. Il y montra la même valeur, et reçut de l'empereur d'Autriche, en novembre 1814, la croix de commandeur de l'ordre de St.-Etienne. En 1816, le comte d'Hochberg se rendit successivement à Berlin et à St.-Pétersbourg, pour des communications relatives au sort de l'Allemagne méridionale. En 1817, il commandait les troupes alliées dans la Haute-Alsace, et il avait son quartier-général à Colmar. De.

HOCQUART (Louis-F.-J.), ancien droguiste, né à Mons en 1753, habite aujourd'hui Bruxelles; il est auteur d'un ouvrage anonyme intitulé : *Eléments théoriques et pratiques du jeu des échecs, avec des réflexions morales, politiques et militaires, relatives à ce jeu*, in-8°., 1810. — Hocquart (Léopold), frère du précédent, prêtre et principal du collége d'Ath, professeur de mathématiques et de botanique, membre de la société botanique de Gand, a publié : *Flore du département de Jemmape*. F.

HOFFMANN, littérateur, né à Nanci en 1745, fit de fort bonnes études dans cette ville, et débuta dans les lettres, en 1785, par un *Recueil de poésies*; il entra ensuite dans la carrière du théâtre, où presque tous ses pas ont été marqués par des succès : *Euphrosine*, le *Jeune sage* et le *Vieux fou*, le *Jockei*, le *Secret*, le *Château de Montenero*, *Stratonice*, sont comptés parmi les ouvrages les plus agréables de l'Opéra-comique. Sa tragédie lyrique d'*Adrien*, jouée à l'Opéra, fut dénoncée au conseil des cinq-cents, en 1799, comme *anti-républicaine*; et on en suspendit les re-

présentations. Geoffroy, l'un des rédacteurs du *Journal de l'empire*, ayant censuré avec beaucoup d'injustice et d'aigreur les ouvrages de M. Hoffmann, celui-ci répondit à ce critique par une brochure publiée en 1803; ce qui donna lieu à une discussion polémique assez prolongée, et dont on peut voir les traces dans les journaux du temps, et surtout dans les feuilletons du *Journal de l'empire*. C'est dans cette même feuille, que deux ans après, M. Hoffmann se livra lui-même à une critique extrêmement sévère des *Martyrs* de M. de Châteaubriand. Il attaqua principalement cet ouvrage sous le rapport du mal que sa lecture peut faire selon lui, dans l'esprit de la jeunesse, à la religion chrétienne, en rabaissant ses mystères et son culte au niveau des fables du paganisme. M. Hoffmann continue à fournir sa carrière littéraire avec le même succès, ainsi qu'on pourra en juger par la liste de ses productions. Dans les articles qu'il fournit au Journal des débats, on reconnaît, en général, une critique saine, judicieuse, toujours semée de traits d'une plaisanterie piquante, dont on voit qu'il lui serait facile d'abuser, s'il n'était retenu par les lois du bon goût et des convenances. Il en a donné de nouvelles preuves dans la lutte qui s'est engagée, en 1817, entre lui et M. de Pradt, au sujet de la brochure de ce dernier sur l'Amérique méridionale. A un talent distingué, M. Hoffmann joint l'amour le plus noble pour son indépendance personnelle, et il lui a souvent sacrifié les intérêts de sa fortune. C'est, peut-être, de tous les littérateurs qui écrivent dans les journaux, celui qui se fait lire avec le plus d'intérêt; il a l'art d'en répandre dans les matières qui en paraissent le moins susceptibles, et sans nuire à l'instruction qu'on y cherche. Ses articles dans le *Journal des Debats* sont signés H. On a de lui: I. *Poésies diverses*, 1785, in-12. II. *Nephté*, opéra, 1790, in-4°. III. *Euphrosine*, ou *Le tyran corrigé*, 1790, in-8°. IV. *Adrien*, opéra, 1792, in-4°., repris en 1802. V. *Stratonice*, opéra, 1793, in-8°. VI. *Callias*, ou *Nature et patrie*, 1794, in-8°. VII. *Le jockei*, opéra-comique, 1796, in-8°. VIII. *Le secret*, idem, 1796, in-8°. IX. *Le brigand*, drame lyrique, 1795, in-8°. X. *La femme de quarante-cinq ans, comédie sifflée pour la première et dernière fois, dédiée aux siffleurs*, 1799, in 8°. XI. *Réponse à M. Geoffroy, relativement à son article sur l'opéra d'Adrien*, 1802, in-8°. XII. *Mes souvenirs,* ou *Recueil de poésies fugitives*, 1802, in-8°. XIII. *Ariodant*, opéra, 1802, in-8°. XIV. *Le jeune sage et le vieux fou*, comédie mêlée de musique, 1802, in-8°. XV. *Bion*, opéra, 1802, in-8°. XVI. *Le trésor supposé*, ou *Le danger d'écouter aux portes*, 1803, in-8°. XVII. *Lisistrate*, ou *Les Athéniennes*, imitation d'Aristophane, 1802, in-8°. XVIII. *Les Rendez-vous bourgeois*, 1807-8. XIX. *Abel*, tragédie lyrique en trois actes, 1810, et autres pièces théâtrales. XX. *Fin du procès des Deux gendres*, ou *Histoire philosophique et morale de l'exhumation et de l'apothéose de Conaxa*, 1812, in-8°. On lui attribue: *Dialogues critiques*, ou *Résumé de discours, discussions*, 1811, in-8°., deux éditions. DE.

HOFFMANN, fermier de la Westphalie, s'est fait une sorte de célébrité par la lutte qu'il a soutenue, en 1816 et 1817, contre l'électeur de Hesse-Cassel, devant la diète germanique. (*Voy.* HESSE-CASSEL.) Cet agriculteur avait acquis, sous le gouvernement de Jérôme Buonaparte, un bien de l'ordre Teutonique, et faisant partie de l'ancienne commanderie de Marbourg. Troublé dans sa possession par les agents du grand-duc, il en porta ses plaintes à la diète, qui le maintint dans ses droits. Malgré cette première décision, la chambre des finances de Hesse-Cassel, par un avis inséré dans la feuille de Marbourg, fit annoncer la mise en ferme du bien en litige, pour le compte du grand-duc; ce qui obligea M. Hoffmann à recourir une seconde fois à la diète. Le grand-duc, de son côté, fit remettre, par son ministre à cette assemblée, une déclaration conçue en termes très mesurés, mais très énergiques, tendant à établir l'incompétence de la diète: « Quelque disposé » que soit, y est-il dit, S. A. R. le » grand-duc à avoir égard, autant que » possible, dans tous les cas, à l'in» tervention de la diète, et à contri» buer avec le plus grand zèle à ras» surer et affermir de plus en plus les » liens qui unissent les membres de la » confédération germanique, S. A. R. » pense néanmoins que tout cet objet ne » peut être soumis, dans tous les cas, à

» une délibération ultérieure de la diète, » aussi longtemps que l'on n'aura point, » en conformité de l'acte fédératif, réglé » les dispositions déjà mises, comme on » sait, en délibération, sur la compé- » tence de la diète, soit en général, soit » sur la classe d'objets présentés à sa dé- » cision. » Sans avoir égard à cette ré clamation du grand-duc, le président de la diète, auquel se joignirent tous les autres votes, dans la séance du 20 mars 1817, crut devoir s'en référer purement et simplement à la résolution déjà prise en faveur de l'économe Hoffmann. De.

HOGENDORP (G. Charles, comte de), né à la Haye, fut d'abord ambassadeur à Petersbourg, puis gouverneur de la pointe orientale de l'île de Java, d'où quelques plaintes contre son administration provoquèrent son rappel. En 1806, le roi de Hollande, Louis Buonaparte, lui confia le porte-feuille de la guerre, qu'il quitta en 1807 pour aller remplir les fonctions de ministre extraordinaire de Hollande près l'empereur d'Autriche. Il fut rappelé lors de la reprise des hostilités, en 1809, et arriva à la Haye, le 20 mai de cette année. Le mois suivant, il fut envoyé à Berlin, en la même qualité. En 1810, il se rendit à Madrid comme ministre plénipotentiaire. En janvier 1811, il fut nommé général de division par Buonaparte, auquel il fut toujours très dévoué, et dont il devint aide-de-camp au mois de mars suivant. Il fut ensuite gouverneur de la Poméranie orientale. Le 1er. juin 1812, il fut nommé gouverneur de Breslau; et le 16 août, il y donna une fête superbe à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur. Chargé du commandement des troupes qui occupèrent Hambourg, il s'y conduisit avec une sévérité qui parut excessive. Après la chute de Buonaparte, il se retira en Hollande, et se hâta de rejoindre les drapeaux français à Waterloo. Les suites de cette journée le laissant sans emploi, il se décida à quitter l'Europe, et s'embarqua en 1816 pour l'Amérique. Il a paru, dans le mois de juin 1817, sous son nom, un ouvrage qui contient des vues nouvelles sur le système de colonisation, et présente, dans certaines parties, des rapprochements assez intéressants avec l'ouvrage de M. de Pradt sur la même matière; il est intitulé: *Du système colonial de la France sous les rapports de la politique et du commerce*, accompagné d'un *Tableau technologique de tous les établissements coloniaux et du commerce des Européens dans les autres parties du monde.* — HOGENDORP (Le comte d'), frère du précédent, fut nommé secrétaire de la légation des Provinces-Unies à la cour de France, et présenté au Roi et à la famille royale, le 4 octobre 1814. En novembre même année, M. de Hogendorp fut nommé à la présidence des états-généraux provisoires qui précédèrent l'établissement de la nouvelle constitution du royaume des Pays-Bas. B.

HOHENLOHE-WALDENBOURG-BARTENSTEIN (Le prince Louis-Aloys de), né le 18 août 1765, d'une maison déjà illustre au neuvième siècle sous Craton, l'un de ses ancêtres, seigneur du château d'Hohenlohe ou Holach, situé en Franconie. Par une origine commune avec la maison royale de Franconie, celle d'Hohenlohe se rattache à la race Carlovingienne. A une telle illustration, les princes des différentes branches de cette maison surent joindre dans tous les temps l'éclat des armes et tout ce qu'offrent de plus brillant les vertus de la chevalerie. Ces titres d'honneur héréditaire, que n'a pu leur ravir la perte de leur souveraineté, se sont reproduits sous un aspect, peut-être encore plus intéressant et plus solennel, dans la lutte qui a partagé l'Europe pendant vingt-cinq ans. Parmi les Français restés fidèles à leur Roi, il en est peu qui puissent offrir, dans leur conduite, cet enchaînement non interrompu d'efforts et de sacrifices de tout genre, plus remarquable encore de la part de princes étrangers à la France. Lorsqu'en 1791 la politique des grandes puissances défendait, dans leurs états, les rassemblements des Français armés pour la défense du trône et de l'autel, on vit la maison d'Hohenlohe faire valoir avec force en leur faveur ses droits de co-état d'Empire, recevoir, malgré l'opposition de l'empereur, du roi de Prusse et du cercle de Franconie, la légion de Mirabeau, et pourvoir à sa solde pendant plusieurs mois. A ce premier acte de dévouement qui rappelle la conduite de leurs aïeux, à l'égard de la France, sous les règnes de François Ier., d'Henri IV, et pendant la régence d'Anne d'Autriche, succéda, le 3 février 1792, une capitulation conclue avec Monsieur, régent du

royaume, et son frère le comte d'Artois, pour la formation de deux régiments d'infanterie, levés dans le pays d'Hohenlohe. Les princes Louis et Charles en prirent le commandement comme colonels propriétaires, et ils les conduisirent au mois d'avril suivant sous les drapeaux du prince de Condé. Ces deux corps, souvent renouvelés dans le cours de plusieurs campagnes meurtrières, et pour l'entretien desquels les deux maisons d'Hohenlohe Bartenstein et Schillingsfurt ont, à diverses reprises, fait les derniers sacrifices, ont laissé partout sur leur trace une renommée digne de leurs chefs. Les champs de Bowdenthal, de Berstheim et Schussenried, les lignes de Weissembourg, l'île de Bommel-Wahal, les glaces du Zuyderzée, les bords du Rhin et du lac de Constance, furent témoins de leur bravoure et de leur dévouement. Le prince Louis combattit constamment à l'avant-garde de l'armée de Condé, dans les campagnes de 1792 et 1793. Il se fit remarquer au passage des lignes de Weissembourg, à l'attaque du camp retranché de Bowdenthal, où les deux régiments et la plus grande partie de leurs officiers furent tués ou mis hors de combat. Soutenu par le comte de Bethisi, qui commandait la légion allemande, on le vit chargeant lui-même à la tête de ses troupes, enlever cinq pièces de canon à l'ennemi, et décider par cet avantage le succès de la journée. A la fin de la campagne de 1793, de nouvelles combinaisons politiques ayant rendu nécessaires le changement de direction des régiments d'Hohenlohe, ces corps, réunis en un seul, passèrent au service de la Hollande, avec l'agrément des princes français. Employé dans la défense de l'île de Bommel, le prince Louis repoussa d'abord les attaques de l'ennemi, et le tint en échec sur la rive gauche de la Meuse; mais les gelées ayant permis à l'armée française de passer sur la glace, cette poignée de braves se trouva enveloppée par des forces supérieures. Cependant, résolu de ne pas se rendre, l'intrépide régiment d'Hohenlohe se fit jour à travers de nombreux bataillons, et parvint, malgré le feu continuel des batteries ennemies, à se replier en bon ordre derrière le Wahal, avec divers corps de l'armée hollandaise. Obligé de lutter contre le nombre et les éléments, pour se dégager de cette nouvelle position, où le moindre retard rendait sa perte inévitable, le prince Louis, dans un espace de quatorze lieues, continuellement harcelé sur ses flancs et sur ses derrières par les troupes légères et l'artillerie volante de l'ennemi, exécuta une retraite que l'histoire placera parmi les beaux faits d'armes des temps modernes. Couvert de lauriers et de cyprès, ce prince ne trouva plus que trois cents braves, de quatorze cents dont se composait son corps au commencement de la campagne. Tandis que par de nouveaux sacrifices la maison d'Hohenlohe travaillait à sa réorganisation, le prince de Bartenstein reçut de MONSIEUR, régent de France, une lettre datée de Vérone, le 28 mai 1795, dans laquelle on trouve ces paroles, dont les événements devaient, vingt-deux ans plus tard, réaliser l'intention: « Monsieur mon » cousin, j'espère pouvoir un jour vous » témoigner ma reconnaissance d'une » manière plus efficace; et je desire sur» tout que, lorsque le Roi, mon neveu, » sera sur le trône, un régiment d'Ho» henlohe à son service, soit, pour ainsi » dire, un monument éternel de l'atta» chement que vous avez si hautement » manifesté pour la plus juste des causes, » de la façon dont vos braves sujets l'ont » servie, et de la reconnaissance de tous » les bons Français. » Le régiment d'Hohenlohe, dont le prince Louis céda le commandement à son frère Charles, avec l'approbation de LL. AA. RR., rejoignit l'armée de Condé, dont il partagea les périls, jusqu'à l'époque du licenciement en 1801. En même temps que le prince Charles se distinguait sous les ordres directs d'un Bourbon, le prince Louis, continuant à combattre pour la même cause sous d'autres drapeaux, passa au service de l'Empire, et bientôt après à celui de l'Autriche. Ayant formé dans l'armée de Clairfait une nouvelle division levée dans ses états, il fit, en qualité de commandant colonel du regiment de Kerpen, les campagnes de 1796, 97 et 98. En 1799, il fut promu au grade de général-major, servit en Italie, sous l'archiduc Charles, et mérita bientôt celui de lieutenant-général, dont il fut pourvu en 1806. Appelé, en cette qualité, aux premiers emplois militaires, il se fit remarquer par la sagesse et la fermeté de son administration, dans le gouvernement des Deux-Galicies, que l'empereur lui

confia en 1807 : il en fut récompensé par des distinctions honorables, et devint successivement grand-croix de Ste.-Anne de Russie, de Saint-Hubert de Bavière, et du Lion de Hesse. Son attachement pour les princes français semblait croître avec les malheurs qui pesaient sur eux. Buonaparte lui ayant offert la restitution de sa souveraineté d'Hohenlohe, à condition qu'il passerait dans son parti et augmenterait le nombre de ses vassaux de la confédération du Rhin, il ne répondit à cette offre que par de nouvelles preuves de cette loyauté généreuse envers les opprimés, qui forme le caractère distinctif des princes de sa maison. Il paya ce refus de la perte de sa principauté, qui fut incorporée dans les états du roi de Würtemberg. Dans la campagne de 1814, le prince Louis d'Hohenlohe commandait à Troyes pour les puissances alliées : il y fit arborer le drapeau blanc; et lorsque cette ville retomba momentanément sous le joug de Buonaparte, il parvint à sauver plusieurs victimes de sa fureur, entre autres, M. de Widrange, à qui l'on réservait le sort de l'infortuné chevalier Gau, qui scella, de son sang, son zèle pour les Bourbons. En 1815, le prince Louis d'Hohenlohe, toujours entraîné par son enthousiasme pour la maison de France, demanda, comme le prix des sacrifices qu'il avait faits pour elle, l'honneur de devenir Français, et de remplacer, par le titre de sujet, celui de souverain, que sa fidélité lui a fait perdre. Le Roi accueillit sa demande, et, par son ordonnance du 9 juin 1815, nomma le prince Louis d'Hohenlohe commandeur des ordres de St-Michel et du St.-Esprit, lui assigna le rang de lieutenant-général, avec l'emploi d'inspecteur d'infanterie, et affecta à perpétuité à sa résidence et à celle de sa famille, le château de Lunéville. Par ce même acte, Louis XVIII, réalisant le vœu qu'il avait formé vingt-deux ans auparavant, ordonna que la légion étrangère prît le nom de légion d'Hohenlohe, et en conféra au prince Louis le titre de colonel supérieur. Devenu grand-maître de l'ordre noble du Phénix, qui appartient à sa maison, le prince Louis d'Hohenlohe a trouvé dans les prérogatives attachées à ce titre le moyen d'associer, par une récompense commune, les Français qui, dans les rangs de l'honneur et de la fidélité, se sont signalés, à des époques différentes, par un égal dévouement. Il avait décoré de sa main, à l'armée de Condé, les braves qui s'y distinguèrent plus particulièrement; il accorda la même faveur à ceux qui, par des actions remarquables, ont en 1815 consacré leur réunion sous les drapeaux de la légitimité. Une promotion de commandeurs et de chevaliers de l'ordre noble du Phénix a eu lieu en 1816. Le roi, après en avoir déterminé le nombre, leur a permis d'en porter la décoration. Le prince Louis est président honoraire d'un établissement de bienfaisance fondé à Lunéville par la princesse de Hohenlohe, née Salm-Salm.
De.

HOHENLOHE - BARTENSTEIN-JAXTBERG (Charles - Joseph - Ernest-Justin, prince de), frère puîné du précédent, a servi, comme lui, la cause du Roi de France. Il commandait, dans l'armée du prince de Condé, un des régiments qui avaient été levés, l'un par le prince régnant d'Hohenlohe, père des princes Louis et Charles, l'autre par leur grand-oncle, le prince d'Hohenlohe-Shitlingtfust, et donnés à la couronne de France en subsides perpétuels par des traités qu'ont ratifiés à Coblentz les princes français en 1792. Ces régiments furent formés malgré les obstacles que la politique de plusieurs cours faisait naître à chaque instant. Pour avoir une juste idée de l'énergie que les princes d'Hohenlohe eurent à déployer à cet égard, il suffit de citer les fragmens d'une lettre que le roi de Prusse leur adressait, le 8 mars 1792, au sujet de l'asile qu'ils avaient accordé à la légion de Mirabeau : « Messieurs mes cousins, je » ne saurais contester à aucun Etat de » l'Empire le droit de faire des alliances, » de tenir des troupes, d'en prendre à » son service, d'en donner à une solde » étrangère, de faire des traités de subsides, pourvu néanmoins qu'il n'en » résulte aucun péril pour les Etats du » cercle et ses voisins. Mais VV. AA. SS. » ne trouveront point invraisemblable le » soupçon qu'on a que la réception » qu'elles ont faite chez elles à des Français armés et soldés par elles, n'a eu » lieu qu'en conséquence d'un traité fait » avec eux..... Cette réception de corps » étrangers sous le nom de leur propriété, n'est, dans le fond, qu'un prétexte » dont pourraient résulter les plus grands

» inconvénients pour leur principauté, » leur cercle et l'Empire. L'assemblée du » cercle a donc été autorisée à faire des » représentations dehortatoires à VV. » AA. SS., ainsi qu'il en a été fait à l'é- » lecteur de Trèves et à d'autres Etats de » l'Empire. Moi-même et feu S. M. l'em- » pereur avions cru nous compromettre » en recevant chez nous des corps d'émi- » grés armés, et ne leur avons accordé » qu'une pure et simple hospitalité. » Quoique je sois bien éloigné de vou- » loir prescrire à VV. AA. SS. des » règles de conduite, il me semble ce- » pendant qu'elles auraient très bien » fait de s'en tenir à ces mêmes princi- » pes et à ces mêmes mesures. Elles ne » se seraient chargées alors d'aucune res- » ponsabilité vis-à-vis du cercle, et au- » raient pu, au contraire, compter sur » son assistance. » Les justes alarmes que devait inspirer un tel langage ne ralentirent pas un moment l'effet des mesures prises en vertu des traités. Le prince Charles fit, avec son frère, les campagnes de 1792 et 1793 dans l'armée de Condé; et celle de 1794, en Hollande, où il partagea les périls de la défense de l'île de Bommel et la gloire de la retraite du Zuyderzée. Après la réunion des deux régiments, et lors de l'entrée du prince Louis au service d'Autriche, le prince Charles prit le commandement du corps d'Hohenlohe, et rejoignit l'armée du prince de Condé, qui, par une noble courtoisie, mit à la disposition du prince Charles les cinq pièces d'artillerie que les régiments d'Hohenlohe avaient enlevées à l'ennemi, en 1793, à la journée de Bowdenthal. Vers la fin de 1795, le prince Charles se trouvait avec son corps en Brisgau. Ce fut là qu'il reçut la croix de St.-Louis des mains du Roi, et le grade de maréchal-de-camp. Peu de temps après, forcé de quitter momentanément le service pour cause de santé, il confia au chevalier Durand le commandement de son corps, qui continua de se distinguer, pendant la campagne, en Bavière, et particulièrement aux combats de Schussenried, de Biberach et Sleinstat, où il perdit 400 hommes, dont 42 officiers. Lorsque la légion d'Hohenlohe passa avec l'armée de Condé au service de Russie en 1797, le prince Charles reçut, de l'empereur Paul Ier., dont il était allié par son mariage avec la nièce du roi de Würtemberg, le grade de lieutenant-général. Un usage, rigoureusement observé en Russie, s'opposant à ce qu'il conservât le commandement actif de son corps, le prince Charles se vit forcé de le remettre encore au chevalier Durand, *comme un dépôt sacré qu'il s'empresserait de réclamer aussitôt que le régiment rentrerait au service de France.* Il reçut, à cette occasion, une lettre du Roi, conçue en ces termes: « Ce serait avec le plus » vif regret que je verrais le moment où » votre régiment cesserait d'être à mon » service. J'ai déjà prévu le cas du licen- » ciement de mon armée; et j'ai fait, en » conséquence, des démarches auprès » de l'empereur de Russie. Je n'en ver- » rai pas avec moins de plaisir votre » corps passer à son service; mais ce ne » sera qu'un prêt que je ferai à S. M. I. » Il me suffit de vous connaître, pour » desirer que vous soyez à mon service; » et la journée de Schussenried, pour ne » parler que de celle-là, appartient aux » fastes de l'armée française. » Pendant ses divers séjours dans le pays d'Hohenlohe, le prince Charles exerça constamment envers les victimes de la révolution française cette hospitalité patriarcale, qui est héréditaire dans sa famille. Ses domaines étaient ouverts à tous les malheureux. L'un de ses châteaux reçut un séminaire entier de St.-Sulpice, qui, après avoir donné beaucoup de prêtres à l'Allemagne, est venu, au bout de vingt ans, augmenter le nombre de ceux dont s'honore l'Eglise de France. Au moment de devenir père en 1796, le prince Charles sollicita du Roi de France la permission de nommer son enfant sur les fonts baptismaux. Il reçut de S. M. une réponse écrite de sa main, où l'on remarquait ce passage: « Vous sen- » tez bien que j'accepte la proposition de » tout mon cœur, et que dans les circons- » tances où je me trouve, j'en suis plus » touché que mon grand-père ne put » l'être, lorsque le prince votre aïeul » et le duc Charles-Alexandre de Wür- » temberg lui en firent une pareille. Je » souhaite vous porter le même bonheur » qu'il lui porta, et surtout que mon fil- » leul hérite un jour de l'élévation » d'ame de son père. » Le prince Charles qui, malgré ses liens de parenté avec le roi de Würtemberg, s'était refusé constamment à servir sous les drapeaux de la confédération du Rhin, tant qu'elle resta sous le joug de Buonaparte,

mit, après le retour de S. M., un noble empressement à lui faire l'offre de ses services. Promu au grade de lieutenant-général en 1815, le Roi a ajouté à cette faveur, en permettant au jeune prince d'Hohenlohe, filleul de S. M., de porter l'uniforme de la légion de son oncle le prince Louis. De.

HOHENLOHE-INGELFINGEN (Le prince DE), général au service du roi de Prusse, est de la même maison, mais d'une autre branche que les précédents. Après avoir accompagné S. M. P. au congrès de Pilnitz en 1791, il commanda une division de son armée dans la campagne de 1792, et assista, en octobre, par ordre du général en chef, à une conférence avec le général français Duval. Employé à Deux-Ponts en 1793, il se distingua, le 13 mars, en chassant l'ennemi d'Oppenheim; le 14 septembre, à la bataille de Pirmasens; les 26 et 27 du même mois, en forçant les Français d'abandonner leur camp d'Hornbach; et, le 13 octobre, en favorisant, par une marche à travers les montagnes, la prise des lignes de Weissembourg, attaquées par Wurmser. Il se signala de nouveau, en 1794, dans différentes occasions, prit, au commencement de 1795, le commandement de la ligne de neutralité sur l'Ems, et fut nommé inspecteur des troupes en Silésie. Lorsqu'il fut parvenu à la régence par la mort de son père, en février 1796, il reçut du roi de Prusse, à cette occasion, le cadeau d'une épée d'or enrichie de diamans, comme un témoignage de sa satisfaction des services qu'il lui avait rendus. Il fut nommé ensuite gouverneur de Breslau; et, en 1806, commandant de l'armée prussienne et saxonne, qui devait se rassembler à Erfurt, pour pénétrer dans la Franconie. Par suite de la perte de la bataille de Iéna, le corps qu'il commandait, et dont la division Blucher faisait partie (*Voy.* BLUCHER), ayant été obligé de capituler à sept milles de Stettin, il rendit compte de cet événement au roi de Prusse, par une lettre écrite de Prentzlau, le 28 octobre 1806, et dans laquelle on lisait: « J'ai conduit une armée manquant de pain, de munitions, de fourrages, et qui avait à se frayer un passage difficile, dans un cercle dans toute l'étendue duquel l'ennemi était en mouvement. L'impossibilité de l'exécution ne tenait ni à mon zèle, ni à ma bonne volonté, ni à la chose en elle-même, ni à l'insuffisance de mes dispositions. On doit me plaindre de l'étendue de mon malheur; et l'on ne saurait me condamner. Je me réserve de déposer, aux pieds de V. M., un rapport détaillé de tous les événements qui ont eu lieu le 14. » Depuis ce temps, le prince de Hohenlohe-Ingelfingen a vécu dans la retraite. B. M.

HOHENSWARTHE (Le comte D'), archevêque de Vienne en Autriche. Ce prélat, distingué par ses vertus épiscopales et son savoir, s'est toujours montré l'ami de la famille des Bourbons. Il en donna une nouvelle preuve en 1815, en faisant célébrer dans toutes les églises de son diocèse, un service solennel en l'honneur de Louis XVI. Le Roi Louis XVIII lui en a témoigné sa reconnaissance, en lui envoyant une croix en diamants, avec une chaîne d'or, et une médaille représentant le Roi martyr. De.

HOHENZOLLERN (Le prince DE), général au service d'Autriche, fut employé, en 1793, dans les Pays-Bas, en qualité de colonel de cuirassiers, et se distingua dans plusieurs occasions. Devenu général-major, il passa en 1796 à l'armée d'Italie, continua d'y servir avec beaucoup de distinction, et fut fait prisonnier en janvier 1797, sous Mantoue, avec le corps aux ordres de Provera. Echangé aussitôt, sous la condition de ne pas servir pendant un an, il fut employé de nouveau en Italie d'une manière très active, en 1799, et presque toujours à la tête de quelques corps détachés. Il contribua aux succès obtenus par les Autrichiens vers Gênes, à l'ouverture de la campagne de 1800, en se rendant maître du poste de la Bocchetta. Il faisait partie de la division aux ordres du général Werneck, lors de la capitulation d'Ulm, et fut fait prisonnier par le corps de Murat. Il reparut sur le théâtre de la guerre en 1809, dans les batailles qui eurent lieu à Essling, Gross-Aspern et Hinschotetten, où il commandait le troisième corps de l'armée autrichienne. Le premier jour, il soutint avec beaucoup de détermination, et repoussa les attaques successives de la cavalerie française, qui déjà avait tourné les deux ailes d'un gros de ses bataillons. Il força l'ennemi à abandonner le champ de bataille, en y laissant un nombre considérable de morts. Toute sa colonne passa la nuit sous les

armes. La pointe du jour fut pour lui le renouvellement de la lutte gigantesque qu'il avait soutenue la veille : l'infanterie ennemie marcha à lui en fortes divisions, entre lesquelles toute la grosse cavalerie était formée en masses ; une quantité prodigieuse d'artillerie couvrait le front des divisions françaises, qui paraissaient vouloir anéantir ce corps par un déluge d'obus et de boulets. Peu après, toute la ligne ennemie se mit en mouvement, et fit sa principale attaque sur le point où la cavalerie du prince de Lichteinstein communiquait avec la gauche du prince de Hohenzollern, qui, par sa présence d'esprit et la précision de ses manœuvres, concourut à forcer l'ennemi à la retraite, après cinq assauts consécutifs dans le village d'Essling. Pendant la guerre de Russie en 1812, le prince de Hohenzollern commanda la cavalerie du corps d'armée en Gallicie, fut employé, en 1813, dans la campagne de Saxe contre les Français. En 1814, il prit part aux différentes affaires qui amenèrent les alliés sur les bords du Rhin. Il fut chargé, avec un corps de cinquante-six mille hommes, d'observer les mouvements de l'armée française vers Strasbourg. Ce corps forma le blocus de cette ville, se répandit en Alsace, par des mouvements mesurés et peu rapides, mais très ruineux pour le pays, s'il faut en juger par une contribution extraordinaire de 123,000 fr., qui fut imposée au département du Haut-Rhin, pour payer les frais de table du prince et de ses officiers, pendant dix jours seulement. De.

HOLANDRE, ancien prevôt de maréchaussée, était en 1789, maire de Frênes-en-Voivre, département de la Meuse. Il signala dès-lors son attachement aux principes de la monarchie, par une déclaration qu'il signa avec tous les habitants de sa commune, et dans laquelle on exprimait le vœu de voir l'assemblée des états-généraux « aviser aux moyens de » parvenir à reconstruire l'édifice politique sans s'écarter du plan antique et » surtout sans avilir l'autorité royale, en se gardant bien de la précipitation et des secousses qui ne sont jamais sans dangers, de crainte qu'en voulant tout faire en un jour, on ne vînt à ébranler les fondements de l'édifice, et à ensevelir l'état et les citoyens sous ses ruines. » Si les malheurs de la France n'ont que trop justifié les craintes du bon M. de Holandre, vingt-cinq ans d'une fatale expérience n'ont pu affaiblir le courage de sa raison ; et l'on retrouve la même logique, en 1816, dans un second vœu des notables habitants de Frênes, concernant l'acquittement des frais de guerre occasionnés par le retour de Buonaparte. « Persuadés, est-il dit dans » cette pièce imprimée et dont M. Holandre est le premier signataire, que » ceux-là seuls, en exacte justice, doivent supporter la charge du séjour ultérieur des armées alliées en France, » et des impositions de guerre, qui, » ont attiré ce fléau sur leur patrie, et » qui persistent encore dans leur attachement à la cause de Napoléon, et » dans l'esprit de rebellion, disposition » qui, tenant toujours les puissances en » inquiétude, les contraint à entretenir sur le territoire français, des forces imposantes pour tenir en respect » les mal-intentionnés, nous supplions » humblement le Roi, et nous espérons » de son équité, qu'il lui plaira décharger pour l'avenir, des contributions imposées par les puissances étrangères, les habitants de Frênes-en-Voivre, qui peuvent se rendre témoignage, sans crainte d'être démentis, » qu'ils n'ont provoqué ni favorisé le » retour de l'usurpateur et ses succès, » ni par leurs vœux, ni par leurs discours, ni par leurs actions » — M. Holandre a publié : *Histoire des quadrupèdes vivipares*, Deux-Ponts, 1790, 6 vol. in-8°. De.

HOLCAR (Jeswaul Rao), l'un des principaux chefs des Marattes (1) septentrionaux, rival de puissance et de gloire de Moadju-Sindia, qui est mort depuis quelques années, possède une partie du Malwa, dans la partie occidentale de l'Inde, au nord de Paonah. Il est d'une famille très respectée chez les Marattes. Son prédécesseur immédiat, Malarow-Holcar, honoré dans son pays du surnom de Grand, a été le premier aventurier qui ait porté dans le nord de l'Indostan les armes des Marattes. Il montra de grands talents comme homme de guerre et comme homme d'état; laissa à son successeur, Jeswaul-Rao, des états étendus dans le

(1) L'empire maratte est une espèce de république militaire composée de rois confédérés sous un chef nommé Peschwa. Ce sont les plus terribles ennemis des Anglais.

Decan, dans le nord de l'Inde, et le titre de souba du Malwa, sous lequel il était généralement connu. Holcar pouvait mettre sur pied cinquante mille hommes de cavalerie, et il entretenait un corps de cinquante mille hommes d'infanterie passablement disciplinés. Sa puissance a décliné par suite de ses contestations avec Sindia, et plus encore par l'effet des dissensions de sa propre famille. En 1800, sa cavalerie était réduite à trente mille hommes, et son infanterie à quatre mille. En 1803, Holcar fit une guerre heureuse au Peschwa, qui, pour éviter de tomber entre ses mains, alla demander un asile au gouvernement de Bombay. Les Anglais, s'attachant depuis à semer la division entre eux, profitèrent de cette occasion pour augmenter leur prépondérance dans les états marattes, en accordant leur protection au chef de cette confédération. C'est ainsi qu'ils sont facilement venus à bout de les affaiblir tous. En 1804, Holcar recommença les hostilités contre le territoire anglais; mais il fut vaincu, malgré son courage et sa défense opiniâtre. Par un traité du 24 décembre 1805, fait au camp de Rajipoorghaut sur les rives du Rhéad, il céda aux Anglais toutes les provinces maritimes. Par un deuxième traité du 2 février 1806, l'article 2 de celui du 24 décembre 1805 fut annulé; le gouvernement anglais resta seulement en possession, pendant deux ans, de toutes les provinces au sud de la rivière de Taptee, qui tiennent au golfe de Cambaye et offrent une étendue de pays d'environ quarante lieues de longueur. Par cet arrangement, qui paraît devoir être définitif, les Anglais ont soustrait à Holcar toute communication avec la mer, et, par conséquent, tout moyen d'avoir des relations étrangères. Z.

HOLLAND (Lord Henry-Richard-Fox), baron de Holland, dans le comté de Lincoln, de Foxley, etc., est l'un des chefs de l'opposition : fils unique d'Etienne, second lord Holland, et de lady Marie Fitzpatrick, fille de Jean comte d'Apper-Ossory, et arrière-petit-fils, par les femmes, de Charles duc de Richmond, il est neveu du célèbre Fox. Né en novembre 1773, il perdit de bonne heure ses père et mère. A peine eut-il quitté l'université d'Oxford, qu'il se rendit sur le continent, et, après un court séjour en France, alla visiter l'Italie, où il resta plusieurs années. Au commencement de 1796, il accompagna à Rome une belle dame de ses compatriotes, avec laquelle il revint ensuite en Angleterre, et dont le mari, après avoir demandé et obtenu en justice une séparation *à mensâ et thoro*, se fit allouer 6000 livres sterl. de dommages. Lord Holland s'opposa à la guerre contre la France, proposée par le ministère; et le 5 janvier 1798, lors de la seconde lecture du bill pour la taxe, il se leva, et, dans un discours véhément contre le ministère, en réponse à lord Grenville, il parla contre toutes les nouvelles taxes, contre les mesures prises par le cabinet envers l'Irlande dont il n'approuvait pas l'union projetée, et demanda avec instance une réforme parlementaire, sans laquelle le peuple ne serait jamais réellement représenté. Lorsque, malgré son opposition, ce bill eut passé, il protesta avec lord Oxford, et fit imprimer cette protestation énergique. Peu de temps après, il soutint avec force la proposition du duc de Bedford, de censurer le ministère; et, en 1799, non seulement il s'éleva avec vigueur contre la quatrième suspension de l'acte d'*habeas-corpus*, demandée par Pitt et ses collègues, mais il fit imprimer une protestation dans laquelle il motivait son opinion. Lord Holland a parlé, depuis, sur toutes les grandes questions soumises aux deux chambres, et toujours en opposition avec le ministère. En juin 1799, il s'opposa aux nouvelles restrictions qui furent mises à la liberté de la presse, et proposa ensuite une adresse à S. M pour demander qu'on s'occupât d'un traité de paix avec la France : en février 1800, il sollicita une enquête sur les causes du peu de succès de l'expédition anglo-russe en Hollande. M. Addington ayant succédé à M. Pitt, on entra en négociation avec la France; et, bientôt après, le traité d'Amiens fut signé. Lord Holland crut nécessaire, à cause du mauvais état de sa santé, de se rendre, avec sa famille, à Barcelone, où il resta jusqu'à la rupture. Il vint à Lisbonne en décembre 1804, et s'embarqua ensuite pour l'Angleterre. En mai 1805, lord Darnley ayant demandé une enquête sur la situation des affaires navales, lord Holland soutint cette motion, et tourna en ridicule lord Melville, qui était entré, dit-il, avec de belles promesses, et n'avait produit rien de nouveau que le système des *Catamarans*. Lorsque ce lord fut mis en jugement et

acquitté par la chambre, lord Holland protesta contre ce jugement. Il essaya ensuite de faire améliorer le sort des débiteurs poursuivis par d'impitoyables créanciers. Lorsque la dernière administration fut dissoute par la mort de Fox, et à l'ouverture du nouveau parlement, lord Holland s'opposa à l'adresse proposée le 26 juin 1807, par le comte de Mansfield, et soutenue par lord Rolle. « Si les » arguments du noble lord qui vient de » s'asseoir, dit-il, étaient adoptés com- » me règles de conduite dans cette cham- » bre, alors toute liberté de débats se- » rait détruite; et vos seigneuries n'au- » raient autre chose à faire qu'à répéter, » comme des échos, tous les discours » qu'il plairait aux ministres de mettre » dans la bouche de S. M. De telles doc- » trines sont les plus dangereuses et les » plus inconstitutionnelles que j'aie ja- » mais entendues. » Le noble lord s'opposa ensuite fortement à ce qu'on introduisît le nom et les opinions du roi dans les débats de la chambre. En mai 1808, il soutint vivement les pétitions des catholiques d'Irlande. Lorsque Buonaparte eut mis dans sa dépendance toute l'Espagne par la servile soumission du prince de la Paix (*Voy.* Godoï), lord Holland proposa, en juillet 1808, de secourir efficacement ce pays, et de garantir l'intégrité des possessions espagnoles en Amérique. Il combattit, en 1810, l'opinion de lord Liverpool et de beaucoup d'autres membres de la majorité qui tendait à mettre des restrictions à l'exercice de la prérogative royale dans les mains du prince qui serait appelé à la régence, et à soumettre l'acte de sa nomination à la sanction de commissaires pris hors du parlement : « Quoique je reconnaisse, » dit-il, que dans ces derniers temps » l'influence de la couronne s'est accrue » d'une manière alarmante, je ne puis » consentir à ce qu'on limite, même pour » un temps, la prérogative royale, parce » que c'est convertir ce qu'on désigne » pour la sûreté du peuple, en une in- » sulte gratuite contre le personnage » éminent que vous chargez des im- » portantes fonctions du pouvoir exé- » cutif. » Le 8 juin 1814, il appuya lord Stanhope, se plaignant de la dissolution du conseil des catholiques d'Irlande comme illégale; et le 27, il soutint vivement la motion de lord Grenville contre l'article du traité de paix qui permet à la France le commerce des noirs, et attaqua le ministre qui avait consenti à cette mesure désastreuse pour l'humanité. Le 28 juin 1816, il proposa à la chambre des pairs la même adresse qui avait passé à la chambre des communes au sujet de l'insurrection des nègres. Il démontra l'exagération des préjugés contre les colons et les assemblées coloniales; il regretta toutefois que ces assemblées n'eussent pas assez fait pour adoucir le sort des esclaves. Le comte Bathurst, ministre, appuya cette motion, qui fut votée unanimement. Le 29 juin de la même année, lord Holland, répondant à un discours de l'archevêque de Cantorbery, qui l'accusait d'avoir attaqué l'église anglicane, déclara que cette intention était loin de sa pensée; que tout ce qu'il avait voulu dire, c'est qu'il importait beaucoup que la doctrine chrétienne fût enseignée aux nègres, dans l'esprit du fondateur de cette religion, et qu'il pensait qu'à cet égard ni le gouvernement ni l'Église n'avaient fait tout ce qui était nécessaire. En octobre 1816, S. S. fit venir de Rome des objets d'art précieux. En février 1817, il s'opposa de nouveau, avec beaucoup de force, à la suspension de l'*habeas-corpus*, demandée par le ministère. Dans le mois de juin suivant, il fut un des membres qui assistèrent aux séances de la cour du banc du Roi, lors du procès de Watson, Thistlewood, Preston et Hooper; et, le 18 mars suivant, après la lecture du bill d'insurrection, il prononça un discours au sujet d'un mémoire écrit par le comte Montholon, d'après l'ordre de Buonaparte, et d'un autre, signé *Santini*, dans lesquels on se plaignait des restrictions qui étaient mises à la liberté de l'ex-empereur Napoléon, et aux communications des personnes de sa suite avec l'Europe, etc. Lord Holland demanda la production de tous les papiers arrivés de Ste.-Hélène, et des explications, qui furent à l'instant données par le comte Bathurst. Ce dernier dans un discours fort étendu, démontra à la chambre la fausseté de presque toutes les allégations contenues dans les mémoires cités, et la nécessité des mesures prises par le gouvernement de S. M. B., s'opposant, en même temps, à la production des papiers : lord Holland répliqua; mais la chambre rejeta sa motion. Outre plusieurs brochures politiques, et quel-

ques poésies légères, lord Holland a publié une *Notice sur la vie et les écrits de Lopez Félix de Vega Carpio*, 1806, in-8°.; 2e. édition, 1817, Londres, 2 vol. in-8°., et trois comédies traduites de l'Espagnol, 1807, in-8°. Il est éditeur de l'*Histoire des premières années de Jacques II*; ouvrage posthume de son oncle Fox, qu'il a fait précéder d'un Eloge de l'auteur. Cet ouvrage a été traduit en français sous le titre d'*Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart*, Paris, 1809, 2 vol. in-8°. Il a épousé miss Vassal, fille unique d'un riche propriétaire des Indes-Occidentales. Z.

HOLST, général suédois, né en Norvége, passa fort jeune au service de Suède, et devint gouverneur de Friederikstein. Lors de la guerre qui éclata en 1814 entre cette dernière puissance et le Danemark, Holst prit part aux opérations militaires, dont le résultat fut la soumission de la Norvége, et sa réunion au royaume de Suède. Cette conduite blessa ses anciens compatriotes; et la diète norvégienne adopta une résolution, par laquelle ce général fut déclaré traître à sa patrie. Le prince-royal (Bernadotte) tenta vainement de faire revenir la diète contre cet acte de rigueur. De.

HOME (Sir Everard), membre de la société royale de Londres, chirurgien du Roi, professeur d'anatomie et de chirurgie au collége royal de chirurgie, etc. est fils d'un praticien fort instruit, et beau-frère du fameux Hunter. Sir Everard est au premier rang des médecins anglais qui ont écrit sur leur art. Il a publié, outre plusieurs Mémoires insérés dans les Transactions philosophiques, et autres recueils scientifiques : I. *Dissertation sur les propriétés du pus*, 1788, in-4°. II. *Traité de John Hunter, sur le sang, l'inflammation et les blessures d'armes à feu*, avec une courte Notice sur la vie de l'auteur, 1794, in-4°. III. *Observations pratiques sur le traitement des ulcères aux jambes, considéré comme une branche de la chirurgie militaire*, 1797, in-8°. IV. *Observations sur le cancer*, 1805, in-8°. V. *Traité de Hunter sur les maladies vénériennes*, augmenté de divers matériaux laissés par l'auteur à sa mort, 1809, in-4°. VI. *Observations pratiques sur le traitement des contractions de l'urètre*, 1795 à 1803, 2 vol. in-8°. VII. *Observations pratiques sur le traitement des maladies de la glande prostate*, 1811, in-8°. VIII. *Leçons d'anatomie comparée*, 1814, 2 vol. in-4°. Z.

HOOD (Sir Samuel), contre-amiral anglais, fils de l'amiral sir Samuel Hood (*Voy*. Hood dans la *Biogr. univers.*), passe pour l'un des meilleurs officiers de la marine anglaise. Il se fit d'abord connaître par l'adresse avec laquelle il s'échappa du port de Toulon, où il était entré en 1793 après l'évacuation, et croyant encore cette place dans les mains des troupes britanniques. En septembre 1806, il commandait l'escadre du blocus de Rochefort avec le grade de commodore, et il fut blessé au bras droit d'un coup de fusil tiré des hunes d'une frégate française dont il s'empara. Il fallut le transporter, le 3 octobre suivant, à l'île de Wight, où on lui fit l'amputation. Dans le même mois, il se présenta aux électeurs de Westminster comme candidat au parlement, et fut nommé par eux : il avait pour concurrents, MM. Paul et Sheridan. Il se trouvait dans la Baltique en août 1808, sous les ordres du vice-amiral Saumares. Ayant été détaché par celui-ci avec quelques vaisseaux, et joint par la flotte suédoise sous le commandement du contre-amiral Nauckoff, il s'empara du vaisseau russe le *Scwolow*, et força la flotte de cette nation, commandée par l'amiral Hanikoff à se réfugier dans le port de Rogerwick après une chasse de vingt-quatre heures. Il s'éleva dans le parlement contre les inculpations de lord Cochrane relativement au mauvais état des bâtiments mis en mer, et s'étonna d'une pareille conduite de la part de ce personnage. Gustave IV, roi de Suède, lui conféra, en 1808, la grande croix de l'ordre de l'Épée, à cause de ses services dans la guerre de Finlande contre les Russes. Z.

HOPPE, conseiller prussien, a fait paraître, en 1816, contre les associations secrètes, une brochure qui a produit une grande sensation en Allemagne. Il représente dans cet ouvrage l'association dite *pour la vertu* (*Tugendbund*), comme très dangereuse, disant que cette réunion, ainsi que celle qui est qualifiée *Réunion des Allemands*, avait pour but de former toute l'Allemagne en république; assertion que M. Hoppe a su étayer de preuves imposantes. (*Voy*. Arndt). De.

HOSSAN-YOUSSOF, neveu du dey d'Alger, exerce la piraterie, et s'est rendu redoutable par plus d'une expédition, où il a déployé non moins de courage que de férocité. En juillet 1816, il attaqua, avec deux bâtiments barbaresques le navire anglais le *Kent*, dans les eaux de Cagliari. Après un long combat à coups de sabre, le navire anglais fut enlevé et l'équipage fait prisonnier. Hossan-Youssof fit transporter à terre, sur sa chaloupe Jean-Marie-Aubert, Français, passager à bord de ce bâtiment; mais il fit mettre à mort deux des Anglais, et condamna le reste à travailler à la manœuvre, après avoir fait battre de verges, et jeter à fond de cale, ceux dont la résolution et le courage pouvaient lui donner quelque inquiétude. De.

HOUDETOT (Le comte DE), fils de l'ancien lieutenant-général de ce nom, et de Mlle. de Lalive, que les grâces de son esprit ont rendue célèbre. (*Voy.* HOUDETOT dans la *Biographie univers.*) Après avoir servi comme volontaire dans l'armée prussienne lors des démonstrations de guerre qui se terminèrent par la paix de Teschen, il passa dans l'Inde avec M. de Suffren. Après la paix, il se fixa à l'Ile-de-France, où il épousa en seconde noces Mlle. de Céré, fille du directeur du jardin botanique. Il était maréchal-de-camp à l'époque de la révolution, et ne revint dans sa patrie que vers la fin de 1798. Compté parmi les généraux de brigade de l'armée, il fut, en 1802, envoyé à la Martinique, où il commanda les forces de terre jusqu'au moment où la colonie fut, après une courageuse défense, prise par les Anglais. Emmené prisonnier, le comte d'Houdetot passa trois ans en Angleterre, et ne put retourner dans sa patrie qu'en 1814. Il fut alors nommé lieutenant-général et placé en retraite. — HOUDETOT (Le vicomte Frédéric-Christian DE), son fils du premier lit, fut nommé auditeur au conseil-d'état en 1806, sous préfet à Château-Salins en 1808, puis préfet de l'Escaut, avec le titre de baron qu'il obtint en 1809. En 1811, il passa à la préfecture de Bruxelles. Lors de l'invasion de la Belgique en 1814, il déploya une grande fermeté, revint en France, et ne sollicita aucun emploi. Après le 20 mars, Buonaparte le nomma à la préfecture d'Orléans, qu'il refusa. Lors de la seconde restauration, le Roi lui confia la préfecture de Caen; il y passa quelques mois, puis donna sa démission et quitta les affaires publiques. — HOUDETOT (Le chevalier D'), frère du précédent et fils de Mlle. de Céré, fut nommé par le Roi, sous-préfet de Sancerre, en 1816. — HOUDETOT (Le comte D'), frère puîné du précédent, chevalier de St.-Louis, commandant de la Légion-d'honneur, fut page sous le gouvernement impérial, puis officier dans un régiment de ligne, et parvint successivement au grade de lieutenant-colonel qui lui fut donné dans la garde royale en 1815. Il fut choisi, en 1816, pour commander le bataillon de marche, envoyé au-devant de la duchesse de Berri. Le bruit s'étant répandu que cette troupe avait été froidement accueillie sur son passage jusqu'à Lyon, et que les troubles de Grenoble l'avaient forcée de changer sa marche, et de se diriger vers cette ville, le comte d'Houdetot combattit ces assertions par une lettre qui fut insérée dans plusieurs journaux. — L'une des sœurs de MM. d'Houdetot a épousé M. de Barante, et l'autre M. de Germain, préfet de Seine-et-Marne. De.

HOURCASTREMÉ (PIERRE), de Navarreins en Béarn, né le 28 décembre 1742, a publié: I. *Les aventures de messire Anselme, chevalier des lois*, 1790, 2 vol. in-8°.; 1796, 4 vol. in-8°. II. *Catéchisme du chrétien par le seul raisonnement*, 1789, in-8°. en deux parties. III. *Essais d'un apprenti philosophe sur quelques anciens problèmes de physique, d'astronomie, de géométrie, de métaphysique et de morale*, 1803, in-8°. IV. *Essai sur la faculté de penser et de réfléchir*, 1805, in-8°. V. *Solution du problème de la trisection de l'angle*, 1812, in-8°. Ot.

HOWICK (Lord CHARLES, comte DE SURDY), connu d'abord sous le nom de Grey, est issu de l'ancienne famille normande de Croy, qui avait suivi Guillaume-le-Conquérant. Il est né dans le comté de Northumberland en 1764, et fut élevé à Eton. En quittant l'université, il visita le continent; et, à peine de retour, il fut élu au parlement par le comté de Northumberland, qu'il continua de représenter jusqu'en 1806. M. Grey se fit toujours remarquer comme l'un des principaux chefs de l'opposition contre le ministère de

Pitt. Le 21 février 1793, il fit une protestation contre la guerre; mais elle fut rejetée sans même aller aux voix. Le 3 mai, il présenta, soutenu par tous les membres marquants de l'opposition, la motion long-temps attendue sur une réforme parlementaire: la discussion fut longue et orageuse; mais la chambre rejeta le projet à une grande majorité. Le 31 janvier 1794, il parla en faveur de la paix, et contre le traité conclu avec la Sardaigne; le 10 février, sur le débarquement des troupes étrangères en Angleterre: le 18, il accusa les ministres qui avaient négligé de protéger le commerce; le 11 avril, il parla contre la levée des corps d'émigrés français, et, le 16 mai, contre la suspension de la loi d'*habeas corpus*. En janvier 1796, il dit que l'on devait traiter avec la France, quel que fût son gouvernement. En mars, il proposa une adresse au roi, pour l'engager à communiquer à cette puissance le desir sincère d'entrer en négociation pour la paix: M. Pitt fit rejeter cette motion. En 1799, M. Grey prononça un long discours pour appuyer la réunion de l'Irlande; mais, le 25 avril 1800, il soutint l'opinion contraire, et proposa de suspendre toute mesure à cet égard, jusqu'à ce que le vœu du peuple irlandais eût été constaté. Il demanda aussi, pour la troisième fois, une réforme parlementaire, afin de rendre à la constitution britannique toute sa pureté. Le 11 novembre, il accusa les ministres de ne pas avoir été plus heureux dans leurs plans de pacification, que dans leurs entreprises guerrières; d'avoir vainement poursuivi la guerre pour le rétablissement des Bourbons, et d'avoir méconnu la position et l'esprit de la France, ainsi que la politique et les dispositions des autres puissances. Le 18, il insista pour que la lettre du lord Keith au général Kleber fût communiquée à la chambre, afin de savoir si la rupture des négociations pour l'évacuation de l'Egypte, provenait des ministres anglais ou de la France. Le 21, il s'opposa de nouveau à une taxe sur les grains, et défendit M. Wilberforce, accusé par Pitt d'avoir propagé les principes du *jacobinisme*. Le 1er. décembre, il reprocha à l'Autriche une conduite tortueuse à l'égard de l'Angleterre, et invita les ministres à traiter séparément avec la France. Le 12, il prétendit que rien n'était plus propre à exciter le peuple à la révolte, que d'attaquer sa liberté par la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, donnant pour exemple la France qui, « malgré toutes les précautions du despotisme, a su briser son sceptre de fer, pour se jeter dans cette révolution qui a produit tant de scènes d'horreur. » Le 2 février 1801, il s'éleva contre la guerre déclarée par les ministres à la Suède et au Danemark. En mars, avril, mai et juin suivants, il s'opposa vivement au renouvellement du bill concernant les séditions, à l'occasion des troubles de l'Irlande. Il demanda que la chambre se formât en comité, pour examiner la situation de l'Angleterre, et attaqua successivement toutes les opérations ministérielles. En preuve de ses assertions, il cita les expéditions de Dunkerque, de Toulon, de la Hollande et de la Corse, et se plaignit de ce qu'on avait rejeté les propositions de paix faites par Buonaparte. Une autre fois, il repoussa fortement les insinuations de *jacobinisme* dirigées contre lui et ses amis. Il appuya ensuite la motion d'un message au roi, pour obtenir la communication d'une lettre écrite par le duc d'York à M. Dundas, sur l'expédition de Hollande, et qui devait servir de base à une accusation que l'on se proposait de diriger contre ce ministre. Il défendit l'élection de Horne-Tooke, s'éleva contre les anciens ministres, à l'occasion des dangers du Portugal, et des subsides demandés pour venir au secours de cet état. Il attaqua M. Abbot, lorsque celui-ci proposa de proroger le bill qui soumettait l'Irlande à la loi martiale, et plaignit ses malheureux habitants d'être tombés sous l'administration directe d'un homme *qui n'avait jamais que des lois de rigueur et de sang à proposer*. Le 30 octobre suivant, il se prononça contre les préliminaires de la paix d'Amiens, comme donnant trop d'influence à la France. Le 11 février 1801, les commerçants de Stockholm lui décernèrent une médaille, portant son buste et cette inscription: « Au cosmopolite vertueux, défendant avec énergie les droits maritimes des nations devant l'assemblée du peuple britannique. » M. Grey continua de se montrer l'un des plus fermes appuis de l'opposition, jusqu'à la mort de Pitt. Alors, son parti s'étant emparé du ministère, lord Grey devint premier lord de l'amirauté; et, au décès de Fox, il lui

succéda, comme secrétaire-d'état pour les affaires étrangères, et prit peu de temps après, le titre de lord Howick, qui lui appartenait par la mort de son père. En mars 1807, il proposa un bill pour l'émancipation des catholiques; mais le roi s'étant refusé à cette mesure, il en parla à la chambre d'une manière énigmatique, annonça de prochains changements dans le ministère, et se retira lors de ces changements. A la rentrée du nouveau parlement, il adressa ses plaintes aux électeurs du comté de Northumberland contre le nouveau ministère, et sollicita indirectement leurs suffrages : il demanda le dépôt, sur le bureau, du tableau des bâtiments étrangers entrés dans les ports d'Angleterre depuis trois ans, pour justifier les mesures de l'ancien ministère relativement aux Américains. Lord Howick combattit ensuite l'adresse au roi, justifia ses collègues et lui relativement à l'émancipation des catholiques, et dit que l'état militaire de l'Irlande méritait une sérieuse attention, depuis le refus fait par le roi de les assimiler à ses autres sujets. Le 23 janvier 1810, il appuya la proposition d'une enquête contre les ministres, relativement à l'expédition de Flessingue, s'étendit ensuite sur les opérations de l'Espagne et du Portugal, qu'il regarda comme peu favorables à la cause de l'Europe. A la fin du même mois, il attaqua la conduite des ministres à l'occasion des affaires d'Espagne et des rapports avec la junte; prétendit qu'elle était maladroite, et demanda la formation d'un comité pour l'examen des pièces. Le 20 avril 1812, il déposa sur le bureau de la chambre des pairs une foule de pétitions en faveur des catholiques d'Irlande. Le 14 mai 1813, il demanda quel emploi on avait fait des sommes réclamées par les puissances du continent, et dit qu'il était bien temps de connaître aussi l'état des relations de l'Angleterre avec ces puissances. Le 8 juin 1814, il parla de nouveau en faveur des catholiques, et déclara qu'il demanderait toujours leur émancipation, et la soutiendrait partout où elle serait mise en question. Le 27, il provoqua quelques explications sur les articles du traité de paix, en ce qui concernait les frontières d'Italie et celles de la Pologne, et ne dissimula pas l'intérêt qu'il prenait à ce malheureux pays. Le même jour, il appuya la motion de lord Grenville contre l'article du traité de paix qui permettait à la France le commerce des esclaves, et proposa que le gouvernement intervînt pour faire changer ces dispositions. En avril 1815, lord Howick exprima le vœu de voir l'Angleterre rester neutre dans le cas où il éclaterait une guerre civile en France; et, lors du message du prince-régent, dans le mois de mai suivant, relatif à la coopération de l'Angleterre dans la guerre contre Buonaparte, il prétendit que cette mesure n'était point nécessaire, qu'elle était remplie de dangers, et qu'un système purement défensif serait infiniment préférable. Dans la discussion qui eut lieu en juin 1816, au sujet de l'*Alien-bill* proposé par les ministres, lord Howick en combattit l'adoption par un discours très éloquent, et soutint qu'il était en opposition avec les principes de la constitution et des lois anglaises; que c'étaient elles qu'il fallait surtout consulter, et non pas Puffendorf, Grotius, etc., cités par plusieurs nobles lords. Dans la séance du 21 février 1817, en combattant les mesures de répression proposées par les ministres, il conclut qu'il était de la sagesse et de la dignité de la chambre de ne s'avancer qu'avec une ferme résolution, de protéger les libertés du *sujet*, et de prévenir les dangers de la *couronne*. Le 28 février, il protesta solennellement contre la suspension de l'*habeas corpus ;* et dans la séance du 3 mars, en louant les exemples d'économie que venaient de donner le prince-régent et le marquis de Cambden, il ajouta que ce n'était pas cette espèce de réduction que le peuple demandait, ni celle des salaires des officiers publics dont les travaux sont utiles, mais l'abolition des places inutiles, et le renvoi de tous les hommes qui vivent de l'argent du public sans lui rendre aucun service. Dans la fameuse question de l'émancipation des catholiques d'Irlande, lord Howick, fidèle à ses principes, les soutint encore d'une manière digne de son talent et de son caractère. Il a épousé, en 1794, la fille de feu lord Ponsonby, dont il a eu plusieurs enfants. Z.

HOZIER (Ambroise-Louis-Marie d'), né en 1764, de la famille du fameux généalogiste de ce nom (*Voy.* d'Hozier dans la *Biographie univers.*, tome XI, pag. 284), est fils aîné du président d'Hozier, généalogiste des écuries du Roi, etc., et neveu de M. d'Hozier de

Sevigni, juge d'armes de la noblesse de France, charge honorable possédée par la famille d'Hozier depuis 1641, et dont celui-ci avait la survivance. M. Ambroise d'Hozier, au commencement de la révolution, se retira à Chartres, où il fut incarcéré pendant tout le temps de la terreur par suite de ses opinions bien connues. En septembre 1803, il fut arrêté de nouveau pour l'affaire des généraux George, Pichegru et Moreau, et ne sortit de prison, après leur condamnation, que pour être envoyé en exil, d'où il ne revint qu'à la première rentrée du Roi en 1814. La charge de juge d'armes n'ayant point été rétablie, il fut nommé vérificateur des armoiries de France près le conseil du sceau des titres. M. d'Hozier a eu le bonheur de conserver intact le précieux cabinet de ses pères, qui contient un grand nombre de titres originaux appartenant à des familles qui les ont crus perdus, et un plus grand nombre encore de minutes et extraits de titres; dépôt doublement précieux pour constater la noblesse et régler les intérêts des familles qui ont perdu leurs titres par suite des malheurs de la révolution. — HOZIER (Charles D'), ancien page du Roi et chevalier de Malte, frère du précédent, naquit à Paris en 1775, resta auprès de Louis XVI jusqu'au 10 août 1792, et fut enfermé à Chartres pendant la terreur. Il servit ensuite dans les troupes royales de l'Ouest. A la reprise d'armes de 1799, il joignit les royalistes à Vitré, et servit plus particulièrement à Fougères, sous Limoëlan, dont il avait toute la confiance. Il fut nommé, à cette époque, colonel d'état-major. Après la pacification de 1800, M. d'Hozier resta longtemps à Rennes, pour liquider les dettes de la division du chevalier de la Prévalaye, qui avait donné sa démission aux princes. M. d'Hozier passa alors sous les ordres du général George. A l'époque du 3 nivôse (1801), le ministre de la police lança un mandat d'arrêt contre MM. d'Hozier, Desol, Mondore et Roger; mais l'actrice Richardi, prévenue que M. d'Hozier serait arrêté à la sortie du spectacle, le fit évader par les derrières du théâtre. Revenu à Paris par ordre de son chef, il se mit à la tête d'un manége et d'un établissement de voitures; ce qui lui donna les moyens de rendre de grands services aux royalistes. Appelé en Angleterre par le général George, il en revint à la fin de 1802, prépara la plupart des logements à Paris, et fit les approvisionnements d'armes et de poudre nécessaires pour l'entreprise des royalistes contre Buonaparte. Ce fut lui qui, habillé en cocher, conduisit la voiture dans laquelle George fut introduit de St.-Leu à Paris, les premiers jours d'août 1803. C'est lui encore qui, dans cette ville, fut l'intermédiaire pour toutes les communications entre George et ses officiers. Arrêté et mis en jugement dans les mois d'avril et de mai suivants, avec les autres royalistes (*Voy.* GEORGE, dans la *Biograph. univers.*), M. d'Hozier fut condamné à mort; et cette peine fut commuée en une détention au château de Lourde: mais dès 1805, il fut transféré au château d'If, d'où il n'est sorti que le 14 avril 1814. Depuis cette époque, M. d'Hozier est écuyer calvacadour de MONSIEUR, comte d'Artois, colonel de cavalerie et chevalier de St.-Louis. D.

HUA (E.-A.), juge au tribunal de Mantes avant la révolution, fut député du département de Seine-et Oise, à la législature, en 1791. Il siégea toujours parmi les modérés, et fut même un des sept membres qui s'opposèrent à la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie, décrétée le 20 août 1792. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Hua redevint juge au tribunal civil de Mantes, puis procureur à la même cour. Il fut nommé, en 1811, avocat près la cour impériale de Paris; et il est aujourd'hui avocat-général, près la même cour. Il y a porté la parole dans plusieurs causes importantes, entre autres dans le procès relatif aux Anglais, Bruce, Hutchinson, et Wilson, accusés d'avoir fait évader Lavalette. (*V.* BRUCE.) « Mme. Lavalette » a sauvé son mari, dit-il, en commen- » çant son réquisitoire, voilà son excuse: » mais comment justifier les personnes » qui l'ont aidée? D'où vient qu'on voit » sur le banc des accusés, un gentil- » homme anglais, un officier général » et un capitaine de la même nation? » Ils attribuent le fait dont ils se sont » rendus coupables à la seule humanité. » A la verité, leur action a un côté bril- » lant: on y voit quelque chose de gé- » néreux; mais il n'est pas permis de » satisfaire à l'humanité aux dépens de l'or- » dre public et de la justice. Si nous consi- » dérons d'ailleurs que les trois Anglais ici

» présents portent dans leurs cœurs la » haine de notre gouvernement, que notre » tranquillité les importune, il faudra bien » convenir qu'ils n'ont été poussés que » par des motifs de désordre. » Les réquisitoires de M. Hua contre divers individus poursuivis pour délits relatifs à la presse, ont été l'objet de plusieurs critiques, sous le rapport des principes qui y sont professés. M. Hua est auteur des ouvrages suivants : *De la nécessité et des moyens de perfectionner la législation hypothécaire*, 1812, in-8°. — *Conférences sur le Code Napoléon*, 1812, 5 vol. in-12. B. M.

HUBER (François), savant naturaliste genevois, né vers 1750, est l'un des meilleurs observateurs de nos jours, d'autant plus qu'il a fait ses importantes découvertes, étant absolument privé du sens de la vue. Il est fils de Jean Huber, si connu par son esprit et par son talent pour la découpure (*Voy.* Huber, dans la *Biographie universelle*); et il n'avait que quinze ou seize ans, lorsqu'égaré dans la campagne pendant l'hiver, et forcé de passer une nuit en plein air, le froid et l'éclat de la neige affectèrent si violemment ses yeux déjà faibles, qu'il en devint bientôt après complètement aveugle. Une jeune demoiselle, à la main de laquelle il aspirait, résista courageusement aux instances de ses parents, qui voulurent la détourner d'unir son sort à celui d'un homme affligé d'une telle infirmité : le mariage se fit quelques années après. L'union des deux époux n'a jamais cessé d'être un modèle de félicité domestique; et Mme. Huber, connue à Genève par un talent très distingué pour la musique, a souvent aidé son mari dans ses observations entomologiques. Les principales expériences de M. Huber, faites à Prégny, de 1789 à 1792, ont été exécutées sous sa direction, par son domestique François Burnens, du pays de Vaud, homme très intelligent et doué d'une rare patience, qui lui servit de lecteur, de secrétaire et de collaborateur. M. Huber, qui communiquait successivement ses découvertes à Charles Bonnet, et recevait les encouragements de ce savant naturaliste, a publié, en 1796, les lettres dans lesquelles elles étaient exposées, sous le titre de *Nouvelles observations sur les abeilles*, Paris, Debray, 1 vol. in-12. Ce volume, qui contient quatre planches gravées en bois, est devenu rare; mais on en trouve un extrait étendu dans la *Décade philosophique*. On a inséré à la suite un *Manuel pratique de l'éducation des abeilles*, par D... On savait bien, depuis Réaumur, que toutes les abeilles d'une ruche étaient produites par une seule femelle appelée *roi* par les anciens; et *reine* par les modernes; mais on ignorait quand et par quel moyen s'opérait sa fécondation, qui avait échappé aux recherches des plus curieux entomologistes. M. Huber a découvert et démontré que cette fonction s'opère en l'air par le ministère des faux-bourdons. C'est dans son ouvrage qu'il faut lire la série d'expériences qui l'ont conduit à cette curieuse découverte. François Huber a continué ses recherches; mais la mort ayant successivement enlevé Ch. Bonnet, et Jean Senebier, avec lequel il avait établi une nouvelle correspondance, et Burnens, apprécié par ses concitoyens, étant devenu un des premiers magistrats d'un district assez considérable, ces nouvelles découvertes auraient peut-être été perdues pour le public, si l'un des fils de l'auteur, animé du même goût pour l'étude de l'histoire naturelle, ne s'était chargé de mettre en ordre les matériaux recueillis par son père. Ce travail forme la seconde partie d'une nouvelle édition des *Observations*, en 2 vol. in-8°., publiée à Genève, en 1814, avec des planches en taille-douce. On a du même François Huber, père, des expériences sur la germination, faites en société avec Senebier, et publiées à Genève, sous le titre de *Mémoires sur l'influence de l'air et de diverses substances gazeuses dans la germination de différentes plantes*, 1801, Genève, Paschoud, 1 vol. in-8°.—M. Huber, fils, s'étant spécialement livré à l'étude des fourmis, a lu, à l'Institut, un Mémoire qui renferme des observations très curieuses sur ces insectes. Cet ouvrage a été imprimé sous le titre d'*Essai sur l'histoire et les mœurs des fourmis indigènes*, vol. in-8°., et a été traduit en anglais, 1806, in-12. T.

HUBERT-DUMANOIR (Michel) remplissait des fonctions administratives dans le département de la Manche, lorsqu'il fut élu, en septembre 1792, député de ce département à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI,

sans sursis. Il était absent lors de l'appel nominal sur la question de l'appel au peuple. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il s'y fit aussi peu remarquer qu'à la Convention, et en sortit le 20 mai 1797. Il vivait retiré depuis cette époque, lorsque la loi contre les régicides l'obligea de quitter la France en 1816. Il se réfugia en Angleterre; mais en ayant été expulsé par ordre du gouvernement britannique, il alla chercher un asile dans la Belgique. S. S.

HUDRY (Le chevalier Jean-Martin), né le 19 octobre 1764, servit dès sa jeunesse dans un régiment de cavalerie, et se trouvait en 1806 capitaine-adjoint à l'état-major. Il fut nommé chef de bataillon, le 21 février 1807, à la suite de la bataille d'Eylau, où il s'était fait remarquer. Employé en Espagne en 1808, il obtint la croix de la Légion-d'honneur le 10 mars 1809, et se distingua particulièrement, le 18 novembre même année, à la bataille d'Occana, et, le 11 août 1810, au combat de Buenvenida. Le 10 février 1811, il montra à l'affaire de la Gebora, beaucoup de sang-froid et de courage. Le grade d'adjudant-commandant, qu'il obtint le 19 mai, fut la récompense de sa conduite en cette occasion. Il fut ensuite fait prisonnier de guerre et conduit en Angleterre, d'où il ne revint qu'en 1814, après le rétablissement du Roi. Ce prince le nomma chevalier de St.-Louis, le 8 juillet; et, dans le mois de mars 1815, M. Hudry fut employé à Vincennes pour l'organisation des volontaires royaux. Deux mois plus tard, il remplissait les fonctions de chef d'état-major de la 9$^{e}$. division d'infanterie, 2$^{e}$. corps d'observation. Il fut mis en retraite par ordonnance du 4 septembre 1815. S. S.

HUDSON-LOWE (Sir), major-général anglais, gouverneur de l'île Sainte-Hélène, commandait, en 1815, une division de l'escadre de S. M. B. dans la Méditerranée. La ville de Marseille lui fit don d'une urne en argent avec l'inscription suivante, en langues française et anglaise : *Au major-général sir Hudson-Lowe: Marseille reconnaissante*, 26 juillet 1815. En 1816 Napoléon Buonaparte adressa des plaintes contre lui au parlement anglais; ce qui donna lieu à un rapport très détaillé de lord Bathurst sur la manière dont le plaignant était traité par les agents civils et militaires de Ste.-Hélène. Il en résulta la preuve, qu'au lieu d'ajouter aux rigueurs nécessaires de sa captivité, sir Hudson-Lowe s'était relâché, en faveur de son prisonnier, de la sévérité de ses instructions, autant que le soin de sa responsabilité avait pu le lui permettre. S. S.

HUÉ (François), né à Fontainebleau en 1757, d'une famille qui, depuis plus de deux siècles, occupait des charges dans la magistrature, acquit, en 1787, celle d'huissier de la chambre du Roi. C'est de cette époque que date son service auprès de la famille royale, à laquelle il n'a cessé d'être attaché. En 1791, il fut nommé premier valet-de-chambre du Dauphin. Dans la journée du 20 juin 1792, il contribua, par sa présence d'esprit, à dérober aux recherches des séditieux, la personne de la reine et celle du jeune prince. Le 10 août, M. Hue, resté aux Tuileries après le départ du Roi, n'échappa aux massacres qu'en se précipitant, d'une des fenêtres du château, dans le jardin; de là, ayant, sous un feu de mousqueterie, gagné les bords de la Seine, il atteignit à la nage un bateau, qui le sauva. Le lendemain, il parvint à pénétrer aux Feuillants, et à reprendre son service auprès du Roi. Le 14, jour fixé pour la translation de S. M. au Temple, il en reçut et exécuta la commission de supprimer des papiers de la plus grande importance, pour en soustraire la connaissance aux espions qui environnaient la famille royale. Compris au nombre des personnes désignées par le Roi pour le service des princes au Temple, il fut spécialement choisi pour celui du Dauphin; mais, dans la nuit du 19 août, il fut enlevé avec les autres personnes de service, interrogé à l'hôtel-de-ville, et réintégré dans la Tour, où il resta seul attaché au Roi et à la famille royale. Dans les premiers jours de septembre, l'ex-capucin municipal Mathieu vint arrêter, sous les yeux du Roi, M. Hue, qui fut conduit de nouveau à l'hôtel-de-ville, d'où, sur la proposition de Billaud de Varennes, il allait être envoyé à l'Abbaye; c'était le signal de sa mort : un des membres de la municipalité trouva plus à-propos de le retenir au secret, dans un des cachots de l'hôtel-de-ville, où il demeura enfermé pendant tout le cours des massacres, recevant, par une trappe, sa nourriture, de la femme du concierge (la dame Viel). Ayant recouvré

la liberté, il chercha en vain à rentrer au Temple. Il n'en servit pas moins son Roi, en lui faisant transmettre des renseignements sur les divers objets de sa sollicitude. Un jour qu'il écrivait à la reine pour lui rendre compte d'une commission dont elle le chargeait, six hommes des comités révolutionnaires entrèrent chez lui, avec l'ordre de visiter ses papiers : sa lettre était écrite sur une feuille mince; il n'eut que le temps de la mettre dans sa bouche et de l'avaler. Après la mort du Roi, M. Hue, qui continuait de correspondre avec la famille captive, et qui même parvint à pénétrer dans la Conciergerie, dont la dame Richard lui facilita l'entrée, pour s'y informer de l'état de la reine, fut encore arrêté, et traîné de la Force dans une maison d'arrêt du faubourg St.-Antoine, de celle-ci à l'abbaye de Port-Royal, où il se trouva avec M. de Malesherbes, et enfin à la maison d'arrêt du Luxembourg, d'où, sans la chute de Robespierre, il ne serait sorti que pour aller à l'échafaud. Si M. Hue avait pu jouir de quelque soulagement dans sa captivité par la rencontre de M. de Malesherbes et l'avantage d'avoir avec lui les entretiens dont il a enrichi ses Mémoires, il eut bientôt la douleur de se voir séparé de ce magistrat, dont il avait acquis l'estime et l'amitié. A l'époque où le gouvernement d'alors arrêta de placer une femme auprès de MADAME, fille du Roi, restée seule captive au Temple, les journaux annoncèrent que l'épouse de M. Hue s'était présentée pour remplir cet emploi. Enfin, quand Madame Royale sortit de sa prison, M. Hue, à la demande de cette auguste princesse, reçut du directoire l'autorisation de la suivre à Vienne; et il la joignit à Huningue, où il lui remit une jarretière que la reine avait tressée dans sa prison, et que le concierge Bault avait soigneusement conservée. Quoique l'arrêté du directoire portât que M. Hue ne serait point réputé émigré, Buonaparte ne le comprit pas moins, par la suite, sur la liste de ceux qu'il maintint dans cet état de proscription. Après trois ans de séjour en Autriche, Madame Royale en étant partie pour aller à Mittau épouser Mgr. le duc d'Angoulême, M. Hue y suivit cette princesse, et fut attaché au service du Roi, en qualité de commissaire-général de sa maison. En 1806, il obtint un congé pour aller en Angleterre faire imprimer l'ouvrage qu'il avait composé dès 1794, et qui fut publié à Londres en français, et traduit en anglais, sous le titre de *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*. Les journaux anglais en parlèrent avec éloge. M. Hue avait rempli l'objet de son voyage à Londres, lorsqu'il reçut du Roi l'ordre de se rendre à Hambourg, pour y remplacer M. le comte de Gimel dans les fonctions d'agent confidentiel du prince, auprès du sénat de cette ville. Cette mission manqua de devenir fatale à M. Hue. Hambourg était une ville libre ; mais il y résidait plusieurs agents du gouvernement français. Ce fut dans le voisinage, à Altona, ville neutre et du Holstein dépendant du Danemark, que M. Hue établit sa résidence, après avoir communiqué à la régence les pouvoirs dont il était chargé ; mais entouré d'espions venus de Paris, scruté dans sa correspondance plus d'une fois violée, il venait à peine de s'y installer, que cette régence, probablement par des motifs politiques, ne lui laissa que l'option de se constituer prisonnier dans une forteresse du Jutland, ou de sortir de la ville sous escorte et sans passeport. Ces conditions ne pouvant convenir au caractère dont M. Hue était revêtu, il prit la résolution de se retirer en secret à Hambourg même. Là, il vécut pendant neuf mois dans la plus obscure retraite, jusqu'à ce qu'enfin un plus long séjour lui faisant craindre de plus grands dangers, et sa mission d'ailleurs n'ayant plus de but, il parvint, à la faveur d'un déguisement, et d'un passeport, pris sous un nom emprunté, mais que voulut bien viser le ministre de France (M. Bourienne), à traverser l'Allemagne par des routes détournées, et à passer en Hollande. Les ports y étaient rigoureusement surveillés; et ce ne fut qu'à l'aide d'une frêle barque de pêcheur, et au risque de la vie, qu'il put aborder en Angleterre, et se rendre auprès du Roi. M. Hue rentra en France, en 1814, à la suite de Louis XVIII; et il ne tarda pas à s'occuper du soin de donner une édition de l'ouvrage qu'il avait publié en Angleterre. Cette édition, qui parut en 1814, fut promptement enlevée; et elle a été suivie d'une nouvelle en 1816. Ces éditions diffèrent de celle de Londres, surtout, par une diction généralement plus soignée, par l'addition de quelques

notes, et la dernière encore par celle du Testament de la Reine, faisant suite à celui du Roi. Il en a été fait à Avignon une contrefaçon tronquée et fort incorrecte. Il est peu de personnes qui aient pu lire ce livre sans éprouver une profonde émotion, et sans admirer en même temps les vertus du Prince à la mémoire duquel il est consacré. Les journaux de France en ont parlé encore plus favorablement que n'avaient fait ceux de Londres. Une décision de l'université l'a rendu classique pour les lycées. Pour bien juger l'auteur, il ne faut que lire son ouvrage; de même que pour juger l'homme, il suffit de lire le *Testament* du Roi-Martyr, dans lequel M. Hue a reçu le témoignage le plus honorable qu'un serviteur et un sujet puisse recevoir de son maître et de son souverain. Lorsque Louis XVIII, en 1815, par suite de l'invasion de Buonaparte, quitta momentanément la France, M. Hue reçut encore la périlleuse commission de retirer du trésor de la liste civile les diamants de la couronne, et d'en accompagner le transport hors du royaume ainsi que celui d'autres valeurs en numéraire. Il réussit à sauver ce dépôt des mains avides qui, à cette époque, ravirent à l'Etat de précieuses ressources. Depuis 1814, M. Hue est premier valet-de-chambre du Roi, trésorier-général de la maison militaire et du domaine privé de S. M. — Son fils unique (André-Marie), né en 1786, est entré au service du Roi en 1801. En 1804, il servit comme sous-lieutenant, de l'agrément de S. M., dans le régiment de Dillon, à la solde de l'Angleterre; fit plusieurs campagnes à Malte, en Sicile, aux îles illyriennes et en Espagne. Il revint en France en 1814, fut nommé brigadier dans la première compagnie des mousquetaires, et suivit S. M. à Gand, où il fut décoré de la croix de St.-Louis. Il est aujourd'hui capitaine aide-de-camp du duc de Feltre. E.

HUERNE DE POMMEUSE, député de Seine-et-Marne en 1815, parla plusieurs fois, en mars et avril 1816, sur les matières de finances. Il demanda, à la suite d'une opinion très sagement motivée, que la taxe des canaux de navigation fût fixée au montant des contributions foncières des terrains qu'ils occupent, taxés comme biens de première classe. Sur le projet de loi relatif à l'amortissement, après avoir développé, d'une manière lumineuse, la théorie de cette institution, il proposa d'ajouter à la dotation de la caisse d'amortissement, les arrérages des rentes viagères qui s'éteindraient par décès pendant l'année, et les sommes dues pour tout traitement de places qui vaqueraient par décès : il annonça ensuite à la chambre, qu'il avait à lui soumettre une autre mesure plus efficace par sa supériorité sur la masse négociable de notre dette, qu'elle porterait infailliblement au pair. M. Huerne de Pommeuse vota, pendant cette session, avec la majorité. S. S.

HUET, l'un des principaux acteurs du théâtre Feydeau à Paris, s'était déjà fait, sur le théâtre de Rouen, une réputation qu'il a justifiée sur celui de Paris. Sans avoir, dans les mouvements et dans les manières, l'aisance et la brillante légèreté d'Elleviou, dont il remplit l'emploi, il peut le suppléer agréablement, sans le faire oublier. Lors du retour de Buonaparte en 1815, il fut un des premiers à se ranger sous les drapeaux de la légitimité, et précéda le Roi en Belgique. Quelque temps auparavant, on l'avait vu prendre, aux troubles dont les funérailles de M^lle^. Raucourt furent le prétexte, une part active, et qui aurait pu rendre son opinion suspecte; mais sa conduite postérieure a prouvé qu'entraîné, dans cette occasion, par un zèle de camarade trop vif, il était étranger aux intrigues qui amenèrent ce scandale. U.

HUET, ancien secrétaire-général de la préfecture de la Loire-Inférieure, se trouva impliqué, vers 1807, avec le receveur-général de Nantes, dans un procès criminel, où il fut défendu avec chaleur par le préfet Belleville, et parvint à se faire acquitter. Il fut ensuite nommé sous-préfet à Bazas, et conserva cet emploi jusqu'en 1815, époque à laquelle il fut nommé membre de la chambre des représentants par le département de la Gironde. Mis en prison à Paris en 1816, M. Huet réclama auprès de la chambre des députés. On a de lui : I. *Statistique du département de la Loire-Inférieure*, 1802, in-8°. II. *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure*, 1804, in-4°. — HUET-LAVAL était procureur du Roi près du tribunal de première instance à Chinon en 1815. Il fut nommé, dans la même année, membre de chambre des représentants par le dépar-

tement d'Indre-et-Loire. C'est à tort que les journaux allemands lui ont attribué les rapports qui furent faits à cette époque sur la situation intérieure de la France. (*Voy*. Fouché.) On croit que ces journaux voulaient par-là désigner celui qui est l'objet de l'article précédent. M. Huet-Laval a cessé, en 1816, d'être procureur du Roi. — Huet de Froberville (Claude-Jean-Baptiste), né à Romorantin, le 5 octobre 1752, fut secrétaire de la société des arts et d'histoire naturelle d'Orléans, administrateur du Loiret en 1790, puis député à l'assemblée législative par ce département. Il se fit peu remarquer dans cette assemblée. M. Huet habite encore Orléans. On a de lui : I. *Eloge de Pilâtre-du-Rozier*, 1785, in-8°. II. *Vues générales sur l'état de l'agriculture dans la Sologne*, *et sur les moyens de l'améliorer*, 1788, in-8°. III. *Catéchisme des trois ordres, pour les assemblées d'élection*, 1789, in-8°. IV. *Réflexions d'un citoyen sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, sur le veto, et sur l'appel au peuple*, 1789, in-8°. — Huet de Guerville (Sébastien), avocat, né à Caen, écrivit, en novembre 1792, au président de la Convention nationale, pour en obtenir la permission de défendre Louis XVI à la barre. Sa lettre, dont on fit lecture dans la séance du 14 de ce mois, donna lieu à diverses interprétations sur ses sentiments politiques; elle était ainsi conçue: « Citoyen président, la Convention va » discuter cette importante question : le » Roi est-il coupable? Il me semble que » cette question doit être agitée contra- » dictoirement avec lui. Alors je me » présenterai pour son défenseur offi- » cieux; et tu m'entendras lui dire, avec » cette fermeté républicaine : *Tu n'es » plus mon roi, je ne suis plus ton es- » clave. Mais tu es un homme mal- » heureux, je chercherai les moyens de » te soustraire à la mort.* Je te prie, » citoyen président, de communiquer » ma lettre à la Convention, et de lui » demander le délai d'un mois. » Sur cette demande, dont la dernière condition fut taxée par Gensonné d'étourderie ou de piége, Barère fit passer à l'ordre du jour, parce que, dit-il, « il ne peut être » question des *formes du jugement* » avant qu'on ait examiné si le Roi doit » être mis en jugement. » M. Huet, impliqué en 1800 dans l'affaire d'un quaterne à la loterie, fut, après une détention de plusieurs mois, acquitté par le tribunal de la Seine. C'est le procès que M. Selves a cité, dans un de ses ouvrages sur l'ordre judiciaire, pour preuve que l'on présentait successivement plusieurs accusés pour les faire acquitter l'un après l'autre. Sur quelques différends avec l'administration des jeux, M. Huet composa un poème burlesque intitulé, *La Perrinade*, plus connu de la police que du public, et qui valut néanmoins à son auteur un exil temporaire dans sa ville natale; il s'y occupa de la composition de factums et mémoires judiciaires, genre de travail auquel il se livrait encore à Paris en 1817. De.

HUFELAND (Christophe-Guillaume), médecin, professeur à l'université de Iéna, directeur du collége de médecine et de chirurgie à Berlin, et premier médecin du roi de Prusse, est né à Langensalza; son père était médecin du duc de Weimar, avec le titre de conseiller. Un des premiers ouvrages qui firent connaître M. Hufeland, est son *Mémoire* (couronné) *sur les écrouelles*: il y améliora beaucoup le traitement de cette maladie, et fit connaître les heureux effets qu'il avait obtenus du muriate de baryte. On estime aussi ce qu'il a écrit sur la petite-vérole, sur les signes de la mort, et sur les inhumations précipitées; sur le système de Brown, etc.: mais il est principalement connu, hors de l'Allemagne, par son *Art de prolonger la vie humaine*, art auquel il a donné le nom de *Macrobiotique*. Après avoir été long-temps l'antagoniste du magnétisme animal, M. Hufeland s'est authentiquement déclaré en sa faveur. Il a inséré dans son Journal, en 1816, plusieurs observations dont il reconnaît la vérité. On a de lui un grand nombre d'écrits dont nous indiquerons : I. *Expériences sur les propriétés et les vertus du muriate de baryte dans diverses maladies*, Erfurt, 1792, in-4°. II. *L'art de prolonger la vie humaine*, 1798, 2 part. in-8°. La quatrième édition a paru à Berlin en 1805, et l'on en connaît deux traductions françaises. Dans cet ouvrage, après avoir consulté les annales sacrées et profanes sur la longevité des anciens, et avoir rapproché de ces monuments les tables chronologiques de tous les pays, l'auteur croit pouvoir fixer l'âge de

l'homme, ou le *nec plus ultrà* de cet âge, à 200 ans environ. Il fait voir que, dans tous les temps, il s'est trouvé des hommes qui ont poussé leur carrière jusqu'à 120, 140, 160 ans, ou même au-delà; qu'aujourd'hui, comme autrefois, l'homme peut atteindre ce terme, pourvu qu'on prévienne les malheurs de la naissance, les vices de l'éducation physique et morale, les erreurs de régimes et les mauvaises influences des saisons et des climats. L'ouvrage est écrit avec beaucoup d'intérêt. III. *Histoire de la santé, contenant le tableau physique de la génération contemporaine.* IV. *Système de médecine pratique, manuel à l'usage des leçons publiques et des praticiens*, Iéna, 1800, 2 vol. in-8°. V. *Nouvelles annales de médecine française*; ouvrage périodique, in 8°., commencé en 1791. VI. *Journal de médecine pratique et de chirurgie*, 1795 et années suivantes, in-8°. La table des 20 premiers volumes a paru en 1808. VII. *Bibliothèque de la médecine pratique du XIX^e. siècle*; autre ouvrage périodique, qui a eu beaucoup de succès en Allemagne. VIII. *Observations sur les fièvres nerveuses*, traduit par M. Vaidy, 1807, in-8°. — Son frère, Théophile HUFELAND, né à Dantzig le 16 octobre 1760, passe pour un des plus savants jurisconsultes de l'Allemagne. Il était conseiller de justice du duc de Weimar, et professeur à Iéna, lorsque Buonaparte le choisit, après l'occupation de Dantzig, pour être bourguemestre de cette ville et y introduire la législation du Code Napoléon. Il est connu par un grand nombre d'ouvrages de droit public, et a long-temps été, ainsi que son frère, l'un des collaborateurs de la Gazette littéraire de Iéna. T.

HUGO (J.-L.-S.), né le 15 novembre 1773, entra au service au commencement de la révolution, et s'éleva successivement jusqu'au grade d'adjudant-commandant. Employé en Espagne dans cette qualité, il fut nommé, au mois de décembre 1809, commandeur de l'ordre fondé par Joseph-Buonaparte, et fut chargé du commandement de la province d'Avila. Il parvint à y former un régiment de chasseurs à cheval, se distingua, le 14 septembre 1810, à l'attaque de Ci-Fuentes dont il s'empara; et, le 18 octobre, il battit un corps espagnol près Valdajos. Le 5 juillet 1811, il délogea l'ennemi de sa position à Hita, et le rejeta sur la rive gauche du Tage. Rentré en France en 1813, M. Hugo fut nommé général de brigade, le 11 septembre de cette année, et appelé, dans le mois de décembre, au commandement de Thionville, qu'il mit en état de défense, et où il soutint un bombardement. Le Roi le créa chevalier de St.-Louis le 27 novembre 1814. A l'époque de la seconde invasion des étrangers en 1815, le général Hugo résista de nouveau, à Thionville, aux attaques des Prussiens; et il sauva ensuite la ville d'une entière destruction, en contenant la garnison, qui voulait se défendre jusqu'à la dernière extrémité, malgré les ordres du Roi. Le général Hugo est passé aux Etats-Unis en 1816. S. S.

HUGUES (VICTOR), ancien gouverneur de la Guiane française, commença par être ouvrier dans les colonies, et y jeta les fondements de sa fortune par l'activité et l'intelligence dont il fit preuve en diverses occasions. Déporté en France par les Anglais en 1793, il devint un des sectateurs les plus ardents de la révolution, et fut nommé, à cette terrible époque, accusateur public près les tribunaux révolutionnaires de Rochefort et de Brest. Chargé ensuite de mettre à exécution, à la Guadeloupe, le décret de la liberté des nègres, et d'en expulser les Anglais, il entreprit cette opération en 1794, et obligea le général Graham de capituler pour l'entière évacuation de l'île, qui eut lieu en 1795. Alors il s'en fit une place d'armes, d'où il couvrit les mers de corsaires qui désolèrent le commerce ennemi. En 1796, les Anglais ayant repris la Guadeloupe, et saisi les navires et les marchandises des Français, Hugues les attaqua à la tête d'un corps de républicains, et les força d'abandonner l'île. Après cette expédition, il publia, sous la date du 3 février 1797, un arrêté qui autorisait les vaisseaux de la république et les corsaires français à s'emparer de tout bâtiment neutre qui serait destiné pour les Iles du Vent et sous le Vent, livrées aux Anglais et occupées par des émigrés. Mais ces mesures qui, si elles eussent été exécutées, auraient peut-être été avantageuses à la république, n'étaient exercées avec rigueur qu'envers les particuliers. Hugues pouvait seul armer ses corsaires de matelots et de volontaires pris dans les troupes. Le général Pélardy, commandant la force ar-

née à la Guadeloupe, l'accusa, en 1798, de vouloir se perpétuer dans l'emploi que le gouvernement lui avait confié, en cherchant à mettre dans ses intérêts les cultivateurs, et à jeter de la défaveur sur le général Desfourneaux et sur son expédition: « Il est impossible, disait le général Pélardy, de dépeindre l'état d'abandon dans lequel est maintenant la colonie. Nous avons trouvé les magasins dans une pénurie extrême; les bâtiments de la république étaient vendus ou désarmés; le commerce dans l'inaction, enfin un découragement général. » Ces plaintes, adressées à un membre du directoire, firent rappeler Victor Hugues en 1798. Il fut blessé, en 1799, dans un duel, à la suite d'une querelle politique. Nommé par le directoire, vers la fin de cette même année, commissaire à la Guiane. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Hugues fut confirmé dans son emploi par les consuls. Il l'occupait encore en décembre 1808, lorsque les Anglais et les Portugais vinrent attaquer Caïenne : on l'a accusé de n'avoir rien préparé pour leur résister, et de ne pas s'être défendu avec assez de fermeté. Il capitula sans convoquer de conseil de guerre, ni consulter les autorités civiles. Sa conduite, dans cette occasion fut l'objet d'une enquête en 1809. Il fut absous des charges portées contre lui, par un premier jugement, d'abord cassé, et ensuite confirmé. M. Victor Hugues est resté en France depuis cette époque. Les détails qu'a donnés sur sa conduite Brian Edwards dans son *Histoire des colonies anglaises dans les Indes occidentales*, sont loin de lui être favorables. S. S.

HUGUET, président d'une des municipalités de Paris, fut nommé, en 1798, député du département de la Seine au conseil des anciens, pour un an. Il fut réélu en mars 1799, travailla dans les comités, et s'occupa d'objets d'administration. Il entra ensuite au tribunat, où il combattit les projets pour la nouvelle organisation du tribunal de cassation, et pour l'extension du droit de tester. Il parla ensuite plusieurs fois sur des objets de finances, devint secrétaire le 10 août 1803, puis commissaire du gouvernement près l'hôtel des monnaies de Paris, en janvier 1804. Il exerce encore aujourd'hui les mêmes fonctions, sous le titre de commissaire du Roi. — HUGUET-DE-LA-VIGERIE, secrétaire-général des douanes en 1816, a été nommé administrateur le 15 janvier 1817. B. M.

HULL, brigadier-général commandant l'armée du Nord-Ouest des États-Unis, fut chargé, en 1812, de l'expédition contre le Haut-Canada, avec une armée de 2500 hommes, dite l'*armée du Centre*, dont les opérations devaient être secondées par le général Deaborn. Le général Hull se mit en marche le 12 juillet, en adressant aux Canadiens une proclamation ainsi conçue : « Hâtez-vous de profiter de l'occasion qui vous est offerte de recouvrer votre indépendance, et de jouir de l'inestimable bonheur de devenir citoyens américains; ce qui, après l'avantage d'être né chrétien, est la plus grande faveur que Dieu puisse faire à l'homme civilisé. Toute résistance est désormais inutile: je viens avec une force irrésistible, vous délivrer de l'oppression des Anglais. Ce sont nos ennemis et les vôtres: mais aussi, aucun de ceux qui sera trouvé combattant à côté d'un Indien, ne sera fait prisonnier; la mort sera sur-le-champ son partage. » Le général Hull s'empara de Sandwich, petite place ouverte, après avoir traversé la rivière du Détroit, et ravagea, sans opposition, tout le pays, jusqu'à Moraviatown. Il eut ensuite quelques engagements avec les Anglais sur la rivière Canard, d'où il fut repoussé avec perte, et bientôt obligé de se retirer dans le fort Détroit, que le général Brock, commandant l'armée anglaise, fit aussitôt investir, et dont, le 15 août, il commença l'attaque, après avoir sommé le général Hull de se rendre. Une troupe d'Indiens eut ordre en même temps d'attaquer le camp américain. Le général Hull se détermina à capituler le 18. Toute son armée, en y comprenant quatre régiments de milice des deux provinces américaines de l'Ohio et du Michigan, et 33 pièces d'artillerie en bronze et en fer, passèrent au pouvoir des Anglais. Les journaux de Boston annoncèrent, en 1814, que le général Hull avait été traduit devant une cour martiale. S. S.

HULLIN (Le comte PIERRE-AUGUSTIN), né à Genève le 6 septembre 1758, fut d'abord garçon limonadier dans cette ville, fit ensuite un court apprentissage dans l'horlogerie, et vint, quelques an-

nées avant la révolution, à Paris, où il fut à-la-fois domestique et brocanteur de montres. Sa fortune commença le 14 juillet 1789, à la prise de la Bastille. Quelques écrivains lui ont fait honneur, sur des ouï-dire, d'avoir commandé deux compagnies de gardes nationales à cette attaque : la vérité est qu'il n'y avait point encore de garde nationale à cette époque. M. Hullin était d'une belle taille, jeune, audacieux : il fut particulièrement remarqué dans les rangs du peuple du faubourg St.-Antoine, qui se trouvait le plus voisin de la forteresse, et parut au premier signal sous ses murs, tandis que le régiment des Gardes-françaises et une immense multitude accouraient de l'intérieur de Paris. Comme on voulait faire beaucoup de bruit de cette bagarre, on supposa qu'on lui avait déféré un commandement qu'il n'eut pas; mais le hasard fit qu'il entra l'un des premiers dans la place, dont la garnison, composée d'invalides, avait ouvert les portes, et s'était mise à la discrétion de la populace. C'était tout ce qu'il fallait alors pour devenir un personnage d'une grande importance. On a dit que ce fut lui qui arrêta M. de Launey; ce qui était, au reste, très facile. Il fit lui-même publier cette arrestation comme un beau fait d'armes, et il était naturel qu'on le lui attribuât. La vérité est qu'il ne fit que prêter mainforte à un grenadier aux gardes nommé Arné, qui saisit le gouverneur, hors d'état, dans ce moment, de faire aucune résistance : encore avait-il pour auxiliaires un autre personnage nommé Cholat, et cet odieux Maillard, depuis président d'un tribunal d'assassins, dans les prisons de l'Abbaye. Ces quatre individus se chargèrent de faire sortir de la Bastille M. de Launey, que le peuple voulait immoler sur la place, et de le conduire à l'hôtel-de-ville. On a dit qu'ils firent tout ce qui dépendit d'eux pour lui sauver la vie; cela est probable de la part d'Hullin, qui, au fond, n'est pas un méchant homme : mais ils ne purent y parvenir. Ce malheureux fut massacré en arrivant sur la place de Grève. Les exploits d'Hullin dans la journée du 14 juillet, lui firent déférer, par la municipalité de Paris, le titre de *vainqueur de la Bastille*, avec une petite médaille qui rappelait cet événement. Plusieurs individus obtinrent le même honneur, et formèrent, pendant la révolution, une compagnie plutôt nominale qu'effective; qu'on appela les *vainqueurs de la Bastille*, et ensuite, les *hommes du 14 juillet, du 10 août, du 31 mai, du 13 vendémiaire*, etc., et dont on se servit, comme d'un épouvantail, pour effrayer les Parisiens, toutes les fois qu'on voulut opérer quelque bouleversement. Après la prise de la Bastille, on entendit très peu parler de M. Hullin. On a dit, par erreur, qu'il eut encore part aux attentats du 5 octobre, du 10 août, etc. : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fut persécuté et emprisonné pendant la terreur. Il ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor, et se rendit alors à l'armée d'Italie, où il fit les premières campagnes sous Buonaparte, en qualité d'adjudant-général, et commanda le château de Milan en 1797 et 1798 : il fit arrêter plusieurs étrangers, qui tentaient d'en faire évader lord Bristol. Renfermé dans la place de Gènes à la fin de 1799, il fut envoyé à Paris par le général en chef, et se trouva ainsi dans la capitale aussitôt après le 18 brumaire. Buonaparte l'emmena avec l'armée de réserve; et il le nomma encore une fois commandant de Milan après la bataille de Marengo. Devenu général de division, M. Hullin reçut le commandement des grenadiers de la garde consulaire en 1803; et, dans le mois de mars 1804, il fut chargé de présider le conseil de guerre qui condamna à mort le duc d'Enghien. (*V.* ENGHIEN, dans la *Biographie universelle.*) Tout Paris sut alors qu'il n'avait rempli cette odieuse mission qu'avec une extrême répugnance, et qu'il fut, pendant plusieurs jours, malade, et dans une grande agitation. Il fut nommé, bientôt après, grand-officier de la Légion d'honneur avec le titre de comte, et fit la campagne d'Autriche, où il se distingua; fut choisi pour commandant de la place de Vienne; fit encore, en 1806, la campagne de Prusse, et fut commandant de la place de Berlin. Revenu à Paris, il ne tarda pas à y être également commandant de la 1re. division militaire. Il occupait cette place en 1812, lors de la tentative que fit le général Mallet pour renverser le gouvernement impérial. Ce fut à lui que ce chef du complot s'adressa d'abord : n'ayant pu lever ses doutes et vaincre son hésitation, il tira sur lui un coup de pistolet, qui ne fit que le blesser à la joue. Cette circonstance fut une des principales causes du mauvais résultat de la conspira-

tion; et le général Hullin en fut amplement récompensé par Buonaparte. Il resta commandant de Paris jusqu'au mois de mars 1814, et accompagna alors l'impératrice à Blois. Il envoya son adhésion ainsi conçue, le 8 avril, au prince de Talleyrand : « Dégagés maintenant » du serment de fidélité que nous avions » prêté à l'empereur, mon état-major et » moi nous empressons d'adhérer aux » mesures prises par le gouvernement. » Mes principes sont invariables; je me » dois à ma patrie avant tout : persuadé » que le nouvel ordre de choses ne s'établit que pour son bonheur, je prie V. » A. S. de vouloir bien être l'organe de » mes sentiments pour la chose publi- » que, et de mon dévouement pour » notre nouveau souverain. » Le général Hullin écrivit en même temps au ministre de la guerre, pour lui demander ses ordres. Cet acte de soumission n'empêcha pas qu'il ne perdît le commandement de Paris; mais il le recouvra au mois de mars 1815, en remplacement du comte de Lobau, à qui ce commandement avait été provisoirement confié par Buonaparte. Le général Hullin fut un des premiers à se déclarer en faveur de l'usurpateur; et il commanda à Paris jusqu'au retour du Roi. Il s'éloigna de cette ville aussitôt après; fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et, au mois d'octobre suivant, arrêté dans le département de l'Ain, et conduit à Paris, puis envoyé à Cosne dans le département de la Nièvre, patrie de sa femme, pour y être détenu, jusqu'à ce que les chambres eussent prononcé sur son sort. Mais l'ordonnance du 17 janvier 1816 l'obligea de sortir de France; et il se retira d'abord à Bruxelles, et ensuite à Hambourg, où il se livrait, en 1817, à des spéculations de commerce. U.

HULOT (Le baron Etienne), né le 15 février 1774, embrassa la profession des armes pendant la révolution, et fut nommé officier de la Légion-d'honneur, après la bataille d'Austerlitz. Il passa en Espagne en 1808, et se distingua, le 19 février 1811, à la bataille de la Gébora. Nommé général de brigade d'infanterie le 9 août 1812, il prêta serment de fidélité à Napoléon, le 11 mars 1813, et obtint, le 19 novembre de cette même année, la croix de commandant de la Légion-d'honneur. Le Roi le nomma chevalier de St.-Louis le 1er. novembre 1814, et commandant à Bar-sur-Ornain. Buonaparte l'employa en juin 1815, dans la 14e. division d'infanterie, 4e. corps de l'armée de la Moselle. Il cessa ensuite d'être en activité. — Hulot (J.-L.), fut employé en Espagne, en qualité de chef de bataillon d'artillerie. Il se distingua, le 4 août 1808, au combat de Medina del Rio-Seco, et obtint la croix d'officier de la Légion-d'honneur. Il concourut ensuite aux opérations de l'armée de Portugal, et fut nommé colonel en 1810. Créé chevalier de St.-Louis par le Roi, le 11 octobre 1814, il obtint le commandement du 6e. régiment d'artillerie à Rennes. Le colonel Hulot commandait, en juillet 1815, l'artillerie des ville et citadelle de Lille; et ce fut lui qui provoqua la réunion du conseil de défense, dans laquelle l'autorité militaire résolut d'arborer de nouveau l'étendard des lis. Le conseil municipal de Lille, voulant donner à cet officier une preuve de sa reconnaissance, arrêta, par une délibération en date du 9 août même année, qu'une épée lui serait offerte au nom de la ville. Cette épée fut remise au colonel Hulot, par le duc de Berri. Il commande aujourd'hui le régiment de Douai, artillerie à pied. — Hulot-d'Osery (Le comte), maréchal-de-camp, frère de Mme. la maréchale Moreau, et secrétaire-général de la grande chancellerie de la Légion-d'honneur, est né à l'Ile-de-France, où son père était trésorier de la colonie. Il a été nommé, le 1er. avril 1817, administrateur-général des canaux du Midi, d'Orléans et du Loing, et commandant de la Légion-d'honneur, le 1er. juillet. S. S.

HULTMANN (Carel-Gherard) figura dans la révolution opérée en Hollande, à la suite de la conquête de ce pays par les troupes françaises, en 1794, et fut chargé, en septembre 1802, de négocier auprès de la cour de Berlin sa renonciation à des territoires enclavés dans les limites de la république batave. Après avoir réussi dans sa mission, il revint à la Haye, en juin 1803, et fut nommé secrétaire-général de son gouvernement. En janvier 1806, il devint directeur-général des beaux-arts dans le royaume de Hollande, et fut appelé, en 1813, à la préfecture des Bouches-de-l'Issel, et prêta serment à l'impératrice Marie-Louise, en cette qualité, le 9 mai de la même année. B. M.

HUMBERT, général français, né à Rouvroy en Lorraine le 25 novembre 1755, était marchand de peaux de lapin à l'époque de la révolution. Audacieux, d'une belle taille, avec de l'intelligence, du courage, et prêt à adopter tous les moyens alors si nombreux de parvenir à la fortune, il fit bientôt oublier le marchand de peaux de lapin, par ses exploits et le ton important qu'il sut prendre dans les fonctions qu'il obtint. Nommé général de brigade le 9 avril 1794, il fut employé à l'armée de l'Ouest, et parcourut aussitôt divers cantonnements, rendit compte des infractions faites à la paix par Cormatin, et contribua à l'arrestation de ce chef royaliste. A l'époque du 18 fructidor, le général Humbert fut un des champions les plus déterminés du directoire, et l'objet des sarcasmes des journaux du parti royaliste, qui lançaient contre lui un grand nombre d'épigrammes relatives à son premier état. En 1798, il fut chargé du commandement des troupes destinées à une expédition contre l'Irlande : il débarqua à Killala, se joignit aux insurgés, battit d'abord les Anglais; mais, de beaucoup inférieur en forces, il fut enveloppé et obligé de se rendre. Conduit en Angleterre, il s'y fit admirer par sa bonne mine, et ne tarda pas à être échangé. En 1799, il obtint de l'emploi dans l'armée du Danube, et y fut blessé. Il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, en 1802; chassa les noirs du Port-au-Prince, dont il se rendit maître, et repassa en France en 1803. Il tomba ensuite dans la disgrâce de Buonaparte, à cause de ses rapports avec la princesse Borghèse, selon les uns, et selon d'autres, à cause de son esprit de républicanisme et d'indépendance. Exilé en Bretagne et à la veille d'être arrêté, il passa furtivement aux Etats-Unis d'Amérique. En 1816, les journaux annoncèrent que le général Humbert avait rassemblé, à la Nouvelle Orléans, environ mille hommes de diverses nations, et qu'il se préparait à une jonction avec le principal corps des insurgés du Mexique, dont il voulait se faire nommer général en chef. Il paraît aujourd'hui que ce bruit n'était point dénué de fondement. Les journaux espagnols, en rendant compte de plusieurs combats livrés aux indépendants, ont dit positivement que leur armée était commandée par le général français Humbert, qui avait éprouvé plusieurs échecs. U.

HUMBOLDT (Le baron CHARLES-GUILLAUME DE), ministre d'état, chambellan et conseiller-privé du roi de Prusse, chef du bureau des cultes, et directeur-général de l'instruction publique, fut nommé, en 1810, ambassadeur extraordinaire à la cour de Vienne, et chevalier de l'Aigle-rouge. Il avait été auparavant ministre de Prusse à la cour de Rome. Le baron de Humbold fut, en février 1814, un des plénipotentiaires des puissances alliées, qui se réunirent à Châtillon-sur-Seine, pour y traiter de la paix avec la France. Il se fit remarquer au congrès de Vienne, par l'étendue de ses connaissances et par une grande habileté. Il y fut un des principaux auteurs du projet de constitution, dont la discussion dura jusqu'au 16 novembre 1814. Il y fit aussi partie du comité général des huit puissances signataires de la paix de Paris, pour les questions relatives à l'abolition de la traite des nègres. Le 13 mars 1815, il signa la première déclaration des mêmes puissances, sur l'entrée à main armée en France de Napoléon Buonaparte; et, le 12 mai suivant, la deuxième déclaration, qui fut, pour ainsi dire, la dernière profession de foi des puissances européennes. Il conclut aussi avec la Saxe, dans le courant de ce mois, un traité de paix par lequel le roi de Saxe renonçait, en faveur de la Prusse, à ses droits sur plusieurs provinces et districts. Ce traité fut signé à Vienne, le 18 mai, et ratifié le 21. Nommé, à la fin de 1815, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Vienne, M. de Humboldt fut rappelé en février 1816, et envoyé à Francfort, au mois de juillet, pour les négociations relatives aux arrangements territoriaux, et chargé d'assister à la diète de la confédération germanique. Il remit, au mois d'octobre, aux membres qui la composaient, un mémoire relatif au mode à observer dans les affaires dont la discussion leur serait soumise. A la même époque, le roi de Prusse, pour récompenser ses services le fit membre du conseil d'état, et lui accorda une dotation en immeubles, avec un revenu de cinq mille écus. Dans les premiers mois de la même année, il fut nommé ambassadeur à Londres en remplacement de M. Jacobi-Kloest : mais en ce moment (sept. 1817) il ne s'est pas

encore rendu à ce poste, qui l'éloignerait du timon des affaires de la Prusse. M. de Humboldt, indépendamment de la brillante réputation qu'il s'est acquise comme diplomate, ne mérite pas moins d'être cité comme littérateur. On a de lui une excellente traduction de *Pindare*, et une traduction en vers, de la tragédie d'*Agamemnon* d'Eschyle, qui a paru en 1816. Si on a peine à concevoir comment, au milieu des affaires importantes dont ce ministre a été chargé, il a pu trouver le temps nécessaire pour un ouvrage qui n'exige pas moins d'érudition que de talent poétique; l'étonnement redouble encore, lorsqu'on lit sa traduction : elle imite les mètres grecs, tant dans le dialogue que dans les chœurs; et elle est si fidèle, qu'elle rend l'original non seulement vers pour vers, mais mot pour mot. C'est un véritable tour de force, qui n'était possible qu'en écrivant la langue allemande. Ce qui n'est pas moins surprenant, c'est que M. de Humbold est le savant qui a le plus étudié la langue basque. Logé, dans un de ses voyages, chez un curé de la Biscaye, ce bon pasteur parla de sa langue à son hôte avec tant d'enthousiasme, que le voyageur se décida sur-le-champ à demeurer quelques semaines dans ce village, lut tous les ouvrages basques imprimés et manuscrits qu'il put se procurer, et se mit en état de faire connaître à l'Europe une langue originale, presque inconnue et qui ne ressemble à aucune autre. Il en a déjà publié un vocabulaire d'environs 600 mots dans le tome IV du *Mithridates* d'Adelung, continué par M. Vater, Berlin, 1817, in-8°. S. S.

HUMBOLDT (Frédéric-Henri-Alexandre, baron de), célèbre voyageur, frère du précédent, est né à Berlin le 14 septembre 1769. Après avoir étudié à Gœttingue, à Francfort-sur-l'Oder, puis à l'école de commerce de Hambourg (*Voy.* Buch, *Biographie universelle*), il fit, en 1790, son premier voyage en Europe, avec Forster et Geuns, parcourut les bords du Rhin, la Hollande et l'Angleterre, et publia ses *Observations sur les basaltes du Rhin*, Brunswick, 1790, in-8°. En 1791, il étudia, à Freiberg, la minéralogie et la botanique, sous Werner, et fit imprimer, en 1793, à Berlin, son *Specimen Floræ Freibergensis subterraneæ*. En 1792, il devint assesseur du conseil des mines à Berlin, puis directeur-général des mines de la principauté d'Anspach et de Bayreuth, en Franconie. Il y forma de magnifiques établissements, tels que l'école de Steben, et fut aussi l'un des premiers à répéter les belles expériences de Galvani. Non content d'observer l'irritabilité musculaire et nerveuse sur les animaux, il eut le courage de faire en ce genre, sur lui-même, des expériences très douloureuses, dont il publia le résultat, avec quelques remarques de Blumenbach, dans un ouvrage écrit en allemand, Berlin, 1796, 2 vol. in-8°. Le premier volume a été traduit en français, par J. F. N. Jadelot, sous ce titre : *Expériences sur le galvanisme, et en général sur l'irritation des fibres musculaires et nerveuses*, 1779, in-8°. En 1795, M. de Humboldt voyagea en Italie et en Suisse, avec M. Freiesleben; et en 1797, il vint avec son frère à Paris, où il fit connaissance avec M. Aimé Bonpland. Il eut alors quelque envie de faire partie de l'expédition du capitaine Baudin; mais le renouvellement des hostilités avec l'Autriche l'empêcha de s'embarquer. Dès ce moment, M. de Humboldt songea sérieusement à exécuter le plan qu'il avait formé depuis long-temps de visiter l'Orient en philosophe. Il desirait vivement de joindre l'expédition qui était partie pour l'Egypte, d'où il espérait pénétrer dans l'Arabie, et, de là, dans les établissements anglais, en traversant le golfe Persique. Il attendit, pendant deux mois à Marseille, un passage à bord d'une frégate suédoise qui devait conduire un consul de cette nation à Alger. A la fin, prévoyant qu'il trouverait facilement en Espagne les moyens de passer en Barbarie, il s'y rendit, emportant avec lui une collection considérable d'instruments de physique et d'astronomie. Mais après un séjour de quelques mois à Madrid, il obtint de la cour d'Espagne la permission de visiter ses colonies du Nouveau-Monde. Il manda aussitôt de Paris M. Bonpland; et ces deux amis s'embarquèrent à la Corogne, sur un vaisseau espagnol. Ils arrivèrent à Cumana, dans l'Amérique-Méridionale, au mois de juillet 1799. Le reste de l'année fut employé à visiter les provinces de la Nouvelle-Andalousie, et la Guiane espagnole. De retour à Cumana, par la mission des Caraïbes, ils se rendirent, en 1800, à l'île de Cuba,

où, pendant un séjour de trois mois, M. de Humboldt détermina la longitude de la Havane, et aida les planteurs à construire des fourneaux pour la préparation de leurs sucres. En 1801, de faux bruits répandus sur le voyage du capitaine Baudin, lui firent naître le desir de le rencontrer; mais afin d'éviter les accidents, il envoya en Europe ses collections et ses manuscrits, et se mit en route au mois de mars. La mauvaise saison l'empêcha de suivre la direction qu'il s'était tracée; et il résolut d'aller visiter la superbe collection de Mutis, célèbre naturaliste américain. En septembre 1801, M. de Humbold commença son voyage pour Quito, où il arriva au mois de janvier 1802. Là, il put enfin se reposer de ses fatigues, et jouir des plaisirs de l'hospitalité, au milieu des plus belles productions de la nature. Ce fut encore là que M. de Humboldt, accompagné du fils du marquis de Selva-Alègre, qui, par amour pour les sciences, ne l'avait pas quitté depuis son arrivée à Quito, se résolut à une entreprise dont l'exécution devait lui coûter tant de peine; enfin ce fut de là qu'il partit vers le milieu de l'été pour le volcan de Tungaragno, et le Nevado del Chimborazo. Ils traversèrent les ruines de Riobamba et d'autres villages détruits, le 7 février 1797, par un tremblement de terre qui, dans un instant, engloutit plus de 40,000 personnes. Enfin, après des efforts incroyables, ils arrivèrent le 23 juin sur le revers oriental du Chimborazo, et établirent leurs instruments sur le bord d'un rocher de porphyre, qui se projetait au-dessus de l'espace immense que couvrait une neige impénétrable. Une brêche, large de cinq cents pieds, empêcha leurs progrès ultérieurs. La densité de l'air était réduite de moitié; ils éprouvaient un froid perçant; leur respiration était pénible, et le sang coulait de leurs yeux, de leurs lèvres et de leurs gencives: ils étaient alors sur le point le plus élevé qui eût jamais été foulé par les pieds d'un mortel. Sa hauteur, qui surpassait de trois mille quatre cent quatre-vingt-cinq pieds l'élévation à laquelle la Condamine parvint en 1745, était de dix-neuf mille cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer. De cette position extrême, ils trouvèrent, au moyen d'une opération trigonométrique, que le sommet du Chimborazo était encore de deux mille cent quarante pieds plus élevé que le point d'où ils opéraient. Après avoir terminé ces importantes observations, M. de Humboldt dirigea sa route vers Lima, capitale du Pérou. Il resta quelques mois dans cette ville, enchanté de la vivacité et de l'intelligence des habitants. C'est pendant son séjour chez les Péruviens, qu'il observa, au port de Callao, l'émersion du passage de Mercure sur le disque du soleil. De là il se rendit dans la Nouvelle-Espagne, où il séjourna pendant un an; il arriva à Mexico, en avril 1803. Il trouva, dans les environs de cette ville, le tronc du fameux *Cheirostemon Platanoïdes*, le seul arbre de cette espèce qui soit dans la Nouvelle-Espagne: il est de l'antiquité la plus reculée, et a neuf aunes de circonférence. Les travaux de M. de Humboldt commençaient à tirer à leur fin. Il fit encore quelques excursions dans les mois de janvier et de février 1804; mais ce furent les dernières, et il ne tarda pas à s'embarquer pour la Havane. Au mois de juillet, il mit à la voile pour Philadelphie; et après avoir séjourné quelque temps dans les États-Unis, il traversa l'Atlantique, et arriva en France, après six années marquées par les travaux les plus utiles et les plus satisfaisants, mais remplies de fatigues, de dangers et d'inquiétudes de tout genre. Pendant son voyage, M. de Humboldt a rectifié, par les opérations les plus exactes, les erreurs qui avaient été commises en fixant la position géographique de la plupart des points du Nouveau-Monde. Il a aussi découvert un moyen très ingénieux, et préférable à toutes descriptions, pour montrer sous un même point de vue les résultats cumulés de ses observations topographiques et minéralogiques. Il a donné des profils des sections verticales des pays qu'il a visités. L'herbier qu'il a rapporté du Mexique, est un des plus riches en plantes exotiques qui ait jamais été transporté en Europe: il se compose de six mille trois cents espèces différentes. Possédé du desir ardent des découvertes, et doué de tous les moyens de satisfaire cette noble ambition, M. de Humboldt a étendu ses recherches à toutes les branches de l'ordre physique et de l'ordre social. La masse des renseignements curieux qu'il a rapportés du Nouveau-Monde, surpasse tout ce qui a jamais été le résultat des

recherches de tout autre individu. Il a répandu de nouvelles lumières sur l'histoire de notre espèce, reculé les limites de la géographie mathématique, et ajouté une infinité d'objets nouveaux aux trésors de la botanique, de la zoologie et de la minéralogie. Ces précieuses acquisitions, classées chacune dans le règne auquel elles appartiennent, ont été publiées en 1805, et années suivantes, à Paris, à Hambourg et à Londres, de cette manière: I. *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, pendant les années* 1799, 1800, 1801, 1802, 1803 *et* 1804, 4 vol. in-4°. Le premier, publié en 1814-1817, a aussi paru en 4 vol. in-8°. II. *Vues des Cordilières et monuments des peuples indigènes de l'Amérique*, 1811, 2 vol. grand in fol., fig.; 1814, 2 vol. in-8°. III. *Recueil d'observations astronomiques, et de mesures exécutées dans le nouveau continent*, 2 vol. in-4°. M. de Humboldt n'a rien négligé pour vérifier ses calculs. Il a présenté à l'examen du bureau des longitudes une partie de ses observations astronomiques sur les distances lunaires, et les éclipses des satellites de Jupiter. Près de cinq cents hauteurs barométriques ont en outre été calculées par M. Prony, d'après la formule de M. La Place. IV. *Essai sur la géographie des plantes*, ou *Tableau physique des régions équinoxiales, fondé sur des observations et des mesures faites depuis le* 10e. *degré de latitude australe, jusqu'au* 10e. *de latitude boréale*, in-4°., avec un grand tableau. V. *Plantes équinoxiales recueillies au Mexique, dans l'île de Cuba, dans les provinces de Caracas, de Cumana*, etc., 2 vol. in-fol. VI. *Monographie des Melastomes*, 2 vol. in-fol. VII. *Nova genera et species plantarum*, 3 vol. in-fol. VIII. *Recueil d'observations de zoologie et d'anatomie comparées, faites dans un voyage aux Tropiques*, 2 vol. in-4°. IX. *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, 1811, 2 vol. in-4°. et atl. in-fol., ou 5 vol. in-8°. fig. X. *Physique générale et géologie*, 1 vol. in-4°. (n'a pas encore paru). XI. *Ansichten der Natur*, Tubingen, 1808, in-8°., traduit en français sous les yeux de l'auteur, par M. Eyriès, sous ce titre: *Tableaux de la nature*, Paris, 1808, 2 vol. in-12. XII. *De distributione geographicâ plantarum secundùm cœli temperiem et altitudinem montium prolegomena*, Paris, 1817, in-8°. XIII. *Sur l'élévation des montagnes de l'Inde*, in-8°. de vingt-trois pages. MM. de Humboldt et Bonpland, unis par les liens de l'amitié la plus étroite, ayant partagé toutes les fatigues et tous les dangers de leur voyage, sont convenus que leurs publications porteraient les noms de tous deux à-la-fois, la préface de chaque ouvrage annonçant auquel des deux était due spécialement telle ou telle partie. M. de Humboldt a travaillé aussi en commun avec M. Gay-Lussac. Ils ont vérifié ensemble la théorie de M. Biot, sur la position de l'équateur magnétique; et ils ont trouvé que les grandes chaînes des montagnes, les volcans même embrasés, n'avaient aucune influence sensible sur la force magnétique, et que cette force diminuait progressivement à mesure qu'on s'éloignait de l'équateur terrestre. On a publié dans plusieurs langues des Relations des voyages de M. de Humboldt: mais il les a désavouées en faisant paraître celles que nous avons mentionnées dans le courant de cet article. Plusieurs journaux ont annoncé que cet infatigable voyageur a formé le projet de visiter les Alpes du Thibet, dont le pic le plus élevé surpasse, dit-on, le Chimboraze de 2700 pieds. Dans une des séances de l'académie des sciences de 1817, il a fait connaître sa *Carte du fleuve de l'Orénoque*, qui présente le phénomène de la jonction de ce fleuve immense et de celui des Amazones par les eaux intermédiaires du Rio-Negro; confluence que d'Anville avait devinée, mais dont on doutait jusqu'à présent.
S. S.

HUNT, fameux démagogue anglais, s'est fait remarquer par ses sorties virulentes contre le ministère, et même contre la famille royale, qu'il a plusieurs fois attaqués sous prétexte de réforme. En septembre 1816, dans une assemblée populaire, tenue sur la place du palais, quartier de Westminster, il proposa, comme second article de l'arrêté de l'assemblée, la suppression des *folles dépenses* du gouvernement, pour des places inutiles, pour des salaires exorbitants, pour une liste civile, *dévorante et insatiable*, pour *la bande des mercenaires de la cour* dans la chambre des communes, pour l'organisation d'un corps de pillards réguliers, dits *sinécuristes*, et d'une énorme armée permanente; enfin il de-

manda que la représentation nationale subît une réforme radicale. Il ajouta, avant la fin de l'assemblée, quelques phrases dans lesquelles il appelait Pitt un *grand voleur* et un *chien sanguinaire*. Il reçut une sévère remontrance, imprimée dans le *Times*, et qui prémunissait tous les honnêtes gens contre ses tentatives pour faire revivre l'esprit du jacobinisme. A la suite de l'assemblée tumultueuse de Spafields, il fut choisi par la populace, pour présenter une pétition au prince-régent. Effectivement, il l'adressa au lord Sidmouth, qui l'informa que S. A. R. l'avait reçue M. Hunt fit, au sujet de cette réponse laconique, un fort long discours contre la maison d'Hanovre. Il ne fut pas appelé à la dernière assemblée populaire de Westminster; et lorsqu'il voulut parler dans l'assemblée publique de Deris, près Salisbury, au sujet de l'adresse votée pour témoigner au prince-régent l'horreur ressentie lors de l'attentat contre sa personne, il ne put se faire entendre, et fut toujours interrompu par les cris : *A bas Hunt, point de Hunt*. Il s'est rendu plusieurs fois à Bath et autres villes, pour y tenir des assemblées de la populace, semblables à celle de Spafields. — Hunt (James-Henri-Leigh), fils d'Isaac Hunt, réfugié américain, naquit en 1784, et fut élevé à l'hôpital du Christ. Lorsqu'il quitta cet établissement, il exerça la profession de procureur, et obtint ensuite une place du gouvernement, qu'il fut obligé de quitter, ayant établi, en 1809, un journal sous le nom de l'*Examinateur*. Il était auparavant éditeur d'un autre papier appelé les *Nouvelles* (*the News*). Sa dernière spéculation ne fut pas plus heureuse; car, ayant publié un libelle violent contre le prince-régent, il fut mis en prison. Il a publié : I. *Juvenilia*, ou *Poèmes écrits entre les âges de douze et de seize ans*, 1801, in-12. II. *Sur la folie et le danger du méthodisme*, 1809, in-8°. III. *Réponse du réformiste à l'article sur l'état des partis, dans l'Edinburgh Review*, 1810, in-8°. IV. *Le Réfléchisseur* (*The Reflector*), ouvrage périodique, N°. 1, 1810. V. *Essais critiques sur les acteurs des théâtres de Londres*, 1808, in-8°. VI. *Contes classiques, choisis dans les ouvrages des auteurs les plus distingués*, 5 vol. in-12. VII. *La Fête des poètes, et autres pièces*, 1814, in-12. Z.

HUPPE, colonel polonais, né à Varsovie, est d'une famille originaire de France; il était jeune encore, et n'avait que le grade de sous-officier d'artillerie, lorsqu'il prit une part très active aux trois jours de la révolution de Varsovie, en 1794, en poursuivant les Russes à coups de canon, dans les rues et les places publiques. Ayant remplacé successivement, pendant ces trois jours, les officiers de son détachement, qui furent tous tués, il se trouva, le troisième jour, commandant de sa compagnie, réduite à quelques hommes. Au premier signal de ralliement aux armées françaises, en 1802, M. Huppe accourut en France, et il y organisa une compagnie légère, attachée au corps des lanciers sous les ordres du général Roznieskv. Pendant les diverses guerres qui ont rempli le règne de Buonaparte, il n'est point de grande bataille où cet officier ne se soit distingué. Il combattit toujours à la tête du 7e. régiment de lanciers, dont il était devenu colonel, et auquel il avait attaché toute sa réputation. Ayant suivi, en 1815, les drapeaux de l'armée de la Loire, il a éprouvé de grandes difficultés à rentrer en activité au service actuel de Pologne. De.

HUS (Auguste), né à Turin en 1769, est fils d'un maître de danse de cette ville. Il exerçait lui-même cette profession lorsque la révolution de France éclata. Il en embrassa les principes avec chaleur, se rendit à Paris, et écrivit une foule d'articles dans les journaux révolutionnaires. Après l'établissement du directoire, il fut envoyé en Piémont, pour y propager le système de la réunion de ce pays à la France. Dès que cette réunion fut consommée, M. Hus devint sous-bibliothécaire à Turin. En 1804, il perdit cette place, et revint à Paris, où il fut employé dans la police. Pendant les cent jours de 1815, il publia un pamphlet où il attaqua, de la manière la plus virulente, des hommes de lettres qu'il avait encensés quelques jours auparavant. M. Auguste Hus n'a rien à envier au bienheureux Scudéri,

Dont la fertile plume
Peut tous les mois, sans peine, enfanter un volume.

Il ne se passe guère de semaine où cet abondant écrivain ne mette au jour quelque nouvelle brochure. Politique, morale, littérature, philosophie, critique, tout est de son domaine. Nous bornant à donner les titres de quelques-unes de

ses innombrables productions, nous ne nous permettrons aucune réflexion sur leur mérite, qu'au reste personne n'est tenté de contester. I. *Tablettes d'un voyageur au commencement du XIXe. siècle*, ou *Course sentimentale et philosophique de Turin à Paris*, juin 1810, in-8o. II. *Vers sur les promenades de S. M. l'empereur et roi*, 1813, in-8o. III. *Imprécations patriotiques contre le traître Moreau*, 1813, in-8o. IV. *L'origine de la paix* ou *L'heureux retour*, 1814, in 8o. V. *Hommage aux Bourbons; la renaissance des lis en France*, 1814, in-8o. VI. *Histoire de Suthauguse*, 1815, in-8o. C'est l'histoire de l'auteur. Suthauguse est l'anagramme de *Aug. Hus*. VII. *Les Alpes illustrées à la fin du XVIIIe. siècle*, ou *Trois Penseurs nés au pied des Alpes et devenus célèbres à Paris*, *par* IO.X, *l'ermite du boulevard du Panorama*, août, 1817, in-8o., *imprimé à très petit nombre d'exemplaires*. Les trois personnages célébrés dans cet *opuscule*, dédié à l'ombre auguste de Mme. de Staël, sont MM. Botton, Botta et Ch. Bossi. VIII. *Paris à la fin de* 1816, ou *Trois Lettres à l'ordre du jour*, précédées de deux Fragments d'histoire philosophique sur Charlemagne et Henri IV. — HUS (EUGÈNES) est auteur de plusieurs mélodrames et pantomimes, entre autres : I. *L'Ingénu* ou *Le sauvage du Canada*, pantomime, 1805, in-8o. II. *Ildemor et Zuléma* ou *L'étendard du prophète*, mélodrame, 1805, in-8o. III. (Avec Guillet), *Le gascon, gascon malgré lui*, opéra bouffon, 1805, in-8o. IV. *La fille mal gardée*, ou *Il n'est qu'un pas du mal au bien*, 1812, in-8o. D. B. L.

HUSSON (HENRI-MARIE), docteur en médecine, est né le 25 mai 1772, à Reims, où son père était lieutenant du premier chirurgien du Roi. Elevé au collége de Laon, il obtint au concours, en 1783, une bourse au collége de Louis-le-Grand, et vint y continuer ses cours. Les études médicales auxquelles il s'était livré en sortant du collége, furent interrompues, en 1792, par son départ pour les armées, où il fut envoyé en qualité de sous-aide. Cependant il profita de l'instruction qu'il pouvait acquérir dans les hôpitaux militaires; et, en 1793, il fut élevé au grade d'aide-major. En 1794, il quitta l'armée pour venir étudier la médecine à Paris, où il était envoyé par son district, après un concours. M. Husson fut le condisciple de Bichat, de MM. Duméril, Alibert, Richerand et Dupuytren; et il se montra constamment leur émule. En 1799, il fut admis à l'exercice de la médecine. Sa *Dissertation*, dans laquelle il présente des idées nouvelles de M. Hallé, sur lés tempéraments, est une des plus estimées de la collection in-8o. Dans la même année, M. Husson fut nommé aide-bibliothécaire à l'école de médecine de Paris. Lorsqu'en 1800 la vaccine fut introduite en France, il fut nommé secrétaire du comité de vaccine. On s'accorde généralement à dire que c'est surtout au zèle, à l'activité de M Husson, à la clarté de ses instructions, qu'est due la rapidité avec laquelle l'inoculation vaccinale s'est répandue en France. En 1804, le gouvernement ayant fait de cette découverte un objet d'administration publique, le ministre de l'intérieur confirma M. Husson dans la place de secrétaire de la société de vaccine, et le nomma médecin de l'hospice de vaccination, où, deux fois par semaine, il vaccine gratuitement, et recueille du fluide vaccin pour en fournir à tous ceux qui en demandent dans les départements. M. Husson a été nommé, en 1806, médecin de l'hôtel-dieu de Paris; et, en 1809, médecin du collége de Louis-le-Grand. Il fut choisi, en 1812, pour vacciner le fils de Napoléon, de qui il obtint la décoration de l'ordre de la réunion. Le Roi l'a nommé, en 1814, chevalier de la Légion-d'honneur. On a de lui : I. *Dissertation sur la nécessité de ne point contrarier la marche des fièvres tierces jusqu'au septième accès*. (Voy. Mémoires de la Soc. méd. d'émulation, tome 1er.) II. *Essai sur une nouvelle doctrine des tempéraments*, an VII (1799), in-8o.; seconde édition, 1800 (an VIII). III. *Recherches historiques et médicales sur la vaccine*, avec figures, 1801, in-8o.; troisième édition, 1803. Cet excellent ouvrage a été traduit en italien, Palerme, 1802. IV. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. F.-Xavier Bichat*, Paris, 1802-1806, in-8o. V. *Rapports sur la vaccine, publiés chaque année par ordre du gouvernement depuis* 1803 *jusqu'en* 1815, Paris, 10 vol. in-8o. M. Husson a fait plusieurs articles du *Dictionnaire des sciences médicales*. F. R.

HUSSON (Le baron PIERRE), né le

21 mai 1769, fit la campagne de 1806 en qualité de colonel du 3e. régiment de ligne, et fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 7 juillet 1807. Promu au grade de général de brigade d'infanterie, il fut témoin de la campagne de Russie, et se trouvait à Dantzig, où il se distingua personnellement pendant le siége. Le 4 juin 1814, il adressa de Kiow, où il était prisonnier, son adhésion au rétablissement des Bourbons sur le trône, et fut créé chevalier de St.-Louis par le Roi, le 29 juillet. Il fut employé, en juin 1810, dans la 5e. division d'infanterie du 2e. corps de l'armée du nord. Le général Husson est du nombre des maréchaux-de-camp en activité. S. S.

HUTCHINSON (Lord John Hély), général anglais, né à Dublin le 15 mai 1757, est le second fils de John Hély, prévôt du collége de la Trinité à Dublin, devenu depuis secrétaire-d'état en Irlande. Son père ayant épousé Mlle. Nixon, nièce et héritière de Richard Hutchinson, ajouta ce nom au sien. Le jeune Hutchinson, reçut une excellente éducation, d'abord à Eton, et ensuite au collége de la Trinité. Comme il montrait une prédilection particulière pour l'état militaire, on lui obtint une commission dans l'armée. A dix-huit ans, il fut nommé officier dans le 18e. régiment de dragons; il passa ensuite dans le 67e. régiment d'infanterie, puis dans le 77e. des montagnards. Sa famille, pour le perfectionner dans la tactique, l'envoya à l'école militaire de Strasbourg, où il acquit aussi une parfaite connaissance de la langue française. Il voyagea ensuite sur le continent, et trouva moyen, au commencement de la révolution française, de se faire placer auprès du général Lafayette, afin de s'instruire, sous ses yeux, dans la tactique militaire. Il visita ensuite, en Champagne, le camp du duc de Brunswick. Ses occupations militaires ne lui faisaient pas perdre de vue la carrière politique qui l'attendait en Irlande : élu par l'opulente ville de Cork membre du parlement, lorsqu'il venait à peine d'atteindre l'âge nécessaire pour remplir cette fonction, il y défendit avec chaleur les intérêts de ses commettants; et, quoiqu'il se décidât en général pour le parti ministériel, il se prononça hautement pour l'émancipation des catholiques : il prononça, sur cet important sujet, en 1789, un des discours les plus éloquents qu'on eût depuis long-temps entendus dans la chambre des communes d'Irlande. Il approuva le projet d'union, et, le 17 février 1800, s'exprima avec beaucoup d'énergie en faveur de cette mesure : son discours fit une grande impression. Après avoir tracé, à grands traits, les malheurs qui accablaient l'Irlande, les guerres civiles qui l'agitaient depuis long-temps et empêchaient l'agriculture et le commerce d'y fleurir, il indiqua les sources de ces calamités : « Je suis convaincu, » dit-il, que les abominables principes des jacobins sont les principales » causes de nos derniers malheurs; je » suis convaincu que ces hommes attachent peu d'intérêt à la religion, à l'é» mancipation des catholiques, à l'hon» neur national, à une réforme parle» mentaire, quoiqu'ils en parlent tou» jours : ce n'est qu'un vain prétexte. Ils » ne cherchent point à réformer le par» lement, mais à renverser l'Etat : ils ne » desirent point l'émancipation des ca» tholiques, mais la proscription des pro» priétaires des deux communions. Ils » ont armé le bras du pauvre du poi» gnard de l'assassin, pour piller le » riche, et les rendre ensuite esclaves » tous deux. Le jacobinisme paraît, de» puis quelque temps, avoir placé son » trône dans notre malheureuse patrie: » ce pouvoir furieux, sans aucun frein » et sans remords, sur lequel la cons» cience et la raison n'ont aucun empire, » se rit de la crédulité des hommes, se » moque de leurs souffrances. Il parle de » l'égalité de nos droits, pour détruire » toute espèce de droits; il met le feu au » palais pour envahir la chaumière; il » dépose, il assassine les rois, pour te» nir leurs sujets dans les fers. C'est un » persécuteur sans religion, un bigot » sanguinaire sans foi. Il ne fait point la » guerre à une loi, il fait la guerre à » toutes: il n'attaque point un gouver» nement, il les attaque tous : il ne pros» crit point une religion, il les abhorre » toutes. Tout ce que l'habitude a rendu » cher, tout ce que le temps a rendu vé» nérable, tout ce que notre foi nous a » rendu sacré, tout doit tomber sous sa » faulx exterminatrice. » Lord Hutchinson termina son discours en faisant naître l'espoir que, réunis aux Anglais, les Irlandais, qui avaient la même langue et les mêmes habitudes, partageraient la

gloire de l'Angleterre et le bonheur dont elle jouissait ; qu'ils verraient bientôt toutes leurs plaies cicatrisées par la sage tolérance dont il ne doutait pas que le gouvernement n'usât envers eux. La guerre avec la France ayant éclaté au commencement de 1793, lord Hutchinson obtint la permission de lever un régiment. Pendant la révolte d'Irlande, il fut envoyé dans ce pays, et s'y montra officier habile et plein d'humanité. Il commandait en second à la bataille de Castlebar, et contribua à la reddition du général français Humbert. (*Voy.* HUMBERT.) Il servit dans la première expédition de Hollande, comme colonel aide-de-camp du général Abercrombie ; et dans la dernière, sous le duc d'York, avec le rang de major-général : il y fut blessé à la main. Ce fut à la recommandation particulière du général Abercrombie que lord Hutchinson fut choisi pour l'accompagner en Egypte, comme général en second. Ils se rendirent d'abord à Constantinople, avec une flotte nombreuse, chargée de troupes régulières ; et après avoir intimidé, par cet appareil, le gouvernement ottoman, qui, séduit par les protestations des agents français, semblait vouloir rester neutre, ils firent voile de la mer de Marmara le 22 février 1801, suivis de plusieurs vaisseaux de guerre turcs ; furent en vue d'Alexandrie le 1er., et entrèrent dans la baie d'Aboukir le 2 mars suivant. Le débarquement s'effectua malgré la résistance des Français. Le général Hutchinson se distingua surtout à la bataille sanglante d'Alexandrie, qui eut lieu le 21 mars, après la prise du château d'Aboukir, où Abercrombie fut tué. A sa mort, lord Hutchinson prit le commandement, et, malgré l'avantage remporté le 21, ne se crut pas assez fort pour rester devant Alexandrie. Après des succès divers, les Anglais ayant été joints par des troupes turques et les mameloucs, toujours partisans du plus fort, obtinrent l'avantage sur tous les points : lord Hutchinson s'empara du Caire, et fit capituler une partie des troupes françaises, commandées par le général Belliard, le 17 juin 1801, et quelque temps après un autre corps sous les ordres du général Menou. Il protégea les beys contre les vengeances du grand-visir, et se fit remettre ceux qui avaient échappé aux assassins, en déclarant qu'ils étaient sous la protection de l'Angleterre. Il a refusé depuis, de porter la décoration du Croissant que le grand-seigneur lui avait envoyée, disant qu'il ne porterait jamais les ordres d'aucun prince étranger. Lorsque l'union de l'Irlande fut effectuée, lord Hutchinson fut réélu, par la ville de Cork, au parlement impérial : mais il ne put y siéger, les affaires publiques l'ayant appelé hors du royaume ; et avant son retour, il fut créé pair de la Grande-Bretagne, et lieutenant-général, avec une pension de 2,000 liv. sterl., reversible sur ses deux fils. Il fut, en outre, décoré du titre de baron d'Alexandrie, et de chevalier de l'ordre du Bain. A la paix d'Amiens, il revint, dans sa patrie, jouir des honneurs que lui avaient mérités ses services ; et, bientôt après, il fut employé dans une mission à St.-Pétersbourg : mais l'influence française rendit sa mission plus honorable qu'utile. Il fut nommé, en 1806, président du conseil de défense des côtes, et de la surintendance de toutes les affaires militaires. En 1807, il fut envoyé vers le roi de Prusse et l'empereur de Russie à Mémel, pour les engager à continuer les hostilités contre la France, et leur offrir des subsides ; mais il ne fut pas plus heureux dans cette seconde mission, et n'empêcha ni ne prévit les négociations de Tilsit. Depuis lors, peu recherché par le ministère, il se rangea tout-à-fait du parti de l'opposition. Le 27 mai 1808, il parla en faveur de la pétition des catholiques d'Irlande, et dit que, tôt ou tard, il faudrait bien leur accorder ce qu'ils demandaient ; que le pouvoir du pape n'existant plus, il n'y avait pas d'inconvénient à cette concession. Le 24 février 1809, il parla avec beaucoup d'éloquence en faveur de la proposition d'une enquête pour examiner la conduite des ministres, relativement à l'expédition de Copenhague. Il en attribua les faux résultats à leur incapacité et à leur imprévoyance. En février 1810, il s'éleva contre l'expédition de Flessingue, demanda la nomination de commissaires, pour établir l'enquête ordonnée à cet égard, et dit que les ministres avaient été aveuglés par la plus grossière ignorance sur l'état et la force d'Anvers. Le 12 février 1811, à l'occasion de l'adresse du prince-régent sur la maladie du roi, il récapitula tous les griefs que la nation articulait contre les ministres, et se plaignit de leur impéritie et de leur perversité. Le 24 juin

1812, il s'éleva, avec beaucoup d'éloquence, contre le projet tendant à réprimer tyranniquement les violences des luddistes, cita plusieurs exemples de cruautés judiciaires commises en Irlande, et vota contre l'adoption des mesures indiquées. Lord Hutchinson est un des généraux les plus distingués de l'armée anglaise; il a beaucoup voyagé, et a vu partout la meilleure compagnie. Son instruction est variée et étendue; ses manières sont gracieuses et graves; sa taille est imposante, et sa figure expressive. D'une grande franchise de caractère, il manifeste hautement son opinion à la chambre, sans flatter les ministres, et sans chercher à se faire des partisans dans l'opposition. Lord Hutchinson a plusieurs frères, qui ont servi avec distinction. L'un des plus jeunes, sans avoir aucun grade militaire, l'a suivi par affection dans toutes ses campagnes. — HUTCHINSON, capitaine au 1er. régiment des grenadiers à pied de la garde royale anglaise, né à Wexford en Irlande, est un des trois Anglais qui coopérèrent à l'évasion de Lavalette, en 1816. Il s'associa à cette périlleuse entreprise, dont Michel Bruce lui fit la confidence. (*Voy*. BRUCE.) Inspiré, a-t-il dit dans son interrogatoire, par le desir de sauver un malheureux, ce fut lui qui se chargea du soin de reconnaître les barrières, et qui donna asile à Lavalette le 6 janvier, veille de sa sortie de Paris. Arrêté dans cette ville, après la fuite de ce dernier, il déclara devant les tribunaux qu'il n'avait point eu, non plus que ses complices, l'idée de conspirer contre le gouvernement français. Quoi qu'il en soit, la manière indécente dont ces trois accusés se comportèrent devant les juges, leurs réponses souvent dérisoires, plus souvent effrontées, ont dû diminuer, aux yeux des amis de l'ordre et des lois établies, l'intérêt qu'ils pouvaient inspirer. Ils furent condamnés, le 24 avril 1816, à trois mois d'emprisonnement, et sortirent de la Force le 22 juillet suivant. Hutchinson se rendit aussitôt en Angleterre, où il perdit son grade et son emploi. Z.

HUTTEAU-D'ORIGNY (EUGÈNE), fils de Hil. Hutteau, avocat distingué au barreau de Paris et député à l'assemblée constituante, où il vota constamment avec la minorité, et signa toutes les protestations anti-révolutionnaires, est lui-même avocat à la cour royale de Paris, et liquidateur général de la succession de feu le duc d'Orléans. Mis en réquisition, au ministère de l'intérieur, pour le service de l'agriculture, il y fut secrétaire-général de la seconde division sous le directoire. En 1797, il fut envoyé avec M. Dubois, chef de cette division, en qualité de commissaire-adjoint, pour inspecter le commerce et les manufactures du Midi, et tenir la foire de Beaucaire. Il a été nommé maire du 5e. arrondissement de Paris en 1816, après avoir été adjoint pendant plusieurs années. Le Roi, qui n'avait point oublié l'attachement et la fidélité de son père, a accordé à M. Hutteau des lettres de noblesse et la croix de la Légion-d'honneur en septembre 1814. DE.

HUTTON (CHARLES), docteur ès-lois, membre des sociétés royales de Londres et d'Edimbourg, des sociétés philosophiques d'Haarlem et d'Amérique, est né à Newcastle-sur-Tyne, dans le Northumberland, en 1737, de parents peu fortunés et même des dernières classes de la société. Quoiqu'il fût le plus jeune de sa famille, comme il montrait de grandes dispositions, ses parents le mirent dans une école de village, où il apprit à lire, à écrire; un peu de latin, et les éléments de la géométrie, de l'arpentage, etc. A la mort de ses père et mère, il établit une petite école au village de Jesmond. Là, ses idées s'agrandirent; et, en instruisant les autres, il trouva moyen de lire les meilleurs livres de mathématiques et tous ceux qu'il put acheter sur les autres branches des connaissances humaines. Vers 1760, il se trouva trop resserré dans cette école, et se rendit à Newcastle, où, après beaucoup de difficultés qu'il surmonta, et un mariage malheureux, il parvint à se faire un état supportable. Vers 1764, il publia son premier ouvrage (*Traité pratique sur l'arithmétique et la tenue des livres*), auquel il ajouta ensuite une Clef à l'usage des précepteurs. Son *Traité sur l'arpentage*, imprimé en 1768, établit sa réputation comme mathématicien, et lui donna l'entrée de la société royale de Londres: il dut aussi à cet ouvrage la place de professeur à l'académie royale militaire de Woolwich. Lorsque sir John Pringle eut été nommé président de la société royale, notre auteur, alors docteur ès-lois, fut choisi pour être le secrétaire étranger de ce

corps savant. Il conserva cet emploi jusqu'à la présidence de sir Joseph Banks, qui l'en priva sous des prétextes frivoles. Ce procédé arbitraire alarma plusieurs membres de la société royale; et, après de violents débats, il y eut, à cette occasion, une scission de plusieurs membres, qui avaient le docteur Horsley à leur tête. En 1807, Hutton résigna sa place à l'académie de Woolwich, à cause du mauvais état de sa santé. Le gouvernement lui accorda une pension considérable. Ses ouvrages, outre ceux que nous avons cités, sont : I. *Les principes des ponts*, 1772, in-8°. II. *Mélanges quotidiens, contenant la partie la plus utile et la plus intéressante, en mathématiques et poésie, du Journal des Dames*, 5 vol. in-12. Il avait été plusieurs années éditeur de ce journal. III. *Eléments des sections coniques*, 1787, in-8°. IV. *Tables des produits et puissances des nombres*, 1784, in-fol. V. *Tables mathématiques*, 1785, in-8°.; cinquième édition, 1811. C'est un fait curieux et peu connu, que ces *Tables* ont été calculées en grande partie par sa femme. VI. *Tables des intérêts depuis une livre jusqu'à* 500 *millions pour un jour*, 1786, in-8°. VII. *Traités mathématiques et philosophiques*, 1786, in-4°. VIII. *Abrégé d'arpentage*, 1786, in-12. IX. *Dictionnaire mathématique et philosophique*, 1796, 2 vol. in-4°. X. *Nouveau cours de mathématiques, composé pour l'usage des cadets de l'école royale et militaire*, 1796, 2 vol. in-8°. Un troisième volume de cet ouvrage a été publié en 1811. XI. *Amusements choisis de philosophie et de mathématiques*, traduits du français de Despiau, 1801, in-12. XII. *Récréations mathématiques et de philosophie naturelles, commencées par Ozanam, continuées par Montucla*, et traduites en anglais avec des améliorations, 1803, 4 vol. in-8°.; nouvelle édition, 1814. XIII. *Abrégé des Transactions philosophiques*, fait en société avec les docteurs Shaw et Pearson, 1809, 18 vol. in-4°. XIV. *Principes de l'art de tirer le canon et les bombes*, de Robins, corrigés, 1805, in-8°. XV. *Mémoires sur des sujets de mathématiques et de philosophie*, 1812, 3 vol. in-8°. Le docteur Hutton a aussi enrichi les *Transactions philosophiques* de divers traités, particulièrement sur les projectiles, la vitesse des boulets de canon, et l'attraction des montagnes. Z.

HUZARD (Jean-Baptiste), membre de l'Institut (acad. des sciences), inspecteur-général des écoles vétérinaires de France, et directeur de celle d'Alfort, membre de la société d'agriculture et de plusieurs autres sociétés savantes et établissements d'utilité publique, est né à Paris vers 1760. Il a publié : I. *Essai sur les eaux aux jambes des chevaux*, 1784, in-8°. II. *Traité des haras*, par M. Hartmann, traduit de l'allemand, 1788, in 8°. III. *Essai sur les maladies qui affectent les vaches laitières des faubourgs et environs de Paris*, 1794, in-8°. IV. *Instruction sur les moyens propres à prévenir l'invasion de la morve, et à en préserver les chevaux*, 1794, in-8°. V. *Instructions sur les maladies inflammatoires épizootiques, et principalement sur celle qui affecte les bêtes à corne des départements de l'Est*, 1797, in-8°. VI. *Instruction et nouveau rapport imprimé en France et en Allemagne, et relatif à la maladie des bêtes à corne, qui a regné dans le département des Forêts*, 1797, in-8°. VII. *Eléments sur l'art vétérinaire (matière médicale)*, par Bourgelat, avec des additions, 1797, in-8°; 1803, in-8°. (*Voy.* aussi la *Biographie universelle*, au mot Bourgelat.) VIII. *Observations sur un écoulement spermatique involontaire dans un cheval*, 1797, in-8°. IX. *Mémoire sur la péripneumonie chronique, ou phthisie pulmonaire qui affecte les vaches de Paris et de ses environs*, 1800, in-8°. X. *Instructions sur l'amélioration des chevaux en France*, 1802, in-8°. XI. *Compte rendu à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut, sur les améliorations qui se font dans l'établissement rural de Rambouillet*, 1803, in-4°. XII. (Avec Chabert), *Instruction sur la manière de conduire et gouverner les vaches laitières*, trois éditions, 1807, in-8°. XIII. (Avec Chabert et Flandrin), *Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques*, 1795, 6 vol. in-8°. M. Huzard a fait, sur le claveau, maladie des moutons, qui ressemble beaucoup à la petite-vérole, de nombreuses expériences qui ont constaté que l'inoculation est un préservatif sûr et à-peu-près sans danger. Il a été l'un des auteurs de la nouvelle édition

du *Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres*, 1806, 2 vol. in-4°., et y a fourni la *Notice bibliographique des différentes éditions*, mise en tête de l'ouvrage, notice qui a aussi été imprimée à part. Il a de plus coopéré au *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*, et au *Nouveau cours complet d'agriculture*, et a fourni un grand nombre d'articles aux *Annales de l'agriculture française*, et aux divers ouvrages périodiques consacrés à l'économie rurale et à l'art vétérinaire. (*V.* TESSIER.)—Mme. HUZARD, née Vallat-la-Chapelle, femme du précédent, est libraire à Paris, et a le magasin le mieux assorti en ce qui est relatif à l'agriculture. OT.

HYDE DE NEUVILLE (Le comte PAUL) est né à la Charité-sur-Loire, où son père, Anglais d'origine, avait établi une manufacture. Jeune encore lorsque la révolution vint à éclater, il ne commença à se faire remarquer qu'en 1797. Se trouvant alors à Paris avec le député Delarue, son beau-frère, il se jeta avec enthousiasme dans le parti royaliste, et devint, avec le chevalier de Coigny et les abbés Ratbel et Godard, un des principaux agents des princes de la maison de Bourbon dans l'intérieur. Il fit successivement plusieurs voyages en Angleterre, et fut, à la fin de 1799, en relation avec les insurgés de l'Ouest, notamment avec les généraux George, d'Andigné et de Bourmont. La révolution du 18 brumaire fit ajourner les plans qu'il avait présentés au ministère anglais. Cependant, à force d'adresse et de persévérance, il parvint à faire adopter ses vues; et quelques moyens d'exécution furent mis à sa disposition. Son premier soin fut d'établir à Paris une contre-police pour surveiller et entraver celle de Buonaparte: il se servit surtout, pour cet objet, de Dupérou (*V.* DUPÉROU). Il se mit en relation avec les chefs royalistes de l'Ouest; et il envoya un de ses amis à Pichegru, pour déterminer ce général à venir se mettre à la tête du parti royaliste dans l'intérieur. M. Hyde attacha dès-lors plusieurs écrivains au parti du Roi; et il fit répandre une foule de brochures, où les principes de la légitimité étaient ouvertement défendus. A cette même époque, il eut avec Buonaparte une conférence dans le palais du Luxembourg; et il osa proposer au nouveau consul de rétablir la maison de Bourbon sur le trône. Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1800, il fit tendre de noir l'église de la Madeleine. La police se hâta de faire enlever cette tenture, et rechercha vainement l'auteur de cet acte de courage. Les démarches de M. Hyde ayant été de plus en plus surveillées, et ses tentatives découvertes, l'ordre de l'arrêter fut donné; mais il venait de partir pour l'Angleterre. Ses papiers furent saisis et publiés officiellement, en mai 1800, sous le titre de *Correspondance anglaise*, vol. in-8°. M. Hyde y est désigné sous le nom de *Paul Berry*, qu'il avait pris dans plusieurs occasions. Après ce malheureux événement, il fut signalé dans plusieurs rapports sur les complots des royalistes, et notamment dans celui de Fouché, après la tentative du 3 nivôse. En 1801, il fit paraître un mémoire dans lequel il repoussait une partie des accusations dirigées contre lui, sans dissimuler toutefois son attachement à la cause du Roi. A ce mémoire était joint l'exposé de sa conduite politique. Il se rendit ensuite à Lyon, où il se tint caché pendant plusieurs années. A la fin de 1805, il obtint, à la sollicitation de ses amis, et surtout par les prières, la persévérance et le courage héroïque de sa femme, la permission de se retirer en Espagne; et de là il se rendit avec sa famille dans les Etats-Unis d'Amérique, où il acheta une habitation dans les environs de New-York, près de celle où résidait Moreau. Il ne tarda pas à se lier avec ce général, et il le décida, vers la fin de 1812, à embrasser franchement la cause des Bourbons, et à se rendre en Europe pour les servir. Dès que M. Hyde apprit le rétablissement du Roi sur le trône, il revint en France dans le mois de juillet 1814, et fut dès lors employé dans différentes missions diplomatiques. Il suivit S. M. à Gand dans le mois de mars 1815, et revint à sa suite à Paris. Nommé, peu de temps après, membre de la chambre des députés par le département de la Nièvre, il fut un des orateurs les plus féconds de cette assemblée, qui le nomma l'un de ses secrétaires. Il y prononça plusieurs discours remarquables, notamment le 24 octobre, sur les mesures de sûreté publique proposées par le ministre de la police: « Cessons, dit-il, de concevoir des » craintes chimériques. La liberté des » bons citoyens ne sera point un instant

» compromise par la loi qui vous est » présentée; cette loi ne portera l'effroi » que dans l'ame des factieux; cette loi » n'atteindra que les pervers, que ces » hommes dangereux que partout l'opi- » nion publique désigne et réprouve. » On a prétendu que toutes les adminis- » trations du royaume n'étant point en- » core confiées à des mains pures, on de- » vait craindre que, dans quelques dé- » partements, la loi présentée ne servît » à faire persécuter des hommes sincè- » rement attachés au Roi et à la patrie. » Eh quoi! pouvons-nous raisonnable- » ment croire que les ministres actuels » ne sont pas convaincus de l'indis- » pensable nécessité, de l'urgence im- » périeuse de ne confier l'autorité qu'à » des hommes probes et sincèrement dé- » voués? Ne serait-ce pas leur faire » gratuitement injure, que de leur prê- » ter un système si contraire à la rai- » son, à la morale, à la saine politi- » que?.... » Le 3 novembre suivant, M. Hyde demanda que l'assemblée priât le Roi de réduire le nombre des tribunaux, et de suspendre l'institution royale des juges. Il parla encore plusieurs fois, dans le mois de janvier, sur la loi d'amnistie; et en février, sur le projet relatif aux élections. Dans toutes ces discussions, il vota avec la majorité. Le 4 avril 1816, il fit une proposition pour que les lois sur la contrainte par corps fussent modifiées, surtout relativement aux étrangers. M. Hyde de Neuville fut nommé, à cette époque, ministre plénipotentiaire de France près les Etats-Unis d'Amérique; et il reçut en même temps du Roi le titre de comte. Il s'embarqua à Brest à la fin d'avril, et il arriva à New-York à la fin de juin. Il a publié : *Réponse de J.-Guillaume Hyde-Neuville, habitant de Paris, à toutes les calomnies dirigées contre lui, à l'atroce et absurde accusation d'avoir pris part à l'attentat du 3 nivôse, avec l'exposé de sa conduite politique*, 1801, in-8°. (La Notice sur sa vie est signée DE LA VERSANE.) On a encore de M. Hyde, un *Eloge historique du général Moreau*, New-York, 1814, in-8°. A.

# I

ICHON (PIERRE-LOUIS), prêtre, supérieur de la maison de l'Oratoire à Condom, fut député du Gers à l'assemblée législative en 1791. Le 24 mai 1792, il accusa les prêtres insermentés d'être cause des troubles de l'intérieur, et demanda qu'ils fussent tenus de prêter le serment civique, sous peine d'être privés de la moitié de leur traitement. Nommé par le même département à la Convention, en 1793, il devint un des membres les plus actifs de la société des jacobins, et ne cessa de réclamer son intervention, pour que la Convention fît le procès de Louis XVI. Sur la question de la peine à infliger à ce monarque, Ichon vota pour la mort de la manière suivante : « Lorsque j'ai » voté pour l'affirmative : *Louis est » coupable*, j'ai déclaré que j'en avais » la conviction. La loi applique la pei- » ne de mort : les principes réclament » l'application de la loi. L'intérêt de la » république exige que Louis meure. » Chargé par mes commettants de veiller » à cet intérêt, je vote pour la mort. » Ichon fut envoyé dans le département du Loiret au mois d'août 1793; et au mois d'octobre, il fut inculpé par Barère, au nom du comité de salut public, à l'occasion des abus de pouvoir de Fournier, délégué des assemblés primaires. Il resta depuis dans l'obscurité. Il était, en 1814, inspecteur de la loterie à Senlis; emploi qu'il ne remplissait plus en 1815. S. S.

IMBERT (XAVIER LEBRET baron D'), ancien capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, né en Provence vers 1765, fit une campagne dans l'Inde avec Dentrecasteaux, et commandait l'une des escadres de la Méditerranée, en 1792 et 1793. Ce fut lui qui, le premier, osa élever la voix pour opérer la révolution qui devait rendre Toulon à l'héritier de la couronne de Louis XVI. Député par le comité général des sections auprès de l'amiral Hood, commandant la flotte anglaise dans la Méditerranée, pour traiter avec lui de son entrée à Toulon, le baron d'Imbert dirigea le débarquement des troupes anglaises, et les introduisit dans le fort de la Malgue, où il proclama lui-même Louis XVII. Il prit la plus grande part au traité par lequel l'Angleterre s'engageait à garder les bâtiments français qui se trouvaient dans le port, *à titre de dépôt*, et à payer le

traitement annuel des officiers toulonnais. La conduite du baron d'Imbert, dans ces circonstances, lui valut, de la part de Louis XVIII. un certificat qui lui fut adressé de Turin en mai 1794, et dans lequel ce prince reconnaissait avec éloge sa constante fidélité au Roi et à la monarchie. Lors de la prise de Toulon par les troupes conventionnelles, M. d'Imbert se réfugia en Angleterre, emmenant avec lui plus de cinq cents Toulonnais, qu'il employa dans la suite pour la cause du Roi. Il fut lui-même chargé depuis, par le gouvernement anglais, d'un grand nombre de missions en Allemagne et dans l'intérieur de la France; et il reçut pour cela des sommes considérables. Mais ces services n'eurent pas toujours un résultat favorable à sa tranquillité. En mai 1807, il fut arrêté, conduit à l'*Alien-office* à Londres, et déporté sur les côtes du Holstein, où il tomba entre les mains de Buonaparte, qui le fit conduire à Paris et renfermer à la Force. Le baron d'Imbert fut ensuite envoyé en surveillance à Dijon, et à Marseille, où les événements de 1814 le rendirent à la liberté. Il fit alors un voyage à Londres pour connaître la nature des inculpations qui avaient pu motiver sa déportation, et pour réclamer l'arriéré de la pension qui lui était dû en vertu du traité de Toulon: mais à peine arrivé en Angleterre, il reçut de lord Sidmouth l'ordre d'en sortir. Le baron d'Imbert appela de cet ordre au conseil privé, qui refusa de l'entendre par l'organe de son avocat, refus que suivit de près un second ordre de déportation, auquel il fut obligé d'obéir. Il arriva à Boulogne le 19 janvier 1815; et, dans le mois d'avril suivant, il se rendit à Gand, pour faire partie d'un corps d'émigrés dont on projetait l'organisation: mais obligé de partir pour Hambourg sur la notification d'un ordre du ministre anglais, il eut recours au roi des Pays-Bas, qui lui accorda un asile dans ses états, d'où il revint à Paris à la suite du prince de Condé. Depuis cette époque, le baron d'Imbert n'a rien négligé pour obtenir la réparation des torts dont il se plaint, contre plusieurs agents du gouvernement britannique et de l'*Alien-office*. Dans les journaux on avait dit que cette affaire devait être déférée au parlement, et que le baron d'Imbert serait défendu par le célèbre Brougham; mais il paraît que les choses en sont encore au même point. En août 1817, il a publié une brochure relative à un procès qu'il avait perdu en 1814 contre M. de Lahaie, ex-conventionnel. Elle est intitulée: *Mémoire de Xavier Lebret baron d'Imbert, ancien capitaine de vaisseau, etc., à ses juges, suivi de notices administratives, militaires et politiques pour l'intelligence de la cause*, vol. in-8°., Paris, 1817. II. *Aperçu préliminaire sur la nature de mes réclamations contre le gouvernement anglais et M. Cook*. Le baron d'Imbert ayant appelé du jugement de première-instance dans le procès dont il s'agit, l'a vu continuer par la cour royale, dont l'arrêt a été maintenu par la cour de cassation. Cette dernière brochure n'est que l'extrait d'un ouvrage que l'auteur a publié à Paris en 1814, sous le titre de *Précis historique des événements de Toulon en* 1793, in-8°.
S. S.

INCHBALD (Mistriss Elisabeth), Anglaise, fille d'un fermier nommé Simson, naquit près de Bury-St-Edmund, dans le comté de Suffolk en 1756. La lecture des romans, qui l'avait occupée dès son enfance, enflamma son imagination, et la porta à s'éloigner secrètement de la maison paternelle, à l'âge de seize ans, pour se rendre à Londres, où elle se fit actrice. Elle épousa à dix-huit ans M. Inchbald, acteur de Drury-lane, et joua avec lui à Londres, et dans les principales villes d'Angleterre et d'Écosse. Elle vint dans le midi de la France, pour rétablir sa santé, et perdit, peu de temps après, son mari. Elle parut encore sur le théâtre de Covent-Garden; mais elle s'attacha bientôt, plus particulièrement, à la littérature, et abandonna tout-à-fait le théâtre en 1789. Mme. Inchbald fit d'abord paraître une comédie en cinq actes, intitulée: *Je vous dirai ce que c'est* (*I'll tell you what*); qui eut peu de succès. Elle publia, en 1784, une petite farce, qui plut beaucoup sous le nom de *Conte mogol*, ou *La descente de ballon*. Elle a encore publié: 1°. *L'apparence est contre eux*, farce, 1786, in-8°.; — 2°. *Le vœu d'une veuve*, farce, 1786, in-8°.; — 3°. *L'Enfant de la nature*, drame, 1788, in-8°.; — 4°. *Minuit*, comédie, 1788, in-8°.; — 5°. *Les choses sont ainsi*, comédie, 1788, in-8°.; — 6°. *L'homme marié*, comédie, 1789, in-8°.; — 7°. *Les voisins*, comédie, 1791, in-8°.; — 8°.

*Chacun a son défaut*, comédie, 1793, in 8°.; — 9°. *Le jour des épousailles*, comédie, 1794, in-8°.; — 10°. *Les femmes comme elles étaient, et les filles comme elles sont*, comédie, 1797, in-8°.; — 11°. *Les vœux d'un amant*, comédie, 1798; — 12°. *L'homme sage de l'Orient*, 1799, in-8°.; — 13°. *Se mariera-t-on ou ne se mariera-t-on pas*, comédie, 1805, in-8°.; — 14°. *Simple histoire*, roman, 1791, 4 vol. in-12. — 15°. *La nature et l'art*, roman, 1796, 2 vol. in-12. Ces deux romans ont été traduits en français par M. Deschamps. Ils ont eu beaucoup de succès, tant en France qu'en Angleterre. On y trouve, comme dans les comédies de l'auteur, des caractères bien développés, des intrigues bien conduites, un dialogue naturel; mais ils manquent de force comique. Tous ses ouvrages respirent la morale la plus pure. Mme. Inchbald a été un des éditeurs, 1°. du *Théâtre anglais*, collection de pièces représentées sur les théâtres royaux, avec des remarques biographiques et critiques, 1806 à 1809, 25 vol. in-12; — 2°. d'une *Collection de farces et autres petites pièces*, 7 vol. in-12 et in-18, et du *Théâtre moderne*, 1809, 10 vol. Z.

INFANTADO (Le duc DE L'), grand d'Espagne de première classe, est fils d'une princesse de Salm-Salm. Elevé en France, il y passa les premières années de sa jeunesse. Lorsque la guerre éclata en 1793, il leva un régiment à ses frais, et fit la campagne de Catalogne. La douceur de ses mœurs, la générosité de son caractère, et surtout son éloignement pour Godoï, lui gagnèrent l'affection du prince des Asturies: mais dès ce moment, il fut regardé par le favori, comme un homme qu'il devait éloigner; et, en 1805, il reçut l'ordre de quitter Madrid. En 1807, le prince des Asturies craignant que Godoï, dont le pouvoir allait toujours croissant, n'aspirât à s'emparer du trône, dans le cas où son père viendrait à mourir, nomma le duc de l'Infantado capitaine-général de la Nouvelle-Castille. Cette nomination devint plus tard un des trois chefs d'accusation sur lesquels eut lieu le procès de l'Escurial. On sait que le procureur-général du roi, au conseil de Castille, avait conclu à la peine de mort contre le duc de l'Infantado et contre don Juan Escoïquiz; mais l'effervescence du peuple, et les démarches de M. de Beauharnais, ambassadeur de France, empêchèrent l'exécution de cet arrêt. Le duc de l'Infantado accompagna Ferdinand VII à Baïonne, en 1808; et il fit tous ses efforts pour conserver le trône à la dynastie des Bourbons. Après la prise de Madrid, Buonaparte l'accusa de trahir sa patrie en servant la politique de l'Angleterre, d'être l'auteur de l'insurrection de Madrid, et de la mésintelligence qui régnait entre Charles IV et Ferdinand VII. Le duc de l'Infantado fut alors obligé de fléchir: il accepta le grade de colonel des gardes espagnoles de Joseph Buonaparte, et signa à Madrid, le 7 juillet 1808, la constitution que Napoléon destinait aux Espagnols. Cette conduite fut au reste celle de plusieurs Espagnols très dévoués à Ferdinand, et de don Pédro Cévallos lui-même. Comme eux, il n'accepta un emploi de Joseph que pour servir plus efficacement la cause de son maître. En effet, quelques mois après, il se démit de toutes ses fonctions, et provoqua ouvertement l'insurrection contre les Français. Un décret de Buonaparte, du 12 novembre 1808, le déclara ennemi de la France et de l'Espagne, et traître aux deux couronnes, à cause de ses relations avec les insurgés. En 1809, il prit le commandement d'un corps d'armée espagnol, et fut battu par Sébastiani, à Consuegra et à Madrilejos. Une suite de revers qu'il éprouva dans le courant de cette année, lui fit retirer le commandement. Ce décret, émané de la junte suprême, fut assez généralement approuvé; mais on convenait néanmoins que le duc de l'Infantado avait montré, dans toutes les occasions, une grande bravoure et des sentiments très patriotiques; enfin, qu'il aurait dû être traité avec plus de ménagements, en considération de sa grande popularité et de l'amitié dont Ferdinand VII l'avait honoré. Dépouillé de tout emploi civil et militaire, il se retira à Séville, d'où il offrit encore ses services à la junte, qui les refusa. Il quitta l'Espagne, après la dispersion de l'armée du général Blake, et se rendit à Londres. Lorsque les cortès constituèrent, en janvier 1811, un conseil de régence d'Espagne et des Indes, le duc de l'Infantado en fut nommé président, et fut chargé, en cette qualité, d'une mission auprès du gouvernement anglais. Il fut accueilli

avec beaucoup de distinction, par le prince-régent, et revint à Cadix, où siégeait la régence, le 14 juin 1812. Il se rendit à Madrid en 1813, lorsque les Français eurent quitté cette capitale; mais il fut, peu de temps après, obligé d'en sortir, par ordre de la junte, comme étant un des chefs du parti dit *los serviles*. Ferdinand VII, aussitôt après son rétablissement, l'appela auprès de lui, et le nomma président du conseil de Castille, magistrature de la plus haute importance, et qui, entre autres prérogatives, donne à celui qui en est revêtu, le droit d'approcher, à quelque heure que ce soit, du souverain, pour l'entretenir en particulier. S. S.

INGERSLEBEN (Le baron D'), ministre d'état prussien, prit possession, en novembre 1815, au nom du roi de Prusse, de la Poméranie suédoise et de l'île de Rugen, cédées à son souverain, par un traité particulier. Il passa ensuite au gouvernement de Stettin, reçut, en janvier 1816, du roi de Suède, la croix de commandeur de l'Etoile polaire, et, dans le mois de mars suivant, fut nommé à la présidence du grand-duché du Bas-Rhin, où il établit un consistoire général, et des commissions pour le gouvernement des églises et des écoles protestantes. De.

INGRAND (François-Pierre), homme de loi à Usseault avant la révolution, puis administrateur du département de la Vienne, fut député à l'assemblée législative, et ensuite à la Convention, où il vota pour la mort de Louis XVI, contre l'appel au peuple, et contre le sursis à l'exécution. En janvier 1793, il fut nommé membre du comité de sûreté générale, en même temps que Bazire et Chabot, et il se trouvait en fonction lors du procès de Louis XVI. Il fut ensuite envoyé dans les départements de la Vienne et de la Vendée. Ce fut lui qui provoqua l'établissement d'un tribunal révolutionnaire à Poitiers, et qui fit remplir les prisons de cette ville de détenus qui périrent peu de temps après. Quoiqu'envoyé ensuite à l'armée de l'Ouest, il faisait encore de temps en temps quelques apparitions à Poitiers, pour y maintenir, disait-il, l'esprit public. Thibaudeau, dont Ingrand avait fait arrêter le père, publia, après la chute de la Montagne, une brochure où étaient retracées avec la plus grande force sa conduite et celle de son collègue Piorry. Dans le procès de Carrier, Ingrand déclara « que » ce n'était qu'avec douleur qu'il votait » l'accusation contre lui, parce qu'il » était loin d'accuser ses intentions. » Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en 1797. Il a rempli, depuis, une place d'inspecteur forestier, d'abord à Beauvais, et ensuite à Château-Thierry. L'inspecteur n'avait rien conservé de la révolutionnaire énergie du conventionnel. Sa conduite était régulière et sans reproche : il cherchait même à rendre service, et l'on n'aurait jamais imaginé retrouver dans le paisible forestier, le terrible proconsul de la Vendée. Il avait alors placé 30 à 40,000 francs chez un banquier, qui a fait banqueroute. Exilé comme régicide en 1816, et à-peu-près sans ressources, il s'est retiré en Hollande. U.

ISABEY, ancien peintre du cabinet de Buonaparte, dont il a fait le portrait ainsi que ceux de l'archiduchesse Marie-Louise et de son fils, accompagna cette princesse à Vienne en 1814, et fut néanmoins nommé peintre du cabinet du Roi. Lorsque Napoléon eut quitté l'île d'Elbe en 1815, M. Isabey se rendit à Paris, où il arriva le jour même où ce dernier y faisait son entrée. Il fut admis à lui présenter ses hommages, et lui offrit le portrait en miniature du jeune Napoléon. Parmi les dessins qui font le plus d'honneur aux talents de M. Isabey, on peut citer ceux qui représentent la *Visite de Buonaparte à la manufacture de M. Oberkampf à Jouy*, et une *Séance du congrès de Vienne*, où il a fait entrer un grand nombre de personnages d'une ressemblance parfaite. Son aquarelle représentant l'*Escalier du Musée* peut être regardé comme un chef-d'œuvre. En général, les portraits de cet artiste sont pleins de finesse; mais on lui reproche de trop affecter les mêmes ajustements; son travail accuse une routine et une *manière*. Le dernier tableau dont nous venons de parler a paru au Salon de 1817, avec plusieurs petits dessins, dont un, entre autres, représentait la figure en pied d'un enfant qui tient dans ses mains un énorme paquet de roses. L'auteur avait jeté au milieu du bouquet quelques fleurs bleues de germandrée ou d'oreille de souris, connues en Allemagne sous le nom de *Vergiss mein nicht* (*Ne m'oubliez pas*). La ressemblance de l'enfant avec

le jeune fils de l'archiduchesse Marie-Louise, dont les traits sont parfaitement connus de M. Isabey, donna lieu à beaucoup de conjectures; et le journal, intitulé le *Constitutionnel*, qui en rendit compte d'une manière non équivoque dans son numéro du 16 juillet, fut supprimé le lendemain par ordre du ministre de la police. On trouva aussi, à la même époque, des intentions dans le dessin à l'aquarelle, où M. Isabey a représenté un *gros Turc*. Ce peintre était alors en Russie, où il faisait les portraits des frères de l'empereur, les grands-ducs Michel et Nicolas. S. S.

ISIMBARDI (Le baron Charles-Innocent), l'un des plus instruits et des plus ingénieux mécaniciens-opticiens de l'Italie, a fait faire des progrès rapides à son art. Directeur de la monnaie de Milan depuis plusieurs années, il a beaucoup contribué à l'invention et à l'exécution des machines hydrauliques de cet établissement. Elles font l'admiration des étrangers les plus versés dans cette science. Le cabinet particulier de M. Isimbardi, où les instruments sont presque tous de son invention, prouve une habileté d'autant plus étonnante qu'il n'a appris son art que comme amateur. D'un caractère doux et affable, il a captivé l'estime de tous les gouvernements qui se sont succédés dans sa patrie, bien qu'il n'ait jamais pris part aux révolutions qui les amenaient. Il montra même assez d'éloignement pour la république en 1796. Buonaparte, devenu roi d'Italie, le plaça dans son conseil des mines, et lui donna la décoration de la Couronne-de-fer et le titre de baron. N.

ISNARD (Maximin), marchand parfumeur à Draguignan, fut député du Var à l'assemblée législative en 1791, et ensuite à la Convention. Son père, qui était riche, n'avait rien négligé pour son éducation. La révolution n'a pas fait connaître de personnage plus véhément que ce député, au moins quant à la manière dont il s'exprimait dans les débats politiques. En arrivant à l'assemblée législative, il se déclara contre les émigrants et les prêtres avec une véritable fureur; et dans son éloquence, qu'on pourrait appeler celle du délire, et qui n'était pas sans effet, il essaya de soulever la nation contre ces deux classes de Français. Voici comme il s'exprima lorsqu'il fut question dans l'assemblée de prendre des mesures contre les prêtres restés fidèles. On rapporte ici ce passage, parce qu'on le verra contraster d'une manière frappante avec les sages opinions que M. Isnard a professées dans la suite. « La religion, s'écria-t-il, est un instrument avec lequel » on peut faire beaucoup plus de mal qu'avec les autres : ainsi il faut traiter ceux » qui s'en servent, beaucoup plus sévèrement que les autres sujets; il faut chasser de France ces prêtres perturbateurs: » ce sont des pestiférés qu'il faut renvoyer » dans les lazarets de Rome et d'Italie.... » Je réponds à ceux qui nous disent que » rien n'est plus dangereux que de faire » des martyrs, que ce danger n'existe que » lorsqu'on persécute des hommes vertueux et fanatiques; et il n'est question » ici, ni d'hommes vertueux ni de fanatiques, mais d'hypocrites et de perturbateurs....... Ne craignez pas non plus » d'augmenter la liste des émigrés; le » prêtre n'a pas le caractère assez résolu » pour prendre un parti ouvertement » hostile : il est, en général, aussi lâche » que vindicatif; il est nul au champ de » bataille : les foudres de Rome s'éteindront sous le bouclier de la liberté. » Après cette diatribe qui lui valut des applaudissements de tous les forcenés qui peuplaient les galeries publiques, l'orateur en provoqua de nouveaux en disant qu'il fallait continuer la révolution, tandis que les citoyens étaient encore *en haleine*; et que dans l'état où se trouvaient les esprits et les opinions, toute circonspection était une faiblesse. M. Isnard attaqua ensuite les ministres, en déclarant que pour eux la responsabilité était la mort. A la fin de décembre, il appuya la mise en accusation des princes frères du Roi. En 1792, il vota contre le ministre Delessart : le 15 mai, il présenta un nouveau rapport sur la situation politique de la France, accusa la cour d'égarer le Roi, et dénonça un plan de contre-révolution organisé par le comité autrichien. Peu après, il s'éleva contre la garde constitutionelle du monarque, disant ouvertement qu'il fallait détruire cette garde pour détruire ensuite la royauté. Au 20 juin, il fut envoyé pour contenir la multitude qui envahissait le château des Tuileries, et parla avec éloge de la conduite de cette horde de brigands. Le 13 juillet, il se fit le défenseur de Pétion et de Manuel, poursuivis pour les événements de la précédente émeute con-

tre Louis XVI. Le 3 août, il reprocha à ce prince de n'être fidèle à la constitution que dans ses discours, et s'opposa à l'impression de son message relatif au manifeste du duc de Brunswick. Le 9, il préluda, pour ainsi dire, dans une harangue très véhémente contre la cour, à la journée du 10. De premiers commissaires envoyés près de l'armée ayant été momentanément arrêtés par ordre de M. de Lafayette, M. Isnard fut désigné pour les suppléer et faire agréer la nouvelle révolution. Devenu membre de la Convention, il vota la mort du Roi, en rappelant, « qu'à l'assemblée législative il avait dit » que si le feu du ciel était entre ses mains, » il en frapperait tous ceux qui attenteraient à la souveraineté du peuple ; » en ajoutant que, fidèle à ses principes, » il demandait que les deux frères émigrés de Louis fussent jugés par un » tribunal criminel. » Le 23 février, il dit à ses collègues, avec sa véhémence ordinaire : « Quelles que soient vos » opinions, notre cause est commune; » nous sommes tous passagers sur le » vaisseau de la révolution : il est lancé ; il faut qu'il aborde ou qu'il se » brise. Nul ne trouvera planche dans » le naufrage. Il n'est qu'un moyen » de nous sauver tous : il faut que la » masse des citoyens forme un colosse puissant, qui, debout devant les » nations, saisisse d'un bras exterminateur le glaive national, le promène sur la terre et les mers, renverse » les armées et les flottes..... » A la séance orageuse du 5 mars, M. Isnard, voyant que la Montagne refusait la parole à Barbaroux, député du parti girondin auquel il appartenait lui-même, se récria avec beaucoup de force contre le défaut de liberté de la Convention, qu'il qualifia de *machine à décrets* dans la main d'une faction : puis, apostrophant les tribunes, il déclara au peuple que sa liberté était placée entre le despotisme et l'anarchie ; qu'il avait brisé le premier de ces écueils, mais qu'il était près de se briser contre le second. Le 5 avril, il fit adopter le décret d'après lequel on organisa le comité de salut public, qui devint, pour ainsi dire, un instrument de mort contre tous ceux qui avaient concouru à sa création. La scission entre la Gironde et la Montagne était déjà fortement prononcée à cette époque; mais ce fut dans le mois suivant, et sous la présidence même d'Isnard, que les deux partis s'attaquèrent avec le plus de violence. Le triomphe inutile qu'obtinrent momentanément les Girondins en faisant arrêter Marat, donna lieu à des séances très orageuses, les 25, 26 et 27 mai : pendant la première, Isnard, répondant comme président à la députation de la commune qui réclamait la liberté de Marat, déclara « que si Paris » attentait à la Convention nationale, » on chercherait bientôt sur les rives de » la Seine la place où cette ville aurait » existé ; » Alors la salle des séances ressembla moins au sanctuaire des lois qu'à une arène de gladiateurs. Les maratistes insultèrent le président, le traitèrent de vil tyran : Bourdon de l'Oise menaça même de l'assassiner, et M. Isnard fut à la fin obligé d'abandonner le fauteuil. Le 30, la commune le dénonça personnellement, et demanda vengeance des propos injurieux qu'elle prétendit qu'il s'était permis contre elle. Le jour même du 31 mai, M. Isnard déclara qu'il se suspendait de ses fonctions, par amour pour la paix ; et il évita ainsi d'être compris dans la mise en accusation de ses collègues, prononcée le 2 juin : mais toujours poursuivi par la commune de Paris pour son imprudente menace, il fut arrêté sans décret, par Renaudin, juré au tribunal révolutionnaire. Il s'échappa ensuite, et fut mis hors la loi, en octobre, comme *girondin* et l'un des chefs des fédéralistes. Mais il vint à bout de se soustraire aux recherches, en se cachant chez un ami : il passa même pour mort, et reprit séance à la Convention après la chute des montagnards. Envoyé alors dans le département des Bouches-du-Rhône, il s'y prononça fortement contre les terroristes qui l'avaient persécuté. Ce fut M. Isnard qui, le premier, rendit compte, dans une petite brochure, des horreurs commises à Toulon lors de la reprise de cette ville. (*Voy.* FRÉRON dans la *Biogr. univers.*) Les terroristes l'ont accusé depuis d'avoir encouragé les sanglantes représailles que les habitants du midi se permirent contre eux à cette époque, et entre autres les massacres des détenus au fort Saint-Jean à Marseille. On cite cette phrase qu'il adressa aux réactionnaires : « Vous n'avez pas d'armes, dites-vous; » eh bien ! fouillez la terre, cherchez-y » les ossements de vos pères, et courez sur » leurs assassins. » Devenu, en septembre 1796, membre du conseil des cinq-cents,

M. Isnard en sortit en 1797, et fut employé ensuite dans les tribunaux du Var. Ce fut bientôt après, qu'il rentra dans le sein de cette religion qu'il avait si violemment outragée; et, depuis, sa conduite n'a pas cessé d'édifier ses concitoyens. Il a publié, en 1801, sur l'immortalité de l'ame, un écrit où l'on trouve le passage suivant: « Le décret qui me mit hors de la loi, » sembla me mettre également hors des » peines de la vie et m'introduire dans une » existence nouvelle et plus réelle. Si je » n'eusse été proscrit, emporté comme » tant d'autres dans une sorte de tour- » billon, j'aurais continué d'exister sans » me connaître, je serais mort sans savoir » que j'avais vécu. Mon malheur m'a fait » faire une pause dans le voyage de la vie, » durant laquelle je me suis regardé, re- » connu; j'ai vu d'où je venais, où j'allais, » le chemin que j'avais fait, celui qui me » restait à parcourir, et celui qu'il me con- » venait de prendre pour arriver au vrai » but. » N'ayant pas rempli de fonctions publiques en 1815, M. Isnard n'a pas été obligé de quitter la France comme régicide. On a de lui: I. *Discours sur la chose publique, et Projet d'interpellation nationale à adresser au Roi par le corps législatif au nom du peuple français*, 1792, in-8°. II. *Proscription d'Isnard*, 1795, in-8°. III. *Isnard à Fréron* (Voy. la *Biogr. univers.* au mot Fréron fils). IV. *De l'immortalité de l'ame*, 1802, in-8°. V. *Réflexions relatives au sénatus-consulte du 28 floréal an XII* (portant élévation de Buonaparte à l'empire), 1804, in-8°. VI. *Dithyrambe sur l'immortalité de l'ame*, 1805, in-8°. U.

ISNARDS (Jean-Charles-Gaspard, marquis des), ancien capitaine des dragons de la Reine, chevalier de Malte et de St.-Louis, fit la campagne de 1792 dans les gardes-du-corps, compagnie de Gramont. Après le licenciement, il se retira à Malte, puis à Corfou, et servit sur l'escadre russe, depuis le 4 juillet 1799, jusqu'au 8 juillet 1802: il rentra en France le 28 octobre de cette même année. Le marquis des Isnards se fit inscrire dans les gardes-du-corps en juin 1814; et, en mars 1815, il fut nommé capitaine dans la garde nationale destinée à faire partie de l'armée du duc d'Angoulême. Le 7 juillet 1815, il fut appelé, par le commissaire du Roi, aux fonctions de maire de Carpentras; et il présida en cette qualité, au mois d'août suivant, la députation envoyée par cette ville pour porter à S. M. une adresse de félicitation. S. S.

ISOARD (Joseph), né en Provence, fut chirurgien de la marine à Toulon, et s'embarqua, en 1798, sur la flotte destinée à la conquête de l'Egypte. Ayant été fait prisonnier à Aboukir, il fut renvoyé sur parole, et prit du service dans les armées. Il s'embarqua de nouveau, en 1803, à Marseille, sur la corvette les *Deux-Amis*, destinée à aller rétablir nos relations avec les peuples de la côte de Guinée. Envoyé comme ambassadeur auprès du roi d'Ahomay, il ne trouva plus le bâtiment qui l'avait amené, lorsqu'il revint après avoir rempli sa mission, et resta ainsi abandonné, pendant près d'un an, au milieu de ces peuples sauvages, qui n'eurent au reste pour lui que de bons procédés. Il a composé une relation de ce voyage, ainsi qu'une relation de l'expédition d'Egypte. L'une et l'autre sont restées manuscrites. Nommé inspecteur du service de santé dans le ci-devant royaume de Westphalie, M. Isoard jouit d'une grande faveur auprès du roi Jérôme, et il pensa être pris avec lui lors de sa fuite de Cassel, en 1813. Il exerce aujourd'hui sa profession dans la capitale. — Izoard (Jean-François-Auguste), député des Hautes-Alpes à la Convention, y vota l'appel au peuple, la détention de Louis XVI, son bannissement à la paix, et le sursis à l'exécution. Il passa en 1794 au conseil des cinq-cents, et en sortit le 20 mai 1797, ne s'y étant nullement fait remarquer. Il a été, depuis, payeur de département à Chambéry. D.

ISORÉ, riche cultivateur des environs de Clermont, en Beauvoisis, fut député en 1792 par le département de l'Oise, à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel au peuple, et sans sursis. « La loi est mon » guide, dit-il; et malgré ma répugnance » naturelle, je vote pour sa mort. » N'ayant pas assez de moyens pour figurer en première ligne dans la carrière révolutionnaire, il devint, en quelque sorte, l'adjoint des principaux personnages, et particulièrement de Collot-d'Herbois, avec lequel il eut une mission dans son propre département. Il est juste de dire que dans cette mission, il chercha plutôt à modérer qu'à augmenter la sévérité de ses collègues. La ville de Beauvais avait été déclarée en état de

rebellion : Isoré réclama, avec succès, contre cette mesure. Il fut encore envoyé plusieurs fois en mission pour des réquisitions de subsistances. Ne pouvant en faire arriver à Paris une assez grande grande quantité, il proposa à la Convention de continuer, pendant une année, l'exécution de la loi du *maximum*. Il eut aussi une mission près l'armée du Nord. Dans toutes ces courses, il se montra intrépide défenseur des sociétés populaires. Jamais il ne manquait de fréquenter ces clubs, de tonner contre les *modérés*, et de se faire un appui des éloges qu'il se faisait donner, et des délibérations qu'il leur faisait prendre. Quoique cultivateur, il attaqua plusieurs fois les *monopoleurs* et autres *avides détenteurs* de grains, et demanda qu'on prît des mesures sévères contre eux. Bien que naturellement violent, ce conventionnel a été, jusqu'à ces derniers temps, assez sage pour ne pas se compromettre. Après le 9 thermidor, on l'a vu dénoncer les terroristes, puis prendre leur défense, lorsqu'elle paraissait populaire. Jouissant d'une fortune considérable, il s'est souvent rangé dans le parti des sans-culottes, pour attaquer ceux qui couraient une autre carrière, et notamment Tallien, qu'il accusa d'avoir été, lors des massacres de septembre, l'agent du parti d'Orléans. Il fut, après la session conventionnelle, commissaire près l'administration de l'Oise. On nomma à sa place, après le 18 brumaire. Isoré passe pour un agronome éclairé : c'est un des hommes du beau pays qu'il a habité, qui a su le mieux tirer parti de ses propriétés. Il s'est montré, lors du retour de Buonaparte, un de ses plus chauds partisans, a accepté toutes les fonctions qui lui ont été offertes, et a été obligé, comme régicide, de sortir de France en 1816. U.

ITARD (E. M.), médecin des sourds-muets à Paris, a publié : I. *De l'éducation d'un homme sauvage*, ou *Des premiers développements physiques et moraux du jeune sauvage de l'Aveyron*, 1801, in-8°. II. *Hygiène domestique*, traduction libre et elaguée de l'ouvrage anglais du docteur Willich, 1802, 2 vol. in-8°.; 2e. édition, 1805, 2 vol. in-8°. (Cet ouvrage est connu aussi sous le titre de : *L'art de prolonger la vie humaine.*) M. Itard est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*. Le Roi lui a accordé, en 1814, la décoration de la Légion-d'honneur. OT.

IZARN (JOSEPH), membre de la société royale de Gœttingue, inspecteur-général de l'université de France, né dans le Béarn, est auteur de : I. *Des pierres tombées du ciel, ou Lithologie atmosphérique, avec un essai de théorie sur la formation de ces pierres*, 1803, in-8°. M. Izarn réfute d'abord l'opinion de quelques écrivains, qui font lancer ces pierres par nos volcans à plusieurs centaines de lieues de distance, ou qui les font sortir de la lune, contre toutes les lois de la gravitation. Il établit ensuite, d'une manière assez probable, que l'on doit attribuer ce phénomène, dont les naturalistes anciens avaient déjà donné différentes explications, à un mouvement d'attraction qui, réunissant les particules de matières disposées dans l'air, en compose des corps, que leur poids précipite vers la terre. II. *Explication du nouveau langage des chimistes, pour tous ceux qui, sans s'occuper de la science, voudraient profiter de ses découvertes*, 1803, in-8°. III. *Manuel du galvanisme*, 1804, in-8°. (Voy. la *Biographie univers.*, au mot GALVANI.) IV. *Leçons élémentaires de physique et de chimie expérimentales*, 1re. partie, 1805, in-8°. V. *Exposé de l'état actuel de l'instruction publique en France*, 1815, in-8°. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur discute, avec sagacité, les inconvénients qu'on pouvait reprocher à l'ancien système, et les avantages que le nouveau semble réunir. DE.

IZOS (JACQUES), député des Pyrénées-Orientales au conseil des cinq-cents, en septembre 1795, prit la parole en octobre 1796, pour défendre la loi du 3 brumaire, qui excluait du corps législatif les parents d'émigrés et les signataires d'actes réputés contre-révolutionnaires. Absent au 18 fructidor (4 septembre 1797), il adhéra aux mesures prises dans cette journée, fut deux fois secrétaire du conseil, et en sortit en mai 1799. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il devint sous-préfet de Prades, département des Pyrénées-Orientales, et fut élu, en novembre 1806, candidat au corps législatif. M. Izos exerçait encore, en 1814, les fonctions de sous-préfet. Il perdit cet emploi en 1816. V.

# J

JABLONOWSKI (Le prince) prit une part active dans les troubles de la Pologne. Il remplit, sinon avec succès, du moins avec dignité, la mission dont il fut chargé en 1793, auprès du roi de Prusse, et eut le bonheur d'échapper aux poursuites qui en furent la suite. En 1807, lors de l'entrée des Français en Pologne, il se joignit à eux, et, après la paix de Tilsitt et l'organisation du grand-duché de Varsovie, devint l'un des sénateurs palatins de cet état. En 1812, lors de la reprise des hostilités entre la France et la Russie, le prince Jablonowski fut député de la nouvelle diète pour porter au roi de Saxe le vœu de la nation polonaise, relativement à une confédération générale. DE.

JACKSON (FRANCIS JAMES), diplomate anglais, fils aîné de feu Thomas Jackson, docteur en théologie, l'un des chapelains du roi, est né à Gosfield en Essex, le 25 janvier 1771. Après avoir commencé ses études dans sa patrie, il les termina à l'université d'Erlang en Allemagne, et y prit les degrés de docteur ès-lois en 1803. En 1786, M. Jackson fut employé dans les bureaux des affaires étrangères, et, un an après, attaché à l'embassade d'Angleterre à la Haye. Le comte de Malmesbury, ambassadeur, ayant été obligé de quitter la Haye, l'y laissa, comme chargé d'affaires. M. Jackson remplit les fonctions de secrétaire de légation à Berlin, en 1789 : il accompagna le roi de Prusse, qui se rendait en Silésie pour inspecter son armée, au moment d'une rupture avec l'Autriche ; et assista aux conférences de Reichenbach, à la place de l'envoyé anglais, qu'une maladie retenait depuis long-temps dans son lit. Cette maladie ayant forcé M. Ewarts de retourner en Angleterre, ce fut M. Jackson qui le remplaça, et qui fut chargé de négocier avec la cour de Berlin pour forcer la Russie à faire, avec la Porte, une paix qui fût en harmonie avec les bases de la triple alliance, formée récemment entre la Grande-Bretagne, la Russie et la Hollande. Le but le plus important de cette alliance était, outre la garantie réciproque des parties contractantes, de conserver l'indépendance et la paix du Nord de l'Europe alors menacées par l'agrandissement projeté de la Russie et de l'Autriche, aux dépens de la Suède et de la Porte. La Grande-Bretagne desirait aussi maintenir l'intégrité de la Pologne ; et elle y serait peut-être parvenue : mais un changement dans son propre ministère renversé par une nombreuse et violente opposition, étant inopinément survenu, les principes de ce nouveau cabinet différèrent de ceux de l'ancien, et les négociations avec la cour de Prusse n'eurent pas le résultat qu'on en attendait. En 1792, M. Jackson fut nommé ministre plénipotentiaire à la cour de Madrid, et y résida pendant tout le temps de l'alliance de l'Angleterre avec cette puissance : mais lorsqu'il connut l'intention où était l'Espagne de faire la paix avec la France, il en prévint sa cour, et se rendit en Angleterre en 1795. A la fin de cette année, il eut une mission auprès de l'empereur d'Autriche. L'année suivante, il fut nommé ambassadeur auprès de la Porte-Ottomane ; mais son départ fut suspendu par un ordre du roi, qui l'envoya à Paris, pour les négociations entamées avec la république française. Le directoire ayant refusé de lui accorder des passeports, lord Malmesbury fut envoyé à sa place. M. Jackson resta en Angleterre, et résigna ensuite l'ambassade de Turquie, parce que la compagnie du Levant, dont les affaires étaient embarrassées, avait refusé d'accorder la somme ordinaire pour soutenir l'ambassade. Après la signature des préliminaires de Londres en 1801, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire auprès de la république française, et résida à Paris pendant les conférences du congrès d'Amiens. Après la conclusion du traité définitif, il se rendit à Berlin, comme envoyé extraordinaire. Après des efforts inutiles pour persuader à la cour de Prusse de voir les affaires d'Europe dans leur vrai point de vue, et d'abandonner ce système de mauvaise politique qui a failli amener la ruine de cette monarchie, M. Jackson profita d'un incident qui, pendant quelque temps, sembla devoir couronner ses efforts. Sir George Rumbold ayant été arrêté par les troupes françaises, sur le territoire neutre, et jusque dans les faubourgs de la ville d'Hambourg, M. Jackson présenta des observations énergiques au roi de Prusse, et réclama son

intervention en sa double qualité de protecteur du nord de l'Allemagne, et de co-directeur du cercle de Basse-Saxe, dans lequel l'outrage avait été commis. Cette mesure eut un heureux résultat; et un courier fut dépêché à Paris, avec une demande péremptoire pour la délivrance du chargé d'affaires anglais. Sir George Rumbold accepta son élargissement avec certaines conditions qu'il aurait dû rejeter, et qui ôtèrent à M. Jackson tout espoir de commettre la Prusse avec la France. L'année suivante (1805), il négocia avec les ministres de Prusse et de Russie, et eut une entrevue particulière avec l'empereur de Russie lui-même, au sujet de la coalition dont on s'occupait alors. En 1806, aussitôt que la Prusse eut pris possession du Hanovre et notifié son intention d'exclure le pavillon britannique de tous les ports de sa domination, M. Jackson reçut de son souverain l'ordre de partir sans prendre congé; et la guerre fut déclarée à la Prusse, aussitôt qu'il fut arrivé en Angleterre. Pendant sa mission à la cour de Berlin, M. Jackson avait épousé Mlle. de Dorville, fille unique, d'une famille ancienne et distinguée de protestants français réfugiés, qui avaient occupé des places importantes auprès du grand Frédéric. Dans l'été de 1807, le roi de Danemark ayant montré des sentiments favorables aux Français, M. Jackson fut envoyé dans le Nord, et chargé de le sommer de remettre sa flotte aux Anglais, pour éviter, dit-il, qu'elle ne tombât entre les mains des Français. Sur le refus de ce prince, M. Jackson quitta Copenhague; et aussitôt on bombarda cette ville, jusqu'à sa reddition. Envoyé aux États-Unis d'Amérique, en 1808, à l'occasion des différends survenus entre les deux gouvernements pour le droit des neutres, sa présence y excita une grande agitation, et on l'y qualifia publiquement d'incendiaire. Il eut ensuite une altercation très vive avec le secrétaire de cet état, rompit les négociations, et se retira. Le gouvernement anglais approuva la conduite de M. Jackson. Z.

JACKSON (Le docteur Robert), médecin d'Edinbourg, employé dans les armées, est directeur des hôpitaux établis dans l'île de Wight. Il se rendit à la Jamaïque en 1774, et y administra avec succès les douches froides, pour la guérison de la fièvre, long-temps avant que le docteur Currie eût adopté cette méthode. En 1778, il servait dans l'armée anglaise en Amérique, comme chirurgien d'un régiment : à la fin de cette guerre il s'établit à Stockton-Upon-Tees. Lorsque la guerre éclata avec la France, en 1793, il fut attaché au 3e. régiment d'infanterie. Il a servi depuis en Belgique et à St-Domingue : il n'a cessé de joindre à une pratique immense, tous les avantages de la théorie. Il a publié les ouvrages suivants, qui lui ont acquis une grande réputation : I. *Sur les fièvres de la Jamaïque, avec des observations sur les fièvres intermittentes de l'Amérique, et un Appendix contenant des indications sur les moyens de conserver la santé des soldats dans les climats chauds*, 1795, in-8°. II. *Essai sur l'histoire et la guérison de la fièvre endémique et contagieuse, et plus particulièrement de la fièvre contagieuse des prisons, des vaisseaux et des hôpitaux, avec des explications sur la discipline et l'économie militaires, et un plan d'arrangements médicaux pour les armées*, 1798, in-8°. III. *Remarques sur la constitution du département de santé de l'armée anglaise*, 1803, in-8°. IV. *Vue systématique de la discipline, de la formation et de l'économie des armées*, 1804, in-4°. V. *Lettre à l'éditeur de l'Edinburg Review*, 1804, in-8°. VI. *Système d'arrangement et de discipline pour le département de santé des armées*, 1805, in-8°. VII. *Exposition de la pratique de verser de l'eau froide sur le corps, pour la guérison de la fièvre*, 1808, in-8°. Il a fait paraître aussi plusieurs lettres sur différents sujets relatifs à son art. — JACKSON (John) est auteur : I. D'un *Voyage par terre de l'Inde en Angleterre, fait en 1797, à travers des contrées peu fréquentées, et dont plusieurs sont inconnues des Européens*, 1799, in-8°. II. *Réflexions sur le commerce de la Méditerranée*, 1804, in-8°. — JACKSON (James), après avoir résidé long-temps dans l'Afrique occidentale, a publié le résultat de ses observations, sous le titre de *Voyages dans l'empire de Maroc, dans la Barbarie méridionale, et à travers les monts Atlas*, 1809, in-4°. Z.

JACOMIN (JEAN-JACQUES-HIPPOLYTE), député de la Drôme à la Conven-

tion nationale, y vota la mort de Louis XVI en ces termes : « Je vote pour que » la peine portée par le Code pénal con- » tre les conspirateurs, soit appliquée à » Louis Capet. » Il fut employé, en 1795, dans la commission des approvisionnements de Paris, et envoyé en septembre (toujours pour le même objet) à Senlis, où le peuple voulut le massacrer. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il fit partie de la commission provisoire des inspecteurs, et ensuite fut élu secrétaire. Il en sortit en 1798, y fut aussitôt réélu, et entra, en décembre 1799, au corps législatif, d'où il passa, en 1804, à la direction des droits-réunis du Doubs, qu'il occupait encore en 1815. Il fut obligé de sortir de France en 1816, par la loi contre les régicides. B. M.

JACOUPY (Jean), évêque d'Agen sous le gouvernement impérial, est né à St.-Martin-de-Riberac, le 28 avril 1761, et a été sacré le 18 juillet 1802. Il publia, à l'occasion de la bataille d'Austerlitz, un mandement où il célébra les vertus de Buonaparte. En janvier 1807, dans une instruction qu'il adressa aux curés de son diocèse pour favoriser les levées d'hommes, il dit que Napoléon voulait devoir plus à la douce influence de la religion, et aux leçons des prêtres du Seigneur, qu'à l'autorité ; il rappela aux fidèles qu'on lui devait la liberté de prêcher l'Evangile sur les toits, et d'être très impunément chrétien et apôtre. V.

JACQUELIN (J. A.), commis principal au ministère de la guerre, chevalier de la Légion-d'honneur, est auteur des ouvrages suivants : I. (Avec Rigaud), *Molière avec ses amis*, ou *Le Souper d'Auteuil*, comédie-vaudeville en deux actes, 1800, in-8°. II. *Pradon sifflé, battu et content*, comédie-anecdote (avec Rochelle), 1801, in-8°. III. (Avec Rougemont), *L'amour à l'anglaise*, comédie-vaudeville, 1803, in-8°. IV. (Avec Rigaud), *Piron aveugle*, comédie anecdotique, 1804, in-8°. V. *La lyre maçonique*, 4 vol. in-18. VI. *Ode sur la naissance du roi de Rome*, 1811. VII. *Henri IV, les Bourbons et la paix*, hommages poétiques, 1814, in-8°. VIII. *Le Chansonnier des Bourbons*, 1814, in-18. IX. *Le Chansonnier franc-maçon*, 1815, in-8°. X. *La Galerie des badauds célèbres*, ou *Vivent les enfants de Paris!* chansonnette biographique, 1816, in-18. Or.

JACQUEMARD (E.), l'un de nos grammairiens les plus instruits et les plus profonds, né en Franche-Comté, vers 1780, a fait ses études à Paris. On a de lui : I. *Eléments de grammaire française, à l'usage des enfants*, 1806, in-4°. II. *Abrégé de grammaire française*, 1811, in-8°. Ces deux ouvrages sont, sans aucun doute, du nombre des plus remarquables qui aient paru de notre temps sur la langue française. D.

JACQUES (Le baron de Saint), ancien secrétaire du duc d'Enghien, se signala par le plus noble dévouement à ce dernier rejeton de la maison de Condé. (*V.* Enghien, dans la *Biograph. universelle.*) Le chevalier Jacques habitait, en mars 1804, à Ettenheim, une maison voisine de celle du prince : dès qu'il apprit que celle-ci était assaillie par une troupe armée, il sortit à moitié vêtu, et envoya un domestique à l'église, pour sonner le tocsin ; mais le clocher était déjà occupé par un piquet de soldats, qui maltraitèrent ce domestique, et l'empêchèrent de remplir sa mission. Le chevalier Jacques était malade, lorsqu'on fit partir le prince ; ce qui ne l'empêcha pas de se présenter chez lui pour l'accompagner. On le repoussa d'abord ; mais, ayant insisté, on le laissa entrer. « C'est toujours un de plus, dit- » on, en lui ouvrant les portes. » Ainsi, il suivit le prince à Strasbourg, puis à Paris, où Buonaparte le fit mettre dans un cachot, d'où il n'est sorti que plusieurs années après le meurtre du duc d'Enghien. Enfin, il a eu la consolation de revoir les nobles parents de son prince, et la douleur d'assister à l'exhumation de ses dépouilles mortelles, le 20 mars 1816. M. Jacques est actuellement attaché à la maison du prince de Condé. S. M. lui a conféré le titre de baron de St.-Jacques, et l'a créé chevalier de St.-Louis. U.

JACQUES (M. J.), ancien professeur, a publié : I. *Eléments de grammaire française*, 1804, in-12. II. *Moyens de doubler au moins les progrès dans la langue latine*, 1804, in-12. III. *Preuves convaincantes de la vérité de la religion chrétienne*, 1804, in-12 ; 3e. édition, 1812, in-12. IV. *Démonstration simple et directe des propriétés des parallèles, par une sécante*, 1804, in-8°. V. *La logique et*

*la métaphysique rappelées à leurs principes*, 1805, in-8°. VI. *Les traits les plus intéressants de l'histoire ancienne et de l'histoire romaine*, 1811, 2 vol. in-12. OT.

JACQUINOT-PAMPELUNE (CLAUDE-FRANÇOIS-JOSEPH-CATHERINE), né à Dijon, en 1771, d'un père distingué dans le barreau, et professeur de droit à l'université de cette ville, y a exercé lui-même, avec distinction, les fonctions d'avocat, depuis 1790 jusqu'en 1811. Pendant la terreur, il défendit plus d'une fois, avec courage et talent, des hommes poursuivis révolutionnairement, et notamment des membres de l'ancien parlement, tels que le président Richard et autres. Nommé, en 1811, avocat-général à Dijon, puis procureur-général à la Haye, il est rentré en France en 1813, et n'a occupé aucun emploi pendant les cent jours de 1815. Après son retour, le Roi l'a nommé maître-des-requêtes en service extraordinaire, et son procureur près le tribunal de première instance au département de la Seine. En 1816, M. Jacquinot présida le collége électoral de l'Yonne; et il revint à Paris prendre place parmi les députés de cette session. Il y parla, pour la première fois, dans l'affaire de Robert: « Demanderait-on compte au » ministre de la guerre et de l'intérieur, » dit-il, de la destitution supposée in» juste d'un général ou d'un préfet? » Peut-on demander compte au ministre » de la police d'une mesure de police?... » M. Jacquinot fit un long discours dans la discussion sur les journaux. On y remarquait le passage suivant: « Si les livres » ont leurs destinées, les journaux ont » aussi la leur, et elle est bien différente. » Un livre est-il bien utile? La publicité » augmente à mesure que sa réputation » s'étend. Ne présente-t-il qu'une pro» duction réprouvée par la morale et » par le goût? L'opinion en fait une » prompte justice. Est-il dangereux, » incendiaire? Il est arrêté, et les au» teurs poursuivis. Il n'en est pas ainsi » des journaux: le mal qu'ils peuvent » produire est aussi prompt qu'infailli» ble: en peu d'instants, le journal, à » peine sorti de la presse, est connu » dans le palais des grands, comme » dans le réduit du pauvre. »... M. Jacquinot conclut par voter pour le projet des ministres; et il a constamment opiné, avec la majorité de la chambre, pendant toute la session. Une ordonnance du Roi lui a permis de joindre à son nom, celui de sa femme, fille du comte Genouilly de Pampelune, écuyer commandant des écuries de la reine Marie-Antoinette. Lors de l'installation de la cour prévôtale à Paris, en janvier 1816, il retraça, en peu de mots, l'utilité de cette cour, et les abus qu'elle doit réprimer. « La publicité des dé» bats, dit-il, la liberté et le respect » dus à la défense des accusés, la mo» ralité des juges nommés par le Roi, » offriront une triple garantie aux ac» cusés. La cour prévôtale était né» cessaire dans une grande cité, où le » méchant cherche un associé à ses pro» jets criminels, ou un refuge quand il » les a exécutés...... » F.

JACQUINOT (Le baron CHARLES-CLAUDE), lieutenant-général de cavalerie, né le 5 août 1772, était, en 1806, colonel du 11e. régiment de chasseurs à cheval, et fut nommé, le 14 mai 1807, officier de la Légion-d'honneur. Devenu général de brigade, il fit la campagne de Russie, et, se distingua, le 7 septembre 1812, à la bataille de la Moskwa. Le 26 octobre 1813, il fut nommé général de division; et, le 2 janvier 1814, il marcha, avec le général Albert, contre un corps russe, composé de deux bataillons, qui se portait sur Bonn, et le fit prisonnier avec deux pièces de canon. Il alla prendre ensuite à Cologne le commandement des dragons du 5e. corps d'armée sous les ordres du général Sébastiani. Le général Jacquinot fut envoyé, par le Roi, en Autriche, au mois de mai 1814, en qualité de commissaire pour le retour des prisonniers français; et il reçut, le 27 juin, la croix de chevalier de St-Louis, et, le 23 août suivant, celle de grand-officier de la Légion-d'honneur. Le 9 mars 1815, il adressa de Chartres, au ministre de la guerre, l'expression de son dévouement pour le Roi, et fut désigné, peu de temps après, par Buonaparte, pour commander la 1re. division de cavalerie, 1er. corps, armée du Nord. Il a cessé d'être employé depuis la rentrée du Roi. S. S.

JACQOTOT (PIERRE), professeur de physique et d'astronomie à Dijon, a publié: *Cours de physique expérimentale et de chimie, à l'usage des écoles*

*centrales*, 1801, 2 vol. in-8°., et *Atlas*, in-4°.; seconde édition, sous le titre d'*Eléments de physique expérimentale, de chimie et de minéralogie*, 1805, 2 vol. in-8°. Ot.

JACQUOTOT (Mme. VICTOIRE), célèbre peintre sur porcelaine, eut l'honneur, en juin 1816, de présenter au Roi, qui visitait la manufacture de Sèvres, une copie du fameux tableau de Raphaël, connu sous le nom de la *Ste.-Famille*. S. M. lui adressa ces mots flatteurs : *Si Raphaël vivait encore, Madame, vous le rendriez jaloux.* Ce tableau n'existe plus pour le public à la manufacture de Sèvres, MONSIEUR, comte d'Artois, en ayant fait l'acquisition pour quatre mille francs. Mme. Jacquotot a été nommée, en septembre 1816, peintre sur porcelaine du cabinet du Roi. D. B.

JADELOT (JEAN-FRANÇOIS-NICOLAS), médecin, né à Nanci, et membre de la société des sciences, lettres et arts de cette ville, présidait, en 1817, le comité central de vaccine à Paris. Il a publié : I. *Description anatomique d'une tête humaine extraordinaire, suivie d'un Essai sur l'origine des nerfs*, 1799, in-8°. II. *Expériences sur le galvanisme et en général sur l'irritation des fibres musculaires et nerveuses*, par J.-A. de Humboldt, traduites de l'allemand, avec des additions, 1799, in-8°. (*Voy.* HUMBOLDT.) III. *De l'art d'employer les médicaments*, 1805, in-12. IV. *Pharmacopée des pauvres*, 1810, in-8°. V. *Notice sur le traitement de la gale au moyen de l'acide sulfurique*, 1814, in-8°. Ot.

JAGAULT (L'abbé), né à Thouars en 1765, fut élevé chez les bénédictins de St.-Maur, et nommé, à vingt-trois ans, à la chaire de philosophie et de théologie de St.-Nicolas d'Angers, où il jouissait déjà, en 1788, de quelque réputation. Il se prononça, dès le principe, contre la révolution, malgré ses liaisons avec quelques-uns des premiers révolutionnaires. Signalé, en 1790, à la fureur des démagogues; exilé d'Angers, et bientôt du département des Deux-Sèvres, il se réfugia à Paris, où, quoique dénoncé au club des Jacobins et à Carra, il échappa au comité des recherches et aux massacres de septembre. Il revint en Poitou, où, se donnant pour avocat, il osa défendre et put sauver un malheureux mis en jugement pour s'être écrié : *Tout est perdu, puisqu'on a fait mourir notre bon Roi!* L'abbé Jagault se réunit aux Vendéens, dès que la guerre éclata; et il obtint bientôt parmi eux une grande influence. Ami des Lescure, des Bonchamp, des La Rochejacquelein, il fut de tous les conseils et prit part à toutes les opérations. Ce fut lui qui conçut le plan du conseil supérieur qui devait réunir les parties éparses de l'insurrection : l'organisation lui en fut confiée; il y prit les fonctions de secrétaire-général, et dirigea tout le travail. Les membres de ce conseil avaient plus d'une sorte de devoirs à remplir; et l'abbé Jagault, tout en se livrant aux soins de l'administration, visitait les campagnes pour y annoncer la parole de Dieu et exciter la ferveur des habitants. Il assista aussi, très souvent, aux différentes batailles. Après celle de Châtillon, une insurrection ayant éclaté parmi 2000 prisonniers auxquels on n'avait pas encore pu distribuer du pain, les paysans irrités allaient les immoler, si l'abbé Jagault, avec le prince de Talmont, ne se fût exposé pour les sauver, à leur propre fureur, en pénétrant dans leurs rangs. Un déserteur, passé dans l'armée royale pour y servir d'espion, profita de cette circonstance pour tirer à bout portant sur l'abbé Jagault. La poudre brûla ses cheveux, mais la balle ne l'atteignit pas. Lorsque la garnison de Maïence eut dispersé l'armée royale, Charette, bloqué par toutes les forces républicaines, attendait en vain des secours : les paysans, découragés, ne tenaient plus la campagne. L'abbé Jagault parcourut les villages, releva les esprits, et détermina un soulèvement de plus de 60,000 hommes, dont l'apparition procura aux Vendéens de nombreux triomphes. Dans la malheureuse campagne d'outre-Loire, il rendit encore de grands services à l'armée, en procurant des vivres et en ranimant les courages abattus. Au siége d'Angers, se trouvant dans une batterie, à côté de M. de Siron, il reçut un forte contusion à la cuisse. A l'affaire du Mans, il rallia les fuyards, et fut renversé, en marchant à leur tête, dans une rue encombrée de canons, de blessés et de femmes égarées. Un aide-de-camp de la Rochejacquelein, M. Alard, se mit à pied, et le força de prendre son cheval. A Savenay, le marquis de Donissan lui confia Mmes. de Donissan et de Lescure. Il faut lire,

dans les *Mémoires de Mme. de la Rochejacquelein*, le récit des dangers qu'ils coururent, et de la généreuse hospitalité des paysans bretons. M. Jagault pénétra, déguisé, dans la ville de Nantes, où il parvint à trouver un asile et des secours; à communiquer même dans les cachots, où il put être utile aux prisonniers, notamment à la veuve de l'illustre marquis de Bonchamp. Delaunay, l'un des commissaires nommés pour la pacification, instruit que l'abbé Jagault était à Nantes, lui fit dire qu'il pouvait se montrer. On traitait alors avec les deux généraux vendéens, Charette et Stofflet : l'abbé Jagault obtint du premier qu'il ne conclurait pas seul; il vit le second, et le détermina à une conférence, qui aurait sans doute procuré de plus grandes garanties aux royalistes: mais la paix, consentie isolément, ne laissant plus d'espoir, il accepta l'asile qui lui fut offert au château de Clisson par Mme. de Lescure. Tandis qu'il s'y occupait de réparer les désastres de la guerre, et de mettre ordre aux affaires particulières de ses amis, le général Monter envoya une compagnie d'infanterie et quinze hussards pour l'arrêter : les paroisses voisines s'insurgèrent; des vexations et des hostilités s'en suivirent; on enleva beaucoup de bétail; on traîna en prison grand nombre de paysans: l'abbé Jagault obtint une entrevue du général, et se chargea de calmer les esprits. Monter lui accorda la liberté des prisonniers, la restitution du bétail, et le laissa retourner sur parole à Clisson, où il rentra au milieu des bénédictions de la population toute entière. Instruit à temps qu'on allait exiger de lui le serment, il alla rejoindre à Bordeaux MMmes. de Donissan et de Lescure. Leur apparition y avait fait renaître les espérances et les projets des royalistes. L'abbé Jagault fut d'un conseil secret avec MM. Dudon, père et fils, et se rendit, avec les ducs de Lorge et de Civrac, auprès de S. A. R. MONSIEUR, à Edimbourg. Il donna au prince tous les détails propres à l'éclairer sur l'état des choses, et en reçut des témoignages de confiance. Il rédigea un mémoire qui fut remis au Roi par M. de Cazalès. S. M. approuva tous les plans de l'abbé Jagault, qui fut renvoyé en France avec ordre de travailler à leur exécution, et de réunir au conseil central toutes les provinces depuis Paris jusqu'à Toulouse. L'arrestation du chevalier Crion fit tomber sa correspondance entre les mains de la police (1). La duchesse de Sérent, avant d'en informer l'abbé Jagault, voulut lui assurer un asile; et elle le fit prévenir par sa fille, aujourd'hui duchesse de Damas. Il accompagna les fils du comte de Chastelux en Italie; ce qui l'empêcha d'être impliqué dans le procès de Pichegru. Il vit à Naples le ministre de France, Alquier, qui le traita avec une attention particulière, et chercha à le gagner à Buonaparte. « Demandez ce que vous voudrez, lui » dit-il; quelle que soit la place que vous » desiriez, je m'en fais garant. — Monsieur, répondit l'abbé Jagault, la cause » des Bourbons est éteinte, et je le suis » avec elle. » Rentré en France en 1807, il alla renouer en Gascogne les relations du parti royal; et après en avoir visité et rapproché les principaux agents, il partit pour l'Espagne. Mme. de Donissan fut sommée de se rendre à Bordeaux, et d'y donner des éclaircissements sur les dernières démarches de l'abbé Jagault. Il s'occupait alors d'une note que devait remettre le colonel Pons, actuellement général au service d'Espagne, pour engager S. M. C., au nom de la Russie et de l'Angleterre, à déclarer la guerre à Buonaparte. Il y prédisait la catastrophe prochaine qui menaçait ce royaume; et, ayant été invité à traduire pour le prince de la Paix la description des jardins de Bleinheim, il eut le courage de lui dire que jamais il n'habiterait le palais d'Albe, que ce prince faisait réparer à grands frais. De retour en France, l'abbé Jagault continua d'entretenir, avec ses principaux agents, les mêmes relations; et afin de n'être plus soupçonné, il résida alternativement dans diverses provinces (2). Lorsqu'après la campagne de Russie, M. de la Rochejacquelein rallia à Bordeaux les royalistes dispersés par tant d'orages, l'abbé Jagault s'unit à lui et au comte Alexandre de Saluces. Il visita toutes les villes sur la route que devait parcourir le duc d'An-

(1) Ce fut une occasion pour la duchesse de Narbonne-Pelet, compromise dans cette affaire, de déployer toute la fermeté de son caractère.

(2) Il trouva toujours à Paris un asile assuré, et des moyens de correspondance, par les soins de MM. Revelière, ses parents, dont le dévouement était sans réserve et sans ostentation. Ils avaient perdu dans la Vendée leur famille et une fortune considérable. L'un d'eux est chef de division au ministère de la marine.

goulême, et y disposa les habitants à agir avec vigueur. Il vint ensuite à Paris communiquer ces dispositions au prince de la Trémouille, au duc de Fitz-James, etc.; vit à Orléans le prince Adrien de Laval; se concerta, à Tours, avec MM. de Chastenay, de Duras et Eugène de Montmorency, puis se rendit dans la Vendée. Le mouvement devait éclater à Angers le lundi de Pâques; et il quittait cette dernière ville pour aller à Saumur, lorsqu'il apprit la révolution du 31 mars 1814: il la fit publier dans toute la Vendée, et revint à Paris. En 1815, l'abbé Jagault fut averti, des premiers, de la conspiration du 20 mars, et il en fit chez le duc d'Aumont, un rappport *signé*, qui devait être remis au Roi: mais le duc crut devoir, par précaution, biffer le nom de l'abbé Jagault, et se contenta de remettre la note au comte de Blacas, qui n'y ajouta aucune foi. L'abbé Jagault se rapprocha alors de la Vendée, et s'occupa, en attendant, des soins de son ministère. Il s'était rendu auprès du duc de Bourbon à Angers; et il apprit en arrivant comment le mouvement avait été désorganisé dans son foyer principal. Surveillé et gardé à vue, il n'a cessé de correspondre régulièrement, pendant les cent jours, avec le comte Auguste de la Rochejaquelein. L'intrépide A. de Lagarde, qui portait sur tous les points les dépêches de son général, a su échapper à tous les soupçons et surmonter tous les dangers. On sait comment a fini cette dernière guerre. L'abbé Jagault, entre les mains duquel ont été déposées toutes les pièces officielles, a eu l'honneur d'en présenter le rapport au Roi, le 13 octobre 1815. Il a prononcé au mois de mai 1817, l'éloge funèbre de Henri de la Rochejaquelein, mort en 1794. F.

JALABERT (L'abbé), chanoine de Notre-Dame de Paris, et l'un des grands-vicaires de ce diocèse, né à Toulouse, a souvent porté la parole, au nom de son chapitre, dans des occasions solennelles. Il prononça, le 23 janvier 1808, dans la basilique de Notre-Dame, l'oraison funèbre de l'archevêque De Belloy. « Prince! s'écria-t-il » dans ce discours, en s'adressant à Buonaparte, puisque vous êtes aimant, » vous avez dû comprendre combien » l'était aussi le vertueux prélat dont » nous déplorons la mort, et combien » c'était vous surtout qu'il aimait. Je » me plais à vous dire, et vous croirez » que vous eussiez été plus délicieusement ému des effusions de son dévouement pour vous, dont nous étions témoins dans sa société intime, que » vous ne l'avez peut-être encore été des » discours pompeux que dicte l'amour » de vos peuples pour votre auguste » personne..... » Passant ensuite de l'empereur à son archichancelier, l'orateur dit à Cambacérès : « Sérénissime prince, notre vertueux prélat » partageait avec l'empire français la » très haute considération publique » qu'ont attachée à votre personne la » confiance signalée du monarque, et la » sagesse avec laquelle vous dirigez les » rênes de l'Etat, si souvent déposées » dans vos mains. Mais il aimait surtout » à peser sur celles qui sympathisaient » le plus avec les siennes. » Lorsqu'en 1811, Buonaparte, furieux contre l'abbé Dastros, qui avait communiqué à M. Portalis la bulle de son excommunication, eut fait subir, au milieu de sa cour, une humiliante mortification à ce courageux ecclésiastique, le chapitre métropolitain, conduit par le cardinal Maury, se représenta de nouveau, le 6 janvier, à l'empereur, pour lui annoncer qu'en plaignant le malheur d'un de ses membres, le chapitre *s'était fait un devoir de révoquer sur-le-champ les pouvoirs spirituels dont il l'avait investi.* « Nous sommes catholiques, Sire, s'écria M. l'abbé Jalabert au nom de » ses collègues, et nous nous glorifions en » même temps plus que jamais, sous » votre règne, d'être Français. » En mai 1816, il disait au Roi, à la tête du même chapitre : « Du 14 juillet 1789 au 3 mai » 1814, plusieurs siècles historiques et » des siècles de fer se sont écoulés. Du 3 » mai dont le 12 avril fut l'aurore, du 3 » mai 1814 au 3 mai 1816, nous retranchons cent jours, et nous comptons, Sire, des siècles de félicité publique et de bonheur personnel. » M. l'abbé Jalabert fit preuve d'autant d'éloquence, lorsque le Roi se rendit, le 3 novembre de la même année, à l'église cathédrale, pour la messe qui précéda l'ouverture de la session des chambres, et lorsqu'en 1817, le clergé de Paris et le chapitre métropolitain furent présentés à S. M., à l'occasion de l'anniversaire du 3 mai 1814. On a de l'abbé Jalabert : *Oraison funèbre de Mgr. An-*

*toine-Eléonore-Léon Leclerc de Juigné*, 1811, in-4°. M. Barbier lui attribue : I. *Examen des difficultés qu'on oppose à la promesse de fidélité à la constitution*, 1800 et 1801, in-8°. II. *Du projet de charger les ecclésiastiques d'éclairer les fidèles sur leurs droits contre les entreprises du despotisme, et de propager la doctrine de la souveraineté des peuples par l'envoi de missionnaires en pays étrangers*, 1801, in-8°.

JAMESON (Robert), savant anglais, membre de la société royale, professeur d'histoire naturelle, et conservateur du musée d'Edinbourg, membre de la société Linnéenne, professeur adjoint de minéralogie, président de la société Wernerienne, etc., a publié : I. *Esquisse de la minéralogie des îles Shetland, et de l'île d'Arran*, 1798, in-8°. II. *Système de minéralogie*, 1804 à 1808, 3 vol. in-8°. III. *Description minéralogique du comté de Dumfries*, 1805, in-8°. IV. *Traité sur les caractères extérieurs des minéraux*, 1806, in-8°. V. *Voyages minéralogiques dans les îles Hébrides, Orkney et Shetland, et sur le continent de l'Ecosse*, 1804, 2 vol. in-4°. VI. *Notes minéralogiques ajoutées à l'Essai de M. Cuvier, sur la théorie de la terre*, 1814, in-8°. Z.

JAMIN (Le baron Jean-Baptiste), né le 20 mai 1772, était, en 1806, major du 2e. régiment d'infanterie légère, et fut nommé officier de la Légion-d'honneur le 14 mai 1807. Devenu colonel, il fut employé en Espagne, et se distingua, le 10 janvier 1809, au combat de Cuença; et, le 28 juillet, à la bataille de Talavera-de-la-Reyna. Le 11 août, il se fit remarquer de nouveau, à la bataille d'Alméida, et fut cité avec éloge dans le rapport officiel. Promu au grade de maréchal-de-camp le 27 avril 1813, il fut nommé chevalier de St.-Louis le 19 juillet 1814. Le général Jamin fut employé, en juin 1815, dans la 9e. division d'infanterie, 2e. corps, armée du Nord. Il commandait, en 1817, le département du Lot. A.

JAMME (Alexandre-Auguste), né à Toulouse, fut successivement bâtonnier de l'ordre des avocats du parlement de Languedoc, professeur du code civil et recteur de l'académie royale. Après avoir fait d'excellentes études au collége des Doctrinaires, il commença son droit en 1759, et fut, la première année de son cours, désigné par les nombreux étudiants de l'université, pour prononcer l'éloge funèbre de M. Dezes, célèbre professeur, mort à cette époque. Le jeune homme s'en acquitta avec tant de succès, que l'université voulant honorer ses talents, lui conféra tous ses grades, par une délibération solennellement inscrite sur ses registres. La mort du professeur Combitte d'Hautserre, qui arriva peu de temps après, fut une nouvelle occasion de triomphe pour le jeune étudiant, que l'on désigna encore pour faire son éloge : le discours qu'il prononça en latin fit verser des larmes à tous ceux des assistants qui connaissaient cette langue. L'université le nomma chevalier ès-lois; titre créé par François Ier. en faveur de ce corps, et que, depuis, elle n'avait accordé qu'une seule fois. Il fut, en 1770, nommé membre de l'académie des jeux floraux; et en 1788, lors de l'exil du parlement, ce fut lui que l'ordre des avocats choisit pour demander au garde-des-sceaux le retour de cette compagnie si célèbre et si malheureuse, et faire valoir les droits de la ville et les priviléges de la province. Le Mémoire qu'il fit à cette occasion, obtint tous les suffrages; et une médaille fut frappée en son honneur, le 26 septembre 1788, par délibération du corps de la cité, qui lui déféra le titre d'Orateur de la patrie (*Orator patriæ*). Plusieurs particuliers lui durent aussi la conservation de leurs fortunes, de leurs droits, et même la vie. Les divers plaidoyers de M. Jamme sont rapportés dans le Recueil des *Causes célèbres*, et rappelés dans les arrêts du temps. Après avoir essuyé, comme presque tous les hommes d'un mérite distingué, les persécutions révolutionnaires, M. Jamme fut, après le 18 brumaire, nommé professeur de droit français à l'académie de Toulouse, où ses leçons ne firent qu'ajouter à sa réputation. Le discours qu'il lut à la rentrée de l'école de droit, le 2 novembre 1807, répandit beaucoup de jour sur un point important de critique littéraire. (*Voy.* Cujas dans la *Biographie universelle*, X, 336, note.) L'académie des jeux floraux lui doit sa restauration : ce fut chez lui, le 9 février 1806, qu'elle reçut une organisation nouvelle. Lorsqu'il fut question de nommer le président désigné sous le titre de *modérateur*, au lieu de tirer au sort,

comme cela se pratique à la fin de chaque trimestre, on dérogea aux statuts, par reconnaissance pour M. Jamme; et il fut nommé, à l'unanimité, modérateur de l'académie. Ce professeur a beaucoup contribué à la restauration de l'académie des sciences et des inscriptions de la ville de Toulouse, qu'il préside depuis huit ans. — JAMME (L'abbé Auguste), fils du précédent, s'est exposé, dans les temps de l'anarchie, pour sauver son père d'une mort presque certaine, en se dévouant, à sa place, au fer des bourreaux. Il professe avec succès la théologie à l'académie de Toulouse, est en même temps chanoine honoraire de l'église de Saint-Etienne, de l'académie des jeux floraux, et de celle des inscriptions et belles-lettres. On a de lui plusieurs pièces de vers, quelques discours académiques écrits avec soin, des sermons, et des dissertations sur divers points d'histoire. F.

JANET (Le baron LAURENT-MARIE), né à Saint-Julien, département du Jura, vers 1765, fut d'abord avocat devant les tribunaux d'Orgelet et de Lons-le-Saunier: par suite des événements du 31 mai 1793, il se retira en Espagne, reparut à Lons-le-Saunier en 1795, et fut élu membre de l'administration centrale du Jura, qu'il quitta bientôt pour reprendre sa première occupation. En 1800, il obtint une place de conseiller de préfecture, et fut, en 1804, député au corps législatif par l'assemblée électorale du Jura. Buonaparte le nomma, ensuite, maître des requêtes, et l'envoya en Italie comme membre de la junte de Toscane, présidée par le général Menou. Il devint membre de la consulte de Rome, président du comité de liquidation de la dette romaine, puis intendant-général du trésor à Rome, où il resta jusqu'à l'invasion de Murat en 1814. Il se trouvait à Paris, lors de l'entrée des alliés, dans le mois d'avril de cette année: le général russe Saken l'employa dans le gouvernement de Paris, et lui fit obtenir la décoration de St.-Wladimir. Peu après il reçut de la ville de Paris une boîte portant en médaillon les armes de la cité, figurées par des diamants. Il fut, après le 20 mars, administrateur du trésor, et envoyé dans le midi pour inspecter les caisses publiques. En mai 1815, le collége électoral du Jura le nomma membre de la chambre des représentants. Il vit aujourd'hui à Paris sans emploi public. S.

JANIN (Le baron CLAUDE), né à Chambéri en 1775, a servi long-temps dans la garde impériale, et fut détaché, auprès du vice-roi d'Italie, à Milan, pour organiser la garde du prince. Il était chef d'escadron de la gendarmerie d'élite à la campagne de Russie; et il fut un des membres de la commission qui, en 1812, condamna à mort un grand nombre de Russes, comme incendiaires de Moscou. Au retour de cette campagne, il fut fait baron. Lorsque l'empereur partit pour la campagne de Leipzig, M. Janin resta à Paris, et s'y trouvait, lors de la première invasion, auprès de Marie-Louise, qu'il accompagna à Blois; et ce fut lui qui ramena le trésor de la couronne et les diamants. Ayant été nommé maréchal-de-camp peu de jours avant son départ, il fut nommé colonel-aide-major des mousquetaires gris en 1814, et il accompagna le Roi, avec son corps, jusqu'à Bethune, d'où il fut renvoyé: il n'a point servi pendant les cent jours. Il est maintenant un des inspecteurs-généraux de la gendarmerie. D.

JANVIER (ANTIDE), horloger-mécanicien à Paris, commença en 1789 une horloge à sphère mouvante, aussi savante qu'ingénieuse et parfaitement exécutée, qu'il n'a pu terminer qu'en 1802. Dans cette horloge, pour marquer l'équation du temps, il a supprimé l'ellipse dont on faisait usage; et son mécanisme imite la nature dans les effets de l'excentricité et de l'inclinaison de la route du soleil. M. Janvier eut l'honneur d'être choisi par Louis XVI pour lui donner des leçons d'astronomie. Il a rapporté, dans la *Gazette de France*, que ce prince, après avoir observé les astres, s'entretenant avec lui comme avec son égal, lui donnait des leçons de morale et de philosophie, *qui valaient bien mieux que toutes les siennes*. M. Janvier a publié: I. *Etrennes chronologiques pour l'an 1811*, in-18. II. *Essai sur les horloges publiques pour les communes de la campagne*, 1811, in-8°. III. *Des révolutions des corps célestes par le mécanisme des rouages*, 1812, in-4°. IV. *Manuel chronométrique*, ou *Précis de ce qui concerne le temps, les divisions, les mesures, leurs usages*, 1815, in-18. OT.

JARD-PANVILLIERS (Le baron Louis-Alexandre), né à Niort en 1747, était, avant la révolution, médecin dans cette ville. Il fut nommé, en 1790, procureur-syndic du département des Deux-Sèvres, puis député à l'assemblée législative, et ensuite à la Convention nationale. Il vota pour l'appel au peuple, dans le procès de Louis XVI, et se prononça de la manière suivante sur la question de la peine à infliger : « Quoiqu'il » soit contraire à mes principes de pro- » noncer la peine de mort, je n'hési- » terais pas à la voter si la tête du der- » nier conspirateur pouvait tomber avec » celle de Louis. Je vote pour la déten- » tion jusqu'à la paix, et le bannissement » à cette époque. » M. Jard-Panvilliers travailla beaucoup dans le comité des secours publics, au nom duquel il présenta différents rapports, notamment en faveur des militaires blessés, tant étrangers que français, et sur l'établissement de plusieurs manufactures. Il fut aussi envoyé deux fois en mission : mais celle qu'il remplit au mois de mai 1793 dans les départements de l'Ouest, lui attira la censure de Marat, qui le dénonça le 18 juin comme *modéré* Devenu membre du conseil des cinq-cents à la fin de 1795, il fut un des députés qui parlèrent avec le plus de force, dans le courant d'octobre 1796, en faveur des parents d'émigrés déclarés inhabiles à remplir les fonctions publiques par la loi du 3 brumaire. M Jard-Panvilliers attaqua cette loi comme inconstitutionnelle, et en demanda la révocation. Sorti du conseil en 1797, il y fut aussitôt réélu, et en devint secrétaire en 1799. Il parla contre la loi des otages, et s'opposa à la déclaration de la patrie en danger. S'étant montré favorable à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut envoyé en qualité de commissaire dans les départements, et nommé au tribunat. En 1800, il vota pour le projet qui donnait plus d'extension à la faculté de tester. Il fut nommé secrétaire le 22 avril, et président à l'époque du 14 juillet. Le 25 novembre 1803, il reçut la croix de la Légion-d'honneur. Au mois de mai 1804, M. Jard-Panvilliers fit partie de la commission chargée d'examiner la question faite par Curée de décerner le titre d'empereur à Buonaparte ; et le 6 il présenta, au nom de cette commission, un rapport où l'on remarquait le passage suivant : « Nous n'imaginons pas qu'il » existe un seul Français assez ennemi de » la gloire et du bonheur de son pays » pour vouloir rappeler sur le trône cette » famille dégénérée qui a laissé tomber le » sceptre de ses mains, et qui n'est ani- » mée que de l'esprit de vengeance et de » proscription. Les Bourbons ont rompu » tous les liens qui les unissaient à la Fran- » ce ; ils ont soulevé contre elle toutes les » puissances de l'Europe. Ils viennent » d'offrir encore leurs bras à l'Angleterre, » maintenant qu'il s'agit de venger l'hon- » neur de la nation française, outragée » par la violation de la foi des traités. » Ainsi ils n'ont de courage que lors- » qu'ils espèrent pouvoir livrer le sort » de leur patrie à son plus cruel en- » nemi : mais que dis-je, leur patrie? » non, ils n'en ont plus ; ils l'ont perdue » sans retour... » M. Jard-Panvilliers présida ensuite la députation qui porta au sénat-conservateur le vœu du tribunat. Nommé questeur de ce corps, puis commandant de la Légion-d'honneur, il fut élu, en novembre 1804, candidat au sénat-conservateur par le collége électoral des Deux-Sèvres ; et le 30 décembre 1805, il vota une adresse à Napoléon pour le remercier des drapeaux dont il avait fait présent au tribunat. En septembre 1808, il fut nommé l'un des prsidents de la cour des comptes, et vint, en cette qualité, féliciter Buonaparte après sa fuite de Russie en décembre 1812 : « Constam- » ment dévoués à votre auguste person- » ne, dit-il, et aux principes du gouver- » nement que vous avez établi, nous avons » partagé l'indignation de tous les bons » Français contre de vils conspirateurs » (Mallet) qui voulaient s'emparer du pou- » voir, et violer les droits d'hérédité au » trône : mais quelques dangers qui eus- » sent pu en résulter, la magistrature se- » rait restée fidèle à votre dynastie. Nous » sommes fermement attachés à ces prin- » cipes par conviction ; nous y tenons » aussi par amour pour votre personne » sacrée et pour votre auguste descen- » dance. » M. Jard-Panvilliers vota la déchéance de Buonaparte le 5 avril 1814. Il signa, l'année suivante, la délibération du 25 mars (*Voy.* Collin de Sussy). Il fut élu, en 1815, par le département des Deux-Sèvres, membre de la chambre des députés ; il y vota avec la minorité, et ne se fit pas remarquer. Le 5 mai 1816, le baron Jard-Panvilliers fut chargé, comme doyen des présidents de la cour

des comptes, de haranguer le Roi, à l'occasion de l'anniversaire de son entrée à Paris: « Les magistrats composant votre cour » des comptes, dit-il, vous supplient de » permettre qu'ils joignent leurs voix aux » acclamations de l'allégresse publique, » pour célébrer le jour à jamais mémorable où V. M., après vingt-quatre » ans d'absence, apparut dans sa capitale au milieu d'un peuple ivre de joie » de se revoir placé sous l'autorité tutélaire des Bourbons. Hélas! cet heureux » jour n'eut point d'anniversaire en 1815. » La Providence avait voulu nous éprouver par de nouveaux malheurs; et elle » nous avait encore destinés à de plus » grands regrets. Puisse le souvenir d'une » époque si funeste s'effacer pour toujours de nos esprits! Puissent les traces des maux qu'elle nous a causés disparaître comme celles des maux que le » premier retour de V. M. nous avait fait » oublier! » G. M.

JARJAYES (Le chevalier FRANÇOIS-AUGUSTIN-REYNIER DE), né le 2 octobre 1745, était chevalier de St.-Louis en 1780. Il donna pendant la révolution les preuves du dévouement le plus entier à la cause du trône et de l'autel. Après la mort de Louis XVI, il prépara à la reine tous les moyens de s'évader du Temple. Cette princesse eût accepté cette offre généreuse, si elle eût pu emmener avec elle Mme. Elisabeth et ses deux enfants. Elle adressa à M. de Jarjayes une lettre écrite de sa main, et dont voici les expressions: « Nous avons fait un beau » rêve, voilà tout: mais nous avons beaucoup gagné en trouvant, dans cette occasion, une nouvelle preuve de votre » entier dévouement. Ma confiance en » vous est sans bornes. Vous trouverez, » dans toutes les occasions, en moi, du » caractère et du courage: mais l'intérêt » de mon fils est le seul qui me guide; » quelque bonheur que j'eusse éprouvé à » être hors d'ici, je ne peux consentir » à me séparer de lui: je ne pourrais » jouir de rien sans mes enfants; et cette » idée ne me laisse pas même un regret. » Une ordonnance du Roi, du 4 février 1814, a donné à M. de Jarjayes le titre de lieutenant-général. A.

JARRY (Le baron ETIENNE-ANASTASE-GÉDEON), maréchal-de-camp d'infanterie, né le 10 octobre 1764, fut employé à l'armée d'Allemagne en 1805, en qualité d'adjudant-général. Il se distingua à la bataille d'Austerlitz, et fut fait, en récompense, commandant de la Légion-d'honneur. Il mérita de nouveaux éloges, et obtint de nouvelles faveurs en 1807, après la bataille d'Eylau, où il montra des talents et beaucoup de courage. Créé chevalier de St.-Louis, par le Roi, le 5 octobre 1814, et chargé de commander le département du Jura, il se trouva, en cette qualité, en rapport avec le maréchal Ney, à l'époque des événements de mars 1815. Le 14, il fut désigné par ce maréchal, pour prendre le commandement de la ville de Besançon, y faire arborer la cocarde tricolore, arrêter et conduire à la citadelle le préfet, comte de Scey, et le général Durand, commandant de la place. A ce prix, Ney lui garantissait le grade de lieutenant-général. Le général Jarry refusa, déclarant qu'il préférait se confiner dans la retraite. Le 22 mars, ce général reçut, à Lons-le-Saunier, le 6e. régiment d'infanterie légère, qui portait encore la cocarde blanche; et dans une harangue militaire, il combla d'éloges ce régiment sur sa discipline et sa fidélité au Roi. Dans l'intervalle, l'ordre de son arrestation avait été publié à Sens; mais il paraît que cet ordre fut révoqué ensuite, et que le général Jarry en fut quitte pour une honorable disgrâce. Le commandement que lui avait confié le Roi, lui fut retiré. En novembre 1815, il fut appelé à déposer dans le procès du maréchal Ney. — JARRY (Philippe-Pierre-Henri), ancien avocat-consultant de MONSIEUR, fut nommé député de la Loire, au conseil des cinq-cents, en 1797; mais sa nomination fut annulée après la révolution du 18 fructidor, ainsi que celle de JARRY DESLOGES, député de la Maïenne au conseil des anciens, à la même époque. Le Roi lui a accordé des lettres de noblesse par ordonnance du 26 juillet 1816. S. S.

JARRY (L'abbé THÉOPHILE), ancien vicaire-général d'Auxerre et chanoine de Liége pendant l'émigration, rentré depuis en France, a publié: I. *Lettres à Cl. Fauchet, évêque du Calvados* (sous le nom de Valmeron), 1791, in-8o. II. *Question sur le serment décrété par l'assemblée nationale*, 1791, in-8o. III. *Instruction aux catholiques sur les causes de la révolution et les moyens d'en arrêter les progrès* (datée de Burgos), 1792. IV. *Discours sur la délivrance de la ville de Maestricht*, 1793.

V. *Oraisons funèbres du cardinal de la Rochefoucauld* ( Munster, 1801 ); et *de la comtesse Antoinette de Kaunitz-Riethberg*, 1805, in-8°. VI. *Dissertation sur l'épiscopat de St.-Pierre à Antioche, avec la défense de l'authenticité des écrits des SS. PP.*, Paris, 1807, in-8°. VII. *Examen de l'opinion de feu M. Emery, touchant la mitigation de la peine des damnés*, Leipzig, 1810. VIII. *Du rétablissement de l'empire germanique, tel qu'il était avant 1792*, Paris, 1814. IX. *Discours sur la catastrophe du 20 mars et le retour du Roi*, 1815. X. *Ad SS. D. N. Pium VII epistola gratulatoria, cum responsione sanctissimi in formâ brevis*, 1816. XI. *Discours prononcé* ( à St.-Ouen de Rouen) *le jour de la St.-Louis* 1816, imprimé au profit des pauvres, Falaise, 1817, in-8°. T.

JAUBERT ( Le comte FRANÇOIS ) était avocat au parlement de Bordeaux, et professeur en droit. Il fut, depuis 1789, nommé successivement membre de la première municipalité constitutionnelle, puis commissaire auprès du tribunal civil de Bordeaux, et membre de la commission populaire qui s'y forma en 1793, contre la Convention. Il fut mis hors la loi par le décret du 6 août, reprit ses fonctions d'avocat en 1795, et fut nommé, en 1799, membre du conseil-général du département de la Gironde. Il devint tribun en 1802; et après avoir été élu plusieurs fois secrétaire, il fut nommé président de ce corps en 1804. Membre de la section de législation, il fut rapporteur des projets de loi sur le régime des colonies, sur l'âge d'admission pour être juge, sur les donations entre-vifs et les testaments, sur les contrats; enfin sur la réunion des lois civiles en un seul corps de loi, sous le titre de *Code civil des Français*. M. Jaubert alla, au nom du tribunat, exposer au corps législatif, les motifs de ce dernier projet, ainsi que de plusieurs autres, sur l'organisation du notariat, sur le contrat de louage, etc. Il fut l'un des deux secrétaires-rédacteurs du procès-verbal du Code de procédure civile. Il fut nommé membre de la Légion-d'honneur, et de son comité de consultation, lors de la création, puis successivement premier inspecteur-général des écoles de droit, commandant de la Légion, le 14 juin 1804; enfin, au mois de février 1806, conseiller-d'état ( section des finances). Il exposa, en cette nouvelle qualité, au corps législatif, les motifs des projets de loi sur l'intérêt de l'argent, sur les droits du trésor public, sur les biens des comptables, sur le mode de recouvrement des frais de justice au profit du trésor. M. Jaubert fut depuis nommé membre du comité contentieux de la liste civile, créé comte, et commandeur de l'ordre de la Réunion. Il présida deux fois le collége électoral du Gers, fut élu deux fois premier candidat au sénat par le collége électoral de la Gironde. Enfin, il a été gouverneur de la Banque, depuis le 9 août 1807, jusqu'au mois d'avril 1814. Au retour de Dresde, il eut à soutenir, en présence de tous les grands de l'empire, et pendant une demi-heure, une bourasque de Buonaparte, qui lui adressa les plus vifs reproches sur la Banque, sur le conseil de régence, et surtout contre M. Rodier, l'un des sous-gouverneurs. M. Jaubert répondit avec courage, se justifia de tous les reproches, et, jusqu'à trois fois, défendit avec chaleur M. Rodier. Lorsque les actionnaires de la Banque s'assemblèrent, le 15 novembre 1814, pour délibérer sur le tort que la loi de 1806 avait fait à la Banque, et sur les changements à demander dans l'administration, M. Lafitte, gouverneur provisoire, parlant au nom du conseil-général, vanta la conduite du comte Jaubert dans l'exercice de ses fonctions, et reconnut qu'il avait atténué, autant que sa position le lui avait permis, les inconvénients de la loi. M. Jaubert avait été nommé, en janvier 1814, chef de la 4e. légion de la garde nationale parisienne. Il quitta Paris le 30 mars au soir, en vertu d'ordres supérieurs, après la capitulation. Il était à la tête de sa légion le 12 avril, lors de l'entrée de S. A. R. MONSIEUR. Compris dans la promotion que Louis XVIII fit le 6 janvier 1815, en faveur de la garde nationale, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur. Au mois de février suivant, il fut créé et installé conseiller en la cour de cassation, avec la qualification de conseiller-d'état honoraire. Lors du débarquement de Buonaparte, il signa l'adresse de la cour de cassation au Roi. Le 24 mars, M. Jaubert entra au conseil-d'état, et fut nommé directeur-général des contribu-

tions indirectes. Il introduisit dans les bureaux de l'administration centrale la division territoriale qui a été maintenue depuis, et commença l'essai des abonnements pour les droits de détail sur les boissons, en remplacement des exercices. Il s'opposa à la destitution des employés nommés sous le Roi, et conserva ceux qui votèrent contre l'acte additionnel. Quelques jours après, il soutint, en présence d'un grand nombre de témoins, un nouvel assaut de Buonaparte, au sujet de M. Lainé et de M. De Sèze, et parla avec éloge de l'un et de l'autre. Après le retour du Roi, il continua son service jusqu'en novembre 1815, époque à laquelle le duc de Reggio fit, à son égard, l'application des réglements qui portent que nul ne peut être officier hors de la légion de sa résidence. Le maréchal lui adressa une lettre très flatteuse; et par décision du 28 novembre 1815, S. A. R. MONSIEUR le nomma colonel honoraire. M. Jaubert vit aujourd'hui dans la retraite. Y.

JAUBERT (AMÉDÉE), ancien secrétaire de Napoléon Buonaparte pour les langues orientales, a rempli successivement plusieurs missions importantes près la Sublime-Porte. En 1805, il fut chargé d'une lettre pour le roi de Perse On ignorait, depuis un an, ce qu'il était devenu, lorsqu'on reçut de ses nouvelles. Sa lettre, adressée à M. Ruffin, chargé d'affaires de France, offre des détails curieux sur les dangers auxquels il eut le bonheur d'échapper. En avril 1815, il fut envoyé par Buonaparte à Constantinople, où il arriva le 9 juin, porteur de lettres et de propositions au gouvernement turc. Il descendit à l'hôtel de l'ambassade française, occupé par M. Ruffin, ambassadeur au nom de Louis XVIII. Malgré la déclaration positive de la Sublime-Porte de ne recevoir aucun envoyé de Buonaparte, M. Jaubert et sa suite se montrèrent avec la cocarde tricolore; et plusieurs membres de la légation française s'empressèrent de l'imiter. Dans la nuit du 13 au 14, il fit remplacer les armes royales, qui étaient au-dessus de la porte de l'hôtel de l'ambassade, dans le faubourg de Pera, par l'aigle de Napoléon. Le ministère ottoman, en ayant été instruit, fit prier M. Ruffin de faire disparaître ce signe de rebellion. Mais cette invitation étant restée sans effet, un détachement de janissaires se rendit, le 15 au soir, devant l'hôtel, enleva de vive force les armes de Buonaparte, et arracha la cocarde tricolore à ceux qui la portaient. D. B. S.

JAUCOURT (ARNAIL-FRANÇOIS, comte DE), ancien colonel du régiment de Condé dragons, porta d'abord le titre de chevalier. Il embrassa avec chaleur les principes de 1789; mais, après le voyage de Varennes, il se rallia franchement à la royauté constitutionnelle, fit partie de la société dite des Feuillants, et devint un de ses membres les plus influents. M. de Jaucourt fut nommé, en 1790, président du département de Seine-et-Marne. Le 4 juillet 1791, il adressa au président de l'assemblée nationale une lettre par laquelle il le priait de recevoir son serment, comme administrateur et comme soldat, et de rester éternellement attaché à la constitution. Nommé, en septembre, à l'assemblée législative, il figura dans le comité militaire, s'opposa successivement à ce que l'assemblée portât des lois contre l'émigration, à l'admission à la barre des soldats de Châteauvieux envoyés aux galères par suite de l'insurrection de Nanci, et à la formation, près la capitale, d'un camp de 24,000 hommes. A la fin de 1791, il demanda l'impression d'une adresse du département de Loir-et-Cher contre les émigrés et les prêtres réfractaires; et, en 1792, il fut un des sept membres qui votèrent contre la déclaration de guerre à l'Autriche. On le vit plus tard combattre avec énergie les factieux qui préparaient le 10 août; et il mérita, à ce titre, d'être envoyé à l'Abbaye, à la suite de cette journée, par l'ordre de la municipalité de Paris. Il réclama vainement auprès de l'assemblée nationale sa mise en liberté. Cependant, grâces aux correspondances qu'il avait su se ménager, et à quelques sacrifices pécuniaires, il échappa aux massacres de septembre, sous la protection de Panis, qui le retira de prison, la veille même de ces sanglantes exécutions. Nommé membre du tribunat depuis la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il y vota dans le sens du gouvernement consulaire, défendit le concordat auprès du corps législatif, fut nommé président en octobre 1802, élu candidat au sénat en septembre 1803 par le collége électoral de la Nièvre, et appelé au sénat le

30 octobre suivant. En 1804, il fut nommé premier chambellan de la maison du prince Joseph, et décoré du titre de commandant de la légion-d'honneur. En 1810, le sénat le présenta à Buonaparte, comme candidat de la sénatorerie de Florence. Il avait pour concurrents MM. Cornet et Férino. Celui-ci fut préféré. M. de Jaucourt continua de prendre part aux actes du sénat jusqu'au 1er. avril 1814. A cette époque, il vota la déchéance de Buonaparte et la création d'un gouvernement provisoire, dont il fut nommé membre le même jour. Le 13 mai, il fut créé ministre-d'état et pair de France le 4 juin, et fut chargé, par *interim*, du portefeuille des affaires étrangères, lors du congrès de Vienne. A l'époque du 20 mars, M. de Jaucourt suivit le Roi dans son exil, et fut excepté de l'amnistie accordée par Buonaparte à son retour de l'île d'Elbe. Après la seconde rentrée du Roi, il fut appelé au ministère de la marine, qu'il ne garda que peu de temps. Le comte de Jaucourt est membre du conseil-privé. Il a été élevé au grade de lieutenant-général par ordonnance du 25 octobre 1814. U.

JAUFFRET (Gaspard-Jean-André-Joseph), évêque de Metz, naquit en 1759 à la Roque Brussane en Provence. Étant entré dans l'état ecclésiastique, il vint de bonne heure à Paris, et y exerça quelque temps les fonctions de son état. Ayant refusé les serments lors de la révolution, il resta caché, et publia dans sa retraite des ouvrages utiles. Il fut, en 1795, un des premiers rédacteurs des *Annales religieuses*, depuis *Annales catholiques*; il en publia les dix-huit premiers numéros, et fut remplacé par M. de Boulogne. Lors du concordat, M. Jauffret fut nommé grand-vicaire de la Rochelle, puis de Lyon. Il résida quelques années dans cette dernière ville, et gouverna le diocèse en l'absence de l'archevêque. Appelé à Paris comme vicaire-général de la grande aumônerie, il eut occasion de provoquer quelques mesures utiles, et fit revivre ou favorisa des établissements précieux à la religion. Nommé à l'évêché de Metz, il fut sacré en cette qualité le 8 décembre. Il était en même temps aumônier de Buonaparte, qui, le 5 janvier 1811, le nomma à l'archevêché d'Aix. M. Jauffret n'a jamais eu de bulles pour ce siége, où il a même peu résidé. Il y renonça en 1814, et revint à Metz. Il avait été chargé, en 1810, d'aller au-devant de Marie-Louise, et fut quelque temps confesseur de cette princesse. Il a publié : I. *De la religion, à l'assemblée nationale*, 1790, 1791, in-8o.; réimprimé sous ce titre : *De la religion, aux législateurs*; 4e. édition, sous ce titre : *De la religion aux Français*, 168 pag. in-8o., fig. II. *Du culte public*, 1795, 2 vol. in-8o., 3e. édition, 1815, in-8o. III. *Les consolations*, ou *Recueil choisi de tout ce que la raison et la religion peuvent offrir de consolations aux malheureux*, 1796, 15 vol. in-18, fig. On a extrait de cet ouvrage, et l'on vend à part les *Consolations des divines Écritures*, 3 vol., et *Du suicide*, 2 vol. IV. *Œuvres choisies de Fénélon*, 6 vol. in-12; *Œuvres spirituelles de Fénélon*, 4 vol. in-12. (*Voy.* Fénélon, dans la *Biograph. univers.*) V. *L'adorateur en esprit et en vérité*, ou *les Exercices de la vie chrétienne, réglée selon l'esprit de J.-C. et de son église*, 1800, 3 vol. in-18, composés des méditations du Père Bourdaloue et du Père Bouhours, souvent refondues par M. Jauffret. VI. *Les illustres victimes vengées des injustices de leurs contemporains*, 1802, in-8o. VII. *Mémoires pour servir à l'histoire de la religion et de la philosophie à la fin du XVIIIe. siècle*, 1803, 2 vol. in-8o. VIII. *Des services que les femmes peuvent rendre à la religion*, ou *Vie des dames françaises les plus illustres en ce genre dans le XVIIe. siècle*, 1800, 1 vol. in-12. IX. *Méditations sur les souffrances et la croix de N. S. J.-C.* X. *De la vraie sagesse pour servir de suite à l'*Imitation *de N. S. J.-C.*, *traduit des opuscules du même auteur* (Th. de Kempis), *et rédigé selon un nouvel ordre*, 2e. édition, 1812, in-12. XI. *Le paradis de l'ame*, traduit du latin d'Horstius, 2 vol. in-12. XII. *Entretiens sur le sacrement de confirmation*, in-8o., fig. M. Jauffret a réimprimé un ouvrage de Godeau, évêque de Grasse, intitulé : *Les éloges des évêques*, 1802, in-8o. (*Voy.* Godeau, dans la *Biograph. universelle.*) Ot.

JAUFFRET (Louis-François), frère du précédent, né le 4 octobre 1770, fut secrétaire perpétuel de la société des observateurs de l'homme, de Paris, et membre de plusieurs sociétés savantes, est aujourd'hui proviseur du lycée de Mont-Brison. M. Jauffret est entré dans

la carrière littéraire sur les traces de Berquin; mais il est quelquefois resté loin de son modèle. On a de lui : I. *Les charmes de l'enfance et les plaisirs de l'amour maternel*, 1791, in-12; imprimé aussi sous le titre d'*Etrennes sentimentales aux mères et aux enfants*, 1792, in-12; cinquième édition, 1796, in-18; 1801, 2 vol. in-18. Ce recueil d'Idylles a eu un grand nombre de contrefaçons; il a été traduit en allemand. II. *Gazette des tribunaux*, années 1791-93, 7 vol. in-8°. III. *Histoire impartiale du procès de Louis XVI*, 1793, 9 vol. in-8°. IV. *Romances historiques*, 1795, in-8°. V. *Le courrier des enfants*, ouvrage périodique, 1796, in-12; continué ensuite sous le titre de *Courrier des adolescents*. VI. *Projet d'établir en France une manufacture de végétaux artificiels, qui doit occuper utilement, dans l'enceinte de Paris, environ 4000 femmes, d'après les nouveaux procédés de T.-J. Wenzel*, 1790, in-8°.; deuxième édition, 1795. VII. *Petit théâtre de famille*, ou *Recueil des drames propres à être joués par les adolescents, et destinés à leur former le cœur et l'esprit*, 3 vol. in-18. VIII. *Voyage au Jardin des plantes, contenant la Description des galeries d'histoire naturelle*, 1798, in-18. IX. *Jeu zoologique et géographique*, 1798, in-18. X. *Les merveilles du corps humain*, ou *Eléments d'anatomie à la portée de l'enfance*, 1799, in-18. XI. *Dictionnaire étymologique de la langue française, à l'usage de la jeunesse*, 1799, 2 vol. in-18. XII. *L'art épistolaire*, ou *Dialogues sur la manière de bien écrire les lettres*, 1799, 3 vol. in-18. XIII. *Les voyages de Rolando et de ses compagnons de fortune autour du monde*, ouvrage propre à donner aux jeunes gens une idée de la géographie et de l'histoire naturelle de chaque région, 1799 et années suivantes, in-18., traduit en anglais par miss Aikin, 4 vol. in-12, 1804; traduit en allemand, Mulhouse (en Alsace), Risler, 1800, in-18. fig. XIV. *Zoographie des diverses régions, tant de l'ancien que du nouveau continent*, 1800, in-4°. Cet ouvrage, dont il n'a paru que deux livraisons, offre, avec la notice géographique de chaque contrée, l'histoire naturelle des mammifères et des oiseaux qui s'y sont naturalisés. L'Atlas renferme cinq cartes générales, offrant les noms des animaux et une carte particulière (des côtes de Barbarie,) offrant leur figure chacun dans la région qu'il habite. XV. *Vie de Florian* (à la suite des *OEuvres posthumes*, 1799, in-18, et dans le tome Ier. de ses œuvres complètes, édition de Dufart, in-8°.). XVI. (Avec Patrat et Weiss), *Les deux frères*, comédie en quatre actes et en prose, de Kotzebue, traduits et arrangés pour la scène française, 1799, in-8°. XVII. *Promenades à la campagne, faites dans le dessein de donner aux jeunes gens une idée du bonheur qui peut résulter, pour l'homme, de l'étude de lui-même et de la contemplation de la nature*, 1803, in-18. XVIII. *Eléments de zoographie*, 1804, 2 vol. in-18. XIX. *Le taureau* (roman), 1804, 2 vol. in-18. XX. *Les six jours*, ou *Leçons d'un père à son fils sur l'origine du monde, d'après la Bible*, 1805, 2 vol. in-18. XXI. (Avec Amar Durivier), *La gymnastique de la jeunesse*, 1803, in-8°., fig. XXII. *Education pratique d'Adolphe et de Gustave*, 1806, 6 vol. in-12. XXIII. *Art de réussir dans le monde*, 1806, in-18. XXIV. *La corbeille de fleurs et le panier de fruits*, 1806 et suivants, 23 cahiers. XXV. *Le Molière de la jeunesse*, ou *Comédies choisies de Molière, propres à être représentées dans les pensionnats et les familles*, 1807, in-18. XXVI. *Géographie dramatique*, ou *Dialogues amusants et instructifs sur la géographie*, 1807, in-12. XXVII. *Les veillées du pensionnat*, 1808, in-12. XXVIII. *Théâtre des maisons d'éducation*, 1811, in-12. XXIX. *Fables nouvelles*, 1814, 2 vol. in-12. XXX. Un *Supplément* à la *Zoologie universelle et portative* de l'abbé P. A. F. Ray, 1804, in-4°, de 66 pages. M. Jauffret a soigné une édition des *OEuvres de Berquin, mises en ordre*, 1802, 22 vol. in-18; et d'une édition abrégée du *Spectacle de la nature*, par Pluche, revue et mise en ordre, 1803, 8 vol. in-18. Ot.

JAUME-St.-HILAIRE a publié : I. *Plantes de la France, décrites et peintes d'après nature*, 1805, et années suiv., 400 planch., gr. in-8°. II. *Exposition des familles naturelles et de la germination des plantes*, 1805, 4 vol. in-8°., ou 2 vol. in-4°. avec 117 planch. III. *Mémoire sur l'administration et sur l'aménagement des forêts*, 1814, in-8°. Ot.*

JAUNET, ancien secrétaire-général de l'armée catholique et royale vendéenne du Centre, desservant de la Gaubretière, a publié : I. *Oraison funèbre de Louis XVI, son testament en vers, et quelques autres écrits, soit en prose, soit en vers, analogues à l'heureux retour des Bourbons*, 1814, in-8°. II. *Eloge funèbre des Vendéens*, Angers, 1816, in-8°., avec cette épigraphe : *Quæque ipse miserrima vidi.* L'auteur a connu plusieurs des principaux personnages dont il raconte les exploits : il a vu le commencement, les progrès et la dernière fin de la guerre de la Vendée ; il a vu les grands événements d'outre-Loire ; et, ce qu'il n'a pas vu, il l'a entendu de la bouche de témoins dignes de foi. Ces circonstances ajoutent à l'intérêt de cet Eloge funèbre, où la sévérité de l'histoire se montre parfois unie à de beaux mouvements oratoires. S. S.

JAY (Antoine), homme-de-lettres et avocat, né à Guitros, arrondissement de Libourne, le 20 octobre 1770, fit ses études au collége de Niort, où il eut pour professeur le célèbre Fouché. De Niort, M. Jay vint à Toulouse, où il acheva ses études, et fut reçu avocat. Au commencement de la révolution, il remplit, pendant quelque temps, les fonctions d'administrateur du district de Libourne. En 1793, M. Jay se rendit aux Etats-Unis d'Amérique, où il est resté jusqu'en 1802. De retour en France, Fouché, alors ministre de la police, lui proposa de diriger l'éducation de ses enfants : il accepta cette proposition, et fixa sa résidence à Paris. En 1808, il concourut pour le prix d'éloquence de l'académie française, dont le sujet était l'*Eloge de Corneille* ; son discours, le premier ouvrage qu'il ait publié, obtint une mention honorable. En 1810, il composa le *Tableau littéraire du XVIIIe. siècle*, qui fut couronné par l'Institut. Cette même année, il fut inscrit sur le tableau des avocats de Paris. Ayant de nouveau concouru en 1812, son *Eloge de Montaigne* obtint *l'accessit.* Dans le cours de l'année, il devint rédacteur principal du *Journal de Paris :* ses articles étaient signés *N.* En 1813, il publia *Le glaneur*, ou *Essais de Nicolas Freeman.* L'année suivante, il remplit la chaire de professeur d'histoire à l'athénée royal, et prononça le discours d'ouverture, dans lequel il s'éleva contre le genre romantique et les doctrines allemandes nouvellement introduites en France par MM. Schlegel et Sismondi. Pendant les cent jours de 1815, M. Jay fut nommé, par les électeurs du département de la Gironde, membre de la chambre des représentants convoquée par Buonaparte. Il vota toujours avec MM. Manuel, Dupin, Roy, etc. Le 10 juin, il demanda la révision de l'acte additionnel, et des sénatus-consultes, qu'il nomma *des monuments de servilité sénatoriale.* A la même époque, il sollicita et obtint la mise en liberté de M. Colnet, qui avait été arrêté, et était détenu à la préfecture de police. (*Voy.* Colnet.) Le 22 juin, M. Jay appuya l'opinion de M. de Lafayette, qui demanda que la chambre se déclarât en permanence, et que les ministres fussent mandés pour rendre compte de l'état des choses. Le même jour, en comité secret, il proposa la déchéance de Buonaparte, proposition qui fut écartée par la promesse que fit Lucien de la prompte abdication de son frère. Le 28 juin, M. Jay fut chargé de rédiger une adresse à l'armée campée sous les murs de Paris, et fit partie de la députation envoyée à cette même armée. (*Voy.* Arnault et Garat.) Quelque temps après le retour du Roi, il publia l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu.* Il est devenu, depuis, l'un des rédacteurs du *Mercure de France*, et du journal le *Constitutionnel*, qui, dernièrement supprimé, s'est réuni au *Journal du commerce.* Ses ouvrages sont : I. *Éloge de Corneille*, 1808. II. *Tableau littéraire du XVIIIe. siècle*, 1810. III. *Éloge de Montaigne*, 1812. IV. *Le Glaneur*, ou *Essais de Nicolas Freeman*, 1813. Cet ouvrage a été traduit en allemand par M. L. A. Hesse, l'année même de sa publication. V. *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, 1815, 2 vol. in-8°. Les journaux ont annoncé qu'il se préparait à publier la traduction d'un *Voyage au Brésil*, de M. Koster, voyageur anglais. On a encore de M. Jay des *Stances sur la campagne de 1805*, une *Ode sur le couronnement de Napoléon*, et une autre *Sur la naissance du roi de Rome.* M. Jay se mit, en 1817, sur les rangs de ceux qui aspiraient à la place que la la mort de M. Suard venait de laisser à l'académie. F.

JEAN VI (Marie-Joseph-Louis), roi de Portugal, du Brésil, et des Algarves, né le 13 mai 1767, de dom Pierre, roi de Portugal, et de Marie-Françoise-Elisabeth, fille de son prédécesseur, épousa, en 1790, Charlotte Joachime, fille de Charles IV, roi d'Espagne, et se déclara régent du royaume, le 10 mars 1792, à cause de la maladie mentale de sa mère. Il ne prit d'abord aucune part à la guerre de la révolution, et se contenta de mettre, en 1793 et 1794, un faible corps de troupes auxiliaires à la disposition de l'Espagne, pour la défense des Pyrénées. Par un résultat assez ordinaire de cette modération envers la France, et de cette coopération de bon voisinage pour l'Espagne, le prince-régent se vit, lors du traité de 1797, en butte à l'inimitié de ces deux puissances, et forcé de subir un joug humiliant, que vinrent aggraver plus tard les traités de Badajoz (6 janvier 1801), de Madrid et de Londres, par lesquels le Portugal cédait à l'Espagne Olivenza avec une portion de la province de l'Alentejo, et recevait une nouvelle fixation de limites dans ses possessions d'Amérique. Il cédait aussi à la France une partie de la Guiane portugaise. Après la rupture du traité d'Amiens, qui avait un peu modifié les conditions onéreuses des traités précédents, le prince-régent acheta, par de grands sacrifices d'argent, une promesse de neutralité, que Buonaparte ne tarda pas à violer, sous prétexte des secours qu'il reprochait à ce prince d'avoir fourni aux flottes anglaises parties du cap de Bonne-Espérance, pour la conquête de Buenos-Ayres et de Monte-Video. Aussi, malgré les avantages considérables que le commerce du Portugal procurait à la France, pour l'importation des denrées coloniales, et des matières nécessaires à ses manufactures, Buonaparte manifesta l'intention de faire marcher une armée sur Lisbonne; menace dont la guerre contre la Prusse le força d'ajourner l'effet jusqu'à la paix de Tilsitt. A cette époque, le prince-régent, par un office diplomatique qui ne lui donnait qu'un délai de trois semaines, fut sommé, 1°. de fermer ses ports à l'Angleterre; 2°. de détenir tous les Anglais résidant dans ses états; 3°. de confisquer toutes les propriétés anglaises. En se soumettant à la première de ses prétentions, et rejetant les deux autres, la cour de Lisbonne mécontenta la France et l'Angleterre. De là l'invasion du territoire portugais, par une armée franco-espagnole (*Voy.* Godoï), et le blocus de Lisbonne, par la flotte anglaise. Le prince-régent, qui n'avait jusqu'alors donné qu'une faible attention aux préparatifs d'une retraite au Brésil, où il avait été question d'envoyer son fils, le prince de Béira, prit de lui-même la seule détermination qui pût mettre sa personne en sûreté. Secondé par les bonnes dispositions du vicomte Strangford, ministre plénipotentiaire du gouvernement anglais, et du contre-amiral Sydney-Smith, commandant le blocus de Lisbonne, ce prince, par un décret publié le 26 novembre 1807, annonça son intention de se retirer jusqu'à la signature d'une paix générale dans la ville de Rio-Janeiro, et nomma une régence (junte) pour administrer les affaires du royaume pendant son absence. Il mit à la voile avec sa famille, dans la matinée du 29 novembre, sur une flotte composée de huit gros vaisseaux de ligne, quatre frégates, trois bricks et un schooner, et quitta le Tage dans la journée. Le général Junot avait tellement accéléré sa marche, que son avant-garde, déjà arrivée à Santarem, petite ville à deux lieues de Lisbonne, put, des hauteurs voisines, apercevoir les voiles portugaises qui avaient à peine dépassé la barre, et que, sans les obstacles que la difficulté du terrain et le mauvais temps opposaient à la marche d'une troupe harassée de fatigue, ce général aurait pu être, la veille, aux portes de Lisbonne, et disputer la retraite au prince-régent. Buonaparte s'était flatté d'avoir en son pouvoir la personne du prince-régent et sa famille; il ne le croyait pas capable d'une forte résolution: mais l'arrivée à Lisbonne du *Moniteur*, où l'on annonçait que *la maison de Bragance avait cessé de régner*, mit fin à toutes les indécisions. La flotte, quoique assaillie quelques jours après par une tempête violente, arriva heureusement à Rio-Janeiro. Par un acte de son autorité, daté de cette ville le 1er. mai 1808, le prince-régent déclara nuls et non avenus tous les traités conclus avec l'empereur des Français, et nommément ceux de Badajoz et de Madrid en 1801, celui de neutralité en 1804; ajoutant qu'il ne poserait

jamais les armes que d'accord avec son ami et fidèle allié le roi de la Grande-Bretagne, et ne consentirait, en aucun cas, à la cession du Portugal, qui forme la plus ancienne partie de l'héritage et des droits de la maison de Bragance. Dans le mois d'août suivant, en réponse à un mémoire qui lui fut présenté par la princesse, son épouse, et l'infant dom Pedro-Carlos de Bourbon et de Bragance, qui l'a suivi au Brésil, à l'effet d'implorer sa protection pour le maintien des droits de leur maison à la couronne d'Espagne, usurpée par Buonaparte, ce prince publia une déclaration par laquelle il s'engageait à coopérer de tout son pouvoir au triomphe de ces droits, « oubliant, ajoutait-il, mon juste » ressentiment contre la conduite de » l'Espagne, qui accorda le passage aux » troupes françaises, et se joignit à la » France pour l'invasion du Portugal.» Nous ne rapporterons point ici les divers événements qui se sont passés en Portugal depuis le départ du prince-régent pour le Brésil; nous dirons seulement que, par suite de la convention de Cintra, l'armée française, commandée par le général Junot, fut forcée, par l'armée anglaise, d'évacuer ce pays; nous dirons encore que le maréchal Masséna envahit le Portugal en 1810, mais qu'après des succès divers, il en fut repoussé par lord Wellington, aidé des troupes portugaises, qui se battirent avec beaucoup de courage. Depuis cette époque, les Français ont tout-à-fait abandonné le Portugal, et il est toujours resté sous la domination du prince de Brésil, qui prit le titre de roi, après la mort de sa mère, arrivée le 20 mars 1816. Dans son gouvernement transatlantique, ce prince n'a rien négligé pour la prospérité de ce vaste empire, où la faiblesse comparative de la population, l'état d'imperfection du commerce, des manufactures, des sciences et des arts, laissent encore tout à créer. Il a proclamé des principes de tolérance religieuse; il a adouci l'esclavage des nègres, et accordé des domaines, des instruments et des priviléges aux négociants, cultivateurs, artistes et ouvriers de tout genre, qui viennent d'Europe pour s'établir dans les villes ou sur les terres encore incultes de ses états Vers la fin de 1815, le prince-régent conclut, avec la cour d'Espagne, le double mariage de deux princesses, ses filles, avec Ferdinand VII, et son frère l'infant Charles Isidore. Malgré ces nouveaux liens de famille, la cour de Rio-Janeiro fit occuper, au mois de janvier 1817, par ses troupes, Montevideo et une partie des possessions espagnoles, après avoir donné des assurances officielles qu'elle ne prétendait disputer à la cour de Madrid aucun de ses droits sur le territoire de Montevideo, mais qu'elle se trouvait dans la nécessité d'en prendre possession militairement, tant que la contestation entre les colonies espagnoles sur la Plata, et la mère-patrie, ne serait point terminée. L'Espagne ne parut pas satisfaite de ces déclarations; et elle en déféra aux cours d'Autriche, de France, de Russie, de Prusse et d'Angleterre, qui se déclarèrent médiatrices entre ces deux états, par une note signée à Paris, le 26 mars 1817, de leurs ministres respectifs. Cet événement fut suivi d'une insurrection violente, qui éclata contre son autorité, dans Pernambouc, où, après le meurtre d'un officier, les factieux, ayant à leur tête un nommé Martinez, proclamèrent la république. Le mal semblait menacer la ville de Bahia, et les autres places du Brésil, où l'on supposait que les révolutionnaires s'étaient ménagé des intelligences. Le roi déploya beaucoup de fermeté, pour étouffer l'insurrection dans son berceau. Il fit presser Pernambouc, par terre et par mer, avec une telle rapidité, que les insurgés ayant été forcés de sortir de la place, pour aller au-devant des troupes royales, qui venaient les attaquer, la marine profita de l'absence des chefs pour s'emparer de la ville, tandis que leurs bandes, écrasées dès le premier choc, trouvèrent la mort ou les fers, dans les lieux mêmes où ils avaient improvisé leur république. Martinez fut pris et fusillé. Vers le même temps, on découvrit à Lisbonne une autre conspiration, dont le but paraissait être, comme à Pernambouc, l'érection d'une république, sur les ruines de l'autorité royale, et les moyens pour y arriver, le meurtre des chefs civils et militaires, tant anglais que portugais, résidant à Lisbonne et dans les autres parties du royaume. Le même succès signala ici le triomphe du Roi, par l'arrestation d'un grand nombre de conjurés, dont quelques-uns appartenaient aux premières

familles de l'Etat. Jean VI conclut, par le ministère de M. de Marialva, son ambassadeur à Vienne, dans les premiers mois de 1817, le mariage de son fils, le prince de Beira, avec l'une des filles de l'empereur d'Autriche, l'archiduchesse Léopoldine, qui fut épousée à Vienne, au nom du prince, par l'ambassadeur portugais: elle fit voile du port de Livourne, pour Rio-Janeïro, dans le mois d'août de la même année. Jean VI a été couronné roi de Portugal et du Brésil à Rio-Janeïro le 6 avril 1817. De

JEAN (L'archiduc), cinquième frère de l'empereur d'Autriche, né en 1782, est général de cavalerie, directeur-général du génie et des fortifications. Il commanda un corps d'armée dans le Tyrol en 1805. Lors de la reprise des hostilités, en 1809, il eut le commandement de l'armée destinée à envahir l'Italie, où il se porta avec beaucoup de vivacité; il eut d'abord des succès, et fut ensuite battu le 8 mai, au passage de la Piave. Poursuivi de poste en poste jusqu'en Hongrie par le vice-roi Beauharnais, il perdit, le 14 juin, la bataille de Raab, et se retira ensuite sur Pest. Son corps d'armée ne donna point, à la bataille de Wagram, quoique l'archiduc Charles lui en eût envoyé l'ordre; mais on crut dans le temps que le courrier avait été intercepté. Dans la guerre de 1815, l'archiduc Jean vint prendre le commandement de la ville de Bâle, d'où il dirigea les opérations du blocus, et du bombardement d'Huningue, défendu par le maréchal-de-camp Barbanègre (*Voy.* ce nom). Le mal que le général français avait fait éprouver à la ville de Bâle, par le feu de ses batteries, ayant déterminé, après la capitulation, la diète helvétique à demander aux monarques alliés la destruction d'Huningue, l'archiduc Jean en fit démolir les fortifications, et donna à la ville de Bâle quatre mortiers, dont les Français s'étaient servis dans le bombardement. Des journaux ayant avancé que l'archiduc avait embrassé le général Barbanègre à sa sortie d'Huningue, ce prince fit démentir cette assertion. L'archiduc Jean joint à des talents militaires le goût des sciences, auquel il se livre avec succès. Il cultive surtout la botanique avec beaucoup de zèle; et il a fait dans les montagnes du Tyrol, et dans plusieurs provinces de la monarchie autrichienne, divers voyages scientifiques. D.

JEAN, prince nègre, est l'une des altesses royales de la famille et de la cour de Henri, monarque noir de Haïti (St.-Domingue). Il signa, en 1814, avec leurs grâces les ducs de Marmelade, du Dondon, et les comtes de Limonade, du Cahos et du Trou, une adresse du conseil, en réponse aux communications faites à Christophe-Henri par M. Dauxion Lavaysse (*Voy.* ce nom). Dans cette adresse pleine de déclamations virulentes contre les blancs et les anciens colons, les signataires, après avoir juré de s'ensevelir sous les cendres de leur pays plutôt que de subir le joug, ajoutent: « Non, non cela ne sera pas!... Haïti est » invincible; et la justice de sa cause la » fera triompher de tous les obstacles; » jamais cette exécrable entreprise n'aura » lieu: il y va de l'honneur, de la gloire » des souverains et des peuples de l'Eu» rope; et la Grande-Bretagne, cette li» bératrice du monde, empêchera une » pareille abomination. » A.

JEANNET, neveu du fameux Danton, fut, pendant les premières années de la révolution, maire d'Arcis-sur-Aube, sa patrie, et fut nommé, en 1792, commissaire du conseil exécutif provisoire, à Thionville, pendant le siége de cette place. Envoyé ensuite par la Convention comme commissaire à Caïenne, il y prononça la liberté des noirs. Vers la fin de l'année, ses pouvoirs étant expirés, il revint en France. En 1796, le directoire le renvoya pour dix-huit mois en qualité de son agent dans la même colonie. Cette seconde mission allait finir, quand les déportés du 18 fructidor y arrivèrent, le 23 octobre 1797. Jeannet exécuta rigoureusement envers eux les ordres du directoire; et ils s'en sont plaints amèrement depuis (*Voy.* les *Mémoires* de Ramel, et les *Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor*). Accusé de concussions dans ses divers emplois, il a publié à son retour en France, après le 18 brumaire, un *Mémoire* en réponse à ces imputations. — JEANNET (Louis-François), maréchal-de-camp, né le 5 novembre 1768, fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 25 novembre 1813, et général de brigade le 15 mars suivant. Il commandait le département de l'Ain en mai 1815; et les journaux annoncèrent qu'il s'était fait inscrire au nombre des fédérés. Il se trouvait à Paris dans les premiers jours

de juillet suivant; et il signa la délibération qui fut alors adressée à la chambre des représentants au nom de l'armée qui se retirait vers la Loire. (*Voy*. DAVOUST.) A.

JEANNIN (Le baron JEAN-BAPTISTE), lieutenant-général d'infanterie, né le 21 septembre 1771, est gendre du peintre David. Il entra au service dans les premières années de la révolution, et, après avoir fait toutes les campagnes de ce temps-là, il fut nommé maréchal-de-camp le 19 novembre 1808, et chevalier de la Légion-d'honneur dans la même année. Le Roi lui accorda la croix de St.-Louis le 13 août 1814; et il commandait, dans le mois de juin 1815, le 6e. corps de l'armée du Nord. Le général Jeannin resta sans activité après le second retour de S. M. On l'a confondu quelquefois avec le baron Janin, chef d'escadron de la gendarmerie d'élite. (*Voy*. JANIN.) D.

JEFFERSON (THOMAS), né dans la Virginie en 1749, est fils d'un Jefferson, qui fut chargé, avec le colonel Fry, de fixer les limites entre la Virginie et la Caroline du nord. Il fut élevé en Amérique; et il se destina à la profession d'avocat, quoiqu'il jouît d'une assez grande fortune. M. Jefferson ne se borna pas à l'étude des lois; il s'appliqua encore à la peinture, à la géométrie, à la géographie, à la philosophie naturelle, et à l'astronomie. Il devint bientôt membre de la législature de Virginie, s'y fit distinguer par ses talents, et y exerça une grande influence. Il fut gouverneur de la Virginie tout le temps que dura la guerre de l'indépendance. Ce fut lui qui rédigea la déclaration par laquelle les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale brisèrent définitivement les liens politiques qui les unissaient à la métropole. Voici le portrait historique qu'en a tracé le duc de Liancourt : « Il faut être bien peu versé dans » l'histoire d'Amérique, pour ne pas » savoir que M. Jefferson a partagé, » avec George Washington, Franklin, » John Adams, Jay, et un petit nombre » d'autres, les fatigues et les dangers de » la révolution, dans ses différents de» grés; que ce fut lui qui, dans ce fa» meux congrès qui dirigea et consolida » la révolution, déploya une élévation » et une fermeté de caractère, un trésor » de talents et de connaissances, et une » solidité de principes qui feront passer » avec gloire son nom à la postérité la » plus reculée, et lui assureront le res» pect et la reconnaissance de tous les » amis de la liberté. Ce fut lui qui, dans » ce fameux congrès si respectable et si » respecté, toujours inaccessible à la » séduction, à la crainte, et à la fai» blesse apparente du peuple, proposa » la déclaration d'indépendance, de con» cert avec M. Lee, autre député de » Virginie. Ce fut lui qui, soutenu prin» cipalement par John Adams, pressa » la délibération sur cette matière, mal» gré la prudence timide de quelques» uns de ses collègues pleins de patrio» tisme comme lui, mais ayant moins » de courage. Ce fut lui qui rédigea ce » chef-d'œuvre de sagesse plein de di» gnité et d'orgueil patriotique. Ce fut » lui qui, ayant été nommé gouverneur » de la Virginie, au moment de l'inva» sion d'Arnold et de Cornwallis, acquit » les droits les plus sacrés à la recon» naissance de ses concitoyens. Ce fut » lui qui remplit le premier le poste im» portant d'ambassadeur des Etats-Unis » à la cour de France, à la satisfaction » des deux nations. Enfin, ce fut lui qui » ayant été nommé secrétaire-d'état en » 1792, à l'époque des prétentions ridi» cules et désorganisatrices de M. Gre» net, et de l'arrogance hautaine du mi» nistre anglais, qui cherchait à abuser » de la faiblesse politique des Etats-Unis, » fit parler à son gouvernement un lan» gage noble et indépendant, etc. » M. Jefferson rédigea, en 1783, un projet de constitution pour l'état de Virginie; il se trouvait alors membre du congrès. Nommé, à cette même époque, ambassadeur à la cour d'Espagne, il n'eut pas besoin de se rendre à cette résidence. En mars 1786, il voyagea en Angleterre: peu après il fut envoyé à la cour de Versailles, d'où il rendit compte à M. Jay, ministre des affaires étrangères d'Amérique, du succès de sa négociation, relativement à la liberté du commerce du tabac, malgré la puissante opposition des fermiers-généraux. Pendant sa mission diplomatique en France, M. Jefferson avait acquis l'estime de MM. de Vergennes et de Calonne, et il obtint différentes concessions en faveur du commerce de son pays. Il y contracta aussi d'étroites liaisons avec la société du baron d'Holbach et de Mme. Helvétius. (*Voy*. l'art. CABANIS dans la *Biographie*

*univers.*, VI, 428.) En 1789, il retourna en Amérique, et fut nommé secrétaire-d'état du gouvernement fédéral : il remplit ces importantes fonctions avec beaucoup de talent. D'après les desirs que la chambre des représentants lui avait manifestés le 15 janvier 1790, il lui adressa, le 14 avril suivant, un rapport *Sur l'unité des poids, mesures et monnaies*, qui donna une haute idée de la variété de ses connaissances. En février 1791, il présenta à la chambre un autre rapport fort remarquable *Sur l'état actuel des pêcheries de la morue et de la baleine*; et en décembre 1793, il lui en présenta un autre fort étendu *Sur le commerce des Etats-Unis avec toutes les autres puissances, sur ses priviléges et restrictions*. Vers 1794, il abandonna les affaires publiques, et se retira dans sa terre de Monticello, en Virginie. Il se plaignit, en 1796, dans une lettre rendue publique, de ce qu'un parti anglais avait pris le dessus dans sa patrie (1). Lorsque John Adams fut élu président, M. Jefferson fut porté à la vice-présidence par le parti français; puis il fut nommé président (1801), en remplacement de ce même John Adams. L'Institut de France (académie des belles-lettres) l'a nommé l'un de ses associés étrangers, et en a reçu une lettre de remercîment, datée du 14 novembre 1800. Sa patrie lui doit l'usage de la vaccine. Il employa tous ses moyens pour propager cette découverte bienfaisante, même parmi les tribus sauvages. M. Jefferson fut réélu président des Etats-Unis en 1805, et fit l'ouverture du congrès par un discours dans lequel il développa de grandes vues de perfectionnement dans l'administration publique. En 1807, les différends survenus entre les États-Unis et l'Angleterre engagèrent le vénérable Jefferson à convoquer extraordinairement le congrès, et à lui soumettre un plan de défense, dans lequel entrait la levée d'une armée de ligne. Pour sauver le commerce américain des pertes que lui faisait éprouver l'état d'hostilité maritime de l'Angleterre avec la France et les autres puissances de l'Europe, il fit adopter dans cette même session la mesure d'un embargo général sur tous les bâtiments dans les ports des Etats-Unis. Vers les derniers temps de sa présidence, l'assemblée générale de Pensilvanie lui ayant manifesté le desir qu'il consentît à être de nouveau proposé aux suffrages du public, M. Jefferson s'y refusa par une lettre au président de cette assemblée, dans laquelle on remarquait les passages suivants : « Ce n'est pas moins un devoir » pour moi de quitter ma charge à l'époque fixée, que de la remplir fidèlement. » Si la constitution ne fixait pas un terme » au service du premier magistrat, ou si » l'usage n'y suppléait pas, sa charge nominalement temporaire deviendrait une » charge à vie; et l'histoire nous apprend » avec quelle facilité ces sortes d'emplois » deviennent héréditaires. Croyant qu'un » gouvernement représentatif et électif » à des époques rapprochées, est celui » qui procure la plus grande somme de » bonheur à l'humanité, je me fais un » devoir de ne commettre aucun acte » qui puisse porter atteinte à ce principe. » Il eut pour successeur, en 1809, M. Madison; et le 21 septembre 1814, il offrit au congrès, à des conditions de paiement très avantageuses, sa bibliothèque, pour remplacer celle qui fut brûlée par les Anglais à Washington. On a de lui : I. *Manuel du droit parlementaire*, qui a été traduit en français par M. Pichon, Paris, 1816, in-8°. II. *Vues sommaires sur les droits de l'Amérique anglaise*, 1774, in-8°. III. *Notes sur l'état de Virginie*, 1788, in-8°., avec carte, souvent réimprimé; traduit en français par l'abbé Morellet, 1786, in-8°. IV. Des *Mémoires* sur les os fossiles gigantesques trouvés en Virginie, sur la mémoire, le jugement et l'imagination des nègres, etc., dans divers recueils périodiques. M. Jefferson s'est aussi occupé du perfectionnement des charrues; et c'est en employant les calculs de la plus haute géométrie qu'il a déterminé la forme la plus avantageuse à donner au soc. Un de ses modèles en relief a été déposé au Conservatoire des arts et métiers à Paris; et l'on en a donné, en 1809, une description détaillée, avec figures, dans le *Nouveau cours complet d'agriculture*, 13 vol. in-8°., au mot *charrue*, d'après un Mémoire inséré dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*. Z.

JEFFERYS (NATHANIEL), jouaillier

(1) C'est sous cette dénomination assez inexacte de *parti anglais*, que les amis de la démocratie, parmi lesquels figure M. Jefferson, ont souvent désigné les *fédératifs*, à cause de leur penchant vers une forme de gouvernement plus rapprochée de la constitution anglaise.

à Londres, s'est fait connaître, en 1808, par une attaque violente contre un auguste personnage, auquel il avait les plus grandes obligations. L'ouvrage qu'il publia, portait ce titre : *Revue de la conduite du prince de Galles, dans ses diverses transactions avec M. Jefferys, pendant un période de plus de vingt ans*, in-8°. Ce pamphlet en fit naître une multitude d'autres, qui, comme le premier, sont tombés dans l'oubli. M. Jefferys a encore publié : *Description de Dublin, et de la route de Bangor-Ferry à Holyhead*, 1810, in-8°. Z.

JEKYLL (Joseph), membre des sociétés royale et des antiquaires de Londres, conseiller du Roi, solliciteur-général du prince-régent, et son conseil pour le duché de Cornouailles, est descendant de sir Joseph Jekyll, maître des rôles sous George I^er. Après avoir été élevé à Westminster, il termina son éducation à Oxford. Il fut nommé, en 1787, membre du parlement pour Calne, dans le comté de Wilts, et se fit distinguer parmi les membres de l'opposition. Il combattit, en 1794, la suspension de l'*habeas corpus*. En 1798, il soutint que les Irlandais avaient le droit de s'insurger; et, en 1799, il prononça un long discours contre le système des finances de l'Angleterre, et attaqua la conduite des ministres anglais, qu'il compara à Robespierre. En décembre de la même année, il combattit de nouveau la suspension de l'*habeas corpus*, et attribua le mécontentement qui régnait parmi le peuple à la conduite des ministres. Depuis cette époque, il s'est montré constamment leur antagoniste. Il a publié : I. *Lettres d'Ignace Sancho l'africain*, qui fut l'ami et le correspondant de Sterne et de Garrick, et y a mis en tête une vie de l'auteur. II. *Faits et observations relatifs à l'église du Temple*, 1811, in-4°. Il est assez remarquable que, tandis que M. Jekyll était nommé membre du parlement par le parti populaire de Calne, il offensa tellement les Whigs, qu'ils publièrent contre lui une brochure virulente, sous ce titre : *Jekyll, églogue politique*, à la composition de laquelle concoururent, dit-on, plusieurs personnes d'un rang très éminent. Z.

JENNER (Le docteur Edward), médecin anglais, membre de la société royale de Londres, associé étranger de l'Institut de France, etc., né en 1749, est le dernier fils d'Étienne Jenner, membre de l'université d'Oxford, recteur de Rochtampton et vicaire de Bersksley, dans le comté de Glocester. Il fut élève du célèbre anatomiste John Hunter. Après avoir pratiqué pendant plusieurs années, avec succès, la médecine et la chirurgie, il abandonna celle-ci pour se livrer entièrement à l'étude de la physiologie et de l'histoire naturelle. Il se fit connaître d'abord par des observations pleines de sagacité sur le coucou, qui lui valurent l'honneur d'être membre de la société royale de Londres; par sa méthode pour faire de l'émétique pur de tartre, et par une bonne description de la terrible maladie, appelée *Angine pectorale*. Mais ce qui a mis le sceau à sa réputation, c'est la découverte qu'il a faite de la vaccine: il commença ses recherches sur la nature de la vaccine, dès 1776; mais il ne les publia qu'en 1798, dans un ouvrage qui parut sous ce titre : *Recherches sur les causes et les effets de la variole-vaccine*, maladie commune à quelques contrées occidentales de l'Angleterre, particulièrement le comté de Glocester, où elle est connue sous le nom de *cow-pox*. Rien de plus intéressant que le détail des nombreuses expériences qu'il fit pour assurer les avantages de cette nouvelle inoculation, et des difficultés sans nombre qu'il eut à surmonter pour les faire connaître. La vaccine fut néanmoins bientôt substituée, en Angleterre, à l'inoculation; et de là, elle s'est répandue en Europe avec une espèce d'enthousiasme. (*Voy.* Carro.) M. Jefferson la propage actuellement en Amérique: les médecins et chirurgiens de la marine britannique l'ont introduite dans leur service; et ils ont décerné à Jenner une médaille d'or, représentant un Apollon, dieu de la médecine, rendant un matelot, guéri par la vaccine, à l'Angleterre, qui tient une couronne civique sur laquelle on lit, *Jenner*, avec cette devise : *Alba nautis stella refulsit*. L'armée de terre et de mer de l'expédition d'Egypte fut soumise à l'opération de la vaccine; et on fait, en Angleterre, honneur à cette opération, de ce que ces troupes ont mieux supporté que celles de France la malignité du climat d'Orient. Toutes les sociétés savantes et médicales de l'Au-

gleterre et de l'Europe ont délivré au docteur Jenner des témoignages flatteurs de leur assentiment à ses travaux. L'impératrice douairière de Russie lui écrivit, en 1802, une lettre flatteuse, accompagnée d'un riche diamant. Le parlement d'Angleterre lui a voté deux fois des remercîments unanimes, et lui a accordé des récompenses pécuniaires, s'élevant à 30,000 livres sterling. Le chancelier de l'échiquier fit observer, à cette occasion, qu'aucune récompense pécuniaire ne pouvait être proportionnée au service que Jenner a rendu à l'humanité. En décembre 1805, le lord maire de Londres et les *aldermen* lui ont accordé le droit de franchise, et lui ont fait présent d'une boîte enrichie de diamants. Le docteur Jenner a publié, outre l'ouvrage dont nous avons parlé : I. *Nouvelles observations sur la variole-vaccine ou le cowpox*, 1799, in-4°. II. *Continuation de faits et observations relatifs à la variole-vaccine*, 1800, in-4°. III. *Appendix au traité sur la variole vaccine*, in-4°., 1800. IV. *Recherches sur les effets et les causes de la variole-vaccine*, troisième édition, 1801, in-4°. V. *Etat comparatif des faits et observations relatifs à la variole-vaccine*, 1800, in-4°. VI. *Sur l'origine de l'inoculation de la vaccine*, 1801, in-4°. Z.

JERPHANION (Le baron Gabriel-Joseph de), né au Puy, d'une famille noble, le 15 mars 1758, fut nommé syndic du Vélay en 1785, place qu'avaient occupée ses pères depuis 1681. Dans les jours de terreur, il fut détenu pendant plus de 18 mois. Rendu à la liberté, il publia un *Mémoire sur la surcharge qu'éprouve le département de la Haute-Loire dans la répartition générale des contributions directes*, au Puy, Lacombe, 1797, in-8°. Appelé, en 1800, à la préfecture de la Lozère, il donna la *Statistique* de ce département, Mende, Ignon (1801). Nommé à celui de la Haute-Marne en 1802, il fut désigné, en 1809, candidat au sénat par le département de la Haute-Loire. Le Roi le nomma officier de la Légion-d'honneur le 5 août 1814; et l'empereur Alexandre lui conféra, le 9 janvier 1815, l'ordre de Ste.-Anne, seconde classe. Le 18 novembre de la même année, le Roi l'a créé baron. Il a obtenu sa retraite, et il habite sa terre de Juzennecourt, en Champagne. F.

JESSAINT (Le baron Claude-Laurent Bourgeois de), né le 26 avril 1764, à Jessaint, en Champagne, d'une famille noble, fut élevé à Brienne avec Buonaparte. Il resta étranger à la révolution dans les premiers temps, fut nommé maire de Bar-sur-Aube par le conventionnel Albert. Forcé de se retirer par suite des événements du 18 fructidor, il rentra dans la vie privée, où il vécut jusqu'à l'établissement des préfectures. Il obtint alors celle de Châlons-sur-Marne, dans laquelle, par une exception presque unique dans le mouvement des promotions administratives, il s'est tenu jusqu'à cette époque (1817) sans avoir éprouvé ni mutation ni déplacement. Pendant le cours de son administration, il a fondé plusieurs établissements publics, entre autres une communauté de religieuses chargées de l'enseignement gratuit, et une caisse de secours contre les incendies, sur le plan de celles qui furent précédemment fondées par l'archevêque de Reims et l'évêque de Châlons. Le 18 mars 1815, M. de Jessaint ayant reçu par un courrier extraordinaire la déclaration du congrès de Vienne, relative à l'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe, la fit sur-le-champ imprimer, et l'envoya aux préfets voisins, malgré l'approche de Buonaparte. Il avait reçu de celui-ci le titre de baron, qui lui avait été confirmé par le Roi, avec celui de commandant de la Légion-d'honneur. Sa conduite, pendant l'invasion de son département par les troupes alliées, lui a valu des témoignages de satisfaction de la part de l'empereur d'Autriche, du roi de Bavière, et de l'empereur de Russie, qui lui a conféré l'ordre de Ste.-Anne de seconde classe. De.

JESSAINT (Le chevalier de), fils du précédent, fut nommé auditeur au conseil-d'état en 1810, sous-préfet à Troyes en 1811, et sous-préfet de l'arrondissement de Genève (Léman) le 8 mai 1812. Lors de l'invasion de l'ennemi en 1813, il ne quitta son poste qu'à la dernière extrémité. Il avait, par son activité, dans les jours qui précédèrent cet événement, rendu de grands services pour l'approvisionnement de la ville de Genève, déclarée en état de siége, et pour le maintien à leurs postes respectifs des fonctionnaires sous ses ordres. Il revint à Carouge dans les derniers jours de février 1814, et seconda puissamment le général Dessaix,

en ce qui concernait les besoins des troupes. Ce général l'envoya en parlementaire auprès du général autrichien, comte de Bubna, le 21 mars suivant. M. de Jessaint en fut parfaitement bien accueilli, et s'acquitta de sa mission avec autant de décence que de fermeté. Il quitta la ligne de Carouge, le 23, sur les ordres qui furent donnés au général Dessaix par le général Marchand, de se replier. Il fut nommé maître des requêtes en service ordinaire, et attaché au comité de commerce le 29 juin 1814. Le duc de Berri le nomma chevalier de la Légion-d'honneur le 11 octobre, à son passage à Châlons. En février 1815, il fut chargé d'une mission ressortissant des attributions du comité dont il faisait partie. Il parcourut les villes de Dijon, Genève, Lausanne, Bourg, Lyon, et donna des renseignements exacts et précis sur l'objet de sa mission. Dans le mois d'avril suivant, il devint sous-préfet de Soissons; et, depuis cette époque, il est resté sans emploi. A.

JOBAL (JOSEPH-FRANÇOIS, comte DE), lieutenant-général des armées du Roi, depuis le 1er. mars 1796, a émigré en 1792, et fait les campagnes des armées des princes. Il fut nommé, en 1814, commandeur de St.-Louis. M. le comte de Jobal passe pour un des meilleurs tacticiens de l'ancienne armée. Il a servi longtemps dans les gardes-du-corps, et faisait partie, en 1815, de la chambre des députés, à laquelle il avait été nommé par le département de la Moselle. — JOBAL (DE), est chef d'escadron dans la gendarmerie royale. Le Roi a signé, en 1817, son contrat de mariage avec Mlle. Mazure, nièce de M. Amy, président de la cour royale de Paris. A.

JOBEZ (JEAN-EMANUEL), né à Morez, département du Jura, en 1783, membre de plusieurs sociétés littéraires, fut, pendant les cent jours de 1815, membre de la chambre des représentants. Il présida, la même année, le collége électoral du Jura, et fut nommé, par ce département, membre de la chambre des députés de 1815. En 1816, il fit imprimer son opinion sur l'amnistie. Dans la séance du 5 mars, il s'opposa avec force à l'établissement des électeurs adjoints, proposés par la commission. « Pourquoi » ces adjonctions? s'écria-t-il : on n'a » point dissimulé que c'était pour en- » chaîner les élections et les mettre sous » la main du ministère. Personne n'a ou- » blié ce qui a été dit ici sur la dépen- » dance où le pouvoir électoral devait » être à l'égard du gouvernement. Il faut » une représentation pour les représentés » et non pour les ministres. » Nommé de nouveau, en 1816, membre de la chambre des députés, il prononça, le 28 février, un discours dans lequel il demanda que le budget du ministre de la guerre fût réduit à cent quatre-vingt millions, au lieu des cent quatre-vingt-seize millions consentis par la commission. Puis prenant de là occasion de faire quelques observations sur les calculs de M. Tabarié (*Voy.* le duc DE FELTRE), et sur les plaintes qu'il avait fait entendre contre les préventions dont le ministre de la guerre était l'objet : « Com- » ment ces préventions n'existeraient- » elles pas, dit M. Jobez, à la vue des » nombreux abus qui existent dans ce » département, si mal combattus par M. » Tabarié et par les observations indé- » centes que l'on a distribuées dans cette » chambre? Comment ces préventions » n'existeraient-elles pas à l'égard d'un » ministre qui a violé la loi des finances, » d'un ministre qui a passé de trente-six » millions le budget qu'on lui avait ac- » cordé? Peut-il se flatter de votre in- » dulgence pour une si coupable trans- » gression, qui serait suffisante pour mo- » tiver l'accusation? » Ce discours véhément de M. Jobez fut interrompu par de fréquents murmures et par les cris *à l'ordre*, du côté droit. Le général Ernouf dit, en propres termes, que les ennemis du duc de Feltre devaient être couverts *de la poussière de l'infamie*. Néanmoins la chambre en ordonna l'impression. Comme maire de Morez, M. Jobez a formé divers établissements publics, propres à embellir et à faire prospérer ce bourg, remarquable par l'activité et l'industrie de ses habitants. Il a publié, en 1806, une épître à Palissot, *Sur l'alliance d'un esprit satirique et d'un bon cœur*. D. B. S.

JOHANET (SALOMON-LAZARE), né à Achères en 1763, fut nommé, en mars 1797, député du Loiret au conseil des cinq-cents. Le 21 juin, il provoqua la radiation définitive d'Imbert-Colomès, inscrit sur la liste civile des émigrés; et le 14 juillet, après avoir entendu célébrer, dans l'assemblée, l'anniversaire de la prise de la Bastille, et des héros qui y avaient contri-

bué (*Voy.* Hullin), il prononça, en faveur des prêtres deportés, un discours où l'on remarqua le passage suivant : « Vous venez de voter des actions de » grâces aux vainqueurs de la Bastille.... » Mais la meilleure manière de célébrer » cette fameuse journée, ce serait de » détruire toutes les bastilles qui se sont » élevées depuis. En ce moment, il y a » des milliers de Français privés de la » liberté ou jetés sur une terre étrangère. » Brisons à l'instant les fers des malheu- » reux prêtres reclus et déportés. » Il s'opposa ensuite à la vente des presbytères, et appuya le projet de Willot sur la réorganisation de la gendarmerie. Il était secrétaire de l'assemblée au 18 fructidor : exclu du conseil à cette époque, il revint à Orléans, où il reprit sa profession d'avocat, qu'il exerce encore aujourd'hui avec distinction. Il est aussi juge-suppléant au tribunal de première instance. B. M.

JOHANNEAU (Eloi), principal fondateur de l'académie celtique, est né à Contres, près de Blois, le 2 octobre 1770. Professeur au collége de cette ville en 1791, et directeur d'un pensionnat, il fut envoyé, en 1795, à l'école normale par son département (Loir-et-Cher), fut membre de la commission des arts et monuments, fondateur et démonstrateur du jardin des Plantes de Blois, chargé de la confection de la bibliothèque de la même ville, et de la réorganisation de l'École militaire de Pont-le-Voi, où il remplit les fonctions de sous-directeur et de professeur d'histoire naturelle. Il a été censeur de la librairie pendant les trois années de la direction de Pommereuil, et censeur royal honoraire en 1814 et 1815. A la fondation de l'académie celtique en 1805, il en fut nommé secrétaire perpétuel, chargé de la publication des Mémoires de cette société, dont il a paru seize cahiers in-8°. Il y a fourni trente-un articles, où, malgré le penchant aux paradoxes et aux idées cosmologiques et théogoniques de Dupuis, on ne peut méconnaître de l'érudition et quelque sagacité, quoique souvent exagérée, dans les recherches étymologiques. M. Johanneau est aussi membre ou correspondant d'un grand nombre de sociétés littéraires nationales ou étrangères, de Toulouse, Nantes, Poitiers, le Mans, Valenciennes; etc. On connaît de lui : I. *Monuments celtiques*, 1805, in-8°., publié sous le nom de M. Cambry, qui en a été l'éditeur; mais plus de la moitié est de M. Johanneau, quoique son nom ne se trouve qu'à la fin du volume. II. Deux *Tableaux analytiques de botanique*, imprimés aux frais du gouvernement en 1796. Le plus grand offre la comparaison des quatre principaux systèmes de botanique. III. Un projet de *Cœnobium* littéraire, pour la continuation des grands ouvrages commencés par les Bénédictins, an XIII (1805), in-8°. de 16 pages. IV. Une édition de l'*Index ornithologicus* de Latham, 1809, in-12, où il a refondu les Suppléments à leur place, réduit la synonymie, et ajouté des notes, des tableaux synoptiques et des tables très utiles. V. Une édition du *Selectæ è profanis* (d'Heuzet), sous le titre de *Selectæ è romanis scriptoribus historiæ*, refondue, abrégée et enrichie de trois tables, et de sommaires à chaque paragraphe, 1814, in-18. VI. Une édition des *Essais de Montaigne*, imprimée chez Crapelet, en 5 vol. in-8°. Le premier volume est achevé (sept. 1817); le cinquième contiendra un Glossaire absolument neuf. VII. Il a eu beaucoup de part au *Manuel interprète de correspondance*. (Voyez Cambry, dans la *Biogr. univers.*) VIII. Un grand nombre d'articles littéraires dans le *Magasin encyclopédique*, le *Moniteur*, le *Manuel des amateurs de la langue française*, et autres recueils périodiques. Il a en porte-feuille une traduction en vers de Martial; une édition de Rabelais, enrichie de glossaires et de pièces importantes, etc. F.

JOHANNOT (J.), député du Haut-Rhin à la Convention nationale, s'opposa, en décembre 1792, à l'impression des listes des pétitionnaires contre le 20 juin, afin, disait-il, de ne pas fournir d'aliments aux proscriptions. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça d'abord pour l'appel au peuple, et vota ensuite la mort avec sursis à l'exécution. Voué presque exclusivement à la partie financière, il présenta souvent des résolutions sur cet objet; et on l'accusa d'être l'un des auteurs de la banqueroute des assignats. Johannot se montra peu exagéré; et quelques personnes l'ont même cité comme le plus honnête de tous ceux qui administrèrent les finances révolutionnaires. Devenu membre du conseil des anciens en 1795, il en sortit le 20 mai

1797. L'exception de la loi d'amnistie à l'égard des régicides l'a forcé de sortir de France en 1816. Il se réfugia d'abord sur les frontières de la Suisse. B. M.

JOHNES (Thomas), Anglais, conservateur des bâtiments de la couronne, auditeur des revenus fonciers pour le pays de Galles, lord lieutenant et membre du parlement pour le comté de Cardigan, membre de la société Linnéenne, est né dans le pays de Galles, et a été élevé à Oxford. Il a établi, à sa superbe résidence de Hafod, dans le comté de Cardigan, une imprimerie de laquelle sont sortis les ouvrages suivants : I. *Mémoires de la vie de Froissard*, traduits du français de Ste.-Palaye, 1802, in-8°.; réimprimé in-4°. en 1810. II. *Chroniques d'Angleterre, de France, d'Espagne et d'autres pays*, traduites du français de Jean Froissart, 4 vol. in-4°.; 3e. édition, 10 vol, in-8°., 1806. III. *Mémoires de Jean seigneur de Joinville*, traduits du français, 1807, 2 vol. in-4°. IV. *Voyage de Bertrandon de la Brocquière en Palestine*, 1807, in-8°. V *Chronique de Monstrellet avec des notes*, 1810, 5 vol. in-4°. ou 12 vol. in-8°. Z.

JOIGNY, auteur dramatique, a publié : 1°. *Le siége de Lille* ou *Cécile et Julien*, comédie en 3 actes et en prose, 1793. — 2°. *De la cause et des effets*, comédie en 3 actes, 1793, in-8°. -- 3°. *M. de Groufignac*, comédie en 3 actes et en vers, représentée à l'Odéon. — 4°. (Avec Dabadie et Joly) *Garantie contre les incendies et le tonnerre*, 1815, in-4°. Ot.

JOINVILLE (Le baron Louis), né en 1773, est fils d'un ancien maréchal-des-logis du comte d'Artois. Il entra fort jeune au service, fut successivement commissaire des guerres, sous-inspecteur aux revues, commissaire-ordonnateur, et enfin ordonnateur en chef, grade dans lequel il a été maintenu par ordonnance du Roi du 13 décembre 1814. Au commencement de la campagne de 1812, il exerça les fonctions d'intendant-général de l'armée, et publia à cette époque une lettre en forme d'instruction, sur les fonctions des commissaires des guerres, employés dans les places ou à la suite des divisions en campagne. Une grande activité, beaucoup de sollicitude pour le bien-être des troupes et l'intérêt des pays qui ont été le théâtre de la guerre, distinguèrent toujours le baron Joinville. Lors de la restauration, en faveur de laquelle il se prononça l'un des premiers, le Roi lui confia l'administration de la 1re. division militaire, l'une des plus importantes du royaume. Dans le procès du maréchal Ney, commencé devant le conseil de guerre de la première division, le baron Joinville fut chargé des fonctions de procureur du Roi ; il remplit cette mission délicate avec beaucoup de talent et de dignité, et il conclut à ce que le conseil se déclarât compétent; ce qui ne fut pas adopté. Il est membre de la commission formée en septembre 1816, pour préparer le Code militaire. F.

JOLIVEAU (Mme. Marie-Madelène-Nicole-Alexandre Gehier, Adine), née à Bar-sur-Aube le 16 novembre 1756, a épousé un des administrateurs des diligences royales. Mme. Joliveau a publié : I. *Fables nouvelles en vers, suivies de quelques poésies*, 1802, in-18; 3e. édition, 1814, dédiée à Madame, duchesse d'Angoulême : dans cette troisième édition, l'auteur a refondu et corrigé plusieurs de ses apologues, qui avaient trop d'étendue. II. *Suzanne*, poëme en 4 chants, suivi du *Repentir* et de Poésies fugitives, 1811, in-18. Ot.

JOLLIVET (Le comte Jean-Baptiste-Moïse), homme de loi avant la révolution, devint, en 1790, administrateur de Seine-et-Marne, et fut nommé, en 1791, député de ce département à l'assemblée législative. Le 9 août 1792, il y fit une déclaration très étendue, où il accusait le club des jacobins de tramer des projets coupables, et d'avoir, dans une séance à laquelle il avait assisté secrètement, voué à l'exécration publique les membres de l'assemblée qui avaient opiné en faveur de M. de Lafayette. Echappé à travers de nombreux dangers à la révolution du lendemain et aux massacres ordonnés par le gouvernement terroriste, il fut nommé, en 1795, conservateur-général des hypothèques, et publia, en 1798: *De l'impôt sur les successions, de celui sur le sel, et Comparaison de ces deux impôts, soit entre eux, soit avec les contributions directes*. M. Jollivet avait déjà fait paraître, en 1793, son ouvrage *Sur l'impôt progressif, et le morcellement des patrimoines*. En 1800, il fut appelé au conseil-d'état, section des finances. Envoyé à

Maïence, en 1801, comme commissaire-général pour l'organisation des quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin, il obtint, pendant cette mission, le titre de commandant de la Légion-d'honneur, et celui de comte de l'empire. Le comte Jollivet continua ses fonctions au conseil-d'état, jusqu'en 1814, et cessa d'en faire partie à cette époque. Il a publié : I. *Principes fondamentaux du régime social, comparés avec le plan de constitution présenté à la Convention nationale de France*, 1793, in-8°. II. *Du thalweg du Rhin, considéré comme limite entre la France et l'Allemagne*, 1801, in-8°. III. *De l'expertise*, 1812, in-8°. K.

JOLLIVET, député du Morbihan pour la session de 1815, fut nommé, au mois d'octobre, membre de la commission du 3e. bureau, chargée de faire un rapport sur le projet de loi relatif aux cris séditieux, et, le 27, vota pour son adoption dans un discours où l'on remarquait les passages suivants : « Nous devons nous tenir en garde contre la » clémence du Roi; la patrie est en dan» ger, elle nous appelle : le péril est im» minent, n'hésitons pas..... Le mal est » grand; les sujets fidèles sont com» primés, il faut les seconder et les » garantir; des cris factieux se sont fait » entendre, il faut les réprimer.... » Au mois de mars 1816, M. Jollivet vota pour le projet des ministres relatif au mode de contribution, et proposa de convertir les taxes assises en vertu de l'ordonnance du 16 août, en un emprunt qui serait inscrit sur le grand-livre. Appelé de nouveau, par le département du Morbihan, à faire partie de la session de 1816, M. Jollivet parla dans la discussion sur la loi des élections, le 8 novembre, et dans celle sur l'augmentation des impôts directs au mois de février 1817. Après avoir loué les dispositions du projet de loi, il se plaignit de ce que toutes les ressources qu'on avait proposées d'assurer au trésor public, avaient éprouvé de l'opposition de la part des députés de l'est, de l'ouest et du midi. « Ceux du midi, » dit-il, votent l'impôt qui frappe sur les » départements du nord; ceux du nord » réclament : ceux du midi, à leur tour, » ne veulent pas admettre ceux qui les » frappent. Cependant, dans des charges » égales, il faut des sacrifices égaux.... Je » supplie donc la chambre, au nom du » peuple et de l'état, de se pénétrer des » besoins du trésor, et de mettre fin à » des déclamations qui ne peuvent ac» quérir qu'une fausse popularité. Nous » sommes ici pour l'intérêt général. » — JOLLIVET-BARALLÈRE, ancien rédacteur du journal intitulé : *Le gardien de la constitution*, qui fut proscrit après le 18 fructidor, montra beaucoup de courage à attaquer les terroristes. Il habite aujourd'hui la Martinique. S. S.

JOLY, acteur du Vaudeville, est connu par un jeu plein de naturel, de finesse et d'originalité. Les rôles de *Lantara*, de *Gaspard l'avisé*, et de *Garrick*, ont fait sa réputation. C'est surtout dans ce dernier que son talent se montre avec le plus d'avantage. On le voit successivement revêtir toutes les formes, retracer tous les caractères, et prendre tous les visages. Joly a fait en société, avec Brazier, *L'ivrogne tout seul*, ou *J'ai ma cachette*, vaudeville en un acte. Tout le monde sait que nos plus jolies caricatures sont dues au crayon de cet acteur, qui ne serait pas déplacé sur un plus grand théâtre. Il a épousé la fille cadette de Mme. St.-Aubin, célèbre actrice. D. B.

JOLY-CLERC (NICOLAS), ancien bénédictin de St.-Maur, né à Lyon, s'appliqua, dès sa jeunesse, à l'étude de l'histoire naturelle, et embrassa en même temps la carrière ecclésiastique. Son frère, qui était chanoine de Saint-Paul à Lyon, ayant été nommé évêque constitutionnel de la même ville, le fit son grand-vicaire : mais il abandonna bientôt cette carrière, et devint professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de l'Oise. Il avait imaginé de faire, pour les dames de Beauvais, un cours public de botanique, dans lequel il démontrait les opérations sexuelles des plantes et des fleurs d'une manière si singulière, que bientôt les mères n'osèrent plus laisser fréquenter son cours par leurs filles. On lui doit : I. *Cours complet et suivi de botanique*, tome 1er., 1795, in-8° II. *Eléments de botanique*, ou *Méthode pour connaître les plantes*, par Pitton de Tournefort; nouvelle édition, etc., 1797, 6 vol. in-8°. III. *Système sexuel des végétaux*, par Ch. Linné, première édition française, calquée sur celle de Murray et de Persoon, 1798, in-8°.; 1810, 2 vol. in-8°. IV. *Principes de la philosophie du botaniste*, ou

*Dictionnaire interprète et raisonné des principaux préceptes, et des termes que la botanique, la médecine, la physique et l'agriculture ont consacrés à l'étude et à la connaissance des plantes*, 1798, in-8°. V. *Phytologie universelle*, ou *Histoire naturelle et méthodique des plantes, de leurs propriétés, de leurs vertus et de leur culture*, 1799, 5 vol. in-8°. VI. *Cryptogamie complète*, par Ch. Linné, première édition française, calquée sur celle de Gmelin, augmentée et enrichie de notions élémentaires, de notes, etc., 1798, in-8°. VII. *Cours de minéralogie, rapporté au tableau méthodique des minéraux donné par Daubenton*, 1802, in-8°. M. Joly-Clerc n'a pas continué son *Cours de botanique*. Ainsi que son frère, qui est mort depuis quelques années, et qui avait renoncé au célibat en 1793, il a été rendu, en septembre 1802, à l'état laïc par une cédule romaine. B. M.

JOLY DE FLEURY, ancien procureur-général au parlement de Paris, fut député, en 1810, par le collége électoral de Seine-et-Oise, pour féliciter Buonaparte sur ses victoires et sur la paix de Vienne. Il a été nommé conseiller-d'état-honoraire, par ordonnance du 24 août 1815. — JOLY DE FLEURY, fils du précédent, ancien auditeur au conseil-d'état, est actuellement maître-des-requêtes en service extraordinaire. P. B.

JOMINI (Le baron HENRI), lieutenant-général, aide-de-camp de l'empereur de Russie, naquit à Payerne, dans le pays de Vaud, vers 1775, et fut destiné dès l'enfance à la carrière des armes: il se rendait en France, pour y servir dans un régiment suisse, lorsque la révolution du 10 août 1792 amena le licenciement des troupes suisses. Forcé alors de renoncer à ses premiers projets, M. Jomini entra dans le commerce. Il était lieutenant-colonel de garde nationale dans sa patrie, lorsque le général Ney y fut envoyé en 1802; et ce fut alors qu'il fit connaissance avec ce général, dont la protection lui a été si utile dans la suite. En 1803, employé à Paris dans une maison de commerce, il s'occupait, dans tous ses moments de loisir, de la tactique militaire, qui fut toujours son étude de prédilection; et déjà il avait composé une partie de son *Traité des grandes opérations militaires*, en 1804, lorsque le maréchal Ney l'attacha à son état-major, dans le grade de chef de bataillon. Ce fut alors qu'il commença l'impression de cet important ouvrage; et lorsque, vers la fin de 1805, il fut envoyé en mission auprès de Napoléon Buonaparte, qui se trouvait à Vienne, il put lui en offrir les deux premiers volumes, qui furent tellement bien accueillis, que M. Jomini, qui avait cru devoir profiter de cette occasion pour demander la confirmation du grade de lieutenant-colonel dans l'armée française, reçut, le lendemain, un brevet de colonel. Le maréchal Ney le choisit pour son chef d'état-major; et c'est en cette qualité que M. Jomini fit les campagnes de Prusse et de Pologne en 1806 et 1807. Il obtint alors le grade de général de brigade, avec le titre de baron, et passa, avec le maréchal Ney, à l'armée d'Espagne, où il fit les campagnes de 1808 et 1809. Il fut ensuite attaché à l'état-major-général sous le maréchal Berthier, avec qui il eut bientôt quelques démêlés, à la suite desquels il offrit sa démission. Cette démission ne fut pas acceptée; mais M. Jomini se retira en Suisse, d'où il revint en 1812, pour être employé à la grande-armée près de faire son invasion en Russie. Il suivit cette armée jusqu'à Smolensk, et resta dans cette ville, comme gouverneur, jusqu'à la désastreuse retraite de Moscou. Il fit aussi la campagne de Saxe en 1813, et y fut employé à l'état-major-général. Ce fut après la bataille de Bautzen que, croyant avoir à se plaindre de Napoléon, qui venait de lui refuser le grade de général de division, il quitta secrètement son armée, et se rendit auprès des alliés, dont il fut assez bien reçu. Buonaparte le fit juger et condamner à mort par un conseil de guerre; et, dans le même moment, Alexandre le nomma son aide-de-camp, avec le grade de lieutenant-général. Ce fut ainsi qu'il termina la campagne de cette année, dans les rangs de ceux qu'il avait combattus en la commençant. Le général Sarrazin, ayant rapporté à cet égard, dans son histoire de cette guerre, des détails injurieux pour M. Jomini, celui-ci lui en adressa par écrit des plaintes très vives; et n'en ayant pas obtenu la satisfaction qu'il avait demandée, il prit le parti de faire imprimer cette correspondance, sous le titre de *Correspondance entre le général*

*Jomini et le général Sarrazin, sur la campagne de* 1813, in-8°. Le général Jomini était alors à Paris, où il avait accompagné l'empereur Alexandre dans la seconde invasion. Il y reçut du Roi de France la croix de Saint-Louis. La première édition de son grand ouvrage a paru sous le titre de *Traité de grande tactique*, 2 vol. in-8°., avec Atlas, Paris, 1805. La seconde fut intitulée: *Traité des grandes opérations militaires*, ou *Relation critique et comparative des campagnes de Frédéric et de l'empereur Napoléon*, *avec un recueil des maximes les plus importantes de l'art de la guerre*, *justifiées par les actions de ces deux grands capitaines*. Enfin la dernière édition, publiée en 1817 sous ce même titre, est composée de 8 vol. in-8°., avec deux Atlas. L'*Histoire critique et militaire des campagnes de la révolution*, forme la troisième partie qui comprend les tomes VII et VIII. Le système militaire de M. Jomini est principalement fondé sur la concentration des forces, et l'initiative des mouvements. Il tire de ces deux principes des conséquences souvent justes, mais quelquefois difficiles dans l'application. On trouve, dans la première édition, des éloges fort exagérés de Buonaparte, mais dont la position de l'auteur lui faisait alors un devoir. C'est à cette fâcheuse nécessité qu'il a quelquefois sacrifié son opinion sur le génie du grand Frédéric, si supérieur à tous les tacticiens modernes. Les matériaux que le baron Jomini a puisés au ministère de la guerre et dans d'autres dépôts publics pour l'histoire de nos dernières guerres, rendent son ouvrage très précieux. Tout ce qui regarde les campagnes de Frédéric II est extrait de l'*Histoire de la guerre de sept ans* par Lloyd, et de celle de Tempelhof. M. Jomini a publié récemment un ouvrage *Sur la campagne de Leipzig*, 1817, 1 vol. in-8°. D.

JONDOT (ETIENNE), né à Montcenis, près Autun, en 1770, suivit, jeune encore, en qualité de secrétaire, un général dans la Vendée, à l'époque de la première pacification, et publia, dans le *Courrier universel*, des réflexions courageuses sur l'armée catholique. Il donna, bientôt après, un second essai de ses talents et de ses sentiments politiques, dans un *Parallèle de Louis XVI et de Tsong-Ching*, qui fut suivi d'une troisième production, intitulée: *Esprit de la révolution française*. M. Jondot s'attacha en même temps à la rédaction de plusieurs journaux, notamment de celui des *Débats*, dans lequel il était chargé de la partie des voyages et des livres d'histoire. On distingua, dans le temps, ses articles sur le *Muséum* de la rue des Petits-Augustins; sur la forêt de Fontainebleau; sur les tombeaux de St.-Denis; et sa réfutation de l'ouvrage de Ch. Villers, *De l'influence de la réformation de Luther sur les progrès de l'esprit humain en Europe*. M. Jondot fut nommé, en 1804, professeur d'histoire à l'école militaire de Fontainebleau; et il alla occuper, en 1810, la même chaire au lycée de Rouen, d'où il passa, deux ans après, à celle d'Orléans, dont il donna sa démission en 1813, pour se livrer avec moins de dépendance à ses études particulières. Ayant fait insérer, le 25 février 1815, dans le *Mercure*, le *Parallèle de Buonaparte et de Thamas-Koulikan*, il fut traité de *double éteignoir* par le *Nain-Jaune*, qui l'accusa d'avoir calomnié la gloire des armées françaises. En 1817, il a publié une *Histoire de Julien l'Apostat*, où l'on trouve des aperçus nouveaux et une saine critique. En général, les ouvrages de M. Jondot se font remarquer par l'utilité des recherches et la pureté des principes. En voici la liste: I. *Observations critiques sur les leçons d'histoire du C. Volney*, 1799, in-8°. II. *Parallèle de Louis XVI avec Tsong-Ching, empereur de la Chine*...... III. *Tableau historique des nations*, ou *Rapprochement des principaux événements arrivés à la même époque sur la surface de la terre*, 1809, 4 vol. in-8°. IV. *Histoire de l'empereur Julien*, 2 vol. in-8°., 1817. On lui attribue: *Lettres troyennes*, ou *Observations critiques sur les ouvrages d'histoire qui concourent pour le prix décennal*, 1810, in-8°. DE.

JONES (STEPHEN), auteur anglais, est né à Londres en 1763. Il commença par étudier la sculpture et ensuite l'art de l'imprimerie. Il fut depuis correcteur d'épreuves jusqu'en 1797, qu'il devint éditeur du *White-hall Evening post*: il entreprit ensuite le *General Evening post*, et le *Magasin du franc-maçon*. A la mort d'Isaac Reed, il lui succéda comme éditeur de l'*European maga-*

*zine*. Il a publié : I. *Abrégé des réflexions de Burke sur la révolution française*, 1791, in-12. II. *Beautés du mois*, 1793, in-8°. III. *Abrégé de l'histoire naturelle de Ward*, 3 vol. in-12, 1793. IV. *Histoire de Pologne*, 1795, in-8°. V. *Dictionnaire biographique en miniature*, 1796, in-12. VI. *Beautés de l'histoire de Dodd* (augmentées), 1796, in-12. VII. *Abrégé du voyage dans l'Inde, de Donald Campbell*, 1796, in-12. VIII. *Mélanges maçoniques*, 1797, in-12. IX. *Dictionnaire de la langue anglaise contenant des règles sur la prononciation et l'explication*, 1798, in-8°. X. *OEuvres poétiques de Gray, avec des éclaircissements*, 1798, in-8°. XI. *L'esprit des journaux de 1799 à nos jours*, in-12. XII. *Chronologie de John Blair, continuée jusqu'en* 1802, in-fol., 1803. XIII. *Vie de Garrick*, par Davies, nouvelle édition, avec des additions, 1808, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit en français. XIV. *Biographie dramatique*, avec les additions d'Is. Reed, 1812, 4 vol. in-8°. Z.

JONES (John-Gale), apothicaire de Londres, s'est distingué par son zèle pour la réforme politique, ou plutôt comme avocat de la liberté, de l'égalité et de la souveraineté du peuple. Il s'est soutenu par ses liaisons avec différentes sociétés politiques, et principalement avec celle qui portait le nom de *forum* de Westminster; mais ayant publié en manuscrit une diatribe sanglante contre la chambre des communes, il fut enfermé à Newgate, et en sortit en même temps que sir Francis Burdett sortit de la Tour. Il a publié : I. *Esquisse d'un discours au forum de Westminster*, 1794, in-8°. II. *Tournée politique dans le comté de Kent pour y propager la réforme parlementaire*, 1796, in-8°. III. *Discours sur le caractère de Washington*, 1797, in-8°. IV. *Observations sur la toux convulsive ou coqueluche*, 1798, in-8°. V. *Invocation à Edouard Quin*, 1804, in-8°. VI. *Lettres à M. Tierney*, 1806, in-8°. Il a publié aussi un *Avertissement aux habitués des clubs politiques*, qui renferme une *Histoire de l'origine et des progrès de ces sociétés*, etc., in-8°. — Jones (Edouard), musicien et poète du prince de Galles, est né dans le comté de Merioneth. C'est peut-être le plus habile joueur de harpe de nos jours. Il a publié : I. *Reliques musicales et poétiques des anciens bardes gallois, conservées par la tradition et par des manuscrits authentiques, avec une histoire générale des bardes et des druides*, etc., 3e édition, 1812, in-fol. II. *Le Muséum barde de l'ancienne littérature anglaise*, 1802, in fol. III. *Airs lyriques, ou Echantillons des chants nationaux des Grecs, des Albanais, des Turks*, 1810, in-fol. IV. *Banquet de Terpsichore, ou Beautés choisies des mélodies nationales*, 1813. Z.

JORDAN (Camille), né à Lyon en 1769, fut, dès sa jeunesse, dominé par des idées religieuses, et publia, au commencement de la révolution, une brochure contre les pastorales de l'évêque constitutionnel Lamourette. Cependant il ne commença à figurer sur la scène politique qu'en mars 1797, comme député du Rhône au conseil des cinq-cents. Il prononça, le 4 juillet, un discours improvisé et plein d'énergie pour défendre Lyon, qu'on avait dénoncée comme *un foyer de contre-révolution, un réceptacle d'assassins et de bandits*. Le 17, il présenta son fameux rapport sur l'exercice et la police des cultes, et demanda, pour tous, la plus entière liberté, ainsi que l'usage des cloches dans les campagnes. Cette partie de son discours donna lieu à de nombreux sarcasmes, et fournit le sujet de plusieurs caricatures. M. Jordan parla avec la même force, le 18, contre l'approche des troupes que le directoire faisait marcher vers Paris; et il s'éleva contre les jacobins, les anarchistes, et surtout contre la faction d'Orléans, qu'il accusa d'être le ressort caché qui faisait mouvoir toutes les autres. Condamné à la déportation le 18 fructidor (5 septembre 1797), il parvint à s'échapper; et dès le 7, il fit paraître une protestation adressée à ses commettants. Son rappel n'eut lieu qu'au mois de février 1800; et il fut d'abord mis en surveillance à Grenoble. Il publia à Paris, en 1802, une brochure intitulée : *Véritable sens du vœu national pour le consulat à vie*, dans laquelle on lui reproche d'avoir plus invoqué les principes républicains, que ceux qu'il avait manifestés jusqu'alors. Cet écrit, que M. Jordan n'avait point signé, fixa l'attention de la police, et il fut saisi par ses ordres. M. Jordan ne crut pas alors qu'il lui fût permis de garder l'anonyme, et il dé-

clara courageusement qu'il en était l'auteur. Buonaparte ne l'appela à aucune place, mais son ressentiment n'alla pas plus loin. Dès-lors M. Jordan vécut retiré à Lyon, jusqu'en 1814. Les événements de cette année le replacèrent sur la scène politique, et on le vit se prononcer pour le rétablissement des Bourbons. Le 30 mars, il fut un des trois députés que l'administration municipale envoya auprès de l'empereur d'Autriche à Dijon, avec la mission apparente de solliciter des adoucissements aux réquisitions dont la ville était frappée, mais en effet pour sonder les dispositions de l'empereur François à l'égard des Bourbons. Les députés furent accueillis avec bienveillance; mais, sur tout ce qui touchait à la politique, la réserve fut extrême. De retour à Lyon le 8 avril, M. Jordan assista, ce jour-là même, à la séance dans laquelle le conseil municipal proclama Louis XVIII roi de France; et il fut nommé pour faire partie de la députation qui porta à S. A. R. MONSIEUR, la délibération qu'on venait de prendre. Le Roi lui accorda des lettres de noblesse, par ordonnance du 18 août 1814; et le comte d'Artois, à son passage à Lyon, le nomma chevalier de la Légion-d'honneur. Il fut nommé, en août 1815, président du collége électoral de cette ville, mais son état de maladie l'empêcha d'exercer cette fonction. Il fit, en 1816, un voyage à Londres, pour poursuivre, auprès du gouvernement anglais, le recouvrement du legs fait à la ville de Lyon par le général *Martin*, son compatriote, mort officier-général aux grandes-Indes. Nommé, en août de cette année, président du collége électoral de l'Ain, il ne put parvenir à faire compléter la députation de ce département à la chambre de 1817. Il y eut une scission très prononcée entre les électeurs qui voulaient réélire les députés de la session précédente, et ceux qui étaient arrivés avec la résolution de les exclure. Les premiers se retirèrent aussitôt après l'élection de M. Camille Jordan. Celui-ci vota constamment, dans cette session, avec la majorité; et, le 4 décembre, il fut appelé au conseil-d'état en service ordinaire, le jour même où M. Benoist cessa d'en faire partie. Il parla, dans cette session, en faveur de la loi sur les élections, s'opposa à la liberté des journaux; et le 6 mars 1817, dans un discours dont l'impression fut ordonnée, il défendit l'article du budget qui affectait tous les bois à la dotation de la caisse d'amortissement. On a de M. Camille Jordan : I. *Discours et rapport sur la liberté, l'exercice et la police de tous les cultes*, 1797, in-8°. II. *Camille Jordan, député du Rhône, à ses commettants, sur la révolution du 18 fructidor*, 1797, Hambourg, 1798, in-8°. III. *Vrai sens du vote national sur le consulat à vie*, 1802, in-8°. S. S.

JORDAN-DUPLESSIS (AUGUSTIN), ancien auditeur au conseil-d'état, fut nommé, en 1811, secrétaire de légation à Wurtzbourg. Il fut chargé, par décret du 26 décembre 1813, d'accompagner le contre-amiral Gantheaume dans la 8e. division militaire à Toulon, pour le seconder dans ses opérations de salut public. Il est, depuis 1814, secrétaire d'ambassade à Rome. S. S.

JOSEPH (Le Père), prêtre romain, dont le nom de famille est *Sébastiani*, est employé par le St.-Siége dans les missions en Asie. Il a long-temps habité la Perse, où il a un grand ascendant sur l'esprit du roi. Cet ecclésiastique est en même temps un excellent médecin; il opère des cures merveilleuses, et baptise ses malades : il est en outre fort bon horloger. La grande considération que lui ont acquise, auprès des peuples de l'Asie, ses vertus et ses talents, lui ouvre toutes les routes de ce vaste continent, qu'il parcourt périodiquement de l'Arménie au Boutan, du Thibet au Maïssoure, et des bouches du Gange à celles de l'Euphrate. Il parle de l'Asie comme si elle était son domaine. L'arabe, le persan, l'indou et le grec lui sont aussi familiers que sa langue maternelle. Il converse très bien en italien, en latin, en anglais et en français. Cet étonnant missionnaire vint à Londres en 1816, pour y vendre quelques exemplaires d'un magnifique ouvrage qu'il a traduit du persan en latin. Ce sont les *OEuvres du poète persan Hafiz*, avec le texte original en regard. Le P. Joseph veut encore servir la religion en interprétant les saintes Ecritures, qu'il prétend avoir été fort mal traduites du grec en latin. C'est au nouveau Testament surtout qu'il s'est attaché : il en rend les paroles divines avec tant de force et d'éloquence, qu'il fait souvent des prosélytes de ceux qui l'entendent. Ces détails sont tirés des

journaux anglais, et n'ont pas dû paraître moins singuliers aux catholiques qui s'intéressent au succès des missions du Levant, qu'aux amateurs instruits de la littérature orientale. Les premiers savent assez combien la vie d'un missionnaire est occupée, et que ces respectables apôtres du christianisme ne s'amusent pas à étudier et traduire les poëtes anacréontiques du genre d'Hafiz, et à venir en Europe pour vendre leurs traductions. Les orientalistes, de leur côté, savent qu'ils n'existe point de traduction complète imprimée de ce poète persan (*Voy.* l'art. HAFIZ dans la *Biograph. univers.*); et que si le Père Joseph Sébastiani en a fait voir une en Angleterre, elle ne peut être que manuscrite. D'autres renseignements nous apprennent d'ailleurs que cet aventurier passait dans le Levant pour être vendu au parti anglais dans la Perse, et pour avoir cherché, par toutes sortes de voies, à contrarier à la cour de Feth-Aly-Schâh les négociations entamées au nom de Buonaparte par M. de Romieu, et après lui par M. Jaubert en 1805. (*Voy.* JAUBERT.) A.

JOUARD (GABRIEL), médecin dans le département de l'Allier, a publié: I. *Un mot sur le Mérite des femmes* (poème de Legouvé), 1801, in-12. II. *Quelques observations pratiques, importantes et curieuses, sur la vaccine en particulier et l'art de guérir en général*, 1802, in-8°. III. *Nouvel essai sur la femme, considérée comparativement à l'homme*, 1803, in-8°. IV. *Essai sur une nouvelle théorie de la contagion*, 1806, in 8°. V. *Des monstruosités et bizarreries de la nature, principalement de celles qui ont rapport à la génération, et de leurs causes*, 1807, 2 vol. in-8°. OT.

JOUBERT DE L'HÉRAULT, député-suppléant de ce département à la Convention nationale en 1792, fut appelé dans le sein de cette assemblée après le procès de Louis XVI. Il fut envoyé près des armées du Nord, et de Sambre-et-Meuse, et employé ensuite près de ces mêmes armées comme commissaire-ordonnateur des guerres. On a dit qu'il s'était fait dans cette place une fortune considérable. Le département de l'Hérault le réélut, en 1798, au conseil des cinq-cents; il y vota pour l'impôt du sel, fut élu secrétaire, et, en 1799, combattit le projet de l'emprunt de cent millions. Il fut exclu en novembre 1799, comme opposant à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799); mais il envoya bientôt son adhésion aux consuls, et protesta de son attachement au gouvernement provisoire. « Je ne vois, hors » de lui, dit-il, que la royauté ou la » plus déplorable confusion, parce que » les citoyens qui en sont chargés offrent » aux républicains une garantie irrécusa-» ble. » Peu de temps après, on le nomma président du conseil de guerre établi à Valence pour examiner la conduite de ceux qui avaient rendu les places-fortes de l'Italie: il passa ensuite à Milan, en qualité de commissaire-ordonnateur, et il en exerça les fonctions jusqu'en 1812. Il fut employé, à cette époque, dans la campagne de Russie, où il faillit perdre la vie. Resté sans emploi depuis son retour, il jouit paisiblement de sa fortune. B. M.

JOUFFROI (Le marquis DE) avait fait construire à Lyon, en 1782, un bateau à vapeur, de 130 pieds de long sur 14 de largeur, auquel il appliqua la machine à vapeur de Newcomen, perfectionnée par Watt de Glascow. En 1815, il publia un *Factum* intitulé, *Les bateaux à vapeur*, dans lequel il traitait Fulton de plagiaire, prétendant que cet Américain lui avait dérobé l'idée du bateau à vapeur, en copiant celui qu'il avait fait construire a Lyon. Si l'on s'en rapporte à d'autres écrits publiés à cette occasion, ces plaintes auraient été dénuées de fondement, M. de Jouffroy n'étant pas plus que M. Fulton l'inventeur du bateau à vapeur, n'ayant fait l'un et l'autre, un peu plus tôt, un peu plus tard, que la simple application d'un nouveau moteur. (*Voy.* l'art. FULTON dans la *Biograph. univers.*) Un deuxième bateau à vapeur de M. de Jouffroy fut lancé, le 20 août 1816, au chantier du Petit-Bercy près Paris. S. A. R. MONSIEUR assistait, comme parrain, au baptême et à la bénédiction du bâtiment, auquel on donna le nom de *Charles-Philippe*. DE.

JOUNEAU (JEAN-JOSEPH), ancien officier de gendarmerie, administrateur de la Charente en 1790, fut député de ce département à l'assemblée législative en 1791. Il y combattit le projet d'armer les citoyens avec des piques, imaginé par Carra (Voy. CARRA, dans la *Biogr. univers.*); et le 14 juin 1792, il eut une querelle avec Grangeneuve, qui l'avait insulté dans un comité, parce qu'il avait voulu l'empêcher de commettre une

injustice dans l'affaire de la ville d'Arles, dont il était rapporteur. Au sortir de la séance, Jouneau lui donna un rendez-vous au bois de Boulogne : mais Grangeneuve, au lieu d'accepter le défi, ayant recommencé ses injures, Jouneau lui donna des coups de bâton et des soufflets ; ce qui fut certifié à la barre par le marquis de Saint-Huruge, appelé comme témoin. Envoyé le 16 août à l'Abbaye à la suite d'un procès que lui avait intenté Grangeneuve (*Voy.* GRANGENEUVE, dans la *Biogr. univers.*), Jouneau n'échappa que par miracle aux massacres du 2 septembre, et vint déclarer à la barre que le peuple avait respecté en lui le caractère de député. Il était tout couvert de sang, et escorté par trois assassins qui demandaient sa réintégration dans les prisons; mais, sur la motion d'un membre, on lui désigna la salle d'un comité, où il resta, sur parole, jusqu'au terme fixé pour sa détention. Il rentra dans la gendarmerie; mais en 1793, il fut destitué de son grade de lieutenant-colonel, sur les plaintes de quelques habitants de Rochefort qui l'accusèrent d'*incivisme*. M. Jouneau demeura depuis cette époque dans une heureuse obscurité, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1814. Le Roi le nomma chevalier de St.-Louis; et, en 1815, le département de la Charente-Inférieure l'appela à la chambre des députés. Il fut réélu par le même département pour la session de 1816. U.

JOURDAIN, d'Ille-et-Vilaine, juge au tribunal civil de ce département, fut nommé, en 1798, député au conseil des anciens pour un an, et y fut réélu l'année suivante. Le 20 juillet, il fut élu secrétaire. En 1799, il provoqua l'impression d'une adresse des habitants de Grenoble contre Schérer, appuya la mesure des otages dans le pays où les royalistes étaient armés sous le nom de *Chouans*, et défendit les sociétés populaires. Lors de la discussion du 2 août sur le rappel de Barère, Jourdain, après avoir annoncé qu'il avait été lui-même une des victimes de Robespierre, cita plusieurs faits en faveur de cet ancien membre du comité de salut public; il rappela que ce fut André Dumont qui provoqua sa déportation et celle de plusieurs autres, et termina par une exhortation à la concorde et à l'oubli du passé. Lors de la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut exclu du corps législatif; mais, en 1800, il fut nommé juge au tribunal d'appel de son département, dont il devint ensuite l'un des présidents. Il a été appelé aux mêmes fonctions près la cour royale de Rennes, par ordonnance du 3 janvier 1816. B. M.

JOURDAIN (AMABLE-LOUIS-MARIE-MICHEL BRECHILLET), fils du célèbre dentiste de ce nom, naquit à Paris le 25 janvier 1788. La révolution, en dépouillant son père de sa fortune, rendit son éducation très incomplète : après avoir reçu des leçons de langue latine pendant quelques années, il entra chez un notaire. La carrière des lois et de la chicane ne lui offrait aucun attrait. Anquetil-du-Perron, dont un frère avait épousé la sœur de sa mère, vint à mourir : les éloges qu'on décerna à ce savant homme, frappèrent son imagination; et ses goûts, jusqu'alors incertains, se dirigèrent vers la littérature orientale. Ce fut en décembre 1805 qu'il commença de suivre les cours de l'école des langues orientales. Son assiduité, sa persévérance, plutôt que la rapidité de ses succès, lui attirèrent la bienveillance de MM. Silvestre de Sacy et Langlès. Le premier le plaça, comme secrétaire, chez M. d'Hauterive. Mais le jeune Jourdain était trop occupé de ses travaux, pour remplir convenablement ce nouvel emploi. Il le garda peu de temps, et obtint la place de secrétaire-adjoint de l'école des langues orientales, place que M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, créa en sa faveur, d'après la demande de M. Langlès, administrateur de l'établissement. Il occupe encore aujourd'hui cet emploi. On doit à cet orientaliste : I. *Mémoire sur l'observatoire de Méragals et les instruments employés pour y observer*, Paris, 1810, in-8°. L'auteur s'aida, dans une matière qui lui était peu connue, des conseils du savant astronome Burckhardt. Son Mémoire a été traduit en allemand avec des remarques critiques par M. Worms, professeur à Stuttgardt, et inséré dans le *Monatliche correspondanz* de M. Zach, Nos. de janvier et d'avril 1811. II. *Notice du jardin de la Sûreté, histoire universelle*, écrite en persan par Mirkhoud, insérée dans le tome IX des *Not. et Extr. des Man.*, et tirée à part, 1 vol. in-4°. Cette notice, faite à l'invitation de M. Silvestre de Sacy, a été revue et corrigée par ce savant. III. *La Perse*, 5 vol.

in-18, ornés d'un très grand nombre de figures, Paris, Neveu, 1813. IV. *Recherches sur les ouvrages d'Aristote et de quelques autres philosophes grecs dont on doit la première connaissance aux Arabes* Ce Mémoire a obtenu, en 1817, le prix proposé par l'académie des inscriptions : il se distingue par d'immenses recherches sur divers points d'histoire littéraire. On doit encore à M. Jourdain : 1°. L'édition et la révision de la traduction française de l'*Etat de la Turquie,* de Thornton, Paris, 1812, 2 vol. in-8°. — 2°. Un grand nombre d'articles insérés dans la *Biographie universelle*, quelques autres dans le *Moniteur,* les *Annales des voyages* et les *Mines de l'Orient;* entre autres une Notice sur Aboul-Féda, la famille et les ouvrages de ce géographe (*Ann. des voy.*, tome XIV), et une *Vie d'Avicenne,* extraite et traduite de l'historien Khondemiet, et accompagnée du texte persan (tome IV des *Mines de l'Orient*). — 3°. La traduction de longs extraits de la *Chronique d'Ibn-Ferat*, et de la Table détaillée des matières de ce volumineux ouvrage, qui avait passé de la bibliothèque de Vienne dans celle de Paris. — 4°. Une *Histoire de l'élévation et de la chute des Barmecides*, qui s'imprime en ce moment à l'imprimerie royale, un vol. in-8°. M. Jourdain a encore fourni plusieurs extraits d'auteurs arabes, et quelques Mémoires qui se trouvent employés dans l'*Histoire des croisades* de M. Michaud.
F.

JOURDAN (Le comte JEAN-BAPTISTE), maréchal de France, fils d'un chirurgien de Limoges, est né dans cette ville le 29 avril 1762. Il s'enrôla en 1778 dans le régiment d'Auxerrois, et partit pour la guerre d'Amérique. Après la conclusion de la paix, il revint en France. En 1790, il reprit du service dans la garde nationale, et fut nommé, en 1791, commandant du 2e. bataillon des volontaires de la Haute-Vienne, qu'il conduisit à l'armée du Nord. Le 27 mai 1793, il fut élevé au grade de général de brigade, et à celui de général divisionnaire le 30 juillet suivant. Il commandait le corps de bataille à la journée d'Hondscoote, et fut blessé en enlevant les retranchements ennemis à la tête de ses troupes. Il s'empara ensuite d'Hetzel, de Bamberg et de Rixpoïde. Le 9 septembre suivant, il remplaça les généraux Lamarche et Houchard, dans le commandement de l'armée. Le 17 octobre, il remporta la victoire de Wattignies, disputée avec acharnement dans un combat de quarante-huit heures, et força le prince de Cobourg à lever le blocus de Maubeuge. Le comité de salut public appela alors Jourdan à Paris, pour conférer avec lui sur les opérations ultérieures. Enivré de ses succès, le comité voulait prendre l'offensive : le général Jourdan lui fit considérer que l'armée était composée de nouvelles levées, la plupart sans armes ni habits, qu'ainsi il valait mieux passer l'hiver sur la défensive, et attaquer au printemps Ses plans furent adoptés; mais on n'oublia pas sa résistance, et, dès que les troupes furent en état d'agir, Pichegru eut le commandement en chef. Barère proposa même de mettre le premier en retraite. Cependant celui-ci fut réemployé peu de temps après, et obtint le commandement de l'armée de la Moselle, qu'on avait ôté à Hoche. Il ouvrit la campagne par le combat d'Arlon, où les Autrichiens, forts de seize mille hommes, furent complètement battus. Attaqué quelques jours après par le général Beaulieu, une de ses divisions, commandée par Morellot, ayant été surprise, éprouva quelque perte. Il reçut alors l'ordre de traverser les Ardennes avec son armée, composée de quarante mille hommes, et de venir se réunir, devant Charleroi, à l'aile droite de l'armée du Nord; ce qu'il exécuta avec habileté. Ayant passé la Sambre, il fit commencer le siége de cette place, qui fut interrompu après un échec éprouvé le 28 thermidor, puis recommencé deux jours après. L'armée française s'étant de nouveau portée au-delà de la Sambre, elle y fut attaquée le 8 messidor par des forces nombreuses, et remporta la célèbre victoire de Fleurus. Sa gauche, d'abord repoussée par une attaque impétueuse du prince d'Orange, fut protégée par les bonnes dispositions de Kléber; et sa droite, défendue par l'intrépidité du général Lefebvre, ne put être entamée, malgré plusieurs attaques réitérées avec chaleur. Le centre, placé devant la place de Charleroi, qui s'était rendue la veille, resta immobile. Ce succès fut de la plus grande importance pour les Français; et Jourdan, s'étant aussitôt porté sur Bruxelles, força les coalisés à abandonner leur

conquête de la Flandre. Cependant il ne faut pas chercher les détails de la victoire de Fleurus dans l'emphatique rapport qu'en fit Saint-Just à la tribune de la Convention. Les différents corps réunis sous les ordres de Jourdan reçurent, aussitôt après, le nom d'armée de Sambre-et-Meuse, repoussèrent l'ennemi jusqu'au-delà de la Meuse, et, un mois après, l'ayant tourné par sa gauche au-dela de ce fleuve, l'obligèrent à se retirer derrière le Rhin, et à abandonner Maestricht et Luxembourg, qui se rendirent successivement. Ainsi fut conquise, pour la France, cette belle contrée en-deçà du Rhin, qui lui est restée pendant vingt ans, et que les désastres de 1814 ont seuls pu lui arracher. Le général Jourdan divisa son armée sur le Rhin, depuis Coblentz jusqu'à Clèves; et il garda cette position jusqu'au mois de septembre 1795, époque à laquelle il passa le fleuve sur trois points, Neuwied, Bonn et Dusseldorff, tandis que l'armée du Haut-Rhin passait aussi ce fleuve à Manheim, sous les ordres de Pichegru. Jourdan, après avoir chassé les troupes peu nombreuses qui étaient devant lui, prit position sur le Mein; et, ayant été tourné quinze jours après par les Autrichiens qui violèrent la ligne de neutralité convenue avec la Prusse par le traité de Bâle, il fut obligé de se retirer à la hâte sur Cologne, d'où il vint aussitôt au secours de l'armée de la Moselle, qui avait été forcée dans ses retranchements devant Maïence par le général Clairfayt. Après une courte, mais brillante campagne dans le Hundsruck, Jourdan convint d'un armistice; et la guerre ne fut reprise qu'au printemps suivant, époque à laquelle il passa de nouveau le Rhin, força le général Wartensleben à se retirer, s'empara de Wurtzbourg, et se porta près de Ratisbonne: mais ayant été attaqué par l'archiduc Charles, il fut obligé à une prompte retraite, dans laquelle le désordre occasionna des pertes considérables. Le général Jourdan quitta aussitôt le commandement de l'armée; et s'étant retiré à Limoges, il fut nommé, en mars 1797, au conseil des cinq-cents par le département de la Haute-Vienne. A son entrée à ce conseil, il fut vivement applaudi par le parti républicain, et se trouva bientôt en opposition avec Pichegru, dont il avait été le rival à la tête des armées. Dans le mois de juin, il parla contre le projet du parti clichien, tendant à l'augmentation de la garde du corps législatif, et en juillet, contre celui de Camille Jordan, en faveur du culte catholique. Le 21 août, il prononça l'oraison funèbre du général Marceau, et fit accorder à sa mère une pension égale à celles qui étaient accordées aux parents des représentants morts victimes de la révolution. Aux approches de la crise du 18 fructidor (4 septembre 1797), il se prononça pour le parti du directoire; défendit les officiers réformés qui se trouvaient à Paris, et dont le parti opposé demandait l'expulsion; justifia les directeurs inculpés pour les mouvements des troupes de l'armée de Hoche, et plaida aussi la cause des adresses des armées contre les Clichiens; enfin il adhéra à toutes les mesures qui préparèrent la révolution du 18 fructidor, et demanda qu'il fût fait une adresse au peuple et aux armées, pour prévenir la défaveur qu'il craignait que les ennemis de la république ne parvinssent à jeter sur le parti vainqueur. Le 23, il fut nommé président. Le 17 décembre, il présenta un travail sur les moyens de faire payer aux militaires le *milliard* si souvent promis; et il proposa un projet de rentes, dont le *maximum* pour chaque soldat ne passerait pas 1500 francs. Le 12 janvier 1798, il fit un autre rapport sur les institutions militaires. Lorsque le 8 mai le directoire voulut faire annuler les élections qui n'étaient pas dans son sens, Jourdan défendit celles de son département, se plaignit avec véhémence des atteintes portées à la souveraineté du peuple, et demanda les preuves de la conspiration sur laquelle le directoire *prétextait* ce coup d'autorité. Le 21, il fut élu secrétaire; le 21 juillet, il fit un rapport sur le recrutement de l'armée, et proposa la conscription militaire, qui fut adoptée. Le 24 septembre, il fut de nouveau élu président. Le 14 octobre, il donna sa démission, et annonça que le directoire le destinait au commandement des armées. Il alla en effet prendre le commandement de celle du Danube, qui se mit en mouvement au commencement de 1799, dans le temps où le congrès de Rastadt délibérait encore. Il passa le Rhin, le 1er. mars 1799; et étant entré en Souabe, il attaqua le prince Charles à Stockach. Son armée combattit avec la plus grande valeur; mais elle ne put triompher des

avantages du nombre et de la position des Autrichiens. « Dans ce combat mé» morable, dit le général Jourdan, offi» ciers et soldats luttèrent contre des » ennemis que la supériorité des forces » rendait redoutables : ils se flattaient d'é» craser, par les prodiges de courage, » ceux qui pouvaient les écraser par le » poids du nombre..... Cette journée, » célèbre en héroïsme, me laisse d'éter» nels souvenirs. » Le général Jourdan fit sa retraite en bon ordre; et, trop vivement poussé par l'archiduc, il s'arrêta tout-à-coup le second jour, l'attaqua à Liebtingen, lui fit quatre mille prisonniers, coucha sur le champ de bataille, y séjourna le lendemain, quoique ses troupes manquassent de nourriture, et se porta ensuite vers les débouchés de la Forêt-Noire. Le 10 avril, il fut remplacé par Masséna, et nommé inspecteur-général d'infanterie. Tandis que Jourdan éprouvait cet échec, Schérer essuyait, en Italie, des revers encore plus considérables, et qui jetèrent la France dans la position critique où elle se trouva à la fin de 1799. Le directoire chercha à en faire peser la responsabilité sur le général Jourdan, qui accusa, à son tour, l'impéritie des directeurs, dans un *Précis des opérations de l'armée du Danube*, vol. in-8°., qu'il publia à cette époque. Réélu au conseil des cinq-cents, il y entra en mai 1799, et y proposa de déclarer la patrie en danger. Opposé à la révolution du 18 brumaire, il fut, le soir même, exclu du corps législatif, et momentanément condamné à être détenu dans le département de la Charente-Inférieure. Le 24 juillet 1800, il fut nommé ministre extraordinaire, puis administrateur en Piémont. Il extirpa le brigandage, rétablit l'ordre dans les finances, et fit régner la justice dans ce pays. En 1802, il fut appelé au conseil-d'état, et remplacé à Turin par le général Menou. En janvier 1803, il fut élu candidat au sénat conservateur par le collége électoral de la Haute-Vienne, et appelé ensuite au commandement en chef de l'armée d'Italie. Le 19 mai 1804, il fut fait maréchal d'empire, et grand-officier de la Légion-d'honneur. En juin 1805, il reçut l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, et commanda les manœuvres du camp de Castiglione, lors du couronnement de Buonaparte comme roi d'Italie : en septembre, lors de la reprise des hostilités, il fut remplacé par Masséna, parce qu'il eut la bonne foi d'écrire qu'il avait trop peu de troupes pour agir. Il passa en Espagne en qualité de major-général sous Joseph Buonaparte, qu'il suivit constamment, à titre de conseil, dans les différentes affaires qui eurent lieu en 1808 et en 1809, et fut accusé de presque tous les revers qu'il éprouva. Abreuvé de dégoûts et de contrariétés de toute espèce, le général Jourdan sollicita son rappel, qu'il obtint sur la fin de 1809. Il vivait au sein de sa famille, lorsque Buonaparte, déterminé à faire la guerre à la Russie, lui ordonna de retourner en Espagne avec sa première qualité. Ce fut pendant ce second période, que se fit la retraite de Madrid, et que fut donnée la bataille de Vittoria le 21 juin 1813. Le maréchal Jourdan y assista comme major-général : mais l'armée était encore sous les ordres de Joseph Buonaparte. Cent cinquante pièces de canon, quatre cents caissons de munitions, tout le bagage et un grand nombre de prisonniers, restèrent au pouvoir des troupes anglo-espagnoles. Jourdan lui-même y perdit son bâton de maréchal, qui fut pris par le 87e. régiment de ligne anglais. On lui a long-temps imputé les mauvais succès de cette journée; mais on doit observer qu'il n'y commandait ni de droit ni de fait, et que d'ailleurs, dans ses nombreux rapports au gouvernement, il avait prédit ces revers et en avait assigné les causes. Après la bataille de Vittoria, il rentra en France, et resta sans activité jusqu'à l'année suivante, où il fut nommé gouverneur de la 15e. division militaire. Le 3 avril 1814, il envoya, de Rouen, son adhésion à tous les actes du gouvernement provisoire, et adressa, le 8, l'ordre du jour suivant aux troupes sous son commandement : « Soldats, » Napoléon a abdiqué le trône impérial. » Le sénat a adopté une constitution » qui garantit la liberté civile, et assure » les droits du monarque. Louis-Stanis» las-Xavier, frère de Louis XVI, est » appelé au trône de France par le vœu » de la nation, et l'armée a manifesté le » même sentiment. L'avènement de ce » prince est le garant de la paix; enfin » après tant de campagnes glorieuses, » tant de fatigues et de blessures, vous » allez jouir de quelque repos. Louis» Stanislas-Xavier est Français : il ne » sera pas étranger à la gloire dont » les armées se sont couvertes. Ce mo-

» narque vous accordera les récompen-» ses que vous avez méritées par de longs » services, par des actions d'éclat, par » des blessures. Jurons donc obéissance » et fidélité à Louis-Stanislas-Xavier; et » arborons la cocarde blanche en signe » d'adhésion à un événement qui arrête » l'effusion du sang, nous donne la paix » et sauve notre patrie. » Le maréchal Jourdan fut créé chevalier de Saint-Louis, le 2 juin 1814. Le 10 mars 1815, il renouvela ses serments de fidélité au Roi, et se retira à la campagne après le départ de ce prince. Buonaparte l'appela à la chambre des pairs au mois de juin, et lui confia la défense de Besançon, où il fut un des premiers à se ranger sous l'autorité du Roi, lors du retour de S. M. dans le mois de juillet. Quelques mois après, il présida le conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney, et qui se déclara incompétent. Le roi de Sardaigne lui envoya, en 1816, son portrait, enrichi de diamants, comme un témoignage d'estime destiné à rappeler son administration du Piémont en 1800. Il était, en 1817, gouverneur de la 7e. division militaire. D.

JOURDAN (André-Joseph), né à Aubagne en Provence, se prononça, dès le commencement, contre les excès de la révolution. Obligé de fuir, il fut inscrit sur la liste des émigrés, puis emprisonné pendant la terreur. Député par le département des Bouches-du-Rhône au conseil des cinq-cents en 1795, il y fut précédé par une réputation brillante, qu'il ne démentit pas. On peut dire seulement que M. Jourdan ne connaissait pas assez les dangers du terrain sur lequel il allait marcher. Il crut que, sous une constitution qu'on disait régulière, et pour laquelle ses auteurs affectaient et demandaient un dévouement absolu, il ne s'agissait que de proclamer des principes de justice, et d'en poursuivre l'application dans toutes les circonstances; mais les révolutionnaires qui, par les décrets des 5 et 13 fructidor, formaient encore la majorité dans les deux conseils, s'étaient réservé le droit de statuer, suivant leurs intérêts, sur les émigrés et sur leurs biens : M. Jourdan voulut faire cesser, autant qu'il était en lui, un état de choses aussi arbitraire, et demanda qu'on attribuât aux juges de la haute-cour la faculté de prononcer civilement sur les contestations relatives à l'émigration. La majorité révolutionnaire accueillit cette proposition par les plus violents murmures; ce qui n'empêcha pas M. Jourdan de défendre les intérêts des émigrés toutes les fois que l'occasion s'en présenta. Alors les révolutionnaires, qui avaient plaidé avec tant de chaleur pour la liberté illimitée de la presse, criaient contre elle, comme des furieux, et voulaient qu'elle fût comprimée : M. Jourdan la défendit avec beaucoup de force, comme un droit du peuple, et le seul moyen de faire triompher cette liberté, dont on parlait tant sans la pratiquer et même sans la connaître. Il soutint avec non moins de courage la liberté des cultes, que l'un des directeurs (*Voy.* Lareveillère) voulait opprimer, pour établir sa ridicule théophilantropie. Un corps d'émigrés, commandé par M. de Choiseul-Stainville (*Voy.* Choiseul-Stainville), avait fait naufrage sur les côtes de France; ces malheureux avaient été arrêtés et emprisonnés, et les révolutionnaires voulaient qu'on les mît à mort : cependant ceux qui gouvernaient n'osant pas commettre un aussi odieux assassinat, rendirent compte de cet événement au conseil des cinq-cents, qui, sur le rapport de Jourdan, décréta que M. de Choiseul et les autres naufragés seraient transportés dans un Etat neutre. Cet orateur s'était prononcé avec trop d'énergie contre le directoire, pour n'avoir pas encouru son animadversion : il fut compris dans le décret de déportation que ce gouvernement dicta, dans la journée du 18 fructidor, à la minorité des deux conseils; et il se sauva en Espagne. Ayant eu la faculté de rentrer en France, après le 18 brumaire, il fut d'abord mis en surveillance à Orleans, et rétabli dans ses droits de cité en 1803; bientôt après, il fut nommé candidat au sénat par le collége électoral de son département, et ensuite appelé par le gouvernement à la préfecture du département des Forêts. Au retour du Roi en 1814, M. Jourdan fut fait conseiller-d'état en service ordinaire, et, peu de temps après, administrateur civil des cultes religieux, avec les attributions de l'ancien ministre des cultes. Il abandonna cette place au 20 mars 1815, la reprit après le retour du Roi, et la quitta de nouveau, en 1816, pour cause de santé, après avoir rédigé et présenté au Roi l'ordonnance

qui confia cette administration au grand-aumônier, en ce qui concerne le culte catholique; ordonnance rapportée, peu de temps après, par une nouvelle décision qui l'a fait rentrer dans les attributions du ministre de l'intérieur. U.

JOURDAN (Joseph-Gabriel-Aimé), né à Villers-Cotteret en septembre 1771. La révolution le surprit occupé de l'étude du droit : son âme ardente se passionna pour les idées libérales, qui lui semblaient promettre une révolution sans orage; mais son esprit juste en repoussa constamment les exagérations. Il se chargea, dans le *Logographe*, de la rédaction des séances de l'assemblée constituante, et partagea les opinions modérées de quelques uns des collaborateurs de ce journal. Signataire de la pétition des vingt mille, il devint suspect aux dominateurs de 1793, et fut souvent menacé par eux, comme partisan de la monarchie constitutionnelle. Pendant cette espèce d'interdiction, M. Jourdan se livrait à l'étude de l'histoire naturelle et surtout de la botanique. Après la sanglante tyrannie de 1793 et 1794, il devint rédacteur en chef du *Moniteur*, et profita de sa position pour combattre ceux qui osaient soutenir encore le système démagogique. On reconnut dans le talent de M. Jourdan la trace de l'étude particulière qu'il avait faite de J.-J. Rousseau, son auteur de prédilection. Il en atteignit même l'éloquence et l'onction dans deux articles, l'un *Sur la sépulture*, l'autre *Sur les souvenirs*, qui, mis en vers par Legouvé, presque dans leur entier, devinrent le sujet de deux de ses plus jolis poèmes. Le traducteur de Juvenal, Dusaulx, alors membre du conseil des anciens, publia, en 1798, une brochure sous ce titre : *De mes rapports avec J.-J. Rousseau*. Ce livre attaquait, sur plusieurs points, la mémoire du philosophe de Genève; M. Jourdan la défendit dans un écrit imprimé à la même époque, avec la ferveur d'un disciple enthousiaste. Ennemi des sophistes par franchise de caractère et par justesse d'esprit, M. Jourdan déclara aussi la guerre, dans le *Moniteur*, aux dangereux paradoxes que l'un des esprits faux les plus célèbres de ce temps soutenait alors dans le *Journal de Paris*. Quand il ne fut plus permis d'écrire selon sa conscience, il quitta la carrière polémique, et devint secrétaire ou plutôt directeur de l'agence des receveurs-généraux des finances, qui fit, en l'an XI et en l'an XII, une grande partie du service du trésor. Le compte qu'il rendit de la liquidation de cette agence fut rédigé avec une telle supériorité de talent, que le ministre du trésor voulut en connaître l'auteur, et lui confia la direction de la caisse de service, qui fut chargée des mêmes opérations. A l'époque de la restauration, M. Jourdan fut nommé premier commis des finances, chargé de la division du mouvement général des fonds du trésor, et, quelque temps après, membre de la Légion-d'honneur. Ayant dirigé avec habileté le service entier du trésor, dans un moment très difficile, il obtint, la croix d'officier, et fut admis, le 19 avril 1817, au nombre des maîtres-des-requêtes en service extraordinaire. F.

JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis), né à Paris le 29 décembre 1785, se livrait à l'étude de la médecine, lorsqu'il fut appelé en 1807 aux armées, en qualité de chirurgien sous aide. L'année suivante, il fut élevé au grade d'aide-major, qu'il a occupé dans les hôpitaux militaires du Val-de-Grâce et du Gros-Caillou, jusqu'au licenciement de 1814. Depuis ce temps, M. Jourdan, qui de bonne heure avait cultivé les langues vivantes, et spécialement l'allemand, s'est livré à la littérature médicale, et a renoncé à l'exercice de la médecine. Il a publié : I. *Traité de la plique polonaise*, par F.-L. de Lafontaine, traduit de l'allemand, Paris, 1807, in-8°. II. *Traité des différentes espèces de gonorrhées*, par Et. Hecker, traduit de l'allemand, Paris, 1812, in-12. III. *Histoire de la médecine, depuis son origine, jusqu'au XIXe. siècle*, par Sprengel, traduit de l'allemand, Paris, 1815, 7 vol. in-8°. Cet ouvrage important et unique en littérature, manquait à la France; et on avait vainement essayé de le traduire. IV. *Histoire de la philosophie moderne, depuis la naissance des lettres, jusqu'à Kant, précédée d'un abrégé de la philosophie ancienne, depuis Thalès, jusqu'au XVe. siècle*, par J.-T. Buhle, traduite de l'allemand, Paris, 1816, 5 vol. in-8°. M. Jourdan a fourni de nombreux articles au *Dictionnaire des sciences médicales*. Il enrichit le recueil périodique intitulé, *Journal général des sciences médicales*, de bons extraits des ouvrages étrangers. F. R.

JOURDES (Gilbert-Amable), né à Riom, dans la haute bourgeoisie, fit des études assez brillantes au collége de l'Oratoire de cette ville, entra dans la carrière du barreau, embrassa la cause de la révolution, et fut député à la Convention par le département du Puy-de-Dôme, mais seulement comme suppléant, après le jugement de Louis XVI. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en 1798, fut nommé substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation, et depuis commissaire près la même autorité : en 1801, il fut chargé d'organiser l'ordre judiciaire en Piémont, et il reprit ensuite ses fonctions de substitut à la cour de cassation. Il est aujourd'hui avocat-général près la même cour. U.

JOURGNIAC-SAINT-MÉARD (Le chevalier François de), né à Bordeaux, en 1745, d'une ancienne famille noble, originaire du Limousin, a servi dans le régiment d'infanterie du Roi, depuis 1766 jusqu'à la dissolution de ce corps en 1790. Il était alors capitaine-commandant d'une compagnie de chasseurs, et chevalier de St.-Louis. M. de Saint-Méard joua un grand rôle dans l'affaire de Nanci, ayant été nommé général par les soldats révoltés qui le forcèrent de commander l'armée qui se porta à Luneville, et le condamnèrent à mort trois jours après, prétendant qu'il les avait trahis. Doué d'une gaîté inaltérable, et d'une grande présence d'esprit, ces dons de la nature l'ont sauvé plusieurs fois des circonstances périlleuses dans lesquelles il s'est trouvé souvent engagé, au milieu des orages de la révolution. Sa brochure intitulée, *Mon agonie de trente-six heures*, en offre une preuve remarquable. Etant prisonnier à l'Abbaye, il évita, par une sorte de miracle, lors des massacres de septembre 1792, une mort à-peu-près certaine. Le récit qu'il en fait, est extrêmement touchant, et doit être considéré comme l'un des monuments historiques les plus précieux sur les sanglants excès de notre révolution. Cet écrit a eu cinquante-sept éditions, dont vingt-une avouées par l'auteur, et trente-six contrefaçons imprimées dans les départements ou à l'étranger. M. de St.-Méard possède un exemplaire de chacune de ces éditions. Il fut, au commencement de la révolution, un des principaux rédacteurs du *Journal de la cour et de la ville*, qui a joui d'une grande vogue pour sa gaîté soutenue et souvent piquante. Ce journal, où la critique et la satire s'exerçaient sans ménagement contre les nombreux ridicules du temps, dut attirer à l'auteur de puissants ennemis; mais ses qualités personnelles lui ont fait un plus grand nombre d'amis. Bon Français, zélé et franc royaliste, il n'a jamais dévié de ses principes; et dans aucune circonstance, il n'a sollicité ni obtenu de place, ni le moindre titre, pendant la révolution, si ce n'est cependant la qualité de *président et général en chef de la société universelle des gobemouches*, que les habitués de la boutique du libraire Desenne lui donnèrent lorsqu'il rédigeait, avec le sieur Gautier, le *Journal de la cour et de la ville*, et qu'il s'est plu à conserver lui-même depuis cette époque. Il a publié à Nanci plusieurs pamphlets, entre autres une tragi-comédie en trois actes, sur l'affaire de Nanci, imprimée chez Hœner. Il composa dans la même ville, en 1785, avec MM. de Fortia de Piles, et Louis de Boisgelin, ses camarades, un vol. in-12, ayant pour titre: *Correspondance de M. Mesmer, sur les trois découvertes du baquet octogone, de l'homme baquet et du baquet moral.* F.

JOUSSELIN (Louis-Charles-Emanuel, marquis de), né à Montilliers (Anjou), le 25 décembre 1775, devint élève d'artillerie en 1791. Il servit en 1793 dans l'armée royale de la Vendée, en qualité d'officier, et remplit successivement les fonctions de commandant de cavalerie, sous M. de Marigny, en 1794; et celle de colonel à l'état-major de Stofflet, en 1795. Le marquis de Jousselin fut créé chevalier de St.-Louis le 7 décembre 1814, et il alla se joindre, en 1815, aux braves qui combattirent dans la Vendée, sous les ordres de M. de la Rochejaquelein. La commission créée en 1815 pour déterminer les grades des officiers des armées royales, lui a reconnu celui de lieutenant-colonel. Le marquis de Jousselin a un fils, qui a été gendarme dans la garde royale, et a suivi le Roi à Gand. Il est actuellement officier dans le 1er. régiment des grenadiers à cheval. F.

JOUVENCEL (Le chevalier de), maire de Versailles, nommé, le 2 décem-

bre 1813, en remplacement de M. Gravelle de Fontaine, reçut, au mois de janvier 1814, la croix de la Réunion. Le 28, il adressa aux habitants une proclamation énergique, pour les exciter à la défense commune. Après l'entrée des alliés à Paris, au 31 mars, le corps du maréchal Marmont ayant quitté Essonne pour venir à Versailles, M. de Jouvencel, par sa fermeté et son courage, parvint à calmer les soldats qui voulaient se soulever contre leur général, et sauva en quelque sorte Versailles, qui était exposé au plus grands dangers. Le 18 mai, il eut l'honneur d'être présenté au Roi, et fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur, le 13 novembre. Pendant l'interrègne, M. de Jouvencel se tint éloigné des affaires; mais, le 30 juin 1815, les ennemis étant aux portes de Versailles, il céda aux vœux de ses concitoyens, vint reprendre ses fonctions de maire, et obtint une capitulation, qui préserva la ville du pillage dont elle était menacée. Le 8 juillet, résistant aux réquisitions vexatoires de quelques employés des troupes étrangères, cet intrépide fonctionnaire leur découvrit son sein, en leur disant: « Tuez-moi; mais laissez ma ville en » repos. » En 1816, le conseil municipal de Versailles offrit à M. de Jouvencel, comme un gage de la reconnaissance des habitants, un service d'argenterie d'une valeur de 4000 f., aux armes de la ville, avec ces mots gravés sur la boîte qui le renfermait: « A M. le » chevalier de Jouvencel, maire, la » ville de Versailles reconnaissante, » journées des 30 mars et 6 avril 1814, » 30 juin et 8 juillet 1815. » M. de Jouvencel a fait hommage, en mai 1817, au conseil municipal de Versailles, des Mémoires qu'il a rédigés sur les événements arrivés dans cette ville en 1814 et 1815.

S. S.

JOUY (Victor-Étienne de), membre de la seconde classe de l'Institut (académie française), est né à Jouy, près Versailles, en 1769; il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et passa en 1787 à Caïenne, et de là à Pondichéri en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Luxembourg. Revenu en France vers la fin de 1790, il réclama contre une note de M. Louis Monneron, qui contenait des inculpations sur la conduite des habitants de la colonie de Chandernagor. Promu au grade de capitaine dans le régiment de Colonel-général infanterie en 1791, M. de Jouy fit la première campagne de la guerre de la révolution sous les ordres du général O-Moran, dont il était l'aide-de-camp, et fut nommé adjudant-général sur le champ de bataille après la prise de Furnes. Impliqué dans la procédure révolutionnaire qui conduisit, en 1794, le général O-Moran à l'échafaud, il n'évita lui-même la mort qu'en se réfugiant en Suisse où il passa huit mois dans la ville de Bremgarten, avec le marquis de Montesquiou. La chute de Robespierre lui ayant permis de rentrer en France, il reprit du service dans le grade d'adjudant-général chef d'état-major de l'armée sous Paris, commandée par le général Menou. Il concourut, dans la journée du 2 prairial, au triomphe de la Convention sur les *terroristes;* mais s'étant montré, au 13 vendémiaire, opposé à la faction qui dominait alors cette assemblée, il fut arrêté et destitué, comme fauteur des sections. Il obtint, quelque temps après, sa liberté, et le commandement de la ville de Lille, où il ne tarda pas à être de nouveau incarcéré, sous prétexte de liaisons politiques avec lord Malmesbury et de connivence avec le ministère anglais. Il profita de sa troisième réintégration, qu'il obtint du directoire après plusieurs mois de non-activité, pour solliciter sa retraite. Elle lui fut accordée, en 1797, avec pension, pour cause de blessures et à raison de ses services. Il s'essaya alors dans la carrière administrative, et suivit à Bruxelles le comte de Pontécoulant, qui l'établit chef des bureaux de la préfecture de la Dyle; place dans laquelle il eut beaucoup de part aux créations utiles dont le département fut redevable à ce premier préfet. Lorsque celui-ci fut appelé au sénat-conservateur, M. de Jouy abandonna l'administration pour la littérature, à laquelle il s'est exclusivement consacré depuis cette époque. Il se fit d'abord connaître par des comédies, jouées avec un succès varié à Paris et dans les provinces. Il obtint au théâtre de l'Opéra, en 1810, un triomphe non contesté, par la représentation de la *Vestale*, dont la belle musique de Spontini ne fait pas seule le mérite. La parodie de cette pièce, qui parut à la même époque, eut aussi beaucoup de succès; et le parterre n'apprit pas sans surprise qu'elle était de l'auteur même de la pièce critiquée. L'Ins-

titut décerna à la *Vestale* le prix destiné au meilleur poème lyrique mis au théâtre. Dans les *Bayadères*, les *Abencérages*, *Fernand-Cortez* etc., qu'il donna dans la suite et dont le style se fait également remarquer par une élégante facilité, et souvent par l'élévation et l'harmonie, on ne retrouve pas au même degré cet art heureux de couper le dialogue d'une manière favorable aux effets de la musique. La tragédie de *Tippoo-Saëb*, inspirée à l'auteur par les souvenirs de son séjour dans l'Inde, offre des morceaux pleins de verve, des situations intéressantes et plusieurs beautés de détail, qui n'ont pas paru néanmoins racheter les vices du fond, contre lequel le talent de M. de Jouy a lutté avec plus de courage que de succès. Attaché successivement à la censure et à la rédaction de plusieurs journaux, M. de Jouy a cherché à se frayer une route nouvelle, dans cette branche de littérature, en animant ses articles par la piquante variété des formes dramatiques; et l'on ne peut lui contester, parmi nous, le titre d'inventeur des *journaux mis en action*. De cette idée, qu'on peut dire heureuse, et qui a fourni à l'auteur un cadre pour passer en revue les mœurs, les ridicules et les travers du jour, sont sortis, depuis 1812, une quantité d'articles dont la collection a été publiée sous différents titres, et a obtenu un succès en quelque sorte européen par les traductions qui en ont été faites à l'étranger, et à côté desquelles on peut citer comme une particularité littéraire celle que M. de Jouy a donné lui-même en anglais, de l'*Hermite de la Guiane* (1816, Paris, in-12), et qui a été diversement jugée par les journaux de Londres. La manière de l'*Ermite* se fait remarquer en général par l'élégance du style, la finesse des observations et quelquefois aussi par cette sorte d'atticisme d'expression et de pensée qu'un esprit délicat puise dans la connaissance du monde. Cette galerie mouvante de portraits donnerait une idée plus exacte de la physionomie de l'époque à laquelle ils se rattachent, si l'auteur s'était défié davantage de son goût pour les caricatures, ou du moins s'il en eût fait usage avec plus d'impartialité. Il est trop aisé de voir qu'en conservant les traits il fait souvent grimacer les figures, pour le seul plaisir d'amuser aux dépens des gens qu'il n'aime pas; et dans cette catégorie il faut ranger presque toujours ceux qui ne partagent pas ses opinions politiques, disposition peu favorable à l'impartialité. Défenseur passionné des philosophes du XVIIIe. siècle, et surtout du patriarche de Ferney, on dirait que M. de Jouy voit tout en Voltaire, à-peu-près comme Mallebranche voyait tout en Dieu. De là, cette facilité à s'abandonner à des impressions du genre de celles qui lui ont dicté l'article du *Café Montansier*, et quelques autres, que l'opposition constante de l'auteur à la tyrannie révolutionnaire aurait dû l'empêcher d'écrire. M. de Jouy, élu membre de l'académie française en 1815, en remplacement de Parny, continuait, en 1817, à donner dans le *Mercure*, dont il était un des principaux rédacteurs, la suite des articles de l'*Ermite en province*. On a de lui: I. *La paix et l'amour*, divertissement à l'occasion de la paix, 1798, in-8°. II. (Avec Lonchamp) *Comment faire?* ou *Les épreuves de Misantropie et repentir*, comédie-vaudeville, 1799, in-8°. III. (Avec le même) *L'arbitre*, ou *Les consultations de l'an VII*, comédie en 1 acte, 1799, in-8°. IV. (Avec le même) *Le vaudeville au Caire*, comédie-folie, 1799, in-8°. V. (Avec Gersain et Année) *Le carosse espagnol*, ou *Pourquoi faire?* vaudeville, 1799, in-8°. VI. (Avec Gersain) *Le faux frère*, comédie, 1800, in-8°. VII. *Le tableau des Sabines*, 1801, in-8°. VIII. (Avec Dieulafoy) *Milton*, opéra, 1805, in-8°. IX. *La Vestale*, opéra, 1807. X. *Les Bayadères en* 1811, opéra, 1810, in-8°. XI. *Les Amazones*, ou *La fondation de Thèbes*, opéra, 1811, in-8°. XII. *Tippoo-Saëb*, tragédie en 5 actes et en vers, 1813, in-8°. XIII. *Les Abencérages*, ou *L'étendard de Grenade*, opéra en 3 actes, 1813, in-8°. XIV. *Pélage*, ou *Le roi et la paix*, opéra en 2 actes, 1814, in-8°. XV. *L'Homme aux convenances*, au Théâtre-Français, comédie en un acte. XVI. *M. Beaufils*, comédie en un acte et en vers, au théâtre de l'Odéon. XVII. *L'Avide héritier*, comédie en prose, et en 3 actes. XVIII. *L'Ermite de la Chaussée-d'Antin*, 5 vol. in-12; trad. en anglais par Jerdan, sous le titre de *The Paris spectator*, 1815, 3 vol. in-12. XIX. *Le franc parleur*, 2 vol. in-12; trad. en anglais sous ce titre: *Paris chit*

*chat, or a view of the society*, etc., 1815, 2 vol. in-12. XX. *L'Ermite de la Guiane*, 3 vol., 1816. C'est le recueil d'articles fournis, à la *Gazette de France*, au *Mercure* et au *Journal général*. XXI. *Jeux de cartes historiques*, au nombre de douze. De.

JUBÉ DE LAPERELLES (Le baron Auguste), né le 12 mai 1765, était commandant de la garde du directoire lors de la dissolution de ce gouvernement, le 18 brumaire (novembre 1799). Nommé membre du tribunat aussitôt après, il adhéra le 3 mai 1804 au vœu émis par ce corps de l'état, pour l'élévation de Buonaparte à l'empire. Dans la séance du 26 septembre 1805 : « La terre s'est tue, dit-il, devant Alexan» dre qui voulait l'asservir. Devant Na» poléon, la terre, les mers qu'il veut » franchir, l'univers qu'il remplit de son » nom, parlent hautement de la gran» deur de son ame, de la gloire de ses » armes, des merveilles de son règne, » de la reconnaissance des peuples..... » Après la dissolution du tribunat, M. Jubé obtint une préfecture dans le Piémont, puis celle du Gers, qu'il perdit en 1814, où il fut créé chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'honneur, maréchal-de-camp, et employé au ministère de la guerre. On a de lui : I. *Histoire des guerres des Gaulois et des Français en Italie, depuis Bellovèse jusqu'à la mort de Louis XII*, 1805, 1 vol. in-8o., faisant le 1er. volume ou l'introduction de l'ouvrage du général Servan. (*Voy.* la *Biograph. univers.* au mot Servan.) II. *Hommage des Français à l'empereur Alexandre*, 1814, in-8o. De.

JUBIÉ (Pierre-Joseph-Fleuri), manufacturier du Dauphiné, nommé par le Roi chevalier de St.-Michel le 8 janvier 1817. Il naquit à la Sône près St.-Marcellin en 1759; fut chargé de diverses inspections concernant le commerce et les manufactures de France; puis appelé à l'administration publique, et porté au conseil des cinq-cents en 1795. Il s'y est constamment réuni à ceux de ses collègues qui combattirent les révolutionnaires. Pendant son séjour à Paris, à cette epoque, il fut l'un des fondateurs de la caisse des comptes courants, à laquelle la banque de France a succédé. De retour chez lui, il fut appelé au conseil-général de l'Isère, ensuite à la sous-préfecture de Saint-Marcellin, jusqu'en 1804, époque de sa deuxième nomination aux fonctions de législateur, lesquelles ont cessé en 1808. M. Jubié est, en ce moment, membre du conseil général des fabriques et manufactures de France auprès du ministre de l'intérieur. Il est co-propriétaire avec son frère, de la manufacture royale de la Sône. Leur maison a été la première en France à établir les moulins à soie, d'après les principes mécaniques de Vaucanson. Il a épousé, en 1789, la fille de M. de Messance, conseiller du Roi, receveur particulier des finances des élections de St.-Etienne et de Montbrison, mort à la maison de retraite de Ste.-Perrine à Chaillot, dépouillé de sa fortune et victime de son attachement à ses souverains. F.

JUERY (P.), né en Auvergne, fut administrateur et député du département de l'Oise à l'assemblée législative, y présenta, en 1792, des vues sur les contributions, et fut chargé, après le 10 août, d'aller, en qualité de commissaire, vérifier la caisse de l'extraordinaire, dont étaient chargés MM. Amelot et Lecouteux-Lanoraye. Il s'éleva contre le projet d'aliénation des forêts nationales, et se fit en général remarquer par la modération de ses pricipes. Ce fut lui qui sauva la vie à son collègue Girardin, attaqué au sortir de la séance du 8 août, pour avoir voté en faveur de Lafayette. Lors de l'organisation des préfectures, il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Senlis : il déploya, dans cette place, beaucoup de fermeté, et ne se trouva pas toujours d'accord avec le préfet, quoiqu'ils eussent, l'un et l'autre, de bonnes intentions. M. Juéry fut nommé, en 1802, membre du corps législatif, par l'arrondissement de Senlis; et il en a long-temps rempli les fonctions. Il exerce actuellement la profession d'avocat-consultant à Senlis, et fait valoir en même temps une filature de coton dans les environs. Il a un frère qui est curé de Creil, et qui a long-temps exercé, concurremment avec les fonctions de curé, celles de sous-préfet de Senlis, même après que son frère a cessé de les remplir : sa manière d'administrer avait bien quelques bizarreries, et égayait parfois ceux qui avaient des rapports avec lui : mais ce qu'il faisait était toujours sage et à propos; et beaucoup de gens qu'on

aurait crus plus habiles ont fait moins bien que lui. U.

JUGE (JACQUES), avocat à Paris, a publié, en janvier 1815, un poëme intitulé : *Derniers moments du chevalier Bayard*, sujet proposé par l'académie française; et dans lequel après avoir, à propos de Buonaparte, rappelé Néron, Tibère et Cromwell, il disait :

Enfants de la patrie, allez sur ce rivage (l'Angleterre),
Conquérir du bonheur le plus précieux gage;
C'est le fils de nos rois, instruit par ses malheurs,
Qui, pour régner sur nous, veut régner sur nos cœurs.
De sa royale main il séchera nos larmes,
Et saura mettre un terme à nos longues alarmes.

Le 31 mars suivant, M. Juge fit paraître une nouvelle production, ayant pour titre : *Du gouvernement de Louis XVIII*, ou *Les causes de la journée du 20 mars*, que plusieurs journaux s'empressèrent de faire connaître par des citations, entre autres : « Les premiers pas » de Louis sur le sol français furent mar- » qués par les traits du despotisme le » plus révoltant! Il osa humilier la na- » tion, en proscrivant la cocarde et le » drapeau tricolores..... La couleur blan- » che fut substituée, signe servile et qui » ne lui rappelait aucun grand souve- » nir! etc.... » DE.

JUGE-SAINT-MARTIN (J.-J.), ancien correspondant de la société d'agriculture, a publié : I. *Traité de la culture du chêne*, 1788, in-8°. II. *Observations météorologiques et économiques, faites pendant l'année* 1791, *dans le département de la Haute-Vienne*, in-8°. III. *Proposition d'un congrès de paix générale*, 1798, in-12. IV. *Théorie de la pensée, de son activité primitive, et de sa continuation par les songes*, 1806, in 8°. OT.

JUIGNÉ (Le comte AUGUSTE DE) fut envoyé en 1814, en qualité de commissaire du Roi, dans la 7e. division militaire, par ordonnance de MONSIEUR, lieutenant général du royaume, et reçut, à son retour, la croix de St.-Louis. En octobre 1815, il fut nommé colonel de la légion de Seine-et-Oise. Le 2 juillet 1816, le Roi et la famille royale signèrent son contrat de mariage avec la comtesse de Béarn, née Durfort. — JUIGNÉ (Le comte Léon DE), ancien lieutenant-colonel, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814; et, en 1815, colonel de la légion de la Seine. A.

JULIEN (MARC-ANTOINE), député de la Drôme à la Convention, était instituteur dans son pays avant la révolution, et y jouissait de l'estime publique. Arrivé à Paris, il se jeta avec délire dans le parti démagogique; et on l'entendit successivement accuser le général Montesquiou de trahison, et Caffarelli Dufalga d'incivisme. Le 26 décembre 1792, se mettant à la tête des membres de l'assemblée qui voulaient juger Louis XVI sans désemparer, et avant même que sa défense eût été imprimée et distribuée à ses juges, il s'élança à la tribune, et s'écria : « On tend à dissoudre la ré- » publique, en attaquant la Convention » nationale jusque dans ses bases; j'ha- » bite les hauteurs que l'on désigne iro- » niquement sous le nom de la Mon- » tagne. Ce passage que l'on attaque, » deviendra celui des Thermopyles. Là, » les Spartiates sauront mourir, s'il le » faut; mais en mourant ils sauront sau- » ver la liberté. Puisque votre président » a montré une partialité si révoltante » pour la cause des tyrans, je demande » que la sonnette lui soit arrachée; qu'il » aille se cacher dans un coin de la salle, » un des plus obscurs; c'est celui qui » lui convient le mieux, et que le plus » ancien président prenne le fauteuil. » Dans la séance du 19 janvier 1793, il exprima ainsi son vote : « J'ai toujours » haï les rois; mon humanité éclairée a » écouté la voix de la justice éternelle; » c'est elle qui m'ordonne de prononcer » la peine de mort contre Louis Capet : » point de sursis. » Quelques jours après le 9 thermidor, son fils ayant été accusé de *robespierrisme*, par Carrier et par Tallien, qui s'indignaient de voir un jeune homme de 19 ans à la tête de l'instruction publique, Julien prit la parole : « Je vous demande, dit-il, d'é- » couter avec bonté un malheureux père : » mon fils n'a pas vingt ans, à la vé- » rité; mais cela seul n'est pas un crime. » Je déclare que ni moi, ni mon fils, » n'avons jamais demandé cette place. » A sa sortie de la Convention, Julien fut employé, par le directoire, en qualité de commissaire près l'administration de la Drôme. Privé de ces fonctions par la révolution qui renversa le directoire, il rentra dans l'obscurité. Il fut mis en surveillance en 1816 dans la ville de Barcelonnette. DE.

JULIEN DE LA DROME (M.-A.),

fils du précédent, fut commissaire de comité de salut public pendant le régime de la terreur. Sa mission à Bordeaux, et les mesures qu'il y déploya pour empêcher l'insurrection contre la Montagne, l'ont rendu fameux. « Le comité, » dit Prud'homme, envoya le petit Julien, âgé de 18 ans, pour examiner » la conduite d'Ysabeau et de Tallien. Il » se lia intimement avec Peyrein-d'Herval et ses amis Marcel et Leard, singulièrement protégés par Conthon. Julien revint à Paris : sur son rapport, » le comité le renvoya de nouveau avec » des pouvoirs illimités. De retour à » Bordeaux, ce jeune homme, ébloui de » son énorme puissance, en fit porter » le fardeau aux proconsuls mêmes. Accompagné d'une force armée imposante, il cerna leur maison, et leur signifia l'ordre de quitter Bordeaux : ils » obéirent, et Julien s'empara de toute » l'autorité. D'après un ordre du comité » de salut public, Ysabeau réinstalla, » avant son départ, la commission militaire qu'ils avaient un instant suspendue. » Ce fut alors que Julien, secondé par cette commission, se livra aux plus funestes excès, ainsi que le témoigne sa correspondance avec Robespierre, qu'il ne cessa d'appeler son *bon ami*. On remarque, parmi les nombreuses propositions qu'il lui soumettait pour *régénérer* l'esprit public à Bordeaux, celles de « *faire raser les maisons* » *où s'étaient cachés Guadet, Salle,* » *Péthion, Buzot et Barbaroux*, et » de *faire juger et périr sur les lieux* » *les auteurs ou complices du recèlement des conspirateurs*. Après le » 9 thermidor (27 juillet 1794), continue Prud'homme, Julien et Ysabeau » cherchèrent à se justifier, en rejetant » l'un sur l'autre les exécutions faites à » Bordeaux; mais les pièces qu'ils produisirent ne servirent qu'à les charger tous deux. » En 1794, Julien fut nommé commissaire-adjoint de l'instruction publique avec Payan et Fourcade. Il contribua, dans le même temps, à faire rappeler Carrier de la Vendée, en écrivant au comité de salut public contre ses opérations, qu'il accusait de cruauté. Après le 9 thermidor, ce même Carrier et Tallien le poursuivirent à leur tour; mais il parvint, sinon à se réconcilier avec les Thermidoriens, du moins à neutraliser leurs poursuites. Carrier se trouva seul dévoué par les partis comme victime expiatoire. Julien contribua beaucoup à sa condamnation. Après l'installation du directoire, il rédigea un journal intitulé : L'*Orateur plébéien*, dont le gouvernement payait les frais. Il fit ensuite partie de l'expédition d'Egypte, en qualité de commissaire des guerres, et fut membre de l'Institut du Caire. Le besoin de soigner sa santé l'ayant ramené en Europe, il passa à l'armée d'Italie, suivit Championnet à l'expédition de Naples, et fut traduit avec lui à un conseil de guerre, comme complice de la désobéissance de ce général à l'autorité du directoire. La crise du 30 prairial (19 juin 1799), rendit à la liberté tous les prévenus de cette affaire. Julien vint alors à Paris, et fut remis en activité dans ses fonctions de commissaire. A l'époque du 18 brumaire (9 novembre), on le vit s'agiter autour des coryphées de l'opposition, puis, après l'installation du consulat, publier un écrit fait avec beaucoup d'adresse, où, en donnant toujours une main au parti jacobin, il présentait, sous le plus bel aspect, les derniers événements, et surtout celui qui en était le héros. En 1806, il était membre de la Légion-d'honneur, et sous-inspecteur aux revues, place qu'il a conservée jusqu'en 1808. Alors il passa à l'administration générale de la guerre, où il devint chef de bureau de la troisième section. Vers 1810, il se rendit dans le royaume d'Italie, comme inspecteur de cavalerie, s'arrêta à Milan, y fit réimprimer son *Emploi du temps*, et y publia pour la première fois son *Agenda général*, ou *Mémorial portatif*, etc. S'étant introduit à la cour, parlant comme un moraliste pur et instruit en matière d'éducation, affectant beaucoup de douceur et des sentiments vertueux, il capta la confiance de la vice-reine, qui le consultait pour l'éducation de ses enfants; mais quelqu'un ayant fait connaître sa conduite révolutionnaire, on ne lui fit plus que mauvais accueil. Il prit alors le parti de se rendre à Brescia, lieu fixé pour sa station d'inspecteur, et il y publia deux gros volumes in-4°., consacrés à l'éloge de la méthode d'enseignement de Pestalozzi. M. Julien a publié un grand nombre d'écrits sur diverses matières; en voici la liste : I. *Essai sur une méthode qui a pour objet de bien régler l'emploi du temps, premier moyen d'être heureux*,

1808, 1810, in-8°. II. *Essai général d'éducation physique, morale et intellectuelle*, 1808, in-4°. III. *Esprit de la méthode d'éducation de Pestalozzi*, 1813, 2 vol. in-8°. IV. *Mémorial horaire*, ou *Thermomètre de l'emploi du temps*, 1813, in-8°. V. *Agenda général*, ou *Mémorial portatif universel*, *Livret-pratique d'emploi du temps*, *composé de tablettes utiles et commodes*, troisième édition, 1815, in-12. VI. *Sur les prochaines élections des membres de la chambre des députés au 1er. août* 1815. M. Julien a été l'un des rédacteurs de la feuille qui, pendant les cent jours de 1815, a paru sous le titre d'*Indépendant*, puis sous celui de *Courrier*, ensuite sous le titre de *Constitutionnel* qui, après sa suppression en 1817, s'est réuni au *Journal du Commerce*. Il voyageait en Suisse dans ces derniers temps, et il a étudié les diverses méthodes d'instruction qu'on y suit. Il a publié, sur cette matière, quelques écrits, dont plusieurs journaux ont fait l'éloge. De.

JULIEN (J.), de Toulouse, ministre protestant, fut député par le département de la Haute-Garonne à la Convention nationale, en 1792, et y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis : « S'il fut un moment, dit-il, depuis l'ouverture de la Convention nationale, où nous avons dû faire taire toutes les préventions, imposer silence à toutes les passions, c'est celui où nous sommes appelés à prononcer sur la vie d'un citoyen. Je ferme les yeux sur l'avenir heureux ou malheureux qui nous attend; je ne consulte que ma conscience : j'y puise l'arrêt pénible et douloureux que je dois porter. Je déclare donc, sur ma conscience, que Louis mérite la mort, et je vote pour cette peine. » Le 21 février 1793, il fut élu secrétaire. Envoyé à Orléans et dans la Vendée, il y entrava la liberté de la presse; mais un décret cassa son arrêté sur la suppression de plusieurs journaux. Le 25 août, il proposa de faire examiner la conduite de la compagnie des Indes, qu'il accusa d'avoir prêté des sommes énormes à Louis XVI, pour faire la contre-révolution. Le 3 octobre, il fut accusé aux Jacobins relativement à ses liaisons avec les fournisseurs Malus et d'Espagnac; la société chargea une commission d'examiner sa conduite : quelques jours auparavant, il avait essayé de répondre aux bruits semés contre lui, en faisant décréter la peine de mort contre les fournisseurs infidèles. Membre du comité de sûreté générale, il avait été chargé de faire un rapport sur les administrations *rebelles* et *fédéralistes* qui avaient résisté aux événements du 31 mai. Robespierre attaqua ce travail à la tribune des Jacobins, comme *feuillantin* et contre-révolutionnaire. Julien le défendit: la Commune, à qui il en avait fait hommage, ordonna qu'il fût brûlé. Alors Julien rétracta son rapport, et assura qu'il avait été trompé. Amar, Vadier, Henriot, la Commune, enfin tout le parti vainqueur au 31 mai, se trouvaient dénigrés dans ce travail. Peu après, Julien fut décrété d'arrestation, « comme coupable de faux, en trafiquant de ses opinions et spéculant sur les compagnies financières avec Chabot, Delaunay et Bazire, » qui portèrent leur tête sur l'échafaud, comme dilapidateurs de la fortune publique, après avoir été jugés *revolutionnairement:* mais Julien parvint à s'évader, fut décrété d'accusation, désigné comme agent de l'étranger, et mis hors la loi. Après le 9 thermidor (27 juillet 1794), il réclama la cessation de sa proscription, qu'il attribua à sa haine pour Robespierre. Sur la proposition de Maret, qui fit son éloge, la Convention annula le décret de mise hors la loi. Après la session, il ne rentra pas dans le corps législatif, et fut plusieurs fois attaqué par les journaux auxquels il voulut répondre par des violences, qui ne lui réussirent pas. La crise du 30 prairial le porta dans une municipalité de Paris. Il fut chargé alors par la société des Jacobins de la rue du Bacq, de rédiger une adresse au corps législatif, pour provoquer la déclaration de la patrie en danger; et après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut arrêté et emprisonné momentanément. En 1816, il a été obligé de sortir de France par suite de la loi contre les régicides, et s'est réfugié en Italie. B. M.

JULIEN (Le comte Louis-Joseph-Victor), né le 13 mars 1764, devint, au commencement de la révolution, aide-de-camp de M. de Lafayette, qui l'employa utilement pendant les orages de la révolution, principalement dans la ville de Paris. Le parti que soutenait M. de Lafayette ayant été proscrit après

la révolution du 10 août, ceux qui en faisaient partie évitèrent pour la plupart, jusqu'au 31 mai, les poursuites des vainqueurs, mais furent attaqués à outrance après cette époque; et M. Julien fut arrêté et emprisonné au Luxembourg quelque temps avant le 9 thermidor. Rendu à la liberté, il rentra dans la carrière militaire, fut nommé maréchal-de-camp d'infanterie le 29 août 1803, et commandant de la Légion le 25 prairial an XII. Il fut nommé préfet du Morbihan par Buonaparte, en avril 1815, en remplacement du comte de Florac, qui le remplaça au retour du Roi. — JULIEN, officier français, eut quelques démêlés en 1817, avec M. de Pradt, au sujet de son ouvrage *Sur l'Amérique méridionale*, et fit publier dans les journaux la lettre suivante : « Je suis militaire, » et M. de Pradt est archevêque; il » aime le scandale, et je suis jaloux de » l'honneur : ma profession est d'être » brave; il se sert du lâche et impuissant » stylet de l'injure. Ma vue lui a paru » basse; il n'a jamais mis en défaut la » noblesse de mes sentiments, et les siens » ne sont pas distingués. Ma mise lui a » paru pauvre, et il ne sait pas que l'u» niforme français que je porte, est ri» che d'une gloire qu'il n'est point en » lui d'aprécier. Mon langage terne » lui paraîtra bien éclatant quand j'aurai » prouvé tous les maux et tous les dan» gers auxquels son ouvrage intitulé » *Des colonies et de la révolution ac» tuelle d'Amérique*, expose la France » et ses colonies. » U.

JULLIAN (LOUIS), de Montpellier, embrassa le parti des thermidoriens avec chaleur, se lia avec Fréron et Barras, parut à la tête de la jeunesse que les jacobins qualifiaient de *jeunesse dorée*, et la dirigea constamment dans le sens de la Convention, jusqu'aux approches du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), où cette même jeunesse abandonna le parti de la Convention pour se jeter dans celui des sectionnaires. A cette époque, Jullian défendit la Convention : il accompagna ensuite Fréron dans le Midi, et publia un Mémoire sur la situation de cette contrée. Plus tard il fut chargé de différentes opérations par Barras, puis se trouva compromis en 1798 dans une radiation d'émigrés qu'il s'agissait d'obtenir à prix d'argent, et fut obligé de s'éloigner. Depuis ce temps, il a vécu retiré à Montpellier, pendant plusieurs années. Il était revenu à Paris en 1817. B. M.

JULLIEN (ANDRÉ) s'est livré à de longues et utiles recherches sur les vignobles connus dans les diverses parties du globe, leur topographie, leur étendue, leurs produits, la classification des vins, des substances supplémentaires qui en remplacent l'usage, et sur tous les détails enfin qui constituent une sorte de statistique vineuse, tant en France qu'à l'étranger. Il résulte de ses calculs que les 1,754,573 hectares cultivés en vignes dans le royaume de France, donnent un produit annuel de 31,012,452 hectolitres. M. Jullien a inventé des cannelles aérifères, pour transvaser les vins en bouteilles. On a de lui : I. *Appareils perfectionnés, propres à transvaser les vins et autres liqueurs, avec ou sans communication avec l'air*, 1809, in-12. II. *Manuel du sommelier*, ou *Instruction pratique sur la manière de soigner les vins*, dédié à M. le sénateur Chaptal, 1813, in-12. III. *Topographie de tous les vignobles connus, suivie d'une classification générale des vins*, 1816, in-8°. DE.

JUMEL (JEAN-CHARLES), ancien chanoine du Mans, né à Paris, a publié : I. *Eloge de Suger*, 1779, in-8°. II. *Eloge de Marie-Thérèse, impératrice*, 1781, in 8°. III. *Petit carême prêché en* 1782, in-8°. IV. *Eloge de Charlemagne*, 1810, in-8°. V. *Introduction à l'éloquence*, ou *Eléments de rhétorique*, 1812, in-12. VI. *Galerie des enfants*, ou *Les motifs d'une noble émulation*, 1813, in-12; 1814, in-12. VII. *Galerie des jeunes personnes*, ou *Les qualités du cœur et de l'esprit*, 1813, in-12. VIII. *Hervey*, ou *Le meilleur des hommes de son siècle*, drame en trois actes et en prose, 1814, in-18. IX. *Ornements du cœur humain*, ou *Variétés morales et historiques, propres à inspirer à la jeunesse le goût et la pratique des choses honnêtes*, 1815, in-18. X. *Marie-Thérèse impératrice, reine de Hongrie et de Bohême*, 1816, in-18. — JUMEL (Jean-Marie), né le 2 août 1772, fut nommé maréchal-de-camp d'infanterie le 27 avril 1811, et chevalier de St.-Louis le 24 août 1814. OT.

JUMILHAC (ANTOINE-PIERRE-JOSEPH marquis DE), né le 31 août 1764, émigra en 1792, et fit les campagnes dans

les armées des princes. Echappé aux massacres de Quiberon, il fit imprimer à Londres un récit intéressant de ce qui s'était passé à cette expédition si désastreuse dans les annales de l'émigration. Rentré en France après le 18 brumaire, et marié à une sœur du duc de Richelieu, il prit du service sous le régime impérial. Il fut nommé lieutenant-général de cavalerie le 30 août 1814; commandant de la 16e. division militaire à Lille le 21 octobre 1815, et commandeur de St.-Louis le 3 mai 1816. Dans le mois de septembre suivant, il prévint les suites d'une querelle survenue au théâtre de Lille à l'occasion du comédien Talma, entre quelques habitants et des militaires de la garnison. Il publia, le 21 du même mois, un ordre du jour pour défendre, d'après les intentions du ministre, les scènes d'appareil et de démonstrations publiques, lors du départ ou de l'arrivée des corps de l'armée, comme onéreuses aux villes, et contraires à l'esprit de discipline. Le 2 octobre suivant, il fit l'ouverture du collége électoral du Nord, dont il était président, par un discours dans lequel on remarquait le passage suivant: « Le Roi n'attend de nous ni félicita» tions, ni adresses; les seules preuves » qu'il exige de notre amour, sont de n'ac» corder nos suffrages qu'à des hommes » recommandables par leurs principes » en faveur de la légitimité, par leur » modération, par leur amour pour lui et » pour la France dont il veut assurer le » repos. » Le marquis de Jumilhac fut nommé de nouveau, par ordonnance du 20 août 1817, président du collége électoral du Nord. De.

JUMILHAC-CHAPELLE (Le baron DE), fut nommé membre de la chambre des députés en septembre 1815 par le département de Seine-et-Oise. Dans le mois d'avril 1816, il appuya la proposition de M. Lachèse Murel, tendant à remettre les registres de l'état-civil dans la main des prêtres. M. de Jumilhac publia des observations dans lesquelles, après avoir fait sentir la nécessité de cette mesure, sous le rapport des principes religieux, il ajoutait: « Il n'est pas une » seule commune, dit-il, dans le royau» me, où, par la négligence avec la» quelle sont tenus les registres de l'é» tat-civil, on ne puisse citer des fautes » grossières qui compromettent les in» térêts privés. Dans celle que j'habite, » qui n'est composée que de cinquante » feux, j'ai été obligé de faire rectifier » un acte de décès, qui enterrait la » femme au lieu du mari, et deux ac» tes de naissance, où l'on désignait » une jeune personne comme apparte» nant au sexe masculin, tandis que son » frère était censé du genre féminin. » Nommé en 1816 président du collége électoral du département de Seine-et-Oise, M. le baron de Jumilhac en fit l'ouverture par un discours, où, parlant des motifs qu'avait eus le Roi de dissoudre la chambre de 1815, il ajoutait: « L'or» donnance du 13 juillet 1815 n'était » qu'une loi transitoire, que des événe» ments aussi désastreux qu'inattendus » avaient rendue absolument nécessaire. » Je ne chercherai point à les retracer: » ils sont trop douloureusement connus » pour en perdre la mémoire! Qu'ils » nous servent du moins à nous éclai» rer sur nos véritables et seuls inté» rêts, et sur le danger de toute espèce » d'innovation. N'oublions jamais cette » idée, aussi profonde par sa vérité que » grande par son auteur: *A côté de l'a» vantage d'améliorer est le danger » d'innover*. Pensée sublime, qui, d'un » seul trait, retrace la destinée des em» pires et la folie des siècles qui les ont » renversés! Pensée qui dit tout, car il » n'est donné qu'à Sa Majesté d'expri» mer aussi facilement qu'éloquemment » tout ce qu'elle sait si bien aprécier et » sentir! » M. de Jumilhac fut réélu par le même département pour la session de 1816, et il y fit partie de la minorité. De.

JURIEN (Pierre-Roch), capitaine de vaisseau, commandait, en 1809, la frégate l'*Italienne*, sous les ordres de M. Troude, commandant la division de Lorient. Ce dernier, ayant appris que deux divisions anglaises bloquaient les ports de Lorient et de l'Ile-d'Aix, et que leur intention était évidemment d'occuper le mouillage de la rade des Basques, donna ordre au capitaine Jurien d'appareiller. Celui-ci mit à la voile le 23 février au matin, avec les frégates l'*Italienne*, la *Cybèle* et la *Calypso*, et vint mouiller aux Sables-d'Olonne. Attaqué par cinq vaisseaux anglais et par une frégate, il soutint pendant trois heures, à demi-portée de pistolet, un combat inégal et très meurtrier avec un vaisseau de 80, et parvint, malgré l'infériorité de ses forces, à entrer dans le port des Sables,

En 1814, le capitaine Jurien fut nommé par le Roi pour reprendre possession de l'île de Bourbon, en vertu du traité de Paris. Il partit de Rochefort le 13 novembre, ayant sous ses ordres la frégate l'*Africaine*, et les flûtes l'*Eléphant*, le *Salamandre* et la *Loire*. Après avoir rempli sa mission, et avoir reçu l'accueil le plus satisfaisant de lord Sommerset, gouverneur du Cap de Bonne-Espérance, il rentra dans le port de Brest le 27 août 1815. Il est aujourd'hui au nombre des capitaines de vaisseau en activité. — Jurien, intendant des armées navales et directeur du matériel de la marine, fut nommé conseiller-d'état en service extraordinaire le 24 août 1815. S. S.

JUSSIEU (Antoine-Laurent de), médecin, membre de l'ancienne académie des sciences et de la société royale de médecine, à présent membre de l'Institut, est neveu du célèbre Bernard de Jussieu: il fit, en 1804, à l'Institut, un rapport sur les résultats de l'expédition du capitaine Baudin à la Nouvelle-Hollande. Il fut nommé, le 16 septembre 1808, conseiller à vie de l'université impériale. Le 6 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Buonaparte, et exprima son vœu en faveur des Bourbons. Dans les découvertes récentes relatives à l'anatomie végétale, M. de Jussieu s'est distingué par l'anatomie particulière de la graine, et a fixé l'attention des savants sur un corps auquel il donne le nom de périsperme, et qui se trouve dans beaucoup de graines, indépendamment des enveloppes ordinaires et des parties connues du germe. M. de Jussieu a été décoré de l'ordre de St.-Michel le 8 janvier 1817. Il a publié : I. *Rapport de l'un des commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal*, 1784, in-4°. La conclusion de ce rapport est que l'homme produit sur son semblable une action sensible par le contact, et quelquefois par un simple rapprochement a distance ; mais l'auteur attribue cet effet à l'émanation de la chaleur animale, plutôt qu'à un fluide magnétique, non encore démontré. L'auteur n'avait pas voulu signer le rapport des trois autres commissaires. II. *Genera plantarum secundùm ordines naturales disposita, juxtà methodum in Horto regio Parisiensi exaratam anno* 1774, Paris, 1789, in-8°.; 1791, in-8°. (M. Usteri en a donné une édition à Zurich, qui a été réimprimée à Leipzig en 1792.) III. *Tableau synoptique de la méthode botanique de B. et A. L. de Jussieu*, 1796. IV. *Tableau de l'école de botanique du Jardin des Plantes, de Paris*, ou *Catalogue général des plantes qui y sont cultivées*, 1800, in-8°. D.

# K

KABRIS (Joseph), né à Bordeaux, fut fait prisonnier sur un bâtiment français, où il servait en qualité de matelot, et conduit en Angleterre, où il obtint la permission de passer à bord d'un vaisseau baleinier destiné pour la mer du Sud. Echappé au naufrage de ce bâtiment qui périt sur les côtes de l'île de Noukahiwa (Ste.-Catherine), dans le grand Océan, Kabris tomba dans les mains des antropophages qui s'apprêtaient à lui faire subir le sort de Cook, de Marion et probablement de l'infortuné la Pérouse, lorsqu'au moment même où le terrible casse-tête était levé sur lui, la jeune Valmaïca, fille du roi du pays, qui était présente à la cérémonie, obtint sa grâce, et devint peu après son épouse, au grand mécontentement des gastronomes du pays, en qui l'embonpoint de Kabris avait fait naître l'espoir de la chère la plus exquise. Dès le lendemain de la fête de son mariage, où Kabris avait paru couvert d'un manteau d'écorce d'arbre pareil à celui du Roi, ce monarque le *tatoua* lui-même, à la manière des grands du pays, et lui traça, sur la partie gauche du visage, le signe qui distingue la famille royale de Noukahiwa. Investi alors des fonctions de grand-juge, il s'en acquitta avec beaucoup de sagesse et une aptitude que lui rendit facile la simplicité du langage et des lois de ce peuple, chez qui l'embarras des formes n'entrave point encore la marche de la justice. Là, le voleur est attaché pendant plusieurs jours à un arbre ; l'assassin est tué par la famille du défunt ; son corps, partagé entre les différentes tribus ; le traître est écorché vif et jeté à la mer, n'étant pas même jugé digne d'être mangé. Kabris, devenu père depuis neuf années, jouissait, dans son éminente magistrature, du bonheur de la famille et des faveurs de la fortune, lorsqu'il fut enlevé, dit-

il, pendant son sommeil, par le capitaine russe Krusenstern. (*Voy.* ce nom.) Arrivé à Pétersbourg, il fut nommé professeur de natation à l'école impériale de marine; et il retourna en France en 1817 sur les bâtiments qui vinrent chercher une partie des troupes russes en France. Il paraît que le capitaine Krusenstern n'avait eu d'autre motif, en l'arrachant à son île, que de montrer cette espèce de prodige à son souverain. Réveillé loin de Valmaïka et de ses enfants, Kabris se répandit en plaintes inutiles; mais, forcé de se résigner à son sort, il sollicita, pour l'adoucir, la permission de rentrer en France. Dans les premiers jours de son arrivée à Paris, il fut présenté au Roi, qui lui donna des marques de sa bienveillance; et il reçut, quelque temps après, le même accueil du roi de Prusse, qui se trouvait alors dans cette capitale. Avant de se rendre dans sa ville natale, Joseph Kabris s'est offert à la curiosité publique, afin de prélever sur elle les fonds destinés aux frais de son voyage à Bordeaux, d'où il se propose de retourner dans la mer du Sud, voulant de nouveau rendre les oracles de la justice aux antropophages de Noukahiwa, dont il prétend avoir adouci les mœurs. Joseph Kabris montre du sens et de l'instruction, et met, dans ses réponses, un ton de franchise qui permet de ne pas appliquer, au moins trop rigoureusement, à ses récits, l'épithète fâcheuse qui nous vient des bords qui l'ont vu naître. Les gens curieux de rapprochements ont observé que cet homme, dont les grandeurs se sont éclipsées comme un songe, a choisi, pour se montrer à Paris, le *cabinet des illusions*, et que le Solon de Noukahiwa a remplacé le chien Munito sur un théâtre de marionettes. DE.

KALB (Le baron ELIE DE), d'une famille allemande et protestante, est né en France vers 1767: fils du baron de Kalb, brigadier des armées du Roi Louis XVI, qui fut tué à la bataille de Campden-House, dans les Etats-Unis d'Amérique, où il servait comme major-général, entra en 1784 comme sous-lieutenant dans le régiment de Royal Deux-Ponts. Fait lieutenant en 1787, il émigra en 1792, et servit avec distinction à l'armée des princes, dans la compagnie de volontaires formée des officiers réunis de Deux-Ponts et Lamark. Au licenciement, il passa au service d'Autriche, où il était, en 1799, cadet-gentilhomme dans les chasseurs tyroliens, sous le nom d'*Elias von Kell*. Quelque temps après, il fut fait officier dans le régiment d'Erpach, où il resta jusqu'en 1802. Il rentra ensuite en France, et se retira dans la terre de Milon, propriété de sa famille, qui n'avait point été vendue. Nommé maire de Milon par M. de Gavre, préfet de Versailles, son ancien compagnon d'armes, il en exerce encore les fonctions. Le 16 mars 1815, il fut nommé chef de cohorte de la garde nationale de Rambouillet, et à la fin de la même année major des gardes nationales de Seine-et-Oise, fonctions qu'il a été forcé de résigner depuis, pour se borner à celles de maire. Le Roi lui a accordé en 1816 la décoration du Mérite militaire. Z.

KALKREUTH (Le comte DE), feld-maréchal prussien, né en 1736, fit, avec beaucoup de distinction, la guerre de sept ans, en qualité d'adjudant-général du prince Henri de Prusse, et contribua beaucoup, par ses avis, aux succès de ce prince. Cependant il n'a jamais revendiqué, ni en public ni en particulier, la part qui lui revenait de cette gloire. En 1789, il fut nommé pour commander l'armée de Pologne; et quoique l'un des plus grands antagonistes de la guerre contre la France, il fit les campagnes de 1792, 1793 et 1794, contre les Français, et montra constamment beaucoup de bravoure et d'habileté. Le 8 octobre 1792, le général Kalkreuth et le duc de Brunswick eurent une conférence avec les généraux français Labarolière et Galbaud, à une demi-lieue de Verdun. Cette ville était alors occupée par les troupes prussiennes: l'objet de cette conférence fut d'en obtenir l'évacuation; mais on se sépara sans avoir rien décidé. Le 11 du même mois, le général Kalkreuth eut une entrevue avec le général Dillon; et il lui promit la reddition de Verdun de la part du roi son maître. Le général Kalkreuth se distingua au siége de Maïence en 1793; et ce fut lui qui en signa la capitulation. Il se distingua encore le 26 septembre 1793, à la prise de Bliescastel; le 17 novembre, au moment de l'évacuation de l'Alsace par les alliés, et le 23 mai 1794, auprès de Kayserslautern. La prise de Trèves, dont il s'empara dans le courant de cette même année, donna lieu à des discussions très vives entre les officiers autri-

chiens et les officiers prussiens à l'armée du Rhin. On reprochait au général Kalkreuth de ne faire la guerre que pour qu'il en résultât du désavantage à la maison d'Autriche. Il répondit à cette accusation par un long mémoire, dans lequel il exposait les motifs de sa conduite, et réfutait par des faits les griefs qui lui étaient imputés. Il est cependant vrai de dire qu'il ne faisait qu'à regret la guerre contre la France; et il le prouva en travaillant de tous ses moyens à empêcher, en 1794, l'expédition de Hollande, lorsque les Français se disposaient à en faire la conquête. Le comte de Kalkreuth fut nommé, à la fin de 1805, commandant des troupes prussiennes rassemblées dans la Poméranie; et, au mois de mai 1806, gouverneur de Thorn et de Dantzig, colonel en chef du régiment de dragons de la Reine, et inspecteur-général de toute la cavalerie. Après avoir desiré la paix avec la France république, le comte de Kalkreuth desira vivement la guerre avec la France gouvernée par Buonaparte; et il y contribua de tout son pouvoir. Lorsque les hostilités eurent commencé, il quitta la Poméranie avec le corps d'armée sous ses ordres, pénétra en Saxe, rejoignit le corps principal, et se porta, vers la fin de septembre, sur Weimar. Après la bataille de Iéna, où il commandait une partie du corps de réserve qui ne fut point employé, il sollicita de Napoléon un armistice de six semaines, qui lui fut refusé, et se retira à Brunswick, où il arriva le 17 octobre avec le duc, blessé mortellement. Il défendit depuis la ville de Dantzig, assiégée par le maréchal Lefebvre, et conclut, le 27 mai 1807, après cinquante-un jours de tranchée ouverte, une capitulation dont les conditions furent les mêmes que celles qu'il avait accordées à la garnison de Maïence en 1793; c'est-à-dire que sa garnison ne fût pas prisonnière de guerre. Le 24 juin de cette année, le général Kalkreuth fut chargé, par son souverain, de conclure le traité de Tilsitt avec Napoléon. Au mois de janvier 1810, le roi de Prusse le créa gouverneur de Berlin, et le chargea d'aller complimenter Napoléon à Paris sur son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Le comte de Kalkreuth, après avoir été gouverneur de Breslau, fut nommé, en 1814, gouverneur du grand-duché de Varsovie. Ce général est âgé de quatre-vingt-deux ans, et il jouit d'une fort bonne santé. S. S.

KARAMSIN, savant russe qu'on dit être le premier écrivain de sa nation, est auteur d'une Histoire de son pays, dont il a publié, en 1816, les neuf premiers volumes, jusqu'à l'an 1560. Ses *Lettres d'un Russe en voyage* ont été traduites en allemand par Richter, Leipzig, 1799-1800, 4 vol. in-8°. Parmi ses poésies, nous indiquerons seulement *Aglaia*, Moscou, 1794, 2 vol. in-8°. Il a traduit en russe les *Nouveaux contes moraux* de Marmontel. M. de Bouilliers a traduit en français, *Julie, nouvelle*, de Karamsin, Moscou, 1797, in-8°. Les Contes de l'auteur russe ont aussi été traduits en allemand par Richter, Leipzig, 1800, in-16. L'empereur Alexandre l'a décoré de l'ordre de Ste.-Anne, l'a nommé conseiller-d'état, et lui a accordé, pour la publication de son grand ouvrage, 60,000 roubles, et un logement dans une maison de plaisance de l'impératrice Catherine II. A.

KAUFFMAN, célèbre musicien de Dresde, n'est pas moins connu comme mécanicien. On lui doit l'invention de plusieurs instruments, tels que le *Belloneon*, le *Cordaulodion* et l'*Harmonicorde*, qu'il a fait entendre à Paris, en 1817. Ces nouvelles conquêtes de l'art musical ont long-temps attiré beaucoup d'amateurs et d'artistes aux soirées de M. Kauffmann. — KAUFFMANN, ministre du royaume de Wurtemberg en Suisse, en 1816, se rendit à Berne à la fin d'octobre, pour se réunir au corps diplomatique. S. S.

KAUNITZ-RITTBERG-QUESTENBERG (Le prince ALOYS), chambellan de l'empereur d'Autriche, né le 20 juin 1774, a rempli diverses ambassades au nom de la cour de Vienne à Dresde, à Copenhague, à Naples et à Madrid. Il était dans cette dernière résidence en 1816, lorsqu'il y fut remplacé par le comte de Saurau. De retour à Vienne, il fut nommé, dans le courant de cette même année, ambassadeur auprès du St.-Siége, et décoré de l'ordre de St.-Etienne de Hongrie. L'objet de sa mission était de régler les différends qui existaient encore avec la cour de Rome pour les affaires ecclésiastiques. Par l'acte du congrès de Vienne, du 9 juin 1815, le comté de Rittberg, appartenant au prince de Kaunitz, a été enclavé dans le terri-

toire du royaume de Prusse. — KAUNITZ (Le comte) est aide-de-camp du roi des Pays-Bas. S. S.

KEATE (THOMAS), membre de la société royale de Londres, chirurgien de la famille royale et chirurgien en chef des armées anglaises, jouit en Angleterre d'une très grande réputation. Il a publié : I. *Expériences sur l'hydrocèle, avec des observations sur une methode particulière de traiter cette maladie*, 1788, in-8°. II. *Observations sur les rapports de divers comités médicaux, nommés pour s'assurer de l'état de santé des troupes*, 1808 et 1809. Z.

KEATS (Sir RICHARD GODWIN), contre-amiral anglais, fut lieutenant à bord du vaisseau le *Prince George*, qui faisait partie de l'escadre envoyée aux Indes-Occidentales, sous l'amiral Rodney, et sur lequel le duc de Clarence était embarqué comme garde-marine. Ce prince fut confié, pour son instruction, au lieutenant Keats, regardé alors comme un des hommes les plus propres à lui donner les notions de sa profession. De ces rapports naquit entre eux une liaison durable et une amitié sincère, qui firent disparaître toutes les distinctions du rang; et, dès ce moment, le duc de Clarence contribua avec zèle à l'avancement d'un homme qui, dans tous les temps, s'est montré digne de cette haute protection. Le lieutenant Keats fut promu au grade de capitaine dans l'année 1789. Il commandait le *Superbe* dans l'action d'Algesiras, le 12 juillet 1801. Il commandait aussi le vaisseau que montait l'amiral Duckworth à la bataille de San-Domingo, le 9 février 1804. En novembre 1805, il reçut le titre de colonel des Royales marines; et le grade de contre-amiral de l'escadre Bleue, le 2 octobre 1807. Ce fut lui qui donna au marquis de la Romana et aux troupes espagnoles confinées dans le nord de l'Europe, les moyens de s'échapper pour aller défendre leur pays. Ses services lui valurent, en octobre 1808, le cordon de l'ordre du Bain. M.

KEITH (Lord vicomte GEORGE ELPHINSTONE), amiral anglais, né en 1747, d'une famille ancienne et distinguée d'Écosse, montra, de bonne heure, du goût pour le service de mer, dans lequel il s'engagea. Après avoir passé par les grades inférieurs, il était, en 1773, lieutenant de vaisseau dans la Méditerranée. Deux ans après, il devint capitaine. Il se fit nommer, en 1774 et 1780, membre du parlement par le comté de Dumbarton, et, en 1786, par celui de Stirling. Il figura, en 1780, parmi les membres indépendants qui s'efforcèrent en vain de réconcilier Pitt avec Fox et le duc de Portland. Le capitaine Elphinstone se distingua dans la guerre contre les colonies d'Amérique, où il commanda long-temps un vaisseau de 74. A l'époque de la révolution française, il fut envoyé dans la Méditerranée, sur le *Robuste*, de 74 canons, sous les ordres de l'amiral Hood; et il se rendit avec cet amiral, en août 1793, à Toulon, lorsque cette ville eut proclamé Louis XVII. George Elphinstone eut, dans cette occasion, le commandement du fort Lamalgue. Lorsque le départ de l'armée anglaise fut résolu, le comte Elphinstone fut chargé de faire embarquer les royalistes français qui voulurent quitter leur patrie. A son retour en Angleterre, en 1794, il fut nommé chevalier de l'ordre du Bain, et ensuite contre-amiral de l'escadre Blanche. En avril 1795, il fut envoyé avec une flotte au Cap de Bonne-Espérance, et il s'empara de cet établissement important. Il fut, à cette occasion, créé, en 1797, pair d'Irlande, avec le titre de baron Keith de Stone-Haven-Marischal, et rejoignit ensuite la flotte du canal commandée par lord Bridport, qu'il remplaça en 1799. Il fut envoyé, comme vice-amiral, pour aider l'amiral Saint-Vincent dans la Méditerranée, bombarda Gènes en 1800, et se rendit, avec le grade d'amiral, dans la baie de Cadix, pour soutenir l'entreprise formée contre cette place par le général Abercrombie. Lord Keith commandait la flotte qui, en 1801, transporta le général Abercrombie en Egypte. Il contribua par ses bonnes dispositions au débarquement des troupes et aux victoires qu'elles remportèrent ensuite. Ce fut lord Keith qui, en exigeant que tous les Français se rendissent prisonniers, rompit la convention d'El-Arisch, par laquelle les Français s'obligeaient à évacuer l'Egypte. Cette demande insultante, ayant été mise à l'ordre du jour de l'armée française, excita son indignation. Kléber fit aussitôt attaquer les Turks, qui furent mis dans une déroute complète. Lord Keith reçut, à son retour en Angleterre, des remercîments des deux chambres, la permission de

porter l'ordre du Croissant, et la pairie d'Angleterre. La ville de Londres lui envoya le droit de cité dans une boîte d'or magnifique; et il fut nommé chambellan, sécrétaire et garde-du-sceau du prince de Galles, etc. En 1803, il fut nommé amiral du port de Plymouth. Il mit à la voile le 10 septembre 1804, à bord du vaisseau le *Monarque*, pour les côtes de France, afin de reconnaître les préparatifs qui s'y faisaient contre les Anglais; et il donna des instructions aux capitaines de la flotte des Dunes pour défendre la côte en cas d'attaque. En mai 1807, il reçut l'ordre de quitter le commandement qui lui avait été confié dans la mer Baltique. Le 15 avril 1812, il présida la cour martiale établie pour juger des causes de l'échouement du vaisseau le *Conquestador* sur les bas-fonds de la baye de Quiberon. L'amiral Keith commandait, en 1814, les forces navales de l'Angleterre, depuis le Finistère jusqu'à Baïonne; lorsque les événements de la campagne de France vinrent changer la face des affaires. Le préfet maritime de Rochefort et le contre-amiral Jacob lui écrivirent, au mois d'avril, au nom du gouvernement provisoire, pour lui proposer de cesser les hostilités. L'amiral anglais y consentit avec empressement; et il permit à tous les navires marchands qui avaient des relations sur les côtes de France, de circuler librement. Le prince-régent lui conféra, cette année, le titre de vicomte, transmissible à ses héritiers. Lord Keith a épousé, en 1787, Jeanne, fille et unique héritière de William Mercer, morte en 1789, et dont il a eu une seule fille, Marguerite-Marie Elphinstone, qui a épousé le comte de Flahaut en 1816. Z.

KELLER (Louis-Dorothée, comte de), est né à Stedten, près d'Erfurt, terre dans laquelle son père, ancien conseiller du duc de Wurtemberg, s'était retiré. Après avoir achevé ses études à Goettingue et à Strasbourg, il entra au service de Prusse, et obtint, très jeune encore, le titre de ministre plénipotentiaire près la cour de Suède. Après la mort de Frédéric II, son successeur le fit passer, dans la même qualité, à la cour de St.-Pétersbourg, d'où il fut envoyé, en 1789, à la Haye. C'est là qu'il travailla, de concert avec le ministère hollandais et les plénipotentiaires des cours de Londres et de Vienne, aux arrangements qui rétablirent l'autorité de la maison d'Autriche en Belgique. En 1793, il assista au congrès d'Anvers, si l'on peut donner ce nom à une réunion improvisée de quelques diplomates et généraux, qui y délibérèrent sans autorisation de leurs cours sur les propositions que Dumouriez leur avait adressées pour la soumission de la France. Le comte de Keller contribua, de concert avec le ministre d'Autriche, M. de Stahremberg, à faire rejeter ce plan, qui semblait renfermer trop de concessions révolutionnaires. L'entrée des troupes françaises en Hollande mit fin à sa mission près les états-généraux. Il resta sans emploi jusqu'en 1797, où il reçut celui d'envoyé extraordinaire à la cour de Vienne, emploi qu'il résigna en 1805, pour vivre dans la retraite. En 1806, il fut question de lui conférer une place de second ministre des affaires étrangères, à côté du comte de Haugwitz; mais il déclina cette charge, dont l'activité se serait bornée à celle d'un chef de bureau, d'autant plus que le système politique du comte de Haugwitz n'était pas le sien. En 1807, après la formation du royaume de Westphalie, ses propriétés le rendaient vassal du roi Jérôme; mais il refusa de s'attacher personnellement à une cour, dont l'existence lui paraissait illégitime, précaire et humiliante pour l'Allemagne, et il se contenta d'être membre des états provinciaux convoqués à Cassel. Bientôt après, il crut pouvoir donner une marque d'attachement à son ancien protecteur et ami, en acceptant les fonctions de ministre du prince primat, grand-duc de Francfort (duc de Dalberg), auprès de Napoléon Buonaparte. Il quitta Paris en 1813; et les événements de la guerre ayant fait évanouir deux souverainetés, celle du grand-duc de Francfort, et celle du royaume de Westphalie, l'électeur de Hesse, réintégré dans ses états, jugea convenable d'employer un diplomate aussi exercé, en le chargeant de ses intérêts au congrès de Vienne, à l'issue duquel le comte de Keller rentra au service de S. M. prussienne, qui le nomma, en 1815, premier président de la régence d'Erfurt. S.

KELLERMANN (François-Christophe), duc de Valmi, maréchal de France, etc., né à Strasbourg en 1735, commença par être simple hussard dans la légion de Conflans; et s'étant fait remarquer pendant la guerre d'Allemagne,

en 1758, fut nommé officier, devint ensuite colonel du régiment de colonel-général hussard, et enfin maréchal-de-camp en 1788. Il fut employé au commencement de la révolution en Alsace, où il fit quelques efforts pour arrêter l'indiscipline des troupes, qu'il attribua à l'incivisme des officiers, dont le plus grand nombre n'obéissait qu'à regret au nouvel ordre de choses. Il reçut à Landau, où il commandait alors, une couronne civique, pour avoir engagé les soldats à fréquenter les sociétés populaires. Ayant prêté, le 10 août 1792, le serment d'égalité, il obtint le commandement de l'armée de la Moselle; il opéra en septembre sa jonction avec Dumouriez en Champagne, et occupa alors la position de Valmi. Le 19, il y soutint une attaque, qui, quoique peu sérieuse, est devenue célèbre sous le nom de *canonnade de Valmi*, parce qu'elle fut la seule action de cette campagne, et qu'elle finit par avoir des suites très importantes. (*Voy.* DUMOURIEZ.) Employé ensuite sous Custine, il fut dénoncé par celui-ci pour ne s'être pas emparé de Trèves et de Maïence. Il écrivit à la Convention, le 6 novembre, « que cette » dénonciation ne pouvait être que l'effet » *de la folie ou du vin.* » Tantôt attaqué, tantôt défendu par les jacobins, il fut employé successivement sur la Moselle, et au siége de Lyon, dont il conduisit les premières opérations avec peu de succès; ce qui lui valut encore des reproches qui lui firent desirer de passer à l'armée des Alpes, où il contribua beaucoup à la défense des frontières méridionales. Cependant il ne put échapper aux dénonciations qui accablaient alors tous les généraux; il fut accusé de faiblesse, même de trahison, et destitué. De nouvelles inculpations s'étant élevées contre lui, il fut déclaré exclu de la société des jacobins, et, peu de temps après (septembre 1793), renfermé à l'Abbaye. Traduit au tribunal révolutionnaire, qu'on avait organisé après le 9 thermidor, il fut acquitté le 8 novembre 1794. Il reprit, en 1795, le commandement de l'armée des Alpes et d'Italie, et fit une campagne remarquable par sa résistance à des forces supérieures, mais peu importante dans ses suites. Buonaparte ayant alors obtenu le titre de général en chef de l'armée d'Italie, Kellermann ne conserva que le commandement de l'armée des Alpes; et cette armée devint, en quelque sorte, la réserve de la première. Le général Kellermann se rendit à Paris en 1797; et le directoire, qu'il félicita de la découverte de la conspiration de Babeuf, l'autorisa à mettre la ville de Lyon en état de siége, et ensuite le chargea d'organiser la gendarmerie. Nommé, en 1798, à une inspection générale, il fut couronné au spectacle d'Angers, et envoya sa couronne aux autorités constituées. Il fut ensuite membre du bureau militaire établi près le directoire. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il entra au sénat-conservateur, dont il fut nommé président le 2 août 1801 : le 3 juillet 1802, il obtint le titre de grand-officier de la Légion-d'honneur, et, bientôt après, fut élevé au grade de maréchal d'empire, et pourvu de la sénatorerie de Colmar. Il se rendit, à la fin de 1805, dans les départements du Haut-Rhin, et y organisa les gardes nationales. En juillet 1806, il proposa l'érection d'un monument en l'honneur de Napoléon. Pendant la campagne de Prusse, il fut chargé d'organiser des régiments provisoires à Maïence, et reçut, à cette occasion, des éloges de Buonaparte. Il fit la campagne de 1809 contre l'Autriche, et commanda le corps d'observation de l'Elbe. Le 1er. janvier 1811, il fut nommé président du collége électoral du Haut-Rhin. Après la bataille de Hanau, le 30 octobre 1813, il alla prendre le commandement de toutes les réserves à Metz. Le 1er. avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire, et la déchéance de Buonaparte. Le Roi le nomma, quelque temps après, son commissaire extraordinaire dans la 3e. division. Le 4 juin, il fut élevé au rang de pair, et reçut, le 23 août, la grande-croix de l'ordre de St.-Louis. N'ayant accepté aucun emploi de Buonaparte après son invasion de 1815, le maréchal Kellermann a repris sa place à la chambre des pairs. B. M.

KELLERMANN (Le comte), fils du précédent, lieutenant-général, né à Metz vers 1770, servit long-temps auprès de son père, et fut employé en 1796 comme adjudant-général à l'armée d'Italie, où il montra beaucoup de bravoure, notamment le 16 mars au passage du Tagliamento. Il chargea la cavalerie ennemie avec la plus grande impétuosité, et la culbuta malgré plusieurs coups de sabre qu'il re-

çut dans la mêlée. Buonaparte l'employa de nouveau en Italie en 1800, comme général de brigade. Ce fut lui qui contribua le plus avec Desaix au gain de la bataille de Marengo : il chargea en flanc l'armée autrichienne, avec une poignée de cavalerie, au moment où Desaix l'attaquait de front avec la réserve. Nommé général de division le 18 messidor an VIII (1800), il servit en cette qualité à l'armée d'Italie, commandée par Brune, et se distingua au passage du Mincio. Employé à la grande armée d'Allemagne à la fin de 1805, il fut blessé à la bataille d'Austerlitz. Il passa ensuite à l'armée de Portugal, s'y distingua en plusieurs occasions, fut envoyé en parlementaire auprès des généraux anglais après la perte de la bataille de Vimiera, et signa, au nom de Junot, la capitulation de Cintra le 30 août 1808. Le 20 mai 1809, il s'empara de la ville de la Pola de Lena, battit au mois de novembre le duc del Parque au combat d'Alba de Tormes, et parvint à couvrir la Vieille-Castille. Rentré en France, il fit la campagne de 1813, pendant laquelle il se signala le 19 mai, au combat de Wessie, et le 20 à la bataille de Bautzen. Il rendit plus tard d'importants services en 1814, soit le 17 février au combat de Naugis, soit à Provins, d'où il délogea l'ennemi et fit des prisonniers. Le 6 avril, il adressa son acte d'adhésion à la déchéance de Buonaparte. Il fut nommé, le 6 mai suivant, membre du conseil de la guerre, sous les ordres immédiats du Roi, qui le créa chevalier de Saint-Louis le 2 juin, et inspecteur-général de cavalerie dans les places de Lunéville et Nanci. Il avait été appelé, en mars 1815, au commandement de la cavalerie, que l'invasion rapide de Buonaparte ne permit pas de réunir. Il devint ensuite membre de la chambre des pairs formée par Napoléon, et cessa ses fonctions au retour du Roi. En 1817, les tribunaux de Paris retentirent d'un procès entre ce général et sa femme, dont le résultat fut l'annulation de leur mariage, par le motif qu'il avait été contracté sous l'empire d'un engagement qui n'avait pu être rompu par un divorce illégalement prononcé par le ministère incompétent de M. Petiet, ambassadeur français à Milan. De.

KEMBLE (Jean-Philippe), célèbre acteur anglais, frère de la fameuse actrice Mme. Siddons, est né à Prescot, dans le comté de Lancastre en 1757, d'une famille catholique. Il commença son éducation en Angleterre, et la termina au collége de Douai en Flandres où on le destina à l'état ecclésiastique; mais ne se sentant aucune vocation pour cet état, il s'enfuit du collége, revint en Angleterre, et entra dans une troupe de comédiens, malgré les efforts de sa famille pour l'en empêcher. Il joua avec beaucoup de succès à Liverpool, à Edimbourg et à York. Il fit représenter dans cette dernière ville, une imitation de la comédie de Massinger, *Nouveau moyen de payer de vieilles dettes*, et une autre de la comédie des *Erreurs*. Vers le même temps, il publia un petit recueil de *Poésies fugitives;* mais, peu content de cet ouvrage, il brûla presque toute l'édition, le lendemain de sa publication. Pendant son séjour à York, M. Kemble réunit d'autres acteurs pour réciter des odes de Mason, de Gray et de Collins, des contes pathétiques de Sterne, et d'autres morceaux en vers et en prose. Ce nouveau genre d'amusement fut fort goûté, et lui attira beaucoup d'applaudissements. A Edimbourg, il lut une pièce d'éloquence qui augmenta sa réputation. De cette ville, il vint à Dublin, où il resta deux ans; et en septembre 1783, il débuta à Londres, sur le théâtre de Drury-Lane, par le rôle d'Hamlet. L'accueil qu'on lui fit, dut le flatter infiniment; il mérita de nouveaux applaudissements dans les divers rôles qu'il remplit successivement. A la retraite de M. King, il devint directeur du théâtre de Drury-Lane, place qu'il conserva pendant huit ans. En 1802, il visita le continent pour étudier les théâtres de France et d'Espagne; et après avoir passé une année à Paris et à Madrid, il revint en Angleterre, où il fut nommé directeur du théâtre de Covent-Garden. Les rôles dans lesquels il excelle, sont ceux d'*Hamlet*, de *Macbeth*, de *Coriolan*, de *Beverley* et d'*Othello*. Son jeu manque de pathétique; mais il est plein de chaleur et d'énergie. On prétend que la fille d'un ministre-d'état conçut, il y a quelques années, une violente passion pour Kemble. Le père, en ayant été instruit, offrit à l'acteur une somme de 3000 liv. sterl., à condition qu'il épouserait sur-le-champ toute autre femme que sa fille.

Kemble accepta la proposition, et épousa en conséquence la veuve de M. Brereton. En 1808, un incendie détruisit le théâtre de Covent-Garden, et enleva à M. Kemble le fruit d'un grand nombre d'années de travaux et de succès. Il alla jouer alors sur le théâtre de l'Opéra italien. On ouvrit, le jour même, une souscription de cent actions, de 500 liv. sterl. chacune, pour la réédification de la salle de Covent-Garden. Cette souscription fut remplie en vingt-quatre heures. M. Kemble a su agrandir la sphère de ses talents dramatiques, par l'étude constante des auteurs anciens et modernes qui ont écrit pour le théâtre. Dans un voyage qu'il fit à Paris, la conversation avec des acteurs français étant tombée sur le parallèle des auteurs qui ont illustré la scène des deux nations, on s'aperçut que Kemble ne mettait point Molière en ligne de compte; on se récria: *Molière!* « Messieurs, reprit Kemble avec feu, Molière n'est » pas Français; c'est l'homme de la na» ture: il appartient à toutes les na» tions. » Le lendemain, étant sorti avec un des acteurs pour ce qu'il appelait un pélerinage, il prit lui-même les rênes du cabriolet, et conduisit, sans s'égarer un seul instant, son camarade droit aux piliers des halles, en face de la maison de Molière, dont il salua le berceau, par un élan d'enthousiasme et des expressions dignes de son talent. Cet estimable acteur a quitté le théâtre. Sa représentation de retraite, donnée le 23 juin 1817, dans le rôle de *Coriolan*, fut pour lui un véritable jour de triomphe. A la fin du spectacle, un grand nombre de ses amis l'accompagnèrent dans sa loge pour lui témoigner leur estime et leurs regrets. On remarqua qu'il n'avait jamais rendu le rôle de *Coriolan* avec plus d'ame ni d'énergie. Ses amis exigèrent, avant de le quitter, qu'il leur distribuât une partie des objets dont il venait de se servir. Il donna à l'un son bandeau, à un autre ses gants; un troisième obtint son mouchoir, un quatrième ses sandales. Talma était à Londres à cette époque; et il assista au banquet d'adieux, que plusieurs lords honorèrent de leur présence. Après les toasts usités dans toute réunion anglaise, le président, lord Holland, fit un discours pour offrir à M. Kemble un vase magnifique qui devait porter l'inscription suivante: « A J. P. Kemble, écuyer, » lors de sa retraite de la scène, dont » il a été, pendant trente-quatre » ans, l'ornement et l'orgueil; qui doit » à ses connaissances, à son goût et à » son génie, l'état d'amélioration au» quel elle est parvenue; qui, sous ses » auspices et par ses travaux constants, » dirigée habilement pour soutenir le » véritable drame et plus particulière» ment la gloire de Shakespeare, est » arrivée à un degré de splendeur et de » prospérité auparavant inconnu; et qui, » par sa haute réputation, est augmen» tée en honneur et en dignité; ce vase » a été présenté au nom d'un corps » nombreux de ses admirateurs, comme » une marque de leur gratitude, de leur » respect et de leur affection, par les » mains de leur président, le 27 juin » 1817. » M. Kemble a publié ou arrangé, pour le théâtre anglais, un grand nombre de pièces dont la plupart appartiennent à Shakespeare, comme on le voit par la liste suivante: I. *Le bât*, farce, 1788, in-8°. II. *La ferme*, comédie, 1789, in-8°. III. *L'amour sous plusieurs masques*, comédie, 1790, in-8°. IV. *Lodoïska*, opéra-comique, 1784, in-8°. V. *Le pélerin*, comédie, 1787, in-8°. VI. *La tempête*, 1789 et retouché en 1806, in-8°. VII. *Coriolan*, 1789, et en 1806, in-8°. VIII. *Henri V*, comédie historique, 1789, 1801, 1806, in-8°. IX. *Tout est bien qui finit bien*, 1793, in-8°. X. *Le marchand de Venise*, 1795, in-8°. XI. *Les commères de Windsor*, 1797, in-8°. XII. *Beaucoup de bruit pour peu de chose*, 1789 et 1810, in-8°. XIII. *Le chemin du monde*, comédie, 1800, in-8°. XIV. *Hamlet*, 1800 et 1804, in-8°. XV. *Le roi Jean*, 1800, 1804, in-8°. XVI. *Le roi Lear*, 1800 et 1808, in-8°. XVII. *Cymbeline*, 1801 et 1810, in-8°. XVIII. *Henri IV*, 1803 et 1804, in-8°. XIX. *Macbeth*, 1803, in-8°. XX. *Mesure pour mesure* (*Measure for measure*), 1803, in-8°. XXI. *Othello*, 1804, in-8°. XXII. *Henri VIII*, 1804, in-8°. XXIII. *Les deux gentilshommes de Vérone*, 1808, in-8°. XXIV. *Richard III*, 1810, in-8°. XXV. *Comme vous l'aimez* (*As you like it*), 1810, in-8°. — KEMBLE (Charles), frère du précédent, est né en novembre 1775, à Brecknock. A l'âge de treize ans, il fut envoyé à Douai, où il resta trois ans: il

y apprit la langue française, et se perfectionna dans l'étude des classiques. A son retour, il obtint une place dans le bureau de la poste; mais il n'y resta qu'un an. Poussé vers le théâtre par un goût général dans sa famille, il commença sa carrière à Sheffield, en 1792, par le rôle de Roland, de la pièce *Comme vous l'aimez* (*As you like it*), et y obtint un grand succès. Après avoir rempli divers rôles pendant un an à Newcastle et à Edimbourg, il se rendit à Londres. Il parut pour la première fois au théâtre de Drury-Lane, en avril 1794, dans le rôle de Malcolm de *Macbeth*; et il fut si bien accueilli, que M. Colman l'engagea pour Haymarket, où il resta jusqu'en 1802, qu'il passa sur le continent pour rétablir sa santé. A son retour, il se réunit à son frère, au théâtre de Covent-Garden. En 1806, il épousa Mlle. de Camp (*Voy.* l'article suivant). M. Kemble a composé : I. *Du point d'honneur*, comédie, 1800, in-8°. II. *Le Vagabond*, histoire dramatique, 1808, in-8°. III. *Intrigue et contre-intrigue*, farce, 1808, in-8°.
— KEMBLE (Marie-Thérèse), femme du précédent, naquit à Vienne en janvier 1774. Son père, George-Louis de Camp, était musicien, et frère de la fameuse danseuse, Mme. Simonet. Mlle. de Camp fut destinée au théâtre dès l'âge de six ans, et joua le rôle de Cupidon dans les ballets de *Noverre*. Elle fut ensuite attachée au théâtre de M. le Texier, où elle remplit, à l'âge de huit ans, le rôle de Zélie, dans la comédie de la *Colombe*, de Mme. de Genlis. L'élégance de sa danse la fit passer au Cirque : elle n'y resta pas long-temps, et fut engagée au théâtre de Haymarket, à la recommandation particulière du prince de Galles. A la fin de la saison, elle accepta une place au théâtre de Drury-Lane, où elle parut dans le rôle de Julie de *Richard Cœur-de-Lion*, opéra qui lui dut en grande partie son succès. En 1799, Mlle. de Camp fit représenter, au théâtre de Drury-Lane, une comédie de sa composition, intitulée : *Les premières fautes*, qui fit connaître un talent dramatique peu commun. Un M. Earle, qui avait fait paraître une comédie, *Les fautes naturelles*, prétendit que Mlle. de Camp l'avait copié; mais elle détruisit cette accusation par une lettre insérée dans le *Morning-Chronicle*. A la fin de 1806, Mlle. de Camp quitta le théâtre de Drury-Lane, pour celui de Covent-Garden, et elle épousa la même année M. Charles Kemble. Elle est auteur de l'intermède, *Le lendemain des épousailles*, 1808, in-8°. Z.

KENT (Le prince AUGUSTE-ERNEST duc DE), comte de Dublin, quatrième fils du roi d'Angleterre, né le 2 novembre 1767, fut nommé gouverneur de Gibraltar le 30 mars 1802. Les 25 et 26 décembre suivant, une partie de la garnison se souleva pour le faire partir, et mettre à sa place le général Barnet. Le mécontentement des mutins provenait de ce qu'ils avaient été punis par les arrêts pour avoir envoyé des députations au duc de Kent, voulant obtenir la permission de passer en fête la nuit de Noël, L'insurrection fut terrible; le 54e. régiment, qui n'y avait point pris de part, fit feu sur les séditieux qui furent dispersés. Le lendemain, après une journée passée en entier dans la confusion, et malgré les efforts du général Barnet pour rétablir le calme, le tumulte augmenta vers l'entrée de la nuit : à dix heures, tout était soulevé. Le prince sortit alors à la tête de son régiment, avec une compagnie de grenadiers et deux pièces de campagne : il marcha sur les révoltés. Le feu des canons et de la mousqueterie commença à dix heures trois-quarts, et dura jusqu'à minuit. Les mutins, vaincus et dispersés, furent presque tous arrêtés, et les principaux traduits à une cour martiale : la plupart étaient des 28e. et 29e. régiments. Dans le mois suivant (janvier 1803), les habitants s'empressèrent de témoigner à ce prince, par une adresse, leur respect et leur reconnaissance. Il quitta cependant ce gouvernement, quelque temps après, pour retourner en Angleterre. Au mois de juillet 1816, le duc de Kent fit partie de l'assemblée qui se réunit à la taverne de Londres, pour aviser aux moyens de venir au secours des manufacturiers, et y fit une motion tendant à faire déclarer que la détresse générale était le résultat du passage de l'état de guerre à l'état de paix. Cette résolution fut combattue par lord Cochrane; et l'assemblée ne se sépara qu'après avoir ouvert une souscription, qui produisit une somme considérable. Au mois d'octobre même année, le duc de Kent fit un voyage à Paris, où il fut accueilli avec tous

les honneurs dus à son rang ; et il reçut un dîner magnifique du duc de Wellington en passant par Cambrai pour se rendre à Bruxelles. S. S.

KENTZINGER (L'abbé FRANÇOIS-JOSEPH DE), né à Strasbourg le 5 septembre 1757, fils aîné du dernier syndic de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace, fut appelé en 1782 à Versailles, par M. de Vergennes, pour suivre, en qualité de secrétaire de légation, le ministre plénipotentiaire du Roi au cercle de Basse-Saxe. Après en avoir exercé les fonctions pendant cinq ans, il alla les remplir de nouveau à Coblentz, pendant la mission du comte Constantin de Vergennes. On sait l'importance qu'acquit ce poste pendant l'émigration. L'abbé de Kentzinger s'y conduisit de manière à mériter toute la confiance des princes, frères de Louis XVI, qui le nommèrent leur chargé d'affaires, en partant pour la campagne de Champagne en 1792. Avant d'entrer dans la carrière diplomatique, l'abbé de Kentzinger avait parcouru avec beaucoup de succès celle de l'éloquence de la chaire. Rentré en France, par congé, au commencement de 1790, il fut choisi pour prononcer le discours solennel qui devait avoir lieu dans la cathédrale de Strasbourg, le jour de l'installation de la municipalité qui succéda à l'antique magistrat de cette ville. Toutes les autorités y assistèrent en corps; et le concours des auditeurs, accourus même de l'étranger pour être témoins d'un spectacle si nouveau, fut immense. Ce discours, plein d'exhortations énergiques en faveur de l'obéissance due à l'autorité légitime, supposait un grand courage, à une telle époque. Cependant l'entraînement qu'il produisit fut de nature à satisfaire tous les partis ; et un décret de la municipalité en ordonna l'impression aux frais de la commune. Après un séjour de vingt-quatre ans dans les états de l'empereur d'Autriche, où il sut obtenir l'estime générale, l'abbé de Kentzinger revint en France au mois de mai 1816. Le Roi lui accorda une pension sur le ministère des affaires étrangères. Il est auteur de plusieurs écrits politiques qui furent remarqués dans le temps. Les *Considérations sur le traité de Bâle*, où il prédit tout ce qui en résulterait de funeste pour la Prusse, firent beaucoup de sensation quand elles parurent. Il a publié, depuis, une *Lettre du général Palafox au général Lefebvre*, qui a été également remarquée. — KENTZINGER (Antoine-Xavier DE), frère du précédent, né à Strasbourg en 1759, émigra en 1791, et fut attaché immédiatement après, en qualité de secrétaire-principal, à M. le prince de Metternich, ministre plénipotentiaire de l'empereur d'Autriche au gouvernement général des Pays-Bas, qu'il accompagna aussi au congrès de Rastadt. Il rendit, dans cet emploi, des services importants à la cause du Roi, qui l'a nommé maire de Strasbourg, en 1815. C'est à lui que cette commune doit l'état florissant de son école de travail, qui peut servir de modèle en ce genre. Il est chevalier de la Légion-d'honneur et de l'Éperon d'or.—KENTZINGER (Jean-Baptiste DE), frère des précédents, est né à Strasbourg en 1767. Après avoir servi d'agent secret aux princes, il arriva à Coblentz en 1791, et porta les armes sous leurs ordres. Rentré en France, il a été fait chevalier de St.-Louis en 1815; et il exerce dans ce moment, à Strasbourg, les fonctions de vice-président du tribunal civil et de président de la cour prévôtale. — KENTZINGER (Le baron Charles-Louis DE), frère des précédents, né à Strasbourg le 13 décembre 1770, émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 comme capitaine au régiment de Wittgenstein à l'armée des princes. Il entra ensuite, avec l'autorisation du Roi, au service d'Angleterre, où il fit toutes les campagnes de la révolution, et parvint au grade de lieutenant-colonel. En 1808, il fut nommé commandant en second de l'île de Heligoland, et y reçut, en 1813, MONSIEUR, frère du Roi, et Mgr. le duc d'Angoulême, qui s'y étaient rendus avec l'intention de passer sur le continent. Dans le courant de cette même année, il fut chargé d'une expédition sur l'Elbe et le Weser; et il débarqua à Cuxhaven pour s'emparer des batteries qui y avaient été construites, et armer les Hanovriens, impatients de secouer le joug. Le général de Tettenborn étant entré en même temps dans Hambourg à la tête de l'avant-garde du corps d'armée russe commandé par le comte de Wittgenstein, le major de Kentzinger se réunit à ce corps d'armée, fournit au général Tettenborn toutes les armes dont il avait besoin pour armer les Hambour-

geois et les Hanovriens, et rétablit les communications entre l'Angleterre et le nord de l'Allemagne, objet de la plus haute importance pour le succès des armes de la coalition. A la suite de cette expédition, il fut nommé quartier-maître général du corps d'armée anglo-hanovrien, commandé par le comte de Walmoden : mais S. A. R. MONSIEUR étant arrivée en France, il s'empressa de demander sa démission du service anglais, et retourna dans sa patrie, où S. M. le créa colonel et chevalier de St.-Louis. MONSIEUR le nomma en même temps secrétaire de ses commandements, et ensuite secrétaire-général du comité des gardes nationales du royaume. En 1816, le prince-régent d'Angleterre, pour récompense de sa conduite distinguée au service de cette puissance, lui conféra l'ordre des Guelphes; et le 22 juin de la même année, Louis XVIII le créa baron. FR.

KERALIO, femme ROBERT (Madame LOUISE-FÉLICITÉ GUINEMENT DE), née à Paris le 25 août 1758, a publié : I. *Voyage dans les deux Siciles de M. H. Swinburne*, traduit de l'anglais, 1785, in-8°. II. *Histoire d'Elisabeth, reine d'Angleterre*, 1786-89, 5 vol. in-8°. (Voy. la *Biogr. univers.* au mot ELISABETH, XIII, 60.) III. *Collection des meilleurs ouvrages français composés par des femmes*, 1786-89, 14 vol. in-8°. IV. *Amélia et Caroline, ou L'amour et l'amitié*, 1808, 5 vol. in-12. V. *Voyage en Hollande et dans le midi de l'Allemagne sur les deux rives du Rhin, dans l'été de* 1806, traduit de l'anglais, 1809, 2 vol. in-8°. VI. *Alphonse et Mathilde*, ou *La famille espagnole*, 1809, 4 vol. in-12. VII. *L'étranger en Irlande*, ou *Voyage dans les parties méridionales et occidentales de cette île dans l'année* 1805, traduit de l'anglais de sir John Carr, 1809, 2 vol. in-8°. VIII. *Eléments de construction, anglais-français,* 1810, in-8°. IX. *Rose et Albert,* ou *Le tombeau d'Emma*, 1810, 3 vol. in-12. X. *Fables de Dodley* (en anglais), 1810, in-12. M. Ersch lui attribue : *Différents morceaux des Mémoires de l'académie de Sienne*, 1777, in-12. M. Barbier lui attribue : 1°. *Essai sur les moyens de rendre les facultés de l'homme plus utiles à son bonheur*, traduit de l'anglais de J. Grégory, 1775, in-12.— 2°. *Adélaïde* ou *Mémoires de la marquise de M***.*, 1776, in-8°.—3°. *Histoire du grand-duché de Toscane sous le gouvernement des Médicis, par Riguccio Galluzzi*, traduite de l'italien, tom. VI à IX, 1783-84, 4 vol. in-12 (Voy. la *Biogr. univers.* au mot LEFEBVRE DE VILLEBRUNE.) Elle a coopéré au *Censeur universel* et au *Mercure national.* (Voy. aussi la *Biogr. univers.* au mot BÉRENGER, IV, 239.)—KÉRALIO (A.-F. Matugène DE), chirurgien de marine, neveu du général Moreau, a publié : *Voyage dans l'Afrique et les deux Indes pendant les années* 1809, 1810, 1811 *et* 1812, avec des *Observations sur l'état actuel, les mœurs, les usages de ce pays*, 1814, 2 vol. in-12. OT.

KERATRY (AUGUSTE-HILARION), né, d'une famille noble, à Rennes, vers 1763, se passionna pour les systèmes politiques de J.-J. Rousseau, auxquels il voulut associer les vues que lui suggérait sa droiture naturelle. Il en résulta, lors de la révolution, des systèmes mixtes qui la favorisaient plus qu'ils ne la contrariaient. Les nobles de son pays le regardèrent comme un fauteur des idées nouvelles ; et les révolutionnaires ne lui furent pas plus favorables, parce qu'ils croyaient voir dans ses opinions quelques restes d'aristocratie. Il traversa ainsi la révolution en butte aux deux partis, et devint, en 1814, conseiller de préfecture à Quimper. M. Keratry a publié: I. *Contes et Idylles*. 1791, in-12. II. *Voyage de vingt-quatre heures*, 1800, in-12. III. *Lusus et Cydippe*, ou *Les voisins dans l'Arcadie*, poëme traduit du grec, 1801, 2 vol. in-12. IV. *Mon habit mordoré*, ou *Joseph et son maître*, 1802, 2 vol. in-12. V. *Ruth et Noémi*, ou *Les deux veuves*, 1811, in-18. VI. *De l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame*, 1815, in-12. VII. *Inductions morales et physiologiques*, Paris, 1817, ouvrage bizarre de métaphysique sur l'être proprement dit, considéré ensuite comme être spirituel et comme être essentiel. L'auteur y fait, au chap. XII du liv. V, un grand éloge de l'ordonnance du 5 septembre 1816, en disant « qu'elle a rendu une patrie à vingt-neuf millions de citoyens; qu'elle a fait cesser l'état de guerre sourde et de dissolution prochaine qui menaçait le corps social. » OT.

KÉRAUDREN (PIERRE-FRANÇOIS),

médecin en chef des armées navales, est né à Brest le 16 mai 1769. Après avoir terminé ses études classiques, il se livra à la médecine, et suivit les cours, alors très estimés, qui se faisaient à Brest, à l'école spéciale de la marine. M. Kéraudren, s'étant voué au service des armées navales, sentit le besoin de joindre aux connaissances théoriques, l'observation pratique des maladies des marins à la mer. Il fit, à cet effet, diverses campagnes, dans lesquelles il s'appliqua à étudier les affections qui règnent sur les vaisseaux tenant la mer, et à bien connaître les moyens de les combattre et de les prévenir. De retour à Brest, il ne tarda point à être nommé professeur à l'école de médecine navale. Quoiqu'il se fit remarquer dans cette fonction, M. Kéraudren obtint la permission de venir à Paris, où il augmenta ses connaissances par toutes les ressources qui sont réunies dans cette capitale. Reçu docteur, il fut nommé médecin en chef de l'armée navale, et s'embarqua en cette qualité. Revenu de ses campagnes, il fournit au ministre des mémoires fort instructifs sur les moyens de perfectionner le service de santé maritime: il fut chargé de rédiger les instructions sanitaires pour le voyage de découvertes aux terres australes, dirigé par le capitaine Baudin. Péron fait, dans sa relation, l'éloge de ces instructions. Dès-lors, M. Kéraudren fut attaché au ministère de la marine, en qualité de médecin-consultant. Il fut chargé de l'inspection de tous les ports de France, et y organisa le service de santé des hôpitaux et des escadres, de manière à mériter le titre d'inspecteur-général, qu'il a conservé jusqu'à ce jour. Il avait été fait chevalier de la Légion-d'honneur en 1804 : le Roi l'a nommé, en 1816, chevalier de St.-Michel. On a de lui : I. *Réflexions sommaires sur le scorbut*, 1804, in-4°. Ce Mémoire renferme, sur cette maladie, plusieurs idées neuves, qui ont été adoptées par M. Pinel dans sa *Nosographie philosophique*. II. Un Mémoire *Sur la syphilis dégénérée*, inséré dans le VII<sup></sup>e. volume des *Mémoires de la société médicale*. III. *Projet de réglement sur les moyens de prévenir l'introduction, par mer, des maladies contagieuses*. IV. *Mémoire sur le mal de mer*. V. Des articles fournis au *Dictionnaire des sciences médicales sur l'hygiène navale*, etc. F. R.

KERESPERTZ (Le comte DE), colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, était capitaine dans le régiment des chasseurs des Pyrénées, en 1788. Ayant émigré, il fit les campagnes de l'armée des princes. Nommé par le Roi sous-préfet de Fougères en 1814, il en exerça les fonctions après la restauration, et fut appelé à la préfecture de la Vendée en mars 1817, à la place de M. de Watters. S. S.

KERGARIOU (Le comte) fut chambellan sous le gouvernement impérial, et obtint le titre de comte. Nommé, le 26 décembre 1811, à la préfecture d'Indre-et-Loire, il conserva cette place jusqu'au 15 octobre 1814. A cette époque, il fut fait officier de la Légion-d'honneur, et passa à la préfecture du Bas-Rhin. Une ordonnance du Roi du 2 août 1815 le nomma préfet de la Seine-Inférieure, et il en exerçait encore les fonctions en 1817. — KERGARIOU (Achille-Jacques-Joseph-Marie), chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'honneur, fut nommé capitaine de vaisseau de 2e. classe le 12 juillet 1808. Il était en activité de service en 1817. K.

KERGORLAY (Le comte LOUIS-FLORIAN-PAUL DE), né en Bretagne vers 1770, servit pendant quelques années comme officier dans un régiment d'infanterie, et vécut ensuite ignoré dans ses propriétés du département de l'Oise, jusqu'au mois de mai 1815. Ce fut à cette époque qu'il eut le courage d'attaquer hautement l'article additionnel aux constitutions de l'empire, qui devait exclure les Bourbons du trône. Il protesta formellement contre cet article, dans un vote négatif qu'il donna, le 28 avril, au bureau de la préfecture de police de Paris : « Je vote, dit-» il, contre l'article 67, parce qu'il est » attentatoire à la liberté des citoyens » français; parce qu'il prétend interdire » l'exercice du droit de proposer le ré-» tablissement de la dynastie des Bour-» bons sur le trône; parce qu'enfin je » suis convaincu que le rétablissement » de cette dynastie est le seul moyen de » rendre le bonheur aux Français. » Le même jour, M. de Kergorlay publia les motifs de cette déclaration courageuse dans un écrit qu'il signa, et qui fut alors très répandu, sous ce titre : *Des lois existantes, et du décret du 9 mai 1815*. La publication de cet écrit lui attira

des persécutions ; et l'ordre de l'arrêter, ainsi que M. Dentu, son imprimeur, fut donné par le ministre de la police. Cet ordre fut exécuté sur la personne de l'imprimeur et sur celle du frère de M. de Kergorlay seulement, bien que l'auteur ne se fût point caché pour s'y soustraire. Nommé, en septembre de cette même année, membre de la chambre des députés par le département de l'Oise, il fut, dans tout le cours de cette session, un des membres les plus prononcés de la majorité. Le 28 octobre, il parla en faveur du projet de loi sur les cris séditieux, et proposa de substituer à la rédaction de l'article 7 la rédaction suivante : « Sont coupables d'actes sédi» tieux, toutes personnes qui répan» draient ou accréditeraient, soit des » alarmes sur l'exécution fidèle de la » charte constitutionnelle et des lois » qu'elle a confirmées ; soit des nouvelles » tendant à alarmer les citoyens sur le » maintien de l'autorité légitime, et à » ébranler leur fidélité. » M. de Kergorlay fut nommé secrétaire le 23 novembre. Toujours défenseur zélé des prérogatives royales, il s'opposa, le 6 janvier 1816, au titre du projet de loi sur l'amnistie : « Je le regarde comme défec» tueux, dit-il. L'amnistie que le Roi » avait le droit de proclamer, n'est pas » l'objet de la loi : cette loi générale a » pour objet les exceptions à faire à cette » loi rendue par l'autorité supérieure, » celle du Roi, et à lui réservée par l'ar» ticle 14 de la Charte. Nous devons » prier le Roi d'user de son pouvoir » dans sa plénitude, en retirant ce titre » de *projet de loi*. » A l'époque de la discussion sur la responsabilité des ministres, la chambre s'étant formée en comité secret le 22 mars 1816, le comte de Kergorlay prononça un discours sur la nécessité de fixer la responsabilité des ministres, et de compléter l'article 56 de la charte. « Quelle interprétation hon» teuse, dit-il, n'aurait-on pas lieu de » donner à la prolongation de notre si» lence !..... L'évasion d'un grand crimi» nel a excité sur deux ministres des » soupçons qui ne sont pas dissipés. Leur » conduite postérieure n'a pas été pro» pre à nous rassurer. L'un a bravé no» tre défiance, et abusé de la confiance » de la chambre des pairs, en conférant » l'inamovibilité à une foule de juges » que leur récente infidélité envers leur » Roi en avait rendus indignes. Il a jeté » ainsi la consternation dans les départe» ments, qui ne peuvent attribuer de » telles nominations qu'à une conspira» tion ouverte contre la royauté. L'au» tre emploie l'autorité arbitraire qu'il » exerce sur les journaux, à y orga» niser une diffamation systématique » contre les principes religieux et roya» listes. Ce honteux héritage de Fou» ché, faiblement contenu encore par « notre réunion, va prendre évidem» ment, aussitôt après la fin de no» tre session, un développement dont » il est impossible de calculer les sui» tes... » Au mois d'avril suivant, M de Kergorlay fit partie de la commission centrale chargée d'examiner le projet relatif à l'amélioration du sort du clergé ; et, le 19, il présenta, au nom de cette commission, un rapport tendant à établir combien les secours accordés aux ministres du culte sont insuffisants. Il se déclara partisan d'une mesure qui permettrait de rendre au clergé ses biens non vendus ; et il proposa d'affecter, d'une manière invariable, aux établissements ecclésiastiques, le montant des traitements dont ils étaient en jouissance, et les ressources progressives dont on pourrait disposer par la suite. Ce rapport était suivi du projet de loi, tel qu'il avait été préalablement communiqué à la commission des finances, avec ses amendements. M. de Kergorlay fut, dans le courant du même mois, désigné par la voie du scrutin, pour un des six candidats parmi lesquels deux commissaires furent choisis pour surveiller la nouvelle caisse d'amortissement. Après la dissolution de la chambre de 1815, il fut de nouveau porté à celle de 1816 par une fraction nombreuse du collége électoral de l'Oise, malgré tous les efforts de ses adversaires et les insinuations menaçantes qu'on avait faites aux électeurs disposés à lui donner leurs suffrages. Ces manœuvres ont été publiées par M. de Châteaubriand dans sa brochure *Sur les élections de* 1816. Ceux des électeurs qui repoussaient M. de Kergorlay, portaient à sa place M. Tronchon, qui avait été membre de la chambre des représentants en 1815, et qui a été définitivement nommé, en 1817, par le même département à la chambre des députés. Les deux candidats avaient, avant le scrutin de balotage, un nombre à-peu-près

égal de voix, lorsque quatre-vingts électeurs, qui avaient voté pour M. de Kergorlay, et ne voulaient voter que pour lui, se retirèrent. Alors, l'assemblée n'étant plus complète, ne put continuer ses opérations : il restait encore deux députés à élire. Outre les écrits cités de M. de Kergorlay, on a encore de lui quelques brochures politiques qu'il publia pendant l'interrègne de 1815. U.

KÉRIGONAN (Le chevalier Camille-Jean-Marie de Meur de), d'une ancienne famille de Bretagne, émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 dans le corps de la marine, où il avait servi en qualité d'élève, depuis 1782 jusqu'en 1788. Il passa à l'armée de Condé en 1794, et obtint le brevet de major d'infanterie en 1797. Il fit toutes les campagnes jusqu'à la paix de 1801, et rentra alors en France, où il se fixa par un mariage dont il a plusieurs enfants. A.

KERSABIEC (Le chevalier Jean-Marie-Angélique de), d'une ancienne famille de Bretagne, entra à l'École militaire en 1779, et servit comme officier au régiment de Bretagne. Ayant émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, passa au service d'Autriche avec le même grade, et y obtint la médaille de Marie-Thérèse. S'étant ensuite rendu dans l'ouest de la France, il y servit dans les armées royales, et fut blessé grièvement. En 1815, il fut employé à l'organisation des armées vendéennes, et fut attaché à la division du 2e. corps d'armée. Il commandait un corps de cavalerie au combat de la Grolle ; et il y déploya la plus grande bravoure. M. de Kersabiec est chevalier de Saint-Louis, et colonel de la légion départementale de l'Orne depuis le mois de novembre 1815. A.

KERSAINT (Le comte), contre-amiral, neveu du comte de Kersaint, député à la Convention nationale (*Voy.* ce nom dans la *Biographie universelle*), était capitaine de vaisseau et chef des mouvements militaires du port d'Anvers, lorsqu'il fut nommé préfet maritime le 9 mars 1812. Appelé par le Roi, en 1815, à la préfecture de la Meurthe, il fut remplacé, le 14 septembre 1816, par M. Séguier, et reprit son grade dans la marine. L'empereur de Russie lui envoya, à la même époque, la décoration de l'ordre de Ste.-Anne, en brillants, pour les soins qu'il avait donnés à ses troupes pendant leur séjour dans le département de la Meurthe. S. S.

KERVÉLÉGAN (Augustin-Bernard-François le Goarre de), sénéchal du présidial de Quimper avant la révolution, fut élu, en 1789, député de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux, et s'annonça, dès les premiers troubles de la Bretagne, par un écrit intitulé : *Réflexions d'un philosophe breton sur les affaires présentes.* Il marqua peu au reste dans l'assemblée constituante ; mais il fit partie de ce fameux comité breton que les députés du tiers-état de Bretagne formèrent à Versailles, et auquel bientôt se réunirent les autres députés révolutionnaires. M. de Kervélégan fut membre du comité chargé de l'aliénation des domaines nationaux, qui ne comprenaient alors que les biens ecclésiastiques. Il eut plusieurs altercations sérieuses avec ceux de ses collègues qui ne professaient pas les mêmes opinions que lui, entre autres avec le vicomte de Mirabeau, contre lequel il se battit au pistolet : mais, après le voyage de Varennes, il changea entièrement de système, et ne montra pas moins d'énergie dans le parti constitutionel qui fut renversé par la révolution du 10 août. M. de Kervélégan fut réélu par le Finistère à la Convention, où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Attaché au parti de la *Gironde*, il dénonça, en décembre 1792, la feuille incendiaire de Marat ; devint, en 1793, membre de la commission des 12, opposée à la commune de Paris ; fut décrété d'arrestation le 31 mai 1793 : s'étant évadé, il fut mis hors de la loi, et vint à bout de se soustraire aux poursuites, en se cachant dans son département, où même il procura un asile à quelques-uns de ses compagnons d'infortune, qui, obligés depuis de s'éloigner, furent arrêtés près de Bordeaux. M. de Kervélégan rentra dans le sein de la Convention, après la chute de la *Montagne*, devint membre du comité de sûreté générale, montra le plus grand courage lors de l'insurrection du 1er. prairial (20 mai 1795), et y fut même blessé ; il passa en septembre au conseil des anciens, dont il fut secrétaire. Il en sortit en 1798, fut réélu en mars 1799 à celui des cinq-cents, puis entra au corps législatif, dont il faisait encore partie en 1815. Depuis la dissolution de cette as-

semblée, par suite de l'arrivée de Buonaparte, il vit dans la retraite. A.

KIENMAYER (Le baron DE), général au service d'Autriche. Après avoir servi de la manière la plus brillante dans la guerre contre les Turcs en qualité de major et de colonel, il fut employé dans la guerre de la révolution française comme général-major, et ensuite comme lieutenant-feld-maréchal. Il se trouvait, en cette qualité, à l'armée du Brisgau, au commencement de 1800. En octobre 1805, il commandait le corps autrichien qui occupa la Bavière; et il se retira vers la Bohème à l'approche de l'armée française, dont il eut ensuite à soutenir tous les efforts, après la capitulation d'Ulm. Son corps s'étant réuni à l'armée russe du général Kutusoff, il fut remplacé par le général Merfeld, et continua néanmoins à commander en Bohème, sous les ordres de l'archiduc Ferdinand. Lors de la reprise des hostilités, en 1809, il fut employé dans le Tyrol sous les ordres de l'archiduc Jean; et lorsque l'archiduc Ferdinand eut évacué Prague, par suite de l'armistice, il fut chargé du commandement supérieur dans le royaume de Bohème. Après la paix de Vienne, il obtint la pension de retraite. En avril 1813, il fut chargé de l'inspection des haras du royaume, pour étudier les causes de mortalité qui avaient fait périr un grand nombre de chevaux en 1812. On lui donna ensuite, par *interim*, le commandement général de la Gallicie, qu'il quitta à la fin d'octobre 1814 pour aller prendre celui de la Transilvanie. A.

KIKKERT (A.), vice-amiral et directeur commandant de la marine hollandaise en 1813, fut un des premiers qui proclamèrent le prince Guillaume souverain des Pays-Bas. Il adressa alors de Rotterdam une proclamation aux Flamands, dont nous citerons le passage suivant: « Dans cette importante crise, le » devoir de tous les Flamands est de se » rallier autour du gouvernement pro- » visoire, qui au nom de S. A. R. le » prince d'Orange, nous somme de l'ai- » der à délivrer notre chère patrie. Mon » choix n'est pas douteux: j'abjure pour » jamais l'empereur des Français J'ac- » cepte le poste auquel j'ai été appelé » par le commandant en chef de la dé- » fense de la Meuse. Accourez à mon » secours, vous tous qui êtes encore au » service de la France. Relevez la gloire » du pavillon hollandais, autrefois in- » vincible. Nous ne combattons plus » pour un tyran qui nous a épuisés, » qui a immolé notre jeunesse à la soif » de sa domination. Non! nous com- » battons pour notre patrie, pour nos » épouses, pour nos enfants, pour nos » propriétés. Cette cause est légitime; elle » est sacrée: *la cause de notre pays na-* » *tal est la cause de Dieu!* etc. » Au mois de novembre 1814, le vice-amiral Kikkert fut nommé par le roi des Pays-Bas gouverneur de Curaçao et des îles adjacentes, et fut installé dans son gouvernement le 4 mars 1816. S. S.

KING (Lord PETER), membre du parlement d'Angleterre, descend du lord chancelier King, neveu de Locke. Né en 1775, il fut élevé à Cambridge, et épousa, en 1804, la fille du comte Fortescue. Il a toujours été l'un des membres les plus actifs de l'opposition. En 1803, il prit une grande part à la suppression des paiements en argent par la banque, et publia à ce sujet une brochure intitulée: *Pensées et Réflexions sur la suspension des paiements en espèce aux banques d'Angleterre et d'Irlande.* Il adressa, en mars 1816, de vifs reproches aux ministres, sur ce qu'ils n'avaient fait aucune démarche auprès du congrès de Vienne, pour la rentrée des fonds dus au gouvernement par plusieurs puissances étrangères, entre autres la Russie et l'Autriche, depuis 1796. « Comment les ministres, dit-il, ont-ils » pu se taire à ce sujet dans le dernier » congrès? C'est probablement encore » une suite de ce système de libéralité » et de générosité qui paraît les avoir » guidés aux dépens du peuple anglais. » Il aurait mieux valu n'avoir pas de » ministres au congrès que d'en avoir un » qui s'est rendu coupable de la plus » grande négligence pour les intérêts de » la patrie. » Lord King a publié, en 1811, un discours prononcé à la chambre des lords, *Sur le bill du comte Stanhope, relatif aux guinées et aux billets de banque.* Z.

KINSBERGEN, amiral hollandais, entra au service de Louis Buonaparte pendant le peu de temps qu'il régna en Hollande, et fut créé comte de Doggers-Banck, en récompense du courage et de l'habileté dont il avait donné des preuves à la bataille de ce nom. En décembre 1811, après la réunion de la Hollande à

la France, Buonaparte le fit sénateur. Après la destruction de l'empire, l'amiral Kinsbergen rentra au service de sa patrie, où il occupait, en 1814, une des premières places de l'amirauté. On lui doit une bonne carte de la Krimée en quatre feuilles. D B.

KLAPROTH (Henri-Jules), fils du célèbre chimiste de ce nom, est né à Berlin, le 11 octobre 1783. A l'âge de quinze ans, il commença l'étude des langues asiatiques, principalement du chinois, pour lequel il trouva des secours précieux à la bibliothèque de Berlin. En 1801, il se rendit à l'université de Halle, qu'il quitta quinze mois après, parce qu'il n'y avait pas rencontré un bon professeur, ni des manuscrits en langues asiatiques. Pendant l'été, il poursuivit ses études à la bibliothèque de Dresde; et à la fin de la même année, il se rendit à Weimar pour présider à la publication de son journal, intitulé : *Asiatisches magazin* (12 cahiers in-8°., 1802-1803). En 1804, il retourna à Berlin, d'où il fut appelé à l'académie des sciences de Pétersbourg, pour y remplir une place d'académicien-adjoint pour les langues et pour la littérature asiatiques. Le but principal de toutes ses études paraît avoir été l'éclaircissement de l'histoire et de la géographie de l'intérieur de l'Asie, et des diverses migrations des peuples. C'est dans ce but qu'il accompagna, en 1805, l'ambassade du comte Golowkin, destinée pour Péking. Pendant ce voyage, il traversa la Sibérie et le pays situé au sud du lac Baïcal, jusqu'aux frontières de la Chine. Une dispute très vive, survenue entre l'ambassadeur russe et le vice-roi de la Mongolie, fit échouer cette expédition : mais M. Klaproth n'avait pas perdu son temps pendant ce voyage. Il saisit l'occasion de connaître les divers peuples dont il traversa le territoire. Il recueillit des vocabulaires de tous leurs dialectes; et ces vocabulaires lui fournirent les bases d'un classement méthodique des habitants de l'Asie, dans l'ordre de leurs races primitives. Depuis son arrivée en Russie, il s'était particulièrement appliqué à l'étude de la langue mandchoue, qui est d'un grand secours pour le chinois. A Irkoutzk, en Sibérie, où il demeura pendant dix mois, il eut occasion de recueillir d'excellents matériaux, et il fit l'acquisition d'un assez grand nombre de livres chinois, mandchous, mongols et japonais. A son retour, dans l'été de 1806, il longea une grande partie des frontières de la Chine, traversa les montagnes d'Altaï, en faisant une excursion sur l'Irtysch, jusqu'au lac Saïssan, dans le pays des Eleuths. Après ce premier voyage, l'académie le nomma académicien extraordinaire (11 mars 1807). Le comte Jean Potocki, qui ne cessa pas de s'intéresser vivement pour l'objet principal des études de M. Klaproth, proposa au président de l'académie de lui faire entreprendre un voyage aux montagnes du Caucase, pour y continuer ses recherches sur les peuples asiatiques. Cette proposition fut approuvée; et M. Klaproth se mit en route en septembre 1807, muni des instructions de l'académie. Ce voyage promettait un résultat plus avantageux que le précédent. M. Klaproth y chercha surtout à connaître les différents peuples tatares qui ont joué un rôle dans l'histoire du moyen âge, tels que les Khazares, les Coumaniens et les Petchenègues : il a retrouvé au Caucase les descendants des Huns, des Avares et des Alains; il en a rapporté des recueils complets de toutes les langues qu'on parle dans cette contrée, et, entre autres manuscrits, une traduction de la *Chronique géorgienne*, intéressante sous beaucoup de rapports. Malheureusement il fut trop tôt rappelé par l'académie, qui, vu l'état de ses finances, ne put envoyer les fonds nécessaires pour faire terminer ces recherches. Après avoir perdu, pendant son séjour à la ligne du Caucase, ses compagnons de voyage, morts d'une fièvre maligne, dont il fut lui-même atteint, M. Klaproth arriva à Saint-Pétersbourg, le 11 janvier 1809. Il n'y obtint pas les récompenses ou les indemnités auxquelles il croyait avoir droit de prétendre : il éprouva même des difficultés pour publier la relation de son voyage. Il parvint pourtant, en 1810, à faire imprimer le premier volume de ses collections sur la littérature de l'Asie, sous ce titre : *Archiv für die asiatische litteratur*, grand in-4°., de même que trois *Lettres* à M. A. Montucci à Berlin, qui l'avait indirectement attaqué dans ses *Recherches philologiques* (Voy. l'art. Montucci). Mais il se dégoûta bientôt de St.-Pétersbourg, et accepta l'offre d'une place de professeur à l'université de Wil-

na, pour y établir une école de langues asiatiques, dont il avait tracé le plan, à la demande du comte Czartorinski, curateur de cette université. Il allait se mettre en route, lorsqu'il fut retenu à St.-Pétersbourg, par le nouveau ministre de l'instruction publique, qui le chargea de rédiger le Catalogue des manuscrits et livres chinois et mandchous, qui se trouvent dans la bibliothèque de l'académie. Ce catalogue fut terminé dans le courant de 1810; et, au mois de décembre, M. Klaproth fut envoyé à Berlin, pour y faire graver les caractères chinois nécessaires à la publication de cet ouvrage, et de quelques autres, qu'il avait projetés. Ce travail fut achevé en quatorze mois; mais n'ayant pas obtenu les avantages qu'on lui avait fait espérer, il demanda, en juin 1812, un congé qui ne lui fut accordé que long-temps après. Il a cessé depuis lors de signer *Julius von Klaproth*, comme il le faisait depuis 1810, étant dans la septième classe civile qui lui conférait en Russie une noblesse héréditaire. En 1814, il quitta l'Allemagne pour visiter l'Italie, où il resta pendant plusieurs mois; et l'année suivante il vint à Paris, où il se trouvait encore en 1817. Nommé, le 11 août 1816, par le roi de Prusse, professeur des langues et de la littérature asiatiques, il est autorisé à faire imprimer ses ouvrages aux frais de ce monarque; et plusieurs sont déjà sous presse. Outre les écrits ci-dessus, M. Klaproth a publié: I. Quelques Dissertations, dans la *Correspondance géographique*, de M. de Zach à Gotha, pour l'année 1799 et 1800. II. Une Traduction allemande, accompagnée de notes, de la *Dissertation* de M. Hager (*Voy.* ce nom) *Sur les inscriptions babyloniennes*, Weimar, 1802, in-8°. III. *Monument de Yu expliqué*, Berlin, 1811, grand in-4°., avec un grand nombre de caractères chinois anciens et modernes. IV. *Pierre sépulcrale sur la tombe de l'érudition chinoise du docteur Hager*, Berlin, 1811, grand in-8°., avec les caractères chinois. V. *Voyage dans le Caucase et en Géorgie*, Berlin et Halle, 1812-14, 3 vol. in-8°., avec planches et cartes. Le dernier volume contient les langues caucasiennes. L'ouvrage a été traduit en anglais par F. Shobert, 1814, vol. in-8°. VI. *Sur la langue et l'écriture des Ouigours*, Berlin, 1812, grand in-8°. VII. *Description du Caucase-Oriental*, Weimar, 1814, grand in-8°. VIII. *Description des provinces russes situées entre la mer Noire et la mer Caspienne*, Berlin, 1814, petit in-8°. IX. Une nouvelle édition du *Voyage de Guldenstadt en Géorgie et en Imirète*, Berlin, 1815, in-8°. X. Plusieurs Dissertations dans les *Mines de l'Orient*, dans la *Gazette littéraire de Iéna*, et dans d'autres journaux. Il a aussi beaucoup contribué au volume supplémentaire du *Mithridates* d'Adelung, qui vient de paraître à Berlin, 1817, in-8°. On lui attribue en outre une courte Relation de la dernière ambassade russe, destinée pour Péking (St.-Pétersbourg et Leipzig, 1810, in-8°.), qu'il a, dit-on, écrite pour se venger de l'ambassadeur M. le comte Golowkin, parce que ce dernier l'avait fait échouer dans le plan qu'il avait formé d'accompagner l'archimandrite russe qu'on envoie tous les dix ans à Péking, et d'y rester pendant ce temps. Il a eu aussi différentes disputes littéraires, dans lesquelles il a peut-être eu raison au fond, mais où il a certainement eu tort dans la forme, en attaquant sans provocation des écrivains qui cultivaient en paix un champ de la littérature sur lequel il n'avait pas de privilége exclusif, en ne gardant pas même dans ces attaques les ménagements de la politesse la plus ordinaire, et en se donnant à lui-même le ridicule d'écrire dans une langue qui ne lui est pas très familière. C'est à cette polémique qu'appartiennent les deux opuscules suivants, les seuls qu'il ait publiés en français: 1°. *Grande exécution d'automne, N°. 1, Weston*, Péking, 20e. année Kia-King (Paris, 1814), in-8°.; — 2°. *Lettres sur la littérature mandchoue, traduites du russe de M. Afanasii Larionowitch Leontiew*, Paris, 1815, in-8°. Au reste, il est juste d'observer que ces disputes ont presque toujours fini par une réconciliation sincère entre les parties. F.

KLEIN (Le comte Louis), né en 1762 à Lunéville, où son père était aubergiste, fut employé dans sa jeunesse dans la maison du Roi. Il passa, au commencement de la révolution, avec le grade de lieutenant, dans un régiment d'infanterie, ensuite dans un régiment de chasseurs à cheval, et se distingua dans ce corps aux armées du Nord. En 1793, il assista, en qualité d'adjudant-géné-

ral, au déblocus de Maubeuge, puis à la bataille de Fleurus, aux combats qui eurent lieu sur la Meuse, l'Ourthe, au passage de la Roer, à la prise de Bonn, d'Andernach et de Coblentz. Promu au grade de général de brigade, il se distingua, en 1795, au passage de la Lahn, et il faillit s'y noyer. Le 21 messidor an IV, le général Klein, à la tête du 12e. régiment de dragons et du 12e. de chasseurs, chargea deux fois, à Lemberg, la cavalerie ennemie, avec tant d'impétuosité, qu'elle fut entièrement culbutée. Le général Jourdan, en rendant compte de cette affaire, disait que les talents et le courage du général Klein méritaient les plus grands éloges. C'est à lui que fut due, le 6 thermidor, la capitulation de Wurtzbourg. Le 15 thermidor, il commandait l'avant-garde de la division Championnet, qui battit la cavalerie ennemie au combat de Sultzbach. A Bamberg, il pénétra dans les rues de la ville, à la tête de cinquante cavaliers, y soutint pendant une heure un combat inégal et meurtrier; et, au moment où les Autrichiens le croyaient leur prisonnier, il s'ouvrit un passage à travers leurs rangs. Il se distingua de nouveau les 27, 28 et 30 thermidor, aux attaques de Langfeld, d'Abersmandorst et de Vallsbach. En 1796, Klein commandait l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres du général Beurnonville; et, avec moins de 6000 hommes, il attaqua et mit en fuite, entre Creutznach et Kayserslautern, un corps d'armée autrichien fort de 11,000 hommes. Nommé général de division au commencement de 1799, il battit, près de Kehl, un corps de cavalerie; et au mois de messidor, il fut nommé, par le général Massena, chef de l'état-major de l'armée du Danube. Il contribua, en cette qualité, à la déroute de Korsakow, et entra dans Zurich à la tête de ses escadrons et de ses grenadiers. Au mois de frimaire an VIII, il fut appelé au commandement général de la cavalerie sur le Rhin; et, le 9 prairial suivant, il reprit celui des troupes stationnées en avant de Kehl, où il seconda les opérations de Moreau, qui s'avançait jusqu'aux portes de Vienne. Le général Klein commandait la 1re. division de dragons dans le département de la Somme, à l'époque où la guerre éclata entre la France et l'Autriche en 1805. Appelé à servir dans cette brillante campagne, il se distingua au passage du Danube à Donawert, culbuta l'ennemi à Wertingen, et contribua avec sa division à l'affaire d'Aibuk, où le général autrichien Odonel fut fait prisonnier. A Mersheim, il força le major Werneck à capituler, et fit mettre bas les armes à six bataillons. A Nuremberg, il atteignit la queue de la colonne de l'archiduc Ferdinand, et lui fit un grand nombre de prisonniers. Il se porta ensuite dans la Bohême avec le général Baraguey-d'Hilliers. Après la bataille de Iéna, M. Klein laissa échapper les restes du corps de Blucher qui, cerné de toutes parts, eut l'adresse de lui persuader qu'il existait un armistice et qu'il devait le laisser passer. Quelques jours après, le général français tira vengeance de cet artifice en culbutant les Prussiens, et les poursuivant l'épée dans les reins. Il fut nommé sénateur le 14 août 1807. Il y avait déjà long-temps que le général Klein n'était plus employé dans les armées, lorsque les événements de 1814 amenèrent la chute de Buonaparte. Il vota sa déchéance, et fut nommé pair de France par le Roi le 4 juin, et chevalier de St.-Louis le 27. N'ayant accepté aucun emploi pendant les cent jours de 1815, il a repris sa place à la chambre des pairs. S. S.

KLEIST DE NOLLENDORF (Le comte), général d'infanterie prussien, chevalier des ordres de l'Aigle-noir, de l'Aigle-rouge, de Saint-André Newski, etc., fut employé, en 1793, sur le Rhin, en qualité de colonel des hussards de son nom. Il y servit d'une manière distinguée, notamment au siége de Maïence, le 30 juin à l'affaire de Monbach, et, le 13 juillet 1794, à la bataille de Lautern, où il fut blessé. Chargé ensuite du commandement d'un corps contre les Polonais, il contribua à dissiper les restes de leur armée, après la prise de Varsovie. Au mois de juillet 1812, le général Kleist fut employé avec les Français contre les Russes. Après la défection du général d'Yorck, il fut nommé par le roi de Prusse pour le remplacer comme lieutenant-général, et fut mis sous les ordres du roi de Naples (Murat). Il fit ensuite la campagne de 1813, et se distingua, le 20 mai, sur les hauteurs de Burg. Le 29, il se rendit avec le général russe comte Schouvaloff aux avant-postes français à Pleiwitz, pour y continuer les négociations d'un armis-

tice, qu'il conclut, le 4 juin, avec le général Caulaincourt, et par lequel les hostilités furent suspendues jusqu'au 8 juillet. Le 27 août au matin, il dirigea une attaque contre les jardins de la ville de Dresde, et fut repoussé avec perte. A quatre heures du soir, il recommença l'attaque avec le comte de Wittgenstein; mais cette nouvelle tentative fut aussi infructueuse que la première. Le général Barclay-de-Tolly, ayant attaqué Vandamme, sur les hauteurs de Kulm, le comte Kleist se porta sur ses derrières, au village de Nollendorf, après s'y être fait autoriser par une espèce de conseil, composé des principaux officiers de son corps, et contribua puissamment à la défaite de son corps d'armée. C'est à la suite de ce succès qu'il obtint le titre de comte de Nollendorf. Le 16 octobre, il prit une part très active à l'affaire de Leipzig, où il faisait partie de la 2e. colonne d'attaque sous les ordres du général en chef Barclay-de-Tolly. Après la bataille de Hanau, il se rendit devant Erfurt; et, le 6, il fit bombarder le fort de St.-Cyprien, et la citadelle de Pétersberg. Le 7, il somma le commandant, et lui accorda une suspension d'armes. Il passa le Rhin le 1er. janvier 1814, à la tête de l'armée de Silésie, et se porta devant Thionville. Le 9 mars, il exécuta des manœuvres savantes au combat de Laon; le 21, il poursuivit les maréchaux Marmont et Mortier, à Culchy; le 26, il délogea les Français de la Ferté-Gaucher, et eut quelques nouveaux succès entre Sézanne et Coulommiers. Le 28, il attaqua Claye; et, après un combat qui se prolongea jusqu'à la nuit, il s'empara de Villeparisis et de Montsaigle: le 30 mars, le général Kleist reçut ordre de former la principale attaque de Paris. Il déboucha par St.-Denis, et s'avança contre les villages de la Villette et de la Chapelle, où il éprouva une longue résistance. Il était parvenu à la Chapelle, lorsque la capitulation fit cesser les hostilités. Le général Kleist commandait, au mois de mai 1816, l'armée prussienne sur la rive gauche du Rhin; mais ayant été nommé gouverneur du duché de Berg, il quitta Maïence, dans le mois de juin, pour se rendre à sa destination. S. S.

KNIAZIEWICZ, général polonais, se distingua dans l'insurrection de 1794, contre les Russes, commanda sous Zajonczeck, à l'affaire de Gulkow; ensuite sous Kosciusko, au camp retranché près de Varsovie; suivit ce généralissime à la bataille de Macijowice, où il déploya autant de sang-froid que de courage. Toutes leurs troupes ayant été exterminées, il fut pris sur le champ de bataille à la fin de l'action avec quelques officiers. Délivré après la mort de Catherine, il alla en France, et commanda en second, sous Dombrowsky, les légions polonaises. Il se distingua sous les généraux Championnet et Macdonald, lors de la reprise de Rome et de la conquête de Naples; battit à plusieurs reprises les Napolitains avec des forces très inférieures, et fut chargé par le général en chef d'apporter à Paris les drapeaux pris à la bataille de Novi. Nommé ensuite commandant de la légion polonaise qui se forma sur le Rhin, il fit avec distinction la campagne de 1802 sous Moreau, et concourut à la victoire de Hohenlinden. Après la paix de Lunéville, voyant que le but qu'il s'était proposé d'être utile à sa patrie avec sa légion, devenait illusoire, il donna sa démission avec plusieurs de ses officiers, et se retira en Pologne. Il a vécu long-temps à la campagne, riche de ses services et de son intégrité. On lui a néanmoins envoyé dans cette retraite, en 1803, la décoration de commandant de la Légion-d'honneur. Il a épousé plus tard une riche héritière de la Pologne, qui parait, dans cet hymen, n'avoir cherché que le bonheur de réparer envers un mérite aussi distingué les rigueurs de la fortune. Il est lieutenant-général dans l'armée actuelle de Pologne. A.

KNIGHT (Richard Payne), riche propriétaire, et poète anglais, après avoir reçu une excellente éducation, s'est adonné à la culture des lettres, et y a obtenu de grands succès. Il a publié : I. *Notice sur les restes du culte de Priape, existant encore à Isernia, dans le royaume de Naples, avec un discours sur le culte de Priape, et sa liaison avec la théologie mystique des anciens*, 1786, in-4o. Cet ouvrage, fruit de la jeunesse de l'auteur, n'a jamais été mis en vente, par des motifs de pudeur et de décence. II. *Essai analytique sur l'alphabet grec*, 1791, in-4o. III. *Le paysage*, poème didactique, 1794, in-8o. IV. *Revue du Paysage et Essai sur le pittoresque, avec des remarques pratiques sur les*

*ornements champêtres*, 1795, in-8°. V. *Les progrès de la société civile*, poème didactique, 1796, in-4°. VI. *Recherches analytique sur les principes du goût*, 1805, in-8°. VII. *Monologue sur la mort de Charles-James Fox*, 1806, in-8°. Il a fait aussi paraître divers articles dans le *Journal classique*. — KNIGHT (Cornélie), dame anglaise, qui a résidé long-temps en Italie, a publié: I. *Dinarbas*, suite du *Rasselas* du docteur Johnson, 1790. II. *Marcus-Flaminius*, ou *Tableau de la vie privée, politique et militaire des Romains*, dans une suite de lettres écrites par un patricien à son ami vers l'an 767 de la fondation de Rome, 1792, 2 vol. in-8°. Mme. Knight a fait pour Rome, ce que Barthélemy a fait pour la Grèce; elle a tracé le tableau de l'empire et de ses habitants sous les règnes d'Auguste et de Tibère. Cet ouvrage a été traduit en français sous le titre de *Vie privée, politique et militaire des Romains*. III. *Description du Latium ou de la Campagne de Rome*, avec des vues dessinées par l'auteur, 1805, in-4°. Z.

KOLLER, général autrichien, fut du nombre des commissaires chargés de conduire Buonaparte à l'île d'Elbe, mission qu'il remplit avec autant d'adresse que de fermeté, au milieu des dangers que courut plusieurs fois l'ex-empereur, en butte à la haine du peuple, sur la route de Provence, et principalement à Aix et à Orgon, où, pour le soustraire à la fureur des attroupements, le général Koller lui prêta son uniforme. Ce fut sans doute par un échange de bons procédés, que Buonaparte affecta de mettre plus d'abandon dans ses entretiens avec ce commissaire. Pendant la traversée, il lui témoignait un jour combien il lui était pénible d'avoir eu des témoins si incommodes de sa conduite, jusqu'au dernier terme de son voyage. « Quant à vous, général, ajou- » tait-il, je me suis montré tout nu; » mais dites-moi franchement si vous ne » croyez pas que toutes ces scènes scan- » daleuses ont été sourdement excitées » par le gouvernement provisoire, qui » voulait me faire assassiner par la po- » pulace? » A quoi le général Koller répondit qu'il était persuadé que le gouvernement ne se serait pas permis une conduite si contraire aux vues des puissances alliées. Le général Koller resta dix jours à l'île d'Elbe, et gagna de plus en plus la confiance de Buonaparte, qui paraissait ne vouloir rien entreprendre sans le consulter, et qui s'était habitué même à supporter, de sa part, des contradictions qu'il ne permettait à personne. Cependant, un jour que M. Koller lui avait répété plusieurs fois: « Votre Majesté a tort. — Est-ce » ainsi, lui dit-il avec emportement, que » vous parlez à votre empereur? — No- » tre souverain, répliqua le général, » trouverait très mauvais que ses servi- » teurs ne lui dissent pas toujours ou- » vertement la vérité. — En ce cas, re- » prit Buonaparte, d'un ton radouci, » votre maître est bien mieux servi que » je ne l'ai jamais été. » Au moment de son départ de l'île d'Elbe sur un navire qu'il avait fait venir de Gènes, le général Koller fut chargé, par Buonaparte, de conclure avec cette ville une convention relative à des relations de commerce, dernière mission dont M. Koller s'acquitta d'une manière aussi prompte qu'avantageuse aux intérêts de l'île et de son nouveau souverain. DE.

KOLLI (Le baron DE), né en Piémont, avait formé, en 1810, le projet de sauver le roi Ferdinand VII, et la famille royale d'Espagne, de leur prison de Valençay, et de les amener sur la côte de France, où une petite escadre anglaise, commandée par l'amiral Cockburn, les attendait. Muni des instructions et des pouvoirs du marquis de Wellesley, le baron Kolli se rendit de Londres à Paris, pour y préparer ses moyens d'exécution. Arrêté le 24 mars, au moment même où il se disposait à partir pour Valençay, il fut conduit devant Fouché. Ce ministre, n'ayant pu l'engager à convertir sa mission en une trahison déguisée, pour attirer Ferdinand VII dans le piége que lui tendait Buonaparte, fit jeter Kolli dans les cachots de Vincennes, où il devint le compagnon d'infortune de MM. de Polignac. Pendant qu'il était en butte dans sa prison, aux séductions, aux menaces et aux vengeances muettes de la police, Fouché et Desmarets se procurèrent un individu, nommé Albert, d'une ressemblance suffisante avec le baron de Kolli: on lui remit les lettres de créance qu'on avait enlevées au baron; et on lui donna l'ordre d'aller parodier auprès des princes espagnols, le

rôle généreux du personnage qu'il devait y représenter. Mais le roi Ferdinand, soit qu'il fût en garde contre les embûches de Buonaparte, soit que sa résignation ne lui permît pas même alors l'espoir de sa délivrance, refusa tout contact direct avec l'agent de la police, empêcha qu'il n'approchât des infants don Antonio et don Carlos, et fit connaître sans détour ce qui se passait par la voie de M. Damezaga son chambellan, à M. Berthemi, commandant du château. Le faux Kolli, malgré le bruit semé alors à dessein, et consigné dans les journaux, de prétendues poursuites contre lui, qui n'ont jamais eu lieu, en fut quitte pour ne point toucher les 12,000 francs, qui devaient être le prix de sa perfidie. Cependant le vrai Kolli, après avoir gémi pendant quatre ans à Vincennes, où le mauvais succès d'une tentative d'évasion et le délabrement de sa santé avaient singulièrement aggravé ses maux, fut transféré, enchaîné, au château de Saumur, d'où il ne sortit qu'au retour du Roi, le 16 avril 1814. Il employa les premiers moments de sa liberté à recueillir les pièces relatives à sa mission, dont il envoya des exemplaires à tous les souverains d'Europe, afin de dissiper les nuages que la politique tortueuse de Buonaparte, et la confusion qu'avait produite le rôle odieux du faux Kolli, pouvaient avoir élevés contre la pureté de ses intentions. Accueilli par le Roi de France, il sollicita la même faveur du roi d'Espagne, en remettant à son ambassadeur à Paris, le chevalier Pizarro, les documents relatifs à cette affaire. Malgré les certificats que produisit le baron de Kolli en 1814, pour obtenir la restitution des diamants qui avaient été saisis sur lui au moment de son arrestation, le ministère français crut devoir les lui refuser, attendu que ces objets provenaient d'un gouvernement alors en guerre avec la France. DE.

KOLONTAY (H.), patriote polonais. Sa famille, qui était noble, mais peu riche, l'ayant destiné à l'état ecclésiastique, il fit ses études à Rome, suivit la carrière des lettres, et devint recteur de l'université de Cracovie. Après s'être occupé pendant douze ans de l'éducation publique, il fut appelé au sein de la diète en 1788, et vit s'ouvrir un champ plus vaste à son ambition et à ses talents. Il publia différents écrits pour préparer l'opinion publique en faveur des lois que méditait cette assemblée; et il fut ensuite un des principaux rédacteurs de la constitution du 3 mai 1791, qui tendait à assurer un gouvernement plus stable à la Pologne, surtout en remplaçant le droit d'élection par l'hérédité du pouvoir souverain. Il fut à cette époque élevé à la dignité de vice-chancelier de la couronne; mais cette constitution ayant été renversée en 1792 par les armées russes, Kolontay fut contraint de se réfugier en pays étranger. S'étant retiré à Dresde avec Ignace Potocki, il reçut de Kosciuszko, à la fin de 1793, avis de l'insurrection que l'on projetait en Pologne: mais ils jugèrent le moment peu favorable, et les moyens qu'on offrait à ce général insuffisants; et quoiqu'on les ait signalés tous deux comme les auteurs du mouvement de 1794, il paraît certain qu'il ne fut point leur ouvrage, qu'ils le trouvèrent prématuré, et qu'ils ne s'y joignirent que lorsqu'il fut impossible de le retarder. L'effervescence de la jeunesse polonaise, la crainte qu'avaient les insurgés d'être découverts, et surtout le licenciement des troupes que voulurent effectuer les Russes, sont les principales causes qui hâtèrent ce mouvement. Cependant les correspondances que Kolontay avait conservées dans le canton de Cracovie, y avaient préparé le peuple à l'insurrection. Après les succès obtenus par les insurgés au combat de Wraclawec, Kosciuszko songea à établir, à Varsovie, un conseil national pour gouverner et diriger la révolution. Kolontay, qui l'avait rejoint, fut aussitôt nommé membre de ce conseil, et chargé des finances. Né avec un caractère inflexible, même dur et exalté, il fut détesté du parti royaliste. (*Voy.* PONIATOWSKI.) Ce parti, qui lui reprochait d'avoir plaidé, étant vice-chancelier, la cause des serfs, l'accusa en 1794 de viser à la destruction de la noblesse, d'aspirer au rôle de Robespierre, et d'avoir, ainsi que son collègue Potocki, été cause de la mort de quelques prisonniers que le peuple fit pendre, comme vendus à la faction russe. Quoi qu'il en soit de ces accusations, que plusieurs circonstances semblaient justifier, Kolontay fut de tous les chefs insurgents celui qui se montra le plus favorable à une révolution démocratique. Après la perte de la bataille de Macijowice et la prise de Kosciuszko, on prétend qu'il se

brouilla avec son ami Ignace Potocki, qui commença à le trouver exagéré. Cette mésintelligence fut au reste plutôt soupçonnée qu'aperçue; et ils continuèrent d'agir de concert jusqu'à la prise de Varsovie: mais ce fut à la fin même de sa carrière politique que Kolontay fut le plus vivement attaqué par ses ennemis. On l'accusa, ainsi que Zajonczeck, d'avoir voulu faire égorger le roi, sa famille, ses partisans et les prisonniers russes, afin de contraindre le peuple et l'armée à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, en ne leur laissant aucun espoir de pardon. Arrêté quelque temps après en Gallicie, où il s'était réfugié, il fut enfermé à Olmutz, jusqu'à l'avénement d'Alexandre, qui demanda sa liberté. Depuis cette époque, Kolontay a paru ne vouloir plus se mêler des affaires de son pays, autrement que par ses vœux, et par les soins qu'il a donnés à plusieurs jeunes officiers de sa famille, que le parti patriotique a toujours vus dans ses rangs. De.

KOMARZEWSKI, ancien lieutenant-général des armées de la république de Pologne, est compté au nombre des historiens les plus estimables de ce pays. Témoin lui-même et acteur des premiers mouvements politiques qui ont agité sa patrie, il se montre fort modéré, même envers les partis qu'il a combattus, et n'annonce, tout au plus, qu'une partialité bien excusable, pour la mémoire de son roi, Stanislas Poniatowski, auprès duquel il jouissait d'une faveur particulière. Sous le rapport de la composition historique, on peut lui reprocher dans son *Coup-d'œil rapide sur les causes de la décadence de la Pologne*, 1807, in-8°., ouvrage qu'il a publié en français, trop peu d'égards pour l'ignorance du plus grand nombre des lecteurs, puisqu'il ne fait trop souvent qu'indiquer des faits qui exigeraient des développements étendus. Ce général a des connaissances profondes en géographie et en minéralogie. De.

KONOPKA (Jean), né à Slonim, en Lithuanie, le 27 décembre 1777, fut d'abord officier au service de Pologne, et passa au service de France en 1795. Il parvint bientôt aux grades supérieurs, obtint, en 1807, celui de général de brigade des lanciers polonais de la garde, et se montra avec beaucoup de distinction dans toutes les affaires auxquelles son corps prit part, en Italie, à Friedland, et dans les journées de Maillen, de Ciudad-Réal et de Badajoz en Espagne. A ce dernier combat, il défit entièrement, avec ses lanciers, trois régiments anglais qui avaient dépassé la gauche de l'armée française, leur prit cinq drapeaux, trois pièces de canon, neuf cents hommes, et décida la victoire. En 1812, le général Konopka fut nommé colonel d'un second régiment de lanciers de la garde, qu'il devait lever dans le duché de Varsovie. Ce régiment étant fort de cinq cents hommes, il se crut en état de provoquer l'ennemi avec sa petite troupe: mais il fut pris avec elle le 3 octobre à trois heures du matin à Slonim dans le lieu de sa naissance; sa caisse et tous les effets de ce régiment eurent le même sort. De.

KONOVNITZIN (Pierre), lieutenant-général-adjudant russe, chevalier des ordres de St.-Alexandre Newsky, de St.-George de deuxième classe, de St.-Wladimir, de Ste.-Anne, etc., est né en 1764 dans le gouvernement de Pskoff. Il entra au service comme caporal dans l'artillerie le 14 mars 1772, et parvint au grade de surintendant en 1788. Employé, à cette époque, dans l'armée de Finlande, il passa, en 1791, à l'armée de Moldavie, avec le rang de major, devint, au mois d'août, aide-de-camp du prince Potemkin, et colonel le 12 février 1792. En 1793 et 1794, il servit en Pologne, et se distingua aux journées de Chelm et de Slonim. Promu au grade de général-major en 1797, il obtint son congé l'année suivante pour affaires domestiques. Il fut choisi, en 1806, par la noblesse de St.-Pétersbourg pour former et commander la milice de son gouvernement. En 1807, il rentra au service actif, à la suite de l'empereur Alexandre, et commanda un corps à Cronstadt avant la dernière guerre contre la Suède. Nommé, au commencement de cette guerre, général de jour à l'armée de Finlande, le général Konovnitzin se trouva en personne à des combats de terre et de mer, et contribua à la prise d'assaut de Sveaborg, et à la conquête d'une partie de la Finlande. Le grade de lieutenant-général qu'il obtint en 1809, fut la récompense des services qu'il rendit pendant cette campagne. Il fut chargé à la même époque du commandement de la 3e. division militaire; et après la rupture avec

l'Angleterre, l'empereur lui confia celui de toutes les forces destinées à défendre les côtes de la Baltique, depuis Polangben jusqu'à Hapsal. En 1812, il commandait une division d'infanterie avec le titre de général-adjudant; et il se distingua près de Witepsk, les 14 et 15 juillet. Le 5 août, à la défense de Smolensk, il occupa la moitié de la ville, et résista pendant douze heures à trois assauts consécutifs. Placé au centre de l'armée russe, le 26 août, à la bataille de Borodino, il s'y défendit courageusement, et fut nommé, au commencement de septembre, par le prince Kutusoff, son général de jour. Il prit part, en cette qualité, à toutes les affaires de cette campagne, notamment à la bataille de Krasnoi, et reçut en récompense la croix de différents ordres. Au mois de janvier 1813, il commandait les grenadiers. Envoyé avec ce corps pour renforcer le flanc gauche, à l'affaire du 20 avril, où Buonaparte commandait en personne, il fut atteint d'un coup de feu au pied gauche. Sa conduite devant Leipzig lui mérita de nouvelles faveurs de la part de l'empereur Alexandre, qui le décora de l'ordre de St.-Wladimir. S. S.

KOSADAWLEW, conseiller intime de l'empereur de Russie, fit de brillantes études à l'université de Leipzig, sous le respectable M. Plattner, le Nestor de la philosophie allemande. A des connaissances très étendues en administration, M. Kosadawlew joint des principes propres à seconder les vues de la politique généreuse de son souverain, qui lui a confié, en 1816, le porte-feuille du ministère de l'intérieur. C'est sur son rapport qu'a été rendu, par Alexandre, dans le cours de la même année, un ukase portant abolition de la servitude personnelle des paysans d'Esthonie, que, dès 1814, la noblesse de cette province avait pris la résolution de solliciter elle-même du monarque russe. Quelqu'un demandant un jour devant M. Kosadawlew, pourquoi les fruits et les plantes de l'étranger réussissent mieux en Russie que les manufactures qui sont aussi l'ouvrage de l'industrie et de la patience : « C'est, répondit le ministre, » que l'administration ne se mêle pas » des serres chaudes, et les abandonne à » l'intelligence des propriétaires.» M. Kosadawlew était encore à la tête du département de l'intérieur en 1817. De.

KOSCIUSZKO (Thadée), général polonais, d'une famille noble, mais peu riche, fut élevé à l'école des cadets à Varsovie, et y fit des progrès rapides dans les mathématiques et le dessin. On le nomma en conséquence un des quatre élèves destinés à voyager en pays étranger, pour y perfectionner leurs connaissances. Il se rendit, aux frais de cet établissement, en France, où il passa quelques années, constamment appliqué aux études qui ont rapport à l'art de la guerre, et dont il se délassait par la culture des arts du dessin. De retour en Pologne, il obtint une compagnie; mais un amour malheureux le décida à s'expatrier, et à aller servir en Amérique, où il devint adjudant de Washington, s'acquit par sa bravoure et ses talents l'estime de l'armée, mérita les éloges des officiers français, ceux du docteur Franklin, et obtint la croix de Cincinnatus. Il revint dans sa patrie après cette guerre, y vécut très retiré jusqu'en 1789, et fut, à cette époque, promu au grade de général-major par la diète, qui fit, depuis 1788 jusqu'en 1791, quelques efforts inutiles pour restreindre l'influence des étrangers. A cette époque (1791), il ne jouissait que d'une certaine réputation militaire à raison de sa conduite en Amérique, mais sans aucun crédit; et même, en 1792, il ne servit que d'une manière secondaire. Employé comme général de division sous le jeune Poniatowski, que l'on avait opposé aux troupes que la Russie faisait avancer pour renverser la constitution du 3 mai 1791, il déploya beaucoup de talent et de courage pendant toute cette campagne, et finit par exciter une espèce d'enthousiasme dans l'armée, par la manière dont il se conduisit à Dubienka. Mais son zèle fut rendu inutile par la faiblesse de Stanislas, qui se soumit bientôt aux propositions faites par la Russie. Kosciuszko fut un des dix-sept officiers qui donnèrent leur démission dès que cette pacification eut été signée; et il se vit forcé, bientôt après, de s'exiler, ce qui contribua encore à augmenter son crédit dans le parti patriotique. L'assemblée législative de France lui déféra alors le titre de *citoyen français*. Retiré à Leipzig en 1793, il vit tous les regards se tourner vers lui, lorsque l'armée polonaise et les citoyens, impatients du joug russe, songèrent à le briser. A la suite de plusieurs conférences nocturnes te-

nues à Varsovie, malgré M. d'Igelstrom, gouverneur russe, on résolut de choisir Kosciuszko pour chef, et on lui envoya deux émissaires au commencement de septembre. Il communiqua les propositions qui lui étaient faites aux autres émigrés polonais, notamment à Ignace Potocki et à Kolontay (*Voy.* ce nom); et, quoique les moyens qu'on lui offrait parussent insuffisants, il se porta sur la frontière avec Zajonczeck, envoya ce dernier à Varsovie sonder les esprits, animer le peuple, et surtout retenir les chefs qui voulaient éclater trop tôt. Cependant son retour sur la frontière avait été ébruité; il craignit de compromettre le succès de la conjuration, et partit pour l'Italie, en laissant Zajonczeck chargé de continuer les négociations secrètes, et surtout de gagner le peuple, en annonçant partout une révolution populaire. Pressé de revenir par les insurgés de Varsovie, qui craignaient d'être découverts, et surtout par les officiers, dont les Russes réduisaient peu à peu les corps, et qui appréhendaient de les voir licencier d'un moment à l'autre, il se rapprocha de la Pologne en février 1794; et Madalinski, sommé de licencier son régiment, ayant le premier levé l'étendard de l'insurrection Kosciuszko pénétra dans le palatinat de Cracovie, et arriva dans cette ville au moment où la garnison venait d'en chasser les troupes russes. Le 24 mars, les citoyens de Cracovie dressèrent l'acte d'insurrection. Kosciuszko y était déclaré chef suprême de la force nationale, et devait diriger les affaires politiques et civiles. On ne donnait à son pouvoir d'autres limites que sa vertu. Ce général, dont la modération était connue, ne trompa point la confiance de ses compatriotes; et personne ne lui a reproché d'avoir abusé de son pouvoir. Dix jours après, apprenant que 12,000 Russes s'avançaient contre lui, il sortit de Cracovie à la tête de 4000 hommes sans artillerie, et dont la plupart n'étaient armés que de faux et de piques. Il leur livra bataille à Wraclawec; et le combat dura quatre heures: les Russes furent battus, et perdirent 3000 hommes et 12 pièces de canon. Un corps de paysans avec des faulx s'empara d'une batterie. Après cette victoire, Kosciuszko passa un mois à faire insurger le reste de cette province; et, ayant porté son armée à 9000 hommes, il se remit en mouvement le 5 mai, apprit, le 10, l'insurrection de Varsovie et de différents corps de l'armée, et parvint, en peu de jours, à chasser entièrement l'ennemi de ce palatinat. Ayant tiré quelques recrues de celui de Sandomir, il attendit, pour continuer ses opérations, le général Grochowski, qui le joignit bientôt avec un corps de troupes. Fort alors de 15,000 hommes, il poursuivit les Russes, détacha des corps en Wolhinie, et s'occupa d'organiser le gouvernement à Varsovie. Au bruit de l'insurrection polonaise, le roi de Prusse s'avança à la tête de 40,000 hommes pour la combattre. Kosciuszko, qui n'en avait que 13,000, eut l'audace de l'attaquer à Szczekociny, le 8 juin; mais, après une résistance opiniâtre, et après avoir eu deux chevaux tués sous lui, il fut contraint de se retirer dans un camp retranché qui couvrait Varsovie. Les Prussiens, profitant de leur avantage, s'emparèrent de Cracovie. La nouvelle de cette perte transporta de fureur le peuple de Varsovie. Quelques agitateurs, ameutant la populace, dressèrent, le 28 juin, des potences dans les rues, forcèrent les prisons, et massacrèrent quelques-uns des prisonniers accusés de connivence avec les ennemis de l'état. Kosciuszko, n'imitant point la faiblesse coupable du gouvernement français pour les assassins de septembre 1792, exprima, dans une proclamation énergique, l'indignation que lui inspiraient ces atrocités, et fit expier aux auteurs de ce complot leur crime sur l'échafaud. Le roi de Prusse, réuni aux Russes, vint bientôt investir Varsovie. Il employa, pour réduire cette ville, tous les moyens de la force et de la ruse: il menaça les habitants d'une destruction totale, s'ils résistaient, et promit aux officiers polonais de conserver leurs grades dans ses troupes, s'ils voulaient se joindre à lui. Tous jurèrent de partager le sort de Kosciuszko, et de vaincre ou de mourir avec lui. Enfin, après deux mois de combats sanglants et continuels, et un assaut général, où la fermeté des insurgens triompha des efforts des Russes et des Prussiens, le roi de Prusse fut obligé de lever le siége, et de se rendre dans la grande Pologne, où une insurrection formidable venait d'éclater. Kosciuszko y envoya aussitôt des renforts ainsi qu'en Lithuanie, et voulut même se porter en personne dans cette dernière province: mais ayant appris que

Sierakowski, qui y commandait, venait d'être battu par Suworow à Brzesc, il retourna à Varsovie, afin de détacher de nouveaux renforts; et, sachant que le général Fersen allait, avec un corps nombreux, se réunir à Suworow, il repartit à la hâte le 29 septembre de Varsovie, décidé, malgré les prières d'un grand nombre de ses amis, à tenter le sort d'une bataille, pour empêcher cette jonction. Mais Poninski, chargé d'empêcher le passage d'une rivière, ne reçut point l'ordre qui lui avait été adressé de rejoindre l'armée avec sa division (1). Kosciuszko, privé de ce secours, fut attaqué le 4 octobre, à Macijowice, par le général Fersen. Quoique les Russes fussent trois fois plus nombreux que les Polonais, la victoire fut disputée avec acharnement pendant toute la journée. Kosciuszko repoussa deux fois les ennemis, et rendit long-temps, par des prodiges de valeur, la fortune incertaine. Mais enfin, percé de coups, il tomba sans connaissance au pouvoir du vainqueur. Les Cosaques allaient terminer sa vie, lorsque leurs officiers le leur firent reconnaître. En entendant prononcer son nom, ils témoignèrent beaucoup d'admiration pour son courage et pour son malheur. Ce général fut ainsi traité d'abord avec égards: mais, envoyé ensuite à Pétersbourg, il fut plongé dans un cachot par ordre de l'impératrice, trop irritée pour être généreuse; et il n'en sortit qu'après la mort de cette princesse. Rendu à la liberté par Paul Ier., il partit en mai 1797 pour les États-Unis, où il fut très bien accueilli par le gouvernement et par les citoyens. En 1798, il repassa en France, où il reçut un accueil non moins flatteur. Arrivé à Baïonne, on lui rendit les honneurs militaires. A Paris, tous les partis fêtèrent le défenseur de la Pologne. Vers la fin de 1799, ses compatriotes de l'armée d'Italie lui offrirent le sabre de Jean Sobieski, trouvé à Notre-Dame de Lorette. Depuis cette époque, il a continué de résider dans la capitale de la France, et ensuite dans une maison de campagne près de Fontainebleau. En novembre 1806, il adressa à ses compatriotes une lettre énergique, pour les inviter à reprendre les armes en faveur de l'indépendance de leur pays, que Buonaparte promettait alors de rétablir. « Nous sommes, disait-il, sous l'égide » du monarque qui dompte les difficultés » par des miracles; et celui de la résur» rection de la Pologne est trop glorieux » pour que l'éternel arbitre des destinées » ne le lui ait pas préparé. » Non seulement le trop confiant Kosciuszko fut trompé dans ses espérances; mais il eut quelques mois après à se défendre contre les fausses couleurs que Buonaparte voulut donner à son patriotisme, en faisant semer sous son nom des écrits et des proclamations indignes de la noble franchise de son caractère, et contre lesquelles il ne put faire admettre ses réclamations dans aucun journal. Il avait répondu aux avances de Napoléon, « qu'il ne se mê» lerait des affaires de Pologne qu'autant » qu'on assurerait à ce pays un gouver» nement national, une constitution libre » et ses anciennes frontières. » Buonaparte garda le silence sur les conditions; mais il chargea Fouché d'engager, par tous les moyens possibles, le général Kosciuszko à le seconder, et, en cas de refus, de le faire conduire à Varsovie par des gendarmes. « Je n'en reste» rai pas moins étranger aux plans de » Napoléon, répliqua Kosciuszko, et je » dirai à toute la Pologne que je ne suis » pas libre. — Bon, dit Fouché, nous » nous passerons de vous. » Ils s'en passèrent en effet : on sait le reste. Quant à Kosciuszko, il continua de vivre dans la retraite jusqu'à l'invasion des troupes russes en 1814. L'empereur Alexandre et ses généraux lui témoignèrent une considération particulière. Il quitta pendant quelque temps son asile en 1815 pour voyager en Italie avec lord Stewart. En 1816, il se rendit en Suisse; et il y séjournait encore en septembre 1817. Dans le mois d'avril de cette année, il y fit enregistrer par un notaire public un acte portant l'abolition de la servitude sur son domaine de Siechnowiczc, en Pologne. Il déclare par cette disposition, libres et exempts de toutes charges, redevances et services personnels, ses anciens serfs, et les admet à la faculté de devenir propriétaires. Pour donner à cet acte de bienfaisance philosophique une solennité plus touchante, le général Kosciuszko le fit signer par plusieurs de ses amis; le colonel Grimm, l'ancien préfet Zettner, etc. Quoique les amis et les compagnons d'armes de Kos-

(1) Il a été prouvé, par une enquête provoquée par le général Poninsky lui-même, que l'ordre du mouvement fut intercepté par les Russes, qui profitèrent de ce renseignement.

ciuszko soient maintenant placés à la tête du nouveau gouvernement polonais, il ne paraît pas décidé à quitter la retraite qu'il s'est choisie, et du fond de laquelle il suit de ses vœux les destinées de sa patrie. On trouvera peut-être la mesure de ses espérances à cet égard, dans son empressement à souscrire pour une somme de 1000 fr. à la construction de l'arc de triomphe que fait élever la ville de Varsovie en mémoire de l'entrée de l'empereur Alexandre. De.

KOSSAKOWSKY-CORVIN, général polonais, d'une des plus illustres familles de Lithuanie, s'est attaché, par une belle conduite, à relever un nom que ses oncles l'archevêque de Wilna, et le maréchal Kosenkousky, pendus l'un et l'autre par le peuple dans l'insurrection de 1794, avaient compromis aux yeux des partisans de l'indépendance nationale. Avantageusement connu dans ses voyages en France et en Allemagne par ses lumières et son caractère facile, il suivit les drapeaux français depuis qu'ils se déployèrent en Lithuanie, en 1812, jusqu'à la convention de Fontainebleau, en 1814. — KOSSAKOWSKI, parent du précédent, est membre secrétaire de l'académie de Wilna. En 1812, lors de l'invasion des Français en Russie, il se prononça hautement en leur faveur, arbora l'étendard de la confédération, et fut nommé, le 1er. juillet, secrétaire-général de la commission provisoire du gouvernement de Lithuanie. De.

KOSTER (HENRI), voyageur anglais, a publié à Londres, en 1816, un ouvrage sur le Brésil, avec une carte curieuse, représentant la rade, le port, la côte et les bancs de sable de Pernambouc. Koster a passé six ans dans le Brésil; il s'y est presque naturalisé: ses observations ont un grand caractère d'authenticité; mais elles ne s'étendent que sur les contrées situées entre la ville du Récif ou de Pernambuco, et celle de Seara. Après avoir été par terre de Pernambuco à Séara, et être revenu de même, il s'embarqua pour Marabam, et Itamaraca, où il fit également de bonnes observations. Sa relation augmente nos connaissances sur une partie du Brésil qui n'avait pas été décrite depuis Barlæus, Piso et Marcgraw. Z.

KOTSCHOUBEY (Le comte DE), né vers 1770, de l'une des plus anciennes familles de Russie, fut nommé, en 1793, par l'impératrice Catherine, ambassadeur à Constantinople: il fut rappelé par Paul Ier., aussitôt après l'avénement de cet empereur, et laissa de vifs regrets à Constantinople. De retour en Russie, il fut nommé vice-chancelier et secrétaire-d'état des affaires étrangères; mais il tomba ensuite dans la disgrâce de Paul, et ne fut rappelé au ministère qu'à l'avénement de l'empereur Alexandre, qui lui confia provisoirement le portefeuille des affaires étrangères, et ensuite celui de l'intérieur. Le comte de Kotschoubey conserva ce dernier emploi jusqu'au traité de Tilsitt. A cette époque, il fut encore une fois éloigné des affaires publiques, parce qu'il s'était déclaré contre le système continental et l'alliance de Buonaparte. Les événements de 1812 lui rendirent la faveur dont il était aussi digne par son habileté que par la pureté de ses intentions; et pendant les campagnes lointaines de l'empereur, il fit partie de la commission de gouvernement. — Trois de ses neveux, militaires distingués, ont ont été successivement amenés en France par les derniers événements; et ils s'y sont fait remarquer autant par leur politesse que par la variété de leurs connaissances. D.

KOTZEBUE (AUGUSTE-FRÉDÉRIC-FERDINAND DE), littérateur allemand, né à Weimar le 3 mai 1761, fils d'un conseiller de légation, fut appelé dès l'âge de vingt ans à Pétersbourg, par le comte de Goetz, ami de son père, et alors ministre de Prusse en Russie. Le jeune Kotzebue se rendit dans cette capitale, en qualité de secrétaire du général du génie, M. de Bauer, qu'il n'a cessé de servir jusqu'à sa mort, dans différentes négociations. Ce général le recommanda dans son testament à l'impératrice, qui le nomma conseiller titulaire, et ordonna qu'il fût placé dans l'administration de Revel. Kotzebue y fut en conséquence nommé, en 1783, assesseur au premier tribunal, puis président du gouvernement, place qu'il occupa long-temps, avec le grade de lieutenant-colonel. Ce n'est que de cette époque qu'il fit précéder son nom de la particule *von*, signe de noblesse en Allemagne, quoiqu'il affiche aujourd'hui la prétention d'être noble d'extraction. Après avoir été pendant dix ans président du gouvernement de Revel, Kotzebue reçut sa démission; et il se retira, en 1795, dans une petite propriété

nommée Friedenthal, à 48 werstes de Narva, où il se consacra tout entier à sa famille (il s'était marié en Russie), et à la littérature. Déjà il avait composé pour le théâtre de l'impératrice plusieurs pièces qui n'avaient pas peu contribué aux grâces qu'il en avait obtenues. Parmi ses nombreuses productions théâtrales, on peut citer, comme exemple d'un succès prodigieux, son drame larmoyant de *Misantropie et Repentir;* accommodé pour la scène française, par Mme. Molé, et traduit en entier par M. Weiss, ainsi que les *Deux Frères.* Il a aussi donné, en 1790, une comédie intitulée *Le club des Jacobins.* En 1792, il publia un livre en faveur de la noblesse. Ayant été nommé, en 1795, directeur du théâtre de Vienne, il quitta sa terre, se rendit dans la capitale de l'Autriche, et ensuite à Weimar. Au bout de trois ans, sa femme le sollicita pour retourner en Russie. Il céda à ses instances, et au desir de revoir ses deux fils, qui étaient élevés à Pétersbourg dans le corps des cadets russes. Il demanda un laissez-passer au baron de Krudner, ambassadeur russe à Berlin, l'obtint en février 1800, et partit le 10 avril suivant. Arrivé sur les frontières de l'empire russe, il fut arrêté par ordre de l'empereur Paul, tant pour sa conduite à Revel que comme auteur de plusieurs pamphlets révolutionnaires. Si l'on pouvait en croire ce qu'il a écrit lui-même, il aurait d'abord été conduit à Mittau, puis envoyé en Sibérie; il aurait cherché à s'évader, aurait erré dans les forêts de la Livonie, et, après avoir été repris par ses conducteurs, serait arrivé enfin à Tobolsk, à travers mille dangers, puis à Kurgan, lieu de son exil: mais on sait aujourd'hui que cet exil en Sibérie, et toutes les aventures qu'a publiées à cet égard M. de Kotzebue dans son ouvrage intitulé *L'Année la plus remarquable de ma vie,* ne sont que des fables inventées par la vanité de l'auteur. M. Masson, qui y fut attaqué pour ses *Mémoires secrets sur la Russie*, repoussa avec force cette attaque, et il dévoila une partie des mensonges de M. de Kotzebue. Celui-ci ne le réfuta pas complètement dans sa réplique intitulée: *Réponse courte et modérée à un pamphlet long et virulent*, Berlin, 1802, in-8°. M. de Kotzebue a encore raconté que, lorsque les ordres de l'empereur Paul eurent mis fin à son exil, il en fut très bien accueilli; et que (ce qui est hors de toute vraisemblance) ce monarque alla jusqu'à lui faire des excuses. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il l'employa à faire des pamphlets politiques dans un sens tout-à-fait opposé à celui dans lequel l'auteur avait écrit jusqu'alors. Cependant l'envie de revoir sa famille l'engagea à demander sa démission, qui ne fut acceptée qu'après la mort de Paul Ier. Il quitta donc Pétersbourg le 29 avril 1801, et arriva peu après à Weimar, d'où quelques démêlés avec Goethe et les deux frères Schlégel le décidèrent bientôt à s'éloigner. Depuis, il fit un voyage à Paris, où les gens de lettres l'accueillirent fort bien; et il a publié ses *Souvenirs* de cette capitale, où il a donné un exemple que d'autres étrangers n'ont que trop suivi, en calomniant ceux qui lui avaient donné l'hospitalité avec autant de confiance que de générosité. Il a aussi publié les *Souvenirs* d'un voyage en Italie et en Livonie, qui ont été aussitôt traduits en français, et dans lesquels on voit que ce célèbre dramaturge était alors un chaud partisan des idées révolutionnaires. Il entreprit à Berlin, avec M. Merkel, à la fin de 1803, un journal intitulé le *Sincère* (*Freymüthig*), dans lequel il attaquait, avec beaucoup de force, la politique de Buonaparte. S'étant ensuite brouillé avec ce M. Merkel, il eut le chagrin de se voir traiter par lui, dans ce même journal, de la manière la plus sévère, et d'y voir révéler des faits qui lui font peu d'honneur. M. de Kotzebue n'a cessé, pendant le cours des diverses guerres d'Allemagne, et principalement en 1812 et 1813, de consacrer tour-à-tour son inépuisable fécondité aux matières littéraires et politiques. On lui attribue un grand nombre de proclamations et de pièces diplomatiques, émanées du cabinet de St.-Pétersbourg. Le public ne manqua pas d'y remarquer un contraste assez piquant entre l'écrivain politique de 1812, et l'auteur du *Voyage de Paris à Berlin, en* 1804. « Le système de politique, disait-il dans ce dernier ouvrage, » qui rend un peuple heureux et glorieux, » est toujours juste et légitime.... La postérité ne jugera que par les résultats, » l'homme héroïque qui, comme Jupiter, fait trembler la terre en fronçant le sourcil. Peu importe qu'il ait

» se fasse pas de scrupule de sacrifier » les hommes, et qu'il ne les regarde » que comme des instruments qui lui » servent à arriver au but qu'il se pro- » pose, s'il rend heureux tous ceux » qu'il ne sacrifie pas ! » L'empereur Alexandre le nomma, en 1813, son consul général à Kœnigsberg, emploi qu'il a rempli jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut attaché, en qualité de conseiller-d'état, au bureau des affaires étrangères. L'empereur Alexandre lui permit, en 1817, de retourner dans sa patrie, en conservant les appointements de sa place, et le chargea, en outre, de lui rendre compte périodiquement de l'état de la littérature, des sciences et des arts en Allemagne; mission littéraire et philosophique qui rappelle celle dont Grimm et Laharpe s'acquittèrent autrefois auprès de Catherine et de Paul Ier. Le talent de Kotzebue, dont la prodigieuse facilité lui a valu le surnom du *Scuderi* de l'Allemagne, offre un mélange de qualités et de défauts, qui a nui à sa réputation d'écrivain. Si l'on trouve chez lui l'art d'attacher le lecteur par l'intérêt des situations, par les saillies d'un esprit original, et par une sorte de bonhomie philosophique à laquelle il vise sans cesse, et qui semble former le trait caractéristique de sa manière, ces avantages sont malheureusement balancés par des trivialités, des niaiseries sentimentales, des inconvenances de style et de pensées, et des traces trop fréquentes de ce goût anti-classique, qui de son propre aveu, ne lui a jamais permis de voir autre chose dans la *Vénus de Médicis*, « qu'une très jolie servante, surprise en » grand déshabillé par le jeune maître de » la maison, dont elle ne se presse pas » trop de fuir les regards lascifs; et dans » le groupe du *Laocoon*, que les convul- » sions repoussantes d'un scélérat que le » bourreau fait expirer sur la roue. » Dans les comédies dont il est l'inventeur, Kotzebue montre en général le même talent que dans ses drames, la connaissance du théâtre, et l'imagination qui fait trouver des situations piquantes. Tout en parlant fort mal des Français et de leur théâtre, il n'a pas dédaigné d'enrichir quelques-unes de ses pièces aux dépens de leurs auteurs dramatiques. On a joué, sous le nom de Kotzebue, près de 300 drames, comédies, tragédies, opéras, farces, tant en vers qu'en prose; mais on sait qu'il en a acheté la plupart à des *studenten* des universités d'Allemagne, et qu'il les a revendus aux directeurs des théâtres après les avoir retouchés. Dans quelques-unes de ces pièces, et nommément dans *Fals Scham* et dans *Die Wittwe und das Reitpferd*, le nom français est si indignement outragé, que les émigrés, au passage de l'auteur par Hambourg et Bremen, en 1798, crurent devoir lui infliger une correction exemplaire. M. Kotzebue s'est aussi fait remarquer par son *Histoire ancienne de la Prusse*, 1808, 4 vol. in-8°., qu'il composa pendant son séjour à Kœnigsberg. Cette histoire commence à l'époque fabuleuse, pour ainsi dire, de la Prusse, et même avant celle où l'ambre jaune commença à faire soupçonner son existence aux peuples méridionaux. L'auteur suit toutes les révolutions de ce pays jusqu'en 1466, lors de la paix de Thorn. Un heureux hasard avait mis à sa disposition les *archives secrètes* de l'ordre Teutonique, sanctuaire jusqu'alors fermé pour l'histoire. Il a donné, dans la préface de son ouvrage, un aperçu de ce que renferme cette collection. Avec de tels avantages, le nouvel annaliste de la Prusse a pu surpasser tous ses devanciers : cependant son ouvrage a peu de réputation. On peut consulter, sur M. de Kotzebue, l'excellent critique allemand, Eichhorn, dans son *Histoire générale de la littérature*, tom. IV, section II. De.

KOTZEBUE, fils du précédent, lieutenant de vaisseau au service de Russie, partit dans le mois d'août 1814, du port de Copenhague, sur le brick le *Rurick*, dont l'empereur Alexandre lui avait confié le commandement, pour entreprendre un voyage autour du monde, dans l'intention de doubler le cap Horn, et de chercher un passage par le Kamtschatka au pôle arctique. Il avait à son bord, en qualité de savants, MM. Wormfield, Danois, et Clémisseau, Français. Ces navigateurs, après un voyage de seize mois, pendant lequel ils découvrirent un grand nombre d'îles, la plupart inhabitées, qu'ils désignèrent sous les divers noms de Romanzow, Spiridow, Kutusow, etc., reparurent le 19 janvier 1816 sur les côtes du Kamtschatka, et publièrent, quelque temps après, une relation qui contient des détails intéressants. De.

KOURAKIN (Le prince Alexandre), né en 1752, fut élevé avec Paul Ier, et

admis dans sa société intime. Il l'accompagna dans ses voyages en Prusse et en France en 1776 et 1782. Nommé ministre et vice-chancelier de l'empire en 1796, il donna sa démission en 1802, reçut, en 1806, le titre d'ambassadeur à Vienne, et fut chargé, en 1807, de conclure les négociations entamées à Tilsitt, où il signa la paix, ce qui lui valut la place de conseiller-privé de première classe, avec le rang de feld-maréchal. En 1808, il fut chargé de l'ambassade de Paris, où il resta quatre ans. Le 1er. juillet 1810, il assistait au bal du prince de Schwartzenberg, lorsque le feu prit dans la salle : il chercha à fuir, fit une chute grave et dangereuse, resta sans connaissance, fut foulé aux pieds, et enfin emporté chez lui couvert de blessures. Il fut long-temps à guérir, et ne put cicatriser entièrement différentes brûlures à la main. Le prince Kourakin ne quitta Paris que dans le mois de mai 1812, lorsque tout moyen de conciliation étant épuisé, Buonaparte avait déjà substitué des proclamations militaires aux communications diplomatiques. La correspondance officielle entre les agents français, le comte de Romanzow et le prince Kourakin, dans les temps qui précédèrent la rupture, offre un grand intérêt politique, et dépose en faveur des talents et de la sagesse de l'ambassadeur russe. Retenu à sa maison de campagne, près de Sèvres, où il s'était rendu en quittant Paris, il y attendit long-temps ses passeports, qui lui furent constamment refusés : en sorte que, dans cette fâcheuse situation, il ne pouvait ni se rendre auprès de son souverain, ni lui écrire, par l'interruption de toute communication entre la France et les frontières de la Pologne. L'incendie de Moscou lui fit éprouver des pertes très considérables ; ce qui ne diminua en rien son attachement pour son prince et pour son pays. En 1814, il fut choisi par le sénat pour aller complimenter l'empereur Alexandre après son entrée à Paris, et le saluer du surnom de *Béni*, que le sénat lui avait déféré. Il tomba malade à Berlin, et ne prit aucune part, pendant quelque temps, aux affaires publiques. L'empereur Alexandre l'attacha ensuite à son conseil-d'état, dont il était encore membre en 1817. A cette époque, le prince Kourakin obtint la permission de s'absenter pour cause de santé, et de voyager en pays étranger. En lui conservant, par ce congé, ses *appointements, pensions et argent de table*, l'empereur ajouta : « Quand il aura obtenu du » soulagement dans son état actuel, le » prince Kourakin ne se refusera pas, sans » doute, à être de nouveau utile à sa pa- » trie. » Il se trouvait à Paris dans le mois de septembre de cette même année. Le prince Kourakin est bailli de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, et en a été chancelier pendant plusieurs années. Il est aussi chevalier grand'-croix de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, des ordres de Prusse de l'Aigle-noir et de l'Aigle-rouge, de ceux de Danemark de l'Éléphant, du Danebrog et de l'Union parfaite, et de celui de Bavière de Saint-Hubert. De.

KRAFFT (J.-Ch.), architecte de Paris, né en Autriche, a publié : I. (Avec Ransonnette) *Nouvelle architecture française*, 1801 et années suivantes, in-fol. Cet ouvrage a aussi paru sous ce titre : *Plans, coupes et élévations des plus belles maisons et hôtels construits à Paris et dans les environs.* II. *Plans, coupes et élévations de diverses productions de l'art de la charpente, exécutées tant en France que dans les pays étrangers*, 1802-1805, 4 parties in-fol. III. *Portes cochères, portes d'entrée, croisées, balcons, entablements, et détails de menuiserie et de serrurerie*, 1810, in-fol. IV. *Productions de plusieurs artistes français et étrangers relatives aux jardins pittoresques*, 1811, V. *Recueil des plus beaux monuments anciens et français*, 1812, in-fol., première livraison. Ot.

KRAMP, mathématicien allemand, médecin à Spire, puis professeur de chimie et de physique expérimentale à l'école centrale de Cologne, est auteur de plusieurs ouvrages estimés. Son *Analyse des réfractions astronomiques* fut proclamée, en 1798, dans une cérémonie publique, d'après le jugement de l'Institut, comme la meilleure production de l'année, et fut réimprimée à Strasbourg et Leipzig, 1799, in-4°. M. Kramp publia, en 1808, des *Éléments d'arithmétique universelle*, dont la classe des sciences mathématiques de l'Institut rendit le compte suivant, en 1810, dans son rapport sur les progrès des lumières : « Cet ouvrage » peut être lu avec fruit et avec inté- » rêt, même après les nombreux trai-

» tés d'algèbre qui ont paru dans toutes » les langues. L'auteur y expose un cal- » cul des dérivations, un peu différent » de celui d'Arbogast. Il s'en sert pour » bannir toute idée d'infini des calculs » différentiel et intégral, qu'il ramène » aux méthodes purement algébriques. » On lui reprochera peut-être aussi un » néologisme qui a ses inconvénients dans » les sciences mathématiques aussi bien » que dans la littérature; mais il s'attache » dans sa préface à démontrer que ses » notations étaient indispensables pour » le développement de ses idées. On connaît encore de lui, en allemand : I. *Histoire de l'aérostatique sous les rapports historique, physique et mathématique*, Strasbourg, 1783, 2 vol. in-8°., avec un supplément publié en 1786. II. *L'Art des accouchements*, traduit du français de Sacombe, Manheim, 1796, in-8°., et plusieurs Mémoires dans divers recueils périodiques. S. S.

KRASINSKI (Le comte VINCENT), général polonais, était chambellan de Napoléon, et colonel du 1er. régiment de chevau-légers lanciers au service de France, où il se distingua par son courage. En 1812, il passa le premier le Niémen à la nage, et fut présent à toutes les affaires de cette campagne. Il fut nommé général de brigade en 1813, et général de division en 1814. Le 13 mars de cette année, il combattit avec distinction auprès de Reims. Ayant coupé la route de Béry-au-Bac, il força l'ennemi de se retirer en désordre, laissant au pouvoir des Français vingt-deux pièces de canon, cinq mille prisonniers et cent voitures de bagages et d'artillerie. Lorsque la chute de Buonaparte eut fait cesser les hostilités, le général Krasinski conduisit en Pologne les débris des troupes polonaises, et fit son entrée à Posen, le 25 août 1814. Reçu au milieu des acclamations de toute la ville, il adressa aux autorités venues à sa rencontre, un discours, où l'on remarquait le passage suivant : « Les aigles que vous voyez » planer au-dessus de nos têtes, et les » armes qui brillent dans nos mains sont » la preuve de la confiance du jeune mo- » narque et de la haute protection qu'il » nous accorde. Le monde entier lui rend » justice; mais c'est à la postérité à l'en » récompenser, en le plaçant au rang » de ces héros que l'admiration du siècle » transmet aux autres siècles. Fidèles à » notre devoir, nous n'abandonnâmes » un trône chancelant que quand celui » qui l'avait élevé l'abandonna lui-même. » Ce n'est qu'avec sa permission que » nous nous adressâmes à l'empereur » Alexandre, dont l'ame magnanime nous » promit bienveillance et protection. » Le comte Krasinski fut chargé par le monarque russe, au mois de novembre de la même année, de passer en revue la garde impériale lithuanienne à Varsovie, et fut nommé commandant de cette ville. La famille à laquelle il appartient, est une de celles qui se montrent avec le plus d'éclat dans les annales de la nation polonaise. Elle a produit, entre autres personnages recommandables, cet évêque de Kaminiec qui sut inspirer en France tant d'intérêt pour la confédération de Bar, au secours de laquelle on vit accourir une foule d'officiers français, sous les ordres des généraux Vioménil, Dumouriez, Choisi, etc., et le grand maréchal du même nom, qui à cette époque, négocia si habilement en faveur de sa nation auprès de la Porte Ottomane. Parmi les héritiers du nom et des vertus politiques de ces Krasinski, on compte encore :—KRASINSKI (Isidore), lieutenant-général, qui se distingua particulièrement au corps d'observation sous le général Zayonizck, à Neidenbourg; — KRASINSKI (Hilary), lieutenant-colonel, qui cultive, avec un égal succès, ses terres et les belles-lettres; — KRASINSKI (Pierre), capitaine, qui fut blessé à Somma-Sierra, près de Madrid, dans la fameuse charge de chevau-légers polonais de la garde, commandée par son parent. DE.

KREUTZER (RODOLPHE), célèbre compositeur, et l'un des premiers violons de l'Europe, est né à Versailles en 1767, d'un musicien du Roi. Il annonça de bonne heure de grandes dispositions, et eut pour maître de violon Antoine Stamitz. A l'âge de treize ans, il joua, au Concert spirituel, un concerto de sa composition, qui eut beaucoup de succès. A dix-neuf ans, il avait composé deux grands opéras, qui furent répétés devant toute la cour. La reine l'honorait de sa protection, et l'admettait à ses concerts particuliers. Kreutzer, après avoir voyagé en Italie, en Allemagne et en Hollande, se fixa à Paris, où il devint premier violon de la chapelle et de la musique particulière de Napoléon, premier violon de l'académie de musique et mem-

bre du conservatoire. Les ouvrages qu'il a donnés au théâtre ont tous obtenu du succès. En voici la liste ; à l'Opéra : 1°. *Astyanax*, composition dans laquelle on remarque de beaux chœurs et un grand air d'un caractère vraiment tragique ; le ton général manque cependant de noblesse et de variété, et l'ensemble manque d'effet. — 2°. *Aristippe*. — 3°. *La mort d'Abel*. — 4°. La musique des ballets de *Cléopâtre* et de la *Fête de Mars*. — A l'Opéra-Comique : 5°. *La princesse de Babylone* ; c'est le plus médiocre des ouvrages de l'auteur : il est vrai que le poème de M. Vigée est extrêmement froid. — 6°. *Jeanne-d'Arc*. — 7°. *Lodoïska*. — 8°. *Paul et Virginie*. — 9°. *Le franc Breton*. — 10°. *Charlotte et Werther*. — 11°. *Le petit Page*. — 12°. *François Ier*. — 13°. *Jadis et aujourd'hui*. M. Kreutzer a fait graver des concertos de violon, des symphonies, des duos, des sonates, etc. Il a concouru à la méthode de violon rédigée par M. Baillot, pour l'enseignement du conservatoire. Il est aujourd'hui professeur de violon à l'école royale de musique et de déclamation. — Son frère cadet, membre de l'orchestre de l'académie de musique, est un violoniste très distingué. S. S.

KRIVTZOFF ou KRIWKOFF, colonel des gardes de l'empereur de Russie, s'est fait chérir des militaires français par les soins touchants qu'il leur prodigua pendant le désastre de Moscou. Quinze cents hommes de cette nation se trouvaient dans un hôpital, dont les Russes venaient de s'emparer. La populace exaspérée les menaçait d'une mort presque certaine. Le colonel Krivtzoff, ayant une jambe cassée, se traîne devant la principale entrée de l'hôpital, et fait un rempart de son corps aux quinze cents Français qu'on voulait égorger. Il parvint à les sauver tous. Cet officier était en 1816 à Paris, où il assistait à toutes les séances de la société de l'instruction élémentaire, dans l'intention de s'instruire et de rapporter dans sa patrie les bienfaits d'une sage institution. Avant de quitter la France, le colonel Krivtzoff déposa chez le docteur Montègre, rédacteur de la *Gazette de santé*, le modèle d'une cuisse et d'une jambe artificielles qu'avait confectionnées pour lui, avec beaucoup de talent, un mécanicien anglais. Au moyen de ce membre factice, M. de Krivtzoff, dont la cuisse, brisée par un boulet de canon, avait été amputée aussi haut que possible, marchait avec une extrême facilité. Le docteur Montègre, d'après les généreuses intentions de cet officier, présenta ce modèle au conseil d'administration, qui en fit insérer la description dans le bulletin ; et déjà deux artistes français étaient parvenus, en 1817, à l'imiter. S. S.

KRUDNER (La baronne VALÉRIE DE), née à Wittingoff en Livonie, vers 1770, sera certainement remarquée dans ce siècle extraordinaire par le singulier rôle dont elle s'est chargée. Nous ne sommes point encore arrivés ou retournés au temps des prophéties, et Mme. de Krudner veut être prophétesse : on croit que sa mission est au moins anticipée, ou plutôt qu'elle est tardive. Elle est veuve du baron de Krudner, issu de l'une des plus anciennes familles de Livonie, nommé en 1796 ambassadeur de Russie à la cour de Madrid, mais que des raisons politiques empêchèrent de remplir cet emploi. Le baron de Krudner fut envoyé en 1798 à Copenhague, puis à Berlin, où il mourut en 1802, d'une attaque d'apoplexie. Sa femme, douée au suprême degré de toutes les qualités qui pouvaient charmer son époux, l'accompagna dans toutes ses missions. Après l'avoir perdu, elle voyagea en Italie et en France, où elle fréquenta les plus hautes sociétés des deux pays, et en fut très recherchée. Elle a publié à Paris en 1806 le roman intitulé *Valérie*, qu'on dit être sa propre histoire, et dont tous les journaux ont fait l'éloge ; il a eu trois éditions, et il est peu de femmes qui ne l'aient lu. On sait que le héros de ce roman s'empoisonne par un désespoir d'amour. Mme. de Krudner parlait autrefois avec une extrême complaisance des victimes qu'elle a faites dans ce genre. Elle ajouta un jour, à l'énumération qu'elle en faisait : « Il y en a encore » un à Lauzanne qui n'est pas mort, mais » il ne peut aller loin. » Voici le portrait qui a été fait de Mme. de Krudner dans plusieurs journaux : « Elle était citée dans » sa jeunesse pour la légèreté *aérienne* de » sa taille, la beauté de ses traits et les » charmes de son esprit. A tous ces moyens » de plaire, il faut ajouter un cœur sen- » sible, une imagination vive et un pen- » chant irrésistible aux *rêveries mélanco-* » *liques*. Mme. de Krudner n'a plus la » fraîcheur de la jeunesse : mais sa taille

» est encore svelte et gracieuse; ses yeux » n'ont rien perdu de leur flamme *magnétique ;* le temps n'a point outragé » sa blonde chevelure, et le miel de la » persuasion coule avec abondance de ses » lèvres toujours vermeilles. » Ce galant portrait, qui pourrait ne pas déplaire à une aimable dévote, ne s'accorde point avec l'idée qu'on se fait d'une prophétesse, ou d'une sorcière, suivant l'outrageante dénomination que lui ont donnée de grossiers paysans suisses, dans le pays desquels elle a commencé ses singulières prédications. On a prétendu qu'avant de les entreprendre, elle avait eu des conférences avec un grand souverain, auquel elle aurait donné, dans un ouvrage qu'on lui attribue (la *Description du camp de Vertus*, publiée à Paris en septembre 1815), des éloges que toute l'Europe a trouvés justes. On a dit et répété dans tous les écrits publics que son apostolat avait un but politique; enfin que c'était Mme. de Krudner qui avait fait naître l'idée de la *sainte alliance*, pacte nouveau qui, par l'épithète qui y est jointe, semblait en effet avoir un caractère étranger à la diplomatie ordinaire des souverains. Cette idée avait pris d'abord une certaine consistance, lorsqu'on vit que les gouvernements ne paraissaient pas désapprouver Mme. de Krudner dans ses prédications : mais le public a été complètement désabusé par les éclaircissements qu'a donnés, sur l'objet de la sainte alliance, M. de Krudner (1), envoyé de l'empereur Alexandre en Suisse. Il résulte des documents qu'il a publiés, que la sainte alliance n'a d'autre but que de maintenir dans tous les pays un état de choses tranquille et légitime, de garantir les institutions sociales, les droits et les libertés de chaque ordre d'état, et les principes constitutionnels de chaque gouvernement européen, soit républicain, soit monarchique. Enfin toute espèce de doute sur la mission prétendue autorisée ou même tolérée de Mme. de Krudner a cessé, lorsqu'on a vu la police des gouvernements suisses et du grand-duc de Bade, qu'elle avait plus particulièrement choisis pour son apostolat, disperser ses prosélytes, et l'expulser elle-même de leur territoire. Après avoir été forcée, en 1816, de sortir du pays de Bade, elle a repris sa carrière mystique en Suisse. Elle s'était d'abord établie dans l'auberge du *Sauvage* à Bâle, avec un ministre de l'église protestante de Genève, nommé M. Empeytaz; et elle avait formé dans cette hôtellerie des exercices spirituels pour un cercle de personnes connues par leur piété. Ces exercices n'avaient d'abord lieu que dans la chambre de Mme. de Krudner; mais le nombre des auditeurs s'étant beaucoup augmenté, la plus grande salle de l'auberge fut choisie pour les recevoir. Les exercices commençaient par l'oraison mentale; M. Empeytaz récitait ensuite une prière à haute voix, et prononçait un discours très soigné, qu'il faisait suivre d'une prière que les assistants récitaient à genoux. Après cet acte de piété, quelques personnes choisies obtenaient une audience particulière de Mme. de Krudner; on la voyait souvent à genoux, au fond de plusieurs chambres sombres, dans un costume de prêtresse. Pendant les exercices, elle avait l'attitude d'une inspirée, et restait dans le recueillement et le silence, observant néanmoins avec beaucoup d'attention les personnes qui lui paraissaient le plus disposées à profiter des exercices, ou sur lesquelles elle pouvait avoir le plus d'influence : elle en eut effectivement beaucoup, principalement sur des jeunes personnes, même des premières familles du pays. Leur enthousiasme fut extrême; mais les devoirs du ménage en souffrirent; et les pères et mères ne partagèrent pas cet enthousiasme. Bientôt les exercices publics et les conférences particulières parurent suspects; et le gouvernement défendit à M. Empeytaz et à Mme. de Krudner de les continuer. Ils obéirent; et après avoir essayé de rétablir leur culte aux environs de Bâle, les nouveaux missionnaires se rendirent à Arau, où ils eurent aussi beaucoup de succès. Les habitants des campagnes voisines accouraient de toutes parts à leurs conférences; les uns, par un véritable zèle religieux; un grand nombre d'indigents, pour avoir part aux charités de Mme. de Krudner, et quelques personnes réfléchies, pour examiner si la politique ne pourrait pas tirer parti d'une semblable nouveauté. Quoi qu'il en soit, les rassemblements de pauvres, de mendiants, de vagabonds mêmes que cette nouveauté attirait, à une époque où la plus grande partie de la

(1) M. de Krudner, dont il est question ici, n'est point fils de madame de Krudner, comme on l'a prétendu, mais proche parent de son époux.

population était tourmentée par la plus extrême misère, l'espèce d'écrits que faisait répandre la moderne Sibylle, et qu'on pouvait également considérer comme des appels à la sédition autant qu'à la bienfaisance et à la charité, tout cela commençait à inspirer de sérieuses inquiétudes aux gouvernements suisses ; et, comme celui de Bade, ils résolurent d'éloigner la prophétesse. Il paraît que M. Empeytaz craignit les mesures qu'on pourrait prendre contre lui, et que son zèle n'alla pas jusqu'à les braver. Il se sépara de Mme. de Krudner, qui poursuivit, avec un imperturbable courage, le but qu'elle s'était proposé. Expulsée d'un canton, elle entrait dans un autre, après avoir secoué la poussière de ses pieds, catéchisant en plein air, au milieu des frimas, et souvent par une pluie continue, deux ou trois mille malheureux qui formaient son cortége, tandis qu'une foule d'autres accouraient sur ses traces, et demandaient à tous les passants, à tous les échos, la bonne dame qui donnait de l'argent en apprenant à prier Dieu. Il faut avouer toutefois qu'un pareil genre de vie a quelque chose d'extraordinaire, quand on se souvient que celle qui l'a embrassé, est une femme charmante, qui, élevée avec les soins les plus délicats, et caressée par toutes les jouissances, fut si loin, pendant toute sa vie, des injures des saisons et des rigueurs de la fortune. Quelques personnes ont cru voir, dans la conduite de Mme. de Krudner, le projet de détruire la religion catholique, pour lui substituer un culte éphémère, dont on saurait bientôt s'affranchir ; et ils ont supposé que cette dame et sa doctrine étaient le moyen dont se servait le parti philosophique ou révolutionnaire, pour obtenir ce résultat, qu'on poursuit depuis près d'un siècle, et qu'a hautement voulu réaliser un chef de l'un de nos précédents gouvernements (*Voy.* LARÉVEILLÈRE). M. de Bonald a prétendu, dans le *Journal des débats*, et M. de Mariguié, dans un écrit récemment imprimé, que tel était le but qu'on se proposait par les prédications de Mme. de Krudner ; et ils ont l'un et l'autre appuyé cette assertion de quelques arguments. Quoi qu'il en soit, si cette dame est l'agent confidentiel, ou la dupe crédule d'un parti, il faut convenir qu'elle ne remplit pas mal son rôle. Ce n'est pas sans résistance qu'elle cède le terrain que la force l'a contrainte d'abandonner : cependant elle ne cueillera pas la palme du martyre ; car jusqu'à présent toutes les violences à son égard se sont bornées à de simples expulsions. N'ayant pu obtenir la faculté de faire une mission dans le pays de Bade, elle a fait imprimer une lettre qu'elle a adressée, le 17 février 1817, au ministre du grand-duc, dans laquelle, entre autres expressions singulières, on a remarqué ce passage : « Je » n'aurais pas à me défendre, là où je » n'aurais pas à traverser le désert de la » civilisation, et à lutter contre des lois » réprouvées par le seul code que je re» connaisse, celui du Dieu vivant. » Dans une autre lettre au même ministre, Mme. de Krudner s'exprime ainsi : « C'est au » Seigneur à ordonner, et à la créature » à obéir ; c'est lui qui expliquera pour» quoi la faible voix d'une femme a re» tenti devant les peuples, a fait ployer » les genoux au nom de Jésus-Christ, » arrêté les bras des scélérats, fait pleu» rer l'aride désespoir, demandé et obtenu » de quoi nourrir des milliers et milliers » d'affamés... Il fallait une mère pour avoir » soin des orphelins, et pour pleurer avec » les mères...., une femme élevée dans » les demeures du luxe, pour dire aux » pauvres qu'elle était bien plus heu» reuse sur un banc de pierre en les ser» vant...., une femme simple et non aveu» glée par le faux savoir, et qui pût » confondre les sages,.... une femme » courageuse, qui, ayant tout possédé » sur la terre, pût dire, même aux rois, » que tout n'est rien ; qui détrônât » les prestiges et les idoles des salons, » en rougissant d'avoir voulu briller par » quelques misérables talents, etc. » Un pareil langage dans la bouche d'une grande dame, dont la conduite ne le dément pas, est sûrement fait pour imposer quelque vénération, même à des gens moins crédules que les bons paysans suisses : il n'est donc pas étonnant qu'elle ait fait beaucoup de prosélytes parmi des hommes de bonne foi. On a observé que dans la maison qu'elle a occupée près de Lucerne, elle recevait un grand nombre de lettres qui ne lui arrivaient pas par la poste, mais qui lui étaient remises par des messagers qui souvent venaient de très loin : tout était mystérieux dans sa correspondance ; et cette particularité a donné lieu à divers soupçons qui, vraisemblablement, ont fait

prendre le parti de l'expulser de la Suisse, quoique ses aumônes fussent très avantageuses à ce pays, où le petit peuple était sans moyen de subsistance. On prétend que le montant des charités qu'elle y a faites s'élève à plus de dix mille florins en or, et qu'avant sa sortie de ce pays, elle avait reçu de fortes lettres-de-change, dont le produit devait avoir la même destination. En quittant un canton, Mme. de Krudner disait anathème aux magistrats qui l'expulsaient : elle leur reprochait leur dureté envers l'envoyée du Seigneur, et leur annonçait les derniers malheurs et toutes les vengeances du Ciel irrité. A Schaffouse elle avait été invitée à quitter la ville et son territoire; et l'on présumait qu'elle suivrait la rive gauche du Rhin, pour prolonger son séjour en Suisse, et répondre aux vœux de ses sectaires : mais, le 29 juillet, elle arriva à pied à Randegg, et demanda pour elle un lit au château; sa suite logea à l'auberge. Le bailli de Radolphell, instruit de son arrivée, lui fit signifier, au milieu de la nuit, ainsi qu'à tous ceux qui l'accompagnaient, de se disposer à partir dès le matin. En se levant, Mme. de Krudner fit un beau discours; et, pour produire plus d'effet, elle prit une baguette enveloppée d'une manière mystérieuse, fit mettre tout le monde à genoux, se promena solennellement dans la chambre, et prédit trois fois malheur à un monde corrompu et impénitent. La curiosité avait attiré des juifs : elle les prêcha sur leur endurcissement. Beaucoup de personnes étaient arrivées, la nuit, à pied et en voiture, et Randegg ressemblait à un pélerinage. La procession se mit lentement en marche : Mme. de Krudner lui fit prendre la route de Radolphell, où elle arriva à dix heures du soir. Le bailli, fort embarrassé, se transporta sur-le-champ chez elle, et lui demanda où elle voulait enfin aller avec tout ce monde. Après un quart-d'heure d'une conversation très animée, le magistrat lui signifia l'ordre de partir. Le lendemain, toutes les auberges étaient remplies; on accourait de toutes parts pour l'entendre prêcher. Le sermon commença; et elle se plaignit amèrement des persécutions dont elle était victime, de la dureté des cœurs, des suggestions de Satan, dont ses persécuteurs étaient l'organe, et lança plusieurs traits contre le bailli. On empêchait, disait-elle, le peuple religieux de venir à elle, et on arrêtait le cours de ses aumônes : avant son départ, elle engagea ses auditeurs à demander au Ciel que le cœur du bailli s'attendrît pour les pauvres, fit remettre deux écus neufs à l'administrateur de la paroisse, et manqua par-là de faire piller sa maison, les pauvres s'étant imaginé qu'il avait reçu cent louis. Mme. de Krudner en voulait surtout aux agents de police; elle les menaçait du feu du Ciel, et des plus terribles vengeances. Forcée de sortir de Zurich, elle se retourna vers la ville, et, en étendant le bras, elle la maudit : « Malheur à toi, s'écria-t-elle, ville profane, où les enfants eux-mêmes ont déjà des visages d'Holopherne ! » Elle voulut ensuite pénétrer en France, et se présenta à Colmar, où les magistrats l'empêchèrent d'entrer. On annonce qu'elle s'est enfin fixée à Sackingen dans le grand-duché de Bade, où elle n'a plus ni finances ni prosélytes, et où elle est étroitement surveillée. Une terre, qu'elle avait en Allemagne, a été saisie et vendue par ses nombreux créanciers. Il a paru un portrait de Mme. de Krudner, avec cette inscription : *Tout mon être est charité*. U.

KRUSEMARK (Le baron DE), né en Prusse, a été chargé de plusieurs missions diplomatiques par le cabinet de Berlin. Après le mauvais succès des dernières tentatives faites en 1806 par le roi de Prusse auprès de Buonaparte pour le maintien de la paix, M. de Krusemark partit pour St.-Pétersbourg avec une lettre de la propre main de Frédéric-Guillaume adressée à l'empereur Alexandre, et réussit à renouer entre les deux monarques la coalition dont les résultats furent décidés par le traité de Tilsitt. Nommé ambassadeur près de la cour de France en 1809, il en remplissait encore les fonctions en 1813, et ne quitta Paris qu'après la rupture. La correspondance qu'entretint alors le baron de Krusemark avec M. de Hardenberg et le duc de Bassano (Maret), forme un ensemble de documents précieux pour l'histoire de cette époque. DE.

KRUSENSTERN (Le chevalier A.-F. DE), capitaine de marine russe, aussi distingué par ses connaissances que par son caractère entreprenant, servit d'abord sur la flotte anglaise pendant les années 1793 - 1797. Les années de 1798

et 1799, il les passa à Canton en Chine: c'est là qu'il vit le grand avantage que les Russes pouvaient tirer d'un commerce direct avec la Chine des pelleteries de leurs possessions sur les côtes du nord-ouest de l'Amérique. Lors de son retour en Russie, il soumit au gouvernement un projet sur les moyens de donner des secours à la compagnie russe d'Amérique, pour mettre en état les négociants russes, établis sur les côtes du nord-ouest de l'Amérique et aux îles Aleutiennes, de faire un commerce direct avec la Chine et le Japon. Ce projet ne fut pas goûté d'abord; mais lors de l'avénement au trône de l'empereur Alexandre, le comte de Romanzoff, alors ministre du commerce, le soumit à ce souverain, qui l'accueillit. M. de Krusenstern quitta la rade de Falmouth, le 5 octobre 1803, avec les bâtiments la *Nadeshda* (l'*Espérance*), sur lequel il se trouvait en personne, et la *Neva*, commandée par le capitaine Lisanskoy. La *Nadeshda* fut de retour à Cronstadt le 19 août 1806. Trois relations ont été données de ce voyage: 1°. *Voyage autour du monde, fait de* 1804 *à* 1806 *par le capitaine A.-F. de Krusenstern* (en allemand), St.-Pétersbourg, 1810, 3 vol. in-4°. et Atlas. — 2°. *Lisanskoy* (*Urey*), *Voyage autour du monde* (en russe), ibid., 2 vol. in-8°.; on en a annoncé une traduction allemande par M. Pansner. — 3°. *Observations faites dans un voyage autour du monde pendant les années* 1803 - 1807, par Langsdorff, Francfort, 1812, 2 vol. in-4°. Les découvertes de ce voyageur ont confirmé, dans toute leur étendue, celles du célèbre et malheureux la Pérouse, ainsi que celles des Hollandais; et elles ont achevé en grande partie ce qui restait à faire pour compléter la reconnaissance entière de cette contrée. M. de Krusenstern a déterminé avec la plus grande précision la position de Nangasaki, et celle du détroit de Sangaar; il a reconnu, comme Broughton, qui voyageait en 1796, mais de plus près et avec plus de soin que lui, la côte occidentale de l'île de Jedso, le détroit de la Pérouse, qu'il a traversé, ensuite la côte orientale de l'île Saghalien, l'extrémité nord de cette île, et la côte nord-ouest, qui se rapproche de la côte de Tartarie et du détroit qui a arrêté la marche de la Pérouse. Ayant été forcé de relâcher sur les côtes de Noukahiwa, l'une des îles de Mendoça, dans le grand Océan, il en ramena un matelot français qu'un naufrage y avait jeté quelques années auparavant, et qui, par un jeu singulier de la fortune, était devenu le gendre du roi du pays (*V.* KABRIS). En 1815, le gouvernement russe ayant ordonné les préparatifs d'un nouveau voyage autour du monde, pour examiner le détroit de Behring, l'Océan glacé, et pour trouver un passage de la côte nord-ouest de l'Amérique à Archangel, par le continent d'Amérique ou celui d'Asie, le capitaine Krusenstern fut chargé du commandement de cette expédition, à laquelle plusieurs officiers russes demandèrent à être associés. S. S.

KUSZANZY (ALI), chef des Kersales en Servie, traita, en 1804, avec les Serviens, pour leur livrer les deys turcs, morts ou vifs. Il manqua à sa promesse, remit ses prisonniers à Bekir-Pacha, se refusa à évacuer Belgrade, et fut proscrit par la Porte-Ottomane. Après une longue détresse et une grande résistance, il envoya des députés pour traiter avec Czerni George, et offrit de rendre la forteresse et la ville aux conditions d'être employé par les Serviens et de conserver son organisation militaire. Il fut forcé, le 13 décembre 1807, de se retirer dans la forteresse supérieure, après la prise de la ville basse de Belgrade par les Serviens; et, le 22, il obtint des conditions honorables pour lui et sa garnison; évacua la citadelle de Belgrade par capitulation, s'embarqua avec sa troupe sur le Danube; fut attaqué par les Serviens, leur échappa, et se retira à Widdin, auprès de Passwan-Oglou. Arrivé devant Widdin au moment de la mort de Passwan-Oglou, on lui refusa l'entrée: il se retira, revint à Widdin, et commanda en second sous les ordres d'Idis-Pacha. En juin 1809, il fit la guerre aux Serviens, et fut chargé du commandement de l'avant-garde de l'armée turque. V.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

# PREMIER SUPPLÉMENT ET ERRATA
## POUR LES TROIS PREMIERS VOLUMES.

ABAMONTI, fut directeur-général des postes du royaume de Naples sous le gouvernement de Murat pendant les deux dernières années, conserva cet emploi sous le gouvernement de Ferdinand IV, et en jouissait encore en 1817.

ACHAINTRE. D'après les renseignements que nous avons acquis ultérieurement, nous considérons comme inconvenantes les expressions d'*originalité de ses mœurs*, qui se trouvent dans cet article. M. Achaintre a annoncé une édition d'*Homère*, dont il a eu l'honneur de présenter le prospectus au Roi, en 1817.

ALESME (Le marquis J. B. F. G. D'). Rapporter au premier volume, où se trouve cet article, la note qui est placée dans le second, à la suite de l'article du baron DALESME. Il convient aussi de dire à l'article du marquis d'Alesme, que c'est comme simple soldat, et non comme chef de bataillon, qu'il s'enrôla dans les volontaires royaux, en mars 1815; qu'il fut, dans le mois de mai suivant, l'un des dix membres du comité royal, organisé à Paris, et qu'il a obtenu le grade de colonel à la fin de 1816.

AREMBERG (Le prince D'), père, ancien sénateur, est toujours vivant, et habitait encore Bruxelles en 1817.

ASSELIN (PIERRE), ancien avocat à Orbec, où il est né, n'a pas été de l'assemblée constituante. Il fut candidat au corps-législatif en 1805, et non pas en 1815. Il donna sa démission de receveur en 1814.

ASSELIN DE VILLEQUIER, premier président de la cour royale de Rouen, et membre de la chambre des représentants, nommé par le département de la Seine-Inférieure, en 1815, n'a pas été président de la société populaire de Rouen en 1793, et a au contraire été arrêté à cette époque comme suspect. — ASSELIN DE CRÈVECOEUR, son frère, conseiller-d'état honoraire, et membre de la commission du sceau, n'a rempli aucune fonction publique sous les divers gouvernements révolutionnaires.

AUDOIN (FRANÇOIS-XAVIER) était, en 1791, vicaire, non de la paroisse de St.-Eustache à Paris, mais de celle de St.-Maurice à Limoges. Venu à Paris en 1792, il fut du nombre des électeurs.

AUGUIS. Nous avons vérifié qu'il n'est ni auteur ni coopérateur des *Etrennes aux morts et aux vivants*.

AUVRAY (Le comte D'), maréchal-de-camp, n'a pas servi dans les gardes-françaises, mais dans le 104e. régiment, où il était capitaine. Ce corps fut envoyé à l'armée du Nord, quelques jours avant le 10 août 1792, parce que les révolutionnaires craignaient son dévouement au Roi. M. d'Auvray a fait les campagnes de 1796 et 1797 en Italie. Il avait été destitué des fonctions de préfet de la Sarthe, par Buonaparte, au commencement de 1814. Il eut alors, pour successeur, M. Derville-Maléchard.

BABEY (FRANÇOIS) n'a pas été député du Jura à la chambre des représentants, mais bien nommé par ce département, membre de la chambre des députés, pour la session de 1815. Il est aujourd'hui conseiller à la cour royale de Besançon.

BARBIER-VEMARS, né le 7 avril 1775, à Vémars, n'eut pas d'autre raison pour quitter la carrière de l'enseignement que sa mauvaise santé. Il fut alors nommé sous-chef au ministère de la guerre, et non à celui de l'intérieur. Il cessa d'écrire dans le *Journal général*, à l'époque du 20 mars 1815. Depuis, il s'est occupé de l'*Hermes romanus* (Mercure latin), qui a obtenu beaucoup de succès.

BARDIN (Le baron ETIENNE-ALEXANDRE) entra au service en 1792. Après avoir passé par tous les grades, il prêta serment le 16 décembre 1811, en qualité de colonel des pupilles de la garde, et fut nommé commandant de la Légion-d'honneur, le 14 septembre 1813, après la bataille de Dresde, où il commandait une brigade de la jeune garde. Nommé chevalier de St-Louis le 26 octobre 1814, il fut confirmé dans son titre de baron, le 6 janvier 1815. On a de lui: I. *Manuel d'infanterie*, deux fois traduit en langues étrangères, quatrième édition, 1813. II. *Mémorial de l'officier d'infanterie*, seconde édition, 1813. III. *Cours d'instruction à l'usage de l'école de Fontainebleau*, 1814. IV. *Service en campagne*, 1816. M. Bardin a été attaché, en 1816, au dépôt de la guerre, en qualité de colonel d'état-major. — C'est à un autre BARDIN qu'appartiennent les ouvrages de poésie mentionnés à la page 201 du premier volume.

BARRUEL (L'abbé), en écrivant que les prêtres, au lieu d'abandonner le service de leur église, pouvaient promettre aux gouvernements existants une soumission *passive*, en tout ce qui ne blesse ni la foi, ni les mœurs, a constamment ajouté que ni l'autorité de fait, exercée par les usurpateurs, ni les serments qu'ils exigent, ni même le *consentement des souverains étrangers*, ne peuvent priver de *ses droits l'héritier légitime*. Il avait même écrit et imprimé que tout usurpateur était *horriblement coupable*, en profitant de son autorité de fait, pour rester sur un trône qui ne lui appartient pas. (Voy. *Question nationale*, p. 168; — *L'Évangile et le clergé sur la soumission*, p. 75, an 1801). M. Barruel ne prêta point de serment à Buonaparte, après son retour de l'île d'Elbe, en 1815: il fut au contraire obligé de se sauver loin de Paris, pour échapper aux agents de la police, qui vinrent chez lui pour l'arrêter.

BATHURST (HENRY). Tout le paragraphe de cet article, depuis ces mots: « Il présenta, le 18 » avril 1815, un nouveau bill; » jusqu'à ceux-ci: « L'état militaire d'Angleterre était trop nom- » breux, » doit s'appliquer à M. Bathurst, parent de celui-ci, aussi membre du parlement, et ministre d'état en 1817.

BEAUVAU (Le marquis DE). Quelques précautions que nous ayons prises pour ne rien préjuger sur le procès qui se poursuit pour la succession du marquis de Beauvau, mort en 1793, nous n'avons pu éviter de la part de sa fille, Madame Delaunet, une réclamation écrite dans le style le plus grossier, mais dont aucune allégation ne prouve contre l'exactitude de notre article. Seulement Madame Delaunet prétend que son père est sorti de la Bastille en 1784; d'autres témoignages établissent qu'il en sortit en 1787: nous reconnaissons que, dans l'un et l'autre cas, c'est à tort que nous avons dit qu'il en sortit par suite de la révolution. Les personnes qui voudraient s'éclairer davantage sur ce procès, peuvent consulter les mémoires qui ont été publiés récemment, le premier: *Pour mademoiselle Sophie-Victoire-Reine de Beauvau-Vigny-Craon, épouse de M. François Delaunet, contre le prétendu marquis de Beauvau-Vigny-Craon*; le second: *Pour M. Charles-Just-Louis, Eugène, marquis de Beauvau-Craon-Tigni, chevalier de St.-Louis, ancien officier-supérieur des armées royales de la Vendée, etc., contre Dame S. V. R. de Beauvau-Tigni, épouse divorcée de M. Henri Roland, séparée d'habi-*

*tation, depuis plusieurs années, d'avec M. F. Delaunet, son second mari*, etc., Angers, 1817.

BELAIR (Le général). On a confondu le père et le fils. C'est ce dernier qui a fait la guerre d'Espagne en 1809; et tout le reste de l'article le concerne, jusqu'à la *bibliographie*, qui appartient au père. Celui-ci vit maintenant retiré aux Andelys. Le fils fut arrêté en 1816 à Lyon, et remis en liberté dans le mois d'octobre 1817.

BELLISEN-DURBAN (Le comte Henri Gaston de), ancien officier des gardes de Monsieur, émigra en 1791, fit les campagnes dans les armées des princes, jusqu'au licenciement en 1801, et obtint la croix de St.-Louis. Rentré en France, il ne remplit aucune fonction publique jusqu'en 1814, où il fut député du département de l'Ariége, auprès du Roi. Il a été depuis promu au grade de maréchal-de-camp, et nommé inspecteur des gardes nationales de l'Ariége. Le duc d'Angoulême l'avait nommé commandant provisoire de ce département, à son retour d'Espagne en 1815.

BERNADOTTE. Ce n'est pas après la déposition de Gustave-Adolphe qu'il fut nommé prince-royal de Suède, mais après la mort du prince de Sleswig-Augustenbourg. (*Voy.* Gustave-Adolphe.)

BERNARD de MARIGNY (Le vicomte), n'était pas oncle, mais cousin-germain du général vendéen de ce nom; il fut nommé garde de la marine en 1754, et non en 1759. Il était sous les ordres de Latouche-Tréville, lorsqu'il s'empara de l'*Ardent*. Il n'a jamais commandé le *César*: ce vaisseau était monté, à l'affaire du 12 avril 1782, par un de ses frères, qui périt ce jour-là en sautant en l'air, après avoir eu les deux jambes emportées par un boulet. Le vicomte de Marigny n'a pas émigré. Un ordre du roi Louis XVI le lui défendit. Il fut nommé, en 1798, commandant en chef des royalistes de la Bretagne, et, pendant les cent jours de 1815, commissaire extraordinaire du Roi dans la même contrée. Il est mort à Brest le 25 juillet 1816.

BERNARDI, pag. 306, col. 1, lig. 30: membre de la seconde classe de l'Institut; *lisez*: de la troisième.

BERNIS (Le comte René de) suivit Monsieur en mars 1815, jusqu'au licenciement de la maison du Roi à Bethune; il rejoignit, aussitôt après, le duc d'Angoulême en Espagne; reçut de S. A. R. plusieurs missions, etc.

BISSY (Le baron de), maréchal-de-camp, a été confondu avec le comte Frédéric de Bissy, colonel de l'état-major de la quatrième division, qui suivit le Roi à Gand en 1815.

BLANC (François-Joseph), ancien député à la Convention nationale, est mort depuis plusieurs années, et n'a pas été maire de Vitry. (*Voy.* Leblanc, au tome iv.

BLANC St.-BONNET (Joseph-Marie). On a publié récemment à Lyon, sous le titre d'*Extrait*, un petit écrit de sept pages d'impression, signé Renard, *dépositaire des pièces originales*, dans lequel on prétend: 1° que les mots *St.-Bonnet*, qui désignent le village de *St.-Bonnet-le-Froid*, où est né M. Blanc, d'un père qu'on traite de *cabaretier*, ne sont qu'un surnom de fantaisie, et n'appartiennent point à sa famille; 2° que si M. Blanc, proscrit au retour de Buonaparte, s'est réfugié parmi les volontaires royaux, pour soutenir la cause des Bourbons, et aller enlever M. le duc d'Angoulême, on ne sait expliquer comment, dans une lettre, textuellement rapportée dans l'écrit que nous citons, il écrivait en substance au sous-préfet du Rhône, sous la date du 15 mai 1815: « Appelé momentanément à la campagne, pour » les soins qu'exigent mes propriétés, je suis sans » cesse en relation avec les braves habitants de » nos cantons, qui ne respirent que pour le *salut* » *de la patrie*, avec les gardes nationaux qui re» joignent, avec empressement, les drapeaux de » la liberté, aux cris de *vive l'empereur!* et les » citoyens enfin qui, par leurs infirmités ou leur » emploi, dispensés du service militaire, forment » le vœu de contribuer pécuniairement à la dé» fense de la *cause commune*. Un élan aussi no» ble, aussi *patriotique*, doit être *encouragé*, » et favorisé. Il m'a fourni l'idée d'un projet d'une » *souscription volontaire*, qui serait dirigée par » une commission, sous le titre d'*association pa*» *triotique*, dont les membres seraient choisis parmi » les personnes les plus recommandables par *leur* » *attachement au gouvernement*. Je m'estimerais » heureux d'être chargé d'une mission parti» culière à ce sujet (dans les cantons de Vau» generay et de l'Arbresle), et je trouverais ma » récompense, en déposant sur *l'autel de la pa*» *trie* les offrandes que j'aurais recueillies. Le 4 » avril dernier, j'eus l'honneur d'offrir l'arme» ment et *équipement de six fantassins*. Aujourd'hui (15 mai), je présente une somme de six » cents francs, que je m'oblige à verser sur-le» champ. » St.-Bonnet-le-Froid, le 15 mai 1815. *Signé* Blanc-St.-Bonnet, *propriétaire*.

BONDY (Taillepied de). Ce n'est pas le comte ex-préfet qui fut poursuivi et condamné pour l'affaire du 13 vendémiaire an iv, mais son frère, aujourd'hui receveur-général à Besançon. Le comte a été ambassadeur à Constantinople, sous le gouvernement impérial; et il est décoré de l'ordre du Croissant.

BONNEGENS des HERMITANS n'a point approuvé les principes de la révolution, mais a au contraire signé toutes les protestations de la minorité de l'assemblée constituante contre les innovations. C'est en récompense de cette conduite, qu'il a reçu des lettres de noblesse en 1816.

BONNEMAINS (Le général), tome i, page 406, n'est pas parent de celui qui le précède.

BOREL de BRETIZEL, conseiller à la cour de cassation, refusa de signer l'adresse de sa cour à Buonaparte, le 25 mars 1815, et, plus tard, l'acte additionnel aux constitutions de l'empire.

BOTTIN, ex-capucin, renonça au cloître et au célibat; *lisez*: Prêtre séculier du diocèse de Toul, renonça au célibat, etc.

BOURDON (Léonard J.-J. Joseph), fils de Bourdon Desplanches, premier commis des finances, etc., etc., est mort en 1805 à Paris.

BOUTHILLIER (Le comte Léon), ne put éviter d'être arrêté par ordre de Buonaparte, en mars 1815, et fut enfermé au fort Lamalgue, où sa femme accoucha.

CANDEILLE (Mme. Simons), a déclaré, postérieurement à la publication de notre première livraison, *qu'elle ne s'est chargée d'aucun personnage irreligieux dans les saturnales de 1793, qu'elle n'a pas même assisté comme spectatrice à la fête du 20 novembre, décrite par feu Mercier, dans son Nouveau Tableau de Paris*. Comme nous n'avions fait que citer textuellement Mercier, nous n'avons pas à nous rétracter; et Mme Simons nous a au moins l'obligation de connaître par nous un récit qu'elle avait ignoré jusqu'alors, et qui, sans son démenti, eût passé à la postérité pour un fait constant. Nous devons ajouter à la liste de ses ouvrages: 1° *Ida*, ou *L'orpheline de Berlin*, opéra-comique en deux actes, qui eut six représentations en 1807. — 2°. *Le Cantique parisien*, musique et paroles, composé pour le retour de Madame, duchesse d'Angoulême, en 1814. — 3°. Des vers *Sur la bonté*, pour l'anniversaire de la naissance du Roi. — 4°. Plusieurs Nocturnes et une foule de Romances, musique et paroles.

CASSINI (Jean-Dominique, et non Jacques-Dominique), né en 1748, et non en 1740, n'a point *coopéré* à la division de la France par départements, en 1790, mais seulement a été con-

sulté par le comité chargé de cette division, qui fut exécutée d'après sa grande carte, dont les cuivres lui furent enlevés par le gouvernement révolutionnaire qui l'avait fait arrêter comme suspect en 1793. Le prix de ces cuivres avait été fixé à 460.000 francs, qui ne lui ont jamais été payés. M. J.-D. Cassini a été président, vice-président, puis secrétaire du conseil-général de l'Oise; ensuite président du canton de Mouy, et, en septembre 1816, président du collége électoral de Clermont. C'est lui, et non son fils, qui a été deux fois candidat pour la députation de l'Oise. — Ce dernier est auteur de plusieurs savants Mémoires de botanique, approuvés par l'Institut, et l'un des coopérateurs du *Dictionnaire des sciences naturelles.*

CASTELLA (Le comte DE). C'est par erreur qu'on a dit qu'il était *adjoint à l'inspecteur-général Fririon, pour l'organisation des troupes suisses.*

CHABANON (ANTOINE-DOMINIQUE DE). Deux individus du même nom ont été confondus dans cet article. Le conventionnel n'est pas le même que le commissaire. Ce dernier, après avoir servi pendant vingt-deux ans comme officier ou administrateur, est chevalier de St.-Louis, et de la Légion-d'honneur, et commissaire-général de la marine au Havre. Il n'a été, ni sous-préfet, ni député d'aucun collége électoral.

CHABAUD-LATOUR fut proscrit, en 1793, comme *fédéraliste*, et non pas comme noble. Il n'eut pas à s'opposer, en 1804, dans le tribunat, au rétablissement des Bourbons, puisque personne, dans cette assemblée, n'émit de vœu en leur faveur.

CHAMBON-DE-MONTAUX n'a pas quitté sa profession de médecin, au commencement de la révolution, et l'exerce encore aujourd'hui dans la capitale. Il fit tous ses efforts pour sauver Louis XVI, en 1793; fut exposé, pour cela, à de grands dangers, et obligé de quitter la place de maire. Ces faits sont démontrés dans un mémoire que M. Chambon a publié, le 17 mai 1814, sous ce titre: *Lettre à Monsieur C., sur les calomnies répandues autrefois contre moi, comme maire de Paris, et renouvelées dans ce temps*, in-8°.

CHAMPEAUX-DE-VAUXDIMES (EDME-GEORGES), ancien recteur de l'académie d'Orléans. Plusieurs faits qui le concernent, relativement à cet emploi, ont été attribués par erreur à l'un de ses frères, mort au commencement de 1815. — M. CHAMPEAUX-DE-VAUXDIMES, né le 14 janvier 1761, ancien lieutenant d'infanterie, puis prêtre et chanoine de Grancey-le-Château, etc., fut, après son retour de l'émigration, membre du collége électoral de Bordeaux, officier de l'université, etc. Il a reçu du prince de Condé les témoignages les plus flatteurs sur sa conduite à l'armée de S. A. S.

CHARLES-LOUIS, infant d'Espagne, retiré à Rome avec Charles IV, son père (lisez: *son aïeul*), et la reine Marie-Louise, sa mère (ajoutez: *reine d'Etrurie*).

CHEFFONTAINES (Le vicomte RENÉ DE), né à St.-Malo le 25 juin 1770, émigra après l'affaire de Nanci, en 1790; fut reçu chevalier de St.-Louis, le premier janvier 1798, par le duc d'Enghien, qui lui donna, pour preuve de son estime, la croix qu'il avait portée lui-même. M. de Cheffontaines fut promu au grade de maréchal-de-camp, le 14 février 1815, et, peu de jours après, nommé aide-de-camp du duc de Bourbon, qu'il accompagna à Angers, dans le mois de mars. Après le départ de ce prince pour l'Espagne, il revint dans la Vendée, où il concourut aux opérations des armées royales.

CHEVALIER (M. J. G.) L'ouvrage qu'on lui attribue, sous le titre de *Recueil d'anecdotes, contes, historiettes et mélanges*, Paris, 1808, 2 vol. in-12, est de M. Cuvelier.

CORNET (Le comte MATHIEU-AUGUSTIN), né à Nantes, le 19 avril 1750, d'une ancienne famille de négociants, acheta, en 1785, la charge de receveur des fouages de l'évêché, et fut nommé, par le Roi, échevin de la ville, sur la présentation des habitants. Il vota dans les assemblées baillagères en 1789, pour l'égalité des droits et des charges publiques; fut membre du premier directoire du département de la Loire-Inférieure, et se retira à Baugency, en 1791, après avoir donné sa démission, par suite de quelques divisions dans le collége électoral. Il reçut, à la fin de 1793, à Baugency, les cent-trente-deux Nantais que Carrier envoyait au tribunal révolutionnaire, chercha à adoucir leurs maux, et fut dénoncé et arrêté pour ce fait. Transféré à la prison du Plessis, à Paris, il n'en sortit qu'après le 9 thermidor.

COUTARD (Le comte LOUIS-FRANÇOIS), lieutenant-général, est né à Ballon, dans le Maine, et n'a qu'un seul frère propriétaire à Marèche, et dont le fils, âgé de vingt-neuf ans, est chef d'escadron, chevalier de S.-Louis, officier de la Légion-d'honneur, et sert auprès de lui comme son aide-de-camp. Le comte Coutard est entré au service en 1787, et, comme Chevert, il ne doit sa fortune militaire qu'à sa valeur.

CRAMAYEL (FONTAINE DE). Son fils aîné (Louis), aide-de-camp du maréchal Oudinot, fut appelé à sa place, le 2 juin 1815, aux fonctions d'introducteur des ambassadeurs, quand Buonaparte fut revenu de l'île d'Elbe, et a cessé de la remplir après le retour du Roi.

DAMPIERRE *d'Agen* (Le marquis ÉLIE-LOUIS-AIMAR DE), d'une ancienne famille originaire de Normandie, habite la ville d'Agen, sans en ajouter le nom au sien. Il n'est pas officier de la Légion-d'honneur. Le Roi l'a nommé, en août 1816, chef d'état-major des gardes nationales de Lot-et-Garonne.

DARNAY (Le baron ANTOINE, et non pas LOUIS), ne fut nommé directeur-général des postes, à Milan, qu'après avoir été, pendant huit ans, secrétaire de cabinet. Il organisa, dans ce pays, un système général des postes et des messageries, semblable à celui de France, et qui a été conservé par le gouvernement autrichien. M. Darnay se trouvait à Milan le 20 avril 1814, lors de l'insurrection qui coûta la vie au ministre Prina: il y reçut des témoignages d'estime; et ses jours n'y furent pas menacés. Il arrêta, il est vrai, par ordre du vice-roi, la distribution des journaux français, mais non pas celle des lettres.

DECROIX, ancien secrétaire du Roi, et trésorier de France, a été confondu avec un apothicaire de Lille, qui n'avait de commun avec lui que d'habiter la même ville, et de porter le même nom. Decroix, apothicaire, mort en 1815, était auteur de l'*Avis instructif d'un père à ses enfants*, et de quelques écrits sur la chimie. Les ouvrages mentionnés dans le même article, et quelques autres, sont attribués à M. Decroix, ancien secrétaire du Roi.

DEDEM (Le comte F. G. VAN-DE-GELDER), ancien ambassadeur de Hollande à Constantinople, et, en dernier lieu, sénateur en France, n'a jamais servi dans ce pays comme militaire. C'est son fils qui y a obtenu le grade de général de division, après avoir servi aux armées d'Espagne et du Nord, et avoir été ministre de Hollande en Suède, à Paris, à Stuttgardt, à Cassel, et à Naples. Nous leur consacrerons à l'un et à l'autre, un article plus étendu, dans le dernier supplément.

DELANDINE-SAINT-ESPRIT, commissaire du Roi pendant l'interrègne de 1815, est le fils de

M. Delandine, ex-constituant, dont l'article précède le sien. Il a publié, en 1817, sous ce titre, *Le panache de Henri IV*, 2 vol. in-8º., une histoire, fort estimée, des efforts que firent les royalistes en 1815, pour la défense de la monarchie.

DESCHAMPS (Le baron) ne fut pas nommé maréchal-de-camp par Buonaparte, en 1815 : il refusa au contraire de le servir. Il a été nommé, dans le mois de novembre suivant, colonel du cinquième régiment de cuirassiers.

DESFOURNEAUX (Le baron ETIENNE), reçut à Amiens, le 23 août 1789, en présence de la garnison et des autorités, des lettres de *citoyen* de cette ville, et une montre d'or avec cette inscription : *Au brave Desfourneaux, pour avoir défendu, dans une émeute populaire, un poste qui lui était confié.* Il fut fait sous-lieutenant de grenadiers le 4 octobre, pour cette même action. Commandant une brigade à St-Domingue, sous le général Rochambeau, en 1793, il fut renversé d'un coup de feu à l'attaque du fort Wanaminthe, s'empara ensuite du fort Lesec, et chassa les Espagnols du Mirebalais, des Gonaïves, porta chez eux le théâtre de la guerre, et les défit dans la plus sanglante bataille qui ait été livrée dans les Antilles. Il y reçut quatre blessures, et perdit l'élite de ses bataillons. Cette victoire lui valut le grade de général de division. Il défendit, en 1795, la place du Port-au-Prince, parvint à s'y maintenir jusqu'en 1798, et gagna alors la bataille de Vallière, qui rendit St.-Domingue à la France. Le général Desfourneaux passa ensuite au gouvernement de la Guadeloupe, qu'il conserva intacte, jusqu'à son remplacement en 1800. Aussitôt après son retour en France, il s'embarqua pour l'Egypte, sur la frégate l'*Africaine*, qui fut prise par les Anglais. Après avoir reçu une blessure dans le combat que cette frégate eut à soutenir, le général Desfourneaux fut conduit prisonnier à Minorque, et bientôt échangé. Il retourna à St.-Domingue en 1802, prit d'assaut les Gonaïves, força le général Maurepas à se rendre, avec 4,000 noirs, qu'il incorpora dans sa division, et gagna, contre Toussaint-Louverture, la bataille de Plaisance, qui mit la colonie au pouvoir de Leclerc. Envoyé ensuite dans la partie espagnole, il repassa en France, avant la mort du général en chef. Dans le mois de juin 1814, un grand nombre de colons présentèrent au Roi une adresse pour qu'il fût chargé de diriger l'expédition que l'on projetait alors pour St-Domingue. Le lendemain de l'abdication de Buonaparte, en 1815, le général Desfourneaux fut envoyé, par la commission de gouvernement, sur les hauteurs de Montmartre, et il y montra beaucoup de fermeté. Le duc de Feltre, ministre de la guerre, lui écrivit aussitôt après le retour du Roi, pour lui faire connaître que S. M. donnait son approbation à la conduite qu'il avait tenue dans ces circonstances difficiles.

DUCASSE (JACQUES-NICOLAS) est le même que DUCASSE (Jacques-Xavier), qui termine l'article.

DUCHESNOIS (Mlle. RAFUIN) est née en 1785, d'après ce qu'elle nous a fait l'honneur de nous écrire. Nous avons eu le tort de l'avoir fait naître en 1777.

DUCOS (B.) est le même que le baron Nicolas Ducos, sujet de l'article précédent.

DURANT-DE-MAREUIL fit deux campagnes à l'armée du Rhin, comme officier du génie, au commencement de la guerre. Il ne fut pas seul chargé de la rédaction de l'adresse à Buonaparte en 1815, mais l'un des membres de la commission que la chambre des représentants nomma pour cet objet.

DURFORT (Le comte ALPHONSE DE). C'est lui, et non le comte Etienne de Durfort, son cousin, qui fut envoyé, en mai 1791, à Mantoue, par Louis XVI. Lorsqu'il rendit compte de cette mission, la reine lui dit : « Nous vous devons beaucoup de remercîments ; mais nous n'avons à » vous offrir que de la reconnaissance. » Le 21 juin suivant, il fut chargé de porter à Bruxelles la nouvelle du départ de la famille royale. Emigré depuis cette époque, il n'est rentré qu'avec le Roi, en 1814. Le comte Alphonse de Durfort est d'une branche aînée de celle du comte Etienne.

DUROZOIR (CHARLES) n'est pas parent du journaliste, mort sur l'échafaud, en 1792. Ce martyr de la royauté se nommait *Farmain* DE ROZOI, et non pas DUROZOIR.

HARDENBERG (Le prince DE), tome III, pag. 364, était employé dans l'administration du Hanovre, en 1785; *lisez :* 1781. — Lorsque ce margrave, las des soins du gouvernement, se retira à Londres en 1792; *lisez :* 1791. — Fut appelé, en 1793, à Francfort-sur-le-Mein; *lisez :* 1792.

HOHENLOHE-WALDENBOURG-BARTENSTEIN (Le prince ALOÏS DE). A la tête de son régiment, qui faisait partie de la brigade allemande, commandée par le comte de Béthisi, ce prince enleva cinq pièces de canon à l'ennemi, à l'attaque du camp retranché de Bowdenthal, en 1793. Il reçut en 1796, dans le Brisgau, ainsi que son frère Charles, la croix de St.-Louis des mains du Roi. Il forma, dans l'armée de Clairfait, une division levée dans ses états, et fit, en qualité de commandant-colonel du régiment de Kerpen, les campagnes de 1796, 97 et 98. Dans celle de 1814, il commandait à Châlons pour les puissances alliées. Il y fit arborer le drapeau blanc; et lorsque Troyes, où il commanda ensuite, retomba momentanément sous le joug de Buonaparte, il parvint à sauver plusieurs victimes de sa fureur. En sa qualité de grand-maître du Phénix, il a accordé la décoration de cet ordre à un certain nombre de Français, qui, par des actions remarquables, soit en 1815, soit avant cette époque, se sont distingués pour la cause de la légitimité.

HOHENLOHE-BARTENSTEIN-JAXTBERG (CHARLES-JOSEPH-ERNEST-JUSTIN, prince DE), frère puîné du précédent. Peu de temps après avoir reçu, dans le Brisgau, ainsi que son frère, la croix de St.-Louis des mains du Roi, le prince Charles fut forcé de s'absenter pour aller conclure son mariage avec la nièce du roi de Wurtemberg. C'est à Schusselried que son corps, commandé par le chevalier Durand, perdit quatre cents hommes et quarante-deux officiers. Ce corps formait un régiment, et ne portait point le titre de *légion*.

HUBER (FRANÇOIS), ligne 12: une nuit; *lisez :* une soirée.

FIN DU SUPPLÉMENT ET DE L'ERRATA.

